LE

CORRESPONDANT

RELIGION — PHILOSOPHIE — POLITIQUE
— SCIENCES —
LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

161

TOME CENT SOIXANTE ET UNIÈME
DE LA COLLECTION
NOUVELLE SÉRIE. — TOME CENT VINGT-CINQUIÈME

PARIS
BUREAUX DU *CORRESPONDANT*
14, RUE DE L'ABBAYE, 14

1890

LE

CORRESPONDANT

UN GRAND INQUISITEUR D'ESPAGNE

A LA COUR DE FRANCE

Il y a eu presque toujours, dans les événements remarquables de l'Espagne, quelque chose de particulièrement imprévu et de singulièrement romanesque. C'est par là, plus encore peut-être que par leur importance, qu'ils intéressent ceux qui en étudient de près les origines et les résultats, ou qui en lisent simplement le récit. C'est par là qu'ils reflètent fidèlement les habitudes traditionnelles et le génie de la race ibérique, lequel semble, à la fois, enjoué et taciturne, fougueux et calme, léger et réfléchi, généreux et cruel. Ces étranges oppositions causent, tout d'abord, une impression vive et un légitime étonnement. Dans la rue, dans les foules, dans les demeures du peuple, on jase, on rit, on chante, on raille, on juge superficiellement sur les apparences, on s'indigne, on s'irrite pour des griefs souvent imaginaires, on se laisse entraîner par les courants de l'opinion publique sans prendre la peine de remonter à leur source, on est prompt à l'enthousiasme comme à l'indignation, au pardon comme à la vengeance. Dans les palais des rois et des grands tout semble glacial, compassé, solennel, dédaigneux sous les dehors d'une politesse banale. Là, l'expansion exubérante sans règle et sans frein; ici, la froide étiquette, dans le calme, la réserve et le silence. Mais que la force irrésistible des passions qui fermentent au fond du cœur de tout bon Espagnol vienne à briser ce moule que la convention a forgé pour l'apparat et dans lequel s'enveloppent, comme dans une impénétrable armure, les personnages, en apparence impassibles, qui gouvernent l'État, alors le masque tombe brusquement, le naturel castillan se réveille soudain et s'émancipe d'un seul bond, les solutions inattendues se précipitent, les surprises éclatent comme dans ces tragédies douloureuses que la joie couronne, ou ces joyeuses comédies qui finissent

par des larmes. Les *cosas de España* sont d'essence dramatique. C'est pourquoi elles stimulent l'imagination et piquent la curiosité.

Qui n'a lu avec un vif plaisir le livre ingénieux que M. Combes a publié, en 1858, sur Mme des Ursins? Depuis cette époque, le nom d'Anne-Marie de la Trémoille a paru plus d'une fois sous la plume des publicistes. Nous l'avons écrit nous-même, à diverses reprises, dans nos études. L'indulgent accueil qu'elles ont reçu et l'intérêt qui s'attache naturellement aux *affaires d'Espagne* dont elles se sont tout spécialement occupées, nous encouragent à en continuer la publication.

La mort de la première épouse de Philippe V, Louise-Marie-Gabrielle de Savoie, qui fut aimée, admirée, pleurée de toute l'Espagne; — la curieuse mission du cardinal Del Giudice, qu'il envoya en France pour plaider la cause de Mme des Ursins, pour fléchir les volontés de son aïeul, comme aussi pour préparer mystérieusement le terrain où devait germer, quatre ans après, la conspiration de Cellamare; — la disgrâce mémorable de la Camarera mayor qui, au lieu d'obtenir la souveraineté indépendante qu'elle convoitait avec tant d'ardeur et que Philippe avait sollicitée avec une insistance à la fois si courageuse et si maladroite, reçoit un ordre d'exil;— les noces magnifiques en Italie, le voyage en France, l'arrivée en Espagne, d'Élisabeth de Parme, qu'elle se flattait de dominer et de conduire comme elle avait conduit la Savoisienne et qui, dès sa première entrevue avec elle, lui signifie brutalement cet ordre cruel; — l'élévation au pouvoir d'Alberoni, l'ambitieux et rusé confident d'Élisabeth, qui bientôt va gouverner le roi par l'ascendant de la nouvelle reine et l'Espagne par l'autorité du roi, — sont des épisodes encore peu connus qui succèdent immédiatement à *la Renonciation des Bourbons d'Espagne*[1], et qui, éclairés d'un jour nouveau par des documents authentiques, semblent dignes de l'attention du lecteur.

Nous lui présentons aujourd'hui, dans l'espoir qu'il y trouvera quelque intérêt, le récit de l'ambassade du cardinal Del Giudice, grand inquisiteur d'Espagne.

I

François Giudice, que le Saint-Siège avait nommé successivement évêque d'Ostie, évêque de Velletri, archevêque de Montréal et qu'il revêtit, en 1690, de la pourpre romaine, descendait d'une vieille famille gênoise inféodée depuis longtemps au service des

[1] Un vol. in-12, chez Plon.

rois d'Espagne. Dès le douzième siècle, les Giudice faisaient grande figure à Gênes. En 1561, ils donnèrent un doge à la République. L'un d'eux s'établit à Naples, où le gouvernement espagnol lui confia des fonctions importantes. En 1631, Nicolas Giudice, son descendant, devint prince de Cellamare et duc de Giovenazzo. Il eut deux fils : Dominique, l'aîné, représenta l'Espagne, comme ambassadeur, en Savoie, en France, en Portugal, à Rome et fut vice-roi d'Aragon[1]; François Giudice, le cadet, moins riche, mais non moins ambitieux, brigua, comme on vient de le voir, les honneurs ecclésiastiques et en fut comblé. Il était venu à Madrid en 1712, amenant, avec lui, son neveu, le jeune prince de Cellamare, qui avait eu l'adresse de conquérir la confiance de Philippe, dont il fut l'un des courtisans les plus assidus, les plus écoutés. Le cardinal et le prince lièrent étroitement leurs fortunes. On sait quelles furent, quelques années plus tard, les aventures de ce dernier à la cour du Régent. L'archevêque de Montréal était un homme rompu aux grandes affaires. En 1701, il avait exercé, par intérim, la vice-royauté de Sicile. Nommé inquisiteur général en 1710, à la mort de don Antonio de la Riva Herrera, archevêque de Tolède, confirmé, l'année suivante, dans ces hautes fonctions, par le pape Clément XI, il s'était rendu en Espagne pour les remplir. La princesse des Ursins l'accueillit d'abord avec méfiance, comme si elle se fût douté que sa disgrâce viendrait prochainement de l'Italie où sa fortune, pourtant, avait pris naissance, et que ce prêtre napolitain serait l'un de ses pires adversaires. « Le cardinal de Giudice qui est arrivé ici depuis quinze jours, écrivait le marquis de Bonnac à Torcy, le 14 mars 1712, n'a pris encore aucune part aux affaires; on veut examiner de près sa capacité et ses intentions. » — « Homme d'esprit, de cour, d'affaires et d'intrigue », au dire de Saint-Simon qui le vit plus tard à Paris, le grand inquisiteur plut d'abord à tout le monde. « J'ai ouï dire tant de bien de M. le cardinal, ajoute Bonnac, le 25 avril suivant, qu'il est impossible de croire que son assistance aux conseils du roi son maître ne fût pas fort utile. Il n'y a pas de pays où les gens de mérite et d'esprit ne soient très rares. » A la fin de janvier 1714, le gouvernement de Philippe V, qui apprécie son savoir-faire et croit pouvoir compter sur son dévouement, le place à la tête des affaires de conscience, d'Etat et de justice, en même temps qu'il confie à son neveu la direction de la guerre et des finances.

Toutefois, sous les formes irréprochables d'une déférence cour-

[1] Dominique Giudice, duc de Giovenazzo, frère du cardinal et père du prince de Cellamare, siégeait, à l'époque dont s'occupe notre récit, dans le conseil d'État.

toise et attentive, le cardinal grand inquisiteur sait mettre à l'abri son indépendance et sa dignité personnelles. D'humeur essentiellement accorte et conciliante, il veut ne désobliger personne, pouvant, d'ailleurs, avoir besoin de tout le monde. Il est au mieux avec Mme des Ursins, avec Orry, avec les satisfaits comme avec les mécontents, avec Brancas lui-même. Il passe pour un ami de la France et on dit, sans en avoir la preuve, qu'il favorise sous main ses intérêts [1]. Il est de ceux qui n'ignorent pas que les rayons du soleil couchant ont quelquefois une chaleur bienfaisante. Nommé président d'une junte importante que Philippe V avait réunie pour examiner les vives et nombreuses doléances des négociants français, il s'est acquitté de cette mission scabreuse en vrai diplomate. Dans les négociations relatives au tribunal de la nonciature que Philippe V avait supprimé, en 1709, parce que ses jugements enrichissaient la cour de Rome aux dépens de l'Espagne, et dont Clément XI sollicitait avec ardeur le rétablissement, Giudice a fait preuve d'un tact et d'une réserve qui ont plu infiniment à Louis XIV. Ces négociations se poursuivaient, à Versailles, entre Aldovrandi, envoyé du Pape, et le gouvernement français, qui s'était chargé de soutenir les intérêts de Philippe. Celui-ci se montrait fort récalcitrant et avait déclaré tout net que l'agent du Saint-Père ne serait pas reçu dans son royaume. Persuadé que son petit-fils « n'était pas encore assez fort pour avoir ses maximes gallicanes » [2], Louis conseillait la modération sans pouvoir l'obtenir [3]. « Rien n'est capable de faire changer le sentiment du roi d'Espagne au sujet du voyage du sieur Aldovrandi, » lui avait mandé Bonnac, le 25 sep-

[1] Mme des Ursins en avait pris, tout d'abord, quelque ombrage, mais le cardinal sut bientôt dissiper ses appréhensions. (*Brancas à Torcy*, 15 janvier 1714).

[2] *Louis XIV à Philippe*. (*Mémoires* de Noailles.)

[3] Philippe avait bien consenti à envoyer un agent à Versailles pour y conférer avec le représentant du Pape, mais sans lui donner le pouvoir de traiter en son nom. Encore avait-il fait cette concession de mauvaise grâce, et cet agent était-il, lui-même, dans d'assez fâcheuses dispositions : « Les instructions de celui que le roi veut charger de cette commission sont toutes prêtes, écrit Bonnac à Louis XIV, le 25 septembre 1713. Il aura l'ordre de ne voir que le sieur Aldovrandi, de conférer directement avec lui,... de lui faire les propositions dont il sera chargé et d'écouter simplement les siennes pour en rendre compte.

« Dans l'humeur où est le conseil d'Espagne sur ce sujet, je crois que c'est ce qui peut arriver de mieux, ayant apparence que cette négociation sera chargée d'incidents très fâcheux et d'autant plus désagréables que, dans les dispositions où je vois les esprits, il n'y a qu'une nécessité absolue et fort pressante qui puisse modérer les sentiments du roi d'Espagne... et M. de Mejorada, qui est chargé de cette affaire, y mettra, sans doute, toute sa mauvaise humeur, ce qui n'est pas peu dire... »

tembre 1713, « et je ne sais s'il ne faut pas regarder comme un bonheur que Votre Majesté n'ait pas voulu lui donner, à son arrivée à Paris, une lettre pour S. M. Catholique. Le roi veut bien traiter avec le Pape, mais il est si persuadé qu'il ne convient pas à ses intérêts et à son honneur de traiter de près avec lui, et la plupart des ministres espagnols l'ont si fort prévenu sur cette matière, qu'il aimerait mieux rompre toute sorte de négociation que de permettre que le sieur Aldovrandi vînt à Madrid. Cela est fondé sur l'autorité démesurée que les nonces du Pape se sont arrogée en Espagne et sur la dépendance quasi absolue où la cour de Rome tient tous les ecclésiastiques de ce royaume, qui est telle, à ce qu'ils disent, qu'elle détruit quasi entièrement l'autorité royale. »

Le cardinal s'est bien gardé, en cette occurrence périlleuse, de prendre parti, et Brancas a signalé cette habile et prudente conduite à l'attention de Louis XIV, qui s'en est montré très satisfait.

II

Bonnac, qui avait conduit la capitale affaire des renonciations, avec autant de fermeté que de succès, était remplacé, depuis quelques mois, par un général de mérite et de noble naissance, le marquis de Brancas[1]. Louis XIV avait eu toute raison de croire qu'il recevrait bon accueil à Madrid. Nommé brigadier en 1702, après le siège de Kaiserwerth où il se comporta brillamment, Brancas servit ensuite, pendant la guerre d'Espagne, avec une grande distinction. Philippe l'avait chargé, en 1706, d'une mission importante pour Versailles. Il était, depuis 1711, chevalier de la Toison d'or, gouverneur de Girone, poste d'honneur et de combat qu'il occupa dignement dans une région que le feu de la révolte tenait toujours en effervescence. Il possédait en outre, si l'on doit en croire Saint-Simon, beaucoup des qualités qui font réussir un diplomate. « Il

[1] Issu d'une vieille famille italienne, les Brancaccio de Naples, qui avaient servi jadis, en Italie, les intérêts de la maison d'Anjou et dont un membre, Bufile, vint s'établir en France sous le règne de Charles VII. Les descendants de Bufile acquirent, dans la Provence, plusieurs fiefs considérables, entre autres la baronnie d'Oyse, le marquisat de Villars et le comté de Lauraguais. Ils formèrent deux branches dont l'aîné prit les noms de Forcalquier-Brancas et de Céreste, la cadette ceux de Lauraguais et de Villars. Le chef de la famille était duc et pair, depuis 1662, sous le nom de Villars-Brancas. Le marquis de Brancas fut conseiller d'État d'épée, chevalier du Saint-Esprit et de la Toison d'or, lieutenant général de Provence, gouverneur de Nantes, membre du conseil des affaires du dedans, inspecteur général des Haras, grand d'Espagne et maréchal de France.

parvint, disent les Mémoires, à manger au râtelier de la guerre et de la cour... aussi, avait-il de l'esprit, encore plus d'art, d'adresse et de manège, une ambition insatiable qui ne lui a jamais laissé de repos. C'était un grand homme, fort bien fait, d'une figure avenante, avec des manières polies, aisées, soutenues, qui ne faisait jamais rien sans dessein... et qui se mourait de douleur de ne pas être ministre d'Etat, duc et pair et gouverneur de M. le Dauphin. » Il y avait pourtant, dans la conformation physique de cet habile personnage, quelque chose de mystérieux et d'un peu répugnant qui devait déplaire à la longue : « Sa main droite, ajoutent les Mémoires, est toujours gantée, même en mangeant. Les doigts en paraissent vides... homme vivant ne l'a jamais vue. Il paraît que c'est une patte de crabe ou de homard. » Philippe V était, sans doute, occupé de trop grosses affaires et chargé de trop pesants soucis pour attacher quelque importance à cette disgracieuse imperfection, mais Brancas, malheureusement pour lui, était venu à Madrid sous de fâcheux auspices et dans des circonstances assez périlleuses. Il passait, à tort ou à raison, pour être un des plus intimes familiers du duc d'Orléans, et les relations que le roi d'Espagne entretenait avec son aïeul étaient, en ce moment même, difficiles, presque compromises, tout au moins fort tendues.

On connaît les aventures, en Espagne, de Philippe d'Orléans. Il y arrive en 1707, brûlant du généreux désir de réparer sa disgrâce de Turin[1], et reçoit le commandement en chef des mains mêmes de Berwick qui vient de s'immortaliser à Almanza. Sa brillante et téméraire conquête de Lérida, que le grand Condé n'a pu prendre en 1647, sa belle campagne de 1708 qui restitue, à la monarchie, Tortose, Balaguer, Valence, Denia, Alicante, lui gagnent l'admiration et la sympathie du peuple espagnol; mais il se laisse troubler par les perfides sourires de la fortune; il repousse violemment le contrôle de M[me] des Ursins, qui revendique, pour le jeune monarque, le droit de surveiller, du fond de son cabinet, les opérations militaires. Aux observations qu'on lui adresse, toutes déférentes qu'elles soient, il répond publiquement par des sarcasmes insultants, par des propos grossiers, par des allusions licencieuses, injurieuses au dernier point, pour M[me] de Maintenon le *capitaine* et M[me] des Ursins le *lieutenant*[2]. En 1709,

[1] Le 7 septembre 1706, l'armée française, commandée par le duc d'Orléans, avait été battue par le prince Eugène et le duc de Savoie sous les murs de Turin, dont elle faisait le siège. L'évacuation de l'Italie fut la conséquence de cette fatale journée.

[2] Nous ne pourrions, sans offenser le lecteur, reproduire les paroles

Louis XIV, courbé, chancelant sous le poids de toutes les infortunes, semble consentir à retirer la main qui secourt son petit-fils. Bientôt le jeune roi sera réduit à ses propres forces. Les grands l'abandonnent, commencent à conspirer contre lui, font des avances à l'archiduc. Philippe d'Orléans croit son cousin perdu. Il laisse penser que, s'appuyant, à son tour, sur les droits de sa naissance [1], il ne refusera pas la couronne d'Espagne si elle lui est offerte après le départ de Philippe V. Il se compromet par des allures suspectes, par des relations imprudentes avec les généraux ennemis, par des avances que la courtoisie ne suffit point à expliquer. L'œil profond et soupçonneux de la Camarera mayor perce à jour toutes ses menées. Le roi d'Espagne demande instamment à son aïeul de rappeler au plus vite le conspirateur; Louis XIV cède d'autant plus volontiers à ce désir que Mme de Maintenon l'y pousse de toutes ses forces et qu'il ne convient pas d'opposer plus longtemps, sous les yeux de la France, les beaux faits d'armes du duc d'Orléans, aux tristes échecs du duc de Bourgogne, le futur héritier du trône. Après le départ du général en chef, on s'est emparé de son secrétaire Renaud, de son agent de Flotte et on a trouvé, paraît-il, dans leurs papiers aussi bien que dans leurs aveux, des preuves certaines du complot. On prétend que le duc d'Orléans avait promis de livrer l'Espagne à l'Archiduc, qu'il devait recevoir, en récompense de sa trahison, une souveraineté qui comprendrait les royaumes de Murcie, de Valence, de Navarre, et sceller sa criminelle alliance avec la maison d'Au-

obscènes que prononça, un soir, à Madrid, Philippe d'Orléans, en portant, dans un souper, la santé du *capitaine* et du *lieutenant*. On les trouvera, si on a la curiosité de les lire, dans l'édition que M. Chéruel a publiée, en 1865, des *Mémoires de Saint-Simon*, au commencement du chapitre XIV (volume IV). « M. le duc d'Orléans, écrit le fécond narrateur, un peu en pointe de vin et toujours plein de son dépit, prit un verre et regardant la compagnie (je fais excuse d'être si littéral, mais le mot ne se peut masquer) messieurs,..... Le rire gagna chacun et fut plus fort que la politique. On fit raison de la santé, sans toutefois répéter les mots et le scandale fut étrange. »

[1] Les partisans du duc d'Oléans prétendaient qu'en vertu des lois qui régissent, en Espagne, la succession au trône, les droits de ce prince, petit-fils d'Anne d'Autriche, fille de Philippe III, primaient ceux du duc d'Anjou, petit-fils de Marie-Thérèse, fille de Philippe IV, Charles II étant mort sans postérité, par ce motif que, lorsqu'il y a deux filles, les héritiers de l'aînée sont préférés à ceux de la cadette. Ils ajoutaient qu'avant tout, la couronne d'Espagne devait être indépendante de toute autre monarchie. Or Philippe d'Orléans était le chef d'une branche séparée, tandis que les droits du duc d'Anjou au trône de France avaient été formellement réservés par son aïeul Louis XIV et par lui-même. A cette époque, les renonciations n'étaient point encore intervenues.

triche, en épousant la reine douairière, Marie-Anne de Neubourg, veuve du roi Charles II, après avoir répudié la fille naturelle de Louis XIV.

Il y avait sans doute, dans tout ceci, beaucoup plus de fictions que de vérités. Mais tout n'était pas mensonge. Louis, par politique et pour éviter un scandale qui eût fait la joie de ses ennemis, refusa de punir avec éclat, mais la froideur affectée que, depuis ce moment, il ne cessa de témoigner à son neveu, fut une preuve suffisante de son vif ressentiment. Certes, s'il avait pu croire que le marquis de Brancas fût le confident dévoué des aspirations secrètes du futur régent de France, il ne l'eût point envoyé en Espagne. Mais il suffisait assurément que la cour de Madrid en eût le soupçon, quelque peu fondé qu'il pût être, pour qu'elle tînt à distance le nouvel ambassadeur.

Il lui était devenu d'autant plus désagréable que, dès son arrivée, il avait dû s'acquitter, auprès de Philippe V, d'une mission fort déplaisante. Pour faciliter la conclusion de la paix, Louis XIV avait pris, à Utrecht, envers les alliés, au nom et avec la pleine autorisation de son petit-fils [1], des engagements formels que ce dernier s'obstinait à ne point remplir. Les traités de l'Espagne avec l'Angleterre, la Hollande, le Portugal, la Savoie étaient en suspens. Il semblait qu'il ne restât plus qu'à les signer dès l'instant que Louis XIV les avait approuvés. Mais le jeune roi en discutait de nouveau les clauses. Dans son approbation pure et simple, les Espagnols, si délicats sur le point d'honneur, n'auraient-ils pas vu un acte indigne de leur souverain? Devait-il perdre l'occasion de s'affranchir aux yeux de ses sujets, en apparence au moins, d'une tutelle qui, depuis longtemps, leur semblait si pesante? Lorsque les puissances maritimes auraient été mises en pleine possession des avantages commerciaux qu'elles convoitaient avec une si vive ardeur et que Louis XIV leur avait concédés, pourrait-on les contraindre à s'acquitter elles-mêmes de toutes les obligations qu'elles avaient souscrites? Serait-il encore possible, par exemple, d'obtenir des États-Généraux, en faveur de Mme des Ursins, la principauté que lui attribuait l'article 7 du traité conclu par eux avec la France? Philippe s'était posé toutes ces questions et il avait cru les résoudre, pour la plus grande satisfaction des intérêts et de la gloire de l'Espagne, en traînant les choses en longueur, en soulevant des difficultés et des objections sur lesquelles personne ne comptait; en déclarant à l'Angleterre qu'il ne pouvait admettre, dans son traité

[1] Philippe avait ratifié d'avance, dans les termes les plus précis, tout ce qu'il plaisait à son aïeul de négocier en son nom.

avec elle, l'*inclusion* de Dantzig, *ville impériale*, tant qu'il n'aurait pas fait sa paix avec l'empereur [1]; au duc de Savoie, que celui-ci exigeait beaucoup plus qu'il n'avait d'abord demandé et qu'en conséquence il ne pouvait renoncer, pour lui, à la Sicile; au roi Jean V, qu'il ne se dessaisirait jamais de la colonie du Saint-Sacrement, bien que la reine en eût garanti la cession au Portugal, et, avant tout, aux États-Généraux, qu'ils n'auraient pas à compter sur son adhésion tant que Leurs Hautes Puissances n'auraient pas mis la princesse des Ursins en pleine possession de la souveraineté qu'Elles lui avaient promise. En réalité, ce dernier point était l'objet principal des soucis du roi d'Espagne et, suivant l'expression du duc de Saint-Simon, les négéciations d'Utrecht restaient, en ce moment, *accrochées* aux prétentions de la Camarera mayor [2]. Philippe avait expédié, pour les soutenir, le baron de Câpres [3], secrètement muni d'instructions nouvelles. De Câpres devait tout d'abord réconcilier les plénipotentiaires espagnols, le duc d'Ossone et le marquis de Monteleon, dont les discordes ridicules avaient grandement compromis l'influence [4], et leur prêter ensuite l'appui officieux des conseils dictés, à Madrid, par l'ambitieuse inspiratrice du jeune souverain. Un plus habile que lui eût échoué dans cette délicate et laborieuse mission. Fidèles aux engagements qu'ils

[1] Dantzig était une ville hanséatique et non une ville impériale. Lorsque Philippe, qui aurait dû le savoir, en fut informé, il donna sa ratification au traité que Louis XIV avait conclu, en son nom, avec l'Angleterre.

[2] « L'affaire la plus pressante est celle qui regarde la souveraineté de la princesse des Ursins. Cet article seul forme présentement un obstacle invincible à la paix entre le roi d'Espagne et la république de Hollande. » (*Louis XIV au marquis de Brancas*, 19 octobre 1713.)

[3] De Câpres appartenait à la maison de Burnonville et était allié à celle de Noailles, qui l'avait poussé, sans doute, dans les bonnes grâces de la princesse. Elles lui valurent plus tard, quoiqu'il n'eût pas réussi dans sa mission, une belle pension, la grandesse, la Toison d'or, enfin le commandement de la compagnie wallonne des gardes du corps.

[4] « Le duc d'Ossone et le marquis de Monteleon sont, depuis quelque temps, dans une mésintelligence qui fait un tort infini à mes affaires; il me revient que la passion les fait parler si inconsidérément que les plénipotentiaires des puissances étrangères en tirent avantage. » (*Philippe V à Louis XIV*, 29 octobre 1713.)

— D'Ossone, Castillan de vieille roche, constamment drapé dans sa morgue officielle, hautain et tenace, dédaigneux des tempéraments, méprisant la tutelle française, rejetait fièrement et systématiquement toutes les concessions Monteleon, esprit délié, pénétrant et souple, convaincu que les intérêts de l'Espagne étaient liés solidairement à ceux de la France, provoquait secrètement les instructions de Torcy, daubait volontiers sur son collègue et savait comprendre à merveille l'utilité pratique des sacrifices opportuns.

avaient pris, vis-à-vis du roi de France, par le traité du 11 avril 1713, les États-Généraux voulurent bien promettre d'employer *leurs bons offices* pour obtenir, dans le Limbourg ou le Luxembourg, soit de l'empereur, soit de l'électeur de Bavière [1], la cession de la principauté indépendante que convoitait Mme des Ursins, mais ils refusaient absolument de *garantir* cette cession, ainsi que l'exigeait obstinément Philippe V, estimant, avec beaucoup de raison, qu'ils ne pouvaient, sans folie, courir le risque de faire la guerre à l'Allemagne pour satisfaire les intérêts de la princesse.

Depuis le mois d'août 1705, Barcelone, l'un des boulevards de l'Espagne, était au pouvoir des ennemis de Philippe V et bravait insolemment, aux yeux de son royaume humilié, ses foudres impuissantes. Il l'avait attaquée lui-même à la tête d'une belle armée, mais les disgrâces militaires de 1706, l'année fatale de son règne, l'avaient rappelé impérieusement dans sa capitale. Le 12 mai, pendant la nuit, il levait précipitamment le siège, abandonnant cent canons, cent cinquante milliers de poudre, des approvisionnements considérables, puis, craignant que sa retraite ne fût coupée, il franchissait la frontière, courait à cheval jusqu'à Pau, de Pau à Pampelune, de Pampelune à Madrid, où il rentrait en fugitif, et que devait bientôt occuper son vainqueur. Pendant six ans, l'Archiduc avait régné à Barcelone sous le nom de Charles III et, quand la paix d'Utrecht en eut stipulé l'évacuation par les troupes alliées, ses habitants refusèrent d'ouvrir leurs portes à l'armée de Philippe V; ils répondirent au duc de Popoli qui la commandait que, pour rester fidèles à leur souverain légitime, ils se défendraient jusqu'à la dernière extrémité.

Le gouvernement de Philippe, s'inspirant des intérêts généraux du pays, avait entrepris de plier tous ses sujets sous le joug commun des lois castillanes. L'amour invétéré des Catalans pour leurs vieilles coutumes et leurs privilèges traditionnels parlait encore plus haut dans leur cœur que leur dévouement pour l'Autriche. Il eût suffi au roi d'Espagne d'en accorder le maintien pour obtenir leur soumission immédiate. Mais une telle concession eût démenti toute sa politique, remis en question toutes ses réformes, et il ne croyait pas que sa conscience pût l'autoriser. La rébellion de Barcelone abaissait et compromettait l'autorité royale que Philippe, tout comme son grand aïeul, tenait pour inviolable et sacrée. Aucune question, même celle de la principauté promise à la Cama-

[1] Alors détenteur du Luxembourg, qui devait être remis à l'empereur lorsque Maximilien-Emmanuel aurait été rétabli dans ses États.

rera mayor, n'avait, à ses yeux, plus d'importance. Sans le secours d'une armée française, il lui était impossible de réduire la Catalogne; il lui était non moins impossible de subvenir aux besoins de cette armée. Louis XIV le savait parfaitement. Or, après l'avoir sévèrement admonesté [1] sur le retard déplorable qu'il apportait, par sa faiblesse pour Mme des Ursins, à la signature de la paix avec la Hollande, il lui avait fait déclarer péremptoirement, par le marquis de Brancas, qu'il eût à payer les troupes françaises qui prenaient part au siège de Barcelone, ou à les renvoyer sans plus attendre.

Quand un ambassadeur, déjà suspect de mauvais vouloir et d'intrigues, est obligé de transmettre des messages de cette nature, le gouvernement, auprès duquel il est accrédité, l'en tient fatalement pour responsable et ne lui pardonne jamais. Accueilli, dès le début de sa mission, avec une méfiance marquée, Brancas était devenu, bien vite, l'objet de la malveillance et des rancunes de toute la cour. Philippe ne lui donnait nulle part dans son intimité; la reine lui parlait à peine; Mme des Ursins l'évitait; Orry lui-même le prenait de haut avec lui. Entre eux et l'envoyé du roi de France se dressaient, comme une barrière infranchissable, les souvenirs odieux des menées politiques du duc d'Orléans, son ami et son protecteur, les déceptions amères d'Anne-Marie de la Trémoille, les humiliations de Barcelone. Ces procédés dédaigneux et maussades l'avaient blessé profondément, et son jugement s'en était quelque peu obscurci. A son insu, l'impartialité lui faisait défaut. Ses longues dépêches, chiffrées presque toutes d'un bout à l'autre, écrites, presque toujours, sous l'impression irritante d'un grief récent, ne sont qu'un enchaînement de récriminations violentes ou plaintives.

Depuis la mort de la jeune reine, Louise-Marie de Savoie, que l'Espagne avait perdue le 18 février 1714, et qu'elle pleura si longtemps, Mme des Ursins était devenue réellement toute-puissante; elle avait sous la main un homme de beaucoup de finesse et de savoir-faire, intrigant par nature, avide d'argent et de pouvoir, habile à découvrir les expédients et prompt à en faire usage, insouciant de la popularité, sourd à la voix de sa conscience, dur aux petites gens, sachant mentir avec intrépidité, formuler gracieusement les plus belles promesses et les nier sans scrupule, quand il ne les avait point écrites, s'il était utile à son maître ou à lui-même qu'elles ne fussent point accomplies. Dévoué, corps et âme, à Mme des Ursins, qui avait fait sa fortune, et qui était, auprès du roi d'Espagne, son unique appui, le financier Orry était devenu

[1] *Louis XIV à Brancas*, 20 novembre 1713.

indispensable au gouvernement de Philippe V, parce qu'aucun gouvernement ne peut rien faire sans argent, et parce que, lui seul, savait en faire sortir, par tous les moyens, des coffres épuisés du pauvre peuple espagnol. Ce personnage, dont Louis XIV avait permis au jeune roi, sur la demande du cardinal Porto-Carrero et la chaude recommandation de Chamillard, d'utiliser les aptitudes financières, et dont le fils devait remplir, un jour, sous Louis XV, les hautes fonctions de contrôleur général, était parvenu, en réalité, à rendre de grands services à la nouvelle monarchie. Privée, par les croisières des flottes ennemies, de l'or que lui apportaient régulièrement les galions des Indes, l'Espagne, dont les ressources intérieures pouvaient à peine satisfaire les besoins en temps de paix, avait dû rétablir ses fortifications, entretenir ses armées, obéir, dans une certaine mesure, aux justes exigences de Louis XIV, qui n'entendait pas fournir des soldats et des munitions sans recevoir, de temps à autre, quelque compensation financière. A une situation si engagée et si tendue, les qualités ordinaires d'un bon ministre : le talent, la probité, l'exactitude, ne suffisaient pas. Il y fallait un génie d'invention tout particulier, une dextérité merveilleuse, une énergie implacable; Orry possédait tout cela. Nommé récemment par un décret de Philippe V [1] *veedor general*, il remplissait en réalité les fonctions de premier ministre, et il les remplissait avec une hauteur, parfois même avec une insolence, qui blessaient profondément la fierté castillane. Plusieurs membres de la noblesse espagnole en avaient fait à l'ambassadeur de France, verbalement ou par écrit, des plaintes amères et virulentes.

Sollicité par Brancas et par Torcy, qui tient le *veedor general* en fort médiocre estime, Louis XIV a eu l'intention de le rappeler en France; mais Philippe s'est opposé, de toutes ses forces, à son départ, et il a, lui-même, plaidé sa cause par une longue dépêche dont les accents chaleureux et convaincus ont produit une grande impression sur l'esprit de son aïeul [2]. Depuis longtemps, le jeune roi demande, avec instance, qu'on le débarrasse d'un ambassadeur qui lui est devenu décidément odieux, et celui-ci, qui rend cordialement à la cour d'Espagne toute la haine qu'elle lui témoigne, demande à grands cris un congé. Orry et Brancas ne peuvent rester plus longtemps en présence, sans que leur mutuelle animosité n'enfante bientôt des orages. C'est pourquoi Louis XIV condescend enfin aux vœux de son représentant, et l'autorise à venir

[1] Décret du 21 janvier 1714.
[2] *Philippe V à Louis XIV*, le 8 mars 1714.

passer quelque temps en France. Le sieur Pachau, qui vient d'arriver à Madrid, et qui connaît bien l'Espagne, l'y remplacera momentanément, en qualité de chargé d'affaires. Par une dépêche en date du 23 mars, Brancas charge Torcy d'offrir au roi la respectueuse assurance de sa gratitude, et lui annonce qu'il se dispose à quitter Madrid.

III

Si le départ de l'ambassadeur est, pour la cour d'Espagne, une cause de grande satisfaction, il est, en même temps, pour elle, un sujet de vives alarmes. Délivré du contrôle malveillant que ce censeur, toujours morose et rarement impartial, exerce, depuis deux ans bientôt, sans discernement comme sans mesure, sur la plupart de ses actes, le gouvernement espagnol va enfin respirer. Il aura désormais ses coudées franches. Dans l'accomplissement des importantes mesures qu'il lui reste à exécuter pour terminer sa grande œuvre, pour faire rentrer tous les factieux, quels qu'ils soient, prêtres ou laïques, gens de la noblesse, de la bourgeoisie ou du peuple, provinces ou municipalités, villes ou villages, dans le devoir, pour créer, par l'abolition définitive des privilèges, les ressources qui doivent alimenter suffisamment le trésor public, pour restaurer, au moyen de ces ressources, l'armée et la marine, pour assister, par un concours efficace, l'industrie naissante, pour supprimer les abus de toutes sortes qui gênent le développement régulier du commerce national, pour achever, en un mot, d'établir, dans la Péninsule, une monarchie forte, autoritaire, centralisée, incontestée, source unique de toute puissance, maîtresse absolue de tous ses actes, comme la monarchie française, ce gouvernement n'aura plus à combattre et à briser, sur le chemin périlleux où il s'est engagé vaillamment, les obstacles de toute nature que lui suscite, pour ainsi dire, à chaque pas, une opposition d'autant plus frondeuse, d'autant plus osée, d'autant plus redoutable que, secrètement encouragée par les avis de l'ambassadeur du roi Louis XIV, elle croit pouvoir compter, un jour ou l'autre, sur les sympathies actives de la France. Mais tant de beaux projets resteront lettre morte si Philippe V n'a plus à sa disposition la main hardie qui, seule, peut les conduire à bonne fin. Anne-Marie de la Trémoille est la conseillère et l'initiatrice; le président Orry est l'instrument, l'instrument nécessaire, indispensable, le seul à l'aide duquel on puisse mener à terme une besogne aussi radicale. Or le contrôleur général n'a pas d'ennemi plus acharné que le marquis

de Brancas. Ce que la plume de l'ambassadeur n'a pu faire, n'est-il pas à craindre qu'il ne l'obtienne par sa parole ardente et passionnée? Philippe, sans doute, a défendu avec conviction, avec chaleur, avec éloquence même, la cause de son premier ministre. Mais que valent les plaidoyers écrits à l'avance quand les parties adverses peuvent en réfuter elles-mêmes les arguments devant le juge?

Parmi les mesures que projette Philippe V et que lui a inspirées l'entreprenant génie de la Camarera mayor, il en est une, particulièrement audacieuse, qui, en ce moment même, occupe secrètement ses pensées. Il médite de réduire les pouvoirs exorbitants de l'inquisition, d'émonder fortement, si ce n'est même d'extirper du sol de l'Espagne, cet arbre formidable, quatre fois séculaire, dont les racines sans nombre se sont pour ainsi dire enchevêtrées avec les fibres mêmes du cœur de la nation, dont l'inextricable ramure l'enlace et l'étreint tout entière, dont le mystérieux ombrage a recelé et récèle encore tant d'œuvres ténébreuses, dérobant parfois les opprimés à la bienfaisante protection des lois, et trop souvent les oppresseurs à la juste vengeance des victimes.

Ce que l'inquisition, instrument terrible du fanatisme des moines et de l'avidité des princes, a fait de l'Espagne, l'histoire impartiale nous l'apprend par d'irréfutables et lamentables récits. Dans la Péninsule seulement, ainsi que dans les Baléares et les Canaries, elle brûle 31 912 hérétiques en personne et 17 659 en effigie, elle en punit 291 450 de peines rigoureuses et infamantes[1]. C'est avec la fumée des bûchers qu'elle encense le Dieu du Calvaire et avec les gémissements des victimes qu'elle célèbre ses louanges. En faisant mourir ou en bannissant les Maures et les Juifs, elle diminue sensiblement la population, elle en élimine la partie la plus civilisée, la plus adroite, la plus active, elle frappe l'industrie na-

[1] L'inquisition a sévi dans les Indes espagnoles avec un acharnement féroce. Instrument de terreur, d'oppression et de conquête, elle y a fait proportionnellement plus de victimes qu'en Europe. Le moine inquisiteur y était devenu l'émule des ministres sanglants du culte national.

Torquemada fut le plus actif des 44 inquisiteurs généraux d'Espagne. Pendant son ministère qui dura dix-huit ans, 8800 condamnés périrent dans les flammes; 6500 furent brûlés en effigie, 90 000 furent *réconciliés* après avoir subi des châtiments plus ou moins sévères. L'inquisition fut contrainte de diminuer ses rigueurs à mesure que les mœurs s'adoucirent. Le vingt-cinquième successeur de Torquemada, don Diego Sarmiento de Valladares, qui exerça sa charge pendant vingt-six ans (1669-1695), signa seulement 1200 sentences entraînant la peine de mort. En 1781, le 7 septembre, les bûchers de l'inquisition s'allumèrent, pour la dernière fois, en Espagne. On y brûla, à Séville, une pauvre béate condamnée, comme *impénitente négative*, pour avoir fait un pacte et entretenu un commerce charnel avec le démon.

tionale dans sa source même, elle arrête l'essor du commerce, des sciences et des arts; elle achève de le paralyser en tenant les étrangers pour suspects et les éloignant des frontières afin d'arrêter l'invasion funeste des mauvaises doctrines; en prétendant épurer l'orthodoxie des papes, elle trouble toutes les consciences, elle persécute des catholiques sincères et fervents, de pieux ecclésiastiques, même des saints [1]; en créant les *familiers du Saint-Office* qui doivent l'assister dans ses recherches, guider ses soupçons, lui signaler ceux qui regrettent les anciennes erreurs ou qui bronchent dans leur foi, elle institue une armée nombreuse de délateurs privilégiés, menaçants et hautains, qu'elle couvre ouvertement de sa protection, devant lesquels tremblent, en secret, les plus hauts fonctionnaires de l'État, les évêques, les princes eux-mêmes [2]; ses tribunaux que les rois ont établis et dont les sentences ont rempli plus d'une fois, par d'opportunes confiscations, leurs coffres épuisés, bravent leur justice ordinaire avec une hardiesse qui défie publiquement et insolemment leur autorité; au début, elle était une croisade poursuivant, châtiant, avec éclat, les ennemis de Dieu; elle est devenue une police dont les agents fonctionnent dans les ténèbres comme les bêtes fauves qui guettent leur proie; elle a corrompu, abaissé, avili le caractère du peuple; ses convertis ne sont guère que des hypocrites; chaque famille, chaque demeure renferme un de ses espions, et ses espions s'espionnent entre eux; elle a détruit la confiance mutuelle des amis, des parents, des frères, des époux; c'est ainsi que l'Espagne tout entière, pour échapper à son odieuse domination et par une sorte d'inéluctable fatalité, s'est faite sa complice; c'est ainsi qu'elle a fait de l'Espagne la nation la

[1] Saint Jean de Dieu, fondateur de la congrégation des Hospitaliers, saint Ignace de Loyola, saint François de Borgia, le bienheureux Jean de Ribera, patriarche d'Antioche, sainte Thérèse elle-même, saint Jean de la Croix, furent inquiétés par l'inquisition.

[2] Sous le nom de *Tiers-Ordre de la Pénitence* qui fut appelé *Milice du Christ* et devint plus tard la *Congrégation de Saint-Pierre martyr*, saint Dominique avait établi un ordre laïque dont les membres devaient assister les inquisiteurs par leurs prières et par leurs actes. On les considérait comme appartenant à la *famille* même de l'inquisition, de là le nom par lequel ils furent désignés. Lorsqu'elle fut établie officiellement en Espagne, quelques gentilshommes jugèrent prudent de se faire affilier à la congrégation de Saint-Pierre et briguèrent l'honneur de devenir, avec l'assentiment des deux souverains, *familiers du Saint-Office*. Ils furent, à proprement parler, les gardes du corps du premier inquisiteur général Torquemada. Ferdinand et Isabelle leur accordèrent différentes prérogatives et immunités. Leur exemple fut suivi par beaucoup d'autres. Il était profitable de plaire en même temps au prince et à l'inquisiteur.

plus pauvre, la plus méfiante, la plus dure, la plus fermée de l'Europe.

On a comparé, plus d'une fois, l'inquisiteur au jacobin. L'un et l'autre ont tué l'individu pour protéger l'institution et sauver le dogme; l'un et l'autre ont été des fanatiques; l'un et l'autre ont établi et encouragé l'espionnage, honoré la délation, flétri le cœur du peuple, régné par la terreur. Mais, si le jacobin débute dans le crime lorsque les progrès de la civilisation ont éteint déjà, dans la catholique Espagne, les bûchers de l'inquisition, lorsque, depuis trente ans, les plaidoiries de Voltaire ont fait réhabiliter, dans toute la France, la mémoire de Calas le martyr; s'il ne tient aucun compte des horribles leçons du passé, s'il est à la fois juge et partie; s'il supprime lui-même ses adversaires froidement, systématiquement, sans pitié aucune, pour sauver son œuvre et pour sauver sa vie; si leurs prières et leurs larmes ne le touchent jamais; s'il envoie leurs dépouilles sanglantes à la voirie sans prendre aucun souci de leur âme, à l'existence de laquelle il ne croit pas, l'inquisiteur admet le remords et la conversion, il fait périr ses victimes, non parce qu'elles mettent en péril sa personne, mais parce qu'elles menacent sa foi, il ne les condamne pas lui-même à la peine suprême, il les recommande à l'indulgence du juge civil qui formule la dernière sentence, il est convaincu que le feu du bûcher épure et délivre leurs âmes si elles éprouvent quelque repentir. En cela, l'inquisiteur, il faut le reconnaître, vaut mieux que le jacobin. Il n'en a pas moins commis, avant son imitateur et son émule, des forfaits abominables qui épouvantent la conscience humaine et dont elle ne se consolera jamais.

Pour vaincre ce géant si puissamment armé de toutes pièces, il ne suffisait pas à Philippe de lancer contre lui son *veedor* général, quelque entreprenant, quelque avisé, quelque audacieux que fût celui-ci. La plus élémentaire prudence voulait, tout au moins, que l'on éloignât des conseils du gouvernement et, s'il était possible, de l'Espagne, le cardinal grand inquisiteur, qui ne pouvait manquer de défendre avec un zèle violent les privilèges du Saint-Office. S'il se trouve à Madrid lorsque seront décrétées les mesures dont le jeune roi menace secrètement l'inquisition, ce sera un adversaire très puissant et très dangereux. Si, au contraire, mettant à profit ses talents diplomatiques aussi bien que l'estime particulière dont l'honore déjà Louis XIV, sans le connaître personnellement, Philippe l'envoie plaider, auprès de son aïeul, les intérêts dont il souhaite ardemment le triomphe, il aura fait très habilement, de l'homme qui aurait été sans aucun doute son ennemi en Espagne, un avocat influent et agréable à la cour de France.

En ce moment même, Villars et le prince Eugène achevaient de négocier le traité de Rastadt. Philippe V n'en connaissait pas exactement le texte, mais il avait su, par les communications officieuses qu'on lui avait faites, que Charles VI, son rival exécré, y avait pris le titre de roi d'Espagne et des Indes et que Louis XIV n'avait pu y faire comprendre, malgré tous ses efforts, ni la principauté de Mme des Ursins, ni, ce qui était plus important encore, la paix de l'Autriche avec l'Espagne. Comment le roi de France, débarrassé de l'Angleterre, de la Hollande, de la Savoie, n'ayant plus en face de lui que l'Allemagne toute seule, vainqueur à Landau et à Fribourg, n'avait-il pas imposé ses conditions? N'était-il pas le maître, tout au moins, d'obtenir de l'empereur ce que l'honneur exigeait impérieusement? De telles concessions paraissaient désastreuses au jeune monarque et lui causaient une amère déception, un chagrin violent, une irritation profonde. Il était convaincu que son aïeul ne les eût point faites s'il eût aimé davantage l'Espagne et son souverain; il espérait qu'elles n'étaient pas encore définitives, qu'elles ne seraient point ratifiées, que les représentations éloquentes du cardinal en obtiendraient le désaveu et l'abandon.

Entre Philippe, la princesse des Ursins et le *Veedor* général, il fut convenu mystérieusement que François Giudice irait en France pour y débattre avec Torcy, au besoin avec le roi lui-même, cette question urgente et capitale, ainsi que les autres affaires dont S. M. Catholique désirait ardemment la prompte solution, et que l'on profiterait de son absence pour frapper l'inquisition. On préparait déjà ses instructions secrètes lorsqu'on apprit soudainement que l'ambassadeur de France allait prendre un congé et qu'il se préparait à quitter l'Espagne. Si Brancas devançait le cardinal à Versailles, il serait fort à craindre que Louis XIV, prévenu par ses récriminations partiales, ne prêtât qu'une oreille indifférente, malveillante peut-être, aux discours de l'envoyé espagnol. Il fallait à tout prix que celui-ci le précédât. Avant qu'on eût achevé d'écrire ses instructions, le grand inquisiteur reçut l'ordre de précipiter son départ.

IV

Nous devons à l'obligeante courtoisie de M. Francisco Diaz Sanchez, directeur des archives générales de Simancas [1], la connaissance

[1] Avec lequel M. Alfred Baudrillart, qui a rempli dernièrement une mission scientifique en Espagne, a bien voulu nous mettre en rapport.

Chargé spécialement, par le ministère de l'instruction publique, de recher-

des instructions écrites qui furent délivrées au grand inquisiteur. Le document qu'il a bien voulu nous communiquer porte ce titre :

« *Minute des instructions que l'on donna à Mgr le cardinal de Judice et qu'on lui remit le 2 avril 1714. Instructions que doit observer Son Eminence le Cardinal qui se rend à la cour de France, chargé d'une mission par ordre du Roi.* »

Les passages suivants qui ont été traduits avec toute l'exactitude désirable jettent une vive lumière sur notre sujet. Nous pensons qu'on nous saura gré de les reproduire, après avoir supprimé toutefois, pour ne point lasser la patience du lecteur, les détails et les commentaires qui allongeraient inutilement le récit.

« Le principal et premier objet du voyage de Son Eminence sera d'informer, au nom de Sa Majesté, le Roi son aïeul des procédés irréguliers que le marquis de Brancas a employés envers Sa Majesté.

« Mgr le cardinal devra faire connaître... que le marquis de Brancas a divulgué le contenu de certains papiers et qu'il a tenu, dans plusieurs conversations, des propos insolents et diffamatoires contre la personne du Roi, contre sa gloire et enfin contre la vérité.

« Qu'il a manifesté le plaisir qu'il avait d'entendre différents

cher les documents relatifs à la correspondance de Mme de Maintenon, M. A. Baudrillart a exploré toutes les sources. Les dépôts français, la bibliothèque nationale de Madrid, celles des palais royaux de l'Escurial, d'Alcala, de Xénarez, de Simancas, ont été consultés par lui avec un soin éclairé et minutieux. Il y a fait de nombreuses et précieuses découvertes qu'il énumère dans son rapport au ministre (Voy. *Archives des missions scientifiques et littéraires*, t. XV) et dont il vient de publier les plus intéressantes dans un livre fort important : *Philippe V et la cour de France*, écrit avec conscience et talent pour le plus grand profit de ceux qui recherchent, avant tout dans les récits historiques, non le drame passionnant qui émeut, mais l'austère vérité qui instruit. — Personne, avant lui, n'avait aussi clairement analysé, ni expliqué avec une précision aussi méthodique, les intrigues de la cour d'Espagne au commencement du dix-huitième siècle, les vues politiques de Louis XIV, qui gouverna d'abord la Péninsule par ses ambassadeurs avec une autorité vraiment absolue, les tergiversations que lui imposèrent nos désastres et qui le conduisirent fatalement, après des hésitations douloureuses, au délaissement de son petit-fils, les variations de la noblesse espagnole frondeuse et rebelle pendant la prospérité de son nouveau souverain, prodigue de son dévouement lorsque l'adversité l'accabla, les déplorables contradictions du jeune roi, tantôt faible jusqu'à la puérilité, tantôt résolu jusqu'à l'audace, essayant parfois de parler et d'agir comme son grand aïeul, pour se courber ensuite, plus bas que jamais, sous le joug des esprits supérieurs qui l'inspirent et qui le guident.

Muni d'un fil non moins sûr que celui d'Ariane, et qu'il a tissé lui-même avec une patience exemplaire, M. Baudrillart a parcouru sans se perdre toutes les sinuosités de ce ténébreux labyrinthe où plus d'un s'est égaré avant lui, et il y a fait pénétrer largement les rayons lumineux de la science historique.

sujets malintentionnés,... qu'il a admis leurs écrits tout en les entretenant dans l'espoir de voir arriver des changements considérables dans l'État, et blâmant, avec eux, tous les actes du Roi,... qu'il a fait supposer que le Roi et ses tribunaux se refusaient à rendre justice en toute espèce de cause;... que, sous ce spécieux prétexte, il a répandu des bruits séditieux capables de donner naissance au tumulte dans tous les endroits où les Français sont établis en Espagne, et que, finalement, il s'est efforcé de rendre odieuse l'autorité de Sa Majesté, non seulement aux Français et aux sujets des puissances étrangères, mais même aux Espagnols.

« Sa Majesté charge de cette grave affaire M. le cardinal, estimant ne pouvoir la remettre à une personne de moindre caractère, autorité et dignité... et qu'Elle ne peut placer plus honorablement sa royale confiance, outre l'attention particulière que, sans nul doute, à cause de ses grandes qualités, Son Eminence obtiendra de Sa Majesté très illustre dont elle mérite assurément la confiance... Mgr le Cardinal fera ressortir le retentissement produit par une telle conduite et les conséquences qui peuvent résulter de ce qu'un tel venin a été répandu à la cour du roi par un ambassadeur de France, tandis que Sa Majesté s'efforce principalement de répondre, avec empressement, aux marques d'amitié qu'il a reçues constamment du Roi son aïeul. »

Le cardinal doit faire cette importante communication à Louis XIV lui-même, « s'il arrivait que Sa Majesté Très Chrétienne fût déjà prévenue par des informations erronées et que des éclaircissements fussent nécessaires, Son Eminence pourrait en conférer avec les ministres du roi, en supposant que rien ne s'opposât à cet entretien dont elle devrait rendre compte *personnellement* à Sa Majesté, pour qu'elle décidât en dernier lieu, avec sa justice et sa bonté ordinaire et toujours avec la ferme conviction que le roi d'Espagne ne désire rien au monde tant que de consolider l'union nécessaire entre les deux nations ».

Les instructions dictent ensuite au cardinal le langage qu'il devra tenir concernant les traités qui viennent d'être signés avec l'Angleterre et la Savoie, contenant aussi les négociations qui sont encore pendantes avec la Hollande et le Portugal.

Si on a eu tant de difficultés à vaincre, tant d'obstacles à surmonter, c'est que le roi d'Espagne a voulu constamment maintenir, avec une respectueuse fidélité et une ponctuelle exactitude, le texte des conventions préliminaires qui avaient été stipulées en son nom par son aïeul.

« Si la paix avec l'Angleterre est restée en suspens, c'est que le traité a été refait trois fois, la reine voulant toujours ajouter

quelques conditions nouvelles, et les négociants anglais ayant voulu arracher au roi de tels avantages qu'en les concédant on eût ruiné, à brève échéance, le peu de commerce qui reste actuellement aux Espagnols [1]. »

Si elle n'est pas encore signée avec la Hollande, c'est que, malgré les promesses antérieures, malgré la garantie de l'Angleterre, bien que les États-Généraux n'aient pu accepter la remise des Pays-Bas qu'en se tenant pour responsables des obligations souscrites en faveur de la princesse des Ursins par l'électeur de Bavière, auquel le roi d'Espagne les avait d'abord cédés, bien qu'aux termes de ces engagements, « les Pays-Bas ne dussent pas être livrés à l'archiduc avant qu'on y eût constitué, pour cette princesse, une souveraineté reconnue indépendante par celui-ci, leurs Hautes Puissances s'obstinent à ne point remplir ces engagements et déclarent qu'elles entendent les subordonner aux stipulations du traité de Rastadt ».

Si les négociations avec la Savoie ont traîné en longueur, c'est que les plénipotentiaires de Victor-Amédée avaient émis des prétentions toutes nouvelles qu'il a fallu restreindre dans le sens des conventions préliminaires [2].

Après avoir fait comprendre à Sa Majesté Très Chrétienne pourquoi celles du roi de Portugal paraissent inadmissibles, à moins qu'il ne fasse droit lui-même aux justes réclamations de l'Espagne, Son Eminence exprimera l'espoir que les plénipotentiaires des deux nations arriveront prochainement à s'entendre sur les points en litige et sur le chiffre des compensations mutuelles [2].

« Dans cette conjoncture, ajoutent textuellemeut les Instructions, le roi n'aperçoit aucun obstacle essentiel qui puisse empêcher d'obtenir une paix générale, sauf la conclusion du traité entre la France et l'archiduc, dans lequel Sa Majesté n'a pas été comprise,

[1] Le traité conclu entre l'Angleterre et l'Espagne porte la date du 10 juillet 1713; ceux qui mirent fin à la guerre entre la France d'une part, l'Angleterre, la Hollande, la Prusse, le Portugal, la Savoie, de l'autre, avaient été signés le 11 avril.

[2] Philippe V et Victor-Amédée signèrent la paix le 13 août 1713.

[3] Le Portugal réclamait la cession de Badajoz, ainsi que la colonie du Sacrement ou d'un territoire équivalent dans l'Amérique du Sud et de grosses indemnités pour ceux de ses sujets qui se trouvaient lésés par les nouvelles conventions relatives à l'Asiento. — Philippe demandait la restitution intégrale des lieux et places que les Portugais avaient occupés pendant la guerre et une compensation pécuniaire représentant la valeur de trois navires qu'ils avaient confisqués au début des hostilités. Le gouvernement anglais soutenait de toutes ses forces les prétentions du Portugal. On trouvera, dans le second volume de notre étude sur *la Coalition de* 1701, le récit de cette négociation (vol. II, l. VII).

et l'ultimatum des Hollandais, qui ne veulent pas exécuter ce qu'ils ont promis au sujet de la souveraineté de Mme la princesse des Ursins.

« ... La monarchie d'Espagne ne pouvant seule soutenir la guerre contre ces deux puissances et la présente situation la mettant dans la nécessité de faire quelque alliance, le roi a voulu, avant de prêter l'oreille aux propositions qui pourraient lui être faites, que Mgr le cardinal allât, de prime abord et en son nom, près du Roi son aïeul et que Son Eminence le suppliât de faire savoir au roi quelles sont ses vues dans des conjonctures si inattendues, car Sa Majesté désire admettre tout ce que Sa Majesté Très Chrétienne considère comme le plus utile à l'union des deux royaumes. »

On ne se doutait nullement, en Espagne, de la mission qui venait d'être confiée au grand inquisiteur. Son départ eut lieu précipitamment, mystérieusement, vers cinq heures du matin, l'avant-veille de Pâques. Son neveu, le prince de Cellamare, l'accompagnait. Les affaires d'État, de justice, de conscience, des finances et de guerre, se trouvaient ainsi privées inopinément de leurs directeurs. Les princes de l'Église ne voyagent guère le vendredi saint, à moins de motifs fort impérieux. Mais on avait su, à la cour, que Brancas, qui ne se doutait de rien et qui n'avait d'ailleurs aucune raison de se cacher, devait quitter Madrid très incessamment, et on n'avait même pas laissé à Giudice le temps de finir ses malles. Ce départ fut un évènement dont l'imprévu aiguisa la curiosité publique et dont l'importance autorisa toutes les inquiétudes. On apprit bientôt que des mesures tout à fait inusitées avaient été prises pour hâter la marche du cardinal jusqu'aux frontières, et on se demanda, non sans émotion, non sans anxiété, de quelle grosse aventure ces précautions extraordinaires étaient l'indice.

Le sieur Pachau, premier secrétaire d'ambassade, qui vient de succéder à Brancas en qualité de chargé d'affaires, le chevalier Du Bourck, qui représente encore officieusement Jacques-Edouard à Madrid [1] et qui ne manque jamais, dans les grandes circonstances, de donner, au gouvernement de Louis XIV, des avis confidentiels, se font en même temps, le 2 avril, l'écho des rumeurs que l'on entend de toutes parts :

« Tout le monde a été également surpris, mande Pachau à Torcy, du départ précipité de M. le cardinal Del Giudice et du prince de Cellamare. Ils partirent vendredi et devront être, en

[1] Nous avons cité, plus d'une fois, les correspondances du chevalier dans notre étude sur la renonciation des Bourbons d'Espagne. (*Revue des Deux Mondes* des 15 juillet, 15 août et 15 septembre 1888.)

trois jours, à Pampelune. Le public fait tant de conjectures sur ce voyage dont on ignore jusqu'à présent le véritable sujet, que je n'ose, Monseigneur, vous donner la peine de lire tout ce que l'on en dit, qui n'est fondé que sur des conjectures. Si c'est pour le mariage du roi d'Espagne ou pour les affaires de Rome que M. le cardinal est parti, il est surprenant qu'on en ait fait un mystère à M. le marquis de Brancas; si c'est pour celle de M. Orry, il est bien glorieux pour lui d'avoir des agents revêtus de la pourpre... Tous ceux qui l'approchent ont remarqué qu'il était fort agité depuis deux ou trois jours... »

« Nous avons vu M. le cardinal de Giudice, écrit Du Bourck, partir d'ici avec précipitation pour France,... le vendredi saint, à cinq heures du matin... On tient fort secret le motif de son voyage, le public en donne cinq ou six motifs... Les uns disent qu'il a reçu un paquet d'Italie par la voie d'Alicante qui l'a déterminé à partir, les autres qu'il est allé pour régler, avec M. Aldovrandi, les différends de cette cour avec celle de Rome; d'autres qu'il va instruire nos plénipotentiaires pour le nouveau congrès qu'on va tenir[1]; d'autres pensent qu'il va proposer un mariage pour le roi d'Espagne; enfin, quelques-uns disent qu'il va pour balancer les idées que M. le marquis de Brancas pourrait donner du gouvernement présent d'ici et pour désabuser votre cour sur le chapitre de M. Orry. Voilà les frivoles conjectures d'un public ignorant et éloigné des mystères du cabinet! »

Surpris par le brusque départ du grand inquisiteur, Brancas a expédié, en un tour de main, ses préparatifs de voyage. Comme il n'a pas, sans doute, la conscience tout à fait nette, qu'il est très friand d'honneurs, assez mal pourvu d'argent, et qu'ainsi les faveurs de Louis XIV lui sont précieuses à plus d'un titre, il lui importe essentiellement de ne pas laisser le cardinal entrer à Versailles avant lui. Il fait donc des efforts surhumains pour le devancer, quoiqu'il n'ait pu réussir à quitter Madrid que trente-six heures après lui. Dans cette lutte de vitesse, les situations sont fort inégales. Tandis que Son Eminence voyage le plus rapidement possible avec les chevaux du roi dont on a établi d'avance plusieurs relais sur sa route, l'ambassadeur prend simplement la poste qui fonctionne, en général, assez mal et qui le sert avec une lenteur fort inquiétante. Les autorités de Pampelune ont réquisitionné toutes les voitures pour l'empêcher de continuer son voyage. Le hasard lui fait rencontrer un ami qui lui procure un mauvais carrosse. Arrivé près de la frontière, il prend un parti

[1] Le congrès de Bade.

héroïque, quitte le grand chemin, s'engage dans les Pyrénées, les franchit à dos de mule par des sentiers abominables, et gagne ainsi Bayonne trois heures seulement après le messager mystérieux du roi d'Espagne. Il en repart, avant lui, au point du jour dans le plus grand secret, sans s'être fait reconnaître, et, le 7 avril, accablé de fatigues, il atteint le bourg de Magescq, dans les Landes. Certain de ne pas perdre, sur le sol français, l'avance si péniblement gagnée, Brancas profite du repos de quelques heures qu'il peut prendre maintenant sans péril, pour tracer, à la hâte, le récit de sa pénible aventure. Il l'expédie aussitôt par le courrier des affaires étrangères qu'il a rencontré à quelques lieues en deçà de Bayonne, qu'il a cru devoir retenir et qui reprend, le soir même, la route de Versailles à franc étrier.

« Magescq, dans les Landes, le 8 avril [1].

« Le courrier, Monsieur, que vous m'avez fait l'honneur de m'expédier le 4 de ce mois, m'a trouvé à deux postes en deçà de Bayonne. La raison qui m'a fait hâter ma marche a été le prompt et inopiné départ de M. le cardinal Del Giudice de Madrid. J'ai cru qu'il était à propos que je le devançasse, car je n'ai point douté qu'il allât à la cour, quoiqu'on en ait fait un grand mystère. Chacun a raisonné sur ce voyage...

« L'attention qu'on a eue de le faire partir un jour avant moi, avec vingt-quatre relais de l'écurie du roi et de celle de la reine, pour faire une grande diligence, m'a fait juger qu'on souhaitait fort qu'il arrivât à la cour avant moi. J'ai même su, à Pampelune, qu'il avait pris des mesures pour que je n'y trouvasse point de voitures. J'en ai eu, cependant, par le moyen de M. le marquis de la Rupit, et j'ai passé, sur des mules, par la montagne, pour venir à Bayonne, où je suis arrivé hier, trois heures après M. le cardinal. J'en suis parti au point du jour, sans voir personne, et sans même qu'il ait su que j'aie passé.

« Il doit prendre aujourd'hui ses relais de la reine douairière [2],

[1] Brancas à Torcy (Archives des affaires étrangères).

[2] Marie-Anne de Neubourg, fille de Philippe-Guillaume, comte palatin de Neubourg, et veuve de Charles II, qui l'avait épousée en secondes noces. Ses deux sœurs furent mariées, l'une à l'empereur Léopold, l'autre au roi de Portugal. Habilement secondée par les efforts du comte d'Harrach, ambassadeur d'Autriche, active, intelligente, elle avait défendu, à Madrid, les intérêts de sa maison, avec une ardeur passionnée. Après la mort de Charles II, le cardinal Porto-Carrero lui fit assigner pour résidence la ville de Tolède. En 1706, elle fut exilée en France et internée à Bayonne sous la surveillance des autorités françaises, qui ne cessèrent de lui témoigner les plus respectueux égards.

mais il trouvera les postes bien rompues par mon passage, et n'arrivera que bien longtemps après moi.

« J'ai su qu'il devait dépêcher ce matin un courrier en France; c'est ce qui m'engage à vous renvoyer promptement le vôtre..... Le prince de Cellamare, son neveu, est avec lui.

« *P. S.* — Le courrier du cardinal arrive en ce moment. Il m'a dit qu'il allait à Londres. Le vôtre et le sien partent ensemble. »

Brancas venait à peine de quitter Madrid que Pachau recevait, de Versailles, des lettres d'une haute importance, adressées à l'ambassadeur. Le courrier du 19 mars lui apportait le texte authentique du traité de Rastadt, l'ordre d'en donner officiellement connaissance au roi d'Espagne, les appréciations personnelles de Louis XIV, destinées à être mises sous les yeux du jeune souverain, à faire taire ses scrupules, à calmer son ressentiment par la promesse d'un nouveau service, de courtes instructions signées par Torcy, enfin un billet consolateur adressé par le ministre des affaires étrangères à la princesse des Ursins.

« J'aurais certainement souhaité, écrivait Louis XIV, que la guerre entre mon petit-fils et la maison d'Autriche fût finie en même temps que je la termine de mon côté, et je n'ai rien oublié de ce qui dépendait de moi pour rendre la paix générale..... Il serait le maître d'entrer, dès à présent, en négociation avec l'Autriche, et même de conclure promptement, s'il voulait accorder aux habitants de Barcelone la suspension d'armes demandée en leur faveur. Le prince Eugène en a nouvellement assuré le maréchal de Villars... Mais je vois que le roi, mon petit-fils, prendra le parti de réduire cette ville avant de traiter... J'accorde au roi les secours qu'il m'a demandés pour la réduction de cette ville; mes ordres sont donnés pour faire marcher et joindre à mon armée quatorze bataillons de mes troupes, comme il l'a désiré... Il verra, sans doute avec peine, que j'ai laissé prendre à l'empereur les titres de roi de Castille et de Léon, et généralement de tous les États dépendant de la monarchie d'Espagne. Mais vous lui ferez remarquer que cette usurpation n'est d'aucune conséquence, par l'expédient que j'ai pris de faire signer auparavant l'article séparé qui porte que les titres, pris ou omis de part et d'autres, n'acquerront aucun droit, et ne porteront réciproquement aucun préjudice. Le roi d'Espagne prend lui-même les titres de roi de Bohême, de Hongrie, d'archiduc d'Autriche, et généralement de tous les Etats qui appartiennent à cette maison. Enfin, l'Empereur s'en attribue plusieurs dans le même traité que je pourrais moi-même lui contester. »

« Je suis bien fâché, Monsieur, mandait, de son côté Torcy à Brancas, qu'il n'ait pas été possible de faire ce que le roi souhaitait

d'achever en faveur de la princesse des Ursins; mais il ne faut pas regarder encore la partie comme perdue, et j'espère que, lorsque le roi jugera convenable à ses intérêts d'entrer en négociation avec l'empereur, on pourra trouver des expédients de couronner ce qui n'a pu se faire à Rastadt... »

Cette lettre était accompagnée du billet suivant que Brancas devait remettre lui-même à la Camarera mayor : « J'aurais l'honneur, Madame, de vous faire compliment sur la conclusion de la paix, sachant combien vous êtes touchée de tout ce qui regarde le repos et la satisfaction du roi, si les intentions de Sa Majesté avaient eu tout l'effet qu'Elle souhaitait pour vos intérêts. Je ne vous dirai pas la peine qu'Elle a ressentie de se voir obligée ou de rompre une négociation très importante, ou de remettre l'article de votre souveraineté à une autre conjoncture. M. d'Aubigny, qui sera peut-être à Madrid plus tôt que ma lettre, vous informera, Madame, de ce que Sa Majesté pense, et de ce qu'Elle lui a dit Elle-même sur ce sujet [1]. »

Nous ne répéterons pas ce qui a été dit précédemment sur les causes du violent déplaisir que devait causer à Philippe et à sa toute-puissante conseillère la conclusion d'un traité qui, succédant à de beaux succès, brisait cependant leurs plus chères espérances. La tâche qui incombait à Pachau, pour son début, après le départ de Brancas, n'était ni aimable, ni aisée à remplir. C'était une besogne d'ambassadeur et non de chargé d'affaires. Brancas, sans doute, eût été d'autant plus heureux de la remplir, qu'elle devait être parfaitement désagréable à la cour d'Espagne. Pachau s'en acquitta respectueusement et du mieux qu'il put, sans dépasser son rôle de simple informateur, sachant bien, du reste, que tous les efforts qu'il pourrait tenter pour faire partager au roi les vues de son aïeul seraient parfaitement superflus.

Philippe et Anne-Marie de la Trémoille frémissaient sous l'étreinte d'une déception cruelle. L'envoi de quelques bataillons supplémentaires, les perspectives incertaines et lointaines du futur congrès, ne pouvaient être, ni pour l'un ni pour l'autre, de suffisantes compensations. Après avoir entendu la lecture du traité de Rastadt et de la lettre de son aïeul, le jeune souverain observe, tout d'abord, un silence glacial et dédaigneux, puis son courroux, plus fort que sa volonté, éclate en reproches amers.

« Le roi d'Espagne ne me répondit rien d'abord, ni sur les rai-

[1] Mme des Ursins avait chargé son secrétaire, d'Aubigny, qu'elle honorait, disait-on, d'une confiance et d'une tendresse sans bornes, de défendre ses intérêts à Versailles, pendant que le baron de Câpres, ainsi qu'on l'a dit plus haut, les plaidait à Utrecht.

sons qui avaient engagé Sa Majesté à signer une paix particulière... ni sur la proposition réitérée, en dernier lieu, par le prince Eugène, d'entrer, dès à présent, en négociation... avec l'Espagne... si Sa Majesté Catholique voulait accorder aux habitants de Barcelone la suspension d'armes demandée en leur faveur. Le roi d'Espagne ne me répondit rien non plus sur les secours que le roi accorde pour la réduction de Barcelone. Mais, quand je vins à parler des titres qu'on a laissé prendre à l'empereur, il se récria et me dit qu'il était étonnant qu'on souffrît que l'archiduc se donnât des titres qui ne lui appartenaient en aucune façon. J'eus l'honneur de lui dire qu'il verrait, par l'article séparé qui avait été signé avant le traité, que cette usurpation n'était d'aucune conséquence. Le roi me répéta encore que, cependant, le traité subsisterait et que l'on y verrait l'archiduc prendre la qualité de roi d'Espagne et les titres de tous les États d'une monarchie à laquelle il n'avait aucun droit. Je pris la liberté de lui répliquer que, par la précaution que le roi avait fait prendre, ces titres ne pouvaient porter aucun préjudice aux droits légitimes et incontestables de Sa Majesté Catholique, et, après lui avoir demandé si Elle n'avait rien à m'ordonner, je me retirai [1]. »

Les instructions du cardinal n'étaient pas encore expédiées. L'indignation en fit déchirer l'enveloppe et dicta le post-scriptum dont on va lire la traduction.

« Après le départ de Mgr le cardinal, on a reçu des avis annonçant que, dans le traité de paix conclu entre la France et l'archiduc, il est stipulé que ce prince doit garder le titre de roi d'Espagne... ce que n'eût jamais pu croire Sa Majesté, qui veut que Son Eminence soit prévenue de cette nouvelle, pour représenter au Roi son aïeul que ce serait l'unique moyen de perpétuer le prétexte de la rébellion de tous les mécontents qui croiraient avoir le droit de choisir entre les deux rois... et que cette possibilité, dans la situation où se trouve actuellement l'Espagne, est capable de causer sa ruine dernière... et, pour que cette représentation ait plus de force, Mgr le Cardinal aura à demander comment les ministres de France peuvent se persuader qu'après avoir fait renoncer le roi à sa monarchie et réduit Sa Majesté à consentir au démembrement des royaumes de Naples, de Sicile, de Sardaigne, du Milanais et des Pays-Bas, Sa Majesté serait encore capable de convenir que l'on puisse diviser et partager le titre de roi d'Espagne avec la maison d'Autriche. Son Eminence terminera en disant que, jamais, Sa Majesté ne consentira à un semblable

[1] *Pachau à Torcy*, 9 avril 1714.

abandon, car ce serait vouloir perpétuer la guerre de propos délibéré. »

Inspiré par Mme des Ursins, rédigé par Grimaldo [1], le texte des Instructions secrètes adressées au cardinal avait été examiné, discuté, puis approuvé par Philippe et le *veedor* général. Dans les concerts politiques dont l'exécution avait lieu à cette époque en Espagne, Anne-Marie de la Trémoille, qui les organisait et y tenait d'ordinaire le rôle de chef d'orchestre, avait coutume de plaquer les derniers accords, tantôt avec éclat et tantôt en sourdine, suivant l'impression qu'il lui convenait de produire. Bien qu'au fond il ne fût pas très habile de faire plaider, en France, sa propre cause par l'homme qui, devant être bientôt sa victime, ne pouvait tarder à devenir son ennemi, et que ce procédé par trop machiavélique ne pût être bien fécond, elle attendait avec confiance les plus heureux résultats de la mission confiée au grand inquisiteur. Quels que fussent, au fond, son désappointement et sa mauvaise humeur, elle trouva sage, dans la circonstance, de n'intervenir personnellement qu'avec beaucoup de prudence et de faire le moins de bruit possible, afin d'éviter qu'on ne la rendît responsable des récriminations dont Giudice allait être l'interprète et qui ne pouvaient manquer de déplaire souverainement à Louis XIV. C'est pourquoi sa réponse à Torcy fut réservée et laconique.

Après avoir tracé quelques lignes pour rassurer le ministre sur la santé du prince des Asturies, qui venait d'être assez sérieusement malade, elle termine ainsi cette réponse : « Vous verrez bientôt à Versailles, Monsieur, M. le Cardinal Del Giudice et le prince de Cellamare. L'oncle et le neveu se font un grand plaisir de faire leur cour à Sa Majesté et de connaître un ministre de votre mérite. Ils vous rendront compte de tout ce pays-ci et, comme ils ont beaucoup d'esprit, ils seront plus capables de vous en mettre au fait, — c'était une allusion transparente au manque de jugement du marquis de Brancas, — que nulle autre personne.

« Il n'y en a pas, Monsieur, qui vous honore si véritablement que je le fais.

« La princesse des Ursins. »

François Giudice arriva le 16 avril à Paris; Brancas l'y avait précédé de trois jours.

Courcy.

La suite prochainement.

[1] Chargé de la direction des affaires étrangères.

LE THÉATRE

DE

M. VICTORIEN SARDOU

Deux pièces nouvelles de M. Sardou sont annoncées, l'une, *Cléopâtre*, dont les répétitions s'achèvent à la Porte-Saint-Martin, l'autre, *Thermidor*, qui doit être prochainement représentée à la Comédie-Française. C'est une partie décisive que joue l'auteur tant de fois applaudi; et nous saurons bientôt qui avait raison de ceux qui au lendemain de la *Tosca* et de *Marquise* se hâtaient, avec trop d'empressement sans doute, de déclarer que M. Sardou était perdu pour l'art dramatique, ou de ceux qui persistent à avoir confiance dans la souplesse de cet esprit si habile à se renouveler. Nous voudrions, en attendant, jeter un coup d'œil d'ensemble sur cette carrière de plus de trente années d'incessante production, et essayer d'indiquer la place qu'occupe M. Sardou dans le théâtre contemporain.

I

« J'ai toujours eu l'idée que le théâtre ferait ma fortune et ma gloire. » C'est par ces mots que se terminait la première pièce de M. Victorien Sardou qui ait obtenu quelque succès : les *Premières armes de Figaro*, représentées le 25 septembre 1859 sur le théâtre de Virginie Déjazet. En ce temps-là, M. Sardou ne connaissait guère du métier d'auteur que les difficultés et les déceptions. Son premier ouvrage : *la Taverne des étudiants*, était tombé à plat (1854). Et depuis, les portes des théâtres étaient restées obstinément fermées devant l'auteur sifflé. Mais M. Sardou avait le démon du théâtre, ce qui est la principale condition pour réussir au théâtre. Le succès n'a pas manqué de venir, amenant avec lui la fortune et, à défaut de la gloire, la célébrité qui en donne du moins l'illusion.

Ce qui frappe d'abord dans l'œuvre de M. Sardou, c'en est la variété. M. Sardou ne s'est pas enfermé dans un seul genre; il a pensé que de toutes les formes du théâtre, un auteur dramatique

ne devait en négliger aucune : il a poussé sa pointe dans tous les sens. Il commence par composer pour Mlle Déjazet des vaudevilles à couplets : les *Premières Armes*, *M. Garat*, les *Prés Saint-Gervais*. Une pièce toute d'intrigue et dont le mérite consistait uniquement dans l'habileté de la facture, les *Pattes de Mouche*, lui vaut son premier grand succès. *Nos Intimes* inaugure la série des comédies composées suivant une formule qui appartient en propre à l'auteur et qui consiste à mêler dans de savantes proportions la comédie avec le drame. Il suffit de rappeler quelques titres : les *Ganaches*, les *Vieux Garçons*, la *Famille Benoiton*, *Nos bons villageois*, *Maisonneuve*, *Séraphine*. Puis M. Sardou est pris de l'ambition d'écrire un grand drame historique, de faire revivre de nobles et de terribles figures : ainsi dans *Patrie* et dans la *Haine*. Il touche à la satire politique dans *Rabagas*. Il essaye du drame judiciaire dans *Ferréol*. Et après être revenu à son genre préféré, avec *Dora* et les *Bourgeois de Pont-Arcy*, il change brusquement sa manière et s'efforce de discuter sur la scène une grande question de morale religieuse. Après l'effort tenté dans *Daniel Rochat* vers la haute comédie, l'éclat de rire de *Divorçons*, *Odette* et *Georgette* sont des essais de comédies à thèse. Enfin, ayant trouvé dans la plus nerveuse et la plus passionnante des actrices d'aujourd'hui une collaboratrice précieuse, M. Sardou écrit pour elle : *Fédora*, *Théodora*, la *Tosca*. Entre temps il sème sur sa route de moindres ouvrages, de simples bouffonneries : les *Pommes du voisin;* des mélodrames, les *Diables noirs;* des féeries, Don *Quichotte*, le *Crocodile;* des pièces à costumes, les *Merveilleuses*. Il ne dédaigne même pas l'opéra-comique, voire l'opérette. Lui seul, à peu près, M. Sardou, possède cette faculté de passer sans fatigue d'un genre à celui qui en est justement le contraire. La même plume a écrit *Daniel Rochat* et *Marquise*. L'auteur de la *Haine* est aussi bien celui du *Roi Carotte*.

Grâce à cette extraordinaire souplesse, M. Sardou n'a jamais été pris au dépourvu; il a pu se prêter à toutes les exigences du goût, se plier à tous les caprices de la mode, suivre les indications de l'actualité, et servir au public en temps voulu l'œuvre même qu'il attendait. Avec une rare subtilité de flair, il a su distinguer quelle était la manie de l'heure présente, apercevoir le ridicule du jour, et lui donner aussitôt sa forme scénique. Aussi ne trouverait-on dans aucun théâtre une collection plus variée d'originaux rappelant les travers qui se sont succédé dans notre société, l'un remplaçant l'autre, ou s'y ajoutant. — Quelques-uns n'appartiennent ni à une époque déterminée ni à un monde spécial. Tels ces amis intimes, amis qui ne veulent que notre mal, intimes dont on ignore parfois

jusqu'au nom; fléau domestique devant lequel s'enfuient la paix de la maison, l'entente des époux, le bonheur et l'honneur. Ceux-là se retrouvent partout où il y a un brave homme à duper, une bonne cave à piller et une jolie femme à prendre... Mais, pour la plupart, les originaux de M. Sardou ont leur date.

Ceux-ci s'encadrent dans le décor du second Empire. — Grâce aux transformations économiques, et grâce à la rapidité avec laquelle les fortunes se font et se défont, c'est, dans une société née d'hier, une hâte de vivre et de jouir, un besoin de dépenser vite l'argent vite gagné, et de paraître, et de parader, une avidité de s'amuser ou de se donner au moins l'illusion qu'on s'amuse, une recherche d'existence somptueuse sans élégance vraie et sans distinction dans les goûts, une fièvre de luxe, une course au plaisir. Voici les Benoiton et les Formichel de la *Famille Benoiton :* la mère toujours sortie; le père, sottement vaniteux, grossièrement pratique, fier d'être « roulé » en affaires par son fils; le mari, l'enragé chiffreur qui, ayant chiffré la somme à laquelle il tarife son bonheur, court après la chimère du million, passe à côté du bonheur vrai et néglige les devoirs du chef de famille qu'il confond avec ceux du chef d'une maison de banque; la femme, qui, riche d'un revenu de vingt mille francs en dépense quarante mille et fait soupirer son mari après la dot de Marianne; l'honnête femme, qui fait tant d'efforts pour ne pas avoir l'air de ce qu'elle est; la jeune fille, dont les jolies lèvres laissent tomber comme autant de grenouilles des locutions de faubourg; le gandin, cancre par principes et par nature; le méchant morveux, qui n'aime que les gens riches, odieux produit de l'odieuse vanité de ses parents. Ce sont autant de types qui n'ont point tous disparu, mais qui sont caractéristiques de la société française aux environs de 1865. — On éventre le vieux Paris. La bourgeoisie commerçante quitte le Marais et y laisse en le quittant ses traditions de simplicité, de vie confortable et familiale. Tout pour ce qui brille et pour ce qui reluit, fût-ce d'un éclat menteur. « Tes salons! un malheureux appartement qui ment depuis les bourrelets de la porte jusqu'aux cendres du foyer. Partout la singerie du beau et du riche! Nulle part le vrai confortable qui est le solide, ni le vrai beau qui est le simple. Mais du stuc qui joue le marbre, du carton-pâte qui joue la sculpture, du poirier qui joue l'ébène. Frottez! ça s'efface. Frappez! ça s'écaille[1]. » Et ce qu'on dit de la maison et des meubles qui la garnissent, on le dirait aussi bien et des faux amis qu'on y reçoit et du train de vie mensonger qu'on y mène. Au lieu du gain modeste et sûr, la spéculation, le jeu, richesse aujourd'hui et ruine

[1] *Maison neuve.*

demain. — Voisine de Paris, la campagne l'envie et l'exècre ; et le villageois taquin et retors s'arrange pour vivre du Parisien en même temps qu'il lui rend la vie insupportable. — Cependant, au fond des provinces, le passé se survit à lui-même, opposant aux idées nouvelles toutes les barrières des préjugés, de la routine, de l'ennui : c'est là qu'on trouve le gentilhomme pour qui la Révolution n'est toujours qu'une émeute, le jacobin féru d'une phraséologie empruntée à Robespierre, comme les échantillons d'espèces disparues qu'on collectionne dans les musées rétrospectifs.

La troisième République remplace le second Empire. De nouvelles « couches sociales » arrivent à la vie politique. M. Sardou est là pour nous montrer toutes les diversités du politicien : les grands premiers rôles, ténors favoris du public, le brillant Rabagas, l'honnête Rochat; ceux du second plan, les médiocres Bidache, qui s'accrochent à la fortune d'un ancien copain; et ceux enfin de la tourbe, les Chaffiou et les Camerlin, tous les ratés et tous les haineux. — Les mœurs américaines s'installent décidément à la place des mœurs françaises en déroute. M. Sardou nous montre, sur le pont du *steam-boat* et dans l'hôtel pour voyageurs, où il a installé son « salon de famille », l'oncle Sam lui-même avec ses filles et ses gendres. — Enfin, ce que l'on appelait jadis la société bat en retraite devant le monde cosmopolite. Voici, dans *Odette* et dans *Dora*, l'image de ces réunions bigarrées, où s'assemblent, autour de grandes dames qui sont des aventurières, des diplomates mâtinés de policiers et des gentilshommes qu'on prendrait sans se tromper pour des rastaquouères.

Tout ce monde va et vient, passe et repasse, et se démène, et tourbillonne dans un mouvement endiablé. L'auteur est passé maître dans l'art de nouer une intrigue, d'en embrouiller les fils, de porter jusqu'à leur dernier degré la curiosité et l'émotion. Il a l'esprit le plus alerte, la fantaisie la plus fertile, la gaminerie la plus amusante. La langue qu'il parle, nerveuse, agile, procédant par petites phrases coupées, heurtées, martelées, a les qualités mêmes qui sont essentielles à la scène... Tout cela suffit amplement à expliquer le grand succès de M. Sardou et cette vogue à laquelle notre vieux monde ne suffit pas. On est d'abord gagné, séduit, ébloui. C'est la première impression, toujours favorable, et dont les plus difficiles ne se défendent pas. — Mais on cherche à se reconnaître, on s'interroge sur la qualité du plaisir qu'on vient d'éprouver, on écarte l'enveloppe séduisante et brillante pour arriver jusqu'à la substance et à la moelle. C'est là l'écueil. Cet examen est singulièrement fâcheux pour l'œuvre de M. Sardou. Après tant de surprises, ce théâtre nous en réserve une qui passe toutes les

autres : c'est de voir sur quelles bases fragiles reposent ces constructions si habilement échafaudées, et comment, au moindre souffle, elles chancellent, s'effondrent et tombent en menue poussière.

II

Et d'abord, parmi tant et de si plaisants originaux, on perdrait son temps à chercher un être vivant; j'entends une créature analogue à celles que nous sommes, faite de chair et de sang, pétrie d'instincts que l'éducation a développés ou contrariés, grandie dans un milieu déterminé, façonnée par l'existence, et qui soit, à un moment donné, le produit de tous les éléments qui ont concouru à la former, la résultante de toutes les influences qu'elle a subies. Cette complexité, condition même de la vie, M. Sardou n'a point seulement essayé de l'indiquer. Ses personnages sont parfaitement abstraits : ce sont des ridicules qui marchent. Et ce ridicule qu'ils personnifient, ils l'exagèrent. Jamais M. Sardou, en nous les présentant, ne s'arrête à cette exacte limite au delà de laquelle le portrait tourne à la caricature. Tout son effort ne tend qu'à nous faire rire à leurs dépens. Il nous promène à travers une galerie de grotesques.

Encore serait-on disposé à accepter le parti-pris de l'auteur; on prendrait ses personnages tels qu'ils sont; mais au moment où on croit les saisir, voici qu'ils nous échappent. Egoïstes, envieux, vaniteux, joueurs, coquettes, voici qu'ils se convertissent, et nous les voyons agir justement à l'encontre du caractère qu'ils semblaient avoir. — Ce procédé est à peu près invariable dans le théâtre de M. Sardou. — Regardez ces ganaches : vous jureriez, à les voir figées en leurs attitudes de momies, qu'elles sont à l'abri des revirements de l'humaine nature. Le monde peut s'écrouler; sur les ruines du monde, le marquis de la Rochepéans regrettera les Bourbons, l'athée Vauclin poursuivra de ses invectives le gouvernement des curés, Fromentel soignera son paresseux égoïsme. Mais attendez un peu. Ce n'est pas le monde qui s'écroule : c'est une jeune fille qui a le mal d'amour. Cela suffit. Fromentel s'inquiète, s'agite et se multiplie, Vauclin réclame l'influence salutaire du curé de son village, le marquis prend pour gendre un roturier. — Voyez cette grande dame déclassée, la comtesse de Clermont-Latour : chassée par son mari, qui l'a surprise en flagrant délit d'adultère, elle a de chute en chute dégringolé jusqu'au rang des courtisanes vulgaires. Elle ne se souvient de son nom que pour s'en servir, de son mari que pour l'exploiter; se souvient-elle qu'elle ait une fille? Attendez. Elle va tout à l'heure se dévouer, se sacrifier pour cette fille, comme

une héroïne de la maternité. — Ecoutez avec quelle énergie de résolution et avec quelle verdeur de langage aussi, cette douairière déclare que jamais son fils n'épousera la fille de l'ancienne drôlesse Georgette. Mais laissez-lui quelques instants; il n'en faudra pas davantage pour qu'elle consente à l'union dont l'idée seule lui semblait insoutenable. — Les demoiselles Benoiton, élevées comme vous savez, n'en seront pas moins des modèles d'honnêtes petites femmes. — Sarah, l'Américaine rompue à tous les exercices du flirt, se marie par amour et par coup de tête, à la française [1]. — Préjugés, travers à fleur de peau. Ils n'ont point entamé l'être et pénétré jusque dans le caractère. Mais qui parle de caractère? Les marionnettes ont-elles un caractère? Vicieux ou vertueux, ces personnages inconsistants, qui n'ont que l'apparence des vices ou des qualités qu'ils semblent avoir, ce ne sont en effet que marionnettes et que fantoches.

Ce travail que nous faisons sur les caractères, on le ferait aussi bien sur tous les éléments dont se compose une pièce de M. Sardou. L'action, à laquelle pourtant il attache une telle importance, n'y résisterait pas davantage. Cette action, neuf fois sur dix, est aussi factice que puérile; il suffirait d'un mot pour tout expliquer; et si aucun des personnages ne prononce ce mot, c'est que l'auteur est là, qui l'en empêche. Cependant l'intrigue se resserre; le danger presse. On va, on vient, on court, on se précipite; c'est un effarement, un affolement; on crie, on se désespère : « Sauvez-vous... Par ici... De ce côté!... Lui!... Perdu!... Ah! mon Dieu! » Et pourquoi ces gestes désordonnés tournant à l'épilepsie? Pour un malentendu. Pour des apparences encore, pour l'ombre d'une faute et pour le fantôme d'un malheur. Mme Caussade *a l'air* d'avoir trompé son mari; en fait, elle s'est arrêtée à temps. La femme de Didier *a l'air* d'avoir manqué à ses devoirs; en réalité, elle est restée une fidèle épouse. Dora *a l'air* d'avoir fait métier d'espionne [2]... La vérité se découvre. On en est quitte pour la peur. Encore devrait-on éprouver quelque honte, d'avoir fait tant de bruit pour si peu de chose. Mais c'est ainsi que tout dans ce théâtre est illusoire et décevant. Le masque au lieu du portrait, le rôle au lieu de la personne humaine; au lieu de la logique, la convention et l'artifice; au lieu de la vie, le mouvement qui n'en est que l'apparence.

D'où vient donc que les créations de M. Sardou soient si vides, si dénuées de solidité et de réalité? Dira-t-on qu'il a voulu qu'il en fût ainsi et qu'il s'est proposé pour seule ambition d'amuser son public? Mais l'épithète d'amuseur est l'une de celles que M. Sardou

[1] *Les Ganaches, — Odette, — Georgette, — La famille Benoiton, — L'oncle Sam.*
[2] *Nos intimes, — La famille Benoiton, — Dora.*

est le moins disposé à accepter, et surtout à prendre pour un éloge. En fait, il s'est efforcé plus d'une fois de s'élever au ton de la grande comédie. Jamais il n'a plus complètement échoué. Même dans ses pièces les plus réussies, — j'en excepte les deux grands drames, — on remarque une sorte d'impuissance à tirer d'une donnée féconde tout ce qu'elle contient, à pousser jusqu'au bout une observation, à épuiser l'idée. On a cette impression que l'œuvre a dévié en route. On en veut à l'auteur d'avoir été inégal à sa matière. — Or cette impuissance n'est que le rachat des mérites mêmes qu'on admire le plus chez M. Sardou. Ce qui a fait son succès est aussi bien ce qui l'a perdu. Sa prodigieuse habileté, tant vantée, ç'a été sa pire ennemie.

III

On sait à quelle école M. Sardou a appris son métier d'auteur dramatique. Il avait vu *Une Chaîne* au Théâtre-Français. Ce fut pour lui une révélation. Il se mit à étudier l'œuvre de Scribe. « Voici comment il procédait : il lisait le premier acte d'une comédie de Scribe; puis, avec cette exposition, il construisait une pièce. Etant donné tel point de départ, il cherchait la suite et la solution; il bâtit des scénarios nouveaux sur les idées de Scribe; puis, reprenant sa lecture, il comparait son travail à lui, Sardou, avec la pièce de l'auteur renommé. C'est ainsi qu'il apprit son métier[1]. » Et nous devinons bien ce qu'il pouvait apprendre auprès d'un tel maître : c'était à machiner une intrigue, à combiner des évènements, accumuler les surprises, les malentendus et les quiproquos. Pour ce qui est de la substance même de l'ouvrage : idées, caractères, mœurs, Scribe pouvait tout juste lui apprendre à s'en passer. — Cet enseignement qu'il tirait du théâtre de Scribe, M. Sardou le compléta par les leçons qu'il reçut de Montigny, le directeur du Gymnase, « metteur en scène incomparable, passé maître dans cet art délicat de grouper les personnages, de les faire entrer, sortir, s'asseoir, se lever, causer entre eux, de telle sorte que leur ensemble offre toujours au spectateur un tableau de genre achevé[2] ». — Auprès de Montigny, ce que M. Sardou put apprendre, s'il l'ignorait encore, c'est tout le parti qu'on peut tirer des accessoires, et comment, à l'occasion, on remplace un détail de psychologie par un détail de mobilier. Si l'on veut savoir exactement ce que valait cet enseignement combiné, qu'on songe aux *Pattes de mouche* qui en sont le produit direct.

[1] A. Wolff, *Sardou et l'Oncle Sam.*
[2] Victorien Sardou, préface au 3e vol. des *Premières illustrées.*

Chef-d'œuvre d'un genre, il faut convenir qu'à considérer la difficulté vaincue, cette pièce est même un prodige. Jamais n'a été plus strictement appliquée la fameuse définition qui veut que l'art consiste à faire quelque chose avec rien. Car il n'y a rien ici, ce qui s'appelle rien : ni intérêt engagé, ni étude de sentiments, ni peinture de mœurs, ni même, à vrai dire, d'action. Il n'y a que le voyage d'une lettre, qui, après être restée trois ans sous une statuette de Saxe, est reprise par le destinataire, est déposée dans une coupe, en est tirée par une jeune fille, sert à allumer une lampe, est jetée par une fenêtre, est ramassée par un entomologiste qui en fait un cornet pour y enfermer un coléoptère, est déroulée par un collégien qui s'en sert pour écrire au dos une déclaration, est brûlée enfin par celui-là même entre les mains de qui on craignait qu'elle n'arrivât. Sur les différents acteurs qui prennent part à cette « course à la lettre », on nous dit seulement que Vanhove est le mari, que Clarisse est sa femme, que Prosper Block avait dû épouser Clarisse, que Suzanne est une jeune fille. Et ces indications, pour sommaires qu'elles soient, nous suffisent, puisque aussi bien tout le jeu consiste à empêcher qu'une lettre ne soit lue par un monsieur sans individualité marquée et qu'on pouvait aussi bien appeler X ou Z. Des personnages quelconques se repassent un papier dont ils ignorent le contenu. Et cela suffit pour remplir trois actes, sans ennui pour le spectateur. Rien ne prouve mieux l'efficacité de cette sorte d'algèbre qui est l'art du théâtre. Rien aussi n'en démontre plus clairement la vanité. — Les *Pattes de mouche*, dira-t-on, ne sont qu'une gageure. Mais combien il était dangereux de la tenir, et de gagner son pari ! Il est rare qu'un auteur ne soit pas plus ou moins prisonnier de la manière qui lui a valu son premier succès. Le succès des *Pattes de mouche* a pesé sur toute la carrière de M. Sardou. On n'a pas impunément expérimenté que pour tenir en éveil la curiosité d'une salle, il suffit d'un tour de passe-passe prestement exécuté. Qu'on se trouve plus tard aux prises avec un sujet dont le développement exigerait un effort de pensée de la part de l'auteur, un effort d'attention de la part du spectateur. On a sous la main un moyen, grâce auquel on s'en tirerait à si bon compte ! La tentation est trop forte ! On n'y résiste pas.

De là est venu le principal défaut qui nous choque dans les comédies de M. Sardou. On connaît le genre qui est propre à l'auteur, la combinaison qui porte sa marque. C'est un mélange de la comédie et du drame. Deux actes de comédie sont consacrés à nous présenter, dans un décor aux couleurs vives et gaies, le milieu où se passera l'action, les personnages qui y seront mêlés.

Aux deux actes suivants, brusque changement. L'action s'est engagée : elle est émouvante, pathétique, pleine de terreur, d'angoisses et de larmes. Le cinquième acte sert à tout expliquer. Les choses s'arrangent. Tout est pour le mieux, dans le meilleur des mondes. — A ce système on a fait bien des critiques qui ne sont pas sans valeur. On a reproché à M. Sardou de juxtaposer trop crument les teintes. Et il est pénible vraiment, au sortir d'aimables scènes de genre, de se heurter à des effets violents de mélodrame : un vieux célibataire reconnaissant un fils dans l'homme avec qui il s'allait battre en duel, une femme affolée devant le corps de son amant qu'elle croit avoir tué [1], etc. — On a objecté encore que, la plupart du temps, la partie de drame ne procédait pas rigoureusement de la partie de comédie. Et il arrive, en effet, que ces deux parties, vraiment indépendantes l'une de l'autre, ne soient que juxtaposées et cousues, et que la suture soit trop apparente. — Mais, si fondés que puissent être ces reproches, un autre est plus grave. C'est que le moment où M. Sardou quitte la comédie pour le drame marque le moment précis où il renonce au sujet qu'il avait lui-même choisi, à l'étude qu'il s'était lui-même proposée. Comme s'il désespérait de la mener à bien, il a recours à un expédient et se rejette sur un exercice qui n'a plus pour lui de difficultés. Il se soustrait et se dérobe : c'est une manière de sauve-qui-peut.

Nous étions tout occupés du spectacle de la malignité envieuse de faux amis... Parlons d'autre chose, interrompt M. Sardou, et cherchons par où un jeune homme, en conversation coupable avec une femme mariée, pourra s'échapper d'une pièce dont toutes les issues sont gardées. (*Nos intimes.*) Nous étions attentifs au travail de décomposition que le goût du luxe peut faire dans l'intérieur d'une famille... Parlons d'autre chose, et cherchons comment une femme soupçonnée par son mari, et qui a laissé détruire des papiers qui prouvaient son innocence, parviendra néanmoins à se justifier. (*Famille Benoiton.*) Nous nous intéressions à la lutte de tout un village contre un Parisien... Vous plairait-il pas d'entendre l'histoire d'un fils de famille qui, pour ne pas compromettre la femme d'un colonel, s'embarrassa dans un écheveau de mensonges, faillit être tué par le colonel, et devint enfin son beau-frère. (*Nos bons villageois.*) Nous avions devant nous un ménage de commerçants du Paris de M. Haussmann... Eh bien, supposez une chambre : à la fenêtre un balcon, dans une encoignure un canapé. Par le balcon, un amant s'introduit auprès de sa maîtresse. Celle-ci, qu'il serre

[1] *Les vieux garçons, — Maison neuve.*

d'un peu trop près, s'aperçoit qu'il est gris; elle lui fait avaler du laudanum; il en prend une trop forte dose; il tombe comme mort... Vous me suivez toujours?... A ce moment, un commissaire de police frappe à la porte. La dame pousse l'homme sous le canapé. Mais jugez quelle doit être son angoisse! (*Maison neuve.*) Nous assistions à des scènes de la vie dévote... Supposez une maison mystérieuse, dans un quartier désert. Une jeune fille y a été transportée par un homme qui passe pour être son parrain et qui, en réalité, est son père. Cherchez comment la mère pourra la rattraper, sans que, pourtant, son mari, qui l'accompagne, puisse soupçonner la faute. (*Séraphine.*) Nous passions en revue les familiers d'un tripot... Mais, à ce propos, ne vous souvenez-vous pas de l'aventure de cette femme qui, pour tirer vengeance de son amant, qui l'avait abandonnée, lui fit épouser une jeune fille venue du ruisseau? (*Fernande.*) On pourrait prolonger cette énumération. Et toujours cet éternel moyen : la lettre perdue, déchirée, retrouvée! M. Sardou commence *Nos intimes*, *Nos bons villageois*, la *Famille Benoiton*, etc. Il s'arrête bientôt, fatigué. Et, puisque, tout de même, il faut finir, il refait les *Pattes de mouche*. Or, de rechercher une lettre égarée, cela, sans doute, a son prix; mais peut-être importerait-il davantage de poursuivre l'étude indiquée et de donner les derniers coups de brosse au tableau de mœurs ébauché. Un escamotage au théâtre ne laisse pas d'être une jolie chose; encore ne faut-il pas aller jusqu'à escamoter la pièce elle-même. Car le spectateur, à la fin, s'aperçoit que tout cela n'est pas assez sérieux. Il soupçonne qu'on se moque de quelqu'un ici, et que ce doit être de lui. — Au dernier acte de *Nos intimes*, une détonation retentit. Chacun se regarde. Est-ce la vengeance d'un mari outragé? Mais non. Et ce n'est pas à un homme, c'est à un renard qu'en voulait ce mari. C'est une image assez exacte de ce qui se passe dans le théâtre de M. Sardou. L'auteur est parti en campagne contre les travers de l'humanité : un renard paye les frais de la guerre. Véritable mystification.

IV

Encore ne faut-il pas, comme cela est aujourd'hui l'usage, faire porter à Scribe le poids de tous les péchés du théâtre moderne. Si M. Sardou a choisi Scribe pour son maître, il est responsable de ce choix; et d'ailleurs il ne s'en défend pas. S'il a demandé plus que de raison aux ressources de la stratégie théâtrale, et s'il a mis dans son œuvre si peu d'humanité, la faute en est sans doute à lui-même, à la tournure de son esprit, à quelque trait caractéristique de sa nature intellectuelle. — Pour le cas où nous n'aurions

pas été capables de découvrir ce point faible, les amis de M. Sardou et M. Sardou lui-même ont pris la peine de nous le signaler.

Un des biographes de M. Sardou nous conte comment il l'entrevit pour la première fois, causant avec Théodore Barrière. C'était un jeune homme d'apparence malheureuse. « Un habit usé et démodé serrait le corps, d'une maigreur curieuse; de longs cheveux encadraient une figure pâle et tellement marquée par la misère que l'impression pénible que je ressentis m'empêcha de constater l'éclair intelligent de son regard. Le chétif jeune homme qui faisait pitié à voir s'éloigna. « Quel est donc ce jeune homme? demandai-je à « Barrière. — C'est l'incarnation du théâtre, » répondit-il [1]. — Et c'est apparemment quelque chose pour un auteur dramatique que d'être l'incarnation du théâtre. — Mais écoutez le commentaire et le développement du mot de Barrière. C'est M. Sardou qui se chargera de nous le présenter. « Le joueur, écrit-il, n'est pas plus hanté par « les visions du jeu et l'avare par celles du lucre, que l'auteur dra- « matique par la constante obsession de son idée fixe. Tout s'y « rattache et l'y ramène. Il ne voit rien, n'entend rien qui ne revête « aussitôt pour lui la forme théâtrale. Ce paysage qu'il admire, « quel beau *décor!* Cette conversation charmante qu'il écoute, le joli « *dialogue!* Cette jeune fille délicieuse qui passe, l'adorable *ingé- « nue!* Enfin ce malheur, ce crime, ce désastre qu'on lui raconte, « quelle *situation*, quelle *scène*, quel *drame* [2]*!* » Or, au moment où il s'imagine faire l'éloge de cet auteur qui ne verrait toutes choses qu'au point de vue du théâtre, il ne s'aperçoit pas qu'au lieu d'un éloge, il lui adresse la pire des critiques, — et celle même qui retombe le plus directement sur son théâtre, à lui, Sardou.

C'est qu'en effet le moyen est mauvais, pour voir les hommes tels qu'ils sont et pour se faire une idée juste des choses, de ne les regarder qu'à travers le théâtre. On a souvent fait ressortir cette misère de la condition de l'acteur habitué à borner son horizon entre le côté cour et le côté jardin : il projette sur toutes choses l'éclairage factice de la scène; redescendu dans la vie réelle, il y marche encore comme il faisait sur ses planches; aux heures de passion, il continue de jouer sa grande scène du quatrième acte; aux heures d'abandon, il continue de lancer des mots, ainsi qu'il convient quand on veut leur faire passer la rampe. Une telle déformation de l'esprit est plus fâcheuse cent fois quand c'est l'auteur lui-même qui en est victime; car le devoir de celui-ci est justement de rapprocher le théâtre aussi près quil est possible de la vie, d'y transporter une somme de réalité toujours plus grande,

[1] A. Wolff, *Sardou et l'Oncle Sam.*
[2] Discours de réception à l'Académie française.

et d'y amener l'air libre du dehors. Mais quand on n'a jamais aperçu dans le paysage que le décor, dans la jeune fille que l'ingénue, et dans le crime que la situation, on risque de n'avoir vu en effet que des situations, que des rôles et des décors, et, faute d'avoir envisagé l'humanité directement, et de s'y être intéressé pour elle-même, de se trouver enfin sans renseignements et sans opinion sur elle.

Ainsi est-il advenu pour M. Sardou. Cherchez à travers son théâtre quelle est son opinion sur quelques-unes des questions très générales que ne saurait éviter quiconque se propose de montrer l'homme aux hommes. La vie est-elle bonne ou mauvaise? et qui a raison, des misanthropes qui ont écrit pour le théâtre depuis Molière jusqu'à l'auteur des *Faux Bonshommes*, ou des doux optimistes, qu'ils s'appellent Collin d'Harleville ou Léon Laya? L'humanité n'est-elle qu'une collection d'imbéciles et de méchants, comme on pourrait le croire d'après tous les premiers actes de M. Sardou; et n'est-elle pas au contraire une vaste famille uniquement composée de braves gens, comme on l'induirait de tous ses dénouements? Sur cette société même qu'il a mise en scène, quel est son avis, et lui semble-t-il qu'elle soit pire ou meilleure que celle qui l'a précédée? Quelles questions lui semblent capitales parmi toutes celles qui s'agitent autour de lui? Est-ce, comme à celui-ci, la question d'argent, ou, comme à tel autre, celle de la prostitution? Est-il pour le divorce ou contre lui? Que pense-t-il des rapports de l'homme et de la femme? quoi de la famille? quoi du devoir?

Toute la morale de M. Sardou — cette morale dont on lui a parfois fait honneur — tient dans quelques généralités déclamatoires. Que si vous vous étonnez que le scepticisme, ou pour mieux dire le « nihilisme » moral, qui est au fond du théâtre de M. Sardou se concilie avec une tendance au lieu commun, je vous répondrai que rien n'est plus fréquent. Les faiseurs de Revues de fin d'année consacrent toujours quelques couplets à l'expression de nobles idées. Et nos bons boulevardiers rendraient des points à M. Prudhomme quand il s'agit de célébrer en termes émus le devoir et la famille. Je vous renvoie aux chroniques de M. Albert Wolff.

Voici quelques échantillons de tirades vertueuses. Sur le vieux père de famille : « Ah! mon Dieu, élevez donc votre fils dans des principes d'honneur et de vertu, soyez donc constamment tendre et dévoué et saignez-vous aux quatre veines pour que tout, probité, honneur, avenir, aille misérablement s'engloutir aux pieds de la première femme qui passe. — Ah! mon pauvre père! — Mais, fils ingrat, pensez-y donc!... Il dort... tenez, à cette heure. Il rêve

des rêves qui ne sont que vous. Il vous voit heureux, honoré, aimé. Il vous marie, il revit dans votre bonheur, dans vos petits-enfants qu'il fait sauter sur ses genoux. Et devant ce paradis de sa vieillesse, il pleure de joie. Eh bien ! non, tout cela, mensonge. Réveille-toi, vieillard [1] ! » etc. — Sur l'inconduite et sur le jeu : « La fortune que ses parents lui avaient acquise par toute une vie de luttes et de privations héroïques... disparue! engloutie! Le travail paternel enrichit des escrocs; les saintes économies de sa mère ornent de guipures le lit infâme des drôlesses [2] !!! » — Sur les réunions autour de la lampe : « O mon doux foyer paternel, que tu es loin! C'est l'heure où, dans le grand salon, mon père fait tout haut la lecture accoutumée à ma pauvre mère, qui croit l'écouter et qui pense à moi. De mes sœurs, la plus jeune brode à ses côtés, et, silencieusement, l'aînée va et vient, préparant le thé du soir [3]... » etc. etc.

Nos mères, nos épouses, nos sœurs, ce sont MM. Legouvé qui passent pour en avoir parlé avec l'attendrissement le plus niais. Mais de qui donc sont ces lignes : « Au risque de passer pour bien « naïf, j'avoue que j'ai la dévotion de la femme, et que mon estime « pour elle s'accroît encore pour elle tous les jours. Dans cet abais- « sement trop sensible de l'esprit public, dans ce désarroi de notre « intelligence sans clarté et de notre raison sans boussole, je ne vois « debout que l'éternelle bonté de la femme, qui me semble grandie « de tout l'écroulement du reste. Là où notre esprit s'éteint, son cœur « resplendit. Le mari ne vaut pas l'épouse. Le frère ne vaut pas la « sœur. Le père n'égale pas la mère. Vaincus par elle au foyer do- « mestique, nous croyons nous rattraper comme citoyens. O Pari- « sien, rappelle-toi les Parisiennes du siège [4] ! » Pour notre part nous n'avons point entendu dire qu'il se soit produit depuis l'an 1870 un relèvement subit dans la moralité féminine; que si nous connaissons d'excellentes épouses, nous en savons aussi de médiocres et de détestables; et si nous nous souvenons des Parisiennes du siège, nous n'avons pas oublié non plus les « Parisiennes » de la Commune. Mais il est clair qu'au lieu de regarder autour de lui, M. Sardou s'est contenté de prendre le type tout fait, conventionnel et consacré, de la Femme, sœur des anges. — M. Sardou continue : « Aussi dans mes pièces la Femme a-t-elle presque toujours le beau rôle : celui du bon sens, de la tendresse, du dévouement. Je ne dis rien de *mes* jeunes filles. C'est une collection dont je suis

[1] *Nos bons Villageois.*
[2] *Fernande.*
[3] *L'oncle Sam.*
[4] Préface de la *Haine.*

fier. » Et c'est une preuve qu'on peut être fier à bon marché. Comme si celles que M. Sardou appelle *ses* jeunes filles différaient en quoi que ce soit de l'éternelle ingénue qu'il est de règle de marier à la dernière scène de toutes les comédies et de tous les vaudevilles! — Dans les pièces de M. Sardou, il n'y a pas de jeunes filles, il n'y a ni hommes ni femmes : il n'y a que des types de théâtre.

En signalant les points faibles du théâtre de M. Sardou, et les insuffisances de son art, peut-être sommes-nous arrivés, — et c'était notre but, — à indiquer de quel côté il faut chercher les meilleurs titres de l'auteur à la renommée. On lui fait tort quand on affecte de le mettre en parallèle avec ceux de ses contemporains, un Augier, un Dumas fils, dont il n'est, en aucune façon, le rival. C'est dans ses vaudevilles et dans ses drames qu'il faut l'étudier, si l'on veut se donner le plaisir de le louer enfin sans réserves. *Rabagas*, *Divorçons*, merveilles de finesse, d'ingéniosité et de joli travail. *Patrie*, la *Haine*, drames si complètement réussis. Son tempérament le portait vers ces deux genres qui d'ailleurs ne sont pas aussi opposés qu'on pourrait le croire. Ils consistent l'un et l'autre dans une simplification de l'être humain. Le vaudeville nous présente des ridicules qu'aucun respect de soi, aucun retour de bon sens ne vient atténuer. Le drame vit de passion toute pure, patriotisme sans faiblesse, charité sublime, amour exalté. Dans le premier cas, l'auteur se place un peu au-dessous de l'humanité moyenne, et dans le second cas, fort au-dessus. Mais, pour certains esprits, une seule chose est impossible, c'est de se placer au juste point de vue. — C'est justement l'inattaquable mérite de M. Sardou, d'avoir renou-velé, en les perfectionnant, deux genres qu'on pouvait croire épuisés : le vaudeville de Scribe et le drame historique de Dumas père.

... Tout de même, le cas de M. Sardou est l'un des plus curieux et des plus instructifs que je sache. Doué des plus rares qualités, il ne lui a manqué que de s'être fait de son art une conception plus juste et plus haute. Mais, au lieu de comprendre qu'un genre littéraire n'a de valeur qu'autant qu'on s'en sert pour pénétrer plus avant dans l'étude de l'homme, il a cru que passions, ridicules et vices, n'étaient qu'autant de prétextes pour tenir, inquiétée ou amusée, la foule qui s'entasse dans une salle de spectacle. C'est pourquoi tandis qu'il n'y a qu'une voix pour saluer en lui le plus expert d'entre les maîtres de la scène, on hésite à lui donner une place parmi les représentants de notre littérature.

René Doumic.

UN ESSAI DE SOLUTION

DES DIFFICULTÉS DU PROTESTANTISME CONTEMPORAIN

L'INDIVIDUALISME DOGMATIQUE

Le protestantisme contemporain traverse une longue et douloureuse crise. Les églises constituées sur le principe de l'union avec l'Etat sont, depuis le siècle dernier et surtout pendant notre siècle, envahies par un enseignement directement opposé aux dogmes les plus essentiels du christianisme, à ceux même que les premiers fondateurs de ces sectes nouvelles avaient prétendu défendre mieux que l'Eglise catholique.

L'autorité divine de l'Ecriture sainte, qui avait été, dès l'origine, reconnue comme seule règle de foi à l'exclusion de la tradition et de la hiérarchie ecclésiastique, a été, de mille manières, battue en brèche.

En présence de ce progrès croissant des doctrines négatives, les âmes sincèrement chrétiennes, élevées dans la foi à la divinité de Jésus-Christ et à l'action surnaturelle de la grâce, se sont émues, et ont cherché à se préserver elles-mêmes, et à préserver celles dont la tutelle morale leur est providentiellement confiée, d'un enseignement qu'elles sentent être négatif et malsain.

Un mouvement puissant de résistance au rationalisme s'est produit à diverses époques, dans divers pays, sous diverses formes.

En Angleterre, grâce à la plus grande quantité de formes et d'éléments traditionnels conservés au seizième siècle par l'église que les rois avaient arrachée au centre catholique, le mouvement antirationaliste a pris la forme d'une réaction dans le sens de la tradition catholique. Il a amené de nombreux et éclatants retours à l'ancienne foi et a produit certaines sectes ritualistes qui se rapprochent d'une manière singulière et inattendue de l'Eglise catholique,

sans se décider cependant à faire le pas décisif, c'est-à-dire à se soumettre pleinement à son autorité en la reconnaissant comme divine.

Dans les autres pays où le protestantisme a de nombreux adhérents, en Allemagne, en France, en Suisse, en Ecosse, et dans la partie de la population protestante de l'Angleterre qui est sortie du sein de l'Eglise officielle, la résistance a pris une autre forme. Les adversaires du rationalisme, fidèles au principe posé par Luther, ont choisi comme point d'appui de leur réforme le canon biblique, tel qu'il a été définitivement reçu dans leurs églises en y comprenant les portions du Nouveau Testament que Luther avait rejetées. Ils ont pris en France le nom d'orthodoxes par opposition aux rationalistes qui ont reçu celui de libéraux. Seulement, ils ont reconnu bientôt que le canon ne suffisait pas à lui seul, les textes les plus clairs pouvant être détournés de leur sens. Il a fallu joindre au texte biblique, soit les anciennes confessions de foi des églises primitives, soit de nouvelles formules dogmatiques créées pour la circonstance. Mais quelle autorité peuvent avoir des confessions de foi émanant d'un corps pastoral qui ne prétend pas à une mission divine et qui se recrute par la nomination de l'Etat ou l'élection des fidèles? Il était difficile de demander, dans une Eglise unie à l'Etat, l'appui du pouvoir séculier en faveur de telles décisions. C'est ce que fit néanmoins, sous l'impulsion de M. Guizot, la majorité orthodoxe du synode général de l'Eglise réformée de France en 1873. Elle invoqua, à l'appui de cette demande, l'idée que l'Eglise avec laquelle l'Etat avait contracté une alliance, avait le droit de conserver sa forme primitive, et que le symbole et la doctrine sont des éléments essentiels de cette forme. Elle obtint ainsi la ratification, par le Conseil d'Etat, d'une confession de foi, restreinte à un petit nombre de points fondamentaux. Mais quand il fallut exécuter cette mesure, enlever les chaires aux pasteurs libéraux, retirer le droit de voter aux électeurs qui n'acceptaient pas la confession de foi, l'entreprise parut trop difficile; on craignit le reproche d'intolérance et on renonça à user de l'appui du pouvoir civil. Depuis cette époque, la lutte a continué à l'intérieur de l'Eglise officielle entre orthodoxes et libéraux, mais uniquement par la persuasion, la prédication et la propagande. Les orthodoxes ont renoncé à demander la réunion de synodes officiels; ils ont adopté la forme de synodes officieux, exclusivement composés d'orthodoxes et destinés à pourvoir, par la force de l'association, au maintien de la doctrine, ou à s'adresser au pouvoir civil par la voie de pétition et de réclamation. Dans la présente année, le synode officieux s'est plaint que le gouvernement ne suivait pas, dans le choix des professeurs de théologie,

les désignations faites par les consistoires. Le rationalisme et la foi, l'affirmation et la négation sur les points les plus essentiels, sur la divinité du Christ, sur sa résurrection, sur les miracles et les mystères, sur le dogme même de la création, ont donc, nonobstant l'effort fait en 1873, continué à être enseignés dans les mêmes chaires par les pasteurs d'une même hiérarchie. On pourrait comparer cette union de doctrines et de tendances contradictoires dans une même société religieuse à deux âmes opposées habitant le même corps, à deux êtres nécessairement ennemis qui seraient cependant unis ensemble, comme les frères siamois, par des organes communs.

Le maintien d'une base doctrinale suffisante paraissant impossible dans les églises d'Etat, on a cherché à obtenir ce résultat par la formation d'églises indépendantes de toute attache officielle. Là, sans doute, ceux qui s'associaient librement pouvaient sans obstacle fixer les conditions de leur accord, et déterminer les dogmes qui devaient être professés en commun. Mais de telles associations libres, pouvant se dissoudre comme elles s'étaient formées, résultant d'un simple accord de fait entre les convictions de leurs membres, sont dépourvues de toute autorité pour enseigner et pour diriger les âmes. Dans un tel système, l'individu ne reçoit pas la doctrine, il la choisit; il n'est pas enseigné, élevé, formé à la foi et à la pratique chrétienne par l'église; c'est, au contraire, lui-même qui crée l'église ou qui la choisit à son gré parmi celles que d'autres ont créées. C'est le principe de l'examen individuel poussé à l'extrême, appliqué dans toute sa rigueur. Dans les églises officielles et même dans certaines églises indépendantes, mais anciennement constituées et ayant renoncé en bloc à l'attache officielle en conservant leur organisation hiérarchique (comme, par exemple, l'Eglise libre presbytérienne d'Ecosse), il y a encore une forme de société traditionnelle. L'église dans ce cas, précède en fait, sinon en droit, les individus qui la composent. On naît et on est baptisé dans l'église, on y reçoit de ses pasteurs l'instruction religieuse; ceux qui restent attachés à ce qui leur a été enseigné peuvent se dire qu'ils conservent la foi de leurs pères. Des églises nouvelles, constituées par des individus se groupant suivant leurs convictions personnelles et arrêtant entre eux les conditions de leur accord, n'ont plus même ce semblant d'autorité. Or l'absence d'une autorité quelconque, d'un ministère pastoral ayant charge d'âmes, d'un culte et d'une croyance traditionnels, est aussi une porte ouverte au rationalisme.

En échappant à un péril, celui de l'entrée dans l'Eglise de pasteurs infidèles, on tombe dans un autre, celui de l'absence d'un enseignement pastoral efficace. Du moment que chacun est appelé,

non seulement en principe théorique, mais en pratique, à constituer sa propre religion, il est vraisemblable qu'un grand nombre choisiront celle qui impose le moins de mystères à croire et la morale la moins rigoureuse. Les églises indépendantes orthodoxes ne seront que des groupes d'individus ayant plus de ferveur et plus de conviction que les autres; les masses doivent leur échapper. Or, abandonner les masses au rationalisme, n'est-ce pas aller contre la pensée du Sauveur, toujours préoccupé de la foule, et surtout des plus pauvres, des plus simples, des enfants, de celui qui a fait entendre cette touchante parole : *Misereor super turbas :* « J'ai pitié des foules. » C'est ce qu'ont senti beaucoup de protestants. Aussi, le mouvement, très puissant à une certaine époque chez les protestants orthodoxes, vers la séparation de l'Eglise et de l'Etat s'est-il ralenti, et a-t-il fait place, dans certains cas, à une tendance contraire. L'éminent pasteur Bersier, dont la perte récente a été si vivement sentie, avait cru devoir agréger à l'Eglise officielle la société libre religieuse qu'il avait fondée.

Mais cette difficulté relative à l'organisation des églises n'est pas la seule. Il y a dans le protestantisme un autre vice logique plus profond, plus irrémédiable, qui n'atteint pas seulement la foule des croyants, mais qui va plus loin et tend à détruire la foi des pasteurs et des chefs des églises. A l'exception de l'Église anglicane, toutes les branches du protestantisme ont adopté, comme règle unique de foi, le canon biblique. Le protestant est l'homme de la Bible. Or qu'est-ce que le canon biblique et comment peut-on savoir qu'il contient la parole de Dieu?

Si nous nous adressons à la science profane, la critique nous donnera les renseignements les plus contradictoires; elle ébranlera l'autorité d'une grande partie du canon, en déclarant que certains livres ne sont pas l'œuvre des auteurs auxquels ils sont attribués.

Si nous nous adressons au sentiment, nous serons également en présence d'un témoignage confus. Bien des parties du texte inspiré paraissent admirables et divines; d'autres sont étranges, parfois choquantes; elles sont une épreuve pour la foi. La partie évidemment belle et divine est sans doute assez frappante pour que les âmes chrétiennes l'acceptent en passant par-dessus les objections que fourniraient d'autres passages.

Mais, pour que cette acceptation totale soit légitime, il faut être certain que la Bible forme un tout qu'il est nécessaire d'accepter ou de rejeter tout entier et dans lequel on ne peut pas choisir. Dès qu'il est permis de choisir, ceux qui se règlent sur le sentiment seul choisiront certains passages et rejetteront les autres.

Or qui peut affirmer ce lien entre les diverses parties de la Bible?

Ce n'est pas la critique. La critique examine les livres individuellement : elle tend à diviser la Bible et non à l'unir; au lieu de raffermir le canon, elle l'ébranle. Ce ne peut être que l'Église et la tradition. En ce qui concerne l'Ancien Testament, la tradition juive a séparé certains livres des autres et les considère comme divins. Nous ne savons pas bien quand ni par qui a été formée cette collection ; mais, comme elle existait au temps de Jésus-Christ, on peut croire qu'il en a certifié l'autorité. Il faudrait cependant pour cela prouver que c'est bien le canon que nous possédons qui est désigné dans l'Évangile sous le nom d'Écriture Sainte : cette preuve est difficile à donner. En ce qui concerne le Nouveau Testament, c'est l'Église seule qui a fixé le canon, et cette fixation n'a eu lieu qu'au troisième siècle. Comment alors les protestants peuvent-ils admettre un canon de livres inspirés, sur la foi d'une Église dont ils ne reconnaissent pas l'autorité et qu'ils déclarent être, relativement à d'autres points essentiels, un organe d'erreur et de mensonge? Cette difficulté a existé dès l'origine du protestantisme. Mais elle devient bien plus évidente et plus poignante de nos jours. Tant que l'Église catholique et les sectes protestantes ont vécu côte à côte, sans avoir en face d'elles un ennemi commun, la foi aux Écritures, égale de part et d'autre, a pu subsister sans trop d'ébranlement. Tant que les églises protestantes ont été de grandes sociétés unies à l'État, remontant avec leurs traditions, leurs symboles et leur hiérarchie, jusqu'à l'époque primitive où elles se sont séparées de l'Église catholique, le canon a subsisté, porté et soutenu par une tradition illogique, mais néanmoins puissante et efficace.

Mais du jour où tout chrétien instruit, catholique ou protestant, a dû défendre sa foi et rendre raison de son espérance devant les adversaires de l'Evangile, la question du fondement de l'autorité des Écritures est devenue une question pratique qu'il est urgent de résoudre.

Cette nécessité est devenue plus urgente encore pour ceux qui sont sortis des églises ayant une tradition et une organisation datant de trois siècles, et qui ont cherché à former des associations nouvelles. Alors chacun de ceux qui ont pris part à cette œuvre a dû avoir à sa portée la réponse à ces deux questions :

Pourquoi êtes-vous chrétien?

Pourquoi, étant chrétien, n'êtes-vous pas catholique?

Ou, en d'autres termes :

Pourquoi croyez-vous à l'inspiration du canon biblique, tandis que vous rejetez l'autorité de l'Eglise qui a fixé ce canon et de la tradition qui l'a conservé?

Ainsi la difficulté est double. Pour le corps de l'Église et la masse des fidèles, le problème est de trouver une organisation ecclésiastique qui puisse exclure efficacement le rationalisme sans diviser la société générale chrétienne en un grand nombre de petits groupes privés d'autorité morale et de stabilité. Pour les individus, et principalement pour les chefs et les pasteurs, la question qui se pose est celle d'une règle de foi exclusive du rationalisme et du catholicisme et cependant conforme à la logique et conséquente avec elle-même.

Y a-t-il réponse à ces deux graves questions, en restant dans les principes protestants? Nous catholiques, nous ne le croyons pas et nous ne devons pas le supposer, puisque nous trouvons dans les principes de notre Église, ou plutôt de l'Église universelle et apostolique, la solution cherchée jusqu'ici vainement par nos frères séparés.

Mais les protestants ne peuvent se dispenser de chercher pour ces deux problèmes la meilleure ou du moins la moins mauvaise solution. Ils sont tenus de choisir entre les églises d'Etat et les églises formées par association volontaire, entre le canon reçu par tradition, le canon fixé par la critique, ou le choix des livres saints abandonné, comme leur interprétation, au jugement et au sentiment privé.

C'est l'une de ces tentatives de solution que je vais étudier, tentative loyale et sincère dont l'auteur, ayant une pleine connaissance de la situation de ses coreligionnaires, a abordé de front les difficultés sans les esquiver. L'examen de cet essai de solution nous permettra de mesurer la profondeur du mal dont sont atteintes les associations religieuses qui se sont séparées de la société divinement instituée par le Christ, ou qui se sont formées sur des principes différents de ceux que le Sauvenr a posés.

L'auteur de cette œuvre est professeur à la faculté libre de théologie fondée à Neufchâtel en Suisse.

Tous ceux qui connaissent l'histoire intérieure du protestantisme savent que les églises libres des cantons suisses, où la langue française est en usage, ont, dès leur naissance, subi l'influence et adopté en grande partie les idées d'un des hommes les plus éminents que le protestantisme de ce siècle ait compté parmi ses membres. Vinet a été à la fois un zélé défenseur des dogmes fondamentaux du christianisme et un implacable adversaire de l'idée d'église entendue au sens catholique, c'est-à-dire de celle d'une société ayant autorité sur les consciences.

Un autre homme éminent, qui, semblable au docteur Pusey, est resté et reste encore à la porte du catholicisme sans y entrer,

Ernest Naville, avait, dès sa jeunesse, soutenu, dans une célèbre thèse de théologie, le dilemme suivant :

Ou Jésus-Christ n'a pas organisé d'église, ou l'Eglise catholique est celle qu'il a organisée. Vinet n'a pas hésité à adopter pleinement le côté négatif de ce dilemme. Selon lui, Jésus-Christ, tout en étant le Fils de Dieu et le sauveur des hommes, n'a institué aucune église. C'est aux individus directement, sans l'intermédiaire d'aucune société, que l'Evangile est adressé. Les églises sont l'effet de l'union des croyants; elles ne sont point le canal qui transmet la foi.

L'auteur du livre dont nous parlons, M. Grétillat, est, sur la question de l'Eglise, disciple de Vinet. Il repousse toute confession de foi obligatoire; il rejette, comme des inventions humaines funestes, les définitions des conciles du quatrième siècle, adoptées cependant par beaucoup de protestants. Le terme même d'orthodoxie est pris en mauvaise part dans ses ouvrages.

Mais s'il est, sur la question de l'Eglise, franchement et pleinement individualiste, il ne penche nullement vers un excès auquel l'individualisme conduit souvent, c'est-à-dire vers le fanatisme ou la foi fondée exclusivement sur le sentiment. Esprit large, ferme et logique, il tient à ce que la croyance repose sur une base approuvée par la raison. Il tient à accomplir la tâche imposée par saint Pierre aux chrétiens, et qui incombe surtout aux pasteurs, c'est-à-dire à rendre raison de ses espérances chrétiennes. Il a, en outre, avec une hardiesse rare parmi ses coreligionnaires, entrepris une œuvre très difficile, une théologie complète, qui porte le nom de théologie systématique, c'est-à-dire qui doit embrasser tout l'ensemble des preuves de la foi et des doctrines révélées et les coordonner suivant un plan rationnel.

Chose remarquable, les œuvres de ce genre, assez nombreuses en Allemagne, ont été très rares dans le protestantisme de langue française. Notre idiome est trop clair, trop précis, trop aristotélicien, pour se prêter aux équivoques qu'emploient nécessairement ceux qui veulent construire un vaste système sur une base irrationnelle. Au dire de M. Grétillat, il n'y a eu depuis le commencement du siècle dernier que deux œuvres de ce genre, la Théologie chrétienne de Pictet, en 1708, et la Dogmatique chrétienne de Chenevière, en 1840. La première représente l'ancienne orthodoxie protestante; la seconde, le rationalisme de la fin du dernier siècle; la troisième, celle que nous étudions, représente le système nouveau que l'on pourrait, ce me semble, appeler l'individualisme dogmatique.

Bien qu'écrite en français, l'œuvre de M. Grétillat est imbue d'idées allemandes, et l'auteur a cru devoir laisser ces idées revêtues

d'une terminologie d'outre-Rhin. Le titre et le sous-titre de son premier volume, *Propédeutique et Méthodologie* seraient suffisants pour effrayer les lecteurs français. L'auteur se sert d'autres termes qui, bien que peut-être utiles pour exprimer certaines nuances de la pensée, sont de vrais barbarismes; citons seulement celui de *normatif* pour indiquer la propriété de régler la foi. Il nous semble que la nouvelle école théologique à laquelle il appartient est encore un peu jeune pour se croire le droit de créer une langue nouvelle, surtout en traitant de matières qui sont discutées depuis longtemps.

Mais, sous cette forme obscure et pénétrée de germanisme, il y a un fond d'idées très sérieux et une déduction ferme et sans lacune, la pensée d'un philosophe et d'un théologien.

C'est dans le premier volume de cet ouvrage que nous allons chercher les idées de M. Grétillat sur la règle de la foi chrétienne.

I

La notion du christianisme, tel que le conçoit notre auteur, peut être définie par quatre assertions fondamentales.

Les trois premières sont destinées à donner à sa doctrine un caractère distinctif qui la sépare des diverses formes du rationalisme.

La quatrième, et la principale, constitue la règle de foi particulière qu'il adopte; elle le sépare à la fois du catholicisme, du protestantisme orthodoxe et de certaines sectes mystiques.

Voici les trois premières :

1° Le christianisme est, avant tout, un fait. La doctrine n'est que la conséquence du fait et s'appuie sur le fait.

2° Le christianisme est un fait surnaturel, une création nouvelle, une manifestation de la puissance divine équivalente ou supérieure à celle qui a produit la création physique.

3° Bien que le christianisme soit avant tout un fait, il contient des doctrines, il est uni et sert d'appui à des révélations divines de deux espèces : révélations historiques, qui consistent dans les faits chrétiens eux-mêmes, en tant qu'ils manifestent les attributs de Dieu et sa pensée, et révélations verbales, qui sont des vérités enseignées par Dieu, le caractère divin de cet enseignement étant prouvé par son lien avec le fait surnaturel du christianisme.

Il importe de comprendre contre quelles formes d'erreur sont dirigées ces trois assertions.

Il y a dans la théologie allemande une école qui, considérant le

christianisme comme une pure doctrine théologique, veut démontrer les dogmes chrétiens par la philosophie.

Parmi ceux qui ont suivi cette marche, il en est qui ont conservé l'idée d'une révélation, mais en disant que la révélation n'aurait pour effet que de faciliter l'acquisition de la doctrine en la manifestant à l'intelligence humaine, celle-ci pouvant aussi se l'approprier et la démontrer par ses propres moyens.

C'est contre cet ordre d'opinions qu'est dirigée l'assertion que le christianisme est, avant tout, un fait, et que la doctrine repose sur un fait; c'est-à-dire sur la vie et les miracles de Jésus-Christ, attestés par l'histoire, et non sur des raisonnements humains.

La seconde assertion, relative au caractère transcendant et surnaturel du christianisme, est dirigée contre une autre forme de rationalisme, celle qui consiste à mettre toutes les religions et tous les fondateurs de cultes sur le même pied, ou, du moins, à ne donner à l'Evangile et au Christ qu'une supériorité de degré dans la même espèce. Cette opinion s'est aussi répandue dans les écoles protestantes et trouve des défenseurs parmi les pasteurs.

L'assertion que le christianisme contient de vraies doctrines révélées est destinée à combattre une forme de christianisme purement sentimental et pratique, selon laquelle la croyance doctrinale serait indifférente, et toute la religion se réduirait à la sanctification personnelle.

Ainsi le christianisme est un fait concret, un fait surnaturel et un fait doctrinal.

Ces trois premières assertions sont conformes aux principes de l'apologétique catholique. Selon ces principes, la doctrine révélée suppose le fait de la révélation, et ce fait doit être prouvé, tant à titre de fait historique qu'à titre de fait surnaturel.

Les catholiques seraient même tentés, en adoptant les assertions de notre auteur, de leur donner une forme précise qui en ferait l'expression exacte de leur pensée. Ce fait historique, unique entre tous, ce fait surnaturel et transcendant, ce fait sur lequel s'appuie la doctrine, qu'est-ce sinon l'Eglise elle-même, l'Eglise considérée dans son origine et dans son histoire, l'Eglise unie à Jésus-Christ, l'Eglise, corps dont il est le chef, organisme au moyen duquel il continue son œuvre dans le monde.

Ce n'est point ainsi, on doit le comprendre, que M. Grétillat, individualiste protestant, entend le fait historique, surnaturel et doctrinal qui porte le nom de christianisme.

Sa quatrième assertion le sépare nettement des catholiques, avec lesquels les trois premières lui sont communes. Voici en quoi elle consiste :

Bien que le christianisme soit un fait historique qui s'étend à travers les siècles, bien que ce fait soit surnaturel, dans un sens vrai à toutes les époques, il y a cependant une différence entre le christianisme postérieur et le christianisme primitif. Le christianisme primitif est seul une révélation authentique; il est seul *normatif*, c'est-à-dire s'imposant à la raison et à la conscience. C'est dans le christianisme primitif seul que se trouve la règle de la foi.

Exposé dans ces termes, ce principe ne semblerait pas différent de la croyance générale parmi les protestants que leur doctrine est plus ancienne et plus semblable à celle de l'origine que la doctrine catholique. Mais notre auteur donne à ce principe une rigueur et une précision extrêmes qui en font une doctrine originale et nouvelle. Citons ici ses propres paroles :

« L'essence authentique d'une institution historique ne peut être trouvée qu'à ses origines; c'est seulement au fondateur de cette institution et à ses collaborateurs immédiats que nous devons aller en demander la définition. »

Il ajoute, et ceci est très significatif, « que le paulinisme lui-même, dans lequel on a prétendu absorber le christianisme primitif, et qui en est certainement une des interprétations *les plus fidèles*, n'est pourtant encore qu'un des types particuliers de la vérité chrétienne. »

Il ajoute encore :

« Le principe que nous venons d'établir condamne d'avance toute théorie scientifique et ecclésiastique et, par conséquent, toute méthode encyclopédique consistant à faire rentrer la donnée chrétienne primitive dans la série des réalisations historiques du fait chrétien ou de l'idée chrétienne, fût-ce en tête de cette série, car, soit qu'on nous présente ensuite un christianisme surchargé d'éléments adventices ou un christianisme épuré et perfectionné, que cette donnée nouvelle soit, disons-nous, plus ou moins que le christianisme de fondation, qu'elle soit plus ou moins que lui rapprochée de la vérité absolue, elle n'est plus, en tout cas, la forme religieuse répondant au nom de christianisme. »

En d'autres termes, la pensée de l'auteur, c'est qu'il n'y a aucune continuation authentique du christianisme originel, en prenant le mot originel dans le sens le plus rigoureux. C'est de la théorie protestante poussée à l'extrême.

Selon la doctrine catholique, l'Église, assistée de l'Esprit-Saint, est la continuation authentique du christianisme primitif; cette continuation durera jusqu'à la fin du monde.

Selon les sectes orientales et les puseytes anglais, il a existé une

continuation authentique dans les premiers siècles; les décrets des premiers conciles sont encore canoniques; plus tard seulement la séparation des églises d'Orient et d'Occident a amené un désordre qui a fait taire la voix de la vraie Église.

Selon le protestantisme primitif, l'institution de la hiérarchie catholique a été une corruption de l'état primitif, mais cet état primitif a dû subsister un certain temps avant d'être corrompu.

Selon M. Grétillat, la corruption a commencé dès l'origine; la source seule est pure; tout ce qui en est sorti est suspect d'altération.

Mais ce qui caractérise le système de M. Grétillat, c'est qu'il avoue hautement, ce qui d'ailleurs n'est pas historiquement contestable, que le canon du Nouveau Testament n'était pas encore rassemblé en un seul tout à la seule époque où, selon lui, le christianisme aurait été authentique et normatif.

Lors donc que cette collection a été formée et donnée comme parole de Dieu, c'est-à-dire au troisième siècle de notre ère, la société chrétienne, n'étant plus le christianisme authentique, n'avait aucune qualité pour déclarer des écrits canoniques.

Notre auteur retire donc au canon du Nouveau Testament pris en bloc cette autorité fondamentale et primaire qu'il possède dans la croyance de la plupart des protestants.

Il s'oblige à démontrer, s'il le peut, livre après livre, verset après verset, la canonicité du livre qui est entre les mains de ses coreligionnaires, et qui est considéré par eux comme la parole de Dieu la suprême règle de foi. Il ne laisse au texte de la Bible que le titre de règle de foi secondaire et dérivée, la règle de foi principale sur laquelle s'appuie l'autorité du canon lui-même étant le fait historique du christianisme originel. Être chrétien au sens vrai et authentique, c'est, selon notre auteur, conformer sa pensée et sa conscience au christianisme originel, c'est-à-dire aux faits primitifs de l'Évangile et aux révélations qui sont reconnues être appuyées sur ces faits. La définition vulgaire chez les protestants : être chrétien, c'est penser et vivre conformément à la Bible, n'est que la couséquence de cette règle première.

Ce changement dans la règle de foi constitue une nouvelle forme religieuse différente du protestantisme officiel, différente de ces deux grandes fractions : protestantisme orthodoxe et protestantisme libéral. Le nom que nous lui donnons, individualisme dogmatique, nous paraît en bien exprimer la nature; c'est l'exclusion de la notion d'église avec le maintien de l'idée de dogme.

II

Nous allons essayer de tirer les conséquences de cette nouvelle règle de foi et d'en apprécier la valeur.

Ces conséquences sont de deux espèces, les unes regardent les théologiens de profession; les autres, la masse des chrétiens qui ne peuvent faire une étude spéciale de la théologie, de l'apologétique, et des sciences que le théologien et l'apologiste doivent nécessairement connaître.

Les conséquences relatives aux savants proprement dits sont exposées dans le livre qui sert de cadre à notre étude. Celles qui concernent le reste des croyants n'y sont pas contenues, mais elles résultent des principes, et il nous sera facile de les tirer.

Voici d'abord ce qui concerne les théologiens.

Puisque le christianisme originel est la seule règle de foi, il importe avant tout de le connaître.

Nous avons pour cela deux moyens : la tradition orale et les documents primitifs.

Notre auteur admet en principe que la tradition orale est une source de vérité, mais il dit que les chances d'erreur ont rendu de très bonne heure ce moyen insuffisant, et ont dû être écartées par la rédaction de documents faits à une époque assez rapprochée des faits pour mériter la qualification de primitifs.

C'est donc dans les documents primitifs seulement que nous devons trouver la notion du christianisme originel, seul authentique.

Ici nous devons faire une grave observation.

Est-ce à bon droit que notre auteur restreint son étude aux documents qualifiés primitifs?

Les documents postérieurs, quand ils sont encore très rapprochés des faits, n'ont-ils pas, pour la connaissance des origines, une grande valeur? Ne peut-on pas aussi se servir, pour acquérir cette connaissance, d'inductions tirées de l'état du christianisme à une époque voisine de ses débuts. Est-ce qu'on n'emploie pas constamment de telles inductions en histoire?

La phrase citée plus haut : « Ces chances d'erreur ont dû être écartées », semble indiquer que le fondateur du christianisme a dû prendre des mesures pour que tout ce qui était essentiel fût écrit.

C'est une supposition tout à fait gratuite, placée ainsi au commencement de l'étude du christianisme originel. La rédaction de documents primitifs est un moyen de conserver la notion du christianisme, mais elle n'est pas le seul moyen; une tradition conservée quelque temps, et destinée à être fixée par écrit ensuite, est un

autre moyen; une tradition confiée à un corps social, assisté de l'Esprit-Saint, en est un troisième. Pourquoi supposer que le premier moyen a été seul employé? Cette idée, fût-elle vraie, aurait besoin d'être prouvée; l'exclusion d'une conservation mi-partie traditionnelle mi-partie documentaire devrait résulter de l'étude du christianisme originel; elle ne saurait pas, en bonne logique, précéder cette étude. L'histoire prouve, d'ailleurs, que le Christ n'a rien écrit, qu'il n'a pas prescrit à ses apôtres d'écrire un livre ni à ses fidèles de se servir d'un livre écrit par eux.

Il n'a agi ni comme Moïse ni comme Mahomet, qui tous deux ont fondé leur religion immédiatement sur un document écrit.

Non seulement l'assertion posée par M. Grétillat a besoin d'être prouvée, mais elle a la présomption contre elle.

Notre auteur suppose donc gratuitement que le christianisme originel tout entier doit être contenu dans les documents primitifs, et qu'il n'y a pas lieu d'en chercher certains éléments ailleurs. C'est une grave erreur de méthode; c'est négliger une source importante de renseignements, dans une recherche où nous avons peu de documents.

Mais poursuivons.

Comment, de ces documents primitifs, le savant, car c'est de lui qu'il s'agit, arrivera-t-il à extraire la règle de foi?

Ici la méthode de notre auteur se confond avec la classification générale des diverses branches de la théologie et des sciences accessoires.

On peut ranger les diverses portions de ce que nous appellerons la science du christianisme en trois parties principales.

Une partie préparatoire comprend les études qui précèdent logiquement l'acte de foi.

La seconde partie comprend les sciences qui justifient cet acte de foi et en déterminent l'objet. La troisième, celles qui en déduisent les conséquences.

La première partie comprend trois sciences : la critique biblique, l'exégèse, la théologie biblique.

La critique biblique assigne aux documents leur époque et leur auteur; l'exégèse les interprète. La théologie biblique (science inventée par les rationalistes allemands à la fin du siècle dernier, mais que notre auteur a cru devoir conserver) est une étude purement historique des conceptions religieuses du peuple d'Israël aux différentes époques où les documents ont été rédigés et une étude des types spéciaux d'idées religieuses des divers auteurs de ces documents. Ces trois sciences sont préliminaires à l'acte de foi. — Elles sont traitées par la raison et le témoignage historique. Le

chrétien et le rationaliste peuvent les étudier en employant les mêmes principes, pourvu, bien entendu, que le rationaliste ne veuille pas y introduire l'idée d'une négation *a priori* du surnaturel.

La seconde partie comprend deux sciences, l'apologétique et la canonique. La première a pour but de décrire le fait chrétien primitif et de prouver qu'il est réel, surnaturel et qu'il s'impose comme règle à la conscience.

La canonique est destinée à déterminer les documents qui ont un caractère *normatif*.

Selon notre auteur, il ne suffit pas, pour leur donner ce caractère, de prouver qu'ils sont l'œuvre d'un apôtre ; les apôtres étant faillibles et pécheurs, leur parole ne suffit pas, et on doit se réserver la facilité de tracer, en dedans du canon fixé par la critique, une seconde ligne de démarcation, comprenant les seuls documents vraiment canoniques.

La troisième partie comprend trois sciences : la théologie systématique, ou l'exposé des dogmes contenus dans les textes canoniques, coordonnés de manière à faire comprendre le plan divin et le but de la vie et de la mort du Sauveur, la théologie historique ou l'histoire ecclésiastique qui raconte les diverses manifestations de l'idée chrétienne ; et enfin la théologie pratique qui doit régler la conduite des conducteurs de l'Église à l'époque actuelle.

Avant d'apprécier en elle-même cette série de sciences coordonnées, il sera intéressant de la comparer à la série correspondante adoptée par les théologiens catholiques.

Les trois parties de la science sacrée que nous venons de distinguer se retrouvent dans les traités en usage parmi les catholiques.

La première, la critique et l'exégèse des documents, faite par la raison, ne forme pas, en général, un traité séparé, mais il est toujours enseigné que la critique des documents doit précéder leur emploi, et qu'il y a une exégèse rationnelle distincte de celle qui plus tard se fait au nom des principes de la foi. La théologie biblique, fondée sur l'idée de diversité de conceptions religieuses entre les auteurs sacrés, n'est pas connue chez les catholiques ; cet emprunt fait aux théologies plus ou moins rationalistes d'Allemagne est d'une utilité très contestable. Tout ce que cette prétendue science traite appartient en réalité à l'exégèse rationnelle. L'apologétique et la canonique sont remplacées, dans la série des études catholiques, par le traité de la vraie religion, celui de la vraie Eglise et celui des lieux théologiques.

La théologie que M. Grétillat appelle systématique prend, dans nos livres, le nom de théologie dogmatique. L'histoire ecclésiastique tient dans les deux séries la même place, et enfin la théologie pra-

tique de M. Grétillat correspond au droit canonique, à la théologie morale et aux cours pratiques relatifs au ministère pastoral.

Ce qui est identique dans les deux méthodes, c'est de débuter par la raison seule et par les sciences humaines, de continuer par une démonstration et un exposé de la règle de foi, et enfin de s'appuyer sur la règle de foi pour étudier les dogmes et déterminer leurs relations mutuelles et le plan de l'œuvre du salut.

Dans l'une comme dans l'autre série, il y a donc deux usages de la raison, l'un préliminaire, l'autre consécutif, et entre les deux un acte de foi au témoignage divin, l'acceptation d'un enseignement qui vient du dehors, et qui s'impose à la conscience. — Les cinq premières sciences de la série indiquées par M. Grétillat correspondent à cette idée catholique, l'intelligence cherchant la foi : *Intellectus quærens fidem ;* et les dernières, principalement la théologie systématique, correspondent à cette seconde idée, également conforme au principe catholique, la foi cherchant à mieux connaître son objet ; *Fides quærens intellectum.*

La différence entre les deux systèmes consiste dans la règle de foi elle-même. Simple et vivante dans le système catholique, elle est complexe, elle se compose, dans le système de notre auteur, de faits passés et de textes écrits multiples. De là pour le catholique, plus de facilité à constater la règle de foi, puisqu'il n'a que deux choses à prouver, la mission divine de Jésus-Christ et celle de l'Église, et plus de facilité à la suivre dans ses études systématiques sur le dogme, puisque cette autorité est présente et peut répondre à qui l'interroge.

Mais sauf ces différences, la méthode est la même.

Il y a encore accord entre la méthode de l'apologétique catholique et celle de M. Grétillat au point de vue de la nature de l'acte de foi. Dans l'une comme dans l'autre méthode, l'acte de foi consiste à recevoir une parole divine extérieure, à s'y soumettre, à la prendre pour juge de sa pensée, sans la juger soi-même. Pour le catholique, c'est l'enseignement de l'Eglise infaillible. Pour le théologien de l'école de M. Grétillat, c'est l'ensemble des faits historiques et des textes qui constituent le christianisme originel. Par là les deux méthodes sont opposées au principe rationaliste, qui n'admet aucune règle de foi au-dessus de la raison, et au principe fanatique de certaines sectes mystiques, qui veulent que les individus ne soient gouvernés que par des sentiments intérieurs et des inspirations individuelles, et qui soumettent la Bible elle-même au jugement de ce sentiment interne dans lequel chacun croit entendre la parole de Dieu, tandis que le plus souvent il n'écoute que sa propre pensée. Nous verrons plus loin que cette exclusion du rationalisme,

qui est la pensée et le désir de l'auteur, ne peut être pratiquement réalisée dans son système : néanmoins nous devons approuver cette méthode au point de vue de l'ordre logique de la démonstration. Son seul défaut est celui que nous avons signalé, l'abandon non motivé des documents traditionnels les plus anciens. Mais, sauf ce point, tout est régulier dans cette marche : point de cercle vicieux, point de postulat déguisé, point de recours en pratique à une tradition désavouée en principe. La foi selon ce système est bien fondée. On ne croit, suivant cette méthode, qu'après avoir reconnu qu'il faut croire, et on n'accepte la révélation que lorsqu'on a des motifs suffisants pour croire qu'elle vient de Dieu.

De cet ordre logique résulte un autre avantage qui paraît avoir spécialement frappé notre auteur.

Sa méthode donne une base solide et pour ainsi dire inexpugnable à la controverse contre le rationalisme. Ne s'appuyant que sur les documents, soumettant ces documents aux règles générales de la critique, il peut combattre les rationalistes sur leur propre terrain. Il a le droit de se dire aussi scientifique qu'ils le sont eux-mêmes, et plus impartial puisqu'il laisse la question du surnaturel ouverte jusqu'à ce que les faits aient prononcé pour ou contre. Il n'a pas recours à la foi et au sentiment religieux pour répondre à des objections d'ordre scientifique. On pourra juger de la force de cette situation logique par les propositions suivantes qui font partie d'un résumé de son apologétique.

« 2. La realité historique de la résurrection de Christ est certifiée au même titre que tout autre évènement de l'histoire par les témoignages contemporains ou les plus voisins des évènements.

« *a*) En remontant le cours des âges de l'Église chrétienne depuis le moment actuel jusqu'à ses premières origines, nous atteignons la date approximative de l'an 50 de notre ère, où la présence de cette société naissante en différents endroits de l'empire romain est certifiée par des témoignages irrécusables.

« *b*) Il n'est pas moins historiquement établi que vingt ou vingt-cinq ans auparavant, c'est-à-dire à l'époque de la mort de Jésus-Christ, la petite communauté fondée par lui se trouvait dispersée, et que la cause dont il s'était dit le représentant pouvait raisonnablement être réputée perdue.

« *c*) Il a donc dû se passer entre l'an 30 et l'an 50 de notre ère un évènement capital qui explique l'apparition de l'Église chrétienne en tant d'endroits différents, et les caractères extraordinaires de cette apparition sitôt après la dissolution de la première communauté des disciples de Jésus-Christ. Cet évènement a été la proclamation soudaine et multiple dans l'empire romain à cette époque de

la résurrection du Crucifié, et cette proclamation elle-même, aussi bien que ses effets, reste inexplicable sans la réalité du fait qui en a été l'objet.

« 3. La réalité de l'existence humaine de Christ nous est certifiée d'une façon irrécusable par la tradition de la chrétienté tout entière, et le caractère de sainteté parfaite de ce personnage est attesté à la conscience humaine par les documents qui ont transmis à la postérité ses actes et ses paroles.

« 4. La foi de l'Église en l'essence divine de Christ ne peut être établie que sur les témoignages que Jésus s'est rendus à lui-même, et qui sont validés, comme tous ses enseignements, par le caractère de sainteté parfaite de son existence humaine.

« 5. Les témoignages de Jésus sur lui-même contenus tant dans les synoptiques que dans le quatrième évangile sont suffisants pour nous certifier que Jésus de Nazareth a été, en même temps que parfaitement homme, le Fils de Dieu venu en chair. »

Il est incontestable que cette démonstration est solide et logique. Les thèses que nous venons de citer pourraient être adoptées avec fruit par l'apologétique catholique.

III

M. Grétillat arrive donc par sa méthode à établir, contre les rationalistes, le caractère surnaturel du christianisme et la divinité de son fondateur. Mais la situation où il s'est placée, utile au point de la controverse, est-elle également avantageuse en ce qui concerne la connaissance et l'enseignement de la doctrine?

Arrive-t-il à ce qu'il désire, c'est-à-dire à tirer du christianisme originel une règle de foi certaine et complète? Ceci est une autre question; on doit y répondre d'une manière toute différente. Autre chose en effet est de démontrer certaines vérités principales, autre chose d'établir une règle de foi qui permette de connaître toutes les vérités révélées.

La première tâche, celle qui suffit pour exclure les assertions des rationalistes, est relativement aisée. La seconde est tout autrement difficile. Elle suppose, en effet, l'interprétation dogmatique complète de l'histoire évangélique.

Elle suppose, en second lieu, la fixation du canon. Or nous pouvons juger de la difficulté de cette fixation par le passage suivant, emprunté à la canonique de notre auteur.

« Les critères de canonicité des livres de l'Ancien Testament résident dans les témoignages rendus à l'autorité de ces livres par Jésus et les apôtres; et les critères de canonicité des livres du Nouveau

Testament résultent à la fois du caractère de l'époque dont ils sont issus, de la qualité de leurs auteurs, et des témoignages qui leur ont été rendus par Jésus-Christ, ou que ces auteurs se sont rendus à eux-mêmes. »

N'est-il pas évident que la fixation d'un canon d'après ces signes distinctifs est une œuvre scientifique très compliquée et très délicate, qui demande un jugement droit en même temps qu'une vaste érudition?

La méthode que nous apprécions suppose en outre l'interprétation exacte des textes canoniques, interprétation qui exige des connaissances linguistiques et historiques très développées.

Or, dans cette triple œuvre, peut-on admettre que le chrétien individualiste réussira à faire ce qu'il désire, c'est-à-dire à soumettre effectivement et sans réserve sa pensée à la parole de Dieu, à toute la parole de Dieu?

Dans ce travail d'analyse du fait chrétien originel, n'est-il pas obligé de se servir de sa raison, et pourra-t-il distinguer la parole de Dieu de son propre jugement?

Le christianisme originel et les textes canoniques sont quelque chose d'objectif, j'en conviens, mais la connaissance que chacun en acquiert est subjective, et quelles que soient la science et la bonne foi des théologiens, il y aura toujours des manières différentes de concevoir et de comprendre tant cette forme primitive de religion que les textes sacrés où elle est contenue.

Dès lors sera-t-il possible à ceux qui font cette étude de soumettre leur raison au résultat d'une argumentation critique ou à une interprétation exégétique qui sont l'œuvre de leur raison elle-même, et que d'autres à côté d'eux, partant des mêmes principes, croyant comme eux au surnaturel, n'admettront pas? Ils pourront croire avec fermeté et avec raison à certaines vérités, ils ne pourront pas discerner d'une manière nette l'ensemble des vérités qu'ils doivent croire.

Ce danger de mêler ou de substituer sa propre pensée à la pensée divine sera plus grand quand il s'agira non plus des dogmes particuliers, mais des grandes synthèses dogmatiques que notre auteur considère comme utiles et qui sont l'objet de la théologie systématique. Là vraiment il semble impossible de séparer nettement ce qui est révélation divine de ce qui est interprétation humaine. Or n'est-ce pas un grand danger de croire révélée de Dieu une doctrine que Dieu n'a pas révélée ou de rejeter une révélation divine? Si donc cette méthode permet d'établir sur une base approuvée par la raison certaines convictions chrétiennes, elle n'est pas ce que son auteur voudrait qu'elle fût, une véritable règle de foi objective.

Nous pouvons apporter ici, à l'appui de notre pensée, l'exemple de M. Grétillat lui-même. Son quatrième volume, qui vient de paraître, contient l'exposé de la doctrine du salut de l'humanité. Or dans ce volume nous trouvons un certain nombre d'assertions qui étonneraient beaucoup de ses coreligionnaires. L'idée que le fils en se faisant homme a perdu ses attributs divins, l'idée que Jésus-Christ a ignoré jusqu'à son baptême sa filiation divine, l'idée d'une seconde épreuve à laquelle seraient soumis après leur mort ceux à qui l'Évangile n'a pas été prêché, l'idée que l'éternité des peines n'est pas affirmée avec certitude dans l'Évangile, l'attente d'un règne temporel du Christ avant la fin du monde; toutes ces assertions, personnelles à notre auteur, peuvent-elles être considérées comme une parole authentique de Dieu? Ont-elles ce caractère, même à ses propres yeux, et ne doit-il pas, s'il est, comme son livre l'indique, modeste et loyal, reconnaître qu'il y a dans son interprétation une large part de personnalité?

Ces idées ne peuvent être considérées que comme des opinions; elles sont très différentes, quant à leur certitude, de la croyance générale au caractère surnaturel de l'Évangile, à la divinité du Sauveur, à la nécessité de la grâce.

Or la méthode de M. Grétillat ne lui permet d'établir aucune ligne de démarcation entre les points absolument certains qu'il faut croire parce que Dieu les révèle manifestement, et les doctrines où paraît la marque de l'intelligence humaine individuelle traduisant la pensée divine. La distinction entre le dogme et l'opinion, si claire dans le système catholique, n'existe pas pour lui.

Dès lors on doit conclure que sa règle de foi n'en est pas une, que le christianisme originel, qui peut être et qui est le fondement de croyances déterminées, ne saurait être un critérium suffisant pour les délimiter et discerner où finit la vérité et où commence l'erreur, où finit la certitude et où commence le doute. Pour employer le langage de notre auteur, nous dirons que le christianisme originel, seule partie *normative* selon lui du fait chrétien, n'est réellement pas *normatif*.

IV

La méthode de notre auteur ne le conduit donc pas au résultat qu'il voulait obtenir. Elle ne lui permet pas de discerner assez clairement l'enseignement divin pour lui soumettre effectivement et complètement sa raison personnelle. Elle lui permet, il est vrai, d'exclure certaines thèses fondamentales du rationalisme; elle ne lui permet pas d'extirper le principe du rationalisme, c'est-à-dire la substitution d'une pensée humaine à la vraie pensée divine.

Constatons néanmoins la supériorité relative de cette méthode de démonstration sur l'absence à peu près totale de preuve logique qui existe dans le protestantisme dit orthodoxe.

Ce corps de doctrine repose en effet sur une base que la logique ne saurait approuver. Soit qu'il admette sans aucun motif le canon biblique vulgairement reçu, soit qu'il accepte comme parole divine à titre de texte inspiré cette collection qui date du troisième siècle sur la parole de l'Église du temps, il pèche contre la logique. Croire sans motif n'est pas raisonnable, et croire sur l'autorité d'une tradition que l'on rejette en principe, et dont on n'accepte qu'une seule assertion, celle relative au canon, en repoussant les autres, c'est se contredire soi-même. En raison de ce vice de logique, l'ancienne croyance protestante, fondée sur les principes des premiers réformateurs, ne peut plus satisfaire les esprits ouverts aux questions scientifiques. Son insuffisance devient chaque jour plus manifeste.

Les populations qui croient par tradition et par sentiment restent dans l'ancienne foi. Ceux qui étudient la théologie et l'apologétique trouvent les bases de leur croyance insuffisantes. L'autorité du canon est attaquée par la critique. La croyance par tradition, opposée au principe du libre examen, a en outre l'inconvénient de ne pas différer en apparence de celle des païens ou des musulmans que beaucoup d'historiens modernes des religions cherchent à assimiler à la croyance chrétienne. Aussi la plupart de ceux qui étudient ces questions et qui ont été élevés dans la croyance traditionnelle protestante se trouvent-ils ébranlés. C'est un fait constaté, et dont ce que nous venons de dire fournit l'explication, qu'il y a plus d'orthodoxes parmi les gens simples que parmi les savants, parmi les laïques que parmi les pasteurs. Que deviennent ces âmes troublées? Beaucoup passent dans le camp rationaliste, d'autres se contentent d'une foi de sentiment, quelques-unes cherchent la solution de leurs doutes en étudiant les principes catholiques, mais le passage est difficile d'une communion à une autre. Beaucoup d'âmes demeurent dans une incertitude pénible et pleine d'angoisse.

Tout incomplet qu'il soit, le plan d'études tracé par M. Grétillat peut donner à ces esprits ébranlés et à ces consciences inquiètes un abri provisoire. Il leur permet, en ce qui concerne certaines grandes vérités chrétiennes, de mettre en accord leurs convictions religieuses et leurs convictions historiques et critiques. Il leur permet de croire à certains principes chrétiens sans renier leur raison, et sans fermer leurs oreilles à la science.

C'est un avantage relatif, mais comme nous l'avons dit, cet avantage provient de ce que notre auteur a suivi, autant que le lui

permettent ses opinions, la route tracée par l'apologétique catholique et définie par Louis Racine en tête de son *Poème sur la religion*.

La raison dans mes vers conduit l'homme à la foi.

Nous ne pouvons que féliciter notre auteur d'être entré dans cette voie que les principes de Luther sur l'impuissance de l'homme déchu semblaient lui interdire. Nous devons aussi le louer de sa franchise. Il nous expose sans réticence la base logique de ses convictions personnelles. On attribue à un célèbre professeur, pressé par une question qui lui paraissait indiscrète, d'avoir répondu. « Ma raison est au rez-de-chaussée de mon esprit ; ma foi est au premier étage ; il y a un escalier, mais je ne suis pas tenu de vous le montrer. » M. Grétillat nous montre l'escalier qui conduit de sa raison à sa foi. Nous devons convenir que cet escalier est à la rigueur praticable ; mais il est singulièrement raide et étroit ; les savants seuls peuvent y passer. Or les savants sont la moindre partie de la société chrétienne ; c'est des simples, c'est de la foule des croyants qu'il s'agit avant tout ; c'est à eux principalement que l'Évangile est adressé. Nous ne pourrons donc apprécier pleinement le système de M. Grétillat que lorsque nous saurons comment ce système pourvoit à leurs besoins intellectuels et moraux.

Abbé DE BROGLIE.

La suite prochainement.

LES SOUVENIRS

DE M. DE BARANTE[1]

Quel est l'homme public qui n'ait pas écrit ses Mémoires? Et dès qu'ils sont écrits, à une époque où tout s'imprime, on est certain de ne pas en attendre longtemps la publication. Il a fallu des circonstances particulières pour reculer l'apparition des papiers laissés par M. de Talleyrand. Mais sur la Révolution, l'Empire, la Restauration, même sur le gouvernement de Juillet et le second Empire, que de témoignages déjà connus, que de souvenirs ou de correspondances on met au jour chaque année! Nous venons à peine de voir terminer les *Mémoires* de M. de Villèle, de M. de Serre, de M. Hyde de Neuville; voici encore sur la même époque la *Correspondance diplomatique* du comte Pozzo di Borgo et les *Souvenirs* du baron de Barante. Si nos neveux veulent écrire l'histoire de France, ce ne sont pas les documents qui leur manqueront : le talent consistera à les bien choisir, et la vie d'un homme ne suffira pas à en faire le dépouillement. Au reste, quand on a lu quelques-unes de ces publications, ce ne sont pas les révélations extraordinaires qu'il y faut chercher : on ne les rencontrerait pas la plupart du temps, et toutes se répètent. Mais c'est le jugement personnel sur les hommes et les choses, c'est l'état d'esprit du témoin qu'il est curieux d'étudier; car quel autre moyen de se faire une opinion raisonnée à distance? Sous ce rapport, la nouvelle série d'informations que nous possédons sur la grande époque de la révolution française est bien plus piquante et peut-être plus juste que la première. On pourrait citer comme exemple trois ouvrages, assurément de second ordre, récemment parus : les *Mémoires du comte de Cheverny*, le *Journal d'un étudiant sous la Terreur* et les *Souvenirs du nonce de la cour de Rome à Paris*. Ces trois contemporains, placés dans des situations très différentes, mais assistant aux mêmes évènements, ont remis les choses au point, pour ainsi dire, retraçant sans indignation systématique ce qu'ils ont vu, prenant les hommes pour ce qu'ils étaient, conti-

[1] *Souvenirs du baron de Barante*, de l'Académie française, 1782-1866, publiés par son petit-fils, Claude de Barante, 1890, t. Ier in-8°.

nuant de vivre de la vie de chaque jour, sans se croire des héros de tragédie. Le résumé de leurs impressions presque naïves, c'est qu'au fond le monde marche sans cesse, avec son indifférence égoïste, chacun n'étant que fort médiocrement ému de ce qui ne le touche pas directement, cherchant sa voie sans intransigeance inutile, s'arrangeant de tout, et pourtant n'abdiquant pas entièrement son droit d'apprécier ce qu'il voit et sa conscience individuelle. Nous croyons volontiers qu'à certaines époques, au plus fort de la Terreur ou bien au milieu des plus grands désastres militaires de l'Empire, la machine s'est arrêtée et que l'on est pour le moins resté stationnaire. Simple erreur d'optique! Rien ne retarde le cours des affaires humaines; et, ce qui semble plus étrange au premier abord, c'est que la somme du bien et du mal est toujours à peu près la même et que, au point de vue du malheur ou du bonheur privé, toutes les époques se ressemblent.

C'est la conclusion très naturelle qui ressort de la lecture des *Souvenirs* de M. de Barante. L'habile metteur en œuvre de l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, le grave historien de la *Convention* aurait pu aisément juger de haut les grands personnages qu'il a approchés pendant sa jeunesse, un Fouché, un Talleyrand, un Benjamin Constant, un Napoléon. Il s'est contenté du récit des circonstances qui l'ont amené à voir les évènements dont il parle, et, dans la sérénité de sa vieillesse, il a écarté tout jugement passionné, toute récrimination sur le passé, toute leçon même pour l'avenir, comme s'il était bien persuadé que les générations futures seront aussi incapables d'en profiter que celles qui les ont précédées.

I

M. de Barante a commencé fort tard à écrire ses Mémoires. Il avait toute sa vie rédigé au jour le jour des notes assez complètes sur les faits importants auxquels il se trouvait mêlé; plus tard, ambassadeur de France à Turin et à Saint-Pétersbourg, il avait consigné ses observations dans des dépêches qui resteront au nombre des correspondances diplomatiques les plus remarquables; mais la rédaction même de ses *Souvenirs* ne dépasse pas les premiers mois de 1813 : ils comprennent presque exclusivement le Consulat et l'Empire; et l'auteur avait quatre-vingts ans quand la mort l'arrêta. Son petit-fils, M. Claude de Barante, achèvera, sur ses notes et ses correspondances, un travail qu'il eût été fâcheux d'interrompre; et, à en juger par la conscience, le tact parfait, la modestie avec lesquels il s'est fait l'éditeur du premier volume, on peut être assuré que l'œuvre sera menée à bonne fin.

La famille de M. de Barante, originaire d'Auvergne, où elle est

restée si populaire, ne fut pas épargnée par la Révolution. Sa mère, qui était d'Orléans, dut, sous la Terreur, avec une résolution toute virile et un courage sans égal, tenter l'impossible pour sauver la vie de son père et de son mari. On a raconté plus d'une fois le voyage de Thiers à Paris qu'elle fit dans une mauvaise carriole, accouchée depuis un mois et nourrissant son enfant, qui fut depuis la femme d'une vertu si élevée, d'un cœur si chaud pour ses amis, d'une bienveillance si rare, que nous avons tous connue, cette Mme Anisson-Du Perron, à la mémoire de laquelle M. le duc de Broglie rendait ici même, l'an dernier, un touchant hommage.

C'était au mois de mai 1794 : le jeune Barante avait douze ans; les biens de sa famille étaient sous le séquestre; il n'avait plus de foyer; son père était emprisonné comme suspect. Dix-huit mois se passent; et son père qui, dans les plus mauvais jours, n'avait cessé de s'occuper lui-même de son éducation, le conduisait à Paris et le faisait entrer dans une pension excellente, dirigée par un très honnête homme, M. Lemoine, lequel, grâce à quelques concessions de forme, avait pu traverser toute la Révolution sans cesser d'instruire « la jeune noblesse ». Pendant de courtes vacances qu'il passa avec son père, il assista en observateur attentif au coup d'État du 18 fructidor. Son jugement, aidé sans doute par les lumières paternelles, est curieux à noter. Selon lui, la réaction, que le jeu normal de la constitution de l'an III amenait dans les conseils électifs, n'était point du tout un mouvement monarchique ou bourbonnien : la majorité nouvelle se serait beaucoup plutôt tournée vers Camille Jordan, Benjamin Constant et les républicains modérés que caractérisait assez bien le salon de Mme de Staël; dans la réunion même de députés connus sous le nom de la rue de Clichy, on manifestait un éloignement complet pour la cause royaliste. Mais le Directoire et les patriotes de 1793 voyaient le pouvoir leur échapper : ils crièrent à la trahison et n'hésitèrent point, par un attentat, à sauver la république, qui n'était nullement menacée, et leurs personnes ainsi que leurs intérêts, qui auraient pu courir quelques risques. Et de même, il remarquera plus tard que presque toutes les mauvaises mesures de Napoléon furent prises dans le but de ramener à lui les conventionnels. Dans l'entourage qui provoquera et approuvera le meurtre du duc d'Enghien, il y eut un sentiment analogue, auquel Bonaparte céda sans conviction, mais pour établir une espèce de solidarité entre lui et les régicides.

En 1800, le jeune Barante entra à l'École polytechnique. C'était alors une sorte d'externat où les cours avaient pour titulaires Monge, Fourcroy, Lagrange, Chaptal. Un véritable enthousiasme pour la science animait les élèves, et ils s'occupaient peu de politique. Le Directoire, avec ses intrigues sans cesse renouvelées,

était assez méprisé; mais les hommes honorables se tenaient à l'écart, et se résignaient plus ou moins patiemment à vivre en peuple conquis sous l'aristocratie révolutionnaire. Toute tradition, tout souvenir vivant, avaient cessé de lier le nouvel état de la France à l'ancien régime. On s'en entretenait comme d'un temps antique ou d'un pays étranger, sans penser un seul instant qu'il pût en revenir quelque chose. On souhaitait seulement rencontrer un gouvernement plus respectable et d'une durée moins précaire; et chacun songeait qu'un général victorieux était seul capable de prendre le pouvoir et de le réorganiser solidement. Le 18 brumaire sembla une délivrance. M. de Barante raconte comment retournant passer les vacances en Auvergne, il avait rencontré auprès de Briare la voiture du général Bonaparte, revenant d'Egypte. Son retour produisait un enthousiasme universel. Les acclamations qui l'accueillaient sur son passage lui donnèrent vraiment la mission de sauver la France. Chacun, dans toutes les classes, avait la conviction qu'il ne tarderait pas à mettre fin à l'agonie où périssait la patrie. On s'embrassait dans les rues; on se précipitait sur son passage pour tâcher de l'apercevoir. Personne ne se rendait compte de la façon peu glorieuse et surtout singulièrement imprudente dont il avait conduit l'expédition d'Egypte, et on ne prévoyait pas que le salut serait chèrement acheté. Le père de M. de Barante n'avait qu'un goût médiocre pour la dictature militaire; cependant, quand le troisième consul, M. Lebrun, lui fit offrir par son secrétaire, le jeune Creuzé de Lessert, de le nommer préfet du nouveau gouvernement, il accepta sans hésiter, et fut envoyé dans l'Aude d'abord, à Genève ensuite.

Dès que son fils eut vingt ans, il le fit entrer au ministère de l'intérieur, comme surnuméraire dans la division que dirigeait M. Benoist d'Azy. Peu de temps après la proclamation de l'empire, le jeune homme devint auditeur au conseil d'Etat. Ce corps avait alors une réelle importance à cause des relations fréquentes que Napoléon entretenait avec chacun de ses membres; et Barante y entrait à la suite de M. Molé, de M. de Houdetot, de M. Pasquier. Il eut ainsi l'occasion de suivre de près l'homme singulier qui tenait à ce moment même l'Europe sous ses pieds. De son observation journalière, il a tiré la partie la plus intéressante des *Souvenirs*. La première discussion à laquelle il assista fut un projet de loi d'exception contre les Juifs, que l'empereur, au retour d'Austerlitz, avait trouvés singulièrement puissants à Strasbourg, où ils réussissaient à s'emparer, par l'usure et l'hypothèque, de presque tous les biens immeubles du pays. La question n'était pas facile à traiter, au lendemain d'une révolution faite pour assurer à chaque citoyen l'égalité complète devant la loi, sans distinction

de culte ni de classe. M. Beugnot, M. Regnaud de Saint-Jean d'Angély, M. de Ségur, M. Portalis et M. Molé, comme rapporteur, prirent part à la discussion : l'affaire commencée par un mouvement d'irritation malveillante contre les Israélites finit par aboutir à la reconnaissance solennelle des rabbins et des synagogues. Napoléon s'était rallié sans peine à l'opinion de la majorité du conseil; et il faisait ainsi toutes les fois que la passion politique n'était pas en jeu.

Pour l'organisation nouvelle de l'instruction publique, l'empereur imposa plus nettement sa volonté; il eut une part prépondérante dans la fondation de l'Université, avec son monopole qui subsista si longtemps et que la seconde république seule a pu détruire. L'auteur du projet, un conventionnel, qui avait succédé à Marat comme député de Paris, mais un savant de premier ordre, M. Fourcroy, aurait volontiers laissé plus de part à la liberté. Napoléon lui fit recommencer jusqu'à vingt-trois fois sa rédaction, intervenant avec un entrain qui atteignait souvent l'éloquence dans les moindres détails de cette discussion encyclopédique. Volontiers il aurait confié, sous sa direction, l'enseignement et l'éducation aux corporations religieuses; il vantait leurs mérites et s'exprimait avec bienveillance même sur le compte des Jésuites; mais il tenait avant tout à trouver dans le corps universitaire des serviteurs dociles, capables de diriger la jeunesse selon ses vues. L'enseignement libre fut interdit, et l'Université impériale devint une réunion de fonctionnaires, tout comme l'administration de la justice et des finances. Il ne fut pas question un instant de l'instruction primaire, parce que personne alors ne prenait souci de l'ignorance du peuple. Mais tous les despotismes emploient les mêmes moyens : le système de laïcisation, appliqué avec tant de cynisme sous nos yeux, est la main-mise républicaine sur le suffrage universel, absolument comme l'instruction secondaire au commencement du siècle était la direction absolue de l'opinion des classes moyennes assurée au régime impérial. Dix ans plus tard, la génération élevée par l'Université applaudissait à la chute d'un pouvoir qui avait lassé toutes les patiences.

Ce prompt déclin d'un gouvernement inauguré si brillamment, nul ne l'a prévu de plus loin que le jeune auditeur au conseil d'État, dont nous avons, — après coup, il est vrai, — les piquantes réflexions. Une circonstance singulièrement favorable put, du reste, éclairer de bonne heure l'esprit sagace de M. de Barante. Il faisait partie, en 1806, de l'administration civile qui suivait Napoléon dans ses campagnes, chargée d'organiser les pays vaincus, de lever les contributions, de tirer un profit positif des victoires. Il avait pour chef M. Daru, intendant général de l'armée; mais, comme

les auditeurs appelés aux mêmes fonctions, il était sous les ordres directs de l'empereur. L'écrasement de la Prusse après les batailles d'Iéna et d'Auerstaedt le frappa beaucoup; il prenait presque en pitié les vaincus et ne pouvait s'empêcher d'être un peu choqué par la grossièreté et la brutalité voulues de Napoléon et de ses généraux. Cela faisait partie du système de terreur dont on s'appliquait à frapper l'ennemi. Les traits d'audace du général Vandamme sont rapportés par M. de Barante avec la candeur d'un témoin surpris du succès de tels procédés. Quand l'empereur répond au prince de Hatzfeld, qui venait lui apporter ses hommages à la tête de la municipalité de Berlin : « Ne vous présentez pas devant moi, je n'ai pas besoin de vos services! » le jeune administrateur trouve le mot un peu dur. Lorsque, placé à table près du général Chasseloup et du chambellan du duc de Brunswick, et ce dernier faisant observer que le pays était pauvre, que l'armée française pourrait s'y procurer peu de ressources, qu'elle aurait bientôt tout mangé, le militaire réplique au baron de Sartoris : « Eh bien! quand nous aurons tout mangé, nous vous mangerons! » Barante s'étonne de ce langage.

Il sentait bien, d'ailleurs, ce que sa situation au milieu de l'armée avait de gauche : être là dix ou douze jeunes gens, ne partageant pas les fatigues et les dangers de la guerre et promenant leur frac ou leur habit brodé parmi les brillants uniformes des officiers tout fiers de leurs victoires, cela faisait à leurs yeux et sans doute à ceux des autres une contenance légèrement ridicule; mais, peu occupés et changeant de situation tous les jours, ils pouvaient, du moins, donner libre carrière à leurs observations personnelles. Celles de M. de Barante ne sont point portées du côté de la malveillance; seulement, l'absence d'enthousiasme militaire lui fait voir les périls d'une situation qui devait sembler à la plupart absolument inexpugnable.

Au moment où Napoléon, sans consulter ses ministres ni ses généraux, se lance à l'aventure dans le rétablissement de la Pologne et la guerre avec la Russie, Barante note quelques opinions assez surprenantes d'hommes approchant de très près l'empereur. C'est le général Le Marois, disant dans une longue et brillante conversation qu'on ne peut compter revoir Paris, à moins que ce ne soit au retour de la Chine, qu'il va falloir détrôner le roi de Prusse et, sans doute, l'empereur d'Autriche, et qu'on ne peut plus s'arrêter; car, ajoute-t-il, est-ce que l'empereur sait ce qu'il fera demain? Cela dépend des circonstances. C'est le maréchal Berthier, qui, grâce à son ancienne familiarité et à l'intimité de son dévouement pour le maître, peut risquer quelques objections, et auquel l'empereur répond brutalement : « Vous seriez

donc bien content d'aller pisser dans la Seine! » C'est le grand-duc de Berg, commandant les corps d'armée réunis à Varsovie, tenant grand état et table ouverte, mais ne cachant point qu'il n'a pas d'instructions et que faire la guerre en plein hiver dans ce pays lui semble impossible, puis, concluant pour dissiper ses incertitudes : « Bah! le génie de l'empereur nous tirera de là. » C'est le maréchal Davout, auquel on commande de marcher en avant au mois de décembre et qui fait répondre par M. de Romeuf : « Allez dire à l'empereur que j'obéis, mais que j'ai la mort dans l'âme. » Et Napoléon de repartir : « Toute l'Europe a le même climat. » Cependant, au lendemain de la bataille si sanglante, si longtemps incertaine, si peu féconde en résultats d'Eylau, Napoléon se rend compte de la situation et, tout en célébrant bruyamment sa victoire, il dit à Daru : « Au fait, pouvons-nous rester ici? » La journée de Friedland et la paix de Tilsitt simplifièrent la situation.

M. de Barante passa l'hiver à administrer la Silésie, profitant de toutes les ressources et s'arrangeant assez bien avec les habitants, quand il n'était pas trop gêné par les incartades du général Vandamme. Son chef, M. Daru, avait plus de peine à répondre aux exigences de l'empereur. Celui-ci, en partant de Kœnigsberg, lui avait dit de sa voiture : « Vous resterez avec l'armée; vous la nourrirez, et vous me rapporterez 200 millions; » et comme l'intendant général se récriait : « Va pour 150 », avait-il dit, et il avait fermé la portière sans attendre la réponse. La campagne de 1809 contre l'Autriche accusa plus encore les points faibles de ces guerres sans cesse recommencées, que l'habileté d'un seul homme ne pouvait toujours soutenir. Essling fut un véritable échec, malgré la volonté de l'empereur de transformer en victoire cette malheureuse journée; et l'armée autrichienne se retirant après Wagram, sans perdre un prisonnier ni un canon, accusait très nettement une situation déjà très claire en 1807 et que la folle entreprise d'Espagne rendait plus dangereuse encore. S'il semble un peu excessif de prétendre avec Lanfrey, que Napoléon, en somme, a plus perdu de batailles qu'il n'en a gagnées, toujours est-il que, même à la plus brillante période de ses héroïques aventures, au milieu de la fumée des victoires, il se trouvait des hommes et même des généraux qui entrevoyaient la décadence et qui osaient par moments formuler des observations de simple bon sens. Mais l'empereur n'aimait point la critique; il était de plus ombrageux et défiant, et n'avait pas plus de souci de la liberté et de la dignité humaines que du secret des correspondances. M. de Barante, quelque secondaire que fût son rôle ou son influence, pouvait devenir un témoin gênant. Peut-être avait-on surpris des lettres, envoyées imprudemment à ses amis, dans lesquelles il disait trop franchement ce qu'il voyait et ce qu'il pen-

sait. Toujours est-il que, par une disgrâce peu déguisée, il fut rappelé en France et nommé sous-préfet de Bressuire. Il s'y rendit sans réclamation, après avoir été se reposer quelque temps près de son père à Genève. Dès lors, sauf dans certaines circonstances particulières, il voit de moins près les évènements et rentre dans le grand commun des fonctionnaires. Son esprit seul l'en fait différer et aussi le pays qu'il était chargé d'administrer.

II

Bressuire, en 1807, était un simple village, réduit par la guerre civile à 7 ou 800 habitants, sans ressources et à 15 lieues d'une grande route. On avait peine à y arriver l'hiver, à travers les plaines de boue qui confinent à Poitiers et les chemins creux entre deux haies du Bocage. Point de maison présentable : le nouveau sous-préfet fut obligé de s'arranger avec le receveur de l'arrondissement et de loger chez lui. Mais le peuple y était bon, simple, moral et religieux; la bourgeoisie n'y avait point cet esprit de malveillance et d'envie de beaucoup de petites villes. Les femmes n'affichaient aucune prétention : mises avec une absence complète de coquetterie, elles faisaient la cuisine et se levaient à table pour donner des assiettes. Quant aux hommes, la politique ne les occupait guère; ils ne savaient rien de ce qui se passait dans le monde. On causait de la chasse, on plaisantait sur les maladroits, on se moquait doucement de M. le curé, tout en le respectant; on chantait à table de vieilles chansons, et on se livrait à une gaieté toute gauloise dans un langage digne de Rabelais, personne n'y cherchant malice. Les gens de loi, juges, avoués, notaires, étaient assez imbus des idées nouvelles que la Révolution avait mises dans les esprits; les gentilshommes de la campagne environnante n'y étaient pas beaucoup plus réfractaires. Le sous-préfet chassait avec eux, entretenant les relations les plus cordiales. Presque tous avaient pris part aux insurrections de la Vendée; maintenant, ils n'y pensaient plus. Le mot d'ordre donné par l'empereur et par Fouché, son ministre de l'intérieur, était de ne pas troubler leur tranquillité. La seule difficulté de l'administration consistait à lever la conscription, qui comprenait parfois deux classes par année et devenait de plus en plus onéreuse. Pourtant, là encore, il y avait avec la terrible loi quelques accommodements : on accordait des dispenses ou des autorisations de rachat. Bref, avec la main un peu légère et en usant le moins possible de la gendarmerie, il ne restait guère de réfractaires. M. de Barante s'entendait à merveille avec son supérieur direct, le préfet des Deux-Sèvres. C'était un certain Dupin, qui était là depuis la nouvelle organisation départemen-

tale; il avait épousé la veuve de Danton; mais il était modéré et conciliant, fort honnête homme, et moins passionné, même comme mari, que celui qu'il avait remplacé. Il ne se choquait en rien des relations que son jeune sous-préfet entretenait avec la vieille noblesse du pays, avec Mme de la Rochejaquelein, la veuve de Lescure, avec Mme de Donissan, sa mère, qui avait été dame d'honneur de Mme Victoire, fille de Louis XV, et avait passé tout le commencement de sa vie à Versailles.

En dehors de ces petits avantages faciles, M. de Barante venait d'attirer sur lui l'attention par un ouvrage que ses loisirs lui avaient permis d'achever et dont la bonne éducation donnée par son père lui avait rendu la préparation facile : c'était le *Tableau de la littérature française au dix-huitième siècle*, qui fut imprimé à la fin de 1808. De chauds amis, qui s'appelaient Mme de Staël, Benjamin Constant, M. de Montlosier, firent un succès au livre; et son auteur se voyait bientôt désigné par l'empereur lui-même comme préfet de la Vendée, tandis que son camarade Mounier était nommé secrétaire du cabinet : les deux auditeurs avaient vingt-six ans et étaient restés fort intimes depuis leur séjour en Silésie; ils se retrouvaient de temps à autre à Paris.

C'est ainsi que M. de Barante, après s'être installé dans un reste de vieux château près de la nouvelle ville à laquelle Napoléon avait voulu donner son nom, et après avoir surveillé pendant quelques mois les grands travaux qui s'y poursuivaient, arrivait juste à point l'année suivante pour assister au mariage de Marie-Louise. L'histoire du divorce de l'impératrice Joséphine est bien connue; mais le choix de la nouvelle souveraine, désignée dans le grand conseil de l'empire après une longue discussion, présente plus d'une particularité piquante. Le roi de Naples, Murat, préférait le mariage russe et il en donnait la raison : « Sire, nous aurons la guerre avec la puissance que nous n'épouserons pas, et j'aime mieux la guerre contre les Autrichiens que contre les Russes. — On voit que vous n'étiez pas à Wagram », riposta l'empereur.

L'effet produit par la cérémonie avec tout ce cortège de rois, de reines, de grands dignitaires de la cour, de maréchaux couverts d'or, de plaques, de cordons, fut éblouissant, non pas pourtant jusqu'à enlever toute inquiétude aux esprits réfléchis qui, comme M. de Chauvelin, ne criaient pas à pleine voix : « Vive l'empereur! » Tout cela, disait Mounier à son ami, ne nous empêchera pas d'aller un de ces jours mourir en Bessarabie. La masse pourtant se flattait de voir inaugurer un règne désormais pacifique, où la nation jouirait en même temps de la gloire et de la prospérité. Les vieilles familles étaient satisfaites de voir l'empereur allié à la plus ancienne maison souveraine d'Europe. La nouvelle noblesse croyait ses duchés

et ses titres consolidés par la fusion des deux aristocraties confondues. Seuls, quelques conventionnels renouvelaient les répugnances qu'ils avaient manifestées autrefois à la signature du Concordat; mais Napoléon montrait pour eux tous les ménagements et veillait à ne point froisser leur susceptibilité. Fouché avait pour mission spéciale de calmer le mécontentement et l'aigreur de ses anciens camarades. M. de Barante fut témoin de la façon dont il s'y prenait. Il attendait un matin dans l'antichambre du ministre de l'intérieur, venant lui parler pour une affaire de la Vendée; et il y avait quelqu'un dans le cabinet du ministre qui prolongeait beaucoup son audience. Fouché s'en excusa, en faisant entrer le jeune préfet, puis il lui dit :

« Savez-vous avec qui j'étais? Avec mon ami Thibeaudeau. Imaginez-vous que j'ai dû remettre la tête à cet imbécile! N'était-il pas inquiet, désespéré du mariage de l'empereur avec une archiduchesse d'Autriche? Une nièce de Marie-Antoinette arrivant à Paris pour être impératrice! Il ne se faisait pas à cette idée!... Comment se présenter devant elle? Comment aller désormais à la cour? Est-ce donc pour en venir là que nous avons fait la révolution?

« — Eh bien! oui, ai-je répondu, tu as voté la mort du roi et moi aussi. Que veux-tu? Ce n'était pas ta faute ni la mienne. La France avait la fièvre chaude. Dans de telles époques, on ne sait ce qu'on fait. On est entraîné par le courant. Et puis les évènements se sont calmés, l'ordre a été rétabli. Tu ne t'en es pas trouvé trop mal, tu ne veux plus de révolutions et, à présent, tu souhaites que les choses restent comme elles sont? Qu'est-ce qui peut mieux assurer leur durée que ce mariage de l'empereur? Crois-tu que cette archiduchesse va nous ramener l'ancien régime? Est-ce possible? Avons-nous sollicité humblement ce mariage? Notre nouvelle impératrice arrivera-t-elle fière, dédaigneuse, avec les rancunes du passé? Pas du tout; elle est très honorée d'avoir été choisie par l'empereur, elle ne se jouera pas à contrarier en rien son gouvernement et sa politique. Elle est nièce de Marie-Antoinette... Qu'importe! Elle sera peut-être aimable et charmante comme était sa tante. Oui, certainement, Marie-Antoinette était tout cela; on l'a calomniée, on a beaucoup crié contre elle, et nous tous les premiers. C'est tout simple. Nous étions au parterre, debout, mécontents, tapageurs. A présent, nous voilà bien assis, en premières loges... et nous applaudissons. »

La scène ne fait point de tort à la réputation de cynisme du duc d'Otrante; mais il faut avouer qu'elle est en même temps bien spirituelle et éternellement vraie. On pourrait la refaire en petit tous les jours, en changeant seulement le nom des interlocuteurs. M. de Barante a été heureusement inspiré de la conserver à l'histoire. Il

y aurait de même nombre de jugements sur les personnages du temps qu'on aimerait à relever, si l'espace ne manquait et si on ne craignait de déflorer un récit qui se lit avec plaisir et qui laisse à l'esprit, sans qu'on s'en aperçoive au premier abord, beaucoup d'utiles enseignements. Les portraits de Mme de Staël, de Talleyrand, de Siéyès, de Boissy d'Anglas, de l'académicien Auger, de Maret, duc de Bassano, de Mme Bacciochi, de Regnaud de Saint-Jean d'Angély, de M. Beugnot, de David, de Joseph Chénier, sans être des peintures à grande prétention et des morceaux achevés, plaisent par la finesse du détail et l'absence de banalité que les sujets pourtant auraient si aisément comportée. Evidemment l'auteur a retrouvé ses esquisses telles qu'il les avait tracées au moment même et il les a encadrées sans y faire après coup trop de retouches. C'est ce qui explique la spontanéité de ses Mémoires. Ils s'arrêtent au moment où M. de Barante est nommé préfet de Nantes; et on se prend à regretter de ne pas avoir sur les dernières années de Napoléon, sur les deux Restaurations, sur les Cent jours, les impressions d'un esprit si avisé. Peut-être que tout ne sera pas perdu et que M. Claude de Barante pourra retrouver dans les papiers de son grand-père des notes assez complètes pour prolonger ces *Souvenirs*. Nous savons déjà par une lecture faite à la *Société de l'histoire diplomatique*, avec quel intérêt il mettra en œuvre les dépêches, heureusement conservées, de l'ambassade de Russie et celles de Piémont. Mais nous verrons là un tout autre homme, que les gens du métier pourront admirer davantage, mais que le lecteur qui ne veut pas se donner la peine de faire l'histoire lui-même appréciera sans doute moins facilement.

Le premier volume restera comme une attrayante introduction à des études plus sévères. A une époque où on se presse d'écrire les évènements, avant presque qu'ils ne soient accomplis, avec une indiscrétion qui ne respecte ni la pudeur patriotique, ni les intérêts les plus vivants, on éprouve comme une sensation inconnue à voir la réserve de bon goût, la dignité sereine, l'impartialité véritable, l'esprit de justice n'excluant ni la finesse ni même la malice enjouée, ni l'absence de fausse pruderie, vieilles qualités qui sont bien dans les traditions françaises et que les jeunes générations ne gagnent rien à répudier. C'est toujours le *scribitur ad narrandum*, mais d'où la haute moralité de l'histoire n'est point bannie, pas plus que l'indulgence la plus libérale pour toutes les idées du temps. Telle est la note dominante de ces souvenirs : ils ne flattent aucun préjugé et n'ont rien de personnel. En pourrait-on dire autant de tous les Mémoires?

G. Baguenault de Puchesse.

LE CRIME DE Mlle VICTOIRE

C'était une sèche personne que Mlle Victoire, sèche de corps, cela se voyait de reste, et sèche de cœur, on le disait. N'est-il pas admis, à tort ou à raison, depuis longtemps, depuis toujours, comme une règle proverbiale, que la privation des joies de la famille et de la maternité développe, chez les vieilles filles, cet égoïsme que tant de philosophes anciens et modernes s'accordent à dire le fond de la nature humaine? Elles deviennent, dit-on, tout fait insensibles aux chagrins du prochain, si même elles ne se réjouissent pas vilainement des infortunes dont elles sont témoins, et ne regardent pas d'un œil envieux, haineux, les bonheurs que Dieu ne leur a pas accordés. Si elles sont pieuses, ou le paraissent, n'est-ce point presque toujours par égoïsme encore? Ne se réfugient-elles point vers la religion en haine de l'humanité? N'en a-t-on pas connu qui joignaient à leurs prières des vœux sacrilèges contre la prospérité de leurs parents, amis et connaissances? Et par suite aigres, revêches, intolérantes, dures aux pauvres gens, et on s'attend toujours à ne les voir prendre la parole d'un ton désagréable que pour dire des choses désobligeantes.

Ces mauvaises qualités passent généralement pour l'apanage si inséparable de celles qui coiffèrent, comme on dit, sainte Catherine, qu'au seul mot de « vieille fille », tout un disgracieux cortège défile en notre esprit, et l'adjectif « méchante » monte inévitablement aux lèvres. Si cet adjectif n'est pas prononcé, il est sous-entendu; on dit, ou on pense : une méchante vieille fille.

Mlle Victoire ne pouvait guère faire exception à la règle. Quand on la rencontrait par les rues de N., ma sous-préfecture natale, (le plus souvent sur le chemin de l'église Saint-Eusèbe, sa paroisse, où elle allait entendre chaque matin la messe de huit heures), elle répondait aux saluts par un imperceptible remuement du haut de la tête, un hochement de perruche qui se rebiffe sans qu'on l'attaque, geste qui donnait tout de suite une idée peu avantageuse de son amabilité. De plus elle vous lançait un regard aigu, aussitôt détourné et ramené dans la direction de son nez rigide et pointu, qui piquait dans le vent, tant elle tenait haute et droite sa figure en

lame de couteau. Si on se retournait, après l'avoir saluée et dépassée (je n'y manquais pas), on voyait s'éloigner un chapeau cabriolet datant de Louis-Philippe, orné d'un mince plissé et d'un bavolet jaunâtre, et, au-dessous, une sorte de long, maigre cornet noir, qui se tenait debout et avançait, on ne devinait pas comment, car aucun mouvement du fourreau gris sans plis, qui tenait lieu de robe, ne donnait à soupçonner la présence de jambes, et personne n'a jamais aperçu les chaussures de Mlle Victoire. Ni dépression ni saillies qui permissent de supposer une taille et des hanches sous le petit châle de lainage sombre archiserré. Quant à la place occupée par des bras, c'était un problème inquiétant, et on aurait affirmé, à première vue, que Mlle Victoire était doublement manchote, si l'on n'avait su pertinemment qu'elle vivait du travail de ses mains.

Laure-Athénaïs-Victoire de Champfornets représentait la dernière pousse verdoyante d'une souche illustre. De bonne heure orpheline, elle avait été élevée à la campagne, dans un modeste couvent, et elle en était sortie vers vingt ans, refusant d'entrer dans les ordres, on ne sait pourquoi, car elle paraissait fort pieuse. Son oncle, qu'elle n'avait jamais vu, le comte de Champfornets, ne jugea pas à propos de l'appeler auprès de lui à Paris; il lui servit une pension jusqu'au moment où le jeu et des désordres de toutes sortes eurent raison de ce restant de gentilhomme. Mlle Victoire se trouva seule au monde et sans ressources.

Après sa sortie du couvent, elle habita à N., chez une ancienne gouvernante des Champfornets, mariée à un petit tapissier qui faisait peu d'affaires, et encore de mauvaises; la meilleure était la pension de Mlle Victoire. Non contente d'abandonner intégralement son argent, ce qui représentait un loyer exorbitant, Mlle de Champfornets était peu à peu devenue l'aide, l'ouvrière de ses hôtes, et grâce à des dispositions particulièrement heureuses, elle s'acquittait de tapisser mieux que le roi Louis XVI de faire de la serrurerie. La disparition de la pension entraîna la ruine complète du tapissier; mais l'effet ne fut pas si rapide que l'honnête négociant n'eût le temps, avant de faire faillite, de mettre Mlle Victoire à la porte. Il n'y faillit point.

Comme quoi l'abbé Mellot, curé de Saint-Eusèbe, eut connaissance du subit dénuement de son ouaille et s'efforça de la faire entrer à titre gratuit dans une maison de retraite; comment la noble demoiselle refusa d'accepter ce qu'elle considéra comme une aumône et demanda de préférence du travail, une place d'ouvrière; de quelle façon l'abbé eut l'idée, faute de mieux et, en attendant cette place, pour parer au plus pressé, d'introduire Mlle Victoire en qualité de tapissière à la journée chez Mme d'Herbuy, on me l'a

conté naguères en détail, et c'est ce qui explique la profession bizarre qu'exerce à N. une authentique descendante de preux. Le vieux meuble bleu et usé du salon de Mme d'Herbuy remis à neuf, et entièrement recouvert de velours grenat, a établi la réputation de Mlle Victoire sur des bases inébranlables, et qui plus est l'a mise à la mode. Il n'est point aujourd'hui de maîtresse de maison un peu distinguée qui ne tienne à honneur de donner à restaurer quelques chaises à une fille de gentilshommes, excellente ouvrière d'ailleurs, et fournissant du travail à très bon marché. C'est passé dans les mœurs de N. ; il ne s'y pose pas un rideau, il ne s'y cloue pas un clou doré que Mlle Victoire ne soit mandée pour le faire. Elle mange à la table des maîtres, on la traite avec égard, avec déférence, à cause de sa naissance que nul n'ignore, et qu'on a la délicatesse d'éviter de lui rappeler en la désignant par un seul nom de baptême. Mais on ne l'aime pas, parce qu'elle est égoïste et même ingrate. Ces dames trouvent qu'elle n'a pas l'air le moins du monde reconnaissante de ce qu'on fait pour elle, et des prévenances, en somme extraordinaires, dont elle est l'objet. Mlle Victoire n'est ni aimable ni engageante, elle garde son quant-à-soi, elle ne paraît pas s'intéresser à ce qui se passe dans telle ou telle maison ; qu'on y vive ou qu'on y meure, il ne semble pas qu'elle s'en soucie. Ce n'est pas elle non plus qui raconterait jamais rien d'amusant ; elle ne parle que quand c'est indispensable. Bref, il serait inutile d'essayer de la sortir de ses passementeries, tentures, étoffes, etc. Du moins c'est ce que m'a affirmé ma tante, un jour que j'avais aperçu, par la porte entre-bâillée d'un cabinet de débarras, les mains maigres et diligentes de Mlle Victoire s'escrimant, armées d'un maillet de buis, sur le dossier d'un vénérable fauteuil-bergère.

En cet état des choses, l'âme de Mlle Victoire ne nous apparaît-elle pas comme un petit étang stagnant, perdu dans un coin de la province, et condamné, par son exiguïté même, à un calme perpétuel? Pas la moindre barque sur son eau immobile; c'est à peine s'il est assez large pour refléter quelques nuages gris, et il est si resserré entre les montagnes, que le soleil l'ignore et n'y a jamais miré la moindre parcelle de ses rayons d'or. Ni vents ni tempêtes ne sauraient agiter ce cœur sans désirs, sans affections, cette âme muette parce qu'elle est vide, n'est-ce pas? Ses médiocres qualités sont les plus paisibles : patience, résignation, piété, travail, et non moins médiocres et tranquilles ses défauts : l'indifférence et l'égoïsme. Sa conscience, elle aussi sans trouble, ne reproche pas à Mlle de Champfornets de ne s'intéresser au bonheur de personne ; elle ne s'accuse point de ce péché au confessionnal de l'abbé Mellot, et n'y avoue que de la tiédeur religieuse, et de rares et légères

impatiences, par exemple quand il lui est arrivé de se donner sur les doigts plusieurs fois de suite avec son marteau.

L'abbé Mellot ne nous a, il est vrai, rien révélé des confessions de sa pénitente, mais ne doivent-elles pas être telles que nous les supposons? Et quant à l'incroyable sécheresse de cœur de Laure-Athénaïs-Victoire, consultez à ce sujet, comme je l'ai fait, Mme veuve Nolier, et vous entendrez ce qu'elle vous en dira, tout en rendant hommage à la probité de la vieille demoiselle.

*
* *

Mademoiselle Victoire, mademoiselle Victoire, que je suis heureuse! s'écria un jour Céline Nolier, très charmante blonde de vingt ans, sur le point de se marier. Tenez, il faut que je vous embrasse!

Elle lui sauta au cou et lui mit sur le visage quatre ou cinq baisers extraordinaires.

— Excusez-moi, fit Céline, en voyant la mine effarée de Mlle Victoire, peut-être n'avez-vous jamais permis qu'on vous en fasse autant?

Le bonheur est toujours bon à voir, prétend-on; Céline fut donc fort excusable de montrer ainsi le sien. Combien peu de gens, pourtant, comprennent à quel point sont souvent cruelles les expansions de joie et de belle jeunesse en présence de déshérités, de disgraciés? Combien peu de nous savent et veulent se retenir d'étaler leurs satisfactions insolentes aux yeux des êtres voués aux privations, aux renoncements? Il n'y avait, d'ailleurs, à craindre de provoquer aucun retour sur soi douloureux chez une personne indifférente comme Mlle Victoire.

— Hon! hon! qu'est-ce? que faites-vous? gronda-t-elle, ayant peine à s'expliquer une attaque aussi insolite. (C'étaient, en effet, selon toute vraisemblance, les premiers et les seuls baisers qu'elle eût reçus de sa vie.) Si vous croyez que nous finirons votre installation à temps, comme ça!

— Hé bien, chère mademoiselle, nous ne finirons pas à temps, voilà tout. Nous finirons après, quand je serai mariée, pendant qu'*il* sera à son bureau. Et à *son* retour, il nous aidera, ce sera charmant!

— Céline, en vérité, reprocha pour la vingtième fois la mère, je ne te comprends pas de marquer un tel empressement. On n'a jamais vu... Tu me fais honte. Heureusement que Mlle Victoire est une personne réservée, sans cela je ne sais ce qu'on penserait de toi en ville. Sans compter que tu donnes bien mauvaise opinion de tes qualités de ménagère, en te souciant si peu que tout soit prêt et en ordre au jour de ton mariage!

— Alors savez-vous ce qu'il faut faire, maman? Ecrivez un mot

à Mme Guesnin, et priez-la de renoncer à son tour, et de nous laisser Mlle Victoire encore demain et après-demain.

— Tu n'y penses pas! Mme Guesnin qui attend son frère, et qui veut le recevoir dans l'or et la soie, afin qu'il se fixe à N..., lui et ses rentes? Elle a surtout une peur bleue de le voir exiger la vente de la maison qu'ils viennent d'hériter en commun de leur oncle; elle n'a que quelques jours devant elle pour faire mettre les appartements en état de séduire son frère, et j'irais, dans un pareil moment, lui demander de renoncer à Mlle Victoire?

— Mais, maman, nous aussi nous sommes dans un moment exceptionnel! On ne se marie pas tous les jours, n'est-ce pas, mademoiselle Victoire?

Selon toutes les probabilités, Mlle Victoire devait être de cet avis; elle n'aurait pas eu toutefois le temps d'opiner, même si elle l'avait voulu, car un coup de timbre retentit.

— C'est lui! s'écria la jeune fille en se levant précipitamment.

— Céline! objurgua encore Mme Nolier.

C'était *lui*, en effet. Je me garderai bien de risquer une description quelconque de *lui*. Nous savons qu'il était le plus beau, le plus élégant, le plus distingué, le plus spirituel, le meilleur qu'on puisse rêver, puisqu'il était *lui*. Hélas! si nous étions tous comme lui, alors on ne verrait que perfection sur la terre.

Contre l'attente des deux dames, et contrairement à ses habitudes, le fiancé de Céline montra à la porte du salon un visage pâle et empreint d'une douloureuse gravité.

— Vous êtes souffrant?

— Non, mademoiselle, mais j'apporte de mauvaises nouvelles.

— De mauvaises nouvelles? répéta Céline, plus pâle que lui, en le regardant fixement.

Bien mauvaises, certes. C'était la ruine qui tombait, la veille du mariage, à la fois sur les dames Nolier et sur le jeune homme. Une ancienne banque, réputée la plus sûre, la plus solide de N..., sautait. Tout N... se rappelle encore, et n'oubliera pas ce désastre, qui atteignit un grand nombre de familles et bouleversa la ville. On venait d'apprendre le suicide du banquier; il avait joué secrètement à la Bourse, et perdu d'abord ses fonds, puis tout ce qu'il avait pu réaliser de ceux de ses clients. Parmi ces derniers était Mme Nolier. La succession de son mari s'était trouvée très inférieure à la fortune qu'elle avait apportée elle-même en dot, fait demeuré sans explication, et la veuve avait cru agir pour le mieux en confiant son avoir diminué au banquier infidèle, qui lui servait des intérêts supérieurs au taux de la rente.

Quant au fiancé de Céline, depuis huit ans employé dans la

maison qui s'écroulait, il se voyait du même coup privé d'une situation lucrative et dépouillé de tout ce qu'il possédait. Lui aussi avait placé son argent à la funeste banque.

— Je ne peux plus prétendre à la main de Mlle Céline, dit-il à Mme Nolier, atterrée. (Il avait voulu lui parler seul à seule.) Je vous rends donc votre parole, mais je ne vous retire pas la mienne. Vous déciderez si nous ne devrons pas, quand même, donner suite à des projets qui me sont aussi chers aujourd'hui qu'hier. Je ne suis pas découragé, mais je ne me fais pas d'illusions : l'emploi que je pourrai trouver produira probablement de très faibles ressources, c'est la pauvreté que j'offre à mademoiselle votre fille et à vous... La pauvreté pour elle, et tout ce que ce mot représente ! Réfléchissez, madame, consultez-vous; souvenez-vous, en tout cas, qu'un fils pauvre est encore un fils, qu'un mari pauvre est toujours un soutien. Je suis jeune, en somme...

Quels que fussent, en réalité, les avantages physiques et autres du jeune homme, Céline Nolier avait eu raison de le distinguer, puisqu'il était capable de parler ainsi le langage d'un brave garçon et d'un honnête homme. Combien, à sa place, se fussent cru dégagés de tout devoir! Malheureusement la pauvre dame était hors d'état d'entendre aucune parole réconfortante. Il s'en aperçut bientôt, et comme la délicatesse lui imposait de ne pas revoir Céline jusqu'à nouvel ordre, il s'en alla. Le sacrifice lui parut, dans les tristes circonstances, particulièrement pénible; le reste du jour, il souffrit moins de l'idée de la ruine que de la privation de l'entrevue quotidienne.

— Ruinées! Nous sommes ruinées! annonça Mme Nolier en se jetant tout en pleurs dans les bras de sa fille.

— Mère! ma chère mère! console-toi, je t'aime bien! répondit celle-ci en la serrant, en la couvrant de caresses.

Céline s'attendait à cela; elle ne savait quoi de pire, et elle allait ajouter : nous nous arrangerons de manière à vivre pauvres, quand tout à coup :

— Et Georges, où est-il?

— Parti; il est ruiné aussi! Que veux-tu qu'il fasse?

Parti sans avoir voulu la revoir! Céline ne réfléchit pas que le jeune homme devait agir ainsi; elle l'accusa. Elle pensa aussitôt qu'elle n'avait plus à lui offrir qu'elle-même, et dès lors la plus simple fierté commandait le renoncement. Il fallait oublier les doux rêves; tout était fini; il ne reviendrait plus. Des flots de larmes silencieuses et chaudes jaillirent des yeux de la jeune fille.

Cependant, témoin de cette scène de désolation, que faisait Mlle Victoire?

Elle ne s'était pas interrompue de coudre une garniture à un

futur baldaquin, les yeux baissés sur son ouvrage. Sa main osseuse poussait et tirait l'aiguille d'un mouvement régulier, rhytmique, d'un mouvement ironique dans sa persistance tranquille, cruel parce qu'il parachevait un travail devenu par le fait du malheur présent inutile, et s'obstinait en vue de bonheurs dont l'espérance venait d'être interdite :

L'attitude singulière de la vieille demoiselle resta d'abord inaperçue. Mme Nolier, affaissée sur une chaise, Céline, le front dans les mains, ne voyaient rien, ne bougeaient pas. Un silence régnait. Peu à peu, pourtant, comme le va-et-vient de la main de Mlle Victoire constituait le seul mouvement qui se produisît dans la chambre, les regards de la mère et de la fille furent attirés, se portèrent machinalement vers cette main, et à la longue les réflexions inévitables vinrent à l'esprit des deux dames. Un nouveau sanglot échappa à la jeune fille; elle détourna les yeux. Mme Nolier éclata indignée :

— Ça vous est bien égal, n'est-ce pas, mademoiselle, de nous voir désespérées? Que vous importe, en effet, pourvu que vous fassiez votre journée!

Et elle entraîna Céline hors de la pièce.

Mlle Victoire leva la tête; de grosses larmes roulaient sur ses joues. Elle joignit les mains :

— La pauvre enfant! la pauvre enfant! En serait-elle réduite à une existence comme la mienne? Mon Dieu! mon Dieu! il est impossible que vous permettiez cela! Non, mon Dieu!

Ici, j'entends taxer mon récit d'invraisemblance, d'illogisme. Pourquoi, dira-t-on, si Mlle Victoire est capable de tels sentiments, n'en a-t-elle rien laissé paraître en présence des deux dames? Si elle a du cœur, que ne le montre-t-elle? Elle adresserait aux gens des paroles de sympathie, au lieu d'attendre d'être seule pour manifester.

Je réponds par cette autre question : Où et comment Mlle Victoire aurait-elle appris à manifester? Ce qu'il faut dire pour s'associer aux peines des autres, qui le lui a appris en s'associant aux siennes? Et, eût-elle entendu par hasard des paroles de bonté, de sympathie, d'humanité s'échanger en dehors d'elle, au-dessus de sa tête, quelque part dans le monde, où prendrait-elle la hardiesse de répéter cette leçon apprise en passant, d'adresser à quelqu'un des paroles semblables, de se mêler directement des sentiments d'autrui, alors qu'elle s'est toujours sentie si profondément séparée d'autrui, si parfaitement seule d'âme? Les sentiments des autres sont pour elle des îles lointaines, entourées d'écueils et de mystères effrayants; quel étrange courage lui veut-on, qui la fasse s'embar-

quer seule sur la mer inconnue et affronter les périls d'un débarquement?

Aucune expérience personnelle n'a enseigné à Mlle Victoire les conversations, les effusions du cœur; elle ne sait parler qu'à Dieu, et c'est ce qu'elle fait dès qu'on la laisse seule. Devant les gens, elle s'enferme, elle se resserre, elle se pelotonne dans une crainte perpétuelle de paraître s'avancer si peu que ce soit vers les gens, qui ne sont jamais venus à elle. Ils ne lui ont jamais donné aucun droit, doit-elle croire, de manifester quoi que ce soit à leur sujet. Songez à parler à quelqu'un de lui-même, quelle énormité! Un mot sur elle-même, songez-y, la met dans l'effarement; risquer un regard lui paraît excessif; à respirer auprès d'un être humain, elle est tout près d'outrepasser ses droits, et je vous certifie qu'elle a manqué mourir de saisissement quand elle s'est sentie embrassée par Céline.

Cela est si vrai, que cet évènement énorme a produit chez Mlle Victoire une perturbation profonde, un déséquilibre; cette embrassade aura, on le verra par la suite, des conséquences graves.

Les gestes, les actes des êtres entièrement disgracieux, dépourvus, esseulés, risquent toujours d'être mal interprétés, parce qu'ils sont de toute nécessité en contradiction avec ceux des autres hommes; leurs manières, leurs apparences, signifient la plupart du temps le contraire de ce à quoi répondent les apparences et les manières des personnes ordinaires. Si vous en voulez une preuve, suivons encore des yeux Mlle Victoire. Affolée de la crainte qu'on ne la soupçonne capable de réclamer le prix de sa journée, elle se précipite dans l'antichambre et décroche en hâte son châle noir et son chapeau Louis-Philippe. A ce moment, les larmes la gagnent; de peur d'être vue, elle s'enfuit, au comble de l'effroi et de la désolation.

*
* *

Le lendemain, au sortir de la messe de huit heures, chez feu l'oncle de l'imposante Mme Guesnin, se présente Mlle Victoire. Elle ne se doute pas de ce qui l'attend dans cette maison, dont le maître est mort quelques jours auparavant.

Introduite dans l'ancienne chambre à coucher de l'oncle, haute et vaste pièce aux vastes croisées, divisées en quantité de petites vitres carrées, comme on n'en rencontre plus guère même en province. Laure-Athénaïs se met en devoir d'exécuter les instructions de l'héritière. Il s'agit d'abord de rendre la plus moelleuse et la plus attrayante possible, à l'usage du frère co-héritier attendu, une vieille ganache-dormeuse que, de son vivant, l'oncle affectionnait particulièrement et dans les bras de laquelle il s'est éteint. Mlle Vic-

toire retourne et renverse le meuble élimé, effiloché, dont le dos crevé montre le crin, et commence à arracher, à l'aide de tenailles, les clous d'une poussiéreuse bordure. La noble ouvrière n'a pas dormi la nuit précédente; l'image de Céline Nolier l'a hantée et elle songe encore maintenant à la jeune fille, sans cesser de travailler activement. De l'intérieur béant du dossier, elle retire des touffes de crin et des poignées de laine. C'est là, Laure-Athénaïs, qu'est le danger! Le démon va te soumettre à une tentation violente, telle que tu n'en as jamais éprouvé.

En fouillant dans l'épaisseur du crin, la main de Mlle Victoire rencontre un objet dur. Surprise, elle saisit et met au jour cet objet inattendu. Il est formé de deux morceaux de carton épais, à peu près de la dimension d'un livre, et soigneusement ficelés comme un paquet. Elle tourne et retourne en tous sens sa trouvaille. Entre les deux cartons, on voit des papiers, beaucoup de papiers serrés, tous de la même grandeur. Que Dieu pardonne ses péchés à la pauvre demoiselle! Ève n'a point d'âge, et la curiosité n'a rien à perdre à l'ancienneté des actes de naissance. Mlle Victoire ne peut plus résister au désir de savoir quelle figure font ces papiers. Elle ne les lira pas, certes! mais elle veut se rendre compte de leur aspect, voir si ce sont des lettres, des notes, des gravures. Elle tire sur la boucle de la ficelle et entr'ouvre du bout de l'ongle, craintive, le cœur palpitant, l'œil en arrêt.

Elle referme précipitamment : des feuilles blanches, légères et soyeuses, surchargées de dessins, pareilles à celles qu'elle recevait jadis, chaque trimestre, de M. de Champfornets, et sur quoi on lit : *mille francs*.

Pas de doute; elle vient de découvrir une cachette de l'oncle défunt. A présent qu'elle a vu et compris cela, il ne reste plus à Mlle Victoire que l'émotion, suite naturelle de son étonnement, et le remords de son péché de curiosité. Elle n'aurait pas dû ouvrir le paquet. Elle le remet dans l'état où elle l'a trouvé et elle le pose sur la cheminée. Dans un instant, elle le donnera à Mme Guesnin, qui doit venir, et ce sera tout. Mme Guesnin va être surprise agréablement en recevant ce supplément inattendu d'héritage. Pourtant ni la dame ni son frère n'en avaient besoin, riches comme ils le sont tous deux. Est-il dommage que cette manne de bonheur ne soit pas tombée en des mains moins pleines! Que de maux soulagerait, à elle seule, cette petite fortune, qui va servir à grossir une grosse fortune! Si la Providence avait permis que cet argent fût retrouvé dans la maison Nolier! Il y serait venu si à propos, il y sècherait tant de larmes! Pourtant il ne remplacerait pas la somme perdue chez le banquier... Combien peut-il y avoir dans ce paquet, là, sur

le velours de la cheminée? Cent cinquante billets? Il y en a bien deux cents ou deux cent cinquante, étant donnée l'épaisseur, serrés comme ils sont... 250 000 francs! Les dames Nolier passaient pour posséder 15 000 livres de rentes. Et, du jour au lendemain, plus rien. Comment vont-elles vivre? Céline devra gagner sa vie et celle de sa mère, et elle ne sait aucun métier, elle n'est habituée à aucun travail... Elle essayait hier sa toilette de noce, si joyeuse, la bonne petite! De la jeunesse, des espérances qui resplendissent, et, à la place, tout à coup, un avenir noir de misère, d'abandon, de solitude! C'est affreux, affreux! Et ne pouvoir y remédier ne pouvoir rien!

Les outils de la vieille demoiselle accroupie, étonnés de leur inaction, gisent sur le tapis. Elle, si consciencieuse d'ordinaire, s'oublie longtemps aux tristesses de ses pensées. Soudain, elle tressaute, et fixe ses regards sur le coin de la cheminée. Ses membres grêles sont agités de secousses bizarres, brusques; par saccades gauches ses épaules se haussent de travers, son torse malingre se rejette en arrière, se projette en avant, sa tête branle et se tourne par petits coups secs, à la manière des automates; ses paupières sans cils s'ouvrent grand et se referment, plusieurs fois lentement, sur l'écarquillement de ces yeux ronds et jaunâtres : C'est la façon de Mlle Victoire de trembler.

Elle se lève, tremblant plus fort, plus saccadé; les chocs de ses dents font comme un bruit de métier à tisser; elle avance de deux pas vers la cheminée, mais elle n'ose pas en approcher tout à fait; elle tend le bras, puis le retire. Enfin elle agrippe les billets, tâtonne un temps autour des boutons de son corsage, et y glisse la fatale liasse. Le crime est consommé.

*
* *

Il fait grand soleil dans les rues de N. Mlle Victoire se dirige vers le presbytère; mais aujourd'hui sa marche et sa tenue ne ressemblent guère à ce que nous connaissons, à ce que tout N. connaît. La robe remue positivement, les pointes du châle noir, au lieu d'être enfouies sur le devant, pendent, et une rapidité désordonnée les fait flotter; le cabriolet tombe sur le front baissé, et découvre au haut des deux cordes de la nuque, un petit tortillon de cheveux filasse. La présidente passe; on ne la voit pas, on ne la salue pas, et le sourire pincé de l'importante personne témoigne combien elle est sensible à un manquement aussi inconcevable.

Dans le petit jardin de la cure, à l'ombre des abricotiers, un vicaire en soutane et en barrette se promène et lit son bréviaire. Il

s'interrompt, stupéfait, voyant Mlle Victoire entrer en courant et envahir sans frapper le cabinet de l'abbé Mellot.

— Monsieur le curé, j'ai volé!

— Êtes-vous bien sûre de cela, ma chère demoiselle? demanda l'abbé Mellot, tourmenté d'une velléité de sourire.

— J'ai volé 300 000 francs!

— 300 000 francs!

D'abord plus inquiet de la raison que de la conscience de son ouaille, le curé mis au courant, devint sérieux.

— Hé bien, mon enfant, il faut restituer.

— Je n'ai plus ce que j'ai pris, je l'ai donné.

Mlle Victoire raconte encore. Elle a fait semblant de sortir la liasse dérobée d'un des canapés de Mme Nolier. Ç'a été des cris de joie, une délivrance. La veuve n'a pas hésité à mettre sur le compte de son mari, mort subitement, un dépôt clandestin aussi imprudent.

— Ton pauvre père, avait-elle dit à Céline, comme on reconnaît bien là ses instincts de cachotterie! Je ne comprends pas que je n'aie pas songé *plus tôt* à chercher dans les meubles.

Le récit des angoisses et des remords de la pauvre demoiselle entendu, M. Mellot soupira, et dit :

— Quelque cruel que ce soit, maintenant surtout, mon enfant, votre devoir est de désabuser la famille Nolier, sans retard.

— Jamais je n'en aurai le courage, monsieur le curé.

— Il le faut. Ce sera pour vous une expiation, un commencement d'apaisement et vous rendrez à César ce qui est à César.

Le pasteur dut employer toute son autorité spirituelle, toute sa force de persuasion pour arriver à décider sa pénitente à la terrible démarche. Elle eût certainement aimé mieux aller à l'échafaud que chez Mme Nolier.

On l'y reçut à bras ouverts. Les deux fiancés, réunis, leur joie d'autant plus vive qu'ils avaient senti le froid des séparations, souriaient dans une atmosphère de bonheur. Céline embrassa en sœur aînée Mlle Victoire. Celle-ci se débattit, mais la jeune fille la retint de force dans ses bras, et lui parla à l'oreille.

Depuis la veille on avait cherché le moyen de faire accepter quelque chose à la vieille demoiselle, et Céline croyait avoir trouvé :

— Vous allez me rendre bien joyeuse en disant *oui* tout de suite. Vous avez bien assez travaillé, restez avec nous toujours, et plus tard, si j'ai des enfants, vous m'aiderez à les élever...

— Moi!... moi!... que je profite!... Jamais, entendez-vous, jamais!

Ce fut tout ce qu'elle parvint à dire; elle s'arracha à Céline et se sauva.

Mme Nolier avait bien prévu ce refus :

— Mlle Victoire, dit-elle, sent qu'elle ne saurait supporter la vue continuelle de gens heureux. C'est une personne très honnête, assurément, mais sans cœur.

Céline défendit l'accusée, attribua son refus à de la dignité, à de la discrétion, à de la fierté. Pendant ce temps, la malheureuse retournait au presbytère plus vite qu'elle n'en était venue.

— Je vous en supplie, monsieur le curé, avertissez-les vous-même, si vous croyez qu'il le faut absolument. Moi, je ne peux pas, je ne pourrai jamais! Je sais tout ce que je vous dois; faites cela encore pour moi.

— Mais, mademoiselle, objecta le prêtre, je ne dois pas... je suis votre confesseur, et ce secret...

— Je ne vous l'ai pas révélé en confession. Les dames Nolier sont de la paroisse; vous seul pouvez leur porter une pareille nouvelle, et les consoler peut-être. Je m'en remets à vous.

L'abbé Mellot chercha très lentement son chapeau, puis il prit à son tour le chemin de la maison Nolier.

Des actions de grâce l'y attendaient. Il laissa, dans la famille, quand il la quitta la tête basse, autant de joie qu'il en avait trouvé, et il écrivit à Mlle de Champfornets :

« La force m'a manqué. Je me suis tu, comme vous... Que Dieu nous inspire et nous pardonne! »

Il s'absenta de N.; ce fut un vicaire qui célébra, quelques jours après, le mariage des deux jeunes gens. Malgré les plus affectueuses instances, Mlle Victoire refusa d'assister même à la cérémonie religieuse.

Je n'oserais pas jurer que plusieurs habitants de N. n'aient point déchiré leurs fauteuils, dans l'espoir de trouver dedans des billets de banque, ce qui dut préparer de la besogne à Mlle Victoire. Ce fut heureux, car elle travaille toujours, toujours aussi pauvre, plus pauvre même, puisqu'elle a sacrifié au prochain la paix de sa conscience, dernière et seule chose qu'elle possédât dans ce monde, et troublé ainsi son espérance en l'autre.

Nous ne saurons qu'à l'heure du jugement dernier ce qu'auront valu, à la pécheresse son larcin, au pasteur sa faiblesse, devant la justice de Celui qui ne pèse pas les œuvres humaines dans nos balances, et qui apprécie souverainement les intentions et les charités [1].

Adrien Remacle.

[1] Nous n'avons pas besoin de faire observer que cette petite Nouvelle, qui raconte, paraît-il, une histoire vraie, n'est pas un Traité de Morale pratique où la restitution serait justement prescrite comme obligatoire; et qu'en laissant à l'écrivain la liberté de son art et de sa pensée, nous lui laissons aussi la responsabilité de ses conclusions.

LES MÉDECINS POSITIVISTES

ET LES

THÉORIES MODERNES DE LA CRIMINALITÉ

Il y a peu de professions libérales qui comptent autant de savants distingués et d'hommes de cœur que la profession médicale. La médecine n'apporte pas seulement des remèdes, ou tout au moins des soulagements, aux souffrances physiques; elle apporte aussi à la philosophie des lumières précieuses pour la connaissance de l'homme, et elle est pour la justice un auxiliaire indispensable, en l'aidant à faire la distinction si importante du criminel et de l'aliéné. Les noms de Pinel, Esquiros, Marc, Georget, Morel, Delasiauve, Lassegue, Falret, Tardieu, Legrand du Saulle, Baillarger, Foville, Dagonnet, Magnan, etc., doivent éveiller dans le cœur du magistrat des sentiments de haute estime et de reconnaissance. Lorsqu'on est investi de la redoutable mission de juger les hommes, comment pourrait-on ne pas être reconnaissant envers les savants qui viennent éclairer la justice sur la responsabilité des accusés? Aussi je suis loin de partager, à l'égard des médecins, les préjugés qu'ont éprouvés à leur égard quelques magistrats, même Montaigne [1] et M. Troplong [2], et j'ai la plus vive estime pour les travaux d'un grand nombre de savants aliénistes, qui ont créé dans notre siècle la science des maladies mentales, et qui continuent à lui faire faire de remarquables progrès.

Mais la médecine n'a-t-elle pas aussi une part de responsabilité dans les innombrables théories paradoxales qui veulent tout expliquer en l'homme par le physique? On a dit, à une autre époque, qu'en France l'esprit court les rues; n'est-ce pas aujourd'hui le paradoxe qui alimente les journaux, les revues et les livres? Sans doute, les hommes d'esprit ne manquent pas plus aujourd'hui

[1] Liv. II, chap. XXXVII.

[2] Préface du *Traité des donations*.

qu'autrefois; mais le nombre des esprits sensés, justes, est-il le même? Ne semble-t-il pas que dans les sciences morales et philosophiques on a remplacé la recherche de la vérité par la recherche de la nouveauté? On se préoccupe plus d'avoir des idées neuves, seraient-elles paradoxales, que d'avoir des idées justes. C'est cet amour de la nouveauté à tout prix, joint à la tendance de vouloir tout expliquer en l'homme par les causes physiques, qui a conduit un certain nombre de médecins à chercher l'explication de la criminalité uniquement dans l'organisme. Lorsque M. le docteur Moreau de Tours, écrit un livre pour essayer de prouver que le génie est une *névrose*, il s'écrie avec enthousiasme que « désormais un nouvel horizon s'ouvre devant nous[1] ». Lorsque M. le docteur Lombroso et les autres anthropologistes criminels essaient d'expliquer le crime par l'atavisme, leur but est encore d'ouvrir de nouveaux horizons au droit criminel : M. E. Ferri a même donné pour titre à un de ses principaux ouvrages : *Les nouveaux horizons du droit pénal*. Est-il vrai que, contrairement à ce qui a été cru jusqu'ici, le crime ne soit pas une maladie de l'âme, mais le résultat d'une maladie du corps ou d'une imperfection physique? Est-il vrai que c'est le tempérament reçu de nos parents qui nous rend criminels ou honnêtes? Faut-il chercher uniquement dans une déchéance organique ou dans une sorte de folie morale l'explication de la criminalité? Quelles seraient les conséquences des théories qui auraient pour but de remplacer le droit de punir par le devoir de guérir, ou de transformer la peine en moyen de sélection artificielle? Telles sont les questions que je me propose d'examiner.

C'est au dix-huitième siècle que commence à se produire l'explication du crime par l'organisme. Les progrès des sciences naturelles, en mettant en lumière l'influence considérable exercée par le physique sur le moral, firent oublier à quelques médecins le côté moral de la nature humaine. Ils voulurent réagir contre les théories spiritualistes qui, s'attachant uniquement à l'analyse des facultés de l'âme, avaient oublié les liens qui rattachent ces facultés au système nerveux et en particulier au cerveau. Au dix-septième siècle, il est vrai, Descartes et Bossuet n'avaient point séparé la philosophie de la physiologie, et l'on connaît l'enthousiasme de Descartes pour la médecine : « L'esprit, disait Descartes, dépend si fort du tempérament et de la disposition des organes du corps que, s'il est possible de trouver quelque moyen qui rende commu-

[1] *La psychologie morbide*, p. 385.

nément les hommes plus sages et plus habiles qu'ils n'ont été jusqu'ici, je crois que c'est dans la médecine qu'on doit le chercher. Ce qu'on y sait n'est rien en comparaison de ce qui reste à y savoir, et on se pourrait exempter d'une infinité de maladies, tant du corps que de l'esprit et même aussi peut-être de l'affaiblissement de la vieillesse [1], si on avait assez de connaissance de leurs causes et de tous les remèdes dont la nature nous a pourvus [2]. »

Mais les successeurs de Descartes avaient cessé d'unir l'étude des sciences naturelles à l'étude de la philosophie. Une réaction se produisit contre le spiritualisme qui dédaignait le côté physique de l'homme. La Mettrie et d'Holbach se signalèrent par la hardiesse et la vivacité de leurs attaques. Pour La Mettrie, qui était médecin, l'expérience et l'observation « se trouvent sans nombre dans les fastes des médecins qui ont été philosophes et non dans les philosophes qui n'ont pas été médecins. Ceux-ci ont parcouru, ont éclairé le labyrinthe de l'homme ; ils nous ont seuls dévoilé ces ressorts cachés sous des enveloppes qui dérobent à nos yeux tant de merveilles [3]. »

Les travaux de Descartes, de Malebranche, de Leibnitz, lui paraissent stériles. Suivant lui, tout s'explique dans l'homme par l'organisme, par le volume, par la qualité, par les circonvolutions du cerveau. La science et la vertu dépendent de l'organisme, les vices et les vertus sont héréditaires. L'homme n'est pas pétri d'un limon plus précieux que les animaux ; « la nature n'a employé qu'une seule et même pâte dont elle a seulement varié les levains » ; ce n'est que l'éducation qui élève l'homme au-dessus des animaux. La Mettrie est tellement frappé de l'analogie du singe et de l'homme et de la puissance de l'éducation, qu'il est convaincu que, si les singes ne parlent pas, c'est par suite d'un vice des organes de la parole que l'on peut corriger ; il est persuadé qu'on peut apprendre une langue au singe. Dans cette théorie, l'acte criminel n'est plus un acte coupable imputable à une volonté libre ; c'est le tempérament qui le fait commettre. La Mettrie n'ose pas encore tirer toutes les conséquences qui résultent de cette fatalité physiologique ; il hésite à conclure à l'impunité des coupables. « Je sens, dit-il, tout ce que demande l'intérêt de la société ; mais il serait sans doute à souhaiter qu'il n'y eût pour juges que d'excellents médecins [4]. »

[1] Ne dirait-on pas que Descartes avait pressenti les expériences récentes de Bronw-Séquard ?
[2] *Discours sur la méthode,* 6e partie.
[3] *L'homme machine* p. 21.
[4] P. 58.

La théorie de La Mettrie eut un grand succès au dix-huitième siècle; elle fut adoptée notamment par d'Holbach et Helvétius, malgré les critiques dont elle fut l'objet de la part de Voltaire et de Diderot. D'Holbach se plaignit aussi que la philosophie spiritualiste eût fait faire peu de progrès à la connaissance de l'homme et proposa de réserver cette étude aux médecins : « Si on consultait l'expérience, dit-il, au lieu du préjugé, la médecine fournirait à la morale la clé du cœur humain... Aidés de l'expérience, si nous connaissions les éléments qui sont la base du tempérament d'un homme ou du plus grand nombre des individus dont un peuple est composé, nous saurions ce qui leur convient, les lois qui leur sont nécessaires, les institutions qui leur sont utiles[1]. »

Tout en prétendant que le moral n'est que l'effet du physique, Cabanis ne va point jusqu'à demander que les études philosophiques et les fonctions judiciaires soient réservées aux médecins; il se contente sagement de faire observer que « les progrès de la science de l'homme physique peuvent contribuer au perfectionnement général de l'espèce humaine[2]. »

Mais, avec Broussais, reparaît la prétention d'absorber la philosophie dans la médecine, prétention que nous voyons de nos jours revendiquée avec une extrême véhémence par M. le docteur Lhuys, M. le docteur Dally, M. le docteur Maudsley, M. le docteur Letourneau, M. le docteur Topinard, M. le docteur Corre, etc. La métaphysique et le droit, les philosophes et les magistrats sont attaqués par eux avec la plus grande vivacité. M. le docteur Dally demande qu'on arrache l'étude des fonctions de l'entendement « aux mains impuissantes de la Sorbonne et qu'on la restitue aux médecins, qui sont seuls en mesure de la féconder[3]. » M. le docteur Lhuys revendique pour la médecine physiologiste seule « ce domaine de la science de l'homme où pendant tant de siècles la philosophie spiritualiste a si longuement et si stérilement péroré ». M. le docteur Maudsley trouve que la métaphysique a exercé une influence néfaste sur l'esprit humain[4]. M. le docteur Letourneau pense de même[5]. M. le docteur Corre, M. le docteur Lombroso, reprochent aux magistrats de subir l'influence des vieilles doctrines métaphysiques[2].

Ces violentes attaques contre la philosophie spiritualiste et

[1] *Système de la nature*, p. 123.
[2] *Rapport du physique et du moral*, p. 100.
[3] *Annales médico-psychologiques*, 1864, p. 336.
[4] *Ibid.*, 1873, p. 139.
[5] *Evolutions de la morale*,
[6] *Les criminels*, p. 229. — *L'homme criminel*, préface, p. XVII.

contre le droit, qui est fondé sur les croyances spiritualistes, ne s'expliquent que par l'ardeur passionnée avec laquelle les hommes qui s'absorbent dans l'étude de la matière veulent tout expliquer par elle. Les études spéciales exposent à l'erreur, si elles ne sont pas accompagnées d'une culture générale étendue, d'une forte préparation philosophique. Ceux qui se livrent à des études spéciales, en s'y absorbant, sont exposés à leur attribuer une importance excessive, à négliger des points de vue qui se rattachent à d'autres sciences, à vouloir tout expliquer par leurs études favorites. « Les physiologistes, dit J. Stuart-Mill, ont plus que personne le travers commun à tous les spécialistes; ils se buttent à chercher dans leur propre spécialité la théorie entière des phénomènes qu'ils étudient et ne ferment que trop souvent l'oreille aux explications venues d'ailleurs. » Lorsqu'un médecin se laisse absorber dans l'étude du corps, il ne tarde pas à perdre de vue les phénomènes qui prouvent dans l'homme l'existence d'une force libre, capable de résister aux sollicitations de l'organisme, et ne peut comprendre qu'il y ait encore des philosophes et des magistrats pleinement convaincus de l'existence de l'âme et du libre arbitre, bien qu'ils puisent leur conviction non dans des raisonnements métaphysiques, mais dans l'observation intérieure et l'expérience judiciaire. De là, le désaccord qui se produit entre le magistrat et le médecin matérialiste : là où le premier voit un homme vicieux, faisant le mal par méchanceté ou cherchant son intérêt aux dépens des autres, le second ne voit qu'un malade, ou un infirme, ou un dégénéré. La cause du crime, dit le magistrat, c'est la volonté dépravée, l'égoïsme, la passion; le crime est une maladie volontaire de l'âme. La cause du crime, dit le médecin, c'est l'organisme incomplet ou défectueux; le crime est une maladie ou une défectuosité du cerveau; « le coupable c'est le corps », dit M. le docteur Dally [1]. Pourquoi le corps est-il coupable? parce qu' « il est impossible de rattacher à un *quid* incorporel les motifs de nos actions; celles-ci dépendent donc directement de notre constitution organique [2]. » N'y a-t-il pas dans l'homme autre chose que le corps? N'y a-t-il pas des facultés morales inconnues des animaux, la raison qui conçoit Dieu, la conscience qui distingue le bien du mal, une force qui veut faire le bien et fuir le mal, contrairement aux tendances de l'organisme? Ne voyons-nous pas des hommes bien doués, intelligents, instruits, commettre des crimes, alors que leur corps est sain, que leur cerveau n'est pas malade? Assurément, l'homme

[1] *Annales médico-psychologiques,* 1863, p. 274.
[2] *Ibid.,* p. 294.

n'est pas un ange, pas même la femme, et Pascal a eu raison de dire que qui veut faire l'ange fait la bête. Mais l'homme n'est-il qu'une bête? Ne tient-il pas à la fois de l'ange et de la bête? N'y a-t-il pas en lui une aspiration vers l'idéal qui dépasse l'animalité et le rattache à un monde supérieur? Si, par les parties inférieures de son être, l'homme tient à l'animalité, ne s'élève-t-il pas vers le ciel par sa tête et par son cœur, semblable au chêne, auquel le compare très justement M. F. Bouillier :

> ... De qui la tête au ciel était voisine
> Et dont les pieds touchaient à l'empire des morts.

Après avoir pensé avec un peu d'exagération que « l'homme est un Dieu tombé qui se souvient des cieux » (Lamartine) ou « une intelligence servie par des organes » (De Bonnald), devons-nous, par une exagération en sens inverse, nous résigner à dire avec M. le docteur Letourneau que « l'homme est un cerveau servi par d'autres organes »? Avec cette définition de l'homme « le criminel est un cerveau qui s'injecte de sang » (Taine), l'homme honnête est un cerveau qui ne s'injecte pas de sang; « l'ivrogne est un estomac qui a besoin d'alcool » (Taine); l'homme sobre est un estomac qui n'a pas besoin d'alcool; les crimes et les vertus sont des phénomènes naturels (docteur Moleschott), « des produits comme le sucre et le vitriol » (Taine). L'héroïsme d'un soldat et la lâcheté criminelle d'un assassin, le dévouement admirable d'une sœur de Saint-Vincent de Paul et le libertinage éhonté d'une prostituée sont, dans cette théorie, les produits nécessaires de l'organisation.

Sans entrer dans la réfutation de ces doctrines matérialistes, ce qui me ferait sortir de mon sujet, je me contente de faire observer que ces doctrines, qui se disent scientifiques, sont combattues par les plus illustres savants de notre époque. Que les médecins matérialistes ne viennent point prétendre que l'étude des sciences naturelles les conduit nécessairement à la négation de l'âme. Ils n'ont pas arraché à la nature plus de secrets que Cuvier, Flourens, J.-B. Dumas, Claude Bernard, Chevreul, Pasteur, qui ont toujours protesté contre la prétention d'expliquer tout l'homme par l'organisme. Aucun de ces grands esprits n'a jamais douté de l'existence en l'homme d'un principe supérieur à la matière. « Aujourd'hui, disait J.-B. Dumas, on veut faire de la pensée une simple sécrétion du cerveau, un produit chimique, mais la chimie connaît ses limites [1]. » L'illustre Claude Bernard ne pensait pas non plus que

[1] Réponse à M. Taine.

l'homme tout entier fût expliqué par la physiologie; tout en reconnaissant que les phénomènes de l'intelligence et de la conscience exigent, pour se manifester, des conditions organiques, il ne niait point la liberté morale, malgré les mystères qui l'enveloppent [1]. Quant à M. Pasteur qui, par ses merveilleuses découvertes, a transformé la médecine, il suffit de lire son discours de réception à l'Académie française pour voir combien ce grand génie est resté spiritualiste. L'existence de l'âme et de Dieu ne lui paraît pas moins positive que celle de la matière. Darwin lui-même, dans un passage de son *Voyage autour du monde* (p. 535), reconnaît que « il y a chez l'homme quelque chose de plus que la vie animale ». L'existence de ce *quelque chose* de plus est aussi affirmée par M. de Quatrefages : « L'homme, animal par son corps et à certains égards par son intelligence, possède *un quelque chose* de plus, d'où résultent des manifestations spéciales se rattachant à la moralité et à la religiosité [2]. » Parmi les médecins qui ont voulu tout expliquer par l'organisme, on cite habituellement l'auteur des *Rapports du physique et du moral.* En effet, dans ce célèbre ouvrage de Cabanis, le cerveau n'est pas seulement l'instrument, l'organe de la pensée, mais la cause efficiente des phénomènes intellectuels et moraux; le moral n'est qu'une fonction du physique. Seulement on oublie de dire qu'après avoir écrit ses *Rapports du physique et du moral*, Cabanis est l'auteur d'une lettre moins connue sur les *causes premières*, où les croyances spiritualistes sont très fortement affirmées.

Les médecins qui veulent tout expliquer par l'organisme ne restent d'accord que tant qu'il s'agit de nier le libre arbitre, qui ne peut, en effet, se concilier avec le matérialisme. Mais la contradiction et la confusion ne tardent pas à éclater entre eux dès qu'ils veulent préciser la cause de la criminalité.

L'atavisme. — Pour M. le docteur Lombroso et les anthropologistes de son école, le crime est un fait d'atavisme, un retour à la barbarie de nos premiers ancêtres, qui étaient tous des meurtriers et des voleurs. Ces instincts de cruauté et de cupidité se réveillent après plusieurs milliers d'années chez les criminels qui retournent à la vie sauvage et même à l'animalité [3]. La criminalité est si intimement liée à l'organisme qu'elle se révèle par des signes extérieurs, anatomiques et physiologiques. Cette théorie de M. le docteur Lombroso n'est pas sans analogie avec la célèbre théorie

[1] Discours de réception à l'Académie française.
[2] *Introd. à l'étude des races humaines*, p. 188.
[3] Dans une étude précédente, nous avons examiné cette théorie. Voy. le *Correspondant* du 10 février 1890.

cranioscopique de Gall, et on peut s'étonner qu'après l'insuccès si éclatant de la phrénologie, la théorie de l'école italienne d'anthropologie criminelle ait obtenu, pendant quelques années, une grande faveur. Mais, ainsi que le faisait remarquer M. Flourens, « les hommes chercheront toujours des signes extérieurs pour découvrir les pensées secrètes et les penchants cachés. Sur ce point, leur curiosité aura beau être confondue; après Lavater est venu Gall; après Gall, il en viendra d'autres [1]. » La prédiction de M. Flourens s'est réalisée : après Gall est venu M. Lombroso.

Hérédité. — Suivant d'autres médecins, le crime et la vertu dépendent de l'organisation physique que nous tenons de nos parents : ils sont héréditaires. Quelques-uns sont tellement convaincus de cette transmission du crime des parents aux enfants qu'ils proposent, pour prévenir le crime, d'empêcher les criminels de procréer en leur imposant une opération chirurgicale (docteur Thompson). M. le docteur Le Bon va plus loin encore; il propose « de porter dans les contrées lointaines tous les récidivistes, eux *et leur postérité* », tant il est persuadé que les enfants de ces criminels deviendront eux-mêmes criminels [2].

Dans l'examen de cette question de l'hérédité, il faut distinguer avec soin l'hérédité physiologique et l'hérédité intellectuelle et morale. Je laisse aux médecins l'étude de l'hérédité physiologique, qui ne rentre pas dans ma compétence. Je me borne à reconnaître que l'hérédité physiologique est absolument démontrée. D'après tout ce que j'ai lu et le peu que j'ai observé, je ne crois pas possible de douter de la puissance de l'hérédité physique; c'est la grande loi qui régit la nature entière. Elle a été observée dès la plus haute antiquité : « Une femme, dit Manou, met toujours au monde un fils doué des mêmes qualités que celui qui l'a engendré. » De nos jours cette question a été beaucoup élucidée par des médecins distingués [3]. Il résulte de ces travaux que les qualités physiques, la santé ou la maladie, la longévité, la physionomie, la taille, la couleur des yeux, des cheveux, etc., sont transmises par les parents à leurs enfants.

La transmission de la folie a été aussi l'objet de travaux très remarquables, notamment de la part des docteurs Morel, Legrand du Saulle et Ball. Ne voulant parler que de ce que je sais par mes

[1] *La phrénologie*, p. 81.

[2] *Revue philosophique*, mai 1881.

[3] Voy. *la Vie et ses attributs*, par le docteur Bouchut; *l'Hérédité*, par le docteur Brière de Boismont; le *Traité sur l'hérédité*, du docteur Lucas, etc.; le *Traité des dégénérescences physiques et morales*, du docteur Morel, les travaux de Galton, de M. le docteur Voisin, de M. de Candolle.

études personnelles, je renvoie le lecteur qui veut étudier cette question aux ouvrages de ces médecins distingués. Je désire seulement sur ce point relever une confusion qui a été faite quelquefois entre l'hérédité de la folie et l'hérédité du crime. De ce que, sous l'influence d'une maladie mentale qui lui a été transmise par son père, l'enfant a, comme lui, commis un acte criminel, on en a conclu à l'hérédité du crime. Dans ce cas cependant il n'y a pas en réalité hérédité du crime, puisqu'il n'y a pas crime, mais hérédité de la folie. Pour savoir si le crime est héréditaire, il faut seulement examiner les cas où l'acte criminel n'est pas accompagné de folie.

Les médecins ne sont pas d'accord sur les proportions numériques de l'hérédité dans la folie. Mais la transmission de la folie paraît certaine, bien qu'elle ne soit pas fatale; c'est une possibilité, une probabilité même, mais non une nécessité. On voit quelquefois des fils d'aliénés exempts de toute maladie mentale. Même pour la prédisposition organique à la folie, il faut tenir compte du pouvoir qui appartient à l'homme de régler sa vie et d'en écarter les causes perturbatrices. La folie transmise à l'enfant prend souvent la même forme que celle des parents; ainsi un père aliéné qui se suicide a souvent un fils qui devient aliéné et se donne la mort. Faut-il aller plus loin et dire que la folie héréditaire aboutissant à un acte criminel peut revêtir chez l'enfant la même forme que chez les parents et conduire à la même nature d'actes criminels? Une affaire que nous avons jugée dernièrement à la cour d'Aix semble le faire croire au premier abord. En 1888 un sieur O., atteint du délire des persécutions, se croyant espionné, persécuté par les prêtres, tira plusieurs coups de fusil sur l'ancien curé de Menton qu'il ne connaissait pas. Or j'ai vu dans le dossier que son père, qui avait été aliéné, avait tiré un coup de fusil sur une procession qui passait sous ses fenêtres. Faut-il croire que cette haine sans motif contre les prêtres et les croyances religieuses a été transmise avec la folie par le père au fils? Je ne le pense pas, il me paraît plus probable, au contraire, que c'est par l'éducation que ce fanatisme antireligieux a été communiqué.

Par suite de l'étroite relation qui existe entre le physique et le moral, entre le tempérament et le caractère, les goûts, les penchants, les aptitudes sont fréquemment héréditaires. L'esprit comme le corps des enfants reçoit des parents des dispositions particulières. Dans telle famille, le goût de la musique est très prononcé; dans telle autre, c'est le talent de la peinture qui l'emporte. Pour la peinture et la musique, l'hérédité est plus fréquente que pour les autres applications de l'intelligence, parce que, dans les

beaux-arts, le talent est plus étroitement lié que dans les autres sciences à une conformation spéciale des yeux et de l'oreille. Mais à côté des exemples qui prouvent cette transmission des qualités de l'esprit, que d'exemples en sens contraire il faut placer en regard! Que d'exceptions à la règle de l'hérédité! Aussi peut-on affirmer que l'hérédité intellectuelle est beaucoup moins fréquente que l'hérédité physiologique. Pourquoi cela? Parce que les dispositions naturelles de l'esprit sont, bien plus que les dispositions du corps, susceptibles d'être modifiées par l'éducation, les exemples, le milieu, la profession et par une foule d'autres causes qui exercent sur l'esprit une influence incontestable[1].

Rien n'est plus mystérieux que l'hérédité intellectuelle. Il semble qu'elle doit être toujours la suite de l'hérédité physiologique. Cependant les naturalistes, les physiologistes, citent des faits qui prouvent « que l'un des parents donne complètement le physique et l'autre complètement le moral. Listel-Geoffroy, ingénieur à l'île de France, était fils d'un blanc et d'une négresse très bornée. Au physique, il était nègre autant que sa mère; au moral, il était si bien un blanc sous le rapport intellectuel, qu'il était reçu dans les maisons les plus aristocratiques. A sa mort, il était membre correspondant de l'Académie des sciences[2]. »

Le caractère dépendant beaucoup du tempérament, on trouve souvent des exemples de transmission du caractère des parents aux enfants. Dans telle famille, on sera vif, emporté, colère; dans telle autre, on sera doux, pacifique, lymphatique. Faut-il en conclure que le crime et la vertu sont héréditaires?

Déjà, dans l'antiquité, les médecins et les philosophes avaient fait ressortir l'influence du tempérament sur le caractère. « Les puissances de l'âme suivent les tempéraments du corps, disait Galien... L'essence de l'âme est le résultat du tempérament du corps... Les hommes ne naissent ni tous amis ni tous ennemis de la justice, les bons et les mauvais étant tels qu'ils sont, à cause du tempérament du corps[3]. » Mais Galien avait soin de distinguer les penchants que nous tenons du tempérament et les actes qui dépendent de notre volonté. Les penchants ne conduisent au mal que si la volonté ne réagit pas contre eux. En effet « nous avons la faculté innée de préférer, de rechercher, d'aimer le bien, de nous détourner du mal, de le haïr et de le fuir[4] ». On trouve aussi

[1] Voy. de Candolle, *Histoire des sciences et des savants.*

[2] *Annales d'hygiène et de médecine légale.* Brière de Boismont, p. 175, année 1875.

[3] Traduction Daremberg, pp. 47, 64 et suivantes.

[4] *Ibid.*, p. 85.

chez les anciens philosophes grecs, notamment dans Platon, Aristote, Plutarque, des vues singulièrement pénétrantes sur les rapports du physique et du moral. « Il est très important, dit Platon, que les enfants soient engendrés de parents sobres et maîtres de leur raison... Il faut que la conception se fasse en temps utile, avec consistance, stabilité et tranquillité... En cet état (en état d'ivresse) il n'est point propre à engendrer, et il n'aura probablement que des enfants mal constitués et qui ne seront ni solides, ni droits, soit d'esprit, soit de corps... La disposition où l'on se trouve alors passe et s'imprime dans le corps et dans l'âme des enfants, et ils naissent avec bien plus de défauts[1] ». Plutarque aussi connaissait l'influence fâcheuse que l'ivresse du père au moment de la conception exerce sur l'enfant et il recommande de suivre le précepte d'Hésiode : « Ce n'est point au retour de tristes funérailles qu'il faut user de ses droits d'époux, mais en revenant du banquet célébré en l'honneur des immortels[2]. » Aristote fait aussi observer que l'enfant que la femme porte dans son sein participe aux impulsions morales de la mère, « comme les fruits de la terre participent aux qualités du sol qui les nourrit[3], et il ajoute que les enfants qui naissent de parents trop âgés naissent faibles et maladifs[4]. Socrate avait déjà observé que les enfants issus de parents jeunes sont mieux doués que ceux qui naissent de parents âgés[5]. Platon et Plutarque étaient convaincus que la santé de l'âme résulte de la santé du corps (ce que les Romains aussi exprimaient par cette sentence : *Mens sana in corpore sano*) et qu'elle est souvent le résultat des dispositions transmises par les parents aux enfants.

« Nul n'est méchant parce qu'il veut l'être ; une fâcheuse disposition du corps, une mauvaise éducation, voilà ce qui fait que le méchant est méchant. Or n'évite pas ce malheur qui veut[6]. » De ce passage et de plusieurs autres analogues, il semble résulter que la fatalité physiologique est acceptée par Platon comme par les médecins matérialistes modernes. Cependant, dans d'autres passages de ses dialogues, Platon paraît vouloir, comme Galien, distinguer les penchants des actes, car il reconnaît que l'homme est moralement responsable de ses actes. « Ce n'est pas non plus, dit-il, honorer son âme, quelque illusion qu'on se fasse là-dessus, que de rejeter sur les autres ses fautes et la plupart de ses défauts,

[1] *Les lois*, VI.
[2] *Délais de la justice divine.*
[3] *Politique*, liv. VII, chap. XIV, § 9.
[4] *Ibid.*, § 11.
Xénophon, *Mémoires*, liv. IV, chap. IV.
[6] *Le Timée*, p. 289, édition Saisset.

même les plus considérables, et de se croire absolument innocent; loin de là, on lui fait par là un très grand mal[1]. » Plutarque admettait aussi que « la génération peut transmettre les principes du vice et de la vertu... en général, dit-il, ceux qui ont eu pour ancêtres des hommes vicieux, ont en eux-mêmes une portion dominante du naturel de leurs pères... les affections en bien ou en mal se communiquent non seulement d'un membre à l'autre, mais d'âme à âme plus encore que de corps à corps. » L'atavisme physiologique et l'atavisme moral n'avaient pas échappé au moraliste grec : « Les verrues, les taches et les autres marques qui sont sur le corps des pères ne se communiquent point aux enfants et reparaissent ensuite sur les petits-fils... Ainsi les affections et les qualités de l'âme, souvent cachées et comme ensevelies pendant ces premières générations, se reproduisent dans des rejetons postérieurs, et la nature développe peu à peu leur ressemblance dans le vice ou dans la vertu avec la tige d'où ils sont sortis[2]. » Mais après avoir ainsi constaté avec force les tendances au bien et au mal que les enfants tiennent de leurs parents, Plutarque reconnaît que ces tendances peuvent être modifiées par la volonté et que le fils d'un criminel peut être vertueux. « Antigone, dit-il, ne fut pas puni pour les crimes de Démétrius ni, parmi les anciens héros, Philée et Nestor pour ceux d'Augias et Nélée, parce que, nés de pères méchants, ils avaient été vertueux[3]. »

Quelques médecins contemporains, ne distinguant plus entre les tendances et les actes, n'hésitent pas à dire qu'on naît criminel « comme on naît bossu, cancéreux ou phtisiques et (que) rien ne peut empêcher de devenir criminel[4] ». C'est aussi la pensée de M. le docteur Maudsley : « Du vrai voleur, dit-il, parodiant ce qu'on dit du vrai poète, on peut répéter qu'il naît, qu'il ne devient pas voleur[5]. » Aussi, ajoute-t-il, « on ne peut pas plus le modifier qu'on ne peut changer la constitution de l'être, qu'on ne peut altérer la couleur de l'Ethiopien[6]. » Cette affirmation est complète-

[1] *Les lois*, liv. V.

[2] *Des délais de la justice divine.*

[3] Quand on lit les anciens philosophes et les anciens historiens grecs, on est étonné des vues singulièrement pénétrantes qu'ils avaient, non seulement sur le côté moral, mais encore sur le côté physique de l'homme et sur l'influence du physique sur le moral. Ainsi les anciens avaient eu le pressentiment de l'irresponsabilité qui peut résulter de l'épilepsie. Hérodote, après avoir raconté les crimes de Cambyse, ajoute qu'il faut les attribuer à l'épilepsie dont il était atteint. « Il n'est pas étonnant, dit-il, qu'ayant le corps attaqué d'une si grande maladie, il n'eût pas l'esprit sain. » (Liv. III, § 33.)

[4] Dr Le Bon, *Revue philosophique*, 1881, p. 526.

[5] *Le crime et la folie.*

[6] *Annales médico-psychologiques*, 1876, p. 142.

ment contredite par l'observation des criminels. Si le criminel naissait criminel, il resterait tel toute sa vie, il agirait toujours en criminel. Le loup agit toujours en loup. Or cette hypothèse du criminel-né, que j'ai déjà combattue dans mon examen de la théorie de M. le docteur Lombroso, est absolument démentie par les changements de conduite qui se produisent chez le même homme, à diverses périodes de sa vie. Tel voleur a été pendant sa jeunesse d'une probité irréprochable ; il n'est devenu voleur, après plusieurs années de conduite excellente, que le jour où il est devenu paresseux, débauché. Qu'on n'objecte pas que sa bonne conduite antérieure a été seulement apparente, qu'elle n'a été déterminée que par la peur du châtiment. Bien souvent j'ai eu à juger des accusés qui avaient accompli autrefois de véritables actes de délicatesse et de dévouement. Ainsi un homme qui aura, quelques années auparavant, rapporté à la police des valeurs importantes qu'il avait trouvées et qu'il pouvait s'approprier, se fera plus tard condamner pour vol. De même, les magistrats qui statuent sur les affaires de réhabilitation voient fréquemment d'anciens condamnés pour vol, abus de confiance, meurtre, redevenir des citoyens laborieux et honnêtes. Pour démontrer que les criminels sont incorrigibles, que leur perversité est congénitale, et par suite permanente, M. le docteur Maudsley invoque le témoignage d'un directeur de prison. « Les tristes réalités que j'ai observées, dit M. Chesterton, me contraignent à dire que les neuf dixièmes au moins des malfaiteurs d'habitude n'ont ni l'intention ni le désir de renoncer à leur genre de vie [1]. » Mais cette observation de M. Chesterton porte sur les *criminels d'habitude*. En outre, il en résulte même qu'un dixième de ces récidivistes témoigne le désir de changer de conduite. Ce dixième a bien quelque importance, mais M. le docteur Maudsley le néglige complètement parce qu'il gêne sa théorie et tout en invoquant le témoignage des directeurs de prison, qui lui est contraire, il écrit : « Le chien est retourné à ce qu'il avait vomi, et la truie, après avoir été lavée, s'est vautrée de nouveau dans le bourbier. Une véritable réforme impliquerait la *ré*formation du naturel de l'individu ; mais comment ce qui s'est formé par la succession des générations pourrait-il se *ré*former dans le terme d'une seule vie ? Un maure changerait-il sa peau et un léopard ses taches ? [2] »

Si le vice était héréditaire, la vertu le serait aussi. Or l'expérience de tous les jours nous apprend que les parents les plus honnêtes ont souvent des enfants vicieux, criminels. Si des parents

[1] *Le crime et la folie*, p. 24.
[2] *Ibid.*, p. 31.

vertueux peuvent transmettre à leurs enfants avec le sang, la bonté, la sincérité, l'amour du travail, pourquoi prennent-ils tant de peine pour les rendre bons, sincères, laborieux? Si la transmission du sang emportait la transmission des qualités morales, l'éducation des enfants ne serait pas une œuvre aussi difficile. Or il est d'expérience constante que les parents les plus honnêtes ne sont jamais sûrs de la conduite de leurs enfants, malgré les bons exemples qu'ils leur donnent, et que leurs efforts restent stériles, si la bonne volonté de l'enfant n'y répond pas.

Si le crime était héréditaire, les criminels devraient être issus de parents criminels. Or il résulte de ma pratique judiciaire que très fréquemment les accusés et les prévenus ont des parents honnêtes. Combien de fois j'ai vu des parents de la plus grande honorabilité venir réclamer à l'audience l'indulgence des magistrats pour leurs fils coupables! Combien de fois j'ai constaté que les accusés avaient reçu de leur famille les meilleurs exemples! Même chez de grands criminels, j'ai fait cette constatation. Ainsi le père et la mère de Roure, condamné pour assassinat aux travaux forcés à perpétuité, étaient très honnêtes. Baud, qui a été condamné à mort, appartenait à une famille très honorable. Constantin, qui, avec un complice, avait assassiné à Marseille le garçon de recettes du Crédit Foncier, avait des parents très estimés, etc., etc. Dans l'histoire, on voit aussi de nombreux exemples de fils criminels issus de parents très vertueux, Commode n'était-il pas le fils de Marc-Aurèle? Par contre ne voit-on pas sortir de parents coupables des enfants honnêtes? Plutarque en avait déjà fait la remarque : « Périclès était né d'une famille sacrilège et maudite. Le grand Pompée eut pour père ce Strabon qui fut si odieux au peuple romain qu'on arracha son corps de dessus le brancard des funérailles et qu'on le foula aux pieds. Les descendants d'un Sisyphe, d'un Autolycus, d'un Plégyas se distinguèrent entre les plus grands rois par leurs vertus et par leur gloire [1]. » M. Lombroso lui-même reconnaît qu'il a « bien des fois remarqué des jeunes gens très honnêtes issus de parents mauvais [2] ».

On objecte que assez souvent aussi des criminels sont issus de parents criminels. Ne semble-t-il pas dès lors que les parents ont transmis aux enfants un penchant irrésistible au crime? Platon paraît croire que le crime peut se perpétuer pendant plusieurs générations dans la même famille et lorsque le père, l'aïeul et le bisaïeul d'un enfant auront été condamnés à mort, il conseille à

[1] *Des délais de la justice divine.*
[2] *L'homme criminel*, p. 135.

l'État de bannir l'enfant, de peur qu'il ne devienne lui-même criminel[1]. J'ai rencontré quelquefois la persistance de la criminalité pendant deux générations; il est possible qu'elle ait été constatée très exceptionnellement pendant un plus grand nombre de générations. Mais ce fait ne me paraît pas prouver invinciblement l'hérédité du crime. En effet, si dans les familles les plus honorables on voit des fils par leur inconduite faire mourir de chagrin et de honte les parents les plus honnêtes, qu'y a-t-il d'étonnant qu'un père voleur, qui donne de mauvais exemples et de mauvais conseils à ses enfants, trouve en eux des imitateurs? D'ailleurs lorsque le criminel est issu de parents criminels, comment savoir si son inconduite est la conséquence de l'hérédité ou le résultat de la mauvaise éducation? Les mauvais exemples ont une influence très fâcheuse sur les enfants. Aussi le législateur a-t-il eu grandement raison de donner aux tribunaux le pouvoir de prononcer la déchéance de l'autorité paternelle contre les pères et les mères qui compromettent la moralité de leurs enfants par leurs habitudes de débauche et d'ivrognerie[2]. Lorsqu'on trouve des criminels issus de parents coupables, on ne peut savoir si la criminalité des enfants a été transmise par les parents, pas plus qu'on ne peut dire que la vertu d'un enfant est héréditaire lorsque ses parents sont honnêtes. « Ma fortune, dit Montaigne, m'a fait naître d'une race fameuse en prud'homie et d'un très bon père; je ne sais s'il a écoulé en moi partie de ses humeurs, ou si bien les exemples domestiques et la bonne institution de mon enfance y ont insensiblement aidé ou si je suis autrement ainsi né[3]. » Aussi je ne puis partager l'opinion de M. Ribot qui fait résulter l'hérédité du crime des condamnations prononcées contre le père, le fils et le petit-fils. Ces faits de persistance de la criminalité dans la même famille ne sont ni très nombreux ni très concluants. Ils sont d'ailleurs contredits par d'autres exemples beaucoup plus nombreux de fils criminels issus de parents honnêtes. En outre lorsque la persistance de la criminalité se produit dans la même famille, il est difficile de savoir s'il faut l'attribuer à l'hérédité ou à la mauvaise éducation.

Quelquefois, il est vrai, on voit des enfants tenir évidemment de leur nature une tendance très accentuée pour des actes délictueux. Cette tendance peut être alors le résultat d'une conformation cérébrale défectueuse, transmise par leurs parents. « Mais c'est là un état pathologique, et l'étude de ces dégénérés, de ces malades est

[1] *Les lois*, liv. IX, p. 131.
[2] Loi du 24 juillet 1889.
[3] Liv, II, chap. XI.

exclusivement du ressort de la clinique[1]. » S'il y a des enfants qui tiennent de leurs parents une tare pathologique qui les conduit plus tard aux actes criminels, ces enfants sont des malades et par suite des irresponsables : ce ne sont point des criminels relevant de la justice sociale. Il y a alors hérédité d'une maladie mentale et non pas hérédité du crime. Mais à l'état normal, l'individu sain d'esprit n'est pas « prédisposé naturellement au crime[2]. »

Il ne faut pas confondre la transmission héréditaire d'un penchant, d'un tempérament, d'un caractère déterminé avec la transmission des vertus et des vices. Le penchant peut aider à la formation de la vertu ou du vice, mais il ne crée nécessairement ni l'un ni l'autre. Le mauvais penchant transmis par les parents doit et peut être combattu. Ceux qui concluent de l'hérédité de la tendance à l'hérédité de l'acte ne sont pas amenés à cette conclusion par l'observation des faits, mais par suite d'une négation systématique du libre arbitre. Assurément, si on nie *a priori* le libre arbitre, on est porté logiquement à croire que la tendance mauvaise ne peut être combattue et conduit nécessairement au crime. Il faut donc toujours revenir à cette question : y a-t-il dans l'homme une force qui lui permet de combattre les mauvais penchants? Je ne veux point incidemment reprendre cette démonstration ; mais je crois utile de faire observer que, à côté des médecins distingués qui nient le libre arbitre, il y en a d'autres non moins distingués qui y croient. « Le libre arbitre, dit M. le docteur Delasiauve, médecin de l'hospice des aliénés de Bicêtre, ne semble avoir été donné à l'homme que pour faire contrepoids aux impulsions des organes[3]. » Ni Legrand du Saulle, ni Foville, ni Morel, ni Dagonnet, ni Magnan, etc., etc., ne nient le libre arbitre. M. le docteur P. Lucas, qui a écrit sur l'hérédité le livre le plus considérable, ne conteste pas l'existence de cette force morale, dont nous avons tous le sentiment intime, qui n'est autre que le libre arbitre, qui nous permet de combattre les mauvais penchants venant de l'hérédité, comme les influences dangereuses venant de l'exemple et du milieu. « On oublie toujours, dit-il, que l'homme est un être moral, une nature libre douée généralement de la puissance intérieure de réagir sur elle-même et de résister à ses propres attractions[4]. » Oui, l'hérédité peut transmettre à l'homme de mauvais penchants; quel est l'homme qui n'a que des tendances vers le bien? Si l'homme n'avait pas de mauvais penchants à com-

[1] Docteur Magnan, *Archives d'anthropologie criminelle*, 1889, p. 608.
[2] Docteur Magnan, *Ibid.*, p. 607.
[3] *Traité de l'épilepsie*, p. 489.
[4] T. I, p. 495.

battre, où serait le mérite de la vertu? Oui les parents peuvent léguer à leurs enfants une tendance à la gourmandise, à la colère, à la paresse et à tous les autres défauts. Mais que ces tendances mauvaises viennent de nos ancêtres, ou qu'elles soient inhérentes à la nature humaine, qu'importe pourvu que nous ayons en nous le pouvoir d'y résister? Les penchants peuvent rendre plus ou moins difficiles la pratique de la vie morale, l'observation de la loi sociale, mais ils n'ont jamais assez de force pour en imposer la violation, sauf dans le cas, bien entendu, où ils sont le résultat d'une maladie cérébrale. On n'est pas nécessairement criminel parce qu'on a hérité de ses parents de tel ou tel caractère. Socrate, qui avait reçu de la nature les plus mauvais penchants, est devenu le plus sage des hommes. Les hommes qui sont devenus des saints avaient souvent des passions violentes, des instincts mauvais; ils les ont domptés par l'effort de leur volonté. Comment douter de ce pouvoir qui appartient à l'homme de se maîtriser, lorsque des aliénistes éminents tels que M. le docteur Maudsley admettent que l'homme prédisposé à la folie peut s'en préserver en se proposant un but élevé, en donnant une sage direction à ses pensées et à ses sentiments? « Il n'est pas douteux que, dans la capacité de se façonner soi-même existant plus ou moins en chacun de nous, ne réside un pouvoir de se contenir et de se diriger capable de prévenir la folie [1]. » Puisqu'il existe même chez l'homme prédisposé à une véritable maladie mentale un pouvoir de direction, comment hésiter à reconnaître cette faculté à l'homme sain d'esprit? Les impulsions au vol, au meurtre, à l'incendie ne sont irrésistibles que lorsque la maladie cérébrale est venue paralyser l'action de la volonté libre. Gall lui-même n'admettait pas l'irrésistibilité des penchants [2].

Aussi, je ne puis partager l'avis de M. Ribot, auteur d'un livre remarquable sur l'hérédité, lorsqu'il écrit que « l'hérédité et la liberté se posent l'une en face de l'autre comme deux termes contraires et inconciliables [3]. » Comme M. le docteur Lucas et M. de Candolle, je pense au contraire que « la liberté et l'hérédité sont deux lois conciliables et harmoniques entre elles [4]. » Les médecins et les philosophes qui ne peuvent concilier l'hérédité et la liberté ne sont amenés à cette conclusion que parce qu'ils confondent l'hérédité de la tendance avec l'hérédité de l'acte et ne croient pas l'homme capable de réagir contre ses tendances. En effet dès l'ins-

[1] *Le crime et la folie*, p. 256.
[2] *Physiologie du cerveau*, t. II, p. 107.
[3] P. 320.
[4] Dr Lucas.

tant qu'on ne voit dans l'homme que l'organisme, on ne peut plus croire au libre arbitre, la liberté morale devient incompréhensible. Il est impossible de comprendre que l'organisme produise une force qui maîtrise ses tendances. Quelques matérialistes, il est vrai, Lucrèce notamment [1], ont admis l'existence de cette force intérieure qui permet à l'homme de se rendre maître du destin. Mais ils sont évidemment inconséquents avec leur système. La force, capable de maîtriser les penchants du corps, ne peut venir du corps.

Aussi les matérialistes, conséquents avec leur théorie, refusent à l'homme le pouvoir de vaincre ses penchants et pensent à cet égard comme Helvétius : « Celui qui, pour être vertueux, aurait toujours ses penchants à vaincre, serait nécessairement un malhonnête homme [2]. S'il y a des hommes vertueux et des hommes criminels, ce n'est pas parce que les premiers triomphent de leurs mauvais penchants et que les seconds y cèdent volontairement. L'homme suit toujours son plaisir, l'homme honnête prend plaisir à faire le bien, le criminel prend plaisir à faire le mal. « L'homme vertueux n'est donc point celui qui sacrifie ses plaisirs, ses habitudes et ses plus fortes passions à l'intérêt général, puisqu'un tel homme est impossible, mais celui dont la plus forte passion est tellement conforme à l'intérêt général qu'il est presque toujours nécessité à la vertu [3]. » C'est à la même conclusion qu'arrive un des théoriciens modernes du matérialisme, M. le docteur Büchner : selon lui, « il n'y a pas de volonté qui puisse dompter ou contenir les individus portés à la mélancolie, à la paresse, à la légèreté, à la vanité, à l'arrogance, à l'avarice, à la lubricité, à l'ivrognerie, au jeu, à la violence [4] ». Tous les jours cependant nous voyons des paresseux devenir laborieux sous l'aiguillon du besoin ou par un effort de la volonté, des hommes légers rendus sérieux par les leçons de la vie, des joueurs guéris de leur passion, etc. Sans doute, le vice une fois contracté, il est difficile de s'en corriger, mais il dépendait de nous de ne pas le contracter et nous ne perdons jamais entièrement le pouvoir de nous y soustraire. Ce pouvoir vient de la volonté; il est attesté par une croyance universelle, par une expérience constante, par les faits les plus certains. Mais cette puissance de la volonté, ne pouvant se concilier avec le matérialisme, ne sera plus qu'une illusion aux yeux de celui qui ne voit pas entre l'homme et les animaux une différence de nature. Dès lors l'hérédité de la tendance sera identifiée à l'hérédité de l'acte

[1] *Poème de la nature,* liv. II, v. 251.
[2] *De l'esprit*, discours III, chap. XVI.
[3] *Ibid.*, Helvétius.
[4] *Force et matière,* p. 495.

comme chez les animaux, et puisque chez ces derniers les qualités bonnes ou mauvaises se transmettent par la génération, on en tirera la conclusion qu'il doit en être de même chez l'homme. Les mêmes lois lui seront déclarées applicables. Mais on oublie qu'on ne peut pas appliquer entièrement aux hommes les observations faites sur les animaux. Sur les animaux, l'influence de l'hérédité est toute-puissante parce qu'elle ne peut être combattue par les influences morales, par la liberté. Vouloir appliquer à l'homme les observations faites sur les animaux, c'est négliger la distance immense que les facultés morales mettent entre l'homme et les animaux, c'est méconnaître le pouvoir que nous avons de vaincre nos penchants, c'est oublier l'influence considérable qu'exercent sur nos actes et nos sentiments les croyances religieuses. Ce n'est qu'à la condition de nier *a priori* la liberté morale qu'on peut admettre l'hérédité du vice et du crime comme on admet l'hérédité de la phtisie et écrire qu'on naît voleur ou meurtrier comme on naît bossu et rachitique. Le sens commun, le sens intime, l'expérience judiciaire, protestent contre cette étrange assimilation entre la transmission des maladies de l'âme et la transmission des maladies du corps.

On n'est pas criminel sans le vouloir. Les prédispositions physiologiques, dans l'état normal, sont toujours sous l'action de la volonté dans une mesure suffisante pour qu'elles ne se traduisent pas en actes criminels. Dès lors la responsabilité morale subsiste et la responsabilité légale conserve sa raison d'être, car ce que la loi punit, ce n'est pas une tendance, un penchant, mais un acte ou une tentative d'acte criminel, manifestée par un commencement d'exécution.

Dégénérescence. Faiblesse d'esprit. — Quelques médecins distingués, notamment M. le docteur Morel (de Rouen), ont étudié les dégénérescences produites par l'alcoolisme, l'opium, les substances alimentaires altérées, les intoxications paludéennes, etc., et leur transmission des parents aux enfants, qui héritent ainsi de prédispositions morbides, sinon toujours identiques, du moins similaires. Ces prédispositions morbides conduisant tantôt à une maladie nerveuse, tantôt à une maladie mentale, tantôt à des actes criminels, on en a conclu que le crime était aussi, comme la folie, un cas de dégénérescence. Les dégénérés présentant des signes spéciaux de l'ordre physique et de l'ordre intellectuel et moral qui se retrouvent chez des criminels, on a fait rentrer le crime dans la classe des dégénérescences. Cette théorie est celle de M. le docteur Maudsley, M. le docteur Bruce Thompson, M. le docteur David Nicholson, MM. les docteurs Féré, Topinard et Motet qui

font rentrer la criminalité dans la classe des dégénérescences. « Les impotents, les aliénés, criminels ou décadents de tout ordre, doivent être considérés comme des déchets de l'adaptation, des invalides de la civilisation. Ils ne méritent ni haine ni colère[1]. » M. le docteur Moreau de Tours avait dit que le génie est une *névrose*; M. le docteur Maudsley à son tour, estime que le crime est aussi une *névrose*, une infirmité, une maladie ou une dégénérescence. « La classe criminelle constitue une variété dégénérée ou morbide de l'espèce humaine, marquée par des caractères particuliers d'infériorité physique et mentale [2]. » Pour M. le docteur Motet, le criminel est aussi un infirme, un dégénéré [3].

Est-il vrai que le crime soit le résultat d'une dégénérescence physique entraînant la faiblesse d'esprit? Est-il vrai que le crime soit issu d'ânerie, suivant l'expression de Montaigne, que les criminels soient des êtres stupides, des faibles d'esprit? Qu'il y ait des dégénérés parmi ceux qui commettent des actes criminels, cela n'est pas douteux. Mais ces dégénérés, ne l'oublions pas, ne sont pas des criminels, lorsqu'ils n'ont ni la conscience ni la volonté assez développées pour se rendre compte de leurs actes et pour agir librement. La loi ne déclare punissable que l'acte sciemment et librement accompli. Les actes qui ne sont pas accompagnés de cette double condition n'entraînent aucune responsabilité ni morale ni légale. L'auteur d'un acte nuisible qui n'est ni libre ni conscient ne relève pas de la justice : dès que son irresponsabilité morale est constatée, une ordonnance de non-lieu ou un jugement d'acquittement sont rendus en faveur du malade qui est placé dans un asile. — Pour savoir si le criminel est un dégénéré, il faut donc avoir soin de n'examiner que les criminels qui tombent sous l'application de la loi. Ceux-là, je l'affirme, ne sont point des faibles d'esprit. Je ne conteste en rien tout ce que les médecins ont écrit sur les questions physiologiques qui ne rentrent pas dans ma compétence. Mais pour savoir si les criminels non atteints d'aliénation mentale sont suffisamment intelligents et libres, l'observation personnelle suffit. Or il est d'expérience judiciaire incontestable que parmi les accusés et les prévenus on retrouve divers degré d'intelligence comme chez les hommes honnêtes; il y en a quelques-uns en petit nombre très intelligents; d'autres sont d'une intelligence ordinaire, d'autres enfin d'une intelligence au-dessous de la moyenne. Sont-ils en général des êtres stupides, ignorants? Je ne le crois pas. Les anciens s'étaient posé cette question. Entrons au prétoire;

[1] *Dégénérescence et criminalité,* p. 103.
[2] *Le crime et la folie,* p. 28.
[3] *Annales médico-psychologiques,* 1888, p. 16.

qui voyons-nous, dit Cicéron? « Le préteur va prendre séance. Pour juger qui? Celui qui a mis le feu à nos archives. Peut-on savoir qui c'est? Un illustre chevalier romain, Socius, avoue que c'est lui. Qui juger encore? Celui qui a falsifié les registres publics, Alérius, l'homme du monde le plus adroit, les a copiés et a contrefait la signature de six officiers[1]... » Pour tous ces crimes commis par des accusés instruits, intelligents, « il faut que l'esprit seconde la méchanceté[2]. » L'homme qui a reçu des dieux la raison, que n'ont pas les bêtes, afin de faire le bien, en fait souvent un mauvais usage; il s'en sert pour s'approprier le bien d'autrui par mille artifices coupables.

Ces judicieuses réflexions de Cicéron ont-elles cessé d'être vraies? N'était-ce qu'à Rome qu'on voyait condamnés pour meurtre, vol, attentat aux mœurs, des hommes instruits, intelligents, d'un esprit délié et d'une constitution robuste? Ne voyons-nous plus, de nos jours, comparaître devant les cours d'assises et les tribunaux correctionnels, d'anciens ministres, des députés, des notaires, des commerçants, des instituteurs laïques ou congréganistes, etc.? Comme juge d'instruction et procureur de la République, j'ai eu à interroger des assassins, des incendiaires, des criminels de toutes sortes; combien de fois j'ai été frappé de leur intelligence, et j'ai exprimé le regret que l'accusé n'eût pas appliqué au bien les facultés qu'il avait tournées vers le mal! Dans la discussion des charges qui pèsent contre eux, souvent les accusés, par leur habileté, leur souplesse d'esprit, créent de véritables embarras au magistrat qui les interroge. Combien de fois aussi j'ai constaté que les victimes, les témoins, étaient moins intelligents que les accusés! Il faut souvent une habileté peu commune pour combiner un crime et l'exécuter. Il y a des crimes, tels que le faux, l'escroquerie, les falsifications de denrées, l'avortement, les contrefaçons, etc., qui exigent des connaissances assez étendues. Les caissiers infidèles, qui masquent leurs détournements par de fausses écritures; les faussaires, qui fabriquent de faux billets de banque ou de la fausse monnaie; les directeurs de sociétés financières véreuses qui dissimulent sous des dehors réguliers de colossales escroqueries; les sages-femmes, qui font de la pratique des avortements une véritable profession; les marchands, qui utilisent avec tant d'habileté les progrès de la chimie[3] pour falsifier les denrées et les boissons, etc.; tous ces

[1] *De la nature des dieux*, liv. III, § 30.

[2] *Ibid.*, XXVI.

[3] A-t-on bien remarqué la facilité que la chimie donne au crime, les armes qu'elle fournit aux ennemis de la société? Chaque progrès de cette science est à la fois utile et funeste à la société. Sans parler des récentes

accusés, que les magistrats voient comparaître en si grand nombre sur les bancs des assises ou de la police correctionnelle, ne sont pas assurément des faibles d'esprit, des dégénérés. Quel est le crime monstrueux qui n'ait pas été commis par des hommes instruits, intelligents? Que celui qui ne peut faire une étude personnelle des criminels, prenne un recueil de causes célèbres : à côté de paysans et d'ouvriers, il verra figurer des hommes exerçant des fonctions libérales avec talent, occupant les situations les plus élevées, des ministres (Teste, Despan-Cubière, Clément Duvernois, etc.), des députés, des sénateurs, des pairs de France; sur cette liste de criminels, on voit même des médecins et des magistrats. Les débats et l'instruction n'ont révélé aucun signe de dégénérescence physique et de faiblesse d'esprit chez les docteurs Palmer et Lapommeraie, non plus que sur les docteurs C. et X., qui ont été dernièrement condamnés par les cours d'assises de Seine-et-Oise et de Vaucluse, l'un pour avoir, par une substitution de cadavre, aidé un escroc à s'enrichir aux détriments d'une compagnie d'assurances, l'autre pour avoir, par rivalité professionnelle, tenté d'empoisonner son confrère. Le président d'Entrecasteaux, qui coupa le cou à sa femme pour épouser sa maîtresse, le duc de Choiseul-Praslin, qui commit un crime analogue, etc., n'ont jamais été signalés comme des dégénérés. J'ai fait partie, il y a quelques années, d'une chambre correctionnelle qui a condamné à plusieurs années d'emprisonnement un ancien sous-secrétaire d'État au ministère de la justice et un avocat fort distingué d'une grande ville, qui ont été entraînés à des actes criminels par l'inconduite, l'amour du luxe, des plaisirs, bien qu'ils fussent très bien doués à tous les points de vue. A côté de femmes d'une humble condition, on verra figurer, dans les recueils de causes célèbres, des accusées appartenant aux plus hautes classes de la société. Assurément, beaucoup d'hommes et de femmes honnêtes sont loin d'avoir autant d'intelligence que beaucoup de criminels. Que de crimes restent inconnus grâce à l'habileté avec laquelle les malfaiteurs se dérobent aux recherches de la justice!

J'ajoute que la faiblesse d'esprit, loin de conduire au crime en préserve souvent. « Il y a dans quelques hommes, dit La Bruyère, une certaine médiocrité d'esprit qui contribue à les rendre sages[1]. »

découvertes de la mélinite, de la roburite qui, suivant l'expression de M. de Bismarck, amèneront une saignée à blanc des peuples qui se feront la guerre, comment ne pas remarquer les facilités que la chimie donne aux malfaiteurs pour l'accomplissement de leurs crimes? Que nous réservent les nouveaux produits explosibles dans les prochaines révolutions?

[1] *De l'homme.*

L'esprit a ses dangers. L'homme d'un esprit délié est quelquefois tenté de duper les simples d'esprit, tandis que suivant l'observation de M. Manouvrier, la faiblesse d'esprit rend l'homme souvent inoffensif. « La niaise est préservée du vice par son esprit borné [1]. »

Il est vrai que l'on rencontre quelquefois certaines bizarreries de caractère chez des hommes qui sont déclarés par la justice responsables de leurs actes. Mais faut-il déclarer irresponsables tous les hommes qui ont quelque signe de dégénérescence? Parmi les dégénérescences de l'ordre physique, les médecins signalent notamment l'asymétrie de la face; la bouche grande, les dents irrégulières, les oreilles mal plantées, l'absence du lobule de l'oreille, etc. Ces signes sont-ils vraiment caractéristiques d'un état mental qui ne peut se concilier avec la responsabilité? Le juge devra-t-il voir nécessairement un dégénéré dans le prévenu qui aura la bouche grande, les dents irrégulières et les oreilles mal plantées? Est-ce par ces signes extérieurs qu'il appréciera l'intelligence et la volonté? N'est-il pas plus sage de les mesurer par leurs manifestations, c'est-à-dire par les actes, par les paroles du prévenu, par l'ensemble de sa conduite? Quant à moi je partage entièrement l'avis de Flourens qui disait : « Les facultés intellectuelles ne se prouvent que par elles-mêmes [2]. » On a tiré des conséquences tellement excessives des signes de dégénérescence physique que M. Lombroso lui-même ne peut s'empêcher de signaler l'abus qui en a été fait. « Il me serait facile d'expliquer la genèse du mal, en me réunissant à cette phalange d'aliénistes qui soutiennent le concept de la dégénérescence somatique et psychique qui fait suite à l'hérédité morbide et qui irait en progressant toujours dans la suite des générations jusqu'à la stérilité. Cette école exagère même ce concept au point de se contenter d'un seul des signes de dégénérescence, même du plus insignifiant, de l'organisme pour en admettre l'existence [3]. »

Sans doute les caractères physiques ont une grande importance lorsqu'il s'agit d'apprécier l'intelligence, les facultés morales de l'homme; mais « il ne faut pas demander aux caractères physiques plus qu'ils ne peuvent donner et leur attribuer des significations qu'ils n'ont pas [4] ». De même que, « à s'en tenir aux faits, tout concourt à prouver qu'il n'existe aucun rapport réel entre la supériorité fondamentale d'une race et ses caractères physiques [5] », de

[1] Euripide, *Hippolyte*.
[2] *Des études vraies sur le cerveau*, p. 228.
[3] *L'homme criminel*, p. 658.
[4] M. de Quatrefages, *Introd. à l'étude des races humaines*, p. 191.
[5] *Ibid.*, p. 192.

même pour l'appréciation de la valeur intellectuelle et morale des hommes, il sera plus sage de la juger par ses manifestations que par la forme de l'oreille ou des dents.

D'où vient le désaccord qui se manifeste sur cette question entre quelques médecins et les magistrats? A mon avis des deux causes suivantes : 1° les observations des médecins ont porté sur les criminels déjà condamnés qui sont abrutis par le crime et la détention ; 2° les aliénistes chargés par la justice d'examiner les criminels ne voient que ceux dont l'état mental paraît anormal; constatant sur eux des anomalies, ils ont une tendance à généraliser les particularités qu'ils ont faites dans quelques cas exceptionnels.

C'est avant sa condamnation que le criminel doit être observé. Il ne faut pas se contenter de l'étudier quand il est détenu. La prison n'est pas un milieu favorable à la santé physique et morale. Les vices qui se développent dans des maisons de détention, la tristesse et le découragement que produit la privation de la liberté; le sentiment de l'infamie encourue accentuent la déchéance morale et physique, la suite de la vie de désordres que le condamné a menée souvent avant sa condamnation. Même chez un homme qui subit une première condamnation après avoir occupé une situation honorable dans le monde, la détention, le sentiment de l'honneur perdu, les souffrances morales qui en résultent, suffisent pour le jeter dans un affaissement qui le rend méconnaissable. J'en ai vu des exemples. C'est à l'instruction, dans l'interrogatoire, dans les confrontations avec les témoins que le véritable caractère de l'accusé apparaît parce qu'il n'a pas encore été déformé par la détention. Le magistrat qui scrute ses antécédents, qui entend non seulement les témoins du crime, mais tous ceux qui peuvent l'éclairer sur le passé de l'accusé, se rend très bien compte de la passion qui l'a insensiblement conduit au crime. Il constate alors que le criminel n'est point un dégénéré, mais un homme intelligent et bien portant. Ce n'est que parmi les vagabonds et les mendiants que j'ai rencontré quelques dégénérés. Il y a, en effet, plusieurs catégories de vagabonds; la plupart sont dangereux et passent du vagabondage au vol et aux autres actes criminels. Mais quelques-uns sont d'une intelligence et d'une volonté très faibles, possédés par la manie d'errer, manquant d'énergie et d'aptitude pour le travail; ceux-là sont inoffensifs. Au lieu de les condamner à quelques semaines d'emprisonnement, peines trop courtes pour avoir une efficacité, il serait plus sage et plus humain de leur faire contracter des habitudes de travail et de vie régulière dans des ateliers spéciaux comme il en a été créé dans quelques cantons de la Suisse. Mais en exceptant cette catégorie très restreinte de vagabonds, dont le délit d'ail-

leurs ne consiste que dans une contravention, il est impossible de voir des dégénérés dans les criminels qui comparaissent devant les tribunaux correctionnels ou devant les cours d'assises. La paresse, la débauche, la cupidité, la haine, l'amour du plaisir, sont les véritables causes de la criminalité et non les dégénérescences physiques et morales.

Est-ce à dire que tous les hommes soient également doués d'intelligence et de volonté, que leur responsabilité morale soit la même? Assurément non, et voilà pourquoi la loi permet par l'application des circonstances atténuantes de proportionner la peine à la responsabilité qui varie suivant l'âge, le sexe, l'éducation, le milieu, et mille autres circonstances. Gall, qui n'est pas seulement l'inventeur d'une phrénologie fantaisiste, mais un physiologiste éminent et un moraliste souvent judicieux, a eu raison de faire observer que la culpabilité morale dépend souvent beaucoup de l'organisation[1]. L'article 463 du code pénal autorise le juge à en tenir compte. Il est certain que les facultés intellectuelles et morales sont très inégalement réparties entre les hommes. Cette inégalité des facultés est bien autrement affligeante que l'inégalité des fortunes et des situations sociales! Elle se manifeste souvent dès l'enfance; on voit des enfants dociles, laborieux, affectueux, et d'autres indociles, paresseux, égoïstes. Cette inégalité est souvent naturelle; souvent aussi, il ne faut pas l'oublier, elle est le résultat de mauvaises habitudes, qui obscurcissent l'intelligence, dépravent le cœur et affaiblissent la volonté. Combien d'enfants qui naissent bien doués deviennent paresseux et méchants par leur faute, par suite de quelque vice qui ruine leur corps et leur âme!

Quel terrible problème pour le magistrat, lorsqu'il a à juger un prévenu dont les facultés morales sont peu développées alors qu'il tient de la nature de mauvais instincts! Combien la responsabilité morale du prévenu est alors difficile à apprécier! J'ai entendu quelquefois reprocher au petit nombre de prévenus qui se trouvent dans ce cas, non pas la prédominance de leurs mauvais instincts sur les bons, mais l'existence même de ces mauvais instincts. Ce reproche est-il fondé? Est-il juste de reprocher à un prévenu les mauvais instincts qu'il tient de la nature? Sans doute, dans la plupart de ces cas exceptionnels, ce prévenu, par un meilleur emploi de sa vie, par un usage mieux entendu de ses forces morales, aurait pu vaincre ses mauvais penchants et faire prédominer les bons, dont il n'était pas dépourvu. Rarement la lutte est impos-

[1] *Physiologie du cerveau*, t. II, p. 142.

sible. Mais combien la lutte contre les mauvais penchants est difficile pour celui qui souvent, par la faute de ses parents, apporte en naissant une nature ingrate! Loin de voir dans ces mauvais instincts une cause d'aggravation, j'y vois au contraire un puissant motif d'atténuation [1].

Mais lorsque par suite d'une conformation cérébrale défectueuse, le discernement et le libre arbitre ne sont plus assez développés pour entraîner la responsabilité, que le magistrat n'hésite pas à acquitter et à mettre en pratique cette parole du Christ à son père : « Pardonnez-leur, Seigneur, parce qu'ils ne savent pas ce qu'ils font. » Lorsque l'accusé n'a pas su ou n'a pas voulu librement ce qu'il a fait, lorsque sa responsabilité morale n'est pas clairement établie, en matière de crime et de délit de droit commun, son acquittement s'impose, au regard de la loi pénale comme au regard de la loi morale.

Louis Proal,
Conseiller à la Cour d'appel d'Aix.

La fin prochainement.

[1] Puffendorf, *Droit de la nature humaine,* liv. VIII, chap. III, § 21.

VICTOR HUGO APRÈS 1830

VI

Les Voix intérieures. — Ruy Blas [1].

Les *Voix intérieures* avaient paru le 26 juin 1837. En adressant le volume à Mlle Louise Bertin avant la mise en vente, l'auteur y avait joint cette lettre :

Vendredi, 23 juin.

Mademoiselle,

Je commence par me mettre à vos pieds en vous demandant toutes sortes de pardons.

J'aurais dû vous envoyer manuscrits les vers qui sont pour vous [2] et que vous allez lire imprimés, mais prenez-vous-en à mes yeux qui sont dans un horrible état. Au moment où je vous écris, je suis retombé dans la dure nécessité des conserves, j'ai deux verres bleus sur les yeux comme un omnibus. Ce mois d'*épreuves* m'a fait reculer jusqu'à mon ophtalmie de 1831. Vous en souvenez-vous? Et comme vos belles collines ont eu soin de mes pauvres yeux alors! Comme elles les ont enveloppés de leur douce tenture verte! J'ai le cœur plein de reconnaissance quand je songe à Bièvre et à vous, — ce qui m'arrive souvent.

Je n'oublie pas les privilèges du *Journal des Débats*.

Je vous envoie pour votre excellent père tout le volume, à la préface près, qui n'est pas encore tirée.

Le *Journal des Débats* a seul cette communication. M. Bertin pourra choisir ce qu'il voudra, il n'y a qu'une pièce que le *Journal des Débats* pourrait être exposé à publier avec d'autres journaux, c'est la pièce sur Charles X intitulée *Sunt lacrymæ rerum*. Comme cette pièce, prise isolément, a une demi-teinte carliste, j'ai pensé que le *Journal des Débats* ne la publierait dans aucun cas, et que je pourrais faire aux intérêts de Renduel cette concession de lui permettre de la laisser publier par d'autres journaux. Tout le reste du volume, je le répète, est au *Journal des Débats* exclusivement.

Le livre paraît lundi; il serait donc important que le *Journal des*

[1] Voy. le *Correspondant* des 25 juin, 10 juillet, 10 et 25 août, 10 et 25 septembre 1890.

[2] La pièce intitulée : *Pensar dudar*.

Débats publiât dimanche ce qu'il choisira, afin de n'être devancé par personne.

Mille pardons encore, Mademoiselle.

Voilà bien des détails ennuyeux, mais c'est pour vous obéir que je vous les donne.

Outre les vers qui sont à vous, vous verrez quelque part dans ce livre un souvenir de notre chère Esméralda [1]. C'était à moi de vous venger.

Je finis comme j'ai commencé à vos pieds.

V. [2]

Ce fut Jules Janin (ce diable d'homme était toujours en fonds) qui se chargea d'acquitter — fin juillet — la lettre ..... de change tirée par Victor Hugo sur le *Journal des Débats* [3]. Il paya sans compter, en homme qui n'y regarde pas de si près; et de fait, ses éloges, pour enthousiastes qu'ils fussent, étaient, cette fois, amplement justifiés. Les *Voix intérieures* sont, à mon sens, le plus admirable recueil lyrique de Victor Hugo. Elles renferment plusieurs poèmes d'un souffle puissant, d'une beauté rare : *Sunt lacrymæ rerum*, *A l'Arc-de-Triomphe*, *A Olympio*, *Dieu est toujours là*. D'autres pièces, plus humbles, ont une grâce et un charme exquis. Le poète, le père, a trouvé, pour chanter ses enfants, des inspirations plus heureuses encore que celles des *Feuilles d'automne* ou des *Chants du crépuscule* :

Regardez : les enfants se sont assis en rond [4]...

Dans ce jardin antique où les grandes allées [5]...

Ne vous effrayez pas, douce mère inquiète [6]. .

Et enfin la pièce *A des oiseaux envolés* [7]. Ne suffit-il pas de rappeler ce titre pour qu'aussitôt s'éveillent dans notre mémoire ces doux vers, ces vers ailés, qui glissent dans l'azur et gazouillent au-dessus de nos têtes comme des oiseaux du ciel?

A côté de ces grandes toiles ou de ces fraîches peintures, d'autres morceaux, d'une perfection achevée, rappellent ces bas-reliefs antiques sculptés sur un vase de marbre aux contours harmonieux :

[1] Dans la pièce intitulée : *A un riche.*

[2] *Lettres de Victor Hugo aux Bertin*, p. 98.

[3] L'article de Jules Janin sur les *Voix intérieures* parut dans le *Journal des Débats* du 31 juillet 1837.

[4] *Les Voix intérieures*, XX.

[5] *Ibid.*, XXI.

[6] *Ibid.*, XXV.

[7] *Ibid.*, XXII.

tels, par exemple, les vers : *A Virgile*, la pièce intitulée *la Vache*, les stances : *La tombe dit à la rose...*

Les *Voix intérieures* ne seraient pas seulement le chef-d'œuvre de Victor Hugo, elles seraient peut-être le chef-d'œuvre de la poésie au dix-neuvième siècle, si deux choses ne manquaient ici au poète, sans lesquelles la pensée, le sentiment et l'imagination n'ont pas tout leur prix : il lui manque d'avoir cru et d'avoir aimé. Il dit quelque part :

Tout conjugue le verbe aimer : voici les roses.

C'est bien cela : l'amour, dans les vers de Victor Hugo, c'est une conjugaison, un exercice, un thème, sur lequel il exécute des variations brillantes, comme il en exécutera, dans un autre moment, sur Dieu, la nature, les champs, les arbres et les fleurs. Et de même que, pour lui, Dieu est partout, de même il a des hymnes pour les enfants, pour l'épouse... et pour Dalila, — surtout pour Dalila. J'en suis bien fâché; mais cet amour qui embrasse tout, même les contraires, ce n'est plus l'amour, comme tout à l'heure ce n'était plus Dieu. Il lui manque aussi d'avoir cru. Non assurément que je veuille exiger du poète qu'il ait telle ou telle croyance déterminée; je lui demande seulement d'en avoir une, quelle qu'elle soit. Le malheur de Victor Hugo, c'est d'en avoir plusieurs à la fois sur le même sujet et, par conséquent, de n'en avoir aucune. Il croit à la page 70, il doute à la page 175; il dit *oui* au recto et *non* au verso. Au commencement, il jette un cri d'épouvante à la pensée que l'*écho de la voix de Jésus va s'affaiblissant;* au milieu, il s'écrie : *Dieu est toujours là!* non le Dieu abstrait des philosophes, mais le Dieu vivant, le *Dieu qui souffrit et qui règne*, le Dieu de l'Évangile :

Il est le Dieu de l'Évangile;
Il tient votre cœur dans sa main...
. . . .
L'hiver, l'été, la nuit, le jour,
Avec des urnes différentes,
Dieu verse à grands flots son amour [1] !

Et, au moment de fermer son livre, quand il faut conclure, le poète n'a plus que des doutes et des négations :

De quoi l'homme est-il sûr? qui demeure? qui passe?...
. . . . Le penseur, ô misère suprême!
Jusque dans les enfants trouvant de noirs écueils,
Doute auprès des berceaux comme auprès des cercueils...

[1] *Les Voix intérieures*, V.

Il pense, il rêve, il doute. — O ténèbres humaines!
Sombre loi! tout est donc brumeux et vacillant!
. . . . Hélas! tout homme en soi
Porte un obscur repli qui refuse la foi.
Dieu! la mort! mots sans fonds qui cachent un abîme!...
Enfants! résignons-nous et suivons notre route.
Tout corps traîne son ombre et tout esprit son doute[1].

Devant ces incertitudes et ces contradictions, comment le lecteur n'éprouverait-il pas une gêne, un malaise d'autant plus grand que le poète s'est donné à lui comme un *pasteur des esprits*, comme un *guide des âmes?* Étrange pasteur, qui prétend à orienter le *troupeau* lorsque, lui-même, il n'est pas orienté! Singulier guide, qui ne sait pas lui-même où il va!

VII

Dans son article sur les *Voix intérieures*, Jules Janin ne mêlait à ses éloges qu'une seule critique, et c'est par là qu'il finissait :

Il y a dans ce beau Recueil, si plein d'épanchements, d'aveux, de souvenirs, de pitié, d'espérance et d'amour, quelques vers que je voudrais en effacer. Ce sont des vers pleins d'une colère impitoyable, des vers haineux qui jettent une ombre bien cruelle sur toute cette douce poésie, triste colère qu'on ne s'attendait guère à rencontrer, ainsi mêlée à tous les épanchements d'un noble cœur, amers reproches qu'on ne s'explique guère de la part d'un homme entouré de tant de bonheurs[2]!

Voici les vers auxquels faisait allusion Jules Janin :

Jeune homme, ce méchant fait une lâche guerre.
Ton indignation ne l'épouvante guère.
Crois-moi donc, laisse en paix, jeune homme au noble cœur,
Ce Zoïle à l'œil faux, ce malheureux moqueur.
Ton mépris? mais c'est l'air qu'il respire. Ta haine?
La haine est son odeur, sa sueur, son haleine.
Il sait qu'il peut souiller sans peur les noms fameux,
Et que pour qu'on le touche il est trop venimeux.
Il ne craint rien; pareil au champignon difforme
Poussé dans une nuit au pied d'un chêne énorme,
Qui laisse les chevreaux autour de lui paissant
Essayer leur dent folle à l'arbuste innocent;

[1] *Les Voix intérieures*, XXVIII.
[2] *Journal des Débats*, 31 juillet 1837.

Sachant qu'il porte en lui des vengeances trop sûres,
Tout gonflé de poison, il attend les morsures [1].

Plus tard, le poète fera mieux; il traitera ses critiques de *lâches gredins* et de *triples gueux*; il les mettra au même rang que *Lacenaire* et *Contrafatto* [2]. Pour un début, cependant, ce n'était pas trop mal. On a dit que ces vers étaient à l'adresse de Gustave Planche. Je crois que c'est une erreur. La pièce est datée *février* 1836. Or Gustave Planche n'avait rien écrit sur Victor Hugo depuis son article du 1er mai 1835, relatif à *Angelo* [3], et le poète n'était pas homme à attendre neuf mois pour se venger d'une piqûre faite à son orgueil [4]. Le *Zoïle à l'œil faux*, le *champignon venimeux*, c'était évidemment M. Nisard, qui venait justement de publier, dans la *Revue de Paris* du 31 janvier, un grand article intitulé : *M. Victor Hugo en* 1836 [5], article où il avait essayé de faire, sans complaisance assurément, mais non sans courtoisie, la part du bien et du mal dans le talent du poète. Cet article de 1836, Victor Hugo en gardera un éternel ressentiment. Il écrira, seize ans après, dans les *Châtiments :*

. . . On voit aller et venir affairés,
Des taches à leurs mains, des taches à leurs chausses,
Les Rianceys marmitons, les *Nisards gâte-sauces*...

[1] *Les Voix intérieures*, XIII.

[2] *Les Châtiments*, passim.

[3] *Revue des Deux Mondes*, 1er mai 1835. — *Portraits littéraires*, par Gustave Planche, t. II, p. 280.

[4] Victor Hugo n'avait pas attendu, en effet; l'article de Gustave Planche paraissait le 1er mai, le 7 mai; Victor Hugo écrivait, dans la préface d'*Angelo* : « Et puis au bas de ce groupe, ne pas oublier l'*envieux*, ce témoin fatal qui est toujours là; éternel ennemi de tout ce qui est en haut; changeant de forme selon le temps et le lieu, mais au fond toujours le même; *espion* à Venise, *eunuque* à Constantinople, *pamphlétaire* à Paris. Placer donc comme la Providence la place, dans l'ombre, *grinçant des dents* à tous les sourires, ce *misérable* intelligent et perdu qui ne peut que nuire, car toutes les portes que son amour trouve fermées, sa vengeance les trouve ouvertes. » Gustave ne s'y trompa pas; ces injures étaient à son adresse; il écrivit aussitôt à M. Buloz : « Faites savoir à Hugo ou du moins à ses amis que j'ai le plus profond mépris pour les injures de sa préface. Les espions de Venise, les eunuques de Constantinople et les pamphlétaires de Paris n'ont rien de commun avec moi. Si la colère n'était pas une faiblesse, je lui écrirais pour lui dire combien il s'avilit en m'injuriant. Je hais l'orgueil qui se guinde jusqu'à la rage méchante. » Cette lettre a été citée par Adolphe Racot, dans son étude sur *Gustave Planche*. (*Le Livre*, année 1885, p. 231.)

[5] *Revue de Paris*, t. XXV, p. 313. — Cet article a été reproduit par M. Nisard dans ses *Portraits et Études d'histoire littéraire*.

Quarante et un ans après, dans l'*Art d'être grand-père :*

> Un *âne* qui ressemble à *M. Nisard* brait
> Et s'achève en *hibou* dans l'obscure forêt...

Et encore : Dieu

> Est capable de tout, lui qui fait balayer
> Le bon goût, ce ruisseau, par *Nisard*, ce concierge...

Quarante-six ans après, dans les *Quatre vents de l'esprit :*

> Le vieil esprit de nuit, d'ignorance et de haine
> Des clous de Jésus-Christ forge à l'homme une chaîne...
> Il tient dans ses dents l'âme humaine et la grignotte;
> Il inspire *Nisard*, Veuillot, Planche, Nonotte.

A l'article sur *M. Victor Hugo en* 1836, M. Nisard donna pour pendant, l'année suivante, un autre article, publié également dans la *Revue de Paris*, sous ce titre : *M. de Lamartine en* 1837. L'auteur de *Jocelyn* y était très durement traité. On ne voit pas qu'il ait songé jamais à se venger. Un jour, M. Nisard, devenu son collègue à la Chambre des députés, le rencontra dans un couloir, et, allant droit à lui : « Il y a trop longtemps, lui dit-il, que je me donne le tort de vous éviter et le ridicule de ne pas avoir l'air de vous connaître; voulez-vous que cela finisse? — Tout de suite, dit Lamartine en lui tendant la main; s'il y a longtemps que vous vous donnez cette gêne, il y a encore plus longtemps que j'en ai oublié la cause. Vous m'avez dit autrefois quelques vérités un peu dures. Il en est plus d'une dont je suis plus d'accord avec vous que vous ne le pensez. En tous cas, la chose est trop ancienne pour en parler[1]. » Lamartine avait plus d'un défaut; mais ce n'était pas un Trissotin.

VIII

On lit, dans une lettre de Henri Heine à M. Auguste Lewald : « Comme en Afrique, quand le roi du Darfour sort en public, un panégyriste va criant devant lui de sa voix la plus éclatante : « Voici venir le buffle, véritable descendant du buffle, le taureau « des taureaux; tous les autres sont des bœufs : celui-ci est le seul « véritable buffle! » ainsi Sainte-Beuve, chaque fois que Victor Hugo se présentait au public avec un nouvel ouvrage, courait jadis devant lui, embouchait la trompette et célébrait le buffle de la poésie. Ce temps n'est plus[2]. » — Ce temps n'était plus, en effet.

[1] *Souvenirs et Notes biographiques,* par Désiré Nisard, t. I, p. 385.
[2] *De la France,* par Henri Heine, p. 296.

Sainte-Beuve ne rendit pas compte des *Voix intérieures*. Il avait parlé des *Chants du crépuscule*, le 1er novembre 1835, mais cet article devait être le dernier. En vain Victor Hugo multipliera ses poèmes, ses romans ou ses drames : la voix du critique restera muette. Il ne parlera plus du poète qu'il a célébré si longtemps avec un enthousiasme religieux, de l'ami auquel il a dit un jour, en lui dédiant les *Consolations* : « L'amitié que mon âme implore, et en qui elle veut établir sa demeure, ne saurait être trop pure et trop pieuse, trop empreinte d'immortalité, trop mêlée à l'invisible et à ce qui ne change pas; vestibule transparent, incorruptible, au seuil du sanctuaire éternel; degré vivant, qui marche et monte avec nous et nous élève au pied du saint trône. Tel est, mon ami, le refuge heureux que j'ai trouvé en votre âme. »

De la rupture entre Victor Hugo et Sainte-Beuve, qui, à son heure, fut un évènement; de cette séparation entre le chef de l'École romantique et le critique qui avait été jusque-là son « héraut d'armes » et son « écuyer », je ne pouvais pas ne pas parler. En rechercher l'origine, en dire la cause, je ne le dois pas. Il est des deuils qui commandent le silence. Le lecteur ne trouvera donc ici, de cet épisode, que ce qui appartient vraiment à l'histoire littéraire et ce qui fut alors connu de tous.

Peu de semaines avant la publication des *Voix intérieures*, le 16 avril 1837, avait eu lieu, à Saint-Sulpice, la cérémonie d'enterrement de Gabrielle Dorval, fille de la célèbre actrice[1]. C'était un dimanche; la grand'messe finissait, et la foule s'écoulait, quand le corbillard arriva sur la place. Hugo — je reproduis le récit d'un témoin oculaire, d'un ami commun de Victor Hugo et de Sainte-Beuve — Hugo entra par une porte, Sainte-Beuve entra par l'autre. En attendant l'absoute, le premier se promenait dans l'église du côté de l'Évangile, le second se dissimulait dans la travée opposée, du côté de l'Épître; ils ne se voyaient pas, mais se devinaient : « la haine à son flair comme l'amitié[2]. » Le moment venu d'accompagner le corps au cimetière, les quelques voitures du cortège se trouvèrent pleines; il fallut que le poète et le critique montassent dans la même, assis l'un devant l'autre. L'un levait les yeux et les tournait du côté de la portière, l'autre les tenait baissés sur ses genoux. « Jamais plus lugubre convoi ne suivit le chemin des morts! C'était une amitié morte qui escortait le corps de la pauvre jeune femme...; c'était deux cœurs ulcérés qui ne songeaient point

[1] Extrait des registres de Saint-Sulpice : « Le seize avril mil huit cent trente-sept, à onze heures, demoiselle Catherine-Françoise-Sophie-Gabrielle Allan d'Orval, âgée de 21 ans, décédée avant-hier, rue de l'Ouest, 20. »

[2] Récit du témoin.

à se réconcilier en face du spectacle du néant de cette vie[1]. »

En revenant du convoi de Gabrielle, Sainte-Beuve écrivit ces vers, les plus émus peut-être qui soient sortis de sa plume :

Quand, de la jeune amante, en son linceul couchée,
Accompagnant le corps, deux amis d'autrefois,
Qui ne nous voyons plus qu'à de mornes convois,
A cet âge où déjà toute l'âme est séchée;

Quand, l'office entendu, tous deux silencieux,
Suivant du corbillard la lenteur qui nous traîne,
Nous pûmes, dans le fiacre où six tenaient à peine,
L'un devant l'autre assis, ne pas mêler nos yeux,

Et ne pas nous sourire, ou ne pas sentir même
Une prompte rougeur colorer notre front,
Un reste de colère, un battement suprême
D'une amitié si grande et dont tous parleront;

Quand, par ce ciel funèbre et d'avare lumière,
Le pied sur cette fosse où l'on descend demain,
Nous pûmes, jusqu'au bout, sans nous saisir la main,
Voir tomber de la pelle une terre dernière;

Quand chacun, tout fini, s'en alla de son bord,
Oh! dites! du cercueil de cette jeune femme,
Ou du sentiment mort abîmé dans notre âme,
Lequel était plus mort[2]?

Sainte-Beuve, Gustave Planche, Désiré Nisard, les trois critiques dont le nom faisait alors autorité, après avoir été favorables à Victor Hugo, lui étaient tous les trois devenus hostiles. Il avait, il est vrai, pour lui maintenant Jules Janin et Granier de Cassagnac, mais le gain ne compensait pas la perte. Jules Janin, en dehors du théâtre, ne comptait guère. Granier de Cassagnac avait conquis très vite un assez bon rang, sans pourtant que son nom fût encore accepté du grand public. Il en était de lui, à cette date, comme de ces officiers dans une arme spéciale, savante, très appréciés de ceux qui sont de la partie, mais peu connus en dehors de ce cercle restreint. Rien n'égalait d'ailleurs l'ardeur de son zèle pour la gloire du maître, la ferveur de son culte. Bien des années plus

[1] Récit de M. Théodore Pavie, dans *Victor Pavie, sa jeunesse, ses relations littéraires*, p. 148.

[2] Cette pièce parut d'abord, sans titre, dans les *Pensées d'août* (octobre 1837). Dans l'édition définitive de ses *Poésies* publiée en 1862, Sainte-Beuve lui donna ce titre : *En revenant du convoi de Gabrielle*, et la fit précéder de cette note : « Gabrielle Dorval, fille de la célèbre actrice de ce nom... A son convoi, je me trouvai avec V. H. dans la même voiture. »

tard, il a pu dire, dans ses *Souvenirs :* « Je pris place, tout des premiers, avec Théophile Gautier, avec Gérard de Nerval, avec Edouard Ourliac, dans l'ardent apostolat qui propageait la doctrine et défendait l'œuvre du maître... Je fus dans la campagne ouverte par Théophile Gautier l'apôtre le plus militant de la doctrine nouvelle; et, si ce n'était pas manquer de respect aux choses saintes, je dirais que, dans la propagande romantique, Théophile Gautier porta la clef de saint Pierre, et moi l'épée de saint Paul [1] ».

Comme il l'avait fait entrer au *Journal des Débats* dès son arrivée à Paris, Victor Hugo le fit entrer à la *Presse* dès la fondation de ce journal [2]. M. Granier de Cassagnac y mena de front une double campagne, politique et littéraire, défendant à la fois la littérature de Victor Hugo et la politique de M. Molé. De tels services ne pouvaient rester sans récompense. Victor Hugo écrivit au comte Molé, le 3 avril 1838 :

Monsieur le président du Conseil,

Je demande à Votre Excellence la croix de la Légion d'honneur pour M. Adolphe Granier de Cassagnac, publiciste, rédacteur principal du journal *la Presse*. Je demande pour lui cette haute distinction, comme la récompense des services éminents que, depuis quatre ans, il n'a cessé de rendre à la cause de l'ordre. Je ne suis que le colonel signalant au général en chef un vaillant officier à décorer.

Ce n'est pas une faveur que je sollicite de la bienveillance personnelle de M. le comte Molé; c'est un acte de justice que je réclame de l'intelligente initiative de M. le président du Conseil.

Victor Hugo [3].

La réponse de M. Molé ne se fit pas longtemps attendre; quelques semaines après, M. Granier de Cassagnac était décoré.

Une occasion s'offrit bientôt au nouveau chevalier de payer sa dette à son *colonel*.

Le 12 juin 1838 eut lieu le début de Mlle Rachel, dans *Horace*. Avec elle, la tragédie classique faisait, au Théâtre-Français, une rentrée triomphale. Les recettes d'*Andromaque* étaient supérieures à celles de *Marion de Lorme*; *Mithridate* battait *Angelo*; Jean Racine était applaudi comme jamais Victor Hugo ne l'avait été. M. Granier de Cassagnac se chargea de venger le Maître. Il fit, dans la *Presse*, une campagne en règle contre Racine et démolit

[1] *Souvenirs du second Empire*, par Ad. Granier de Cassagnac, t. I, p. 74.

[2] « C'est par Victor Hugo que je devins, dans la *Presse*, collaborateur de M. de Girardin. » (Granier de Cassagnac, *Souvenirs*, t. I, p. 72.) — La *Presse* fut fondée le 1er juillet 1836.

[3] *Souvenirs du second Empire*, par Ad. Granier de Cassagnac, t. I, p. 72.

l'une après l'autre toutes ses tragédies. La place Royale n'avait jamais été à pareille fête. Ce terrible homme démontrait, un jour, avec toutes sortes d'arguments, que « la tragédie de *Mithridate* est une des plus vides, des plus lentes et des plus avortées qui se voient »; — un autre jour, qu'*Athalie* est une pièce médiocre, dont le plan dénote une absence complète de réflexion, dont le style est « mal venu », souvent « médiocrement exécuté », quelquefois même « particulièrement odieux »; dont les chœurs « sont un ramassis de phrases communes et creuses, rimées avec des adjectifs et des infinitifs », et telles que « l'opéra-comique d'à-présent y regarderait à deux fois avant de les admettre[1] ». A ces férocités, suivant le précepte du Maître, le critique mêlait parfois la note gaie : « Victor Hugo, écrivait-il, emploie toutes les portes qui existaient au palais d'Angelo Malipieri; Racine invente au temple de Jérusalem des portes qui n'existaient pas. De quel côté est la simplicité dans la mise en scène[2]? ».

Tout a l'humeur gasconne en un auteur gascon.

IX

L'*éreintement* d'Alexandre Dumas avait précédé *Marie Tudor*. L'éreintement de Racine venait à son heure, la veille de la première représentation de *Ruy Blas*.

Elle eut lieu le 8 novembre 1838, jour de l'inauguration du théâtre de la Renaissance. Ce théâtre, dont le directeur, Anténor Joly, devait sa nomination à Victor Hugo, n'était autre que l'ancienne salle Ventadour, remise à neuf.

Après un *discours en vers*, écrit par Méry et récité par Montdidier, qui allait jouer dans *Ruy Blas* le rôle du comte de Camporeal, la toile se leva sur le drame de Victor Hugo. Le rôle de Ruy Blas était tenu par Frédérick Lemaître, ceux de don Salluste et de don César de Bazan par Alexandre Mauzin et Saint-Firmin. Mme L. Beaudoin remplissait le rôle de dona Maria de Neubourg, reine d'Espagne. Victor Hugo avait bien fait engager Mlle Juliette par Anténor Joly, mais il n'avait pas voulu se risquer à lui confier dans sa pièce même un bout de rôle, fût-ce celui de Casilda. Il se rappelait la première soirée de *Marie Tudor* et le lamentable échec de celle que M. Pierre Foucher appelait « la Princesse » et que Sainte-Beuve appelait « Dalila[3] ».

[1] M. Granier de Cassagnac a réuni ces articles sur le théâtre de Racine dans ses *Œuvres littéraires*, 1 vol. in-12, Paris, 1852; Victor Lecou, éditeur.
[2] *Œuvres littéraires de Granier de Cassagnac*, p. 195.
[3] Voy. notre troisième partie.

Rarement solennité littéraire avait excité dans le public un intérêt aussi vif. Outre la première représentation de *Ruy Blas*, il y avait la *première représentation* de la salle ; il y avait de plus Frédérick qui, disait-on, devait se montrer dans son nouveau rôle plus grand comédien que jamais. Toutes les notabilités de la politique et des lettres s'étaient données rendez-vous à la salle Ventadour ; on remarquait, dans une loge d'avant-scène, le duc d'Orléans et le duc de Nemours [1].

La soirée fut très belle. Le quatrième acte déconcerta un instant les spectateurs et faillit compromettre le succès ; mais, au cinquième acte, Frédérick Lemaître déploya un si prodigieux talent, il fut si mélancolique et si passionné, si touchant et si terrible, que la pièce se termina au milieu d'applaudissements enthousiastes.

« Le succès du drame, est-il dit dans *Victor Hugo raconté*, ne fut rien à côté de celui de l'opéra-comique, qu'on joua le lendemain. L'*Eau merveilleuse* réussit frénétiquement [2]. »

Le théâtre de la Renaissance avait été, en effet, autorisé à joindre une troupe d'opéra-comique à sa troupe de drame, de comédie et de vaudeville. Mais il ne joua point l'*Eau merveilleuse* le lendemain de la première représentation de *Ruy Blas*. Le 15 novembre, sept jours après la première représentation de *Ruy Blas*, alors que le drame de Victor Hugo avait déjà eu quatre représentations, la Renaissance donna un spectacle composé d'*Olivier Basselin*, chronique normande en un acte, paroles de MM. Brazier et de Courcy, musique de M. Pilati, et de *Lady Melvil ou le Joaillier de Saint-James*, comédie-vaudeville en trois actes, avec airs nouveaux, de MM. de Saint-Georges et de Leuven, musique d'Albert Grisar. Quant à l'*Eau merveilleuse*, le charmant opéra-comique de Grisar, sa première représentation eut lieu seulement le 30 janvier 1839.

« La presse, dit Victor Hugo, fut, en général, favorable à *Ruy Blas*. » C'est le contraire qui est vrai. Presque tous les journaux, à commencer par le *Journal des Débats*, déplorèrent la persistance du poète à diviniser toutes les laideurs physiques et morales, à abaisser ce qui est grand, à exalter ce qui est abject, vulgaire, misérable.

Jules Janin écrivait dans son feuilleton du 12 novembre :

... Voici le nouveau problème, l'étrange problème que se propose M. Victor Hugo dans *Ruy Blas*.

Il s'agit cette fois de prendre un homme, non pas parmi les voleurs

[1] *Gazette de France* du 10 novembre 1838.

[2] *Victor Hugo raconté*, t. II, p. 466.

de grands chemins, non pas parmi ces *rufiani* italiens dont la race est perdue; il s'agit de bien pis que cela, ma foi! il s'agit d'aller chercher dans une antichambre remplie de laquais, et sous la livrée d'un laquais, un laquais, et de faire de ce laquais l'amoureux, l'amant aimé et pleuré de la plus grande dame qui soit au monde, la reine de toutes les Espagnes! Il faut, pour que cette démonstration funeste soit poussée aussi avant qu'elle peut l'être, que la reine sache aussi bien que nous que son amant est un laquais, qu'elle le puisse voir aussi bien que nous dans son habit de laquais, et qu'enfin cet étrange héros se drape majestueusement dans sa livrée pour mourir aussi royalement que Mithridate. Voilà, en effet, tout ce drame; et vous pensez quelle bizarre tournure d'esprit il a fallu pour l'imaginer [1]...

Si les amis du premier degré parlaient de la sorte, on devine aisément ce que pouvaient dire les adversaires. Ces derniers avaient tort assurément lorsqu'ils se refusaient à reconnaître que la pièce, — réserve faite de l'idée qui lui sert de base, — est d'une facture habile et d'une exécution savante, que le vers est d'une vigueur, d'une souplesse, d'un éclat incomparables. Ils avaient tort de ne pas admirer la forme; ils avaient cent fois raison de condamner, de tenir pour impossible l'idée même, l'action et les personnages du drame.

Don Salluste de Bazan veut se venger de la reine, qui a repoussé son amour; il prend un de ses domestiques, l'affuble d'un grand nom et d'un bel habit, lui ordonne de plaire à la femme du roi et d'être son amant. Le laquais Ruy Blas fait merveilles sous son nouveau costume, si bien que la reine s'en laisse conter par le valet déguisé en grand seigneur. Au dénouement, don Salluste reparaît et dit à la reine : « Cet homme est mon valet! » Après quoi, le valet n'a plus qu'à poignarder son maître et à s'empoisonner. Mais ce n'est pas un drame cela, malgré le poignard obligé et le poison de rigueur! C'est une comédie, pas même une comédie, une parodie, et des plus anciennes, très connue d'ailleurs, ainsi que son auteur, le sieur Poquelin de Molière. J'en rappelle le sujet en deux mots : La Grange et du Croisy, amants rebutés de Cathos et de Madelon, les font courtiser par leurs valets, transformés, pour la circonstance, en marquis de Mascarille et en vicomte de Jodelet. Quand le tour a réussi, quand Jodelet et Mascarille ont ravi par leurs grâces d'antichambre Madelon et Cathos, leurs maîtres arrivent et disent aux deux précieuses : « Mesdames, ces deux hommes sont nos laquais; maintenant, vous pouvez continuer vos amours avec eux tant qu'il vous plaira. »

[1] *Journal des Débats*, 12 novembre 1838.

Victor Hugo a refait les *Précieuses ridicules*. Il a mis sur le dos de Ruy Blas l'habit de Jodelet et sur sa tête les plumes de Mascarille. Seulement ce qui était drôle dans la maison du bon bourgeois Gorgibus, n'est ni drôle — ni tragique, dans le palais du roi Charles II, par cette excellente raison que c'est impossible. Aussi bien, dans *Ruy Blas*, il n'y a guère que cela, des impossibilités. Comment admettre par exemple, que la reine d'Espagne, à ce point surveillée et gardée par sa *camarera mayor* qu'elle ne peut même pas regarder par la fenêtre, aille, au cinquième acte, courir seule les faubourgs de Madrid comme la plus libre des grisettes? Comment admettre encore que Ruy Blas, devenu premier ministre, revête son ancienne livrée dans un moment où il sait que la reine peut venir et où elle vient en effet? Comment admettre enfin, toujours dans ce même cinquième acte, quand don Salluste dit à la reine que son amant est un laquais, comment admettre que la reine croie tout de suite cette chose impossible, que l'homme qu'elle a distingué entre tous, que ce grand seigneur dont elle admire le noble caractère, que cet homme d'État dont elle admire le génie, est un laquais, le laquais de don Salluste?

Merle, le critique dramatique de la *Quotidienne*, le mari de Mme Dorval, était un des admirateurs les plus sincères de Victor Hugo. Après la représentation de *Ruy Blas*, causant avec le poète, il chercha à lui faire entendre qu'il y avait dans sa pièce des choses qu'il était difficile d'accepter. « Et quelles sont ces choses? » demanda Victor Hugo. Merle indiqua cette intrigue de la reine et du valet, cette promiscuité du manteau royal et de la livrée. — « Mon cher Merle, reprit majestueusement Victor Hugo, j'ai voulu qu'il y eût dans cette pièce des choses hors de la portée de votre regard, je vois que j'ai réussi. »

Le 23 novembre, Sainte-Beuve, qui s'était interdit de parler désormais de Victor Hugo dans ses articles, écrivait à Victor Pavie :

... *Ruy Blas* me paraît un désastre, d'après ce qu'on m'en dit, car je ne l'ai pas vu ni ne le verrai. *Hernani* était une porte, elle pouvait être d'ivoire ou d'airain, vers le ciel ou vers les enfers. Hugo l'a faite infernale, il est entré sous terre depuis ce moment; il creuse, il bâtit, il en est à sa sixième catacombe. Quand il nous ouvre brusquement cela avec la fierté d'un artiste, d'un cyclope ou d'un gnôme, et nous ôte le couvercle de son souterrain, nous qui sommes bêtement accoutumés à ce terre-à-terre de la surface et à cette lumière du jour, nous n'y voyons que des bizarreries et des obscurités trois fois caverneuses d'où sort un ricanement, c'est le sien, car il triomphe et s'applaudit, croyant avoir fait œuvre de géant; toujours le même, géant

et nain, robuste et difforme, *Quasimodo* et *Han*. Le pire de ceci est le triste reflet qui en frappe le passé, les parties jusque-là chastes et belles qui s'en salissent toujours un peu et nous révèlent des veines qu'autrement on ne découvrirait pas... Tâchez de comprendre toutes mes métaphores. Cela est bien triste; ces chutes sont les nôtres : Lamartine, Lamennais, Hugo! Les plus sobres y perdent; notre essor diminue et n'ose; on est glacé. Et puis le meilleur de nos fonds était à bord de leurs renommées; notre trésor le plus beau de jeunesse, d'enthousiasme, de présages, de sagacité prophétique, périt avec eux et nous restons demi-ruinés, appauvris. Je le sens et ne cesse de vivre sous cette idée, comme les Polonais avec celle de leur patrie perdue.

Vivez, cher ami, sous votre treille des Rangeardières, à l'ombre du mur de votre chaste maison de la rue Saint-Laud, dans le parfum de votre réséda domestique et l'adoration du Dieu des pères et des enfants : s'il y a vie, elle n'est que là [1]...

X

Il triomphe et s'applaudit, croyant avoir fait œuvre de géant... Quand Sainte-Beuve disait cela, il avait sous les yeux la préface de *Ruy Blas*, dans laquelle le poète compare son drame au Mont-Blanc : « Le Mont-Blanc vu de la Croix-de-Fléchères ne ressemble pas au Mont-Blanc vu de Sallenches. Pourtant, c'est toujours le Mont-Blanc. » Victor Hugo part de là pour nous donner plusieurs vues de son drame et toutes sont splendides. Il a négligé de nous présenter le Mont-Blanc vu *de Lyon*, ou si vous l'aimez mieux de nous raconter *Ruy Blas* vu... de la *Dame de Lyon*. J'essaierai de réparer cet oubli.

La *Dame de Lyon* est un drame d'Edward Bulwer, moitié vers, moitié prose, joué à Londres avec un succès éclatant le 14 février 1838, cinq mois par conséquent avant le jour où Victor Hugo écrivit le premier vers de *Ruy Blas* [2]. Une courte analyse fera voir que la seconde de ces pièces est presque entièrement calquée sur la première.

La scène se passe à Lyon, sous le Directoire. Le chevalier de Beauséant aime Pauline, la fille du plus riche négociant de la ville. Mais Pauline entêtée de noblesse ne veut épouser qu'un duc ou un marquis, et elle a éconduit le chevalier de la façon la plus

[1] Cartons de Victor Pavie : Correspondance Sainte-Beuve.

[2] « M. Victor Hugo écrivit la première scène de *Ruy Blas* le 4 juillet 1838 et la dernière le 11 août. Ce fut de tous ses drames celui qui lui prit le plus de temps. » (*Victor Hugo raconté*, t. II, p. 459.)

mortifiante. L'amant rebuté rêve une vengeance éclatante et singulière. *Renvoyé, disgracié, chassé!* s'écriera don Salluste; *oh! je me vengerai!* — « Refusé avec mépris! s'écrie Beauséant; j'en jure par le ciel, je ne le souffrirai pas patiemment. Je suis dans une fièvre complète de mortification et de rage. Refusé! je médite un stratagème qui l'humilie! je voudrais lui faire épouser un comédien ambulant! »

Il apprend, non comme don Salluste en écoutant aux portes, mais du maître de l'hôtel du Lion d'Or, sis dans un faubourg de la ville, que la fière Pauline est aimée par le jardinier Claude Melnotte, un *rêveur* et un poète comme Ruy Blas, un esprit chimérique, une âme incomprise, *a Romantic young*. Pauline n'a jamais vu son adorateur, comme Mme de Neubourg n'a jamais vu le sien. Beauséant tient sa vengeance, et son plan est vite formé : Pauline veut un prince; il donnera au jeune et beau Melnotte argent, habits, équipage, et le fera passer pour un prince étranger, le prince de Côme.

Cependant Claude Melnotte est dans son petit *cottage;* il raconte à son ami Zafari, — non, à sa mère, — ses amours, ses illusions, ses rêves; il lui dit qu'il est *amoureux d'une étoile*, qu'il *se meurt en bas quand elle brille là-haut.* — « Mon pauvre fils, lui dit sa mère, la jeune femme ne pensera jamais à toi. — Les étoiles, répond Claude, pensent-elles à nous? Cependant si le prisonnier les voit briller dans son donjon, voudriez-vous lui ordonner de détourner sa vue de leur éclat? Ainsi, de ce bas caveau, la pauvreté, je lève mes yeux vers Pauline et j'oublie mes chaînes. » Melnotte continue, et ce n'est pas don Salluste, c'est Ruy Blas décidément qui écoute aux portes, puisque tout ce que dit Melnotte, il le répétera, tout ce que fait Melnotte, il le fera à son tour. Donc Melnotte continue : — « Je te dirai, ma mère, un secret. Depuis six semaines, j'ai envoyé chaque jour à Pauline les fleurs les plus rares. Elle les porte. Je les ai vues sur son sein; et alors tout l'univers m'a semblé embaumé. Je suis à présent devenu plus audacieux. J'ai versé mon adoration dans la poésie. J'ai envoyé des vers à Pauline. »

On frappe. Un messager apporte au jardinier une lettre de Beauséant. Melnotte lit : « Jeune homme, je sais ton secret. Tu aimes au-dessus de ta position. Si tu as de l'esprit, du courage et de la discrétion, je puis t'assurer la réalisation de tes plus présomptueuses espérances. La seule condition que j'y mette en retour, c'est que tu marcheras ferme et vite à ton but. Je te demande le serment solennel d'épouser celle que tu aimes, de la conduire à ta maison le soir de tes noces. Si tu veux en savoir davantage, ne

perds pas un moment; suis le porteur de cette lettre jusque chez moi, ton ami et ton protecteur. »

C'est le premier acte de la *Dame de Lyon*, et moins les lazzis, très spirituels du reste, de don César de Bazan, c'est tout le premier acte de *Ruy Blas*.

Melnotte a juré! Comme Ruy Blas, il est lié par son serment. Introduit auprès de Pauline, il laisse échapper le secret de son amour, et Pauline s'éprend de lui, à première vue, passionnément, comme fera Mme de Neubourg, dès qu'elle se trouvera en présence du valet de don Salluste.

Quand Melnotte découvre que Beauséant lui a tendu un piège infâme, que son seul but est de se venger de Pauline et de la perdre, il se révolte; il ne sera pas le complice d'un tel misérable.

MELNOTTE. — Dégage-moi de mon serment. Je ne l'épouserai pas. — *BEAUSÉANT.* — Alors tu es parjure. — *MELNOTTE.* — Non, je n'avais pas l'usage de mes sens quand je te jurai de l'épouser. J'étais aveugle... Rends-moi ma pauvreté et mon honneur! — *BEAUSÉANT.* — Il est trop tard. Tu l'épouseras! Aujourd'hui même. J'ai déjà un mensonge tout prêt, et qui réussira, à coup sûr. Ce Damas (le cousin de la mère de Pauline) te suspecte. Il mettra la police à tes trousses. Tu seras découvert. Pauline te méprisera, t'exécrera. Tu seras envoyé à la prison publique comme un escroc. — *MELNOTTE.* — Être infernal! tu es sans pitié. Eh bien, je l'épouserai. Je garderai mon serment. Finis vite alors l'abominable invention que tu médites, vite, si tu ne veux pas que je t'étrangle, ou que je m'étrangle moi-même. — *BEAUSÉANT.* — Assez. Je ferai vite. Sois prêt. — *MELNOTTE.* — Quel tigre!

C'est la grande scène de Ruy Blas et de don Salluste au troisième acte de *Ruy Blas*. Seulement, quand Ruy Blas courbe la tête devant don Salluste, ramasse le mouchoir de don Salluste, ferme la fenêtre sur l'ordre de don Salluste, lui qui porte une épée, lui qui est ministre tout-puissant et n'a qu'à appeler ses valets pour faire mourir le misérable sous le bâton, Ruy Blas est odieux et ridicule. Melnotte, au contraire, n'est rien moins que premier ministre; tout au plus est-il un prince pour rire; force lui est donc de céder; il ne cède d'ailleurs qu'avec l'arrière-pensée de se venger de Beauséant, de sauver Pauline, et ce qui va suivre donnera la raison de son obéissance.

Les deux actions continuent de se côtoyer. Les deux femmes sont attirées l'une et l'autre à l'endroit choisi par leur ennemi pour faire éclater leur humiliation, Pauline à l'auberge du Lion d'Or, la

reine d'Espagne dans la petite maison de don Salluste. Le même moyen a servi pour toutes deux. Pauline accourt, à la nouvelle qu'un grand danger menace Melnotte. La reine vient sur un billet de Ruy Blas disant qu'*un danger terrible est sur sa tête.*

Donc Pauline et la reine, Melnotte et Ruy Blas sont arrivés au rendez-vous qu'ils ne s'étaient pas donné et qui est, ici comme là, un piège abominable. Surviennent à leur tour, pour se repaître enfin de leur vengeance, Beauséant et don Salluste, les deux *tigres. Quel tigre!* c'est l'exclamation de Melnotte, dans Bulwer. *Le Tigre et le Lion*, c'est le titre que Victor Hugo donne à son cinquième acte. Beauséant et don Salluste insultent les deux femmes, celle qui a donné son cœur à un jardinier (*a serf, a slave!...*), celle qui a donné le sien à un laquais (*cet homme est en effet mon valet*). Les deux amants se redressent, Melnotte, le pistolet à la main : « Silence! Vois, je ne viens pas sans être préparé, même pour la violence... Misérable coupe-jarret! honte sur toi! Le brave guet-apens pour effrayer une femme! Lâche, tu trembles! Tu as le courage d'un bandit, non le vrai courage. Pauline, ne crains rien! » Ruy Blas tient à la main l'épée qu'il a dérobée à don Salluste :

> Oui, je vais te tuer, monseigneur, vois-tu bien?
> Comme un infâme! comme un lâche! comme un chien!

Don Salluste tremble comme Beauséant et cherche à fuir; Ruy Blas le tue et s'empoisonne. Dans la *Dame de Lyon*, au contraire, la pièce continue encore pendant un acte et demi, pour se terminer, sans effusion de sang, par un coup de théâtre vraiment original.

En résumé, sauf le dénouement de Bulwer, que Victor Hugo a remplacé par un meurtre et un suicide, — deux choses qui, au théâtre, ne constituent pas précisément une invention; — sauf le quatrième acte et le cadre historique dont je dirai un mot tout à l'heure, *Ruy Blas* reproduit le sujet, l'action, les scènes principales de la *Dame de Lyon.* On a peine assurément à se représenter Victor Hugo en usant avec le drame de Bulwer, à peu près comme don César avec le « pourpoint de soie » du comte d'Albe. Ce n'est qu'une rencontre, soit; mais à coup sûr la plus étrange, la plus prodigieuse qui se puisse imaginer.

XI

Bulwer avait compris que pour rendre vraisemblable l'ambition de cœur de son héros, pour rendre naturelle sa transformation si

soudaine, l'interversion si complète de son rang social, il fallait placer la scène dans un pays où toutes les situations venaient d'être bouleversées, à un moment où l'extravagance de la nation marchait de pair avec l'extravagance de l'individu. Il avait choisi la France et l'époque révolutionnaire, ces folles années du Directoire où tout était devenu vraisemblable, surtout l'impossible.

Victor Hugo a démarqué le drame d'Edward Bulwer. Il l'a transporté dans le pays, à l'époque, les moins appropriés, les plus contraires même au développement de son sujet, au caractère de son héros. Il insiste longuement dans sa préface sur le côté historique de son œuvre ; il ne cache pas qu'il y attache une grande importance, qu'il estime y avoir tracé une peinture exacte, complète, de l'Espagne de Charles II. Une peinture *exacte* surtout. A cet égard, il défie toute contradiction ; il écrit en effet :

Du reste, et cela va sans dire, il n'y a pas dans *Ruy Blas* un détail de vie privée ou publique, d'intérieur, d'ameublement, de blason, d'étiquette, de biographie, de chiffre ou de topographie qui ne soit *scrupuleusement exact*... Toutes ses pièces pourraient être escortées d'un volume de notes dont il se dispense et dont il dispense le lecteur. Il l'a déjà dit ailleurs, et il espère qu'on s'en souvient peut-être, *à défaut de talent, il a la conscience*. Et cette conscience, il veut la porter en tout, dans les petites choses comme dans les grandes, dans la citation d'un chiffre comme dans la peinture des cœurs et des âmes, dans le dessin d'un blason comme dans l'analyse des caractères et des passions [1].

Ces lignes étaient peut-être imprudentes. Un savant de bon aloi les a relevées. M. A. Morel-Fatio, dans la première série de ses *Etudes sur l'Espagne* [2], a écrit un chapitre intitulé *l'Histoire dans Ruy Blas*. Rien de plus piquant que ces pages où la courtoisie de la discussion et l'agrément du style n'enlèvent rien à la solidité des preuves. J'y renvoie le lecteur, non pourtant sans leur faire quelques emprunts.

Victor Hugo place son drame « à Madrid, 169... » ; et, pour préciser davantage, « en 1699 », puisqu'au cours de la pièce « l'infant bavarois se meurt [3] » et que cet infant, ou plutôt le prince électoral de Bavière, Maximilien-Emmanuel, prétendant à la couronne d'Espagne, mourut le 6 février de cette année. A cette date, la reine était bien Marie-Anne de Neubourg, seconde femme

[1] *Note de Ruy Blas*.

[2] Un vol. in-12, Paris, 1888 ; E. Bouillon et E. Vieweg, 67, rue de Richelieu.

[3] Acte III, scène II.

de Charles II, qu'elle avait épousé en 1690. Pour tracer son portrait, le poète ouvre les *Mémoires de la cour d'Espagne*, par la comtesse d'Aulnoy, collectionne avec soin tous les faits, tous les traits qui s'appliquent à la reine, et les transporte dans son drame. Il n'y a qu'un petit malheur, c'est que la reine dont il est parlé dans les *Mémoires* de Mme d'Aulnoy, ce n'est pas Marie-Anne de Neubourg, mais bien Marie-Louise d'Orléans, fille de Henriette d'Angleterre et première femme de Charles II. On le voit, rien de plus simple : Victor Hugo prend le portrait de Marie d'Orléans, il écrit au-dessous : *Portrait de doña Maria de Neubourg*, et il ajoute le plus tranquillement du monde : « A défaut de talent, l'auteur a la conscience; et cette conscience, il veut la porter en tout, dans les petites choses comme dans les grandes. »

Le clou *historique* de *Ruy Blas* est la grande scène du IIIe acte, celle où Ruy Blas lance aux membres du Conseil privé du roi, réunis en séance, sa fameuse apostrophe : *Bon appétit, messieurs!* Voyons donc rapidement si tout y est *scrupuleusement exact.* L'auteur nous présente d'abord les membres du Conseil.

Don Manuel Arias, « président de Castille ». — Il était, ce qui est différent, gouverneur du Conseil de Castille. — *Don Antonio Ubilla* n'était pas « écrivain mayor des rentes », mais secrétaire du *despacho universal*, c'est-à-dire ministre d'Etat. — *Montazgo*, « conseiller de robe de la Chambre des Indes », et *Covadenga*, « secrétaire suprême des îles ». Deux noms et deux personnages inventés. « Le premier, dit M. Morel-Fatio, a une origine divertissante. En castillan, *montazgo* signifie le droit que payaient jadis les troupeaux pour passer d'un territoire sur un autre : il en est question dans la liste des revenus d'Espagne, dressée par l'abbé de Vayrac[1]. Hugo s'est emparé du mot, qui lui avait paru sans doute très espagnol, et en a décoré le conseiller de robe de la Chambre des Indes. C'est à peu près comme si, en français, on appelait quelqu'un Pâturage ou Passage[2]. »

Quoi qu'il en soit, nos gens, Montazgo et Covadenga comme les autres, se disputent entre eux les revenus de l'Etat; ils créent même, pour les besoins de la rime riche, la « caisse aux reliques », pour rimer avec les affaires *publiques*, ou la rente de « l'indigo », réclamée par le marquis de *Priego*. A la fin, tous se lèvent à la fois, se querellant. Le plus âpre à la curée, le plus ferré sur les chiffres, est le comte de Camporeal, qui lui, du moins, est d'une précision à laquelle il faut se rendre :

[1] *État présent de l'Espagne*, etc., par M. l'abbé de Vayrac, 3 vol. in-12, 1718 — T. III, p. 287.

[2] Morel-Fatio, *Études sur l'Espagne*, t. I, p. 221.

La maison de la reine, ordinaire et civile,
Coûte par an *six cent soixante-quatre mille*
Soixante-six ducats [1].

Cette fois, Victor Hugo est sûr de son affaire, et il affirme solennellement l'exactitude absolue de son chiffre :

Quand le comte de Camporeal dit : *la maison de la reine, ordinaire et civile, coûte par an six cent soixante-quatre mille livres soixante-six ducats*, on peut consulter *Solo Madrid es corte*, on y trouvera cette somme pour le règne de Charles II, *SANS UN MARAVÉDIS DE PLUS OU DE MOINS* [2].

Cinquante ans ont passé sans que personne ait eu l'idée d'y aller voir. C'est seulement en 1888 qu'il a pris fantaisie à M. Morel-Fatio de consulter *Solo Madrid es córte*, et il y a trouvé la somme de « *cinq* cent soixante-*quatorze* mille huit cent soixante-six ducats », sans un maravédis de plus ou de moins. Entre le chiffre du *Solo Madrid es córte* et le chiffre de *Ruy Blas*, la différence est donc de *quatre-vingt-neuf mille deux cents ducats*, ce qui fait beaucoup plus d'un maravédis. Certes, Victor Hugo pouvait mettre un chiffre quelconque, sans que nul eût à y redire : ce sont là licences de poète. Mais quelle rage d'affirmer, et cela dans une note spéciale, que votre chiffre est *scrupuleusement exact*, quand il est faux? Quel besoin de nous dire que « cette conscience, vous la portez en tout, dans les petites choses comme dans les grandes, dans la *citation d'un chiffre*, dans les détails de vie privée ou publique, d'intérieur, d'étiquette, de biographie », quand, dans une seule de vos pièces, un seul critique peut récolter assez d'erreurs, grandes ou petites, pour en faire une grosse gerbe [3]? Quelle nécessité enfin de nous répéter sans cesse « que, *à défaut de talent*, vous avez *la conscience* »? Eh! monsieur, ce n'est pas du talent que vous avez, c'est du génie, et vous le savez bien; pour la conscience, c'est une autre affaire.

Edmond Biré.

La suite prochainement.

[1] Acte III, scène I.
[2] *Note de Ruy Blas.*
[3] Il n'a pas fallu à M. Morel-Fatio moins de 68 pages pour consigner les erreurs et inexactitudes historiques de *Ruy Blas*. (*Études sur l'Espagne*, p. 177 à 244.)

ALBERT DU BOYS

Il ne mourra pas..., pas avant le siècle qui revit en lui tout entier. C'était là presque notre espoir, il y a un an, quand nous jouissions encore de la verte et vénérable vieillesse d'Albert du Boys. Nous avions vu tomber l'un après l'autre, ou plutôt partir en avant, tous ses compagnons de route. Quant à lui, de bonne heure enrôlé dans la milice vaillante qui a soutenu en ce siècle le principal effort de la lutte religieuse, il demeurait, seul de sa génération, au poste de la prière et même à celui du combat avec la plume et la parole.

Chaque année, de plusieurs points de la France et de l'étranger, on se donnait rendez-vous au lieu consacré par la mort de Mgr Dupanloup, autour du vieillard en qui le saint évêque semblait se continuer. A cette réunion de pèlerins du souvenir et de l'amitié, Dieu avait préparé un cadre radieux. C'était au flanc des Alpes, où le manoir de La Combe est comme suspendu entre la vallée du Graisivaudan, qui s'étend à ses pieds, et les glaciers qui le couronnent. Quelles heures passées le soir sur la grande terrasse, lorsque tous les bruits de la plaine s'étaient éteints et que l'on n'entendait plus que le murmure des torrents descendus de la montagne! Les étoiles s'allumaient une à une dans le ciel serein, qui enveloppait cette splendeur et cette paix. On se redisait alors la parole chère à l'évêque d'Orléans : « Ici, l'air est plus pur, le ciel plus proche et Dieu plus familier. » On montait vraiment vers Dieu, dans ces inoubliables soirées où, entre des âmes venues des quatre coins de la terre, toutes les aspirations et tous les dévouements étaient en harmonie comme les souvenirs. Au cours de la conversation, une ombre venait-elle à obscurcir quelque point du passé évoqué, le vieillard attentif, que l'on avait vu courbé sous le poids de ses quatre-vingt-six ans, relevait sa tête blanchie et s'empressait au secours de nos mémoires défaillantes; sous son beau et large front, dans son regard brillait une flamme tempérée par la suavité d'un sourire qui justifiait une fois de plus la parole

de Lacordaire : « Les catholiques sont toujours jeunes. » Il est mort depuis un an. Dernier représentant d'un passé qui se survivait en lui, il est entré immédiatement dans l'histoire avec la génération à laquelle il appartenait. A ce titre, tant à cause du rang qu'il a occupé dans la pléiade des meilleurs serviteurs de l'Église, qu'en raison du trait spécial de sa personnalité, nous avons voulu fixer les principales lignes de sa physionomie en retraçant sa vie : son image est de celles qui doivent être gardées à la postérité pour l'instruire et l'édifier.

I

Tel Albert du Boys s'est montré à ceux qui l'ont connu au déclin de sa longue existence, tel on le retrouve dès ses premières années. Sa nature d'enfant révèle son âme : âme ardente jusqu'à l'impétuosité, mais déjà gouvernée par une conscience si droite que la vérité est pour elle comme une seconde atmosphère. Né le 12 avril 1804, le milieu où il se développe explique dans une large mesure sa physionomie morale. Les traditions parlementaires de sa famille ont éveillé chez le petit Albert l'attrait enthousiaste pour la carrière de magistrat. Il a le culte de cette fière compagnie dont Sully disait à Henri IV, devenu maître de Paris et roi de France : « Sire, il ne vous manque plus que d'être membre du parlement de Dauphiné. » Aussi la cour de Grenoble, à défaut du parlement de Dauphiné, sera l'horizon de l'enfant. Son oncle, le vieux chevalier de Rame, trouve grand dommage qu'un si joli neveu ne fasse pas un officier; son confesseur, le saint abbé d'Hyères, se demande si le pieux enfant n'a pas en germe la vocation sacerdotale. Mais à tous les deux il répond nettement qu'il ne sera rien que magistrat.

Le futur magistrat, pour le moment, est encore plus royaliste. Ici, il ne s'agit pas seulement d'une institution; il s'agit d'un homme. On disait autour de lui *le roi*, comme nous disons aujourd'hui *le pays*. Le roi, c'était l'incarnation de la France, de sa grandeur, de sa beauté, de sa gloire, celui à qui l'on devait la sécurité du foyer. Le roi, on en avait l'amour, surtout quand on avait souffert pour lui. Avec quel accent la mère d'Albert mêlait ce nom de *roi* aux récits mouillés de larmes, où, tour à tour, revivaient les illusions héroïques du siège de Lyon (elle y était) et les angoisses de la noble femme à Grenoble sous la Terreur : son mari pouvait chaque matin être appelé par le conducteur de la fatale charrette qui emmenait à Orange, c'est-à-dire à l'échafaud, les victimes désignées par le Comité de salut public. Elle n'ajoutait

pas que le père d'Albert, type achevé de l'homme du monde d'ancien régime, avec ce courage fait à certaines heures d'insouciance, avait, pendant toute une nuit, joué la comédie fort galamment devant un parterre de détenus, qui seraient peut-être le lendemain des condamnés.

Or, un jour, ces faits, que l'enfant avait vu apparaître dans un passé légendaire, redevenaient présents et vivants. Grenoble aussi était assiégée. Les vieux remparts ombragés, où Albert allait jouer avec ses camarades, n'arrêtaient pas les boulets autrichiens, qui sifflaient dans les rues de la ville et faisaient trembler les vitres de l'hôtel qu'habitaient ses parents. Tout à coup le silence se fait. Albert, plus occupé de l'histoire qui s'écrit sous ses yeux que de celle qui s'apprend dans les livres, bondit de la salle d'études au salon. Sa mère est entourée de quelques amis aussi émus qu'elle et qui se redisent : « Le roi est entré à Paris. » Albert n'en veut pas entendre davantage, et aussitôt, à la faveur de l'émoi universel, il se glisse, sans être vu, hors du salon et de la maison. Le voilà filant dans la rue et sur les quais, les cheveux au vent, le regard brillant bien qu'un peu effaré. Le petit homme est parti résolument pour Paris. Il veut être le premier Grenoblois qui verra le roi et lui offrira l'hommage de cet amour dont le flot monte à son cœur de dix ans. Ainsi porté par son enthousiasme, il arrive aux premières lignes autrichiennes : une sentinelle lui barre le passage; il insiste; désespéré, il a recours à un mensonge qui lui brûle les lèvres, disant qu'il veut rejoindre sa mère malade à Voreppe. La sentinelle est inflexible. Pendant que le petit voyageur parlemente sans succès, une main le saisit et le fait rebrousser chemin en silence. C'est son précepteur qui le ramène à sa mère. Celle-ci fut sévère, et Albert, au lieu de prendre part aux réjouissances nationales, dut se convaincre dans sa chambre, où on l'avait interné, qu'à son âge il faut être obéissant à sa mère plus encore que dévoué à son roi.

II

Le précepteur d'Albert, un vénérable prêtre émigré, qui s'était improvisé humaniste, ne lui avait guère appris jusque-là qu'un peu d'histoire. Aussi sa mère, femme très littéraire et très résolue, quand son fils eut douze ans, ne voulut-elle plus de demi-mesure. Infirme et déjà frappée à mort, elle s'arracha à son milieu de Grenoble et vint s'installer à Paris pour lui faire suivre les classes d'un des grands collèges de la capitale.

Il débuta au lycée Charlemagne comme un élève laborieux, et,

dès la fin de sa première année, remportait en quatrième, sur son camarade Sainte-Beuve, le premier prix de thème latin. Un monde nouveau s'ouvrait devant lui. Saisi par le zèle du travail, il lui manquait seulement de pouvoir communiquer sa flamme, c'est-à-dire aimer, admirer à deux. Il cherche des amis et ne trouve que des camarades sceptiques et railleurs, qui se moquent de sa foi religieuse comme de sa ferveur littéraire. C'est ce qu'il vient raconter toutes les semaines à sa mère. Celle-ci l'a attendu sur le lit de douleur où elle voit approcher la mort, et quand il arrive, elle a encore des sourires, elle trouve des paroles pour soutenir son âme et renouveler son élan.

Sa mère le ranimait si bien, qu'il passa toutes les vacances de 1818 à rêver de ses Alpes et de La Combe, en apprenant par cœur de longs chants de Virgile dans le jardin des Carmélites de la rue d'Enfer. Sa mère, ce jardin, ses livres, charmèrent uniquement ces vacances, qu'il vit s'achever avec un pressentiment douloureux. Quelques semaines après, dans le mois de la chute des feuilles, la frêle existence de Mme du Boys finit de s'éteindre. On vint chercher son fils, qui arriva trop tard pour recevoir sa dernière bénédiction.

La douleur d'Albert fut profonde. Il était seul, seul pour la première fois, dans une atmosphère hostile, sans aucune sympathie que celle de ses maîtres. Mais, à genoux près des restes de sa mère, il lui avait promis de travailler pour Dieu et pour elle.

Il tint parole, son âme se trempa dans une lutte qui fit de sa douleur une source d'énergie; à la fin de l'année, il était couvert de couronnes. Malgré la souffrance de sa solitude et le désir de retrouver sa famille et son pays, il voulait terminer ses classes à Paris. Son père n'eut pas le courage d'une séparation plus longue et le rappela en Dauphiné. Du collège de Grenoble, où il fit sa rhétorique, il garda un souvenir médiocre. Le professeur possédait parfaitement les tropes et apprenait à ses élèves à ne pas confondre la synecdoque et la métonymie avec des termes de chimie; mais il était « radicalement incapable de communiquer le feu sacré, ne l'ayant pas lui-même ». Albert a éprouvé que les connaissances techniques servent de peu au professeur qui n'a pas d'âme; là où l'âme manque, il n'y a plus de maître. Du reste les succès trop faciles de Grenoble ne le flattent guère; aimant mieux être le second dans Rome que le premier au village, il obtient de retourner à Paris pour y faire sa philosophie. Quelle qu'ait été cette philosophie, fort indécise assurément, sorte de compromis entre les diverses écoles de Condillac, de Kant et de Reid, le jeune homme sentit l'inspiration se dégager cette année-là, car maîtres

et élèves s'échauffaient à la lecture passionnée de grandes pages d'histoire.

Albert remporta un premier accessit au concours général des lycées de Paris, dans la faculté de philosophie, comme on disait alors. Il va maintenant se livrer aux études juridiques qui le prépareront plus immédiatement à la carrière à laquelle son attrait autant que ses traditions de famille semblent l'appeler.

III

C'est de cette nouvelle phase que date, sinon le grand essor, du moins l'épanouissement normal de sa riche nature. Jusque-là les souvenirs consignés dans ses *Mémoires* s'accordent bien avec les rares débris de sa correspondance dans ce temps, pour témoigner d'une souffrance, mal analysée mais profonde. Il n'a dans le cœur que l'image de sa mère. Il n'a pas d'amis, lui qui ne serait jamais devenu un homme, s'il n'avait pas eu des contacts, une intimité. La marque de cette personnalité, en effet, sera un incomparable besoin de vie commune où il s'épanche, de relations qui l'excitent, j'allais dire qui le fassent jaillir; car c'est moins encore l'aliment qu'il demande pour se nourrir, que la sympathie pour en être soutenu. Or, à partir de l'Ecole de droit, le terrain change pour Albert. Ce n'est plus le groupe restreint d'une classe de collège qui s'impose à lui; il peut choisir ses camarades parmi les meilleurs, sans risquer de s'isoler.

Les élèves de droit et la jeunesse d'alors, en général, avaient encore l'attrait des études désintéressées, de cette large culture qui a l'homme même pour sujet, et qui l'augmente tout entier au profit de sa future carrière quelconque. Non sans faire de tristes rapprochements, nous avons relu avec émotion les notes dans lesquelles Albert du Boys a fixé, pour son compte, l'histoire de ces sociétés littéraires, qui, sous des noms divers, ralliaient les jeunes hommes studieux, leur offraient à côté de l'Ecole un autre foyer de vie intellectuelle, où l'initiative s'exerçait plus facilement, où la critique, moins dogmatique, n'était pas moins sévère qu'à l'Ecole, où l'émulation enfin, aussi généreuse que sincère, multipliait les titres à l'estime et à la sympathie mutuelle.

L'une de ces sociétés s'appelait les *Bonnes-Etudes*. Récemment fondée par M. Bailli, elle groupait une élite d'étudiants dont elle voulait non pas spécialiser les travaux, mais agrandir l'horizon. Aussi la philosophie, la littérature, la poésie surtout, qui entrait alors dans le tissu de la vie, tout était l'objet des travaux que,

chaque semaine, on apportait aux réunions et qu'on lisait en public. Le droit lui-même n'en était pas exclu; Berryer, Hennequin et Lacretelle vinrent donner aux sociétaires des conférences, dont Albert du Boys fut un des auditeurs les plus fervents. Lacretelle, qui avait remarqué le jeune homme, lui fit faire ses premières armes par un travail sur les origines historiques de la Charte. C'était la grande question du jour. Il développa cette thèse, que les principes de la Charte n'avaient pas été empruntés à la Révolution, mais qu'ils relevaient en partie des traditions de l'ancienne monarchie, et avaient été formulés par Louis XVI dans la déclaration du 21 juin. Ce travail fut très applaudi par ce qu'on appelait les constitutionnels, car on ne disait pas encore les libéraux, le mot étant usurpé, comme toujours, par ceux qui ne l'étaient pas. Il fut en revanche très mal accueilli par les ultras, dont quelques-uns avaient siégé avec le père d'Albert à la Chambre introuvable. Le jeune homme ne fut pas ébranlé. Sa voie politique était tracée dès lors. Légitimiste de race et de cœur, il criait *vive le roi*, quand on opposait la Charte au roi; et *vive la Charte*, quand, au nom de la tradition, on voulait ramener la royauté à l'ancien régime. C'est ce qui ressortait de son rapport aux *Bonnes-Etudes*, dont il écrivait, à quatre-vingts ans : « Je signerais encore cette œuvre de ma jeunesse. »

Aux *Bonnes-Etudes*, on n'était pas seulement constitutionnel ou ultra, on était aussi romantique ou classique. Pour se faire à lui-même une doctrine, Albert du Boys apprit la langue de Dante et celle de Shakespeare qui lui permettraient, croyait-il, de converser sans intermédiaire avec les ancêtres du romantisme. C'était le temps où Villemain, dont la verve ressemblait tellement à l'éloquence, déroulait les origines de la littérature française; où Guizot, sans qu'il fût spécialement érudit, très au courant de la science de son temps et même la dépassant un peu, répandait sur les origines de notre civilisation des idées larges et en partie nouvelles; où Cousin tenait sous le charme de son regard inspiré les auditeurs d'une philosophie qui, à force d'avoir voulu être tout, finissait par douter d'elle-même, et ne laissait pas que de donner une haute idée de la mystérieuse inconnue. Les sociétaires des *Bonnes-Etudes* rapportaient chez eux l'écho de ces grandes voix, avec l'intérêt des problèmes qu'elles soulevaient. On discutait, on admirait, on rêvait aussi de vastes entreprises et on les commençait; ce qui ne veut pas dire qu'on dût les achever. Avec Fayol et quelques autres jeunes gens épris de la nouvelle école historique, Albert du Boys ne songeait à rien moins qu'à étudier l'histoire de France dans les sources, peut-être à la refaire. Un autre groupe se consacrait à

l'étude des poètes grecs. Et tous ces pionniers du passé, sur le terrain du droit, de la littérature ou de l'histoire, se trouvaient unis pour vibrer au même souffle de poésie, quand on apportait aux *Bonnes-Etudes* la primeur d'une ballade de Victor Hugo ou d'une méditation de Lamartine. Les sociétaires avaient d'ailleurs dans leurs rangs de vrais poètes, à cette heure où chacun faisait des vers; tels étaient deux compatriotes d'Albert du Boys : Rocher qui devint plus tard un magistrat éminent et qui s'honorait alors d'être le disciple de Lamartine; Humbert Ferrand, esprit facile, ouvert à tout, qui n'était en ce temps que ce qu'il aurait dû rester toujours, un littérateur charmant. Ce dernier avait lu à la société le récit d'un voyage en Suisse, dont la critique, selon l'usage, devait être faite à la séance suivante. Or ce jour-là, on vit apparaître un jeune stagiaire au regard étincelant et qui lut avec une voix vibrante le rapport qu'on attendait. Le rapport et son auteur firent sensation. Le jeune homme s'appelait Henri Lacordaire. Albert du Boys, attiré dès le premier instant vers cet inconnu, espéra vainement une occasion de le revoir. Lacordaire vivait à l'écart, dévoré alors par le tourment d'une âme ignorante de sa voie et qui ne trouvait pas d'écho, parce qu'elle se cherchait encore elle-même. Quant à lui, enveloppé de sympathies, son cœur se dilatait comme son esprit dans un milieu où ses aspirations longtemps refoulées étaient comprises et partagées. Il eut dès lors beaucoup d'amis, de vrais amis, car il les conserva toute sa vie; la plupart furent des frères d'armes.

Ainsi lancé dans la vie littéraire, seul et libre au milieu de Paris, il eut le pressentiment d'un péril, contre lequel il voulait trouver une sauvegarde en acceptant une règle. De là sa résolution d'entrer dans la Congrégation. La Congrégation était alors dirigée par le P. Ronsin. De tout ce qu'on lui a prêté de ressorts cachés et d'influences politiques, Albert du Boys ne discerna rien, car il a écrit : « Elle était exclusivement religieuse, surtout à cette époque. » Il n'y trouva pourtant pas tout ce dont il avait besoin. Pour être congréganiste, il suffisait, renonçant à certains plaisirs, d'assister régulièrement à une messe de quinzaine suivie d'une instruction. Une vraie règle vous prend par le dedans et d'abord vous met hors de vous-même par la porte du sacrifice : aussi la participation à certaines œuvres, où l'on se donne en s'oubliant, où l'on s'oublie en se donnant, est-elle une sauvegarde meilleure pour la jeunesse, que de simples pratiques de dévotion, d'ailleurs excellentes en elles-mêmes.

Or un dimanche, qu'il croyait être celui de la réunion des congréganistes, en entrant à la chapelle, Albert fut bien étonné de ne

pas trouver le prédicateur ni l'auditoire ordinaire. C'était la société des *Bonnes-Œuvres*, qui se réunissait dans le même local, à des jours différents. Elle était présidée par M. Borderie. Il y avait là plusieurs sociétaires des *Bonnes-Etudes*, qui préludaient à Ozanam, en alliant le travail intellectuel à la charité. Albert remarqua particulièrement, et il en fut remarqué, un jeune avocat chez lequel il allait prendre des leçons de procédure. Au sortir de la cérémonie, l'avocat aborda son élève, et lui demanda s'il voudrait s'associer à une œuvre récemment entreprise pour évangéliser les prisonniers de la Force. Mais c'est de cela même que le cœur de l'étudiant avait soif et surtout besoin : il accepte, on l'enrôle. Désormais, tous les dimanches, les jeunes missionnaires vont à la prison : trois ou quatre cents détenus les attendent dans une vaste salle; on se met à genoux, et, entre deux prières suivies de cantiques, l'évangile du jour est expliqué à ce singulier auditoire. L'amour des âmes gagne par degré ces nobles auxiliaires du sacerdoce, auxquels il s'est révélé, et en s'emparant de leurs cœurs encore purs, élève leurs aspirations et les initie à des bonheurs inconnus. Écoutons plutôt Albert du Boys faire à sa sœur le récit d'une de ces visites à la Force.

« Je me dépêche de vous écrire avant notre dîner, ma bonne sœur. Je viens de la Force; j'étais allé seul, parce que mon compagnon ordinaire des *Bonnes-Œuvres* avait été empêché par ses occupations. J'ai parlé d'abord pour instruire, en termes simples et familiers, puis je me suis échauffé; jamais, je crois, je n'ai mis tant d'âme dans ma parole. Je ne savais plus où j'en étais. En sortant de la prison, je suis entré dans une église pour remercier Dieu, car vraiment ce n'était pas moi qui avais parlé; ce frivole promeneur de Montmorency, ce papillon de salon, ce simple chrétien encore capable de toutes les lâches condescendances du respect humain, ce cœur sans vertu que quelques bravos exaltent, non ce n'était plus lui; il n'y avait que le disciple de Jésus-Christ parlant de son plus grand miracle, sa résurrection. Je me demandais si j'aimerais mieux être certain d'avoir gagné un de ces malheureux, que de m'entendre couvrir d'applaudissements aux *Bonnes-Etudes*, ou, comme Berryer, au palais. Je n'ai pas hésité dans le choix à faire, vous le pensez bien... Puissé-je être toujours de même ! »

Albert du Boys observe dans ses *Mémoires* que Dieu bénit souvent de bénédictions temporelles l'œuvre qu'on a prétendu faire pour lui seul; et il remarque, à cette occasion, la facilité de parole que lui et ses amis acquéraient dans leurs exercices d'apostolat. Dieu le bénit, dans cet apostolat, d'une autre manière, en lui faisant y trouver cette chose rare que l'Écriture appelle un trésor, et qui

est une amitié, un ami, alors même qu'on a des amis. C'est que la vie d'âme est le sanctuaire où se fondent les amitiés immortelles. L'apostolat de la Force, initiation à cette vie dans ce qu'elle a de plus élevé et de plus délicat, l'avait rendu capable de recevoir le bienfait qui devait être le sceau apposé aux dons de Dieu sur sa jeunesse.

« Un soir d'été, a-t-il écrit, après une de ces journées brûlantes qui font éprouver le besoin d'aller respirer en pleine campagne, nous allâmes, Fontaine et moi, dans la direction de Montrouge. Chemin faisant, nous nous récitâmes des vers de Lamartine, des odes d'Hugo. Nous ne tardâmes pas à découvrir que nous avions les mêmes admirations littéraires, les mêmes enthousiasmes religieux. Nos cœurs se versèrent l'un dans l'autre. En revenant, nous nous étions mis à nous tutoyer sans nous l'être mutuellement accordé et sans nous en apercevoir. Ce fut un pacte d'âme pour la vie entière. Cette amitié purifia et parfuma mon cœur : elle me fortifia contre la tentation des affections malsaines. Je me sentis réfréné, mais non rétréci : au contraire, à mesure que mon cœur devenait plus chaste et plus religieux, il me sembla que mon intelligence s'étendait et s'élevait. Cette amitié transforma, je dirai presque transfigura mon existence. »

Alexis Fontaine était le jeune avocat qui avait recruté Albert du Boys pour la Force. Ce fut entre eux, à partir de là, une vie fraternelle où tout se mit en commun. Ils s'établirent dans le même appartement donnant sur le Luxembourg. Là ils passèrent deux ans d'une intimité complète, dont le bonheur resta un des sommets de la vie d'Albert du Boys. Au seuil de la vieillesse, pleurant son ami qui venait de lui être enlevé, il faisait un pèlerinage à son souvenir, en allant revoir les fenêtres de leur ancienne demeure; puis il écrivait à celle qui était si intimement associée à son deuil fraternel, comme à tous les sentiments de son âme :

« Ma chère Marie,

« Je viens d'entendre M. de Mun à la rue des Postes. Il était beau de le voir tenter de transformer en apôtres cette jeunesse de Saint-Cyr et de Polytechnique, lui demandant, au nom de Dieu, de régénérer la France. Chemin faisant, il a parlé de l'amitié chrétienne d'une manière admirable. Son accent m'a pénétré. C'est que j'étais à deux pas du lieu où ce sentiment me fut révélé, il y a cinquante ans. Il a montré ces deux voyageurs qui s'agenouillent ensemble au pied de la croix du carrefour, se serrent la main et suivent résolument la même route, côte à côte et jusqu'au bout. Il a oublié de dire que les voyageurs achèvent rarement ensemble

leur course et qu'ils peuvent être séparés par... mais la mort sépare-t-elle? C'est le port plus tôt abordé, le salaire plus tôt obtenu.

« Je suis revenu seul par la rue des Fossés-Saint-Jacques. J'ai revu ce n° 11 où j'ai passé de si bons moments dans le temps où j'avais un ami. Depuis que je l'ai perdu, je n'ai plus eu que des amis. Au jardin du Luxembourg, j'ai reconnu encore quelques-uns des arbres sous lesquels je suis venu rêver dans ma jeunesse. Les rêves d'alors étaient de la mélancolie couleur de rose. A présent, je songe au passé, ce qui a aussi son charme quand on ne trouve dans ses souvenirs que des regrets et point de remords.

« Et puis, c'est une douce chose que de pouvoir verser toute son âme dans celle d'une chère femme qu'on a toujours de plus en plus aimée et dont on est si bien compris.

« Mais je m'arrête, car je m'attendris trop. J'ai terminé ma journée en recevant la bénédiction à Saint-Sulpice et en rendant grâce à Dieu. »

IV

Vers la fin d'avril 1823, rendant compte à son père de l'emploi qu'il a fait de son temps pendant la saison d'hiver : « J'ai vécu, écrit-il, comme on doit le faire, ni trop ours, ni répandu. Je travaille depuis cinq heures du matin jusqu'à six heures du soir : après le dîner, je cours le monde. »

Et quel monde? L'interroger sur ses soirées, c'est faire connaissance avec les salons parisiens, où Albert acheva de se former non seulement comme homme du monde, mais comme littérateur et homme politique. Car ni le travail solitaire ni les cours et sociétés d'études ne peuvent suppléer ce que le jeune homme acquiert de délicatesse et de souplesse et aussi de largeur dans ce contact des esprits, qui est le grand attrait et le profit réel de la vie du monde. Très gai de caractère, bien que sérieux de goût, Albert allait sans doute chercher le plaisir, dans la mesure permise à un congréganiste. Les jeunes gens d'aujourd'hui souriraient peut-être, en l'entendant nommer parmi les bals auxquels il prend part avec le plus d'entrain, ceux de Mme Pother, fille du ministre M. de Vaublanc, où le quadrille est la règle, la valse l'exception, et qui commencent à huit heures et demie du soir. Dans les salons de Mme de Beaucourt, mère de l'historien de Charles VII, l'intérêt de la conversation s'unit à l'attrait de la danse. C'est cet unique intérêt, qui attire Albert chez la marquise de la Rochejaquelein. Il écoute avec une sorte d'émotion religieuse la veuve des héros raconter cette pathé-

tique histoire des guerres de Vendée, qui fera l'objet de ses Mémoires. Et Albert, sous le charme de la vénérable héroïne, atteste que c'est bien à elle qu'il faut attribuer le récit du passage de la Loire et autres pages semblables, dont on veut rapporter l'honneur à M. de Barante.

Il était là sur le terrain du pur faubourg Saint-Germain. Ses relations des *Bonnes-Etudes* lui ouvrent un des salons les plus littéraires de Paris, celui de Lacretelle, auteur aujourd'hui un peu oublié, mais à qui son *Histoire de la Révolution* faisait alors une notoriété. Dans ce salon, Albert du Boys rencontra des demeurants de l'école classique, comme l'historien Michaud et le poète Parseval de Grandmaison, qui venait de temps en temps y lire des chants de son poème épique de *Philippe-Auguste*. C'étaient les heures néfastes de ces soirées, d'ordinaire si intéressantes et si animées, où se donnaient rendez-vous tous les membres de ce que l'on appelait la jeune pléiade poétique. Albert y entendit Soumet dire, avec une voix un peu faible mais très expressive, la touchante élégie de la *Pauvre fille;* Guiraud, ses *Machabées;* E. Deschamps, des vers qu'il avait l'air d'improviser et qui étaient moins brillants que sa conversation. Nommons aussi Rességuier, Brifaut. Tous restèrent les amis fidèles d'Albert du Boys, qui commit bien aussi quelques vers; mais il eut le mérite de comprendre de bonne heure que le rôle de poète amateur n'est utile qu'à la jeunesse, pour affiner le goût de la belle forme, et qu'il satisferait ce goût en produisant de la bonne prose.

Un des plus beaux jours de sa jeunesse fut celui où il pénétra dans le salon de Lamartine. Son cousin germain, M. de Montherot, esprit délicat, un peu poète lui-même, avait épousé Mlle de Lamartine, sœur du grand poète. Aussi l'étudiant fut-il accueilli comme un presque parent. Ecoutons-le : « Quand j'entrai dans le salon de Lamartine, je le trouvai seul avec sa femme et un homme âgé. Il me présenta à l'une et à l'autre, comme si je l'avais connu personnellement depuis longtemps. L'homme âgé était M. de Saint-Victor, qui parla des antiquités de Paris. Ce fut le sujet de la conversation dominant. Le poète avait le bon goût de s'effacer devant l'archéologue historien. Je le trouvai noble, élégant, le regard profond; c'était bien l'homme de ses vers; on n'éprouvait nulle déception en le voyant. Loin de là, on était de plus en plus fasciné par sa brillante causerie, et on lui savait gré de la simplicité avec laquelle il se mettait à la portée de tous. Voilà le Lamartine d'alors. Je l'ai vu depuis, dans son salon de la rue de l'Université, toujours courtois et prévenant; mais c'était un grand seigneur tenant sa cour plénière au milieu d'un monde bigarré où j'ai

rencontré, par exemple, l'acteur Lafont et Enfantin. Au contraire, quand, en 1822, je trouvai l'auteur des *Méditations*, dans la rue Saint-Honoré, auprès de sa femme, avec un vieil ami, qui représentait l'extrême droite du temps, avec Genoude, le jeune traducteur de la Bible, je passai une soirée charmante. On se trouvait, sous tous les rapports, dans une sphère élevée. La conversation n'avait rien de pédantesque ni même d'académique. C'était l'excellent ton, les manières nobles et aisées de la bonne compagnie. Je sortis de là ravi. On comprend bien que je ne négligeai, par la suite, aucune occasion de profiter de ma nouvelle et illustre connaissance. »

Malgré l'attrait de ces salons, Albert réservait au moins une soirée par semaine pour la passer dans sa cellule de l'Estrapade. D'ordinaire il n'y restait pas seul. Il était rejoint par un jeune musicien aux longs cheveux, dont la mobile physionomie semblait refléter tout un monde de pensées et de sentiments.

Compatriote et ami d'A. du Boys, Hector Berlioz venait lui confier ses luttes amères contre une famille qui voulait faire un médecin du futur compositeur. A bout de raisonnements et de menaces pour le ramener à ses vues, son père avait pris un moyen radical : il lui avait coupé les vivres. H. Berlioz était dans un véritable dénuement, que révélaient son pauvre costume et parfois la sombre expression de sa physionomie. Mais, décidé à tous les efforts plutôt que de renoncer à son art, il vivait d'expédients, donnant quelques leçons de composition, copiant de la musique, ou faisant une partie de violon dans un orchestre de petit théâtre. C'était après une semaine ainsi remplie qu'il gravissait les étages d'Albert, se précipitait dans sa cellule comme un ouragan, en laissant déborder tout le flot amer accumulé dans son âme. Et la parole ne suffisait pas à exprimer son âme. Il fallait la musique. « Parle donc, mon orchestre », s'écriait-il un jour, en confiant à Albert un amour qui devait remplir et briser sa vie. Ici, l'orchestre était une vieille guitare, que parfois on s'était étonné de trouver mêlée aux livres de l'étudiant en droit. Le jeune maestro s'en saisissait, en tirait quelques accords. Bientôt l'inspiration s'emparait de lui; il n'avait qu'un filet de voix pour seconder l'ingrat instrument; mais il le faisait oublier comme il l'oubliait lui-même. C'était tout un orchestre, en effet, dont il semblait disposer; il donnait ainsi à Albert et aux quelques amis venus se grouper autour de lui, une idée de ses compositions inédites et même des opéras célèbres, au sujet desquels s'élevaient ses enthousiasmes et ses réprobations d'artiste. Car ce génie novateur, malgré sa jeunesse et du fond de son obscurité, avait entrepris de démolir l'école de Rossini, et de ramener le public français au culte de ses maîtres, Gluck et Spon-

tini. Un de ses premiers disciples fut son compatriote qui, avec sa faculté d'assimilation et son sens artistique très juste, fut vite initié à la doctrine de Berlioz et surtout à son art. Sur un autre terrain, l'élève redevenait sinon maître, au moins conseiller modérateur. A travers toutes les fluctuations de sa carrière, Berlioz retrouva l'amitié ferme et fidèle d'Albert. Ce fut un mérite à l'artiste, avouons-le, de ne pas s'éloigner d'un jeune homme qui comprenait sans doute sa vocation, mais comme une vocation austère et qui ne lui ménageait pas les avertissements, le suppliant de garder pur en lui le don de Dieu. A. du Boys reçut la confidence de toutes les phases d'une passion dont il eût voulu sauver son ami; il fut aussi le témoin, cette fois heureux sans mélange, des succès de Berlioz, qui lui raconta l'exécution de sa première messe en musique, dans une lettre trop intéressante pour ne pas la citer :

« Vous êtes un bien aimable garçon, mon cher Albert, de m'avoir écrit; j'aurais été capable, je l'avoue, d'attendre mon voyage de Grenoble, pour vous donner sur mon début les détails que vous me demandez. Ma messe a été exécutée, parfaitement (il faut que ce soit vrai pour que l'auteur le dise), par cent cinquante musiciens de l'Opéra et du Théâtre-Italien. Valentino conduisait, Prévost chantait.

« Et je suis fâché de vous dire que, malgré la peine que vous, M. Brifaut et M. de Montesquiou, vous vous êtes donnée, je ne dois absolument rien à M. Sosthène, que deux audiences particulières, dans lesquelles il m'a accablé de sa haute bêtise. C'est bien le plus grand cheval que la maison du roi ait jamais eu à son service. Croiriez-vous qu'il me *permettait* d'avoir les musiciens de l'Opéra... pourvu que je les paye? (*sic*)... Le brave homme! Il me permettait de dépenser 1000 francs si je les avais, et il donnait aux artistes liberté pleine et entière de les recevoir. Je crois que ma messe a produit un effet d'enfer, surtout les morceaux de force, tels que le *Kyrie*, le *Crucifixus*, l'*Iterum venturus*, le *Domine salvum*, le *Sanctus*. Quand j'ai entendu le *crescendo* de la fin du *Kyrie*, ma poitrine s'enflait comme l'orchestre, les battements de mon cœur suivaient les coups de baguette du timbalier. Je ne sais ce que je disais, mais à la fin du morceau, Valentino m'a dit : « Mon ami, tâchez de vous tenir tranquille, si vous ne voulez pas me faire perdre la tête. » Dans l'*Iterum venturus*, après avoir annoncé par toutes les trompettes et trombones du monde, l'arrivée du Juge suprême, le chœur des humains *séchant d'épouvante* s'est déployé. O Dieu! je nageais sur cette mer agitée, je humais ces flots de vibrations sinistres. Je n'ai voulu charger personne du soin

de mitrailler mes auditeurs, et après avoir annoncé aux méchants, par une dernière bordée de cuivre, que le moment des *pleurs* et des *grincements de dents* était venu, j'ai appliqué un si rude coup de *tamtam* que toute l'église en a tremblé. Ce n'est pas ma faute si les dames surtout ne se sont pas crues à la fin du monde. Le peuple des amateurs s'est prononcé en faveur du *Gloria in excelsis*, morceau brillant et en style léger; c'était immanquable.

« Rien de plus curieux que le moment qui a suivi l'exécution de mon ouvrage. En deux minutes j'ai été environné, pressé, accablé par les artistes, exécutants et auditeurs dont l'église était garnie; l'un me prenait la main, l'autre me tirait par mon habit. — « Vous « avez le diable au corps. — Monsieur, il faut vous modérer, vous « vous tueriez. — J'en ai encore la chair de poule. — Jeune homme, « vous irez loin, voilà des idées! — Voilà bien des enfoncés de cette « affaire, j'en vois qui ne rient pas. »

« Peu à peu les amateurs ont franchi les barrières, sont venus dans l'orchestre et demandaient aux musiciens de leur montrer l'auteur. L'un des plus empressés, courait, renversant chaises et pupitres; il est enfin parvenu jusqu'à moi, d'un air effaré :

« — Monsieur, où est le maître de chapelle, je vous prie?

« — Qui? lui dis-je, M. Lesueur?

« — Non.

« — Celui qui menait l'orchestre, M. Valentino?

« — Non, non, l'auteur de la musique.

« — C'est moi, monsieur.

« — Ah... ah... ah... ah... ah... ah... »

« Et je l'ai laissé à la première lettre de son alphabet. Les compliments me pleuvaient comme la grêle. Ici on me demandait si mon meilleur morceau n'était pas le *Sanctus* ou tel autre qu'on préférait. Là on m'assurait que je n'aimais pas la musique absurde, que toutes mes idées peignaient la situation, que toutes mes notes portaient coup. Au milieu de tout cela, les demoiselles Lesueur avec leur mère viennent me dire que mon maître m'attend chez lui. J'allais y courir, quand un envoyé du curé me force d'entrer à la sacristie et d'y entendre un discours d'un quart d'heure. Le pasteur voulait me dire que mes idées ne venaient pas de la tête, mais du cœur : « *Ex pectore*, monsieur, *ex pectore*, comme l'a dit « le grand saint Augustin. » Enfin je m'échappe, je vole chez mon maître, je sonne, Mlle Lesueur m'ouvre : « Papa, le voilà ! »

« — Venez que je vous embrasse; morbleu! vous ne serez ni « médecin ni apothicaire, mais un grand compositeur ; vous avez du « génie, je vous le dis parce que c'est vrai; il y a trop de notes dans « votre messe, vous vous êtes laissé emporter, mais à travers toute

« cette pétulance d'idées, pas une intention n'est manquée, tous vos « tableaux sont vrais; c'est d'un effet inconcevable, et je veux que « vous sachiez que cet effet a été senti de la multitude; car je m'étais « placé exprès tout seul dans un coin pour observer le public, et je « vous réponds que si ce n'eût pas été dans l'église, vous auriez « reçu trois ou quatre fameuses salves d'applaudissements. »

« Mon cher Albert, j'en reste là, je ne puis tout vous écrire, je vous raconterai le plus intéressant. C'est ce qui est arrivé dernièrement à Lesueur, à mon sujet, au Conservatoire, sa conversation avec Chérubini et Berton; les félicitations que je reçus le lendemain de l'exécution de ma messe, à la noce de la fille de Mme Branchu, à laquelle j'étais invité et où je trouvai à qui parler...

« Adieu, mon cher Albert, ne perdez pas vos peines à me justifier auprès des gens qui me trouvent coupable. Les uns sont des glaces flottantes, laissez-les obéir à la force d'inertie; les autres sont des fanatiques avec lesquels on ne peut pas raisonner, et vous ne pourriez jamais rompre la croûte des préjugés qui les couvre. Je vous embrasse et compte avoir le plaisir de vous voir dans peu.

« Votre ami,

« Hector Berlioz.

« Paris, 20 juillet 1825. »

V

Berlioz et sa guitare avaient été tout ce qu'Albert connaissait de l'opéra, et pour le théâtre il en était encore « au spectacle que l'esprit se donne à soi-même dans la lecture des chefs-d'œuvre ».

A la fin de sa troisième année de droit, il y eut aux *Français* une reprise de Talma et de Mlle Mars. L'étudiant était au moment de retourner en province, sans savoir s'il reviendrait à Paris pour son année de stage. Devait-il laisser passer cette occasion, unique peut-être dans sa vie, de compléter ainsi son éducation littéraire; car c'était une étude plus qu'un plaisir qu'il irait chercher au théâtre; et, quittant Paris à brève échéance, il ne pouvait craindre d'être entraîné par le premier pas.

C'est lui qui nous a révélé ces délibérations avec sa conscience. Enfin elle lui permit d'aller voir Talma dans *Andromaque*. Il nous avoue son angoisse en franchissant pour la première fois les portes du théâtre. Le spectacle commença; avec une candeur naïve, Albert s'interrogea sur ses émotions, et comme il n'y découvrit rien de malsain, il s'abandonna sans scrupule à l'enthousiasme qui l'avait saisi. C'était la révélation d'un art nouveau, et, par cet art de

beautés encore inaperçues dans le drame de Racine. Deux jours après, il entendit Talma dans *Cinna*. « Talma, racontait-il, me donna le frisson tragique, surtout quand il dit le monologue du quatrième acte :

Eh! quoi toujours du sang et toujours des supplices!

Mais, le croirait-on, ce grand acteur me parut plus sublime dans les expressions de l'amour et du pardon que dans celles des mouvements violents de l'âme humaine. Avec quel accent il disait :

Soyons amis, Cinna!

accent plus pathétique encore quand il s'écria :

Et tous deux, avec moi, faites grâce à Maxime.

Il me sembla alors que c'était l'accent non plus de la générosité romaine, mais du pardon chrétien. L'Auguste de l'histoire avait été dépassé par Corneille, qui lui-même paraissait grandi par Talma.

« Hamlet était l'un des rôles supérieurs de l'artiste, et, le dirai-je, l'Hamlet de Ducis. Évidemment Talma s'était inspiré de Shakespeare. Rompant plus que jamais avec les traditions du théâtre classique, afin de suffire au développement de ce caractère si original, il brisait, avec une habileté infinie, le vers alexandrin si monotone chez nos poètes de second ordre. Les langes où Ducis avait essayé d'enfermer le géant du Nord, se déchiraient à la voix du grand interprète. Tout le parterre frémissait, quand, abîmé dans ses pensées, il disait, à la manière dont on interroge et non à celle dont on affirme :

La mort est un sommeil;

et qu'il reprenait, après une pose prolongée, le second hémistiche du vers :

C'est un réveil peut-être.

Il paraissait éprouver soudain comme une joie de découverte; une lueur d'espérance montait des profondeurs de son âme. Ce Danois rêveur des temps fabuleux pouvait passer pour l'aîné des René, des Manfred et des Lara, qui hantaient nos jeunes imaginations. »

Quelle manière inaccoutumée d'aborder le théâtre! Ces craintes, ces précautions, les motifs allégués, les circonstances exceptionnelles, l'attrait spécial qui pousse, le point de vue élevé d'où l'on envisage la scène, le profit sans mélange qu'on sait en tirer : il y a là peut-être les éléments du jugement à porter en pareille matière, pour séparer l'abus de l'usage; il y a certainement un grand exemple donné par un jeune homme de vingt ans!

Ils savaient que faire de leurs vingt ans, ces jeunes gens, une élite, qui en dehors du cours de droit, trouvaient du temps pour agrandir les horizons de leur intelligence aux *Bonnes-Etudes*, tremper et purifier leurs âmes dans les bonnes œuvres, et devenir, par le contact, des hommes aimables dans les salons. Rien n'était perdu pour la formation, à laquelle les vacances contribuaient comme tout le reste. On voyageait pendant les vacances. Il est vrai qu'au temps de la jeunesse d'Albert du Boys, c'était une exception très rare que d'être sorti de France. Quant à lui, il visita dès lors à plusieurs reprises, la Suisse et l'Italie. Un épisode nous donnera l'idée de la façon dont il savait faire tourner ses voyages au profit de son éducation.

Un jour qu'il est à Milan, seul et sur le point de partir pour Venise, il entre chez un libraire et demande un roman italien pour charmer les longueurs de la route. Le libraire propose un livre qui vient de paraître : ce sont les *Promessi sposi*. « Le nom de Manzoni, connu par deux drames historiques et quelques poésies lyriques d'un grand vol, me prévenait favorablement, écrira plus tard Albert ; mais j'étais loin de pressentir la valeur de l'ouvrage que je venais d'acquérir. Au fur et à mesure de ma lecture, mon admiration augmente, et je m'écrie en l'achevant : « C'est un chef-d'œuvre ! Serais-je le premier Français à l'avoir « découvert? » — Il était plus que le premier Français, on le verra. — « Aussitôt, changeant mon itinéraire, je voulus faire une excursion au lac de Côme, pour visiter le théâtre du récit qui m'avait à ce point subjugué. J'allai jusqu'au promontoire où se déversent les eaux du lac. En revenant par Lecco, je me disais : Voilà sans doute le sentier par où don Abbondio retournait vers son presbytère, son bréviaire ouvert et marqué par ses deux doigts à la page où il avait suspendu sa récitation. Voici le lieu où il assista, malgré lui, aux promesses des fiancés, et plus loin, sur ce rocher, les ruines sans doute du château de l'Innominato, où la pauvre Lucia fut transportée comme par les serres d'un vautour, etc. Je vécus là, environné de connaissances qu'évoquait la baguette du magicien et parmi lesquelles deux types d'une beauté incomparable, don Cristophoro et l'archevêque Frédéric Borromée. Je vécus là deux jours, des plus ravissants de ma jeunesse. »

Or, à quelque temps de là, Albert du Boys, qui, même dans les voyages, mit toujours au-dessus de tout l'intérêt de rencontrer les hommes éminents, revoyait Lamartine à Florence. Le grand poète avait gardé cette grâce séductrice que n'altérait pas encore la préoccupation de poser pour la postérité. Chargé d'affaires auprès du grand-duc, il vivait assez retiré entre sa femme et sa

fille Julia, une ravissante enfant de douze ans, pour laquelle il venait d'écrire :

O Père qu'adore mon père.

Cependant, dès le premier soir de son arrivée, Albert vit que le salon de son illustre compatriote se remplissait d'hôtes intéressants. Un académicien de la Crusca, le littérateur Rosini, l'entreprit sur la littérature française, qu'il prétendait connaître à fond. Pour lui rendre sa politesse, le voyageur, encore tout ému de la lecture des *Fiancés*, en parla à Rosini avec un enthousiasme qui, à son grand étonnement, ne trouva pas d'écho. L'académicien toscan refusait à Manzoni la pureté de la langue, l'art de la composition et surtout la sensibilité ou, comme on dit en italien, l'*affetto*, qualité que possédait à un si rare degré, ajouta-t-il, votre grand écrivain.... Marmontel.

Albert du Boys fut trop peu diplomate pour retenir l'explosion de gaieté que provoqua en lui cette double preuve de goût littéraire appliqué aux auteurs français et italiens. Heureusement, Lamartine intervint à temps pour dériver la discussion qui aurait pu finir on ne sait comment. Au surplus, Albert préférait aux soirées officielles, les soirées de famille où Lamartine apportait les vers écrits dans la journée. Il eut la confidence des premières *Harmonies;* le poète lui récita aussi un hymne à Manzoni, qui mieux que les jugements de Rosini répondait à son enthousiasme. Seulement, il ne put s'empêcher de remarquer que la poésie de cet hymne était moins réellement chrétienne que celle de Manzoni; et sur l'observation qu'il en fit naïvement au poète lui-même, celui-ci répondit qu'il évitait de faire de la religion positive dans ses vers, pour ne pas diviser les esprits, et qu'il se tenait sur ces hauteurs où toutes les âmes nobles étaient d'accord.

Cette réponse affligea Albert. Le vague qu'il attribuait uniquement à la nature du poète était donc aussi un système. On aurait pu pressentir dès lors la faiblesse cachée, qui devait faire dévier tant de dons incomparables, sur le terrain de la politique comme sur celui de la poésie. Il y avait en Lamartine un artiste et pas un homme.

Voilà Albert du Boys en voyage : observateur curieux, attentif, préoccupé de recueillir toute bonne provision pour la longue route de la vie. Les notes qu'il prenait sur les sites, sur les beautés artificielles et naturelles étaient d'un sentiment intense, sous une forme négligée. Il est ému en artiste, mais ne prend pas la peine de dire avec art le motif de son sentiment. Par-dessus tout, il amasse ce trésor d'enthousiasme que sa vieillesse n'épuisa pas.

VI

L'étudiant a fini son cours de droit. Invinciblement attiré ou retenu dans la grande ville par l'attrait des ressources, exceptionnelles en ce temps-là surtout, que Paris offrait aux débutants avides d'initiation, Albert du Boys y fit son stage judiciaire en 1825. Les illustrations du barreau s'appelaient alors Mauguin, Berville, Barthe, Dupin, Hennequin, Berryer, Chaix d'Estange. Le jeune stagiaire ne manque pas une de ces grandes plaidoiries, où Hennequin, par exemple, vient, au nom de la cité de Liège, réclamer le cœur de Grétry; où Berryer, plaidant pour l'auteur des mémoires apocryphes du duc d'Otrante, soutient cet audacieux moyen de défense : un personnage comme Fouché n'a pu être diffamé, et pourquoi s'inquiéter de la mémoire d'un homme qui a voué cette mémoire au néant, en définissant la mort un sommeil éternel? A chaque retour d'audience, Albert entreprend, avec son ami Fontaine, la critique littéraire des maîtres qu'ils viennent d'entendre. Tous deux conviennent que Dupin a plus que personne l'originalité et la verve primesautière, mais le souci exagéré du relief l'entraîne hors des règles de la correction et du goût. Fontaine préfère Hennequin, toujours correct, élégant, séduisant même, à Berryer qui est plus orateur, mais inégal. Au contraire, Albert du Boys est conquis à ce qu'il appelle la *manière large* du futur *leader* politique. Son admiration pour cette *manière* fit peut-être qu'il l'imita trop, en débutant lui-même au barreau de Paris. Il laissa bel et bien son malheureux client condamner à deux ans de prison, pour avoir volé deux truelles à l'étalage.

Ce n'est pas le barreau, où d'ailleurs il obtint des succès réels, qui devait le fixer. La magistrature s'offrait comme un patrimoine à l'héritier de six générations d'avocats consistoriaux ou de conseillers au parlement. Au lendemain même du sacre de Charles X, il reçut sa nomination de conseiller-auditeur à la cour de Grenoble. Les suffrages unanimes de cette compagnie, à laquelle son père appartenait comme président de chambre, l'avaient appelé à cette charge. Il n'avait pas vingt-deux ans.

La carrière du jeune magistrat s'ouvrait sous les plus brillants auspices. Ses anciens de l'une et l'autre magistrature, assise et debout, Noailles, Ventavon, Guernon-Ranville, suivaient avec bienveillance et aidaient de leurs conseils le nouveau venu, dont ils ne tardèrent pas à apprécier la justesse d'esprit, le caractère élevé, la sincérité et le talent qu'un travail opiniâtre développait chaque jour. « Aux assises, dit-il, on me reprocha d'abord un peu trop d'exubérance, une impétuosité oratoire excessive chez un représentant du

ministère public. Je tâchai plus tard d'avoir une émotion plus contenue et de bien faire comprendre que mon indignation contre le crime n'impliquait aucun acharnement contre la personne du criminel. » Et qui donc aurait pu prendre le change? Ceux qui ont connu A. du Boys le reconnaîtront à cet aveu de ses sévérités pour le mal et de ses indulgences pour le malheur, fût-il coupable. Nous avons relu quelques-uns des actes d'accusation qu'il rédigea durant les cinq années de son auditorat; il n'y a là évidemment que le parti-pris de la justice, lequel est fait d'autre chose que du zèle étroit de la loi et des codes. L'éloquence judiciaire de ce temps s'inspirait beaucoup aux sources philosophiques et tirait de ces spéculations une solennité un peu théâtrale que le goût moderne réprouverait; comme aussi l'émotion trahissait les larmes et la sensibilité spéciale du dix-huitième siècle. Or les réquisitoires d'A. du Boys, conseiller-auditeur, sont déjà remarquablement purs à ce double point de vue. Le défaut en est plutôt une certaine raideur, l'empreinte monotone du moule toujours le même où ils ont été coulés. Son goût proteste, on le sent, contre les abus qui existent, mais son art ne sait pas encore les corriger sans les remplacer. Nul doute d'ailleurs que l'idéal, dès lors entrevu et désormais poursuivi par ce jeune magistrat si épris du bien dire, ne se fût laissé de plus en plus approcher, saisir, fixer peut-être. Hélas! la carrière à laquelle il avait consacré sa vie et qu'il aimait, on peut le dire, avec passion, devait le trahir à vingt-six ans.

Il était à Toulon, le 25 mai 1830, pour assister au départ de la flotte qui allait bombarder Alger et commencer la conquête de l'autre rive du lac français. Tandis que, perdu dans la foule des curieux qu'un aussi grand spectacle a amenés là de partout, il admire, ce que nous ne verrons plus, les manœuvres souples et précises des navires à voile décrivant leurs courbes à partir du port pour se rallier en pleine mer, son cœur se serre, son patriotisme est consterné, car certain parti, on le dirait, a peur du succès de nos armes, succès dangereux à ses espérances si la monarchie sait en profiter; et l'opinion publique, emportée par d'autres courants, semble se défendre de l'enthousiasme.

Un mois plus tard, la révolution de Juillet renversait le trône de Charles X avec la monarchie légitime.

Albert du Boys donna sa démission de conseiller-auditeur, pour n'avoir point à prêter le serment au gouvernement de Louis-Philippe. Il a laissé de sa conduite et sur les conséquences immédiates qu'elle entraîna pour lui, des explications intéressantes à recueillir : « Je n'avais pas vingt-sept ans : on avait le droit de m'attacher au parquet quelque temps encore et de m'imposer ainsi éventuellement

des poursuites criminelles contre mes coreligionnaires politiques. D'autre part, l'émeute de Juillet m'apparut comme une nouvelle victoire de la Révolution sur la légitimité et sur la religion. Il me répugnait d'en servir le bénéficiaire, sinon le complice. La nouvelle monarchie, qui, à défaut de sacre, se faisait baptiser par la Fayette comme la *meilleure des républiques*, procédait en droite ligne de 91 et 92. Catholique et royaliste, je ne devais pas m'attacher à la fortune d'un gouvernement de fait qui réprimait si mollement le sac de l'archevêché et la profanation de Notre-Dame. »

Le serment ne devait être demandé qu'au retour des vacances. Il eut donc tout le temps de mûrir sa détermination. Entre les conseils dont il s'éclaira, on nous saura gré de citer ceux qu'il reçut de La Mennais :

« La Chênaie, 5 septembre 1830.

« Je ne perds pas un moment pour répondre à votre lettre, afin de vous prouver au moins combien j'apprécie la confiance que vous me témoignez.

« Il y a des conjonctures, et celle où nous nous trouvons est une de celles-là, où l'on ne saurait appliquer les règles ordinaires du droit, sans violer le droit même en ce qu'il a de primitif et de fondamental. Ainsi toutes les lois secondaires relatives à l'établissement du pouvoir et à sa transmission dans l'ordre politique, variables selon les lieux et les époques, sont naturellement subordonnées à la loi première et imprescriptible de conservation.

« Et voilà pourquoi tous les devoirs me semblent aujourd'hui concentrés dans un seul, le devoir de garantir la France, autant qu'il sera possible, de l'épouvantable anarchie dont elle est menacée; ce qui emporte celui de s'unir à toute force prépondérante qui annoncera cette intention, aussi longtemps qu'elle sera elle-même fidèle à ce qu'elle annonce; et le serment exigé implique rigoureusement cette condition, de l'aveu même de ceux qui l'exigent. Il n'engage donc à rien, selon moi, à quoi l'on ne soit déjà strictement obligé en conscience. La question politique n'était pas celle qui depuis longtemps arrêtait les pairs anglais, mais la question purement religieuse. Le serment qu'on leur demandait, renfermait équivalemment l'abjuration de la foi catholique. Ainsi nulle parité entre eux et nous.

« Loin de se retirer des fonctions publiques, par un faux honneur et de faux scrupules, je crois très fermement que les hommes attachés à l'ordre doivent les rechercher pour prévenir des maux inévitables, si on abandonne l'autorité à ceux qui la tourneront immédiatement contre tout ce qu'il y a de plus sacré. Il faut que les honnêtes gens, par leur union active, se mettent en état de

défendre et de faire respecter leurs libertés, c'est-à-dire leurs droits aussitôt qu'on les attaquera : sans quoi l'on ne peut plus attendre qu'une dissolution effroyable. Voilà quel est mon sentiment, et plût à Dieu qu'il devînt le sentiment pratique de la saine majorité des Français, quelle que soit, d'ailleurs, sur d'autres points, la dissidence de leurs opinions. Je ne conçois aucun autre moyen de sauver l'avenir.

« Recevez, etc... « F. DE LA MENNAIS. »

Ainsi donc toute l'argumentation du célèbre publiciste repose sur le *salus populi suprema lex*. Au-dessus des gouvernements qui ne sont que des moyens, au-dessus des rois, même légitimes, il y a l'être moral qu'on appelle le peuple, la nation, le pays, et dont les destinées à sauver quand même, ou du moins à préserver des dernières aventures, sont le critérium de la participation licite ou défendue aux fonctions publiques. — Non, dira-t-on, la loi suprême, c'est la justice : l'autre formule a un arrière-goût de positivisme, si ce n'est pire. — Alors, disons : la loi suprême est le salut du peuple dans la justice. Toute chicane métaphysique mise de côté, quand les évènements donnent le signal d'une de ces campagnes de démissions dont notre siècle a connu trop d'exemples, la question se pose à peu près de cette manière : Que dit la conscience? et, la conscience entendue, que dicte l'honneur? Enfin, si la conscience a dit : vous êtes libre, jusqu'à quel point le devoir large du dévouement à la chose publique peut-il faire céder le sentiment de l'honneur? Problème assurément fort complexe. La considération des antécédents, en fait de résultats obtenus dans l'une et l'autre solution, devrait aider à le résoudre. Cette expérience faisait défaut en 1830. De plus, si c'est un malheur pour un pays d'être privé de certains services qu'il aurait reçus des meilleurs de ses fils, il faut se souvenir que la conscience publique profite aussi des exemples de fidélité et de désintéressement; il faut ne pas oublier que le patrimoine d'honneur chez un peuple n'est jamais trop riche, même au siècle d'utilitarisme où nous venons de vivre.

Albert du Boys avait consulté, moins, semble-t-il, pour s'éclairer que pour s'affermir. Sa résolution, prise dès la première heure, fut inébranlable. « C'était pourtant, a-t-il écrit, un vrai sacrifice pour moi que de quitter une carrière où j'avais débuté avec succès, où j'avais surmonté avec bonheur les premières difficultés. C'est au moment où l'intelligence des affaires me devenait familière, où j'achevais d'apprendre à parler facilement la langue du droit, que j'allais me jeter dans les hasards d'une nouvelle existence. N'im-

porte : les considérations d'intérêt personnel ne balancèrent pas un moment les sentiments qui me parurent dicter la conduite à tenir. Je me démis, non par devoir de conscience, mais par un motif qui est au devoir proprement dit ce que la délicatesse est à la probité. »

Et maintenant faut-il se demander : qu'avait-il sacrifié et qu'aurait été sa carrière? Magistrat par les aptitudes spéciales de son esprit, et, on peut le dire, par ce tempérament qui se transmet comme le sang, il l'était peut-être encore plus par le cœur. Aussi ce cœur saigna-t-il longtemps après le sacrifice accompli; nous en avons une sorte de preuve dans l'obstination, naïve, au gré de quelques-uns, touchante, selon nous, avec laquelle, cinquante ans plus tard, M. du Boys ajoutait encore à sa signature : *ancien magistrat*.

VII

Le devoir de ceux qui n'ont pas ou qui n'ont plus de carrière est de se faire une vie : le mérite est d'y réussir, et certes, proportionné à la difficulté, il est grand.

L'attache de l'État n'est pas nécessaire à qui veut sérieusement être utile à son pays. Cependant, il faut le reconnaître, le volontaire doit d'abord se faire un cadre que l'homme de carrière a trouvé tout tracé. De plus, la carrière classe bien vite l'homme qui l'a embrassée. Membre d'une compagnie judiciaire, d'un barreau ou d'une administration, vous jouissez, *ipso facto*, d'une considération, vous êtes quelqu'un. Au contraire, faites-vous des livres, des articles de revue, voilà une monnaie qui n'a guère cours en province; un livre est un billet tiré à longue échéance sur l'estime publique; heureux l'auteur s'il ne le voit protester purement et simplement, même à Paris. Ce n'est vraiment qu'à partir du succès obtenu qu'on se sent à l'aise pour parler des enivrements goûtés dans les grands horizons de la vie littéraire; jusque-là, le char de la vie court évidemment plus en sûreté sur les rails de la profession.

Albert du Boys s'est dit qu'en toute condition, lorsqu'on a vingt-sept ans, on doit pouvoir se faire une place dans la mêlée éternelle pour le bien contre le mal. Il n'a, certes, pas songé à occuper même une demi-page dans l'histoire des grands hommes; mais il veut, de toute l'ardeur de son patriotisme et de sa foi, être compté, au moins par Dieu, dans le rang des hommes utiles. D'ailleurs, la destinée qui l'attend, comparée aux plus ambitieuses espérances satisfaites dans la magistrature, ne laissera rien à regretter.

Jusqu'à ce que l'horizon s'éclaircisse, il va passer à Paris l'hiver de 1830. « Je trouvai en y arrivant la population très surexcitée par l'ouverture du procès des ministres devant la Chambre des pairs. Chose étrange et bien française, la même foule qui remplissait l'air de ses cris de mort contre les accusés s'écartait respectueusement pour laisser passer la défense. » Grâce à Sauzet, qui le prit dans sa voiture et l'introduisit comme soi-disant second secrétaire, Albert du Boys put suivre toutes les péripéties de ce grand drame judiciaire. Persil, au ministère public, traita une cause politique avec l'animosité d'un sectaire et la dignité d'un avocat de mur mitoyen. M. de Martignac fut à la hauteur de sa tâche en défendant le prince de Polignac; Hennequin, un peu au-dessous de lui-même, dans la défense de M. de Peyronnet. Sauzet, lui, naquit à la gloire ce jour-là, en parlant pour M. de Chantelauze[1]. L'auditoire tout entier, elle-même la vieille pairie tressaille quand elle entend cette parole si modeste et si sûre, si pathétique et si vraie, ardemment colorée et toujours juste. La raison n'a pas moins de peine que le cœur à résister à l'entraînement d'une pareille éloquence. Sauzet, s'étant élevé tout d'abord dans la région des principes, plaida, avec une habileté consommée et un courage méritoire, à peu près cette thèse : Oui, les ordonnances sont une dérogation à la Charte, mais il n'est pas de charte sans article 14, écrit ou implicite. La société a un droit de pourvoir à sa propre conservation qui est supérieur à toutes les chartes. Or ce droit, en l'espèce, explique et justifie la violation de la Charte. — Après Sauzet, c'était le tour de Me Crémieux pour la défense de M. de Guernon-Ranville. « Messieurs, dit-il, j'écoute encore et il faut que je parle. » — « Non, s'écrie ici le bouillant témoin de ces assises mémorables, il ne fallait pas qu'il parlât; tout le monde eût gagné à son silence, son client, les juges, lui-même, lui surtout, qui échoua dans le ridicule, lui, Crémieux, qui depuis... Le ridicule ne tuait donc déjà plus en France. »

On sait quel fut le sort des quatre ministres de Charles X. Au mois de février 1831, Albert du Boys demanda et obtint la permission d'aller visiter M. de Ranville et M. de Chantelauze au fort de Ham, alors moins fréquenté que ne l'étaient naguère les antichambres de leurs ministères. Il nous donne, à cette occasion, des

[1] M. de Chantelauze s'était offert, pour être défendu, en ce noble langage : « Garde des sceaux, je vous destinais aux plus hauts emplois du ministère public. Accusé d'un crime d'Etat devant la première assemblée judiciaire du royaume, je puis faire plus encore pour vous : vous introduire à sa barre en vous donnant la parole devant la France entière. C'est ce que je vous propose aujourd'hui en vous nommant mon défenseur. »

nouvelles des prisonniers : « M. de Ranville a presque recouvré son ancienne gaieté; M. de Chantelauze n'est pas plus triste qu'à l'ordinaire; le prince toujours aimable; M. de Peyronnet fait des livres; c'est un esprit fin, d'un vernis agréable, mais en grattant un peu, on trouve le Gascon. » Après avoir fixé ces souvenirs de témoin oculaire, il raconte la singulière anecdote suivante : « Dans l'hiver de 1850 à 1851, M. Ernest de Royer, alors procureur général, donnait à dîner à M. de Ranville. Un autre convive prit à part, après le repas, l'ex-ministre de la Restauration et l'interrogea longuement sur les causes qui avaient fait manquer le coup d'État de Charles X, sur les précautions qu'il eût fallu prendre pour que l'autorité n'eût pas le dessous dans une guerre de rues. M. de Ranville, qui était plus homme d'action qu'homme d'État, dont l'esprit était plus militaire que politique, se fit écouter avec un vif intérêt dans les réponses aussi nettes que solides qu'il sut donner. L'interlocuteur avait pris une leçon de coup d'État dont Louis-Napoléon, — car c'était lui, — sut profiter. L'événement du 2 décembre prouva bientôt que rien ne se perd dans aucun monde. »

Le procès des ministres avait été un épisode de haut intérêt pour Albert du Boys, un fait à la faveur duquel il put sonder l'opinion, au point de vue des chances d'une restauration de la branche aînée. Quels symptômes de réaction après cet effondrement? Le vieux parti légitimiste gardait-il encore la foi, sinon l'espérance? Quels échos avaient, dans les salons du faubourg, les accents de Martignac et de Sauzet? Oui, la foi survivait, espérant contre l'espérance même. « Peut-être, disait alors Berryer, notre vie se passera-t-elle dans des luttes en apparences stériles : mais la génération suivante, qui en recueillera les fruits, nous saura gré de n'avoir pas laissé éteindre le feu sacré. » Cependant, dès les premiers temps de la monarchie de Louis-Philippe, on put voir le parti vaincu se scinder en deux fractions. L'une voulait agir, c'est-à-dire conspirer; l'autre devait se borner à faire de l'opposition parlementaire, voire un peu systématique. La première, qui avait soutenu les ordonnances, ne reprochait à M. de Polignac que son insuccès; la seconde se replaçait sur le terrain de la charte de 1814 et accusait les créateurs de la nouvelle royauté d'avoir violé la constitution dans un de ses principes essentiels, l'inviolabilité de la couronne. C'était là le vrai parti légitimiste, avec Berryer pour chef, derrière lequel MM. de Brézé et Fitz-James se rangèrent noblement. A ses yeux, la légitimité seule pouvait faire le contrepoids de la liberté politique et enrayer les révolutions. Pourquoi ne pas accepter l'abdication faite en faveur du jeune duc de Bor-

deaux? Celui-ci, élevé en France, sous Louis-Philippe, régent en même temps que lieutenant général, aurait appris à respecter la constitution du pays et se serait formé aux idées modernes, à l'intelligence même des préjugés en vigueur. Mais Berryer était trop sage pour avoir raison dans son parti même : la suite des évènements le montra bien.

Après avoir beaucoup fréquenté les salons, les comités, les bureaux de la presse, et sondé de son mieux l'état des esprits, Albert du Boys eut la conviction qu'une restauration ne demeurait possible que dans un lointain avenir; d'où l'urgence de mettre la main à l'organisation de sa vie.

Il se retourne vers les amis de l'École de droit et des sociétés littéraires, qu'il avait nécessairement un peu négligés pendant les années de son auditorat à la cour de Grenoble. Deux d'entre eux, Cazalès et Carné, de concert avec le baron d'Eckstein, on pourrait dire sous son patronage, avaient fondé le *Correspondant*, semi-quotidien, dont le premier numéro parut le 10 mars 1829. Puisque c'est là qu'Albert du Boys allait un moment jeter l'ancre, écoutons-le raconter les origines de cette fondation. « Dès l'âge de dix-neuf ans, mon ami de Carné rêvait d'exercer une influence sur son siècle. Son intelligence le dominait si complètement, son esprit était tellement tendu vers des visées nobles, mais spéculatives, que ses autres facultés, son cœur, les fibres délicates de son organisation morale, ne donnaient aucun signe de vie : il pensait, mais ne vibrait pas. Encore étudiant, il aurait volontiers transformé en bureau de rédaction notre modeste société d'études littéraires. Cazalès devint son ami et le mien en 1824; sous des dehors froids, le fils du grand orateur de la Constituante cachait une âme ardente dont j'ai vu depuis jaillir la flamme. Quand parurent les ordonnances de juin, qui chassaient les Jésuites de l'enseignement et qui, sous prétexte de réglementer les petits séminaires, les asservissaient à l'Université, les catholiques furent frappés de stupeur et d'indignation. Le parti de Polignac et de Bonald les dénonça comme attentatoires à la religion et aux droits de l'Église. Un autre parti, plus habile, imagina de les flétrir au nom du droit commun. Ce parti demanda la destruction du monopole et la liberté de l'enseignement à tous les degrés. C'était prendre une attitude de combat jusque-là inusitée : Carné eut l'honneur d'arborer le premier ce drapeau d'opposition parmi les siens. Il est vrai que le *Globe*, journal doctrinaire, centre gauche, avait déjà indiqué ce terrain de la liberté pour tous : mais aussi quel avantage de trouver, en dehors même des catholiques, une école nombreuse pour appuyer un mouvement qui, tôt ou tard, aboutirait à l'affranchissement de nos consciences.

« Carné se complétait très heureusement par Cazalès et le baron d'Eckstein, l'un doué d'une dialectique plus vigoureuse, l'autre plus profond, plus instruit, plus au courant des hommes, qu'il avait appris dans la diplomatie et dans la charge de secrétaire de Chateaubriand. »

En retrouvant ses amis, après 1830, Albert du Boys éprouva quelque scandale de leur résignation au fait accompli; non, certes, qu'ils se ralliassent au gouvernement nouveau ou que jamais ils eussent manqué de respect à d'augustes infortunes; mais la question politique s'effaçait pour eux, trop à son gré, devant les intérêts religieux. En se plaçant sur ce dernier terrain, n'avaient-ils pas plus de chance d'obtenir la liberté de l'Église d'un gouvernement qu'aucune tradition, disaient-ils, ne liait plus au gallicanisme? Le *Correspondant* tint la campagne pendant à peu près deux ans, jusqu'au moment où les rédacteurs de l'*Avenir* s'emparèrent de son programme, en reculèrent les bornes au delà de toute mesure, et se jetèrent en avant avec la supériorité de leur talent et la fougue de leurs passions quasi révolutionnaires. Du Boys avait donné, dans cette campagne, un certain nombre d'articles politiques et littéraires, où il essayait sa plume déjà ferme et animée. Champagny, le futur auteur des *Césars*, y avait fait l'épreuve de la liberté de Juillet en étant déféré au parquet de la Seine. Jouenne d'Esgrigny avait aussi débuté là, comme écrivain, profession qu'il échangea bientôt contre celle de Mécène. Une fois ou l'autre, Charles de Montalembert apporta l'appoint de sa verve de vingt ans : mais c'est à l'*Avenir*, la bride sur le cou, sous le regard de son idole d'alors, qu'il était surtout chez lui. Tous ces jeunes sages le furent trop pour avoir un écho immédiat; leurs idées, très raisonnables au fond, n'eurent d'influence qu'en s'infiltrant à la longue dans l'esprit des hommes de gouvernement. Qu'on le reconnaisse, ce fut bien à eux un mérite d'être les premiers descendus dans l'arène pour la liberté religieuse; et, dans l'ordre de la beauté morale, quoi de comparable à cette phalange, — où nous avons sous-entendu des noms, les plus beaux, — d'hommes, dont presque aucun n'a trente ans, et qui orientent ainsi leur vie !

VIII

Le printemps de 1831 ramène Albert du Boys dans le Dauphiné. Avant de le suivre dans l'essor de sa nouvelle existence, nous avons à raconter le dernier épisode de sa carrière judiciaire, la part qu'il prit au célèbre procès du *Carlo-Alberto*. L'épisode appartient à

l'histoire générale, à cause de certains détails peu connus ou même complètement ignorés jusqu'ici et qui jettent une précieuse lumière sur les dispositions véritables du gouvernement de Juillet à l'égard des agitateurs légitimistes de ce temps.

On sait le débarquement de la duchesse de Berry sur les côtes de Provence, sa fuite à travers la France, sa prise d'armes en Bretagne et en Vendée, enfin son arrestation à Nantes, chez Mlle de Guiny. Le bateau à vapeur *Carlo-Alberto* fut accusé de l'avoir amenée, et tandis qu'il faisait relâche à la Ciotat, à cause du mauvais état de sa chaudière, tous les passagers furent arrêtés comme complices de cette équipée séditieuse. La justice ne parvint pas d'abord à découvrir sur quel point du littoral ils avaient pris terre. C'était au milieu des ténèbres d'une nuit d'orage que l'auguste conspiratrice avait quitté le *Carlo-Alberto*, confiant sa personne et sa fortune à une petite barque de pêcheurs. Mais ceux-ci furent impénétrables; tous les marins de la côte se dérobèrent, disant que nul n'aurait été assez fou pour prendre la mer dans une pareille nuit. Telle fut la discrétion de ces braves gens, que l'instruction finit par douter d'elle-même. Est-ce vraiment que le *Carlo-Alberto* avait eu la princesse à son bord? Comment expliquer l'absence de toute trace et le silence des affidés? Cependant sept ou huit mois s'écoulent. L'instruction croit pouvoir déférer au parquet les passagers du bateau *pour cause de suspicion légitime.* L'état de surexcitation des esprits dans tout le département des Bouches-du-Rhône risquait de compromettre la tenue des assises devant la cour d'Aix. On choisit Montbrison, ville pacifique entre toutes, pour donner sécurité à la justice.

Albert du Boys, par l'intermédiaire de Sauzet, défenseur du principal accusé, le général de Saint-Priest, avait sollicité l'honneur d'assister l'un des prévenus. La défense promettait d'être brillante. Hennequin, du barreau de Paris, la Bouillie, de celui d'Aix, Journel et Genton, de Lyon; plusieurs autres célébrités, Sauzet en tête, devaient tenir la barre. Ajoutez que ces aventures de Provence et de Vendée remettaient à la mode les rêves chevaleresques d'un autre âge. Les meilleurs voulaient être là, au poste du dévouement et du courage. Albert du Boys s'y trouva pour défendre Adolphe Sala, personnage de second ordre au premier plan, comme qui dirait l'aide de camp du général de Saint-Priest.

En attendant le jour des assises, la petite ville de Montbrison s'animait. Les femmes des accusés y avaient attiré la noblesse du Forez qui était venue faire sa cour à la fidélité, imprudente peut-être, mais généreuse et dans le malheur : on entretenait d'actives relations avec le dehors : la prison de la ville et le salon de M. de

Meaux savaient mieux que la préfecture de la Loire ce qui se passait en Vendée.

Le grand jour arrive enfin. C'est à ce point que commencent les révélations piquantes d'Albert du Boys. Le thème de la défense était que le général de Saint-Priest avait frété le *Carlo-Alberto* pour aller, en Espagne, prendre possession de sa terre ducale d'Almazan. Afin de bien établir que la duchesse de Berry n'avait pas pu débarquer sur les côtes de Provence dans la fameuse nuit que désignait l'accusation, Me de la Bouillie avait fait assigner deux bateliers de la Camargue dont le témoignage serait décisif. Quelle ne fut pas sa stupeur, au moment où de la meilleure foi du monde, leur enseignant la réponse à faire, il les entendit dire : « Mais, Monsieur, c'est nous-mêmes qui sommes allés, malgré le gros temps prendre la princesse au bord du *Carlo-Alberto* et qui l'avons déposée sur la côte. Comment nier la possibilité d'un débarquement que nous avons effectué? » On devine l'effarement de la défense dont cet aveu faisait crouler tout le système. La Bouillie demanda aux deux marins de garder le silence jusqu'à l'heure où ils déposeraient devant le jury. Ils furent héroïques de discrétion, autant qu'ils l'avaient été dans la tempête. A l'audience, l'avocat déclara que la défense, fatiguée de la longueur des débats, renonçait à faire entendre ses témoins, puisque les témoins à charge avaient suffisamment attesté le fait de la tempête pendant la nuit du prétendu débarquement. En donnant acte de ce désistement, le président et le ministère public firent semblant de n'avoir rien vu, rien compris ; la Bouillie en toute hâte remit ses pêcheurs sur la route de la Camargue : les plaidoiries se succédèrent, pathétiques avec Hennequin, remarquables d'élévation avec Journel, persuasives et mesurées avec la Bouillie, surtout habiles avec du Boys, dont le client avait à sa charge spéciale un document accusateur sur la portée duquel il était malaisé d'égarer le jury. Sauzet, partant du faux-supposé que les prévenus étaient des victimes de la tempête, des épaves de la mer, s'éleva à la plus haute éloquence dans le développement de cette maxime de droit public : « Rendez à la mer ce qui lui appartient. »

L'acquittement général fut prononcé, et les Montbrisonais s'abandonnèrent sans réserve à l'enthousiasme de cette victoire qui n'avait été une défaite pour personne, pas même pour l'accusation.

IX

Où va donc enfin prendre pied Albert du Boys dans le volontariat de la vie utile, maintenant qu'il a dit adieu à la barre et au prétoire, sans esprit et surtout sans espoir de retour? « Après l'hiver passé à Paris, dit-il, je compris que j'avais besoin de deux choses pour régler ma vie : d'entreprendre un travail d'haleine, et... de me marier. »

Il les fit, ces deux choses, presqu'en même temps. La compagne de sa vie mériterait ici autre chose qu'un souvenir et un hommage : elle a laissé une mémoire impérissable dans l'âme de tous ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher. Un jour que Lamartine s'était arrêté à la résidence d'hiver de Mme du Boys, un modeste chalet au bord du Rhône, à Tain, le grand poète, ravi de ce qu'il avait vu, prit congé de la châtelaine avec ce quatrain :

Je n'ai fait qu'entrevoir, en passant, ton visage,
Mon œil depuis ce jour reste ébloui de toi.
Je plains le flot du Rhône, où se peint ton image,
Il la perd en fuyant, je l'emporte avec moi.

Qui en effet n'a emporté l'image d'une distinction si parfaite, faisant valoir une beauté si souveraine, distinction et beauté qui trahissaient à peine pour les yeux les splendeurs intérieures de cette âme? Hippolyte Flandrin désira faire le portrait de la jeune femme dont la modestie s'y refusa; elle était d'ailleurs à peine moins embarrassée de ses avantages extérieurs incomparables, que d'autres ne le sont du contraire. Mlle de Larnage, devenue Mme du Boys, exerça sur son mari, dans la région où leurs âmes s'élevaient du même vol, cette influence discrète qui soutient et inspire, modère et relève, par laquelle, en un mot, la femme chrétienne digne de ce nom s'associe à tout ce qui se fait de grand en ce monde.

Bien avant Lamartine, son fiancé avait chanté Mlle de Larnage, car l'œuvre de grande haleine dont Albert du Boys avait rêvé était bel et bien un roman. Vous qui avez connu l'historien du *Droit criminel*, que dites-vous de ce début littéraire? Un roman! un roman à la Walter Scott. Le poète écossais, qui a eu raison contre Mignet dans la réhabilitation de Marie Stuart, était alors le romancier à la mode. Pourquoi le Dauphiné n'aurait-il pas son Walter Scott? Avec les sombres défilés des montagnes du Graisivaudan et de la Savoie, avec les héros des guerres de religion : Montbrun, des Adrets, Lesdiguières, n'avait-on pas les éléments de ce dessous historique sur lequel l'aimable auteur de l'*Antiquaire* et d'*Ivanhoé* aime à

répandre ses poétiques fantaisies? Cette noble et pure ambition de doter sa petite patrie d'un chantre de ses légendes traversa le cœur d'Albert du Boys, et y fit germer un roman, dont l'héroïne reflétait quelques traits de l'idéal avec lequel l'auteur devait vivre le roman de sa vie. La fortune de celui-ci a été meilleure que celle de l'autre : « Décidément *Rodolphe de Francon*, — c'était le titre, — m'a amusé plus qu'il n'amuse mes lecteurs », écrivait, peu de temps après l'enfantement de son œuvre, l'ancien magistrat, fourvoyé et toujours de belle humeur. Hâtons-nous de dire que le Dauphiné ne perdit rien à cette déception, car M. du Boys, désabusé du roman même historique, allait écrire de l'histoire.

La carrière de l'historien commença à la publication de la *Vie de saint Hugues, évêque de Grenoble* [1]. Quand on compare ce livre à ce qu'avaient été jusque-là les travaux biographiques, qui erraient trop souvent dans une région intermédiaire, au-dessous de l'histoire, un peu au-dessus de la légende, et où les besoins de l'édification faisaient presque exclusivement la loi, on ne peut s'empêcher de décerner à l'auteur de la *Vie de saint Hugues* une place parmi les initiateurs à la nouvelle et véritable méthode historique. Saint Hugues fut, sur un plus petit théâtre, l'émule de Grégoire VII. Son œuvre si remarquable était enfouie dans des archives, la plupart manuscrites, d'où M. du Boys sut la tirer. L'ouvrage eut le succès d'estime qu'il méritait, le seul qu'obtiennent d'ordinaire les livres d'érudition, à moins que la magie d'un grand style et un art exceptionnel de composition n'en dissimulent la gravité, pour ne pas dire l'aridité.

Saint Hugues mérita-t-il à son historien une grâce de patriotisme local? Cette grâce n'aurait pu, en tout cas, que fortifier la nature déjà très inclinée dans le sens de ce sentiment. Quoi qu'il en soit, M. du Boys aima tendrement son Dauphiné. Toutes les fois que ses grands travaux littéraires, dont nous parlerons, lui en laissèrent le loisir, il se plut à se reposer dans l'histoire et dans les histoires dauphinoises. Il en fit l'objet de nombreuses lectures, à l'*Académie delphinale*, dont il fut membre pendant un demi-siècle, et président presque inamovible [2]. Cette compagnie, l'une des plus distinguées de province, garda son souvenir comme celui d'un confrère aussi actif que bienveillant. Le vif intérêt qu'il portait à sa prospérité se rattachait à une idée, au principe de décentralisation, dont il se

[1] *Vie de saint Hugues*, Grenoble, 1837, honorée d'une mention honorable par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

[2] Nous signalons au moins l'excellente étude qui a pour titre : *De l'esprit de gouvernement chez les femmes dans l'ancienne Bourgogne et l'ancien Dauphiné* et aussi la monographie de *Philis de la Charce.*

montra partisan zélé en toutes circonstances. Dans sa pensée, la décentralisation était une théorie à prêcher d'abord par l'exemple, une œuvre à poursuivre, non pas en vue de supprimer les privilèges des centres naturels et de niveler les conditions, mais pour étendre le rayon de défrichement du champ de la science, en y appelant un plus grand nombre d'ouvriers. Il alla souvent prendre part aux travaux de diverses académies régionales, celle de Lyon, celle de Toulouse entre autres, dont il était membre correspondant. On se souvient encore de la solennité et du succès avec lequel il fit célébrer, à Grenoble, en 1857, le congrès annuel de l'*Institut des provinces*. L'Institut des provinces, qui fut surtout l'œuvre de M. de Caumont, mérita également bien de la science et des provinces, en confédérant celle-ci pour le but de la vie intellectuelle à propager par le contact, tout en respectant l'autonomie légitime. Le mouvement de décentralisation qui s'accuse aujourd'hui dans le projet de création d'universités régionales procède certainement des efforts heureux que des hommes comme M. du Boys tentèrent, pour développer le goût des recherches et ouvrir ainsi partout des courants d'idées.

Moins que personne, M. du Boys n'était exposé à se laisser absorber par la petite patrie. Dauphinois par le fond de l'âme, il l'était pour être plus Français. Mais nul moins que lui ne supportait les limites qui rétrécissent l'horizon et protègent l'égoïsme. Rien d'humain ne lui était indifférent. Aussi ce provincial décentralisé alla-t-il régulièrement à Paris renouveler l'adaptation de ses idées, se retremper dans une atmosphère plus excitante, s'approvisionner de mots d'ordre et de points de repère. La solitude, si bonne à tant d'égards, a aussi ses dangers, ses inconvénients pour l'homme de lettres. Si elle devient l'isolement, elle est fatale : ce n'est plus la patrie des forts, mais le désert où l'on s'épuise vite à vivre de sa seule substance. M. du Boys l'avait compris, disons mieux, son extrême besoin d'expansion fut ici sa sauvegarde. Ses travaux se rattachèrent toujours à un déploiement général des forces vives de la pensée ; il fut de la plupart des grandes initiatives qui, sous des noms divers, entretinrent, chez nous, surtout pendant un quart de siècle, de si généreuses ardeurs de dévouement à toute noble cause.

En présence de la jeune université de Louvain, dont la naissance prouvait qu'en Belgique du moins les promesses de liberté contenues dans la Charte n'étaient pas un vain mot, un groupe de catholiques résolurent de fonder, en France, une université qui écrirait en attendant qu'elle pût parler. L'œuvre comprendrait, et elle comprit effectivement puisqu'elle fut réalisée en 1836, cinq facultés : sciences religieuses et philosophiques ; sciences morales et écono-

miques; lettres et arts; sciences physiques et mathématiques; sciences historiques. On ajouta un peu plus tard une sixième faculté, celle de droit. L'organisateur, M. Bonnetty, avait su réunir sur le terrain de la vraie science à propager et à faire prévaloir, des hommes de réelle valeur tels que l'abbé Gerbet, l'abbé de Cazalès, Villeneuve-Bargemont, Rio et tant d'autres. Il s'agissait de fondre les nuances politiques très diverses, — on s'en convaincra en voyant côte à côte à l'*Université catholique* M. de Genoude et Montalembert, — dans une œuvre religieuse supérieure aux partis. Nous avons trop oublié ces précurseurs qui firent de leur temps ce qui était possible et nous préparèrent les voies, en prenant, dans l'enseignement, toute la liberté qu'on leur permit de prendre; et quant à l'usage qu'ils en surent faire, nous n'avons aussi qu'à marcher sur leurs traces : car, outre les innombrables travaux remarqués en leur temps qui gisent dans les quarante volumes de l'*Université*, outre le courant de vie intellectuelle qu'elle entretint, et le mérite qu'elle eut de maintenir à l'ordre du jour la défense religieuse — ce qui est le but immédiat des Revues de cette espèce, — plusieurs des cours professés dans ses chaires devinrent des ouvrages de longue haleine publiés plus tard : tels les *Cours d'Economie politique* de M. de Villeneuve-Baugemont, l'*Histoire ecclésiastique* de M. Jager, l'*Art chrétien* de M. Rio, l'*Histoire du Droit criminel* de M. du Boys.

C'est là, à l'Université, qu'a pris racine l'œuvre capitale de l'ancien magistrat qui, n'ayant pu, comme on l'a dit heureusement, être le ministre de la justice, s'en fit l'historien. Il restait ainsi dans ses traditions de famille. L'histoire du droit de punir et de l'exercice de ce droit dans les civilisations diverses manquait à la littérature juridique. Au surplus, en un temps où de divers côtés, avec des armes fournies par diverses écoles philosophiques nouvelles ou rajeunies, la responsabilité morale, unique base solide de la responsabilité sociale, est sapée criminellement si ce n'est inconsciemment, il importait d'opposer aux conséquences d'une théorie qui désarme la société, le fait universel de la société armée contre le crime et le délit. M. du Boys entreprenait une œuvre énorme : personne ne lui avait frayé le chemin, et il allait sous toutes les latitudes interroger l'antiquité, le moyen âge et le monde moderne. L'enquête était ouverte en Italie, en Allemagne, en Angleterre, en Espagne, chez les Slaves et les Scandinaves, en France. Ce fut l'œuvre de sa vie, plusieurs fois interrompue par des travaux de circonstance, et vaillamment reprise sans autre ambition que de servir la cause sacrée de la justice, qui est divine, et sans la prétention de pouvoir dire jamais : *Exegi monumentum*. L'*Histoire du*

droit criminel, commencée en 1836, terminée en 1874, a souffert dans son unité du fait de cette longue gestation, ou plutôt des intervalles de temps trop considérables qui en ont comme isolé les diverses parties. On s'explique par la même cause les inégalités de composition, un peu d'arbitraire dans la distribution des matières en certains livres. Après cela, un critique compétent, Saint-René Taillandier, a dit de cette histoire : « C'est un arsenal de documents et d'arguments; la philosophie sociale peut y puiser à pleines mains pour sa démonstration du droit de punir. » Nous ajoutons, nous : c'est une œuvre qu'on ne refera pas sans passer par elle.

Chemin faisant à travers l'Histoire du droit de punir, M. du Boys rencontra les tribunaux de l'Inquisition, institution complexe et dans laquelle, à côté du principe qui l'engendra, il y a la part à faire de tant d'éléments contingents dont elle obtint sa forme concrète, diverse selon les temps et les lieux. Même après des études spéciales, peu nombreuses, il est vrai, et surtout pas toujours désintéressées, l'Inquisition demeure à l'ordre du jour de la critique historique. Un esprit équitable ne saurait méconnaître l'heureuse influence que le christianisme a exercée en particulier sur le droit criminel des peuples. Mais ici nous sommes en présence d'un fait nouveau. Le dogme n'exista guère en dehors de la révélation. Les religions helléniques notamment en furent à peu près vides. Aussi peut-on dire que la notion du *criminel d'idée* date de l'ère chrétienne. Contre cette sorte de coupables qu'allait faire l'Église, qu'allait faire la société civile elle-même, en un temps où elle estimait la religion digne de protection comme la vie, comme la propriété? L'Inquisition fut l'une des formes du pouvoir coercitif à la fois ecclésiastique et civil, appliqué aux délits de la pensée. Or M. du Boys, apologiste et historien, s'était senti attiré par l'attrait de l'étude à en faire, préjugeant que, sur ce terrain encore, la vérité aurait raison de certains lieux communs d'accusation et aussi qu'elle prévaudrait contre d'insoutenables parti-pris de défense. « Je me réjouis, lui écrivit Ozanam après la publication de quelques articles dans l'*Université catholique*, de vous voir porter tant de sagesse dans cette question de l'Inquisition, si dangereuse entre les mains de quelques-uns de nos amis. » Le P. Jandel, récemment placé à la tête de son ordre par un *motu proprio* de Pie IX, prodiguait les encouragements avec les félicitations. Ce fut alors que M. du Boys crut devoir pousser plus loin ses recherches et convertir les deux ou trois chapitres projetés de son *Histoire du droit cri-*

[1] *Histoire du droit criminel des peuples anciens,* 1 vol.
[2] *Histoire du droit criminel des peuples modernes,* ouvrage couronné par l'Académie.

minel, relatifs à l'Inquisition, en une *Histoire de l'Inquisition*. Cependant, le travail achevé, il ne voulut pas le publier avant de l'avoir fait examiner à Rome par les tribunaux compétents. Le P. Jandel s'entremit cette fois encore, désirant autant que l'auteur voir « dégager la Papauté et l'Église des excès de l'Inquisition espagnole. » Après les délais ordinaires, les examinateurs répondirent par quelques observations de détail, louant hautement l'ensemble de cette œuvre consciencieuse dont ils conseillaient la publication, mais sans vouloir la couvrir d'une approbation officielle. La question d'opportunité semblait par là en même temps posée et réservée. A. du Boys ne prit pas sur lui de la résoudre et l'*Histoire de l'Inquisition* n'a pas encore vu le jour. Ce trait honore l'écrivain catholique qui s'offre à l'Église pour la servir, mais à la seule manière, quand et comme elle veut être servie.

Ses travaux historiques étaient loin d'absorder son activité, et plus loin encore de suffire à son zèle. L'homme de cabinet, à qui les livres, jeunes et vieux, furent une compagnie si constante et si aimée, ne se serait pas consolé de manquer de participation à l'action. Quand, dans sa vieillesse, il vivra nécessairement éloigné des grands théâtres où l'action se prépare et des centres d'influence d'où elle rayonne, le besoin d'y être associé se trahira dans sa correspondance, toute criblée de points d'interrogation, de suggestions, de comparaisons indiquées entre le présent et des situations analogues qu'il a connues. C'est l'homme public jusque par hygiène. Aussi son âge mûr fut-il, en plus de la vie littéraire, largement consacré à la lutte *pro aris et focis*, pour la liberté de l'Église et la sécurité de ce grand foyer, la patrie, menacée l'une et l'autre par la Révolution.

P. Dadolle,
Professeur aux Facultés catholiques de Lyon.

La suite prochainement.

REVUE DES SCIENCES

Progrès dans les moyens de locomotion. — Tramways électriques; funiculaires. — Les funiculaires de Belleville et de Montmartre. — Voitures électriques de l'avenir. — Nouvelle navigation de plaisance. Bateaux Immisch. — De Londres à Oxford. — Les stations de chargement. — La vélocipédie. — Bicyclettes et tricycles. — Utilisation pour porter les colis. — Vélocipédie électrique. — Autrefois. — Le climat du Midi pendant la période glaciaire — Les phoques du Groënland dans la Dordogne. — Transmission d'énergie par l'air comprimé et par l'électricité ; comparaison. — Le chauffage. — Poêle à combustion vive et à radiation directe. — Economie réalisée malgré un grand tirage. — Variétés : La marche la tête en bas. — Spectacles d'outre-Manche. — Utilisation de la pression atmosphérique. — Nouvelle théière à piston, d'origine anglaise. — La chaleur des lacs. — Histoire naturelle : Le départ des hirondelles en 1890.

Nos moyens de transport se modifient et se perfectionnent notablement. Et ce n'est que le commencement. Après les tramways ordinaires, voici les tramways à vapeur, les tramways électriques, les funiculaires en plein Paris. Tramway à vapeur à Neuilly, tramway à vapeur du Trocadéro à la place Pigalle, tramway électrique de la Madeleine à Levallois-Perret par le parc Monceau, funiculaire de Belleville, etc. On vient d'achever le funiculaire qui va faire le service de la place de la République à l'église de Belleville. On va prochainement entreprendre les travaux des deux funiculaires de Montmartre. Le premier partira de la place de la Trinité et gagnera par la rue Blanche et la rue Pigalle, l'ancienne église de Montmartre; le second partira de la place Cadet, franchira la rampe si raide de la rue Rochechouart pour aller aboutir à Clignancourt derrière la butte. Il y a longtemps que les funiculaires se sont développés en Angleterre et en Amérique ; en France on n'en avait fait que quelques applications limitées, comme à la Croix-Rousse, à Lyon. Le problème à Paris était assez complexe. Aux États-Unis, les funiculaires sont à deux voies; à Paris, il a fallu, faute de place, modifier le système, de manière à n'employer qu'une voie principale avec voie de garage et de dégagement de distance en distance. Ce chemin funiculaire part du commencement de la rue du Temple, traverse le canal

Saint-Martin, le boulevard de la Villette, remonte toute la rue de Belleville ; il a une longueur de 2 kilomètres. Les rails ont 1 mètre d'écartement. En principe ce moyen de traction est bien simple. Un câble sans fin, guidé par des poulies, court sans cesse souterrainement au milieu de la voie. Une machine fixe l'entraîne à l'une des stations extrêmes. Le câble circule sous la voie, mais le long d'une fissure qui permet d'aller le chercher. On attache les voitures au câble au moyen d'une agrafe nommée en Angleterre *grip*. Veut-on rendre la voiture indépendante du câble et la faire s'arrêter, il suffit de faire jouer le *grip*. Le câble continue sa route, et la voiture seule cesse de se mouvoir. Le *grip* consiste en une sorte de mâchoire qui en se serrant saisit le câble et qui en se desserrant le laisse libre.

Le câble employé à Belleville est en acier, une âme et six torons. Son diamètre est de 3 centimètres. Sa longueur de 4200 mètres, le double de la longueur de la ligne ; il pèse 14 000 kilog. Il peut résister à une tension de 50 t. qui dépasse environ sept à huit fois le poids des trains à remorquer ; les voitures sont d'ailleurs munies de freins puissants. Le câble est halé par une machine Corliss de 50 chevaux ; on a installé une seconde machine de secours de même force. Le câble file avec une vitesse de 11 kilomètres à l'heure, ce qui donne pour les trains, arrêts compris, une marche moyenne de 9 kilomètres. Les trains, composés de deux ou de plusieurs voitures, selon les besoins, partiront toutes les sept minutes en général, et toutes les cinq minutes, le matin et le soir, au moment du maximum de la circulation. On estime que pendant les dix-huit heures de fonctionnement du funiculaire, on transportera, aller et retour, jusqu'à 3500 voyageurs. Les prix seront de 10 centimes dans le jour et de 5 centimes le matin, pour toute la montée du boulevard à l'église de Belleville. Ces funiculaires, surtout quand ils seront établis aussi le long des grandes pentes qui desservent Montmartre, rendront de véritables services à la population parisienne. On sait combien est fastidieuse et longue la montée par les omnibus ordinaires de Belleville et de Montmartre.

Il faut s'attendre à voir se transformer de plus en plus nos moyens de locomotion. Nous ne tenons pas encore certainement les petites voitures à vapeur ou les voitures électriques, mais on peut pressentir qu'avant une douzaine d'années, on se servira couramment des tricycles électriques. Déjà la locomotion mécanique par bicyclettes, par tricycles fait des progrès étonnants, même en France. On rencontre sur les routes et même sur les boulevards un nombre considérable de vélocipédistes, soit des promeneurs, soit des porteurs. Le système entre de plus en plus dans nos mœurs. On en a ri d'abord ; aujourd'hui on s'en sert couramment. La Compagnie des Messageries nationale vient d'utiliser les tricycles pour le transport des petits colis

postaux. On commence à voir circuler dans les rues des tricycles portant à leur arrière-train de petits fourgons peints en vert sombre d'un demi-mètre cube de capacité. Ces porteurs portent à domicile les paquets et vont les prendre dans trois cents dépôts établis généralement dans les bureaux de tabac. L'entreprise débute; cependant on relève déjà mille cinq cents à mille huit cents transports par jour. On compte atteindre prochainement le chiffre de trois à quatre mille, indispensable pour couvrir les frais de l'exploitation.

Tout le monde n'est pas né vélocipédiste; aussi songe-t-on déjà à organiser un service de tricycles électriques. On vient de commencer par les bateaux, les petites voitures viendront ensuite. L'idée est née sur les bords de la Tamise, entre Londres et Oxford. On sait combien les Anglais aiment la navigation de plaisance. MM. Immisch, les ingénieurs bien connus, ont construit toute une flottille de jolis bateaux électriques que l'on loue à la journée et à la semaine. Ces bateaux très élégants, et dont quelques-uns ont jusqu'à 20 mètres de longueur, emportent avec eux des batteries d'accumulateurs qui leur assurent pendant toute une journée une provision suffisante d'électricité pour progresser au taux de 8 kilomètres à l'heure. Ces bateaux ont la vogue, pas de feu, pas de foyer à entretenir, pas de fumée! Quand on veut aller loin, on trouve des usines de chargement sur la rive, et pendant la nuit, en moins de trois heures, le bateau a de nouveau pris sa provision d'énergie pour une nouvelle journée. On a pu voir quelques spécimens de ces bateaux à l'Exposition d'Édimbourg. Entre Londres et Oxford, on compte dix stations de chargement. La Compagnie qui exploite ce nouveau genre de navigation de plaisance a même prévu des stations de chargement flottantes dans les endroits où l'on n'a encore pu établir de stations définitives.

Il est clair que la même idée est applicable aux tricycles. On peut prévoir que dans Paris où les usines électriques pour l'éclairage se multiplient tous les jours, on en viendra quelque jour à fournir des accumulateurs tout chargés, que l'on n'aura plus qu'à glisser sur le véhicule. Un tricycle peut aisément emporter une batterie suffisante pour courir à la vitesse de 12 kilomètres pendant trois ou quatre heures. La provision épuisée, on trouvera à la remplacer. Et ainsi naîtra et progressera peut-être la nouvelle locomotion. L'avenir nous réserve évidemment beaucoup de surprises dont nous verrons, sans doute, quelques-unes avant la fin du siècle.

Si l'on avait encore quelques doutes sur la température qui régnait en France au moment de la période glaciaire, ils disparaîtraient vite après la découverte que vient de faire M. M. Hardy dans la grotte de Raymonden, situé près de Périgueux. Il y a quatre ans, M. Paignon

rencontrait, dans la grotte de Montgaudier (Charente), un bâton de commandement, sur lequel on voyait gravés deux phoques. Or, jusqu'ici, selon M. Albert Gaudry, on n'avait pas encore observé d'os de phoque dans le quaternaire de la France. M. Michel Hardy vient de trouver, dans la grotte de Raymonden, commune de Chamelad (Dordogne), avec un squelette humain, des débris d'animaux. Parmi ces ossements, M. Gaudry a reconnu une mâchoire de phoque, non pas de veau marin (*phoca vitulina*) de nos côtes, mais de *phoca Groenlandica*. Cet animal vit maintenant dans tout l'océan Glacial arctique, sur les rivages du Groënland et aussi du Kamtchatka. Il descend quelquefois sur les côtes d'Écosse et celles de Norwège, mais on ne l'a pas signalé sur celles de France. Selon Brehm, il se tient plus sur les glaçons que sur la terre ferme. La présence de ce phoque dans le Périgord fournit une preuve du grand froid que les premiers habitants du sol ont dû supporter pendant une partie des temps quaternaires; évidemment dans les plaines du Périgord, maintenant si fécondes, il faisait presque aussi froid que dans les régions arctiques.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on nous demande pourquoi on tend à se servir de l'électricité pour transmettre la force au loin, de préférence à l'air comprimé. A Paris, en Allemagne, en Autriche, on recommande l'emploi de l'air sous pression. Cet air comprimé, dans des usines centrales est envoyé par des tuyaux jusqu'au point d'utilisation. On s'en sert, comme de la vapeur, pour mettre en marche des moteurs. Tout comme pour le gaz, on crée des canalisations qui peuvent porter au loin la force motrice, le froid dû à la détente de l'air, etc. A moins de circonstances spéciales, ce système n'est pas économique, et nous ne l'avons jamais recommandé pour le transport de l'énergie. Dans un récent mémoire lu devant *South Staffordshire Institut of mining engineers*, M. H.-W. Hughes vient précisément de donner les prix comparatifs d'un exemple de transmission d'énergie électrique par l'électricité et par l'air comprimé. Ces chiffres nous donnent absolument raison. A la mine Chapin, dans le Michigan, l'air est comprimé à la pression de 4 kil. 2 par centimètre carré, à la température de 16 degrés centigrades par quatre turbines, et est canalisé dans des tubes de 61 centimètres de diamètre, jusqu'à 1950 mètres de distance. Les tuyaux coûtent 30 000 francs, et le prix total de l'installation est de 2 500 000 francs. Or la force produite aux compresseurs est de 1400 chevaux-vapeur; et dans la mine, on n'en recueille que 390. La perte est de 73 pour 100. Dans un autre cas, une turbine de 500 chevaux comprimait de l'air et l'envoyait à près de 2 kilomètres. Le rendement ne s'éleva pas au delà de 32 pour 100, et le coût de l'installation fut de 2 100 000 francs. A côté de ces résultats

peu satisfaisants, M. Hughes cite une compagnie électrique qui a accepté de se servir de la même turbine pour donner un rendement double, de 60 pour 100, avec une dépense totale de 438 000 francs. Voilà pourquoi les transmissions électriques sont à préférer. L'emploi de l'air comprimé pour la distribution de l'éclairage électrique nous fait faire un pas en arrière, et c'est facile à comprendre. Perte par les compresseurs, perte par la canalisation, perte par le moteur conduisant la dynamo, etc. Le rendement doit souvent s'abaisser au-dessous de 30 pour 100.

Les froids nous guettent et nous touchons aux premières gelées. Ce que l'on a imaginé d'appareils de chauffage, depuis vingt ans, est vraiment incalculable, depuis le célèbre poêle Choubersky et ses analogues, jusqu'à la Salamandre, l'Orientale, la Française, etc. On tend à faire des économies de combustible en ralentissant le tirage au minimum. Nous avons déjà insisté sur les dangers des poêles à tirage lent. Au moindre refoulement, les gaz toxiques entrent dans l'appartement. On a été enfermé jusqu'ici dans ce dilemme : ou peu dépenser et réduire le tirage au point de presque l'annuler, ou bien dépenser et maintenir un tirage rapide. Il y avait cependant une troisième solution qui avait jusqu'ici passé inaperçue : laisser au tirage toute la force nécessaire pour équilibrer les refoulements, et obtenir l'économie par une très complète utilisation du combustible et par l'emploi de déchets de charbon. C'est cette solution à laquelle s'est arrêté M. Cadé. M. Mascart, de l'Académie des sciences, a présenté ce nouveau type à la Société d'encouragement, l'année dernière, et nous l'avons étudié, de notre côté, pendant l'hiver 1889-1890. L'appareil a la forme d'un poêle mobile ordinaire; mais il est ouvert à la base et jusqu'à une certaine hauteur pour laisser apparaître une grille verticale à échelons. Le combustible, emmagasiné dans la partie supérieure du poêle, descend sur la grille et brûle avec une telle intensité qu'il rappelle, par son éclat, les feux de forge. La combustion est complète, au point que la cendre est pulvérulente comme de la farine. On se trouve en présence d'un brasier à l'air libre, d'environ 25 centimètres de largeur sur 30 de hauteur et qui possède une intensité de radiation extraordinaire. Le tirage, dans ces conditions, est énergique; le tuyau d'évacuation chauffe fortement sur plusieurs mètres et l'économie est cependant obtenue, d'abord parce qu'on se sert d'un combustible relativement bon marché, le grain d'anthracite; ensuite, parce que la combustion se poursuit jusqu'à ses dernières limites. Une charge peut suffire pour plus de 30 heures. Cette intensité de combustion a pour résultat de transformer généralement tout le charbon en acide carbonique, et l'oxyde de carbone si dangereux ne se produit guère. Les gaz ne s'accumulent

pas dans le magasin supérieur à charbon, parce qu'ils sont entraînés par le tirage, et le poêle reste presque froid dans sa partie supérieure; il ne chauffe que par radiation directe comme le feu d'une cheminée bien enflammée. La radiation directe est hygiéniquement avantageuse. La chaleur obscure qui a traversé les parois de la tôle n'a plus le même rythme que la chaleur directe et peut-être n'en possède-t-elle pas les mêmes propriétés salubres. L'air, d'ailleurs, n'est pas chauffé par contact avec l'appareil, mais par rayonnement du foyer comme dans les cheminées. Ce sont là de bonnes conditions. Ce poêle est original et mérite d'être classé à part parmi la multitude des appareils mentionnés à la quatrième page des journaux.

Nous profitons de l'occasion pour rappeler qu'un appareil de chauffage quelconque est toujours dangereux quand il est installé dans une cheminée qui tire mal. Il importe de faire examiner avec soin ses cheminées à l'entrée de l'hiver.

D'après le *Scientific american*, certain spectacle d'acrobate possède, en ce moment, la vogue dans quelques villes de l'Amérique du Nord. Il s'agit de la marche la tête en bas. Nous avons eu aussi cette primeur à Paris, il y a quelques années. Sur un plafond bien lisse une femme marche tranquillement la tête en bas. L'explication est bien simple et relève des lois de la pression atmosphérique. L'adhérence des pieds contre le plafond est obtenue à l'aide de deux disques en caoutchouc analogue, en principe, au classique tire-pavé, ou mieux aux patères pneumatiques que l'on applique contre les glaces. Les disques sont solidement fixées aux bottines de la marcheuse. Ces disques ont 12 centimètres de diamètre et 15 millimètres d'épaisseur; ils présentent une forme concave, et quand on les appuie sur une surface bien lisse, l'air s'échappe de la cavité, et la pression atmosphérique entre en jeu comme dans la patère pneumatique. En outre, le disque porte un petit mécanisme oscillant, capable d'ouvrir une soupape sous l'action d'un levier articulé disposé à portée du pied. Il suffit que l'extrémité du pied se cambre un peu pour que la soupape se lève, laisse pénétrer de l'air à l'intérieur du disque, supprime le vide et, par suite, la pression et l'adhérence. Le pied, redevenu libre, peut être déplacé et porté en avant. Avec un peu d'habitude, on parvient à marcher ainsi à peu près commodément la tête en bas. Il va de soi que ce genre de locomotion ne saurait durer plus de quelques instants.

Etant données les dimensions des patins, et si le vide produit était parfait, la pression sur le plafond serait de 108 kilos pour chaque patin. Le vide n'est pas tout à fait complet; mais comme la personne qui porte les patins ne pèse pas plus de 57 kilos, on voit qu'il reste une marge suffisante pour parer aux imperfections de l'appareil. Tou-

tefois, et par mesure de prudence, on a établi un filet protecteur au-dessous de la marcheuse. Toute fausse manœuvre dans l'application des patins entraîne, en effet, une chute certaine. Il arrive encore assez souvent que la marcheuse se détache du plafond. Inutile d'ajouter que sa chute, par l'émotion qu'elle produit, détermine, en grande partie, le succès de ce spectacle qui, en définitive, n'est pas à recommander.

D'Angleterre, il nous arrive un nouveau dispositif de théière. D'où, en effet, aurait-il pu nous venir? On sait si les Anglais pratiquent la théière. Il est moins facile qu'on le suppose de bien verser une boisson chaude : on verse trop vite et quelquefois à côté. Un inventeur anglais, M. Boyle, a eu l'idée de réaliser une théière à piston qui fonctionne au doigt et à l'œil. Imaginez une théière ordinaire dont le bec est recourbé presqu'à angle droit pour que le jet sorte bien vertical et tombe d'aplomb dans la tasse. Le couvercle est constitué par un cylindre creux formant piston et portant à sa partie supérieure un bouton en bois percé d'un petit trou. Pour se servir de la théière, il suffit de soulever verticalement le couvercle en le saisissant par le bouton entre le pouce et le médium et d'enfoncer ensuite en bouchant le petit trou avec l'index. L'air introduit par le trou pendant le mouvement d'ascension du couvercle, ne pouvant plus s'échapper pendant la descente, exerce une pression sur le liquide qui s'échappe par le bec recourbé. L'écoulement s'arrête instantanément en soulevant le doigt, ce qui supprime, en effet, la pression sur le liquide. Par pistonnées successives, le thé peut être versé jusqu'à la dernière goutte sans fatigue et sans changer la théière de place. Nous n'avons pas expérimenté la théière de M. Boyle, qui jusqu'ici, ne se trouve, croyons-nous qu'en Angleterre.

On s'étonne quelquefois de la douceur de la température près des grands lacs, même au cœur de l'hiver. Il ne faut pas perdre de vue qu'un lac est un véritable foyer de chaleur qui rend, pendant la saison froide, le calorique emmagasiné pendant la saison chaude. M. J.-A. Forel, le savant physicien de Genève, a calculé la quantité de chaleur emmagasinée dans le lac Léman pendant le dernier été, il a trouvé qu'elle était égale à celle que donnerait la combustion de 31 *millions de tonnes de charbon*, soit environ le chargement d'un train de houille de 18 000 *kilomètres de longueur*, presqu'aussi long que le méridien de la terre allant d'un pôle à l'autre.

M. Charles Fescourt, lieutenant-colonel du génie en retraite, a bien voulu nous signaler une observation qu'il est bon d'enregistrer, surtout si elle pouvait provoquer des observations analogues. M. Ch. Fes-

court, nous écrit de Billiat (Ain) que les hirondelles ont, cette année, avancé leur départ d'un mois au moins dans la vallée du haut Rhône. Elles ont quitté la région vers la fin d'août, précisément au moment où, après une série de jours froids et pluvieux, le temps se remettait au beau pour une quinzaine. Il serait intéressant de savoir si le fait s'est généralisé. En Suisse, sur les montagnes avoisinant le lac des Quatre-Cantons, nous avons vu les hirondelles se rassembler sur les fils télégraphiques dès les premiers jours de septembre. Nous n'en avons plus vu à partir du 8 septembre. D'habitude au sommet du Rigi, on les voit s'entraîner pour le départ vers le 20 septembre; il y aurait donc eu aussi avance cette année. M. Fescourt ajoute que, le 28 septembre, il a constaté le passage à Billiat de deux hirondelles volant à tire-d'aile dans la direction du nord. Le 25, il en a vu filer dans la même direction au moins une cinquantaine; le passage a duré une minute; aucune n'est restée dans le pays. Ces oiseaux cherchaient-ils à se mettre à l'abri des bourrasques et des orages qui ont dévasté le Midi depuis quelques semaines ou rejoignaient-ils leurs quartiers d'hiver? Les hirondelles vont-elles toutes passer l'hiver dans les pays chauds, comme on l'a souvent prétendu? Linné, Cuvier et bien d'autres, après eux, ont dit que les hirondelles allaient, le plus souvent, chercher un abri dans le voisinage des marais. Il est certain et démontré aujourd'hui que ces oiseaux peuvent bien résister aux froids de l'hiver. Où vont les hirondelles? En réalité, nous n'en savons rien encore. M. Ch. Fescourt, qui a passé plus de vingt ans sur le littoral de la Méditerranée, tant en France qu'en Algérie, n'a jamais observé le passage de ces oiseaux qui devraient cependant arriver souvent par nuées. Il ne semble donc pas que les hirondelles franchissent la Méditerranée, comme on l'a souvent dit. S'en vont-elles en Italie? dans les pays chauds? Restent-elles en France? C'est encore là une question que les naturalistes n'ont pu trancher. Hirondelle, gentille hirondelle, d'où viens-tu? Qui nous le dira?

Henri de Parville.

CHRONIQUE POLITIQUE

8 octobre 1890.

Les vacances législatives expirent. Les Chambres sont convoquées pour le 20 octobre, et déjà les polémiques de la presse nous font pressentir ce que seront les débats de la tribune. En dehors des problèmes ajournés malgré leur urgence, — du budget, de l'emprunt, des moyens à trouver pour remplacer les 15 millions de dégrèvement sur la propriété non bâtie, — on nous annonce un projet modifiant le mode d'élection des sénateurs, une nouvelle tentative de spoliation des congrégations religieuses, enfin des interpellations sur la politique générale du cabinet, et spécialement sur les incidents de la liquidation boulangiste. C'est, à coup sûr, plus qu'il n'en faut pour occuper une petite session d'automne, et il est aisé d'entrevoir que tout cela ne se passera pas sans orage. Bien des passions sont excitées, bien des ambitions en mouvement, et en voyant les animosités et les rancunes qui mettent aux prises les diverses fractions de la gauche, le ministère peut se demander avec inquiétude comment il sortira de tant de défilés dangereux.

Une des épines de la situation paraît cependant devoir lui être épargnée. Après avoir réfléchi et mûrement pesé les chances de l'aventure, les républicains renoncent à l'idée, un instant caressée, d'un procès politique dirigé contre ceux des conservateurs qui ont été les complices du boulangisme. Ces républicains ont compris que l'arme pourrait bien se retourner contre eux-mêmes, contre les personnalités principales de leur parti, et, prudemment, ils ont decidé de s'abstenir.

Mais ils se dédommagent de cette sagesse forcée en redoublant d'invectives à l'adresse de la monarchie et du prince qui la représente. Emus encore de la peur qu'ils ont eue aux élections dernières, ils profitent de la lettre adressée par Monsieur le comte de Paris à M. Bocher pour multiplier leurs violences et leurs insultes, comme si ce débordement même de colère et d'outrages n'était pas

un involontaire et significatif hommage à la vitalité de la cause qu'ils prétendent morte et enterrée. S'ils pensaient ce qu'ils disent, perdraient-ils leur temps à s'acharner sur une tombe?

Quant à la lettre de Monsieur le comte de Paris, que le *Soleil* et d'autres organes conservateurs ont publiée sans aucun commentaire, que la *Revue des Deux Mondes* a entièrement passée sous silence, que le *Monde* et d'autres organes catholiques ont regrettée, nous la discuterons d'autant moins que le prince invite tous les défenseurs de la monarchie à « ne pas s'attarder en récriminations sur le passé », et à s'unir pour recommencer la lutte sur un terrain meilleur. Nos lecteurs savent comment nous avons combattu sans relâche l'alliance des conservateurs avec des hommes dont les doctrines et la vie entière étaient la négation même de nos principes et de nos croyances. Nous restons *après* le boulangisme ce que nous étions *avant :* des catholiques et des conservateurs, attachés par-dessus tout à la défense de ce que le pape Léon XIII a si justement appelé « le patrimoine commun » sous toutes les formes de gouvernement; à la défense des grands principes sociaux, des grands intérêts religieux, persuadés que l'institution monarchique leur offre plus de garanties qu'aucune autre forme de gouvernement, et désireux de voir la France revenir volontairement, par les chemins de la liberté et de l'honneur, au régime qui a fait pendant tant de siècles sa grandeur morale et sa puissance.

Avec M. de Cazenove de Pradine, nous pensons que « la principale force de la monarchie est dans son prestige, et que ses chances de retour et de durée seront d'autant plus grandes qu'elle restera plus fière, plus loyale, plus digne en un mot de commander à notre noble pays ».

Nous pensons aussi qu'en attendant la réalisation plus ou moins lointaine de ces espérances, il importe de travailler loyalement dans le présent à tout ce qui peut assurer l'ordre, la paix des esprits, la liberté des consciences, la bonne gestion des intérêts publics, à tout ce qu'un manifeste précédent appelait « les actes réparateurs »; et que, pour procurer, s'il est possible, ces premiers biens au pays fatigué de luttes, de gaspillages et d'oppression, il convient de rechercher le concours de tous ceux qui les veulent avec nous, sans préoccupation de nuance ou de drapeau, plutôt que d'accepter l'alliance trompeuse de sectaires hostiles à tout ce que nous représentons.

C'est dans ces sentiments, professés ici de tout temps par les hommes qui ont été nos inspirateurs et nos guides, que nous continuerons la lutte, tout prêts à oublier les divergences d'opinion ou de tactique pour réparer les fautes commises, persuadés que l'avenir

est aux idées que nous servons, et que cet avenir finira par donner un éclatant démenti à ce mot décourageant de M. Thiers que « la monarchie n'a plus désormais d'autres chances que les mauvaises chances de la France ».

Comment l'admettre, comment croire à l'abaissement définitif de notre pays, au lendemain de ces manœuvres militaires qui ont au contraire fait tressaillir l'âme de la nation, en excitant l'admiration de nos ennemis eux-mêmes? Comme à l'époque des excès sanglants du jacobinisme et des orgies du Directoire, où, disait-on, l'honneur s'était réfugié dans les camps, c'est de là encore que nous sont venus le souffle réconfortant et les bouffées d'air pur dont nous avions tant besoin au milieu du déballage malpropre et des miasmes répugnants de la lessive boulangiste. Dans les manœuvres qui ont attiré l'attention passionnée de la France entière, et où le soldat, même le réserviste arraché pour quelques semaines à ses moissons et à son foyer, ont déployé à un degré si éminent les qualités traditionnelles de notre race, nous avons retrouvé avec émotion l'armée de nos légendes, celle de l'héroïque vision du tableau de Detaille, qui, sur les plateaux du Nord, nous est apparue, dans une apothéose lumineuse, comme l'image virile de la patrie!

Partout le soldat, avec un élan sans pareil, a fourni le *maximum* de marche et de fatigue; partout il a été vaillamment jusqu'au bout de l'effort, et, souvent même, il a mis tant de fougue et d'ardeur dans l'action, qu'il a changé des simulacres de bataille en saisissantes réalités, ne pouvant se résoudre à des retraites fictives, à des défaites concertées, et préférant les horions, les blessures, les vrais coups de feu à des humiliations de commande.

Aussi le ministre de la guerre a-t-il été bien inspiré quand, à la fin de la campagne, devant tous les généraux et les officiers assis au banquet solennel de Cambrai, il a porté la santé du soldat, « du modeste troupier, absent, a-t-il dit, de la table d'honneur, mais qui, par son abnégation, sa discipline, son entrain et sa bonne volonté, fait la force et la solidité des armées ».

Le journal allemand qui reflète les idées du grand état-major prussien n'a pu se défendre, en rendant compte de nos manœuvres du Nord et de l'Est, de déclarer que les progrès accomplis par l'armée française « tiennent du miracle ». Et un général russe, résumant à son tour ses impressions, après avoir parlé avec enthousiasme de l'artillerie, ajoute : « Quant à l'infanterie, elle a été superbe d'énergie et de bravoure; elle s'est montrée digne, plus qu'à un autre moment, de l'armée de Marengo et de Wagram, de ces troupes qui, seules, sans alliés, ont glorieusement et victorieusement tenu tête à des coalitions. J'ai assisté, dans ma vie, à bien des manœuvres;

j'ai rarement vu des hommes ayant aussi fière mine dans un défilé, alors surtout qu'ils venaient de supporter d'énormes fatigues. Ils marchaient « comme un mur. »

Et l'un de nos hommes de guerre les plus capables d'apprécier l'état actuel de notre armée, le général de Galliffet, corroborait ces jugements de l'étranger quand, à l'issue des manœuvres de l'Ouest, il disait avec un laconisme éloquent, au banquet de Jonzac : « La France ne veut pas la guerre, mais elle peut aujourd'hui envisager avec pleine confiance les éventualités de l'avenir. »

Ah! petit soldat, qui passes gaiement du sillon à la caserne et qui donnais hier à la France la plus belle récolte en céréales qu'elle ait recueillie depuis dix, avant de lui donner sous le drapeau le spectacle de ton alerte et vif patriotisme; petit soldat, qui ne sais rien des coulisses du boulangisme, des trois millions de la duchesse, de nos querelles et de nos misères, tu nous consoles de bien des déceptions, de bien des tristesses; c'est toi qui relèves nos âmes, en nous rendant la fierté et l'espérance!

Si nous n'avons pas de gouvernement, pas de majorité parlementaire, pas de programme politique, pas de boussole, du moins nous avons une armée; et l'armée, aujourd'hui, ce n'est plus seulement l'élite de la nation; c'est la nation elle-même, veillant sur ses destinées, dans l'attitude pleine de force tranquille du lion au repos de Michel-Ange.

Pendant que nos yeux et notre âme étaient à ce grand spectacle, la politique reprenait son mouvement dans le terre-à-terre électoral et une expérience, intéressante d'ailleurs, se présentait dans l'arrondissement de Rambouillet. Il s'agissait de remplacer un ancien ministre, M. Barbe, et deux candidats principaux se disputaient sa succession : M. Vian, ancien bonapartiste, ancien boulangiste, aujourd'hui radical, et M. le comte de Caraman, acceptant la République, mais se proclamant en même temps conservateur. Quelle conduite allaient tenir les partis en face de cette double compétition? Les hommes de gauche allaient-ils faire bon accueil au candidat qui acceptait loyalement le régime, malgré ses revendications conservatrices; les hommes de droite allaient-ils accorder leur appui au candidat conservateur, bien qu'il se présentât sous le drapeau républicain? Le problème était attachant; aussi la presse et l'opinion en ont-elles suivi les phases avec un vif intérêt.

A gauche comme à droite, on s'est divisé sur la conduite à suivre : — Tandis que les libéraux et les modérés, le *Journal des Débats*, la *Liberté*, le *Temps* avec des mollesses, se prononçaient pour M. de Caraman, la coalition opportuno-radicale, celle qui tient le pouvoir et qui craint d'en perdre les profits, repoussait comme

un intrus le rival de M. Vian et le combattait de toutes ses forces. — En même temps, la droite se partageait aussi en deux fractions, l'une traitant volontiers M. de Caraman de déserteur et refusant d'accorder à son programme plus que la neutralité des « bras croisés »; l'autre, avec le *Soleil* en tête, estimant que le programme donnait toutes les satisfactions désirables et engageant les conservateurs à le soutenir. « Entre un monarchiste et un républicain, disait M. Hervé, nous serions pour le monarchiste. Mais, entre un radical et un conservateur, nous sommes pour le conservateur. »

Que répondre à cela? Faut-il, en effet, sacrifier la réalité des choses à l'étiquette et lâcher la proie pour l'ombre?

M. de Caraman a été aussi net que possible. Après sa profession de foi, d'une clarté et d'une loyauté indiscutables, il a cru devoir ajouter des explications à ses électeurs dans le journal qui défend sa candidature. — « Il n'y aura pas de malentendu entre nous, leur a-t-il dit. Je suis conservateur; je reste conservateur. Je défendrai toutes les causes que soutiennent les conservateurs : la liberté de conscience, la liberté de l'école, l'économie. Ne venez pas me demander de renoncer à aucune de ces choses; ce serait inutile... Je ne veux tromper personne, ni les conservateurs, ni les républicains. C'est pourquoi je dis aux conservateurs : Je ne ramènerai ni la monarchie ni l'empire, mais je travaillerai à la prospérité et à l'apaisement. C'est pourquoi je dis aux républicains : J'accepte la République, mais je combattrai l'intolérance et le gaspillage sous toutes leurs formes. »

Comment des conservateurs, comment des monarchistes même, en l'absence d'un candidat de leur propre nuance, hésiteraient-ils à soutenir un tel programme? Sauf l'acceptation de la République, c'est leur programme même, c'est l'ensemble de leurs revendications. *Mutato nomine, de te fabula narratur.* Comment pourraient-ils renier leur propre *Credo?* Et cependant il en est qui le rejettent, ou du moins qui restent devant lui immobiles et « les bras croisés », uniquement parce que le candidat a mis une enseigne républicaine au programme conservateur. Périsse le programme plutôt que l'enseigne, le fond plutôt que la forme! Et quels sont ceux qui se montrent si difficiles, si rigides, si intraitables? Ceux-là même qui acceptaient hier le programme de Rochefort, de Naquet, de Laisant, de Vergoin, de Laguerre, de toute la bande boulangiste, et qui marchaient la main dans la main avec les hommes du divorce, de la loi des « curés sac au dos », de la rupture du Concordat, de la suppression du budget des cultes et de toutes les destructions! N'est-ce pas étrange? Après avoir accepté les idées et les hommes du radicalisme, après avoir fait campagne

avec d'anciens membres de la Commune, ils refusent aujourd'hui leur concours au programme catholique et conservateur de M. de Caraman par la seule raison que ce candidat admet la République, que, dans leur aventure précédente, ils avaient, du reste, carrément admise eux-mêmes.

Nous avouons être moins exigeants. A l'exemple de Molière qui prenait son bien où il le trouvait, nous croyons que les conservateurs doivent soutenir leur programme partout où ils le rencontrent; que leur devoir est de faire avant tout le bien du pays, et que s'ils sont assez heureux pour lui rendre un jour, avec l'ordre et la paix, le libre exercice de tous ses droits, le pays à son tour saura bien reconnaître, aux heures décisives, les serviteurs dévoués qui l'auront tiré de la ruine et de l'anarchie.

Le premier tour de scrutin dans l'arrondissement de Rambouillet n'a pas donné de résultat; il y a ballottage; mais M. de Caraman arrive en tête, et il faut espérer qu'il triomphera définitivement le 19 octobre, en réalisant sur son programme l'union des conservateurs contre la coalition des opportunistes et des radicaux faite sur le nom de son concurrent.

La question essentielle n'est pas de savoir si les républicains donneront une nouvelle preuve de leur exclusivisme en repoussant le candidat qui accepte le principe de leurs institutions, mais si les conservateurs se rendront compte de l'intérêt et de l'obligation qu'ils ont de soutenir une candidature hautement conservatrice. Faire son devoir est le point capital : le reste appartient à l'avenir.

Pendant que ces questions s'agitaient dans le domaine de la politique, des intérêts plus élevés encore, plus universels, ceux de l'humanité même, étaient posés et débattus dans le congrès antiesclavagiste réuni à Paris, sous la présidence du cardinal Lavigerie. Congrès international, auquel l'Allemagne, l'Angleterre, l'Autriche, l'Italie, l'Espagne, la Belgique, le Portugal, avaient envoyé des représentants, et qui était la suite de la Conférence de Bruxelles, dont il avait pour tâche de combler certaines lacunes en précisant les moyens pratiques à mettre en œuvre.

On connaît la longue et douloureuse histoire de l'esclavage. M. Keller l'a retracée avec éloquence dans un émouvant discours, où, après avoir rappelé les étapes de l'abolition de la traite, depuis le dix-septième siècle jusqu'à nos jours, jusqu'à l'affranchissement des colonies anglaises, en 1838; à l'émancipation des colonies françaises, en 1848; à la suppression de l'esclavage aux Etats-Unis, achetée sur les champs de bataille au prix de 413 197 vies et de plus de 15 milliards, enfin, à la libération du Brésil, il a cité les

nobles paroles par lesquelles le pape Léon XIII a invité les gouvernements et les peuples à faire disparaître cette plaie honteuse de la face de la terre, et encouragé le cardinal Lavigerie à entreprendre la croisade qui sera peut-être, dans l'avenir, le plus grand titre d'honneur du dix-neuvième siècle.

C'est de l'Église et c'est de la France, il nous plaît de le constater, qu'est partie cette nouvelle et glorieuse croisade; et, en assistant à la majestueuse cérémonie de Saint-Sulpice, qui a ouvert le congrès, en voyant l'enthousiasme attendri avec lequel des philosophes, des économistes, des universitaires, des écrivains de toute opinion, des auditeurs de toute classe et de tout parti acclamaient le cardinal et ses auxiliaires, nous ne pouvions nous défendre d'une pensée consolante : c'est que ce spectacle nous était donné dans la ville même qui, de notre temps, a traité ses archevêques comme les tribus barbares de l'Afrique équatoriale traitent trop souvent nos missionnaires, et que la sympathie respectueuse témoignée à ces apôtres apparaissait enfin comme le gage, ou, tout au moins, comme l'espérance d'apaisements et de réconciliations prochaines dans la justice et dans la liberté.

Un des membres les plus éminents du congrès, un philosophe, M. Jules Simon, n'a-t-il pas eu déjà le courage d'écrire : « Les croyants sont d'avis que des sauvages aussi sauvages ne peuvent être entamés que par la foi religieuse, et l'histoire leur donne raison. Les croyants veulent catéchiser les noirs, d'abord pour les sauver, ensuite pour les civiliser; et ils pensent que la religion est l'initiatrice nécessaire de la civilisation. »

N'est-ce pas, en effet, la religion qui est seule capable d'enfanter les dévouements, les abnégations et les sacrifices nécessaires à cette grande œuvre?

Comme l'a dit admirablement M. Keller : « Ce n'est pas à coups de fusil ou à coups de canon que l'on parviendra au but : ce serait peu d'avoir effectué par les armes la conquête matérielle de l'Afrique entière, si l'on n'avait pas conquis les âmes... Et les soldats indispensables de cette conquête, ce sont nos missionnaires. »

Des missionnaires, on en a créé de toutes sortes. La congrégation du Saint-Esprit en envoie dans les régions les plus impénétrables. Le cardinal Lavigerie a fondé les Pères Blancs, dont le sang a déjà fécondé le centre mystérieux du continent noir, et, pour une autre partie de l'Afrique, il vient d'établir les *Frères du Sahara*, destinés à recueillir les noirs échappés des caravanes et à les dresser, dans leurs missions de Biskra, de Tuggurt, d'Ouargla, de Tombouctou, aux industries françaises et aux cultures sahariennes.

Tout cela ne sera pas l'œuvre d'un jour; il y faudra l'effort de plusieurs générations, car il y a deux plaies invétérées à guérir : l'esclavage domestique et la traite. C'est seulement la traite, la chasse à l'homme, le commerce dont près d'un million de noirs paie chaque année de leur vie l'infâme profit, qu'il s'agit actuellement d'extirper. L'esclavage domestique, qui constitue un état social séculaire et s'associe à des mœurs très lentes à réformer, ne saurait être attaqué brusquement sans amener des perturbations, pires peut-être que le mal lui-même. Il y faut procéder avec des ménagements, et la suppression de la traite sera la première étape menant, avec les délais et les ménagements nécessaires, à la seconde.

C'est contre la traite, contre la marche des caravanes de chair humaine vers le littoral, que pourront être utilisés les volontaires dont on sollicite le concours. Mais, ici, il faut s'entendre, en allant au-devant d'interprétations erronées ou malveillantes. Il ne s'agit nullement d'une petite armée destinée à livrer des batailles et à conquérir des territoires. Un tel plan n'est jamais entré dans la pensée des hommes éminents et éclairés qui s'occupent des choses de l'Afrique. Ce qu'on projette d'organiser, c'est simplement une force appelée à maintenir l'ordre intérieur, à protéger les populations paisibles contre les brigands qui tenteraient de les razzier, à fermer les routes aux caravanes d'esclaves, à créer, suivant un mot pittoresque qui a été prononcé, une sorte de gendarmerie sacrée, tout à fait en harmonie avec l'œuvre religieuse et civilisatrice à laquelle elle doit être associée.

Ces volontaires formeront les cadres de troupes indigènes, composées de chrétiens noirs et chargées ultérieurement de défendre elles-mêmes leur liberté et leurs foyers.

De nombreuses demandes d'enrôlement sont déjà parvenues d'Espagne, d'Italie, d'Amérique, etc. La Belgique seule en a envoyé plus de sept cents, et la France en fournit un chiffre plus considérable encore. Ce n'est donc pas le zèle et le dévouement qui manquent. Mais les commissions d'admission se montrent justement rigoureuses sur les conditions de santé, d'intelligence, de moralité, et c'est à peine, dit-on, si une centaine de demandes ont jusqu'à présent été accueillies.

M. Keller a tenu à dissiper tous les ombrages et à rassurer toutes les inquiétudes au sujet du rôle de ces volontaires. — « On nous a dit, s'est-il écrié : « Ces volontaires armés, c'est la guerre! Ils vont « verser le sang! Ce n'est plus l'émancipation telle que l'Eglise l'a « comprise, telle que les missionnaires la poursuivent! » — Non; nos missionnaires savent bien que ce n'est pas par la force qu'on

gagne les âmes, et quand il faut du sang pour cimenter la foi, ce n'est pas le sang des autres qu'ils versent, c'est leur sang qu'ils donnent... Non, nos missionnaires ne veulent même pas se défendre; ils vont la poitrine découverte, sachant que le sang des martyrs est fécond et que de ce sang il germera des chrétiens!

« Mais il est urgent de protéger les noirs chrétiens, exposés chaque jour à être enlevés, eux, leurs femmes et leurs enfants; et s'il n'est pas possible de rêver le missionnaire armé, nous ne devons pas laisser les populations sans défense; lorsque nous pouvons leur envoyer des armes, lorsque surtout nous trouvons chez quelques-uns de nos braves militaires français le cœur et le dévouement du capitaine Joubert, et qu'ils peuvent devenir les chefs de la résistance au brigandage, nous serions inexcusables de ne pas les faire partir... Encore une fois, il ne s'agit pas d'une pensée de conquête le fusil à la main, mais d'une œuvre de défense des noirs chrétiens contre leurs oppresseurs. »

Reste la grosse et difficile question des ressources à créer. Ce n'est pas aux noirs, à ces populations dépouillées, opprimées, torturées, sans industrie et sans commerce, qu'on peut demander de constituer par leurs offrandes ce budget de la civilisation. C'est à l'Europe seule qu'on peut le demander, et quand on songe aux milliards engloutis chaque année dans les gigantesques préparatifs de guerre qui épuisent l'ancien monde, on ne peut se défendre de calculer tous les bienfaits qu'une faible part de ces monceaux d'or porterait aux malheureuses populations de l'Afrique!

Le congrès s'est terminé par la lecture des résolutions unanimes adoptées dans les délibérations générales des comités nationaux. Au moment où M. le marquis de Vogüé, vice-président du congrès, se levait pour faire cette lecture : « Messieurs, dit en se dressant et d'un accent solennel le cardinal Lavigerie à ses Pères Blancs et à tous ses auxiliaires, Messieurs, debout, pour recevoir les ordres de l'assemblée! » Surpris, ému comme toute l'assistance, M. le marquis de Vogüé s'interrompit un instant pour répondre à l'éminent prélat : « Non, Monseigneur, ce ne sont pas des ordres, mais l'expression même de vos nobles et religieuses pensées. Votre grande âme était au milieu de nous pendant nos délibérations, et c'est elle, avec l'âme de Léon XIII, qui nous les a inspirées! »

On connaît ces résolutions, aussi mesurées que pratiques, et que le cardinal a complétées par l'envoi au roi de Hollande d'une lettre touchante, le suppliant d'apposer au bas des décisions de la Conférence de Bruxelles, la seule signature qui y manque encore pour que tous les États chrétiens de l'Europe aient donné leur adhésion à cet acte solennel. Le roi mourant voudra sans doute

libérer sa conscience avant de paraître devant Dieu, et il n'y a plus maintenant qu'à entrer, avec la sympathie des gouvernements et des peuples, dans la période d'action, dont le congrès de 1892 nous exposera les premiers résultats.

Au moment même où se clôturaient ces grandes assises, la France apprenait avec une vive satisfaction que la paix venait d'être conclue avec le roi du Dahomey et qu'ainsi se trouvaient écartés les risques d'une nouvelle entreprise coloniale dans une région où notre pays n'avait d'autre perspective que de sacrifier beaucoup d'hommes et d'argent sans aucun profit.

On sait comment l'affaire avait été engagée d'une façon louche et ténébreuse. Sans autorisation préalable des Chambres, sans déclaration de guerre, nous nous étions trouvés en lutte avec le roi Behanzin et menacés peut-être, pour éviter une humiliation, d'aller jusqu'à sa capitale lui dicter nos lois. La passe était grave, et l'amiral de Cuverville, tant attaqué des radicaux pour sa religieuse devise : *Dieu et Patrie*, tenta sagement de négocier par l'entremise d'un de nos missionnaires, le P. Dorgère, qui avait acquis un certain ascendant sur l'esprit du roi barbare. Il lui demanda de se rendre à Abomey, d'y poser nos conditions, et d'amener, si c'était possible, notre adversaire à s'incliner devant nos droits. Il s'agissait de nous reconnaître : 1° la paisible possession du royaume de Porto-Novo, qui s'est librement donné à la France il y a trente ans; 2° l'entière possession du port de Kotonou, en vertu de la convention passée jadis avec son père.

La mission pouvait n'être pas sans péril, mais le missionnaire l'accepta avec un élan tout patriotique. Le roi Behanzin le reçut avec de grands égards, et, à son arrivée à Abomey, fit tirer cent un coups de canon en son honneur. Le P. Dorgère a pu obtenir les conditions réclamées, et le traité qu'il a fait signer consacre, sans l'étendre, il est vrai, mais en la consacrant et en la pacifiant, notre situation dans cette partie de l'Afrique occidentale. C'est là un précieux service qu'il a rendu à son pays et que sont obligés de reconnaître les républicains eux-mêmes. Voilà comment se vengent des persécutions dont ils sont l'objet ces religieux qui vont propager au loin les idées, la langue et la civilisation de la France. Ce qui n'empêchera pas M. Brisson de demander qu'on se hâte de spolier et de fermer les couvents d'où ils sortent pour aller, au péril de leur vie, nous tirer des guêpiers où nous compromet une politique ignorante et aventureuse.

Bien d'autres incidents seraient à noter dans la chronique étrangère, mais les principaux n'ont pas atteint leur développement, et il faut attendre avant de les juger. C'est d'hier que les socialistes

d'Allemagne sont affranchis des lois exceptionnelles qui pesaient sur eux, et nul ne peut prévoir encore l'usage qu'ils feront de la liberté d'action reconquise. C'est d'hier également que les célèbres bills Mac-Kinley, qui menacent de bouleverser les conditions économiques du globe, sont entrés en exécution, et il convient aussi d'en attendre les effets. Enfin, c'est aujourd'hui seulement qu'a lieu à Florence, devant 140 députés, 50 sénateurs et de nombreux syndics, le grand banquet où M. Crispi doit exposer sa politique, celle dont il compte demander la consécration à la péninsule dans les élections prochaines, et dont une interview retentissante nous a récemment fait entrevoir le fond cauteleux. Il faut laisser à ces actes, à ces programmes, le temps de se déployer et d'indiquer leurs tendances. Mais ce qu'il importe de signaler dès à présent, au milieu de la houle et des ténèbres, c'est la multiplicité des congrès où s'agitent les questions sociales et la part de plus en plus large que prennent les catholiques, le clergé, l'épiscopat à ce grand mouvement de la démocratie moderne. La politique est reléguée au second plan pour faire place aux problèmes vitaux du travail et des salaires, et partout, en Allemagne, en Angleterre, en Belgique, en Espagne, en Amérique, comme en France, l'Église prend la tête du courant économique qui emporte les masses populaires. Il y a là une évolution féconde qu'on ne saurait suivre avec trop d'intérêt, et où le catholicisme ne peut manquer de trouver, avec le rajeunissement de sa force, des moyens nouveaux d'accomplir sa mission de paix et de salut parmi les hommes.

Louis Joubert.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Le Cardinal Frédéric Borromée, par M. Charles Quesnel; ouvrage posthume publié par les soins de M. Alexandre Piedagnel. — Vol. in-8° d'environ 200 pages encadrées de rouge, avec un portrait du cardinal. Prix : 2 francs. Société de Saint-Augustin, Lille.

Frédéric Borromée est ou inconnu ou mal connu en France, et cependant elle est pleine d'intérêt cette double existence d'archevêque et de Mécène, de prélat et d'érudit; mais il fallait aller la chercher dans les in-folio des bibliothèques et sous l'enveloppe d'une langue peu pratiquée parce qu'elle n'est point celle du commerce.

La gloire même de saint Charles, qui eût dû, par le rapprochement du nom et de la dignité, servir celle de son cousin, lui a plutôt nui; son éclat a été si grand qu'il a fait disparaître tout ce qui se trouvait dans son rayonnement. Un roman, dont les traductions eurent la vogue d'une œuvre originale, les *Fiancés* de Manzoni, avait bien mis en scène le cardinal Frédéric; mais on y avait vu un personnage de fantaisie, quoique le portrait fût d'une scrupuleuse fidélité. C'est donc une révélation pour le public français que cette vie du fondateur de l'Ambrosienne, la première bibliothèque vraiment *publique*, qui ait été ouverte en Europe. Ecrite par un lettré, aussi consciencieux dans ses recherches qu'habile à en mettre en œuvre les résultats, cette biographie est appelée, nous n'en doutons pas, à un grand succès.

En route, par Alexandre Piedagnel, chez Fishbacher. Paris.

Le poète intime et délicat d'*Avril* et d'*Hier*, vient de publier un charmant recueil de poésies écrites *en route*, du bois de Boulogne à Biarritz, en passant par Royan. Une fleur, un coin de paysage, une église abandonnée, tout fait vibrer son âme; et comme son âme parle délicieusement en vers, nous y gagnons des pages doucement émues qui rappellent en bien des endroits les plus jolies inspirations d'Hégésippe Moreau. M. Piedagnel, qui a si bien parlé du poète de la *Voulzie*, lui a pris ses meilleures qualités d'émotion contenue et de charme discret. Le petit volume est d'ailleurs un bijou d'impression.

Le Roman d'un propriétaire, par Ch. d'Héricault. 1 vol. in-12. (Perrin.)

Nos lecteurs ont encore trop présente à la mémoire cette œuvre si vivante et si alerte pour que nous ayons besoin de la leur recommander longuement. Nous leur signalons sa mise en volume pour qu'ils puissent plus facilement faire lire ce roman dont l'auteur a su faire un bon livre et un livre attrayant, ce qui est rare.

Almanach de la Révolution, par Charles d'Héricault. Paris, chez Gaume.

Voici plusieurs années que paraissent ces petits volumes, où l'auteur, si familier avec les choses de la Révolution, a réuni les miettes de l'histoire, des bons mots, des anecdotes, de courts résumés précis et intéressants sur tout ce qui a trait à cette époque. L'almanach est illustré de gravures du temps et contient le calendrier révolutionnaire. C'est un livre à propager.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

LA QUESTION DU MÉTROPOLITAIN

Chaque année, quand les vacances parlementaires sont finies et que reprennent les débats du conseil municipal de Paris, on est assuré de voir revenir sur l'eau la question du Métropolitain. Depuis si longtemps qu'on en parle, que les projets succèdent aux projets, et les enquêtes aux enquêtes, l'administration a vraiment acquis le droit de dire aux Parisiens, en s'inspirant de la désinvolture classique d'un débiteur de comédie : « Soyez sans crainte! J'aimerais mieux ne jamais vous donner ce chemin de fer que de cesser un seul instant de m'en préoccuper. » Un jour, on a pu croire que l'affaire allait aboutir. C'était en 1887. Après bien des péripéties, le ministère des travaux publics avait fini par s'entendre avec le conseil municipal, au sujet d'une solution qui, prétendait-on, donnait satisfaction aux besoins les plus pressants, et dont il semblait que l'adoption s'imposât d'urgence, en vue de l'Exposition universelle de 1889. Mais le projet, mal conçu, mal étudié [1], fruit de transactions boiteuses, où chacun ne dissimulait pas l'intention de rejeter sur d'autres la responsabilité des fautes qui seraient inévitablement commises, ne put trouver grâce devant la Chambre. Une fois de plus, le Métropolitain sombra. L'Exposition réussit à s'en passer, et, à vrai dire, il serait hasardé de prétendre que l'éclat de la fête ait sérieusement pâti d'un tel ajournement. Même, quand on se rappelle quelle indescriptible cohue se pressait, chaque jour, aux guichets du Champ de Mars et de l'esplanade des Invalides, on garde le droit de s'effrayer à l'idée de ce qu'il aurait pu advenir, si

[1] Il faut lire, dans les *Mémoires de la Société des ingénieurs civils*, l'intéressante discussion qui s'est engagée en 1877 devant cette Société, et à laquelle ont pris part MM. Chardon, Nordling, Level, Haag, Boudenoot, Deligny, etc. Le président, résumant la discussion, concluait, au nom de tous, que le projet était inacceptable, que les prix étaient mal établis, laissant prévoir d'énormes excédents; que le système financier adopté était déplorable; enfin que le cahier des charges se signalait par beaucoup d'erreurs et de lacunes.

l'existence d'un métropolitain en plein exercice avait rendu l'accès de l'Exposition plus facile.

Mais voici que la question est de nouveau agitée. Un ingénieur, que les fêtes de 1889 ont mis en plein relief, et qui semble se mouvoir dans les entreprises audacieuses comme dans son propre élément, M. Eiffel, a présenté au gouvernement un projet que patronne la puissante Compagnie du Nord, et pour lequel, chose remarquable, on ne réclame ni subvention ni garantie d'intérêts. Après s'être élevé dans les airs, aussi haut que le fer y puisse monter, le constructeur de la tour de 300 mètres et du viaduc de Garabit aspire à se mouvoir dans les ténèbres, en se frayant un chemin au milieu des nappes d'eau, des égouts, du dédale des conduites de gaz et des transmissions électriques ou téléphoniques.

Le projet Nord-Eiffel, comme on a coutume de l'appeler, comprend deux concessions distinctes. La première, demandée directement par le Nord, se rapporte à une ligne souterraine qui, mise en relation avec le chemin de fer de ceinture, entre le pont Marcadet et le pont du boulevard de la Chapelle, ferait communiquer la gare du Nord, d'un côté avec le quartier de l'Opéra, de l'autre avec les Halles. Après un tronçon commun, aboutissant à l'angle du boulevard Magenta et de la rue Lafayette, la première ligne, longue de 2110 mètres, descendrait sous la rue Lafayette, jusqu'à la rue Taitbout, passerait sous le boulevard Haussmann, la place de l'Opéra, et se terminerait sous le boulevard des Capucines, à la hauteur de la rue Basse-du-Rempart, près de la Madeleine. L'autre ligne, de 2590 mètres de longueur, descendrait le boulevard de Magenta, en touchant la gare de l'Est; puis les boulevards de Strasbourg et de Sébastopol, pour arriver, par la rue Turbigo, à la pointe Saint-Eustache. Et comme, lors de la construction des Halles, on a eu soin d'aménager les sous-sols, de façon qu'ils puissent recevoir un chemin de fer souterrain (dont le plan avait été dressé par M. Brame), les trains de marchandises arrivant à Saint-Eustache pourraient être facilement dirigés sur ces caves.

Le parcours entier des deux lignes serait souterrain, avec cheminées d'aérage tous les 500 mètres. La Compagnie du Nord estime que le coût des travaux ne dépasserait pas 25 millions (ce qui, pour 4700 mètres, ferait seulement 5 300 000 francs par kilomètre), et qu'il ne faudrait guère plus d'une année pour les achever.

Quant au projet présenté par la Société des établissements Eiffel, et qui constituerait le *Métropolitain* proprement dit, il prévoit un tracé circulaire, en grande partie souterrain, qui part de la Madeleine, suit la ligne des boulevards jusqu'à la Bastille, touche les chemins de fer de Vincennes et de Lyon, puis traverse la Seine et

atteint la gare d'Orléans. De là, il revient en souterrain sous l'entrepôt des vins et, délaissant la rive gauche, passe sous la Seine et sous l'île Saint-Louis, pour rejoindre la Madeleine par la rue de Rivoli et la rue Royale. C'est donc un circuit fermé, qui, par deux points, les Halles et la Madeleine, se soude aux lignes de pénétration demandées par le Nord.

Appuyé par les grandes institutions de crédit, ce projet prévoit une dépense totale de 76 millions, et les concessionnaires ne réclament que le droit d'exploiter suivant un tarif déterminé.

Le projet, mis aux enquêtes le 15 juillet, a déjà soulevé de nombreuses polémiques. L'abandon de la rive gauche et des quartiers populaires a fait naître, dans la presse démocratique et autonomiste, les plus vives réclamations contre ce que l'*Intransigeant* appelle « le plan combiné par la finance juive avec la complicité des ministres ». Des affiches adressées aux électeurs signalent avec indignation, et moyennant le secours de deux dessins comparatifs, la différence entre le projet actuel et celui que le conseil municipal avait élaboré en 1883, quand il dotait généreusement chaque quartier de son tronçon particulier. La commission chargée de statuer sur les résultats de l'enquête a réclamé d'importantes modifications, qui, probablement, seraient de nature à faire reculer les bailleurs de fonds, plus disposés à réaliser un bénéfice raisonnable qu'à satisfaire, à coups de millions, « les vœux de la démocratie ». Bientôt la parole va être au conseil municipal, en attendant que la question soit soumise aux Chambres. Le moment est donc favorable pour examiner, devant les lecteurs du *Correspondant*, cette épineuse et passionnante question du Métropolitain, non pour faire la critique détaillée de tous les projets, mais pour essayer de voir un peu clair à travers les affirmations contradictoires qui s'entrecroisent à cette occasion.

Et d'abord, qu'est-ce qu'un métropolitain? Evidemment, ce ne peut être qu'un chemin de fer destiné à donner satisfaction aux principaux besoins d'une métropole, c'est-à-dire d'une grande agglomération d'hommes; avant tout, en facilitant les relations mutuelles des quartiers les plus populeux et les plus animés; ensuite, en joignant entre eux, s'il y a lieu, les embarcadères des grandes lignes de chemins de fer qui partent de la métropole; enfin, en permettant aux habitants de la ville, une fois la journée de travail finie, de gagner rapidement les campagnes suburbaines, où l'air et la lumière leur sont moins chèrement marchandés.

Voyons maintenant comment ce programme est réalisé par les métropolitains existants, dont les plus fameux, les seuls dont nous

nous occuperons ici, sont ceux de Londres, de New-York et de Berlin.

Il est aisé de voir que le chemin de fer de la capitale prussienne n'est pas un métropolitain au sens propre du mot. Tandis que la ligne circulaire, dite *Ringbahn*, forme une vaste ellipse qui entoure la métropole à grande distance, desservant moins les faubourgs actuels que les agglomérations suburbaines destinées à être ultérieurement absorbées par l'extension de la ville, le métropolitain proprement dit ou *Stadtbahn* se contente de suivre le diamètre de cette ellipse, traversant Berlin de l'est à l'ouest sans passer, à beaucoup près, par tous les quartiers les plus fréquentés. Il est établi sur un viaduc formé d'arches en briques, dont le dessous est utilisé pour l'établissement de magasins, de boutiques, voire de restaurants. A la vérité, cette ligne relie entre elles presque toutes les grandes gares, et l'existence d'une station centrale, bien placée et bien aménagée, comme l'est celle de Friedrichsstrasse, constitue, pour les pérégrinations lointaines des Berlinois, un avantage qu'il serait puéril de méconnaître. Mais ce qu'on a eu surtout en vue (et il n'en a été fait aucun mystère), c'est l'intérêt stratégique. Avec ses quatre voies, dont deux affectées au service urbain et les deux autres, tout à fait indépendantes, réservées à la circulation des grandes lignes, le métropolitain berlinois est un instrument de guerre, conçu en vue d'activer la concentration et la mobilisation des troupes, pour lesquelles il est reconnu qu'il procure une avance de *vingt-quatre heures*.

En effet, c'est à Berlin qu'aboutissent toutes les lignes importantes de l'empire. Or l'Allemagne peut être appelée à faire face à l'ennemi de trois côtés différents. Si l'on néglige, comme moins probable, le danger à courir du côté du sud, il n'en reste pas moins l'éventualité d'une guerre éclatant, soit à l'ouest, contre la France, soit à l'est, contre la Russie. Comment l'administration prussienne, si prévoyante, aurait-elle pu hésiter à prélever, sur son riche butin de guerre, les frais de construction d'une ligne qui permet de traiter Berlin comme la moindre des stations de la monarchie, en faisant traverser la capitale, à toute vapeur et sans transbordement, par les troupes que les besoins de la guerre appelleraient de l'est à l'ouest, ou réciproquement? Par crainte d'un essai de revanche, on avait massé quatorze corps d'armée du côté de la frontière française, tandis que quatre ou cinq seulement faisaient face à la Russie. A mesure que l'attitude de cette dernière puissance devenait plus douteuse, ne fallait-il pas assurer, en cas de nécessité, le rapide déplacement de quelques-uns des corps d'armée de l'ouest? La chose était d'autant plus tentante

qu'on pouvait tailler en plein drap. Il n'y avait, sur la ligne projetée, ni monuments à gâter, ni souvenirs historiques à ménager, ni perspectives artistiques à respecter. D'une part, la nappe d'eau qu'on rencontre partout à faible profondeur empêchait de songer à un tracé souterrain. De l'autre, un chemin sur viaduc, en même temps qu'il n'entraînait presque pas d'expropriations coûteuses, ne se heurtait à aucune difficulté de relief. Aussi le gouvernement n'hésita-t-il pas à reprendre, pour son compte, les infructueux essais tentés par une compagnie particulière, et en jetant *quarante-cinq millions* dans la *Ringbahn* et plus de *quatre-vingt-dix* dans la *Stadtbahn*, il s'assura la possession du formidable outil de guerre dont il avait reconnu la nécessité.

Mais, à ceux qui voudraient envisager l'entreprise sous le rapport industriel et municipal, il suffira pour s'édifier de consulter les chiffres de l'exploitation. Chaque année, le compte des recettes et des dépenses se solde en plein déficit, et si l'on tient compte, en outre, des sommes dépensées dans la construction, on s'assurera que, pour un intérêt stratégique, l'État prussien s'est imposé un sacrifice annuel de *huit millions*. Comme le disait M. Gaudin, dans un rapport adressé, en 1882, à notre Compagnie de l'Ouest : « Au point de vue technique, la *Stadbahn* est un chef-d'œuvre ; au point de vue financier, son établissement et son exploitation sont un désastre. » Aussi bien, les Allemands n'y ont-ils vu qu'un admirable outil militaire, et c'est ainsi qu'en 1882 la *Gazette nationale* écrivait [1] : « La gare centrale de Friedrichsstrasse est maintenant le centre incontesté de la puissance allemande et prussienne. En considérant les zigzags des lignes qui divergent de ce nœud commun, on ne peut s'empêcher de songer au tonnerre que les anciens plaçaient dans la main de Jupiter, et qui lui permettait de lancer la foudre dans toutes les directions. »

Si ce point de vue, éminemment civilisateur, peut suffire à l'ambition allemande et console nos voisins d'avoir accepté un sacrifice qui, depuis 1882, représente déjà près de *quatre-vingts millions* ; si cette charge annuelle de 8 millions de perte d'intérêts, pour toujours consentie, peut trouver une suffisante justification dans les graves considérations militaires qui viennent d'être rappelées, il ne s'ensuit pas qu'en France, nous ayons quelque raison d'imiter cet exemple. On a pourtant essayé de plaider la même thèse, et ceux pour qui nos plans de mobilisation paraissent n'avoir pas de secrets prétendent que l'existence d'un Métropolitain ferait gagner *une heure* pour la concentration des troupes destinées aux frontières de

[1] Numéro du 7 février 1882, cité par M. P. Gaudin.

l'Est. Aussi en réclameraient-ils volontiers l'exécution comme un complément nécessaire de la défense nationale.

A coup sûr, personne ne saurait être insensible au souci de cette défense. Mais encore faut-il que l'avantage cherché vaille le sacrifice nécessaire. Vingt-quatre heures, c'est énorme; mais *une heure*, cela rentre, à nos yeux, dans la catégorie des bénéfices illusoires. Ceux qui ont calculé cet avantage doivent appartenir à cette classe de mathématiciens pour qui les formules sont sacrées et qui, après minutieuse étude d'un horaire de chemin de fer, croient pouvoir établir, à la minute près, le moment de l'embarquement ou du débarquement de chaque corps d'armée. On a déjà vu ces théoriciens à l'œuvre, et il est fort heureux que leurs conceptions aient dû passer par le creuset des habiles praticiens à qui est confiée l'exploitation de nos grandes Compagnies. Ceux-ci, avec leur bon sens et leur expérience, ont de suite posé en principe que les accidents et les retards, si difficiles à éviter en temps normal, ne pourraient manquer de devenir la règle dans les moments de trouble extrême qui accompagneraient indubitablement la mise en marche d'un pareil organisme. Aussi, pour ne faire naître aucune illusion, ont-ils basé leurs calculs sur l'hypothèse d'une exploitation rendue difficile par les encombrements et les retards. Or, que peut faire, en pareille matière, une heure de plus ou de moins? Cela tombe dans ces détails minuscules dont il est permis de dire : *De minimis non curat prætor*. D'ailleurs les seules troupes appelées à bénéficier d'un avantage aussi problématique seraient celles qui proviendraient des régions situées entre l'embouchure de la Seine et la baie du mont Saint-Michel, troupes à qui la traversée de Paris épargnerait seulement le léger détour que fait, à partir de Versailles, le chemin de fer de grande ceinture. Pour toute autre provenance, il existe des lignes transversales, qui rendraient inutile le passage par la capitale. Aussi comprenons-nous à merveille que, dès 1886, le ministère de la guerre ait déclaré qu'il se désintéressait absolument de la question du Métropolitain. Certes, si aucune autre considération n'était en jeu, cela ne vaudrait pas la peine de bousculer, de fond en comble, la partie la plus populeuse et la plus riche en souvenirs de la capitale française.

En tout cas, ce qu'on peut affirmer, c'est que, par ses conditions d'exécution comme par son but, le Métropolitain prussien ne saurait, en aucune façon, nous servir d'exemple. La seule et utile leçon qu'il nous donne, c'est l'impossibilité d'exploiter, avec bénéfice, une ligne urbaine à Berlin, même en laissant absolument de côté les frais d'établissement, lesquels pourtant, dans cette ville, ont été infiniment moindres qu'ils ne le seraient chez nous.

Si Berlin ne peut nous offrir aucun modèle, trouverons-nous des indications plus utiles à New-York? Là, du moins, nous sommes assurés que la question militaire n'a joué aucun rôle et de plus, au lieu d'un désastre financier, nous allons être en face de l'entreprise la plus magnifiquement prospère qui puisse être rêvée.

Cela est vrai; mais combien les conditions réalisées à New-York sont loin de celles dans lesquelles nous nous trouvons! On sait que la grande cité américaine est située à l'embouchure de l'Hudson, où elle occupe l'extrémité d'une longue et étroite bande de terre, qui s'étend, sur bien des kilomètres, entre le fleuve et le détroit de Long-Island. A moins de se résigner à franchir un bras de mer, ce qu'on a fait à Brooklyn (qu'un merveilleux pont suspendu, à deux voies de chemin de fer, deux routes carrossables et une allée de piétons, relie aujourd'hui à la rive continentale), la ville proprement dite ne peut se développer qu'en remontant le long de l'Hudson, de telle sorte que les nouvelles habitations s'éloignent de plus en plus du port, où est concentrée toute l'activité commerciale. Une série de larges avenues, parallèles au cours du fleuve comme à la rive du détroit, divisent la métropole en bandes, dont chacune va s'allongeant indéfiniment à mesure que s'accroît la population. De cette manière, il est des gens d'affaires, parmi les nouveaux venus, qui doivent consentir à demeurer à plus de 12 kilomètres de leurs comptoirs.

Après avoir songé, pour faciliter la circulation dans cette ville si populeuse, à créer un chemin de fer souterrain, à l'imitation de celui qui fonctionnait à Londres depuis 1864, on recula sagement devant les dépenses excessives qu'eût entraînées l'expropriation des terrains et, en 1875, la Société des ingénieurs civils de New-York, ayant pris en mains l'affaire, traça le programme complet d'un réseau de chemins de fer aériens (*elevated railways*), qui devaient circuler à 4 ou 5 mètres au-dessus du sol, empruntant les avenues principales, sur lesquels ils seraient portés par des viaducs métalliques, établis en pleine rue. C'est l'idée du chemin de fer suspendu sur arcades qu'avait développée, dès 1853, un de nos ingénieurs français, M. Edouard Brame. Mais tandis qu'à Paris l'application de cette idée se fût heurtée au défaut de largeur des rues, aux inégalités du relief et surtout à la crainte de déshonorer les monuments et les perspectives de la capitale, les Américains disposaient de tout un réseau de grandes avenues parallèles, avec chaussées larges d'une quinzaine de mètres, n'ayant à redouter, ni de masquer un point de vue, ni d'endommager aucun souvenir du passé. Leur esprit pratique leur faisait d'ailleurs envisager avec une particulière indifférence l'effet que pourraient produire ces

files de viaducs, passant à la hauteur du premier étage des maisons, pour y installer en permanence, avec la fumée du charbon, le roulement des lourds véhicules et le bruit des locomotives.

Dès 1878, les premières lignes du Métropolitain de New-York fonctionnaient avec un succès qui depuis lors n'a fait que grandir. Aujourd'hui les voitures de place sont devenues à peu près inutiles dans cette ville. Les lignes des diverses avenues s'allongent de plus en plus vers le nord-est, devançant même les constructions nouvelles, auxquelles elles servent d'amorce, en garantissant leur liaison facile avec le quartier des affaires. On dit bien que certaines rues étroites sont devenues inhabitables, que le bruit incessant des trains détraque le système nerveux des riverains, enfin qu'en passant sous les viaducs, on reçoit trop souvent de désagréables aspersions de cendres et d'eau sale. Mais le Yankee dédaigne d'attacher de l'importance à ces détails. Tout disparaît devant la satisfaction de dévorer l'espace en pleine ville et de pouvoir regagner son logis en quelques minutes. D'ailleurs, les chaussées ayant donné asile à toute la construction, il n'y a pas eu de dépenses d'expropriation ni de consolidation des édifices. Les frais de premier établissement n'ont pas dépassé, en moyenne, 2 ou 3 millions de francs par kilomètre, et aujourd'hui la Compagnie dite *Manhattan elevated railway*, dans laquelle se sont fondues, depuis 1875, toutes les sociétés primitives, publie, avec un légitime orgueil, des bilans comme nulle autre entreprise n'en saurait montrer. Ainsi, dans l'exercice 1885-1886, sur un réseau de 51 kilomètres, *cent trois millions* de voyageurs avaient été transportés, et ce chiffre allait bientôt doubler par suite d'une intelligente réduction de tarifs. Le produit *net* dépassait *dix-huit millions*, dont neuf et demi seulement étaient absorbés par le service des obligations, si bien que les actionnaires avaient à se partager un dividende de près de *neuf millions*.

Mais, qu'on ne l'oublie pas! ce résultat splendide tient aux facilités absolument exceptionnelles que la construction a rencontrées, comme aussi à la disposition, favorable entre toutes, d'une ville où le problème à résoudre est d'une rare simplicité, se réduisant à ces termes : assurer les relations entre une extrémité fixe et invariable, où toute la vie industrielle est concentrée, et une autre extrémité, celle-là en voie de progrès constant dans une même direction, où s'échelonnent les habitations proprement dites. Pas de gares différentes à raccorder; pas de centres d'activité dispersés à desservir séparément: pas de réseau circulaire avec longues transversales; pas de différences de niveau, et, par surcroît, un parfait dédain pour toute considération esthétique!

Enoncer ces conditions, c'est assez dire qu'il n'en est aucune dont la capitale de la France offre la réalisation. Aussi l'exemple de New-York ne nous laisse-t-il qu'une leçon à retenir : c'est l'immense supériorité du système aérien sur la solution souterraine; c'est la preuve acquise qu'un Métropolitain ne peut être prospère que quand, dispensé à l'origine de toute expropriation coûteuse, et autorisé à emprunter la voie publique elle-même, il n'inflige pas à ceux qui s'en servent l'ennui de respirer, sous terre, une atmosphère viciée.

Si l'on trouvait que les chemins de fer urbains de New-York ne suffisent pas à légitimer cette assertion, parce qu'ils n'établissent pas directement l'infériorité du système souterrain, nous n'aurions, pour obtenir la contre-partie de la démonstration, qu'à franchir l'Atlantique, afin de voir ce qui se passe à Londres. Cette ville est la vraie patrie des Métropolitains, dont elle connaît les avantages depuis plus de vingt-six ans, et, en bonne logique, c'est par elle qu'il aurait fallu commencer, si nous n'avions tenu, tout d'abord, à éliminer celles des solutions qui, vu les circonstances, n'étaient pas applicables à Paris.

La ville de Londres, qu'aucune muraille n'enserre, est une immense agglomération d'habitations et de jardins, qui couvre aujourd'hui 35 000 hectares, mesurant 24 kilomètres de l'est à l'ouest, et 20 du nord au sud. Elle continue d'ailleurs à s'étendre, et chaque jour de nouvelles files de maisons prennent la place des *greens* ou prairies qui forment partout la ceinture de la capitale. La Tamise divise la métropole en deux parties : celle du sud, complètement sacrifiée, est occupée par des artisans, groupés autour de nombreuses usines; au nord se concentrent toute la vie commerciale et mondaine, et toute la circulation. Mais ces éléments prennent un développement particulier en deux points contigus de la rive gauche du fleuve; d'une part, la *Cité*, confinant aux docks, et où se traitent toutes les affaires du commerce et de la finance; de l'autre, le quartier de *Westminster*, où la politique règne en maîtresse, et attire naturellement tout le monde élégant. Complètement déserte dès que vient la nuit, la Cité est, pendant le jour, le théâtre d'une activité indescriptible. On s'y rend de tous les côtés de la ville, et il faut que, le soir, les multitudes de gens qui s'y pressaient trouvent à s'échapper dans n'importe quelle direction, pour rejoindre leurs lointaines, mais confortables demeures.

On a donc senti, plus tôt que partout ailleurs, le besoin de faciliter cette circulation si intense. Mais en même temps, le sol de Londres étant assez plat pour permettre la jonction rail à rail des

divers chemins de fer qui s'en échappent, le projet primitif de réseau urbain a été conçu de manière à raccorder entre eux tous les grands embarcadères, ce qui, dans une ville dépourvue d'octroi, permettait d'amener les marchandises à proximité des magasins situés au cœur de la Cité.

Deux compagnies ont entrepris la réalisation de ce programme. La première en date, celle du *Metropolitan railway*, s'est proposé d'abord de relier la Cité à la grande gare de Paddington, tête de ligne du *Great Western*, en passant par les terminus des lignes *Great Northern*, *Midland* et *Nord Western*. Commencé en 1863, ce chemin de fer a été ultérieurement poussé vers l'ouest et, contournant les jardins de Kensington, il est venu, à la fin de 1868, atteindre South-Kensington, enfermant ainsi de trois côtés, est, nord et ouest, la partie la plus riche de la capitale.

Il restait à desservir le bord de la Tamise, en reliant la Cité au Parlement par une ligne qui unirait entre elles les trois gares de Cannon-Street, de Charing-Cross et de Victoria, terminus des réseaux du sud-est, du sud et du sud-ouest. C'est ce qu'entreprit la Compagnie du *Metropolitan District railway*, laquelle, prenant son point de départ à Mansion-House, c'est-à-dire près du palais du lord-maire, à peu de distance de Bishopsgate, origine du *Metropolitan* proprement dit, se prolonge vers l'ouest jusqu'à South-Kensington et ferme ainsi le circuit urbain, que la ligne de Mansion-House à Bishopsgate par Aldgate est venue ultérieurement rendre tout à fait complet. La ligne du *District*, commencée en 1868, était terminée en 1871.

Les constructeurs du *Metropolitan*, redoutant les expropriations coûteuses, avaient adopté, presque partout, la solution souterraine. Il faut dire que Londres offrait, à cet égard, des facilités spéciales. Le sous-sol, très uniforme, y est constitué par une argile assez compacte, connue des géologues sous le nom d'*argile de Londres* (*London clay*). On n'y rencontre pas de niveaux d'eau, non plus que de roches dures. Il n'était pas nécessaire de descendre à plus de 10 ou 12 mètres au-dessous de la surface. Souvent il était possible d'exécuter les travaux en ouvrant des tranchées provisoires à ciel ouvert, qu'on recouvrait ensuite de poutres en fer, afin de pouvoir utiliser le dessus. S'il fallait reprendre en sous-œuvre les fondations des édifices sous lesquels passait la ligne, l'opération n'était pas très difficile, vu le peu de hauteur de la plupart des maisons à Londres. Enfin, dans les nombreux jardins attenants à ces habitations, on trouvait sans peine la place nécessaire pour ouvrir des baies d'aérage, destinées à activer la circulation de l'air dans les tunnels. On ne craignit donc pas d'établir en souterrain,

non seulement la plus grande partie de la ligne, mais encore trois des principales stations, celles de Portland-road, de Baker-Street et de Gower-Street.

Toutefois l'expérience ne tarda pas à faire ressortir les inconvénients de cette solution, et la Compagnie du *District*, la dernière venue, profita en partie de la leçon, pour construire toutes ses stations à ciel ouvert, au milieu de tranchées élargies. Aujourd'hui cette impression n'a fait que s'accentuer. Il n'est personne qui ne proclame les inconvénients des fréquents tunnels, dont l'un des plus saillants est de paralyser complètement l'extension des quais d'embarquement. L'éminent ingénieur qui a dirigé l'exécution du *Metropolitan*, et qui depuis s'est encore illustré par la part qu'il a prise à la construction du pont du Forth, sir John Fowler, ne fait point mystère de cet aveu, et il engage formellement ceux qui le consultent à ne pas tomber dans la même faute, qu'il n'hésite pas à qualifier de désastreuse.

Les frais de construction ont d'ailleurs été considérables. Malgré la nature relativement favorable du terrain, l'absence d'épuisements et le peu d'importance des reprises en sous-œuvre, le compte de premier établissement fait ressortir, pour les deux sections urbaines du Métropolitain de Londres (c'est-à-dire en faisant abstraction des récentes extensions du réseau dans la banlieue), un prix moyen supérieur à *dix millions* par kilomètre [1]. La dernière section de l'*Inner circle* ou cercle intérieur, terminée en 1884, a coûté beaucoup plus cher encore. Exécutée en pleine Cité, pour compléter le circuit par la jonction de Mansion-House à Bishopsgate, cette section, longue de 1100 mètres, avait donné lieu à une prévision de dépenses de 11 340 000 francs. En réalité, les frais se sont élevés au *quintuple*, atteignant 55 millions, soit 50 *millions par kilomètre*. Encore ce prix ne comprend-il pas la dépense nécessitée par un complément de ventilation, reconnu indispensable à Aldgate, et qui a coûté à lui seul un million! Avis aux téméraires qui voudraient tenter pareille expérience au-dessous des beaux quartiers de la Madeleine et de l'Opéra!

Encore si ces énormes dépenses, triples de celles qui ont suffi à New-York, étaient aujourd'hui convenablement rémunérées! Mais l'impitoyable statistique ne nous permet pas de conserver cette illusion, et les chiffres du *Board of trade* sont là pour faire connaître la vérité. Le *Metropolitan*, qui, jusqu'en 1884, donnait à ses actionnaires un profit de 4 à 5 pour 100, ne leur sert plus aujour-

[1] C'est le chiffre qui résulte du rapport de M. Huet, rédigé à la suite de la mission de 1876.

d'hui que 2,75 à 2,87. De plus, et c'est là une observation capitale, *ce bénéfice ne résulte en aucune façon de l'exploitation*, laquelle se solde plutôt en perte. Il est produit d'abord par le péage qu'acquittent les grandes Compagnies pour pouvoir amener, sur les rails du Métropolitain, leurs wagons jusqu'au cœur de la Cité. Une seconde source de bénéfices est la location, par des baux à long terme, des terrains que la Compagnie avait achetés par précaution, du côté de l'ouest, et qu'elle n'a pas complètement utilisés pour son compte. La grande et rapide extension, prise par la capitale du côté de Kensington, a donné à ces terrains une plus-value considérable.

Ces deux chapitres réunis produisaient, en 1889, une recette de 2 millions et demi, *sans laquelle il eût été impossible de distribuer un dividende.*

Quant au mouvement des transports, pour 50 millions de voyageurs qui, en 1877, avaient circulé sur un réseau de 22 kilomètres et demi, on en comptait 71 millions en 1889, soit seulement 21 de plus, alors que, par suite des extensions de banlieue, le réseau avait presque triplé, atteignant 61 kilomètres. Il y a donc une baisse notable du rendement kilométrique. Tandis qu'au début le dixième environ des voyageurs appartenait à la première classe, c'est à peine si, en 1889, cette catégorie arrivait à 4 pour 100 d'un tota dont les 85 centièmes appartenaient à la troisième classe, en progrès constant. La recette par kilomètre exploité, du chef des voyageurs ainsi que des marchandises admises à emprunter les rails du *Metropolitan*, a baissé de 636 600 francs en 1877, à 266 700 en 1889. Par contre, les dépenses d'exploitation qui, en 1877, étaient égales à 38 pour 100 de la recette, atteignent aujourd'hui 43 pour 100.

La situation est bien pire pour le *District railway*, qui n'a pas de gares de marchandises importantes, qui n'a pas eu l'occasion, vu son tracé, de se créer des excédents de terrain utilisables et qui, de plus, en raison du voisinage immédiat de la Tamise, a dû être, le plus souvent, construit dans une immense et coûteuse cuvette en béton, pour assurer son imperméabilité. Depuis 1882, les actions ordinaires, qui représentent 137 millions sur 183 dont se compose le capital social, *n'ont pas reçu un centime.* L'exploitation fournit tout juste de quoi payer les emprunts temporaires et c'est à peine si, de temps à autre, on parvient à donner de faibles répartitions aux actions privilégiées. Là aussi, depuis 1877, on voit baisser le nombre de voyageurs par kilomètre, en même temps que la troisième classe absorbe une part de plus en plus grande du trafic.

On peut dire qu'aujourd'hui tout ce que les deux Métropolitains

réalisent en plus est uniquement dû à l'extension de leur réseau dans la banlieue de Londres. Le trafic urbain proprement dit, loin de croître, est plutôt en diminution.

Pourtant la population de Londres n'a pas diminué; bien au contraire. A quoi donc tient cette fâcheuse situation des chemins de fer? Uniquement à la défaveur du public à l'égard d'un mode de circulation qui, en l'astreignant à des arrêts invariables, l'oblige en outre à respirer, dans les ténèbres, une atmosphère empestée. Dans la journée, les trains sont en grande partie vides. Il n'est pas rare de s'y trouver tout seul dans un compartiment de seconde classe. C'est seulement le matin et le soir qu'on s'y empile par force, le peu de longueur des quais, conséquence nécessaire du système des tunnels, empêchant d'accroître le nombre des voitures de chaque train.

En revanche, les omnibus, qui n'ont pas à subir le régime du monopole, ont développé leur service d'une façon véritablement prodigieuse, trouvant moyen d'améliorer leur matériel en même temps qu'ils abaissaient leurs prix. De Liverpool-Street à Charing-Cross, ces véhicules transportent pour 10 centimes (plus exactement pour 12 et demi), alors que le chemin de fer en coûte trois fois autant. Aussi la préférence du public pour ce mode de locomotion se dessine-t-elle de plus en plus. Toute la journée les omnibus regorgent de voyageurs, à l'heure où les trains qui suivent la même direction sont vides, et les dividendes des Compagnies qui exploitent ces voitures varient entre 8 et 10 pour 100. Il en est résulté cette conséquence, éminemment caractéristique, que la Société du *Metropolitan* a jugé avantageux de se faire concurrence à elle-même, en établissant un service d'omnibus, qui prend les voyageurs débarqués à Portland-road et à Baker-Street, pour les amener, par un diamètre de l'ellipse métropolitaine, à Charing Cross ou à Victoria, sans leur infliger le long et fatigant circuit par Paddington et Kensington. Naturellement les tramways participent à la faveur des omnibus, et leur part serait bien plus grande encore, s'il ne leur était pas interdit de pénétrer dans la partie centrale de la ville.

En résumé, il n'y a pas à se dissimuler que l'entreprise du Métropolitain de Londres, qui, au début, semblait destinée à tant de prospérité, a fini rapidement par aboutir à un véritable échec. D'une part, la cause des lignes souterraines paraît définitivement jugée; de l'autre, il est prouvé que, même dans une ville où la circulation présente des courants bien définis et localisés, les omnibus, pourvu qu'on les laisse libres et qu'on n'invente pas contre eux toute espèce de tracasseries, suffisent amplement aux besoins. Quant à la jonction des différents quartiers avec les grandes gares, il ne

faut pas se faire illusion sur la portée de l'avantage qu'elle procure. Dans beaucoup de cas, la distance à parcourir par le Métropolitain serait trop grande et on a plus tôt fait de recourir à une voiture de place, qui d'ailleurs s'impose pour peu qu'on ait des bagages, dont le service est impossible sur le chemin de fer circulaire, à cause de l'extrême brièveté des arrêts. Ceux qui ont visité Londres et qui ont eu à s'embarquer, soit à Paddington, soit à Euston, savent le temps qu'il faut pour aller à l'un de ces embarcadères, situés tous deux à 3 ou 4 kilomètres du centre de la ville. Et pourtant, c'est toujours en voiture que s'y rendent les voyageurs à destination de l'ouest et du nord de l'Angleterre.

L'expérience si chèrement payée par nos voisins d'outre-Manche a du moins cela de bon, qu'elle peut et doit servir à nous préserver des mêmes mécomptes. Il ne faut pas se dissimuler que les fautes commises seraient encore plus funestes à Paris qu'à Londres, parce que les conditions de relief et de sous-sol sont chez nous infiniment moins favorables.

Paris comprend dans son enceinte bon nombre de collines, dont plusieurs dépassent de plus de 30 mètres l'altitude des quais de la Seine. Cela rend très difficile, ou pour mieux dire impossible, l'établissement d'un niveau uniforme de circulation pour les voies ferrées, aussi bien en profondeur qu'à ciel ouvert. De plus, la variabilité du sous-sol est extrême. Tantôt c'est de l'argile, comme à Auteuil et au Point-du-Jour, ou de la roche dure, comme celle où sont pratiquées les catacombes de la rive gauche et les anciennes carrières de Chaillot; tantôt c'est du sable ou de la marne sans consistance, comme dans tout le quartier de l'Europe et des Champs-Élysées, quand ce n'est pas de la pierre à plâtre comme à Ménilmontant. D'autres fois, c'est une nappe de gravier à gros cailloux roulés; mais fréquemment aussi on rencontre, jusqu'à une grande profondeur, des terres rapportées, fruit de démolitions successives, et remplies de détritus organiques que la moindre exposition à l'air peut transformer en foyers d'infection.

Ce n'est pas tout. A une époque géologique relativement récente, la plaine où se déploie la capitale a été le théâtre des luttes de trois cours d'eau considérables, dont la Seine, la Marne et l'Oise ne nous offrent plus, même dans leurs crues, qu'une image très affaiblie. D'anciens lits fluviaux sillonnent ce territoire; et non seulement les alluvions qui le garnissent ont leur pied baigné dans une nappe d'eau générale, qui contribue à l'entretien du niveau de la Seine, dont elle suit plus ou moins les oscillations; mais de véritables ruisseaux souterrains y existent encore, témoin celui qui,

lors de la construction de l'Opéra, entraîna, avec un retard de huit mois dans les travaux, un supplément de dépense qui s'est chiffré par millions!

Ajoutons qu'un chemin de fer ne peut passer sous les maisons qu'à la condition d'en reprendre les fondations en sous-œuvre, afin de les établir sur des piliers descendant jusqu'au niveau des piédroits des tunnels. A Londres, on s'en tire encore, parce que les maisons sont basses et construites en briques et que, nulle part, le Métropolitain n'est forcé de descendre à plus de 10 ou 12 mètres. Mais se figure-t-on de pareils travaux entrepris à Paris, au milieu des nappes d'eau profondes, sous ces formidables bâtisses à six ou sept étages, construites avec les énormes pierres de taille qu'on sait?

Et puis, il faut aérer les tunnels. Nous avons dit qu'à Londres, il y a été pourvu par de nombreux soupiraux, débouchant au milieu des jardins qui accompagnent beaucoup d'habitations. Mais où trouver de pareilles facilités à Paris, dans les quartiers de l'Opéra, de la Bourse ou des Halles? Il faut s'y résigner à avoir des prises d'air espacées de plusieurs centaines de mètres (on a vu que le projet du Nord les établit à 500 mètres les unes des autres), et, dût-on renoncer, pour l'exploitation, aux locomotives à foyer, c'est toujours un air bien impur qu'on respirerait dans de pareils trous! N'oublions pas non plus les projets de traversée souterraine de la Seine et de l'île Saint-Louis, pour lesquels on pourrait, à la rigueur, invoquer le précédent du tunnel de la Tamise, mais qui, on peut l'affirmer sans crainte, enfleraient singulièrement le chiffre de 76 millions prévu au devis Eiffel. Aussi bien là que sous l'Entrepôt des vins, c'est dans un tube étanche qu'il faudra installer la voie, et Dieu sait ce qu'il en coûtera!

A toutes ces difficultés vient s'ajouter la gêne inouïe qu'apporterait, pendant la période de construction, l'exécution d'un chemin de fer souterrain. Il faudrait détourner les égouts, abandonner le grand collecteur de la rue de Rivoli pour en construire un autre dans le voisinage, c'est-à-dire rendre complètement inutilisables, *pendant des années*, les voies mêmes qu'on se propose de soulager. Déjà le public se plaint, avec juste raison, des entraves causées par les travaux d'installation de la lumière électrique et l'établissement du pavage en bois. Que serait-ce quand il faudrait ouvrir, au milieu des artères les plus fréquentées de Paris, au milieu des grands boulevards en particulier, des tranchées énormes, dont les déblais s'accumuleraient en montagnes sur les trottoirs? Franchement, si c'est là le moyen qu'on a trouvé pour rendre Paris plus agréable, il faut convenir que l'inspiration est au moins singulière!

Voilà un rapide aperçu des objections que soulève le projet actuellement soumis aux délibérations et aux enquêtes, sans parler des sommes fabuleuses qu'exigerait la moindre expropriation, dans des parages où le mètre superficiel, dépouillé de toute construction, vaut souvent de 1000 à 1500 francs.

Mais, dira-t-on, comment se fait-il qu'une entreprise aussi dangereuse se présente au public sous les auspices éminemment respectables de la Compagnie du Nord et de la Société des établissements Eiffel? Ce sont pourtant là personnes sérieuses, qui ont fait surabondamment leurs preuves, en matière technique comme sous le rapport financier. Et ce serait leur jeter une injure bien imméritée que d'associer leurs noms à tout soupçon de tripotage ou d'escamotage.

Nous pourrions nous contenter de répondre qu'à toute époque, et particulièrement à la nôtre, il y a des dessous de cartes qui peuvent expliquer bien des choses, et qu'on aurait tort de vouloir juger de certaines entreprises d'après les seules règles de la logique et de l'expérience. Mais, dans l'espèce, pourquoi craindre de mettre les points sur les i, dût-on, du même coup, mettre un peu... les pieds dans le plat?

Quiconque a jeté le moindre coup d'œil sur le plan du Métropolitain projeté a pu se convaincre aisément qu'il représente, pardessus tout, la mainmise de la Compagnie du Nord sur la circulation parisienne. La ligne Eiffel joue, en quelque sorte, le rôle d'un habile *rabatteur* (le mot a été dit dans une réunion publique), chargé de recueillir les voyageurs et, tout en les amenant à proximité des embarcadères d'Orléans et de Lyon, de les conduire par la Madeleine à cette belle gare du Nord qui, pour le moment, est la seule des trois en état de pourvoir à un grand service de banlieue. Dans ces conditions, la partie des environs de Paris que dessert le Nord est appelée à solliciter les préférences de tous ceux qui, occupés dans la capitale pendant la journée, veulent cependant habiter la campagne, et la circulation dans ce sens ne peut manquer de recevoir une vive impulsion. En faut-il davantage pour motiver l'initiative prise par la puissante et intelligente Compagnie de la rue de Dunkerque? Assurément c'est son droit et son devoir d'agir ainsi, dût-elle même être assez fascinée par la perspective des avantages à recueillir, pour oublier, dans un moment de distraction, sa voisine de l'Ouest, que son projet laisse négligemment à 700 mètres de distance, alors que la gare Saint-Lazare a tant fait pour faciliter les relations des Parisiens avec la banlieue et que, sur sa seule ligne d'Auteuil, la Compagnie de l'Ouest transporte annuellement 18 millions de voyageurs! Quant à la ligne de l'Est,

c'est une vraie chance pour elle de se trouver sur le passage de la gare du Nord aux Halles; encore ne se tient-elle pas pour complètement rassurée et, dans l'enquête, elle a réclamé une stipulation formelle, en vertu de laquelle le tronçon des Halles devrait être exécuté *simultanément* avec celui de la Madeleine.

En ce qui concerne l'intervention de la Société Eiffel, elle signifie simplement que d'importants travaux en fer sont prévus et elle permet d'affirmer que ces travaux seront bien exécutés. On peut ajouter, selon toute vraisemblance, que les factures en seront exactement soldées. Dès lors, le nom du célèbre ingénieur n'est pas plus une garantie du succès final, que le fait de lui avoir confié l'exécution de ses portes d'écluses n'était, pour la Compagnie de Panama, une assurance contre la ruine.

Nous ne croyons donc rien exagérer en concluant qu'un Métropolitain souterrain, beaucoup plus difficile d'exécution à Paris qu'à Londres, y offrirait plus d'inconvénients encore et donnerait un résultat financier plus mauvais.

En réalité, parmi tous les projets qui ont été mis en avant [1], il n'y en a qu'un dont on puisse dire qu'il forme un ensemble bien conçu, bien coordonné, et susceptible d'offrir une satisfaction suffisante aux principaux besoins en souffrance. C'est le projet de M. Paul Haag, dont on a pu voir les plans, accompagnés d'un modèle en relief, à l'Exposition de 1889. S'inspirant du chemin sur arcades, proposé dès 1853 par M. Edouard Brame, et repris plus tard sous une autre forme par M. Louis Heuzé, M. Haag a conçu l'idée d'une grande gare centrale, située près des Halles, d'où partirait un réseau aérien, porté par un viaduc que borderaient deux larges rues. L'espace nécessaire serait obtenu en abattant des pâtés entiers de maisons et notamment, au début, ceux qui sont situés entre la rue Montmartre et la rue Turbigo; entreprise assurément fort dispendieuse, mais dont les frais pourraient être un peu atténués par la revente des terrains en façade. Des Halles, la ligne se dirigerait vers la rue Lafayette, qu'elle traverserait à son intersection avec la rue du Faubourg-Montmartre, suivrait la rue de Provence, la rue Joubert et atteindrait la gare Saint-Lazare, tandis que, de l'autre côté, une branche irait vers la gare de Lyon. Dans toute cette traversée, le chemin de fer ne rencontrerait aucun monument et, loin de nuire à la perspective, il pourrait fournir, par l'ornementation des ponts et des escaliers, de véritables éléments de décoration.

[1] On trouvera une bonne idée sommaire de ces projets, ainsi que d'intéressants détails sur les Métropolitains étrangers, dans un petit livre de Louis Figuier : *les Chemins de fer métropolitains.*

Il faut reconnaître, en effet, qu'à la condition d'éviter les monuments historiques, un chemin de fer aérien ne mérite nullement les critiques qu'on oppose souvent à ce système, au point de vue de de l'art. Le pont de Ludgate Hill, à Londres, ne dépare en aucune façon la rue de la Cité qu'il traverse, comme l'église de Saint-Eustache ne paraît pas souffrir du voisinage des Halles centrales. La fonte et le fer, aidés de la poterie, se prêtent à des combinaisons remarquablement heureuses, qui ne jurent nullement avec l'architecture urbaine, et l'expérience récemment faite au Champ de Mars a dû faire perdre à tous les hommes de bonne foi les préjugés qu'ils avaient pu conserver à cet égard. En tout cas, si quelqu'un peut protester contre l'établissement de viaducs métalliques dans les villes, nous dénions ce droit aux architectes à qui l'on doit cette affreuse collection de bibelots en pierre, qui, devant la colonnade du Louvre, fait le pendant de Saint-Germain l'Auxerrois; ou à ceux qui ont édifié, sur la rive gauche de la Seine, la pâle et plate façade de l'École des beaux-arts, écarquillant ses trois gros yeux tout ronds, en signe d'ébahissement, vis-à-vis des chefs-d'œuvre de Pierre Lescot et de Germain Pilon; ou encore à celui qui, de connivence avec M. Haussmann, a commis le crime irrémissible de planter, devant l'incomparable portique de Notre-Dame, la forteresse crénelée où s'abritent les services de la préfecture de police. Quand on a de pareils méfaits sur la conscience, il est malséant de feindre l'indignation, à la pensée que d'interminables enfilades de façades sans caractère pourraient être interrompues, de distance en distance, par des arceaux élégamment évidés ou des colonnes artistement ouvragées. D'ailleurs, l'un des plus illustres parmi les architectes contemporains, M. Charles Garnier, a eu le courage de rompre en visière avec ce préjugé. Il n'a pas craint de proposer un réseau sur viaducs métalliques, empruntant les grandes artères, assuré, comme M. Haag, que ce système, bien appliqué, pourrait produire un excellent effet décoratif.

Malheureusement, le projet Haag soulève une objection capitale : c'est la dépense d'exécution, qui ne pourrait pas être inférieure à *cinq ou six cents millions*, si l'on voulait compléter le réseau, comme l'exige le service d'une ville telle que Paris. Le risque à courir est énorme, à cause de la masse des expropriations nécessaires, et les mécomptes récemment occasionnés par la construction de la Bourse de commerce, où l'achat des terrains a coûté le triple des sommes prévues, ne sont pas faits pour dissiper cette appréhension. Des connaisseurs vont jusqu'à penser que, rien qu'en achat de terrains, la ligne projetée reviendrait à 40 ou 45 millions par kilomètre.

En tout cas, le tort de ce projet est de n'avoir pas vu le jour trente ou quarante ans plus tôt. A la vérité, l'auteur pourrait presque s'en disculper en disant :

Comment l'aurais-je fait, si je n'étais pas né?

Il n'en est pas moins vrai que la destinée de cette conception aurait été tout autre, si elle avait apparu à l'époque où M. Haussmann commençait à remanier Paris, et où la main-d'œuvre était moins chère, en même temps que les expropriations donnaient des résultats moins désavantageux. Le Métropolitain eût facilement trouvé sa place au milieu des nouveaux percements, et Paris jouirait aujourd'hui, sous le rapport de la circulation, d'une supériorité indiscutable. Mais il est trop tard pour tenter l'expérience. Ce sont choses à faire aux époques de prospérité, où l'avenir n'offre pas d'incertitude, où l'argent abonde et où la stabilité des pouvoirs publics garantit pour longtemps l'unité de direction; conditions, hélas! bien éloignées de celles auxquelles nous sommes condamnés! D'autre part, nous avons dit ailleurs [1], combien, en général, les perspectives industrielles et commerciales de l'heure présente étaient peu brillantes. En présence de tant de dangers, il serait bien téméraire d'affronter le risque d'une entreprise aussi grandiose, qu'il faudrait peut-être abandonner à moitié chemin, après avoir déjà semé les ruines au milieu des meilleurs quartiers de Paris.

Il est une autre face de la question du Métropolitain qui ne peut pas être passée sous silence, à cause du conflit qu'elle provoque entre le conseil municipal et le gouvernement. Tandis que le premier entend que le Métropolitain soit une œuvre exclusivement urbaine et qui lui appartienne en propre, le second soutient que, par le fait de son raccordement avec les grandes lignes, ce chemin de fer revêt le caractère d'intérêt général. Aussi, sans contester le droit de la Ville à intervenir pour la cession du sous-sol de ses voies, ne consent-il pas à lui abandonner la direction et la propriété de l'entreprise. Tel n'était pas, pourtant, il y a quelques années, l'avis du conseil général des Ponts et chaussées. Consultée par le ministre, cette assemblée avait simplement proposé de laisser la Ville se débrouiller au milieu des difficultés de tout genre qu'il était facile d'entrevoir. Pourquoi l'administration s'est-elle refusée à pratiquer cette abstention?

Serions-nous injustes d'y voir une défiance, motivée par le carac-

[1] Voy. la *Question du Charbon de terre,* dans le *Correspondant* de 1890.

tère de la majorité actuelle du conseil municipal? Les souvenirs du cinquantenaire des chemins de fer et du dernier emprunt de la Ville ne seraient pas pour rendre cette suspicion illégitime. De même que, par patriotisme, paraît-il, nombre de conseillers ont tenu à honorer, de leur participation ou de celle de leurs intimes, une souscription qui leur assurait, sans bourse délier, une belle prime, on peut craindre de voir une entreprise comme celle du Métropolitain prêter à toutes sortes de tripotages qui ne rehausseraient pas, aux yeux du monde, le prestige dont peuvent jouir déjà les élus de la Ville-lumière. Quelle belle occasion de pêcher en eau trouble, quand il y a des concessions à accorder, des marchés à conclure, des entrepreneurs à choisir, des expropriations à préparer par une intelligente sélection des possesseurs d'immeubles! Aussi, bien que nous n'ayons pas qualité pour prendre en souci la dignité du gouvernement de la république, comprenons-nous sans peine que l'administration tienne à garder son droit de concession et de contrôle et qu'elle brave, à cet égard, les injures adressées par la presse autonomiste au ministre actuel des travaux publics. Quoi qu'il en soit, c'est une grosse difficulté de plus, ajoutée à tant d'autres, qui suffiraient pour empêcher l'entreprise d'aboutir.

Mais alors la conséquence est donc que Paris doit se passer de Métropolitain? En vérité, s'il le faut, nous ne reculerons pas devant cette conclusion? Et ce ne sera pas par pure résignation, devant l'impossibilité reconnue de trouver une solution raisonnable, mais bien en vertu d'une conviction que nous ambitionnons de faire partager au lecteur : à savoir que les besoins légitimes de la Métropole peuvent être amplement satisfaits par des moyens beaucoup plus simples et en même temps plus efficaces. C'est ce que nous allons essayer de démontrer.

A. de Lapparent.

La suite prochainement.

LAMARTINE EN 1890

ÉTUDE DE MORALE ET D'ESTHÉTIQUE

Ne vous est-il jamais arrivé, en face d'une bibliothèque, d'arrêter un peu mélancoliquement votre regard sur la longue rangée des quarante volumes dont se compose la dernière édition des œuvres de Lamartine, que le poète publia lui-même aux jours pénibles de sa vieillesse? A la première page, le portrait de l'auteur est là, le front dans sa main, l'œil clair et confiant, la taille prise dans cette redingote qui lui est spéciale, et qu'on pourrait appeler *lamartinienne*, comme sa poésie spiritualiste. Sur le feuillet suivant, la dédicace autographe *Mémoire et reconnaissance* sollicite doucement et tristement ce lecteur qui lui avait appris à compter sur son enthousiasme, et répondit si mal à son appel.

Depuis, cet abandon n'a fait que s'aggraver. Quand on revient à Lamartine, on se trouve en face d'une impression de vieillissement, et, — il faut bien employer ce mot brutal, — de *démodé* presque douloureuse. L'illusion n'est pas possible, ce siècle s'est éloigné comme à grands pas de ce qui, d'abord, l'avait tant charmé. Ce lyrisme, ces romans personnels, ces sentiments qui remuaient si fort le public de 1820, semblent avoir perdu leur vertu communicative. Bien des gens vous diront : mais, c'est la loi naturelle, l'évolution du goût, l'effet du temps. Non, ce vieillissement est prématuré, il n'est pas en proportion avec le temps écoulé; il étonne et il blesse. Il blesse au cœur même quelques-uns de ceux qui gardent pieusement le culte de ce beau génie, et un ardent désir de réparation leur met la plume à la main.

Tel est M. de Pomairols, dont la remarquable étude de morale et d'esthétique sur Lamartine [1] est un hymne d'admiration respectueuse en face de l'indifférence.

Devant le génie de Lamartine, il s'inscrit au premier rang de ceux « qui, touchés d'une reconnaissance attendrie, s'inclinent et

[1] *Lamartine, étude de morale et d'esthétique,* par Ch. Pomairols.

se subordonnent, heureux de rendre hommage à l'émotion sacrée que leur inspire le génie ».

Lamartine n'aurait-il possédé que cette puissance d'enchantement parvenue à ce degré où elle fait expirer sur les lèvres toute critique et même toute analyse trop précise pour ne permettre que l'hommage, qu'elle suffirait à l'évidence de son génie.

Un tel scrupule, quelque honorable qu'il soit, ne saurait cependant interdire l'examen. Que voulez-vous? C'est un instinct de notre temps ce besoin de voir de près et de se rendre compte, nous ne pouvons le dépouiller même dans l'intérêt de notre jouissance esthétique qui gagnerait peut-être, en effet, à laisser les chefs-d'œuvre dans un jour calculé et à ne pas mettre à les regarder une attention trop curieuse.

Le genre de littérature représenté par Lamartine, a vieilli avec une rapidité anormale. Ce fait, nous nous en demandons la raison. Le premier abandon se montre presque au lendemain du premier enthousiasme, dès le second recueil des *Méditations*. Il s'accuse d'autant plus surprenant et inexpliqué, qu'il est comme indépendant du mérite de la nouvelle publication. Lamartine ne fut pas le dernier à s'en apercevoir, et il cherche à en expliquer la cause. « J'étais le même homme, écrivait-il; après l'échec relatif de cette seconde publication, j'avais le même âge ou un an de plus : la fleur de la jeunesse, vingt-six ans; je n'avais ni gagné ni perdu une fibre de mon cœur, ces fibres avaient la même palpitation; la plupart même des *Méditations* qui composaient ce second recueil avaient été écrites aux mêmes dates, sous le feu ou sous les larmes des mêmes impressions que les premières. C'étaient les feuilles du même arbre, de la même sève, de la même tige, de la même saison, et cependant le public n'y trouva pas au premier moment la même fraîcheur, la même couleur, la même saveur? »

Vingt ans plus tard, c'est bien autre chose! Après *Jocelyn*, voici un retour au premier genre : les *Recueillements*. Le poète frappe un large accord sur ce clavier dont il a éprouvé l'effet et qu'il présume être le mieux à l'unisson du cœur humain; le doigt sur cette note, il écoute avec confiance : rien! Cette fois ce n'est plus la discussion, c'est le silence! Qu'est-ce que cela veut dire? Ces vers restés sans échos, l'auteur les tient pour supérieurs à ceux des précédents recueils; il les proclame au-dessus de tous les autres dignes de lui survivre : ils sont tirés d'un fond de sentiment encore plus vrai, plus passionnément senti. « Ce n'est pas de l'art, c'est de la nature, dit le poète avec toute la chaleur de la conviction; ce n'est pas du son, c'est une palpitation du cœur; ce n'est pas de l'encre, ce sont des larmes écrites! Si j'avais publié cela il y a vingt ans, on les

saurait par cœur; personne ne les a lus! » Il cherche dans les inconséquences de l'opinion, dans l'exemple de Dante, de Milton, de Pétrarque, abandonnés d'abord, consacrés ensuite, une explication et une consolation. Il pense ainsi se rendre compte pourquoi « des méditations médiocres ont eu leur sourire de gloire et pourquoi l'*Utopie*, l'*Epître à Dumas* et la *Cloche de Saint-Point* sont restés dans l'ombre et dans l'oubli. »

Il fallait bien que ce délaissement commencé et accentué sous ses yeux fût manifeste pour que l'optimisme de Lamartine le reconnut. Dès 1840 « l'enfant aux cheveux blonds, le jeune homme au cœur de cire », Musset, légèrement agacé de la verte semonce que lui administre la méditation en réponse à ses vers, pouvait dire de son censeur : « Lamartine *vieilli* qui me traite en enfant. » Vieilli, il l'était déjà, en effet, mais inconsciemment pour lui-même et jusqu'à un certain point pour ce public qui se refroidissait presque sans s'en douter. Autour de lui, cependant, les tentatives d'imitation n'ont pas manqué. « Vers 1840, remarque avec raison M. de Pomairols, il était le poète le plus présent à l'esprit des auteurs de vers; » mais cette velléité d'école ébauche à peine un essor, et retombe comme tout ce que le goût public ne soutient plus. « La valeur propre et absolue de l'œuvre de Lamartine n'est pas altérée par ce qui a suivi ». Nous nous plaisons à le reconnaître avec son biographe; mais ce qui a suivi et même précédé la mort du poète, cette prompte désaffection du goût littéraire, on se dit qu'elle doit avoir une cause particulière; car enfin tout à côté de Lamartine, Victor Hugo, même dans son premier genre des *Odes et Ballades*, des *Feuilles d'automne*, est certainement très inégalement atteint par la loi du temps.

M. de Pomairols voit dans l'essence même du génie de Lamartine l'obstacle à sa transmission à une école. L'expression des sentiments généraux, qui en est le caractère essentiel, devait mourir avec lui, dit-il, parce que le simple talent « incapable de donner un relief suffisant aux sujets universels, s'en tient loin, afin de se signaler par l'originalité des nuances ».

N'est-ce vraiment que la hauteur du modèle qui a découragé si promptement l'imitation? A l'heure actuelle, la sympathie pour l'harmonieux poète reste très vive et survit à l'évolution du goût, mais elle est toute platonique et sans influence sur le style de ceux mêmes qui l'éprouvent. Admirateurs, oui; disciples, non!

A n'en pas douter, le genre de Lamartine renferme un élément inassimilable. Quel est-il? Comment le découvrons-nous dans les différentes expressions du génie du poète?

II

Remarquons d'abord qu'on s'habitue à considérer un auteur comme incrusté dans un genre littéraire dont, à tort ou à raison, on fait son synonyme. C'est ainsi, qu'aujourd'hui encore, Lamartine représente « cette littérature individuelle où les auteurs s'expriment en leur propre nom et dévoilent leur propre cœur », cette poésie « qui montre la vie à sa source, dans sa franchise de nature, à l'abri de toute *convention*, avant qu'elle ait subi les contraintes de l'art. »

Toute « d'effusion », traduction intime et fidèle des sentiments de l'âme, il est admis que l'invention y tient peu ou point de place, que le sentiment vrai y est tout. Ces définitions sont devenues courantes, de telle sorte que dans l'esprit de ceux qui les acceptent, Lamartine doit être associé à l'idée très moderne de littérature *vécue*. C'était, d'ailleurs, ce qu'avait toujours ambitionné le poète, cela se comprend; il devinait que là surtout était l'innovation, c'est-à-dire, pour son génie, la raison d'intervenir. Il ne cesse de nous répéter comment il faut concevoir cette poésie qu'il inaugure. Ce sera « l'homme VRAI », plus son image; l'homme *sincère* et *tout entier*. Un écho RÉEL, sincère, profond des impressions de l'âme.

Le *réel*, l'âme qui s'exprime simplement et se reflète fidèlement; voilà le programme qu'il se donne et qu'il précise. « Je n'imitais plus personne, nous raconte-t-il en nous initiant aux origines de son inspiration, je m'exprimais moi-même, par moi-même, je n'étais pas devenu poète; j'étais devenu plus sensible, plus sérieux, plus *vrai*. »

Il n'aspire qu'à montrer la *réalité*, « car, dit-il, la réalité est plus poétique que la fiction. » Les mots de sincérité, de vérité, d'âme, reviennent constamment sous sa plume comme s'il craignait qu'on oubliât que seuls ils l'inspirent. La lyre poétique, au lieu et place de ses sept cordes traditionnelles, reçoit de sa main « les fibres mêmes du cœur humain, touchées et émues par les innombrables frissons de l'âme. » Ses vers ne sont qu'un *cri de l'âme*. Quand le public s'enthousiasma des *Méditations*, c'est qu'il entendit « une âme sans la voir ». Il se plaît à montrer à son ami d'Esgrigny cette poésie de l'âme, « ne parlant qu'à voix basse dans le silence et la solitude. » *Ame!* cette rime l'a comme obsédé; elle revient dans ses vers avec une fréquence qui dépasse quelquefois la mesure.

Tant de conviction ne pouvait manquer de convaincre le lecteur: elle l'a même trop convaincu; car une fois accepté ce rôle, le besoin de vérité littéraire qui caractérise notre époque a de plus en plus exigé qu'il s'y conformât.

Alors l'illusion du poète et l'erreur du public ont commencé d'apparaître.

Pour expliquer l'une et l'autre, il importe de se faire une idée exacte du caractère de Lamartine. M. de Pomairols désapprouve ce genre d'analyse ; une curiosité trop hardie lui semble un manque de respect. C'est, d'après lui, s'arrêter « aux petits côtés des grands hommes ». Il n'en est pas moins vrai que « les petits côtés » donnent parfois la vraie ressemblance. D'ailleurs, il n'y a pas de petits côtés chez les grands hommes qui sont en possession d'une gloire indiscutée.

Etudions donc ce caractère. Pour cela, point n'est besoin d'informations spéciales. Lamartine, si on le lit avec attention, se peint nettement lui-même ; non pas, bien entendu, quand il veut ou croit le faire, mais involontairement, par cet ensemble qui ressort de ses récits. Recueillons d'abord cet aveu : « Je suis né Oriental, et je mourrai tel. » Il se complète par cette préoccupation du poète d'attribuer à sa famille une origine arabe. Le vrai nom de sa famille serait *Allamartine;* et la tradition le fait sortir d'un village mâconnais, colonie exclusivement arabe jusqu'à nos jours, et dont aucune mésalliance ne mêlait le sang arabe au sang gaulois. Par-dessus tout s'affirme en lui l'affinité avec la race italienne et son adoration pour ce pays, « seconde patrie de ses yeux et de son cœur ».

Il a raison, tout est bien méridional en lui, son optimisme, sa générosité, sa prodigieuse facilité, son amour du rythme et de l'harmonie, comme aussi son penchant à l'exagération, son entraînement à parler de lui; on pourrait ajouter encore son besoin d'activité et de vie publique, sa prodigalité.

L'optimisme, il résume vraiment Lamartine, et il est un don du Midi; il naît de cet irrésistible besoin d'épanouissement, ennemi des réalités pénibles qu'il noie dans une projection d'universelle bienveillance. Hommes et choses, monde moral et monde physique, s'arrangent et d'eux-mêmes se *mettent au point* avec cette optique particulière. Daudet, qui a si curieusement observé son Midi, en trace certains traits où, sous le grossissement de la charge, la vérité éclate. C'est ainsi qu'il montre cette souveraineté de l'imagination par laquelle on crée en croyant se souvenir. Lamartine glisse en plein sur cette pente. « Lorsqu'il croit se souvenir, il crée dans une sorte d'ivresse de mémoire ». Il crée parce qu'en créant il ordonnance les choses au gré de cette disposition morale faite pour les attirances douces et brillantes de la vie. Cette même disposition déterminait en lui l'antipathie pour tout ce qui crispe et contriste. Se renfermer dans une attitude d'abstention politique ne lui était pas possible, il ne pouvait entrer et encore moins rester dans ce

rôle, appelé invinciblement vers ce qui s'agite et vers ce qui brille, vers le mouvement, et vers l'attention, aussi n'aimait-il guère les natures tout d'une pièce et d'opinions inflexibles. En ce sens, l'impression que lui laisse Joseph de Maistre est curieuse à noter : « Paradoxal », — « visant à l'effet », — « Cagliostro de la pensée », — « un saint homme, sans doute, mais orgueilleux et gascon »; il définit ainsi le philosophe des *Soirées de Saint-Pétersbourg*, qu'il avait connu dans l'intimité de son ami de Vignet. L'incompatibilité est absolue. Il en avait d'autres non moins significatives, mais dans un autre genre, pour Montaigne et La Fontaine.

Lamartine est encore très méridional dans les peintures qu'il trace de lui-même. Que ce soit « goût de l'idéal », ou « attrait vers le type », il ne résiste pas à se représenter superbe; mais c'est sans artifice, avec une sorte de grâce naturelle qui désarme. Ne croirait-on pas entendre un enfant du Midi quand il nous dépeint « cette pureté de traits, cette sensibilité exquise d'impressions, et cette douceur sereine d'humeur et de caractère », qui le distinguèrent, et « ses longs cheveux châtains qui sortaient de dessous son chapeau et balayaient ses joues fraîches comme des joues de jeune fille », quand il nous fait assister à l'admiration du commandant de la compagnie des gardes du corps, le prince de Poix, s'écriant en face de sa nouvelle recrue : « Ma compagnie n'aura pas de plus beau garde ! » ou encore lorsqu'il nous confie l'impression qu'il produit sur l'âme *sensible* des femmes et des jeunes filles. Il semble qu'il se sente sûr de la sympathie, sûr « qu'on le suivra jusque-là », comme le dit son biographe; et, en vérité, il ne se trompe pas. Si ces portraits nous font un peu sourire, c'est sans la moindre malveillance, car l'orgueil véritable n'est pas là, cet orgueil est plus habile et plus soucieux de l'apparence.

III

On pourrait étendre beaucoup plus loin cette observation, qui restitue à Lamartine un côté de son tempérament moral, fait pour jouir, non pour souffrir; pour sourire, non pour pleurer; pour orner, pour illusionner, non pour observer et pour reproduire.

Ainsi fait, il cherche, encore en hésitant, le genre qu'il doit adopter. Après des imitations de Parny, sa première orientation littéraire, les *Méditations*, sont publiées : c'est encore un ballon d'essai. « Je n'étais que ce que les Anglais appellent un *essayiste* », raconte-t-il dans sa préface. Le succès est si complet qu'à l'avenir l'auteur semble n'avoir plus qu'à couler son inspiration dans ce moule si heureusement découvert, et à rester tel qu'il s'était montré

dans ce premier recueil. C'est ce qu'il fit; mais, au risque d'étonner, nous ajouterons que ce ne fut pas sans certaines contraintes[1].

Quoi qu'il en soit, il était désormais sacré poète de l'Ame, de la Nature, de la Religion, ces trois sources d'où avaient coulé les *Méditations poétiques*. Voyons comment il s'en est inspiré.

L'âme d'abord. Lamartine a eu certainement une première divination de ce qu'on a depuis appelé *psychologie* en littérature. « Ces innombrables frissons de l'âme », qui animent, d'après lui, son inspiration, que sont-ils, sinon la trame de la vie, la succession d'états moraux déterminés par des évènements quotidiens? Ils prennent en lui trois formes dominantes, et son inspiration est « tantôt pieuse comme sa mère, tantôt amoureuse comme son âge, tantôt triste et découragée comme sa situation ». Arrêtons-nous aux deux dernières. L'Amour et la Tristesse sont les deux états d'âme que le poète a surtout étudiés en lui-même et qu'il s'est attaché à traduire.

Un pressentiment lui révélait le besoin de vérité littéraire qui commençait à poindre; il pensa lui faire une concession suffisante en créant un réel imaginaire et un vécu supposé. En bonne vérité, il ne pouvait guère en être autrement; en établissant ce principe que la littérature nouvelle doit être l'histoire des émotions personnelles; qu'elle dérive moins de l'observation générale que des palpitations mêmes de notre vie, il se condamnait à inventer des confidences et des récits intimes, car toute psychologie personnelle est bornée : quelques passions traversant l'être, quelques impressions nées du contact des hommes et du spectacle des choses, une somme moyenne de douleurs et de joies, venues de causes ordinairement communes, et c'est tout! L'histoire véridique d'une âme tiendrait en dix pages; on ne peut en remplir des volumes qu'en dilatant l'impression, en amplifiant ou en imaginant le fait. Telle est la manière de Lamartine. Au milieu de ses amours transfigurées, de ses récits de passion et de ses analyses de cœur, où la magie de son imagination est surtout en jeu, on se demande comment il a réellement aimé.

A tout prendre, l'amour des poètes n'est pas différent de celui des autres hommes; c'est en traversant leur imagination qu'il se

[1] Tout le monde connaît ce curieux passage des *Mémoires politiques* : « Les *Méditations poétiques* me firent un nom dont je n'ai jamais pu me défaire, à mon grand regret et à mon grand détriment. Ce n'était pas à ce mince succès que j'aspirais dans le fond de ma pensée. Je persiste à croire, contre tout le monde, que j'étais né pour un autre rôle que celui de poète fugitif, et qu'il y avait dans ma nature plus de l'homme d'État et de l'orateur politique que du chantre contemplatif de mes vingt ans. »

teinte de couleurs exceptionnelles. Le tonnerre, disent les vieux paysans, tombe toujours en pierre, en eau ou en feu; de même l'amour prend toujours une de ses trois formes sensuelle, sentimentale ou imaginative, toutes les trois ensemble quelquefois. Lamartine ne dut pas faire exception; mais en lui l'amour imaginatif, l'amour *de tête*, comme on l'a appelé depuis, est dominant. Il conçoit un idéal d'amour composé d'immatérialité, d'infini et de mélancolie. Une fois adopté, ce type auquel il a attaché son nom, il dut y adapter l'ensemble de ses récits. Dans tout poète il y a cette contradiction : paraître capable d'amour surhumain, de sentiment entier et absolu, et en même temps professer le culte de l'*éternel féminin*, sorte de panthéisme qui fait adorer la femme de tous les pays et de tous les types. Lamartine n'en fut pas exempt. Il imagine, à son usage, un mode d'aimer rare et exquis fermé au vulgaire; mais, d'autre part, tout en s'appropriant ce sentiment d'élite, il ne tient pas à figurer l'apôtre du platonisme aux yeux de la postérité. Les *Confidences*, *Raphaël*, les strophes à Elvire le posent en représentant des idéales amours; mais, en même temps, s'accusent des velléités de réagir contre une croyance trop absolue, et il sème quelques doutes dans l'esprit du lecteur. D'autres confidences racontent ses amours avec la princesse Régina, que son vieil oncle voit éclore avec un « sourire de finesse et d'indulgence » et qui se dénouent par un hiver de bonheur et de solitude à Paris, pendant lequel il dut composer avec quelque distraction ce fragment de poème où, nous dit-il, il décrit « la décrépitude de la terre et la décadence du genre humain »! Un moment vient où il ne résiste même pas à entamer la légende de « pureté absolue » du roman de *Raphaël!* et à esquisser un demi-sourire devant sa fameuse théorie de la spiritualité de l'amour. M. de Pomairols ne garde sur ce point aucune illusion : « la variante célèbre de la poésie du *Lac*, quelques incertitudes dans le ton de *Raphaël*, un passage des *Souvenirs et Portraits*, et le témoignage des confidents du poète, laissent entendre que les habitudes d'aimer de Parny ne s'évanouirent pas au premier regard et que le jeune amant dut demander et obtenir tous les bonheurs! »

La légende n'en est pas moins restée; elle fut d'autant mieux accueillie par la génération d'alors, qu'elle était conforme au goût du dix-huitième siècle enclin aux amours cérébrales. Ne croirait-t-on pas voir par moments l'auteur des *Confessions* derrière Raphaël? Son souvenir plusieurs fois évoqué par l'amant de Julie, ce nom même emprunté à la *Nouvelle Héloïse*, la *sensibilité*, comme certaines exagérations du style, ne permettent pas de douter de son influence. A vrai dire, l'amour de Saint-Preux ne fait que traverser comme une phase cette convention de pureté absolue, mais quelle

proche parenté avec celui de *Raphaël!* « Ta personne est désormais pour moi le plus charmant, mais le plus sacré dépôt dont jamais mortel fut honoré; ma flamme et son objet conserveront ensemble une inaltérable pureté; je frémirais de porter la main sur tes chastes attraits plus que du plus vil inceste, et tu n'as pas une sûreté plus inviolable avec ton père qu'avec ton amant. »

Ainsi s'exprime Saint-Preux, et la Julie du lac du Bourget ne conçoit pas autrement l'amour, « ce bonheur sans mesure, cette union des âmes qui les rend aussi inséparables que le rayon de soleil qui se couche et le rayon de lune qui se lève », à côté duquel, elle ne sait pas « s'il existe un autre bonheur, grossière image de celui-là, aussi loin de l'union immatérielle et éternelle des âmes que la poussière est loin des étoiles! »

Entre Rousseau et Lamartine, Mme de Staël, la première lecture du poète et sa première admiration, avait mis dans la bouche de *Corinne* ces ardents panégyriques de l'amour des âmes; mais Saint-Preux et Corinne sont des personnages de roman; Raphaël n'est même pas un pseudonyme, Lamartine paraît en personne et s'attribue l'impression directe de ses amours supraterrestres; or de semblables enthousiasmes, pour être logiques, ne comportent aucun compromis; l'être doit s'y absorber sans que le moindre objet étranger s'interpose, sans que la moindre distraction profane égare. Raphaël, qui écrit son roman trente ans après l'avoir vécu, n'est pas sans avoir conscience de cette difficulté; la mort complaisante lui permet de l'éluder; Julie expire et elle ne pouvait faire autrement sous peine de condamner le poète à se déjuger ou à s'éterniser dans une impression insuffisante à l'inspirer toujours. « Bleus ou noirs, tous aimés, tous beaux, » d'autres yeux devaient encore l'émouvoir et lui remettre, à notre grand profit, la lyre et la plume à la main. C'est le destin des poètes de vibrer éternellement. Lucy, Graziella, Julie, Régina, belle dame italienne apparue au chevet du jeune malade et si amèrement déçue de son mariage, jeunes filles qui passaient en lui jetant des branches d'amandiers, qui demandaient de ses cheveux ou l'embrassaient en rêve, charmante marquise, compagne de route des gorges de la Grande-Chartreuse, en présence de laquelle il ne définissait pas ce qu'il éprouvait, « de peur de le faire s'évanouir, » patriciennes ou plébéiennes, boutons naissants ou roses épanouies, vous n'étiez pas des femmes, vous étiez la femme, l'être abstrait et divin qui hante les poètes et qu'ils chantent jusqu'au déclin de leurs années.

O femme, éclair vivant dont l'éclat me renverse,
O vase de splendeur qu'un jour de Dieu transperce,

Pourquoi mes yeux ravis fondent-ils sous les tiens?
Pourquoi mon âme en vain dans ta main comprimée
S'élance-t-elle à toi comme une aigle enflammée
Dont le feu du bûcher a brisé les liens?

Ainsi chantait Lamartine dans son âge mûr, et il remarquait que :

..... Plus la vie au soleil s'évapore,
O filles de l'Éden, et plus on vous adore!

De même, son maître d'autrefois, Parny, s'était écrié un jour :

O vous par qui je meurs, mais à qui je pardonne,
Femmes, votre ombre encore à mes yeux incertains
Paraît...

Malgré cette universalité de l'impression, malgré même d'insistantes allusions à une prétendue phrase de jeunesse libertine, il n'en est pas moins certain que Lamartine est un chaste; aucune violence n'était faite pour lui, pas plus celle de la passion que les autres. Ni les emportements, ni les torturantes jalousies, ni les libres peintures de Musset ne lui convenaient. Une sorte de pudeur et d'inaptitude rendait gauche en lui toute tentative en ce sens : son *Chant d'amour* en est un exemple. C'était bien, cependant, le type méridional de la femme aux cheveux sombres et aux yeux brûlants qui habitait son imagination comme il posséda celle de Musset; mais Lamartine immatérialise ce que ce type a de sensuel, et la mort, complice de son art, vient changer en douces et vaporeuses visions les amantes du poète.

IV

« J'étais né sérieux et tendre, » affirme Lamartine. Avec cette tendresse, il a créé l'amour lamartinien que nous venons d'analyser. — Avec ce sérieux, il a composé la mélancolie spéciale qui pourrait s'appeler du même nom que la mélodie de Listz, l'*Eloge des larmes*, et qu'il élève parfois jusqu'à la plainte désespérée. Il a dû, pour cela, se supposer un état d'âme non moins fictif. « Pour tout peindre, dit-il, il faut tout sentir. » Le principe est excellent, sans doute, mais l'homme ne saurait sentir que ce qui est dans sa nature. En dehors d'elle, il ne peut qu'imaginer, et c'est le cerveau qui fait tous les frais. Ce qui appartient véritablement à Lamartine, c'est la naturelle rêverie ou la tristesse simplement douce, mettant au front un peu d'ombre qui sied et dans la pensée un peu de

mélancolie qui berce. Il était aussi peu né pour la réelle douleur qu'une fleur des tropiques pour le froid. Pour se mettre au diapason des poètes du Nord, il a dû se forger des *désespérances* imaginaires, où il est obligé de revenir plus que de raison à ces motifs d'élégies qui sont la tombe de Graziella, le remords de la dix-huitième année et les adieux de Julie. Sa vie, sa vie réelle, si nous la suivons, nous apparaît pleine d'activité, de voyages, de triomphes poétiques, d'honneurs et de popularité, — et aussi de caresses et de choses douces. — A part les dernières années, elle ne semble faite que de rayons de soleil. A son enfance choyée par cette mère adorable, par ce groupe charmant de jeunes sœurs, par ces vieux amis de province, succède une jeunesse qu'enivre l'admiration poétique de ce public de jeunes gens et de femmes qui l'entoura; et pour couronner cette destinée heureuse, le rêve réalisé des ambitions politiques, la sensation ardente de ce que le héros d'un roman célèbre appelle « le jeu sanglant des révolutions » ; rien ne lui est refusé! Chose étonnante! Les deux seuls évènements qui tachent d'ombre son brillant sillage : la mort de sa fille à Beyrouth et celle de sa mère, survenue la veille de son élection à l'Académie, ses deux douleurs poignantes et bien réelles, celles-là, passent à travers sa tristesse poétique bien plus rarement que ces jeunes mortes, aux trois quarts imaginaires, dont le souvenir est évidemment entretenu pour les besoins de son inspiration. La vérité, c'est que la douleur est pour lui un sentiment déprimant et stérilisant. « La douleur me crispe, avoue-t-il quelque part, elle me rend silencieux et stérile. » Sully-Prudhomme observe des « joies sans causes »; il existe pareillement des tristesses sans causes; ce sont celles-là qui suggèrent à Lamartine ses plus éloquents désespoirs. Quand il s'écrie, s'adressant au Créateur :

Quel crime avons-nous fait pour mériter de naître?
L'insensible néant t'a-t-il demandé l'être
Ou l'a-t-il accepté?
Sommes-nous, ô hasard, l'œuvre de tes caprices?
Ou plutôt, Dieu cruel, fallut-il nos supplices
Pour ta félicité.

Le lecteur haletant se demande quels supplices ont été infligés à ce poète pour le pousser ainsi aux dernières limites de l'imprécation ; il court au commentaire où le désespéré ne trouve pour justifier son « rugissement de l'âme » qu'une impression d'hiver et de solitude à la campagne jointe à une impatience d'ambition et d'amour. Il en est de même des strophes si harmonieuses du *Poète mourant*. Elles semblent s'exhaler de la poitrine d'un malade dont

les jours sont comptés. Tous renseignements pris, le poète mourant ne se portait vraiment pas trop mal, bien qu'il allègue une maladie de langueur dont l'authenticité paraît encore contestable.

On peut dire de la tristesse lamartinienne qu'elle est une note déjà indiquée par Gilbert et Millevoye, et que le poète a voulu rendre plus impressionnante en s'efforçant de lui donner la vibration personnelle alors que sa nature rebondissante et tournée vers les clartés de la vie ne pouvait être qu'artificiellement désenchantée d'après des modèles qui l'attiraient peut-être par leur opposition même avec son propre génie. Sentir comme Ossian, penser comme Gœthe, pleurer comme Pope, se désespérer comme Byron, et se donner comme ressentant toutes les hypocondries issues des spleens du Nord, tel fut son rêve et aussi son erreur.

V

Le sentiment de la nature est essentiellement moderne. Cette nature presque déifiée, est devenue pour nous l'Être aux mille formes dont on écrit le nom avec une majuscule, et qui vit de notre vie. Pour l'écrivain du dix-huitième siècle, ce sont les *merveilles de l'univers*, la juste ordonnance des choses, le monde planétaire, le renouvellement des saisons, la distribution des éléments, qui constituent l'impression de la nature; cette impression est celle d'un argument métaphysique : on admire ses lois, on ressent peu son charme. Nous la voyons avec d'autres yeux, et ces admirations philosophiques remplissant des volumes, nous sont, au contraire, comme une preuve que ces penseurs ont ignoré la vraie nature. Il fallait peut-être l'état d'esprit spécial de ce siècle où toute impression s'affine et s'exagère pour déterminer cette communication bizarre de l'âme des Choses à l'âme humaine. A notre temps était réservé de produire

> Ces fous qui s'en vont et qui s'en vantent
> Prêtant partout l'oreille aux voix qui partout chantent.

Fous, n'est pas trop dire, car il y a peut-être bien un peu d'hallucination dans le sentiment inconnu des robustes intelligences qui font les grands siècles. A la date des *Méditations*, il perçait obscurément encore. Le dix-huitième siècle, qui l'avait fait éclore, l'avait, en même temps, horriblement faussé : la nature est simple, il la faisait précieuse; la nature veut l'observation directe, il la considérait surtout dans les livres. On était censé se perdre en contempla-

tions devant elle, en réalité on la regardait peu, jamais pour elle-même. On la goûtait surtout comme un lien commun de littérature, et un remplissage descriptif. Là encore J.-J. Rousseau, comme l'apôtre de cette religion nouvelle, donne le ton à l'école des admirateurs de la nature, et quel ton! Ni Saint-Lambert, ni Roucher, ni Delille, ni Bernardin de Saint-Pierre lui-même, ces chantres des *Saisons*, des *Mois*, des *Trois Règnes*, des *Harmonies*, ni aucun de ces *amants* de la Nature d'après Rousseau, ne l'ont assez aimée et approchée pour qu'elle se livrât à eux en pleine possession! Rousseau devinait un attrait nouveau; mais en cherchant sa note, il frappa à côté, et il fit si faux, que le lecteur d'à-présent se bouche les oreilles. Malgré sa botanique et ses déclamations, le sens de la vraie nature lui échappe; ce qu'il prit pour lui, il le fit accepter à d'autres sur la foi de son impression, et Lamartine lui-même n'échappe pas à cette tyrannie d'influence.

« Nous distinguons, remarque M. de Pomairols, nous distinguons dans ces poèmes ce qui tenait encore à l'époque d'où l'on sortait... Il avait senti les enchantements découverts par le solitaire genevois sur les bords des lacs et sur les pentes des montagnes. »

Oh! ces « enchantements » d'après Rousseau, on voudrait les bannir de l'âme de Lamartine, cette âme si intuitive, qui n'avait qu'à s'ouvrir pour sentir par elle-même. Cette sujétion, nous dirions presque cette superstition, pour une forme aujourd'hui antipathique, les contemporains ont dû la goûter mieux sans doute que la nouveauté franche; mais elle a singulièrement contribué à ce vieillissement que nous avons constaté.

Comment Lamartine exprime-t-il la nature? Son biographe nous répond : « Il ne décrit jamais minutieusement et pour décrire, il a besoin de trouver dans la nature un autre intérêt qu'elle-même.

Trouver dans la nature « un autre intérêt qu'elle-même » est une manière de la sentir qu'on peut expliquer par la « spiritualité » du poète; elle n'exige, en tout cas, qu'une observation sommaire. Les spectacles qui s'imposent, le jour, la nuit, la mer, les montagnes, les forêts, composent une vue en masse, où son esprit puise sans avoir besoin de s'y intéresser outre mesure. Parfois, il se prend à apercevoir avec un peu plus de détails cet ensemble qui le « ravit ». Alors, la maison, l'arbre, l'animal, le champ, le paysan, apparaissent; un jardin, un clocher, un cimetière, se précisent. Malgré tout, le poète les embrasse encore bien plus par son imagination que par ses sens. Ils sont plutôt là pour le besoin de ses métaphores et la nécessité d'un cadre à ses scènes.

Cette vision distraite qui ne s'arrête qu'aux ensembles et cherche au delà de l'impression reçue, vient-elle de sa répugnance pour la

matière, qui lui interdit les « insistantes et serviles copies de la réalité », et ne lui permet que les allusions légères d'un esprit qui plane au-dessus de la nature?

Ne faut-il pas plutôt croire que Lamartine, en s'interdisant l'intimité de la nature, obéit simplement à l'impulsion reçue de l'époque précédente? La « spiritualité » peut s'appliquer au sentiment de la nature, sans qu'il soit besoin d'opérer dans les images qu'elle met sous nos yeux cette sélection sévère qui n'en admet que quelques-unes. Dans la fiction poétique, l'âme des choses n'est ni moins légère ni moins immatérielle que l'âme des êtres. Le désir de spiritualiser n'explique pas l'indifférence du poète aux détails des spectacles qui l'entourent. On dirait qu'il passe à travers la nature humble ou splendide, absorbé par d'autres pensées, semblable à ces souverains qui oublient toujours le nom des visiteurs qui les approchent. Les noms génériques sont les seuls dont il se serve habituellement : l'Arbre, la Plante, l'Oiseau, l'Onde. Si le besoin d'une description plus insistante l'amène à préciser, l'Arbre devient le chêne, l'érable, le sapin, ces arbres impersonnels, effacés par l'usage qu'en font les poètes, en raison sans doute de leur facilité à se prêter à la rime. De même pour l'Oiseau, le plus souvent cette expression vague lui suffit; faut-il cependant appuyer un peu plus : l'aigle, le cygne, le rossignol, l'hirondelle et *l'alcyon*, très à la mode alors, composent sa volière poétique. Pourquoi? parce que ce sont des oiseaux de littérature à l'usage des poètes. L'oiseau n'évoque en lui qu'une image approximative dépourvue d'observation. L'impression que fait naître dans son esprit ses migrations annuelles est très confuse :

Mais dans le mois d'hiver, quand la neige et le givre
Ont remplacé la feuille et le fruit, où vont-ils?
Ont-ils cessé d'aimer, ont-ils cessé de vivre?
Nul ne sait le secret de leurs lointains exils...

On trouve au pied d'un arbre une plume *souillée*
Comme une *feuille morte où rampe un ver rongeur*
Que la brume des nuits a jaunie et mouillée,
Et qui n'a plus, hélas! ni parfum ni couleur.

On voit pendre à la branche un nid rempli d'*écailles*...
. . . .

Cette ornithologie est évidemment calquée sur celle du chantre de la nature le plus accrédité alors, Bernardin de Saint-Pierre, lequel s'inquiète peu de la vraisemblance des aigles, des vautours et des tourterelles qu'il fait figurer dans ses pages de style : celle-ci

en est un exemple : « Lorsque l'hiver glace nos campagnes, on voit disparaître les *aigles* et les *vautours*. La *tourterelle timide* se blottit dans le creux des arbres..., mais lorsque le printemps vient ranimer la nature, les bois et les plaines sont couverts d'oiseaux amoureux. Alors l'aigle reparaît dans les airs et y ramène la guerre et ses fureurs, qui traînent à leur suite l'affreux vautour, avide de carnage. »

L'absence d'observation et de vérité ôte aujourd'hui toute valeur à ces peintures.

Les paysages familiers de Milly et de Saint-Point, où les aspects et les détails se rappellent à lui depuis l'enfance, sembleraient devoir laisser dans le souvenir de Lamartine une empreinte plus profonde et plus fidèle. Sa pensée y revient sans cesse, et la maison, le jardin, l'allée, le cimetière, sont certainement l'objet des descriptions les plus près de la vérité. Jusque-là, cependant, l'entraînement à voir par l'imagination et à plier souverainement toute chose aux besoins de la composition le domine encore. Ce modeste cimetière de village, par exemple, qui le poursuit de sa vision mélancolique, comment le voit-il? On ne lit pas sans un peu d'étonnement cette description tout à fait vague à la fin de l'*Epître* à V. Hugo :

La fenêtre est tournée
Vers le champ des tombeaux,
Où l'herbe moutonnée
Couvre, après la journée,
Le sommeil des hameaux.
. . . .
Paix et mélancolie
Veillent là près des morts,
Et l'âme recueillie
Des vagues de la vie
Croirait toucher les bords.

Ce n'est pas là le cimetière de Milly ; c'est le « champ des tombeaux », l'image généralisée de Grey, de Millevoye et autres peintres de mausolées. Dans l'esprit du poète, elle se présente à travers des souvenirs de lectures, et l'impression directe n'est qu'au second plan. Personne n'a oublié le fameux lierre de la maison de Milly. Ce lierre, qui fait si bien dans la *Terre natale*, était « un petit mensonge poétique ». « Ma mère, nous confie Lamartine, ne voulut pas que son fils eût menti, même pour donner un peu plus de couleur à un tableau imaginaire ». Elle planta elle-même un lierre véritable à la place du lierre supposé dont le poète avait tapissé la maison... O lierre de Milly, comme tu peins bien

Lamartine! Que de lierres il faudrait planter de la sorte, que d'aspects rétablir, pour redresser les poétiques fraudes de ses mensonges descriptifs, inséparables, semble-t-il, de son sentiment de la nature! A ce besoin d'embellissement, nous avons gagné des tableaux d'un caractère esthétique très fin, des coins de paysage, des effets de ciel, des paysans et des pêcheurs d'une couleur spéciale, très légère et très jolie : un Milly festonné de lierre, une *Graziella* « sensible » à la lecture de *Paul et Virginie*, un *père Bontemps*, une *Geneviève* dont le langage est remarquablement imagé; mais Lamartine, lui, a certainement perdu à l'emploi de cette couleur artificielle qui pâlit très vite et que le temps altère.

Cette impossibilité à s'attarder à la nature, à la goûter pour elle-même, trahissait, en somme, un esprit occupé et intéressé ailleurs. Seul, l'inactif rêve véritablement et promène avec une volupté réelle sa lente observation sur les choses. Tel est Maurice de Guérin; rebelle « à toute fatigue humaine », tout entier à la nature et rien qu'à la nature, il se laisse pénétrer de son impression. Lamartine, plus homme d'État que poète, plus homme d'action que de rêve, entend cultiver la contemplation de la nature et la poésie même comme on cultive des arts d'agrément à ses moments perdus [1].

VI

> Je ne crois pas, ô Christ, à ta parole sainte,

dit Musset.

En face de la négation de Musset, l'affirmation de Lamartine :

> Oui, de quelque faux nom que l'avenir te nomme,
> Nous te déclarons Dieu, car tu n'es pas un homme.

Croire! Cette exhortation jaillit de tous ses vers; il la présente sous toutes les formes, enveloppée de toutes les magnificences d'images, et comme conclusion de toutes les grandes impressions ressenties : splendeur des choses créées, aspirations de l'âme. Oui, mais que faut-il croire? pourrait-on demander au mélodieux apôtre; car, là comme ailleurs, règne ce vague où il se plaît. Est-ce la vieille foi française, la foi de son enfance qu'il avait trouvée dans l'âme de sa mère, celle que pleure Musset le sceptique et dont il baise la poussière avec attendrissement, ou est-ce une autre?

On nous répond que la foi de Lamartine, c'est le déisme pur. Ses

[1] Il l'a toujours entendu ainsi : « Que penseriez-vous, dit-il dans la préface des *Recueillements*, d'un homme qui chanterait du matin au soir? »

hymnes, ses cantiques, ses expansions de prières ne sont pas « ceux d'un culte déterminé, d'une confession particulière ». Toutes les religions, toutes les croyances qui reconnaissent la souveraineté du Créateur et la vie future pourraient s'en servir pour l'effusion de leur piété. » Il tient, semble-t-il, à se maintenir, dans cet indéterminé. Si, exceptionnellement, il lui arrive d'en sortir, il explique cette inspiration plus nettement chrétienne, par une phase religieuse de sa pensée, où il « chante la vérité par ce besoin d'adoration qui est en nous ». Et le vague systématique recommence, il recommence au moment où on se croit en possession d'affirmations précises.

C'est ainsi, qu'il dit hautement du christianisme : « J'ai été élevé dans son sein, j'ai été formé de sa substance. Il me serait aussi difficile de m'en dépouiller qu'il me serait impossible de me dépouiller de mon individualité, et si je le pouvais, je ne le voudrais pas, car le peu de bien qui est en moi vient de lui et non de moi. Je l'ai dit ailleurs : Je considère le christianisme comme la plus vaste et la plus pure émanation des révélations divines qui ait jamais illuminé et sanctifié l'intelligence humaine. »

L'énergie de cette profession de foi semble ne laisser aucune place à l'équivoque : illusion ! le papillon glisse des mains qui croient le tenir. Il évoque « les droits de la raison » et il échappe par cette issue. Il est résolu, en somme, à rester ainsi entre la tradition chrétienne qui va à son cœur et à son génie, et cette religion philosophique chère au dix-huitième siècle. D'une oreille, il écoute les fervents de cette renaissance chrétienne qui marqua les premières années de la Restauration s'écrier : La religion a trouvé son poète; quel charme et quelle douceur d'accent ! de l'autre, l'école de Rousseau et d'Aimé Martin dire : Voyez quelle indépendance ! comme au fond il s'affranchit des vieux symboles et refuse de soumettre sa raison au mystère ! Pour les premiers, il montre l'influence exercée par sa mère sur sa croyance. Près de cette mère, humble et admirable chrétienne, ce fils agenouillé dans la même foi et dans le même recueillement forme un groupe touchant et poétique, un tableau à la Ary Scheffer dont le poète comprend toute la valeur. Mais pour les seconds, il prend soin d'insinuer « qu'un fils, en religion et en politique, a les sentiments de sa mère sans en avoir les dogmes », et qu'on voulût bien ne pas confondre. De là, dans la religion de Lamartine, un illogisme et un défaut de justesse dans l'expression d'un sentiment qui ne comporte pas l'amphibologie, ou, il faut être, ou n'être pas, sous peine de se contredire soi-même. Aussi les contradictions sont nombreuses.

Sa sympathie pour le prêtre catholique est pour ainsi dire instinctive; elle s'élève souvent jusqu'à la tendresse et à l'enthou-

siasme, et il trouve, pour l'exprimer, un accent de sincérité sur lequel on ne peut se méprendre. Ce n'est pas le pontife dans sa pompe sacerdotale, ce n'est pas même le moine, qui incarnent le prêtre pour lui ; c'est toujours le pauvre curé de campagne, accomplissant son ministère au milieu des humbles et en face de la nature. Il en parle souvent, il en fait le héros de récits et de longs poèmes, où vibre toujours une émotion libre de convenu littéraire. Comme on sent bien l'admiration et la sympathie spontanée dans cette réponse à un curé de campagne :

Doux pasteur du troupeau des âmes,
Qui conduis aux sources de Dieu
Ces petits enfants et les femmes
Penchés aux coupes du saint lieu,

Poète à la lyre infinie,
Qui, pour chanter dans le grand chœur,
N'a pas besoin d'autre génie
Que les battements de ton cœur.

Homme d'amour et de prière,
Oh ! loin de craindre un froid accueil,
Viens en paix et que la poussière
De tes pieds s'attache à mon seuil !

et dans cette description, présente à toutes les mémoires et devenue classique :

« Il est un homme dans chaque paroisse qui n'a point de famille, mais qui est la famille de tout le monde, qu'on appelle comme conseil, comme témoin ou comme agent, dans tous les actes les plus solennels de la vie civile, sans lequel on ne peut ni naître ni mourir... ; un homme que les petits enfants s'accoutument à aimer, à vénérer et à craindre, que les inconnus mêmes appellent *mon père*, aux pieds duquel les chrétiens vont répandre leurs aveux les plus intimes, leurs larmes les plus secrètes... Cet homme, c'est le curé. »

L'image pleine d'émotion et de mélancolie du prêtre vieillissant la termine : « Ses cheveux blanchissent, ses mains tremblent, sa voix cassée ne remplit plus le sanctuaire, mais retentit encore dans le cœur de son troupeau. Il meurt, une pierre sans nom marque sa place au cimetière, près de la porte de l'église : voilà une vie écoulée. »

La vertu du prêtre, la sainteté de son ministère : c'est là ce qu'il admire ; mais qu'un vent de philosophisme passe sur lui, et tout change. Le type du curé de campagne qui le séduit, auquel il

s'attache d'amitié et qu'il dépeint complaisamment devient un personnage aux trois quarts profane, victime de contraintes et de vocation forcée, affligé de peines de cœur, prêtre de roman en un mot. Tel est l'abbé Dumont, le curé de Bussières, petite paroisse avoisinant Milly. Il le met en scène dans les *Confidences*, il en fait le héros de *Jocelyn*, il s'efforce d'en faire une figure attachante. Eh bien, ce prêtre philosophe, ne dissimulant pas son dégoût pour son état, dédaignant d'en porter l'habit, qui se promène dans l'humble presbytère botté, éperonné, le fouet à la main, dont les livres étaient comme les meubles « fort peu canoniques » et se composaient de J.-J. Rousseau, de Raynal et de Voltaire, qui exilait loin de ses yeux tout objet et tout symbole du culte, pouvait être dans le goût de l'époque, mais il nous paraît parfaitement déplaisant malgré les qualités dont Lamartine veut bien l'orner. On s'étonnerait que l'âme religieuse du poète ait pu admirer un prêtre dont le ministère n'était qu'une imposture, si on ne savait les bizarres accommodements que comportait alors le type d'un clergé sur le modèle du *Vicaire savoyard*.

L'impression des églises est, comme l'impression du prêtre, partagée et contradictoire. La foi dit oui, le philosophisme non. Les églises catholiques, par la présence réelle qui font Dieu permanent dans leurs enceintes, ont toujours inspiré aux poètes une émotion qu'ils trouvent dans leurs silences comme dans leurs chants, dans leurs ténèbres comme dans leurs illuminations. Plus que tout autre, Lamartine devait la ressentir. Il la ressent, en effet, et il s'agenouille ; mais, à l'instant même, il craint qu'on ne se méprenne sur la nature de son recueillement, et il fait ses réserves. Le duc de Rohan, à la veille d'entrer dans les ordres, l'emmène avec lui dans sa mystérieuse chapelle souterraine de la Roche-Guyon, où se célèbrent les cérémonies de la Semaine sainte. Là, le poète, tout en 'associant à l'impression religieuse qui l'entoure, tient cependant faire remarquer que « seul de cette jeunesse pieuse, il n'avait aucun goût pour les délices mystiques de la sacristie ».

Il aime les grandes cathédrales, mais il n'aime pas moins les grandes mosquées d'Orient. Dans le temple catholique qui l'attire, il entre, il se recueille :

Salut, ô sacrés tabernacles,
Où tu descends, Seigneur, à la voix d'un mortel.

Mais aussitôt sa prière, revisée par sa philosophie, devient « un hymne de l'adoration rationnelle » qu'il compose non loin des *Charmettes*, « ce berceau de la sensibilité et du génie de Rous-

seau ». Ou bien encore, la prière commencée tourne court, et l'image d'Elvire vient fort à propos lui permettre d'éluder cette difficulté de prier dans une église catholique avec la foi du simple déisme.

La poésie ruisselle du christianisme; Chateaubriand venait de le démontrer sans peine; Lamartine le sent; cependant, il n'y puise que d'une main furtive et hésitante. L'Ange ailé et diaphane passe et repasse à travers son inspiration : la Vierge la plus belle, la plus poétique des visions, jamais! Elle est comme systématiquement exclue, et on se dit que ce génie, d'essence si suave et si douce, dut nécessairement à certaines heures éprouver la nostalgie de cette image d'une suavité et d'une douceur infinies, dont s'est tant inspirée la plus belle des époques de l'art : la Renaissance. — Oui, sans doute; mais, du fond de son île des Peupliers, Rousseau le surveillait; encore une fois, Lamartine a dû sacrifier à ce faux sage. Et il en fut ainsi jusqu'au moment où, à la fin, désabusé, malgré son optimisme, des rêves irréalisés, désenchanté des utopies démenties par les faits, le pauvre grand poète ne trouve plus de réel, de vraiment consolateur, que cette foi de l'enfance dans sa simplicité pure de tout alliage philosophique, et qu'il n'eut pas de peine à ressaisir telle qu'il l'avait reçue de l'âme ardemment catholique de sa mère.

VII

En résumé, la divergence entre le genre de Lamartine et le goût moderne tient à ce fait assez curieux, que le grand poète eut à la fois l'intuition et l'antipathie de ce goût nouveau. Ce goût recherche le réel; Lamartine s'en tient à un réel fictif, qui ne peut faire longtemps illusion. Ce goût tend à l'étude de l'âme humaine; Lamartine jure que l'étude de ses propres impressions constitue tout le secret de son art, que tout en lui, est *vécu*, *senti;* mais, irrésistiblement, il se donne un type et des modèles, et il invente presque tout. Ce goût comporte l'intelligence et le sentiment de la nature, Lamartine exprime la nature avec un charme rare; mais en l'imaginant plus qu'en l'observant, n'en recevant que des impressions générales et sommaires. Enfin, de plus en plus, en matière religieuse, l'esprit moderne opte entre la négation absolue ou l'entière affirmation; Lamartine se tient sur cette ligne étroite du déisme, entre la tradition chrétienne qu'il a dans le cœur et les leçons du philosophisme qu'il a dans le cerveau.

Certains volumes ont le privilège de faire songer; on rêve autant qu'on lit en les parcourant : ceux de Lamartine sont de ce nombre.

Pendant qu'on les feuillette lentement, comme on feuillette les impressions de sa jeunesse, on s'imagine parfois entendre des réflexions contradictoires : réflexions du lecteur de 1820, réflexions du lecteur de 1890; l'un sentimental, facile à illusionner; l'autre positif, sceptique, réfractaire aux séductions de la phrase. Lamartine, raconte-t-il son enfance, son éducation sur le modèle de l'*Emile*, cette sobriété excessive qui fit de lui un *végétarien* jusqu'à l'âge de seize ans? le premier admire l'immatérialité de cette nature de poète, le second le soupçonne volontiers de n'avoir pas été à ce point insensible aux nourritures substantielles. Plus loin, c'est le récit de son initiation à la chasse, où il tirait en l'air afin de ne pas blesser d'innocents animaux; où « il faisait lever, sans les tirer, quelques familles de perdrix grises qui le connaissaient et venaient avec confiance becqueter la bruyère autour de son arme couchée à terre. » Exquise sensibilité! pensait sans doute le premier lecteur. Il était alors bien plus simple de prendre une canne au lieu d'un fusil, remarque froidement le second. Et ainsi de suite du détail à l'ensemble.

Quand parurent les *Nouvelles confidences*, *Jocelyn*, des milliers de lettres étaient de tous les points adressées au poète. « J'ai reçu, raconte-t-il, une foule de lettres, signées ou anonymes, pleines de reproches sanglants, de malédictions contre la dureté, la sécheresse de cœur, dont je m'accuse moi-même dans ce récit, envers une belle et malheureuse enfant. » — « Tous ces jeunes hommes, ces jeunes filles, tous ces cœurs touchés, toutes ces voix émues, toutes ces plumes tremblantes » demandaient si l'idylle, si le poème étaient *vrais*. « O sainte naïveté des cœurs sensibles! » ajoute Lamartine.

A cette date de 1890, combien diffère cette « sensibilité »! Il est plus que probable que ni reproches sanglants ni interrogations émues ne parviendraient au poète. Jeunes hommes, jeunes filles mêmes, croient difficilement que *c'est arrivé*, trop difficilement, hélas! Ils ne veulent s'émouvoir qu'à bon escient, quand ils s'émeuvent. Ils exigent de vrais lambeaux de vie, des pages authentiquement vécues... et encore! Et cependant, quoi qu'on en ait dit, l'idéalisme n'est pas à ce point mort, il garde sa valeur esthétique; mais l'esprit nouveau est ainsi fait qu'il redoute par-dessus tout de paraître dupe. Il dit aux idéalistes : Idéalisez, mais ne prétendez pas faire prendre pour du réel de l'imaginaire. Embellissez, ennoblissez, purifiez, c'est peut-être, en effet, une belle conception de l'art; mais avouez alors la fiction!

Encore une fois, l'artificielle réalité, voilà chez Lamartine la chose incompatible, voilà ce qui a provoqué ce refroidissement qui

nous étonne et nous attriste. Une fois suspectée la réalité du sentiment personnel, on a eu bientôt fait de la nier en bloc. La beauté et la pureté de la forme sont restées indélébiles, mais privées de ce qui avait tant ajouté à leur force : la croyance qu'elles reposaient sur un fond vécu, et c'est à ce point que, jusque dans les plus simples et les plus touchantes pages, jusque dans ce *Manuscrit de ma mère*, relique pieusement conservée, le doute inquiète encore cet analyste défiant qui est le lecteur d'aujourd'hui. Il se demande où finit le vrai, où commence l'embellissement, et il ne se croit pas entièrement assuré que cette main de femme supérieure ait constamment tenu la plume.

A poursuivre ainsi cette analyse au point de vue spécial où nous l'avons placée, elle pourrait prendre l'apparence d'une insistance critique d'où la sympathie est absente. Combien cette apparence contredirait notre sentiment! S'il est un poète aimé, intimement associé aux premières rêveries, un poète dont la strophe caressante revient à l'esprit comme un souffle sain et pur, c'est Lamartine! Qu'importe, après tout, ce *vieillissement* que nous constatons. Un peu plus tôt ou un peu plus tard, n'est-ce pas le sort de toute littérature? Qu'importe que l'effet de certaines illusions de style ne s'exerce plus sur nous? Qu'importe que nous ne nous méprenions plus sur cette faculté embellissante qui transfigure ce qu'elle touche; oui qu'importe! puisqu'un charme, un charme unique reste et restera toujours à cette poésie, à cette prose dont on peut discuter les procédés littéraires, mais non la séduction. Si notre génération positive s'éloigne de l'idéalisme lamartinien, ce n'est peut-être pas sans une tristesse inavouée, cette tristesse qui accompagne la fuite des impressions jeunes, des sensations matinales qu'on ne retrouve plus.

Combien peut-être font ces retours, en ce moment où la célébration du centenaire a replacé vivant dans leur mémoire le grand et doux poète, et s'associent dans leur cœur à cette conclusion de M. de Pomairols : « On reviendra toujours à Lamartine pour goûter le ravissement de la beauté morale auquel se joint le charme d'art et de style. »

A. DU PRADEIX.

UN GRAND INQUISITEUR D'ESPAGNE

A LA COUR DE FRANCE[1]

IV

En France, comme en Espagne, la mission du grand inquisiteur excita vivement la curiosité publique et donna lieu à toute sorte de conjectures. A Paris, on se disputa l'honneur d'accueillir et d'héberger un personnage de cette importance. La politique ne laisse point échapper aisément d'aussi rares occasions d'interroger et de s'instruire. Pour ne nommer que les plus qualifiés de ces hôtes en espérance, le cardinal de Polignac, qui avait siégé, avec distinction, dans le congrès d'Utrecht, et qui eût continué à bien servir son pays en pénétrant les secrets diplomatiques de son vénérable confrère; le nonce du Pape, qui comptait avec raison sur son dévouement tout particulier aux intérêts du Saint-Siège, lui offrirent des appartements dans leurs hôtels. Il eût pu demeurer tout au moins à l'ambassade d'Espagne, que dirigeait alors, en qualité de chargé d'affaires, depuis le départ récent du duc d'Albe, don Félix Cornejo. Mais, « homme d'esprit, de cour, d'affaires et d'intrigues », ainsi que le dit Saint-Simon, ne connaissant pas encore le terrain où il allait manœuvrer et sur lequel, sans doute, le marquis de Brancas avait semé déjà plus d'un écueil, il entendait l'explorer avec la pleine indépendance de son esprit et de ses allures. Il déclina donc poliment les offres gracieuses qu'on lui avait faites, et s'installa, en compagnie de son neveu, le prince de Cellamare, dans une maison garnie située en face de l'abbaye Saint-Germain[2].

Ce fut le 20 avril seulement, quatre jours après son arrivée, qu'il fut reçu pour la première fois à Marly, où le roi résidait alors, et

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 octobre 1890.
[2] *Mémoires* de Dangeau.

qu'il put lui remettre ses lettres de créance[1]. « Sire, lui dit-il en s'inclinant très bas, le roi, mon maître, m'envoie ici, non pour demander vos conseils, mais pour recevoir vos ordres. » Cet humble début, bien digne d'un diplomate italien, ne déplut point à Louis XIV. Les plus grands hommes ont leur faible par lequel, quelle que soit leur expérience, on réussit toujours, sinon à les prendre, tout au moins à leur plaire. Pendant longtemps, le grand aïeul avait exercé sur le gouvernement de son petit-fils, par l'entremise de ses ambassadeurs, un contrôle absolu, souvent impérieux. En 1709, il voulut, un instant, abandonner l'Espagne pour sauver son propre royaume; mais les circonstances rapprochèrent fatalement les anneaux de la chaîne que nos désastres avaient rompue. Pour sauvegarder l'union des deux monarchies et le maintien d'une paix si chèrement acquise, le roi de France se vit contraint d'envoyer de nouveau à Philippe V des soldats et des conseils; le jeune souverain avait reçu les premiers avec empressement et reconnaissance; séduit par les douceurs perfides de l'émancipation, il n'avait pas accepté les seconds avec une soumission suffisante. Louis aimait, avant tout, qu'on lui obéît; maintes fois, il avait demandé, en vain, au faible prince qui régnait à Madrid de parler et d'agir en roi. Convaincu que sa tutelle, quelque gênante qu'elle pût être pour les deux couronnes, leur était encore utile, il recevait toujours avec plaisir les témoignages d'une docilité qui lui était bien due et qui lui paraissait nécessaire. Là-dessus le cardinal savait parfaitement à quoi s'en tenir.

Le ton de ses lettres de créances, qui portaient la date du 27 mars, contraste quelque peu avec sa respectueuse attitude. Philippe V y parlait moins en pupille humble et déférant qu'en fils mécontent et frondeur. Louis XIV y vit tout d'abord cette phrase déplaisante : « Plus je réfléchis à la situation où je me trouve, par suite du traité de paix que Votre Majesté vient de conclure avec l'archiduc, sans que j'y sois compris, et moins je m'imagine comment votre tendresse pour moi m'a abandonné en cette occasion. » Le roi d'Espagne y avait joint une épître assez peu mesurée qui résumait, en les accentuant, ses principaux griefs, et qui témoignait de l'intime confiance dont il honorait, en ce moment, le grand inquisiteur. Il convient de la reproduire ici tout entière; on comprendra mieux, en la lisant, l'importance que Philippe attachait personnellement à la mission du cardinal : « J'ai déjà prévenu Votre Majesté, par plusieurs de mes lettres, du

[1] Le cardinal avait déjà conféré quelques instants, l'avant-veille, avec Torcy.

mécontentement que j'ai de la conduite du marquis de Brancas depuis que cet ambassadeur est ici, et des raisons que j'avais de vous prier de l'en retirer. J'ignorais encore les discours qu'il a tenus contre ma propre personne. L'ennemi que j'ai eu ici[1], qui projetait de me détrôner, n'en pouvait pas tenir de plus mauvais. Je vous prie de considérer combien je suis obligé de donner attention aux conséquences de ce qui doit s'être pratiqué par cette *cabale* pour vous faire proposer un tel ambassadeur. Les suites que j'avais lieu d'en craindre m'ont engagé à charger le cardinal Gudice de passer en France pour vous rendre secrètement compte de la vérité, et *pour vous demander de prévenir, par les moyens que votre prudence et votre tendresse pour moi vous suggéreront, des malheurs dont il me semble que cette cabale menace la France et l'Espagne dans les temps à venir.* Le cardinal est au fait de tout, et je vous prie de lui donner une créance entière de tout ce qu'il vous en dira.

« Je le charge, en même temps, de vous satisfaire sur les mauvais traitements qu'on suppose que les Français reçoivent en Espagne, afin que les plaintes dont on vous importune souvent très mal à propos soient examinées sous vos yeux, que ce prétexte de dissolution entre les deux nations cesse et qu'après que vous vous en serez fait rendre compte, vous jugiez des moyens d'en éviter de semblables et d'établir une union solide dans leurs communs intérêts[2].

« Enfin, je désire qu'il vous témoigne l'inquiétude que mon conseil éprouve de ce que vous ne m'avez pas fait comprendre dans le traité que vous venez de conclure avec l'archiduc et d'entendre dire que vous consentez, par ce traité, qu'il conserve le

[1] Le duc d'Orléans.

[2] Les traités des Pyrénées, de Nimègues et de Ryswick accordaient à notre commerce en Espagne des privilèges exorbitants (exemption des impôts, des droits de port, de douane, etc.) qui avaient appelé, dans les villes les plus importantes de la Péninsule, un grand nombre de négociants français et puissamment facilité la vente de nos produits, au préjudice des intérêts espagnols. Il s'en fallait de beaucoup que tous ces négociants fussent honnêtes ou même prudents. Leurs réclamations incessantes contre les procédés, souvent très légitimes, des autorités locales, les plaintes continuelles des marchands indigènes qui ne pouvaient lutter contre eux à armes égales, créaient de grandes difficultés à nos ambassadeurs aussi bien qu'au gouvernement de Philippe V. Orry aurait voulu briser ces pesantes entraves afin de remplir le trésor et d'apaiser le juste mécontentement dont elles étaient la cause. Amelot, au contraire, était d'avis qu'on les maintînt avec rigueur, comme une compensation bien méritée pour nos sacrifices. Louis XIV désirait que, dans l'examen de ces délicates compétitions, ses agents procédassent avec la plus scrupuleuse bonne foi et la plus grande modération.

titre de roi d'Espagne. Toutes les réflexions tendent à me démontrer que j'ai dû démembrer inutilement la monarchie d'Espagne de tant d'États dont elle était composée... qu'il ne suffit pas à l'archiduc d'être en possession de la plus grande partie de ces démembrements, qu'il veut encore se conserver un titre pour perpétuer le prétexte de la révolte de mes sujets, qui se croiront, plus que jamais, en droit de choisir celui des deux princes qui leur plaira.

« Permettez-moi, s'il vous plaît, de vous prier de considérer quelles deviendraient, dans la suite, les conséquences d'un tel projet, qui va rendre la paix impossible entre l'archiduc et moi, et de vouloir bien me continuer toujours vos bontés qui me sont bien précieuses par la tendresse extrême que j'ai pour Votre Majesté [1]. »

Ainsi le cardinal était chargé tout particulièrement de démasquer la cabale qui avait obtenu en faveur de Brancas, *l'ami particulier du duc d'Orléans*, le poste d'ambassadeur, et dont les conspirations « menaçaient la France et l'Espagne dans les temps à venir ».

Nous avons dit plus haut pourquoi Philippe considérait alors son cousin comme l'un de ses pires ennemis. On croyait à Madrid que, depuis les manœuvres équivoques du vainqueur de Saragosse, de Tortose et de Lérida, son grand-oncle l'avait en suspicion et le tenait sévèrement à l'écart. En achevant de ruiner son crédit, le cardinal rendrait assurément au roi d'Espagne le plus grand et le plus apprécié des services. Dans une précédente étude [2], nous avons montré Philippe V, d'après les informations du marquis de Bonnac et d'après sa propre correspondance, méditant « de garder pour lui, si le Dauphin venait à mourir, l'un des deux royaumes, et de laisser l'autre à l'un des princes, ses enfants », dont il aurait la tutelle [3], protestant ensuite avec énergie, par une lettre écrite à son aïeul qui lui demandait de renoncer formellement au trône de France, contre l'oubli « des lois de la succession naturelle » qui exigeait, tout au moins, qu'un de ses fils régnât sur l'un des deux royaumes, tandis qu'il régnerait sur l'autre [4] ». Il caressait toujours ces chimériques visées qui devaient conduire, en 1718, à la conspiration de Cellamare. Philippe d'Orléans était le seul Français auquel pût être confiée la régence. Persuader à Louis XIV que, décidément, son neveu en était indigne, c'eût été obtenir, sans nul doute, qu'il prît des dispositions efficaces pour l'assurer au roi

[1] Philippe V à Louis XIV, 29 mars 1714.
[2] Renonciation des Bourbons d'Espagne. (*Revue des Deux Mondes*, 1888.)
[3] Bonnac à Torcy, 4 avril 1712.
[4] Philippe V à Louis XIV, 12 avril 1712.

d'Espagne, l'aîné de ses petits-fils. Tel était l'espoir de Philippe V; les instructions remises au grand inquisiteur n'en faisaient nulle mention; mais, si la matière était trop délicate et trop périlleuse pour comporter des instructions écrites, il paraît certain, quand on tient compte des antécédents que nous venons de rappeler et des plaintes indignées du jeune souverain sur les criminelles manœuvres de *la cabale*, que son ambassadeur extraordinaire avait reçu, verbalement au moins, l'ordre de les combattre, afin de favoriser les vues ambitieuses de son maître [1].

Avant que François Giudice n'eût atteint le terme de son voyage précipité, la cause qu'il était chargé de soutenir devant le roi de France et son ministre des affaires étrangères avait été gagnée, en partie, par les pressantes requêtes de Philippe V. Nous avons parlé du ferme et éloquent plaidoyer que le jeune roi avait écrit, lui-même, en faveur de son *veedor* général et contre l'ambassadeur exécré qui représentait son aïeul à Madrid. Quelle que fût l'estime dans laquelle Torcy tenait particulièrement le marquis de Brancas, Louis XIV avait compris qu'il ne pouvait rejeter une demande péremptoirement et judicieusement formulée, au moment même où, pour affermir la pacification de l'Europe, il se voyait contraint d'imposer à son petit-fils de nouveaux et durs sacrifices. Sa réponse, datée du 26 mars, est, sans doute, un peu sèche. On voit, en la lisant, qu'elle n'a pas été écrite avec plaisir, mais elle était assez nette pour donner au jeune roi une satisfaction suffisante.

« J'ai reçu votre lettre du 5 de ce mois et, comme je vois que le sieur Orry vous sert utilement et que vous souhaitez de le garder auprès de vous encore cette année, je lui permets d'y demeurer pendant le temps que Votre Majesté le demande.

« Le marquis de Brancas me demandait un congé que je viens de lui accorder et je le crois présentement parti de Madrid. Je ne l'y renverrai pas, puisque vous souhaitez un autre ambassadeur. Je veux en choisir un dont vous serez content, mais ce ne sera pas le maréchal de Tessé [2], parce que je suis bien aise de le garder auprès de moi, pour les occasions où je pourrai l'employer. »

[1] Dans le livre intitulé : *Philippe V et la cour de France*, dont nous avons parlé plus haut, M. A. Baudrillard exprime, page 379, l'opinion contraire; peut-être eût-il partagé notre avis, s'il avait tenu compte des prétentions dont Philippe V avait, plus d'une fois, entretenu le marquis de Bonnac et s'il avait eu sous les yeux la lettre écrite par lui, le 29 mars 1714, à son aïeul.

[2] En sollicitant, par une lettre pressante, en date du 8 mars, le rappel de Brancas, Philippe avait demandé à son aïeul de lui donner pour successeur le maréchal de Tessé, qui avait commandé pendant quelque temps, en Espagne, l'armée franco-espagnole et y avait laissé de bons souvenirs.

Torcy jugea convenable de faire connaître à Pachau le vif mécontentement qu'il ressentait personnellement du rappel inévitable de l'ambassadeur. Il était utile qu'un agent de son administration fût bien persuadé que le roi de France ne privait pas l'État, de gaieté de cœur et sans qu'il eût la main forcée par les circonstances, des services honorables d'un de ses bons serviteurs. Le 30 avril, lorsqu'il avait entendu déjà les plaintes réitérées du cardinal, sur « la mauvaise conduite » en Espagne de l'ami du duc d'Orléans, plaintes auxquelles il n'accordait d'ailleurs qu'un crédit fort limité, il écrivit au chargé d'affaires de France :

« Le roi n'a pu se refuser aux instances du roi d'Espagne, de garder ici M. le marquis de Brancas et de ne plus le renvoyer à Madrid... M. le cardinal del Giudice a dit ici, sur ce sujet, les mêmes choses que vous avez apparemment entendu dire au palais. *Il n'est pas question de les éclaircir.* Il suffit que le Roi Catholique se plaigne... Véritablement, il n'est pas bien aisé de trouver des sujets qui puissent convenir. M. le marquis de Brancas paraissait avoir toutes les qualités qu'on pouvait désirer : sagesse, sérieux, naissance... L'exemple de ce qui lui arrive et *bien d'autres réflexions* effrayent ceux qui pourraient se présenter. Aussi je ne serais pas étonné que vous demeuriez encore quelque temps chargé des affaires et de l'exécution des ordres du roi. »

V

On n'a pas oublié que Louis XIV, sans connaître personnellement François Giudice, tenait ses talents et son caractère en grande estime. Ce fut d'après ses conseils que Philippe conserva, en 1701, au cardinal, ses fonctions de vice-roi intérimaire à Palerme et qu'il l'envoya ensuite à Rome plaider ses intérêts auprès du pape. Président d'une junte importante à laquelle fut confié l'examen des prétendus griefs du commerce français, consulté, plus d'une fois, par les ministres d'Espagne dans les négociations délicates relatives au rétablissement du tribunal de la nonciature, il avait fait preuve d'une prudence et d'une dextérité remarquables; archevêque de Montréal, il avait veillé, lui-même, sur un dépôt particulièrement cher à nos rois, l'urne sacrée qui renferme le cœur de saint Louis. Son français était incorrect, mais il le parlait d'abondance avec cette bonhomie charmante, cet aimable à-propos, cet énigmatique et fin sourire qui distinguent les orateurs italiens, étonnent et séduisent ceux qui les écoutent, avec cette onction et cette dignité qui se montrent, chez presque tous les

hauts dignitaires de l'Église romaine, si imposantes, en même temps, si persuasives. L'entrevue du 20 avril ne se borna pas, ainsi que cela se pratique d'ordinaire, pour les premières audiences des agents diplomatiques, à un échange banal d'assurances courtoises. « Le cardinal, racontent les *Mémoires* de Saint-Simon, fut mené par Torcy à Marly dans le cabinet du roi, à l'issue de son lever. Il lui présenta le prince de Cellamare, fils du duc de Giovenazzo, son frère. Cellamare sortit aussitôt du cabinet, et le cardinal y demeura seul avec le roi et Torcy une bonne heure. Torcy lui donna à dîner; au sortir de table, ils retournèrent à Paris. »

Quelques jours après, le ministre donnait connaissance au conseil, en présence de Louis XIV, d'un long mémoire, daté du 22 avril, qu'il avait rédigé d'après les inspirations du grand inquisiteur et qui énumérait fidèlement les griefs du roi d'Espagne. Il est inutile d'exposer ici ces griefs, puisque les instructions du cardinal et la correspondance de Philippe V les ont déjà fait connaître au lecteur. Ce serait une répétition fastidieuse. Rappelons seulement que le jeune roi demandait avec instance le rappel de Brancas, ainsi que le maintien d'Orry, qui venaient d'ailleurs, ainsi qu'on l'a vu, de lui être accordés par son aïeul[1], et qu'il protestait passionnément contre certaines clauses du traité de Rastadt, dont il espérait empêcher la ratification et faire modifier les termes. Si le roi de France aimait encore son petit-fils, l'aurait-il abandonné dans une circonstance aussi importante? Se serait-il abstenu de le comprendre dans la paix récemment conclue avec l'archiduc? Aurait-il laissé prendre à celui-ci, dans le traité de Rastadt, les titres qui n'appartiennent qu'au Roi Catholique, « donnant ainsi au plus dangereux de ses ennemis la liberté de faire tout ce qu'il lui plaira d'entreprendre pour entretenir en Espagne un esprit éternel de division et de révolte? » Aurait-il délaissé les intérêts de Mme des Ursins et méconnu ainsi un engagement que Philippe, « jaloux de son honneur et de l'exécution de ses promesses », regarde comme imprescriptible? « Le roi d'Espagne supplie Sa Majesté de lui rendre ses premiers sentiments, d'être persuadée de la déférence qu'il aura toujours pour ses avis et de l'autoriser à regarder toujours ses intérêts comme inséparables des siens. »

C'était là précisément ce que souhaitaient le cœur et la raison de Louis le Grand; c'était pour obtenir, pour confirmer, pour maintenir, dans l'intérêt des deux nations, cette union familiale des deux couronnes que la France prodiguait, depuis quatorze ans, toutes ses ressources. Lorsque Philippe tenait ce gracieux et confiant

[1] Voy. plus haut la lettre écrite par Louis XIV à Philippe, le 26 mars 1714.

langage, renouvelait ces judicieuses promesses, son aïeul y répondait avec toute l'effusion dont il était capable, quelque mécontent qu'il fût des exigences inopportunes et des résistances impolitiques de son petit-fils. Eclairée par le sentiment exact d'une situation qui causait justement, à celui-ci, un violent déplaisir, l'affection bien sincère qu'il lui portait dicta les lignes qu'on va lire : « J'ai reçu, par le cardinal del Giudice, la lettre que vous m'avez écrite. Comme il vous rendra facilement compte de ce que je lui ai dit dans la première audience que je lui ai donnée, vous connaîtrez que ma tendresse pour vous n'est pas refroidie et que je vous aime trop véritablement pour changer jamais à votre égard. Je vous ai dit jusqu'à présent ce que je pensais, et c'est pour votre bien que j'ai été fâché lorsque vous n'avez pas suivi mes conseils [1]. Je souhaite principalement que vous soyez persuadé qu'après tout ce que j'ai fait pour vous, je ne puis rien désirer avec plus d'empressement que de vivre avec vous dans une amitié parfaite et conforme à la tendre affection dont je vous ai toujours donné des marques [2]. »

Cette lettre était accompagnée d'un mémoire fort étendu qui répondait, point par point, aux observations lues par Torcy devant le conseil, sur la demande du cardinal et l'ordre du roi. Le ministre des affaires étrangères y résume fort clairement les difficultés de toutes sortes que la France a dû vaincre pour soutenir le trône de Philippe, et que celui-ci n'a pas su toujours reconnaître avec la gratitude et la déférence auxquelles son grand aïeul avait droit; il n'y épargne, au jeune souverain, ni les blâmes mérités, pour les erreurs qu'il a commises, ni les conseils sévères sur la conduite qu'il doit tenir s'il veut se rendre digne, par sa docilité et la sincérité de son repentir, des bontés de Sa Majesté Très Chrétienne. La note du 23 mai exhorte Philippe V aux sentiments qui inspirent la contrition parfaite; elle est écrite par un diplomate fort expérimenté qui tient évidemment en grand mépris la politique inconséquente de la cour d'Espagne et qui profite avec plaisir de la permission qu'il a reçue de le lui faire bien comprendre. Elle débute par cette réprimande magistrale : « Les sentiments de Sa Majesté pour le roi son petit-fils n'ont point changé... Elle est également sensible à la gloire et aux intérêts d'un fils qui lui a été si cher, et la raison d'État ne marche vraiment, dans son cœur, qu'après l'amitié personnelle qu'elle a pour ce prince. Mais il est vrai que cette même amitié est blessée du peu d'égards que le roi d'Espagne a témoignés

[1] On n'a pas oublié que, malgré les vives instances de Louis XIV, Philippe refusait encore de terminer ses négociations avec la Hollande et le Portugal.

[2] Louis XIV à Philippe V, 23 avril 1714.

depuis quelque temps pour les conseils de Sa Majesté. Ce prince, en les rejetant, s'est écarté de ses véritables intérêts et, quoique Sa Majesté eût lieu de se plaindre et de cesser de communiquer ses lumières, elle a cependant continué à faire part, au roi d'Espagne, de ce qu'elle sait mieux qu'aucun prince de l'Europe, par une longue expérience dans les affaires et dans l'art de régner. Elle reçoit, avec plaisir, les assurances que le roi son petit-fils lui donne de déférer désormais à ses ordres. Un bon père ne s'irrite contre ses enfants que pour leur bien, et sa tendresse pour eux paraît à mesure qu'ils s'empressent d'en recevoir de nouvelles marques. »

Après avoir confirmé le rappel du marquis de Brancas, le mémoire insiste, avec beaucoup de force, sur les obstacles réellement insurmontables qui n'ont pas permis au gouvernement du roi d'obtenir, à Rastadt, les concessions que demandait Philippe V. Jamais l'empereur n'eût consenti à reconnaître dans le traité les droits de son rival. Il ne s'agissait, dans les négociations pendantes, a dit et répété le prince Eugène au maréchal de Villars, que de « finir la guerre entre le roi et l'empereur ». — Rien ne s'oppose plus maintenant à ce que le roi exerce sa médiation entre l'empereur et son petit-fils, et elle sera d'autant plus aisée, d'autant plus efficace, a dit encore le prince, que, dans les circonstances, l'Espagne n'a plus rien à redouter des armes de l'Autriche. — Eût-il été sage de continuer la guerre, parce que Charles VI a voulu qu'on lui donnât, dans le traité de Rastadt, le titre de roi d'Espagne? Est-ce qu'on n'a pas stipulé expressément que cette exigence ne donne nul droit et ne porte nul préjudice à aucune des parties contractantes? Est-ce que les souverains d'Angleterre ne se font pas appeler rois de France dans les actes émanant de leur chancellerie? Est-ce que Philippe V, lui-même, ne prend pas, parmi ses titres, ceux du roi de Bohême et d'archiduc d'Autriche?

Quant aux prétentions de Mme des Ursins, le roi a fait tout ce qui était en son pouvoir pour qu'il y fût donné satisfaction, mais les intérêts des Catalans ne sont pas moins chers à l'empereur, que ne le sont, pour Sa Majesté Catholique, ceux de la *Camarera mayor*. Une transaction était possible; elle était indiquée par la situation : le prince Eugène la désirait. Le maréchal de Villars l'avait proposée. Sans accorder, aux Catalans rebelles, « le rétablissement général de tous leurs privilèges », Philippe eût pu, « en leur octroyant quelque grâce assez considérable pour donner lieu à l'empereur de croire qu'il satisfait à son engagement à leur égard et qu'ainsi son honneur est à couvert », obtenir que Charles VI concédât formellement à la princesse des Ursins les avantages énoncés par l'article 7 du traité conclu, à Utrecht, entre la France

et les États-Généraux. Pourquoi le roi d'Espagne n'y a-t-il point consenti? Va-t-on recommencer la guerre pour soutenir uniquement la cause de cette dame? N'est-il pas possible encore de la faire triompher au congrès de Bade! Le Roi Catholique ne peut-il, d'ailleurs, récompenser les grands services de la princesse, en lui donnant, au besoin, d'autres établissements et dégager ainsi sa parole? « L'empereur, au contraire, pourrait-il se laver de l'opprobre dont il se croit couvert s'il abandonnait entièrement des peuples excités à la révolte par les serments qu'il leur a faits? »

A ces judicieuses remarques succède le conseil *péremptoire* de terminer sans retard les négociations engagées depuis si longtemps entre l'Espagne et les États-Généraux. — Serait-il possible, serait-il équitable « de contraindre les Hollandais, ainsi que le voudrait le roi d'Espagne, à réserver le comté de Chiny pour la princesse des Ursins? C'est en vain que les plénipotentiaires d'Espagne leur ont demandé, plusieurs fois, de ne remettre les Pays-Bas à l'empereur qu'à cette condition. Ils ont répondu qu'ils étaient affranchis de tout engagement, puisque le roi s'était désisté, à Rastadt, de la condition stipulée par l'article 7 du traité d'Utrecht; ils ont représenté que, simples dépositaires des Pays-Bas, ils n'avaient nul droit d'en retenir aucune partie, quand Sa Majesté consentait, elle-même, à les remettre à la maison d'Autriche; qu'ils seraient insensés d'attirer, sur leurs provinces, une guerre que l'empereur pourrait leur faire d'autant plus justement qu'ils voudraient, sans raison, lui retrancher une partie des États qui doivent lui appartenir?... Si le roi d'Espagne croit son honneur engagé à procurer à la princesse des Ursins cette souveraineté dans les Pays-Bas, le roi ne se croit pas moins obligé, par honneur, à procurer une paix qu'il leur a promise en vertu des pouvoirs du roi son petit-fils... Que celui-ci ne s'étonne donc pas de la résolution que Sa Majesté a prise de *surseoir aux assistances qu'elle avait résolu de lui donner pour le siège de Barcelone, car, autrement, les délais de la paix de Hollande paraîtraient concertés entre Elle et le roi d'Espagne*... Déjà la province de Zélande a présenté diverses requêtes au conseil d'État, pour obtenir la permission d'armer et de faire la course dans les mers de l'Amérique... C'est au roi d'Espagne à juger s'il veut empêcher les préjudices que ses sujets en souffriront, s'il ne doit même pas procurer leur bonheur en faisant la paix aux dépens d'un point d'honneur *qu'il peut satisfaire en donnant à la princesse des Ursins d'autres établissements conformes à l'estime et à la juste amitié qu'il a pour elle*... En vain se flatterait-il de l'assistance effective de l'Angleterre

sur laquelle il a paru compter[1]. » Les Anglais, divisés entre eux, ne feront pas la guerre à l'empereur pour procurer le comté de Chiny à Mme des Ursins... « Si le comte de Strafford a leurré le duc d'Ossone de ce chimérique espoir », c'est que les intérêts de son pays lui conseillent de mettre en œuvre tous les moyens capables de retarder l'ouverture du commerce des Hollandais avec l'Espagne.

Puis le ministre des affaires étrangères prend l'engagement d'accorder, au sieur Orry, une prolongation de séjour en Espagne, conformément à la promesse que le roi a bien voulu faire et de réconcilier Philippe avec l'empereur s'il défère aux avis de son aïeul. Cet engagement, si désiré de Philippe, termine l'important mémoire du 23 avril. *In cauda suavitas.* Torcy l'a réservé pour la bonne bouche, et pour adoucir l'amertume des vérités qu'il vient de faire entendre au royal pupille de Louis XIV. « Le roi, persuadé de la droiture et de la sagesse du roi son petit-fils, compte qu'il prendra les résolutions les plus conformes à la prudence... Et, lorsque Sa Majesté saura ses sentiments, *Elle donnera ses soins à réconcilier avec lui ses plus grands ennemis*, résolue d'y travailler avec la même ardeur qu'Elle a témoignée pour ses intérêts pendant qu'Elle employait les forces et les richesses de la France à le maintenir sur le trône où Dieu voulait le conserver. »

Expédiés pour l'Espagne, le jour même dont ils portent la date, le mémoire et la lettre royale du 28 avril furent communiqués en copie, le lendemain seulement, au cardinal ambassadeur, qui envoya, de son côté, un messager extraordinaire, le sieur Solaymart, auquel il fut enjoint de faire grande diligence pour arriver à Madrid en même temps que son collègue. Décidément le grand inquisiteur était toujours en retard. Giudice trouva peu convenable, non sans quelque raison, qu'il n'eût pas été chargé de faire parvenir à son maître les premières réponses du Roi Très Chrétien. C'était, à son endroit, un manque de convenance. Il en fut surpris et peiné; mais, en bon diplomate, il essaya de dissimuler son vif déplaisir, et d'expliquer, à son avantage, ce procédé incorrect. Il avait eu d'abord l'intention de présenter à Louis XIV, dans une note écrite, les justes réclamations de Sa Majesté Catholique. Si l'on n'a pas attendu cette note, si le ministre des affaires étrangères a saisi lui-même, par un mémoire, le conseil de ces réclamations, c'est parce qu'on a voulu faire preuve d'un *empressement* qui doit toucher le cœur

[1] Nous avons déjà cité, au commencement de cette étude, les difficultés diplomatiques soulevées par Philippe V, à Utrecht, en faveur des intérêts de Mme des Ursins et les dépêches sévères, pour ne pas dire comminatoires, que Louis XIV avait adressées, en octobre et novembre 1710, pour détruire les illusions de son petit-fils et briser ses résistances.

du jeune roi; ne serait-ce pas aussi parce qu'on a trouvé sage d'éviter que son ambassadeur n'écrivît aussi *sévèrement* qu'il a parlé? « Son Éminence n'est pas éloignée de le soupçonner ». *Verba volant, scripta manent.* Elle a réussi d'ailleurs, et elle s'en félicite hautement, à dissiper des préventions regrettables, à faire bien comprendre au roi que la confiance de son petit-fils, dans son affection et ses lumières, est absolue. Louis s'en est montré convaincu et touché. Il faut mettre à profit ces bonnes dispositions dans l'intérêt des deux couronnes. C'est pourquoi Guidice conseille à Philippe d'entretenir *directement*, avec son aïeul, une correspondance sincère et suivie [1].

Pendant qu'il plaidait, en France, la cause de la *Camarera mayor* et du *veedor* général, la situation de ses clients grandissait chaque jour et leur pouvoir autoritaire atteignait son apogée en Espagne. Persuadée que le cardinal, habile et insinuant comme il l'était, estimé de Torcy, bien vu de Louis XIV, ne pouvait manquer de réussir dans sa mission, Mme des Ursins parlait et faisait parler Philippe en sa faveur plus haut que jamais. « Sur le premier avis que j'ai eu du traité de paix de Rastadt, écrivait, le 14 avril, le roi d'Espagne à son aïeul, je me suis trouvé véritablement touché de n'y trouver aucune sûreté pour la souveraineté de la princesse des Ursins, mais d'y voir, au contraire, qu'on en parle d'une manière dénigrante [2]. » — « Les rebelles de Catalogne se réjouissent autant de la paix de Rastadt, Monsieur, entre la France et l'archiduc que les bons sont affligés du tort qu'elle fait au roi d'Espagne... J'ose espérer, par la continuation de vos bons offices, que le roi me fera la grâce de commander à messieurs ses ambassadeurs à Bade d'agir fortement pour me faire obtenir une souveraineté, puisqu'on n'a pu y engager l'archiduc à Rastadt [3] ». Un homme intègre et estimable entre tous, dont la juste popularité avait été jadis très utile à la monarchie, Ronquillo, ancien *corregidor* de Madrid, président du conseil de Castille, était devenu, paraît-il, un censeur incommode; il fut disgracié et envoyé en exil. Plusieurs personnages dont on redoutait l'opposition, l'y suivirent. Le 17 avril, Pachau était mis en possession, par un messager mystérieux, d'une supplique virulente, pareille à celle que Brancas avait reçue quelques mois auparavant, écrite évidemment par la même main, inspirée par les mêmes sentiments d'irritation et de vengeance. « Les grands du royaume, y disait-on, outrés et indignés de la manière qu'on les a traités, espéraient qu'on aurait quelques égards à tout ce qu'ils ont

[1] Giudice à Philippe V, 25 avril 1714. (*Archives de Simancas.*)
[2] Philippe V à Louis XIV, 14 avril 1714. (*Archives des affaires étrangères.*)
[3] La princesse des Ursins à Torcy, le 23 avril 1714.

dit et fait et qu'après l'arrivée du marquis de Brancas, qui aura, sans doute, informé Sa Majesté de la mauvaise conduite d'Orry, elle aurait donné des ordres pour faire cesser les mécontentements de toute la nation espagnole. Bien loin de cela, nous avons appris, avec surprise, qu'au lieu de rappeler un maraud, absolument indigne de l'autorité qu'on lui laisse prétendre..., on lui a encore permis de rester en Espagne et d'achever de bouleverser tous les établissements de la monarchie... L'on a destitué et exilé don François Ronquillo, le plus honnête homme de ceux qui étaient en place, et d'autres fidèles sujets pour avoir voulu se plaindre... Tous les grands réunis demandent instamment, Monsieur, d'informer Sa Majesté Chrétienne de notre malheureuse situation et d'être en garde contre le cardinal del Giudice, qui n'est pas moins fourbe que dangereux, et qui, étant dans les intérêts de la princesse des Ursins et d'Orry, a promis de déguiser la vérité de toute chose. »

Le *veedor* général n'avait cure de ces sourdes colères et de ces venimeuses rancunes. Il poursuivait, avec calme, fermeté et profit, les réformes nécessaires qu'il avait entreprises. Elles avaient procuré au gouvernement du roi des ressources suffisantes paur acheter trois cent mille boulets, trente mille bombes, trois cents canons, quarante mortiers, vingt et un bâtiments de guerre, lever et équiper cent vingt bataillons, cent trente escadrons, douze bataillons des gardes du roi, et créer un fonds de réserve pour les besoins à venir. Les moyens auxquels il avait recours étaient sans doute fort audacieux, mais ils étaient féconds, et, le succès faisant tout pardonner, aussi bien en Espagne que dans les autres pays, on commençait à les trouver moins blâmables. « Son crédit est ici plus grand que jamais, écrivait Pachau, le 23 avril[1], et je m'aperçois même que bien des gens qui s'étaient déclarés contre lui ne seraient pas fâchés de gagner ses bonnes grâces. »

Jamais la cour d'Espagne ne s'était trouvée aussi riche. Elle essaya d'abattre l'insurrection des Catalans, en achetant la soumission de leur chef. Orry partit un jour mystérieurement, dans la direction de Barcelone, emportant avec lui 125 000 pistoles. — *Aurum per medios ire satellites et perrumpere amat saxa.* — Réduire ces obstinés rebelles sans les secours que son aïeul lui promettait depuis si longtemps, et qu'il voulait lui faire payer par de si étranges concessions, quelle gloire ce serait pour le jeune roi! quel triomphe pour sa dignité et son indépendance, pour sa politique, désormais affranchie d'une pesante et humiliante tutelle! C'eût été vraiment un coup de maître. Cette tentative ne put

[1] Pachau à Torcy (*Archives des affaires étrangères*).

réussir, mais elle fut la preuve éclatante de l'efficacité des mesures qu'Orry avait prises pour réorganiser les finances de la monarchie.

On était bien forcé de reconnaître que l'influence de Mme des Ursins, dont le veedor général n'était que l'humble serviteur, avait du bon et qu'elle faisait d'assez belles choses en Espagne. « Au reste, mandait Torcy à Pachau, en terminant sa dépêche du 30 avril, dont nous avons déjà cité les premiers paragraphes, tout ce que je puis vous recommander est de bien cultiver la bonne volonté que Mme des Ursins nous a témoignée. » En traçant ces lignes, il rendait lui-même hommage à cette influence, quoiqu'il n'en fût qu'un bien médiocre partisan, depuis qu'elle avait fait surgir, à Utrecht et à Rastadt, de si fâcheux obstacles sous les pas des négociateurs de Louis XIV.

VI

En réalité, les débuts du grand inquisiteur sur la scène diplomatique ont trahi les espérances de Philippe V, aussi bien que les illusions de la gouvernante des infants. La lettre de Louis XIV, datée du 26 mars[1], qui annonce au roi d'Espagne le rappel définitif de Brancas, en même temps que le maintien provisoire d'Orry, et que confirme le mémoire du 23 avril, est partie *avant* l'arrivée du cardinal. Il n'a pu obtenir ni que les termes du traité de Rastadt fussent modifiés, ni que Louis XIV exigeât des Hollandais la *garantie ultérieure* des intérêts de Mme des Ursins, ni qu'il prescrivît l'envoi de nouveaux renforts sous les murs de Barcelone, envoi d'autant plus nécessaire que les chefs de l'insurrection catalane se sont montrés incorruptibles; jamais la cité rebelle ne déposera les armes sans le secours de ces renforts, et Louis XIV le subordonne *expressément* à la signature immédiate, par le roi d'Espagne, du traité de paix qu'il a négocié, pour lui, avec la Hollande. La situation est parfaitement nette; il semble que la tâche de Giudice est finie, puisque, sauf en ce qui concerne le rétablissement des relations de l'Espagne avec le Portugal, — l'objet le moins important de sa mission, — le roi de France a tranché *définitivement* tous les points visés par ses instructions écrites. Ses laborieuses fonctions de grand inquisiteur le rappellent en Espagne, et il n'aurait rien de mieux à faire que d'en reprendre le chemin, si *cette cabale* qui soutient la fortune du duc d'Orléans, et dont, suivant l'opinion de Philippe, « les conspirations menacent l'avenir des deux monarchies[2] », n'était encore dans toute sa force, si, par conséquent, les

[1] Citée plus haut.
[2] Voy. la lettre du 29 mars, de Philippe à Louis XIV, citée plus haut.

ordres secrets, donnés par Philippe au cardinal, avaient reçu leur exécution. Quels moyens celui-ci doit-il employer pour les remplir et pour achever de compromettre le crédit du neveu de Louis XIV? A quel moment commencera-t-il l'attaque contre la cabale? Quand en trouvera-t-il l'occasion? Contre qui dirigera-t-il ses premiers coups? Qui lui fournira les premières armes? C'étaient là des questions fort embarrassantes à résoudre. Un douloureux hasard vint en aide à Giudice.

Dans la nuit du 29 ou 30 avril, Charles de France, duc de Berry et gendre du duc d'Orléans, eut un violent accès de fièvre, suivi bientôt d'accidents semblables à ceux qui avaient emporté, deux années auparavant, son frère, le duc de Bourgogne, sa belle-sœur et son neveu; vomissements noirs, étreintes douloureuses, étouffements continuels. Fagon et Balduc, médecin et apothicaire du roi, lui prodiguèrent en vain tous les remèdes qu'ils purent imaginer. Le 4 mai, vers le point du jour, il prit, d'une main défaillante, le crucifix que lui présentait le P. de la Rue, son confesseur, le baisa pieusement, le mit lui-même sur son cœur et expira sans agonie. Il venait d'avoir vingt-sept ans.

Charles de France, dit Saint-Simon, qui l'avait beaucoup fréquenté, « était le meilleur homme, le plus doux, le plus compatissant, le plus accessible... Il avait un esprit médiocre... sans aucune imagination, mais un très bon sens et le sens droit, capable d'écouter, d'entendre et de prendre le bon parti entre plusieurs spécieux... C'était le plus beau, le plus accueillant des trois frères, par conséquent le plus aimé, le plus caressé ». Assisté d'un bon conseil, il eût fait un régent capable de bien administrer la France. A quelles causes devait-on attribuer sa mort?.. On parla d'abord d'un accident de cheval [1], de la rupture d'un vaisseau dans l'estomac; puis, comme on l'avait fait après la mort du duc de Bourgogne et de son fils aîné, on murmura bien bas le mot affreux de poison et on ne craignit pas d'attribuer la responsabilité de cette nouvelle infortune à l'homme qui voulait gouverner bientôt la monarchie, au neveu du roi, à Philippe d'Orléans!

Dans toutes ses épreuves, Louis donnait le noble et ferme exemple de la résignation chrétienne qui incline la douleur devant le devoir. A peine eut-il connu la fatale nouvelle, qu'il voulut en informer de sa propre main son petit-fils :

[1] « Il commençait à se débiter que cet accident était arrivé par un effort qu'il avait fait à la chasse, le jeudi précédent, en retenant son cheval qui avait fait une grande glissade, et on ajouta que le corps avait porté sur le pommeau de la selle et que, depuis, il avait craché et rendu du sang tous les jours. » (*Mémoires* de Saint-Simon.)

« Le duc de Berry est mort ce matin vers les quatre heures. Je juge aisément de votre affliction lorsque vous apprendrez la mort d'un frère qui vous aimait tendrement. Vous pouvez comprendre ma juste douleur plus facilement que je ne puis vous l'exprimer et je n'y trouve de soulagement qu'en la partageant avec vous. Dieu veut nous éprouver par des pertes bien sensibles; mais nous devons nous résigner à sa volonté et mériter, par notre soumission à ses ordres, les consolations que lui seul peut nous donner. Je souhaite que celles de Votre Majesté soient proportionnées à ce qu'elle a perdu. »

Pendant la courte maladie du jeune prince, le grand inquisiteur était venu très assidûment à Marly, pour y prendre, lui-même, de ses nouvelles [1]. Louis XIV l'accueillait toujours avec cordialité. Il aimait à causer familièrement des affaires d'Espagne avec un homme qui les connaissait à fond, qui en parlait bien, comme il parlait de toute chose, qui occupait, à Madrid, une situation si considérable et qu'il jugeait digne, par ses antécédents et son caractère, de son entière confiance. « Le roi a fait dire au cardinal del Giudice, écrit Dangeau dans ses *Mémoires*, qu'il pouvait venir le voir toutes les fois qu'il voudrait, sans avoir besoin de nouvelle permission. »

« ... Le 28 avril, il mena promener le cardinal qui avait été à son lever et à sa messe. Le roi fit tout le tour de ses jardins à pied, prenant plaisir à les montrer à ce cardinal qui en fut surpris et charmé... Il n'a pas demandé d'audience... Il reviendra ici mardi. Le roi le traite fort bien et il paraît très content. » — Il était naturel que, le 4 mai, il vînt à Marly pour offrir, l'un des premiers, ses respectueuses condoléances. On l'introduisit dans les jardins où se trouvait le roi, accoudé tristement sur le rebord d'une fontaine. Brisé par la douleur, le cœur du vieillard avait besoin d'épanchement. Louis entretint le cardinal de celui que, maintenant, il aimait le plus au monde et qui n'était plus là pour le consoler, de ses intérêts, de sa famille, tout particulièrement de son fils aîné. Il s'enquit de la santé du prince des Asturies, de ses qualités, de ses goûts, de ses progrès, avec une sollicitude attentive qui parut à Giudice tout intentionnelle. Louis dit au cardinal que l'éducation de l'infant n'avait pas été jusqu'ici suffisamment virile et qu'il était temps de lui nommer un gouverneur. Ne pensait-il pas alors qu'un jour le prince des Asturies pourrait régner sur la France? Giudice chercherait, en vain, une meilleure occasion d'exécuter les ordres

[1] « Le cardinal del Giudice est venu ici tous les jours pendant la maladie de Mgr le duc de Berry. » (*Mémoires* de Dangeau.)

confidentiels qu'il avait reçus et de s'engager dans une campagne que, jusqu'à présent, il n'avait pas jugé prudent d'ouvrir.

Quelques heures après, il commence le feu contre le ministre des affaires étrangères. Torcy l'ayant rejoint, après qu'il eut dîné, au château, dans la chambre de Mme de Maintenon, ils font ensemble, dans les jardins de Marly, une longue promenade pendant laquelle les plus graves questions deviennent, tour à tour, l'objet de leur conversation. Le ministre lui communique, tout d'abord, les réflexions que fait naître, dans son prévoyant esprit, l'affreux événement qui vient de s'accomplir. Que deviendra la France si le second fils du duc de Bourgogne, dont la frêle santé a causé, plus d'une fois, de vives inquiétudes, vient à disparaître? Plus de doute pour le cardinal, Torcy a reçu des ordres du roi. Un tel langage est une invitation directe. Giudice explique alors que, si les funestes prévisions du ministre viennent à se réaliser, le fils aîné de Philippe V doit, tout naturellement, prendre possession du trône de France. Est-ce qu'en droit les renonciations sont valables? Est-ce que la volonté du roi d'Espagne était libre? Est-ce qu'il pouvait dépouiller ses enfants? Et, d'ailleurs, ne suffirait-il pas, pour se conformer à l'esprit des conventions, de faire en sorte que les deux couronnes ne fussent point réunies sur la même tête? Torcy conduit alors le grand inquisiteur dans ses appartements. Il lui montre le texte précis des *renonciations*. Toutefois, il ne nie point qu'il n'y ait quelque chose de fondé dans l'argumentation de son interlocuteur et qu'en Angleterre on eût souhaité un acte encore plus formel et mieux établi. Puis, se tournant brusquement vis-à-vis du cardinal et jetant sur lui un regard profondément investigateur :

« Avez-vous, dit-il, des ordres de votre maître, ou parlez-vous en son nom?

« — En mon nom, répond nettement Giudice : si je l'ai fait, c'est la mort du duc de Berry qui en est cause. Il faut, ce me semble, concerter de nouvelles mesures en prévision de ce qui peut arriver et tâcher de s'entendre avec les Anglais. »

On s'entretint ensuite de la tutelle. A qui sera-t-elle confiée, si la France conserve le dernier fils du duc de Bourgogne? Torcy en parla le premier comme s'il obéissait au désir de son maître. « Il reconnut, écrit textuellement le cardinal à Philippe V, que Votre Majesté a pour elle la justice, l'inclination du roi et le désir de tous les bons Français. » Mais il importe, ajoute, de lui-même, Giudice, que l'on ne perde pas un instant, « car le duc d'Orléans travaille à augmenter le nombre de ses partisans; il est vrai que, jusqu'ici, il n'a pas fort bien réussi. Parmi les ministres, il n'a

pour lui que les deux Pontchartrain, père et fils ». Il fut convenu, entre le ministre et l'ambassadeur, que le roi d'Espagne devrait traiter lui-même ces importantes questions avec son aïeul et qu'il lui en écrirait, dans le plus intime secret, afin qu'on ne pût pas dire que le roi de France songeât *spontanément* à rompre ses promesses. Torcy dégageait ainsi, tout d'abord, sa responsabilité officielle [1].

Philippe V ne voulait pas, non plus, engager immédiatement la sienne. C'était au cardinal à réaliser, par ses démarches personnelles, le rêve ambitieux du jeune souverain. Mécontenter de nouveau Louis XIV eût été, dans les circonstances, commettre une maladresse excessive. Philippe connaissait fort bien son extrême désir de remplir scrupuleusement toutes ses promesses, afin d'assurer le maintien de la paix, et l'importance capitale qu'il attachait aux *renonciations*. Les suppositions optimistes de son ambassadeur ne l'avaient donc pas entièrement convaincu. Il chargea don José Grimaldo de lui répondre. Avant de faire connaître les termes dans lesquels le secrétaire d'État écrivit au grand inquisiteur, nous croyons devoir raconter un incident qui, sans compromettre sérieusement la considération personnelle dont jouissait ce dernier à la cour de France, diminua, quelque peu, son prestige diplomatique.

Le lundi, 6 mai, on apprend, à la cour, que le prince de Chalais arrive inopinément de Madrid. N'ayant pour toute ressource que son nom et son épée, Chalais était venu, en 1714, du fond de sa province, chercher fortune en Espagne, appelé par l'affection de sa tante, Mme des Ursins, qui lui avait procuré un bâton d'exempt des gardes du corps dans la compagnie wallone, commandée par Bournonville. Il était le fils unique du frère aîné de son premier mari qu'elle avait sincèrement aimé. On connaissait le dévouement aveugle de ce jeune homme aux intérêts de la *Camarera mayor* Elle était son unique appui, et lui donnait toute sa confiance. En 1712, il était revenu en France pour y faire rechercher et arrêter, avec la permission du roi, ce Cordelier mystérieux dont parle assez longuement Saint-Simon, que l'on supposait le complice des projets criminels du duc d'Orléans et qui resta, jusqu'à sa mort, prisonnier dans le château de Ségovie. Chalais s'était acquitté de ce mandat difficile et qui parut, d'ailleurs, assez indigne de sa naissance, avec une adresse et une dextérité qui lui valurent beaucoup d'éloges. Philippe l'avait rappelé brusquement du poste qu'il occupait dans l'armée, sous les murs de Barcelone, pour l'expédier

[1] Giudice à Philippe V : 4 mai 1714 (*Archives de Simancas*). — *Philippe V et la cour de France,* par M. A. Baudrillard.

en France. Il n'était pas douteux que ce nouveau messager, « l'homme à tout faire de la princesse des Ursins », ainsi que l'appelle Saint-Simon, ne fût chargé d'une mission confidentielle. Philippe, sans la définir, l'avait annoncée, dès le 4 avril, au roi son grand-père, par la lettre suivante que Torcy seul connaissait : « La confiance que j'ai dans le prince de Chalais, qui est fort sage et fort secret, m'engage à le charger d'une commission importante qu'il expliquera à Votre Majesté. Je vous supplie de vouloir bien lui donner une audience secrète... et que l'affaire dont il s'agit demeure dans la dernière réserve. »

Quelle pouvait être cette commission importante? Louis XIV, aussi bien que Torcy, se le demandait non sans quelque anxiété, et le plus curieux c'est que « l'homme à tout faire » ne le savait pas lui-même. Chalais avait reçu l'ordre de gagner Paris à petites journées et d'y attendre, avec patience, les instructions du roi d'Espagne, dont une lettre de sa tante venait de lui annoncer le prochain envoi. Il y paraissait fort gêné de sa personne et évitait soigneusement de répondre aux nombreuses questions qu'on lui adressait chaque jour. Pressé par le ministre des affaires étrangères, il lui écrivit, le 16 avril, cette lettre passablement énigmatique : « J'étais au siège de Barcelone, d'où le Roi Catholique me fit venir à Madrid, et après dix jours de séjour, on m'a ordonné de me rendre à Paris. On me dit que je n'aurais que faire de me presser et que je recevrais des ordres sur ce que j'aurais à faire. Ce n'est point à moi à raisonner sur ce qu'on m'ordonne..... Quand je suis arrivé à Paris, le roi était à Marly; je ne me suis pas pressé de lui dire que j'étais ici..... Présentement que le roi est à Versailles, je m'y rends, quoique je ne sois chargé de rien jusqu'à ce que mes instructions soient arrivées. Je vous supplie donc, Monsieur, de m'informer si je puis espérer l'honneur de voir Sa Majesté, comme un sujet qui n'est ni de caractère ni de condition à se charger d'une commission qui ne lui serait pas agréable. Je vous demande, sur cela, vos honorables offices dont j'attends le succès avec une vive impatience. »

Intrigué par ce mystère, Louis XIV avait résolu d'en percer les profondeurs. Etait-il possible que Chalais ne les eût pas révélées au cardinal, en supposant même que celui-ci ne les connût pas d'avance? Le 12 mai, l'ambassadeur a subi un interrogatoire dans le cabinet du roi : « N'êtes-vous point chargé de quelque communication particulière? lui demande celui-ci. — Pourquoi le roi d'Espagne m'envoie-t-il le prince de Chalais? Ce n'est pas pour rien apparemment qu'il a quitté son poste devant Barcelone. » Son Eminence déclare qu'elle a dit tout ce qu'elle avait à dire et qu'elle

n'en sait pas plus long que Sa Majesté sur ce sujet. Elle témoigne ensuite son vif déplaisir de l'ignorance dans laquelle on l'avait laissée. « Ce n'était pas la peine, alors, reprend Louis XIV, de déranger un ministre aussi élevé en dignité. » Puis il ajoute sur un ton plus haut : « On me cache, sans doute, quelque projet de mariage pour mon petit-fils [1] ! » Le bruit courait, en ce moment, de l'union possible du jeune souverain avec Mlle de Clermont [2]. « Je ne sais pas quelles instructions M. le cardinal aura dans la suite, écrivait, deux jours plus tard, Torcy à Pachau, mais, jusqu'à présent, il n'a rien dit d'assez important pour avoir fait marcher un cardinal, grand inquisiteur d'Espagne; bien des gens croient encore que quelque intérêt particulier aura été la cause de son voyage [3]. »

Louis XIV ne se trompait guère dans ses soupçons et ses conjectures. Après six semaines d'anxieuse attente, que la princesse des Ursins et l'abbé Alberoni ont employées fort activement, l'une à préparer la ruine de sa propre fortune tout en croyant l'affermir, l'autre à disposer les moyens qui devaient en hâter la chute et lui permettre d'en recueillir personnellement l'héritage, Chalais reçoit, le 26 juin, les dernières instructions de Philippe V. L'audience qu'il sollicite, officiellement cette fois, lui est accordée pour le lendemain. A Marly, il rencontre dans l'antichambre le grand inquisiteur, qui, par hasard, devait être reçu, ce jour-là, par Sa Majesté, et lui demande de vouloir bien lui céder son tour, ayant, dit-il, à faire une communication urgente de la part du roi d'Espagne. Giudice y veut bien consentir. Le jeune prince lui révèle, en quelques paroles hâtives, l'objet de sa mission. Philippe V est décidé à reprendre femme. Entre la fille de Jean V, roi de Portugal, celle de la reine de Pologne et la nièce du duc de Parme, sa raison hésite; les conseils de son aïeul fixeront son choix. Chalais eût dit tout cela, dès la veille, au cardinal s'il avait pu le rencontrer à Paris; mais il avait cherché en vain à le rejoindre. Giudice ayant paru surpris qu'il lui eût caché si longtemps une affaire de cette importance : « J'avais des ordres péremptoires, répondit le neveu de Mme des Ursins. — Il fallait donc y obéir jusqu'au bout, » reprit sèchement le cardinal.

Introduit dans le cabinet du roi immédiatement après le départ du prince, l'ambassadeur y converse longtemps avec lui sur les projets dont on vient de l'entretenir. « Épouser la fille du roi de Portugal, serait bien, dit Louis XIV, parce qu'on procurerait ainsi l'union de ce royaume à la Castille; mais, si mon petit-fils répugne

[1] Giudice à Philippe, 14 mai 1714 (*Archives d'Alcala*).
[2] Sœur du duc de Bourbon.
[3] Torcy à Pachau, 14 mai 1714.

à cette alliance, il n'y a pas à balancer entre la nièce du duc de Parme et la fille de la reine de Pologne; la première apporte au roi d'Espagne des droits sur Parme, sur Plaisance et même sur la Toscane; un mariage avec la seconde serait dénué de tout profit[1]. »

L'ambassadeur sortit de l'audience du 27 juin, humilié, irrité, diminué à ses propres yeux et à ceux du roi. C'était donc en vain qu'il se flattait de posséder l'entière confiance de son maître, puisque les négociations les plus secrètes et les plus considérables passaient ainsi par-dessus sa tête. Le roi de France a dit vrai : « Ce n'était pas la peine assurément de déranger un personnage aussi élevé en dignité. » Pourquoi le tenir éloigné, pendant si longtemps, du théâtre où il remplissait un rôle si éminent et si actif? Quelles pouvaient bien être les intentions de Philippe à son égard? Le cardinal dut se poser cette question, non sans quelque inquiétude, en revenant à Paris dans son carrosse. Il se rassura et se consola, sans doute, en pensant qu'il lui restait encore beaucoup à faire pour mener à bien la question de la régence et pour terrasser *la cabale*. Après tout, ce n'était pas là une si petite mission que lui avait confiée le roi d'Espagne. Chalais était le neveu de l'omnipotente favorite. Il en fallait bien un peu pour tout le monde.

Dans cette occurrence singulière, Anne-Marie de la Trémoille s'était trompée, elle avait cru qu'à Parme on irait plus vite. Le jeune prince était venu trop tôt à Paris. Louis XIV en voulut un peu à son petit-fils et beaucoup à son altière confidente de ce mystère inutile qui s'était prolongé, sous ses yeux, pendant six semaines, sans qu'on parvînt à le pénétrer. La personne du messager lui avait déplu[2]. Il en aima d'avantage celle du cardinal italien. On dut pourtant reconnaître que, désormais, il serait prudent d'attacher moins de crédit à sa parole, puisque, contrairement à ce qu'on avait cru jusqu'alors, elle n'était pas la complète expression des pensées les plus intimes de Sa Majesté Catholique.

[1] Giudice à Philippe V. 30 juin 1714 (*Archives d'Alcala*). — A. Baudrillard. *Philippe V et la cour de France*. — Nous aurons l'occasion de revenir, dans une prochaine étude, sur les négociations qui préparaient alors l'union de Philippe V et d'Elisabeth Farnese.

[2] « Le roi m'a commandé de vous écrire, manda Torcy, le 2 juillet, à la princesse des Ursins, que, si le roi d'Espagne voulait confier à quelqu'un quelque commission secrète pour Sa Majesté, Elle souhaiterait que Sa Majesté Catholique ne choisît pas, à l'avenir, M. le prince de Chalais. » — On verra, plus loin, avec quelle mauvaise grâce Louis XIV accorda au jeune prince l'autorisation d'accepter la grandesse que Philippe voulait lui conférer.

VII

Pendant qu'il attendait, non sans une légitime anxiété, les directions qu'on ne pouvait manquer de lui faire parvenir après avoir lu ses importantes dépêches du 4 mai, le grand inquisiteur d'Espagne ne négligeait aucun moyen de servir utilement le roi son maître, soit en s'efforçant de découvrir la vérité parmi toutes les informations qu'il lui était possible de recueillir, soit en cultivant, avec un soin vigilant, les bonnes dispositions de Louis XIV et de ses ministres, dans le confiant espoir de faire heureusement aboutir l'affaire capitale de la régence. Ses deux lettres du 26 mai, retrouvées tout récemment, l'une à Simancas, l'autre dans les archives d'Alcala, témoignent de l'activité et de la sincérité d'un zèle plus ardent qu'heureux.

C'est en vain qu'il s'est efforcé d'adoucir la rigueur des résolutions énoncées dans le mémoire du 23 avril. Sa Majesté Très Chrétienne a fait ce qu'elle a pu pour Mme des Ursins, à Utrecht et à Rastadt. La princesse doit encore conserver l'espoir d'obtenir, du congrès qui se réunira prochainement à Bade, la souveraineté qu'on lui a promise. En écrivant d'Utrecht à Madrid que les conventions de Rastadt renferment des *articles secrets* dont Sa Majesté Catholique n'aurait point été informée, le duc d'Ossone a commis une erreur; le cardinal vient d'en recevoir la formelle assurance. Quant à Barcelone, il est absolument certain que l'armée d'investissement ne recevra, de France, aucun renfort, tant que Philippe n'aura pas signé la paix avec la Hollande, et on considère la démarche du sieur Orry comme assez fâcheuse, soit parce qu'elle atteste l'impuissance militaire du roi d'Espagne, soit parce qu'elle le montre désireux de s'affranchir des obligations que croit devoir lui imposer son aïeul. Il court à Paris et à Versailles, sur le compte du *veedor* général et de la *Camarera mayor*, de mauvais bruits que Son Eminence s'efforce en vain de dissiper. Torcy entretient des espions à la cour d'Espagne. La femme du chevalier de Burgo, le premier médecin Burlet, sont les plus dangereux; Philippe fera bien de couper court, par une mesure décisive, à leurs perfides insinuations [1]. Qu'il soit, d'ailleurs, bien convaincu qu'on ne peut, sans péril, attendre davantage pour acquérir les partisans dont l'influence peut combattre efficacement celle des amis du duc d'Orléans, dont le concours, mystérieusement procuré, adroitement ménagé, habilement conduit, assurera, sans nul doute, la *régence* et, le cas

[1] Giudice à Philippe V. (*Archives de Simancas.*)

échéant, la *succession* à Sa Majesté Catholique. Déjà le terrain semble convenablement préparé. « Je n'ignore pas, a dit, un jour, textuellement, au cardinal, le chancelier Pontchartrain, dont les dispositions étaient tout d'abord fort suspectes, ce que vous avez fait connaître au roi mon maître; *mais il faut*, *Monseigneur*, *que vous alliez plus loin.* » Il faisait certainement allusion à la régence, ou même à la succession. « Je ne l'oublie pas, répondit le cardinal, et je saurai me souvenir, en temps voulu, de la marque de confiance que vous me donnez en ce moment. — Mon devoir, répliqua Pontchartrain, est de servir mon roi et de lui obéir, mais je me tiendrai toujours pour bon serviteur du roi d'Espagne. » Là-dessus, le cardinal demandait de nouveau, avec instance, des instructions qui lui permissent d'agir [1]. Il reçut, quelques jours après, la réponse que Grimaldo avait faite, d'après l'ordre de Philippe, à ses lettres du 4 mai.

Quoiqu'elle ne fût pas revêtue de la signature royale, elle reflète fidèlement l'intention de Philippe V. Les espérances qu'il exprimait vaguement à Bonnac, en 1712, ont pris corps. Elles sont devenues des prétentions reposant sur un droit que l'on considère comme incontestable. Ecoutons don José Grimaldo. « Le roi apprécie certainement le zèle du cardinal et lui sait très bon gré de ses premières démarches; mais Sa Majesté croit que le moment n'est pas venu de discuter à nouveau l'affaire des renonciations. Ce serait éveiller les craintes jalouses de l'Angleterre et de la Hollande, provoquer, peut-être, une seconde guerre »... « Il n'en est pas moins vrai et notoire, écrit textuellement le ministre, que, ces renonciations ayant été faites sans le libre consentement de Sa Majesté, Elle entend que, toutes les fois qu'il se présentera un moyen et une occasion d'y porter atteinte, *du consentement de Sa Majesté Très Chrétienne*, on le saisira comme parfaitement convenable et utile au bien des deux monarchies. » Si le Dauphin vient à mourir, Sa Majesté Catholique, qui n'a jamais songé à posséder les deux couronnes, voudrait donner celle de France à l'un de ses fils et garder, pour Elle, celle d'Espagne; de cette façon les deux couronnes demeureraient séparées. Les autres puissances auraient-elles le droit de s'y opposer, puisque, précisément, elles ont fait la guerre pour assurer la séparation des deux monarchies, séparation que le roi d'Espagne entend maintenir? L'ambassadeur devra conférer de tout cela, s'il en trouve l'occasion, avec Louis XIV et en parler positivement à Torcy, afin que Sa Majesté Catholique puisse connaître exactement les vraies dispositions de son aïeul et faire publier,

[1] Giudice à Philippe V, 26 mai 1714. *Archives d'Alcala.*

le cas échéant, une proclamation conforme à ses désirs. Il serait bon, d'ailleurs, de les consulter touchant *la tutelle* et il serait désirable que le cardinal pût en parler au roi lui-même, quoique Sa Majesté Catholique y ait des droits incontestables et que les traités, eux-mêmes, ne mettent point ces droits en question [1]. »

Jusqu'ici le grand inquisiteur n'a pu que s'inspirer des inclinations de Philippe V et des espérances qu'il lui avait exposées verbalement avant son départ de Madrid. Il avait agi, en quelque sorte, de sa propre initiative; son maître eût pu le désavouer; muni, enfin, d'instructions écrites et précises, que confirmera bientôt une lettre de Sa Majesté Catholique, il se dirige d'un pas ferme et décidé vers le but qu'elles lui indiquent. Il voit Torcy, lui parle, cette fois, sans hésitation, sans ambages. Deux questions d'une importance presque égale sont pendantes : la succession et la tutelle. A l'égard de la succession, les juristes français, Torcy lui-même, n'ont-ils pas écrit et déclaré que, « maître de son État, le roi ne l'est pas d'en changer les lois fondamentales; qu'en vertu de ces lois, le prince, qui est le plus proche de la couronne est cet héritier de toute nécessité, que c'est un héritage qu'il ne reçoit ni du roi son prédécesseur ni de la loi, mais de Dieu même [2]. Qu'en exigeant les renonciations, on a eu recours à un expédient qui ne pouvait jamais être bon, puisque les lois du royaume de France s'y opposent et que l'ordre établi par elle ne peut être renversé par quelque raison que ce puisse être [3]. » Les renonciations n'ont donc nulle valeur et, si le Dauphin vient à mourir, Philippe sera incontestablement roi de France. S'il survit, au contraire, à son bisaïeul, va-t-on livrer la tutelle au duc d'Orléans, sur lequel pèsent tant d'affreux soupçons, dont les adversaires sont si nombreux, si puissants? Ce serait presque certainement un appel direct à la guerre civile. N'est-il pas préférable, pour le bien des deux monarchies, qu'elle soit exercée par Philippe? N'y a-t-il pas des droits certains par sa naissance et par la conformité de ses vues religieuses et politiques avec les principes du roi son grand-père? « Il y a, sans doute, en France, répond le neveu de Colbert, des hommes qui pensent comme Votre Eminence sur le droit de succession. *Mais Sa Majesté conserve tous ses scrupules, parce qu'elle a promis d'observer la renonciation.* » Sur la *tutelle*, il est plus encourageant et semble approuver l'argumentation du cardinal. « Vous m'avouerez toutefois, ajoute-t-il, que le sujet est

[1] Grimaldo à Giudice, 23 mai 1714. (*Archives de Simancas.*)

[2] Opinion de Jérôme Bignon, que Torcy avait essayé en vain de faire admettre au congrès d'Utrecht.

[3] Torcy à Bonnac, 4 avril 1712.

assez difficile à aborder pour qu'on choisisse, au moins, son moment; attendez donc quelque temps pour écrire au roi votre maître [1]. »

Par le fait, François Giudice, si éloquentes qu'eussent été ses plaidoiries, quelque robustes que soient ses convictions, est encore bien loin d'avoir obtenu gain de cause. On est effrayé, à Versailles, des visées audacieuses du jeune roi, et on espère bien leur couper les ailes en décourageant, en intimidant leur ambitieuse inspiratrice. Le soir même de son entrevue avec le grand inquisiteur, Torcy s'adresse, en ces termes, à Mme des Ursins : « Si M. le cardinal del Giudice est content de l'accueil qu'il trouve à la cour, on n'est pas moins content de la manière dont il s'y conduit; c'est ordinairement le caractère de ceux qui sont chargés des affaires qui les rendent aisées ou difficiles; le sien aplanirait les difficultés qu'il serait bien éloigné de faire naître. Je voudrais seulement qu'il eût des dignités et des charges moins relevées que celles qu'il possède; c'est le seul défaut que je lui trouve, parce que nous sommes dans un temps où les observations se portent loin, et l'on en ferait sur des sujets moins propres à les attirer. Il m'a confié, Madame, que le roi d'Espagne lui a écrit sur une matière bien délicate et qui demande, par elle-même, tant de ménagements, que, dans le commerce ordinaire de la vie, il serait difficile de toucher une pareille corde. Ainsi, je ne lui ai pas répondu jusqu'à présent, et, véritablement, tout ce que je vois de dispositions va à conserver la paix absolument nécessaire au royaume et, par conséquent, à éviter tout ce qui peut causer, aux États voisins, ombrage et sujet de guerre. »

On s'imaginait pourtant à Madrid que la persuasive éloquence du cardinal [2] parviendrait à triompher des scrupules politiques de Louis XIV et à obtenir les promesses que Philippe V avait si fort à cœur de recevoir. « Je sais qu'à l'occasion de la mort de M. le duc de Berry, mandait le chargé d'affaires Pachau, l'on a dit au roi d'Espagne qu'il devait présentement regarder la France comme un royaume qui pouvait, un jour, lui appartenir, ou à un des princes ses enfants, et que Sa Majesté Catholique a paru faire attention à ce

[1] Guidice à Philippe V, 3 juillet 1714. (*Archives d'Alcala.*)

[2] « M. le cardinal del Giudice nous paraît charmé des bontés du roi, de ses distinctions et des honnêtetés qu'il reçoit de toute la cour. Tout le monde les écrit dans celle-ci et cela lui fait beaucoup d'honneur. Vous voyez, Monsieur, que Sa Majesté Catholique sait faire de bons choix, et l'on doit se flatter que cette Eminence contribuera fort à la parfaite intelligence entre le grand-père et le petit-fils, qui est si désirable. » — La princesse des Ursins à Torcy, le 2 juillet 1714 (*Archives des affaires étrangères.*)

discours [1]. » Philippe, comme pour confirmer ces informations, s'indignait de ce que les États-Généraux exigeassent l'insertion, dans le traité dont les laborieuses négociations étaient toujours pendantes, du texte formel de sa renonciation au trône d'Espagne [2]. Mme des Ursins adressait à Torcy une lettre toute pleine de gracieuses avances pour lui faire entendre fort clairement que le roi d'Espagne comptait, « s'il arrivait quelque malheur », sur son bon vouloir aussi bien que sur son dévouement et, pour resserrer les liens d'une mutuelle confiance que les évènements semblaient avoir altérés quelque peu dans ces derniers temps, mais qui serait *alors* bien profitable aux intérêts des deux monarchies : ... « Quelques sujets, Monsieur, que j'aie pu avoir, en plusieurs rencontres, de craindre que vous ne fussiez plus autant de mes amis que vous l'étiez, je n'ai pas cessé de vous estimer et de souhaiter le retour de votre amitié... Toutes sortes de raisons nous doivent porter à renouveler une liaison plus étroite entre nous, et j'eus encore l'honneur de dire au roi, l'autre jour, qui discourait avec moi sur le *présent* et sur l'*avenir*, qu'il ne connaissait certainement aucune personne aussi capable que vous de servir utilement le roi son grand-père et lui, et, par conséquent, la France et l'Espagne, puisque vous aviez, Monsieur, tout l'esprit, la prudence et la *discrétion nécessaires en semblable occasion.* Je conviens que tout ce qui ne sera pas décidé par le roi ne sera que chimère *et que ce ne sera que de sa part qu'il y aura des réalités.* S'il arrivait quelque malheur, ce à quoi on ne saurait songer sans trembler d'avance, — c'était une allusion très claire à la mort prévue et escomptée d'avance du petit Dauphin, — vous avez l'honneur d'être auprès de Sa Majesté, Monsieur, vous aimez sa gloire, la famille royale, la justice et votre patrie, et il n'y a qu'à se reposer sur les soins d'un ministre attentif à remplir ses désirs et ceux d'un honnête homme. Vous devez être satisfait de ma confiance qui va *bon train;* vous ne le serez pas moins de la vérité avec laquelle vous me trouverez, toute ma vie, entièrement à vous, si vous vous confiez, comme je vous supplie, entièrement à moi et *comme vous n'aurez jamais lieu de vous en repentir.* »

Quelques jours plus tard, répondant à la lettre que Torcy lui avait écrite, le 2 juillet, pour lui faire part de ses prudentes hésitations et qui l'avaient un peu décontenancée, elle traçait, d'une main alerte, les lignes suivantes : « Vous confierez à M. le cardinal del Giudice, quand il vous plaira, ce qui vous paraît *si délicat* et

[1] Pachau à Torcy, le 7 juillet 1714.
[2] Philippe V à Louis XIV, le 29 juillet 1714.

dont il ne fera qu'un très bon usage. Je conviens qu'il faut conserver la paix et éviter de donner de la jalousie; mais, Monsieur, il ne faut pourtant pas perdre de vue ce qui échapperait, si *on laissait tout aller*, sans y faire attention. C'est m'expliquer avec vous assez intelligiblement pour que vous puissiez me comprendre. *Vous comprendriez des choses plus difficiles pénétrant comme vous l'êtes.* »

Ainsi, Philippe V se croyait assuré, « pour le cas où le malheur arriverait », du dévouement absolu de Torcy. Dans ce cas, l'Espagne et la France seraient gouvernées par les conseils de la princesse des Ursins et du neveu de Colbert; le roi d'Espagne saurait grand gré à celui-ci de son influent concours et il lui donnerait des preuves de sa gratitude; au reste, trop de timidité dans les circonstances serait une grande faute politique : voilà ce que signifiaient évidemment les curieuses missives qu'on vient de lire. Mais, comme l'évènement « auquel on ne pouvait songer sans trembler » n'était pas absolument certain, l'adroite princesse ne perdait pas de vue la souveraineté qu'on lui avait tant de fois promise et que sa main, toujours avidemment tendue, ne parvenait jamais à saisir. C'est pourquoi elle ne cessait de demander au cardinal « d'agir fortement » auprès du ministre des affaires étrangères, afin qu'il réitérât les ordres formels donnés déjà, en sa faveur, aux plénipotentiaires qui siégeaient dans les congrès de Bade. Malgré ses nombreux mécomptes, François Giudice continuait à faire de son mieux pour servir utilement les nombreux intérêts dont on lui avait confié la défense; mais déjà, gronde, en Espagne, l'orage d'où jaillira la foudre qui doit frapper bientôt le grand inquisiteur.

Courcy.

La fin prochainement.

UN ESSAI DE SOLUTION

DES DIFFICULTÉS DU PROTESTANTISME CONTEMPORAIN

L'INDIVIDUALISME DOGMATIQUE [1]

Nous avons apprécié les avantages relatifs de la règle de foi nouvelle consistant à prendre pour unique base le christianisme originel. Nous avons reconnu également ses inconvénients pratiques, même en ce qui concerne les hommes qui font de la théologie une étude spéciale. Nous devons maintenant examiner quelle peut être l'influence d'une telle règle sur la croyance de la masse des fidèles. C'est une question qu'il n'est pas permis de laisser sans réponse. En effet, si le christianisme primitif est *normatif*, il doit l'être pour tout le monde, pour tous les fidèles et non pour les seuls savants. Si, par la volonté de Dieu, le fait originel contient la révélation entière, il faut que tous puissent l'y chercher.

Or là se trouve, je ne dis pas la difficulté, mais l'impossibilité du système. La règle de foi que M. Grétillat propose, est dépourvue d'une condition essentielle : elle n'est pas accessible à toutes les intelligences.

La règle de foi catholique remplit cette condition. L'Eglise étant une société actuellement vivante que l'on peut toujours consulter, chacun peut facilement connaître si telle ou telle doctrine est révélée. Cette même condition est remplie, quoiqu'à un moindre degré, dans le protestantisme orthodoxe. La Bible, qui est un volume de dimensions limitées traduit dans toutes les langues, est entre les mains des fidèles. Ils peuvent dans leurs doutes recourir au texte sacré. Sans doute l'interprétation de ce texte présente des difficultés

[1] Voy. *le Correspondant* du 10 octobre 1890.

graves, néanmoins il n'est pas évident qu'elle soit impossible ; le protestant orthodoxe croit qu'il peut trouver la vérité dans la Bible ; il s'appuie sans doute souvent inconsciemment sur un enseignement traditionnel et sur le souvenir des symboles ecclésiastiques, mais il croit ainsi découvrir le vrai sens du texte. Le moyen qu'on lui a indiqué, pour connaître la vérité, ne lui paraît pas hors de sa portée.

En sera-t-il de même dans le système nouveau ? Peut-on demander aux fidèles de recourir au christianisme originel comme ils ont recours à la Bible ? Qu'est-ce que cette nouvelle règle de foi ? C'est un fait passé, écoulé depuis dix-huit siècles, dont le souvenir a été recouvert par une série de couches religieuses, qui, selon la pensée de M. Grétillat lui-même, ne l'ont reproduit que d'une manière infidèle. Ce n'est que par un travail scientifique de critique que le christianisme primitif peut être reconstruit. Ce travail est sujet à toutes les difficultés, à toutes les chances d'erreurs de la critique historique. Et ce serait le travail que l'on demanderait à tous les chrétiens ! Ce n'est que moyennant la connaissance des origines chrétiennes qu'ils pourraient savoir ce qu'ils doivent croire et pratiquer ! n'est-ce pas leur demander l'impossible ?

Le catholicisme est une religion vivante, dont la règle de foi est admise et pratiquée par des multitudes de catholiques, savants et ignorants. Le protestantisme d'autrefois, avec son respect absolu pour le canon traditionnel, avec ses symboles ecclésiastiques, a été constitué sous la forme de puissantes églises ; le vice logique du système était compensé en partie par sa simplicité pratique ; ce qui restait de tradition maintenait une certaine cohésion des croyances. Mais conçoit-on une église véritable fondée sur le principe de l'individualisme dogmatique, c'est-à-dire ayant comme règle de foi de tous ses membres la notion du christianisme primitif, dégagée par la critique et l'archéologie, et comme canon scripturaire, la Bible diminuée par la suppression, d'une part, des textes contestés et, d'autre part, de tout ce qui peut être attribué aux opinions personnelles des apôtres !

N'est-il pas évident que dans une telle église les simples devraient recevoir leur foi toute faite de la main des savants et des critiques, seuls capables de discerner un objet si difficilement accessible ?

L'objection, comme on le voit, est grave.

Pour en mieux mesurer la force, supposons que notre auteur réussisse dans l'œuvre qu'il a entreprise au delà des prévisions probables, au delà même de ses propres prévisions.

Supposons qu'il arrive, non seulement à prouver solidement la mission divine de Jésus-Christ, et le fait que les mystères chrétiens

sont révélés de Dieu, mais à faire admettre ces croyances par un nombre considérable de théologiens : supposons qu'il forme une puissante école, qu'il fasse passer sa pensée dans l'esprit de nombreux disciples, ou plutôt qu'il arrive, par sa méthode, à faire naître chez ces disciples une conviction individuelle ferme, non pas seulement de la vérité des dogmes qu'il admet, mais de leur caractère de doctrine révélée, ce caractère étant appuyé sur le fait chrétien primitif étudié par la critique.

Supposons enfin qu'une collectivité de fidèles se rattache à l'école de théologie qui professe ces doctrines et choisisse par principe ses pasteurs parmi les membres de cette école ou parmi ceux qui admettent les mêmes idées. Quelle sera, dans une telle église, la base de la croyance de la masse des fidèles ; de ceux qui n'auront pas la capacité et le loisir de parcourir par eux-mêmes le cycle scientifique exposé plus haut, et accessible évidemment aux seuls savants de profession ?

On ne peut faire que deux hypothèses.

Ou la règle de leur foi sera la même que celle de la foi des savants, ou elle sera différente. Dans la première hypothèse, comme la connaissance scientifique directe est impossible aux simples fidèles, il faudrait admettre que ces fidèles recevront de la main des pasteurs ayant étudié la théologie un canon scripturaire garanti par la science, et une interprétation dogmatique fondée sur l'étude historique des conceptions religieuses successives d'Israël et des types propres à chaque écrivain sacré. Nous ne pensons pas que personne puisse prendre cette idée au sérieux.

Il serait vraiment étrange d'avoir secoué le joug de toute hiérarchie, d'avoir émancipé les individus de toute autorité et de toute tradition, pour les mettre sous la dépendance d'un corps pastoral ayant comme titre à la confiance, au lieu d'une institution canonique, un diplôme de critique et d'exégèse.

Quelle autorité, d'ailleurs, peut avoir la parole des théologiens pour justifier la foi des fidèles ? Ils sont convaincus de ce qu'ils enseignent, j'en conviens, mais cette conviction s'appuie sur leur science personnelle dont le public n'est pas juge. D'ailleurs, leur témoignage n'est-il pas constamment contredit par des témoignages contraires ? Il y a d'abord celui des savants rationalistes, qui sont et seront probablement toujours plus nombreux que les savants chrétiens. Puis, parmi les savants les mieux disposés, n'y aura-t-il pas des voix discordantes ?

Les résultats d'une critique impartiale sont favorables à la vérité du christianisme ; mais la critique elle-même, par sa nature, par son tempérament propre, ne rend pas la foi facile ; tout au con-

traire, elle nuit à l'adhésion simple et confiante du croyant. Elle est, elle doit être minutieuse, soupçonneuse; elle a pour mission de contrôler les témoignages; elle est un réactif destiné à enlever l'erreur, mais dont l'abus peut dissoudre la vérité. Il faut, outre la volonté d'être impartial, une certaine mesure, une certaine fermeté de jugement assez rare pour pouvoir être à la fois bon critique et solidement croyant.

Donc il est impossible aux fidèles d'atteindre la règle de foi choisie par notre auteur pour y conformer leur croyance. Ils ne peuvent l'atteindre ni directement, faute de temps et de compétence, ni indirectement faute d'autorité et d'unanimité dans le témoignage des savants.

Force est donc d'admettre deux règles de foi distinctes, l'une pour les théologiens, l'autre pour les simples fidèles. Quelle sera cette seconde règle dans une église constituée d'après le principe de l'individualisme?

Evidemment ce ne sera ni le témoignage de la société chrétienne ni celui d'une tradition ayant une autorité canonique quelconque.

Il n'y a pas de société chrétienne dans ce système, il n'y a que des individus chrétiens. La tradition n'a, aux yeux des individualistes, aucune valeur canonique; elle n'est garantie ni par une assistance perpétuelle de l'Esprit-Saint, ni même par la présomption qu'elle conserve fidèlement le dépôt primitif; ce dépôt a pu et a dû, selon les principes de l'école, être altéré dès l'origine. Cette partie négative de la doctrine sera d'ailleurs admise de toute la communauté; elle est facilement intelligible, et de nature à flatter l'orgueil individuel.

Donc ce sera la Bible non appuyée sur une tradition canonique, ni sur un témoignage de la société chrétienne, qui devra être la règle de foi.

Maintenant quel motif auront les fidèles d'une telle église pour croire que la Bible est la parole de Dieu?

On ne peut en concevoir que deux, la tradition simple, c'est-à-dire non canonique, et le sentiment privé.

La tradition simple, c'est le fait que, dans chaque famille, la Bible est vénérée comme parole divine depuis plusieurs générations, que la croyance à la Bible est la foi des ancêtres. Ce motif est en pratique très puissant et très efficace. Mais qui ne voit combien il est faible en lui-même et combien son efficacité tend à s'affaiblir et à disparaître au milieu du conflit des opinions?

Croire aussi ce que croyaient nos pères, vénérer comme parole divine le livre qu'ils ont lu avec respect, c'est un sentiment pieux et honorable, mais ce sentiment existe dans toutes les religions;

c'est ainsi que le musulman croit au Coran, le brahmane au Véda.

La tradition non garantie conserve l'erreur comme la vérité. Chose étrange, elle conserve même les doctrines négatives. Je me rappelle avoir essayé de convertir à la foi chrétienne un protestant libéral, qui me répondit avec une espèce d'indignation qu'il ne pouvait pas croire aux miracles parce qu'il tenait de ses parents et de ses impressions d'enfance la conviction que l'ordre de la nature est invariable.

Reste le sentiment; reste l'impression produite par la lecture de la Bible. Cette impression est réelle et efficace, parce que la Bible est la vraie parole de Dieu.

Mais si on ne croit à la Bible qu'à cause de cette impression, on juge la Bible et on n'est pas jugé par elle. D'ailleurs, au nom du sentiment privé, on peut admettre certains passages qui semblent divins, et en rejeter d'autres. Ce que le savant se croit le droit de faire au nom de la critique, le simple fidèle a un droit égal de le faire, par l'emploi du seul moyen d'appréciation qu'il possède, à savoir l'impression que les textes lui produisent. Et de même que le savant, en appliquant ses principes scientifiques, trace dans le canon une délimitation qui exclut certains passages et constitue ainsi une Bible scientifique, de même et avec un droit égal, le simple fidèle pourra exclure du canon les passages qui lui répugnent, et se fera par son sens privé une Bible pour lui-même. Il est difficile de se rendre compte de ce que produirait ce système, s'il était appliqué avec logique jusqu'au bout. Si le dernier reste de croyance traditionnelle venait à disparaître des âmes, bien des chrétiens ne seraient-ils pas portés à écarter du texte sacré certains récits étranges, certains tableaux de mœurs bien différents des mœurs évangéliques, certains passages de l'Ecclésiaste qui semblent sceptiques? Et, au nom du même jugement privé, de la même impression personnelle, l'*Imitation* de Jésus-Christ pourrait, aux yeux de bien des gens sincères, prendre dans le canon la place des livres ainsi écartés.

Ainsi, dans le système individualiste, les simples fidèles n'ont pas de règle de foi objective. Ils en sont réduits soit à suivre les croyances peut-être erronées de leurs pères, soit à se constituer à eux-mêmes, par leur jugement privé, avec toutes les chances d'erreur qu'il comporte, une religion personnelle, sans avoir même un texte sacré certain pour contrôler leur pensée. Ils sont donc nécessairement dans l'erreur ou dans une demi-vérité.

La connaissance certaine du véritable Evangile, du christianisme originel normatif et authentique est réservée aux seuls savants : elle est leur privilège.

Que deviennent alors les âmes des pauvres et des ignorants?

Comment s'applique cette parole de l'Evangile : « Je vous bénis, ô Père, de ce que vous avez caché ces choses aux sages et aux savants et de ce que vous les avez révélées aux petits! »

Nous pouvons maintenant conclure, nous pouvons dire avec assurance que l'individualisme dogmatique ne remédie en rien aux maux du protestantisme, et qu'au contraire il met ces maux en évidence.

En essayant de constituer la foi protestante sur une base logique, il est obligé de choisir une base qui n'est pas pratique.

Le dilemme se pose entre une croyance logiquement fondée pour quelques-uns, mais pratiquement impossible pour la masse, et une croyance pratique, mais reposant sur une base illogique. Et malheureusement, avec le progrès des idées et le conflit des opinions, ce qui est illogique cesse graduellement d'être pratique; la logique est une puissance lentement destructive qui ruine toute doctrine et toute institution dont les fondements ne sont pas indestructibles.

II

Ces fondements indestructibles existent-ils quelque part? Le catholicisme possède-t-il un moyen de réunir dans une même foi, appuyée sur des motifs également raisonnables, l'ignorant et le savant, le théologien et le simple fidèle.

Oui, cela est possible; oui, cela existe, cette merveille est sous nos yeux. Et d'abord il y a une vérité que l'on ne saurait contester, c'est que l'objet de la foi est le même pour tous les catholiques; cet objet, c'est l'ensemble des vérités enseignées par l'Eglise, que tous admettent implicitement, bien que les uns en aient une connaissance plus complète que les autres.

Le canon scripturaire est le même pour tous; tous ne le lisent pas, il est vrai, et n'ont pas besoin de le lire tout entier. Mais tous savent qu'il contient la parole divine et qu'ils doivent soumettre leur jugement privé à ce que la Bible contient, et prendre ses enseignements comme règle de leur conscience.

Cette uniformité de croyance est le résultat direct du principe d'autorité. Seulement comment est obtenue la foi à cet objet unique?

Si l'on en croit les adversaires de l'Eglise, cette adhésion serait fondée sur des motifs semblables à ceux des convictions protestantes; l'unité de foi ne serait qu'extérieure.

Les catholiques non instruits croiraient par routine, un peu par habitude, comme les fidèles des anciennes Églises protestantes. Les catholiques instruits ne pourraient établir leur foi que sur une

étude critique des documents, semblable à celle dont M. Grétillat a tracé le plan.

La réponse à ces objections est facile. Et d'abord nous concédons volontiers qu'il y a des catholiques qui croient par routine et par habitude. Il y en a même qui ne croient pas de cœur et ne font que suivre extérieurement les usages de leurs pères. Le nombre en est moins grand qu'on ne suppose, mais il peut y en avoir et il y en a. Seulement il ne faut pas juger une doctrine et une institution par ses abus. Ce que nous avons reproché à l'ancienne forme du protestantisme, ce n'est pas que beaucoup de ses membres n'aient qu'une foi de simple tradition ou de sentiment; c'est qu'ils sont obligés d'avoir cette foi, n'ayant, pour accepter comme divin le canon scripturaire, aucun motif réellement suffisant aux yeux de la raison.

Or les catholiques, même les moins instruits, même les moins développés comme intelligence, les enfants même, ont, pour admettre l'enseignement de l'Église un motif qui leur est propre. Ce motif est tout autre que l'aveugle coutume qui maintient les païens et les musulmans dans leur pratique religieuse : c'est d'autre part un motif que les protestants ne possèdent pas et qu'ils ne pourraient employer qu'en contredisant leurs principes.

Les catholiques croient à l'enseignement de Jésus-Christ comme les premiers chrétiens y croyaient. Ils croient sur un témoignage. Ils ont pour appuyer leur foi le témoignage de l'Église, comme les premiers chrétiens appuyaient la leur sur le témoignage des apôtres.

Il suffit de lire le Nouveau Testament pour voir quel rôle joue, dans le christianisme primitif, la foi au témoignage. Sauf les apôtres et un petit nombre de chrétiens privilégiés, qui ont vu de leurs yeux le Verbe de vie et entendu de leurs oreilles ses enseignements, tous les premiers chrétiens ont dû croire à la parole d'un homme attestant ce qu'il avait vu et entendu. Cette foi au témoignage est même considérée comme préférable à la foi produite par les rapports personnels immédiats avec le Sauveur. Bienheureux, est-il dit, ceux qui n'ont pas vu et qui ont cru. Jésus reproche aux chrétiens leur incrédulité, « parce qu'ils n'avaient pas cru à ceux qui l'avaient vu ressuscité ». Il ne parle pas pour ses premiers disciples, mais pour ceux qui doivent croire sur leur parole.

Maintenant, comment les premiers chrétiens ont-ils reçu ce témoignage? Ils ne pouvaient pas en vérifier directement le contenu; ils ne le devaient même pas. Saint Thomas est blâmé pour avoir voulu le faire. L'ont-ils cependant accepté aveuglément? Ont-ils cru sans motif à la parole du premier venu. Leur foi était-elle sem-

blable à celle des disciples de Simon de Samarie, se disant la grande vertu de Dieu?

Nullement, ils croyaient au témoignage parce que le témoin était digne de foi et le témoignage croyable. L'apôtre disait avoir vu une chose qu'il pouvait avoir vu, puisqu'elle était contemporaine et s'était passée dans le lieu où il vivait. L'apôtre présentait des qualités morales, il était évidemment honnête, droit, simple; son témoignage était désintéressé, il était prêt à mourir pour la vérité qu'il devait proclamer. Le contenu de ce témoignage était conforme à la vertu, salutaire pour la conscience, répondait aux aspirations légitimes du cœur humain; au témoignage extérieur s'unissait le témoignage intérieur de l'âme naturellement chrétienne, selon la parole de Tertullien.

Enfin souvent des miracles venaient confirmer la parole de l'apôtre. Dans ces conditions, il était raisonnable, il était bon, il était méritoire de croire. Le croyant n'avait aucune preuve directe du fait affirmé, de la résurrection de Jésus-Christ; il n'avait d'autres preuves que le témoignage même, mais cette preuve suffisait.

Le croyant n'avait pas une certitude mathématique et logique que le témoin ne pouvait ni mentir ni se tromper. Logiquement et en principe général, tout homme peut mentir et se tromper.

Mais il avait une évidence interne, une évidence pratique, que son devoir était de croire à cette parole, qu'il ferait bien et se sauverait en y croyant, qu'il ferait mal et se perdrait en n'y croyant pas. C'était l'évidence de crédibilité demandée par les théologiens, évidence non de l'objet cru, mais du devoir de croire.

Remarquons en outre que bien souvent le croyant n'avait absolument aucun autre renseignement, aucun autre motif extérieur de croire que le témoin et son témoignage.

Le témoin lui a paru digne de foi, le témoignage lui a paru croyable. Par cette raison, par cette raison seule il a cru, et selon l'Evangile, selon la parole du Sauveur, il a bien fait de croire.

Mais de ce qu'elle n'avait d'autre appui extérieur que le témoin et le témoignage, cette foi n'était pas irrationnelle. La raison intervenait pour apprécier le témoignage, pour affirmer le devoir de croire. La raison précédait, comme elle le doit, la foi divine; elle précédait même la foi humaine au témoignage apostolique; elle éclairait ce témoignage, elle provoquait à croire et justifiait la foi.

Telle était la foi des premiers chrétiens. Telle est la foi des catholiques.

Mais comment cela est-il possible, comment pouvons-nous, à

dix-huit siècles de distance, quand tous ceux qui ont vu le Sauveur du monde ont disparu depuis longtemps, croire sur leur témoignage.

Cela est possible grâce à l'institution divine de l'Eglise.

N'est-il pas évident que la difficulté que nous venons de signaler provient tout entière de la distance qui nous sépare des apôtres? S'il pouvait exister un apôtre vivant encore de nos jours et ayant vu le Sauveur, nous nous trouverions, grâce à la parole de cet apôtre, dans la situation des premiers chrétiens, de ceux qui ont reçu la connaissance des faits évangéliques et des doctrines révélées par le Sauveur d'un témoignage immédiat et digne de foi.

Or ce témoin, contemporain des apôtres et en même temps notre contemporain, existe réellement. Ce témoin, c'est l'Eglise, personne morale et collective sans doute, mais personne vivante et réelle, pouvant parler, pouvant rendre un témoignage et demander qu'on croie à sa parole.

L'Eglise commençant aux apôtres, mais continuant jusqu'à nous, avec sa hiérarchie continue, ses principes invariables, sa vitalité et son individualité puissante, a la force d'un seul et unique témoin qui, d'une part, a vu le Sauveur dans la personne de ses premiers membres qui sont les apôtres, et a entendu ses enseignements, et qui, d'autre part, est vivante, nous parle, nous prêche et nous enseigne. Par suite de la perpétuité qui appartient à un corps social, l'Eglise dans son ensemble ne constitue qu'un seul témoin, placé entre nous et le Sauveur, comme les apôtres étaient placés entre les chrétiens et le divin Maître.

C'est l'Eglise qui nous enseigne et nous atteste les faits évangéliques. C'est elle qui nous transmet dans ses symboles les enseignements du Sauveur, adaptés aux besoins des âmes. C'est elle aussi qui nous remet le livre sacré des deux Testaments, en nous déclarant qu'il contient la parole de Dieu.

Mais de quel droit fait-elle cela? Du même droit qu'avaient les apôtres de parler du Sauveur. Du droit du témoin qui raconte ce qu'il a vu, du droit de l'envoyé de Dieu qui parle au nom de son maître. Et quelles raisons avons-nous de croire à sa parole?

Des raisons tout à fait analogues à celles qu'avaient les premiers chrétiens de croire à la parole des apôtres.

On croyait aux apôtres parce qu'ils attestaient un fait qu'ils pouvaient avoir vu, un fait contemporain. L'Eglise atteste ce qu'elle a vu dans la personne de ses premiers membres.

Il est évident pour tous, même pour les plus ignorants, que l'Eglise n'est pas née d'hier; on ne saurait la confondre avec les sectes éphémères que nous voyons naître et qui meurent chaque

jour. Quand elle nous dit : j'étais présente au Calvaire, au Cénacle, au mont des Oliviers, on peut croire sa parole.

On croyait aux apôtres parce que leur conviction éclatait dans leur langage, dans leurs actes, dans leurs vertus, parce qu'elle devait être confirmée par l'effusion de leur sang, et qu'ils étaient prêts à l'attester au milieu des tortures. L'Eglise a une conviction semblable. Elle parle, elle déclare hautement les mêmes vérités. Comme les apôtres parlaient devant les magistrats et les proconsuls, elle parle devant les rois et les empereurs. Pour défendre ces vérités, elle subit la persécution. L'exil, la captivité, le martyre, ont été, à diverses époques, le sort de ses chefs et de ses représentants. Il n'y a même aucune époque où l'Eglise catholique ne soit persécutée en quelque lieu du monde; aucune puissance de la terre n'a pu l'empêcher de parler, ni l'obliger à modifier son enseignement. On croyait aux apôtres parce que leur doctrine était efficace, consolante, utile pour pousser à la vertu, et qu'elle répondait aux aspirations élevées de l'âme. Ainsi fait la doctrine catholique. Elle excite à la vertu par ses préceptes, elle montre un admirable idéal dans la vie de Jésus-Christ, elle nous montre le même idéal, adouci et moins éblouissant, et plus facilement imitable dans la vie des saints. Par la doctrine de la miséricorde divine, elle console et encourage les pécheurs. Les sacrements correspondent aux besoins de l'âme et leur fournissent des secours sensibles conformes à la double nature de l'homme.

Puis cette doctrine est logique; ses diverses parties tiennent ensemble. Si Jésus-Christ est Dieu, il faut croire à sa parole. S'il est ressuscité, c'est qu'il est Dieu. S'il est venu enseigner les hommes, il a dû établir une Eglise pour transmettre son enseignement. S'il a établi une Eglise, ce ne peut être que l'Eglise catholique, la seule qui se déclare infaillible.

Une doctrine logique doit être tout à fait vraie ou tout à fait fausse. Le bon sens populaire sent cela. La logique frappe les esprits simples. Mais un tel système doctrinal, joint à un système d'institutions si solides, ne saurait être mensonger sans être nuisible. Or l'Eglise est la bienfaitrice de l'humanité, la doctrine catholique est la source de toutes les vertus. Donc elle n'est pas une monstrueuse erreur ni une œuvre de l'antechrist.

Donc elle est un témoin véridique et on doit croire à sa parole. On croyait aux apôtres, parce que souvent Dieu confirmait leur témoignage par des miracles. L'Eglise a aussi ses miracles, et ses miracles sont sous nos yeux. Sans parler des faits surnaturels de l'ordre physique qu'elle enregistre après les avoir constatés avec une scrupuleuse loyauté et leur avoir fait subir un examen si rigou-

reux dans les procès de canonisation de ses saints, sans parler des merveilles qui, dans la seconde moitié de ce siècle et dans notre patrie, attirent des foules immenses dans les lieux de pèlerinage et les renvoient convaincus par des faits de la puissance divine et de la bénédiction de Dieu sur l'Eglise, il y a d'autres miracles, moins singuliers, mais plus grands peut-être, qui se manifestent tous les jours. L'Eglise répand sur l'univers ses missionnaires qui vont chercher le martyre, ses sœurs de Charité, ses Petites-Sœurs des pauvres, qui soulagent les misères les plus rebutantes; le dévouement héroïque, la manifestation éclatante d'un amour immense pour le Sauveur, fleurissent avec abondance, sous des formes variées et sans cesse renaissantes, dans toutes les régions de l'Eglise. Elle peut dire comme le Sauveur : « Croyez à mes œuvres. » C'est donc une foi parfaitement justifiée par la raison, celle du fidèle qui admet, sur le témoignage de l'Eglise, la divinité de Jésus-Christ, les faits évangéliques, les mystères, le canon de l'Ecriture sainte et enfin la mission divine de l'Eglise. C'est une foi approuvée par la raison, c'est une foi qui implique un jugement de crédibilité de la raison. Croire aussi, c'est adhérer à un témoignage digne de foi. C'est croire comme l'ont fait les premiers chrétiens.

C'est un témoignage suffisant par lui-même. Rousseau a dit quelque part : « L'Eglise décide qu'elle a droit de décider. »

Il en conclut que l'autorité de l'Eglise repose sur un cercle vicieux. Il a tort. Il aurait fallu dire : L'Eglise témoigne qu'elle a droit de témoigner, en ajoutant, elle témoigne, non par sa parole seule, mais par sa vie et par ses œuvres? C'est ce que font tous les témoins dignes de foi. C'est la condition de la foi au témoignage.

Le témoin dit : Croyez-moi, je dis la vérité et je suis digne d'être cru. Il prouve qu'il doit être cru en se montrant lui-même, en montrant qu'il est digne de foi. Et l'auditeur qui croit sur sa parole ainsi attestée fait un acte raisonnable. L'Eglise a le droit de faire de même. Elle témoigne de sa mission comme elle témoigne de tous les faits évangéliques, et à ceux qui croient son témoignage, elle dit que Dieu l'assiste et la rend infaillible.

Il n'y a là aucun cercle vicieux. Il y a là simple foi au témoignage. Cette foi est accessible à tous, aux ignorants comme aux savants, aux enfants comme aux adultes. Tout homme élevé dans le sein de l'Eglise catholique a cru d'abord de cette manière, sur un simple témoignage. Il a cru à la parole de ses parents, ensuite à celle de son curé, puis à celle de l'Église et de cette croyance au témoignage humain il s'est élevé à la foi, au témoignage de Dieu. Il se trouve des hommes instruits qui, fatigués des discussions stériles, devenus sceptiques sur la force du raisonnement, ont pré

féré, pour rentrer dans l'Eglise, reprendre cette route simple de l'adhésion à l'autorité. C'est ce qu'a fait, dit-on, Augustin Thierry avant de mourir. Il a accepté l'autorité de l'Eglise, parce qu'il se sentait le besoin d'une autorité dogmatique. Mais il ne croyait pas pour cela aveuglément. Il n'aurait pas été musulman ou bouddhiste de cette manière. Il sentait intérieurement, par une de ses impressions intimes qui sont véridiques quoique obscures et confuses, que l'autorité de l'Eglise est légitime.

Le P. Lacordaire a appelé cette certitude spéciale, certitude mystique. Le terme ne nous semble pas très bien choisi. Si mystique veut dire surnaturel, la foi du savant est surnaturelle aussi, et si ce terme est synonyme d'aveugle, il ne s'applique pas à la foi simple des catholiques non instruits.

Leur certitude est, en effet, appuyée sur la raison. Leur raison, sans doute, n'a pas employé les procédés de la logique et de l'analyse; elle ne s'est pas rendu clairement compte de ce qu'elle faisait. Elle a perçu instinctivement la vérité concrète, mais ce mode de connaissance est en pratique aussi certain que l'autre. La véracité des témoignages a été directement atteinte au travers des signes par une perception synthétique analogue à celle qui nous livre les corps et leurs formes au travers de nos sensations visuelles et tactiles.

Mais, comme on le voit, la condition essentielle de cette acquisition de la vérité par le témoignage, de cette foi semblable à celle des premiers chrétiens, c'est l'existence de la personne morale de l'Eglise qui traverse les siècles et nous apporte les paroles prononcées à l'origine. Dès que cette condition est remplie, la foi des simples est légitime.

III

Néanmoins, nous devons hautement reconnaître que la foi ainsi fondée uniquement sur ce témoignage du corps de l'Eglise, sans aucune vérification de son autorité, ne suffit pas à tous les esprits. Il faut d'autres motifs de croyance pour les gens instruits, pour ceux qui peuvent et qui doivent jeter leur regard sur un horizon plus étendu, qui, lancés dans le vaste monde de la science, au milieu des flots mouvants des opinions, ne peuvent rester abrités dans le bercail avec les agneaux. L'existence d'autres motifs leur est directement nécessaire pour eux-mêmes. Elle est aussi, d'une manière indirecte, une des conditions nécessaires de la foi des simples, car l'un des signes qui servent aux simples à recon-

naître par leur bon sens la véracité du témoignage de l'Eglise, c'est que ce témoignage est accepté et cru par des hommes instruits. Or il y a deux motifs de crédibilité propres aux savants, l'un consiste dans la tradition certaine et authentique, l'autre dans les documents primitifs vérifiés par la critique.

La tradition authentique, c'est encore l'Eglise et son témoignage, mais considérés à un autre point de vue, du dehors plus que du dedans.

L'Eglise qui, pour les simples, est considérée légitimement comme un seul témoin, devient, pour ceux qui ont acquis une science plus étendue, la chaîne de la tradition. La personne morale unique de l'Eglise se décompose par l'analyse de l'histoire en une série de générations qui se transmettent la vérité; c'est la tradition avec son autorité canonique. Cette tradition est bien différente des vaines traditions des religions fausses, ou des traditions inconséquentes des sectes séparées. C'est une tradition garantie par un organe indestructible chargé de la conserver, par la sainte hiérarchie, une tradition dont les anneaux se joignent sans lacune, qui remonte d'évêque en évêque sur chaque siège jusqu'aux apôtres et au Christ, comme l'antique tradition remontait de patriarche en patriarche jusqu'à Adam. L'histoire ne connaît pas tous les noms de ceux qui ont rempli ce rôle de témoins, mais partout où la chaîne paraît au grand jour, elle est si étroitement serrée qu'il est impossible de douter que la série ne soit continue.

A la continuité de la hiérarchie se joint la continuité des principes. Cette tradition ne cesse d'affirmer les antiques doctrines, elle affirme aussi constamment son devoir de garder fidèlement le dépôt et les promesses de son fondateur qui assurent que ce devoir a été fidèlement rempli. C'est une tradition vivante, un corps qui résiste à tous les ennemis, qui répare ses propres pertes.

C'est une tradition munie de marques surnaturelles, enveloppée comme d'une atmosphère de miracles et de sainteté, unique entre toutes les traditions religieuses comme son fondateur est unique entre tous les maîtres. Croire à une tradition pareille, ce n'est pas faire comme le musulman et le païen qui croient à la foi de leurs pères; croire à la série continue de ses symboles et de ses définitions, ce n'est pas agir comme celui qui s'appuie sur les confessions de foi de Dordrecht et d'Augsbourg, œuvres d'hier, qui aujourd'hui sont déjà passées à l'état de documents archéologiques. La raison guide, accompagne, justifie la foi dans son adhésion à la parole de l'Eglise, et a ses enseignements garantis par la parole divine.

Jusqu'ici, cependant, c'est toujours l'Eglise qui a témoigné pour elle-même, témoigné, dis-je, par ses œuvres, par sa vie, par tout

son être, comme doit le faire un témoin qui veut être reconnu digne de foi. C'est son témoignage dans le passé qui est venu confirmer son témoignage présent. Mais elle invoque aussi un autre témoignage. Elle a des preuves indépendantes d'elle-même. L'Église met dans les mains de ses fidèles le canon scripturaire, en le garantissant comme une parole divine et infaillible; ici encore, c'est elle qui porte témoignage.

Mais elle permet à ses fidèles, elle conseille même à ceux qui en sont capables, non pas sans doute de mettre sérieusement et réellement en question son témoignage, jamais il n'est permis de douter d'un témoignage qui atteste une parole divine et que Dieu lui-même garantit, mais de faire abstraction de ce témoignage, d'étudier les livres du Nouveau Testament comme d'autres livres, comme les documents d'une autre histoire.

Le catholique instruit qui fait cette étude avec conscience et impartialité prend à peu près la route que M. Grétillat a tracée dans la méthode que nous avons exposée. Prenant la même route, il doit arriver au même terme; il peut, en s'appuyant sur les documents et en se servant de la critique et de l'exégèse, arriver, comme M. Grétillat lui-même, à prouver la divinité de Jésus-Christ, sa résurrection, ses miracles, ses principaux mystères.

Mais en se servant des mêmes documents et de la même méthode, en continuant la même route, il arrive à des résultats auxquels M. Grétillat n'est pas arrivé. Il reconnaît que le Sauveur n'a écrit aucun livre, qu'il n'a pas prescrit à ses disciples d'écrire, mais qu'il a choisi, pour attester ces faits évangéliques, des témoins préordonnés de Dieu, des témoins authentiques, premier anneau d'une chaîne de tradition authentique et canonique. Il reconnaît que le Sauveur n'a pas seulement choisi des témoins, mais qu'il a constitué parmi eux un chef, qu'il a promis d'être avec eux jusqu'au dernier jour, promesse qui serait absurde si ces hommes n'avaient pas dû avoir de successeurs. Il reconnaît que l'Église a reçu mission de continuer l'œuvre du Christ, qu'elle est pour cela assistée de l'Esprit-Saint.

Aussi, en partant du témoignage de Jésus-Christ établi par les documents, le catholique instruit revient à son point de départ; il retrouve l'autorité de l'Eglise. Au témoignage qu'elle se rendait à elle-même se joint le témoignage direct de son fondateur. Au témoignage qu'elle rendait à Jésus-Christ, son chef, s'unit le témoignage que Jésus-Christ rend à l'Eglise, qu'il a fondée et pour laquelle il a donné son sang. C'est un cercle, mais ce n'est pas un cercle vicieux, car les deux témoignages sont indépendants et suffisants par eux-mêmes.

Appuyée sur ce double témoignage, la foi du savant catholique s'unit à son tour à la foi du simple qui ne possède pas les sciences humaines. L'une sert d'appui à l'autre, le simple se sent justifié dans sa croyance par l'adhésion du savant à la même foi ; le savant admire l'œuvre de la grâce, plus forte que tous les raisonnements dans la foi de celui qui a reçu le témoignage de l'Eglise comme un enfant. Ainsi se vérifie la parole de l'Evangile : « Si vous ne devenez pas comme des enfants, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux. »

Ici, nous ne pouvons nous empêcher de noter un rapprochement saisissant. Le double témoignage rendu par l'Eglise au Sauveur et par le Sauveur à son Eglise a son analogue et son type plus haut. Il est l'image du double témoignage rendu par le Verbe incarné à son Père qu'il manifeste, et par le Père à Jésus-Christ, dont il garantit la parole par des œuvres que nul autre n'a faites. Il y a aussi le double témoignage que Jésus-Christ se rend à lui-même, et celui que son Père lui rend. « C'est moi qui rends témoignage moi-même, et le Père qui m'envoie me rend témoignage. » L'Eglise pourrait aussi dire comme le Sauveur a dit : « Si je rends témoignage de moi-même, mon témoignage est vrai, car je sais d'où je viens et où je vais ; vous, vous ne savez ni d'où je viens, ni où je vais. » Elle pourrait ajouter : « Si je juge, mon jugement est vrai, car je ne suis pas seule et Celui qui m'a envoyé est avec moi. »

Craindrons-nous ces rapprochements? Les trouverons-nous exagérés? Le Sauveur nous les indique en disant à ses apôtres : « Comme mon Père m'a envoyé, ainsi je vous envoie. »

Telle est donc la double preuve élémentaire et scientifique de la doctrine catholique, tel est le triple témoignage de l'Église contemporaine, de la tradition, et des documents primitifs auxquels on peut appliquer encore ce verset de l'Evangile : toute parole peut être certifiée par deux ou trois témoins : *In ore duorum vel trium testium stabit omne verbum.* Tels sont les fondements indestructibles de la foi catholique ; tels sont les moyens divinement institués, et merveilleusement adaptés à leur fin, par lesquels tous, savants et ignorants, adultes et enfants, s'unissent dans une même croyance et dans un même cantique d'adoration.

IV

Nous voici bien loin de l'individualisme de M. Grétillat. Notre conception est celle d'un christianisme social et individuel à la fois. Il est social, parce que l'Eglise est le canal de la tradition, qu'elle

enseigne, conserve et garantit la pure doctrine, qu'elle nourrit l'âme par les sacrements, qu'elle les enfante à Jésus-Christ. Mais il est aussi individuel, parce que l'Eglise n'existe que pour les individus chargés chacun de faire leur propre salut et de sauver leur propre âme par l'usage de la liberté. Il est individuel aussi en ce sens que chacun dans l'Eglise est dans un rapport direct et immédiat avec le Sauveur, par la prière qui s'adresse à lui, et par les sacrements dont les ministres humains ne sont que simples instruments, et qui contiennent en eux la grâce de l'Esprit-Saint. Il y a même lieu d'observer que la part de l'action individuelle est bien plus grande dans le culte catholique que dans celui des Églises séparées. Dans les Églises protestantes l'élément principal est la prédication que le fidèle ne fait qu'écouter. Quand il s'y joint une liturgie, cette liturgie se compose de paroles et de chants répétés en commun, sans communication spéciale et efficace avec Dieu. Au contraire, au saint sacrifice de la messe, le fidèle, dans sa prière silencieuse, s'unit au prêtre qui offre le sacrifice, et se place directement, par une prière individuelle, en présence de son Créateur.

Les protestants ignorent et ne comprennent pas ce rôle de la prière individuelle dans le catholicisme; ils croient à tort que la forme sociale constitue toute la religion, tandis qu'elle n'est que le moyen de la produire, de la développer, de la conserver.

La forme sociale est néanmoins essentielle. C'est elle qui permet d'échapper aux graves inconvénients signalés plus haut. M. Grétillat la rejette, elle est à ses yeux une de ces conceptions mystiques du fait chrétien qui doivent être écartés *a priori*.

Nous ne craignons pas cette fois le nom de conception mystique : bien interprété, il équivaut au terme de surnaturel, et il n'est pas étonnant qu'une œuvre surnaturelle soit continuée d'une manière surnaturelle. Cette conception mystique, d'ailleurs, n'est pas autre que celle de saint Paul, qui appelle l'Église le corps du Christ.

C'est seulement par un christianisme social, divinement institué, c'est-à-dire par l'Eglise, qu'on peut échapper aux graves inconvénients que nous avons signalés plus haut.

Nos frères séparés le sentent eux-mêmes, et c'est pour cela que l'individualisme ne semble qu'à un petit nombre d'entre eux une solution efficace du problème douloureux que pose devant eux l'invasion du rationalisme dans leurs anciennes Églises. Ces anciennes Églises, celles qui recevaient le canon par tradition et conservaient aux symboles une certaine autorité canonique, sont comprises par notre auteur avec l'Église catholique dans la catégorie de ces conceptions mystiques qu'il écarte au nom de son principe. Peut-être les membres de ces Églises n'accepteront-ils pas

volontiers cette assimilation? Elle est exacte néanmoins et sur ce point notre auteur a pleinement raison.

La foi des fidèles de ces Églises était très analogue à celle des catholiques. Ce n'était pas sur une simple tradition, sans autorité spéciale qu'ils croyaient, ce qui aurait rendu leur foi analogue à celle des musulmans et des païens. C'était, en réalité, sur le témoignage de la société chrétienne, de l'Eglise universelle de qui ils tenaient à la fois les symboles et l'Ecriture sainte, et en qui ils reconnaissaient, non plus comme les catholiques la fonction d'interprète, mais du moins celle de témoin autorisé et spécialement authentique des faits évangéliques et des doctrines révélées. En recevant ainsi la Bible et les symboles, ils faisaient acte de catholiques, ils croyaient sur le témoignage de l'Eglise universelle.

Cette manière de croire est plus difficile de nos jours, depuis que le corps pastoral des Églises protestantes est envahi par le rationalisme et est devenu en grande partie un témoin très infidèle de l'Évangile. Néanmoins beaucoup de fidèles, incapables d'établir leur foi sur la science critique, vont encore chercher, au milieu de ces voix discordantes, la voix de la vraie tradition chrétienne, voix qui ne peut pas être étouffée puisque l'Église catholique ne cesse pas de proclamer les grandes vérités révélées. Ils reçoivent encore, d'une manière illogique, mais réelle, le canon scripturaire, les faits évangéliques et les mystères chrétiens des mains de l'Église fondée par Jésus-Christ. Ils font acte de catholiques en recevant ainsi la Bible et son contenu dogmatique, non uniquement sur le témoignage de leurs pères qui pouvaient se tromper, mais sur celui de la société chrétienne qu'ils sentent implicitement être un organe de vérité. C'est grâce à cette adhésion inconsciente au témoignage de la société chrétienne que la foi de ces chrétiens est ce qu'elle doit être, une vraie soumission de l'esprit et du cœur à la parole divine. Sans cette pensée que la Bible leur est donnée et qu'ils la reçoivent comme venant de Dieu, ils n'auraient qu'une foi de pur sentiment. L'adhésion qu'ils donneraient à la Bible serait fondée sur leur propre conscience et leur propre jugement. Ce serait à leur propre pensée et non à la parole de Dieu qu'ils croiraient.

Mais par qui la Bible est-elle mise entre les mains des fidèles, si ce n'est par la société des chrétiens qui nous ont précédés, société qui est l'intermédiaire nécessaire entre nous et les auteurs des livres sacrés?

C'est parce que ces chrétiens de bonne foi font en réalité acte de catholiques, que leur état d'âme est souvent si analogue à celui des meilleurs catholiques, que leur intelligence et leur conscience sont si pleinement soumises à la parole divine, et en subissent si com-

plètement l'influence bienfaisante; c'est parce qu'ils croient et obéissent sans juger et contester qu'ils sont vraiment enfants de Dieu, et que le défaut d'une plus grande lumière ne détruit pas l'effet de celle qu'ils reçoivent et dont ils profitent. Sans doute jamais leurs Églises ne produiront le dévouement héroïque avec cette perpétuité et cette uniformité qui se rencontrent dans les institutions de l'Eglise catholique. Sans doute aussi certaines hauteurs de la sainteté mystique, certaines formes d'austérité et de renoncement qui sont l'interprétation rigoureuse des passages les plus sublimes de l'Evangile, subsisteront toujours comme marques spéciales à la vraie Église.

Mais on ne peut se refuser à reconnaître, à moins de nier l'évidence, l'existence fréquente, chez nos frères séparés, de hautes vertus chrétiennes qui ne peuvent être l'effet que d'une foi semblable à celle des catholiques. Cette foi existe, grâce au témoignage de l'Eglise universelle accepté d'une manière inconsciente et réelle par tous ceux qui se soumettent à la Bible entière et l'acceptent sans se permettre de la juger.

Ils ne sont donc vraiment croyants (je parle de ceux qui ne peuvent pas asseoir leur conviction personnelle sur la science critique) que dans la mesure où ils font acte de catholiques.

M. Grétillat, lui, ne veut pas en principe faire acte de catholique. Il tient à retirer toute autorité canonique, toute garantie divine à la tradition chrétienne, à laisser les chrétiens en face des documents écrits primitifs. Mais qu'arrive-t-il? C'est qu'un très petit nombre d'individus peuvent, après avoir constaté par la science la véracité divine de ces documents, prendre à l'égard de ces textes sacrés l'attitude de croyants soumis. C'est que la masse est dans l'impuissance complète d'arriver à la connaissance de la vérité par la méthode qu'il indique. C'est enfin que, contrairement aux promesses évangéliques, ces privilégiés qui seuls pourraient connaître avec certitude la vraie doctrine révélée et la prendre comme règle, ne seraient pas les simples et les pauvres, mais les savants, les hommes versés dans l'étude des langues et de la critique historique.

Un tel résultat est la condamnation du système. Il est cependant la conséquence rigoureuse des principes posés par notre auteur : le christianisme originel est la seule règle de foi; il ne peut être connu que par l'étude critique des documents primitifs.

Mais d'autre part, si l'on abandonne cette règle de foi, à moins de retomber dans une croyance aveugle et sans motif à la Bible, ou dans une foi de sentiment, on est ramené à l'idée d'une tradition ayant une autorité canonique, laquelle elle-même n'est concevable que si elle est conservée par un corps organique et hiérarchique.

L'individualisme dogmatique est donc une impossibilité et conduit nécessairement, soit au rationalisme, soit au fanatisme : au rationalisme, si chacun juge par sa raison; au fanatisme, s'il se croit éclairé par des inspirations personnelles. Il faut donc en revenir à la tradition et à l'autorité. Sans ces moyens indispensables pour la communiquer, pour en affirmer l'origine divine et pour en extraire la doctrine, la parole écrite de Dieu ne saurait être la base d'une foi raisonnable. Mais si l'on revient à la tradition et à l'autorité, il faut les chercher là seulement où la tradition est continue et où l'autorité peut donner des preuves de sa légitimité, c'est-à-dire dans l'Eglise catholique. L'obligation de revenir à l'ancienne forme du christianisme est donc la conclusion logique de l'essai impuissant d'une forme nouvelle.

Cette conclusion, quelque conforme qu'elle soit aux principes catholiques, ne doit pas être pour ceux qui professent ces principes une occasion de triomphe, ni même une cause de joie bien fondée. Le retour, en effet, est si difficile; les préjugés d'enfance sont si puissants, les sacrifices nécessaires pour sortir d'une communion et entrer dans une autre sont si cruels, que bien peu nombreux seront toujours ceux que la logique ramènera à la vraie Eglise. Un bien plus grand nombre ira tomber dans l'abîme de l'incrédulité complète ou tout au moins d'un christianisme dépourvu de ses dogmes essentiels. Il est donc regrettable en un sens que bien des âmes de bonne foi et des esprits sincères et éclairés se trouvent dans de si graves embarras, et voient s'écrouler l'appui de leurs convictions. Mais les faits sont là. La science critique, l'histoire et la logique ont porté contre l'ancienne orthodoxie protestante un jugement définitif, et la tentative d'en créer une nouvelle sur la base même de la science est condamnée d'avance. Il ne reste, à ceux qui ont eu le malheur d'être élevés en dehors de la vraie Eglise et qui n'ont pas encore reçu une lumière et une grâce suffisantes pour y rentrer, d'autres ressources que de faire de leur mieux et de combattre contre le mal et contre ce qui leur paraît une erreur, comme les soldats qui, sur un champ de bataille, tirent sur l'ennemi sans connaître le plan de leurs généraux et sans savoir où ils les conduisent.

Rien de plus digne d'intérêt que leur situation; pourvu, cependant, que ce soit toujours sur l'ennemi qu'ils tirent, et que, sentant eux-mêmes les difficultés où ils se trouvent, ils ne cherchent pas, par une propagande qui en ferait les alliés nécessaires des adversaires de la foi chrétienne, à troubler et à ébranler la foi des catholiques.

Nous ne devons d'ailleurs jamais perdre l'espoir d'un retour vers

l'unité catholique, quelque improbable qu'il paraisse à notre regard humain. Les prières constantes de l'Eglise peuvent obtenir de Dieu une grâce puissante, plus efficace que tous les raisonnements, capable d'éclairer les âmes de nos frères séparés, de les ramener à l'unique Eglise fondée par Jésus-Christ, et de faire cesser les funestes divisions entre ceux qui adorent et aiment un même Sauveur. Jamais ces divisions n'ont été plus déplorables qu'à notre époque, où il serait si nécessaire d'être unis pour combattre l'ennemi commun.

Il est encore une autre observation importante que nous avons faite et que quelques-uns de nos lecteurs ont dû faire à l'occasion du système que nous venons d'étudier. Chose étrange, et cependant facile à prévoir, ce système qui veut émanciper absolument les hommes de la tradition est en même temps directement contraire à l'idée du progrès. La règle de foi que nous avons étudiée est un fait passé, connu par l'histoire : c'est sur ce fait que l'Eglise vivante devrait se modeler. Point de développement possible, ni dans la doctrine, ni dans le culte, ni dans les institutions. Toute forme postérieure à la forme originelle est nécessairement soit un christianisme surchargé d'éléments adventices, soit un christianisme diminué ou altéré dans son essence. Nous reviendrons dans un prochain article sur ce caractère de la méthode nouvelle, et à l'idée d'une religion immuable et sans progrès vital nous opposerons l'idée féconde et vraie d'un christianisme qui croit et grandit sans que son essence soit altérée et d'une Eglise dont la jeunesse est perpétuelle, grâce au principe de vie qu'elle a reçu de son fondateur, et à l'autorité assistée de l'Esprit-Saint qui la dirige dans la voie d'un progrès légitime, normal et voulu de Dieu.

Abbé de Broglie.

La suite prochainement.

PAR RECONNAISSANCE

I

Oui, elle l'aimait!

C'est une chose qui s'est vue bien des fois, qui se verra aussi longtemps que le monde sera monde, et c'est pourtant la plus triste chose, peut-être, qui puisse attrister la vie d'une femme : elle lui *plaisait* seulement, et lui était *aimé!*

Ces pronoms de « lui » et d' « elle » dont je me sers en commençant ce récit, viennent tout naturellement sous ma plume au moment où je me propose d'écrire l'histoire de ces deux personnages. « Lui » et « elle » étaient alors, et demeurèrent, pendant de longues années, les plus importants objets de mon existence. Je veux parler de mon frère, Alwyn Reid, et de Marjory Blair. Alwyn demeurait avec moi donnant des leçons de langues étrangères dans notre voisinage; Marjory était son élève. Ce fut là, du moins, le premier lien qui les rapprocha l'un de l'autre; peu à peu, je m'aperçus qu'il était reçu chez les vieux parents de Marjory sur un pied d'intimité. M. et Mme Blair étaient des gens simples et bons, qui renchérissaient encore sur la endresse proverbiale des grands parents pour leurs petits-enfants. Ils aimaient tous ceux qui aimaient leur Marjory.

Et Alwyn me déclara un jour (opinion qu'il avait déjà, je n'en doute pas, ouvertement exprimée à la ferme, car c'était un garçon démonstratif, plein d'élan et de chaleur), que miss Marjory lui plaisait vraiment beaucoup!

C'était la première femme qu'il eût connue dans l'intimité; la première, du moins, possédant de la grâce, de la jeunesse et un esprit cultivé; à l'âge qu'avait Alwyn, toutes les femmes sont des anges! Je suis persuadée que pendant quelque temps son imagination colora du prestige d'un poétique idéal les manières simples et la figure douce et expressive de Marjory Blair. Durant un jour et demi, il me soutint même qu'elle était jolie. Cependant cette illusion s'évanouit assez vite, et il se contenta de déclarer que c'était son âme qui faisait tout son charme, et qu'elle unissait une intelligence très fine à la nature morale la plus élevée qu'il eût jamais rencontrée chez une femme. Il parlait souvent des qualités, des dons de Marjory, les détaillant, les analysant, ne cessant d'assurer qu'elle

était parfaite et qu'elle lui plaisait beaucoup, qu'elle lui plaisait infiniment!

Tout d'abord, cette sympathie me fit concevoir quelques inquiétudes pour mon frère; je n'oubliais pas que M. Blair était un riche fermier et Alwyn un pauvre maître de langues; mais ensuite, et en observant les choses de plus près, j'en vins à me tranquilliser.

Tout l'été se passa ainsi; vers la fin de l'année, je fus moi-même invitée à la ferme.

En revenant chez moi, après avoir observé pendant une longue soirée miss Blair et Alwyn, j'arrivai à cette conclusion, dont la justesse ne devint par la suite que trop évidente et que, ce soir-là, je tournais et retournais tristement dans mon esprit, dans les mêmes termes, à peu près, où je l'ai formulée en commençant ce récit : Oui, Marjory l'aimait! — Pauvre enfant!

Je ne crois pas qu'Alwyn fût à blâmer; c'était un garçon plein d'honneur. Il ne faisait « sa cour », comme on dit, en aucune façon. L'amour qu'il avait inspiré était né de lui-même, répondant tout naturellement à sa bonté, à sa bienveillance, à sa tendre sollicitude. Car, pour Alwyn, sentir et témoigner une tendresse protectrice à une frêle et délicate créature comme Marjory, était aussi naturel que de respirer. Et puis il était si différent de tous les autres jeunes gens de notre entourage! Il n'avait qu'à être lui-même, simple et confiant, sans chercher à plaire, pour attirer l'attention d'une femme.

C'est ainsi que la pauvre Marjory qui était naïve et isolée, et trop portée (peut-être à cause de sa santé délicate) à voir la vie au travers de ses rêveries vagues et romanesques, donna son cœur. La coupe du bonheur étant offerte à ses lèvres plus tardivement qu'elle ne l'est d'ordinaire aux jeunes filles, (elle avait déjà vingt-quatre ans, six mois de plus qu'Alwyn), elle but, elle y désaltéra son âme, s'imaginant, sans doute, qu'une main chérie la lui tendait, tandis qu'en réalité, elle lui était présentée par l'ange de la douleur.

J'étais profondément peinée pour elle.

Au dehors rien ne trahissait son amour, si ce n'est une faible rougeur, un tremblement accidentel, un certain regard anxieux et vague errant vers le coin de la chambre où Alwyn se trouvait; un intense effort d'attention pour ne perdre aucune de ses paroles, quoique, pendant qu'il parlait, elle fît tout son possible pour continuer avec moi la conversation commencée. A part ces petites choses, que personne autre que moi n'aurait pu apercevoir, elle était bien telle que je m'étais attendue à la trouver, gracieuse, simple, réservée. Il m'en avait fait un très exact portrait, ce qu'un homme véritablement épris n'eût jamais été capable de faire.

— Eh bien, que pensez-vous d'elle? me dit-il avec une vive curiosité, tandis que nous reprenions le chemin de la maison.

— Tout ce que vous en pensez vous-même, et peut-être davantage encore.

— J'en suis bien aise! J'étais sûr qu'elle vous plairait. C'est la plus charmante jeune fille que nous connaissions. Si elle était seulement un peu plus jolie, et.. n'êtes-vous pas de mon avis?... un tout petit peu moins pâle, si les contours de son visage étaient un peu plus arrondis!...

— Je croyais que vous détestiez l'embonpoint chez les femmes!

— J'en conviens! mais elle est si exceptionnellement mince! Ah! elle ne vivra pas! Elle est trop pure pour ce monde!

Il soupira; puis se mit à me parler des progrès qu'elle avait faits en italien, et me raconta comment, dans leur leçon du matin, le portrait que Pétraque trace de Laure lui avait semblé se rapporter exactement à Marjory.

— Le lui avez-vous dit?

— Je ne m'en souviens pas; oui, je pense. Pourquoi pas? En vérité, ces vers la rappelaient extrêmement! Je n'ai pu m'empêcher de le lui dire; n'était-ce pas naturel?

Je levai les yeux vers sa belle et sérieuse physionomie, où jamais je n'avais rien remarqué qui ressemblât à la fatuité ordinaire des jeunes gens.

— Oh oui! répondis-je.

Et pourtant mon cœur disait en soupirant :

— Pauvre Marjory!

Toutes les histoires d'amour se ressemblent plus ou moins; c'est, et ce sera toujours la même chose répétée sous des formes différentes, ou très souvent semblables, jusqu'à la fin du monde, et le monde en serait cruellement fatigué si le cœur de chaque génération nouvelle ne palpitait avec une éternelle jeunesse, et, s'appliquant à lui-même le vieux radotage, ne lui rendait sans cesse la fraîcheur et la vie.

Ceux qui ont assisté aux phases diverses des amours de toute une génération, qui les ont vus autour d'eux naître et mourir, éclore, changer, disparaître, s'éteindre comme s'évanouissent dans un peu de vapeur les faibles lueurs des bougies; ceux qui n'ont vu que bien rarement, sinon jamais, l'une de ces lueurs croître et s'épanouir pour répandre autour d'elle la clarté bénie d'un amour mutuel, heureux et pur, ceux-là apprennent à juger différemment ces choses, et il leur semble à la fois puéril et triste de s'étendre sur un pareil sujet.

Je suivis jour par jour jusqu'à la fin de l'année l'innocent et

mélancolique roman de Marjory Blair. Personne que moi ne paraissait s'en apercevoir. Il était absolument impossible de deviner si Alwyn ou Marjory se doutaient de la vérité, s'ils étaient éclairés l'un sur l'autre et lisaient dans leur propre cœur. Marjory était tellement calme, réservée et silencieuse, que parfois je me demandais si ma compassion, trop vite alarmée, n'avait pas exagéré le danger. Peut-être n'aimait-elle pas Alwyn, après tout.

Quant à mon frère, il continuait à me faire son éloge de la manière la plus sérieuse, la plus infatigable. Il est vrai qu'il m'en avait dit autant, ou presque autant, de six jeunes filles, au moins, qu'il avait toutes admirées avec chaleur sans en aimer aucune.

Je le répète, il n'était pas à blâmer; je l'affirme, moi, sa sœur, qui, assurait-il, l'aimait plus tendrement et le jugeait plus sévèrement que personne au monde. Il était beau, gai, insouciant. Sa nature, éclectique au plus haut degré, était celle d'un poète; à la fois très impressionnable et très difficile à fixer, il était charmé tour à tour par ce qu'il voyait de noble dans une femme, d'exquis dans une autre, d'aimable dans une troisième, sans être jamais entièrement satisfait d'aucune. Aussi ce genre de caractère est-il généralement qualifié par la moitié purement raisonnable et positive de l'humanité de faux et d'inconstant.

Je ne m'associe pas à ce *tolle* général. De tels hommes sont conséquents avec la vérité intime de leur nature, qui se créée sans cesse un idéal d'abstraite perfection, constamment poursuivi et rarement trouvé.

Qu'on ne me suppose pas ici capable d'excuser une infidélité volontaire, l'imagination capricieuse qui se fatigue d'une idole chimérique aussitôt qu'elle y découvre le plus léger défaut, l'égoïste cruauté qui aime à jouir de toutes les douceurs d'un lien charmant, mais qui en évite les responsabilités, les devoirs et les fardeaux.

Non, je ne veux que défendre mon frère et tous les hommes qui lui ressemblent contre ceux qui les accusent, en masse et aveuglément, d'inconstance et de manque de cœur. Tout leur tort vient de ce qu'ils se servent mal à propos du mot « d'amour » pour désigner des sentiments qui ne sont que des rêves de leur imagination. J'avais coutume de compter sur mes doigts les belles passions d'Alwyn, et de sourire, tandis que d'année en année ces prétendues adorations naissaient, grandissaient, s'élevaient puis retombaient dans l'oubli, semblables aux vagues changeantes de la mer. Ce n'était qu'une marée passagère, un flux et un reflux se succédant sans laisser de traces, et je savais bien que la grande et profonde mer de son amour d'homme fait dormait encore calme et tranquille au fond de son cœur loyal.

La question était de savoir si le grand moment était enfin venu, et si la femme qui devait l'inspirer était trouvée. Était-ce miss Blair?

J'en doutais fort. D'abord, elle n'était pas assez jolie. Un homme tel qu'Alwyn a besoin, plus que tout autre, de trouver la beauté chez sa femme. La pauvre Marjory, avec sa petite figure maladive, était souvent presque laide. Et puis, son visage était si variable! Un mot, un regard d'Alwyn suffisait, pour une heure ou deux, à la transfigurer, à en faire un être tout différent, une créature rayonnante de joie. Puis une autre parole, prononcée par hasard, faisait disparaître toute cette lumière, et elle redevenait ce qu'elle était presque toujours : une jeune fille pâle, sans vivacité, sans physionomie, ordinaire, enfin!

Ces jours-là, en revenant à la maison, Alwyn me disait :

— En vérité, je n'ai jamais vu une figure plus journalière que celle de miss Blair! Comme elle était peu à son avantage, ce soir!

Pauvre petite Marjory!

Quant à mon frère, il était totalement inconscient du sentiment qu'il inspirait; jamais, je le répète, je n'ai vu un jeune homme plus modeste, plus éloigné de toute fatuité.

— Je ne suis qu'un pauvre maître de langues, disait-il, je ne puis penser à me marier; tout le monde le sait; dix ans, au moins, s'écouleront avant que je puisse m'aventurer à aimer une femme. Par conséquent, je suis hors de tout danger.

Et je suis persuadé qu'il le pensait sincèrement. Jamais la pensée qu'une jeune fille pourrait l'aimer, pour sa seule bonté, sa nature loyale, sans parler de ses autres qualités, ne traversait son esprit.

N'en ai-je pas dit assez pour prouver à chacun, s'il veut écouter cette histoire avec calme et impartialité, qu'aucun reproche ne pouvait être fait à mon frère?

Ainsi s'écoula cette année.

II

Nous passâmes, Alwyn et moi, d'assez maussades fêtes de Noël. Nous ne savions comment expliquer la chose, mais nous ne pouvions nous dissimuler que le nombre de nos élèves diminuait visiblement. La population de notre district était fort clairsemée, et je ne trouvais pas à remplacer par d'autres enfants les petits garçons que leurs parents me reprenaient l'un après l'autre pour les faire entrer au collège ou dans les écoles publiques. Je commençais à faire de sérieuses réflexions sur l'organisation de ce qui avait toujours été l'objet de mon aversion particulière : une pension de jeunes filles.

— Mais, en ce cas, il me faudrait me débarrasser de vous, Alwyn!

Il parut tout étonné; il rougit comme une jeune fille, lorsque je

lui démontrai qu'il était absolument impossible qu'un jeune homme tel que lui, bien de sa personne et sympathique à tous, pût demeurer dans la pension, semblable à un oiseau de proie caché dans un colombier.

Mais cette vague idée, qui m'était venue et que j'avais étourdiment énoncée, fit dans son esprit un chemin plus grand que je n'aurais imaginé. Il semblait inquiet, troublé; la vie monotone de notre intérieur lui devenait à charge, il aspirait à tenter la fortune dans une sphère plus vaste.

Enfin, après bien des discussions, après avoir considéré notre avenir sous toutes ses faces et nous être aperçus qu'il devenait plus gris et plus nuageux à mesure que nous le regardions; un jour d'hiver où nous étions restés à la maison depuis le matin jusqu'au soir, tristement emprisonnés par la neige qui tombait sans relâche, Alwyn prit une grande détermination.

Il voulait retourner en Allemagne, où, jadis, il avait étudié et essayé de s'y fixer définitivement comme professeur dans une université.

La perspective de ce départ m'était bien douloureuse; mais, à la longue, on se familiarise avec la souffrance, et nul chagrin ne pouvait m'être plus amer que celui de voir Alwyn végéter dans un trou de province pendant ses plus belles années et descendre à la triste condition d'un rêveur oisif, sinon à quelque chose de plus regrettable encore. Je souhaitais ardemment de le voir devenir un homme dans le monde des hommes; je consentis donc de bonne grâce à son départ.

Le lendemain la neige cessa, et le soleil du premier janvier se leva. La campagne resplendissait d'une féerique beauté.

— Je vais commencer une vie nouvelle avec une nouvelle année, me dit Alwyn, tout en déjeunant gaiement et projetant un voyage à la petite ville voisine où il comptait prendre toutes les dispositions nécessaires à son prochain départ. Il ne devait revenir que le soir.

— Avez-vous oublié que miss Blair devait venir nous voir le matin du jour de l'an?

— En vérité, je l'avais complètement oublié!

Il avait l'air tout désappointé.

— Et ce joli volume que vous avez eu tant de peine à vous procurer pour elle?

— Eh bien, vous le lui donnerez, Charlotte, ce sera la même chose.

— Croyez-vous?

— Non, peut-être pas tout à fait! D'ailleurs, j'aime à voir son visage quand elle reçoit un présent : il est comme celui d'un enfant, et ses yeux candides expriment une surprise si reconnaissante! Non, poursuivit-il, en ôtant sa pelisse, non, Charlotte, il faut que je reste!

— Comme il vous plaira.

— Je me demande, dit-il après avoir passé une demi-heure à lire au coin du feu, je me demande ce que Marjory pensera de mon départ. Elle me manquera beaucoup ; elle a été pour moi une si charmante amie !

Il resta rêveur pendant quelques minutes.

— Mais elle m'écrira ! Je suis curieux de voir comment elle écrit. S'il est une chose que je préfère à toute autre, c'est une lettre de femme, sincère, naturelle ! C'est presque plus charmant encore que la conversation. Pensez-vous qu'elle m'écrive, Charlotte ?

— Mon ami, comment puis-je le savoir ?

— J'ai peur que cette séparation ne lui soit pénible ; elle me fait de la peine, à moi aussi. Peut-être, après tout, vaut-il mieux que vous la préveniez que moi ?... Il ne faut pas que je pense à tous les adieux qui m'attendent, sans cela ma décision s'ébranlera et je tomberai dans les irrésolutions que vous me reprochez quelquefois.

— Seulement dans de petites choses, Alwyn !

Dans celle-ci, qui était, je le savais fort bien, plus importante qu'elle n'en avait l'air, il hésita pendant une bonne heure au moins. Enfin il partit, me laissant le champ libre. Il était facile de voir que l'idée d'annoncer son départ à Marjory le peinait, et il ne s'en cachait pas. Son cœur était excellent.

Restée seule, j'attendis avec un certain malaise. Depuis quelque temps, Marjory avait pris l'habitude de venir rendre visite à ma petite maisonnette et à moi, en choisissant de préférence les jours où Alwyn était absent pour ses tournées de leçons. Elle entrait, ôtait timidement son chapeau et son châle et s'asseyait pour causer, absolument comme si elle eût été de la famille. Elle n'était jamais très caressante avec moi, et plutôt timide, en général ; pourtant je comprenais qu'elle m'aimait pour moi-même, et son amitié sincère était, certes, bien différente des témoignages d'affection que la sœur d'Alwyn avait eu l'honneur de recevoir d'un grand nombre d'autres jeunes filles, et que ladite sœur avait toujours estimés à leur juste valeur.

Mais je m'étais attachée à cette enfant ; elle était si douce, si profondément vraie ! Et si, dans son amitié pour moi, se glissait un peu d'alliage, eh bien, cela, chez elle, était sincère aussi ! Lorsque je m'en apercevais, cela me faisait seulement sourire... ou soupirer ! Nous autres femmes, nous devons être indulgentes les unes envers les autres.

Midi sonnait lorsqu'elle arriva. Je lui ôtai son chapeau et retirai moi-même ses bottines mouillées de ses mignons petits pieds que je l'invitai à réchauffer à mon feu. Mes attentions, prodiguées peut-

être plus tendrement qu'à l'ordinaire, la firent d'abord rougir; puis son visage s'illumina d'un radieux sourire, et elle se mit à bavarder gaiement jusqu'à ce qu'un bruit qu'elle entendit dans la maison la fit tressaillir et reprendre une attitude contrainte.

— Ne bougez pas! Alwyn est sorti. Il a été obligé de s'absenter pour affaires, et ne reviendra pas de toute la journée. Il espère que vous l'excuserez.

— Oh! oui.

— Il m'a chargée de vous remettre ce livre comme un souvenir du nouvel an. Il aurait aimé à vous le donner lui-même, mais il a pensé que je le ferais aussi bien que lui.

— Oh! oui.

— Il espère que vous le lirez quelquefois, et que vous n'oublierez pas la bonne amitié que vous avez eue l'un pour l'autre pendant cette bonne vieille année.

— Oh! non.

Ses doigts tremblants ne parvenaient pas à délier le cordon du petit paquet.

— Si nous mettions le paquet de côté, ma chère, jusqu'à votre départ?

Elle se soumit de bonne grâce; mais combien de fois ne vis-je pas ses yeux innocents se tourner, pleins d'un joyeux éclat et rayonnants de joie, vers l'étagère où le livre était posé! Parfois je souhaitais qu'il ne lui eût pas donné ce livre. Mais c'était son habitude : la moitié des volumes de poésie en circulation dans notre voisinage provenaient de mon frère Alwyn.

Nous passâmes une tranquille matinée. Marjory semblait si heureuse, que je n'eus pas le courage de rien lui dire. Pendant toute cette journée, je me faisais l'effet d'uu bourreau qui, tout en souriant, cache une arme dans sa manche. J'aurais donné beaucoup pour qu'Alwyn ne m'eût pas chargée de communiquer à Marjory la désagréable nouvelle de son départ pour l'Allemagne, — besogne qu'il avait trouvée trop pénible pour lui-même! Et pourtant, tout considéré, peut-être valait-il mieux que ce fût moi qui fît la chose. J'étais femme, et... autrefois... j'avais été jeune!...

Le crépuscule commença de bonne heure, et, durant tout l'hiver, il était défendu à Marjory de sortir après la tombée de la nuit. J'enveloppai soigneusement son cou délicat et remis moi-même ses bottines à ses petits pieds. Cependant le sentiment d'être un bourreau m'envahissait de plus en plus. Je reculai l'accomplissement de mon douloureux devoir jusqu'à la dernière minute, alors que, pauvre suppléante d'Alwyn, je passai le bras de Marjory sous le mien pour la reconduire chez elle.

Notre chemin n'était qu'un étroit sentier à travers champs; des deux côtés de ce sentier la neige épaisse formait des vagues blanches et régulières. Nous avions à traverser un petit ruisseau sur un pont de bois; Marjory s'y arrêta, et se mit à regarder le courant.

— Comme l'eau gazouille joyeusement entre ses deux talus de glace! Votre frère m'a assuré que jamais ce ruisseau ne gelait tout à fait. Oh! il m'a dit de si jolies choses à ce sujet tout dernièrement!

— En vérité?

— Je lui ai demandé de les mettre en vers, et il m'a promis qu'il le ferait. Il m'a promis aussi très solennellement de finir son livre et de venir nous en faire des lectures chez nous ce printemps.

— Ah! ce printemps!...

Elle leva vivement les yeux et me regarda avec tendresse.

— Y a-t-il quelque chose qui vous peine, miss Reid?

— Qui me peine, ma chère?...

J'allais encore une fois remettre à plus tard mon désagréable office, lorsque ma conscience m'avertit tout bas que le meilleur, le seul moment de remplir mon devoir était venu et qu'il ne fallait pas le laisser échapper.

— Oui, en effet, je crains d'être un peu triste...

— Est-ce à propos de...?

Elle s'arrêta et rougit beaucoup.

— A propos de mon école qui me fait défection. Oui, en partie; mais aussi à propos d'Alwyn. C'est un garçon trop intelligent pour rester ainsi à se rouiller dans un petit coin perdu comme le nôtre. Je voudrais le voir parti.

Elle tressaillit, puis parvint à articuler son monosyllabe ordinaire :

— Oh! oui.

— Je crois,... il est possible,... il est même très probable qu'il se décide à s'en aller.

Pas de réponse! Elle était appuyée sur la balustrade du pont, et la serrait étroitement de ses deux mains.

Je sentis que je devais être ferme, moi aussi. Il ne fallait pas qu'une pitié d'un moment, la crainte d'une souffrance passagère, me fît biaiser avec la vérité. Pas d'irrésolution dans la main qui tenait le couteau! Le coup devait être rapide, tranchant et sûr; cela valait mieux ainsi.

— Comme Alwyn me le disait, il n'a aucune attache qui le retienne ici; il a envie d'aller voir le monde et de s'y faire lui-même sa place; je crois que tous ceux qui lui sont amis doivent s'en réjouir. Sa sœur en est satisfaite, bien qu'il lui en coûte beaucoup, beaucoup!...

Sa petite main fit un léger mouvement vers la mienne, mais

s'arrêta à mi-chemin. Elle dit seulement d'une voix basse dont elle maîtrisa l'émotion avec soin :

— Oui, c'est bien dur pour vous! Sera-t-il longtemps absent?

— Oh! la durée de son absence est indéfinie! Il est parti aujourd'hui pour arrêter ses plans de voyage; il a l'idée d'aller directement en Allemagne.

— Oh! en Allemagne? C'est... c'est un très beau pays que l'Allemagne!... Voulez-vous que nous nous remettions en chemin, miss Reid?

— Volontiers, ma chère.

Elle ne reprit pas mon bras. Elle marchait seule devant moi d'un pas lent, mais ferme.

J'étais heureuse d'être arrivée au bout de ma pénible tâche. Mais comme je ne me fiais guère à moi-même sur un terrain aussi délicat, je me mis à parler d'autre chose, à montrer à Marjory le ciel de pourpre, qui nous annonçait de nouveaux froids, les blancs dessins du givre sur les arbres, saisissant tout ce qui pouvait fournir un prétexte à la conversation.

Elle répondait juste ce qu'il était nécessaire de répondre, rien de plus.

— Prenez garde, miss Blair, la route est toute couverte de verglas; vous allez tomber!

— Vous croyez?

— Laissez-moi vous aider! Vous avez le frisson!

— Oui, j'ai si froid!

Poussant un faible gémissement, elle s'échappa des mains qui voulaient la retenir, et tomba sur un monceau de neige au bord du chemin, aussi pâle que le blanc linceul qui la recouvrit aussitôt.

Je la pris dans mes bras et la portai chez elle à travers champs. Elle revint à elle au moment où nous atteignions la porte de la ferme, et déclara qu'elle voulait absolument marcher.

— Ne le dites à personne! C'est seulement le froid qui m'a saisie!

Puis elle perdit de nouveau connaissance. Plusieurs heures s'écoulèrent avant qu'elle ne retrouvât la parole.

Le médecin nous dit que sa chute dans la neige avait causé un grave ébranlement dans son système nerveux, délicat au plus haut degré. Il recommanda le repos le plus absolu, disant que, sans cela, il ne pouvait répondre des conséquences.

Je m'en retournai à la maison, près d'Alwyn, avec une conscience bien lourde! Il me semblait que nous conspirions à nous deux contre la vie de cette pauvre enfant. Moi-même... oh! combien j'avais été coupable de la laisser venir si souvent, de tolérer les allées et venues d'Alwyn, quand j'aurais pu inventer peut-être des

prétextes de les tenir éloignés l'un de l'autre! Oh! pourquoi n'avais-je pas donné à mon frère quelques avertissements discrets, — sûrement une femme, une sœur le pouvaient faire! — pourquoi ne l'avais-je pas sauvée, notre pauvre innocente chérie, du danger de bâtir le palais de son rêve sur des sables aussi mobiles et aussi peu sûrs? Car, hélas! je connaissais Alwyn!

Cependant, je résolus de le sonder. Il était si préoccupé de ses projets de voyage qu'il ne songea pas, jusqu'à l'heure du thé, à s'informer de miss Blair. Enfin il demanda :

— A-t-elle été contente de son cadeau?

— Très contente, je crois.

— Lui avez-vous parlé de mon départ? Comment a-t-elle pris cette nouvelle?

— Très calmement.

Il eut l'air désappointé. Ah! pauvre nature humaine! Alwyn aimait tant à inspirer de l'affection! Une amitié peu profonde et sans danger sérieux, comme celle qu'il donnait lui-même, lui était si douce à recevoir, de la part des femmes, surtout! Il avait très peu d'amis parmi les jeunes gens de son âge.

— Mais enfin, elle a dû dire quelque chose, donner quelque petit signe de regret? Que s'est-il passé entre vous? Redites-le-moi, mot pour mot!

— Elle m'a dit, je crois, que l'Allemagne était un très beau pays.

— Rien de plus?

— Pourquoi en voudriez-vous davantage?

Il se mit à rire.

— Oh! je n'en sais rien! Seulement j'aime que mes amis tiennent un peu plus à moi! Je croyais que Marjory ne serait pas tout à fait indifférente à mon départ, je me suis trompé, probablement, voilà tout!

— Alwyn, lui dis-je en le regardant sérieusement (il était assis en face de moi, à la table de thé), Alwyn, seriez-vous heureux, vraiment, si vous appreniez que Marjory Blair a de l'affection pour vous?

— Une affection d'amie, oui.

— Et une affection d'un autre genre?

— Non!

Il y eut un silence, pendant lequel il avala rapidement son thé brûlant; puis il m'en demanda une autre tasse, et reprit :

— Charlotte, qui a pu mettre dans votre esprit l'idée de me faire une pareille question? Vous savez que jamais je ne me mêle de semblables choses. Je n'ose pas, je ne puis pas « faire la cour », comme on dit, à aucune jeune fille; et si je le pouvais, si je l'osais,

Marjory Blair, — douce, aimable enfant! — ne serait nullement la femme qu'il me faudrait!

— J'en étais bien sûre!

— Elle est trop pure, trop douce, continua-t-il; c'est une femme qu'il me faut, et non pas un ange! Et puis, elle est si petite et si pâle, et ses cheveux ont une légère, oh! très légère teinte rousse! Moi, épouser une jeune fille rousse! C'est tout à fait inadmissible.

Je n'eus pas le courage de sourire. J'étais si tourmentée, si malheureuse! Mon frère m'accusa à plusieurs reprises, ce soir-là, d'être d'humeur maussade et détestable. Quant à lui raconter ce qui était arrivé, les heures d'angoisses par lesquelles Marjory m'avait fait passer, cela m'était simplement impossible.

Ce fut un véritable soulagement quand, à neuf heures environ, notre jeune docteur, seule relation masculine d'Alwyn dans le voisinage, arriva pour faire avec lui son habituelle partie d'échecs. On l'avait fait appeler une seconde fois à la ferme, nous dit-il. Miss Blair était très malade, dangereusement malade.

Alwyn bondit sur sa chaise.

— Charlotte, que veut dire ceci? Comment ne m'avez-vous pas dit qu'elle était malade?

— Je croyais que ce n'était rien; elle a fait une chute; elle a glissé dans la neige, dis-je avec une sombre obstination.

— Non, le cas est plus sérieux que cela, j'en ai peur, dit le jeune docteur. Miss Blair a dû avoir une émotion violente, d'un genre quelconque. Elle a éprouvé une commotion, quelque chose là,... ou ici,.. et il toucha successivement son front et son cœur en jetant à Alwyn un regard soupçonneux.

Mon frère ne le remarqua pas; il était trop peiné.

— Oh! Charlotte, vous auriez dû me dire cela plus tôt! Que peut-il lui être arrivé? Quel choc peut-elle avoir reçu? Pauvre, douce petite âme! Pauvre, chère Marjory!

— Je crois pouvoir affirmer qu'elle sera bientôt mieux, reprit le jeune médecin avec un sourire significatif. Allons Reid, je vois que nous n'abandonnerons pas nos échecs! Après tout, je ne pense pas que vous alliez en Allemagne!

Après cela, j'étais toute préparée aux nouvelles qui m'assaillirent de toute part : le lendemain matin, Miss Marjory Blair se mourait d'amour pour mon frère Alwyn! Dans mon angoisse de remords et de douleur, je répondis (Dieu me le pardonne) à une demi-douzaine de commérages, une demi-douzaine au moins d'absolus mensonges.

Un peu plus tard, j'allai voir la pauvre enfant. Sa grand'mère me reçut d'une façon glaciale. Marjory ne me reconnut pas. Elle continuait à parler sans cesse de la neige, de la neige si froide, si

glacée!... De temps en temps elle murmurait d'une voix basse, effrayée, mais avec un accent d'inexprimable tendresse, le nom de mon frère.

Quand, fermant la porte derrière eux, les grands parents me firent entrer solennellement dans leur froid petit salon de cérémonie, j'éprouvai le sentiment d'une criminelle confrontée avec ses victimes. Le vieillard prit la parole :

— Je voudrais vous parler, miss Reid, me dit-il. Je voudrais vous parler confidentiellement et sans détour. Me répondrez-vous franchement?

— Si c'est possible.

— C'est à propos de notre pauvre enfant!...

— De notre chérie, de notre unique enfant, insista la grand'-mère en pleurant.

— Nous sommes de vieilles gens, nous eussions dû être plus sages. Nous n'avons deviné la chose que maintenant. Ce n'est pas sa faute, pauvre bien-aimée! Cependant nous aurions pu souhaiter, miss Reid, que les circonstances eussent été différentes! Notre fille aurait pu porter ses regards plus haut.

— Monsieur!...

Cette exclamation me fut arrachée par un mouvement involontaire de fierté fraternelle, bien vite réprimé, lorsque, regardant ces pauvres vieillards accablés par le chagrin, je me souvins de la jeune fille qui se mourait peut-être là-haut...

— Mais votre frère est un beau et brave garçon, et, après tout, nous sommes satisfaits! Elle l'aime!... ses paroles l'ont trahie pendant qu'elle avait le délire; elle l'épousera si elle veut. Miss Reid, pouvez-vous nous dire depuis combien de temps votre frère est attaché à notre Marjory?

— Je ne saurais vous répondre! Tout cela a été si prompt!

— Peut-être ne s'en est-il pas ouvert à vous, dit la grand'mère avec bonté. Il l'aurait dû, cependant; à une si bonne sœur! Et puis il doit être si fier d'être choisi par notre Marjory!

Je me levai. Je savais à peine ce que je faisais. Je balbutiai je ne sais quoi sur la nécessité où j'étais de retourner de suite à la maison et sur mon intention de revenir m'expliquer le lendemain.

— Oui, allez; dites-lui que nous lui pardonnons! Il la verra dès qu'elle sera mieux. Son vieux grand-père ne veut pas la voir se tourmenter et souffrir. Dites-lui qu'il pourra l'épouser de suite, et qu'il n'a pas besoin d'aller en Allemagne!

Je revins à la maison presque en courant, à travers les champs blancs de neige, me sentant comme enlacée dans un réseau inextricable de noirs chagrins, de remords et d'incertitudes.

III

— Est-elle bien malade, Charlotte?

— Oui, elle est gravement malade.

Alwyn était réellement malheureux; tout le jour, il avait été sombre et préoccupé. J'eurais préféré qu'il luttât davantage contre son chagrin, qu'il se donnât, du moins, quelque peine pour le cacher. Mais, devant sa douleur si visible et si inconsciente, je sentais avec une horrible intensité cette incertitude d'esprit dans laquelle le bien et le mal semblent changer de place et se confondre dans notre pensée, jusqu'à ce qu'on en arrive à ne plus les distinguer l'un de l'autre.

La destinée, les circonstances, ses propres fautes, sa légèreté peut-être, avaient mis mon frère dans une situation telle que son premier mouvement devait inévitablement créer un chagrin, faire du tort à quelqu'un, — à plus d'une personne sans doute. L'amener à la résolution qui pourrait avoir les moins tristes conséquences, c'était, hélas! tout ce qui me restait à faire.

S'il avait eu alors ou s'il avait jamais eu autrefois un attachement précédent, si son caractère avait été plus sérieux, et non, comme je le savais être, porté à aimer tout être humain lui montrant un peu de sympathie, il n'y aurait pas eu le moindre doute à avoir. Il n'était pas lié et, dans ce cas, il aurait commis une faute grave, indubitablement, en épousant Marjory Blair. Mais les choses étant ce qu'elles étaient, j'éprouvais mille hésitations. Il était aimant et d'un caractère facile; sa conscience était délicate; il avait un sentiment exquis de l'honneur; d'autre part, être aimé était pour lui une nécessité absolue de l'existence et, durant toute sa vie, il aurait besoin de trouver tant d'abnégation, tant d'indulgence en sa femme! Il est bien plus rassurant, pensai-je, de lui voir épouser une jeune fille qu'attache à lui le plus tendre dévouement, qu'une autre qu'il ne choisirait que sous l'influence d'un engouement passager!

Ma théorie était-elle née de l'évidence des faits, ou découvris-je que l'évidence des faits confirmait ma théorie : je ne saurais le dire; mais je raisonnais ainsi : Personne ne peut mettre en doute ce fait si reconnu, que l'attachement d'un mari pour sa femme, si intense, si passionné qu'il soit, à cause de sa nature même, devient, plus calme, plus modéré après le mariage. Souvent même, cet amour se refroidit pour un temps, jusqu'à ce qu'un lien nouveau se forme entre les deux époux, un lien tenant moins de la passion que d'une profonde et tendre amitié, et qui, une fois formé, subsiste toujours. Au contraire, et cela presque invariablement, l'amour de la femme

grandit et se développe, devient plus sérieux, plus patient, plus tendre, même, que ne pouvait l'être celui de la jeune fille. Le roman devient l'attachement profond du foyer; le caprice exigeant se transforme en humble dévouement. Sur dix hommes s'étant mariés dans les transports de l'adoration la plus exaltée, je m'engage à trouver au moins huit couples où l'amour de la femme, au bout de la seconde année, est devenu plus profond tandis que celui de son mari est devenu plus calme.

Je commençai à me demander si mon frère ne pourrait pas, après tout, commettre une erreur plus grande que celle d'épargner une longue et cruelle blessure au cœur si fidèle et si aimant de miss Blair.

— A quoi pensez-vous? me dit tout à coup Alwyn.

Pendant une demi-heure, j'avais fait semblant de coudre et lui de lire, et, en levant les yeux, nous avions découvert que nous n'étions, l'un et l'autre, absorbés en réalité que par nos pensées.

Je me tus un instant, puis je me jetai résolument dans la pure et honnête vérité.

— Je songeais à la pauvre Marjory.

— Moi aussi.

— Et que pensiez-vous à son sujet?

— Qu'elle est probablement d'une constitution plus délicate encore que je ne le craignais. Une chose aussi peu dangereuse, un simple faux pas dans la neige, causer cette grave maladie!

Je ne répondis pas.

— Etes-vous sûr qu'il n'y ait rien eu là de plus sérieux? N'y a-t-il vraiment que cette petite cause à son indisposition, comme vous me l'avez dit?

— Non, je n'ai pas dit cela, c'eût été faire un mensonge.

— Charlotte, vous avez quelque chose contre moi!

— Absolument rien... Mais je suis bien malheureuse à cause de vous! Oh! Alwyn, pourquoi la nature n'a-t-elle pas fait de vous un être laid, ordinaire, inoffensif, comme le sont la plupart des hommes!

Et, rejetant ses cheveux en arrière, je me mis à considérer son noble et beau visage. J'éprouvais un vague sentiment de pitié pour nous autres femmes, et cela d'autant plus qu'Alwyn me regardait sans comprendre le moins du monde ma pensée! On ne pouvait s'empêcher de lui pardonner, en voyant que la plupart du temps le mal qu'il faisait venait de sa sincère et complète ignorance de sa valeur.

— Ne dites pas de folies, Charlotte! je suis bien trop triste pour en rire! Parlez-moi de la pauvre miss Blair. Dans combien de temps sera-t-elle remise?

— Dieu le sait!

— Oh! je suis bien sûr que dans une semaine, ou à peu près, elle sera guérie, convalescente, au moins! Il faut que je la voie avant de partir!

— Pourquoi? Pour la peiner, la torturer, lui briser le cœur? Non, Alwyn, vous ne la verrez pas! Vous autres hommes vous n'avez pas plus de cœur qu'une pierre! Je donnerais le monde entier pour que vous n'ayez jamais échangé une parole avec cette pauvre enfant!

— Charlotte!

— Savez-vous à quoi ont abouti vos flâneries à la ferme, vos lectures d'italien, vos promenades dans les sentiers et les prés verts, vos contemplations de la lune? Je redoutais depuis longtemps la conclusion de tout cela! — je la voyais venir depuis des semaines!

— Charlotte, ne dites pas de sottises!

— Plût à Dieu que ce fussent des sottises! Plût à Dieu que tout ceci se passât dans mon imagination et que personne ne fût à blâmer! Elle n'a rien à se reprocher, elle, pauvre chérie! Mais je ne sais si vous pourriez en dire autant. Vous ne pouviez empêcher tout cela, c'est possible; mais vous avez fait une chose cruelle, Alwyn : Vous avez brisé le cœur de cette enfant!

— Moi?

— Ne prenez pas, je vous prie, cet air étonné et innocent! Vous le savez aussi bien que moi, ou, sinon, il est grand temps que vous l'appreniez. Je n'ai dit que la simple vérité. Les parents m'ont demandé aujourd'hui « depuis combien de temps mon frère était attaché à leur enfant ».

— Je vous jure que je ne lui ai jamais dit un mot d'amour!

— Que vous êtes enfant! Pensez-vous que l'amour s'exprime et s'inspire seulement par des paroles?

Il baissa la tête.

— Mais quoi que vous ayez dit ou fait, voici, pour le moment, où en sont les choses : vous avez désolé la vie de cette pauvre fille, et maintenant vous vous en allez, emportant toute la paix de son cœur, car elle vous aime, et du plus profond de son âme!

— Elle *m'aime?* O Charlotte!...

Il cacha sa tête entre ses mains; il était devenu aussi pâle qu'un mort.

Nous restâmes silencieux pendant quelques minutes. Je continuais à coudre fiévreusement; mais bientôt les larmes m'aveuglèrent.

— Que Dieu me pardonne! dit enfin Alwyn; je n'avais aucune mauvaise intention! Qui suis-je pour qu'elle ait pensé à moi? Pauvre Marjory! pauvre doux ange!

Je crois, en vérité, qu'il pleurait!

— Charlotte, dites-moi tout ce qui s'est passé.

Je le lui racontai sans lui rien dissimuler. Il en fut au désespoir.

— Oh! que je suis coupable! que je suis coupable! Avoir rendu tant de braves cœurs malheureux. Quel misérable je fais!

J'essayai de le consoler, mais les faits n'étaient que trop évidents. Il devait avoir eu quelque tort, un tort plus grand que je ne le savais; sans cela une jeune fille modeste et timide comme Marjory ne lui eût pas si facilement donné son cœur. Et puis ceux qui les avaient observés n'auraient pu se tromper si fort quant aux relations qui existaient entre eux.

Cependant, au fond, il n'avait fait rien de plus, il avait fait bien moins, sans doute, que des centaines de jeunes gens qui passent à travers le monde sans encourir le moindre reproche, tandis qu'on se moque invariablement des romanesques jeunes filles qui ont la folie de les croire. Mais la conscience délicate d'Alwyn exagérait une simple imprudence jusqu'à la transformer en un noir forfait. Il était accablé de remords.

— Charlotte, dites, que dois-je faire, comment puis-je réparer? Si le repentir le plus complet, le cœur le plus navré...

— Votre cœur navré ne guérira pas le sien!

— Pensez-vous qu'elle ne guérisse jamais? Est-ce que les femmes ne prennent jamais le dessus après ces... ces sortes de choses?

— Si elles prennent le dessus? Oui, à peu près comme un cheval qui doit franchir une très dangereuse barrière; de deux choses l'une : ou il tombera, blessé à mort par les pieux, ou il demeurera perclus toute sa vie. Oh! oui, certainement, ces perclus-là ont pris le dessus! C'est généralement une question de vie ou de mort, tout dépend de la force du patient. Mais pour ma part, je pense que la pauvre petite Marjory sera comptée parmi les victimes.

— Ah! taisez-vous, Charlotte, c'est mal à vous de parler de cette façon légère et dure! Que puis-je, que dois-je faire? Est-il de mon devoir de... de l'épouser?

— Faites cette question à votre propre cœur.

Je le quittai, j'allai fermer la porte de la maison et renvoyer chez lui le promis de notre servante Mary, qui faisait assidûment sa cour auprès du feu de notre cuisine. Comme ces sortes d'affaires se passent souvent d'une manière plus simple et plus satisfaisante à la cuisine qu'au salon!

— Alwyn, prenez votre bougie, il est temps de monter!

— Venez ici, Charlotte, ma bonne sœur! Donnez-moi un conseil, un secours! Je me sens à moitié fou.

Je vins près de lui; je caressai son front brûlant, je l'embrassai... Pauvre garçon! il payait cher, en cet instant, tous ses enfantillages.

— Dites, Alwyn, avez-vous jamais, un seul moment, éprouvé une étincelle d'amour, — comprenez-moi bien — autre chose qu'une amitié sentimentale, — un peu de véritable *amour*, pour cette douce créature, que tant d'hommes eussent adorée?

— Vous croyez? Oui, je le pense aussi! Parfois même je me suis figuré, — mais je repoussais ce sentiment! Je ne pouvais pas penser à me marier, vous le savez! Et dire qu'elle m'aime, moi qui ne suis pas digne, qui ne suis que trop indigne d'une jeune fille comme elle!

— Vous pouvez devenir meilleur. Elle vous aiderait à triompher de vos défauts, à devenir véritablement un homme. Vous ne retrouverez peut-être jamais dans toute votre vie, un amour semblable, et surtout donné par une telle femme.

— Je le sens bien.

— Êtes-vous sûr qu'un peu d'amour, vaguement senti, ne se mêle pas à la sympathie et à l'estime que vous avez pour elle?

— Je l'aime comme on aime et estime une amie; j'en ferais volontiers ma confidente, ma consolatrice, mais jamais ma femme!

— Oh! si elle savait la vérité! Elle préférerait mille fois souffrir n'importe quelle angoisse..., la combattre..., en triompher..., y survivre, ou, si elle n'y parvenait pas..., en mourir, plutôt que de vivre pour vous épouser!

Je pris ma lumière et je montai dans ma chambre.

Il était deux heures du matin lorsque j'entendis Alwyn quitter le salon et monter l'escalier. Quand il passa devant ma porte, je l'appelai.

Il me répondit, ouvrit la porte et resta un instant en dehors. Jamais je n'avais vu à sa figure une expression plus calme, plus résolue, plus mâle.

— Désirez-vous quelque chose, Charlotte?

— Oui..., non!... Cher Alwyn, à quelle heure voulez-vous déjeuner demain?

— De bonne heure. Je vais à Londres. J'y resterai probablement une semaine. Pendant ce temps, voulez-vous m'envoyer des nouvelles de... la ferme tous les jours?...

— Certainement.

— Et vous vous arrangerez pour leur faire savoir que... pour le moment, du moins, je n'irai pas en Allemagne.

— Que Dieu en soit béni! Et cependant... Alwyn!

Mais la porte était déjà fermée; il avait disparu.

Mrs Craik, traduction de Mme E. Paris.

La suite prochainement.

LES MÉDECINS POSITIVISTES

ET LES

THÉORIES MODERNES DE LA CRIMINALITÉ [1]

Folie. — J'arrive à un sujet qui, pour être traité complètement, exigerait des développements considérables. Je me propose de ne l'aborder aujourd'hui que par les grandes lignes qui le rattachent à la justice criminelle [1].

C'est à la médecine que revient l'honneur d'avoir établi que la folie est une maladie du cerveau. « C'est par le cerveau que nous sommes fous », a dit Hippocrate. Cette vérité que la folie a son siège dans le cerveau a été pendant longtemps méconnue. M. Flourens prétend que c'est à Gall que revient le mérite de l'avoir rétablie. Je crois que c'est là une erreur, car, dans le *Droit criminel* de Muyart de Vouglans (p. 55), je lis les lignes suivantes : « Déjà Zacchias, dans ses questions medico-légales, disait que la folie doit se prouver surtout par le rapport des médecins, parce que *la folie est une maladie du cerveau* que le médecin est plus en état de connaître que tout autre. »

Les anciens, et particulièrement les Romains, avaient déjà compris que la folie exclut la responsabilité pénale. M. le docteur Cullerre, dans un traité tout récent sur les maladies mentales (p. 557), a écrit que « l'irresponsabilité légale des aliénés ne commença à être admise qu'au dix-huitième siècle ». Dans son *esquisse d'une morale sans obligation ni sanction*, M. Guyau a dit aussi qu' « il y a un siècle à peine, avant Pinel, l'instinct populaire voulait qu'on les punît (les fous) comme tous les autres coupables » (p. 171). C'est là une erreur. En effet, la loi romaine exonérait de toute responsabilité l'aliéné. Voici quelques textes du *Digeste* qui ne laissent aucun doute à cet égard : *Sane sunt quidam qui facere (injuriam) non possunt, ut puta furiosus et impubes, qui doli*

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 octobre 1890.

capax non est; namque hi pati injuriam solent, non facere; cum enim injuria ex affectu facientis consistat, consequens erit dicere hos, sive pulsent, sive convicium dicent, injuriam fecisse non videri [1]. Dans le livre XLVIII (t. VIII, § 12), du *Digeste*, *ad legem Corneliam*, on lit encore ce qui suit : *Infans vel furiosus, si hominem occiderit, lege Cornelia non tenentur : cum alterum innocentia consilii tuetur, alterum fati infelicitas excusat*. Ainsi, la loi romaine, pleine de pitié pour l'aliéné, l'assimilait à l'enfant, l'exonérait de toute responsabilité, même en cas d'homicide et trouvait qu'il était déjà assez puni par le malheur de son état. Allant plus loin encore, elle affranchissait l'aliéné de toute responsabilité civile : *Et ideo quærimus si furiosus damnum dederit, an legis Aquiliæ actio sit? Et Pegasus negavit : quæ enim in eo culpa sit cum suæ mentis non sit! Et hoc est verissimum*, ajoute Ulpien. (*Ad legem Aquiliam*, l. IX, t. II.) La raison de cette décision donnée par le jurisconsulte romain est profondément philosophique et dictée par une sagesse admirable : l'aliéné n'a commis aucune faute, puisqu'il est privé de sa raison et de son libre arbitre, et qu'il ne peut y avoir ni délit ni quasi-délit sans une faute. Cette théorie est aujourd'hui encore celle du code civil (art. 1382) et elle a reçu l'approbation des plus grands jurisconsultes [2].

Platon aussi exonérait l'aliéné de toute responsabilité pénale, mais le condamnait à la réparation du dommage qu'il avait causé : « Il peut arriver, dit-il, que l'on commette quelqu'un de ces crimes dans un accès de folie, ou par l'effet de quelque maladie, ou d'une vieillesse décrépite, ou d'une imbécillité qui ne diffère en rien de l'état d'enfance. Si les juges choisis pour prononcer sur ces crimes viennent à connaître que c'est là ce qui y a donné occasion..... ils le condamneront à la simple réparation du dommage qu'il a pu causer, et lui feront grâce de tous les châtiments [3]. »

Dans l'ancien droit français, la folie était, en règle générale, une cause d'irresponsabilité [4]. Muyart de Vouglans [5], après avoir recommandé aux magistrats de bien s'assurer que le crime a été commis dans la folie, ajoute ce qui suit : « Si la folie continue de manière à ne pouvoir plus espérer aucun amendement, il faut, ou le transférer dans l'hôpital des fous, ou le mettre à la garde de ses

[1] L. III, § 1, *De injuriis*.
[2] Pothier, *Traité des obligations*, nº 118. — Demolombe, t. VIII, *Des obligations*. — Larombière, Aubry et Rau, sous l'art. 1382.
[3] *Les Lois*, livre IX.
[4] Jousse, t. II, p. 620.
[5] *Institut au droit criminel*, p. 53.

parents [1]. » On trouve dans Jousse (t. II, p. 620) un arrêt du Parlement du 24 avril 1676 qui consacre le principe général de l'irresponsabilité de l'aliéné : « Sur l'appel d'une condamnation à mort, et après des informations de démence, le Parlement ordonne que l'accusé sera remis entre les mains de ses parents pour être gardé et renfermé et leur fait défense de le laisser vaguer, à peine d'en répondre, et de tous dommages et intérêts. » Il est vrai que, par une contradiction singulière avec le principe qu'il venait de poser, l'ancien droit français ne voyait pas dans la folie une cause d'irresponsabilité en matière de crime de lèse-majesté divine et de parricide.

Lorsque l'état mental d'un accusé doit être apprécié, le bon sens ne suffit pas pour cela; il a besoin d'être aidé par des études spéciales que font les médecins. Il n'y a pas de questions plus difficiles à résoudre que les questions de responsabilité morale. Il n'y en a pas dont les conséquences soient plus graves. Si on frappe d'une condamnation flétrissante l'auteur d'un acte criminel, qui est, en réalité, irresponsable, par suite d'un état morbide; si on enlève la liberté et l'honneur à un infortuné malade, peut-on imaginer quelque chose de plus effroyable en ses conséquences qu'une pareille condamnation? Par contre, si on prend pour un malade un véritable criminel, la sécurité sociale n'est-elle pas compromise par l'impunité du coupable? Lorsque, dans ces circonstances difficiles, j'ai eu à me demander avec anxiété si j'avais en face de moi un homme méchant à punir, ou bien un malade à faire soigner, j'ai toujours été heureux de trouver dans les lumières d'un médecin aliéniste un concours d'un prix inestimable.

Faut-il aller plus loin, et, parce que les magistrats et les jurés n'ont pas fait d'études spéciales sur les maladies mentales, faut-il décider que le rapport médico-légal de l'expert-médecin doit constituer la chose jugée, et s'imposer aux juges criminels comme une décision irrévocable? Cette proposition a été présentée par M. Puglièse, au Congrès d'anthropologie criminelle, tenu à Paris, en 1889.

Je commence par reconnaître qu'il est très regrettable que les magistrats, et notamment les juges d'instruction, n'aient pas été obligés d'étudier les maladies mentales. Maintes fois j'ai constaté les inconvénients qui résultent de cette ignorance. Un magistrat qui ignorera que l'aliénation mentale peut se concilier avec la préméditation, la ruse, l'habileté de la défense, — que l'aliéné, en général, repousse le soupçon et l'excuse de la folie, — que l'épilepsie peut être une cause d'irresponsabilité dans certains cas,

[1] P. 54.

pourra juger un examen médico-légal superflu et conclure à tort à l'intégrité des facultés mentales, sur des indices qui sont sans valeur. Il me paraît difficile qu'un magistrat puisse remplir dans toute son étendue la très difficile mission qui lui est confiée, s'il n'a pas fait une étude des maladies mentales; cette étude est même nécessaire pour savoir dans quel cas il faut provoquer l'expertise.

On sait qu'en 1865, cinquante-quatre médecins d'asiles d'aliénés, émus de la persistance des juges anglais à faire dépendre la responsabilité morale de la notion du bien et du mal, signèrent une déclaration pour combattre cette erreur. Aujourd'hui n'y a-t-il pas encore des magistrats, ailleurs qu'en Angleterre, qui croient que la notion du bien et du mal exclut l'aliénation? Ne pense-t-on pas aussi généralement, en dehors du monde médical, que le regret du crime ne peut jamais exister chez l'aliéné? Aussi, dans l'intérêt de la justice, je verrais de grands avantages à la création, près les facultés de droit, d'un cours obligatoire sur les maladies mentales. Les études de droit, qui sont un peu sèches et abstraites, deviendraient ainsi plus vivantes si elles étaient complétées par des études philosophiques sur la folie. Il ne faut point oublier que ces jeunes étudiants deviendront un jour des magistrats ayant la très délicate mission de distinguer la perversité de la maladie et que, même dans des affaires civiles fort importantes, ces magistrats auront à statuer sur des demandes d'interdiction ou de nullité de testament fondées sur l'insanité d'esprit. Pour juger ces très graves et très difficiles problèmes de responsabilité, la connaissance du droit romain ne suffira pas. Est-il téméraire de supposer que le temps employé à concilier des passages inconciliables de jurisconsultes romains serait plus utilement employé à la connaissance de l'homme?

Au dernier congrès d'anthropologie criminelle, sur la proposition de M. le docteur Lacassagne, l'assemblée a émis un vœu pour l'introduction de la médecine légale dans les Facultés de droit. J'approuve entièrement cette proposition qui a reçu aussi l'approbation de M. Van Hamel, professeur à la Faculté de droit d'Amsterdam [1].

[1] Faut-il aller jusqu'à la création d'une école de magistrats chargés exclusivement de rendre la justice criminelle? M. Tarde l'a proposé. Mais cette scission entre la magistrature civile et la magistrature criminelle ne me paraît ni désirable ni pratique. Est-ce que dans les affaires civiles d'interdiction, de conseil judiciaire, de nullité de testament pour insanité, le juge civil n'a pas comme le juge criminel, à apprécier des questions de responsabilité? Dans les tribunaux et les cours composés d'une seule chambre, la spécialisation des fonctions judiciaires est en outre impossible.

Mais il me paraît impossible d'admettre que le juge soit lié par le rapport médico-légal, que l'avis des médecins experts s'impose comme une décision. Il est de principe que le juge n'est jamais lié par l'expertise. S'il devait l'être, il serait plus simple de le faire remplacer directement par l'expert et de faire remplir les fonctions judiciaires par des médecins. Quelques médecins, La Mettrie, déjà au dix-huitième siècle, l'ont proposé. De même que la physiologie veut absorber la psychologie, l'hygiène la morale, l'anthropologie la philosophie, la médecine légale, d'après quelques aliénistes, devrait supplanter la justice, ou tout au moins lui imposer ses décisions. Le médecin deviendrait ainsi, dans la société moderne, ce qu'était le prêtre à l'origine des sociétés, lorsqu'il était en même temps législateur et juge. Quelle que soit la profonde estime que les psychologues, les moralistes, les philosophes et les jurisconsultes professent pour les médecins, je ne les crois point disposés à se laisser absorber par eux. L'union de toutes les sciences morales et juridiques avec la science de l'homme physique est assurément très utile; Mittermaier, Holtzendorf, la recommandaient avec raison. Grâce à cette union de la justice et de la médecine, les difficiles problèmes de la responsabilité seront plus complètement élucidés, mais à la condition que chacune reste dans son rôle. C'est ce que comprennent parfaitement les médecins judicieux qui résistent à cet esprit d'envahissement vraiment excessif de quelques-uns de leurs confrères. « Le médecin, dit le docteur Morel (de Rouen), ne doit pas sortir de son rôle d'expert et se substituer au juge[1]. » M. Brouardel, au congrès de Paris, a émis le même avis.

Toutefois, afin de renforcer l'autorité du rapport médico-légal en matière d'aliénation mentale, je crois qu'il serait utile de ne confier ces expertises qu'à un aliéniste directeur d'un asile et, au besoin, de faire contrôler son rapport par la Société de médecine légale de Paris. Les rapports qui sont dressés par un médecin ordinaire manquent quelquefois de science et d'autorité. En outre, lorsque des opinions contradictoires se produisent pendant l'instruction, il serait utile d'avoir l'avis d'une commission de savants en laissant toujours, bien entendu, la décision définitive aux tribunaux criminels. Je sais bien qu'on reproche aux magistrats et aux jurés de trop resserrer le cercle des maladies mentales, de ne pas faire la part assez large à la maladie. Ce reproche n'est pas toujours immérité. Le jury, surtout, ne se rend pas toujours un compte très exact des questions de responsabilité. Son verdict est quelquefois influencé (je l'ai vu) par la crainte de voir retourner dans la

[1] Procès Charinski, p. 20.

société l'accusé qu'il déclarera irresponsable [1]. Mais, d'autre part, quelques médecins ne vont-ils pas trop loin en voyant des fous dans presque tous les criminels? C'est ainsi que M. le docteur Buchner trouve qu'il n'y a rien d'exagéré dans le rapprochement établi entre le crime et la folie [2]. M. le docteur Maudsley écrit que « les médecins aliénistes sont parfois accusés, et pas toujours injustement, d'être trop enclins à confondre l'excentricité avec l'insanité, et de voir la maladie là où des personnes moins prévenues ne parviennent à découvrir rien d'anormal [3] ». Et cependant, il voit une parenté très étroite entre la criminalité et la folie [4], et croit que le criminel est fatalement poussé au crime par son organisation morbide ou défectueuse. Pour M. le docteur Virchow, les criminels sont des aliénés en voie de formation. On en est venu à voir des fous partout; des médecins ont écrit que Socrate, le plus sage des hommes, était un fou; que Jeanne d'Arc, la plus admirable des femmes, était une folle. Il est vrai que, pendant que les hommes de génie, les héros et les saints sont déclarés atteints d'aliénation mentale, on s'empresse de soustraire les grands criminels historiques au mépris et à l'indignation en les représentant comme des fous. Si Néron, Caligula, Carrier, Fouquier-Tinville, si les assassins et les incendiaires de la Commune ont commis tant de crimes, c'est parce que, « dénués des facultés morales qui donnent la raison, ils étaient dans l'état psychique constitutif de la folie, en présence des pensées et des désirs inspirés par leurs mauvais instincts [5] ». On a beau ajouter ensuite que ce sont des fous dangereux, des monstres de l'ordre moral, des êtres incomplets, par cela seul qu'ils sont fous et, par suite, irresponsables,

[1] On sait que l'accusé acquitté comme irresponsable est mis à la disposition de l'autorité administrative qui le fait examiner de nouveau par un médecin spécial et placer, s'il y a lieu, dans un asile d'aliénés. Mais qu'arrive-t-il quelquefois? Le nouveau médecin commis par le préfet peut déclarer responsable l'accusé acquitté qui avait été jugé irresponsable par le médecin commis par le juge d'instruction; et alors l'accusé qui est un homme dangereux est remis en liberté. J'ai vu ce désaccord se produire et amener le résultat fâcheux que je signale. Pour le faire cesser, je crois que la loi devrait prescrire le placement dans un asile de tout individu qui ayant commis un crime serait jugé irresponsable. En outre, même lorsque l'accusé acquitté est placé dans un asile, il peut revenir, en apparence, à la santé; par suite le directeur de l'asile est tenu d'émettre un avis favorable à la sortie, sous peine d'être accusé de séquestration arbitraire. Voilà encore un homme dangereux rendu à la société, où il peut commettre de mauvais méfaits.

[2] *Force et Matière*, p. 500.

[3] *Le Crime et la Folie*, p. 54.

[4] *Ibid.*, p. 57.

[5] *De la Folie*, par le docteur Despine, p. 637.

ce ne sont plus des criminels, mais des malheureux dignes de pitié. Lorsqu'on voit cette tendance à rabaisser les hommes de génie et les nobles âmes et à s'attendrir sur les malfaiteurs, n'est-on pas tenté de dire que nous vivons à une époque de sophismes? N'est-ce pas une époque de décomposition morale et intellectuelle celle où le génie, la vertu et le crime sont considérés comme des névroses ou des phénomènes naturels?

Cette tendance à assimiler le crime à la folie se manifeste presque à chaque exécution. Aussitôt qu'un criminel est exécuté, des médecins viennent affirmer que la justice a commis une erreur déplorable et qu'elle a frappé un aliéné. C'est ainsi qu'un professeur de l'Ecole de médecine de Marseille croit pouvoir affirmer que le crime de Menesclou, exécuté en 1880, est le résultat de l'aliénation mentale [1]. Or le même Menesclou avait été examiné par trois médecins de Paris, MM. les docteurs Lassègue, Brouardel et Motet, qui l'avaient trouvé parfaitement responsable [2]. Lorsque trois experts aussi distingués, qui ont examiné le criminel de son vivant, viennent affirmer sa responsabilité, il me semble que leurs confrères, qui n'ont pas examiné l'accusé, devraient peut-être apporter un peu plus de réserve dans l'appréciation différente qu'ils formulent. Avant d'affirmer que la justice a condamné à mort un infortuné malade, qui était irresponsable, avant d'ébranler ainsi le respect dû aux décisions judiciaires et de jeter le trouble dans la conscience publique, peut-être serait-il utile de faire connaître que la décision de la justice était appuyée sur le rapport de MM. Lassègue, Brouardel et Motet. Or le professeur de Marseille qui affirme l'irresponsabilité de Menesclou ne mentionne pas ce rapport et fonde son opinion sur les résultats de l'autopsie faite par M. le docteur Chudzinski, qui a constaté, sur le cerveau de Menesclou, un ramollissement de la substance corticale et un épaississement des méninges.

Ce n'est pas la première fois que des opinions contradictoires se produisent chez les médecins à la suite de l'autopsie des condamnés exécutés et de la constatation, sur leur cerveau, de signes de méningite. MM. Broca et Robin ayant fait cette constatation, en 1867, sur le cerveau de Lemaire, en ont conclu qu'il était aliéné. Mais Pruner-Bey a combattu ces conclusions en se fondant sur de nombreuses expériences de Lelut, desquelles il résulte que l'adhérence de la pie-mère à la substance corticale se produit par le fait seul de la décapitation. Le même débat contradictoire s'est produit à la

[1] *Archives d'anthropologie criminelle,* 1889, p. 303.

[2] Voy. leur rapport dans les *Annales d'hygiène et de médecine légale,* 1880, p. 445.

suite de l'autopsie de Prunier. M. Maximin Legrand ayant trouvé sur son cerveau à peu près la même lésion que sur Lemaire en a conclu à l'aliénation, tandis que M. Decaisne a pensé que ce criminel n'était qu'un ivrogne et non un aliéné [1]. Il ne faut donc pas conclure de l'adhérence des méninges, constatée quelquefois chez les guillotinés, à l'aliénation des criminels.

D'une manière générale, suivant l'observation de MM. les docteurs Foville, Delasiauve, Châtelain et Brouardel « la découverte à l'autopsie de telle ou telle altération anatomique du cerveau ne suffit pas pour établir *a posteriori* l'existence d'une aliénation mentale latente pendant la vie [2] ». Quelques maladies mentales, il est vrai, la paralysie générale notamment, se manifestent à l'autopsie par des lésions cérébrales spéciales. Mais il en est un grand nombre qui n'entraînent pas de lésions ou du moins on ne les a pas trouvées, si elles existent. En outre, on peut quelquefois trouver à l'autopsie les mêmes lésions chez les aliénés et chez des hommes sains d'esprit. Ainsi, on a trouvé sur le cerveau de Dupuytren la trace de plusieurs foyers apoplectiques, semblables à ceux trouvés sur le cerveau de l'aliéné Sandon [3]. Aussi les médecins prudents se gardent-ils bien de conclure de telle ou telle lésion observée à l'autopsie à l'aliénation mentale. M. le docteur Delasiauve déclare que l'autopsie lui a fait découvrir des lésions, des défectuosités cérébrales très diverses « sans que, pendant la vie, l'individu ait présenté le moindre désordre mental [4] ».

La question que j'examine en ce moment ayant une importance capitale et la conscience publique ayant été souvent troublée par les affirmations téméraires de quelques médecins qui se hâtent d'affirmer l'aliénation du criminel guillotiné d'après quelques lésions ou défectuosités cérébrales, je crois utile d'invoquer encore le témoignage considérable de deux médecins distingués, MM. les docteurs Brouardel et Châtelain. M. Brouardel estime que, en règle générale, les lésions anatomiques sont un des éléments qu'on peut invoquer pour démontrer qu'un individu était aliéné, mais que l'existence d'une pachy-méningite démontrée par l'autopsie ne permet pas de conclure à l'aliénation, en dehors des témoignages fournis par les actes, les écrits et les paroles pendant la vie [5]. Voici aussi l'opinion de M. le docteur Châtelain : « Sauf peut-être la paralysie générale et la démence sénile, dans lesquelles le cer-

[1] *Annales d'hygiène et de médecine légale*, 1880, p. 334.
[2] Foville, *Annales d'hygiène et de médecine légale*, 1880, p. 334.
[3] *Annales médico-psychologiques*, 1876, p. 120.
[4] *Ibid.*, 1881, p. 293.
[5] *Ibid.*, 1885, p. 438, 439.

veau est dès l'abord atteint d'une irrémédiable destruction de ses éléments, ni la folie proprement dite dans son ensemble, ni ses différentes formes ne sont liées à des altérations spécifiques et toujours égales à elles-mêmes de l'encéphale, et il est impossible de dire au seul vu d'un cerveau sur une table d'autopsie que son porteur était atteint de telle ou telle forme de psychose. Nous allons même plus loin et posons comme principe que, pour apprécier l'état mental d'un individu, on peut se passer de son cerveau, mais qu'en revanche, avec celui-ci sous les yeux, on ne peut se passer de l'examen psychologique [1]. »

Détenus aliénés. — Des médecins, ayant constaté quelques cas d'aliénation mentale parmi les détenus, en ont aussitôt tiré la conclusion que les criminels étaient des aliénés. Oui, quelques détenus deviennent aliénés; faut-il s'en étonner? Puisque les hommes qui mènent une vie régulière sont exposés à perdre la raison, quoi d'étonnant que des malfaiteurs, ayant souvent des habitudes d'alcoolisme et de débauche, soient atteints du même malheur? Pourquoi les criminels seraient-ils à l'abri des maladies mentales qui atteignent les honnêtes gens?... Il est bien évident que les habitudes d'intempérance, de débauche, contractées par les criminels, amènent une déchéance physique et intellectuelle, et je ne trouve rien de surprenant à ce que les malfaiteurs détenus soient plus souvent atteints d'aliénation mentale que les honnêtes gens. Le meilleur préservatif de la folie est dans une vie régulière et morale.

D'ailleurs, il faut noter que le nombre des détenus qui deviennent aliénés n'est pas très considérable. Des statistiques dressées par Casudet, Lelut, Sauze, médecins aliénistes, et résumées par M. le docteur Jacoby, il résulte que le nombre des aliénés est de moins de 1 pour 100 et celui des épileptiques de 0,821 pour 100 de la population totale des établissements pénitentiaires. Si sur 100 détenus on ne trouve que 1 ou 2 aliénés et si 98 ne sont pas aliénés, comment peut-on dire que les criminels sont des aliénés? M. le docteur Hurel, médecin de la maison centrale de Gaillon, a trouvé une proportion encore moins grande d'aliénés. En sept années et sur une population totale de 5570, il n'a eu à soigner que 12 cas de folie, ce qui fait une proportion de 2 pour 1000 [2].

L'énormité des crimes n'est pas une preuve de folie. — Lorsqu'un crime monstrueux est connu, on se demande quelquefois s'il n'est pas l'acte d'un fou. La folie, en effet, inspire des actes horribles de férocité et de lubricité.

[1] *Annales médico-psychologiques*, 1885, p. 427.
[2] *Annales d'hygiène et de médecine légale*, 1880, p. 435.

Toutes les fois qu'un de ces actes sera commis, faut-il supposer qu'il ne peut émaner d'un homme sain d'esprit? L'expérience judiciaire nous apprend que les crimes les plus odieux, les plus répugnants peuvent être accomplis par des hommes qui ne sont pas aliénés. La dépravation humaine n'a pas de limites; elle peut inspirer les actes les plus extraordinaires et faire descendre l'homme bien au-dessous de la brute. « Il n'est, en réalité, dit M. le docteur Morel, actes si dépravés commis par les aliénés, et je n'en excepte pas même la violation des cadavres, qui n'aient été accomplis par des individus jouissant de leur raison [1]. »

Quoi de plus monstrueux que le parricide! Est-il possible qu'un homme sain d'esprit tue son père pour le voler? Hélas! oui, cela est possible; ce forfait est quelquefois même commis par des fils intelligents, instruits, appartenant à de très honorables familles. J'en ai vu des exemples. Platon a parfaitement expliqué comment un jeune homme, ivre de plaisirs, dépravé par « les fêtes, jeux, festins, débauches et plaisirs de toute espèce, » se laissant dominer par « la foule de désirs qui s'agitent dans son âme comme dans leur nid, en arrive à tuer son père. « Ses revenus, s'il en a, seront bientôt épuisés... Après cela viendront les emprunts... Il voudra mettre la main sur ce qui reste de patrimoine à son père et à sa mère... Et si ses parents refusent de se prêter à ses désirs, n'essayera-t-il pas d'abord contre eux le larcin et la fraude?... Si cette voie ne lui réussit pas, n'aura-t-il pas recours à la rapine et à la force ouverte?... S'ils s'opposent à sa violence, s'ils résistent, respectera-t-il leur vieillesse?... J'ai grand sujet de craindre pour les parents de ce jeune homme. — Ainsi, pour une courtisane qu'il aime d'hier et par caprice, tu crois qu'il irait jusqu'à porter la main sur son père ou sur sa mère, sans égard pour leur grand âge? Je n'en doute nullement [2]. »

Ces crimes monstrueux pouvant être commis par des aliénés ou par des hommes ayant la raison, d'après quelle règle la justice pourra-t-elle reconnaître s'ils émanent d'un homme dépravé ou d'un fou. Le concours d'un médecin aliéniste est dans ces cas indispensable à la justice. S'il est des médecins qui agrandissent sans mesure le cercle des maladies mentales, il en est d'autres et ce ne sont pas les moins distingués qui distinguent avec soin le crime de la folie par les caractères morbides qui sont spéciaux à la folie. En effet, suivant l'expression de M. le docteur Morel : « La folie est une maladie; un abîme la sépare du crime et de la simple passion. » M. le docteur Christian dit de même : « Entre l'homme raisonnable,

[1] *Annales médico-psychologiques*, 1864, p. 260.
[2] *République*, liv. IX.

fût-il infiniment peu raisonnable, et l'aliéné il y a un abîme, il y a une différence du tout au tout constitué précisément par un état pathologique complexe, nouveau, auquel seul on peut reconnaître la folie [1]. » Le médecin seul, par ses études spéciales, peut reconnaître cet état pathologique, mais il est d'autres signes, d'autres circonstances, qui peuvent aider le magistrat à distinguer le crime de la folie :

1° Avant le crime a-t-on remarqué chez l'accusé un changement complet de caractère : c'est une présomption de folie : « L'homme commence à être malade lorsqu'il vient à différer de lui-même [2]. »

2° L'auteur du crime a-t-il des complices ou non? Le fou n'a pas de complices : la folie en fait un être isolé, absorbé par les illusions de son cerveau.

3° A-t-il agi sans motif sérieux? Sans doute, il ne faut pas conclure d'un motif futile à la folie; on voit quelquefois des hommes très pervers commettre des crimes qui ne sont pas en rapport avec le mobile. Cependant la futilité du mobile qui a inspiré un crime énorme est souvent un indice de folie.

4° A-t-il frappé un ami ou un ennemi? Le fou tue les personnes qu'il aime le plus.

5° L'acte a-t-il été prémédité? Quelquefois, il est vrai, on voit des aliénés préméditer un crime. La préméditation peut donc se concilier avec la folie. Cependant, dans la plupart des cas, elle fait supposer l'intégrité de l'esprit.

6° A-t-il cherché à fuir ou bien n'a-t-il pas tenté de se soustraire à la justice? S'il reste tranquillement sur le lieu du crime sans prendre de précautions pour cacher sa culpabilité, il est à présumer que l'accusé n'est pas sain d'esprit.

7° Parle-t-il de l'acte criminel avec une indifférence absolue? Il est à présumer qu'il n'en sent pas l'odieux et que par suite il n'en est pas responsable. C'est ainsi que le nommé Salvabella, qui a dernièrement tué sa mère à Marseille, avec une horrible férocité, parce qu'elle lui reprochait d'être encore couché à dix heures du matin, racontait ce forfait avec la plus grande tranquillité d'esprit sans exprimer le moindre regret, disant qu'il serait obligé de recommencer, si le même reproche lui était adressé. Toutefois il faut bien se garder de conclure toujours de cette insensibilité morale à la folie. Ce n'est là qu'un élément d'appréciation qu'il faut rapprocher de beaucoup d'autres. La plupart de ces présomptions de folie se trouvent déjà très judicieusement mentionnées dans l'ouvrage d'un

[1] *Annales médico-psychologiques*, 1866, p. 149.

[2] Legrand du Saulle, *Annales médico-psychologiques*, 1863, p. 222. — Taylor, *Traité de médecine légale*, p. 856.

ancien jurisconsulte : « S'il arrive, dit Jousse, qu'un homme en tue un autre avec lequel il n'a eu aucun différend et sans aucun sujet; que cet homicide ait été commis en public, sans aucune querelle précédente, et que celui qui a fait le crime reste sur le lieu sans se cacher ni s'enfuir, alors on doit présumer que celui qui a fait le coup avait l'esprit aliéné dans le temps de l'action [1]. »

Théorie de M. le docteur Despine qui assimile le crime à la folie. — D'après ce médecin distingué, les criminels sont atteints d'une insensibilité morale qui les place dans un état psychique analogue à celui de la folie; ils ne sont ni libres ni responsables, parce qu'ils sont privés de sens moral. Cette insensibilité morale, incompatible avec le libre arbitre, n'est point le résultat de la maladie; elle doit être attribuée à l'organisme qui n'est point malade, mais infirme. Tandis que les aliénistes ne considèrent comme fous que les hommes présentant les signes pathologiques d'une maladie mentale, M. le docteur Despine assimile aux aliénés les criminels qui ont une bonne santé, parce que l'état psychique du criminel est le même que l'état psychique de l'aliéné. Dans cette théorie le crime dénote une anomalie psychique; l'auteur d'un empoisonnement est atteint d'une anomalie psychique; tous les crimes, en un mot, sont des anomalies psychiques. Lorsqu'un récidiviste assassine un bijoutier pour dévaliser son magasin, il est atteint d'anomalie psychique; lorsqu'un mari coupe la gorge à sa femme pour épouser sa maîtresse, il présente tous les signes d'une anomalie psychique congénitale, etc.

L'intelligence, ajoute M. le docteur Despine, ne manque pas aux criminels, mais le sens moral leur fait défaut; ils n'ont pas de pitié pour leurs victimes; ils n'éprouvent pas de remords. Cette absence de sens moral rend le criminel irresponsable, comme elle affranchit l'aliéné de toute responsabilité.

Sans doute, les sentiments moraux protègent l'homme contre la tentation du crime, et M. le docteur Despine a parfaitement raison de dire que l'homme normal doit avoir non seulement la connaissance du bien et du mal, mais de la répugnance pour le crime, et que celui qui resterait intelligent tout en ayant les facultés morales troublées cesserait d'être responsable. Cette séparation des facultés intellectuelles et des facultés morales est-elle possible? Oui, dans quelques cas très exceptionnels, extrêmement rares. M. le docteur Flemming dit en avoir observé un seul cas dans sa longue carrière, et M. le docteur Dagonnet dix à douze [2]. De plus cette folie morale « ne saurait exister longtemps sans s'accompagner, à certains

[1] T. II, p. 621.
[2] *Folie morale*, p. 9.

moments de troubles manifestes des facultés intellectuelles[1] ». Mais l'*imbécillité morale*, qui, d'après M. le docteur Despine, constitue la criminalité, n'est pas la folie morale des aliénistes. C'est une anomalie psychique qui ne se rattache pas à un état morbide. M. le docteur Maudsley dit, il est vrai, que le défaut de sens moral « est parfois la conséquence de la folie des parents... et qu'il y a des individus qui naissent privés de sens moral[2] ». Mais, d'après le médecin anglais, cette absence de sens moral est « la conséquence d'un vice d'organisation... et un des effets occasionnés de la folie dans la famille[3] ». La perversion du sens moral est un des premiers symptômes de l'insanité. M. le docteur Despine ne voit pas dans cette perversion du sens moral un symptôme d'un dérangement mental, mais un état naturel, indépendant de toute maladie. Au dix-huitième siècle déjà, La Mettrie avait soutenu une théorie analogue; il affirmait que quelques hommes naissent privés de sens moral, que cette absence de sens moral passait des parents aux enfants, même de la nourrice à ceux qu'elle allaite, que « ces malheureux ne sentent pas pour la plupart sur-le-champ l'énormité de leur action... que leur volonté est dépravée, leur conscience éteinte[4] ».

De nos jours, l'affirmation de M. Despine qu'il naît des hommes privés de sens moral, a été accueillie par l'école italienne d'anthropologie criminelle. Sur la foi des affirmations de M. Despine et de quelques autres médecins, qui citent des cas de véritable folie, M. Lévy-Brulh, qui ne paraît pas avoir fait une étude personnelle des criminels, admet cette séparation des facultés intellectuelles et des facultés morales, en dehors de la maladie mentale, chez un certain nombre d'hommes intelligents, mais atteints d'insensibilité morale[5]. M. Beaussire lui-même, cet esprit si judicieux, après avoir écrit qu'on ne peut affirmer d'aucun homme qu'il soit né absolument incorrigible, admet l'existence de *délinquants nés*, voués à une vie criminelle par leur nature[6].

Qu'il y ait des hommes naissant avec des facultés morales troublées, cela paraît établi par les observations des aliénistes. Ces cas, déjà très exceptionnels, de perversion du sens moral sont des cas de folie véritable, qui ne tardent pas à être accompagnés de troubles des facultés intellectuelles. Mais la thèse de M. le docteur Despine est que, en dehors des cas de folie, cette séparation des facultés

[1] *Folie morale*, p. 9.
[2] *Le crime et la folie*, p. 57.
[3] P. 58.
[4] *L'Homme-machine*, p. 57, 59.
[5] *L'idée de la responsabilité*, p. 34.
[6] *Principes du droit*, p. 148.

intellectuelles et des facultés morales existe chez les criminels. Sur quoi se fonde cette affirmation que la nature, en donnant à des hommes l'intelligence, leur a refusé les sentiments moraux? Sur quelles preuves repose cette surprenante assertion que des êtres naissent avec une figure humaine, avec une intelligence ordinaire, et en même temps avec l'absence de sens moral? Est-ce sur l'observation directe des criminels? Non. M. le docteur Foville a déjà très judicieusement observé que la théorie de M. le docteur Despine « est purement psychologique, qu'elle a été construite de toutes pièces et qu'elle est étayée par l'interprétation systématique de récits presque exclusivement empruntés au journal le *Droit* et à la *Gazette des tribunaux*[1] ». M. le docteur Foville ajoute que cette théorie lui paraît fausse et dangereuse, et que ce n'est pas, d'ailleurs, « dans l'isolement du cabinet et par la seule analyse des journaux que l'on peut arriver à bien connaître les allures, le caractère, la valeur intellectuelle et morale des classes qui peuplent nos prisons ». C'est aussi mon avis. La connaissance des criminels ne peut s'acquérir que par l'observation directe des criminels, non pas seulement pendant leur détention, mais avant leur condamnation.

Pour répondre à la critique qui lui a été faite, M. le docteur Despine a, dans son nouvel ouvrage sur la folie, invoqué, à l'appui de sa thèse, des observations de M. le docteur Bruce-Thompson, médecin de la prison de Porth, où sont enfermés les récidivistes et les grands criminels. Je ne suis point étonné qu'on ait observé chez la plupart des malfaiteurs endurcis l'absence de tout remords, de tout sentiment moral. La répétition des actes criminels, les habitudes de débauche, de paresse, de violence, amènent une oblitération du sens moral, une dégradation physique et morale, qui avait déjà été observée par Aristote : « Ce sont les individus qui sont cause de cette dégradation, qu'ont amenée les désordres de leur vie... S'ils ont perdu la domination d'eux-mêmes, c'est leur faute, les uns en commettant de mauvaises actions, les autres en passant leur temps dans les débauches de la table et dans des excès honteux. Des actes répétés, en quelque genre que ce soit, impriment aux hommes des caractères qui correspondent à ces actes... Il dépendait d'eux, dès le principe, de n'être points tels qu'ils sont devenus, et c'est volontairement qu'ils se sont pervertis; mais une fois qu'ils le sont, il ne leur est plus possible de ne pas l'être. » De ce que l'on constate souvent chez un malfaiteur endurci l'absence du sens moral, M. le docteur Despine en conclut que cette insensi-

[1] *Annales d'hygiène et de médecine légale,* 1880, p. 424.

bilité morale a toujours existé, qu'elle est congénitale. C'est comme si l'on voulait nier l'existence des organes de la vision et de l'ouïe chez les hommes qui sont devenus aveugles et sourds.

La cécité morale, l'aveuglement moral, sont le résultat d'une vie criminelle. Lorsque l'insensibilité morale est constatée chez un malfaiteur endurci, il ne faut pas se hâter de conclure que cet homme doit être assimilé à un aveugle ou à un sourd de naissance, mais rechercher si cet homme n'a pas donné de preuves de sens moral avant ses condamnations et s'il n'est pas encore susceptible de se relever de sa déchéance. « Les hommes, dit un ancien philosophe chinois, Meng-Tsen, voyant le naturel de cet homme semblable à celui de la brute, pensent qu'il n'a jamais possédé la faculté innée de la raison. » Mais le philosophe ajoute aussitôt avec beaucoup de sens : « Sont-ce là les sentiments véritables et naturels de l'homme[1]? » Voilà ce qu'il faut rechercher. Il ne faut pas confondre l'état normal et l'état morbide, l'état naturel d'un homme en santé et l'état d'un homme malade. Or l'expérience judiciaire établit : 1° que dans le passé des criminels on trouve souvent des années de vie régulière, des manifestations de bons sentiments; 2° que, même chez les détenus, le retour au bien n'est pas impossible. Si l'homme criminel était poussé au crime par une imperfection cérébrale, sa criminalité serait constante, comme celle d'une bête malfaisante dont les instincts sont toujours les mêmes; on ne pourrait pas plus la modifier qu'on ne peut altérer la couleur de l'Éthiopien[2]. Si on observe, au contraire, des changements de conduite, des alternatives de bonnes et de mauvaises actions, on est, ce me semble, obligé de reconnaître que la déchéance morale n'était pas une difformité morale congénitale. Tous ceux qui par leurs fonctions sont en contact avec les criminels savent qu'on ne peut affirmer d'aucun homme qu'il a toujours été invariablement mauvais et qu'il restera toujours incorrigible. MM. Appert, Mettermaïer, d'Olivecrona, Berenger, Demetz, l'abbé Crozes, Herbette, A. Guillot, sont unanimes sur ce point.

M. le docteur Despine voit une preuve de l'anomalie psychique dans le crime même. Il admet que, lorsque l'acte délictueux est peu grave, la conscience du délinquant réprouve cet acte et que le délinquant se rend coupable malgré le sentiment qu'il a de sa faute; mais quand il s'agit d'un crime qui répugne à la nature humaine, ce crime n'est possible que par l'absence de sentiments moraux. Où est la justification de cette distinction et des sentiments différents du criminel, suivant qu'il s'agit d'un crime ou

[1] Trad. Pauthier, p. 391.
[2] Maudsley.

d'un délit? Tout d'abord est-ce que les délits comme les crimes ne répugnent pas à la nature humaine? Et si le délinquant peut commettre un délit dont il comprend l'immoralité, pourquoi le criminel ne pourrait-il pas, comme le délinquant, agir contrairement aux avertissements de sa conscience? Pourquoi, dans ce dernier cas, faut-il suppossr une anomalie psychique?

Cette anomalie psychique, M. le docteur Despine la fait résulter encore de ce que les criminels poursuivent leurs crimes sans hésitations dans la préparation et l'exécution; il suppose par suite qu'ils n'en sentent pas l'odieux. Rien n'est plus contraire à la vérité des faits que cette assertion. La plupart des crimes sont précédés d'hésitations, quelquefois même l'exécution projetée est abandonnée puis reprise. M. le docteur Bordier et M. le docteur Corre supposent à tort que le crime est la conséquence d'un état cérébral qui implique peu de réflexions et trop d'action[1]. Sans doute, dans quelques crimes le caractère brutal, impulsif de l'accusé est observé. Mais le plus souvent les criminels sont des hommes froids, calculateurs, préméditant leur crime. Si on excepte quelques crimes passionnels ou un certain nombre de crimes déterminés par l'alcoolisme ou la colère, la plupart des crimes sont longuement prémédités.

Il résulte de mon expérience judiciaire que l'action criminelle, en général, n'est pas soudaine, mais précédée le plus souvent de beaucoup de réflexion. Le criminel se prépare à l'action par la combinaison, la préparation des moyens. S'il ne repousse pas l'idée criminelle, s'il s'y complaît, s'il attache sa pensée à la considération des avantages que lui procurera l'exécution du crime, l'image de la satisfaction qu'il y trouvera augmentera la vivacité de ses désirs et par suite diminuera sa répugnance pour l'acte criminel qui lui procurera cette satisfaction. A mesure que les désirs mauvais s'exaltent par les pensées criminelles, la raison s'obscurcit, la force de résistance s'affaiblit, les scrupules s'évanouissent et alors le criminel passe à l'action. Voilà pourquoi le christianisme, qui est une admirable école de bon sens et de psychologie recommande à l'homme de veiller avec le plus grand soin sur ses pensées, parce que la culpabilité ne commence pas à l'acte criminel, mais à la pensée criminelle qui est acceptée. Les physiologistes ont même observé que « penser à une action dispose à l'exécuter[2] » et que « tout ce qui familiarise l'esprit avec une mauvaise action en rend l'accomplissement plus facile[3] ». On m'objectera peut-être que des

[1] *Les Criminels,* par le docteur Corre, p. 370.
[2] Gratiolet.
[3] Darwin, *De la descendance*, p. 111.

pensées mauvaises peuvent se présenter à l'esprit de tous les hommes. Sans doute cela est possible, mais l'honnête homme, celui qui veut rester tel, a le devoir impérieux et le pouvoir de chasser les mauvaises pensées de son esprit. Celui qui n'assiste pas par l'instruction des affaires criminelles à la genèse du crime s'imagine que le criminel va de suite, sans préparation, d'un bond à l'exécution du crime, dont l'image traverse son esprit. Mais lorsqu'on interroge l'accusé, lorsqu'on scrute le mobile qui l'a fait agir, le crime apparaît non comme un coup de foudre, mais comme la résultante du passé. On voit la volonté du criminel se dépraver progressivement, accepter la pensée du crime, l'abandonner, la reprendre et passer par des alternatives d'hésitation et de résolution.

Mais comment, dira-t-on, le criminel se décide-t-il à passer de la pensée criminelle à l'acte coupable? Ne faut-il pas croire à une absence congénitale de sens moral chez l'homme qui d'emblée, sans précédents fâcheux, commet un forfait horrible, tel que celui qui a été commis par Vitalis et la fille Boyer, par Baud et par Simian, qui ont été condamnés à la peine de mort par la Cour d'assises des Bouches-du-Rhône?

Tout d'abord il faut observer que souvent les grands crimes sont précédés de délits moins graves, et que le malfaiteur, après avoir débuté par la police correctionnelle finit par la Cour d'assises. C'est ainsi que les crimes inspirés par la cupidité sont commis « dans les deux tiers des cas par des repris de justice[1] ». Même lorsque le casier de l'accusé ne porte aucune condamnation, le juge d'instruction, en scrutant son passé, ne tarde pas à y rencontrer des indélicatesses, des larcins qui étaient restés impunis. Cette impunité encourage le criminel. Outre qu'après une première faute la répugnance pour le crime a diminué, la crainte du châtiment qui est souvent le commencement de la sagesse n'exerce plus la même influence salutaire. Puisqu'une première fois il a échappé à la peine, pourquoi n'y échapperait-il pas de nouveau? Le souvenir du profit qu'il a tiré de ses premières fautes restées impunies reste gravé dans son esprit et n'est point contrebalancé par la crainte du châtiment. C'est ainsi que Silvy, condamné à mort, en mai 1889, par la Cour d'assises des Bouches-du-Rhône, dont je faisais partie, avait été antérieurement poursuivi et bénéficié d'une ordonnance de non-lieu. De même, Tourres, qui, quelques années auparavant, fut condamné à mort par la même Cour d'assises, pour avoir assassiné sa femme, avait, dans une précédente affaire, obtenu un verdict d'acquittement.

[1] Statistique de 1887.

M. le docteur Despine voit une nouvelle preuve d'anomalie morale dans la cruauté du criminel qui n'éprouve aucune pitié pour la victime. Il est certain que lorsque l'exécution du crime commence, on voit la férocité du criminel éclater dans toute son horreur. Les mauvais instincts jusque-là contenus se livrent carrière, les souffrances de la victime ne touchent pas le coupable, elles l'exaspèrent même et accroissent sa fureur. L'homme qui tue ou qui vole agit au moment de l'exécution avec une férocité et une lubricité qui font horreur, et je comprends que M. Despine, en s'attachant uniquement à l'examen du criminel pendant l'exécution du crime, ait cru voir en lui un véritable monstre à face humaine. Mais il ne faut pas se contenter d'observer le criminel au moment de la perpétration du crime. Il faut encore l'étudier avant et après. L'insensibilité du criminel au moment du crime n'est pas extraordinaire, à cause de la lutte qui s'élève entre le criminel et la victime, et de la nécessité qui s'impose au criminel de supprimer le témoin de son crime. Voyons maintenant ce qui se passe chez le criminel après le crime, non pas en l'imaginant, mais en l'empruntant à des souvenirs judiciaires et à des procédures criminelles. Tholedano et Sidbon, au moment où ils étranglaient leur ami pour le voler étaient insensibles à ses souffrances et se rendaient ensuite en chantant à sa chambre pour y prendre les 50 000 francs qu'ils convoitaient depuis longtemps. Mais il résulte de la procédure que quelques heures après ils fondaient en larmes en se voyant couverts du sang de leur ami, et que Tholedano se jetant sur un lit avait eu un instant la pensée de se donner la mort. Dans l'assassinat du garçon de recettes du Crédit lyonnais, les assassins Guichard et Constantin se montrèrent insensibles et gais après l'accomplissement du crime qui leur avait procuré 38 000 francs. Cependant, vers les dix heures du soir, Constantin tomba dans un abattement profond qui surprit la femme avec laquelle il se trouvait. C'est pour s'étourdir que les criminels se livrent après le crime, à des orgies qui amènent bien souvent leur arrestation.

Toutefois, dans les crimes commis par haine, par vengeance, le remords, s'il arrive, ne vient que beaucoup plus tard; quelquefois même je crois qu'il ne vient jamais. L'assassin alors, après le crime, paraît heureux d'avoir assouvi sa haine. Après avoir étranglé sa belle-sœur et donné la mort à sa jeune nièce, qui était venue défendre sa mère, Sirman disait le lendemain à la gendarmerie : « Je suis content, on peut me couper le cou, je ne serai ni le premier ni le dernier. » Plus tard, dans le cours de l'information, il dit au juge d'instruction d'Aix : « Malgré ce qui m'arrive, être débarrassé de ces deux créatures est pour moi une si bonne chose

que je crois être en paradis. » Dans l'instruction de l'affaire de Vitalis et de Marie Boyer (parricide), j'ai noté des faits, des propos qui prouvent que les accusés étaient, non seulement insensibles aux souffrances de leur victime, mais éprouvaient une sorte de satisfaction à assouvir leur haine. Lorsque la mère de l'accusée, frappée de plusieurs coups de couteau, se débattait sous l'étreinte de Vitalis, sa fille, loin d'être touchée par ses cris de douleur, allait chercher, pour le remettre à son amant, un grand couteau de cuisine, pour hâter la mort qui ne venait pas. Dans l'instruction, faisant elle-même le récit du crime, elle dit au juge : « La coquine (sa mère!) ne voulait pas mourir! » Son complice, Vitalis, qui avait frappé la victime avec une fureur inouïe, disait au juge d'instruction : « Quand je frappais, je sentais que j'exerçai une vengeance. » Ne faut-il pas conclure de ces faits que ces accusés, Simian, Marie Boyer, Vitalis, étaient de véritables monstres, privés absolument de sens moral, des êtres incomplets, atteints d'anomalie psychique?

L'instruction judiciaire, qui a fouillé les antécédents des accusés, nous a appris cependant que Vitalis, libraire à Montpellier, n'y avait pas laissé une mauvaise réputation, qu'il était laborieux et qu'il aimait beaucoup sa mère. Marie Boyer avait passé plusieurs années au couvent sans mériter de graves reproches et avait même songé à se faire religieuse. Mais la cupidité conduisit d'abord Vitalis à accepter avec la mère de Marie Boyer des relations qui lui étaient profitables, puis à vouloir épouser la fille lorsqu'elle sortit de pension, afin de se rendre maître de sa petite fortune. Etant parvenu à nouer de coupables relations avec la fille, il chercha à obtenir de la mère l'autorisation de l'épouser. Devenu paresseux, il ne cessa de penser à ce projet qui le mettrait dans l'aisance. La mère étant tombée malade, Vitalis fit des vœux pour qu'elle mourût. Cet espoir coupable fut déçu; la mère revint à la santé et s'opposa au mariage de sa fille avec son ancien amant. Alors des querelles violentes éclatèrent, Vitalis fut menacé d'être chassé de la maison. Ces menaces produisent en lui une haine profonde contre la vieille femme, qui allait faire échouer tous ses rêves de fortune et le rejeter dans la pauvreté. La pensée de se débarrasser d'elle se présenta à son esprit; il ne la repoussa pas, il s'y complut; il passa toute une nuit à la « ruminer », suivant son expression. Le matin, il communiqua ce projet à la fille Boyer, qui le repoussa d'abord. Mais, bientôt instruite des anciennes relations de sa mère avec Vitalis, Marie Boyer conçut de la jalousie contre elle; cette jalousie éteignit son amour filial. Vitalis revint à la charge et insista : si elle repoussait son projet, ils seraient séparés;

il ne pourrait supporter cette séparation; il fallait qu'ils restassent ensemble et pour cela il fallait que la mère disparût. Voilà comment la cupidité, la bassesse chez l'un, la jalousie, le libertinage chez l'autre, amenèrent progressivement un changement de sentiments chez les accusés, et après des hésitations, la pensée et l'acceptation d'un parricide. Est-il nécessaire d'aller chercher l'explication de ce crime dans une anomalie psychique, démentie par les antécédents des accusés? Est-il nécessaire de la demander à l'anatomie et à la physiologie? Ne voit-on pas la dégradation morale se produire progressivement chez ces deux accusés, doués de facultés intellectuelles et morales comme les autres hommes, mais tombant de chute en chute dans le vice, l'abjection et la criminalité? C'est par une série de fautes, que l'homme arrive à la frontière du crime d'abord et qu'il la franchit ensuite.

Si le crime était le résultat d'imperfections anatomiques et physiologiques ou d'anomalies psychiques, le remords, l'amendement, seraient impossibles. Or l'expérience judiciaire apprend aux magistrats que, chez quelques criminels, le remords va jusqu'au désir de la peine et jusqu'au suicide, puisqu'on en voit qui se dénoncent eux-mêmes spontanément et d'autres qui se donnent la mort. Pour emprunter un exemple à l'affaire Vitalis et Boyer, à la fin de l'instruction et après leur condamnation, ces deux grands coupables donnèrent des preuves d'un repentir sincère. Vitalis, tout en se reconnaissant indigne de paraître devant sa mère, qu'il aimait beaucoup, sollicita du juge d'instruction la permission de la voir pour obtenir son pardon. Marie Boyer, de son côté, accepta la peine avec résignation et revint à des sentiments religieux.

La sauvage satisfaction exprimée par Siméan, après l'accomplissement d'un double assassinat, paraît d'abord plus incompréhensible. Mais il faut observer que lorsque la haine s'est longuement amassée dans le cœur d'un homme, elle finit par produire une méchanceté qui le rend insensible au cri de sa conscience, à la crainte du châtiment. L'homme, alors, dominé par les sentiments de haine et de vengeance, éprouve une véritable satisfaction à frapper sa victime, à assouvir sa vengeance. Faudra-t-il dire qu'il cesse d'être responsable parce qu'il est aveuglé par une violente passion? M. le docteur Despine le soutient [1]. Sans doute, la passion obscurcit la raison, affaiblit la volonté, détruit les bons sentiments, fait naître les mauvais. Mais l'homme n'est-il pas coupable d'avoir laissé grandir en lui la passion? La responsabilité morale ne commence pas au moment où l'homme agit sous l'empire de la passion ;

[1] *La Folie,* p. 669.

elle remonte au moment où il a laissé la passion se développer en lui. Pour sortir des généralités, reprenons l'examen des sentiments de haine et de vengeance qui ont poussé Siméan à un double assassinat. Cet homme avait volé à sa belle-sœur plusieurs milliers de francs, qui constituaient toute sa fortune. Cette perte la rendit presque folle de chagrin; soupçonnant la culpabilité de Siméan, elle ne cessa de lui réclamer son argent, de lui reprocher sa conduite. Des querelles, des scènes de violence se produisirent. Siméan conçut contre sa belle-sœur une haine violente; on l'entendit, à plusieurs reprises, proférer des menaces de mort contre elle, et un jour, pour se débarrasser d'elle, pour mettre fin à ses réclamations et à ses reproches, il lui donna la mort, et tua la fille qui venait défendre sa mère. On connaît la profonde observation de Tacite, reproduite par la Bruyère et Montesquieu, que l'homme hait celui qu'il a offensé, que les offenses qu'on pardonne le moins ne sont pas celles qu'on reçoit, mais celles qu'on fait aux autres. Le crime de Siméan est l'éclatante confirmation de cette remarque. Qui oserait dire que cet homme n'était pas responsable de ses forfaits parce que la haine qu'il ressentait contre sa belle-sœur était si violente qu'il avait éprouvé une véritable satisfaction à la tuer? N'est-ce pas par une faute volontaire que cette haine était entrée dans son cœur? N'était-ce pas le vol qui l'avait conduit à l'assassinat?

Ce que je dis de la haine est vrai des autres passions. Dans les affaires criminelles, j'aime à remonter à l'origine de la passion, sous l'empire de laquelle le crime a été commis. J'y vois toujours que la passion n'a pas envahi subitement l'âme du criminel. Au mois de mai dernier, je faisais partie de la Cour d'assises qui a jugé Silvy et l'a condamné à mort pour avoir assassiné sa belle-sœur, qui avait refusé de se livrer à lui. Il résultait de la procédure et des débats que ce jeune accusé, de mœurs dissolues, avait voulu séduire sa belle-sœur, mère de trois jeunes enfants; pendant de longs mois, il la fatigua de ses obsessions. Une nuit, profitant de l'absence de son frère, il s'introduisit dans la chambre de sa belle-sœur et la tua, parce qu'elle lui résistait. Tous les préparatifs du crime avaient été combinés avec la plus grande habileté. Après être sorti de la chambre, où il venait de tuer cette jeune femme, il y rentra pour simuler un vol, en bouleversant les meubles et vidant à terre les tiroirs d'une commode. Ce qui caractérisait ce *crime passionnel*, c'était le sang-froid.

Je reconnais que, dans quelques crimes, dont le mobile est moins bas, la passion peut être un motif d'atténuation de la culpabilité et de la peine. Mais considérer comme irréponsables tous les criminels qui agissent sous l'empire d'une passion, c'est vouloir

accorder l'impunité à tous les malfaiteurs, car ils agissent toujours sous l'influence d'une passion.

M. le docteur Despine ne recule pas devant cette impunité. Il pense que la société sera suffisamment protégée contre les assassins et les voleurs par le traitement curatif qui leur sera appliqué dans un asile. Ce traitement aura pour objet d'atténuer l'anomalie morale qui a poussé les criminels à assassiner, à empoisonner, à incendier, à voler. La sollicitude pour ces êtres moralement infirmes, qui s'appellent des assassins, des empoisonneurs, des incendiaires, des faussaires et des voleurs, va si loin, qu'il conseille de changer sans retard les surveillants de ces infortunés dès qu'ils leur deviendront antipathiques (p. 915). Voilà une société bien gardée contre les coquins par la perspective du traitement curatif qui leur sera destiné! Les paresseux et les débauchés qui veulent s'enrichir d'un coup par un crime, pour mener une vie de plaisirs et de désordres, les neveux qui voudront hâter l'ouverture de la succession de leur oncle à héritage, les femmes qui auront la pensée d'empoisonner leurs maris pour se livrer plus librement à leurs fantaisies; les domestiques, qui, fatigués de servir, convoiteront la fortune de leurs maîtres et songeront à s'en emparer au besoin par un assassinat, tous ces êtres dégradés que la justice contient avec peine par la crainte de la peine de mort, des travaux forcés et de la réclusion, n'auront d'autre crainte désormais que celle d'un traitement curatif dans une maison de santé! Remplacer la privation de la vie et de la liberté par les soins d'un docteur, traiter l'assassinat, le vol, l'incendie et les autres crimes comme des anomalies psychiques, considérer les malfaiteurs comme « des êtres moralement infirmes, incomplets, méritant plus d'être plaints et guéris que d'être punis cruellement » (p. 675), c'est là assurément une pensée qui témoigne d'une confiance extrême dans le traitement, plutôt que d'un sentiment bien exact de la protection qui est due aux honnêtes gens et des moyens par lesquels on assure cette protection. Il serait peut-être plus sage de penser un peu plus aux victimes qui sont assassinées, volées, outragées et de ne pas renoncer si facilement aux moyens d'éviter aux honnêtes gens les douleurs que les crimes leur imposent.

En effet, j'ai quelque peine à croire au maintien de la sécurité publique, lorsque les présidents d'assises tiendront aux accusés le langage suivant : « Fille Boyer, il résulte de la procédure que vous avez aidé votre amant à tuer votre mère, afin de la voler et de vous enfuir avec lui; et vous, Vitalis, vous avez causé à cette femme les douleurs les plus atroces, en la frappant à coups de couteau à la gorge, à la tête, afin de vous emparer de sa fortune et d'épouser sa

fille; vous êtes tous les deux atteints d'une anomalie psychique, qui exige votre placement dans un asile; vous méritez plus d'être plaints et guéris que d'être punis cruellement; — vous, Guichard, vous êtes né aussi privé de sens moral; vous aimez peu le travail et beaucoup l'argent et les plaisirs; fils de petits propriétaires-cultivateurs, vous n'aviez aucun goût pour le travail des champs et vous vous êtes placé comme ouvrier boulanger; vous avez volé votre patron, tenté par des jeux de bourse de faire une fortune, qui vous a toujours échappé; fatigué de pétrir, vous avez formé le projet de vous enrichir d'un coup en assassinant un garçon de recettes du Crédit lyonnais; évidemment vous avez besoin d'un traitement curatif; — et vous Tholedano, intelligent, instruit, la fatalité vous a inspiré la pensée d'étrangler et d'assommer votre ami pour lui voler 50 000 francs; votre insensibilité morale vous a conduit à lui passer un cordon autour du cou et à lui briser le crâne ensuite; vous avez torturé votre ami et dépecé son cadavre pour le jeter à la mer; la nature me semble avoir été bien ingrate envers vous, en vous créant avec une anomalie psychique semblable; pour vous guérir, nous allons vous confier aux soins affectueux d'un excellent et savant docteur, qui vous plaint de votre infirmité. Cette guérison sera peut-être difficile, car l'anomalie paraît organique, congénitale, héréditaire; mais, avec les ressources que présente la science, on essayera de vous imposer les facultés morales que la nature vous a refusées. »

M. le docteur Despine n'est pas le seul médecin qui propose de supprimer la peine et de la remplacer par un traitement dans un asile où les criminels seront soignés, selon le degré de curabilité ou d'incurabilité qu'ils présentent. Cette sollicitude pour les malfaiteurs, on la retrouve chez un assez grand nombre de médecins, qui font résulter le crime d'une maladie du corps ou d'une infirmité organique et qui, par suite, suppriment la responsabilité morale, fondement de la responsabilité pénale.

Effrayés des conséquences qui résulteraient de cette impunité, d'autres médecins, et notamment les anthropologistes de l'école italienne, veulent maintenir la pénalité; mais alors ils l'exagèrent. Voyant dans le crime le signe d'une impossibilité d'adaptation à la vie sociale, ils proposent l'élimination des criminels, qui sont déclarés inassimilables, atteints d'une anomalie physique et psychique permanente. La peine de mort, étant le moyen le plus complet d'élimination, a toutes leurs préférences. Parlant avec admiration des exécutions si nombreuses, qui ont été ordonnées sous les règnes d'Henri VIII et d'Élisabeth pour les délits les moins graves, M. le docteur Lombroso et à sa suite M. Garofolo estiment

que ces supplices ont réalisé en Angleterre une *sélection* considérable et font des vœux pour que cette œuvre d'*épuration* soit continuée. Les anthropologistes oublient que le but de la peine est le maintien de la sécurité publique et non l'épuration de la race. Pour épurer la race, quelques médecins proposent aussi d'empêcher les criminels d'avoir des enfants, en leur imposant l'infécondité par une opération chirurgicale. Enfin, M. le docteur Le Bon, bien convaincu que les enfants d'un criminel deviennent nécessairement criminels, conseille de transporter les récidivistes eux et leur postérité. La conclusion est monstrueuse, mais logique. Si le criminel est une bête malfaisante, ses petits seront semblables à lui. Est-ce que l'homme, qui rencontre une vipère, se contente d'écraser la mère et laisse vivre les petits? Il faut donc à la fin du dix-neuvième siècle se résigner à abandonner le grand principe de la personnalité des peines, déjà proclamé par Moïse et le droit romain?

Voilà à quelles conclusions contradictoires aboutissent les théories qui nient la responsabilité morale des criminels : l'impunité ou la mort prodiguée sans mesure, comme un moyen d'épuration, de sélection artificielle! Les uns voient dans le criminel un infirme, un être incomplet, et proposent de le soigner dans une maison de santé. Les autres voient en lui une bête malfaisante, qu'il faut éliminer sans pitié. Tous veulent affranchir le criminel de la flétrissure que la conscience de tous les peuples lui a toujours imprimée. En effet cette flétrissure est injuste, si le crime est un phénomène naturel, le résultat fatal de l'organisme. Le criminel est fait pour tuer et voler « comme Cartouche était fait pour être Cartouche[1] ». Selon M. Naquet, il n'y a pas plus de mérite à être pervers qu'à être borgne ou être bossu. M. le docteur Moleschott ne craint pas d'écrire que « de même que le précepte : *Aime ton prochain comme toi-même*, était la moelle de la morale chrétienne, de même il faut écrire en tête de l'évangile moderne : *tout comprendre, c'est tout pardonner*[2] ». Voilà un évangile bien édifiant et bien rassurant pour les honnêtes gens! Jusqu'ici un Évangile un peu ancien, il est vrai, et un peu démodé, paraît-il, disait à l'homme : « Tu ne tueras pas, tu ne déroberas pas le bien d'autrui; l'assassin et le voleur sont des hommes *coupables* qui méritent d'être punis et méprisés. » Voici un évangile nouveau qui dit aux hommes : « Paix aux hommes de mauvaise volonté! » le voleur et l'assassin sont des victimes de la fatalité, de malheureux disgraciés; « la plus noble, la plus généreuse, la plus sainte, en un mot la plus humanitaire

[1] La Mettrie, *Discours sur le bonheur*.
[2] *Circulation de la vie*, t. II. p. 202.

des aspirations des savants, est de délivrer le délinquant de la flétrissure de l'ignominie du crime [1] ».

Faudra-t-il voir désormais des victimes de la fatalité physiologique dans le criminel qui tue pour voler, dans le mari qui empoisonne sa femme pour épouser sa maîtresse, dans le débauché qui viole les enfants, dans l'ouvrier boulanger qui, fatigué de pétrir, veut conquérir d'un coup la fortune, par l'assassinat d'un garçon de recettes du Crédit lyonnais? Que de victimes de la fatalité physiologique nous aurons à plaindre, si les criminels ne sont pas plus responsables de leurs forfaits que de la couleur de leurs cheveux!

Heureusement, l'observation des criminels, faite sans esprit de système, nous permet de réserver notre pitié pour les victimes des criminels, pour les pauvres et les malades. L'expérience judiciaire, d'accord avec le seus commun et avec la science, nous apprend que le crime n'est ni un cas d'atavisme, ni un fait d'hérédité, ni un cas de dégénérescence physique et de faiblesse intellectuelle, ni un fait de folie ou d'imbécillité morale. Le crime est le crime; la maladie de l'âme, la dépravation de la volonté ,ne se confondent pas avec la maladie du corps, avec l'infirmité organique. Tous les crimes ne s'expliquent-ils pas par la cupidité, la haine, la débauche, la paresse, le désir de satisfaire une passion? Est-il nécessaire de chercher dans une défectuosité organique l'explication des assassinats suivis de vols, des incendies de maisons assurées allumées volontairement, pour toucher la prime d'assurance, etc., etc.? Est-ce que tous ces crimes ne s'expliquent pas par le désir de s'enrichir par un moyen plus rapide et moins pénible que le travail et l'économie? Le travail n'est pas toujours agréable et fructueux, l'économie impose des privations, la tempérance, la sobriété. Qu'y a-t-il d'étonnant à ce qu'un certain nombre d'hommes aimant peu le travail et les privations, beaucoup les plaisirs, préfèrent à une vertu austère le profit d'une mauvaise action? « On marche à l'aise dans le chemin du vice, dit un poète grec. La voie est unie, elle est près de chacun de nous; au contraire, les dieux ont placé devant la vertu les sueurs [2]. » Quoi d'étonnant que quelques hommes paresseux, débauchés, préfèrent la voie facile au chemin escarpé? Est-il nécessaire de supposer chez eux une anomalie physique ou psychique? Nous naissons tous avec des passions, que nous devons contenir. « La nature veut que la raison, partie divine de notre être, commande à la partie animale [3]. » Mais, dans cette lutte de la raison contre les passions, il y a des défaites : les vaincus s'appellent les

[1] Docteur Moleschott, *Actes du Congrès de Rome*, p. 53.
[2] Hésiode, *les Travaux et les jours*, p. 285-290.
[3] *Plutarque.*

vicieux et les criminels. N'allez point chercher dans une particularité anatomique, dans un caractère physiologique anormal l'explication de la défaillance morale; cherchez-la dans une surexcitation des passions, dans une dépravation de la sensibilité, dans un affaiblissement de la volonté.

Le devoir du médecin, comme celui du magistrat, est de distinguer avec soin le vice et le crime de la maladie, de la folie. S'il veut conserver, auprès des tribunaux, la grande autorité dont il jouit, et que je souhaite plus grande encore, parce qu'elle est indispensable à la bonne administration de la justice, il faut que le médecin ne confonde pas les criminels avec les malades ou les faibles d'esprit.

Malheureusement, en refusant de rattacher à un principe spirituel les facultés morales, que l'organisme seul ne peut expliquer, les médecins matérialistes se mettent dans l'impuissance de donner une théorie exacte de la criminalité. J'ai examiné un certain nombre des théories contradictoires qu'ils proposent. Mais je suis loin de les avoir toutes examinées. Elles sont innombrables. En ne voulant pas trouver l'explication du crime là où elle est, on la cherche partout là où elle n'est pas. M. le docteur Corre, qui est un médecin distingué, ne va-t-il pas jusqu'à assimiler les criminels de profession aux misanthropes, qui vont s'ensevelir dans les cloîtres! « Les uns et les autres, dit-il, sont des antisociaux [1]. » Il est vrai que dans le même ouvrage, après cette piquante comparaison des religieux pleins de cœur et de dévouement avec les malfaiteurs endurcis, on trouve un passage où le docteur appelle des *voleuses honnêtes* les femmes qui volent dans les magasins. Il y a dans la Bible un passage qui m'a toujours beaucoup frappé, et qui trouve bien souvent son application : « Ce qui est bien on l'appelle mal, ce qui est mal on l'appelle bien. » N'est-ce pas ce qui arrive à M. le docteur Corre, qui appelle criminels les meilleurs des hommes et honnêtes celles qui volent [2]?

Ces erreurs seraient évitées si on ne rejetait pas *a priori* tout ce

[1] *Les Criminels*, p. 357.

[2] Lorsque j'étais conseiller à la cour de Chambéry, j'ai eu l'occasion de voir de près les crimes commis par les misanthropes de la Grande-Chartreuse. Ces *anti-sociaux* secourent toutes les infortunes. Voici un échantillon de leurs méfaits : un malheureux ouvrier, père de famille, ne pouvant payer son loyer, allait être saisi; il pria un de mes collègues d'exposer sa situation malheureuse au chef de la bande des anti-sociaux ensevelis dans le cloître de la Grande-Chartreuse. Par le retour du courrier mon collègue reçut 400 francs pour le malheureux ouvrier. On voit combien il est juste de comparer ceux qui donnent leur bien, à ceux qui dérobent le bien d'autrui, ceux qui seraient prêts à donner leur vie pour leurs semblables à ceux qui tuent.

qui dépasse l'organisme. Le libre-arbitre, supposant un principe spirituel, sera nié avec assurance, bien qu'il soit attesté par la conscience universelle du genre humain qu'il soit un fait évident, une réalité vivante; on s'obstinera à n'y voir qu'une hypothèse métaphysique. La puissance de la volonté elle-même, démontrée à chaque instant par des faits certains, par l'empire qu'elle nous donne sur nos penchants, sera confondue avec le désir par M. le docteur Letourneau; M. le docteur Corre n'y verra encore qu'une illusion métaphysique, « le pivot de la morale métaphysique et religieuse », une fiction utile « à la direction des troupeaux humains ». Quoi d'étonnant, dès lors, qu'en croyant l'homme privé de volonté et de libre arbitre, c'est-à-dire tel qu'il n'est pas, les médecins matérialistes et positivistes ne puissent expliquer ni le crime, ni la vertu, ni la responsabilité morale, ni la responsabilité légale [1]. Otez la croyance à la liberté morale, l'homme devient le jouet de ses désirs et de ses sensations, la victime de la fatalité physiologique; il ne peut plus maîtriser ses penchants, dès lors il cesse d'être responsable; le crime et la vertu sont des produits du tempérament de la constitution organique; il y a des hommes bons et des hommes méchants, comme il y a des arbres donnant de bons fruits et des plantes vénéneuses. Cartouche est fait pour être Cartouche [2], saint Vincent de Paul est fait pour être saint Vincent de Paul; ils suivent tous les deux leurs penchants, sans que le premier mérite le mépris public pour ses forfaits, sans que le second mérite notre admiration pour ses vertus. Rétablissez la croyance au libre arbitre, vous retrouvez du même coup toutes les lois du monde moral; vous rendez à la vertu son mérite, au crime son ignominie, aux lois morales leur principe, aux lois pénales leur fondement. Au lieu d'osciller entre l'impunité et une répression barbare, la justice devient juste, proportionnée au degré de culpabilité, sauvegardant les droits de la société, respectant les droits de l'individu, ne punissant le délinquant que lorsqu'il est *coupable*, c'est-à-dire lorsqu'il a *mérité* la peine par la violation d'un devoir social sciemment et librement commise.

Louis Proal,
Conseiller à la Cour d'appel d'Aix.

[1] Tous les médecins, ai-je besoin de le dire, n'approuvent pas les théories proposées par leurs confrères matérialistes et positivistes. On cherchera vainement la négation du libre arbitre dans les ouvrages excellents des docteurs Foville, Morel, Tardieu, Legrand du Saulle, Baillarger, Dagonnet, Parant, Falret, Magnan, etc., etc., savants médecins qui ne séparent pas la physiologie de la psychologie, la science de la conscience. Rien de plus judicieux par exemple que le remarquable article de M. le docteur Falret sur la responsabilité dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*. Rien de plus sensé que le livre du docteur Riant.

[2] La Mettrie.

ALBERT DU BOYS[1]

X

En vain les chartes le promettent-elles, le droit commun mentira presque toujours à son nom. Et qu'y faire? Il n'est au pouvoir de personne de supprimer des inégalités de fait, avec lesquelles l'égalité de droit est illusoire. La condition n'est pas la même entre ceux qui sont censés octroyer le droit commun, et ceux qui le reçoivent ou le subissent. Par exemple, les vainqueurs et les vaincus de Juillet prendront-ils tout à fait au sérieux leur soi-disant égalité devant le droit d'association, le droit à l'enseignement libre et autres droits semblables? Mais il y a des positions acquises à défendre, et le bien public couvre si aisément de son ombre tutélaire les lois d'exception au profit des intérêts particuliers. Il y a aussi des souvenirs pénibles à venger, ou du moins qui ne s'effacent pas aisément. Bref, pour le règne effectif du droit commun, il faudrait aux uns une modération plus qu'humaine, aux autres un oubli héroïque, à tous un parfait désintéressement personnel et le même idéal supérieur, quelque chose comme Dieu, patrie, liberté, mais au fond du cœur, et pas seulement dans les discours de tribune ou au front des journaux.

Pendant presque toute la durée de la monarchie de Juillet, le grief capital de l'opposition fut la violation de la charte de 1830. Les catholiques, en particulier, se plaignaient justement des injures continuelles faites à la liberté religieuse. Malgré les efforts aussi généreux qu'éloquents d'hommes tels que Berryer, de Carné, de Fontette, l'immense majorité de la Chambre provoquait par ses votes l'action arbitraire du gouvernement contre la liberté de conscience, contre la liberté individuelle et contre l'inviolabilité du domicile et de la propriété en ce qui touche à toutes les congrégations. Le monopole universitaire continuait sa tranquille possession. L'Eglise, vers 1840, n'avait à peu près rien gagné sur l'opinion, trompée par la prétendue solidarité du trône et de l'autel sous la Restauration.

Albert du Boys, trop généreux pour dire du haut de ses montagnes le

Suave mari magno...

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 octobre 1890.

et surtout pour s'en faire une règle de conduite, était à Paris dans l'hiver de 1844. Il trouva ses amis non pas précisément aux prises avec la tempête, mais très occupés à modifier leur tactique de combat. Ce fut, en effet, une grande initiative que celle du *Comité de Défense pour la liberté religieuse*, fondé en cette année même, et dont Montalembert prit la tête. C'est à partir de là que l'on voit des hommes publics, catholiques *avant tout*. Il est bien vrai que dès les derniers jours de Charles X, le premier *Correspondant* avait nettement proclamé ce principe, que le sort de l'Église ne doit être lié à la fortune d'aucun gouvernement. Sans appeler la séparation, comme fit plus tard l'*Avenir*, préconisant, au contraire, l'alliance des deux puissances sur la base de la souveraineté de chaque allié dans leur domaine respectif, il avait commencé à dissocier leur cause, pour servir principalement la plus élevée et la plus noble. Mais, en 1844, au lieu d'un groupe de jeunes gens, simples publicistes, c'était un groupe d'hommes, la plupart considérables et en possession des terrains d'action, qui se réunissaient pour parler, pour écrire, surtout pour agir, et, laissant de côté la politique, pour demander au pouvoir la liberté de l'Eglise.

Le *Comité de Défense* fut quelque chose d'analogue au Centre allemand de ce temps-ci. « Pendant que les légitimistes, écrit Albert du Boys à sa femme, ont fait de vains efforts pour se constituer en comité, les catholiques ont réussi du premier coup. Leur comité se compose de diverses nuances politiques et travaille avec une grande activité. Montalembert le préside; Lenormant a eu le courage d'en accepter la vice-présidence; Riancey est venu m'initier à tout cela. » L'enrôlement, on le pense bien, suivit de près l'initiation. « Quelle merveilleuse sève dans l'idée religieuse, continue-t-il! Comme Antée prenait de nouvelles forces en touchant la terre, notre vieux parti a pris une nouvelle jeunesse, en se reformant sur le terrain de la religion. Aussi bien les partis périssent, à moins qu'ils ne se transforment. Admire comme ma petite coterie de 1831, les Champagny, Wilson, Lenormant, Montalembert, Carné, deviennent tout naturellement les chefs du renouvellement actuel, en s'adjoignant les nouveaux venus tels que Riancey, Ozanam, Thayer et l'incendiaire de Saint-Sulpice, ce prêtrophobe effréné devenu aujourd'hui un catholique humble et soumis. » Il rend compte en ces termes de l'une des premières séances à laquelle il a assisté : « Lenormant a lu un projet de circulaire électorale qui est plein de cœur, de foi et de raison. Cependant, Riancey et moi, nous avons demandé que quelques expressions fussent modifiées, pour bien faire comprendre qui nous sommes : une coalition de catholiques, appartenant d'ailleurs à divers drapeaux que nous n'avons point

prétendu déserter. Nous allons pour le moment là où le danger est le plus pressant, réunis par le zèle du plus précieux de nos biens, notre foi. Mais, à l'occasion, chacun retourne à son parti ou à ses affaires. »

Ainsi donc, être catholique avant tout au *Comité de la Liberté religieuse* n'impliquait aucune abjuration, aucun oubli. Aucun oubli, je me trompe : les légitimistes, tels que Bonneuil et Vogüé, Champagny, Fontette, Vatimesnil, groupés avec Lenormant, Ozanam, autour de Montalembert, font profession d'oublier là, là seulement, tout ce qui les sépare. Le comité de Paris laisse aux correspondants de province une large initiative, se bornant à aider leur propagande, qu'il dirige cependant quelquefois, mais avec discrétion. C'est ainsi qu'en vue des élections de 1845, il trace deux règles à suivre : réveiller le sens déjà affaibli du devoir électoral ; à défaut de candidat catholique sérieux et possible, faire campagne pour les hommes qui offriront le plus de garanties aux droits de la conscience et à la stricte exécution de la charte. Ce mot d'ordre, on le voit, excluait la méthode du tout ou rien. Le *Comité de Défense* estimait digne de ses efforts et parfois suffisant à son ambition du moment, un bien partiel, la simple amélioration d'une situation mauvaise.

Albert du Boys note les attitudes prises par les partis à l'égard du comité catholique. *La Quotidienne*, qui deviendra *l'Union*, Genoude et *la Gazette de France* sont hostiles. Saint-Priest et son groupe s'abstiennent ; Berryer approuve, sans donner de sa personne. Lamartine juge : « Vous êtes, je le sais, dit-il à du Boys lui-même, avant tout liberté religieuse : mais ce n'est pas une position : vous devriez vous installer quelque part comme politique militant. — Et où? à côté de vous? Vous entendez la liberté d'une manière trop différente de la mienne. — C'est vrai, mais vous iriez à la jeune gauche, à côté de Corcelle, de Tocqueville. — Cette jeune gauche, par impuissance ou par peur, n'a jamais rien fait pour tenir l'autre en échec. Montalembert, Beugnot, Séguier, voilà nos défenseurs ; c'est à eux que je me rallie, par sympathie comme par devoir. »

Il termine ce compte-rendu à sa femme : « En résumé, tu vois qu'il se fait en moi un travail qui doit se faire aussi dans nombre d'esprits jeunes et actifs. Dieu veuille qu'il en sorte quelque chose! » Des services sans nombre rendus à la cause perpétuelle de la justice et de la religion, et par là indirectement au pays, furent le fruit de cette heureuse tactique, qui consiste à organiser des actions spéciales au profit de tel ou tel intérêt, sans les solidariser. Tant à Paris qu'en province, l'œil ouvert sur toutes les pratiques de l'administration, le comité maintient la conscience publique en haleine et en santé, l'empêchant de se courber sous le poids du

fait accompli. On préparait l'opinion à devenir impérieuse en face des insolents refus de libertés nécessaires. Et que deviendraient les peuples sans les agitateurs qui les préservent des sécurités fausses? Ici, l'agitation prépara le salut, ou du moins le remède, tout le remède possible. Bien qu'il ne fût que membre correspondant, Albert du Boys, si actif dans le Dauphiné et dans le Vivarais, si prompt à y faire circuler et exécuter le mot d'ordre, chaque fois qu'il revenait à la capitale, était aussitôt incorporé à la direction centrale. Lui et Foisset jouaient le rôle de vigies. C'est d'eux que venaient les avertissements sur le péril à conjurer, l'initiative à prendre; du Boys, surtout attentif et renseigné, sonnait l'alarme; Foisset, mesuré, circonspect, — ses amis l'appelaient le balancier compensateur du parti, — réglait l'intensité du mouvement et en distribuait l'économie. Quant aux autres, Montalembert en tête, ils remplissaient les grands rôles aux diverses tribunes qui leur étaient ouvertes tant à la presse qu'au parlement.

On aura assez remarqué que ce comité sauveur reposait, non sur le principe de l'indifférence politique, mais sur celui de la priorité donnée aux intérêts religieux. Cette distinction solide le rendit accessible à des hommes comme du Boys qui, d'une part, avaient chèrement payé le droit de n'être point indifférents, et qui, de l'autre, comprenaient que le service actif de l'Eglise n'admet pas d'interrègne. L'entrée dans le groupe de la liberté religieuse marque un élargissement de son action et même de ses vues; elle ne signifie à aucun degré l'ébranlement de sa foi politique. Disons un mot de cette foi, pour laquelle il a souffert et dont toute sa vie porta la peine, peine féconde, ajoutons-le.

XI

Après 1830, il y eut en France trois principaux partis politiques. Aux yeux des uns, le pays seul était à peu près innocent de la révolution qui venait de renverser une dynastie. Celle-ci n'avait-elle pas signé sa déchéance en même temps que les ordonnances qui violaient la charte? Chacun désormais était libre de porter ailleurs ses services et surtout de servir la France sans égard et sans regret pour ceux qui avaient été ses maîtres.

A l'autre extrémité de l'horizon politique, les demeurants du système Polignac professaient la subordination de la liberté au principe monarchique. Ils n'avaient jamais compris le roi et la charte se faisant équilibre. Le roi, selon eux, était pouvoir constituant, plutôt que roi constitutionnel. C'était là, évidemment, un retour vers l'ancien régime, par une interprétation restrictive de la

charte de 1815. Enfin, entre les deux autres se plaçait le groupe Berryer, adversaire résolu du pouvoir constituant, mais non moins adversaire de ceux qui avaient répondu à la violation de la charte par la violation de la loi d'hérédité. Ce groupe avait une foi au nom de laquelle, c'était son droit, il se fit parti d'opposition.

On devine la place d'Albert du Boys dans cette mêlée. Légitimiste de race et d'éducation, il avait eu, au foyer de sa mère, pour premier mot d'ordre, le trône et l'autel. Mais de bonne heure, et dès qu'il put raisonner son sentiment, il se fit, ce qu'il resta toujours, légitimiste comme Berryer. Le problème politique, même posé à la distance convenable de toute métaphysique transcendante, roule inévitablement sur la double donnée de l'autorité et de la liberté à concilier. La solution idéale serait : pas d'autorité sans contre-poids et sans contrôle, pas de liberté sans frein. Or le régime constitutionnel où la charte limite le pouvoir, où l'hérédité le protège, malgré d'inévitables imperfections secondaires, donnait satisfaction à la raison et au cœur de ces hommes modernes, précisément parce que le respect d'une tradition les faisait être de tous les temps. Il leur sembla qu'en dehors du principe dynastique, la liberté créatrice en fin de compte de l'autorité, celle-ci était désarmée d'avance; mais qu'en dehors d'une charte, l'autorité, maîtresse absolue de la liberté, ne tarderait pas à l'étouffer. C'est du haut de cette foi, que Berryer mourant s'adressera en ces termes brûlants à la vieille monarchie rebelle au rajeunissement par les nouvelles libertés : « O mon seigneur, ô mon roi, on dit que je touche à ma dernière heure; je meurs avec le regret de n'avoir pu voir la restauration de vos droits héréditaires couronner l'édifice de nos libertés publiques. »

Berryer fut pour Albert du Boys non pas le soutien de sa foi, qui n'avait pas besoin d'être soutenue, mais le guide préféré, le conseiller sans cesse consulté, toujours écouté, de son action politique. Dès 1834, il encourage sa candidature à la députation dans une circonscription de l'Ardèche, et il lève les scrupules que pouvait faire concevoir le serment à prêter, par cette remarquable interprétation qu'il en donne : « Le serment, tel qu'il est *exigé* pour l'exercice des droits politiques, ne saurait être envisagé comme il l'est par M. le duc de Fitz-James. Il n'implique, malgré ses termes, aucun engagement envers la personne; car, prêté *au roi et à la charte*, il se réfère au principe de souveraineté du peuple écrit en tête de la charte de 1830, et par conséquent, laisse entier le droit, pour les majorités, de modifier à leur gré le gouvernement établi, pour les particuliers de tendre à former des majorités selon leurs convictions. »

Une autre campagne électorale d'Albert du Boys, en 1849, avait été chaudement recommandée par le gouvernement à l'évêque de Viviers, qui était alors Mgr Guibert, futur cardinal archevêque de Paris. Le prélat, ami personnel du candidat, lui écrivit à cette occasion la lettre suivante :

« Tout le monde sait ici que M. de Falloux m'a écrit en faveur de votre candidature. Je me fais un devoir de le dire aux personnes que je vois.

« Mes vœux vous sont bien connus, Monsieur. Je voudrais pouvoir vous offrir un concours plus efficace. Mais, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire dans notre conversation, l'intérêt le plus sacré de la religion m'a fait un devoir de sortir de la voie où nous nous étions engagés l'an dernier, entraînés par un mouvement irrésistible. Ma conviction est que si nous persistions dans cette voie, nous pourrions perdre la religion sans sauver la société. »

L'inspiration de cette haute sagesse est la même que celle du comité de défense de 1845. Distinguer les causes, les servir toutes, mais sur leur terrain respectif : ne les pas compromettre en les inféodant.

Il n'était pas dans la destinée d'Albert du Boys de s'occuper des affaires de son pays au sein d'un corps législatif. En revanche — et ce service moins éclatant est-il moins nécessaire, — quelle large participation aux actions locales, quelle assistance fréquente et désintéressée prêtée aux hommes officiels, par le conseil et les lumières tant de la science que de l'expérience; quelle chaleur de sympathie et de reconnaissance dans les hommages qu'il leur rend! ceux qui furent ses maîtres, comme Berryer, ou ses émules, mais plus que lui au poste de l'action, ceux-là ne remportèrent pas un succès, ne commirent pas un effort généreux qui ne l'ait fait tressaillir, et dont la nouvelle ne lui ait mis la main à la plume pour féliciter, pour remercier; quand la France est servie, il se croit l'obligé. Pourquoi un plus grand nombre ne comprennent-ils pas cette manière d'être utile à toute cause publique, et qui consiste à en soutenir les serviteurs immédiats par l'intérêt que l'on prend à leur dévouement et aussi par le tribut d'une reconnaissance qui n'est que justice.

Le magistrat démissionnaire de 1830 n'approuva jamais la politique d'abstention, dont le mot d'ordre prévalut dans son parti, au grand préjudice, on peut le dire, de notre malheureux pays. Se laver les mains de l'avenir d'une nation, parce qu'elle n'accepte pas les conditions auxquelles on a fait ses offres de service; poser la question préalable, quand il s'agit de la patrie à sauver; ce sont là des fautes que la bonne foi excuse, mais qui ne se réparent

guère. Dans l'automne de 1852, Albert du Boys, cette fois encore conseillé par Berryer, — qui se défend énergiquement de lui servir d'introducteur là où « portes et cœurs doivent lui être ouverts », — a pris le chemin de Frohsdorf. C'est un chemin sur lequel les voyageurs deviennent rares, car l'astre naissant de l'Empire commence à éblouir les fidélités fragiles. Du Boys a choisi l'heure où il semble que l'univers l'abandonne pour aller saluer son roi. Les étapes de la route sont, comme toujours quand il voyage, mises à profit pour son instruction. Il visite, à Munich, le professeur Dœllinger, qui le renseigne sur une révolution déplorable accomplie récemment au sein de l'université jusque-là catholique. A Vienne, Metternich lui donne audience. « J'ai, écrit-il, le plus charmant compagnon de voyage [1]. Voici cependant des nuances qui nous distinguent : il m'entraîne plus que je ne voudrais aux galeries et objets d'art, et je m'y trouve fort content quand j'y suis; je l'entraîne plus qu'il ne voudrait chez les hommes politiques, les littérateurs et les savants, et après avoir fait quelque résistance pour me suivre, il se montre charmé quand nous revenons. Nous mettons tous deux Metternich et Dœllinger [2] au nombre des plus beaux épis de notre gerbe. » Ils virent aussi Lamoricière, qui étudiait à Leipzig le champ de bataille de notre premier Waterloo. Ces cités allemandes tout imprégnées de moyen âge et de chevalerie, et où il cherche les exilés et les proscrits, le font vibrer jusqu'au fond de son être. Un jour, à Nuremberg, dans la grande salle où fut conclue la paix qui mit fin aux désolations de la guerre de Trente ans, l'historien du *droit criminel* découvre une fresque d'Albert Dürer qui est toute une théorie du droit pénal. Mais, ô bonheur! le peintre a écrit à la suite une autre page allégorique représentant le triomphe de Maximilien avec les attributs du pouvoir. Or le compagnon du criminaliste est un métaphysicien des lois intimes de la société : les deux amis se disent que Dürer les attendait là, pour faire s'embrasser dans la poésie de son art la justice et la paix qu'ils représentent.

Dresde, la Florence de l'Allemagne; Leipzig, la ville de Faust, des professeurs et des libraires; Munich, l'Athènes du Nord : quel itinéraire pour un royaliste tel qu'Albert du Boys, qui porte à Frohsdorf l'hommage de sa fidélité!

[1] M. A. Mollière, de Lyon, qui a été pour Albert du Boys un ami de cinquante ans, et de tout point digne de cette amitié.

[2] Dœllinger était alors l'une des plus pures gloires de la science catholique. On sait sa triste fin. Dès 1864, Albert de Boys écrivait, à l'occasion d'un article que le célèbre professeur avait présenté et qui fut refusé au *Correspondant* : « Ce malheureux Dœllinger deviendrait-il le Gioberti de l'Allemagne? »

Il fut reçu à Frohsdorf comme un vieil ami. « A l'audience privée que me donna le prince, je combattis respectueusement, mais avec force, la règle imposée de l'abstention absolue. Je n'obtins rien. On se contenta de dire qu'on n'excommuniait pas les dissidents, mais qu'ils se trompaient. »

Le comte de Chambord avait demandé à Albert du Boys un mémoire sur la réforme de la magistrature. Le mémoire, envoyé en 1853, reçut la réponse suivante :

« Venise, 17 avril 1853.

« Le mémoire que vous m'avez adressé, Monsieur, m'est parvenu seulement il y a quelques jours, et je ne veux pas différer davantage à vous en remercier. Je l'ai lu avec un vif intérêt, et je le conserve comme renfermant les vues les plus sages et les plus utiles renseignements sur l'une des grandes questions qui sont le constant objet de mes pensées. J'ai été bien touché aussi des sentiments dont votre lettre contenait l'expression. Je sais qu'en toute occasion je puis compter sur vous. Je suis heureux de pouvoir vous redire encore combien j'ai eu de plaisir à vous voir à Frohsdorf et de vous renouveler ici l'assurance de ma bien sincère affection.

« Henri. »

Oui, le prince pouvait compter sur ce serviteur, qui, jusqu'à la fin, combattit pour l'honneur, quand il ne put plus combattre pour l'espérance. « La dynastie des Bourbons aura eu un beau soleil couchant, écrivait-il dans ses dernières années. Ils ont affranchi la Grèce, délivré la Méditerranée de la piraterie, et doté la France d'une magnifique colonie. Après ce beau jet de lumière, ils semblent être entrés dans la nuit du tombeau,... où je les suis. »

XII

Il les suivit de loin; mais, avant de les rejoindre, sa vie fut tout autre chose qu'une attente.

Un jour, il aida à prendre d'assaut, comme c'était alors nécessaire, une de ces libertés qu'on eût vainement demandées d'avance à qui avait le pouvoir de les accorder.

Il avait conservé de ses premiers rapports avec Lacordaire, aux *Bonnes-Etudes*, le souvenir d'un jeune homme silencieux et triste. En 1841, il le retrouva à Rome, sous le froc dominicain, le front chargé de grandes pensées, mais illuminé par l'espérance. Et cependant que d'incertitudes encore dans l'avenir de son œuvre, et que d'épreuves même à ses débuts! A. du Boys y fut initié avec une

confiance fraternelle : n'était-il pas le frère d'armes de Fontaine et de Foisset, les deux meilleurs amis du nouveau fils de saint Dominique. Revenu en France, il ne se donna pas de repos qu'il n'eût obtenu pour Grenoble le bienfait de sa grande parole. Cette mémorable station de 1844 dura trois mois, trois mois où il vit de sa vie, se nourrit de son âme, où son patriotisme et son amitié tressaillent à chaque nouvelle manifestation d'enthousiasme; car, écrit-il, « les cataractes de lumière et de feu de cette éloquence ébranlent, entraînent tout ». Le plus beau jour pour Albert du Boys fut celui où son camarade et ami, Casimir de Ventavon, vint, à la tête de la jeunesse du barreau, complimenter le P. Lacordaire descendant de chaire; son cœur, ce jour-là, fit verser de bonnes larmes à ses yeux.

La station de Grenoble établit entre l'illustre conférencier et le Dauphiné un lien dont il disait à Mme Swetchine : « Aucune ville ne m'a ému comme Grenoble. Evidemment, cette nature touche à la mienne. »

De cette mutuelle sympathie naquit la pensée d'une fondation dominicaine sur cette terre amie. On hésita pourtant un moment devant l'hostilité certaine de l'administration. Puis on résolut de la déconcerter, en la mettant en face d'un fait accompli. La maison de Chalais avait été cherchée, trouvée et achetée dans le plus grand mystère. Restait à en prendre possession : c'était le plus difficile. Quatre Dominicains du Piémont attendaient en Savoie qu'on pût leur faire traverser incognito la frontière, et surtout la ville de Grenoble. Albert du Boys, initié à ce dessein dès le commencement, et qui le servait avec un zèle facile à deviner, risqua d'aller les chercher. Sa voiture avait, par bonheur, des immunités que sa présence sut faire respecter; et, à la frontière sarde comme à la porte de Grenoble, on se contenta de sa parole.

Vers la chute du jour, les quatre moines traversent la ville, cachés derrière les rideaux bien baissés de la voiture. Le soir même ils arrivaient à Voreppe, où leur guide leur fit gravir la montagne, pour avoir la joie de les présenter triomphalement au P. Lacordaire. Les jours qui suivirent ce coup d'État furent très orageux. Je trouve dans les lettres d'A. du Boys à sa femme le récit des explications demandées par le préfet sur cette prise de possession subreptice du territoire français. Un peu plus tard, il écrit : « De nouvelles dépêches sont arrivées au préfet pour lui intimer l'ordre de dissoudre les Dominicains de Chalais par la force. Le P. Lacordaire, à qui je viens de l'apprendre, se dispose, si on le chasse de Chalais, à en appeler aux tribunaux. » Dans cet état de choses, et sur un désir discret exprimé par son illustre ami, Albert du Boys, attendu à Lyon par sa famille, renonce à partir et reste auprès de

lui, tout en déclinant l'honneur de pouvoir l'aider efficacement. La popularité du noble suspect et sa ferme attitude imposent au préfet, qui n'ose courir la chance d'un soulèvement de l'opinion. Les Dominicains sont temporairement subis, si ce n'est acceptés; le nom de Lacordaire est leur sauvegarde. Aussi le Père reste-t-il très dauphinois dans ces premières années de laborieuse installation et d'existence précaire. Hôte habituel de Chalais, on le voit souvent apparaître à Grenoble, dans le salon de Mme du Boys et au château de La Combe, où il monte à pied les rampes, essoufflant les compagnons qui ont tenté de le suivre. Un jour, les habitudes de sieste italienne le ressaisissent sur le tapis de mousse où l'on s'est assis autour de lui à l'ombre d'un grand châtaignier, qui restera le châtaignier du P. Lacordaire. Albert du Boys gravit aussi plusieurs fois la montagne de Chalais : c'est pour lui un pèlerinage où son âme se dilate, comme s'il y retrouvait une famille. « Ma chère amie, écrit-il à sa femme, nous avons eu du P. Lacordaire une instruction sur la Pentecôte digne des *Elévations* de Bossuet. C'était fort, grand, simple et, à la fin, pathétique à faire pleurer. Jamais je n'avais mieux compris le mystère de ce jour. Dieu veuille que j'aie eu en ce moment ma Pentecôte particulière. Au dîner du bon curé Marchand étaient M. d'Agoult, M. de Saint-Vallier, M. de Cabrières, toute la société de Voreppe. Après le dîner, le saint tentateur m'a pris sous ses ailes et m'a emporté dans son nid sur la montagne. Je me suis laissé faire avec délices. En arrivant, nous voyions d'un côté le soleil couchant disparaître comme un globe de feu derrière les montagnes du Vivarais, de l'autre nous apercevions le monastère, déjà enveloppé des premiers voiles de la nuit. On sentait que dans ce grand corps, qui fut longtemps un cadavre, était revenue une âme frémissante et palpitante, une âme animée elle-même du souffle de l'Esprit. Cette âme s'exhalait juste à ce moment en chants sonores et harmonieux. C'était la clôture du mois de Marie, et les vieilles voûtes ogivales de l'église, naguère encore morte et silencieuse, retentissaient des hymnes et des cantiques. « Écoutez ! » me disait mon guide. Le maître des novices, comme l'ange d'un autre paradis terrestre, est venu nous ouvrir la porte. Quelle soirée! quelle fraîcheur! quelle paix ! Le fondateur m'a fait coucher tout à côté de lui, comme le premier coopérateur de son œuvre. Le lendemain matin, il a deviné mon réveil et il est venu frapper à ma porte comme j'achevais de me lever. Il m'a fait entendre la messe de la communauté, m'a accompagné à Bellevue, puis il m'a relancé dans le monde. Quant à lui, il a regagné son asile... où il prie pour nous. »

Le fondateur laïc de Chalais était, en effet, entré dans l'intimité de l'ordre dominicain, dont plusieurs membres devinrent ses amis et furent à l'occasion ses hôtes. La petite ville de Tain lui dut d'obtenir en 1844 une retraite prêchée par le P. Jandel. Trois ans plus tard, Lacordaire lui-même y vint baptiser le dernier fils d'Albert du Boys.

Ce n'est cependant pas toujours que ces hommes si remarquablement semblables, tous deux candides et spontanés, du Boys et Lacordaire, malgré les affinités de leurs âmes, se rencontrent dans leurs idées. Mais quand le choc se produit, quel charme aux explications qui suivent ! Son ami regrette que le Père verse dans le journalisme. « Aigle de Chalais, lui écrit-il, remontez dans votre aire. » — « Oui, répond le Père quelque temps après, j'abandonne l'*Ère nouvelle* et j'en suis bien aise, puisque c'est là votre pensée. » Lacordaire, ce moine étrange, presque prophète, sans racines dans le passé, le plus affranchi des hommes de son temps, et qui n'a pour ainsi dire pas de cadre, sauf celui de la sainteté, avait surgi soudain : son élan primitif le jeta tout entier dans l'avenir. Apôtre des vérités immuables, et athlète à leur profit, pense-t-il, des combats pour les intérêts qui se déplacent, dans l'ardeur de l'action, on répète de lui des mots (qu'on lui prête le plus souvent) et qui mettent en émoi tout le camp d'Israël. Albert du Boys court demander justice à son illustre ami ; sa franchise va au-devant d'une humilité comme celle qui s'exprime ainsi : « Allons ! ne m'excommuniez pas ; vivons en bons amis et Dauphinois que nous sommes par la grâce de Dieu, et, s'il lui plaît, pour longtemps ! » Tant que Lacordaire fut fidèle à sa patrie d'adoption, les deux fondateurs de Chalais gardèrent les mêmes rapports fréquents et tendres. Mais Flavigny, puis Paris, furent créés : Chalais, le berceau de la renaissance, fut délaissé, et enfin dépeuplé, au grand chagrin d'Albert du Boys. Désormais les vies se séparèrent un peu, non les cœurs. Lacordaire voulut revoir La Combe en 1853. Un an avant sa mort, il faisait une dernière fois, à Grenoble, le pèlerinage d'une amitié que l'épreuve de l'éloignement n'avait pu attiédir.

Les relations dominicaines ne furent pas pour Albert du Boys ses seules relations monastiques. Au printemps de cette année 1844, qui vit la fondation de Chalais, nous le trouvons inopinément installé dans une cellule de la Chartreuse. C'est une surprise, presque un guet-apens pieux qui l'a établi là. Le Père Général, qu'il est allé visiter, accompagnant le P. Lacordaire, a fait appel à son dévouement et lui a demandé d'écrire *sur place* une *Vie de saint Bruno*, complément de celle de saint Hugues. Mais laissons-le raconter lui-même les préliminaires de cet épisode à sa femme. Mme du Boys était à Lyon où des soins de santé pour ses enfants

devaient la retenir toute l'année : « Il s'agirait de me faire Chartreux pendant un mois. J'ai été, ma bonne amie, tout étourdi de cette proposition que je te soumets. L'inconvénient que je vois à l'accepter, est le péril à courir d'être trop détourné de mes études de droit criminel par un travail plus considérable qu'on ne me le dit : ceci est le contre. Voici le pour; c'est au milieu de cette année d'un veuvage forcé que me vient cette proposition : elle me détourne moins de toi qu'elle ne le ferait une autre année. La Providence m'envoie une occasion de faire du bien; faut-il la négliger? Où pourrai-je mieux travailler que dans le calme de ce beau désert, inspiré par les prières de ces anges de paix? Et puis, ne sera-ce pas attirer sur mon célibat la protection du ciel? Décide et réponds-moi courrier par courrier. » La réponse ne se fait pas attendre, elle apporte le conseil et la permission de se faire moine. Incontinent, la vie de Chartreux est acceptée avec ses offices, ses silences, son maigre perpétuel; vie qui n'est pas toutefois une vocation d'attrait. « Les jours de pluie et de neige, écrit Albert du Boys, sont longs à passer dans cette Sibérie. La promenade au cloître que l'on m'a offerte pour me récréer est tout à fait glaciale. Mais on me donne du bois à discrétion, des manuscrits et des livres avec indiscrétion. Dom Théodore (Mure, l'ancien avoué de Paris), vient me voir et me censurer. Nous nous visitons quelquefois avec le Père Général; et puis, à la veillée, je vais voir le bon P. dom Charles qui a tout à fait gagné mon cœur, malgré sa réputation, bien méritée, d'austérité à outrance. Son nez semble aspirer la terre, comme celui du P. Aubry, de Chateaubriand et de Giraudet. C'est tout le portrait de ce rude censeur de René. »

Le Chartreux de passage a si bien pris au sérieux sa nouvelle vie, qu'il s'applaudit d'être autorisé par le Père Général à sortir de son désert pendant trois jours, au grand bénéfice de ses affaires, de son estomac et même de son travail. A son retour au monastère, il assiste à la profession religieuse de plusieurs novices. « Les voilà heureux, dit-il; les vagues qui nous agitent ne les effleureront plus, ils se *fixent :* quel mot! ils s'établissent dans l'état où nous serons tous après la mort! *Fixés!* » C'est sur cette note grave, son travail achevé[1], qu'il redescend la montagne; le mouvement de la vie humaine l'a ressaisi : *alius sic*, *alius vero sic*. Albert du Boys en est la preuve. Car le Chartreux docile que nous venons de voir est encore bien plus à l'aise et à sa place dans le tourbillon de la grande ville où nous l'allons suivre.

[1] La *Vie de saint Bruno,* suivie d'un tableau historique et descriptif de la Grande-Chartreuse, fut tirée à 10 000 exemplaires, et est épuisée depuis longtemps.

XIII

Pendant ses séjours à Paris, son ardeur et son activité ne le laissaient étranger à rien. Il y buvait à toutes les sources de la vie intellectuelle et religieuse. C'est de la chaire de Notre-Dame que la vie religieuse coulait alors à flot. Le P. Lacordaire et le P. de Ravignan l'occupaient en même temps, l'un pour l'Avent, l'autre pour le Carême. A. du Boys suit la retraite pascale de 1845. « Ce ne sont plus les cataractes de lumière et de feu, mais une éloquence pénétrante et l'accent de la sainteté, qui est irrésistible. » Un jour, la conférence du P. de Ravignan est ouvertement destinée à encourager le mouvement dont Montalembert est l'initiateur. Le comité en pleurait, écrit A. du Boys qui n'a pas fait exception. « Non, depuis Rome je n'aurai pas eu de pareilles émotions religieuses. L'atmosphère du temple est imprégnée de foi : on sort tout de feu : chacun cherche à amener les indifférents, chacun se fait apôtre. Si avant de rentrer chez moi, je monte au cercle, je trouve à parler de Notre-Dame. Que sera-ce demain ? »

Le lendemain est le jour de Pâques. « Cérémonie incomparable, ma bonne amie, — c'est toujours sa femme dans le cœur de qui il vient verser le sien. — Deux mille cinq cents hommes remplissaient la vaste nef et ont communié avec le plus grand ordre. Comme une armée bien disciplinée, nous allions sur deux files : j'étais à gauche; mais, cette fois, ce n'était pas un mauvais côté; toutes les brebis appartenaient au bercail sacré... Quelle joie en sortant de là de rencontrer de vieux amis, de vieux camarades, venus des quatre points de l'horizon, auxquels on n'avait jamais dit un mot de religion et avec qui on se trouvait, sans le savoir, dans cette intimité de cœur qui est la fraternité chrétienne! »

Nous renonçons à donner même une idée de cette activité étonnante grâce à laquelle A. du Boys est présent partout, et tout entier avec cette puissance d'intérêt et d'assimilation qui est le trait de sa nature. Il est à l'affût de tout ce qui se dit, s'entend, se voit et surtout s'apprend. Il a un billet de faveur dans la salle de concerts de Hertz pour entendre la répétition du *Requiem* de Berlioz, un autre pour le *Désert* de Félicien David, à la grande satisfaction d'Enfantin, qu'il parvient, mais inutilement, à mettre en contact avec le P. Lacordaire. Il fréquente les cours de son ami Lenormant et ceux d'Ozanam. En voyant l'affluence qui se produit autour de leurs chaires, il conclut « que le mouvement religieux de la jeunesse est bien fort, bien réel », et, témoin de la lutte engagée entre ces chaires et celles de Michelet ou Quinet, « je comprends, dit-il, l'intérêt même de curiosité qui s'y attache, car les

questions agitées sont autrement importantes pour l'humanité que les stériles disputes de tribune entre Molé et Guizot. » Il assiste à la réception académique de V. Hugo par son vieux camarade Sainte-Beuve, et il est ravi d'entendre faire l'éloge de la foi qui inspire tout ce qui est grand et noble, à propos d'un poète, honnête homme mais voltairien, Casimir Delavigne.

Ses matinées sont aux bibliothèques où, tout en faisant des recherches pour l'histoire du droit criminel, il noue ou cultive des rapports avec les savants qu'il n'a pas chance de rencontrer le soir dans les salons. Car sa soirée est au monde ; et le monde est encore pour lui un moyen d'élargir son horizon. Il semble que le mouvement religieux et politique était plus facile à saisir alors qu'aujourd'hui. Paris était moins grand, la vie y était moins fiévreuse, et le goût du plaisir à outrance n'avait pas encore pris la place en certains milieux des attraits intellectuels. On était encore groupé autour d'une idée, et les membres du groupe se retrouvaient dans des salons où venaient retentir toutes les grandes choses qui intéressent l'Église et la France.

Albert du Boys va d'abord chercher les vieux amis du Carlo-Alberto et de la *Quotidienne* dans le salon que Mme de Saint-Priest anime de son esprit original, de sa bonne grâce et de son grand cœur. Légitimiste ardente, elle s'était fait adorer des Marseillais et des Provençaux, au temps où ils conspiraient ensemble. Elle s'inquiétait peu de la généalogie, la fidélité au drapeau proscrit lui paraissant une noblesse supérieure à celle que d'anciens gentilshommes traînaient dans les antichambres de Louis-Philippe. Cette femme si sincèrement dévouée à la cause, si au-dessus des vanités, et même du convenu mondain, était toujours entourée de victimes de la politique. Quant à elle, le dernier mot de sa politique finit par être la charité. Elle était le grand attrait de son salon, un peu trop largement ouvert pour le goût d'Albert du Boys, à ces demeurants d'un autre âge qui conservaient l'illusion d'y revenir par de petits moyens. M. de Saint-Priest était cependant un des chefs les plus sagement actifs du parti légitimiste. Du Boys allait là prendre des nouvelles, mais non le mot d'ordre.

Dans plusieurs autres salons, la note légitimiste se mêlait plus ou moins avec celle du grand monde ; dans celui de Mme du Cayla, par exemple, cette grande dame si aimable, qui racontait si bien et qui avait tant à raconter sur la Restauration, dont elle avait connu toute l'histoire intime.

Mais prenons une fois sur le vif Albert du Boys dans l'exercice de ses fonctions d'homme du monde :

« Grande soirée hier, écrit-il à sa femme : Lamartine, Lenor-

mant, la duchesse de Rauzan. Chez Lamartine, nous avons discuté la question du mandement de l'archevêque[1]. R... a dit : « Il ne devait pas, il n'avait pas le droit d'attaquer les lois organiques dépendantes du Concordat. — En vérité! Et n'attaque-t-on pas tous les jours le code pénal? les traités de 1815? Si les organiques sont une loi, d'où leur vient le principe d'une inviolabilité spéciale? Et si c'est un traité, pourquoi est-il plus sacré qu'un autre?

« J'ai appris chez Lenormant que l'archevêque de Lyon avait hautement témoigné sa satisfaction au P. Lacordaire : point important. Lenormant m'a présenté à son éloquent et modeste collègue Ozanam : c'était à peine utile, car les soldats d'une même cause sont frères avant même de se connaître. Mérimée et Vitet sont entrés : la conversation a changé de couleur, et moi de direction, j'ai couru chez la duchesse de Rauzan. »

Voilà les salons de ce temps : on y traitait les questions à l'ordre du jour dans le camp catholique : le livre récent de Michelet, le mandement de l'archevêque de Lyon, l'apostolat du P. Lacordaire, et enfin le comité de défense de la liberté religieuse. Mais c'était surtout chez Mme Swetchine que l'on était en pleine atmosphère catholique. Cette femme au goût si exercé, à l'instruction si étendue, à la raison si ferme, accompagnée d'une si solide piété, avait un salon qui était encore le monde, mais où la mondanité n'existait plus. On vivait, on pensait, on parlait dans une région plus haute. Là vraiment on s'échauffait pour les dévouements, dont les moyens s'organisaient alors dans le salon de Montalembert. Albert du Boys rencontra chez Mme Swetchine la princesse de Lieven, homme d'État de premier ordre, qui a passé pour être l'Egérie de M. Guizot, et Mme de Forbin, dont le salon, dit-on, fut le dernier de ce temps et de cette manière. Il avait gardé aussi un souvenir profond et reconnaissant du salon de Mme de Brézé, prématurément fermé par la maladie, de celui de Mme de Circourt, et, entre plusieurs autres, de celui des Saint-Aulaire dont il disait : Ils ont tous de l'esprit, comme un cardinal romain aimait à dire des La Ferronnays : *Sono tutti santi*.

Enfin, si répandu qu'il fut dans le monde proprement dit, il n'avait garde de manquer aux charmantes soirées du plus aimable des poètes, Emile Deschamps, chez lequel « on parle peu politique, mais on fait de l'art et de l'esprit, du meilleur et du plus délicat ». C'est là que Rességuier dit un jour à M. de Peyronnet présent et acceptant les aimables vers qui commencent ainsi :

> O mon cher prisonnier, vive la liberté!
> O mon cher grand seigneur, vive l'égalité!

[1] Mandement du cardinal de Bonald portant condamnation du *Manuel du droit ecclésiastique* de Dupin.

L'égalité d'humeur, dans les plus grandes peines,
La liberté d'esprit, sous les plus lourdes chaînes.

Quelquefois aussi Albert du Boys est allé voir mourir Chateaubriand chez Mme Récamier, qui alors faisait parler toutes les harpes pour apaiser les souffrances, sinon les fureurs de Saül.

On le voit, ou plutôt le devine-t-on, car nous n'avons pu suivre que d'un pas très inégal celui dont nous esquissons la physionomie, dans ses courses à travers les salons de Paris, il aima le monde, il en fut extrêmement recherché. Nous parlerions de conquêtes, si le mot pouvait convenir aux succès d'un tel homme. Ses amis, pour le produire, n'avaient pas de résistance à vaincre, car sa sincérité excluait toute timidité. Une fois présenté, le charme à part, qui avait sa source au dedans et qui était répandu sur toute sa personne, opérait irrésistiblement. Son goût élevé du monde procédait d'un sentiment devenu trop rare, non pas seulement le respect, mais l'estime de la femme, de ce qu'elle vaut, de ce qu'elle peut pour le bien par l'esprit et par le cœur. Il y a une essence de civilisation qui émane d'elle ; ce qui dans la région de l'âme la distingue de l'homme, le complète, et doit l'attirer. Albert du Boys se laissa faire : jusqu'à quel point, il va nous le dire, et ses réflexions valent d'être méditées :

« Les succès de salon, quand on a quelque vivacité dans l'esprit, quelque charme dans la parole, coûtent fort peu. Ce ne sont pas ces légères manifestations de la pensée qui peuvent jamais fatiguer le cerveau. Aussi, même en ne fréquentant que les meilleurs, si l'on n'a d'autre objectif que d'y plaire et si, rentré chez soi, on ne s'impose pas un travail sérieux, *improbus*, on perd peu à peu avec l'habitude, la capacité même de l'application. J'ai connu de grandes excitatrices, Mme de Saint-Priest, pour la politique, Mme Swetchine pour les lettres, la religion, les œuvres, tout enfin. Eh bien, le contact de ces femmes supérieures ne dispense pas d'un commerce d'idées avec des hommes spéciaux et forts. Ce commerce est utile à tout âge et à tout point de vue : *Væ soli!* mais le littérateur, le philosophe, l'homme politique, le publiciste, l'homme enfin a besoin de son semblable pour n'être pas seul : la femme ne lui suffit pas. J'ai vu beaucoup d'hommes s'efféminer, et finalement se perdre par la vie du monde. Briffaut, par exemple, après avoir donné dans sa jeunesse de brillantes espérances en poésie, n'était plus qu'un soupirant de duchesses, un courtisan gracieux. En d'autres temps, au dix-huitième siècle, surtout avec certaine position sociale, on put se contenter de devenir et d'être un homme aimable. C'était un tort, aujourd'hui ce serait un crime :

il faut de plus être un homme utile. Les femmes nous y aident en mettant de la douceur dans nos mœurs, de l'élégance et de la grâce dans nos manières. Mais si nous nous laissons envahir par la séduction, si nous nous reposons dans le charme comme au port, c'en est fait de la vie virile, et par conséquent du devoir ».

Albert du Boys et ses amis surent goûter le charme et en faire profiter le devoir. L'un des fidèles du salon de Mme Swetchine, M. de Melun, commençait vers ce temps son admirable carrière d'homme d'œuvres. Sans autre dogme que celui de l'Évangile et sans autre interprétation de ce dogme que celle de la tradition, il se mit à résoudre pour sa part, ce qu'on est convenu d'appeler la question sociale, simplement en organisant la charité chrétienne. Dans les sociétés d'économie politique qu'il fonda, il fit étudier l'une après l'autre les misères avec les institutions qui leur correspondent : orphelinats, prisons, hôpitaux, l'assistance sous toutes ses formes. Partout il s'efforça de faire pénétrer l'inspiration et l'influence religieuse et ainsi de rapprocher les distances, peut-être invincibles ici-bas, entre le remède et le mal. On pense bien que cet homme allait dans les salons, surtout pour y chercher des recrues. Albert du Boys fut aussitôt enrôlé dans les *Annales de la charité*. De loin et de près, à Paris en prenant part aux conseils, et du fond de sa province en envoyant des rapports, il ne cessa d'être intimement associé à tout ce mouvement bien chrétien, aujourd'hui trop oublié. Les conférences de saint Vincent de Paul, dont il fut à Grenoble l'un des membres les plus actifs et les plus zélés eurent aussi son cœur... Mais est-il rien de généreux qui n'ait fait battre ce cœur, ou ne l'ait trouvé prêt à se dévouer?

Les grandes lignes de cette noble vie sont maintenant connues. Nous ne craignons pas de les présenter à l'admiration de nos lecteurs. Quand, semble-t-il, elle n'avait plus qu'à se développer, dans l'harmonie du plan si heureusement suivi jusque-là, Dieu voulut y ajouter une beauté et une gloire nouvelle par la grande amitié dans laquelle elle va se consommer et qui sera un grand dévouement à l'Église.

XVI

La Combe et Mgr Dupanloup : ces deux mots pourraient servir d'épigraphe à la dernière partie de notre étude.

« La Combe, a écrit l'évêque, lieu incomparable, posé comme un nid d'aigle au penchant de ces montagnes si verdoyantes, si touffues, au pied de ces glaciers!... Magnifiques allées de marronniers et de tilleuls, qui vont d'un torrent à l'autre : un palais de fraîcheur et de verdure. » Tel est le lieu où dans l'été de 1840

on vit arriver un prêtre inconnu, hôte d'un château voisin et que l'aspect du manoir alpestre avait invinciblement attiré. Ce prêtre était l'abbé Dupanloup et il retrouvait dans la châtelaine de La Combe une de ses enfants privilégiées du catéchisme de Saint-Hyacinthe.

Que de fois j'ai entendu Albert du Boys me raconter avec émotion cette première apparition à La Combe de celui qui devait en être l'âme. Cependant plusieurs années se passèrent avant que l'apparition se renouvelât. A. du Boys revit l'abbé Dupanloup à Paris, où ils avaient les mêmes attaches dans le passé et dans le présent : tous les deux amis du cardinal de Rohan et de M. Borderie, comme de Montalembert et même de Lacordaire. En 1846, c'est avec l'aigle de Chalais, on aimait à appeler ainsi l'illustre Dominicain, que l'abbé Dupanloup vient enlever A. du Boys à Grenoble pour l'emmener à Hautecombe, où devait venir les rejoindre Montalembert. Le voyage s'achève à deux par le pèlerinage d'Annecy, qui était pour l'abbé Dupanloup le retour aux souvenirs de son enfance. Il initie à ses souvenirs si vibrants et si chers son compagnon de voyage, devenu son ami à tel point que, deux ans après, en 1848, ce n'est plus à Hautecombe, c'est à La Combe qu'il vient planter sa tente pour l'été. Il a bien fallu vaincre ses résistances et ses scrupules; mais l'accent des voix qui l'appellent ne lui laisse pas de doute.

Cette prise de possession de La Combe par l'abbé Dupanloup fut confirmée par l'évêque d'Orléans. Les ombrages et la solitude relative de La Chapelle ne lui suffisaient pas; il lui fallait l'air vif des montagnes, pour y rafraîchir sa tête brûlante et y ranimer la flamme vacillante de ses yeux malades; il lui fallait la paix de cette solitude, pour y reposer son âme après ses grands travaux. Aussi prit-il l'habitude d'y revenir tous les ans et plus souvent encore. Une fois installé à La Combe, il aspirait aux grands sommets. A. du Boys était son compagnon inséparable dans les ascensions vaillantes où leurs admirations se faisaient écho. On se sentait bien loin, sur ces hauteurs, de ce que l'évêque appelait la grande vallée des passions humaines; et cependant la pensée ni les cœurs n'étaient détournés un moment de la lutte pour l'Eglise et pour la France. Comme à cette cause Albert du Boys, lui aussi, avait consacré toutes les énergies de sa vie, leurs deux âmes se rencontraient et s'enflammaient mutuellement. Formés l'un et l'autre dans un milieu traditionnel, leurs esprits avaient reçu une orientation analogue. A cette heure, et par des chemins divers, ils étaient arrivés à reconnaître qu'il fallait se placer sur le terrain des libertés publiques pour revendiquer la liberté de l'Eglise.

D'ailleurs, et en dehors même de toute question de principes, ni l'un ni l'autre n'aurait pu manquer de respect à la grande image d'un passé dont ils portaient la si vive empreinte.

Mgr Dupanloup comprit bien vite que dans cet ami si ardent, la Providence lui avait prédestiné un important allié intellectuel. Historien et érudit, Albert du Boys lui apporterait le trésor de connaissances qu'il n'avait pas eu le temps d'acquérir et qu'aucun livre ne lui aurait fourni de la même manière, car cet esprit, assimilé au sien, adapterait en quelque sorte à sa pensée les éléments qu'il lui préparerait et les lui présenterait tout vivants.

Pour se dépouiller de sa personne, quand d'ailleurs on est quelqu'un, pour mettre sa science au service d'une autre pensée, bien plus, pour l'imprégner du souffle de cette pensée étrangère, il faut un dévouement d'une nature à part, trop désintéressé pour ne pas être très rare, quand surtout il se prolonge pendant trente ans. C'est ce que fut celui d'Albert du Boys pour l'évêque d'Orléans. Non seulement il était toujours là pour étudier et résoudre les problèmes historiques que se posait l'évêque au cours de ses travaux ; mais, avec sa curiosité constamment en éveil, il se tenait au courant du mouvement intellectuel général, lisant tout, dans toutes les langues, dégageant le sens et la portée de chaque fait, de chaque écrit, toujours dominé dans ce travail par la préoccupation d'apporter un rayon de plus à la pensée de son illustre ami. Sa science comme sa demeure, il lui avait bien tout consacré, tout donné, par un élan de cœur qui n'eut jamais de retour. En revanche, Mgr Dupanloup transporta pour lui Paris à La Combe et l'emporta lui-même dans l'essor de sa grande vie.

Les lieux aussi ont leur vocation. Celle de La Combe a été fixée par l'adoption de l'évêque d'Orléans.

Comme le maître de céans avait, dans une large mesure, abdiqué, l'évêque, à toute époque, en l'absence même des châtelains, disposait de ce nid alpestre, dont il a écrit, vieillard : « Sans La Combe je serais tombé bien plus tôt. » Il y apportait toute sa vie, son travail, ses œuvres, et il y amenait ses amis qui ne tardaient pas à devenir ceux d'Albert du Boys, quand ils ne l'étaient pas déjà. Ce furent d'abord ses collaborateurs diocésains les plus proches : l'abbé Gratry, ce grand esprit dont la philosophie se colorait de poésie et se terminait en prière, qui savait rendre les sommets de la pensée accessibles à tous, même aux enfants; son collègue, l'abbé Gaduel, qui avait en rigueur de déduction tout ce que l'abbé Gratry avait en puissance d'ascension, théologien avec lequel on ne risquait pas de s'égarer dans la poésie, mais qui égayait par un esprit original ses thèses de moraliste. Un peu plus

tard, Mgr Dupanloup amena à La Combe, l'abbé Hetsch, ancien élève de Strauss, docteur de Tubingue, devenu prêtre orléanais et à qui l'évêque allait confier, avec le supériorat de La Chapelle, sa grande œuvre d'éducation. Sous l'inspiration de cette œuvre, il écrivait le deuxième et le plus remarquable volume de *l'Education*, dont il disait à l'abbé Hetsch : « Je l'ai fait pour vous. »

Menant de front ses œuvres diocésaines et les œuvres générales, il s'occupait de reconstituer l'*Ami de la religion*, pour une plus large publicité, et il appelait dans ce but, à La Combe, deux prêtres d'une haute culture intellectuelle : l'abbé Sisson et l'abbé Cognat. L'abbé Debeauvais, le si spirituel curé de Saint-Thomas d'Aquin et le plus cher de ses condisciples de Saint-Sulpice, fut aussi de cette première génération d'hôtes que Mgr Dupanloup amena à son ami. On travaillait ensemble, on discutait, on méditait, tantôt sur la terrasse ou dans la grande allée, « ce palais de verdure et de fraîcheur », souvent aussi dans la montagne où, plus d'une fois, l'évêque trouvait pour son livre ses meilleures inspirations, et pour la ligne politique à fixer les traits de lumière les plus vifs. A la montagne, quand on s'était rassasié d'enthousiasme, en face des grands horizons, des cimes dentelées, et des glaciers semés de crevasses bleuâtres, le guide de la caravane tirait des livres de son carnier de chasseur : un auteur du dix-septième siècle d'abord, Bossuet, Fénelon, Pascal ou Corneille. C'étaient là les maîtres toujours admirés, peut-être trop exclusivement pratiqués par l'ancien supérieur du séminaire Saint-Nicolas. Ainsi, du moins, le pensait Albert du Boys qui avait entrepris de lui faire apprécier des auteurs d'une autre école et en particulier Shakespeare. De sa voix scandée et limpide, avec cet art de lire que Berryer avait cultivé en lui, il évoquait, dans le cadre rustique des Alpes, les grandioses figures d'Othello, de Macbeth, de Richard III. Et il jouissait de l'impression que produisait, sur le haut et ferme esprit de son ami, ces beautés extra-classiques. L'abbé Hetsch avait essayé, mais sans succès, de faire accepter Gœthe dans le programme. Après quelques pages d'*Hermann et Dorothée* qu'il appelait un roman, l'évêque demandait qu'on revînt à Corneille ou même à Shakespeare.

En 1853, Mgr Ginoulhiac fit sa première apparition à La Combe, et le P. Lacordaire, nous l'avons dit, la dernière. L'illustre Dominicain y rencontra, en outre de l'évêque d'Orléans, un des vétérans du parti catholique, le baron d'Eckstein, causeur plein de verve et d'esprit, avec des abîmes de science auxquels allaient puiser des disciples qui ne furent pas toujours des fils. C'était le patriarche du *Correspondant*, dont La Combe s'honore d'avoir été visitée par quelques-uns des plus vaillants écrivains : de Falloux, Rio, Cochin,

Lavedan, Gouraud, l'abbé Perreyve : l'ami, le frère d'armes de celui-ci : le P. Adolphe Perraud vint y chercher le mot de Dieu, à l'heure d'une décision capitale. Ce fut dans la chapelle de La Combe et auprès de Mgr Dupanloup qu'il consentit à assumer le fardeau de l'épiscopat. Sauzet, éloquent même devant un auditoire de salon, ne faisait pas parti de ce groupe, mais il s'y rattachait par des convictions de plus en plus accentuées. Hôte ordinaire d'Albert du Boys avec qui il repassait les péripéties du procès des ministres, c'est à La Combe qu'on l'avait décidé à entreprendre un ouvrage dont il y lut plusieurs chapitres, ouvrage capital sur la réforme du code Napoléon, et qui n'a pas encore vu le jour. C'est aussi sous les arbres de la grande allée que Rio, auteur de l'*Art chrétien*, lut son manuscrit sur Michel-Ange, avec cette voix vibrante qui avait entraîné la jeunesse bretonne sur les champs de bataille de la chouannerie. Que d'auteurs en fait ou en espérance, que de travailleurs surtout ont ainsi reçu une inspiration, une lumière, dans ce nid de la montagne, où l'évêque aimait tant à réunir les jeunes surtout, pour les provoquer à de plus hauts vols. Quand il avait indiqué la direction de l'essor, Albert du Boys intervenait, conseiller éclairé et dévoué, et jusqu'à la fin jeune lui aussi d'âme et d'esprit, il aidait à prendre cet essor puissant et élevé.

Vers 1858 commençaient les angoisses des catholiques par la spoliation des États de l'Église. Comme la grande campagne allait s'ouvrir pour la défense du pouvoir temporel, Dieu envoya à l'évêque d'Orléans un collaborateur qui, de plus près encore qu'Albert du Boys, devait partager avec lui le dévouement, les labeurs et l'honneur de la lutte. C'était le futur historien de Mgr Dupanloup, un prêtre de vingt-neuf ans, que son regard d'aigle et son cœur de père avaient discerné. L'abbé Lagrange, enlevé à un ministère provisoire pour devenir vicaire général d'Orléans, trouva tout de suite à La Combe un foyer de famille. Il y avait d'ailleurs des analogies singulières entre l'ardeur de son culte filial pour l'évêque et le son que cette amitié si intense rendait dans l'âme d'Albert du Boys. L'abbé Lagrange réalisait dans sa plénitude, on peut dire dans sa perfection héroïque, le dévouement intellectuel, qui chez lui allait jusqu'à la consécration absolue d'un talent déjà acquis.

Ainsi dévoués à l'évêque et par lui à l'Église, les deux amis, car la différence d'âge disparut entre eux, devinrent en quelque sorte des frères d'armes, et, pour La Combe, l'abbé Lagrange, fut inséparable de celui qui était « Monseigneur ».

1860 ! A dater de là, quelle période de luttes glorieuses, où le monde catholique avait les yeux sur l'évêque d'Orléans ! Pour La Combe, quelle phase d'activité et de vie, quand il y préparait

ses brochures, traduites dans toutes les langues, et dont Pie IX disait qu'elles lui valaient des armées! Quelles actions de grâces lorsque l'intrépide lutteur revenait dans les Alpes après les ovations de Rome! Mais cette grande page d'histoire a été écrite par celui-là même qui fut le plus à la peine, près du héros. Nous ne la rappelons ici que comme l'un des souvenirs les plus émus d'Albert du Boys; il se gardait bien de dire : *Pars fui.* Du reste, tous les collaborateurs perdus et absorbés dans la grande personnalité de l'évêque ne pensaient comme lui qu'à l'Église défendue, ou à défendre encore.

Des témoins attentifs auraient pu remarquer, cela n'a pas été assez dit, que l'heure où la gloire extérieure l'enveloppa d'un plus vif éclat fut aussi, pour Mgr Dupanloup, le moment où un souffle plus ardent de zèle passa sur son âme. C'était la sanction divine de tous ses travaux pour l'Eglise. Quel spectacle devait offrir l'athlète tout à coup changé en père, l'évêque hier escorté des acclamations du monde, maintenant penché sur les besoins d'une seule âme! La Combe prêta plus d'une fois son beau cadre à ces œuvres d'apostolat; la petite chapelle eut ses grands jours, celui, par exemple, où un ancien enfant du catéchisme de la Madeleine revint à cinquante ans au Dieu de sa première communion. Pendant des années, Monseigneur avait préparé cette victoire de la grâce, avec le concours d'A. du Boys, auquel il avait dit : « Vous y pourrez beaucoup. » Ainsi se prépara encore par la plus touchante stratégie, entre l'évêque et M. Rio, l'abjuration d'une protestante, que l'initiation à l'art avait mise sur le chemin de la foi. Mais surtout ce fut à La Combe que vint aborder une autre enfant de l'erreur, Harriett Shiletto, qui était destinée à la grande vie religieuse et pénitente des Clarisses. Or si ces âmes recevaient le don de Dieu par le ministère de l'évêque, plus d'une fois elles se sentirent aidées par son coadjuteur laïc, qu'aussi bien elles appelaient « mon père ». Rien de paternel et de filial comme la correspondance d'Albert du Boys avec Harriett, qui lui confie sa vie d'âme en même temps que sa vie extérieure. Entrée dans l'ordre de Sainte-Claire, elle ne renonce pas à son adoption; mais ne devant plus rien posséder en propre, elle y fait participer toutes ses sœurs et même son abbesse. Du monastère des pauvres Clarisses de Londres et à celui d'Arundel, on écrit à Albert du Boys « mon Père », on lui demande, au commencement de l'année, sa bénédiction de patriarche. C'est une fête quand ses lettres arrivent et on les lit en communauté. Tous ses sentiments, ses épreuves comme ses joies sont partagés. Le jour où son fils revient sain et sauf du siège de Paris, il s'est hâté de l'annoncer à sa chère famille de Londres, et l'abbesse interrompt le grand silence, pour donner cette nouvelle à ses sœurs, qui récitent aussitôt le *Te Deum.*

Cette affection intense, devenue aujourd'hui un souvenir ému et un dévouement surnaturel, est le type de celles qui rejaillirent en quelque sorte sur Albert du Boys, transportant à son âme une partie du sentiment filial consacré à Mgr Dupanloup. L'apostolat qui lui valut ce commerce digne des âges de la foi naïve et pure, ne devait pas étonner ceux qui en étaient les témoins, car il y avait du prêtre en lui : d'abord l'intelligence et l'attrait de la vie spirituelle la plus élevée; — il en avait aussi l'expérience au delà de ce que laissait supposer d'ordinaire son entrain et son activité extérieure; — de plus la flamme impatiente qu'on nomme le zèle, et qui réclame à tout prix des milieux à éclairer et à échauffer. Le sacerdoce d'Albert du Boys à la Combe, secondant celui de Monseigneur, s'exerça avec des délicatesses et une discrétion infinie; quand ce n'était pas par des rapports directs, il aidait à l'œuvre par son respect, sa réserve qui assurait la liberté nécessaire et par l'atmosphère qu'il contribuait pour une si large part à faire régner. « Oh! La Combe, où la lumière et la paix ont passé sur moi! » C'est le cri de l'une de ces âmes qui trouvèrent dans cette atmosphère une nouvelle vie!

Entre les amitiés profondes nouées ou développées à l'occasion des relations de La Combe avec Mgr Dupanloup, nommons celles de Mlle de Virieu, de Mme de Chabons, de Mme de Menthon, de la marquise de Castellane (pour ne parler que de celles qui ne sont plus). Ces femmes, d'un esprit supérieur, dans des correspondances longuement continuées, échangent avec A. du Boys leurs appréciations sur les évènements contemporains, tandis que d'autres plus jeunes le consultent sur leurs lectures, leurs études, et même leurs travaux littéraires; car Monseigneur, transformant ou complétant sa première méthode de direction, y a fait entrer pour certaines âmes l'élément nécessaire du travail intellectuel, et Albert du Boys l'aide très efficacement à former des élèves en composition historique et en hagiographie. C'est un des traits de son caractère que ce rôle de mentor rempli auprès de jeunes femmes et de jeunes filles pour lesquelles il fut un guide en même temps qu'un ami cher et vénéré. Ainsi ce goût toujours si vif pour les rapports intellectuels que nous a révélé même sa vie d'étudiant s'éleva-t-il jusqu'à l'attrait des âmes. L'homme du monde, sans s'en douter, s'était laissé pénétrer par l'apôtre.

Pourvoyeur avec tout ce qu'il a, coadjuteur avec tout ce qu'il est, du grand évêque dont il estime l'amitié sa meilleure récompense en ce monde, il est aussi à l'occasion conseiller, moniteur même, osant se dire alors « l'organe de ceux qui aiment le plus et qui se taisent ». Comme il fallait aimer pour tenir ce langage! comme il fal-

lait être digne de cette respectueuse tendresse pour le provoquer !

L'évêque donna la mesure de l'intelligence qu'il avait du dévouement de son ami en l'emmenant avec lui au concile. Dès la première nouvelle de la grande initiative que le Pape venait de prendre, l'âme si catholique d'Albert du Boys tressaillit d'espérance. Une fois encore, il voulut combattre, par son modeste effort, l'obstacle apporté à l'action de l'Église. Un concile, disait une presse hostile à laquelle faisait écho le préjugé fortifié par l'ignorance, un concile, n'est-ce pas une tentative de plus pour asservir le temporel au spirituel? Et qu'est-ce que l'histoire des conciles, sinon le passé des humiliations de l'État sous le joug de l'Église? C'est ainsi qu'on parlait dans certains milieux presque officiels. L'historien du droit criminel avait compulsé les archives ecclésiastiques : mieux que personne, il était en mesure de relever l'accusation et de la confondre en lui opposant le fait historique. Dans une étude très nourrie sur *l'influence sociale des conciles*, il établit ce thème que « ces assemblées ont souvent favorisé le progrès de la civilisation et n'en ont jamais arrêté l'essor ». Mgr Ginoulhiac, qui avait approuvé le projet de cette œuvre, témoigna, en l'accueillant, que « le jurisconsulte avait trouvé le secret d'être utile aux théologiens. »

L'auxiliaire que l'évêque d'Orléans honorait de cette haute distinction lui offrirait sans doute le secours de son érudition pour toutes les questions qui n'auraient pas trait au dogme. Mais quant à lui, son principal but était de contempler le spectacle grandiose des plus solennelles assises de la catholicité? « Tous ces évêques, écrit-il de Rome, parlent une même langue, le latin. Et cette unité matérielle n'est qu'un symbole; ce qu'ils parlent bien mieux encore, avec le même accent, c'est la langue de la piété et de la foi. Des rives du Danube à celles du Mississipi, ils se reconnaissent pour frères. Quelle beauté dans cette unité! »

Albert du Boys revient de Rome, non pas comme un vaincu, — prêtres et fidèles, tous triomphent dans l'Église en même temps que la vérité, — mais soumis de cœur et d'âme au dogme proclamé par le concile.

Ils se retrouvèrent à La Combe pressés autour de l'évêque, ceux qui avaient été dans la ville éternelle ses auxiliaires ou les témoins avides des gestes conciliaires; outre MM. Lagrange et Gaduel, le comte et la comtesse de Menthon, le comte et la comtesse de Richemont. Toutes les anciennes nuances d'opinions étaient alors fondues dans un même acte de foi à la vérité et d'amour de l'Eglise.

Au milieu de cette réunion vint éclater la déclaration de guerre

avec la Prusse. Ce fut le signal de la dispersion. On passa une dernière soirée sur la terrasse; les âmes étaient oppressées par des pressentiments, hélas! trop justifiés. « J'ai horreur de la guerre, et de cette guerre, » s'écriait Monseigneur. Albert du Boys eut un trait de lumière. « Il faut cependant, dit-il, faire entendre l'accent du patriotisme chrétien : faites un beau mandement, Monseigneur. — Non, répliquait celui-ci, je n'ai aucun goût à cette œuvre, et je ne trouve pas d'inspiration quand je n'aime pas ce dont je parle. » Le mandement se fit : l'inspiration en fut à cette hauteur qui était la région naturelle du grand évêque, chaque fois qu'il évoquait la patrie, la justice, les âmes. De là, il se rendit au poste du péril et de la lutte, qu'il occupa héroïquement durant tout cet hiver néfaste, réparant notre honneur, autant que possible, à force de grandeur morale dont il infligea en spectacle à ses hôtes des traits sublimes et sans nombre.

La part prise par La Combe à nos malheurs fut moins éclatante, non moins profonde; Albert du Boys avait l'âme si française! Son second fils est à la défense de Paris, et un jour il annonce qu'il va être employé aux postes avancés où naturellement le danger augmente : « Cette nouvelle, écrit le noble père, a fait battre bien douloureusement le cœur de sa mère; quant à moi, je suis fier de voir mon fils exposé pour la patrie, puisque mon âge me retient là où l'on ne peut la servir qu'en priant. » Sa fille, pendant ce temps, faisait une gerbe des plus belles fleurs cueillies dans le jardin des Pères de l'Eglise et l'offrait à saint Joseph, en la forme d'un Mois où l'auteur ne parle presque pas, mais fait parler pour elle la bouche d'or de la tradition [1]. Le patriotisme qui prie uni à celui qui verse son sang, ces deux holocaustes contribuèrent sans doute à abréger les jours de colère; le calice pourtant ne devait point passer qu'il n'eût été bu. On sait le reste. Franchissons ce deuil.

Dans les premiers jours du relèvement, Albert du Boys recevait de Mgr Dupanloup un télégramme conçu en ces termes : « Accepteriez-vous la préfecture de Bordeaux? » C'est M. Thiers qui avait chargé l'évêque d'Orléans, alors membre de l'Assemblee nationale, de faire cette proposition. Entre le premier président de la troisième république et l'homme intègre auquel on songeait pour administrer la ville où siégeait le parlement, il n'y avait guère d'affinités de caractère, tout au plus quelques relations dans le passé d'où était née, chez l'un du moins, quelque estime pour l'autre. M. Thiers a proclamé l'intelligence la première qualité de l'historien : il parlait *pro domo* et nonobstant il aurait eu raison si l'intelligence eût été, à

[1] *Mois de saint Joseph*, d'après les docteurs et les saints.

ses yeux, cette faculté complexe qui embrasse le sens moral comme le sens esthétique, tout l'être intelligent dans l'homme. Mais au degré même où M. Thiers possédait cette faculté et où il en usa, l'homme d'État, ordinairement posté dans l'égoïsme et dans le faux, était malgré tout un homme inévitable à rechercher pour le publiciste curieux de renseignements utiles. Albert du Boys le vit dans les premières années de l'Empire. Ces relations lui permirent de saisir sur le vif l'homme auquel il aimait à reconnaître des accès de générosité, mais dont les principes ne furent que des moyens oratoires.

Le candidat sans le savoir à la préfecture de Bordeaux, en 1871, n'était donc pas un inconnu pour le chef du pouvoir exécutif. Il refusa. L'offre spontanée était des plus honorables. Ce ne sont pas les convenances de famille à sacrifier qui auraient pu déterminer une hésitation chez Albert du Boys; mais il se jugeait lui-même avec impartialité trop insuffisamment préparé à devenir tout d'un coup un administrateur. Puisse cet exemple faire école!

Une grande activité marqua les dernières années de Mgr Dupanloup, à la fois homme politique au parlement, défenseur, et toujours au plus fort de la lutte, du pouvoir temporel, il faut ajouter plus évêque et plus apôtre que jamais. Un nouveau collaborateur s'était associé à l'ancien groupe. C'était l'abbé Güthlin, esprit de haut vol, à la fois précis et souple, qui s'appliqua de suite à toutes les questions engagées, avec la supériorité que lui donnait sur tous les terrains sa culture philosophique. Albert du Boys l'apprécia très vite, soit à Versailles, où, sur un signe, il allait rejoindre Monseigneur, soit à La Combe, de plus en plus transformé en atelier de travail. Il y avait dans tout le groupe comme une hâte de couronner grandement une si grande carrière : ces dernières années furent un vrai coup de feu à l'unisson.

La loi sur les universités catholiques sera la dernière joie qui retentira de l'âme de Mgr Dupanloup dans celle d'Albert du Boys. La liberté de l'enseignement avait été le premier sujet des initiatives de l'ancien magistrat dans la presse. Pour lui aussi, c'était la thèse de toute sa vie qui triomphait par son illustre ami. Mais les beaux discours qui avaient enlevé cette loi furent presque le chant du cygne pour l'évêque. L'année suivante l'infirmité arrêta pour la première fois le grand athlète toujours debout, et dont l'activité physique était le contre-poids nécessaire de son activité intellectuelle.

C'était la mort qui approchait. Hélas! elle planait aussi sur la demeure de son ami. Quand il y arriva le 16 août 1878, appuyé au bras de l'abbé Güthlin, il s'arrêta à la porte du salon et fondit en larmes : il venait d'apercevoir les yeux profonds et le pâle

sourire du fils aîné de son vieil ami, M. Félix du Boys, qui lui présentait son petit Joseph. L'enfant était l'image fidèle de son père à cinq ans, alors que l'abbé Dupanloup enveloppait celui-ci de sa tendresse, le portait à travers les torrents de la montagne et lui apprenait à servir la messe. Ce Félix si aimé, aujourd'hui magistrat déjà éminent, était brisé en pleine activité, en plein bonheur. Mgr Dupanloup, de loin, avait ignoré la gravité et la marche rapide du mal, qu'un coup d'œil venait de lui révéler.

Les illusions que l'on se faisait autour du jeune malade, l'évêque les avait sur lui-même. Cependant il sentait ses forces l'abandonner. « Pauvre La Combe, il ne me reconnaîtra plus », avait-il dit tristement à la vue de ces montagnes qu'il gravissait jadis d'un pas si intrépide. Aucune prière ne put le décider à modérer son travail, à restreindre sa prodigieuse correspondance : il se hâtait d'envoyer un dernier rayon de lumière aux âmes qu'il avait aimées. Mais surtout il fut impossible de l'arrêter sur la route d'Einsielden où il voulait faire une retraite de préparation à la mort. Il revint, pour y mourir, à ce foyer devenu le sien depuis trente ans ; Dieu voulait donner cette consécration suprême à l'une des plus nobles amitiés qui furent en ce siècle.

C'était un touchant spectacle que celui des deux vieillards s'enlaçant plus étroitement encore au bord de la tombe qui s'ouvrait pour l'un d'eux. A. du Boys, comme tous les siens, assiste avec un religieux respect aux dernières ascensions d'une âme qu'enveloppent les premières lueurs de l'éternité. L'évêque d'Orléans est là tout entier, ses grandes ailes ouvertes comme un aigle qui va s'élancer dans la lumière. Jamais, dit-on auprès de lui, on ne l'avait senti aussi tendre, aussi fort. Chacune de ses paroles avait un accent inoubliable et déposait dans les âmes un enseignement ou une consolation. Mais ces *derniers jours* ont été racontés ailleurs par un témoin, avec un charme et une intensité de sentiments dont nous chercherons vainement à reproduire l'écho.

Le passé de La Combe se brisait, ou plutôt allait être fixé pour l'éternité. C'est entre les bras de son vieil ami et du plus jeune de ses disciples que Mgr Dupanloup entendit soudain l'appel de Dieu, le 11 octobre 1878.

Deux jours après, le char funèbre descendait les rampes de la montagne, suivi par le vieillard tout en larmes et le jeune malade, pâle comme un esprit et qui tenait à la main son petit Joseph. La même semaine La Combe était désert. Toute la famille alla continuer à Hyères le calvaire des derniers jours. Félix du Boys, que la prière de Monseigneur mourant n'avait pu retenir sur la terre, se préparait à le rejoindre au ciel. Quant à son père, tout à coup

arraché à ses illusions, il n'hésite pas à faire ce nouveau sacrifice : après son illustre ami, son fils. C'était dans la nuit du 14 décembre. Lui-même avertit de son état soudainement aggravé le bien-aimé malade et lui offre de recevoir l'extrême-onction. « L'extrême-onction, mon père, à moi ! » murmure le jeune mourant, puis la foi refoulant ce cri de la nature : « Merci, mon père, oui, tout de suite. » C'était une âme de vierge, a déclaré le prêtre après avoir rempli son ministère. Albert du Boys ferme les yeux de ce fils chéri et va de suite communier. « J'ai besoin de cette force, dit-il à sa fille, avant de revoir ta mère. » Mme du Boys était mourante, on la sauva; mais, infirme, elle ne revit plus La Combe.

XV

Quel passé qui venait de se fermer, et quelles douleurs l'avaient pour ainsi dire scellé!

La Combe, lieu historique désormais, demeure imprégné de souvenirs qu'on respecte jusque dans les moindres détails matériels. Rien ne change de ce que l'évêque a vu et connu. Tout s'achève de ce qu'il a désiré. Il est mort, faisant le plan d'un petit monument à ériger en l'honneur de la *Vierge fidèle* sur le plateau de Saint-Murys, le lieu de sa prière et de son repos quotidien. Albert du Boys prend soin de cette érection, et quand elle est terminée, la dédicace de la stèle commémorative réunit une fois encore les amis intimes de l'évêque. Groupés autour de son historien dans cette grande salle où l'empreinte de son activité est partout, ils entendent la lecture du manuscrit de sa *Vie*. Albert du Boys est là le plus vieux témoin du héros; près de lui, la marquise de Castellane, qui à douze ans avait été associée à son œuvre auprès de Talleyrand; M. Chapon, vrai fils de son cœur en ses dernières années, et qui a béni son dernier soupir; M. Couvreux, un prêtre d'élite, qui fut son secrétaire et dont la maladie condamna la vie à n'être bientôt plus qu'un feu intérieur; M. Lavedan, l'un des plus fidèles compagnons d'armes; le baron d'Yvoire, à la fois le disciple et l'ami de Mgr Dupanloup; Mgr Turinaz, un de ces jeunes prêtres de jadis qui venaient chercher à La Combe l'orientation du grand évêque; M. Lefébure, qui disait de cette réunion si harmonieuse et si émue : « Nous étions dans le vrai, nous voilà redescendus dans le réel. » L'archevêque d'Albi, Mgr Ramadié, officia; l'abbé Lagrange expliqua avec son cœur le sens de ce pèlerinage des amis de « Monseigneur » au lieu privilégié de sa prière. Sa prière! n'était-ce point le foyer de sa flamme et partant de toute sa vie? Ses amis savaient ce que le monde ignora, et c'est pour-

quoi ils étaient là ! On appela cette journée l'épilogue de La Combe.

Voilà trente ans, depuis 1848, pendant lesquels nous n'avons plus cherché à découvrir les initiatives séparées d'Albert du Boys. Il était dans la maturité de son talent, dans tout l'épanouissement de sa riche nature, quand Mgr Dupanloup se l'annexa. A partir de là, l'honneur et le labeur, pour lui, se résument en deux mots; il n'y a plus eu un grand déploiement de l'activité de l'évêque sans retentissement dans sa vie, avant, pendant, après l'action. Pas un effort catholique dont on ne puisse dire : il y était. Et certes, il n'eut jamais la pensée d'exagérer son rôle, car « il y était » pour le service et non pour la gloire. Nul moins que lui ne songeait à revendiquer une part dans le mérite d'avoir fait réussir l'effort; sa grande joie, c'était le but atteint, l'Église servie, la cause qui triomphe, l'*adveniat regnum tuum* rapproché de la réalisation. C'est à la lettre qu'on ne saurait dire à quoi de grand il n'a été mêlé, et mêlé utilement, dans ce siècle. Au cours de cette étude, nous ne l'avons pas perdu de vue un seul instant, et nous avons parlé de tant de choses, de tant d'hommes, de tant d'évènements! Durant la première partie de sa vie, il n'y a pas de montagnes entre La Combe et Paris; pendant la dernière, il n'y en a plus de Paris à La Combe. Quand la diète chrétienne, — c'est ainsi qu'Ozanam a baptisé les réunions de La Combe, — se tient sous ses beaux ombrages, sait-on vraiment ce qu'il faut le plus admirer de la puissance d'intérêt qu'il y apporte, ou de l'oubli de soi dans lequel, très naturellement, il s'enveloppe, absorbé par la préoccupation commune. Ses hôtes forment pourtant autour de lui une couronne à le rendre fier. Vingt évêques au moins ont, en sa demeure, fait des séjours plus ou moins prolongés. Outre les femmes supérieures que nous avons nommées et d'autres encore, il a reçu en si grand nombre des hommes distingués de toute spécialité et de toute nation; nous renonçons à les énumérer. Sa sincérité, son absolu désintéressement étaient si évidents et donnaient un tel charme à son commerce que ses correspondants, — et qui ne l'a été? — se trouvaient aussitôt conquis à sa personne, au moins dans une mesure. Entre les lettres, extrêmement nombreuses, que nous avons dépouillées et qui lui furent adressées des quatre points cardinaux, il n'y en a pas une qui n'ait un accent; c'est à lui, plus encore qu'à sa pensée, que cet accent rend hommage. Pour ne citer qu'un exemple : à l'occasion d'un article de critique sur les *Pensées* de Pascal, éditées par E. Havet, celui-ci lui écrit : « ... Quant à un autre tort, que vous relevez chez moi, et qui est, suivant vos expressions, d'avoir *quelque chose de gracieux* à dire à tout le monde, et de trouver d'*aimables paroles* pour les

adversaires les plus déclarés, je ne me flatte pas d'avoir été aussi gracieux que vous le dites, mais je ne verrais pas grand mal à cela; et vous-même, tout en me combattant, vous vous montrez trop aimable envers moi pour avoir le droit de me reprendre là-dessus. Sérieusement, monsieur, dussiez-vous me dire encore que je suis trop facilement content de mes adversaires, je ne puis m'empêcher de vous remercier très sincèrement d'avoir bien voulu vous occuper de moi longuement et à deux reprises dans un journal qui s'adresse à un public aussi distingué, et de l'avoir fait sur le ton le plus obligeant et le plus courtois. Les témoignages favorables, et même les compliments que vous avez mêlés plus d'une fois à vos critiques, m'ont extrêmement flatté, et je vous en suis, monsieur, très reconnaissant. »

Au surplus, si la sympathie lui vient de partout, à qui la refuse-t-il? Cet homme de foi si pure et si austère savait comprendre qu'en dehors même de la communion au dogme complet, certains rapprochements sont possibles, utiles, que toute parcelle de vérité et tout sentiment généreux peuvent être un lien. Comme il eût applaudi récemment le langage du cardinal Lavigerie, à Saint-Sulpice[1]! Quand l'élévation morale, la dignité du caractère l'avait attiré, c'est alors qu'il devenait entreprenant pour attirer à son tour sur les sommets plus sublimes du christianisme intégral. Combien n'a-t-il pas ménagé de rencontres qui étaient de véritables pièges tendus aux âmes de bonne volonté pour achever en elles l'œuvre de lumière! Il aimait tant l'unité dans la communauté de biens, lui qui donna tout, ses amis même, du reste sans s'appauvrir. Au cours de sa longue existence et à travers tant de changements qui rendaient difficile la simple connaissance du devoir, sa ferme raison lui fit toujours comprendre le milieu à garder entre la résistance qui se perd et la servilité qui se déshonore. Mais les partis une fois formés, — et il est impossible qu'ils ne se forment, car Paul, Apollon, Céphas, prennent racine aux entrailles de la nature humaine, sans que la grâce les contrarie, puisque *divisiones gratiarum sunt*, — Albert du Boys, inféodé comme tout le monde à l'un de ces partis, s'expliquait, se justifiait au besoin, de cette manière charmante : « Ayons donc chacun notre colonel, mon bon ami, si nous ne sommes pas appelés à servir dans le même régiment. Qu'importe après tout? n'obéissons-nous pas au même général en chef? Il y a, dans la même armée, une artillerie, un génie militaire, des fantassins, voire des francs-tireurs; la tactique varie avec l'arme. Laissez-nous la liberté de nos préférences. »

[1] Discours du cardinal Lavigerie à Saint-Sulpice, le 21 septembre 1890.

Celui qu'on a appelé le grand éveilleur d'âmes avait trouvé dans Albert du Boys l'âme la plus éveillée, la plus vivante, la plus active. Entre temps, et en outre du travail considérable qu'il fondit dans l'œuvre de l'évêque, il continua ses grandes études de droit criminel. Il les avait interrompues en 1850, pour écrire un livre sur *Les principes de la révolution française, considérés comme principes générateurs du socialisme et du communisme*. Malheureusement ce livre ne parut qu'en 1852, lorsque, l'Empire proclamé, le danger n'était plus du côté de la liberté, mais du côté du despotisme. D'autre part, Berryer travaillait alors très activement à la fusion, pour le succès de laquelle il importait, paraît-il, de conserver l'équivoque entre les réformes proposées par Louis XVI dans sa déclaration du 21 juin et les mauvaises lois faites à la Constituante même avant la fin de 1789. Or Albert du Boys dissipait cette équivoque : d'où un peu de mauvaise humeur passagère chez ses amis, et son livre eut à en souffrir. M. de Metternich lui écrivait, au contraire : « C'est un ouvrage de haute portée et d'une utilité si évidente que je le fais traduire en allemand pour le répandre parmi les hommes capables de réfléchir. »

Albert du Boys a soixante-dix ans lorsque, sa tâche achevée de criminaliste-historien, au lieu de songer au repos, il se jette, avec l'intrépidité d'une jeunesse renouvelée, sur une autre portion du champ de l'histoire. L'Angleterre l'attire avec les péripéties mouvementées de son passé religieux; et tout d'abord il se prend à l'épisode principal qui coupe pour ainsi dire en deux les annales de l'Église anglicane, le schisme d'Henri VIII dont il raconte les origines en retraçant la vie de Catherine d'Aragon.

Catherine d'Aragon est une œuvre très forte que l'Académie française a couronnée. Plus tard, dans une série d'études de moindre haleine sur Lanfranc, saint Anselme et saint Thomas Becket, sur Fisher, sur l'anglicanisme considéré comme religion d'État, Albert du Boys écrit en quelque sorte une préface et une conclusion au livre qui, avec Catherine d'Aragon pour centre, aurait pour titre : *Rapports de l'Eglise et de l'Etat en Angleterre depuis la conquête des Normands jusqu'à nos jours*.

C'est surtout par ces derniers travaux que l'historien doit être jugé. Nous nous souvenons d'une circonstance où il se révéla tout entier. Nous lisions, ensemble et à haute voix dans la *Revue des Deux Mondes*, un article de critique, dont l'auteur disait : « L'exactitude la plus scrupuleuse ne vaut pas le moindre élan de l'imagination et de la pensée. Le mirage du désert est plus beau que ses sables. » — « Et c'est un historien qui parle? s'écria-t-il indigné. Oui, je le reconnais, la préoccupation de l'exactitude peut

gêner l'élan de l'imagination, sinon de la pensée : d'où la difficulté de l'histoire considérée comme art. Mais est-ce que le paysagiste, tout en peignant la nature avec fidélité, ne marque pas sa toile de l'empreinte de son âme? et de même l'âme de l'historien se montrera à travers ses récits toujours vrais : mais surtout pas de mirages! »

Une autre fois, il vient de lire, aux *Pièces justificatives* d'une dernière édition de ses Œuvres, qu'Augustin Thierry s'est rétracté au sujet de la prétendue origine saxonne de Thomas Becket; et il écrit à un ami : « C'est sur le fait de cette origine que Thierry avait édifié sa brillante théorie de la lutte des deux nationalités. Comme il a dû lui être cruel de voir crouler tout cet échafaudage! Mais, dites-moi, après cela, si la conscience d'un véritable historien n'est pas une admirable chose. Vous autres, gens de métaphysique, vous ne prisez pas le mérite de l'exactitude dans les petits faits dont se compose la trame de l'histoire. Quant à moi, je regarde la vérité, en histoire, comme la revanche de la justice; je la veux entière, j'en ai la passion. » Voilà bien l'historien dans A. du Boys. Le goût naturel qui le porta à l'étude de l'histoire était fait, en grande partie, de curiosité. C'est le document qui l'attire, c'est le texte qui l'absorbe, et encore plus en érudit qu'en critique. Peut-être la joie de la découverte l'empêche-t-elle quelquefois de pousser aussi loin que possible ses investigations, car il lui tarde d'éditer le *fait*. L'histoire, d'ailleurs, il le sait, est la toile de Pénélope, toujours susceptible d'être enrichie, si ce n'est recommencée. Son ferme esprit était très capable de dominer les faits et de les juger. Il appréciait grandement, chez les autres, ces vues d'ensemble où l'historien ressuscite la physionomie du passé dans son unité; la philosophie de l'histoire, en un mot, sans laquelle son œuvre demeure une compilation. Or, pour lui, Albert du Boys usa, croyons-nous, trop sobrement de cette philosophie. C'est encore la poursuite du fait particulier qui le distrait de l'idée générale. Il ne se sépare pas assez de son sujet, — j'allais dire de sa matière historique, — pour lui tracer un cadre, le voir sous un large horizon, et enfin lui créer une vie. La mémoire, semble-t-il, était plus en jeu que la réflexion dans l'acte même de la composition. Mais le mérite, — celui-là incontestable, — de l'historien consiste à avoir été toujours sincère; on pourrait peut-être ajouter, toujours vrai. Il eût voulu, nous l'avons entendu, pénétrer de son âme ses récits, être vivant autant qu'exact et, ainsi, traiter sa science comme un art. Son âme se montrait-elle autant que sa conscience? elle se faisait plutôt deviner. On la sent, mais elle ne monte pas jusqu'à la surface. Chose étrange, Albert du Boys, si ému, si vibrant, à qui

toute beauté mettait des larmes aux yeux, à peine était-il armé de sa plume qu'il redevenait seulement attentif et par conséquent correct, avec un peu de froideur ou plutôt de sécheresse. Quand il écrit, on ne doute pas de l'existence d'une source profonde d'où l'émotion s'échappe par filet; mais on s'attendait à la voir jaillir.

Ajoutons que s'il est des natures d'écrivains improductives à force de scrupules, celle d'Albert du Boys fut d'une fécondité presque excessive, excès de sincérité.

A mesure qu'il appprocha de la fin de sa carrière, ses amis crurent surprendre en lui un progrès marqué et continuel de vie intérieure. L'âme, jusque-là en partie captive, débordait dans la liberté de son essor. Son cœur devait se briser une fois de plus, en 1885, par la mort de Mme du Boys, femme en tout éminente, et que ces pages supposent à un degré si absolu! Quand ce nouveau coup vient le frapper, il se tourne vers sa fille qu'il reçoit dans ses bras et lui dit : « Mon enfant, nous avons encore à aimer et à servir l'Église. » Il fit l'un et l'autre, continuant, comme il le disait, les traditions de La Combe, car il n'était pas de ceux qui se rattachent à de grands souvenirs par de vaines effusions de sensibilité. Il aurait cru manquer, par exemple, à la mémoire de l'évêque d'Orléans, en manquant de dévouement aux jeunes universités catholiques, qui sont surtout ses filles. Celle de Lyon garde une mémoire profonde de son active et féconde sympathie. Quand il aurait pu à tant de titres dire aux jeunes hommes la parole de Nestor : « J'ai vécu avec des hommes qui valaient mieux que vous », et, comme font d'ordinaire les vieillards, se replier vers le passé, au contraire il se tournait vers l'avenir. « Je m'en vais, écrivait-il, mais mon devoir est de tendre la main à ceux qui arrivent. » Plusieurs sans doute parmi nos lecteurs se souviendront ici des secours très divers qu'ils ont reçus de ce vétéran. Par-dessus toutes choses, il interdisait aux jeunes de verser dans le pessimisme : « Je comprends tout, excepté le nihilisme; au nom même de la religion qui fait de l'espérance une vertu et un devoir, espérez. » Quant à lui, sa crainte intermittente était de passer brusquement d'une verte vieillesse à une extrême décrépitude. « Il y a pour notre saison comme pour l'automne, écrit-il, de rapides étés de la Saint-Martin, et pour les lampes mourantes des jets de vive lumière, avant qu'elles ne s'éteignent! Profitons-en. » Son jet de lumière fut une *Vie de dom Bosco*.

Cette vie, enveloppée de légendes, Albert du Boys voulut l'écrire en historien. Il alla à Turin s'établir près des Salésiens pendant quinze jours, y vivre de leur vie, comme autrefois à la Grande-Chartreuse quand il s'était agi de saint Bruno. Il avait alors quatre-

vingts ans. Son ouvrage, qui eut un grand succès, fut traduit en neuf langues. Ainsi l'apprit-il de dom Bosco lui-même, quand ils se revirent, deux ans après, pour la dernière fois en ce monde. Ce jour-là aussi, le thaumaturge dit de son historien : « Le regard du prêtre ne trouve plus rien à y reprendre : c'est une âme achevée. » Dom Bosco espérait pourtant, il voulait le revoir, et, l'hiver suivant (1887), il l'appela à Turin avec des termes de tendresse qui avaient sur les lèvres du saint un accent naïf et charmant. Mais les forces physiques d'Albert du Boys commençaient d'être moins résistantes à la fatigue. On craignit pour lui ce voyage; il céda, et revint à La Combe; La Combe, ce prolongement de lui-même, disait-il souvent, et le sanctuaire de ses souvenirs, devenu le reliquaire de ses affections depuis qu'on avait déposé le cœur de Mme du Boys dans la chapelle du château. Devant sa terrasse, un grand peuplier que, enfant, il avait vu planter et projeter son ombre d'abord sur la plaine, puis sur la montagne, au fur et à mesure de sa rapide croissance, ce vieil arbre, son contemporain, avait en son absence pris un nouvel essor, et semblait s'élancer vers le ciel. Le contraste de cet essor et de ce qu'il appelait sa propre décadence lui inspira cette page touchante : « Il monte et je descends. Il monte; c'est l'ascension d'une sève puissante encore et d'une force d'expansion qui semble indéfinie. Au contraire, la force physique de l'octogénaire s'est arrêtée depuis bien des années. Mais si les jambes du vieillard ne peuvent plus comme autrefois gravir ces rochers et escalader les hauts sommets qui l'entourent, est-il vrai qu'il ne monte plus? Son âme a-t-elle cessé de hanter les sommets de l'idéal? La sève de sa vie morale est-elle devenue plus rare? Le feu sacré s'éteint-il peu à peu en lui? Non, la mission de l'âme est de réagir contre les défaillances du corps. Sa destinée est de monter toujours, sans que son ascension puisse avoir un terme. Le plus grand arbre tient à la terre par ses racines, et ne sera délivré de cette servitude que pour s'affaisser sur le sol. L'âme au contraire brisera la frêle enveloppe qui l'attache à ce monde matériel, et après s'être rapprochée de l'infini, elle l'*atteindra!* »

La sienne allait l'atteindre, en effet. Dom Bosco l'avait dit, c'était une âme achevée. Loin d'être pour lui un appauvrissement, la vieillesse était une moisson : moisson de piété et de science, car sa mémoire n'avait rien oublié, et son esprit avait conquis les points de vue supérieurs de la pensée. Aussi quel intérêt avait alors sa conversation si riche de faits et d'idées, et toujours animée de ce feu intérieur qui soulevait les jeunes surtout, auxquels il aimait, de plus en plus, à se donner. Jadis professeur de ses fils et de ses neveux, et avec quelle conscience! — il commençait la journée

avec eux à cinq heures du matin, — on le voit plus qu'octogénaire donner encore des leçons de philosophie à un petit-neveu de prédilection, dont les premiers succès littéraires rayonnèrent sur ses derniers jours. C'est à cet âge avancé qu'il se donnait des émotions paternelles et intellectuelles, tout ensemble, comme celle dont il fait ainsi le récit à un ami : « Je reviens de Grenoble, où j'ai vu et caressé mes chers petits-enfants. Notre Geneviève est délicieuse. Quant à Joseph, j'ai fait sur lui une expérience psychologique. Je lui ai lu la chanson de Roland d'un bout à l'autre. Il buvait mes paroles. Ces œuvres sont les chants du berceau du monde naissant; de là le charme qu'elles gardent pour les jeunes imaginations. Comme Léon Gautier disait, dans sa préface, qu'on pourrait *peut-être* mettre ce poème entre les mains des enfants de douze à treize ans, et que j'avais vu un enfant de huit ans et demi enthousiasmé, je lui ai écrit mon expérience. « Merci, mille fois merci, m'a-t-il répondu, vous ne pouviez m'apprendre rien qui m'allât plus droit au cœur. »

Chateaubriand a dit « Le vent qui passe sur un front dépouillé ne vient jamais d'un rivage heureux. » La sérénité d'Albert du Boys donnait un fier démenti à cette amère parole. Au lieu de compter les blessures de la vie et d'envoyer au ciel l'écho de son gémissement, lui ne cessait de bénir les affections que Dieu laissait à sa vieillesse : sa fille, dont la vie était fondue dans la sienne; son fils, si digne de continuer ses traditions et si aidé pour cela à son foyer; ses trois petits-enfants, dans lesquels il retrouvait l'image de leur père et de leur mère, si fidèle à ce grand deuil; les amis, enfin, qui se succédaient tout l'été au manoir alpestre, empressés autour du vieillard. Peu de jours avant de mourir, il vit venir à La Combe un Mexicain, catholique éminent, qui, faisant le voyage de France, avait voulu saluer dans sa demeure l'hôte et l'ami de Mgr Dupanloup.

C'est ainsi qu'Albert du Boys vécut ses derniers jours, entouré de chaudes affections. La journée était partagée entre la prière, l'étude, sa correspondance très étendue, et les conversations où s'épanchait la vie ardente de sa pensée. Le 25 septembre 1889, cette vie semblait plus ardente encore. Celui qui écrit ces lignes, ramené dans le voisinage de La Combe par une circonstance imprévue, cédait aux attractions de la chère montagne, qu'il avait quittée peu de jours auparavant. Il remonta les rampes; et, malgré l'heure matinale, il trouva le vieillard se promenant sur la terrasse. Son accueil toujours si paternel eut cette fois des effusions plus pénétrantes encore. Il me retint près de lui et ne me quitta presque pas de la journée. Il me parlait du passé, des absents. A propos de Jeanne d'Arc, dont il me racontait la fête relevée à Orléans en 1855 :

« Connaissez-vous le panégyrique que fit ce jour-là notre évêque? » me demanda-t-il vivement. Sur ma réponse négative : « Eh bien! vous allez nous le lire ce soir même. » Le soir, en effet, nous étions groupés autour de la table du salon, moi en face de lui. Dès les premières pages, je vis les larmes inonder son visage, où l'admiration, la joie, la tendresse, se reflétaient dans un sourire vraiment céleste. Je pourrais dire que j'ai vu son âme à travers ce visage transfiguré.

Quand nous sortîmes du salon, il était radieux. De sa voix émue et vibrante, il fit une fois encore, selon sa coutume, la prière du soir. Le lendemain à cinq heures, on venait m'appeler auprès de lui. Une oppression soudaine l'avait saisi; il avait voulu quitter son lit; je le trouvai assis dans le fauteuil et à la place même où, onze ans auparavant, Mgr Dupanloup avait été frappé par un coup semblable. Cependant nos premiers soins l'avaient soulagé. Il demanda qu'on ne retardât pas davantage la célébration de la sainte messe. Au retour, il était calme et paraissait disposé au sommeil. Je quittai sa chambre pour le laisser à son repos. Mais à peine avais-je regagné la mienne que je m'entends rappeler; j'accours, l'agonie était commencée. Mgr Dupanloup avait été assisté à son lit de mort par un de ses plus jeunes disciples; c'était aussi l'un des plus jeunes parmi les fils adoptifs du cher mourant, à qui Dieu avait réservé la douloureuse consolation de faire descendre ses grâces suprêmes sur cette âme, si bien jugée par dom Bosco, « achevée ». Elle se détachait de la terre comme un fruit mûr, sans secousse, sans lutte. Le radieux sourire de la veille avait laissé son empreinte sur son visage. Pendant les dernières prières, sa fille, qui le tenait enlacé, lui dit dans un suprême adieu : « Vous allez retrouver ma mère et Monseigneur. » Ses yeux eurent encore un regard; puis un souffle s'exhala de ses lèvres. C'était le dernier. Le nom de son saint ami lui avait ouvert le ciel.

P. Dadolle,
Professeur aux Facultés catholiques de Lyon.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

COURRIER DU THÉATRE, DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS

Rentrée générale. Le lycée Voltaire. *Blanc et noir*. Auguste Toulmouche. Séance annelle de l'Académie des beaux-arts. Envois de Rome. Eugène Delacroix et son monument. La statue de Berlioz. Le centenaire de Lamartine. Camille Desmoulins à Guise. — Alphonse Karr : l'homme et l'œuvre. — Théâtres. Odéon : *Fleurs d'avril,* par MM. G. Vicaire et Truffier. Ambigu : l'*Ogre,* par M. J. Marthold. Théâtre-Historique : *Marie Stuart, reine d'Ecosse,* par MM. Cressonnois et Samson. Gymnase : l'*Art de tromper les femmes,* par MM. Paul Ferrier et de Najac. Vaudeville : le *Député Leveau,* par M. J. Lemaître. Un mot sur la *Cléopâtre* de Sardou.

I

Malgré tous les sourires engageants d'un automne délicieux, où le soleil, si avare de ses rayons pendant les deux tiers de la belle saison, a prodigué jusqu'au 15 octobre les restes d'une ardeur qui s'éteint et fait précéder d'un été de la Saint-Denis l'été légendaire de la Saint-Martin, Paris a reconquis maintenant la plupart de ses émigrés et repris le train de sa vie ordinaire. De l'Ecole de droit à l'Ecole de médecine, du Palais de Justice aux théâtres et aux lycées, tout est rouvert. Nous avons même un lycée et un théâtre de plus. Celui-ci s'appelle le Théâtre-Historique, sans parler du Casino de Paris, qui s'élève entre la rue de Clichy et la rue Blanche, à cent pas derrière l'église de la Trinité et qui, à un vaste hall réservé aux exhibitions les plus diverses et les moins artistiques, réunit une salle de spectacle où l'on joue la comédie et le ballet. Celui-là se nomme le lycée Voltaire. A cet heureux choix du parrain on devine assez, sans que nous ayons besoin de le dire, qu'il s'agit d'un lycée irréprochablement laïque. Je me demande si Voltaire, en écrivant la *Pucelle*, avait jamais prévu qu'on le prendrait un jour pour patron d'un établissement d'éducation, et j'aurais voulu voir son affreux sourire, comme dit Musset, en tenant ce filleul inattendu sur les fonts baptismaux de la libre pensée. Jusqu'à présent, d'ailleurs, la protection du compromettant patriarche ne semble pas avoir précisément porté bonheur au nouveau lycée. Il a ouvert, dit-on, avec vingt-deux élèves, et il en a cent treize aujourd'hui, *rari nantes*. Il serait assez intéressant de savoir à quel prix chacun d'eux revient.

La quatrième exposition annuelle de *Blanc et noir* dans le pavillon de la Ville de Paris a donné aussi le signal de la réouver-

ture des expositions artistiques. Ce titre original n'est plus aujourd'hui qu'une étiquette mensongère. Il n'a guère été complètement vrai qu'une seule fois, à l'origine. En 1885, les organisateurs s'étaient bornés aux arts du dessin : dessins à la plume, au crayon, au lavis, fusains, naturellement complétés par la gravure, l'eau-forte et la lithographie. Ils voulaient prouver quelle variété de nuances et quelle richesse d'effets peut atteindre une gamme en apparence si restreinte. Un peu de noir sur du blanc, il n'en faut pas davantage, entre des mains habiles, pour produire toutes les illusions de la palette la mieux fournie. Avec son crayon, Gustave Doré était plus coloriste qu'il ne le fut jamais avec une brosse trempée dans toutes les teintes de l'arc-en-ciel. S'il est vrai que le comble de l'art soit de produire l'effet le plus grand par les moyens les plus simples, on voit que l'exposition de *Blanc et noir* avait en elle-même, sans manquer à son titre, de quoi exciter un intérêt suffisant.

Mais dès la seconde année, le pastel et l'aquarelle s'étaient glissés dans la place. Ils étaient modestes alors et se contentaient d'un petit coin. La fissure par où ils avaient pénétré s'est rapidement élargie, et les porcelaines, les émaux, les miniatures même les ont suivis. Dans cette exposition que l'on continue d'appeler *Blanc et noir*, on compte aujourd'hui plus de six cents aquarelles ou pastels contre cinq cents dessins. On peut dire qu'elle a perdu en grande partie son originalité première et, jusqu'à un certain point, sa raison d'être. Elle a gagné, en revanche, plus de variété, un intérêt plus vivant et plus accessible à la masse du public.

C'est cette masse qu'il s'agit d'attirer avant tout. Hélas ! les expositions ne vivent pas seulement d'esthétique, elles vivent de recettes, et les caissiers, qui ont droit au chapitre, et dont la voix finit toujours (quand elle n'a pas commencé) par devenir prépondérante, tout en rendant hommage aux principes, trouvent que le moindre grain de mil ferait bien mieux leur affaire. Pour attirer ce gros sultan blasé, sollicité en tous sens, on lui fait de la musique, on lui dispose sur des tables tous les journaux illustrés ; on mêle aux sévères compositions de MM. Puvis de Chavannes, Allongé, Fantin-Latour, les caricatures et les fantaisies de Forain, de Robida, de Caran d'Ache, jusqu'aux folâtres et pétillantes affiches de Chéret, si singulièrement placées dans une exposition de *Blanc et noir*, même en poussant la tolérance à l'extrême, car le blanc et le noir sont justement, peut-être, les seules couleurs qu'on n'y rencontre pas.

Le catalogue se divise en cinq sections, dont la dernière comprend les dessins d'enseignement et d'industrie, œuvres d'élèves vraiment dépourvues de tout intérêt, et dont la place n'était marquée que dans une exposition technique ou scolaire. Mais, en cette vaste

salle, qu'il a fallu agrandir encore pour la circonstance, en y ajoutant des annexes, et qu'on a divisée ensuite en une multitude de compartiments, les objets semblent avoir été distribués à peu près au hasard. Ils y figurent, du moins, dans un ordre tellement dispersé, qu'il est difficile d'en prendre une idée d'ensemble. Les loggias qui bordent l'allée centrale, à droite et à gauche, sont consacrées aux dessins originaux des revues et journaux illustrés, et c'est une des parties les plus curieusement visitées par le public. Je regrette d'avoir à dire que, dans un ou deux de ces cabinets particuliers, on est exposé à des rencontres presque compromettantes : il est telle composition accrochée aux murs, il est même tel album exposé sur les tables, et que j'ai vu feuilleté par des jeunes filles, qui eussent été poursuivies, autrefois, comme portant atteinte à la morale publique. Je n'aurais trouvé aucun inconvénient, pour ma part, à ce que l'administration de *Blanc et noir* se montrât plus sévère que la censure de la police : son public n'est pas le même que celui des journaux ; elle est tenue à le respecter davantage et à ne pas admettre dans son salon un art de tolérance qu'on a déjà le tort de laisser s'étaler à l'aise aux vitres des kiosques et sur les tables des cafés.

L'Académie des beaux-arts a tenu sa séance annuelle le 18 octobre, sous la présidence de M. Ambroise Thomas. Le président a payé le tribut habituel de regrets aux morts de l'année. Les journaux du matin annonçaient la mort subite de M. Toulmouche, un peintre de genre dont les figurines élégantes, les petites scènes intimes de la vie mondaine, avaient joui, sous l'empire surtout, d'une faveur très marquée, mais dont on ne parlait plus guères, parce que son talent gracieux et correct, son goût un peu mièvre et sa facture léchée n'étaient plus dans la note du jour. Il poussait le fini jusqu'à ses dernières limites. L'auteur du *Mariage de raison*, du *Lendemain de bal*, de la *Toilette du matin*, ne fut, ni ne pouvait être, de l'Institut, et l'Institut ne connaît que les siens. M. le comte H. Delaborde, secrétaire perpétuel, a fait applaudir un éloge de l'architecte Questel, écrit avec la haute compétence qu'on lui connaît. La séance s'est encadrée entre l'exécution des scènes lyriques sur *Cléopâtre*, qui ont obtenu les deux premiers grands prix. Je n'ai entendu que la première, celle de M. Bachelet, élève de M. Guiraud. Elle a de l'éclat et de la chaleur. Elle eût pu servir d'ouverture à la *Cléopâtre* de M. Sardou, qui devait d'abord se jouer le soir même à la Porte-Saint-Martin.

En sortant de l'Institut, je suis entré à l'Ecole des beaux-arts, pour y voir l'exposition des envois de Rome. Il faut bien constater que, sauf quelques exceptions et quelques temps d'arrêt, leur importance, surtout pour la peinture, semble diminuer d'année en

année. L'*Eté* de M. Axilette, qui est la toile la plus importante, représente trois femmes nues dans un paysage à peine ébauché : on dirait un tableau de M. Raphaël Collin. L'histoire a été complètement négligée. En sculpture, signalons l'*Enigme* de M. Convers, — un sphinx aux ailes étendues, au visage impassiblement cruel, les griffes enfoncées dans le corps de sa victime. Ce bas-relief a de la tournure et un cachet tout moderne : il est romantique et fatal. Seule, l'architecture offre plus d'intérêt, peut-être, qu'à l'ordinaire, et, sans être du bâtiment, on peut s'arrêter avec grand plaisir devant la façade de la *Ca d'oro* et les belles restitutions du théâtre et du forum d'Ostie.

Enfin, après une longue attente et plusieurs remises successives, on a inauguré, le 5 octobre, par un magnifique soleil d'arrière-saison, sous les ombrages de l'allée des platanes, au jardin du Luxembourg, le monument élevé, par souscription, à Eugène Delacroix. Le lieu de la scène, le fond et l'encadrement de verdure sur lesquels se détache le groupe de Dalou, donnaient une certaine physionomie champêtre à cette cérémonie en l'honneur d'un peintre qui fut très peu champêtre lui-même, et dans l'œuvre duquel le paysage n'a jamais tenu qu'une place subalterne.

Le sculpteur a représenté la Gloire, soulevée dans les bras du Temps, et tendant une palme à Delacroix, tandis que le Génie des arts applaudit. L'idée est assurément ingénieuse, — plus littéraire peut-être que plastique; l'œuvre n'a rien de banal, et elle fait très bon effet dans cette solitude ombreuse du Luxembourg. Le buste du peintre, qui domine une fontaine, est d'une ressemblance très frappante et très intime, quoique M. Dalou ne l'ait point connu : il n'a pas même hésité à envelopper le cou d'Eug. Delacroix du foulard peu académique dont il ne se séparait jamais, car cet artiste à l'inspiration fiévreuse, hardie et violente, fut toute sa vie une sorte de valétudinaire qui prenait les soins les plus minutieux de sa santé. M. Aug. Vacquerie, président du comité de souscription, et M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, ont, dans leurs discours, qualifié hautement de chef-d'œuvre le monument de M. Dalou. Chef-d'œuvre est un gros mot dont on abuse beaucoup, mais la mesure est ce qui manque le plus aujourd'hui à l'éloge comme à la critique. Des quatre discours prononcés à l'inauguration, celui de M. le comte Delaborde, au nom de l'Académie des beaux-arts, est le seul qui ait su la garder en parlant de l'auteur du *Massacre de Scio*. M. Paul Mantz, critique d'art d'une autorité reconnue, l'a dépassée certainement lui-même en déclarant que Delacroix fut un artiste « toujours équilibré, et qui, même aux heures où l'inspiration paraissait l'entraîner, obéissait aux nécessités

du calcul et de la science ». Qui veut trop prouver ne prouve rien. Faire d'Eug. Delacroix un artiste *toujours équilibré*, cela a bien l'air de jouer au paradoxe, comme au temps des luttes romantiques, et de vouloir provoquer des ripostes qui ne sont plus de saison. Quant aux strophes de Th. de Banville, rugies par Mounet-Sully d'une voix si puissante et avec une telle ferveur de conviction que les arbres en tressaillirent et que les petits oiseaux en furent stupéfaits, elles sont, dans leurs apostrophes et leurs métaphores, de ce lyrisme effréné qui, dès le premier vers, prend le mors aux dents. Le poète a traité couramment le peintre de grand homme et de génie surhumain, « égal à Michel-Ange ». Le plus vieil ami subsistant d'Eug. Delacroix, illustre artiste lui-même, me disait : « J'ai souffert en entendant ces monstrueuses hyperboles à propos d'un homme qui méritait qu'on parlât de lui sérieusement. » Je lui ai répondu qu'elles n'avaient pas d'autre conséquence ni d'autre portée que la richesse des rimes et la musique du vers.

La vérité, c'est que Delacroix, avec des inégalités, des lacunes, d'énormes défauts, dont il se rendait souvent compte, car c'était un esprit très fin, et dont il eût bien voulu s'affranchir, loin de les transformer en qualités, comme ceux qui se proclamaient ses disciples, n'en joua pas moins le rôle d'un maître, si l'on peut accorder ce titre à quiconque crée une école. Artiste moins savant qu'Ingres, il est, en un sens, plus *maître* que lui, parce qu'il a introduit une note nouvelle dans l'art, parce qu'il en a modifié l'orientation, parce qu'il a fait une œuvre qui ne ressemble pas à ce qu'on avait fait avant, et aussi à laquelle ne ressemble rien de ce qu'on a fait après, même en l'imitant. De tous les peintres du dix-neuvième siècle, il est assurément celui à qui s'applique le mieux cette définition. Il est original, il ne copie personne, il ne fait pas le morceau : ses toiles semblent venues d'un jet; pas un détail qui n'y concoure à l'effet de l'ensemble.

Ce caractère original, il l'eut dès son début, au Salon de 1822. Trois ans auparavant, Géricault, qui fut son ami et pour lequel il garda toujours un culte, avait exposé le *Naufrage de la Méduse*. Il y a beaucoup plus d'effort et de talent dans la *Méduse* que dans la *Barque de Dante*, mais il y a plus de *maîtrise* dans la *Barque*. Malgré la science de la composition dans la grande toile de Géricault, on y sent çà et là le morceau étudié isolément et exécuté en vue du morceau lui-même : on pourrait couper tel groupe, telle figure même, qui formeraient tableau. On ne pourrait rien couper dans la *Barque de Dante:* ensemble et détails, tout y a été conçu à la fois, tout y est né d'une seule éclosion. Et il y révélait du premier coup ce qui, parmi les grands coloristes, demeure son mérite

propre, et qu'on ne trouvera ni chez Véronèse ni chez Rubens : l'art d'assortir sa couleur au sujet, d'établir entre lui et elle une étroite harmonie.

Delacroix était très pauvre alors : il peignit la *Barque*, comme le *Massacre de Scio*, dans un grenier que lui avait prêté sa sœur et dont il avait fait son atelier. Faute d'argent, il avait encadré lui-même son tableau avec des espèces de lattes, qui se brisèrent pendant les opérations préalables à l'ouverture du Salon. Heureusement, l'ouvrage avait vivement frappé Gros, qui le fit encadrer et exposer en bonne place. Il avait été remarqué également par Gérard. Tous deux sentirent ce qu'il y avait d'original et de puissant dans cette peinture, malgré des défauts qui sautaient aux yeux et sur lesquels chacun d'eux s'exprimait en son style : « Il dessine commme un c....., disait Gros dans un langage soldatesque. — Il court sur les toits », disait Gérard, homme d'esprit et homme du monde. Ces opinions bien connues et hautement exprimées des deux illustres diminuent de beaucoup la sagacité dont on a voulu faire honneur au jeune Adolphe Thiers, qui débutait justement cette année-là en écrivant le Salon du *Constitutionnel*, où il salua dans la *Barque de Dante* une œuvre géniale. Malgré son goût pour les estampes et les copies de maîtres, dont il aimait à orner son cabinet, M. Thiers n'a jamais passé pour un fin connaisseur, et Chenavard, avec qui, vers 1835 ou 1836, il devait entreprendre une grande *Histoire de l'art depuis Constantin jusqu'à nos jours*, pourrait nous renseigner, d'une façon aussi instructive que piquante, sur les singulières notions esthétiques de l'historien du Consulat et de l'Empire. Non seulement ce n'était point un grand connaisseur, mais il avait les goûts bourgeois, et ses préférences naturelles devaient l'emporter d'un autre côté. Seulement lorsqu'il vint à Paris rejoindre son ami Mignet, avec une lettre de Manuel pour Etienne, directeur du *Constitutionnel*, et que celui-ci, à défaut de mieux, lui proposa de remplacer au pied levé son critique d'art, mort récemment, le premier soin du jeune Thiers, après avoir accepté avec l'aplomb d'un homme qui se sentait propre à tout, fut d'aller prendre langue chez son compatriote le peintre Granet, qui se chargea de le piloter au Salon et de guider son inexpérience. Le jugement qu'il exprima sur la *Barque de Dante* était donc moins le sien que celui de Gros, de Gérard et de Granet, — il y fait allusion lui-même dans son article, — et ainsi se trouve réduit à ses justes proportions le phénomène de perspicacité raconté par les biographes de M. Thiers.

Dès sa première exposition, âgé de vingt-trois ans à peine, Delacroix se trouvait donc déjà non seulement célèbre, mais posé en

chef d'une nouvelle école. L'idée qui a inspiré le groupe de M. Dalou, celle de montrer dans sa renommée l'œuvre de réparation et de glorification du temps, est plus juste peut-être en apparence qu'en réalité. Elle demande du moins quelques réserves. On ne saurait dire d'un homme qui a été fameux après avoir dépassé à peine sa vingtième année et qui fut considéré toute sa vie comme l'auteur d'une révolution en peinture analogue à celle de V. Hugo en poésie, qu'il fut méconnu. Eugène Delacroix a été discuté, contesté même : il était discutable et il prêtait largement le flanc à la critique. D'ailleurs, c'est le lot habituel des gloires éclatantes, surtout des novateurs. Qui sème le vent récolte la tempête. On ne fait pas des révolutions en art aussi aisément qu'en politique, et il serait trop commode de porter tant de coups à la tradition sans en recevoir quelques-uns. Mais, encore une fois, cette contre-partie de la gloire en est aussi la preuve.

M. Vacquerie nous a révélé dans son discours que le premier nom qu'on ait lu sur sa liste de souscriptions était celui de Victor Hugo. Question de principe : le nom de Hugo en tête des souscripteurs au monument d'E. Delacroix, c'était presque indispensable, surtout avec M. Vacquerie à la tête du comité, et cela fait bien sur une liste et dans un discours. Mais la vérité est que, malgré le rapprochement qui se fait de soi-même entre l'œuvre de l'un et celle de l'autre, au sens le plus général, les deux hommes ne s'aimaient guère. Delacroix surtout, intelligence fine et déliée, à la Talleyrand, aussi classique en littérature qu'il l'était peu en art, amoureux de Racine et de Boileau, qu'il savait par cœur, avait en exécration les vers de Victor Hugo. On en aurait probablement la preuve, et surtout l'on aurait certainement de précieuses révélations sur ses idées et ses goûts, dans les dix-sept agendas qu'il a laissés à sa mort et où il s'était imposé la tâche d'écrire chaque soir, à partir de 1846 environ, non seulement les incidents du jour, mais ses conversations, ses impressions, ses réflexions, et qui forment non pas des mémoires, mais un memento embrassant une partie très importante de la vie de l'artiste et où il expose librement ses vues, au hasard des évènements et des rencontres, sur toute sorte de sujets. Après la mort d'Eug. Delacroix, ces agendas demeurèrent assez longtemps invisibles; on les crut perdus ou détruits. Je n'ai pas à raconter ici comment ils se retrouvèrent et passèrent aux mains du beau-frère du maître, ni comment un de ses anciens élèves put en prendre copie. Il y aurait sans doute lieu de faire un choix dans ces pages écrites au jour le jour et sommairement rédigées, mais il serait intéressant, à coup sûr, d'en donner un extrait dans la prochaine édition des Lettres d'Eugène Delacroix.

Les inaugurations de statues ont abondé ce mois-ci ; — « je ne dis pas qu'il s'en fasse trop, mais il s'en fait beaucoup, » pour emprunter les expressions de M. Vacquerie dans le discours que j'ai déjà cité. Huit jours avant Delacroix, Berlioz avait eu la sienne dans la petite ville de l'Isère qui lui a donné naissance, à la côte Saint-André. On sait que Berlioz avait, depuis quelques années, sa statue à Paris, square Vintimille; celle de la côte Saint-André n'en est qu'une répétition, mais M. Ernest Reyer, de l'Institut, est allé prononcer là-bas un chaud panégyrique du compositeur « le plus extraordinaire peut-être qui ait jamais existé », et M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, y avait donné comme une première épreuve de son discours sur Delacroix.

Puis est venu, le 19 octobre, le tour de Lamartine à Mâcon. Le poète a, depuis douze ans, sa statue dans son pays natal; cette fois il s'agissait de célébrer son centenaire. Oui, voilà cent ans que Lamartine est né; voilà soixante-dix ans qu'il révéla au monde une poésie nouvelle; voilà plus de vingt ans qu'il a disparu dans la tombe, et il était déjà mort depuis longtemps. C'est encore un contemporain, et c'est déjà presque un ancêtre. On dit que les jeunes poètes du jour font profession de dédaigner Lamartine, et qu'ils sourient lorsqu'on prononce son nom devant eux. Vraiment! Eh bien, l'outrecuidance de ces myrmidons nous amuserait beaucoup si elle ne nous faisait pitié. Pas un d'eux ne va à la cheville du poète des *Méditations* et des *Harmonies*. Ils le méprisent parce qu'il n'a point suffisamment cultivé la rime riche et l'épithète rare, parce qu'il ne s'est point créé une langue artificielle et des sensations raffinées, parce qu'il est allé puiser tout simplement aux grandes sources, toujours jaillissantes, de la poésie universelle; parce qu'il a fait des chefs-d'œuvre avec des lieux communs, tels que la fragilité du bonheur, la brièveté de la vie, la vanité des espérances, le néant de la gloire, l'impassibilité de la nature en face des souffrances de l'homme, qui inspiraient déjà les Homère et les Virgile; parce qu'il a magnifiquement épandu sa large nappe de poésie, sans la canaliser en courants excentriques, en cascades et en jets d'eau; parce qu'il a chanté :

Comme l'homme respire,
Comme l'oiseau gémit, comme le vent soupire,
Comme l'eau murmure en coulant,

et non pas comme l'homme marche sur les mains et danse sur la corde; comme l'oiseau joue du tambour et le vent de la flûte, comme l'eau se joue en gerbes bizarres dans les bassins de Versailles et de Saint-Cloud.

Lamartine n'est pas un poète artiste, non, mais c'est la poésie elle-même. Sa forme est souvent trop facile et trop hâtive; son style manque de précision et sa couleur de variété; on peut être sans peine un plus savant artisan de mots et de strophes; le moindre des *parnassiens* sait son métier plus à fond que cet improvisateur magnifique et négligé. Mais les délicats, les raffinés, les subtils et les acrobates auront beau faire : c'est toujours Lamartine qui, le front couronné d'étoiles, mènera le chœur des poètes du dix-neuvième siècle.

Quel autre fit jamais une pareille entrée dans la gloire? On parcourrait, je crois, l'histoire entière de la poésie, sans y trouver l'exemple d'un effet comparable à celui des premières *Méditations*, lorsqu'elles parurent en 1820. Ce fut vraiment une révélation, quelque chose comme le jaillissement de la source du rocher frappé par Moïse au milieu du désert. Ce fut un éblouissement et un enchantement à la fois, une admiration où l'esprit n'était pas seul intéressé, où l'âme avait part, où le cœur était touché, où il entrait de l'émotion et de l'entraînement. Oui, dans notre admiration pour Lamartine, il y a eu de l'amour, comme, dans notre pitié pour ses fautes et ses chutes, il restait de la sympathie. Nous avons tous été, plus ou moins, pareils à cette jeune femme qui, entendant nommer dans un salon le poète, alors attaché d'ambassade à Florence, avec qui elle se trouvait sans le connaître, fut tellement saisie de cette rencontre ardemment souhaitée qu'elle en tomba évanouie. C'est lui qui nous a éveillés à un monde supérieur, et le souvenir de son nom restera toujours attaché à ces premières ivresses de l'initiation poétique dans une âme neuve et virginale.

Non, l'éclipse, d'ailleurs toute relative, que subit depuis quelques années l'astre de Lamartine ne durera pas. Les jeunes écoles affectent de traiter sa gloire comme une vapeur légère évanouie dans la nue; les hugolâtres ont sournoisement battu sa renommée en brèche, et, l'autre jour encore, à l'inauguration du monument d'Eugène Delacroix, le ministre de l'instruction publique, énumérant les grands noms de la première moitié de ce siècle dans toutes les branches des arts plastiques ou littéraires, nommait Victor Hugo en poésie et oubliait Lamartine, tout simplement. Mais interrogez ses éditeurs : ils vous diront que la vente ne baisse pas. Et le centenaire vient de raviver la flamme qui dormait. Pendant quelques semaines, ce n'a été dans la presse, même dans celle qui est vouée tout entière à l'actualité, qu'une longue traînée d'articles sur Lamartine. Toutes les sociétés littéraires, toutes les académies de France, et Dieu sait s'il y en a, ont délégué des représentants à Mâcon comme l'Académie française et les autres classes de l'Ins-

titut. Les fidèles sont accourus de toutes parts, le concours a été immense et l'enthousiasme sans bornes. La Comédie-Française avait envoyé un détachement de ses sociétaires et de ses meilleurs pensionnaires, pour interprèter les poésies de Lamartine. Il avait été question d'abord de *Toussaint Louverture*, la seule œuvre dramatique de l'auteur des *Harmonies*, mais on a reculé devant cette tâche. M. Carnot a failli venir, honneur suprême; il n'en a été empêché, dit-on, que par les divisions intestines qui se sont élevées entre les autorités locales à propos du centenaire; mais il s'est fait représenter par le colonel Chamoin. M. le ministre de l'instruction publique s'est dérangé, et il a prononcé un discours où il a complètement négligé le poète pour le républicain et parlé de la part prise par Lamartine à la révolution de Février, sans souffler mot des *Méditations*, des *Harmonies*, ni même de *Jocelyn*. Ce n'était pas la meilleure manière d'honorer Lamartine; mais quoi! le pauvre poète s'est exposé lui-même à ce genre de panégyriques, il faut bien le reconnaître; et puis, comme l'a rappelé M. Coppée dans ses strophes, on criait à Lamartine, quand sa popularité éphémère fut passée : « Plus de lyre! » et les gens au pouvoir aujourd'hui ont pris ce cri pour devise : ils n'auront jamais besoin d'être rappelés à la prose. Il y avait là trop de personnages officiels pour que la politique n'opprimât pas la littérature. On a, naturellement, beaucoup joué la *Marseillaise*, encore si c'eût été la *Marseillaise de la paix!* Du moins, M. Jules Simon a-t-il embrassé l'homme tout entier dans son discours, et n'a-t-il pas commis cette étourderie phénoménale, d'oublier le poète en Lamartine.

— J'avais écrit ces lignes après le premier jour des fêtes; elles en ont eu quatre, et la littérature, Dieu merci, a pris sa revanche. A la suite du pèlerinage à Saint-Point, la résidence favorite de Lamartine, illustrée par lui en prose et en vers et dont sa nièce a fait comme un sanctuaire des souvenirs du poète, M. Francisque Bouillier, l'un des délégués de l'Institut, a exprimé le soulagement général que faisait éprouver aux vrais admirateurs de Lamartine le départ de la politique; et sa parole a trouvé de l'écho. Les fêtes ont eu pour couronnement un service funèbre, demandé par l'Académie de Mâcon, où Mgr Perraud, dans une sorte d'éloquent commentaire à une pièce célèbre des *Méditations*, a montré l'auteur du *Crucifix*, après des oublis, des entraînements et des défaillances, revenant, sur son lit de mort, au Dieu de son berceau, et pressant sur ses lèvres le « symbole deux fois saint » qu'il avait recueilli de la bouche expirante de sa mère.

Il paraît que la ville de Guise est fière d'avoir donné le jour à Camille Desmoulins. Il n'y a pas de quoi. Grâce à Lucile et grâce

au *Vieux Cordelier*, la postérité a éprouvé quelque pitié pour ce gamin spirituel et féroce qui, avant de monter lui-même sur l'échafaud à trente-trois ans, s'était constitué le pourvoyeur de la guillotine et le procureur général de la lanterne. Certes, ce fut un fin lettré : il tuait les gens en citant Horace et Cicéron; il saupoudrait d'une ironie attique ses exhortations au massacre, et c'était avec des grâces de chat-tigre qu'il se jouait des condamnés à mort et les poussait au rasoir national. Il aurait pu dire, lui aussi, comme Néron, en mourant : *Qualis artifex pereo!* On a surnommé Barère l'Anacréon de la guillotine; Camille Desmoulins en fut le clown, mais un clown qui avait fait ses classes et qui possédait ses auteurs. Lamartine, dans les *Girondins*, l'a appelé le fou du peuple. Ce fut en son temps une espèce de Rochefort, plus délicat, plus classique en son batelage et aussi un peu plus inconscient peut-être, parce qu'il était plus jeune et plus grisé. Quand je vois élever des statues à des hommes tels que C. Desmoulins et Danton, le mot de Jos. de Maistre me revient en mémoire, et je voudrais que ce fût au moins par la main du bourreau.

Je rencontre précisément dans le *Journal d'un étudiant pendant la Révolution*, publié par M. Gaston Maugras, quelques lignes sur Camille Desmoulins, écrites au moment où Paris venait de l'envoyer à la Convention. Cet étudiant n'est pas suspect de modérantisme : il se laisse entraîner à tous les courants; il partage la fièvre révolutionnaire; il est dominé par l'effrayante exaltation du moment, non seulement jusqu'à applaudir au 10 août, mais jusqu'à approuver les massacres des prisons, bien persuadé que les brigands qu'elles contenaient avaient formé une « infernale conjuration », dont on a les « preuves manifestes », celle de profiter du départ des patriotes à la frontière pour égorger leurs femmes et leurs enfants. Avec ces opinions, qui nous font horreur, il est sincère; il croit à l'avènement de la vertu, et, en apprenant l'élection de Cam. Desmoulins, il écrit à son père : « Il est un être qui le dispute en immoralité et en méchanceté à Marat lui-même; il n'est pas de bassesses et de crimes qu'on ne lui fît faire. Il a tout l'esprit et toute la malignité d'un homme corrompu : c'est Camille Desmoulins. » Voilà une épigraphe qu'on eût pu inscrire sur le piédestal de la statue de Guise.

II

La France élèvera-t-elle jamais une statue à Alphonse Karr? Je ne me charge pas de répondre à la question. Le conseil municipal de Saint-Raphaël lui a voté une concession à perpétuité pour sa tombe, et celui d'Étretat avait donné son nom à une rue du vil-

lage, par une délibération du 25 février 1872, dont il a pris soin de nous conserver le texte dans son *Livre de bord*. Peut-être Nice ou Sainte-Adresse ira-t-elle plus loin quelque jour.

Alphonse Karr est mort à quatre-vingt-deux ans, des suites d'une imprudence. Il était taillé pour devenir centenaire. C'était une sorte de colosse, né à Paris, mais par un hasard tout pur, amoureux de la campagne et du grand air, faisant profession de mépriser la vie de salon, passionné pour les exercices de force, pour la natation, pour l'escrime, et plus fier d'avoir sauvé un cuirassier qui se noyait que d'avoir écrit *Feu Bressier* et *Une heure trop tard*. Il étalait sa médaille de sauvetage avec la même ostentation que sa vareuse de velours vert et, au besoin, ses sabots. Il y a deux ou trois ans, nous avons vu, à l'exposition du cercle de la rue Volney, un portrait d'A. Karr octogénaire, car cet homme des champs, ce faux paysan du Danube, ne détestait pas d'occuper de sa personne les gens de la ville et on pouvait dire de lui, à plus forte raison, ce que M. de Salvandy disait de Chateaubriand : « Il ne lui faut qu'une cellule... sur un théâtre. » Avec sa figure robuste, sa longue barbe blanche, son teint cuit et recuit par le soleil et par la brise marine, il avait l'air d'un matelót-jardinier cent fois plus que d'un collaborateur du *Figaro*.

Nous ne dirons pas que le dernier des romantiques vient de descendre au tombeau avec Alphonse Karr, d'abord, parce que nous avons déjà enterré dix fois le dernier des romantiques et qu'il en reste toujours; ensuite, parce qu'Alphonse Karr fut un indépendant, un solitaire, qui ne s'enrégimenta jamais, trop original et trop orgueilleux à la fois pour recevoir un mot d'ordre. Fils d'un pianiste qui eut même quelque célébrité comme compositeur, petit-fils d'un maître de chapelle de Münich, il resta légalement Bavarois jusqu'à quarante ans et ne fut naturalisé Français qu'en 1848. Sa jeunesse fut besogneuse : il ne put achever ses études qu'en servant de répétiteur dans une pension du collège Bourbon, où il eut pour condisciples Ernest Legouvé et Sainte-Beuve, l'un des hommes qu'il a le plus détestés et maltraités par la suite. Il a raconté bien des fois, sous les formes les plus diverses, directement ou indirectement, les tâches serviles auxquelles il fut réduit pour vivre, tantôt comme professeur suppléant de classes élémentaires dans un collège, tantôt comme répétiteur ou comme *factotum* dans des institutions plus ou moins borgnes. Malgré sa paresse, Alph. Karr avait été un assez brillant écolier, mais ses succès et son instruction ne suffirent pas à le tirer d'affaire dans cette carrière ingrate. Il est vrai qu'il était dépourvu de titres universitaires, — était-il seulement bachelier? lui qui dit tout, il ne le

dit pas, — et que ce singulier professeur menait en même temps la vie de bohème. Il a tracé le tableau de cette phase de son existence dans *Fort en thème*, car il n'est pas un de ses romans où il ne se soit mis.

Il sortit de cette situation en déposant des vers et de la prose dans la boîte du *Figaro*. Cela dura assez longtemps sans résultat, puis un beau jour il trouva l'un de ses articles imprimé tout chaud dans le journal et chez lui une lettre de Victor Bohain qui lui en demandait d'autres. Comment donc! D'autres, beaucoup d'autres! il était en fond, il en fournirait autant qu'on voudrait, en prose ou en vers. Seulement Bohain, convaincu qu'un journal était mort dès que les vers s'y mettaient, coupa les ailes à sa muse avec les ciseaux de la rédaction, et Karr, qui gardait encore en ce temps-là un petit coin de naïveté, — oh! tout petit, — sans renoncer absolument à la poésie, n'en fit plus guère qu'en prose. Il s'amusa même plus d'une fois, par exemple dans *Geneviève*, a écrire des vers les uns à la file des autres sans les mettre à la ligne. Les rimes de Karr sont aussi négligées que celles de Musset, et le *Figaro* n'a pas privé le monde d'un poète. Dès lors il se trouva mêlé au groupe des Roqueplan, Janin, Méry, Léon Gozlan, Alph. Royer, Romieu, Michel Masson, Eléonore de Vaulabelle. Le *Figaro*, qui n'avait pas tout à fait la caisse de celui d'aujourd'hui, payait 5 francs la colonne, et il fallait faire court. Les laborieux avaient des mois de 80 francs et les insatiables demandaient des avances de 15 francs à la caisse. On ne s'y enrichissait pas, mais on s'y faisait connaître, et en 1832, il put publier son premier roman : *Sous les Tilleuls*, qui, dit-on, était d'abord en vers et que, d'après son expérience au *Figaro*, il eut l'esprit de traduire en une prose qui ne se sent pas de cette opération.

De ce jour, Alphonse Karr fut célèbre. *Sous les tilleūls* est resté l'un des meilleurs spécimens de sa manière originale, dans son mélange de passion et de rêverie, d'ironie et de sentiment; dans sa marche capricieuse, qui se dérobe aux règles ordinaires du récit et mêle tous les genres. Peu s'en fallut que Stéphen ne devînt un type comme Werther et René. Même après avoir écrit le *Chemin le plus court*, *Clovis Gosselin*, *Une heure trop tard*, *Midi à quatorze heures*, *Fa dièze*, etc., il resta toujours l'auteur de *Sous les tilleuls*. Dans tous ses romans, sans exception, on retrouve, à des degrés divers, cette personnalité envahissante dont il ne peut se séparer, ce mélange de fantaisie, de paradoxe et de bon sens, ces originaux qui ne sont que des reflets de lui-même, cette manière volontairement décousue, toute semée de hors-d'œuvre, de parenthèses, de digressions sur son chien Freyschutz ou sur l'ami Gatayes, son

Pylade, auquel il fit une renommée par d'adroites et incessantes réclames, comme si c'était une raison suffisante pour devenir célèbre d'être le camarade d'Alphonse Karr. Il y a là, sans doute, un tempérament particulier de conteur, mais il y a aussi un procédé. N'y cherchez point, d'ailleurs, de caractères ; vous n'y trouverez que des silhouettes, parfois que des ombres chinoises. Ne leur demandez ni observation sérieuse ni sentiment profond, ils n'ont que de la verve et du trait, ce qui est déjà quelque chose. Souvent, le fond se dérobe, mais le détail amuse. Beauté du diable, piquante en sa fraîcheur, et dont le temps n'a fait qu'une bouchée !

C'est toujours son histoire qu'Alphonse Karr raconte ou a la prétention de raconter. Le malheur est qu'il y mêle quelquefois l'histoire des autres. Tel est le cas du *Chemin le plus court*, publié en 1836, où il ne résista pas à la tentation fâcheuse de mettre en scène, à sa manière, son mariage tout récent, et qui avait déjà abouti à une séparation. J'aurais voulu esquiver ce chapitre de sa vie, qui ne lui fait point honneur, et qui enlève beaucoup de leur autorité aux mordantes saillies lancées contre nos mœurs par ce censeur dépourvu d'indulgence ; mais il n'y a pas moyen de l'omettre, et il nous appelle lui-même sur ce terrain. Dans les souvenirs qu'il a écrits sans méthode et sans ordre, sous le titre de *Livre de bord*, et qui ne sont qu'un fouillis amusant et parfois puéril, il fait allusion à ce court épisode de sa vie, en termes plus embarrassés encore qu'énigmatiques : « N'ayant guère rien à faire de moi-même et de ma vie, je me laissai persuader de la consacrer à d'autres et de chercher s'il n'y aurait pas un bonheur possible à rendre quelqu'un heureux. Je me laissai empêtrer dans des filets qu'on me fit prendre pour des devoirs... Je passai quelques mois en proie à une guerre dans laquelle, désarmé par la faiblesse de mes adversaires, je recevais naturellement tous les coups... On a voulu en voir l'histoire dans un livre qui s'appelle le *Chemin le plus court;* n'éveillons pas ces souvenirs peu agréables, et passons pardessus. » Il eût fait sagement de ne pas les éveiller, en effet. « Des personnes qui prétendirent se reconnaître dans certains portraits, dit-il un peu plus loin, me firent, sous ce prétexte, un procès qui fit quelque bruit. » On peut se reporter, dans la *Gazette des tribunaux* de 1837, à ce procès, où Alphonse Karr, qui avait abandonné sa jeune femme au bout de quinze mois de mariage, avec un enfant au berceau, dut entendre de dures vérités de la bouche de maître Paillard de Villeneuve. La séparation fut prononcée contre lui. Vingt ou vingt-cinq ans plus tard, un jour, deux demoiselles Alphonse Karr, qui ne se connaissaient pas, se rencontrèrent dans une ville d'eaux, comme les deux Maucroix de la pièce d'Albert Delpit.

Mme Alphonse Karr vit encore aujourd'hui aux environs de Paris, pauvre après avoir été riche et veuve depuis plus d'un demi-siècle, quoique son mari ne soit au tombeau que depuis trois semaines. L'enfant devint Mlle Thérèse Alphonse Karr, morte en 1888, personne très honorable et très distinguée, qui a écrit dans l'*Artiste* et surtout dans un grand nombre de journaux de la famille : le *Musée*, la *Semaine*, le *Conseiller*, dont elle fut même directrice. Elle a laissé des romans honnêtes, des causeries, des mélanges, et pas une ligne n'est sortie de sa plume qui ne soit irréprochable. Son opuscule sur le bienheureux Réginald d'Orléans est approuvé par quatre évêques et un Dominicain, maître en théologie, dans des termes qui montrent leur haute estime non seulement pour l'ouvrage, mais pour l'auteur, Mlle Thérèse Alphonse Karr pouvait faire honneur à son père; elle a fait, du moins, honneur à son nom.

C'est en 1839 qu'Alphonse Karr fonda les *Guêpes*, petit recueil mensuel sur les hommes et les choses du jour, qui accrut sa réputation d'homme d'esprit, de moraliste humoristique et de satirique. Il s'y occupait de tout, de politique, de littérature, de mœurs, même de modes, distribuant impartialement ses boutades à droite et à gauche, piquant un peu tout le monde et laissant quelquefois le dard dans la plaie. Rien ne vieillit plus vite que les œuvres de polémique et de circonstance : l'intérêt vivant des *Guêpes* a disparu en partie avec l'actualité. Mais le succès de ce pamphlet périodique fut si vif qu'il suscita de toutes parts des imitations et des concurrences : les *Papillons noirs* de Paul Lacroix, les *Nouvelles à la main* de Nestor Roqueplan, etc. Alphonse Karr lui-même s'évertua plus d'une fois, par la suite, à vouloir le ressusciter. Il le refit sous le même titre, puis sous le titre de *Bourdonnements*, puis sous une infinité d'autres titres, mais sans jamais retrouver le succès primitif. On jugeait que ses guêpes avaient perdu leur aiguillon et pris du ventre en vieillissant, que leur *bourdonnement*, devenu monotone, tournait à l'obsession, et on ne se faisait pas faute de le dire, car Alphonse Karr, qui avait la dent dure, s'était amassé une belle collection d'ennemis.

Il n'en continua pas moins jusqu'au dernier jour, après s'être fait jardinier comme il s'était fait pêcheur et marin, d'envoyer aux journaux, au *Siècle*, à *l'Opinion nationale*, au *Moniteur*, au *Figaro*, des causeries un peu prolixes, un peu alourdies, très mêlées, mais où pointaient encore bien des traits de bon sens aiguisé, bien des saillies de cet esprit piquant qu'il définissait la raison ornée et armée. Il les réunissait presque chaque année en volumes dont il variait les étiquettes avec cette science des titres qu'il eut toujours. Cela s'appelle une *Poignée de vérités*, *les Cailloux blancs du Petit*

Poucet, *Menus propos*, *On demande un tyran*, *Pendant la pluie*, *la Queue d'or*, *Grains de bon sens*, *les Points sur les i*, ou même, faute de mieux, *A l'encre verte*, ou, plus simplement encore, *Trois cents pages*. Il y a aussi *Plus ça change... — Plus c'est la même chose*. On reconnaît là un de ces aphorismes ingénieux et si souvent cités, — surtout par lui, — qui lui valurent le meilleur de sa réputation. Il aimait à donner au sens commun la forme d'un paradoxe ingénieux, et quelquefois au paradoxe celle d'un axiome de sens commun. Il excellait à trouver pour l'idée une formule qui la fît retenir, à lui imprimer un cachet qui la gravât dans l'esprit. Son style, qui manque souvent de correction, ne manque jamais de relief, non plus que de saveur. Il empruntait volontiers les motifs de ses causeries aux insectes ou aux fleurs, et ce point de départ lui fournissait des rapprochements et des leçons qui prouvaient que le commerce de Flore n'avait guère adouci la rudesse de ce solitaire et qu'on peut être jardinier sans être pastoral. Même dans les *Lettres écrites de mon jardin* et dans le *Voyage autour de mon jardin*, il a les épines plus que les parfums de ces roses qu'il aimait tant et dont il se vantait d'avoir créé une variété nouvelle.

De son œuvre touffue on pourrait tirer une assez riche gerbe de pensées, de maximes et d'observations. Mais Alphonse Karr, qui ne laissait rien perdre et qui veillait avec un soin jaloux sur son trésor, toujours prêt à rappeler ses titres et à revendiquer la propriété de ses mots, nous a épargné cette peine en faisant lui-même son choix. On a publié l'*Esprit d'Alphonse Karr*, avec une spirituelle lettre à son éditeur en guise de préface, où il lui dit en substance : « Ce titre, qui n'est pas de moi, me paraît dangereux. On va se récrier et faire semblant de se méprendre sur le sens du mot *esprit* (on n'y a pas manqué, en effet). On trouvera que je blesse cette forme particulière de l'orgueil qu'on appelle la modestie, et que chacun a la prétention d'avoir. Pour conjurer le péril, je ne vois qu'un moyen. Je vous interdis formellement de prendre ce titre. De votre côté, vous ne tenez aucun compte de ma défense et vous passez outre. »

Une des bonnes fortunes de Karr, c'est la pièce charmante que lui adressa Lamartine au moment où il venait de s'établir à Nice pour y vendre des bouquets. Il y rappelle le temps

..... où ses guêpes caustiques,
Abeilles bien plutôt des collines attiques,
De l'Hymette embaumé venaient, chaque saison,
Pétrir d'un suc d'esprit le miel de la raison.

Il ajoute que ces insectes au corsage d'or

Cachaient leur aiguillon sous l'éclair de leurs ailes.

Il l'appelle

Esprit de bonne humeur et gaîté sans malice.

Lamartine dépasse la mesure, car la bonne humeur d'Alphonse Karr est souvent contestable et sa malice ne l'est jamais. Mais ce fantaisiste du bon sens n'en fut pas moins un esprit rare auquel il n'a peut-être manqué, pour devenir un moraliste humouristique et satirique du premier ordre, que d'avoir lui-même les principes de la morale plus profondément gravés au cœur.

III

Je n'ai rien dit ni de l'incursion d'Alphonse Karr dans la politique active, en 1848, avec son *Journal*, fondé pour soutenir le gouvernement du général Cavaignac; il aimait à dire plus tard qu'il n'avait jamais connu que deux vrais républicains dans sa vie : Cavaignac et lui, et il partait de là pour décocher, contre ceux de la troisième république, des boutades qui en étaient même arrivées à être des ruades, — ni de sa tentative dans la littérature dramatique, avec la *Pénélope normande*, qui fut à peine un demi-succès. Nous n'avons pas besoin de cette transition pour arriver au théâtre, qui nous réclame, et dont il faut nous hâter de passer la revue, si nous en voulons venir à bout dans les bornes de la présente causerie.

L'Odéon n'a donné qu'un acte en vers de MM. Gabriel Vicaire et Truffier : *Fleurs d'avril;* c'est une jolie bluette, une idylle rustique avec un soupçon de poudre, quelque chose comme une berquinade écrite après lecture du roman de Longus, comme une série de variations poétiques exécutées sur la *Cruche cassée* de Greuze. L'ingénuité en est un peu païenne, et la vieille Alizon, l'hôtesse du *Cheval blanc*, l'aïeule d'Yvette, fait légèrement songer, sauf l'effronterie, à la *Grand'mère* de Béranger, par les souvenirs et regrets qu'elle accorde à une lointaine aventure de jeunesse, dont elle parle avec attendrissement et dont elle fête encore l'anniversaire après un demi-siècle. C'est, du reste, une très poétique créature que la vieille hôtesse du *Cheval blanc;* elle s'exprime comme une héroïne de Florian et du chevalier Bertin; elle dit à sa petite fille :

Garde tes ailes d'or, ma colombe des cieux!

Peste! Voilà une personne qui était mieux faite pour fréquenter les seigneurs de la cour que les postillons, et je ne m'étonne plus que le chevalier d'Oisy revienne de si loin pour l'épouser.

Un drame de M. J. de Marthold, *l'Ogre*, a brillamment réussi à l'Ambigu. Il est construit avec un certain art, sur une donnée inté-

ressante et dramatique, non pas précisément neuve, mais renouvelée, de sorte que, par un heureux mélange, il contient à la fois tout ce qu'il faut de conventions pour ne point dérouter le public habituel du boulevard et ce qu'il faut de nouveauté pour plaire à un public plus difficile et plus délicat. Ainsi la pièce repose sur une erreur judiciaire, comme le classique *Courrier de Lyon* et vingt autres mélodrames, mais dans des circonstances qui donnent à la situation un caractère particulier : l'erreur n'est commise que par le juge d'instruction; la cour acquitte l'accusé, seulement à une majorité purement fictive qui équivaut à une condamnation morale. La scène classique des assises a été transportée dans la salle des délibérations du jury; les rôles de l'enfant et de l'agent de police qui découvre le vrai coupable ont été adroitement rajeunis. L'*Ogre* est joué sinon avec éclat, du moins avec un ensemble soutenu, où se distingue une petite fille de huit ans qui est une excellente comédienne. Déjà!

Au Théâtre-Historique nous avons vu *Marie Stuart*, drame en cinq actes et huit tableaux, par MM. Cressonnois et Samson. Le Théâtre-Historique est la dernière métamorphose de cette grande halle du Château-d'Eau qui a essayé de toutes les transformations sans jamais pouvoir apprendre aux Parisiens le chemin des régions lointaines où elle s'ouvre, là-bas, là-bas, au delà de la place de la République, sur les confins du faubourg du Temple et du canal Saint-Martin. Il faut être assez fort en géographie parisienne pour connaître la rue de Malte, et les cochers, même avec l'appât d'un bon pourboire, font des façons pour vous y conduire. C'est l'*ultima Thule* du pays dramatique.

Ce malheureux théâtre, après avoir vainement essayé de tous les genres, y compris le grand opéra et même l'opéra italien, sans jamais avoir réussi qu'à provoquer une nouvelle déconfiture, vient de se réfugier dans le drame historique. Il n'a plus trouvé de directeur, mais un certain nombre d'artistes s'y sont réunis en société, se proposant d'y ressusciter un genre qui n'est plus précisément à la mode. Il l'a été, au temps de Dumas père et d'Auguste Maquet, mais il paraît qu'on n'en veut plus aujourd'hui, — en attendant qu'on y revienne, car tout n'est qu'action et réaction là comme ailleurs. Peut-être la *Marie Stuart* actuelle, après la *Mort du duc d'Enghien* jouée l'an dernier au Théâtre-Libre, marque-t-elle le début d'un mouvement de retour.

D'après les procédés nouveaux de la jeune école, le drame historique ne serait plus une large fresque brossée dans de pittoresques décors avec plus de fougue, d'imagination et de fantaisie que de souci d'exactitude et de vérité. M. L. Hennique avait prétendu

faire du drame avec une série de procès-verbaux, quoiqu'il eût été forcé lui-même à quelques concessions; MM. Cressonnois et Samson serrent la réalité de moins près; ils ne s'astreignent pas à un système aussi exclusif et ne se sont même pas interdit l'emploi d'un moyen dramatique renouvelé du spectre de Banco, dans l'apparition de Darnley à Bothwell, — apparition qui n'a pas laissé de produire un certain effet, bien qu'inattendue et, nous pouvons l'ajouter, bien que jurant avec la physionomie générale de l'ouvrage. Leur pièce est imparfaite : elle a des longueurs; les tableaux, sans lien entre eux, forment une succession un peu fatigante parce qu'elle est toujours dans la manière noire; on ne saurait s'intéresser, malgré tout ce qu'ils font ou tout ce qui leur arrive d'émouvant, à bon nombre de ces personnages dont le morcellement du drame ne permet pas de nous développer le caractère et de nous faire connaître la personnalité. Mais elle est écrite avec conscience et même, quoiqu'ils ne se soient pas toujours montrés justes pour leur héroïne, avec une impartialité relative; on y sent un effort digne d'éloge; quelques tableaux ont produit de l'effet, et l'épilogue particulièrement, qui ne se contente pas de suivre l'infortunée reine d'Écosse dans sa prison, qui la suit jusque sur l'échafaud, a ému les spectateurs. Je n'y trouve de trop que le coup de hache final, dont la vue pouvait nous être épargnée. Le théâtre mérite un encouragement comme les auteurs. Il a témoigné d'une ambition louable dans le choix de sa pièce, montée avec beaucoup de soin, et il n'a pas craint de se mettre en frais pour faire de la salle, comme de la scène, un cadre digne des œuvres sérieuses qu'il prétend donner. Enfin les acteurs ont joué de leur mieux, et parmi eux il en est plus d'un, tels que MM. Chelles et Amaury, qui sont loin d'être des novices. Somme toute, la représentation vaut un voyage dans ces régions perdues.

Revenons maintenant à l'autre bout de Paris, où le Gymnase nous appelle avec l'*Art de tromper les femmes*, trois actes, par MM. Paul Ferrier et de Najac. L'*Art de tromper les femmes* eût été mieux à sa place au Vaudeville, et mieux encore au Palais-Royal; mais l'ancien théâtre de Madame ne méprise aucun genre, et passe volontiers, pour varier les plaisirs de son public, de la comédie littéraire à la farce. Au fond, l'*Art de tromper les femmes*, avec son titre effronté qui prévient tout de suite le spectateur du terrain scabreux où on va le conduire, n'est qu'une farce, sans autre prétention que celle de faire rire et qui s'est résignée d'avance aux dédains de la critique, pourvu qu'elle amuse les spectateurs de bonne volonté. Or il est incontestable qu'elle les amuse, pendant que la critique, dans son coin, fait la moue devant ces plaisanteries vulgaires, ces *effets*

surannés, ces moyens usés jusqu'à la corde par des kyrielles de vaudevilles. Le héros de la pièce, le trompeur de femmes, Loriquois, est un fantoche et un pleutre; Mme Loriquois, une innocente dont la crédulité atteint à la niaiserie; Colinette, une drôlesse; Pontaudemer, un vieux fou; San Catalpa un grotesque, coulé d'ailleurs dans un moule banal; sa sœur Casilda, une farceuse qui court le bal de l'Opéra et les cabinets particuliers tout en se prétendant une honnête femme et qu'on ne sait jamais au juste pour qui l'on doit la prendre. J'en passe, et des meilleurs, par exemple le secrétaire de maître Loriquois, qui fait les courses du patron et de sa femme comme un commissionnaire. Mais faut-il s'en étonner avec un avocat si fantaisiste lui-même, qui raconte en un certain endroit, sans paraître avoir conscience de cette énormité, qu'il vient d'être appelé pour l'ouverture d'un testament! Je crains que maître Loriquois n'ait jamais ouvert un code.

Sur ces trois actes, le meilleur, de beaucoup, est le deuxième, qui se passe dans un magasin de grande couturière. Tout s'y tient; il abonde en inventions drôles; il est plein de mouvement et d'une gaieté irrésistible, à la condition de ne pas se montrer trop délicat. Mais que le premier est long et le troisième froid dans sa folie, incohérent, mal ajusté! Comme il manque, dans l'agitation de ses allées et venues, de cette vraisemblance élémentaire qu'il faut, même aux plus énormes parades! C'est un chassé-croisé de rencontres saugrenues dans le restaurant nocturne de la *Licorne d'argent*, où tous les agités que nous avons vu courir les uns après les autres, ou se fuir les uns les autres, se retrouvent nez à nez sans qu'on sache comment et, par malheur, sans qu'on se soucie beaucoup de le savoir. Morale : il n'y en a pas. Pourtant les auteurs, gens de ressource, ont trouvé moyen d'en tirer une, que je ne vous donne point pour transcendante, mais qui vaut un peu mieux que rien et dont je ne veux pas faire tort, ni à eux ni au lecteur : « A force de tromper les femmes, nous leur enseignons l'art de nous tromper nous-mêmes. » Et Loriquois nous en donne encore une autre, car rien n'abonde quelquefois en moralités comme les pièces immorales : « Il n'y a vraiment pas de plaisir à tromper sa femme : c'est trop facile. » En conséquence, vous pouvez être sûrs qu'il recommencera tout de suite.

Après Noblet, d'un comique à la fois piquant et fin, et Mlle Marguerite Ugalde, qui a montré de la verve et de l'aplomb, on peut citer, encore M. Numès, très amusant dans ces rôles de *rastaquouère* auxquels Brasseur, qui vient de mourir directeur des Nouveautés après avoir fait longtemps les beaux soirs du Palais-Royal, donnait un relief si original.

Le critique dramatique du *Journal des Débats*, M. Jules Lemaître, ne partage pas les idées ou les craintes de la plupart de ses confrères les plus connus, qui s'abstiennent généralement d'écrire pour le théâtre de peur de compromettre leur autorité d'Aristarques. Après *Révoltée* à l'Odéon, il a donné au Gymnase le *Député Leveau*, grande comédie en quatre actes : c'est la coupe fin de siècle.

Il y a dans le *Député Leveau* une comédie politique et une demi-comédie ou un demi-drame passionnel, qui, d'ailleurs, se tiennent étroitement. La comédie politique est celle-ci. Leveau, comme son nom l'indique plus que suffisamment, est un plébéien. Petit avoué à Montargis, enrichi par son mariage avec la fille d'un gros fermier, d'ailleurs doué de faconde et d'une imperturbable confiance en lui, il s'est fait envoyer par le suffrage universel à la Chambre, où il n'a pas tardé à conquérir une grande influence et à prendre la direction du parti radical. Pour le moment, il réclame la séparation de l'Eglise et de l'Etat, tout en faisant élever sa fille dans un couvent. C'est une sorte de Warwick républicain au petit pied, qui fait et défait les ministères, en attendant qu'il y entre; et c'est en même temps un brasseur d'affaires, dépourvu de toute sotte vergogne. Infatué de sa personne et grisé par le succès, Leveau, qui cache des aspirations, et surtout des appétits aristocratiques, sous son vernis vulgaire, se laisse séduire par une sirène, la marquise de Grèges, femme d'un député de la droite, brave homme, homme du monde, homme d'honneur et même non dépourvu d'un certain esprit, mais assez nul au fond et dont elle seule a fait la fortune politique. Habile et froide, d'ailleurs peu scrupuleuse, la marquise ne ménage rien pour le gagner, et elle lui persuade de s'allier avec les réactionnaires pour fonder le grand parti réformiste (lisez *révisionniste*), et faire la trouée contre le parlementarisme bourgeois et bâtard. Les élections aux conseils généraux fournissent justement un excellent terrain préparatoire pour les prochaines élections législatives; on dresse de concert, non sans quelques tiraillements, mais en se faisant des concessions réciproques, des listes panachées de rouge et de blanc, qui obtiennent presque partout un beau succès. Les télégrammes électoraux qu'on dépouille dans le salon du marquis sont mêlés de dépêches de félicitations. Mgr Placide, évêque de Tarascon, envoie sa bénédiction à Leveau; la libre-pensée de Romorantin, son salut fraternel à M. le marquis. Les deux confrères n'ont qu'à échanger leurs dépêches. Tout va bien, à ce petit accident près, que Leveau reste sur le carreau. En revanche, le marquis passe à l'unanimité. Cela fait compensation, au moins pour le marquis, car l'échec de Leveau rend ce dernier furieux, et l'éclaire tout à coup sur l'immoralité de son compromis.

— Ah! çà, mais, c'est l'histoire du boulangisme que vous nous contez-là! — Mon Dieu, oui, — à quelques légères nuances près, cependant : celle-ci, par exemple, — que M. Jules Lemaître flatte singulièrement le marquis de Grèges en nous le présentant comme élu à l'unanimité. On nous a donné les *Coulisses du boulangisme;* on peut bien nous en donner la pièce. Un ami trop zélé est même allé jusqu'à prononcer à ce propos le nom d'Aristophane, ce qui a dû rendre M. Jules Lemaître aussi confus que le député Leveau lorsque la marquise lui parle du charme de fascination qui s'exhale de sa personne. Je suis prêt à reconnaître qu'il a autant d'esprit qu'Aristophane; en tout cas, ce n'est pas du même. Comparez Cléon à Leveau. Si Aristophane s'en fût mêlé, ou même simplement l'auteur de *Rabagas*, il est douteux que les choses se fussent passées aussi tranquillement au parterre. Mais M. Jules Lemaître touche la satire d'une main si légère; il a réparti les épigrammes à gauche et à droite avec tant d'impartialité; on sent si bien que cela lui est égal, au fond, et qu'il n'est point de ces naïfs qui s'emballent d'un côté ou de l'autre, qu'on s'est laissé entraîner sans protestation à travers ces cendres brûlantes où il marche comme la Camille de Virgile sur les épis qu'elle effleure à peine.

Là d'ailleurs n'est point la véritable pièce. Elle est dans l'action réflexe, dans le contre-coup de ces intrigues politiques sur les deux ménages. Leveau se sent maintenant gêné par sa femme, qui l'aime sans doute, qui l'admire, mais qui est restée une provinciale et une petite bourgeoise à l'esprit étroit, déplacée dans un salon, incapable de le comprendre, plus incapable encore de le suivre et de le seconder. Elle humilie son orgueil et elle gêne l'essor de son ambition. Il l'a épousée quand il ne savait pas encore ce qu'il valait. Maintenant c'est un boulet à son pied, dont ses relations bientôt intimes avec la marquise et l'audacieux espoir qu'il en a conçu lui font chaque jour sentir le poids davantage. Il n'a pas plus de scrupule que le Richard d'Arlington de Dumas ; seulement il ne va pas, comme lui, jusqu'à tuer sa femme pour supprimer l'obstacle; il se contenterait d'un divorce, pour épouser la marquise, après qu'elle aurait divorcé de son côté. En homme fort et sûr de lui, il ne prévoit de résistance ni d'un côté ni de l'autre ; il s'est trompé. Tout en le méprisant, Mme Leveau l'aime encore : elle ne veut pas le perdre. Elle gardera la seule chose qui lui reste de l'homme qui la renie : son nom. Et plus il insiste pour enlever son consentement, en la rudoyant avec une brutalité sauvage, plus la pauvre femme s'obstine et se butte en répétant toujours : Non, non, non! D'autre part, la marquise se dérobe aux objurgations impérieuses du rustre qui la tutoie et à qui elle s'est livrée, mais

qui devrait avoir l'intellect assez subtil pour comprendre que ce qu'elle en a fait, c'était dans l'intérêt de son mari, — mon Dieu, oui, — et qu'elle n'a pas du tout l'envie de changer le nom de marquise de Grèges contre celui de Mme Leveau. La charmante personne s'évertue à lui expliquer qu'elle sera toujours toute à lui; mais ce Leveau a la lourde obstination d'un bœuf. Il semble croire qu'il deviendra marquis lui-même, ce qui serait très flatteur pour un radical, en épousant l'ex-marquise.

Il brisera ces deux résistances. D'abord sa femme lui donne une arme contre elle. Affolée et torturée par sa jalousie, elle a épié son mari et surpris le secret de son amour adultère. Son cerveau élémentaire ne conçoit rien de mieux pour l'arracher à Mme de Grèges que d'écrire une lettre anonyme au mari. Le moyen est vieux, mais excusez-la : elle n'est peut-être jamais allée au théâtre, — et il est dangereux, mais elle n'a pas songé à ce côté de la question. Le mari surprend le billet et le met soigneusement dans sa poche : « C'est moi qui ai maintenant un motif pour demander et obtenir le divorce », lui dit-il. Mais ce n'est pas contre elle qu'il s'en servira. Il lui reste un moyen plus sûr. Un jeune et aimable député du centre gauche, dont M. Jules Lemaître n'a guère tracé qu'une rapide, mais complaisante silhouette, et qu'il nous a peint comme un faux sceptique, cachant des trésors de tendresse et de croyance sous les dehors de l'ironie parisienne et boulevardière, est amoureux de sa fille, et Leveau la lui a jusqu'alors opiniâtrément refusée. Il faut tout dire : non seulement Deslignières est un centre-gauche, mais c'est un journaliste, qui l'a jadis traité de *Robespierre de carton* dans un article, — avant de connaître Marguerite. Leveau met à sa femme le marché à la main : qu'elle demande le divorce, et il consentira au mariage. Vaincue par les larmes involontaires de sa fille, Mme Leveau accepte cet ignoble chantage. La femme était inébranlable; la mère ne l'est pas.

Alors ce n'était pas la peine de surprendre et de mettre si soigneusement dans sa poche la lettre anonyme de sa femme? — Attendez! Par un heureux hasard, il se trouve que cette lettre est encore à la même place au moment où la marquise vient de l'exaspérer et de le pousser à bout en se refusant à ses instances. Il l'avait laissée là, peut-être dans l'idée vague de s'en servir au besoin, peut-être aussi parce qu'il n'a point l'habitude de vider ses poches. Il l'envoie au mari et demande à la marquise un dernier rendez-vous, où il se fera surprendre. Histoire, simplement, de forcer la main à Mme de Grèges. Cet homme est, décidément, le dernier des goujats, mais je n'ai aucune objection à y faire. Pendant qu'ils s'expliquent, le marquis frappe à la porte : « C'est votre mari, lui

dit-il. Consentez : je n'ouvrirai pas et vous ferai échapper. — Impossible! » Il ouvre. En quelques mots pleins de dignité, le marquis sauve ce que la situation a de péniblement ridicule pour lui : il tient à constater qu'il est venu parce qu'il avait été averti, qu'il n'éprouvait aucun soupçon, que sa confiance en sa femme était entière. Par bonheur, pour son malhonnête rival, il n'a pas, lui, les scrupules de Mme Leveau. Il demandera le divorce, afin que sa femme ne porte pas son nom une heure de plus qu'elle n'y a droit. En ce qui concerne Leveau, il va commencer par se libérer envers lui, d'abord en donnant sa démission de député, car il lui doit en partie son élection, puis en lui renvoyant tout ce qu'il a gagné grâce à lui; après quoi, il lui demandera réparation. « C'est encore à droite, disait Leveau en préparant son évolution, qu'on trouve les gens de meilleure tenue, les plus propres, les plus... enfin les plus chics. Seulement vous n'êtes pas forts. » Le marquis a tenu à justifier cette appréciation jusqu'au bout : il n'est peut-être pas fort, mais il est très propre et très *chic*. « Allons, dit la marquise, en s'en allant, je vois bien que je serai Mme Leveau. »

C'est tout le dénouement : il a paru tourner court et on a pu saisir un léger mouvement de surprise dans la salle, d'ailleurs admirablement disposée et prompte aux bravos. Pour moi, il me suffit. La marquise a bien mérité de devenir Mme Leveau; elle se consolera en faisant de lui un chef de cabinet, peut-être un président de la république. L'odieux personnage triomphe sur toute la ligne, car il est clair que le marquis ne le tuera pas : il n'est pas assez *fort*. Cela est immoral, — ce qui ne veut pas dire que cela soit faux. D'ailleurs, M. Jules Lemaître a tenu à se montrer impartial entre le vice et la vertu, comme entre la droite et la gauche, et, par haine sans doute du lieu commun et de la convention, il n'a pas même voulu accorder aux âmes sensibles, ni à cet instinct, à cette soif de justice que porte le public au théâtre, la punition du coupable.

Il est rare que la politique réussisse complètement au théâtre. Je ne sais si, malgré les éloges chaleureux et même enthousiastes de la plupart des critiques, la pièce de M. Jules Lemaître fera exception. Le premier soir, dans un monde d'initiés, souriant à chaque allusion et savourant chaque malice, elle a fort amusé; à la seconde représentation, la plus grande partie du troisième acte, consacré au dépouillement du scrutin, a paru longue et froide. Pendant tout ce temps, l'action est suspendue. L'esprit est plutôt de l'esprit de journaliste et d'écrivain que d'auteur dramatique. Il y a là une foule de mots et de traits qui feraient merveilles dans un entrefilet à la Prévost-Paradol, mais qui, au Vaudeville, ne passent point la rampe. Rapprochez le *Député Leveau* de *Rabagas* : l'esprit

des deux auteurs n'est pas à comparer ; celui de M. Jules Lemaître est assurément plus fin, mais celui de M. Sardou est mieux à l'optique de la scène. Ce dernier ne craint ni l'exagération, ni même, quelquefois, la vulgarité, mais comme il mêle la politique à l'action, comme il l'emporte dans un mouvement endiablé !

Somme toute, ce qui a encore le mieux réussi dans le *Député Leveau*, c'est ce qui sort le moins du cadre et des conditions ordinaires du théâtre, — avant tout les souffrances, les plaintes, la résistance, finalement la résignation de Mme Leveau, sans contredit la meilleure et la plus intéressante figure de tout l'ouvrage, présentée avec art dès les premières scènes et qui se soutient jusqu'à la fin, — par malheur, jusqu'à la fin du second acte seulement, — avec le même accent de justesse, de vérité et de simplicité touchantes. Je ne voudrais retrancher de son rôle que certaines confidences sur le lit et la chambre à part, que jamais, jamais une mère ne fera à sa fille. Leveau, lui, oscille entre l'ambitieux et l'amoureux : le Leveau des derniers actes n'est plus celui du début, et les évolutions de ce caractère, qui est le protagoniste de la pièce, ne me semblent pas toutes suffisamment préparées. Les autres figures, même celles qui restent à l'état de simples esquisses, comme M. et Mme Rosimond, sociétaires de la Comédie-Française, et leur fille, sont enlevés d'un trait juste et spirituel. Et tout l'ouvrage est semé de jolis mots, d'épigrammes ingénieuses et piquantes, écrites d'un style qui forme un agréable contraste avec le style ordinaire du théâtre, mais où détonent pourtant quelques notes naturalistes.

La pièce est bien jouée, sans éclat. M. Candé a composé avec soin et intelligence, quoiqu'avec un peu de monotonie, le rôle du cynique Leveau. Mme Jane Hading n'est pas inférieure au sien, et elle porte des toilettes somptueuses, une par acte, mais qui, s'il m'est permis d'avoir une opinion en si grave matière, ne sont pas toujours d'un goût parfait. Mme Marie Samary, qui, jusqu'à présent, ne s'était jamais mise hors de pair, a joué avec un sentiment simple et vrai, et comme avec sa nature même, son personnage de demi-paysanne aimante et bornée.

De remise en remise, la *Cléopâtre* de M. Sardou, avec Mme Sarah Bernhardt, qui tient en suspens et en éveil, depuis si longtemps, la curiosité publique, et dont les répétitions ont nécessité trois semaines de relâche au théâtre de la Porte-Saint-Martin, n'a pu arriver à sa première représentation qu'au moment où va paraître cette chronique. On devait la donner, d'abord, du 8 au 10 ; puis elle a été reculée au 15, au 20, au 22, enfin au 23, et force nous est d'en renvoyer le compte rendu au mois prochain.

Victor Fournel.

CHRONIQUE POLITIQUE

23 octobre 1890.

Il y a eu des temps où la France attendait avec une impatience confiante l'ouverture de ses Assemblées législatives. Elle se disait qu'avec elles, les mauvais desseins et les chimères malsaines seraient obligés de sortir de l'ombre et de se produire à la tribune; que, confrontés avec le pays régulièrement convoqué, ils s'évanouiraient; que le bon sens reprendrait ses droits et son empire. N'est-ce pas ainsi qu'il y a vingt ans, pour échapper à cette caverne qui s'appelait la dictature gambettiste, la France a salué l'Assemblée nationale, que, si longtemps, les jouisseurs de nos désastres lui avaient disputée et refusée? N'est-ce pas ainsi encore que, vingt ans plus tôt, la France de 1848 avait acclamé l'Assemblée constituante qui balaya M. Ledru-Rollin?

Est-ce un sentiment de ce genre qui anime la France d'aujourd'hui en voyant ses Chambres républicaines se rouvrir et recommencer leur vie de misère? Oh! non, elle n'éprouve que du malaise et de l'inquiétude. Chaque clôture de nos sessions législatives lui apparaît comme un bon débarras. Lorsque les Chambres ne sont plus là, elle pense le moins possible à son gouvernement; c'est comme un vieux mal qui dort, comme une vieille plaie qu'on finit presque par oublier parce qu'on n'en lève pas l'appareil. Avec les Chambres, tout redevient aigu : les sonnettes de leurs deux présidents rappellent à la France qu'elle est rentrée dans le brouhaha des propositions incohérentes et des discussions oiseuses; elles s'agitent à ses oreilles étourdies comme les clochettes qui, suspendues au cou des troupeaux faits pour être tondus et mangés, leur redisent à chaque instant leur condition lamentable.

L'affaire la plus urgente dont les Chambres ont à s'occuper, c'est le budget, c'est le règlement des finances du pays. Le gouvernement avait annoncé que le déficit produit par le dégrèvement de

l'impôt foncier serait de 13 millions; le déficit avéré est maintenant de 18 millions. Que cette mesure du dégrèvement, introduite au hasard, sans plan d'ensemble, ait été mal combinée, c'est un point reconnu de tous. Un homme qui, dans la matière, est doublement compétent et par ses aptitudes financières et par ses opinions républicaines, M. Léon Say, écrivait, ces jours-ci, que le dégrèvement, tel qu'il était sorti au petit bonheur des divagations législatives, ne pouvait être « qu'une simple préface à dix ou quinze lois complémentaires, explicatives et réformatrices dont les Chambres seront nécessairement saisies, tous les ans, pendant une série d'années pour achever l'œuvre de la dernière session ».

Mais le déficit créé par le dégrèvement n'a pas devant lui ces longues années pour attendre. Il faut y pourvoir tout de suite. Quinze jours avant l'ouverture des Chambres, la Commission du budget s'est réunie solennellement; tout le monde était convaincu qu'elle allait produire quelque grand système financier, fruit des austères méditations de sa villégiature de deux mois. Nenni; à peine en séance, les commissaires du budget se sont bornés à dire au ministre des finances : Cherchez des économies! Le ministre des finances s'est d'abord étonné, il a cru que la Commission plaisantait, il a reçu son invitation à la recherche des économies un peu comme ce que, dans le jargon du jour, on appelle une vieille rengaine. Il a proposé, pour combler ou pallier le déficit, un impôt sur les spécialités pharmaceutiques. La Commission, le repoussant dédaigneusement, a répété d'une voix plus forte : Cherchez des économies! Et le ministre des finances, obligé de s'exécuter, de crier, à son tour, à tous ses collègues : Cherchez des économies! Prise d'un beau zèle, la Commission du budget, trouvant que les ministres ne cherchaient pas assez bien, a déclaré qu'elle chercherait elle-même; si bien que, pendant quelques jours, comme on voit, dans une maison sens dessus dessous, tous les gens, maîtres et valets, chercher une clef, on a vu tout le gouvernement, ministres, députés, commissaires, cherchant à qui mieux mieux, dans tous les coins, des économies.

C'était divertissant. Ce jeu de *cache-cache* pour trouver des économies était d'autant plus amusant, que le mot d'ordre était de ne pas en chercher là où on en trouverait, là où elles s'offraient d'elles-mêmes pour le plus grand bien du pays. Nous voulons parler du ministère de l'instruction publique, où des lois scolaires oppressives entraînent des conséquences non moins ruineuses pour les finances de la France, que désastreuses pour sa moralité; du ministère des travaux publics, où l'État prend à sa charge des

lignes de chemins de fer qui, pour servir quelques intérêts particuliers, desservent l'intérêt des contribuables; même du ministère de la guerre, où le service de trois ans, si contestable dans son principe, si incertain et peut-être si dangereux dans ses effets, si excessif dans ses applications, a pour résultat le plus net le gonflement de nos budgets et l'épuisement de nos ressources.

Après avoir beaucoup battu les buissons, nos chasseurs à l'économie ont déclaré qu'ils ne trouvaient rien; ils ne rapportaient que quelques rognures à prendre sur le traitement des aumôniers des prisons. Alors, sans transition, la commission des finances, qui, tout à l'heure, faisait tant la dégoûtée avec l'impôt sur les produits pharmaceutiques, s'est jetée dessus comme sur la drogue infaillible qui allait guérir le déficit et tous les autres maux. Avec les sommes qu'il donnera, non seulement on couvrira le déficit, mais on réalisera un excédent. Tout est donc pour le mieux dans le plus mauvais des budgets!

Le gouvernement avait autrefois annoncé qu'il demanderait à l'impôt sur l'alcool l'argent dont il est à court. Pourquoi s'est-il ravisé? M. Léon Say explique ainsi la reculade gouvernementale : « On craint de se mettre à dos ceux dont il faudrait rechercher et prévenir les fraudes. On semble croire que les fraudeurs, parce qu'ils sont nombreux, représentent pour leur bonne part l'intérêt général du peuple français. » Certes, l'aveu est grave; voilà donc un républicain notoire, un ancien ministre des finances qui écrit que, sous le régime actuel, les fraudes ont un privilège, et que les fraudeurs sont impunis, respectés, inviolables! Le gouvernement prête les mains, et la magistrature ferme les yeux... Un honorable propriétaire du Blésois, M. de Salaberry, qui, pour avoir parlé de *la justice relative* d'aujourd'hui, a été condamné à deux mois de prison, n'a rien dit qui approche de la formidable accusation portée par M. Léon Say contre le gouvernement et la magistrature. M. Léon Say sera-t-il poursuivi? Et son témoignage, qui défie toutes les poursuites, ne justifie-t-il pas mille fois la très inoffensive constatation de M. de Salaberry?

Il est fâcheux que le ministre des finances ait donné prise à cette critique sévère de M. Léon Say. Il est, en ce moment, l'objet des imputations les plus graves de la part de ses amis les républicains. S'il ne croit pas devoir les provoquer à une contradiction publique, judiciaire ou autre, il serait tenu, au moins, de les confondre par la netteté de sa politique. Nous n'avons pas ici à prendre parti entre M. Rouvier et le journaliste républicain qui recommence contre lui la campagne qu'il a menée contre M. Wilson, et où il a fini

par prouver qu'il avait raison. D'un côté, nous ne pouvons nier que les républicains, se connaissant à fond les uns les autres, sont plus en mesure que nous-mêmes de prononcer sur leur moralité réciproque. D'un autre côté, nous n'ignorons pas que c'est une habitude des républicains, fondée sur une longue expérience, de voir des voleurs partout, surtout dans leurs rangs. Le vieux Carnot, le grand-père du président actuel, disait qu'un de ses collègues au Directoire, Rewbel, républicain pur sang, régicide et terroriste, avait pour maxime : « que la probité et le civisme sont deux choses absolument incompatibles[1] ». Sans avoir l'indiscrétion d'entrer dans ces querelles de ménage et dans ces appréciations domestiques, nous aurions voulu que M. Rouvier ne donnât pas à M. Léon Say le droit d'écrire que, si l'impôt sur l'alcool n'est pas maintenu dans les conditions primitivement fixées, c'est par égard pour les fraudeurs.

Après un discours mordant de M. Constans, la Chambre des députés a paru signifier que le procès du boulangisme ne recommencerait pas. Elle a bien fait. Il y a évidemment des boulangistes intéressés à rouvrir les débats; n'ayant plus rien à perdre pour eux-mêmes, ils ont l'espoir de perdre plus d'un des triomphateurs du jour. Il y a aussi des républicains qui ne seraient pas fâchés de voir M. Floquet, M. de Freycinet, M. Clémenceau, tous les premiers complices du général Boulanger, tous les acteurs de la nuit du complot, s'effondrer sous des révélations accablantes. La majorité, travaillée par des sentiments divers, a fini par écouter la prudence, l'instinct de conservation, qui lui conseillait d'étouffer l'affaire. Si l'on ne consulte que notre dignité nationale, c'est le parti le meilleur; le mieux est, non, certes, l'oubli, mais le silence. La *Gazette de Cologne* écrivait, il y a quelques jours, avec une exagération inique : « La Commune avait montré à quel degré de dépravation est tombée la plèbe française. La boulange a montré à quelle profondeur de décomposition est tombée la société française, même dans ses régions les plus élevées. » Puisque nous ne pouvons faire le huis-clos à nos frontières, laissons tout cela en repos.

Le prince, qui a voulu courageusement couvrir les auteurs responsables de renseignements erronés et de conseils funestes, nous a donné à tous, il a donné à la France un grand exemple. Tandis qu'elle retentissait du général Boulanger, il a été se recueillir au tombeau de Washington. Sur cette terre d'Amérique où notre vieille monarchie fut si grande et si pure; où la Loui-

[1] Réponse de L. N. M. Carnot, etc., p. 194.

siane, la Nouvelle-Orléans, tant d'autres noms rappellent encore notre passé glorieux ; où la main secourable de Louis XVI n'a pas laissé une trace moins profonde que la main redoutable de Louis XIV ; Monsieur le comte de Paris, revoyant des lieux où, jeune, il a paru en soldat, augmente et continue les bons souvenirs de la France. Il vient de les évoquer dans le plus noble langage, en s'adressant à ses anciens compagnons de l'armée du Potomac. Tandis que Monsieur le comte de Paris et son vaillant fils reçoivent les hommages du nouveau monde, un autre prince de notre maison royale, un fils de Robert le Fort, le prince Henri d'Orléans, achève dans l'extrême Asie le hardi voyage qui lui a fait porter pour la première fois dans des contrées inexplorées, sur des hauteurs réputées inaccessibles, les pas de la France. Ah ! quels trésors d'héroïsme, de généreuse et féconde activité, de force et de prestige, la France a là, en réserve !... Et dire que, par la plus douloureuse des fatalités, ces princes, si bien faits pour marcher à notre tête, ne peuvent même pas, confondus dans nos rangs, servir notre patrie commune, leur patrie adorée !

Se rappelle-t-on que, lorsqu'il y a quelques années, les États-Unis célébrèrent le centenaire de la proclamation de leur indépendance, la République française se fit représenter auprès de la République américaine par le général Boulanger ? Elle croyait ne pas pouvoir offrir une image plus exacte, une photographie plus vivante d'elle-même. Washington ! Boulanger ! Comme ces deux types peignent bien deux gouvernements, deux sociétés !

La République française s'inspirera-t-elle de Washington, de sa large et prévoyante tolérance, dans quelques-unes des discussions qui se préparent aux Chambres ? Voici d'abord la motion de M. Brisson contre les congrégations religieuses auxquelles il s'agit d'extorquer le plus d'argent possible, même celui qu'aux termes de la loi elles ne doivent pas, même celui qu'elles n'ont pas. Il ne faut pas se dissimuler que pour les républicains l'occasion et la proie sont tentantes ; à l'esprit de haine athée qui anime les uns et qu'encourage la faiblesse des autres, se joint pour tous, en présence de leur budget en déficit, l'abominable stimulant qui faisait dire à Royer-Collard : « La férocité se rassasie ; la cupidité, jamais ! »

Voici encore l'interpellation annoncée de M. le docteur Desprès sur les laïcisations d'hôpitaux. Il y a là une chance, que satisfaction, une certaine satisfaction, soit donnée, non seulement à la religion, mais surtout à la justice ; l'économie elle-même, le respect des contribuables comme des malades, la réclament impérieusement. Si le gouvernement n'appuie pas hautement, fermement, les conclusions

de M. le docteur Desprès qui est, comme on le sait, en sa qualité de neveu d'Armand Carrel, un vieux républicain, la responsabilité dont il se chargera, sera honteuse. Il n'aurait aucune excuse à alléguer. Il ne peut même pas être soupçonné d'hostilité envers le Conseil municipal de Paris, puisqu'il vient de rédiger un projet de loi qui, répondant à ses vœux les plus chers, alloue 6000 francs de traitement à ses membres et 25 000 francs à son président. Il sait, de plus, combien toute cette politique de persécution religieuse par laquelle il se déshonore pour complaire à la lie du pays, répugne à l'élite comme à la masse de ce pays. Ces jours-ci, ne vient-il pas de rendre encore un bien expressif témoignage de cette volonté nationale, en confiant la direction du lycée de Nantes à un prêtre? Le gouvernement nomme proviseur à Nantes un ecclésiastique, il maintient ailleurs des aumôniers, parce que, sans ces garanties accordées à la foi et aux vœux des populations, les lycées auraient de moins en moins d'élèves et feraient de moins en moins leurs frais. De tous les plébiscites et de tous les *referendum* dont nous parlent quelques songes-creux, nous ne connaissons rien qui vaille le vote muet de la nation affirmant envers et contre tous son indomptable volonté de ne pas vivre ni mourir sans Dieu.

La discussion qui s'élèvera sur les laïcisations d'hôpitaux est une de celles où se révélera le plus nettement ce qu'il faut décidément attendre de la Chambre actuelle. Dans d'autres questions où la justice n'était pas moins engagée, des sophismes, des liens de parti, les tiraillements d'une Assemblée naissante qui ne connaît pas encore ses éléments, ont pu embrouiller et fausser les votes. Cette fois-ci, la question est d'une telle clarté et d'une telle simplicité qu'elle défie toutes les équivoques.

Les conservateurs ont aussi des devoirs à remplir, des efforts à faire pour amener cette dislocation du parti républicain, qui ne peut que leur être profitable à eux-mêmes comme aux grands intérêts sociaux dont ils ont la garde. A ce propos, nous avons de moins en moins compris l'attitude persistante de quelques journaux monarchistes en présence de l'élection qui vient d'avoir lieu à Rambouillet. L'honorable comte de Caraman s'était très résolument placé, en posant sa candidature, sur le terrain de la république conservatrice. Barrait-il le chemin à quelque candidature monarchiste? Nullement; aucune ne se montrait, aucune n'était dans l'air. Tout au plus les bonapartistes auraient-ils pu se plaindre que le gendre de M. le duc de Padoue n'arborât pas le programme de l'appel au peuple et de la revendication de l'empire? Les journaux monarchistes auraient-ils préféré cela?

M. le comte de Caraman s'était donc placé, avec le langage le plus franc, sur le terrain de la république conservatrice. Avait-il eu raison de le faire? A notre point de vue, il aurait pu se dispenser de toute profession de foi sur la doctrine républicaine. Il est certain que l'immense majorité de nos populations désire être rassurée par les candidats contre tout projet de révolution ; la sotte campagne de l'année dernière qui, avec le mot de revision, a désorienté le pays, a rendu ce désir plus intense et plus exigeant encore. Nous croyons que, parlant de lui-même, le duc Victor de Broglie exprimait bien la situation faite, après vingt années de république, aux candidats d'aujourd'hui, par cette analyse qu'il donnait, en 1851, de ses sentiments à l'égard de la république de 1848, à peine âgée de trois ans et déjà près de mourir : « Il ne se mettra point en peine de faire une profession de foi ni en faveur de la république ni contre elle. La république et la constitution existent ; il ne les a désirées ni faites. Il a même refusé, l'an dernier, d'être maire de son village, pour n'avoir pas à les proclamer sur la place publique. Mais elles existent : ce sont les lois du pays, et il se comporte envers elles comme un citoyen doit se comporter envers les lois [1]. »

Sous cette simple réserve, nous n'apercevons pas pourquoi quelques journaux monarchistes, dont le plus engagé dans le boulangisme, ont tenu rigueur à M. de Caraman. Il a eu 7081 voix contre le radical, qui en a recueilli 7515, dans un arrondissement où, aux élections dernières, le candidat de l'alliance boulangiste n'avait pas atteint à 5800 voix. Il a donc touché de très près le succès, et cela, au moment même où, dans l'arrondissement de Confolens, le conservateur était battu avec un écart de voix énorme par son coucurrent, 4300 contre 9792. Sans pouvoir empêcher M. de Caraman de réunir une imposante minorité qui prouve que l'immense majorité des conservateurs, dédaigneuse des vaines démarcations et des vaines déclamations, a voté pour lui, quelques journaux monarchistes lui ont, par leur mauvaise humeur, enlevé le faible appoint qui l'aurait fait triompher, et, avec lui, la cause de nos libertés civiles et religieuses. Ils n'auront réussi qu'à souligner leur impuissance et leur malveillance ; et le radicalisme n'a qu'à les remercier.

Où cette belle tactique peut-elle mener? C'est ce qui nous échappe. On rend ennemis ceux qu'on traite en ennemis. Les monarchistes ont-ils intérêt à convaincre des hommes comme M. de

[1] Le duc de Broglie, *Ecrits et discours,* t. II, p. 439

Caraman, M. Loreau, M. Lemercier, M. Aynard, M. Léon Say, bien d'autres encore, que, loin d'être des alliés, ils sont les pires des adversaires? Et cependant, n'est-ce pas le contraire qui est la vérité? Dans tout républicain modéré, il y a de la graine de monarchiste : ou la république conservatrice gagnera sa difficile partie, ou bien, si elle la perd définitivement, un peu d'habileté ramènera ses fauteurs désabusés et vaincus vers la monarchie dont ils sont moins séparés que de l'empire ou d'une dictature quelconque. N'est-ce pas l'évidence? Et le travail des partis doit-il être de se faire, non des recrues, mais des ennemis?

La politique a ses lois auxquelles, parti, gouvernement ou nation, nul n'échappe. Dans la politique, comme à la guerre, toutes les fautes se payent. M. Crispi nous est, en Italie, une preuve que les brouillons ne perdent rien pour attendre. Gonflé de l'importance qu'il se donne avec les armements excessifs et ruineux de son malheureux pays, il disait, il y a quelques jours, à Florence, que l'intimité entre l'Italie et l'Angleterre était plus cordiale que jamais. Il disait cela en regardant la France. A peine s'était-il rassis au bruit des applaudissements flatteurs de ses amis, qu'à toutes les supplications de l'Italie pour avoir la permission d'occuper Kassala comme un complément nécessaire à ses possessions dans la mer Rouge et leur débouché naturel du côté du Nil Bleu, l'Angleterre répondait par un refus. En vain l'Italie représentait que c'était l'Angleterre qui l'avait encouragée à aller s'épuiser sur les côtes d'Abyssinie : le véto est absolu. Econduit et humilié, M. Crispi, pour ne pas rester bredouille devant ses concitoyens, convoite la Tripolitaine.

Mais un autre échec plus mortel attend M. Crispi; il en a conscience : tout puissant qu'il paraisse en face du Pape isolé et désarmé, il se sent engagé dans une lutte où ses semblants de victoire ne dissimulent même pas son irrémédiable défaite. Parlant à Florence pour expliquer l'entrée de l'Italie dans la triple alliance, M. Crispi a déclaré que, pour lui, l'obstacle qui tenait tout en brèche au delà des Alpes, l'ennemi dont la présence ne laissait pas de repos à ses pensées, c'était le Vatican. La triple alliance n'était qu'une machine de guerre pour réduire à l'impuissance les revendications pontificales; le premier ministre du roi Humbert a confessé qu'à ses yeux le péril était tellement grand et le remède tellement nécessaire, que lui, vieux garibaldien, il sacrifiait aux exigences de la triple alliance toutes ses sympathies naturelles pour les irrédentistes : « Si l'Autriche, a-t-il dit, n'était pas l'amie et l'alliée de l'Italie, on pourrait reconstituer le faisceau des puis-

sances catholiques à l'avantage du Saint-Siège. » Quel aveu! Le *Moniteur de Rome* a eu raison de lui répondre dans un excellent article : « M. Crispi reconnaît explicitement tout ce qu'il y a de précaire, de provisoire et d'éphémère dans l'œuvre révolutionnaire italienne puisqu'il avoue que la durée de cette œuvre dépend de la formation d'une coalition de puissances qui lui serait hostile! Le roi Humbert avait proclamé Rome intangible. M. Crispi déclare, au contraire, que cette Rome intangible est menacée de toutes parts, et qu'il suffit que l'Autriche se détache du groupe actuel d'alliances pour anéantir l'œuvre actuelle! Comment M. Crispi ne voit-il pas que son discours est indirectement l'apothéose et la glorification la plus haute de la force morale du Vatican? »

La triple alliance, à laquelle M. Crispi asservit sa politique, est, au dedans, la ruine de son pays, elle le condamne à des armements qui l'épuisent. Un journal démocratique de Milan le disait ces jours-ci avec une précision sans réplique possible : « L'Italie marche au-devant de la banqueroute nationale; tout le monde en convient, commerçants, industriels, banquiers; c'est la faillite en permanence qui est suspendue sur les populations. » C'est la faillite et la banqueroute, c'est aussi le socialisme avec ses explosions sauvages, nées de passions et de misères également affreuses.

M. Crispi peut-il au moins se leurrer de l'espoir que la triple alliance tiendra toujours? Elle est minée sans relâche. Par sa lutte contre la Papauté, l'Italie a créé, dans tous les pays du monde, une opinion formidable, tantôt majorité, tantôt minorité, qui dénonce dans la situation faite au Pape un attentat à la liberté de conscience des catholiques. La protestation contre la politique italienne a retenti au congrès de Saragosse, comme elle avait déjà retenti au congrès de Liège par la bouche éloquente d'un évêque anglais. Mais c'est en Allemagne qu'elle prend un caractère plus menaçant encore; du congrès de Coblentz elle sera portée, un jour ou l'autre, au Parlement.

S'il y a au Reichstag un parti avec lequel tous les autres doivent compter, c'est assurément le centre, dirigé par son chef habile, M. Windthorst. Recherché à la fois par le gouvernement impérial, qui sent dans ses rangs les plus solides appuis de l'autorité, et par l'opposition, démocrates non socialistes du Sud de l'Allemagne, Alsaciens, Polonais, protestataires, même socialistes, il va vraisemblablement obtenir l'abrogation de la loi d'exception et d'exclusion qui frappe les Jésuites. Nul doute que, pressé par la même poussée de l'opinion catholique, s'inspirant des mêmes considérations de liberté de conscience, il ne fasse bientôt une

question d'État de l'intolérable situation imposée au Chef spirituel de deux cent millions d'hommes.

Le pape Léon XIII vient d'adresser aux évêques, au clergé et au peuple d'Italie une encyclique admirable, dont les enseignements peuvent profiter à toutes les nations, et où l'Italie, en particulier, trouve l'exposé le plus saisissant de ses misères actuelles, des périls de tout genre dans lesquels elle s'enfonce, des obstacles qui arrêtent son essor, des grandeurs pacifiques et fécondes auxquelles, l'ordre étant rétabli à Rome, elle atteindrait. Tout est à lire dans ce document, où le pontife, le politique, le patriote, le philosophe, l'observateur attentif des crises et des transformations sociales, émettent les vues et donnent les conseils les plus fermes. Nous ne citerons que ce passage, qui répond si victorieusement à M. Crispi : « La guerre faite au Pape veut dire pour l'Italie, à l'intérieur, division profonde entre l'Italie officielle et la grande partie des Italiens vraiment catholiques ; — or, toute division est faiblesse ; — cela veut dire encore privation pour le pays de la faveur et du concours de la portion la plus franchement conservatrice ; cela veut dire enfin prolongation indéfinie, au sein même de la nation, d'un conflit religieux, qui jamais ne profita au bien public, mais porte toujours en lui les germes funestes des malheurs et des châtiments les plus graves. A l'extérieur, le conflit avec le Saint-Siège, outre qu'il prive l'Italie du prestige et de l'éclat qui lui viendrait infailliblement de rapports pacifiques avec le pontificat, lui aliène les catholiques du monde entier, est pour elle une cause d'immenses sacrifices et peut, à chaque instant, fournir à ses ennemis une arme contre elle. »

Il faut reconnaître que, dans l'état présent du monde, de ses incertitudes, de ses épreuves, tout semble travailler pour la Papauté, pour l'Église catholique. Lorsque l'on observe, par exemple, la conduite odieuse de l'Angleterre à l'égard du Portugal ; lorsqu'on voit cette grande nation sans moralité abuser de sa force pour dépouiller un petit pays, longtemps son client et son allié, de ses possessions dans l'Afrique du Sud, sur les rives du Zambèse, et l'acculer à une humiliation et à une révolution, ne soupire-t-on pas après le jour où le Prince de la paix, qui règne auprès du tombeau des apôtres, sera l'arbitre accepté de tous ?

La question sociale, que le congrès de Halle et tant d'autres congrès, épars sur tous les points de l'Europe, éclairent d'une lumière parfois sinistre, n'appelle pas moins impérieusement l'action du catholicisme. Est-ce un instinct confus de cette action bienfaisante qui a inspiré de l'autre côté du Rhin, aux socialistes les plus déterminés, un langage inattendu ? Est-ce le dégoût que

répand dans le monde l'attitude des républicains français? Est-ce le désir de ne pas irriter la foi des populations qu'on veut gagner? Toujours est-il qu'un orateur a dit à Halle : « Il faut montrer que nous ne sommes pas hostiles à la religion et que nous voulons conquérir la population entière. Quels que soient les sentiments religieux, nous les respectons et nous ouvrons nos bras à tous. » Sommé de faire une déclaration en faveur de l'enseignement laïque, M. Liebknecht s'est borné à rayer du programme socialiste le mot de religion : « Je n'aime pas les prêtres, a-t-il dit, mais je n'aime pas davantage les mangeurs de prêtres. »

Notre éminent collaborateur, M. Claudio Jannet, dont la parole a fait une si profonde impression au congrès des jurisconsultes chrétiens qui s'est tenu à Angers, nous parlera, avec sa compétence accoutumée, des manifestations socialistes qui viennent de remplir l'Europe. Nous nous joignons à lui, nous nous joignons à M. Lucien Brun et aux meilleurs juges pour remercier Mgr Freppel du discours si lumineux et si fort par lequel il a exposé les principes qui doivent dominer et régler l'intervention de l'État en ces matières. L'éminent prélat a résumé la vraie doctrine dans cette irréfutable formule : « Liberté individuelle; liberté d'association avec toutes ses conséquences légitimes; *intervention de l'Etat limitée à la protection des droits et à la répression des abus :* voilà Messieurs, ma formule dans la question du travail; laissez-moi espérer que telle sera la vôtre. »

Louis Joubert.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Saint Thomas d'Aquin et la philosophie cartésienne, par le R. P. Vincent Maumus, des Frères-Prêcheurs, docteur en théologie. 2 vol. in-18 jésus. (Paris, Lecoffre.)

On ne se désintéressera jamais des problèmes que la philosophie pose et qu'elle a la prétention de résoudre. Les questions de Dieu, de la nature de l'âme, de ses facultés, de leur mode d'opération, l'étendue de leur domaine, etc., ont une telle importance qu'elles ont de tout temps sollicité l'activité de l'esprit humain. Il ne faut donc pas s'étonner qu'un des membres les plus distingués de l'ordre de saint Dominique les aborde à son tour dans une œuvre de la plus haute valeur.

Descartes avait donné à ses démonstrations pour point de départ l'*idée* plutôt que le *fait*. Au contraire, l'école de saint Thomas d'Aquin prend toujours pour point de départ un *fait*, jamais une *idée*, un *objet*, non une *notion*. Par exemple, veut-elle prouver l'existence de Dieu, elle part d'un fait, l'existence des créatures, et elle choisit dans ce fait ce qu'il y a de plus apparent et de plus connu, le mouvement.

Veut-elle étudier l'âme; elle commence par remarquer qu'il y a des êtres doués de qualités refusées à d'autres. Les premiers se meuvent en vertu d'une force intrinsèque; ils se nourrissent, grandissent, se reproduisent et meurent, tandis que les seconds ne présentent aucun de ces phénomènes; elle conclut logiquement que les premiers ont quelque chose dont les seconds sont dépourvus. Ce *quelque chose*, elle l'appelle l'âme. Telle est la méthode qu'elle emploie partout et toujours. Voilà pourquoi sa philosophie, au lieu de se perdre dans des abstractions creuses, est l'application la plus rationnelle de la réalité.

Le P. Vincent Maumus a eu à cœur de rendre à la doctrine thomiste la place qui lui convient, et son ouvrage réalise un des plus vifs désirs du pape Léon XIII. L'auteur a abordé les plus graves problèmes de psychologie et de métaphysique, il a mis en parallèle les doctrines thomistes et cartésiennes, et la supériorité de la philosophie de saint Thomas est la conclusion qui se dégage d'elle-même quand on a suivi attentivement cette discussion si logique et si pressante.

Ajoutons que le P. Maumus a su répandre une vive lumière sur les hautes questions qu'il a traitées et les charmes de son style ajoutent encore à l'intérêt des problèmes qu'il a étudiés et résolus.

Son livre sera d'un puissant secours pour tous ceux qui veulent pénétrer dans le sanctuaire de la grande philosophie catholique.

Etudes administratives et judiciaires sur Londres et l'Angleterre, par G. Bugnottet et A. Noirpoudre de Sauvigney, avocats. 2e volume (chez Pedone-Lauriel).

Dans un premier volume, les auteurs avaient juxtaposé l'organisation des services à Londres et à Paris. Leur étude s'étend de la Cité aux bourgs et aux communes. Dans le deuxième volume, qui vient de paraître, ils exposent : l'administration des comtés d'Angleterre, *autonome* comme celle des paroisses et des bourgs; l'organisation judiciaire et la législation récente des faillites et des aliénés. Pour en faire ressortir

les avantages, ils comparent les *county courts* ou tribunaux civils de comté à nos tribunaux d'arrondissement : 57 juges anglais terminent annuellement plus de 600 000 procès civils, alors qu'en France 2000 juges environ n'en expédient guère plus de 200 000. C'est en s'appuyant sur de semblables données que MM. Bugnottet et Noirpoudre de Sauvigney discutent et justifient un certain nombre de propositions, dont nous citerons les suivantes : 1° Réduction du nombre des préfectures et réunion de plusieurs départements en un seul; suppression des arrondissements. 2° Remplacement des receveurs généraux et des receveurs particuliers par la Banque de France. 3° Désignation, dans chaque commune, d'un ou plusieurs conciliateurs; dans chaque canton, d'arbitres. 4° Réorganisation des justices de paix : diminution du nombre des juges, extension de leur compétence civile et pénale. 5° Suppression des tribunaux actuels d'arrondissement, des cours d'appel et des juridictions administratives. 6° Création, dans chaque département, d'un tribunal chargé de juger les procès civils, administratifs et criminels; juge unique, avec jury facultatif au civil. 7° Election de tous les magistrats. 8° Suppression des avoués et réduction du nombre des huissiers. Depuis vingt ans, l'opinion publique réclame la suppression de certaines institutions surannées qui ne servent qu'à compliquer les affaires, à produire des retards et des frais excessifs. La réalisation des réformes proposées produirait, en outre, chaque année, une économie de plus de 50 millions.

Titiane, par Sadia. 1 vol. in-18. Prix : 3 fr. 50. (E. Plon, Nourrit et Ce.)

Parmi tous les romans qu'on a écrit sur les ménages d'officiers, sur les pénibles séparations qu'impose la vie militaire, il en est peu d'aussi vrais, d'aussi émouvants que ce nouveau récit. L'auteur y raconte les poignantes aventures d'une jeune et charmante femme dont le mari a été au Tonkin conquérir un avancement trop lent à son gré, et qui est demeurée seule, exposée aux méchants propos d'une ville de garnison. A côté de l'intérêt dramatique de l'intrigue, nous devons noter l'attrait tout spécial d'une observation très fine et très juste du monde des officiers.

Demoiselle Micia, *Mœurs galiciennes*, par Mme Marie Poradowska. — 1 vol. in-16, 3 fr. 50 (Hachette et Cie.)

Après nous avoir fait assister aux mystérieuses métamorphoses qui transforment peu à peu une âme naïve d'enfant en une âme délicate de jeune fille, ce roman galicien, dont les scènes se déroulent tour à tour à Lemberg et dans les monts des Carpathes, suscite un double problème, moral et industriel dont le lecteur suit les phases avec un poignant intérêt.

Devant l'âtre, par Lucien Donel. 1 vol. (Haton.)

Dans ce charmant recueil de nouvelles et de légendes, M. Lucien Donel a résolu, sans trop le vouloir, peut-être, un problème assez difficile. Il a su dégager toute une philosophie discrète et austère de petits faits sans grand relief extérieur, mais d'une profondeur intime très intense. Il est arrivé à ce résultat de mettre son lecteur aux prises avec les émotions les plus douces et les plus poignantes, grâce au récit mélancolique et sincère qu'il nous fait d'incidents simples, de petits drames sympathiques ou trempés de larmes.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

LA QUESTION DU MÉTROPOLITAIN[1]

Quand on cherche à démontrer la nécessité de construire à Paris un Métropolitain, on a coutume de faire valoir, en faveur de cette thèse, un certain nombre de considérations de fait, dont chacune devra être, de notre part, l'objet d'une sérieuse discussion.

La première et la plus frappante est l'encombrement manifeste de la plupart des rues de la capitale. Il n'est personne qui ne soit chaque jour témoin ou même victime des embarras inextricables qui se reproduisent à certaines heures, parfois à toutes les heures de la journée, et où voitures de place, omnibus, tramways, voitures à bras, camions, haquets et fardiers s'enchevêtrent, menaçant la vie des piétons, dans une confusion lamentable, d'où la bonne volonté de nos sergents de ville, moins habiles et surtout beaucoup moins obéis que les policemen de Londres, a bien de la peine à se tirer. Le classique *carrefour des écrasés*, au croisement du boulevard et de la rue Montmartre, l'entrée de l'avenue de l'Opéra, les places du Havre et du Palais-Royal, la rencontre des deux boulevards Saint-Michel et Saint-Germain, et tant d'autres passages dangereux qu'il serait facile de citer, fournissent surabondamment la preuve de cet encombrement, dont le danger est encore accru par l'obstacle que les rails des tramways apportent à la manœuvre des voitures. L'imprudence des cochers, beaucoup trop confiants dans la vertu réparatrice des Compagnies d'assurances, ajoute encore au péril, et des accidents mortels en sont trop souvent la conséquence. Aussi y a-t-il unanimité pour souhaiter qu'on découvre un moyen de remédier à cette situation.

Un autre grief est la difficulté de trouver place dans les omnibus et les voitures, surtout aux heures où commence à se prononcer le retour des gens occupés. Qui d'entre les Parisiens ne s'est pas trouvé vingt fois, sinon cent fois, dans cette position déplorable, d'avoir à circuler, loin de son domicile, par la pluie et la boue,

[1] Voy. le *Correspondant* du 25 octobre 1890.

pendant de longs kilomètres, faisant à toutes les voitures qui passent des signes de détresse, invariablement accueillis par l'inexorable « complet », ou par la narquoise réponse « je vais relayer ! » Et si l'on se résigne à entrer dans un bureau d'omnibus, c'est pour y recevoir quelque chose comme le numéro 297, avec la presque certitude d'entendre le conducteur crier d'un ton goguenard, aux dames qui se presseront autour du marche-pied : « Impériale seulement ! » Avec quel éclat, dans ces heures de misère, l'idée d'un Métropolitain apparaît aux imaginations comme celle du paradis terrestre !

Vient ensuite la grave question de la banlieue. Il y a longtemps que la cherté de la vie a chassé de la capitale les petits employés et la plupart des ouvriers, sans compter ceux qui, moins gênés par les considérations budgétaires, ne peuvent pas se résigner à l'exiguïté des logements de la ville, et veulent se donner, au moins le dimanche et les soirs d'été, la jouissance d'un petit jardin. Il faut donc qu'une fois les affaires terminées, les hommes que le travail ne retient plus, les demoiselles de magasin, les dames qui sont venues à Paris pour faire leurs emplettes, enfin nombre de collégiens reprennent, au même moment le chemin de leur domicile suburbain. Passe encore pour ceux qui demeurent sur le réseau de l'Ouest, où s'opère un transport annuel de trente millions de voyageurs de banlieue ! La gare Saint-Lazare, avec sa situation centrale, ainsi que ses nouveaux et magnifiques aménagements, organisés, en pleine activité de service, avec une habileté dont tous les Parisiens garderont longtemps le souvenir, offre à cet égard toutes les facilités désirables. Mais qu'elle est à plaindre, la destinée des gens qui doivent, pour s'embarquer, gagner la rue de Dunkerque, la place de Strasbourg, et, mieux encore, le boulevard Diderot ou la place Walhubert ! Quelques services que rende le chemin de fer de Ceinture, combien il est insuffisant à ce point de vue, même avec le puissant renfort qu'est venu apporter l'établissement des deux Compagnies de bateaux qui sillonnent la Seine !

Moins général, mais tout aussi cuisant, est l'inconvénient qui résulte, pour les longs voyages, de la position excentrique des grandes gares. A l'exception de la gare Saint-Lazare, tous nos embarcadères ont été placés beaucoup trop loin du centre. On a manqué de courage à l'origine. On n'a pas suffisamment entrevu les immenses besoins que ferait naître l'établissement des chemins de fer, et aujourd'hui tout le monde souffre des longues et désagréables traversées qu'il faut s'imposer, surtout quand il s'agit d'atteindre les gares de Lyon et d'Orléans, aux abords desquelles il semble que la municipalité prenne un malin plaisir à tenir les

chaussées dans le plus déplorable état d'entretien. A cet égard, l'existence du chemin de fer de petite Ceinture n'est pas même un palliatif. Sans doute, on y voit des stations qui portent les noms alléchants de Ouest-ceinture, Nord-ceinture, Est-ceinture, etc.; mais celui qui en a fait une fois l'expérience, en cas de voyage sérieux et avec bagages, ne s'y laissera sans doute plus prendre. Il faut toujours en revenir aux voitures de place, et se cuirasser d'avance contre l'explosion de mauvaise humeur que provoquera l'annonce du terminus. Encore n'est-ce rien pour les voyageurs qui quittent Paris. Mais quel ennui, à l'arrivée, quand on est à peu près sûr de ne trouver, dans la cour de la gare, comme par un fait exprès, aucune voiture de place appartenant aux dépôts voisins du quartier qu'on se propose de regagner! Et à l'irritation du cocher, particulièrement dangereuse aux heures de la nuit, peut se joindre le péril dû à ce que les alentours des embarcadères de Lyon et d'Orléans mériteraient, sans trop d'exagération, la qualification de coupe-gorge. Aussi quand on entend parler de la possibilité d'une gare centrale, comme celle dont les Berlinois jouissent à Friedrichsstrasse, le cœur des Parisiens se dilate, et le souvenir de toutes les misères endurées fait luire, autour de l'idée du Métropolitain, la plus lumineuse auréole.

Assurément il n'est aucun de ces besoins dont la réalité puisse être un moment contestée. Toute la question est de savoir si la construction d'un Métropolitain serait de nature à y apporter un remède efficace. Mais avant de nous livrer à cette recherche, il convient d'écarter du débat un certain nombre de considérations secondaires, qu'on s'est plu parfois à faire intervenir et qui, à nos yeux, ont peu de valeur dans l'espèce.

La première est relative au service des marchandises dans la capitale. On a souvent prétendu qu'avec un Métropolitain, il serait possible d'amener, dans Paris même, les marchandises sur wagons, en rendant inutile le camionnage des gares aux magasins. Emettre une telle idée, c'est oublier la sujétion de l'octroi, qui rend cette distribution impossible, puisque tout doit être visité à l'arrivée. Tout au plus pourrait-on y déroger pour les expéditions par wagons complets, en admettant que le service de l'octroi voulût bien se prêter à un examen dans l'intérieur de la ville. Du reste, cette objection fût-elle écartée qu'il en subsisterait une autre, non moins puissante : c'est la difficulté de faire pénétrer les wagons près des magasins. Quels entrepôts, parmi ceux du centre, seraient assez puissamment outillés pour admettre un raccordement avec le réseau souterrain, ce qui comporterait des élévateurs pour amener les

marchandises dans lès cours? Comment d'ailleurs concilier un service de marchandises avec l'inévitable activité d'un Métropolitain, où ne peuvent circuler que des trains légers et rapides, et cela jusqu'à une heure avancée de la nuit, en même temps que l'espace manque pour décrocher et faire stationner les wagons?

En réalité, la place des vrais entrepôts n'est pas dans l'intérieur d'une capitale. Elle est au voisinage des grandes gares, où la plupart des docks et magasins se sont déjà groupés, en ayant soin de se ménager des embranchements sur les voies existantes. En ce qui concerne la circulation des marchandises dans Paris, circulation qu'il est impossible de supprimer, le seul remède est d'interdire le stationnement dans les rues, aux heures où la circulation des voitures légères est le plus active, comme aussi, peut-être, de prescrire des limites à la dimension trop souvent excessive des camions.

Quant à l'avantage que procurerait un Métropolitain, en permettant aux voyageurs qui ne doivent pas séjourner à Paris de passer, directement et sans transbordement, d'un réseau sur un autre, cet avantage, à vrai dire, n'est sérieusement motivé qu'en ce qui concerne les relations internationales, et surtout celles de l'Angleterre et de la Belgique avec le Midi. Or il a été donné satisfaction complète à ce besoin par l'intelligent accord qui s'est récemment établi, entre les Compagnies du Nord, de Lyon et d'Orléans, pour épargner aux trains de luxe la traversée de la capitale. Même on s'est arrangé de façon que, pour Paris, la formation de ces trains pût avoir lieu à la gare du Nord, plus accessible que celle de Lyon; de telle sorte que, de ce côté, on peut dire qu'il ne peut rester en souffrance que des besoins insignifiants. Car c'est dans cette catégorie que nous rangerons, sans hésitation, la faculté, réclamée par quelques auteurs de projets, de pouvoir amener, dans un sleeping-car, les voyageurs des grandes lignes jusque dans l'enceinte d'un Hôtel-Terminus situé au centre de Paris. Outre que les sybarites soucieux de ce luxe pourraient aujourd'hui l'obtenir par la circulation des wagons-lits sur le chemin de ceinture et leur arrivée dans la gare Saint-Lazare, nous imaginons difficilement que notre époque, essentiellement démocratique, ait le devoir ou même le désir de pourvoir à de pareilles exigences.

Mais si les intérêts du transit des voyageurs sont ainsi sauvegardés, si la grande et la petite Ceinture suffisent amplement à l'échange des marchandises entre les divers réseaux, peut-on affirmer qu'il n'y ait pas quelque chose à faire pour l'approvisionnement de ce grand marché des Halles, où toute la capitale vient s'alimenter? C'est une des raisons qu'on a fait valoir avec le plus

d'insistance en faveur du Métropolitain, comme si cet engin était nécessaire, non seulement pour faciliter l'arrivée des denrées, mais encore pour supprimer le va-et-vient de charrettes et de voitures qui, aux heures de la matinée, fait régner autour des Halles une si grande confusion.

La chose a d'ailleurs été prévue dès l'origine; car, ainsi que nous le disions dans notre premier article, les sous-sols des Halles ont été aménagés de manière à recevoir un chemin de fer. Le projet d'une ligne souterraine, reliant ces sous-sols au chemin de ceinture, a été dressé par MM. Edouard Brame et Eug. Flachat en 1856, c'est-à-dire juste à l'époque où s'achevait le percement du boulevard de Strasbourg; et, sur l'insistance des auteurs du projet, les dispositions voulues ont été prises pour que les égouts de la nouvelle percée n'apportassent aucune gêne à l'établissement futur du chemin de fer. Ce dernier devait être exécuté sous la forme d'une tranchée ouverte, qui aurait été voûtée après coup, et nulle part on n'était obligé de descendre à plus de 7 mètres au-dessous du sol. Les frais du travail étaient évalués à 9 millions, pour une longueur totale peu supérieure à 2 kilomètres.

Ce qu'il nous importe de savoir, c'est si l'exécution de ce chemin a gardé sa raison d'être. Pour cela, au lieu de nous contenter de considérations générales et vagues, tant sur les besoins d'une immense population, qu'il ne faut pas risquer d'affamer, que sur la nécessité d'éviter, aux abords du grand marché, un encombrement excessif, mettons-nous simplement en présence des chiffres :

La statistique de la Ville de Paris établit qu'en 1887 il a été reçu aux Halles centrales :

Viandes, triperies, volailles, gibier. . . .	47 000	tonnes.
Fruits, légumes.	15 750	—
Poissons, coquillages, huîtres.	32 200	—
Beurre, œufs, fromages.	33 750	—
	128 700	tonnes.

Cela fait, à peu de chose près, *trois cent cinquante tonnes par jour*, ce qui représente tout bonnement l'équivalent d'*un train de marchandises de quarante à cinquante wagons au plus*, et encore en tenant compte de ce que ces marchandises sont légères, ce qui fait que beaucoup de wagons ne pourraient pas atteindre la charge réglementaire de dix tonnes.

Voilà, certes, un résultat surprenant; et celui qui s'est promené une matinée devant les étalages des Halles, supputant les énormes quantités de denrées qu'engloutit chaque jour le « Ventre de Paris »,

n'en voudrait pas croire ses yeux si, après cette inspection, on l'amenait dans la campagne, devant un train de marchandises comme on en voit journellement sur toutes les lignes, pour lui dire : Regardez, c'est la consommation quotidienne de la capitale qui passe !

Eh bien, ce chiffre si modeste, admettons un instant qu'on ait le droit de le trouver considérable, à cause des nombreux véhicules qui, dans l'état actuel des choses, sont nécessaires pour amener au marché ces trois cent cinquante tonnes. Admettons, de plus, qu'il convienne de le majorer dans une certaine mesure, pour tenir compte de tous les fruits et légumes apportés directement par les maraîchers suburbains. Est-il permis de croire qu'une voie ferrée aboutissant aux Halles soulagerait la circulation urbaine de la totalité de ces arrivages ?

Assurément non ; car cette ligne ne serait certainement pas utilisée par les maraîchers dont nous venons de parler, et qui sont établis tout autour de Paris, sinon dans l'enceinte même, comme ceux de Vaugirard et de Montmartre. Tous ont besoin de charrettes pour leur culture. S'ils les emploient à transporter leurs produits à la gare la plus voisine, et qu'il ne leur plaise pas de renoncer à la vente directe, en remettant leur chargement à un facteur (par lequel ils pourraient à bon droit craindre d'être fortement exploités), il faut qu'ils fassent eux-mêmes le voyage, après avoir emballé leur provision, n'ayant pas, en général, de quoi remplir un wagon complet. Combien il leur paraît plus simple de venir jusqu'à la Halle avec leur voiture, qui le plus souvent, remportera de la ville sa pleine charge de fumier? Le calcul qu'ils font n'est peut-être pas économiquement le meilleur. On pourrait entreprendre de leur persuader qu'en recourant au chemin de fer, leurs fatigues journalières diminueraient beaucoup, qu'ils n'auraient plus à payer le prix du gardiennage, que le temps de leurs chevaux et de leurs voitures serait mieux utilisé. Mais, de longtemps au moins, ces raisonnements risqueraient d'avoir peu de prise sur des cultivateurs qui, n'ayant qu'une petite exploitation, suffisante pour occuper leurs bras, n'ont pas les moyens de la développer et veulent en garder pour eux tout le bénéfice.

D'ailleurs a-t-on vraiment si fort à se plaindre de l'encombrement déterminé par ces véhicules, qui commencent timidement à défiler vers la tombée de la nuit, quand tout le monde est rentré chez soi, et cheminent, signalés par leur modeste lumière, que protège un cornet de papier, pour disparaître au point du jour, avant qu'aucune circulation soit établie dans Paris.

Et puis il en est du chemin de fer des Halles comme du projet

Haag. Il est trop tard pour y songer! A l'heure où MM. Brame et Flachat en dressaient le plan, ils avaient raison d'insister sur les avantages d'une solution qui venait à point nommé, au moment où s'exécutaient les grandes percées du nouveau Paris, alors que rien n'était encore bâti en bordure de ces larges chaussées. Ils étaient bien inspirés en faisant ressortir qu'on pourrait construire, sous les maisons du nouveau boulevard de Strasbourg et de Sébastopol, des magasins souterrains, que le chemin de fer desservirait aux heures où il ne serait pas absorbé par les besoins de l'alimentation; et aussi que cette ligne serait utilisable pour le transport des ouvriers. C'était de leur part une rare clairvoyance, et qui mérite d'autant plus d'être admirée qu'on était en 1856, c'est-à-dire sept ans avant l'inauguration du Métropolitain de Londres. Mais on a laissé passer l'occasion, au lieu de la saisir aux cheveux, et il n'est plus temps d'y revenir.

Qu'on se console d'ailleurs! Il serait encore bien facile, si l'on voulait, de faire arriver aux Halles, sur wagons, toutes les denrées qui y sont expédiées par les chemins de fer. Il suffirait, après les avoir concentrées sur le chemin de Ceinture, d'emprunter (et pour cela on profiterait de la nuit), les rails des tramways qui sillonnent les boulevards de Strasbourg, de Sébastopol, de Magenta, ainsi que la rue de Rivoli. Ces rails devraient seulement être raccordés avec les gares à proximité desquelles ils passent et le placement des quarante ou cinquante wagons (car nous venons de voir qu'il n'en faudrait pas davantage), sur les avenues des Halles, n'offrirait pas de difficultés sérieuses.

Gageons pourtant que cette solution si pratique, et qui pourrait être adoptée, pour bien d'autres quartiers, au moins en faveur des marchandises encombrantes, ne recevra jamais d'application. Songez donc! créer de nouvelles espèces administratives; mettre face à face le monopole des omnibus et celui des chemins de fer; déterminer la part de la Ville et celle des propriétaires des rails dans le péage; éveiller la susceptibilité des entreprises de camionnage! Mais il y a de quoi faire dresser les cheveux sur la tête à tous les bureaucrates nourris des antiques traditions, à ces hommes scrupuleux qui échangent pendant plusieurs mois des notes, pour savoir si une voiture des Beaux-Arts, envoyée à Sèvres avec un chargement, a le droit d'utiliser son retour pour rapporter à Paris des objets appartenant à la direction des Bâtiments civils. Qui donc, de nos jours, se sentirait assez d'autorité pour faire taire, au nom de l'intérêt public, les résistances mesquines et les conflits que ne manquerait pas de provoquer une combinaison de ce genre? Cela vaudrait pourtant bien mieux que d'enfouir de nouveaux

millions en terre et au moins, une fois quelques signatures obtenues, l'avantage serait immédiatement acquis; car les rails sont là et ne demandent, eux, qu'à ne pas dormir.

Au reste, qu'on adopte ou non cette simplification, il y a une chose qu'on ne pourra pas supprimer : c'est la masse des voitures amenées par les détaillants, dont chacun entend bien remporter à sa boutique ce qu'il vient d'acheter au marché central. C'est là la vraie cause de l'encombrement des Halles; aucun Métropolitain ne détruirait ce mal inévitable, et la seule manière de l'atténuer serait de renoncer à cette centralisation des denrées que tous, jusqu'à présent, s'accordent à regarder comme un précieux avantage.

Donc, pour conclure, nous croyons avoir démontré que, ni le service des marchandises dans Paris, ni l'alimentation de la capitale, ni les relations mutuelles des grands réseaux, ne motivent la construction d'un Métropolitain quelconque.

Quant à la nécessité, souvent alléguée, de donner du travail aux ouvriers, nous n'en parlerons ici que pour affirmer notre profond éloignement à l'égard de cette tentative de résurrection des ateliers nationaux. S'il y a dans Paris des travailleurs inoccupés, qu'ils aillent dans les campagnes, où le manque de bras se fait si cruellement sentir. Qu'au lieu de les retenir dans l'atmosphère des mastroquets, des salles de réunions publiques et des exhibitions malsaines de tout genre, les pouvoirs publics facilitent, à l'envi, l'exode de ces ouvriers, qui peuvent faire ailleurs de si bonne et utile besogne. Mais qu'on ne s'avise pas, pour donner satisfaction à leurs appétits, d'imiter l'exemple du pacha que Nadaud a chanté et qui,

Pris d'un étrange délire,
Démolissait pour construire
Et pour démolir construisait.

Laissant donc de côté cette considération, revenons aux choses sérieuses, c'est-à-dire à l'encombrement des rues, aux besoins de la banlieue, enfin à la question de l'accès des têtes de lignes.

L'encombrement des rues, nous l'avons dit, est manifeste et déplorable; mais comment y remédier? Tout est là.

A ce point de vue, il y a une différence considérable entre Paris, d'une part, New-York et Londres, de l'autre. On se rappelle avec quelle simplicité la question se pose à l'embouchure de l'Hudson. Tout le monde s'y dirige vers un même point, et s'en éloigne ensuite dans une direction constante, que marquent des percées aussi larges que régulières, se prêtant sans difficultés à l'établissement de voies ferrées aériennes. A Londres, il n'en est plus tout

à fait de même. Néanmoins la rive gauche de la Tamise, depuis les docks jusqu'à Westminster, en passant par la Cité, définit une ligne de circulation qui, sous le rapport de l'intensité, laisse toutes les autres bien loin derrière elle.

Mais, à Paris, où est donc, à proprement parler, le centre de l'activité métropolitaine? Quel quartier peut se prévaloir d'une prééminence assez marquée pour faire fléchir les intérêts des autres? A vrai dire, la capitale de la France forme comme deux villes juxtaposées, qui se pénètrent mutuellement par une bande commune de quelque largeur. Depuis le bois de Boulogne jusqu'à la Bourse et du parc Monceau jusqu'aux Invalides, c'est la ville du monde et du plaisir, avec une circulation presque partout également active, au Faubourg-Saint-Honoré comme aux boulevards Malesherbes et Haussmann, à l'avenue de l'Opéra comme sur les anciens boulevards, dans la rue de Rivoli comme dans les rues Richelieu, Montmartre, Lafayette, de Châteaudun, de la Chaussée-d'Antin, du Quatre-Septembre, etc., comme sur la rive gauche, au boulevard Saint-Germain, à la rue du Bac, à la rue de Rennes. A partir de la rue Richelieu, d'un côté, de la rue de Rennes, de l'autre, commence la ville des affaires, du commerce et de l'industrie, où la fourmilière est à peu près partout aussi dense, de sorte que le centre n'est pas plus aux Halles qu'au Faubourg-Montmartre, ni dans la rue Saint-Denis, ni aux Arts-et-Métiers, ni au Châtelet, ni à la Bastille, ni sur la place de Strasbourg, ni sur celle du Château-d'Eau, ni au square Cluny, ni aux Gobelins, ni sur les anciens boulevards extérieurs.

En vérité, si quelque compagnie étrangère avait le désir de solliciter chez nous une concession métropolitaine, et qu'elle envoyât, à Paris, un agent, impartial et consciencieux, pour se rendre compte des principaux courants de la circulation, la tâche de cet agent nous semblerait bien embarrassante, et nous nous demandons comment il pourrait faire un choix motivé entre tant d'artères si diverses et si également chargées. Que si, pour se tirer d'affaire, il lui venait l'idée de se transporter successivement aux croisements des voies les plus fréquentées, afin d'y noter les encombrements et les accidents dont il serait témoin, quel serait le résultat de ce concours? Devrait-il donner la palme au coin de la rue Royale et du boulevard de la Madeleine, ou au carrefour des écrasés, à la place de l'Opéra, à la place du Havre, à la place Clichy, à celle du Palais-Royal? Ou bien ses préférences devraient-elles se porter sur le carrefour Saint-Jacques-la-Boucherie, le débouché de la rue Turbigo, les portes Saint-Denis ou Saint-Martin? N'en trouverait-il pas tout autant au musée de Cluny, à Saint-

Germain des Prés, à la Croix-Rouge, à la Bastille, au debouché de la rue Lafayette sur le boulevard de Magenta? Partout se reproduit, à peu de différences près, le même enchevêtrement de voitures de place avec des omnibus, de fardiers promenant de gigantesques pierres de taille ou de longues poutres de fer, avec des haquets surchargés de barriques ou des chariots succombant sous les bottes de paille; tout cela entremêlé de voitures à bras et parfois de ces affiches ambulantes, qui sont une des plaies de notre époque, enfin assaisonné par les mêmes invectives que se lancent mutuellement les conducteurs impatients. Combien le choix devient plus difficile encore, si celui qui veut combiner un plan de Métropolitain est obligé de compter, non seulement avec les besoins réels, mais avec les convoitises de tous les quartiers, dont chacun émet la prétention de n'être pas oublié, sous peine de témoigner sa mauvaise humeur par des manifestations électorales significatives!

La dissémination, ou pour mieux dire, l'éparpillement de l'activité dans Paris est déjà un grand obstacle au choix d'un tracé métropolitain limité. Mais il y en a un autre qui peut rendre illusoire tout projet, quel qu'il soit : c'est le caractère même de la circulation parisienne.

On se tirerait encore d'affaire s'il n'y avait qu'à livrer passage à un grand nombre d'omnibus et de voitures. Cela est facile à voir dans l'avenue de l'Opéra, où les voitures circulent plus nombreuses que partout ailleurs, sans jamais donner lieu à aucun embarras. Sans doute, la largeur de la chaussée y est pour beaucoup; mais ce qui constitue son principal avantage, c'est d'être une percée de luxe, bordée par d'élégants magasins où ne se vendent que des marchandises chères, et à la porte desquels les lourds camions ont peu de raisons de stationner. Au contraire, sur toutes les voies plus anciennes et moins réservées au luxe, même lorsqu'elles sont suffisamment larges (ce qui est assurément le cas du boulevard de Sébastopol), les besoins d'un commerce très dense engendrent une perpétuelle manutention de marchandises encombrantes, sans parler des innombrables cabarets devant lesquels s'arrêtent à tout moment des haquets faisant obstacle à la circulation des voitures, et interrompant même celle des piétons, aussi longtemps que durent le déchargement et la mise en cave des barriques. Et, puis, la plupart des détaillants ont, dans des quartiers moins chers, au fond des cours, des magasins à l'aide desquels ils se ravitaillent périodiquement, en employant, à cet effet, de petites voitures à bras; et ces véhicules, qui ne peuvent circuler qu'au pas, sont une des causes d'embarras les plus efficaces dans les rues étroites.

Enfin Paris n'est pas une ville parvenue à son assiette définitive, comme l'est, par exemple, la vieille ville de Vienne, où depuis longtemps il ne se remue plus ni une pierre ni un pavé. C'est un assemblage de percées nouvelles, ouvertes de vive force à travers d'anciens quartiers, ou d'avenues qui, dans le principe, découpaient, en vue d'un développement futur, des jardins ou des terrains vagues. Chaque jour, dans les vieux quartiers, on se décide à immoler, pour les réédifier à la nouvelle mode, des maisons qui ne répondaient plus aux exigences modernes; chaque jour aussi, dans les régions neuves, des vides se comblent par de nouvelles constructions. La conséquence est que, partout à la fois, il y a des chantiers en exercice; et tandis qu'à Londres, les bâtiments se font en briques, dont le transport peut être divisé comme on veut. la coutume, à Paris, est d'employer les grosses pierres de taille, si abondantes aux environs de la capitale, et aujourd'hui si faciles à faire venir de la Lorraine, de la Bourgogne ou du Poitou. Même, pour éviter les déchets, et plus probablement encore, pour ne pas se donner la peine d'indiquer d'avance aux carriers les dimensions des pierres d'appareil, on prend de plus en plus l'habitude d'amener ces pierres au chantier sous forme de blocs gigantesques, qu'on débite au fur et à mesure de l'emploi; méthode absolument condamnable, qui oblige à payer une main-d'œuvre parisienne, là où le travail de la province suffirait amplement. Or la circulation de ces blocs engendre nécessairement des embarras considérables.

Il y a peu de jours, on aurait pu voir défiler, à l'heure de midi, dans la rue de Rennes, non loin de la gare Montparnasse, un fardier géant, attelé de *neuf chevaux* vigoureux, dont *huit en file*, et supportant deux blocs de pierre de taille, dont l'un mesurait deux mètres cubes et demi, tandis que l'autre en représentait au moins trois, ce qui fait un poids total de près de *quatorze mille kilogrammes* sans la voiture. Et tout cela circulait justement sur la voie du tramway. Assurément, ces blocs n'étaient pas destinés à être employés tels quels et chacun devait être ultérieurement scié en chantier. La Ville n'aurait-elle donc pas le droit d'interdire de telles promenades, qui mettent ses chaussées à trop rude épreuve? Qu'un accident se produise avec de pareilles masses, et voilà la circulation entravée pour des heures! Une administration prévoyante serait certainement fondée à imposer des limites aux fantaisies des entrepreneurs et des architectes qui, si on les laisse faire, finiront par introduire dans Paris des carrières tout entières, pour les y débiter à leur aise et sans être obligés de rien calculer d'avance. Bien certainement ces choses ont dû être prévues. Il existe quelque part une police du roulage. Mais elle dort dans les cartons de la

Préfecture et personne n'a le courage d'en assurer l'exécution.

Que dire aussi des tombereaux-monstres où certaines compagnies transportent le charbon de terre, et qui ne se refusent pas le plaisir de défiler en bandes, à n'importe quelle heure, sur le boulevard des Italiens? et de certains camions plats, dont la largeur dépasse 2 mètres? et de ces invraisemblables échafaudages de bottes de foin ou de gerbes de paille, qui vont rejoindre les dépôts de voitures, et dont l'équilibre inspire aux passants des terreurs, parfois justifiées par un effondrement en pleine rue? Faut-il nommer encore ces interminables tapissières qu'on voit, les jours de courses (c'est-à-dire, en vérité, tous les jours), sillonner les rues populeuses pour y racoler le public interlope de parieurs qui les fait vivre? Bien sûr, il est des capitales où toutes ces extravagances seraient réprimées, ou tout au moins contenues dans de raisonnables limites. En particulier, nous citerons Londres, où l'œil d'un Français est frappé par la légèreté des véhicules de tout genre, comparée à l'énormité des appareils qu'emploie la circulation parisienne.

Les inconvénients que nous énumérons ici sont encore aggravés par les perpétuels remaniements que subit la chaussée, tantôt pour l'établissement d'un nouveau pavage, tantôt pour une construction d'égoûts ou de conduites d'eaux, tantôt pour la pose de tuyaux de gaz ou celle des appareils électriques et téléphoniques. Souvent ces travaux sont mal combinés, sans doute parce qu'ils dépendent d'entrepreneurs différents ou de bureaux techniques distincts, peut-être aussi parce qu'ils sont imputés sur des crédits séparés. Et alors, parce que deux services voisins ne réussissent pas à s'entendre pour un tracé commun; parce que les entrepreneurs du pavé ne sont pas prêts à l'heure où un travail souterrain vient d'être terminé, on s'y reprend à deux et trois fois pour remettre les choses en l'état, et le public pâtit de ce défaut de prévoyance.

Evidemment les causes d'embarras que nous venons de signaler, et dont plusieurs sont plus particulièrement propres à Paris qu'à toute autre capitale, subsisteraient encore s'il existait un Métropolitain. Le seul effet de ce dernier serait de diminuer le nombre des piétons et celui des voitures légères. Mais si les voitures souffrent de l'encombrement, ce n'est pas à elles qu'il est dû. La vraie source en est presque uniquement dans l'abus et surtout dans le stationnement trop prolongé des lourds véhicules, ainsi que dans l'emploi excessif des voitures à bras. Seules, des prescriptions de police bien concertées y pourraient mettre ordre. Edicter des heures pour la circulation des fardiers et le déchargement des camions ou des haquets, en même temps que pour le passage des voitures à bras dans les rues étroites; fixer une limite à la dimension des voitures,

comme aussi au poids des matériaux lourds qui sont divisibles de leur nature; voilà des mesures qui, sévèrement appliquées, pourraient rendre de grands services.

Il en est une autre qui vient à l'esprit de toute personne ayant quelque peu voyagé à l'étranger. A Londres comme à Berlin, toutes les fois que l'on construit une maison, l'entrepreneur est obligé de maintenir ses échafaudages sur le bord du trottoir, et de conserver, sur ce dernier, un passage couvert pour les piétons. Rien de semblable n'existe à Paris. Le trottoir y est entièrement supprimé par les constructions nouvelles. Heureux encore quand les échafaudages n'empiètent pas sur la chaussée elle-même; et alors rien n'est dangereux comme la situation des piétons, serrés entre les voitures et ces énormes poutres, du haut desquelles la poussière du plâtre, les gravats, et trop souvent aussi de grosses pierres, viennent tomber sur la tête des passants. Il est inconcevable que, dans un pays réputé autoritaire comme le nôtre, on n'ait pas songé à imposer aux entrepreneurs une obligation que supporte sans murmure la libre Angleterre et qu'il ne viendrait pas à un Berlinois l'idée d'enfreindre. Nous nous permettons de la recommander aux méditations de la Préfecture de police, conjointement avec les autres mesures précédemment indiquées. Seulement, souvenons-nous, hélas! que nous sommes dans un pays de suffrage universel! Ne craindrait-on pas, en édictant, ou plutôt en faisant observer avec rigueur de semblables prescriptions, de mécontenter une fraction aussi notable que bruyante du corps électoral, et n'est-il pas plus commode de se tirer d'affaire par la promesse de cette alléchante panacée qui s'appelle le Métropolitain?

Quant au danger qui menace les piétons à certains croisements de rues, et qui trop souvent s'affirme par de graves accidents, on n'en peut pas supprimer la cause, parce que, dans une grande ville, il y aura toujours des nœuds, où les courants les plus actifs seront forcés de se rencontrer. Mais on peut facilement remédier au péril par l'établissement de passages pour les piétons. On a le droit de s'étonner que l'administration n'ait pas encore fait le nécessaire sur les points les plus dangereux, alors surtout que, pour le trop célèbre carrefour des écrasés, elle y est moralement obligée par un legs reçu à cet effet. Deux solutions sont admissibles : des passages souterrains ou des passerelles aériennes. Nous comprenons l'objection que soulève le premier mode : les intérêts de la morale y pourraient quelquefois souffrir. Mais pourquoi reculer devant l'installation de légers viaducs en fer? A qui fera-t-on croire que l'effet artistique du boulevard, au coin de la rue Montmartre, en serait plus blessé qu'il ne peut l'être par la succession des can-

délabres électriques? Comment! pour peu qu'il y ait une fête, on édifie, de distance en distance, des arcs de triomphe, ornés avec un goût plus ou moins douteux, et on appelle cela décorer la voie publique en signe de réjouissance! Et parce que quelques-uns de ces arcs deviendraient permanents, et recevraient une ornementation élégante, on aurait le droit de crier à l'abomination! Bien au contraire, l'agrément du boulevard y gagnerait, selon nous; et quelques passerelles légères, semées avec discernement dans la capitale, suffiraient pour faire disparaître l'un des principaux reproches qu'on ait le droit d'adresser à la circulation parisienne.

Il est vrai que, ce reproche écarté, l'encombrement des chaussées n'en subsisterait pas moins. Mais un Métropolitain n'y porterait remède, par la diminution sensible du nombre des voitures et des omnibus, que si son tracé coïncidait à peu près avec les parcours habituellement surchargés. Là se trouve la grosse difficulté, en raison des circonstances, essentiellement parisiennes, sur lesquelles nous avons suffisamment insisté, et qui conduiraient à multiplier, au delà de toute raison, les lignes de chemins de fer urbains. Les faire aériennes serait se jeter dans des dépenses folles, à cause des expropriations nécessaires, ou tuer à jamais le charme de la capitale, en déshonorant ses principaux boulevards. Les faire souterraines serait, d'abord, courir les risques techniques que nous avons énumérés, ensuite s'exposer à voir se produire le même phénomène qu'à Londres, où le public déserte le Métropolitain pour les omnibus. Ce fait, dûment constaté depuis plusieurs années, est absolument significatif. Il nous indique la voie à suivre et nous serions souverainement imprudents de ne pas profiter de l'expérience qu'une métropole voisine a été amenée à faire avant nous.

Et, de fait, quand il n'y a pas, comme à New-York, un système d'avenues parallèles, découpées par des traverses à angle droit, de telle sorte que, par l'une des lignes suivies, on est toujours sûr d'arriver à très courte distance du point à atteindre, un chemin de fer urbain est fort loin de présenter les avantages en vue desquels on a coutume d'en souhaiter l'établissement. A Paris, n'importe quel Métropolitain laisserait encore bien des quartiers en souffrance; et comme, dans un parcours souterrain surtout, les stations ne peuvent guère être éloignées de moins de 500, plus souvent encore de 1000 mètres, il arriverait fréquemment que, même en demeurant à peu près sur la direction de la voie ferrée, on aurait encore à faire de nombreuses centaines de pas, ce qui ne ferait qu'atténuer les cas de détresse dont nous nous sommes plu à faire la peinture.

L'immense mérite des omnibus et des tramways, c'est d'abord de pouvoir être établis partout où le besoin s'en fait sentir; c'est ensuite de pouvoir s'arrêter au gré du voyageur. On les prend où on veut; on les quitte à l'endroit précis où l'on a résolu de descendre. C'est l'idéal du mode de communication dans une métropole compliquée comme Londres ou Paris, et une municipalité intelligente devrait s'appliquer, par-dessus tout, à multiplier ces véhicules et à les rendre plus accessibles. Certes, un grand progrès a été réalisé chez nous le jour où les voies de tramways se sont installées, non seulement dans les faubourgs, mais au centre de la capitale, et nous ne sommes pas de ceux qui déplorent à l'excès la gêne imposée par les lignes de rails aux véhicules plus élégants. Quelque sympathie que puisse inspirer la cause des belles voitures, elle est celle du petit nombre. Nous marchons à grands pas vers le temps où les équipages, qu'on admirait tant autrefois, ne seront plus guère qu'un souvenir; et, après tout, ceux qui subsistent dans Paris ont encore d'assez beaux parcours à accomplir pour qu'ailleurs on puisse refuser de leur sacrifier les intérêts des multitudes de gens affairés à qui ce luxe sera toujours interdit.

Mais nos omnibus et nos tramways partent, pour la plupart, à de trop longs intervalles. Ceux qui sont bien fréquentés refusent autant de monde qu'ils en acceptent; et, trop souvent, on est agacé à bon droit par la lenteur systématique de la marche, quand le conducteur, redoutant l'amende qu'il encourrait s'il devançait l'heure réglementaire, inflige aux passagers le supplice de se voir traînés au pas. La faute en est au régime qui gouverne ce mode de transports. Non seulement le *contrôle* s'exerce en France d'une manière tyrannique, prévoyant les départs à la minute près, et toujours disposé à relever comme contraventions d'insignifiants manquements au cahier des charges, qui ne peuvent porter préjudice à personne; mais la Compagnie des omnibus se sent en butte à la haine d'un conseil municipal qui a juré la mort de toutes les sociétés puissantes et prospères, les Omnibus comme le Gaz, la Compagnie des Eaux comme celles des Tramways et des Chemins de fer. Le monopole, plus nécessaire en France que partout ailleurs, avait créé dans Paris une situation excellente. Une Société riche, bien administrée, fortement outillée, s'était chargée du service des omnibus. Comme compensation aux bénéfices que lui assurait sa concession, elle avait pris l'engagement de desservir les quartiers déshérités, et elle tenait suffisamment sa promesse. Tandis qu'à Londres, il est des régions entières de la métropole qu'aucune ligne de voitures à bon marché ne parcourt, parce que l'avantage à recueillir est insuffisant, Paris se trouvait sillonné par

un réseau d'omnibus très bien étudié, permettant à toute personne, tant soit peu au courant de cette organisation, de se rendre pour 30 centimes (même, en été, pour 15) à une très faible distance de sa destination, quelle qu'elle fût. Si donc les pouvoirs publics étaient tenus de veiller pour qu'aucun abus ne s'introduisît dans la gestion de cette grande affaire, ils devaient la regarder comme un des éléments de prospérité de la capitale et entretenir avec elle des rapports tels qu'il fût possible d'obtenir, au fur et à mesure, toutes les améliorations désirables. Au lieu de cela, le conseil municipal, n'écoutant que les dispositions haineuses qui, trop souvent, sont la note dominante des démocraties, a déclaré à l'entreprise une véritable guerre au couteau, poursuivant sans relâche sa déchéance. Aussi la Compagnie s'est-elle placée sur la défensive et, craignant pour sa vie, elle se garde bien de toute initiative hasardée. La préoccupation de réduire les frais généraux la domine, et c'est une des causes pour lesquelles la dimension des véhicules s'accroît dans des proportions inconnues partout ailleurs. Aujourd'hui les omnibus sur voies ferrées sont devenus de véritables cathédrales, imposantes et confortables, sans nul doute, et bien propres à inspirer une sécurité absolue aux voyageurs, assurés d'être, en cas de choc, du côté du plus fort. Mais l'inconvénient de ces voitures, c'est que..... leur grandeur les attache trop longtemps au rivage. Avant de mettre en branle de pareilles masses, il faut attendre qu'elles soient suffisamment remplies. De là un espacement excessif des départs.

A Londres, les omnibus sont extrêmement légers et partent dès qu'ils sont pleins. A Bruxelles, comme dans la plupart des métropoles étrangères et de nos villes de province, nombre de tramways sont formés simplement par plusieurs rangées de banquettes en bois, abritées sous un toit commun et facilement accessibles de tous les côtés à la fois, ce qui, par le beau temps, du moins, en rend l'usage tout à fait agréable. Or le climat de la Belgique n'est en rien plus doux que celui de Paris. Quelle cause, sinon la crainte de se charger d'un supplément de matériel, que la déchéance rendrait inutile, empêche donc les Compagnies parisiennes de nous faire jouir du même avantage? Le jour où l'harmonie se rétablirait entre ces grandes entreprises et le pouvoir qui les menace, d'importantes améliorations seraient faciles à réaliser, qui rendraient la circulation dans Paris bien plus commode qu'aujourd'hui.

On dit que le conseil municipal élu en 1890 manifeste des dispositions moins déraisonnables que l'assemblée qui l'a précédé. On affirme que, éclairé par l'expérience, il serait disposé à mettre quelques tempéraments dans sa manière d'agir vis-à-vis des

grandes compagnies. Si cela est, il ne manquera certes pas d'être soutenu, dans cette voie, par les hommes distingués qui représentent, dans son sein, la petite mais vaillante minorité conservatrice. Qu'il donne des preuves suffisantes de bonne volonté, et il peut être assuré que, n'ayant plus à trembler pour ses jours, la Société des omnibus se décidera facilement à faire de nouveaux efforts. Déjà, malgré les incertitudes qui l'arrêtent, elle a perfectionné ses voies ferrées, substitué, presque partout, aux anciens omnibus, des voitures plus larges où un véritable escalier facilite l'accès des impériales. Elle expérimente, avec quelque succès, l'usage des locomotives sans foyer, destinées peut-être à faire, dans l'avenir, tout le service des anciens boulevards extérieurs, à moins qu'on n'y adapte la traction électrique, qui paraît donner déjà d'excellents résultats. De tels actes doivent écarter de la Compagnie, malgré quelques erreurs qu'elle a pu commettre, aucune administration n'étant impeccable, tout soupçon de mauvaise volonté. Pour pouvoir lui en demander davantage, il faut, d'une part, renoncer à l'hostilité systématique qui a jusqu'ici prévalu; de l'autre, consentir à quelques concessions où tout le monde trouverait son profit. Au nombre de ces dernières, nous nous permettrons d'indiquer la suppression des correspondances, combinée avec l'adoption d'un prix uniforme de 20 ou 25 centimes. Assurément, c'est un droit excessif que celui que donne la correspondance, d'aller, pour 6 sous, de la Villette à la gare Montparnasse, en passant par la place de l'Etoile; mais ce droit est devenu bien plus abusif encore depuis que la conscience un peu élastique des Parisiens a introduit la pratique que chacun sait, et qui consiste à profiter de ce que les changements de couleur des cartons de correspondance sont peu fréquents, pour se permettre des visites ou des courses avant de monter dans la seconde voiture. En coupant court à cet abus, ce qui, même avec une réduction du prix du trajet, serait avantageux pour la Compagnie, ainsi dispensée, d'ailleurs, d'un contrôle difficile et coûteux, on pourrait exiger, en revanche, l'adoption de divers perfectionnements depuis longtemps réclamés. Il faudrait aussi étendre, le plus possible, l'établissement direct des rails de tramways sur pavés de bois, comme cela s'est fait au boulevard du Palais, ainsi que sur une section du boulevard Saint-Germain.

A la vérité, les améliorations qui accroîtraient le nombre des omnibus ou des tramways, ainsi que la facilité de leur emploi, pourraient, dans certains cas, augmenter l'encombrement au lieu de le diminuer. Mais si ce résultat se produisait, ce serait un signe certain qu'il faut se décider à la seule solution admissible en pareil cas, celle qui consiste à augmenter le nombre ou la largeur des

percées. On ne circule pas pour le plaisir de circuler, mais bien pour obéir à des nécessités inévitables. Celles-ci croissent avec le temps, et imposent à une grande ville le devoir d'améliorer constamment ce qu'on peut appeler son appareil circulatoire. Cette obligation avait été bien comprise sous l'Empire; le plan dressé par M. Haussmann et ses collaborateurs indiquait une vue très claire, non seulement des nécessités du présent, mais de celles de l'avenir. Pourquoi l'exécution de certaines percées essentielles est-elle restée en suspens? Pourquoi le boulevard Haussmann vient-il encore se heurter à la rue Taitbout? Pourquoi la rive gauche se voit-elle refuser, et le prolongement de la rue de Rennes jusqu'au quai, et l'achèvement du boulevard d'Enfer? Est-ce parce qu'on veut la punir d'être la meilleure citadelle des conservateurs et des catholiques? Est-ce parce que le Bon-Marché, qui profiterait surtout de ces percées, est moins bien noté en haut lieu que le Louvre? En sorte que, pour tout témoignage de sollicitude édilitaire, on se contente de remplacer, sur les amorces du boulevard interrompu, le nom de l'Enfer par celui de Raspail; substitution qui ne laisse pas que d'être piquante au point de vue de la synonymie, mais qui ne diminue en rien les embarras de voitures de la rue du Bac! Qu'on n'invoque pas la raison d'économie! Les millions que les autonomistes du conseil lanceaient et lanceraient encore gaiement dans le réseau métropolitain conçu par eux, en 1883, seraient loin de rendre les mêmes services que le développement ou la création de certaines artères indispensables. Achever les percements résolus sous l'Empire, doubler sans hésiter les exutoires dont l'insuffisance a été notoirement démontrée par l'expérience, favoriser de toutes manières le développement des omnibus et des tramways, surtout sous la forme de voitures légères, se succédant à de fréquents intervalles et pouvant, à de certaines heures, former de petits trains conduits par des locomotives sans foyer, voilà, conjointement avec quelques bonnes mesures de police, le seul programme dont l'accomplissement puisse remédier avec efficacité aux défauts reconnus de la circulation dans les rues de Paris.

Ajoutons-y, pour ne rien oublier, l'établissement très désirable d'escaliers et de passerelles légères en treillis de fer, pour faciliter l'accès des pontons d'embarquement des bateaux-omnibus. Ce n'est guère que devant la Chambre des députés qu'on ait pris ce souci. Partout ailleurs il faut descendre d'interminables rampes, pour parcourir encore une longue distance sur un mauvais pavé, avant d'atteindre le ponton désiré. On ne saurait croire combien de personnes sont détournées, par cet inconvénient, de recourir à un mode de transport d'ailleurs si commode et si économique.

Il nous reste à parler des relations de la capitale avec la banlieue, ainsi que de l'accès des embarcadères des grandes lignes. Les deux questions sont intimement liées l'une à l'autre et réclament la même solution.

Remarquons d'abord, en ce qui concerne la banlieue, qu'on ne saurait légitimement demander que, d'un point quelconque de Paris, il fût possible de se rendre aisément dans n'importe quelle localité des environs. C'est à chacun de choisir sa résidence suburbaine en raison des intérêts qui l'amènent dans la ville et on doit seulement veiller à ce que chaque centre de banlieue soit doté d'un point d'embarquement qui ne soit pas trop excentrique.

A ce point de vue, l'emplacement de la gare Saint-Lazare est le seul qui ne prête à aucune critique. Situé à quelques pas de la Madeleine et de l'Opéra, relié à la Bourse et au Palais-Royal par de nombreuses lignes de voitures, cet embarcadère, avec la multitude de quais dont il est doté, possède tout ce qui est désirable pour un grand service de banlieue, qui s'y concilie sans peine avec ce que réclament les grandes lignes de Normandie et même de Bretagne. La gare Montparnasse est, en somme, assez voisine de l'actif quartier de Saint-Sulpice et de la rue de Sèvres. Si la rue de Rennes était prolongée jusqu'aux quais, en multipliant les tramways qui la sillonnent, on augmenterait sensiblement l'efficacité de ce terminus au point de vue de l'enlèvement rapide des clients de la ligne de l'Ouest. En amenant, comme on a résolu de le faire, au Luxembourg, la tête de ligne du chemin de fer de Sceaux, on fera, pour la banlieue du sud, une œuvre très utile, et il y a lieu vraiment de regretter les entraves qui ont retardé jusqu'ici la réalisation de ce plan depuis longtemps décidé. Là, au moins, les travaux souterrains seront faciles et leur exécution n'apportera pas une gêne excessive à la circulation, dans ce quartier où la population n'est pas très dense. On peut faire une observation semblable au sujet de l'embarcadère projeté, sur l'esplanade des Invalides, pour le chemin de fer des Moulineaux. Ce nouveau terminus dispenserait toute une partie intéressante de la rive gauche, occupée dans les ministères et au parlement, de venir chercher la gare Saint-Lazare.

On voit, en somme, qu'il y a peu de chose à faire pour desservir, aussi complètement que possible, toute la région suburbaine de l'ouest et du sud-ouest. Pour les autres, le problème est plus difficile. Reprendre, non plus à titre de Métropolitain, mais comme simple ligne de pénétration, l'idée d'une jonction des gares du Nord et de l'Est avec le quartier de la Madeleine, serait assurément se lancer dans une grosse dépense; pourtant cela n'aurait rien de

comparable avec les frais à prévoir pour la ligne souterraine des boulevards et de la rue de Rivoli. En même temps, la gêne à subir, pendant la période d'exécution, serait beaucoup moindre. Si donc les Compagnies intéressées s'y prêtaient, sans exiger la construction de la ligne Eiffel, ce serait pour Paris un bienfait qui devrait être accueilli avec reconnaissance, pensons-nous, dussent l'Etat et la Ville intervenir par voie de subvention et de garantie d'intérêts. Qui sait même si une ligne de ce genre aurait besoin d'être souterraine sur tout son parcours? Et ne serait-ce pas déjà un grand résultat si, sans chercher à atteindre la Madeleine, elle avait son terminus aux environs de la rue Drouot? Aussi nous plaisons-nous à espérer que les Compagnies du Nord et de l'Est ne reculeraient pas, quoi qu'il arrive, devant une entreprise très réalisable, et dont elles seraient les premières à profiter.

Nous arrivons maintenant (ou plutôt, pour dire la vérité, nous n'arrivons pas) aux gares de Lyon et d'Orléans. Pour la première, aucune difficulté d'ordre technique ne s'opposerait à ce qu'elle lançât, le long des berges de la Seine, une ligne de pénétration jusqu'au voisinage de l'Hôtel de Ville. Seulement, pour que la Compagnie de Lyon fût en état d'adjoindre, à son service de grandes lignes, l'actif service de banlieue qu'une telle modification ne manquerait pas de faire naître, il faudrait qu'elle fût en possession de quatre voies, non seulement jusqu'à Villeneuve-Saint-Georges (ce qui est chose faite), mais encore jusqu'à Fontainebleau. Il faudrait aussi que son embarcadère, où elle étouffe, pût se prêter à l'adjonction de nouveaux quais.

Pour la Compagnie d'Orléans, la chose ne paraît pas d'abord très simple, l'embarcadère étant de niveau avec le sol du voisinage. Néanmoins il ne serait pas impossible d'établir un raccordement qui, longeant le Jardin des Plantes et l'Entrepôt des spiritueux, aboutirait près de la place Maubert ou de la place Saint-Michel.

En attendant, pour les voyageurs qui entreprennent un long parcours, les Compagnies auraient d'ores et déjà un moyen de se rendre plus abordables, par l'organisation d'un service qui prendrait à domicile les bagages, quelques heures d'avance, sur avis télégraphique ou téléphonique. Débarrassés de ces impedimenta, les voyageurs se rendraient, en voitures légères ou en tramways, au chemin de fer, où ils trouveraient leurs colis pesés et tout prêts pour l'enregistrement. Il pourrait sembler surprenant qu'une combinaison aussi simple n'ait pas encore été au moins l'objet d'une tentative, si l'on ne se rappelait que les Parisiens ont dû attendre jusqu'à la présente année l'organisation d'un service de transport des petits paquets. La faute en est sans doute aux difficultés que

crée notre manière de comprendre les concessions et les monopoles, ce qui expose toute entreprise nouvelle à mille chicanes, fondées sur l'interpétation pharisaïque des contrats existants. Ici, c'est une coalition des camionneurs libres qui obligera les Compagnies de chemins de fer à fermer leurs bureaux de ville une heure plus tôt, sous prétexte que la concurrence leur serait impossible à soutenir. Là c'est un service de paquets, qui songe à emprunter les omnibus en plaçant à l'arrière une modeste boîte, et qui se voit retirer cette faculté, une fois qu'il a fait toutes les dépenses de son organisation, recruté et costumé son personnel, parce que la concession accordée aux omnibus n'a prévu que le transport des personnes! Le public paye les frais de ces chinoiseries, en se disant que la liberté, si pompeusement étalée sur les devises des monuments publics, ferait bien d'en descendre un peu pour devenir dans les mœurs d'un usage courant. On étouffe sous ces multitudes de contraintes, administratives ou fiscales, qui paralysent toute initiative bienfaisante, et il est heureux que Paris soit doué d'un charme irrésistible, car ceux qui ont la charge de cette grande ville retrancheraient, plutôt que d'y ajouter, à sa puissance intrinsèque d'attraction.

En résumé, nous croyons avoir établi qu'il ne serait pas malaisé de doter Paris des moyens de circulation faciles qui lui manquent encore, sans pour cela recourir à la construction d'un Métropolitain, dont la coûteuse expérience, faite aux frais de nos voisins les Anglais, a manifestement échoué. Parmi les solutions que nous avons déjà indiquées, il en est de très simples, et qui n'entraînent aucune dépense : ce sont celles qui concernent une réforme du régime des omnibus et des tramways, ainsi que l'établissement de prescriptions de police sur le transport des matières encombrantes, la circulation et le déchargement des marchandises lourdes, etc. Il en est d'autres qui nécessiteraient des dépenses sérieuses, mais absolument inévitables dans un avenir plus ou moins éloigné, comme l'achèvement et l'ouverture de certaines percées. De ce nombre aussi est le déplacement des gares de Sceaux et des Moulineaux, qu'on ne saurait ajourner davantage.

Quant à la pénétration dans Paris des lignes d'Orléans et de Lyon, bien que nous la regardions aussi comme inévitable, c'est à coup sûr une grosse entreprise, et qui, pour ce motif, peut susciter bien des hésitations avant d'entrer dans le domaine des choses prochaines. Aussi nous hasarderons-nous à préconiser, au moins à titre provisoire, une solution qui aurait cet avantage, de pouvoir passer rapidement dans la pratique, et, de plus, d'être applicable

partout où les circonstances exigent un mode de transport puissant et rapide, n'entravant en rien la circulation des voitures et des piétons.

On a vu quel était, à New-Nork, le succès prodigieux des chemins de fer aériens, sur viaducs établis en pleine chaussée. Assurément, si Paris était à refaire, ou du moins si nous étions dans une de ces périodes d'expansion, où l'avenir s'annonce brillant et plein de promesses, c'est de ce côté qu'il faudrait s'orienter. Mais aujourd'hui il y aurait plus que de la témérité à vouloir ouvrir, dans la capitale, les percées nécessaires au passage de lignes aériennes, et nous croyons fermement qu'il n'y faut pas songer un instant. Mais pourquoi reculerait-on devant une application réduite du système des *elevated railways*, là où il existe des chaussées assez larges pour les recevoir, et assez dépourvues de caractère artistique pour qu'on n'ait pas à se préoccuper outre mesure de l'effet produit sur les yeux?

Entendons-nous bien, d'ailleurs! Il ne s'agit pas, dans notre pensée, de chemins à voie large, comme ceux qui circulent à New-York. Nous n'avons en vue que le transport rapide des personnes, pour lequel il semble tout à fait inutile de recourir aux lourds engins qui conviennent à la circulation des marchandises, comme au hasard de traversées longues et difficiles en pleine campagne. Pour tout dire, un petit chemin de fer comme celui de l'Exposition, établi sur une poutrelle en fer, que supporteraient, de distance en distance, par exemple de 20 en 20 mètres, des piliers de fonte et de tôle, façonnés en arcades légères, et laissant circuler, sur une voie étroite, des véhicules légers, que traîneraient des locomotives sans foyer ou des machines électriques, nous semblerait l'idéal. Le dessous de la voie formerait une allée couverte, où l'on n'aurait pas à craindre la chute des cendres et des escarbilles, puisqu'il n'y aurait pas de combustible; de même, les maisons voisines n'auraient pas à redouter la fumée, les machines ne rejetant tout au plus que de la vapeur inoffensive.

Si l'on se rappelle que les frais d'établissement des *elevated railways*, à New-York, n'ont pas dépassé 2 à 3 millions par kilomètre, on devine quelle énorme atténuation y apporterait le choix de la voie étroite, ou, pour mieux dire, la substitution des *tramways* aux *railways*. Ainsi réduite, la dépense de construction pourrait être assez faible pour s'accommoder parfaitement d'un service inégalement chargé, dont presque toute la puissance devrait être employée à des moments déterminés du jour. Quant au degré de cette puissance, l'Exposition de 1889 a suffisamment prouvé de quoi était capable le léger matériel d'un chemin de fer de 60 centi-

mètres. Et si la circulation a pu y être aussi intense, malgré l'encombrement d'une fête et la sujétion de plusieurs passages à niveau, qu'aurait-on à craindre, le jour où la voie serait établie sur un petit viaduc et ne rencontrerait aucun obstacle sur son passage?

Mais ce serait encourir un juste reproche que de nous borner à lancer cette idée dans la circulation, sans indiquer où et comment elle pourrait être appliquée. En premier lieu, il nous semble qu'elle conviendrait à merveille pour les lignes provisoires de pénétration de Lyon et d'Orléans sur les berges de la Seine. On avouera, par exemple, qu'un petit chemin de fer de ce genre qui, partant de la place Walhubert, suivrait la rive gauche du fleuve, pourrait arriver, au besoin, jusqu'à l'esplanade des Invalides sans avoir rien déshonoré sur son passage; car ni la façade de l'Institut, ni celle de la Chambre des députés n'ont beaucoup à perdre à être partiellement masquées, et s'il arrivait aux locomotives de siffler en passant sous les fenêtres de l'Hôtel de Ville ou devant le palais de nos législateurs, il faudrait être bien malintentionné pour y soupçonner une irrévérence à l'adresse des orateurs qui occuperaient la tribune au même moment.

Du reste, les berges de la Seine ne devraient pas seules avoir le monopole de ce mode de circulation. S'il n'y a pas de raison de l'appliquer sur les boulevards extérieurs de la rive droite, où les tramways suffisent, à condition d'être plus nombreux; s'il est impossible d'y songer pour les grands boulevards et celles des avenues dont le caractère artistique doit être absolument respecté, en revanche nous avouons que, pour notre part, il ne nous répugnerait en aucune façon de voir deux petites lignes de ce genre installées à la place des arbres, sur chacun des trottoirs du boulevard de Sébastopol ou de celui de Magenta. Les immeubles qui bordent ces percées, tous occupés par des maisons de commerce, n'en devraient subir aucune dépréciation et combien les relations deviendraient plus faciles, sur ces voies toujours encombrées!

Il est encore un autre parcours qui se prêterait, d'une façon toute particulière, à l'établissement d'une ligne sur viaduc et qui même pourrait dispenser, au besoin, du petit chemin de fer longeant la rive gauche de la Seine : ce serait l'ensemble des boulevards de l'Hôpital, Saint-Marcel, de Port-Royal, Montparnasse et des Invalides. C'est précisément le tracé d'une partie du Métropolitain conçu par M. L. Le Châtelier, l'un des ingénieurs qui ont poussé le plus loin, dans leurs projets, l'étude des détails d'exécution. Rien ne serait plus facile que d'installer, sur toute cette étendue, un léger viaduc qui, partant de la nouvelle gare des Moulineaux, sur l'Esplanade des Invalides, et aboutissant à la gare

d'Orléans, pourrait ensuite franchir la Seine au voisinage du pont d'Austerlitz (sinon sur ce pont même), toucherait les gares de Lyon et de Vincennes, puis (empruntant toujours, mais sous la forme de ligne à voie étroite, le tracé Le Châtelier) irait, par le boulevard Richard-Lenoir, se souder aux embarcadères de l'Est et du Nord. On disposerait ainsi d'un merveilleux moyen pour faciliter, aux nombreuses populations ouvrières groupées sur ce parcours, l'accès de la banlieue, dans quelque direction que ce soit, surtout si un tramway du même genre, s'embranchant à la fois sur les gares de Vincennes et de Lyon, venait aboutir aux abords de l'Hôtel de Ville.

Quelques-uns, peut-être, jetteront les hauts cris à la pensée que le choix de la voie étroite interdit, pour l'avenir, toute idée de raccordement direct avec les grandes lignes. Mais nous sommes de ceux que la perspective de ce soi-disant avantage ne touche en aucune façon. Tous les auteurs de projets de métropolitain (à l'exception du grandiose projet Haag), s'accordent à reconnaître qu'en raison des courbes et des pentes nécessaires, il y faudra faire circuler un matériel beaucoup plus léger que celui même des chemins de banlieue. C'est assez dire que, pour longtemps, les avantages d'un raccordement direct seraient illusoires ; et franchement, un changement de voitures est un bien médiocre inconvénient pour des voyageurs sans bagages. Réfléchissons aussi que nous vivons dans un temps où les besoins se modifient très vite, et où il y a tout bénéfice à n'adopter que les solutions qui conviennent au moment présent. C'est tant pis, dans l'espèce, pour ceux qui croient leur honneur intéressé à *faire grand*. Cette manie a coûté cher à nombre de départements. Eux aussi, pour prévoir les développements de l'avenir, se sont donné le luxe de chemins à voie large, et ils savent aujourd'hui ce qu'il en coûte à leur budget. Méditons cet exemple et soyons plus modestes; nous nous en trouverons bien. De même que la plupart des lignes secondaires auraient mieux fait, dès l'origine, de se considérer comme des affluents à petite section, venant accroître le trafic d'une ligne principale; de même, ce qu'il faut pour résoudre la question de la banlieue, c'est un réseau d'affluents légers, omnibus, bateaux, tramways et lignes aériennes, capables de déployer, à de certains moments, toute la puissance nécessaire pour amener un grand nombre de voyageurs aux points où les trains peuvent commodément se former. A la vérité, ces affluents variés ne formeront pas un *Métropolitain;* ils en seront tout au plus la monnaie, et l'orgueil des édiles en pourra souffrir. Qu'importe si, renonçant aux mots sonores, nous sommes en possession des avantages cherchés,

et cela au prix d'une moindre dépense? Vouloir plus serait, à nos yeux, poursuivre une dangereuse et coûteuse chimère.

En résumé, tant pour le service des piétons sur les grandes artères commerciales que pour le transport rapide des voyageurs en provenance ou à destination de la banlieue, nous croyons qu'il y a un bénéfice réel à attendre de cette solution modeste, qui n'engage pas trop l'avenir, qui limite la dépense à ce que le présent peut supporter, et n'inflige, à la physionomie du Paris moderne, aucune déformation excessive. Mais nous ne voulons pas aller plus loin. C'est à d'autres qu'il appartiendra de développer l'idée, si on la trouve réalisable. En l'indiquant, nous avons seulement voulu montrer que nous n'étions pas l'ennemi systématique de toute entreprise métropolitaine, et que, si nous combattions les chemins de fer dont la concession a été demandée, c'est parce qu'il nous apparaissait clairement que la dépense et les difficultés de l'exécution seraient hors de toute proportion avec l'avantage que la population parisienne en pourrait recueillir.

On jugera peut-être que cette opinion défavorable a trouvé, sous notre plume, une expression particulièrement sévère, et qui contraste, tant avec l'accueil fait par la presse aux projets de Métropolitain, qu'avec l'adhésion déjà donnée à ces projets par des commissions où figurent des hommes dont la compétence et le mérite ne sauraient être mis en doute.

Si cette objection devait nous être opposée, nous répondrions, d'abord que nos arguments sont des raisons de fait et non de sentiment, que tout le monde est à même de peser et d'apprécier à sa guise; ensuite que nous nous sommes borné à dire tout haut ce que la plupart des hommes du métier pensent tout bas. Le projet de Métropolitain, tel qu'il a été lancé par la Compagnie du Nord et les établissements Eiffel, sous le patronage visible du ministre des Travaux publics, est une entreprise qui ne donne une satisfaction suffisante, ni à l'intérêt général, ni à l'intérêt urbain. Il peut convenir à la gloire du ministre actuel d'attacher son nom à la réussite apparente d'une idée depuis longtemps caressée par les Parisiens. Du moins faut-il que cette réalisation soit effective et n'impose pas à la capitale une trop grande déception. En vain allèguerait-on que le projet présenté est le seul qui puisse rencontrer des groupes financiers et techniques disposés à tenter l'entreprise, sans qu'il en résulte, pour l'État ni pour la Ville, aucun sacrifice d'argent. « Ni subvention ni garantie » est assurément une formule séduisante. Mais n'est-ce pas le cas de répéter le vieil adage : *Timeo Danaos et dona ferentes?* D'abord, si le tracé adopté, en desservant mal certaines compagnies existantes, venait à leur

porter préjudice, la responsabilité de l'État, garant du déficit, en vertu des conventions, entrerait par là même en jeu. De plus, le mécanisme de ces conventions est assez compliqué. Qui peut répondre qu'un accord, intervenant au sujet du Métropolitain, n'entraînerait pas certaines stipulations équivalentes, aux yeux des initiés, à une véritable subvention? Il y a là bien des choses sur lesquelles la lumière n'est pas faite. On doit souhaiter que le public ne se laisse pas éblouir par des apparences un peu trop séduisantes dans leur simplicité et cet intérêt seul eût suffi pour nous déterminer à prendre la plume.

Si d'autres ne l'ont pas fait, le motif en est simple. Parmi ceux qui ont eu à formuler une opinion au sujet du Métropolitain, les uns se trouvent investis, par les électeurs, d'un mandat qu'il leur est difficile d'enfreindre; d'autres sont liés par une situation officielle qui retient la critique sur leurs lèvres; plusieurs enfin ont des intérêts communs avec de puissantes Sociétés, que l'entreprise ne saurait laisser indifférentes, et qui sont fort excusables d'écouter, en pareille circonstance, d'autres suggestions que celles du bien public.

Pour nous, notre liberté est entière, et nous avons la bonne fortune d'écrire dans une Revue absolument indépendante, où le culte de la vérité ne connaît, dans son expression, d'autres limites que celles imposées par les traditions de courtoisie auxquelles le *Correspondant* n'a jamais failli. Nous avons usé de ce privilège, en nous efforçant de rester dans une juste mesure, et nous gardons l'espoir d'être approuvé dans cette campagne par tous les hommes compétents qui n'ont d'autre souci que l'intérêt bien entendu de la capitale.

A. de Lapparent.

LA QUESTION DES UNIVERSITÉS

L'Université est en émoi, et il s'en faut de peu que le gouvernement qui nous divise le moins ne l'ait transformée en un véritable camp d'Agramant. Les dissentiments survenus naguère entre Marseille et Montpellier, la part violente que les municipalités ont prise à ces dissentiments, l'échange des gros mots préludant à celui des horions, nous ont révélé une crise déjà passée à l'état aigu. Toulouse et Poitiers ne vivent pas en meilleure intelligence avec Bordeaux. Dijon et Grenoble jettent des regards obliques et irrités du côté de Lyon. Pour être moins tapageuse, l'émotion n'est pas moins sérieuse dans le Nord que dans le Midi, et peut-être n'est-il pire eau, comme on dit, que l'eau qui dort. On s'en est aperçu à la récente querelle de Lille et de Douai. Les Bretons de Rennes sont bien entêtés; les Normands de Caen sont bien processifs. Qu'adviendra-t-il si toutes ces villes, et quelques autres encore, ne veulent pas perdre le prix des sacrifices qu'elles se sont imposés pour faire figure dans le monde universitaire, et si, au gouvernement qui leur demande à quelle sauce elles désirent qu'on les mange, elles répondent, comme les poulets de la fable : « Mais nous ne voulons pas être mangées! » Le gouvernement ira-t-il jusqu'au bout de son droit et leur fera-t-il observer, comme l'autre, qu'elles déplacent la question?

Un projet de loi vient d'être déposé au Sénat, qu'on suppose devoir se montrer plus malléable et plus coulant que la Chambre des députés à l'endroit des intérêts locaux. Il s'agit simplement de créer ce qu'on appelle de grands centres universitaires, qui recevront des attributions et des prérogatives nouvelles, et qui seront investis à la longue de tout le monopole de l'enseignement supérieur aux quatre points cardinaux de la France : Paris au nord, Bordeaux à l'ouest, Montpellier au sud, et Lyon à l'est. Quant aux autres groupes de Facultés, on les laissera végéter quelque temps encore dans les honneurs obscurs de leur Académie, et, quand ils auront fait la preuve qu'il leur est impossible de vivre, on leur donnera vraisemblablement le coup de grâce.

Avertis du sort que l'on préparait à leurs grands établissements d'instruction juridique, scientifique et littéraire, les villes et les départements se sont mis à quatre pour le conjurer : ils ont voté

des mille et des cents, ils ont construit de nouveaux palais ou réparé les anciens, ils ont même fondé des chaires de leurs deniers. Efforts tardifs, dépenses vaines! La volonté qui, d'en haut, dirige tout, désorganise tout et bouleverse tout, ne fléchira pas. Un brusque mouvement d'opinion se produit partout en faveur des Facultés menacées : on rédige des protestations, on signe des pétitions, on convoque des meetings, on envoie des délégations au ministère, — dont les portes restent fermées et où les gens font la sourde oreille. L'Université s'émerveille des sympathies inattendues qu'elle rencontre en ce moment de crise :

D'où lui viennent de tous côtés
Ces enfants qu'en son sein elle n'a pas portés?

Nos amis eux-mêmes, qui ne se sont jamais piqués d'être les siens, prennent une part aussi vigoureuse que généreuse à la croisade soulevée contre le projet de loi. Nous pourrions citer des villes où l'initiative des manifestations a été due à la droite, c'est-à-dire à la portion réactionnaire et cléricale des conseils municipaux. Nous en savons une autre où c'est un ancien ministre de la république, un des porte-fanions de l'opportunisme, qui, faisant de nécessité vertu en vue de sa réélection, a promis de seconder le mouvement de tout son crédit au conseil général. Ailleurs, c'est un ministre en fonctions, et non pas l'un des moindres, qui a dû affirmer que, lui vivant et gouvernant, il ne serait pas touché aux établissements dont il s'est honoré jadis de faire partie en qualité de professeur. Dans tout ce que l'on commence à appeler dédaigneusement « les petits centres », c'est-à-dire dans tous les centres destinés à périr d'une mort lente, mais sûre, la presse de tous les partis se déchaîne avec une rare énergie et une plus rare unanimité contre les réformes annoncées : il n'y a plus ni bleus, ni blancs, ni rouges, il n'y a que des citoyens alarmés et indignés. Cependant le gouvernement, qui se dit issu de l'opinion publique, qui affiche tous les jours et partout la prétention de n'être que l'écho, l'organe et le serviteur de l'opinion publique, ne reste pas seulement impassible devant cette levée de boucliers : on dirait qu'il s'en moque et qu'il la brave; il donne l'ordre à ses recteurs d'étouffer la trop légitime émotion produite par ses étranges desseins. On endort les assemblées électives, on terrorise les conseils universitaires, on essaye de tromper les populations qui se sentent instinctivement lésées dans leurs intérêts les plus chers. Et quand on aura fait le silence autour de la loi en préparation, on l'interprétera devant les Chambres comme un signe certain de l'acquiescement universel à la haute pensée de M. le ministre. N'est-ce pas

ainsi que les choses se passent quotidiennement sous l'honnête régime dont nous jouissons?

Quant à l'Université elle-même, nous ne la plaignons pas outre mesure : elle n'a que ce qu'elle mérite. Après avoir, nous ne disons pas subi avec résignation, comme il convenait, mais accepté avec joie, acclamé avec transport toutes les œuvres néfastes de M. Jules Ferry, elle est mal venue aujourd'hui à s'insurger contre les velléités dévastatrices et les fantaisies radicales de M. Bourgeois. En laissant éclater dans cette conjoncture les témoignages non équivoques de leur amer mécontentement, MM. les professeurs des Facultés sacrifiées nous montrent seulement qu'ils n'ont pas plus de logique que de philosophie. Ils ont mis le bout du doigt dans l'engrenage des révolutions et des réformes, et ils prétendent que le reste du corps n'y passe pas. Ils ont planté l'arbre et ils veulent l'empêcher de porter ses fruits. Mais il n'appartient qu'aux « enfants drus » dont parle La Bruyère de battre ainsi le sein de leur nourrice, et la faute s'aggrave quand cette nourrice n'est autre que leur propre mère, *alma mater*.

Ceux que nous plaignons, et de tout notre cœur, ce sont d'abord les étudiants, que l'on va dépayser, transporter bien loin du foyer de la famille, dans de grands centres de population plus encore que d'instruction, au milieu de toutes les séductions et de tous les pièges d'une ville opulente, où la vie coûte cher, où les plaisirs malsains abondent, où tout les conviera à s'amuser plutôt qu'à travailler; — ce sont ensuite les familles elles-mêmes qui auront à payer les frais de ces déplacements et qui verront leurs fils arrachés sans nécessité comme sans compensation à leur bienfaisante tutelle; — ce sont enfin les villes, qui se sont obérées pour mettre leurs Facultés au niveau de toutes les exigences du haut enseignement, et qui, n'ayant pas, comme Lyon, Marseille et Bordeaux, la situation prospère et prépondérante que peuvent assurer le grand négoce ou la grande industrie, vont se voir, non seulement frustrées des maigres avantages que leur procurait la possession de ces Facultés, mais encore découronnées et déchues, dépouillées de leur prestige de petites capitales intellectuelles, destituées de toutes leurs traditions, déshéritées du glorieux patrimoine que leur avaient légué la science et le labeur des ancêtres, réduites à n'être plus que les servantes, les caudataires des grandes universités, dont quelques-unes se sont formées à leurs écoles et vont s'élever sur leurs ruines. C'est à quoi M. Liard, le rédacteur probable du projet de loi, le rédacteur authentique des articles de la *Revue des Deux Mondes* qui ont fait naguère tant de bruit, n'avait peut-être pas pensé; car, s'il y avait pensé, quelle idée devrait-on prendre de sa pré-

voyance, de son intelligence, de sa sollicitude et de son dévouement aux grands intérêts dont il a la garde?

Puisqu'il en est temps encore, puisque la loi n'est encore qu'à l'état de projet, nous voudrions prémunir les pouvoirs publics contre les sophismes qu'on leur apprête et les avertir des périls que porte dans ses flancs la conception bizarre sur laquelle ils vont être appelés à délibérer et à prononcer.

I

Le fait est que nos législateurs, excepté M. Mézières à la Chambre, MM. Jules Simon, Humbert, Constans, Challemel-Lacour et deux ou trois autres au Sénat, ne savent pas même au juste de quoi il s'agit. Ils ont entendu le cri d'alarme poussé par leurs commettants et ils sont allés prendre des renseignements au ministère de l'instruction publique. On leur a dit que la presse réactionnaire faisait courir de méchants bruits, on leur a donné sa parole qu'il ne serait pas porté la moindre atteinte aux Facultés établies dans leur circonscription, que le projet de loi ne s'occupait point d'elles, qu'elles pourraient continuer de vivre comme par le passé, et, nantis de ce bon billet, députés et sénateurs sont revenus rassurer les populations, — qui ne laissent pas de persévérer dans leur inquiétude, de s'agiter et de pétitionner comme devant. Avec leur simple bon sens et sans le secours des lumières de personne, les populations, qui en savent plus long que leurs mandataires, ont aperçu du premier coup d'œil le but où tendait le projet de loi et l'iniquité flagrante dont il était entaché.

Pourquoi, disent-elles avec raison, créer une inégalité que rien ne justifie entre des Facultés de même origine, de même valeur, composées de professeurs pourvus des mêmes grades, sortis des mêmes concours, doués d'un égal mérite, et investis jusqu'à présent des mêmes prérogatives et de la même considération? Pourquoi donner aux unes cette étiquette d'université qu'on refuse aux autres? Si elle ne signifie rien, comme vous l'avez assuré à notre député, il n'y a, ce nous semble, aucun inconvénient à l'accorder à tous les groupes de Facultés. Mais si, comme nous avons lieu de le soupçonner et de le craindre, vous voulez mettre une chose derrière le mot, si le titre d'université doit comporter pour les groupes qui en seront décorés certains avantages réels, certains privilèges effectifs, comme le droit de réaliser certains bénéfices, de conférer certains grades, ou bien encore de posséder un plus grand nombre de chaires, de donner un enseignement plus complet, en quoi nos professeurs, qui ne doivent qu'au hasard de leur nomination dans telle ville

plutôt que dans telle autre la disgrâce et l'infériorité que vous leur préparez, en quoi ont-ils mérité une pareille malchance?

Au point de vue universitaire, qui est celui où nous nous plaçons d'abord, le dilemme nous paraît sans réplique. On pourra ergoter à la tribune comme on l'a fait dans la presse ; on pourra protester de la pureté de ses intentions, de son dévouement à la grande cause de l'enseignement public ; on pourra mettre en jeu toute la lyre des figures de rhétorique et des métaphores empruntées au droit, à la science, à la médecine même ; on pourra faire étalage de son érudition historique, et chercher dans le passé des précédents, voire des lois existantes, qui autorisent les aberrations et les iniquités du présent : on ne sortira pas de là.

Nous ne sommes pas de ceux qui professent une admiration sans réserve et sans bornes pour la grande création de 1808. Nous savons, parce que nous l'avons expérimenté à nos dépens, que, dans la pensée de l'empereur Napoléon, l'Université ne devait être qu'un instrument de règne, une sorte de mainmise de l'État sur toutes les intelligences et sur toutes les forces morales de la nation française, l'établissement, en un mot, du monopole le plus absolu à la place de la liberté qui avait fleuri sous l'ancien régime. Ce seul mot d'*Université*, au singulier, substitué à l'autre mot d'*universités*, au pluriel, n'indiquait-il pas la tendance du despotisme substituant son action unique et personnelle à l'action libre et multiple des institutions locales? Là encore, et plus que dans tout le reste, la centralisation équivalait à l'absorption pure et simple de tous les pouvoirs qui n'étaient pas le pouvoir proprement dit. Mais, après l'anarchie révolutionnaire, on avait soif d'autorité, et rien ne semblait plus opportun que l'institution d'un corps enseignant qui, soumis lui-même à la direction d'un chef unique, et animé d'un même esprit, rétablirait l'ordre dans les idées et la discipline dans les mœurs. Le roi Louis XVIII, qui n'éprouvait aucune tendresse pour les créations de l'Empire, et qui ne demandait pas mieux que de restaurer tout ce qu'il y avait eu de bon et de sain dans l'ancien régime, essaya, dans les premiers jours de l'année 1815, de reconstituer l'enseignement public et de remettre les universités à la place de l'Université. Au fond, son ordonnance ne relevait que le mot, la chose restant la même, et les académies de l'Empire continuant de subsister sous le vocable ressuscité. Aussi la réforme ne fut-elle pas prise au sérieux · emportée dans la bourrasque des Cent jours, elle ne fut pas reprise après la seconde Restauration, et les gouvernements qui suivirent n'y songèrent pas davantage. C'était moins de l'Université elle-même que de l'esprit universitaire qu'ils se défiaient. Et même, en 1848, dans la réaction qui suivit la folle équipée de

Février, M. de Falloux, que le hasard des événements avait fait ministre de l'instruction publique, jugea en homme d'Etat qu'il valait mieux modifier, s'il était possible, les tendances du corps enseignant que de se lancer, en le supprimant, dans des voies plus dangereuses et de faire, comme on dit, un saut dans l'inconnu.

Ayant résisté à de telles épreuves, il semblait que la cause de l'Université fût gagnée. La question est de savoir si, après avoir essuyé sans dommage le feu de ses sages ennemis, elle survivra maintenant aux entreprises de ses maladroits amis.

C'est la manie des radicaux de toucher à tout, surtout à ce qui ne les regarde pas, et, sous prétexte de tout réformer, de brouiller tout et de tout détruire. N'est-ce pas un des leurs, converti aujourd'hui sous le coup de l'adversité à des idées plus modérées, qui a proclamé le premier la théorie des « destructions nécessaires? » — Je bouleverse, donc je suis, — tel est sous sa forme cartésienne l'axiome fondamental de la secte. On a signalé ici même les premiers symptômes de cette « folie du changement » dans les trop fameuses réformes de M. Jules Ferry, et l'expérience désastreuse qui s'en est faite depuis dix ans n'a que trop donné raison à toutes les critiques. Le Conseil supérieur de l'instruction publique a employé toutes ses dernières sessions à faire à l'édifice ébranlé les réparations locatives nécessitées par l'impéritie de l'architecte. Donc, par la force des choses, on revient peu à peu à la tradition, c'est-à-dire au bon sens et au bon ordre; mais c'est là précisément ce que les radicaux ne peuvent ni tolérer ni permettre, et voilà qu'ils profitent aujourd'hui du passage au ministère d'un de leurs bons amis, M. Bourgeois, pour pratiquer de nouvelles brèches dans l'institution que leur propre intérêt devrait les induire à ménager. Les bêtises, en un mot, vont recommencer.

Il y a déjà quelque temps que la réforme patronnée par M. Liard, et soumise à la discussion des Chambres, couvait dans quelques cerveaux mal équilibrés. Si nous ne nous trompons pas, l'honneur d'en avoir le premier conçu et propagé l'idée appartient à M. Paul Bert, et c'est tout dire. Nous aurions compris que, dans leur désir d'imiter l'Allemagne en toutes choses et à tout prix, les auteurs ou les inspirateurs du projet de loi eussent poussé l'imitation jusqu'au bout et donné toute satisfaction aux partisans de la décentralisation intellectuelle. On aurait pu créer aux chefs-lieux actuels de tous les ressorts académiques des universités, — de véritables universités indépendantes, ne relevant que d'elles-mêmes, se gouvernant et s'administrant elles-mêmes, nommant elles-mêmes leurs professeurs et leurs recteurs, dégagées enfin de toute espèce de lien avec le pouvoir central, qui n'aurait plus eu à leur égard qu'un droit de

haute surveillance, comme celui qu'il exerce sur les compagnies de chemins de fer, par exemple, et généralement sur toutes les associations d'ordre privé, littéraires, industrielles ou commerciales. Ah! mais non! cette liberté-là, c'est de l'ancien régime, c'est du vieux jeu, il n'en faut plus. On est jacobin, n'est-ce pas? et il n'est rien dont un bon jacobin ait plus d'horreur que de la liberté. On a le pouvoir, on a l'autorité, on a le droit de donner des places, de les prendre pour soi-même au besoin, de faire des programmes et de les défaire, de diriger les intelligences et de les égarer, d'imposer des doctrines, des méthodes, des uniformes, des ports de barbe ou de moustaches, et vous croyez qu'on va bonnement s'en dessaisir pour faire plaisir aux cléricaux et aux jésuites? Nous croyons bien, en effet, qu'une telle idée n'a jamais pu hanter l'esprit de M. Paul Bert.

Mais alors? — Mais alors on veut donner au corps enseignant l'illusion de l'autonomie, comme on a donné à la France l'illusion de la liberté. On veut laisser croire aux Facultés, — à certaines Facultés, — qu'elles s'appartiennent réellement, qu'elles sont maîtresses d'elles-mêmes, et à cette fin on veut instituer, pour la parade, des universités sur le patron de celles qui existent en Allemagne, en Angleterre, en Belgique, en Italie, aux États-Unis, en Russie, partout enfin où la liberté n'est pas, comme chez nous, un mot vide de sens. On veut avoir l'air de se mettre dans le mouvement. Seulement on ne veut pas que ces universités aient une autre vie que celle qu'il plaira au gouvernement de leur communiquer, ni d'autres droits que ceux qu'il lui conviendra de leur donner. On veut tenir les cordons de la bourse, parce que celui qui paye commande; on veut nommer les recteurs et les doyens qui sembleront avoir l'esprit le plus docile et l'échine la plus souple; on veut réprimander, déplacer, révoquer même, selon son bon plaisir, les professeurs qui n'obéiront pas au doigt et à l'œil, ou qui ne marcheront pas droit dans les voies du radicalisme. On veut rester les maîtres comme ci-devant, et trouver, s'il se peut, dans la loi qui s'élabore de nouveaux éléments de domination, de nouveaux engins de tyrannie intellectuelle et morale. Mais on veut surtout changer et bouleverser, nous avons déjà dit pourquoi.

Il est certain qu'à part de très rares et très insignifiantes modifications introduites dans leur régime intérieur, à part quelques constructions qu'on laissait autant que possible à la charge des villes, on n'avait rien bouleversé dans les Facultés jusqu'au dernier ministère de M. Goblet. Une fois, vers 1883, M. Jules Ferry avait dressé à leur intention un questionnaire relatif à la transformation possible des académies en universités. Flattées dans leur amour-propre, les Facultés avaient émis des avis généralement favorables,

et toutes leurs ambitions étaient en éveil dans l'attente de quelque gros événement. La montagne accoucha d'une souris. Le décret du 28 décembre 1885, promulgué sur la proposition de M. Goblet, ne fut qu'une déception. Il accordait aux Facultés la personnalité civile, et une sorte d'autonomie, plus apparente que réelle, par la création de conseils généraux, dont le rôle, jusqu'à présent du moins, s'est borné à donner des avis qu'on a rarement pris en considération, et à formuler des vœux qu'on n'a jamais écoutés. Néanmoins la presse officieuse fit grand bruit de toutes ces machines. On exalta, on porta aux nues le prétendu libéralisme du ministre. On couvrit de fleurs le pauvre Albert Dumont. C'était une ère de grandeur qui s'annonçait pour l'Université :

Quelle Jérusalem nouvelle
Sort du fond des déserts brillante de clartés !

Il suffit de lire les récents articles de M. Liard pour voir jusqu'où se poussa un moment l'infatuation des réformateurs, — jusqu'à croire et jusqu'à dire qu'il n'y avait eu dans le passé que des embryons de Facultés, et que l'existence réelle de ces établissements datait du jour où ils étaient entrés aux affaires. C'est l'histoire des gens qui, pénétrant un beau jour dans la plaine de Saint-Denis, s'imaginent de bonne foi qu'ils ont découvert l'Amérique.

II

Nous ne répugnons pas à confesser la vérité. Il se fit dès lors, au ministère de l'instruction publique, une énorme dépense d'efforts, de bonne volonté, d'imagination et d'argent, — d'argent surtout, — pour relever et améliorer la situation des Facultés. C'étaient, à chaque session, des demandes de crédits pour subvenir à la réfection de leurs bâtiments, à l'agrandissement de leurs collections et de leurs bibliothèques, à la multiplication de leurs bourses et de leurs chaires. On se lasserait à vouloir énumérer toutes les sciences, connues et inconnues, à qui l'on faisait l'honneur de consacrer un enseignement dont devait profiter le professeur qui en était chargé, plus encore que les étudiants qui ne se pressaient pas à son cours. Quoiqu'on fût alors en pleine danse des millions, la commission du budget elle-même, composée comme on sait, recula épouvantée devant toutes ces munificences, et se décida à mettre le holà.

Mais les clairvoyants n'étaient pas sans observer que les largesses du ministère étaient loin de se répartir également entre toutes les Facultés de la province. Tandis qu'on faisait pleuvoir la manne des subventions sur Bordeaux, à qui M. Liard est redevable de son étonnante fortune administrative ; sur Lyon, où il fallait écraser un

enseignement rival par le spectacle d'une supériorité, qui n'est pas encore bien constatée, et sur deux ou trois autres villes, privilégiées pour des motifs aussi respectables, — c'était en vain que les pauvres *petites* Facultés réclamaient l'institution, non pas même d'une chaire magistrale, mais d'une simple conférence indispensable à la bonne gestion des études et au succès de leurs élèves. A celle-là l'on mesurait parcimonieusement les éléments de leur prospérité et les conditions même de leur existence. Que leur fallait-il? une somme de 3 à 4000 francs, à prélever sur un budget de 3 à 4 milliards. C'était trop, on n'avait pas d'argent, les caisses étaient vides, et l'on discutait parfois la légitimité ou l'opportunité de la demande, et l'on gourmandait le recteur qui l'avait autorisée et appuyée.

La trame étant ainsi ourdie, et de longue main (car si les ministres passent et changent, les directeurs restent et s'incrustent), il n'a pas été difficile à M. Liard d'arguer de l'inégalité dans la situation actuelle des Facultés pour justifier celle de leur situation future. Mais cette inégalité, n'est-ce pas lui-même qui l'a créée? A l'origine, et dans la suite des temps jusqu'à l'heure présente, toutes les Facultés vivaient sur le même pied de dignité, d'émoluments et d'honneur. Il n'y avait pas de différence entre le professeur de Poitiers ou de Grenoble et celui de Bordeaux ou de Lyon. La supériorité de mérite appartenait le plus souvent au premier. C'est à Aix que Prévost-Paradol et M. Weiss ont fait leurs premières armes dans l'enseignement supérieur. Quel est le professeur de Sorbonne qui aurait eu la prétention de leur en remontrer dans les questions de goût ou de critique littéraire? Cependant Aix est condamné à n'avoir que de petites Facultés. Mais Bordeaux a produit M. Liard, il a eu la bonne fortune de mettre en évidence le triple talent de M. Liard comme professeur, comme philosophe, comme échevin : Bordeaux aura quatre grandes Facultés (il en aurait même cinq, si la commission du budget n'avait rayé d'un trait de plume, en lui coupant les vivres, sa Faculté de théologie), et Bordeaux passera au rang d'université.

L'université de Bordeaux! Il est des rapprochements de mots qui font sourire, et celui-là est du nombre. Je n'entends pas dire assurément que Bordeaux ne soit pas une très belle ville, une ville très importante et très riche, peuplée d'hommes intelligents et spirituels, toute pleine de souvenirs littéraires et de traditions d'éloquence, et où il fait bon vivre, à la condition d'avoir beaucoup d'argent. On m'accordera nonobstant que Bordeaux n'a jamais été renommé comme un foyer d'études, et je me suis laissé dire que les professeurs, même les plus éminents, y étaient tenus en petite estime par des gens qui n'évaluent le mérite d'un homme qu'à la

quantité de tonneaux de vin qu'il récolte ou qu'il vend, et à la qualité ou aux *performances* des chevaux qu'il fait courir. Les armateurs des Chartrons et les marchands de grains des Salinières, qui envoyaient leurs enfants à Angoulême ou à Pons pour y faire leurs classes et y prendre le bon accent, n'apprendront pas sans étonnement que la Providence avait, de toute éternité, prédestiné leur ville natale à devenir le siège d'une université. Savent-ils bien seulement ce que c'est qu'une université? Ils sauront du moins ce que cela rapporte, et j'imagine que cela leur suffit.

L'idée qui semble avoir présidé à l'élaboration du projet de loi, c'est qu'il fallait limiter le nombre des universités pour les rendre plus florissantes, et les installer dans de grandes villes, ruisselantes de luxe, fourmillantes de casinos, de cafés-concerts et de théâtres, pour y attirer un *stock* plus considérable d'étudiants. Comme spéculation financière, cela est trouvé, et du moment que les intérêts de la science et des études passent après ceux de la caisse, on ne pouvait concevoir rien de plus ingénieux ni de plus habile. Voilà donc l'État enseignant transformé en une sorte de maison de commerce, uniquement soucieux de la prospérité matérielle de ses établissements, désireux avant tout de gagner de l'argent, de rentrer dans ses débours, et de « faire grand » pour écraser la concurrence. Voilà les petits centres académiques placés, vis-à-vis des universités, dans la même posture que les petits boutiquiers de la rue Saint-Honoré et de la rue Saint-Denis vis-à-vis des magasins du *Louvre* et du *Bon Marché*. Mais une fois entré dans cette voie, il ne faudra pas s'arrêter à mi-chemin. En ce temps de publicité à outrance, la réclame est devenue le nerf du commerce, et l'on ne fait de belles affaires qu'à la façon de Barnum, en raison de la poudre qu'on jette aux yeux des *snobs*. Le chocolat Menier et les pastilles Géraudel l'ont bien prouvé. Allons-nous donc voir les prospectus des universités nouvelles s'étaler à la quatrième page des journaux? Recevrons-nous à domicile des pancartes où l'on nous fera savoir que la véritable Faculté n'est pas au coin du quai, que la meilleure philosophie ou la meilleure astronomie est celle qui s'enseigne dans les chaires de l'État, et qu'il faut nous méfier de la contrefaçon ou exiger le véritable nom? Et qu'arrivera-t-il encore si les petites Facultés s'obstinent à vivre en présence des grandes, si Dijon, Grenoble et Clermont refusent de capituler devant Lyon; si Toulouse et Poitiers, au risque de faire faillite, continuent de vendre leur marchandise à la barbe de Bordeaux? M. Liard a-t-il prévu cet autre danger? S'est-il mis en mesure de le conjurer? Et M. Bourgeois, lui aussi, n'a-t-il pas été bien imprudent lorsqu'il promettait, l'autre jour, aux autorités de Grenoble qu'il ne serait pas fait de mal à leurs

Facultés, lorsqu'il assurait qu'il portait ces Facultés dans son cœur? Le sentiment et les affaires ne font pas, dit-on, bon ménage : ce sont les Lyonnais qui ne seront pas contents.

En dehors de cette question d'argent, nous n'entrevoyons pour notre part que de très minces avantages et nous voyons, au contraire, de très graves inconvénients dans la loi proposée à l'examen du Sénat.

D'abord, ce n'est pas dans les plus grandes villes que se font les meilleures études. Les relations mondaines y font perdre un temps précieux aux professeurs, et les plaisirs de la rue y détournent les étudiants de leur travail. Lés esprits y sont trop distraits et trop dissipés par le mouvement et le bruit extérieurs. Les Anglais et les Allemands, qui sont des peuples pratiques et réfléchis, en ont jugé ainsi quand ils ont établi le siège de leurs universités dans de petites villes comme Oxford, Cambridge, Heidelberg, Iena, Bonn, Gœttingen, etc. Et nos pères eux-mêmes ne l'avaient pas compris autrement : c'est à Bourges, à Douai, à Dôle, à Cahors, dans des cités paisibles et recueillies, quelquefois chétives et ennuyeuses, qu'ils avaient judicieusement confiné les maîtres et les élèves, à l'abri de toutes les tentations, à l'écart de toutes les préoccupations, de tous les entraînements du négoce et du trafic. S'il est vrai, comme on l'a dit, que les bons livres se publient à Paris, mais qu'ils s'écrivent en province, il ne l'est pas moins que les bons esprits se forment et se développent mieux dans les retraites silencieuses que dans les milieux agités et bruyants. Paris n'est qu'une exception; car, avec ses 2 millions d'habitants, en raison peut-être de ses 2 millions d'habitants, il est le lieu du monde où l'on peut le mieux s'isoler et se cloîtrer, quand on le veut.

D'autre part, au point de vue de la justice distributive qui doit inspirer tous les actes d'un sage et bon gouvernement, est-il équitable, est-il honnête d'amener de nouveaux courants de richesse dans les grands centres où il y en a déjà tant, et de frustrer de leurs derniers moyens d'existence les villes moins bien partagées, qui n'ont pas d'autre ressource, ou peu s'en faut que leurs écoles et leurs Facultés? On nous dit que c'est tant pis pour elles, qu'il faut obéir à la loi du monde moderne, à la loi du *struggle for life*, en vertu de laquelle, dans la société comme dans la nature, les petits sont mangés par les gros. J'ignore si M. Liard est un darwiniste, n'ayant pas lu ses ouvrages de philosophie; mais j'ai lu son dernier article de la *Revue des Deux Mondes*, et j'y ai vu que la science contemporaine avait des exigences inconnues de nos ancêtres, qu'il fallait aux travaux de nos savants un outillage extraordinaire, de vastes laboratoires, d'immenses amphithéâtres, des collections de toutes sortes, jusques et y compris les cadavres, une foule de choses plus ou moins

grandioses qui ne se rencontrent que dans les grands centres de populations. Je ne dis pas non : je demande seulement ce qui empêchait le ministre de l'instruction publique, avec les fonds non moins grandioses dont il a eu la disposition, de créer cet outillage et ces laboratoires à Aix ou à Caen, qui en eussent profité pour s'enrichir, plutôt qu'à Bordeaux ou à Lyon, qui n'en avaient pas besoin pour rester des villes florissantes. Quels sont les principes scientifiques ou économiques qui défendent de répartir également les sources de revenu entre gens soumis aux mêmes charges et payant les mêmes contributions? Est-ce aussi une loi du monde moderne que le sang doive nécessairement affluer vers telle partie d'un organisme, tandis que telles autres doivent s'atrophier et se consumer dans l'anémie?

Enfin, l'on aura bien quelque peine à comprendre pourquoi le nombre des universités est limité à quatre ou cinq, si, comme il l'affirme, le ministre n'a pas l'intention de remanier et de refondre tout le système de notre ancienne organisation scolaire, pourquoi de petites universités ne pourraient pas subsister à côté des grandes, comme cela se voit en Allemagne et partout, et pourquoi l'on introduit dans les ressorts académiques une bigarrure qui ne semble guère devoir favoriser le bon fonctionnement de la machine. Il ne suffit pas de parler ici de « cordon ombilical » et de « placenta », ni de leurrer son monde avec des comparaisons de cette sorte. Il faut dire ce que le projet de loi ne dit pas, dans quelle relation les anciennes circonscriptions académiques vont se trouver à l'égard des nouvelles circonscriptions universitaires; si elles seront assimilées, par exemple, aux divisions militaires qui reçoivent les ordres du chef de corps d'armée, par voie de subordination hiérarchique, ou aux évêchés qui ne relèvent du métropolitain qu'au titre purement honorifique de suffragants, et qui conservent d'ailleurs toute leur autonomie dans la direction spirituelle des âmes et dans l'administration temporelle du diocèse. Il faut dire si les Facultés qui ne seront pas érigées en universités conserveront les attributions et les droits dont elles ont été investies jusqu'à ce jour, si elles seront en possession de conférer les mêmes grades et de délivrer les mêmes diplômes; si elles continueront de gérer leurs propres affaires sans être tenues d'en référer au chef de l'université voisine; si elles auront la liberté de régler leur enseignement à leur guise, de l'approprier aux besoins de tous les services, à la préparation de toutes les épreuves, examens et concours, en vue desquelles elles ont été établies à l'origine. Il faut, en un mot, que ces Facultés ne vivent pas au jour le jour, dans la crainte de je ne sais quelle invisible épée de Damoclès suspendue sur leur tête, qu'elles ne voient pas se dresser un traquenard derrière l'image vénérée de la loi, qu'elles

gardent vis-à-vis du public, du pouvoir et d'elles-mêmes la conscience de leur dignité, de leur vitalité et de leur force.

Ce n'est plus un mystère pour personne que l'on songe en haut lieu à restreindre les prérogatives de certaines Facultés, pour accroître la population et les revenus de certaines autres. Dans ses effusions de publiciste, M. le directeur de l'enseignement supérieur a laissé entendre, s'il ne l'a pas dit en propres termes, qu'aux universités seules serait dévolu le privilège de conférer le grade de docteur : ce qui équivaudrait pour les petites Facultés de droit à une condamnation à mort avec sursis, moins expéditive et moins loyale en même temps que la mort sans phrases. Dans les Facultés des lettres et des sciences, l'effet ne serait peut-être pas aussi meurtrier. Outre leurs *conférences* préparatoires à la licence et à l'agrégation, qui n'en seraient pas moins sérieusement entamées, il leur resterait encore dans les *cours publics* un noble emploi de leurs forces et de leur temps. Mais on n'ignore pas de quel discrédit a été frappée depuis quelques années, dans les régions ministérielles, cette belle fonction de la parole publique. On y tient pour suspects de frivolité et même un peu de charlatanisme les professeurs qui ont le malheur de bien parler, — au point qu'on n'hésiterait pas à fermer demain les portes de la Sorbonne, si elle n'avait plus à produire que des « discoureurs » comme MM. Guizot, Cousin et Villemain. C'est le progrès où nous a conduits en cette triste fin de siècle le triomphe de la libre discussion. On ne parle presque plus à la tribune, on y jabote, et souvent dans quel charabia.

Quant aux professeurs de droit, cette ressource telle quelle ne saurait leur profiter. La science qu'ils enseignent n'est pas de celles qui peuvent piquer la curiosité des dilettantes : elle est sévère dans son langage comme dans ses principes, et n'admet qu'à de très rares intervalles le luxe des développements oratoires. Réduits à n'être plus que des préparateurs à la licence, ils se verraient bientôt abandonnés de la plus grande partie de leurs étudiants, à qui, dans le présent encombrement de toutes les carrières, le diplôme de licencié ne suffit plus pour se pousser dans les fonctions de l'ordre administratif ou judiciaire, et qui iraient naturellement demander aux universités un enseignement homogène et complet. Que deviendraient alors les petites Facultés? De quels éléments se composeraient leurs auditoires? A quoi leur serviraient toutes ces chaires de droit constitutionnel, de droit international, d'économie politique, etc., etc., dont on les a dotées à grand fracas et à grands frais? Les apprentis avoués et les clercs de notaire n'ont pas besoin de toutes ces sciences-là. Le moindre Pétillon ferait mieux leur affaire. Et voilà des Facultés, dont quelques-unes ont derrière elles

le passé le plus glorieux, des Facultés qui s'honorent d'avoir compté dans leurs rangs des jurisconsultes éminents, comme les Demolombe, les Proudhon, les Bourbeau, les Beudant, les Humbert, les Rodière (j'en passe, et des meilleurs), les voilà ravalées à la condition d'écoles préparatoires, et placées à côté des universités dans la situation subalterne où sont les écoles secondaires à côté des Facultés de médecine. Non, M. Liard n'y a pas pensé; on ne se joue pas ainsi des traditions les plus respectables; on n'*épure* pas des corps savants avec la même désinvolture et la même facilité que des sous-préfectures ou des parquets de province. Et, à défaut des Chambres qui sauront faire leur devoir, nous voulons l'espérer contre toute espérance, la conscience publique réagit déjà par voie de pétition contre tous ces enfantillages extravagants.

On ne touchera pas aux Facultés de province, M. Liard et son ministre l'ont affirmé, et on peut les en croire; c'est-à-dire qu'on ne les supprimera pas brutalement, et qu'on fera cette grâce aux professeurs de ne les point chasser de leurs chaires *manu militari* comme de simples congrégations. On procédera autrement, avec une sage lenteur, avec des formes plus légales, sinon plus loyales. Le machiavélisme n'a pas été inventé seulement pour les Florentins : c'est une règle générale que celui-là ne sait pas régner qui ne sait pas dissimuler. Remarquez, en effet, que le projet de loi ne souffle pas un mot des intentions subversives qu'on prête à M. le ministre, parce qu'en effet on ne prête qu'aux riches. Il ne dit pas que l'on fermera les Facultés qui n'auront plus d'étudiants; mais on s'arrangera de façon que les étudiants n'aillent plus dans ces Facultés. Il ne dit pas non plus qu'on retirera à certaines Facultés le droit de faire des docteurs, parce qu'une loi ne saurait prévoir de semblables bagatelles, et que, suivant l'axiome juridique, *de minimis non curat prætor;* mais il sera pourvu ultérieurement par des décrets et des règlements, où les Chambres n'auront plus rien à voir, à l'organisation des nouvelles universités, et c'est là qu'apparaîtront au grand jour toutes les beautés du régime que M. Liard réserve à l'enseignement supérieur. Arrêtons-nous à contempler celles que découvre déjà le projet de loi.

III

Le titre d'université pourra être donné aux chefs-lieux d'académie qui possèdent au moins quatre Facultés. Quatre! pas une de plus peut-être, pas une de moins certainement : c'est le chiffre fatal, inéluctable, duquel dépend, comme nous allons le montrer, toute l'économie de la loi; car si l'on admettait, comme dans la loi de 1875 sur l'enseignement supérieur libre, que trois Facultés

suffisent à former une université, de même que trois personnes suffisent à constituer une assemblée, c'en serait fait, paraît-il, de toute amélioration et de tout progrès, nous retomberions dans la barbarie, dans le néant, dans l'abomination de la désolation actuellement existante, d'où M. Liard s'est imposé la rude tâche de nous retirer.

Depuis la suppression arbitraire et illégale des Facultés de théologie catholique par la commission du budget, les chefs-lieux d'académie les plus favorisés ne possèdent plus que quatre Facultés au plus, avec une école supérieure de pharmacie, et six d'entre eux seulement se trouvent dans ce cas, savoir : Paris, Bordeaux, Lille, Lyon, Montpellier et Nancy. Sept autres n'ont que trois Facultés présentement en activité de service; ce sont : Aix, Caen, Dijon, Grenoble, Poitiers, Rennes et Toulouse. Il n'y a enfin que deux Facultés aux chefs-lieux des académies de Besançon et de Clermont. A l'exception de ces derniers, dont l'infériorité est évidente, et qui pourraient, à la rigueur, être rattachés aux futures universités de Nancy et de Lyon, il ne nous semble pas que l'absence d'une Faculté de médecine, dans ceux de la seconde catégorie (où elle est remplacée d'ailleurs par des écoles secondaires, réorganisées pour la plupart), puisse être considérée comme un motif suffisant d'exclusion au titre d'université. Nous aurions, si on les y admettait, un total de treize grands centres d'instruction supérieure, au lieu des quatre ou cinq projetés ou institués déjà dans la pensée de M. le ministre. Où serait le mal?

Oui, où serait le mal, si l'on n'excitait pas des corps, faits pour s'estimer et pour s'honorer réciproquement, à se jalouser, à se dénigrer et à se faire la guerre? Trouve-t-on donc qu'il n'y a pas assez de ferments de discorde dans notre malheureux pays? Voilà Marseille et Montpellier, qui s'entendaient si bien sur le terrain politique, irrémédiablement brouillés par la question de la Faculté de médecine. — Mais, si l'on créait partout des universités, il y en aurait trop, et le prestige de la chose et du mot en souffrirait. — Le prestige ne fait rien à l'affaire; l'essentiel est qu'il y ait partout de bonnes et fortes études, dirigées par des maîtres compétents et distingués. L'Allemagne, qu'on prend pour modèle, possède une vingtaine d'universités, plus ou moins peuplées, plus ou moins illustres, entre lesquelles règne une émulation salutaire dont tout le monde profite. Croit-on que nos quatre ou cinq universités françaises feront belle figure en présence de celles d'outre-Rhin, et ne constateront pas par leur petit nombre l'infériorité de notre pays? — Mais c'est au contraire pour établir la supériorité incontestable de la France qu'on veut avoir quelques groupes imposants, et en assez petit nombre, et assez éloignés les uns des autres pour qu'ils

ne se nuisent pas mutuellement. — Erreur nouvelle : l'éclat d'un corps enseignant ne vient pas de la densité de sa population scolaire, mais des travaux de ses maîtres. Des hommes tels que MM. de Sybel à Bonn, Ritschl et Ribbeck à Leipzig, Droysen à Iena, Virchow à Wurzbourg, etc., valent mieux et font plus pour la gloire d'une université que les milliers d'étudiants qui fréquentent ou ne fréquentent pas leurs cours. — Mais on veut que toutes nos universités soient pourvues des quatre établissements correspondant aux quatre branches principales de l'enseignement supérieur : droit, médecine, sciences, lettres. — A cela nous répondons, de deux choses l'une : ou que les écoles secondaires de médecine ne servent à rien, ne comptent pour rien, et qu'alors il faut les supprimer; ou que l'exception, motivée par l'absence dans certains centres d'une Faculté de cet ordre, tombe d'elle-même.

La vérité est, on le sait bien, que certaines villes sont mal situées ou insuffisamment outillées pour parer à toutes les exigences d'un enseignement comme celui de la médecine. La vérité est qu'en imposant l'existence de quatre Facultés, dont une de médecine, aux chefs-lieux d'académie qui aspirent à devenir des universités, on leur demande bonnement l'impossible. La vérité est qu'on n'a introduit cette clause dans le projet de loi que pour favoriser les villes qu'on aime aux dépens de celles qu'on n'aime pas, et que nos pères ont bien pu démolir la Bastille, mais qu'ils n'ont pas pu arracher l'amour du privilège du cœur des républicains. N'est-il pas évident que la formule employée dans le dispositif du projet de loi, et qui ne dit pas que les villes pourvues de quatre Facultés *devront* être érigées en universités, laisse encore une porte ouverte à l'arbitraire ministériel et au jacobinisme des bureaux? Si le principe d'égalité passe avant les nécessités ou les rançunes électorales, pourquoi Lille et Nancy, qui ont mal voté aux dernières élections, ne sont-ils pas sûrs, au même degré que Montpellier, Bordeaux et Lyon, d'avoir leur université?

Dans ce martyrologe des Facultés de province, Toulouse mérite une mention spéciale. Cette ville s'enorgueillit d'être le berceau politique de M. Constans. Depuis 1876, elle envoie régulièrement au Sénat et à la Chambre des républicains de la plus belle nuance. Naguère encore elle s'honorait en relevant un M. Calvinhac de la déchéance dont l'avait frappé, comme nomade et vagabond, le Conseil municipal de Paris. Ce sont là des titres. Et pourtant Toulouse n'aura pas d'université, et c'est ici que se manifestent dans tout leur lustre le discernement et le tact de nos hommes d'État. S'il y a une ville en France que son passé désignât nécessairement aux distributeurs suprêmes des privilèges scolaires, c'est

assurément celle-là. Elle a été, dans tous les temps, un admirable foyer d'études, et maintenant encore on ne se la représente pas autrement que comme un foyer d'études. Son *Studium generale* a donné, pendant plus de six cents ans, des grands hommes à l'Eglise et à la France. Son université est, avec celles de Paris, de Bologne, de Salamanque et d'Oxford, l'une des plus anciennes de l'Europe. Tandis que le gymnase de Paris n'enseignait que les belles-lettres, celui de Toulouse avait *seul*, après Bologne, la spécialité des études de droit. Au moins cinq papes, Clément IV, Jean XXII, Benoît XII, Innocent VI et Urbain V, sont sortis de l'université de Toulouse, soit comme élèves, soit comme professeurs, préparés par elle d'esprit et de cœur, au gouvernement de la plus belle monarchie de ce monde. Les fondateurs de ses collèges se sont appelés le cardinal d'Ossat et l'archevêque Pierre de Marca. Après le grand Cujas, elle a compté parmi ses maîtres des jurisconsultes comme Doujat, Hauteserre, Ferrier, Aufréri, Pibrac, Bastard, Roaldès, etc. Plus de quatre mille étudiants, venus de tous les pays de l'Europe et de toutes les provinces de la France, se pressaient autour de leurs chaires, et l'un de ces étudiants s'est appelé Vincent de Paul. Tandis qu'Accurse avait des auditeurs enthousiastes à Toulouse, le *Studium generale* se faisait écouter par la bouche de Coras à Padoue, par celle de Cujas, à Turin. Aussi fut-il investi, sous François Ier, du privilège de faire des chevaliers, et ses professeurs avaient le titre de *comtes ès lois*, et les capitouls ajoutaient avec orgueil à leur qualité celle de bachelier [1]. Poussière que tout cela, vous dira M. Liard : Toulouse ne compte pas. Ni son vieux renom de cité palladienne, ni le souvenir de son *gay sçavoir*, ni les gloires plus récentes de ses hommes politiques, orateurs, professeurs, littérateurs et artistes, ni le grand nombre et la grande illustration de ses sociétés savantes, ni la richesse de ses archives et de ses bibliothèques, ni rien n'a pu trouver grâce aux yeux de ce juge sévère, mais injuste. Il est notoire qu'aujourd'hui même, au point de vue de la population scolaire, Toulouse vient immédiatement après Paris, avant Bordeaux, avant Lyon; que ses Facultés sont amplement pourvues de chaires magistrales dans toutes les spécialités de la littérature, de la science et du droit; que sa circonscription académique ne le cède à aucune autre par son étendue, pas plus que ses maîtres ne le cèdent à leurs collègues des autres villes par l'abondance de leurs travaux et l'éclat de leur enseignement. Une particularité plus remarquable, c'est que l'académie de Tou-

[1] Tous ces détails sont tirés d'un excellent discours prononcé par le R. P. Caussette, en 1876, lors de l'inauguration de l'Institut catholique de Toulouse, dont il fut le premier recteur.

louse possède, outre ses trois Facultés de droit, des sciences et des lettres, une Faculté de médecine qui n'est pas encore installée, à la vérité, mais dont l'existence est assurée par un décret, et une Faculté de théologie protestante, sise à Montauban, la seule qui ait survécu, en raison de son protestantisme sans doute, au récent massacre de la commission du budget. Toulouse remplit donc, et au delà, avec ses *cinq* Facultés, les conditions requises par le projet de loi. N'importe, Toulouse n'aura pas d'université : *displicuit nasus*. On ne voit pas d'autre motif à imaginer ni d'autre raison sérieuse à alléguer de cette exclusion.

Il faut dire, pour être juste, que, depuis une vingtaine d'années, Toulouse a pris l'habitude de confier la gestion de ses affaires et de ses intérêts à des municipalités de plus en plus foncées dans leur radicalisme. Or le plus grand souci de chacune de ces administrations successives a été de prendre en toutes choses le contrepied exact de celle qui l'avait précédée ; si bien que la Faculté de médecine a dû subir, non seulement dans sa construction, mais pour le choix même de son emplacement, le contre-coup des opinions, des volontés, des fantaisies, des passions contradictoires qui se succédaient au Capitole, et que ses murs doivent être encore à pied d'œuvre, si tant est qu'on ait fini par se mettre d'accord. Il est probable que l'édifice sera terminé dans dix ans; mais alors la loi Bourgeois aura sorti son effet; Bordeaux, d'une part, Montpellier, de l'autre, auront absorbé la substance et se seront partagé la dépouille des *petites* Facultés de Toulouse. Les Toulousains auront la consolation de voter des actions de grâces à leurs municipalités radicales et de leur renouveler un mandat si bien rempli [1].

L'histoire que nous venons de raconter est un peu celle de la plupart des autres petits centres universitaires. Les conseils municipaux de Grenoble, Dijon, Besançon, Poitiers, etc., n'ont rien à envier, que je sache, à celui de Toulouse pour la distinction de leur personnel et leur exquise intelligence des intérêts de la cité. Ils ont bâti des palais scolaires pour y loger des instituteurs avec leurs élèves obligatoires et gratuits. Ils ont contribué de leur mieux, dans la mesure de leur influence et de leurs ressources, à la grande œuvre de la laïcisation, qui sera, aux yeux de la posté-

[1] Saisi d'un beau remords, le conseil municipal de Toulouse a adopté, dans sa séance du 16 octobre, les propositions de l'administration tendant à inscrire au budget de 1891 une somme totale de 326 000 francs pour le payement du personnel de la Faculté de médecine. M. le Maire a annoncé que toutes les conditions requises pour la transformation de l'école secondaire en Faculté étant remplies, il a le ferme espoir que les cours de la Faculté commenceront au mois de novembre prochain. — Qu'en pense M. Liard?

rité, l'éternel honneur de la troisième république. Mais ils laissaient, dans le même temps, leur enseignement supérieur se morfondre dans des masures qui faisaient monter le rouge au front des inspecteurs généraux de passage. A toute demande de subvention pour la fondation d'une bourse, pour l'établissement d'une conférence, pour la réfection d'un bâtiment délabré ou lézardé, ils bouchaient impitoyablement leurs oreilles, sous prétexte que les bourgeois et les aristocrates étaient assez riches pour payer l'éducation de leurs fils. Ils voient maintenant où les a conduits cette admirable politique.

Ce n'est pas seulement dans les classes élevées de la société c'est encore et surtout dans les rangs du prolétariat et de la petite bourgeoisie industrielle ou commerçante que s'organise et se propage le mouvement pétitionnaire pour le maintien des Facultés. Dans telle ville de moyenne importance, on n'a pas évalué à moins d'un million et demi le dommage pécuniaire qui résulterait, chaque année, de la disparition de ces établissements. Mais on est choqué principalement du caractère antiégalitaire, antidémocratique de la loi. Etait-ce là peine, dit-on, de supprimer le privilège pour les individus en 1790, si l'on vient le rétablir en 1890 pour les villes? Pourquoi dépouiller les uns du nécessaire et accorder aux autres le superflu? Notre Faculté de droit existait avant celles de Lyon, de Bordeaux et de Montpellier, qui sont toutes les trois de création récente. Tandis que ces grandes villes s'enrichissaient en fabriquant leurs tissus ou en vendant leurs vins, nous avons vécu dans notre pauvreté fière, ne nous glorifiant pas d'autre chose que de donner à la patrie une élite de citoyens utiles et éclairés, magistrats, avocats, professeurs, administrateurs et hommes d'Etat, dont les talents divers formés dans nos écoles étaient pour notre cité le plus enviable des patrimoines. Nous avons assez souffert de la concurrence qu'on a organisée contre nous, en dotant ces grandes et opulentes cités d'un enseignement semblable au nôtre, et pourtant nous ne nous sommes pas plaints. Nous savions que le soleil de l'intelligence doit luire pour tous. De quel droit nous retranche-t-on à présent notre part de lumière, à nous qui avons créé cette lumière et qui l'avons généreusement dispensée à nos voisins? Demandez à vos professeurs de Bordeaux et de Lyon où ils ont appris la science qu'ils enseignent, où ils ont pris leurs grades, où ils ont conquis leurs diplômes? C'est une politique bien étrange, pour ne pas dire quelque peu dénaturée, que celle qui oblige les disciples à renier leurs maîtres d'abord, à les déposséder ensuite.

J'ajoute, pour ma part, que c'est une politique dangereuse et idiote : dangereuse pour les républicains, bien entendu, en ce qu'elle

leur aliène les suffrages de leurs amis; idiote, en ce qu'elle fait les affaires de leurs ennemis.

On ne se figure pas, en effet, que les sénateurs et les députés des régions ou des villes menacées par le projet de loi vont, uniquement pour faire plaisir à M. Bourgeois, compromettre ce qu'ils ont de plus cher au monde, c'est-à-dire leur réélection. Ceux de Grenoble, par exemple, savent bien que, s'ils sacrifiaient leurs Facultés, leurs concitoyens ne leur ménageraient pas, au jour du scrutin, l'espèce de conduite à laquelle le nom de leur ville est resté attaché. Il n'y a pas, dans ces circonstances, de sympathies ni de convictions politiques qui tiennent. Pour les dix-neuf vingtièmes des gens qui crient : vive la république! ce mot n'a pas d'autre sens que celui de : vive nous! Pour tous les républicains, le dévouement à la cause finit là où commence le souci de leur intérêt. M. Constans lui-même, tout retors et tout audacieux qu'il est, ne se hasardera, que sous la caution des amendements les plus positifs, à voter une loi qui retournerait immédiatement contre lui la totalité de ses électeurs toulousains. M. Bourgeois lui-même, s'il était député de la Côte-d'Or et non de la Marne (qui n'a rien à voir au débat), s'empresserait de déposer un billet bleu dans l'urne contre sa propre loi. Autres circonscriptions, autres opinions. M. Méline serait l'ennemi d'un gouvernement libre-échangiste, au même titre que M. Rouvier le serait d'un gouvernement protectionniste. La loi des universités n'est pas de celles où le législateur puisse faire abstraction de l'intérêt de ses commettants. Or il n'y a pas moins de soixante départements, sur quatre-vingt-six, directement intéressés au rejet de la loi. La conclusion de ces prémisses n'est pas malaisée à tirer, et tous les arguments de M. Liard ne prévaudront jamais contre ce simple syllogisme.

Chamfort a dit, un jour, un mot très profond sous son apparence humoristique : « S'il n'y avait pas de gouvernement, on ne rirait plus en France. » Et ce n'est pas le gouvernement d'aujourd'hui qui lui donnera un démenti. On va éteindre successivement toutes les petites Facultés, en les réduisant à la portion congrue, en leur refusant les moyens de vivre, en les privant des chaires les plus indispensables, en refoulant les étudiants dans les grands centres. Ce sera fort bien fait. Et après? S'est-on demandé ou a-t-on prévu ce qui arrivera dans les villes ainsi sacrifiées? A-t-on songé que la loi de 1875 n'est pas encore abrogée? Ignore-t-on que le parti catholique est amplement fourni d'argent et d'hommes de talent, et qu'il lui tarde de pousser à bout l'expérience qui lui a déjà assez bien réussi à Lille, à Angers, à Toulouse, à Lyon même[1]?

[1] Cette opinion est celle d'un très grand nombre de professeurs de l'Uni-

Quand l'État aura laissé périr entre ses mains la plupart des Facultés de France, d'autres professeurs viendront qui sauront les faire revivre. Ils trouveront là, à Poitiers, à Aix, à Dijon, à Besançon, à Rennes, un terrain tout préparé, une clientèle toute faite. Ils n'auront pas même à se préoccuper du matériel, et les enseignes des établissements actuels pourront leur servir au besoin. Bien loin de faire échec à leur bonne volonté, les villes, qui tiennent surtout à conserver leurs Facultés, quelle que soit la main qui les dirige, quel que soit l'esprit qui les anime, quelle que soit la science qu'on y enseigne, les accueilleront à bras ouverts, et se feront un honneur et un devoir, parce que leur intérêt y sera engagé, de leur faciliter la tâche. Nos amis ont assez prouvé, dans des circonstances récentes, qu'ils étaient prêts à s'imposer tous les sacrifices pécuniaires pour assurer le triomphe de leurs idées. Les registres de la Sorbonne témoignent, d'un autre côté, que les diplômes de docteur ès lettres et ès sciences ne sont pas délivrés exclusivement à des universitaires, et que, le jour où il trouvera la place libre et nettoyée par l'État lui-même, le personnel du haut enseignement catholique sera au grand complet, nanti de tous les grades requis par la loi, tout disposé à entrer dans la lice et à affronter la concurrence, sans trop de péril pour sa gloire.

Si tel était l'avenir que M. Liard a rêvé pour l'enseignement supérieur en France, nous n'aurions pas la naïveté de lui chercher querelle ni de lui susciter des obstacles. Nous serions même tentés de l'en remercier, si d'autres intérêts antérieurs et supérieurs à ceux de l'Université ne provoquaient les justes alarmes de nos amis et les nôtres.

On nous dit, et nous le croyons sans peine, que si le projet de loi des universités, contre toute apparence, était adopté par le Sénat et par la Chambre, le but que ses auteurs se sont proposé ne serait pas encore atteint, et que cette tentative de centralisation partielle n'aboutirait pas. Un clou chasse l'autre, et les quatre ou cinq grands centres universitaires subiront un jour par la seule force des choses le même sort que l'on réserve aujourd'hui aux dix ou douze petits. Ils seront jugés, à leur tour, insuffisants, impuissants et inutiles. La loi de Darwin suivra inexorablement son cours : on arguera contre Bordeaux et Lyon des mêmes raisons qu'on allègue à présent contre Poitiers, Grenoble et les autres ; les petits seront mangés encore une fois par les gros. Mises en demeure d'opter entre l'enseignement qui se donnera dans les grands centres et celui qui se donne à Paris, le grand centre par excellence,

versité, que nous avons consultés, et qui nous ont fait part, tout bas et toutes portes closes, de leurs appréhensions, assurément très fondées.

obligées dans l'un et l'autre cas de renoncer à la tutelle de leurs fils, les familles auront bientôt fait leur choix. Quelle autre ville, pour si grande et si riche qu'elle soit, pourra jamais se flatter de posséder les mêmes ressources que Paris en matière d'enseignement? Où pourra-t-on espérer de créer des foyers d'instruction comparables à la Sorbonne, au Collège de France, au Muséum d'histoire naturelle, à l'Institut tout entier? Où trouvera-t-on une société plus polie, des salons plus brillants, une population plus éclairée et plus intelligente, des bibliothèques mieux fournies, des éléments d'éducation plus variés pour ceux qui veulent travailler, et même, pour ceux qui ne pensent qu'à s'amuser, des moyens d'amusement plus abondants et plus faciles? Avec les chemins de fer, l'électricité et les téléphones, il n'y a plus de distances. Paris absorbera tout, et, de même qu'il n'y a présentement qu'une Ecole polytechnique et une Ecole normale, il n'y aura plus, dans un avenir prochain, qu'un seul groupe de Facultés séant à Paris. Quand on prend du galon en matière de centralisation, on n'en saurait trop prendre, et quand il y a place dans un amphithéâtre pour quatre mille étudiants ou soi-disant étudiants, il y en aura tout aussi bien pour huit cu dix mille. Au besoin, on bâtira de nouveaux amphithéâtres.

Voilà le danger, voilà l'écueil que nous croyons devoir signaler à nos amis. C'est à eux d'y penser et de voir s'ils permettront à des mains maladroites et malveillantes de porter une si grave atteinte, non seulement aux intérêts des citoyens et des familles, mais encore aux droits des villes, des départements et des provinces. La république, grisée par ses derniers succès électoraux, en est venue au point de ne plus rien respecter et de fouler aux pieds toutes les traditions, tous les souvenirs, tous les droits acquis et toutes les lois, même les siennes. Elle ne dépossède aujourd'hui que des Facultés : c'est le premier vol de l'aigle... ou de l'oie. Qui sait si demain l'envie ne lui viendra pas de déposséder aussi des évêchés, des tribunaux, des Cours d'appel, de bouleverser l'Église et la magistrature, comme elle bouleverse l'Université? Mais que dis-je? Il y a beau jour que l'envie lui en est venue, et c'est le courage seul qui lui a manqué. Ne la laissons pas créer un précédent dont elle aurait bientôt fait d'abuser contre nous. Notre devoir, à nous autres conservateurs, est de veiller à ce que la société, déjà si cruellement éprouvée par la politique des hommes de proie, ne subisse pas de de nouveaux et irréparables dommages. La tente-abri qui nous protège provisoirement contre les tempêtes du dehors et du dedans n'est pas déjà dans un si bel état, qu'on puisse y laisser pratiquer impunément et sans protestations de nouvelles déchirures et de nouveaux accrocs.

***.

LA CONQUÊTE DES SABLES

PUITS ARTÉSIENS ET MER INTÉRIEURE SAHARIENNE

On remarquait à l'Esplanade des Invalides, non loin du chemin de fer glissant, un puits artésien muni de ses accessoires : trépans, vrilles, goujes, alésoirs, tubes, cuillers, élargisseurs, dragueurs, tarières, langues de serpent, mèches anglaises, tire-bourres et tarauds, destinés au percement de l'écorce terrestre. Ce matériel, construit en vue de sondages dans le désert, se démontait aisément, condition indispensable, aussitôt qu'il s'agit d'opérations ou de travaux dans les régions sahariennes, et, par suite, de transport à dos de chameau.

Dans ce cas, inutile de l'ajouter, on a soin de simplifier l'outillage autant que possible, et l'on n'emploie généralement qu'une partie des instruments énumérés plus haut, condition d'autant plus facile à réaliser que l'on peut, à l'avance, au moyen de quelques données sur la nature des terrains à forer, déterminer la série des outils nécessaires.

S'agit-il d'un terrain résistant? Les trépans occupent la première place. Doit-on opérer dans un sol mou? Le trépan devient accessoire. Les couches, alternativement dures et tendres (cas le plus défavorable), nécessitent un grand nombre d'outils.

On conçoit que, lorsqu'il s'agit de transporter, en plein désert, un matériel de sondage, le poids et l'encombrement prennent une importance capitale; on subordonne à ces deux facteurs, avec raison, les autres conditions, et, dès le principe, afin de réduire les poids à leur minimum, on résolut de ne pas dépasser, dans les forages, les diamètres compris entre 16 et 20 centimètres.

Non loin du modèle de puits artésien figurait un relief de l'Oued-Rir', vaste dépression, jadis presque inhabitée, que de courageux pionniers arrachent au désert, morceau par morceau. A droite et à

gauche, des panoplies d'armes de Touaregs; auprès des dattes, que l'on débitait au détail, s'étalaient des trophées achetés à ces pirates sahariens; sabres, sagaies et longues lanières de cuir découpé, dont ces brigands aiment à se parer. Instinctivement, on se disait : « La conquête des sables n'est point sans danger, et les hardis colons qui pénètrent dans le désert, la sonde à la main, méritent bien de l'humanité. »

Nous allons les voir à l'œuvre, noter les résultats obtenus, et enregistrer leurs légitimes espérances. Mais, avant de s'occuper des pionniers, il convient d'indiquer à grands traits les caractéristiques du pays lui-même, qui sert de théâtre à leur activité.

I

On se tromperait étrangement, si l'on prenait comme synonyme de désert le mot « Sahara », qui signifie simplement « plaine vaste ». Pourtant, il serait puéril de le nier, ces trois syllabes éveillent la sensation d'une soif inextinguible, d'un ciel sans nuages, d'une terre sans ombre et comme frappée de malédiction. Elles évoquent à notre esprit d'irréparables désastres, ces trois consonnes doublées de la même voyelle, et notamment la catastrophe légendaire du fils de Cyrus, de ce Cambyse qui épouvanta l'Egypte par ses forfaits. Comme on se le rappelle, ce tyran assassina le roi Psamménit, il égorgea le bœuf Apis et méditait même un autre sacrilège, le pillage des trésors du temple d'Ammon, lorsque le dieu, outré de ces iniquités, souleva les dunes et étouffa les Persans sous des trombes de sable.

Le plus souvent, des plantes rabougries, tordues sur le sol brûlant, parsèment l'étendue du désert. Çà et là, le tamaris dresse son feuillage triste et ses grappes de fleurettes roses, la coloquinte rampe entre les dunes et le jujubier nain étend ses rameaux assoiffés. En général, la verdure apparaît partout où filtre un peu d'eau et contraste avec les terrains imprégnés de sel qui, eux, paraissent frappés de mort. L'eau, en effet, rend féconde cette terre comparable à la *rose de Jéricho*, singulière plante que les botanistes connaissent sous la dénomination beaucoup plus scientifique d'*Anastatica hierochuntica*, et les Arabes, sous l'appellation plus poétique de *Main de Fathma.*

Quoique originaire de la Palestine, elle croît également dans les dunes des environs de Biskra; recroquevillées par la chaleur, agglomérées en boule et détachées du tronc, elles roulent sous l'impulsion du vent. Boules inertes, diriez-vous; desséchées, incolores, et d'où toute vie semble s'être retirée. Rencontrent-elles,

par hasard, un peu d'humidité? Elles s'épanouissent aussitôt et leurs racines s'accrochent au sol. Certes, la rose de Jéricho n'est recommandable ni par sa couleur ni par son parfum; mais elle ne périt point; ce privilège lui permet de rouler de proche en proche, de son pays d'origine aux confins du Sahara, et de retrouver une vie nouvelle dans les sables humides. D'après ce que nous venons de dire, le lecteur apprendra sans surprise que, partout où l'eau jaillit sous l'effort de la sonde artésienne, le dattier se dresse, et qu'il se groupe en plantations, dont la superficie totale, fraction infinie de l'étendue saharienne, représente partout un nombre considérable d'hectares.

En revanche, dès que les puits s'obstruent ou que l'eau se tarit, le dattier meurt et la population émigre. On comprend que le précieux liquide, plus ou moins abondant suivant la région considérée, soit l'objet constant des préoccupations de tous. Avant de s'engager comme travailleurs, les Arabes et les nègres posent comme condition première qu'on leur fournira une quantité d'eau suffisante pour les repas et les ablutions. Il importe, en effet, de régler cette question vitale, bien plus que celle de la nourriture peu susceptible d'inquiéter les indigènes au même degré; ces pauvres journaliers ne se contentent-ils pas, au besoin, d'une poignée de dattes pressées dans une peau de bouc?

Par places, le Sahara représente une mer de sable, avec ses ouragans et ses pirates. Dans ce cas, ce ne sont, de toutes parts, que nappes striées par le vent et dunes qui tournoient dans l'étendue en formant ces amoncellements si bien nommés les « alluvions aériennes ». On sait que les dunes proviennent de la désagrégation des terrains sous l'influence des agents atmosphériques. Si aucune végétation ne fixe ces détritus que nous supposerons à l'état sec, le vent s'en empare et les roule en superposant les grains par ordre de poids.

Un observateur russe, M. Sokoloff, a fait, dans les steppes de l'Asie centrale, de curieuses expériences sur la formation des dunes. Il établit d'abord que tant que la vitesse du vent ne dépasse pas 4 mètres par seconde, les grains de sable restent immobiles. Pour une vitesse de $4^{m},5$ à $6^{m},7$ par seconde, le diamètre des grains transportables est de 1/4 de millimètre. Si la vitesse varie entre $11^{m},4$ et 13 mètres, le diamètre des grains atteint $1^{mm},5$.

M. Sokoloff a fait une observation qui, dans le cas actuel, présente un certain intérêt. En Asie centrale, comme au Sahara, c'est dans les dunes sablonneuses que l'on trouve les nappes d'eau souterraines, tandis que les steppes argileux ou rocailleux en sont dépourvus.

Les dunes du Sahara ne se déplacent annuellement que d'une faible quantité, parce que deux vents opposés se partagent l'année et qu'il s'établit dans leurs effets une sorte de compensation.

Chaque jour, les explorateurs signalent dans le Sahara d'anciens ateliers d'outils et d'armes de pierre. On peut conclure de ces découvertes, que le désert fut habité à l'époque préhistorique. Ces premières populations construisaient des dolmens et taillaient des silex; puis vinrent les Romains, qui dressèrent des arcs de triomphe pour perpétuer le souvenir de leurs victoires; enfin, les Français, par le forage des puits artésiens, font actuellement reculer la limite des sables.

Arrivé de l'Égypte dans l'Ouest depuis près de vingt siècles, le chameau, si bien nommé, par les chroniqueurs de l'Orient, le vaisseau de cet océan aux lames redoutables, est devenu pour les indigènes ce que le renne est pour le Lapon, le lama pour les Péruviens et l'éléphant pour les Indous. Parallèlement au dattier, ce mammifère sobre, docile et patient, mérite une place à part dans la monographie du Sahara. Vivante image de la servitude, il naît avec des callosités sur les genoux; là où tout ruminant périrait d'inanition, le chameau broute, avec conscience, l'*alhagi* hérissé d'épines; il partage avec l'autruche l'amère coloquinte des sables, et considère les *gombos* mucilagineux comme un véritable régal. L'eau vient-elle à manquer, il se résigne à manger sans boire.

Outre que sa sobriété héroïque le désigne comme l'emblème des sociétés de tempérance, les Arabes se nourrissent de sa chair et se servent de son cuir. Les femmes utilisent le lait de chamelle dans la confection d'un grand nombre de plats estimés des gourmets des oasis; elles filent son poil roussâtre pour en faire des cordages; elles en tissent les étoffes rudes des tentes, et les nomades utilisent même sa fiente comme combustible. Aussi les Arabes regardent-ils la précieuse bête comme un présent du ciel.

Dans les terrains à peu près solides, les empreintes épanouies de ses larges pieds fournissent parfois aux voyageurs de très utiles indications. Véritables pilotes, les guides des caravanes prennent conseil du moindre indice et se gardent bien de négliger les traces en question, pas plus que les Touareg, dont la longue expérience reconnaît, à l'inspection des empreintes, si la poursuite d'une caravane offre quelque avantage, si les bêtes sont convenablement chargées, le nombre d'hommes qui concourent à sa défense et depuis combien de temps elle est passée au point d'observation. D'ailleurs, ces flibustiers ne s'éloignent jamais des lieux en vue desquels les caravanes passent forcément.

Outre les oasis et les puits isolés, les chameliers ont d'autres

points de reconnaissance, par exemple, les menhirs que les djemâa dressaient parfois, afin de perpétuer le souvenir de leurs délibérations; enfin, les marabouts, si nombreux dans tout pays musulman, consacrés à tel ou tel saint coiffés de blancs ménisques, ou simples tas de pierres anonymes, hérissés de morceaux de bois d'où pendent des lambeaux d'étoffe.

Comment parler du Sahara sans dire un mot du Touareg? Ces guerriers insaisissables, ces pillards avides, les jambes croisées sur l'encolure de leurs méharis, la lance au poing, le large bouclier de cuir au bras gauche, barrent la route de Tombouctou et dévorent l'immense étendue sablonneuse au trot allongé de leurs bêtes capables de soutenir cette allure pendant un jour entier. Le méhari est au chameau, ce que le noble est au serviteur, a dit le général Daumas.

Les Touareg (délaissés de Dieu, d'après les Arabes) vivent sous la tente, sans chefs et sans lois. Ils n'entretiennent, pour ainsi dire, aucun commerce avec les Arabes, qui, de leur côté, voient d'un mauvais œil leur conversion tardive à l'islamisme (vers le dixième siècle). Voilà le moindre des griefs que le véritable fils de l'Islam nourrisse contre ces écumeurs du désert. L'agriculteur paisible aime à les tenir à distance, pour éviter les tracasseries, les démêlés de tout genre, en première ligne les razzias.

Autrefois (c'était en 1876), une famille de Touareg vint dresser sa tente aux portes de Biskra. Cachés sous le voile ou *litzam*, ces individus faisaient songer à des bandits soucieux d'égarer les soupçons d'une police trop zélée. Considérant le travail comme tout à fait indigne d'eux, ils passaient leurs journées à regarder dans le vide, essayant peut-être de distinguer l'harmonie lointaine des sables, ce bruissement si particulier que produit le frottement de milliards de molécules les unes sur les autres. Mais, aux yeux de ces barbares, le reste du monde extérieur paraissait lettre morte, et quand on demandait à leur chef : « Que fais-tu dans le désert? » Il répondait : « La guerre. »

Pourtant, l'appareil guerrier de ces nomades ne semblait pas fait pour inspirer l'épouvante ou commander le respect : un bouclier de cuir, pour parer les coups; une lance, pour les porter; voilà tout leur bagage. Dépourvus d'armes de jet pour attaquer l'ennemi de loin, ils se contentent de le poursuivre au galop de ces méharis qui, dans les intervalles de repos, sommeillent à l'ombre des palmiers, le cou démesurément allongé sur le sable brûlant.

La victime atteinte, le Targui[1] la détrousse après un combat

[1] Targui est le singulier de Touareg.

dans lequel animal et cavalier déploient, l'un et l'autre, autant de courage et de présence d'esprit.

Tous les guerriers de cette famille, en état de faire usage de leurs armes, portaient au bras droit un large anneau de serpentine, signe distinctif de la virilité qu'ils se transmettent de père en fils, ornement du Targui pendant la paix, à la guerre arme terrible, qui, dans la lutte corps à corps, permet de broyer comme une noix le crâne de l'adversaire.

Immobile devant la civilisation qui, chaque jour, à la façon d'une tache d'huile, gagne du terrain vers le Sud, ces Berbères écrivent en caractères libyques, d'importation phénicienne, et se nourrissent à l'occasion du fruit d'un jujubier spécial, classé dans les herbiers sous la dénomination de *zizyphus lotus*, dernier représentant, peut-être, de l'ancien aliment des Lotophages, que l'on recueillait, surtout, dans l'antique Meninx (aujourd'hui Djerba), mais aussi, beaucoup plus à l'ouest, sur les confins du désert.

Le plus clair de leurs revenus provient des impôts qu'ils prélèvent sur les caravanes. Postés dans les solitudes du sud de l'Oued-Rir', ils attendent au passage les longues files de chameaux qui, depuis des milliers d'années, circulent entre le Soudan et Tripoli, à la voix lente et monotone des chameliers; voilà toute leur tactique. Les négociants arabes n'obtiennent leur passage qu'en acquittant le péage en dattes ou en bons *douros* sonnants et trébuchants. Il va sans dire que lorsque le gibier vient à manquer, les Touareg réquisitionnent les oasis. Et les indigènes sédentaires ne craignent rien tant que les apparitions subites de ces cavaliers masqués, dont il faut, sur-le-champ, rassasier les formidables appétits et dont les ordres hautains n'admettent pas de réplique.

Immobiles sous leur tente (du moins pendant le jour), nos Touareg de Biskra ne pouvaient arguer d'aucun motif plausible en vue de prolonger leur séjour; d'autant plus que des vols nombreux se commettaient dans la ville et que, sans hésitation l'opinion publique attribuait ces méfaits aux bandits sahariens.

On leur signifia leur arrêt d'expulsion; et ils se décidèrent à lever le camp, non sans enlever une femme nommée Aïcha, qui appartenait à la famille du cadi. Un détachement expédié, sans retard, à leur poursuite, aperçut à la limite de l'oasis, un nuage de poussière estompant un groupe de cavaliers. On tira, un cheval roula sur le sable. La Providence avait heureusement dirigé le projectile; car, Aïcha délivrée, rentra peu après triomphalement dans l'enceinte du ksour.

Ptolémée compare le Sahara à une peau de panthère dont les taches représenteraient les oasis. Il convient de ramener cette méta-

phore à de justes proportions : les oasis du Sahara sont beaucoup plus clairsemées que les taches de la fourrure susdésignée. Chacune d'elles comprend une réunion de plantations entourées d'une enceinte de terre assez semblable aux murailles argileuses des villes de la Transcaspienne et destinées aussi à protéger les cultivateurs contre les surprises et la rapacité des pirates sahariens, petits et grands.

De l'eau courante, en général issue de puits jaillissants, entretient la végétation de l'oasis. Dans toute plantation convenablement organisée, les eaux coulent sur un sol en pente, et cette déclivité assure leur libre circulation dans les canaux d'arrosage. Mais, parfois, il arrive que, faute de pente, les eaux forment des marécages éminemment insalubres, qui donnent naissance au *tehem*, ou fièvre paludéenne.

Aussi, quand viennent les fortes chaleurs, l'Arabe nomade s'enfonce-t-il dans le désert pour se soustraire à l'influence de cet air empesté, sauf à revenir dresser ses tentes noires et basses auprès des ksours, lorsqu'il trouve à louer ses services, c'est-à-dire au moment de la récolte des dattes et à l'époque de la fécondation des arbres.

On ne saurait demander à l'incurie musulmane le dessèchement de ces mares croupissantes. Comment l'Arabe songerait-il à prendre ce soin, lui qui ne cherche pas même à protéger ses puits d'une manière efficace?

Avant l'occupation française, quand les indigènes, livrés à eux-mêmes, exécutaient les forages, le sable ne tardait guère à reprendre possession de l'espace qu'on lui avait arraché, à force de patience et de travail. C'était le *struggle for life*, au sens littéral du mot, ce combat perpétuel de l'homme contre l'âpre nature; et, malgré cette lutte de chaque jour, non seulement les oasis ne s'étendaient point, mais les sables, montant à l'assaut des cultures, ne cessaient d'en rétrécir les limites. A la vérité, les indigènes plantaient quelques légères barrières du côté des vents régnants. Mais, le frêle obstacle jeté bas (toujours simple question de temps), ils assistaient l'œil morne à la destruction de cette oasis, dont la création leur avait coûté tant de peine et dont l'entretien constituait l'objet de leurs préoccupations de chaque minute. Accroupis sur le sable, aussi résignés que les anciens Boliviens dont on retrouve encore les momies parcheminées, assises en cercle, ils murmuraient : « Dieu le veut! »

Ceux-là étaient les Arabes sédentaires, cultivateurs du sol; c'étaient les Berbères, fort différents des nomades destructeurs dont nous avons parlé et qui traitaient les *ksours* en pays conquis.

Hâtons-nous de dire que l'on constate aujourd'hui de notables améliorations dans leur manière de vivre. Quelques-uns de ces nomades ne se croient plus obligés, comme jadis, de faire respirer aux nouveau-nés la fumée de la poudre, sous prétexte que les guerriers n'en doivent point respirer d'autre. Ils ne répètent plus : « La honte et le soc de la charrue entrent en même temps sous la tente. » Au lieu de camper à l'extérieur, ils franchissent les murailles des oasis et, loin de se borner comme autrefois à prélever une portion de la récolte (procédé de plus en plus difficile à appliquer), ils construisent, à l'aide de briques séchées au soleil, des huttes plus durables que les tentes d'étoffe.

La cupidité aidant (ainsi que la police), ils creusent des canaux, destinés à la distribution du liquide fertilisant dans les terrains où ils s'établissent.

Arrivé à cet état, l'indigène enterre ses *douros*, et il devient avare de l'eau qui circule, en murmurant sous les ombrages, dans un réseau de petites rigoles, où se mirent les dattiers, haussés sur la pointe des pieds, comme des hétaïres étendent les bras, en baissant les yeux, au moment d'exécuter une danse devant le caïd de leur tribu.

En présence de ce résultat, et en songeant que « le passage de la vie de chasseur à la vie agricole est le plus important dans l'histoire des sociétés humaines », on ne peut s'empêcher d'éprouver une véritable admiration pour ce système de colonisation pacifique. Il ne serait pas tout à fait exact de répéter aujourd'hui ce que disait A. de Humboldt : « De légers troupeaux d'autruches et de gazelles, aux pieds légers, des hordes de lions et de panthères altérées remplissent cet immense espace de leurs combats trop inégaux. » L'oasis a pourtant sa faune particulière. Elle a ses rôdeurs de nuit : l'hyène, le chacal, et cette sorte de renard à longues oreilles (*canis czerda*), que l'on nomme communément le *fennec*. Elle a ses visiteurs attitrés : les gazelles viennent se désaltérer dans les flaques extérieures, et, parfois, une autruche égarée rôde autour des plantations, d'un air circonspect, toujours prête, en cas d'alerte, à allonger du côté du désert ses jambes nerveuses et dépourvues de plumes. Elle a aussi ses hôtes nuisibles : la vipère cornue ne dédaigne pas ses ombrages, et le hideux scolopendre fourmille dans ses vieux murs. Elle possède enfin ses bêtes utiles, et, parmi elles, la première place revient au méhari. Ce mammifère, disgracieux et gauche, complète le paysage saharien, que l'on pourrait, d'ailleurs, condenser en une formule dont les trois termes seraient : le chameau, le sable et le dattier.

L'autruche de Barbarie parcourait autrefois ces régions; on la

rencontrait en bandes aux abords des oasis, dans les dépressions où rampent les cucurbitacées sauvages. Mais les chasses du général Margueritte l'ont refoulée dans le désert. A l'état domestique, cet oiseau fournirait de grandes ressources; au cap de Bonne-Espérance, où il prospère, les Anglais en tirent de beaux bénéfices.

Parcontre, les essais d'élevage tentés dans l'Algérie septentrionale n'ont donné que de médiocres résultats. Faut-il chercher dans le climat la cause de cet insuccès? Si l'autruche doit mieux s'accommoder de la température saharienne, il est clair que cet élevage réussira parfaitement dans les oasis de l'Oued-Rir'. La société de Batna et du Sud-Algérien se prépare à en faire une sérieuse tentative; elle installe actuellement un parc d'élevage dans son oasis d'Ayata. Cette expérience fort curieuse peut être grosse de conséquences, aussi le public s'apprête-t-il à en suivre les diverses phases avec un vif intérêt.

Les Touareg domestiquent l'autruche, sans même prendre la peine de l'entourer de barrières; ils la traitent, comme de simples animaux, au pacage, en lui mettant des entraves. Un instant même, on a cru que cette pratique remontait à une haute antiquité. M. Lureau a trouvé dans le Sahara (au sud de Ouargla) un grand nombre d'ateliers de silex, et, dans chaque agglomération d'éclats, il a remarqué beaucoup de fragments d'œufs d'autruche. Il s'est alors demandé si, dès cette époque, cet oiseau n'était pas domestiqué. Mais il paraît plus naturel de penser que ces œufs servaient simplement à l'alimentation des artisans préhistoriques qui taillaient des couteaux et fabriquaient des pointes de flèches.

Sous les panaches vert-sombre qui s'entre-croisent de toutes parts et tamisent, dans l'oasis, la lumière aveuglante du soleil, les mosquées dressent leurs minarets quadrangulaires et les marabouts arrondissent leurs blanches koubas. Çà et là, s'alignent les masures en pisé dont les angles vifs ont disparu sous les fréquentes applications de lait de chaux, et dont les murs bosselés, semblent prêts à s'affaisser sous le poids des terrasses.

Un soir, à Biskra (n'oublions pas que ce mot veut dire *ivresse*, en arabe), les lueurs carminées s'allumant au bas du ciel teignaient tout en rose. Un muezzin à barbe blanche, perché sur le minaret de Sidi ben Ferdah, chevrotait, vers les quatre points cardinaux, l'appel à la prière : « Dieu est grand! Il n'y a point d'autre dieu qu'Allah! Mahomet est le prophète d'Allah! Venez à la prière! Venez au temple du salut! Allah est le seul Dieu! »

Les chauves-souris zigzaguaient dans l'air calme, et la fumée des gourbis montait verticale, comme celle des paysages orientaux de

Marilhat et de Guillaumet, ces deux grands peintres de l'Afrique lumineuse.

Au loin, la derbouka grondait. Attirés par le bruit, les indigènes désertaient les terrasses et glissaient silencieux entre les troncs aussi droits que les colonnettes d'un temple de l'Islam qui aurait eu le ciel pour voûte, les étoiles pour lustres, le sable pour tapis.

Les Ouled-Naïls, ces bayadères attitrées des oasis, donnaient une représentation extraordinaire. Parées comme des châsses, ces brunes filles sahariennes, les traits immobiles, avaient peine à remuer, sous le poids de leurs ornements étranges : chacun de leurs gestes éveillait le tintement des sequins et le cliquetis des anneaux.

L'une avait rapporté de Kabylie des boucles d'oreilles incrustées de turquoises et de corail; une autre étincelait de paillons tout ruisselants en cascade, des deux côtés de sa coiffure carrée; une troisième portait un bracelet massif de bayadère hindoue, colporté du Dekkan jusqu'au Sahara par les marchands juifs. La dernière enfin, se découvrait le bras avec affectation, pour exhiber un de ces anneaux de serpentine, dont les Touareg se montrent si fiers.

Les frères de ces hétaïres les accompagnaient sur la flûte, et des nègres à la peau luisante, brandissaient au-dessus de leurs têtes laineuses, des instruments barbares, sortes d'énormes castagnettes de fer, pendant que d'autres frappaient à coups redoublés sur des tambourins monstres.

C'était en plein air, sous un ciel bleu mat comme du velours. Et comme les chandelles de résine ne fournissaient que des lueurs insignifiantes, quelques nègres allumèrent des branches de palmier et couvrirent les groupes de lueurs rouges, simulant l'éclat d'un incendie.

Le miaulement des chats sauvages, les aboiements lugubres des sloughis et le bourdonnement des *hippobosques* [1] subitement dérangés dans leur sommeil, ponctuaient le rythme de l'orchestre bruyant.

Immobiles, les yeux fixes, les indigènes écoutaient avec recueillement les mélodies tristes qui accompagnaient les diverses figures, et quand parfois les voix s'animaient, les mouvements devenaient plus vifs et les piétinements plus saccadés. On croyait entendre l'appel des guerriers, le cliquetis des armes, le son mat des sabots du cheval retombant à intervalles réguliers sur le sable du désert. On avait la vision du cavalier brodé d'or, étincelant au soleil, environné, comme d'une auréole, de fulgurations métalliques.

[1] Sortes de taons qui ne cessent de tourmenter les chameaux et de leur arracher de petits cris plaintifs.

Alors un frisson parcourait l'assistance; les Arabes lançaient sur nous, à la dérobée, des regards où brillait un feu sombre. A n'en pas douter, le désir âpre de la vengeance envahissait leur cœur; il n'eût pas fallu grand'chose pour les pousser à l'extermination d'un *Roumi*. Le Coran d'ailleurs, incite ces rudes guerriers à *favoriser la disparition* des infidèles et, pour gagner le ciel de Mahomet, il faut observer la loi.

Par degrés, le ronflement des derboukas s'assoupit et les indigènes regagnèrent en silence, comme ils étaient venus, les gourbis enfumés, tapis sous les dattiers, à l'autre bout du village. Une à une, leurs silhouettes bibliques s'engouffrèrent dans les ruelles couvertes, où règne une éternelle obscurité.

Par leur commerce et leur étendue, Ouargla et Touggourt occupent les premières places parmi les oasis du Sud-Algérien.

La première passe pour la cité la plus ancienne du désert. Grands amateurs de légendes et d'antiquités, les Arabes en font remonter la fondation au règne de Salomon. Mais, elle est bien déchue de son antique splendeur, quoique l'oued Mya continue à promener ses méandres dans ses plantations hérissées de dattiers à perte de vue. Jadis des caravanes aux rangs pressés, arrivant du Nord et du Sud, improvisaient des campements sous ces ombrages, au bord des ruisseaux où babille l'eau courante. Peu à peu, le silence a succédé à cette animation, l'oasis de Ouargla ayant cessé d'être l'entrepôt général du trafic saharien. Bien plus, une autre ville, sa voisine, Sedrata, a été non pas rasée comme on l'a cru longtemps, mais ensevelie sous les sables, comme Pompéi le fut sous les cendres.

A l'heure actuelle, plus de deux cents puits artésiens entretiennent de l'eau courante dans ses canaux d'irrigation; mais, cette eau, déjà tiède au sortir du puits, croupit aux limites de l'oasis, et l'été, les fièvres paludéennes déciment la population. A ce moment, la misère est parfois si lamentable, que les nègres affamés auxquels incombe la garde des plantations et qu'assiègent des myriades de moustiques, accueillent comme une manne bienfaisante les légions de sauterelles qui s'abattent un instant sous les ombrages, avant de remonter vers le nord.

Ouargla tient pourtant encore, par son étendue, le premier rang parmi les oasis sahariennes. Un million de palmiers la couvrent de leur ombre. Elle renferme au minimum quinze cents familles et, quand vient la cueillette des dattes, les tribus nomades accourues de tous les points du désert, accroissent notablement cette population.

Ce fut l'autorité militaire qui, en 1882, creusa le premier puits

artésien de cette oasis. A la suite de cet essai, le général Loysel, commandant la division d'Alger, y envoya, en 1883, un grand appareil de sondage desservi par quelques hommes, sous la direction d'un officier.

Sous tous les rapports, on doit préférer Touggourt à Témacin, autre oasis un peu plus méridionale, assez disposée jadis à faire à la métropole de l'Oued-Rir' une concurrence acharnée. De telles prétentions semblent tombées aujourd'hui dans le domaine de la légende; les termites ont, d'ailleurs, envahi Témacin, et presque toutes ses maisons se sont écroulées.

Les Arabes placent dans l'ordre suivant les villes de cette région : Ouargla, Touggourt, Biskra; et ils indiquent comme il suit l'ordre de leurs préférences : « Deux Biskra valent un Touggourt; deux Touggourt valent un Ouargla. » Il est difficile de déclarer plus nettement qu'un Ouargla vaut quatre Biskra. Néanmoins, Touggourt, avec ses 170 000 palmiers, a mérité, par ses récoltes extraordinaires, le surnom de « Ventre du désert ».

Le palmier-dattier, *phœnix dactylifera*, voilà l'arbre providentiel de ces régions déshéritées. Condensés dans les oasis, les dattiers se signalent de loin par une ligne foncée qui donne l'illusion d'une forêt continue. Pourtant, loin de planter ces arbres au hasard, les indigènes ont bien soin de piquer les boutures à distance convenable les unes des autres, en vue d'obtenir la répartition rationnelle de l'ombre et la facilité des irrigations. L'instinct apprend, d'ailleurs, à ces agriculteurs barbares combien la lumière verte est défavorable à la végétation, et ils laissent entre les dattiers de vastes trouées par où le soleil verse directement ses rayons.

Végétal indispensable du désert, le dattier permet aux caravanes de franchir les dunes sablonneuses et de transporter jusqu'à la Méditerranée les produits de l'Afrique centrale. Dès les temps les plus reculés, cet arbre, aussi gracieux qu'utile, acquit des droits à la reconnaissance et à l'admiration des peuples. Sous son ombrage évoluèrent les premiers germes de la civilisation; il croissait d'abord à côté de l'éléphant dans la solitude des premiers âges du monde, et le géologue qui, le marteau à la main, interroge les strates de houille, les retrouve associés tous deux dans les entrailles de la terre. Plus tard, ses longues palmes représentèrent l'insigne du triomphe; on les décernait aux vainqueurs; les premiers chrétiens en firent la récompense des martyrs, ces autres lutteurs qui, malgré les édits et les supplices, embrassaient une foi nouvelle et, plus tard, préféraient la mort à l'abjuration des croyances qu'ils s'étaient volontairement données.

La poésie arabe se devait à elle-même de chanter ce végétal

bienfaisant : « Allah créa le dattier le sixième jour, en même temps que l'homme, » dit-elle. Une légende musulmane raconte, en outre, ce qui suit : « Quand Adam, chassé du paradis terrestre, arriva à l'île de Ceylan, il portait trente branches coupées aux arbres du paradis ; parmi elles se trouvait une palme de dattier. »

Doué d'une remarquable longévité (deux siècles, assure-t-on), cet arbre jaillit des sols ingrats, des sables stériles en apparence, et, à la condition d'avoir « les pieds dans l'eau et la tête dans le feu », ses longues feuilles conservent une belle teinte verte, coupée d'éclats lumineux. Au reste, le dattier, sans montrer de grandes exigences, ne réclame ni la fraîcheur de l'eau ni sa limpidité ; de l'eau tiède et saumâtre lui suffit.

Cramponné au sol par ses milliers de racines, il résiste aux terribles ouragans du désert qui dispersent les caravanes comme des fétus de paille. Cependant, loin de s'accommoder des effluves salins du littoral, il préfère un air sec, sous peine de ne produire que des fruits de qualité médiocre. Un botaniste a calculé qu'il ne donnait de bons fruits qu'après avoir accumulé plus de 5000 degrés dans l'espace de huit mois, soit une moyenne de 42 degrés par jour (sans compter les nuits). Telles sont les conditions favorables qui lui assurent la longévité dont nous parlions plus haut.

Cet arbre a des pieds mâles et des pieds femelles ; les botanistes expriment ce dualisme en disant que le dattier est *dioïque*. Il suffit d'ailleurs d'un seul mâle pour quatre cents femelles. Ces derniers seuls rapportent des fruits et, pour plus de sûreté, les indigènes emploient la fécondation artificielle en transportant d'un sujet à l'autre, la poussière fécondante.

La datte, est pour l'habitant des oasis sahariennes, ce qu'est le blé pour l'Européen, le riz pour le Chinois et l'Indou, le dourah pour les Çomalis, le manioc pour les insulaires des Antilles, le maïs pour les Peaux-Rouges, le *maïoré* [1] pour les Polynésiens.

On en compte plus de soixante espèces parmi lesquelles le *deglet-nour*, blonde et transparente, est la plus recherchée. Pressée dans des peaux, elle assure, sous un volume minimum, l'alimentation des caravanes, au même titre que le biscuit des navigateurs, et là-bas au fond du steppe, elle sert d'objet d'échange entre les tribus barbares des Touareg, qui en font bouillir les noyaux pour les donner en pâture à leurs méharis.

Le dattier fournit également des matières textiles, et son panache (quand il ne constitue pas la toiture des gourbis) ombrage des cultures secondaires, telles que les pastèques, le millet, le tabac, le

[1] Fruit de l'arbre à pain.

sorgho, le cotonnier, qui balance au souffle du vent ses fleurs jaune soufré et ses capsules d'où débordent de petites houppes d'un blanc mat, le henné à l'aide duquel les danseuses Ouled-Naïls se colorent les ongles en rouge; le figuier de Barbarie tout hérissé d'épines; et le laurier-rose au pied duquel luisent au soleil les carapaces des tortues fluviatiles.

On confectionne, avec les feuilles du dattier, des nattes, des corbeilles et des éventails. Puis, l'arbre devenu vieux, sert de repaire aux chauves-souris, et l'on en extrait du vin de palme, qui produit parfois chez l'indigène une ivresse dangereuse. Aussi, dans les oasis éloignées, la troupe chargée du forage des puits, commence-t-elle par briser à coups de fusil, les petits récipients que les Arabes attachent au sommet des troncs pour recueillir le divin nectar.

On abat enfin le précieux végétal, quand son état d'épuisement ne lui permet plus de fournir du vin de palme. Les troncs, grossièrement équarris, servent à la construction des maisons, au soutènement des puits et au jalonnage de la route des caravanes sur les efflorescences salines des chotts.

II

Le voyageur qui, parvenu au sommet de l'Aurès, se tourne vers le nord, aperçoit des forêts et des pâturages, de nombreux troupeaux et des villages populeux. Vient-il à regarder au sud? ce n'est partout que silence et solitude, sable et soleil, mirage trompeur et chaleur torride.

Actuellement, nous le savons, le chemin de fer s'arrête à Biskra; et, si l'on veut pousser plus loin, vers Touggourt, il faut faire usage des voitures qui desservent régulièrement ces deux points. On franchit ainsi 200 kilomètres en trente heures : c'est beaucoup pour le temps où nous vivons.

Descendons pourtant dans la vaste plaine saharienne; longtemps encore, à travers l'atmosphère transparente, nous apercevrons le point culminant de cette chaîne (2300 mètres) : c'est la montagne Amar-Kraddou, *à la joue rose*, suivant l'expression d'Ibn-Khaldoun. « Elle touche à la voûte céleste, ajoute le géographe-poète, et cache dans un voile de nuages, sa tête couronnée d'étoiles. »

A partir de Kef-el-Dohr, une large vallée s'ouvre vers le sud : c'est l'Oued-Rir' ou *rivière du vent*, surplombée à droite par des collines sablonneuses, bordée à gauche par le chott Melrir', partie occidentale de la dépression que le colonel Roudaire proposait de remplir.

La vallée de l'Oued-Rir' proprement dite, s'étend dans le Sahara algérien, entre Biskra et Touggourt, sur une longueur d'environ 150 kilomètres et une largeur de 22. Avant l'occupation française, cette dépression constituait un petit royaume dont l'existence reposait, comme aujourd'hui, sur la culture du dattier. La prise de Biskra (1844) amena la soumission d'une grande partie du pays; mais, ce fut seulement dix ans plus tard, que le commandant Marmier s'empara de Touggourt.

Supposons-nous encore à Kef-el-Dohr, tournons-nous vers le sud et regardons attentivement l'horizon : des points noirs se dressent au-dessus de la ligne qui séparent la terre du ciel : ce sont les oasis lointaines, disséminées jusqu'à Touggourt, au fond de cette vaste cuvette.

M. Rolland nomme fort bien l'Oued-Rir' une « petite Egypte avec un Nil souterrain ». Cette région doit en effet sa fortune à une nappe d'eau souterraine, véritable fleuve coulant sous pression dans une gaîne résistante. Le liquide jaillit naturellement dès que l'on perce des orifices appropriés dans cette enveloppe imperméable.

Cette veine qui coule dans l'Oued-Rir' n'est point isolée. On en trouve une autre dans le Sahara tunisien, et l'on pense que celle de l'Oued-Rir' s'étend vers le sud, un peu plus bas que Ouargla. D'après M. Jus, dont la compétence est grande en ces matières, elle aurait 100 kilomètres de long et de 4 à 14 de large.

Percer la croûte solide afin de redonner la vie à ces sables frappés de stérilité, tel est le problème que s'est posé la civilisation. Depuis environ trente ans, on a creusé dans le Sahara, cent puits artésiens; si bien que, grâce à ces forages exécutés le long de la vallée, l'Oued-Rir' a subi une transformation complète.

La formation d'une oasis comporte diverses opérations : le forage des puits, la captation et la canalisation des eaux, la plantation des dattiers et, enfin, celles des cultures secondaires.

On compte actuellement, dans-l'Oued Rir', près de sept cent mille dattiers et cent mille autres arbres fruitiers. Ce n'est qu'au prix de fatigues sans nombre, et parfois d'amères déceptions, que l'on est arrivé à ce résultat, qui tient en deux lignes. Depuis un an, le chemin de fer va jusqu'à Biskra. Mais, de ce point, il faut tout porter à dos de chameau, les appareils de sondage, les vivres, l'eau, les tentes, et camper de longs jours sur le sable brûlant, en compagnie des scorpions et des vipères cornues : « Le jour où l'eau jaillit, nous disait un explorateur, les fatigues sont vite oubliées. »

De temps immémorial, les populations sahariennes ont connu l'existence de la nappe d'eau souterraine qui alimente les puits de

la région. Ce n'est point là, d'ailleurs, un fait isolé; on l'observe également en Égypte, où l'on trouve l'eau à de très petites profondeurs sous le sable. Aussi l'usage de la sonde y remonte-t-il aux temps les plus reculés.

Jadis, de véritables corporations de puisatiers, entourées du respect universel, parcouraient les oasis en offrant leurs services. A l'heure actuelle, les indigènes rappellent encore avec emphase les exploits de quelques-uns d'entre eux, et notamment ceux de Ben-Tata qui illustra son nom dans le forage des puits de l'Oued-Rir'. Ces artisans n'employaient que des outils primitifs, tiges de fer et pics à manche court; au fur et à mesure de la descente, ils construisaient intérieurement des sortes de châssis carrés en troncs de palmier, pour servir de soutènement. Et, pour donner à l'ensemble plus de compacité et de solidité, ils remplissaient parfois les vides des troncs à l'aide d'argile et de noyaux de dattes pétris ensemble. Les éboulements mis à part, on arrêtait forcément les travaux, dès que le terrain offrait une certaine résistance, ou que les travailleurs atteignaient la couche de marne qui emprisonne la nappe artésienne. Il leur fallait plusieurs années pour creuser des puits de 50 à 60 mètres. Travailleur expert entre tous, le *haffar* donnait les derniers coups de pioche, qui parfois lui coûtaient la vie.

Dans un forage auquel nous assistions en 1876 à Biskra, le haffar qui venait de procéder à cette dangereuse opération, fut accueilli par des vivats, quand la violence de la gerbe ascendante le rejeta hors du puits. On jeta des burnous sur son corps ruisselant; on le fit sécher auprès d'un grand feu de branches de dattiers et chacun lui prodiguait des soins empressés.

Mais ces puits, mal défendus contre l'invasion des sables, duraient généralement peu. Et quand le débit avait diminué dans des proportions notables, on procédait à un curage; c'est alors que les plongeurs entraient en ligne. Ils ont conservé les mêmes habitudes et la même manière d'opérer. Ils se bouchent les oreilles et font des sacrifices et des prières au dieu de l'eau, avant de plonger. Descendus au fond, ils retirent le sable panier par panier.

Une telle existence voue ces gens robustes à une mort précoce et pourtant, ils voient à regret installer nos machines qui ruinent leur industrie, annihilent leur réputation et les obligent à abandonner un monopole si honorable et si productif.

Malgré le curage, au bout d'un temps plus ou moins long, les châssis de bois tombent en pourriture, la margelle (quand il en existe une) s'effondre, et les dunes environnantes, soulevées par le sirocco, achèvent de remplir le vide : le puit comblé passe à l'état

de *aïn-mita*, ou puits mort. Bientôt, il ne reste plus debout que les troncs desséchés de quelques palmiers, véritable squelette de l'oasis, qui marquent l'emplacement des plantations. Puis, souffle un coup de simoun, qui enlève tout. En 1863, on comptait deux cents puits effondrés, dans la seule oasis d'Ouargla.

Les premiers essais de puits artésiens à l'aide de nos instruments datent de 1844. Ce fut l'époque des forages des puits d'Oran et d'Arzew, quc l'on abandonna tous deux à des profondeurs considérables, sans avoir obtenu de résultat.

Pendant ce temps, le duc d'Aumale, entré dans le Ziban, occupait définitivement Biskra (4 mars 1844) ; et M. H. Fournel, ingénieur des mines de l'Algérie, s'efforçait de faire ressortir l'immense parti à tirer des nappes artésiennes de l'Oued-Rir'. D'après ses conseils, on chargea M. Degousée de creuser un puits à Biskra. L'opération eut lieu en 1846; mais, à la profondeur de 80 mètres, on abandonna encore les travaux. Dix années plus tard, on reprit sérieusement la question, alors que nos troupes occupaient le pays depuis deux ans. M. Ch. Laurent qui accompagnait le colonel Desvaux dans la province de Constantine, conclut de l'étude du sol que l'on pouvait tenter avec succès le forage de puits artésiens. Tout l'Oued-Rir' se trouvait, à cette époque, dans une situation lamentable : il fut convenu que l'on ferait un essai de forage à Tamerna.

Dès 1854, le colonel Desvaux avait été vivement impressionné par l'état général du pays. Il visita l'oasis de Sidi-Rachad, qui, faute d'eau, s'ensablait de plus en plus. Vainement, les indigènes élevaient des palissades pour combattre l'envahissement des dunes. Vainement, la blanche kouba d'un marabout s'arrondissait au centre des plantations. La palissade se montrait impuissante et Allah faisait la sourde oreille ; la dune, avançant toujours, menaçait de tout submerger.

Le hasard conduisit un jour le général sur une éminence d'où l'on découvrait l'ensemble de l'oasis. Rien de plus frappant que le contraste qui s'offrit à sa vue : à droite, les dattiers agitent leurs rameaux en éventail; à gauche, le sable stérile et brûlant. Il demande au cheick l'explication du phénomène :

— Sidi, répond l'Arabe, le sable a comblé nos puits ; le dernier coup de simoun a achevé la ruinc de l'oasis ; et il ajoutait d'un air résigné : ma tribu s'apprête à quitter ces lieux pour toujours.

En effet, les indigènes luttant avec le courage sombre du désespoir, avaient entrepris le forage d'un nouveau puits ; mais, à 40 pieds de profondeur, arrivés à la roche dure, les moyens habituels échouèrent et les puisatiers durent avouer leur impuissance.

On assembla la chèvre au-dessus de l'orifice ; en quatre jours, la sonde artésienne eut raison de la croûte réfractaire, et le bienfaisant liquide se mit à couler à flots pressés sur le sable brûlant.

Cet heureux évènement remplit l'oasis d'une joie indescriptible. Les Arabes, en foule, venaient se plonger dans ces eaux, eux qui, depuis si longtemps, mangeaient de la pâte de dattes en buvant de l'eau saumâtre et qui faisaient leurs ablutions avec du sable, comme les chameliers des caravanes !

Voyant cette soudaine abondance succéder à la stérilité, le cheik tomba à genoux : « Merci, Allah, dit-il, ô toi qui as daigné envoyer les Français dans notre oasis. »

Des photographies exposées par la *Compagnie de l'Oued-Rir'* à l'Esplanade des Invalides, montraient les réjouissances publiques organisées par les Arabes, lors du jaillissement des gerbes artésiennes. Car, depuis lors, ces succès se renouvellent périodiquement et l'on donne aux puits des noms significatifs : Paix, Tranquillité, Résurrection. En d'autres temps, la reconnaissance aurait placé les auteurs de ces merveilles au rang des demi-dieux ; mais l'époque des héros est passée.

A la suite de ce premier succès, le colonel Desvaux ne songea plus qu'à la fertilisation du Sahara. Toutes ses résolutions peuvent se condenser en quelques mots : Dégager les puits ensablés de l'Oued-Rir', en creuser de nouveaux, vivifier les steppes sablonneux, ouvrir le désert au commerce et s'attacher par la reconnaissance, les misérables populations qui l'habitent. Plan d'autant plus facile à réaliser, que le tubage métallique, fort heureusement substitué au boisage en palmier, assure aux puits une durée considérable, sans probabilité d'avarie.

A partir de ce jour, on peut suivre pas à pas les progrès de la sonde dans le désert et l'on constate que les ateliers de forage arrachent sans cesse au Sahara de nouvelles parcelles de terre pour les livrer à la culture.

Partout où circule la nappe souterraine, le sable se couvrira de verdure et l'on peut prévoir qu'un jour, une ligne ininterrompue de dattiers reliera Touggourt à Biskra, par la vallée de l'Oued-Rir'.

En somme, parmi toutes les nations qui, du littoral, convergent vers le centre du continent noir, la part de la France ne sera pas la moins belle dans l'œuvre de pénétration.

Le premier forage organisé de toutes pièces eut lieu à Tamerna Djedida, sous l'habile direction de M. Jus, attaché à la maison Degousée. Après un travail de quarante jours, on atteignit la nappe à la profondeur de 60 mètres et la gerbe débita immédiatement 4500 litres par minute, c'est-à-dire trois fois plus que l'ancien

puits arabe le plus voisin, quand il était à l'apogée de sa splendeur. Et pourtant, le puits actuel n'avait que 20 centimètres de diamètre, alors que la section carrée des anciens puits indigènes mesurait 0^{m},70 à 0^{m},90 de côté. Les indigènes accourus de toutes parts et stupéfaits d'abord, célébrèrent ce triomphe par des fêtes et donnèrent à ce puits le nom de *Fontaine de la Paix*. La nouvelle de l'évènement s'étant répandue, les cheiks du voisinage vinrent discuter avec les chefs français, dans l'espoir d'obtenir la faveur d'un puits, comme bientôt ils discuteront de nouveau pour obtenir une station de chemin de fer transsaharien, sur le territoire soumis à leur juridiction.

L'autorité militaire prêta à M. Jus le concours le plus dévoué et l'on obtint ainsi des résultats tellement surprenants, que la sonde, on peut le dire, a sauvé les oasis de l'Oued-Rir'.

En 1860, on comptait dans cette région 50 puits artésiens donnant plus de 1000 mètres cubes par 24 heures. Ces forages ont attaché au sol des tribus jusque-là nomades. C'est ainsi que 2 puits ayant été creusés en plein désert, une tribu dressa ses tentes à l'entour, traça des canaux d'irrigation, planta des dattiers et finit par construire un véritable village.

En 1879, l'agha Ben Driss crée une oasis dans le désert, à Talaem-Mouïdi. Deux sociétés françaises se sont même formées, pour donner plus d'extension à cette industrie. Car, si le colonel Desvaux organisa le premier atelier de forage militaire, l'industrie privée a fait beaucoup depuis, avec ses seules ressources.

En 1877, M. le lieutenant de vaisseau Louis Say tenta de rétablir un ancien ordre de choses, en rêvant la création à Ouargla d'un grand marché où, de proche en proche, on aurait attiré les tribus les plus éloignées. MM. Fau et Foureau, qui accompagnaient M. Say, pensèrent avec raison que l'on pouvait faire acte de civilisation en poursuivant ce que l'on avait si bien commencé.

Ils fondèrent, en conséquence, la *Compagnie de l'Oued-Rir'* et forèrent avec leur propre outillage 13 puits artésiens. En 1880, M. l'ingénieur des mines Rolland, membre de la mission transsaharienne, étudia à son tour le pays. L'année suivante, avec M. de Courcival, il fonda la *Société de Batna et du Sud-Algérien*, dont M. Jus prit la direction. En cinq ans, cette compagnie a obtenu des résultats magnifiques. Elle a creusé 9 puits et planté 50 000 dattiers dans trois grandes oasis : Ourir, Ayata, Sidi-Yaya.

La création de cette dernière remonte à 1882 : son plan en relief figurait à l'exposition de l'Algérie. Quoique les plantations n'aient pas encore atteint toute leur vigueur, la société a exporté 130 000 kilogrammes de dattes, pendant la saison 1888-1889.

Un grand nombre d'officiers ont prêté leur concours à cette œuvre remarquable. Il convient de citer parmi eux, le sous-lieutenant de spahis Lehaut, qui suivit la première campagne de M. Jus et mourut d'épuisement en 1860, après avoir coopéré au forage de 3 puits entre Biskra et le chott Melrir'. Le capitaine d'artillerie Zickel mérite également de n'être point oublié. Successeur de Lehaut, il creusa plusieurs puits, entre autres celui d'Ourlana (1860). Les Arabes le désignaient sous le surnom caractéristique de capitaine *tal-el-ma*, « qui fait monter l'eau ».

Outre les militaires, on doit citer aussi dans le personnel des forages, MM. H. Fournel, Dubocq et Tissot, ingénieurs des mines; Degousée et Ch. Laurent, chefs de la maison de ce nom, et, en première ligne, M. Jus, ingénieur de la compagnie, qui, grâce à son activité infatigable, a dirigé depuis 1856, la plupart des sondages. Une place à part revient donc à cet ingénieur qui poursuit ces travaux depuis trente années consécutives.

Les premiers puits creusés dans le Sahara algérien rejetèrent des flots de boue, de l'écume et quelquefois le boisage lui-même, encastré avec tant de peine dans le terrain meuble. Ceci n'a rien de surprenant si l'on considère d'une part la faible résistance offerte par les premières couches du sol et de l'autre, la force ascensionnelle considérable de la gerbe. Ce n'est pas tout : la colonne liquide rejetait également des mollusques, des crustacés et des *cyprinodons*, sortes de poissons de petite taille, s'accommodant aussi bien des eaux saumâtres ou douces, et dont les individus peuplent les lacs du Tyrol et les fleuves du Canada.

Le 19 décembre 1881, M. Milne-Edwards a présenté à l'Académie des sciences, de la part de M. Rolland, une note qui explique parfaitement le phénomène. La nappe souterraine s'infiltre çà et là dans les terrains et communique avec ces sortes de puits artésiens naturels que les indigènes nomment *behour*. On peut donc admettre que les animaux dont on retrouve des individus à l'air libre, arrivent au hasard de leurs pérégrinations dans la conduite étanche et sont rejetés par les eaux, dès qu'ils arrivent assez près des puits. Telle est la théorie de M. Rolland, la seule vraiment logique. On remarquera, en effet, que si ces animaux faisaient de la conduite souterraine leur habitat permanent, ils seraient aveugles comme ceux des lacs des cavernes. Or l'observation ne justifie point cette prévision. Donc leur présence dans ces eaux n'est qu'un accident de leur existence.

Nous ne saurions clore ce chapitre, sans transcrire quelques renseignements statistiques du plus haut intérêt, indiqués aussi par M. Rolland.

L'Oued-Rir', en 1856, ne comptait que 33 oasis, à peu près ruinées, comprenant, en tout, 136 000 palmiers. Les 282 puits artésiens creusés par les indigènes débitaient à peine 58 000 litres d'eau par minute.

Trente ans plus tard (1er octobre 1885), on comptait dans l'Oued-Rir', 606 puits jaillissants (492 forés par les indigènes et 114 par les Français) dont le débit atteignait 253 000 litres à la minute. On avait renouvelé les anciennes plantations et créé 10 oasis nouvelles. L'Oued-Rir' comprenait alors 43 oasis, plantées de 650 000 palmiers.

En somme, en trente ans, la population a doublé, ainsi que le nombre des puits jaillissants; le nombre des palmiers a presque quintuplé, de même que la quantité d'eau disponible pour les irrigations.

III

Les chotts qui s'étendent entre le golfe de Gabès et le Sahara oriental, sont, en partant de l'Ouest : le chott Melrir', 6900 k. q.; le Rharsa, 1350 k. q.; le chott El-Djerid, 5000. Ce dernier se termine par le chott Fedjej qui, lui-même, n'est séparé de la mer Méditerranée, que par le seuil de Gabès.

On a pris longtemps cette suite de dépressions pour les vestiges d'un vaste golfe; en réalité, ce ne sont que d'anciens lacs desséchés. Le fond de ces cuvettes est couvert d'efflorescences salines (mélange de sulfate de soude et de chlorure de sodium), qui leur donne l'aspect d'un tapis de camphre, d'une feuille d'argent ou d'une lame de métal.

Parfois, l'eau se montre encore par places isolées que les gens du pays nomment *Aïn-el-Behar* (*œil de la mer*). Ce sont des puits artésiens naturels.

Le chott El-Djerid, le plus redouté des caravanes, occupe le second rang par son étendue. Ses eaux dorment sous une croûte d'épaisseur variable, formée d'un mélange de sable et de sel. Cette croûte offre dans quelques endroits seulement, une épaisseur suffisante; mais, dès que les caravanes s'en écartent, elles courent le risque de s'effondrer dans les abîmes.

Les auteurs arabes ne tarissent pas sur le compte de ce chott perfide : « Par endroits, on enfonce dans la fange qui a la consistance onctueuse du savon. Plus d'une fois, des caravanes, des armées, s'étant engagées imprudemment sur ce sol trompeur, y ont péri sans laisser de trace. »

Au commencement du quatorzième siècle, le cheik Abou-Mohammed-el-Tidjani, écrivait : « Des troncs de dattiers empêchent çà et

à les voyageurs de s'écarter de la route. Si quelque homme vient à enfoncer dans le lac, les parties du terrain qui ont cédé se rapprochent aussitôt et la surface redevient ce qu'elle était avant l'accident. »

« Une caravane composée de 1000 bêtes de charge, dut un jour traverser le lac. Par malheur, un des chameaux s'écarta du bon chemin; tous les autres le suivirent et rien au monde ne fut plus prompt que la rapidité avec laquelle la terre s'amollit et engloutit les 1000 chameaux; puis, le terrain redevint ce qu'il était auparavant, comme si les 1000 bêtes de charge qui y avaient disparu n'eussent jamais existé. » Aussi, quand le cavalier-guide prend la tête d'une caravane, recommande-t-il aux autres de « mettre leurs pas dans ses pas. »

En 1857, M. Tissot écrivait ce qui suit : « Aux vases mélangées de sel que nous avons traversées succède bientôt une croûte saline de plus en plus épaisse, transparente comme du verre de bouteille et résonnant à certains endroits, sous les pieds de nos montures, comme le sol de la solfatare de Naples. Un puits béant, dont l'ouverture montre une eau verte, nous permet de nous rendre compte de ce singulier terrain : la voûte sur laquelle nous cheminons n'a qu'une épaisseur de quelques pouces et recouvre un abîme que nous essayons en vain de sonder. Un sac à balles qui nous sert de sonde disparaît avec toute la corde que nous ajoutons bout à bout, sans que nous trouvions le fond. »

Quatre îlots, désignés sous le nom de palmiers de Pharaon, surgissent de cette croûte. Une légende arabe raconte, en effet, le passage d'une armée égyptienne dans ce chott; n'y aurait-il pas confusion avec le passage de la mer Rouge?

Ce chott et ses abords jouissent donc, à juste titre, d'une détestable réputation. Aux environs de Nefzaoua (vers le sud de cette lagune), on signale un abîme nommé Taouerga, qui, d'après les gens du pays, « réclame chaque année une victime humaine ».

Malgré ces dangers réels et les fables qui les grossissent, les caravanes fréquentent assidûment ces parages, qui fournissent des dattes dont la réputation s'étend au loin. Il suffira d'ajouter que l'on tirait autrefois de ces oasis les fruits destinés à la table du bey. Tôzer est l'oasis la plus peuplée du Djerid. On compte, dans toute la région, près d'un million de palmiers et, chaque année, vingt mille chameaux y viennent prendre leur chargement.

Les habitants y sont pillards autant que commerçants. Jadis, des espions postés sur les hauteurs prévenaient la population de l'approche des caravanes, et celles-ci étaient contraintes à payer le tribut, de gré ou de force.

Pendant la domination romaine, on connaissait déjà la fertilité de cette région, qui s'appelait le « Pays des palmes », et des villes romaines y précédèrent les ksours arabes. Déjà les chapiteaux des colonnes écroulées, les dalles qui racontaient les triomphes des armées romaines ont servi à la construction des zaouïas et des mosquées; les digues édifiées par les légionnaires assurent encore, dans l'oasis de Tôzer, la distribution rationnelle des eaux.

Nous pouvons répéter, à propos de la région des chotts, ce que nous disions en parlant du Sahara. Malgré son aspect désolé, il s'en faut que cette fraction du désert soit entièrement abandonnée aux sables. La faune et la flore n'y sont point d'une incomparable richesse; on n'y voit ni végétation luxuriante ni troupeaux d'animaux. Et pourtant certains végétaux prennent racine dans ce sol ingrat; des insectes et des ophidiens y trouvent leur subsistance, par exemple la *céraste* ou vipère cornue.

Il est certain que les lotus que l'on y rencontre ne permettraient vraisemblablement pas de nourrir une armée de lotophages et que l'on chercherait en vain, dans la région des chotts, une prairie semée d'asphodèles aussi vaste que celle qu'Ulysse découvrit aux enfers, d'après le divin Homère.

Cependant, M. André, médecin-major au 15e bataillon de chasseurs, chargé par M. Roudaire de recueillir sur la faune et la flore de la région des chotts le plus de documents possible, obtint, à la suite de patientes recherches, des résultats assez inattendus, que nous condenserons de la manière suivante :

50 espèces de coquilles terrestres et fluviatiles;

14 espèces de coquilles marines;

28 vertébrés appartenant à 15 familles;

45 insectes appartenant à 6 familles (dont 10 espèces d'araignées);

241 plantes (dont 4 résédas, 1 asphodèle, des tamaris, des centaurées et 3 lotus) appartenant à 50 familles.

Le colonel Roudaire, qui a attaché son nom au projet de mer intérieure saharienne, n'eut pas le premier l'idée de la submersion des chotts. Avant les travaux de cet officier et les données précieuses qu'il recueillit au prix d'un travail soutenu de plusieurs années, quand on manquait encore de renseignements précis, on parlait sérieusement de « noyer le Sahara », et beaucoup de gens avisés croyaient que la mer y ferait irruption, depuis le golfe de Gabès jusqu'à l'île d'Arguin.

Dès 1845, M. Virlet d'Aoust émit l'idée que le fond du chott Melrir' se trouvait au-dessous de la Méditerranée. Quelques années plus tard, M. Dubocq, ingénieur des mines, à la suite d'observations barométriques, parvint à la même conclusion.

En 1872-73, M. Roudaire, chargé officiellement de la triangulation de la méridienne de Biskra, exécuta, dans le sud de l'Algérie et de la Tunisie, des travaux géodésiques, et il pensa que l'on pourrait, sans grandes difficultés, amener dans les chotts les eaux méditerranéennes. Il croyait d'ailleurs que cette vaste dépression représentait ce que les anciens nommaient la baie de Triton, desséchée vers le commencement de l'ère chrétienne, à la suite du soulèvement de l'isthme de Gabès. Tel est le point de départ du projet de mer intérieure qui devait comprendre 13 230 kilomètres carrés.

Le général Chanzy, gouverneur général de l'Algérie, écrivait à ce propos au ministre de l'intérieur : « La question se pose et s'impose. » M. de Lesseps agita le projet devant l'Académie des sciences et, dans la séance de la Chambre des députés du 23 juillet 1874, M. Paul Bert qui, lui-même, avait visité les chotts, monta à la tribune pour demander que l'on procédât aux études nécessaires, en vue de vérifier si l'idée était vraiment pratique. Il s'agissait simplement alors de creuser un canal de 10 à 15 kilomètres et de dépenser 8 à 10 millions.

La Chambre vota une somme de 10 000 francs, jugée suffisante par le gouverneur de l'Algérie.

Le nivellement commença sans retard. Parti de Biskra le 2 décembre 1874, M. Roudaire s'efforça d'abord de déterminer la profondeur et le périmètre du bassin inondable.

Voici les résultats de cette première expédition : la cuvette inondable occupe en Algérie 6700 kilomètres carrés. Au centre, les profondeurs varieraient entre 21 et 31 mètres. Les plus grands navires pourraient venir mouiller très près du bord occidental, que limitent des mouvements de terrain très accentués. Au nord, les alluvions des torrents de l'Aurès formeraient des déclivités presque insensibles.

Il s'agissait maintenant de s'assurer de la profondeur des autres chotts, à mesure que l'on avançait vers l'est. Ce fut l'objet de la campagne de 1876. Cette fois, M. Cormon accompagna M. Roudaire, et c'est peut-être là que cet artiste si apprécié composa son étude pour le tableau de *la Famille de Caïn*.

On débarqua dans le golfe de Gabès, près de l'embouchure de l'Oued-Melah, dont le lit occupe exactement le prolongement de l'axe du bassin des chotts. M. Roudaire vit dans le lit de ce cours d'eau le dernier vestige de la communication entre les chotts et la Méditerranée. Cette expédition permit de reconnaître que le chott El-Djerid est au-dessus du niveau de la mer et qu'il fallait creuser un canal de près de 170 kilomètres dans le sable et les vases

fluides. Pourtant, le colonel Roudaire tint bon et l'idée fit son chemin dans l'opinion; elle comptait d'ardents promoteurs et des détracteurs illustres, dont nous résumerons tout à l'heure les opinions.

Quoi qu'il en soit, on fut à même, dès 1877, de vérifier le principe posé par M. Le Bon : « Nous sommes convaincus que l'individu ne peut rien sans le secours de l'État. » On réclama l'intervention du gouvernement et le gouvernement s'adressa à l'Institut. La commission chargée d'examiner le projet estima qu'il y avait lieu d'exécuter des sondages dans le chott El-Djerid, afin d'arriver à connaître la nature du sous-sol. Elle résumait son opinion en déclarant que le rétablissement de cette mer exercerait une influence favorable sur des contrées presque désertes. Toutefois, M. Dumas, au nom de M. Daubrée et au sien, crut devoir formuler des réserves expresses sur la convenance, l'utilité et la possibilité du travail en question.

A partir de ce moment, le projet Roudaire amena de vives et fréquentes discussions dans le sein de l'Académie des sciences. Au cours de la séance du 28 mai 1877, M. de Lesseps maintint avec une grande fermeté son avis sur la convenance du remplissage de la mer intérieure. Cette opinion fut vivement combattue, et néanmoins, la Chambre vota, en 1878, un nouveau crédit de 40 000 fr.

Un peu plus tard, une autre commission émit un avis défavorable au projet; il est vrai que les frais suivaient une courbe ascendante et qu'il s'agissait maintenant de débourser 5 à 600 millions : « La commission considérant que les dépenses de la mer intérieure seraient hors de proportion avec les résultats qu'on peut en espérer, est d'avis qu'il n'y a pas lieu, pour le gouvernement français, d'encourager cette entreprise. »

On remarquera combien les travaux à exécuter avaient successivement augmenté d'importance. Tout se réduisait d'abord au percement du seuil de Gabès. On reconnaissait ensuite qu'il fallait percer deux autres seuils et que l'on aurait à surmonter d'immenses difficultés, au cours des opérations.

Pourtant, en 1882, le colonel Roudaire revint à la charge. Il fonda une société pour la création de la mer intérieure et demanda l'appui de l'État, qui le lui refusa. A ce moment, la commission chargée d'examiner de nouveau la question estima à plus d'un milliard de francs la dépense nécessaire. Et tout cela, pour un résultat problématique.

Le programme grandiose du colonel Roudaire eut donc son heure de popularité : « Le dix-neuvième siècle, répétait-on volontiers, inaugure une époque où l'homme accommode la planète à ses pro-

pres besoins, au lieu de mettre simplement à profit ce qu'il y trouve. » Mais on a reculé devant les dépenses colossales d'une pareille entreprise et on lui a substitué un projet beaucoup plus pratique, qui consiste à multiplier les puits artésiens, c'est-à-dire à continuer, avec des moyens et un outillage perfectionnés, ce que les indigènes avaient commencé avec tant de succès, depuis une époque très reculée.

Le projet Roudaire paraît donc abandonné ; et pourtant, il a encore des partisans, même parmi les colons de l'Oued-Rir'. L'un d'eux nous disait récemment : « Malgré tout, l'idée de la mer intérieure est une grande conception et j'en serais encore partisan, si l'on pouvait admettre comme exacts les calculs de Roudaire. »

Les conditions exceptionnelles où se trouvent les observateurs du Sahara permettent-ils de l'affirmer? Le colonel déclare lui-même que le mirage était très fort, quand le soleil se trouvait près de l'horizon. Dans ce cas, à 150 mètres, les jambes des hommes semblaient plongées dans l'eau jusqu'aux genoux. Quel degré de confiance accorder à des observations faites dans de telles circonstances?

Les couches atmosphériques en contact avec le sol surchauffé se dilatent dans des proportions qui intervertissent l'ordre des densités. Alors le rayon lumineux suit une ligne encave par rapport à l'horizon, et les objets éloignés s'abaissent au lieu de se relever. C'est le phénomène du mirage que l'on observe si fréquemment dans le Sahara, et que l'on nomme, en sanscrit, la « soif de la gazelle ».

Parfois, le mirage montre à l'horizon des montagnes élevées, des oasis aux palmiers verdoyants, des lacs capables d'abreuver toutes les caravanes sahariennes réunies. D'autres fois, la surface unie du chott ressemble à celle de la mer; le soleil couchant paraît se refléter dans l'eau et l'on répète avec le poete :

Comme deux rois amis, on voyait deux soleils
Venir au-devant l'un de l'autre.

On comprend combien cette cause perturbatrice doit apporter de troubles dans les opérations géodésiques.

M. Roudaire indiquait comme il suit les conséquences de la submersion des chotts : d'après ses calculs, les vents du sud se chargeraient de 783 millions d'hectolitres d'eau d'évaporation et retomberaient en pluie sur l'Algérie et la Tunisie. Ainsi, le souffle dévorateur du sirocco se changerait en divinité bienfaisante, entravant dans leur marche et les légions de sauterelles et les dunes de sable.

Enfin, l'exécution de ce projet devait avoir une importance

politique considérable, en ce sens que, retentissant jusqu'au centre de l'Afrique, il servirait la cause française au sein même des Touareg batailleurs et turbulents.

Le colonel Roudaire avait sérieusement étudié les objections formulées contre son système, et il s'appliquait à les réfuter. Voici un court extrait d'un de ses rapports au ministre de l'instruction publique. On a élevé contre l'opportunité de la submersion des chotts de nombreuses objections. Ce qu'il faut surtout envisager, ce sont les résultats généraux, tels que l'amélioration du climat et, par conséquent, le développement agricole de l'Algérie, la création d'une voie de communication facile et économique, qui imprimera un nouvel essor à son commerce et à son industrie. C'est là ce qui rend la question véritablement nationale. C'est ce qui faisait dire à V. Hugo (discours prononcé au Château-d'Eau, le 3 août 1879) : « Le peuple est déshérité; le monde est désert; donnez-les l'un à l'autre, vous les faites heureux! Etonnez l'univers par de grandes choses qui ne sont pas des guerres. Ce monde, faut-il le conquérir? Non. Il est à vous, il appartient à la civilisation, il l'attend. Personne ne peut vous le contester. Il vous faut une mer : créez-la. Une mer crée une navigation, une navigation crée des villes... »

Du rêve généreux du poète, il convient maintenant de passer à l'opinion de spécialistes pratiques et d'examiner la valeur de leurs arguments. Voyons d'abord M. de Lesseps, qui a défendu jusqu'au bout l'idée de la mer intérieure (on remarquera que cette discussion a duré sept ans). « Les conclusions de M. Roudaire sont favorables à la création de la mer intérieure, qui aurait 400 kilomètres de long et 1600 de circonférence. Ce travail énorme donnerait aux indigènes de l'intérieur une haute idée de notre puissance et de notre grandeur[1]. »

Puis, quand on soulevait des objections au sujet de la qualité des dattes : « Le voisinage de la mer n'est pas nuisible au dattier, répondait M. de Lesseps. C'est dans les terrains salés qui avoisinent le lac Menzaleh que se recueillent les meilleures dattes de l'Égypte[2]. Aux environs de Gabès et en Égypte, il n'y a d'oasis que sur les terrains au-dessus du niveau de la mer. Par suite, aucun sol productif n'aura à souffrir de l'entrée de la mer dans les chotts Rharsa et Melrir'. Des postes se créeront autour de ces bassins et feront revivre des villes autrefois florissantes, Tanzer, Nefta, Kris, Ceddrada, Kbilli et toutes les oasis du Nefzaoua[3].

[1] 6 juin 1881.
[2] 23 juillet 1877.
[3] 20 juin 1881.

Les roseaux gigantesques qui poussent pendant l'hiver, pourrissent l'été et deviennent une source de pestilence. A partir de mai, les Arabes fuient les abords de ces régions empestées. La mer intérieure enfouira ces marais sous une couche profonde d'eaux vives. En augmentant de 1/200 environ la masse d'eau du sud de l'Europe, on changera le climat[1]. Enfin, il y a urgence à créer cette mer, appelée à transformer de la façon la plus heureuse les conditions économiques, agricoles et politiques de l'Algérie[2]. Peu importe d'ailleurs la position ancienne de la baie de Triton. Il résulte des travaux de M. Roudaire qu'il existe dans le désert des bassins représentant une surface dix-sept fois plus grande que le lac de Genève et pouvant communiquer avec la côte par un canal maritime[3].

Dès le principe, M. Cosson se montra l'adversaire résolu du projet. Prenant les choses par le commencement, il se demande d'abord si une création de l'espèce offrirait des avantages en rapport avec les dépenses qu'entraînerait son exécution. Or la nouvelle mer ne modifierait pas le climat de la région ; elle recouvrirait en Algérie de nombreuses oasis et augmenterait la salure des eaux fournies par les puits artésiens, déjà à peine potables. Les avantages commerciaux ne lui paraissent pas mieux établis[4]. »

Un peu plus tard (15 mai 1882), M. Cosson revient à la charge, au sein de l'Académie des sciences. La commission dont nous avons parlé plus haut venait d'être nommée par le gouvernement, afin d'étudier le projet au point de vue technique et commercial. M. Cosson ne faisait pas partie de la commission ; mais il ne put s'empêcher de remarquer : 1° les changements sérieux apportés plusieurs fois dans les projets; 2° la durée des travaux, maintenant estimée à plus de huit ans. En tout cas, ajoutait-il, cette mer intérieure est inutile pour assurer la sécurité de nos possessions algériennes. A la séance suivante, M. Cosson compléta ses déclarations : la surélévation du premier chott démontra que les chotts n'ont pas communiqué avec la Méditerranée. En submergeant la Farfaria, on ne fera que déplacer vers le nord les causes d'insalubrité, sur les points où les rivières se déverseront à la mer. Il assurait également que le voisinage de la mer est défavorable à la culture du dattier et que les dattes de Gabès sont bien inférieures à celles du Souf. Enfin, la mer intérieure est inutile et dangereuse.

M. Naudin était non moins affirmatif. « L'Algérie, disait-il en subs-

[1] 15 mai 1882.
[2] 16 avril 1883.
[3] 16 juin 1884.
[4] 13 juin 1881.

tance, ne profitera pas de l'évaporation qui se produira sur les chotts remplis; elle sera insignifiante par rapport à celle de la Méditerranée. » Et il considérait qu'en remplissant les chotts d'eau de mer, « on ne réussirait qu'à établir à coups de millions un foyer pestilentiel analogue aux Marais Pontins ». Mieux vaudrait-il encore, d'après le même auteur, y planter des *tamaris*. Cette opération se ferait à peu de frais, n'engagerait pas l'avenir et préparerait le terrain à recevoir une végétation plus importante.

Mais, voici qui est beaucoup plus grave : « Le canal de communication livrera passage à 39 millions de mètres cubes par jour, soit 451 mètres cubes par seconde, trois fois et demi le volume de a Seine à Paris. D'après M. Roudaire, au fort de l'été, l'évaporation pourra être doublée; le canal devra naturellement répondre à cette augmentation. Il débitera alors 900 mètres cubes à la seconde : les berges ne résisteront pas à un pareil torrent.

M. Pomel, qui prit une large part à l'organisation du service météorologique de l'Algérie, concluait de la manière suivante : « Les chotts n'ont point constitué le fond de la grande baie de Triton ni communiqué avec le golfe de Gabès. La submersion des 8000 kilomètres carrés qui sont au-dessous du zéro n'aurait pas d'effet sensible sur le climat de cette région. »

IV

Le colonel Roudaire, mort le 14 janvier 1885, eut pour successeur le commandant Landas qui, au printemps de cette même année, porta ses efforts sur le Sud-Tunisien. Frappé de découvrir de toutes parts des ruines d'aqueducs et se rappelant que jadis on considérait cette région comme le grenier de Rome, il songea à remettre ces terrains en culture à l'aide des puits artésiens. Ajoutons que, quatre années auparavant, M. l'ingénieur des mines Rolland avait entrepris dans l'Oued-Rir' une œuvre identique.

Parti du même point que le colonel Roudaire, le commandant Landas commença, le 15 février 1885, un puits de 90 mètres, dont le débit (9000 litres par minute) assurait l'arrosage de 500 hectares. Quelques mois après (19 décembre), le sol s'affaissa sur une assez grande étendue, tout autour du puits. « En moins d'une minute, dit M. Landas, tous les environs du puits ont été envahis par des flots de sable et des projections énormes de gypse. Pendant plusieurs heures, on entendait plutôt qu'on ne voyait les dunes s'écrouler dans l'abîme. Au point du jour, nous aperçûmes un lac elliptique de 20 mètres sur 15, sur 10 mètres de profondeur. »

Après avoir foré ce premier puits, le commandant Landas adressa à M. de Lesseps un rapport sur un projet de colonisation dont la base était l'irrigation par les puits artésiens.

M. de Lesseps répétait à ce propos un mot attribué au maréchal Bugeaud : « La civilisation de l'Afrique française viendra par le fond. » Cet aphorisme a été inventé ou réédité par M. H. Fournel, dans son ouvrage intitulé : *Richesse minérale de l'Algérie*, publié en 1849 : « Quand je songe aux métamorphoses que les eaux artésiennes peuvent produire dans la fertilité d'un sol comme celui de l'Afrique, je suis entraîné à admettre que c'est par le dessous que nous arriverons à la conquête définitive du dessus. »

Le plan consiste donc à appliquer dans cette partie de la Tunisie une méthode de colonisation analogue à celle de l'Oued-Rir'. Il est probable que le dattier n'y réussira pas aussi bien et que les cultures secondaires, protégées par leur ombrage, y prendront le premier rang. On s'est demandé si le projet de mer intérieure était abandonné. Nous le croyons fermement; mais, en tout cas, le commandant Landas ne songe plus à poursuivre cette chimère.

Il nous reste un dernier point à examiner. On songe depuis longtemps à relier par un chemin de fer le bassin du Niger à l'Algérie. Un tel travail serait-il avantageux?

Actuellement, les transports à travers le désert se font à dos de chameau. Ce moyen, peu perfectionné, rend interminables les transactions commerciales : un chameau ne porte que 150 kilos et ne fait guère plus de 40 kilomètres par jour, en marchant au pas. Aussi, ne tire-t-on du Soudan que les produits représentant une grande valeur, sous un volume réduit et un faible poids. Les roitelets du littoral atlantique prélèvent de tels impôts sur le commerce, que les caravanes vont invariablement rejoindre le littoral méditerranéen, Tripoli ou Benghazi, le plus souvent. La conquête les a détournées de l'Algérie et, quoi que l'on ait tenté jusqu'ici, l'on n'a pu leur faire reprendre les anciennes routes. Ceci n'a rien de surprenant, si l'on considère que Tripoli est plus rapproché qu'Alger du centre de l'Afrique, et si l'on veut bien aussi ne pas perdre de vue que les caravanes passant par l'Algérie seraient contraintes à faire un très long parcours sous la dépendance de l'autorité française, qui ne manquerait pas de les surveiller et de leur imposer certains passages, de préférence à d'autres.

A l'heure actuelle, les deux grands marchés du centre de l'Afrique sont : Rhat au sud-est, et Tombouctou au sud-ouest. Issues de ces points, les caravanes suivent, en général, les itinéraires ci-après : Rhat, — Rhadamès, — Tripoli, ou : Tombouctou, — Aïn-Çalah, Rhadamès, — Tripoli.

Le transsaharien, destiné à compléter l'œuvre des puits artésiens, ferait aux caravanes actuelles une redoutable concurrence et ouvrirait à l'exploitation des régions connues pour leurs richesses.

Que pourrait-on objecter contre une pareille entreprise? Les difficultés d'exécution? Mais, le général Annenkoff ne nous a-t-il pas montré l'exemple en construisant le Transcaspien? Ne lui avait-on pas également prédit que les sables mouvants envahiraient la voie? Les Russes l'ont préservée par des moyens primitifs. On remarquera que, dans le Sahara, les travaux d'art sont très peu nombreux et les rampes insignifiantes; il n'y aura, la plupart du temps, qu'à poser les rails; et, si l'on se contentait d'un chemin à voie étroite, les frais de pose, d'après l'estimation de M. Rolland, ne dépasseraient pas 50 000 francs par kilomètre. L'importance du chemin de fer transsaharien et la possibilité de sa construction étant admises, une première question se pose : Quelle est la meilleure direction à donner à la voie? Plusieurs expéditions ont été déjà organisées dans ce but. On connaît le sort misérable de la mission Flatters, parvenue à 750 kilomètres au delà de Ouargla, sur la route de Temassinim à Rhat. Le lieutenant Palat et M. Douls ont disparu de la même manière, assassinés aussi par les Touareg.

Trois directions fort distinctes, sont en ce moment, à l'ordre du jour :

1° Le tracé occidental, partant du Sud-Oranais et destiné à prolonger la ligne d'Aïn-Sefra;

2° Le tracé du milieu, partant du sud de la province d'Alger, pour gagner Laghouat et El-Goléa;

3° Le tracé oriental, partant de Biskra et passant par Touggourt et Ouargla, pour rejoindre Aïn-Çalah.

Il semble désirable à tous les points de vue, d'amorcer le transsaharien par la vallée de l'Oued-Rir' (Touggourt et Ouargla), où le chemin de fer trouvera immédiatement un trafic rémunérateur.

Tel est l'avis de MM. E. Reclus, Rolland et Largeau, trois explorateurs dont on ne saurait récuser la haute compétence.

On voudra bien remarquer que ce chemin de fer annihilera les insurrections par la facilité de concentration des troupes. Enfin, n'oublions pas que les Anglais cherchent à pénétrer par l'ouest dans ces régions mystérieuses. En 1876, l'expédition Mackenzie a relevé une dépression large de 2 kilomètres, qu'il suffirait d'approfondir, pour déverser dans le Sahara occidental les eaux de l'Océan Atlantique. On remarquera que cette partie du grand désert est à 75 mètres en contre-bas de l'Océan. En attendant, les Anglais ont fondé un établissement au cap Juby. M. Cosson, l'adversaire acharné du projet Roudaire, a dit à l'Académie des sciences, à

propos du transsaharien : « Pour attirer les caravanes de la partie orientale du Sahara vers l'Algérie, le chemin de fer de Biskra à Touggourt abrégerait les distances et présenterait des avantages au point de vue commercial et politique. »

Résumons-nous. L'armée eût à peine conquis le pays, qu'elle songea à tirer parti du désert. L'idée la plus naturelle n'était-elle pas de poursuivre, à l'aide d'instruments perfectionnés, la voie indiquée par les indigènes, d'irriguer les sables en forant des puits? C'était le système des Romains; c'est aussi le procédé qui permit aux Incas du Pérou de fertiliser les dunes de leur littoral.

Il existait dans les parages de ces oasis de vastes dépressions couvertes d'efflorescences salines que le colonel Roudaire fut amené là explorer, au cours d'une mission géodésique. Et M. Roudaïre proposa d'inonder ces dépressions ou *chotts*, pour employer le terme indigène. A partir de ce moment, on avait donc le choix entre deux solutions : fertiliser les sables en creusant des puits, ou bien supprimer une partie du désert, en établissant une communication permanente avec la mer.

De ces deux moyens, l'un était sûr, et l'autre fort aléatoire; l'un était peu dispendieux, l'autre devait coûter des sommes immenses.

Pourtant, le projet retentissant du colonel Roudaire eut son heure de popularité; mais le silence aujourd'hui s'est fait autour de ce gigantesque travail. Le bassin desséché des chotts ne paraît pas avoir été réuni à la mer, et M. le docteur Rouire croit reconnaître dans le lac Kebbia, le dernier vestige de l'ancienne baie de Triton.

Un programme, plus modeste, mais à coup sûr, plus pratique, remplace le projet de mer saharienne. Au mirage trompeur, on a préféré la réalité. Fertiliser au moyen d'irrigations, suivant une pratique usitée dans l'Oued-Rir', les terrains incultes au sud de la Régence, tel est le mot d'ordre adopté par le commandant Landas. Cet officier a complètement abandonné le projet de mer intérieure, depuis qu'il demeure établi que le canal de communication aurait 200 kilomètres et n'aboutirait qu'à une cuvette relativement insignifiante, près de Biskra.

Enfin, le transsaharien achèvera ce que la sonde artésienne a si bien commencé : la conquête des sables.

Albert de Chenclos.

ÉTUDES D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

LES DERNIÈRES ANNÉES DE LA MONARCHIE DE JUILLET[1]

VI. LES SUITES DES MARIAGES ESPAGNOLS

(octobre 1846 — avril 1847)

(*Suite.*)

VI

La discussion de l'adresse à la Chambre des députés s'ouvrit le 1er février 1847 et dura jusqu'au 12. Une escarmouche sur l'affaire de Cracovie, une bataille sur les mariages espagnols, telles furent les parties saillantes de cette discussion. Au sujet de Cracovie, le discours du trône s'était borné à dire avec une sobriété voulue : « Un événement inattendu a altéré l'état de choses fondé en Europe par le dernier traité de Vienne. La république de Cracovie, État indépendant et neutre, a été incorporée à l'empire d'Autriche. J'ai protesté contre cette infraction aux traités. » Le projet d'adresse, un peu moins bref, ajoutait, en s'inspirant d'une idée indiquée dans la note que M. Guizot avait naguère adressée aux trois cours : « La France veut sincèrement le respect de l'indépendance des États et le maintien des engagements dont aucune puissance ne peut s'affranchir sans en affranchir les autres » ; il félicitait en outre le gouvernement d'avoir « répondu à la juste émotion de la conscience publique, en protestant contre cette violation des traités,

[1] Voy. les livraisons des 25 juin, 10 juillet, 25 août, 10 et 25 septembre 1890.

nouvelle atteinte à l'antique nationalité polonaise ». Ce fut M. Odilon Barrot qui parla au nom de l'opposition. Que voulait-il au juste? Il serait malaisé de préciser à quoi concluaient ses phrases contre les traités de 1815 et en faveur des nationalités. M. Guizot, dans sa réponse, fut au contraire très net. « Le gouvernement du roi, dit-il, a vu dans la destruction de la république de Cracovie un fait contraire au droit européen; il a protesté contre le fait, qu'il a qualifié selon sa pensée. Il en a pris acte, afin que, dans l'avenir, s'il y avait lieu, la France pût en tenir le compte que lui conseilleraient ses intérêts légitimes et bien entendus... Mais, en même temps qu'il protestait, le gouvernement du roi n'a pas considéré l'événement de Cracovie comme un cas de guerre. Et là où le gouvernement du roi ne voit pas un cas de guerre, il ne tient pas le langage, il ne fait pas le bruit, il ne prend pas l'attitude de la guerre; il trouve qu'il n'y aurait à cela ni dignité ni sûreté. Savez-vous quel est le vrai secret de la politique? C'est la mesure; c'est de faire à chaque chose sa juste part, à chaque événement sa vraie place, de ne pas grossir les faits outre mesure, pour grossir d'abord sa voix et ensuite ses actes au delà du juste et du vrai... Voici encore pourquoi, indépendamment de cette décisive raison que je viens d'indiquer, voici pourquoi nous avons agi comme nous l'avons fait. Nous n'avons pas cru que le moment où nous protestions contre une infraction aux traités fût le moment de proclamer le mépris des traités; nous n'avons pas cru qu'il nous convînt, qu'il convînt à la moralité de la France, à la moralité de son gouvernement, de dire, à l'instant où il s'élevait contre une infraction aux traités : Nous ne reconnaissons plus de traités. » Le ministre montrait à la Chambre que toute autre conduite eût amené « de nouveau, en Europe, l'union de quatre puissances contre une ». « Le jour, ajoutait-il, où nous croirions que la dignité et l'intérêt du pays le commandent, nous ne reculerions pas plus que d'autres devant une telle situation; mais nous sommes convaincus que l'événement de Cracovie n'était pas un motif suffisant pour laisser une telle situation se former en Europe. » La Chambre applaudit à ce langage aussi ferme que sensé, et la gauche n'osa même pas proposer d'amendement.

Sur les mariages espagnols, l'opposition, naguère si passionnée dans la presse, se montra tout d'abord assez hésitante; on eût dit qu'elle éprouvait quelque embarras à répéter à la tribune ce qu'elle avait écrit dans les journaux. Quand, dans la séance du 2 février, la discussion s'ouvrit sur le paragraphe relatif à cette affaire, M. Crémieux se trouva à peu près seul à attaquer les mariages. Les hommes considérables, M. Thiers notamment, se turent. Il

n'appartenait pas à M. Guizot d'engager lui-même un combat auquel l'opposition se dérobait, d'autant qu'il avait dit le nécessaire dans la discussion de la Chambre des pairs [1]. Il se borna donc à quelques mots dans lesquels, rappelant la modération, la réserve, la bienveillance pour la France, qui venaient de se manifester au parlement anglais, il se montrait désireux de s'associer à cet esprit de conciliation; sans doute, ajoutait-il, s'il y avait été obligé, il se serait défendu; mais, sa politique n'ayant pas été sérieusement attaquée, il croyait répondre aux sentiments exprimés à Londres, en s'abstenant pour le moment de toute discussion. Sur cette déclaration, le paragraphe fut voté sans difficulté. La Chambre se trouva ensuite en présence d'un paragraphe additionnel, proposé par MM. Billault et Dufaure : c'était la manifestation du nouveau tiers-parti qui prétendait faire la leçon à la fois à M. Thiers et à M. Guizot, se séparait du premier en approuvant les mariages, mais ne témoignait pas confiance dans la fermeté du second. Cet amendement, soutenu par ses deux auteurs et par M. de Tocqueville, repoussé, avec un laconisme dédaigneux, d'un côté par M. Guizot, de l'autre par M. Odilon Barrot, ne réunit au vote que 28 voix sur 270. Un échec si complet fit sourire la galerie. « Ils ont voulu faire de l'équilibre, disait le *Journal des Débats*, être de l'opposition et de la majorité, garder un pied sur la rive droite et un pied sur la rive gauche, ce qui est une attitude très difficile quand on n'est pas le colosse de Rhodes. »

Le gouvernement s'était-il donc débarrassé à si peu de frais de l'opposition contre les mariages espagnols? C'eût été trop beau. En sortant de cette séance du 2 février, M. Thiers avait conscience de n'y avoir pas fait brillante figure. Vainement ses journaux prétendaient-ils, le lendemain matin, que M. Guizot avait « demandé grâce » et « imploré le silence », le public ne s'y laissait pas prendre; il voyait bien qui avait reculé devant le débat, et un observateur pouvait noter sur son journal intime : « L'opposition est en pleine déroute; en gardant le silence, elle avoue implicitement l'imprudence et l'impopularité de la politique qu'elle a suivie par rapport aux mariages espagnols; jamais, depuis 1830, elle n'avait paru à ce point déconcertée et anéantie [2]. » M. Thiers crut donc nécessaire de tenter quelque chose, dans la séance du

[1] Le jour même où s'ouvraient les débats de l'adresse, le 1er février, M. Désages écrivait à M. de Jarnac : « M. Guizot parlera le moins possible; il ne parlera que pour se défendre s'il est attaqué. Chacun se demande ce que fera M. Thiers. Je crois volontiers qu'il ne le sait pas bien encore lui-même. » (*Documents inédits.*)

[2] *Journal inédit du baron de Viel-Castel.*

3 février, afin d'atténuer cette impression. Il prit la parole pour déclarer que s'il s'était abstenu jusqu'alors, c'était que le ministre des affaires étrangères lui avait paru désirer le silence dans l'intérêt du pays; mais, ne voulant, disait-il, laisser aucune équivoque sur la question de savoir à qui incombait la responsabilité de ce silence, il demandait au gouvernement de dire nettement s'il acceptait ou refusait la discussion. M. Guizot répondit aussitôt que le ministère ne refusait pas la discussion; tant qu'il ne s'était pas vu attaqué sérieusement, il avait cru qu'il y aurait avantage à imiter la réserve du parlement anglais; si aujourd'hui on voulait recommencer le débat, il l'accepterait; mais ce n'était pas à lui à prendre l'initiative; il ne pouvait avoir qu'à se défendre. Sur ce, M. Thiers annonça qu'il parlerait, et rendez-vous fut pris pour le lendemain.

M. Thiers n'apporta pas, à la tribune, la contradiction absolue, l'attaque à fond, la réprobation véhémente et indignée qu'eussent pu faire prévoir la polémique de ses journaux et ce que nous savons de ses sentiments intimes. Evidemment, il était contenu par l'état de l'esprit public. Quand il en vint à préciser les points où il eût voulu une politique différente de celle qui avait été suivie, on fut surpris de voir que ces points n'étaient, en somme, ni les plus nombreux ni les plus considérables, et que souvent la dissidence se réduisait à peu de chose. Il commença par reconnaître qu'il avait été bon de marier la reine avec don François d'Assise et d'écarter le prince de Cobourg. Sa critique porta uniquement sur le mariage du duc de Montpensier; il ne contestait pas que ce mariage fût « désirable » sous plusieurs rapports, mais, selon lui, on s'était, sans nécessité, trop pressé de l'accomplir, et cette précipitation avait fait manquer à ce qui était dû à l'Angleterre. Pour établir cette thèse, il exposa les faits à sa façon, niant que le ministère whig eût été moins fidèle que le ministère tory aux engagements pris à Eu, affirmant même que le premier avait fait plus encore que le second pour empêcher le mariage Cobourg. Il appuya aussi sur les révélations faites par les deux dépêches de lord Normanby du 1[er] et du 25 septembre 1846, et sur les déclarations contradictoires que M. Guizot aurait faites à ces deux dates. Et pourquoi, demandait-il, tous ces mauvais procédés dont la conséquence avait été la rupture de l'alliance anglaise? pour faire un mariage qui ne valait certes pas d'être payé si cher. L'orateur estimait qu'en attachant tant d'importance à cette question matrimoniale, le gouvernement avait commis une sorte d'anachronisme; aujourd'hui ce n'était plus par un lien de parenté royale que la politique française pouvait agir efficacement en Espagne; c'était par le lien d'une révolution commune. Parlant, à ce propos, du rôle de la France en Europe,

M. Thiers revendiquait pour son pays l'honneur de protéger partout la liberté en péril, les nationalités menacées. Pour une telle œuvre, l'alliance anglaise lui était utile. En rompant cette alliance au moment où le pouvoir passait aux mains des whigs dont l'esprit libéral déplaisait aux puissances absolutistes, notre gouvernement avait révélé ses penchants réactionnaires. Ce qu'il nous en coûtait, on l'avait vu tout de suite dans l'affaire de Cracovie. Mais Cracovie n'était qu'un point dans l'espace. M. Thiers montrait alors, dans un brillant tableau, l'Italie qui se réveillait à la parole de Pie IX, la Suisse en état de guerre civile, l'Allemagne en fermentation constitutionnelle; il indiquait de quel appui serait, sur tous ces théâtres, pour la cause de la liberté, l'union de la France et de l'Angleterre. « Méconnaissez, s'écriait-il, l'événement de Cracovie; Cracovie était bien petite, quoiqu'elle ait la grandeur du droit; méconnaissez l'événement de Cracovie; mais avez-vous donc méconnu l'état du monde? »

M. Guizot prit la parole, le lendemain, 5 février : « Y a-t-il eu nécessité de faire ce qu'on a fait et au moment où on l'a fait? Y a-t-il eu loyauté dans la manière dont on l'a fait? » Telle était la double question qui lui paraissait posée par le débat. Il y répondait oui sans hésiter, et il entreprit de justifier sa réponse en recommençant, avec nombreuses pièces à l'appui, l'histoire des négociations auxquelles avait donné lieu l'affaire des mariages. Cela fait, — et ce fut de beaucoup la partie la plus étendue de son discours, — il aborda ce qu'il appelait « la question des conséquences de l'acte, la question de la situation politique que l'acte nous avait faite ». Il ne contestait pas « la gravité de cette situation », mais ne voulait pas qu'on l'exagérât. En tous cas, il estimait que le moyen le plus sûr d'écarter tous les dangers était que la politique française restât « conservatrice, pacifique, dévouée à l'ordre européen ». Ainsi obtiendrait-on que les puissances persistassent à refuser leur adhésion aux protestations de l'Angleterre. Arrivé au terme de sa longue démonstration, M. Guizot concluait, la tête haute et sur un ton de fierté victorieuse : « L'affaire des mariages espagnols est la première grande chose que nous ayons faite seuls, complètement seuls, en Europe, depuis 1830. L'Europe spectatrice, l'Europe impartiale en a porté ce jugement. Soyez sûrs que cet événement nous a affermis en Espagne et grandis en Europe. » Et, dominant les murmures de l'opposition, il faisait honneur de ce succès à la politique d'ordre et de conservation. « Nous maintenons, s'écriait-il, que cette politique a grandi, fortifié, honoré la France en Europe, qu'elle lui a donné plus de poids, plus de crédit; et nous maintenons que si cette politique

n'avait pas été suivie, vous n'auriez pas été en état de résoudre vous-mêmes, en Espagne, la question qui s'est présentée, et qu'elle aurait été résolue contre vous au lieu de l'être pour vous. »

M. Guizot descendit de la tribune, au milieu des acclamations de la majorité. Celle-ci ne lui savait pas seulement gré d'avoir vigoureusement refuté les opposants; c'était aussi pour elle une satisfaction nouvelle, en face de ceux qui l'avaient si souvent accusée de platitude envers le cabinet de Londres, de voir la fermeté avec laquelle son chef faisait tête à lord Palmerston [1]. M. Guizot, en effet, sans oublier que sa voix portait jusqu'en Angleterre, avait dit hardiment, sur les procédés de la diplomatie britannique, tout ce qui lui avait paru nécessaire à sa propre justification. Quelques-uns même de ses auditeurs, peu braves de leur naturel, n'avaient pas été parfois sans trembler, en le voyant se mouvoir avec cette allure résolue, sur un terrain si périlleux; mais on pouvait se fier à l'habileté de l'orateur : admirablement maître de sa pensée et de sa parole, il avait mesuré d'avance jusqu'où il pouvait aller, et il n'avait pas dépassé la limite qu'il s'était fixée. Le vote à mains levées donna une grande majorité au ministère. L'opposition, se sentant battue, n'avait pas osé demander le scrutin. Quelques jours après, l'ensemble de l'adresse fut voté par 248 voix contre 84. Le ministère ne s'était pas encore vu à la tête d'une majorité aussi nombreuse et aussi décidée.

L'opposition, qui sentait toute l'étendue de son échec, maugréait plus ou moins contre M. Thiers, auquel elle reprochait d'avoir voulu engager le combat sur un terrain aussi défavorable que celui des mariages espagnols. Le désappointement ne devait pas être moins vif à l'ambassade anglaise et au *Foreing office*. On y avait cru que la discussion entraînerait la chute du ministère; or il se trouvait, au contraire, qu'elle avait tout à fait tourné à son avantage. M. Guizot se plaisait à mettre en lumière la déception de ses adversaires. « Voici, écrivait-il à ses agents près les cours de Vienne et Berlin, l'erreur du cabinet anglais depuis six mois. Il a compté sur l'intimidation du roi, des Chambres, du public. Il a espéré d'abord que le mariage Montpensier ne se ferait pas; puis, le mariage fait, qu'on ferait des concessions sur les choses, que la duchesse de Montpensier renoncerait à ses droits; puis qu'à défaut de concessions sur les choses, on en ferait sur les personnes, que M. Guizot serait sacrifié. De Paris, on a successivement écrit et promis tout cela à Londres. Cabinet anglais et

[1] « La majorité, écrivait le duc de Broglie à son fils, est contente de manger un peu de l'Anglais, pourvu qu'on n'en mange que ce qu'on en peut digérer. » (*Documents inédits.*)

opposition française ont l'un et l'autre mis tout leur jeu sur cette carte de l'intimidation à tous les degrés et sous toutes les formes. Ils se sont trompés[1]. »

M. Thiers, craignant évidemment que lord Palmerston ne fût ainsi découragé de l'alliance contractée avec lui, s'empressa d'écrire à M. Panizzi; il lui affirma, en dépit des votes émis, que « l'immense majorité de la Chambre des députés déplorait la conduite de M. Guizot », qu'elle lui « reprochait son imprudente morgue et l'aveuglement avec lequel il s'était jeté dans le débat », et surtout il tâcha toujours de faire croire au gouvernement anglais qu'en poussant vigoureusement son attaque, il déterminerait Louis-Philippe à abandonner son ministre. « Le roi, écrivait-il, est devenu fort douteux pour M. Guizot... Je suis certain de ce que je vous dis ici. Des confidences très sûrement informées ne m'ont laissé aucun doute à cet égard. Avant-hier, j'ai pu me convaincre d'un changement notable, par mes propres yeux. J'étais invité au spectacle de la cour avec sept ou huit cents personnes, par conséquent sans faveur aucune; mais j'ai reçu un accueil qu'on ne m'avait pas fait depuis bien des années, et c'est toujours ainsi quand on commence à s'ébranler[2]. » Toutefois lord Palmerston se lassait de prendre au sérieux ces assurances toujours démenties par l'événement. Il se rendait compte que le ministère était beaucoup plus solide que M. Thiers ne le disait. « Je crois M. Guizot aussi fort que jamais », écrivait-il peu après à lord Normanby[3]. A partir de cette époque, sans aucunement désarmer à l'égard du gouvernement français, il se montra beaucoup moins occupé de lier partie avec notre opposition. D'ailleurs, s'il eût trouvé un certain plaisir de vengeance à jeter par terre un ministre qui l'avait mortifié, et si, par ce motif, il avait associé volontiers ses ressentiments à ceux de M. Thiers, il ne consentait nullement à regarder l'avènement de ce dernier comme une satisfaction qui dût effacer ses griefs, dissiper ses méfiances et mettre fin au conflit : en réalité, ce n'était pas à tel ministre, mais à la France qu'il en voulait. « Je ne vois vraiment pas, écrivait-il encore à lord Normanby, ce que nous gagnerions à un changement de cabinet en France. Nous pourrions avoir quelqu'un avec qui il serait plus agréable de traiter, à la parole duquel nous croirions davantage; mais le successeur, quel qu'il fût, serait dans son cœur aussi hostile à l'Angleterre; peut-être même jugerait-il plus nécessaire d'être

[1] Lettres à M. de Flahault, en date du 24 février 1847, et au marquis de Dalmatie, en date du 4 mars. (*Documents inédits.*)

[2] *The Life of sir Anthony Panizzi*, par Louis Fagan.

[3] Bulwer, *The Life of Palmerston*, t. III, p. 299.

raide, pour qu'on ne le crût pas moins disposé que M. Guizot à nous braver, — nous devrions plutôt dire à nous tromper, — dans ce qui regarde le mariage espagnol[1]. »

VII

J'ai déjà eu plusieurs fois occasion de noter les relations compromettantes de lord Normanby avec l'opposition française. Pendant son voyage à Paris, au mois de janvier 1847, M. Greville avait essayé, sans succès, de lui faire comprendre l'incorrection et le danger de sa conduite[2]. « Je laisse l'ambassade dans une situation pénible et fâcheuse, écrivait-il tristement en se remettant en route pour l'Angleterre. Normanby semble ne pas se soucier si l'on voit son intimité avec Thiers, et il n'en a d'aucune sorte avec Guizot... Thiers, ayant saisi Normanby dans ses griffes, ne le laissera pas aller aisément, et le ressentiment de Guizot ne sera guère apaisé; aussi ne vois-je aucune chance que de bons rapports puissent jamais être rétablis entre eux[3]. » Il n'y avait pas là seulement, comme s'en plaignait M. Greville, un obstacle aux conversations cordiales qui eussent amené une détente; mais, dans une telle situation, le moindre incident pouvait dégénérer en un conflit aigu entre l'ambassadeur et le ministre. Cet incident naquit de la discussion de l'adresse.

On se rappelle comment lord Palmerston avait publié dans son *Blue book* deux dépêches de lord Normanby, rapportant deux conversations de M. Guizot, du 1er et du 25 septembre : dans l'une de ces dépêches, le ministre présentait le mariage de la reine et celui de l'infante comme ne devant pas se faire « en même temps »; dans l'autre, il avouait leur simultanéité, et, interpellé sur la déclaration contraire faite par lui précédemment, il s'en montrait fort embarrassé, essayait d'abord de la nier, puis prétendait l'expliquer en disant qu'en effet, dans la cérémonie, la reine serait mariée la première. On n'a pas oublié non plus les accusations portées à ce propos, à Londres comme à Paris, contre M. Guizot. Celui-ci crut devoir y répondre dans son grand discours du 5 février. Il ne contesta aucunement avoir annoncé, le 1er septembre, à lord Normanby, que les mariages ne se feraient pas en même temps. « J'étais bien en droit de le dire, ajoutait-il...; car non seulement il n'était pas du tout décidé que les deux mariages se feraient simultanément, mais nous nous opposions encore, à ce

[1] Bulwer, *The Life of Palmerston*, t. III, p. 299.
[2] *The Greville Memoirs, second part*, t. III, p. 45 et 47.
[3] *Ibid.*, p. 49.

moment, à la simultanéité. » Le ministre raconta ensuite comment, quelques jours plus tard, le 4 septembre, le gouvernement français avait été amené, par les exigences de l'Espagne, à consentir cette simultanéité. « Je n'en ai pas averti l'ambassadeur d'Angleterre, continua M. Guizot, c'est vrai; je n'ai pas cru devoir l'avertir. J'aurais manqué aux plus simples conseils de la prudence, si, en présence d'une opposition qu'il m'avait déjà déclarée, j'avais été l'avertir moi-même du moment où il fallait qu'il agît contre nous. » Quant à la conversation que lui attribuait la dépêche du 25 septembre, M. Guizot fit d'abord observer qu'en recevant un ambassadeur et en répondant à ses questions, il n'entendait pas subir un interrogatoire; qu'il ne devait lui dire que la vérité, mais qu'il s'expliquait seulement dans la mesure qui convenait à l'intérêt de son pays et de sa politique. Il rappela ensuite que tout compte rendu fait par un agent étranger d'une semblable conversation n'avait un caractère d'authenticité et d'irréfragabilité que s'il était soumis préalablement à celui dont on rapportait les paroles; que lord Normanby en avait usé ainsi pour l'entretien du 1er septembre; que, pour celui du 25 septembre, au contraire, cette communication n'avait pas été faite. Le ministre se croyait donc le droit de contester que son langage eût été exactement reproduit. « J'ose dire, déclarait-il, que si M. l'ambassadeur d'Angleterre m'avait fait l'honneur de me communiquer sa dépêche du 25 septembre, comme il m'avait communiqué celle du 1er, j'aurais parlé autrement et peut-être mieux qu'il ne m'a fait parler. » Fallait-il s'attendre qu'après avoir démenti un compte rendu inexact, M. Guizot en apportât un exact? Non, il ne s'y croyait pas tenu, et il préférait laisser une certaine obscurité sur une conversation dans laquelle, dès l'origine, il n'avait évidemment pas voulu ou pu être net. « Un seul mot, dit-il, sur le fond même de la dépêche. Le 25 septembre, Messieurs, toute la situation était changée : M. l'ambassadeur d'Angleterre m'apportait la protestation de son gouvernement contre le mariage de M. le duc de Montpensier. Cette protestation annonçait que le gouvernement anglais ferait tout ce qui dépendrait de lui pour empêcher ce mariage. Je recevais en même temps de Madrid des nouvelles tout à fait dans le même sens. Un grand effort intérieur et extérieur était fait contre le mariage, pour l'empêcher. Je me suis senti, le mot n'a rien de blessant pour personne, je me suis senti, après avoir reçu cette protestation, en face d'un adversaire, et je me suis conduit en conséquence, ne disant rien qui ne fût rigoureusement vrai, mais ne me croyant pas obligé à rien dire qui nuisît à ma cause ni à mon pays. »

Lord Normanby n'était pas d'humeur à prendre en patience la

leçon qui venait de lui être donnée. Il y vit une offense publique à relever immédiatement, et, dès le lendemain, 6 février, il adressa à lord Palmerston une dépêche rédigée *ab irato*, dans laquelle il disait : « Je répète, une fois pour toutes, et dans les termes les plus forts dont le langage soit susceptible, que le récit donné par moi est la traduction fidèle et littérale de chaque phrase et de chaque explication dont M. Guizot s'est servi dans la conversation que nous avons eue ensemble. » Lord Palmerston était trop au courant des usages diplomatiques pour ne pas savoir que lord Normanby s'était mis dans son tort en ne communiquant pas préalablement sa dépêche à M. Guizot, et que celui-ci était dans son droit en contestant, non la sincérité, mais l'exactitude du compte rendu [1]; il aurait donc dû calmer son agent. Mais empêcher une mauvaise querelle de naître, ce n'était ni dans les habitudes ni surtout dans la disposition actuelle de lord Palmerston; il aima bien mieux s'y jeter lui-même, sans se demander ni ce qu'elle valait, ni où elle le conduirait, ni comment il pourrait en sortir. Il répondit à lord Normanby, le 11 février : « Mylord, votre dépêche du 6 courant m'est parvenue, et, en réponse à cette communication, j'ai à assurer Votre Excellence que le gouvernement de Sa Majesté a la plus parfaite confiance dans l'exactitude de vos rapports et que rien de ce qui a été dit à la Chambre des députés, le 5 courant, ne peut en aucune façon ébranler la conviction du gouvernement de Sa Majesté que le récit, renfermé dans votre dépêche du 25 septembre dernier, de ce qui s'est passé dans la conversation entre vous et M. Guizot, est entièrement, rigoureusement conforme à la vérité. » Le jour même, avant que l'encre en fût séchée, il déposait cette réponse avec un extrait de la dépêche de lord Normanby, sur le bureau du Parlement [2].

Quelques heures après, tous les journaux publiaient les deux pièces. C'était précisément ce qu'avait voulu lord Palmerston. Il trouvait plaisir à dire tout haut qu'il tenait M. Guizot pour un menteur. « Le résultat, disait le *Morning Chronicle*, organe du *Foreign office*, est qu'à la face des deux nations, M. Guizot est

[1] C'est ce que reconnaît formellement Bulwer, tout hostile qu'il soit à la France, dans cette affaire des mariages; il ne doute pas que ce ne soit au fond le sentiment de lord Palmerston. (Bulwer, *The Life of Palmerston*, t. III, p. 283.)

[2] Lord Palmerston écrivit à lord Normanby qu'il avait déposé seulement un extrait de sa dépêche (c'est l'extrait que nous citons plus haut), parce que certains passages étaient d'un ton trop batailleur (*too pugnacious*) pour l'état de l'opinion anglaise. (Bulwer, t. III, p. 283.) — On peut juger, par ce que Palmerston a conservé, de ce que devaient être les passages qu'il s'est cru obligé de retrancher.

regardé dans l'opinion publique comme un imposteur convaincu d'imposture. C'est une position qui n'est pas nouvelle pour lui et qu'il peut supporter avec une philosophique indifférence; mais certes, il n'est personne en Angleterre, ayant la prétention d'être un *gentleman*, qui se décidât à la subir, et, s'il le faisait, il serait certainement frappé d'une déconsidération universelle. » Suivant leur habitude, les journaux de M. Thiers firent écho à ceux de lord Palmerston. Le *Constitutionnel* ne fut pas moins ardent que le *Morning Chronicle* à accuser M. Guizot « d'avoir abusé, par de misérables équivoques, la loyauté de l'ambassadeur anglais »; il proclama que l'honneur de la France était intéressé à désavouer un ministre « menteur »; et surtout il s'appliqua à grossir, à envenimer l'incident, toujours dans l'espoir d'en faire sortir une crise ministérielle, soulignant ce qui pouvait irriter de part et d'autre les amours-propres, disant à lord Normanby : « Voyez comme M. Guizot s'est moqué de vous »; et à M. Guizot : « Ne vous apercevez-vous pas que lord Normanby et lord Palmerston vous donnent un injurieux démenti? »

La prétention de lord Normanby était que satisfaction publique lui fût donnée par M. Guizot, du haut de la tribune[1]. Le *Morning Chronicle* invitait ironiquement le ministre français « à rassembler tout son courage moral » pour faire cette sorte d'amende honorable. Par cette exigence, on se flattait ou d'imposer à M. Guizot la plus mortifiante des humiliations, ou d'obliger Louis-Philippe à se séparer de lui. Notre ministre, fort ennuyé de cette querelle qui venait compliquer inutilement une situation déjà si difficile, eût saisi volontiers toute occasion d'y mettre fin honorablement, et, si on le lui eût demandé avec politesse, il n'eût certainement pas refusé de déclarer qu'en contestant l'exactitude du compte rendu, il n'avait nullement entendu mettre en doute la bonne foi de l'ambassadeur[2]. Mais à une mise en demeure offensante et tapageuse, il estimait que sa dignité ne lui permettait pas de répondre. Il garda donc un silence froid. Même attitude dans la presse minis-

[1] M. Désages écrivait à M. de Jarnac, le 15 février 1847 : « Normanby, appuyé par lord Palmerston, prétend exiger une satisfaction à la tribune française, M. Guizot se faisant interpeller par un compère. » (*Documents inédits.*)

[2] Nous lisons dans une autre lettre de M. Désages à M. de Jarnac, en date du 11 février 1847 : « Tout cela est regrettable, car il y a bien assez de la difficulté au fond, sans qu'il soit besoin qu'elle se complique de questions personnelles... Un autre que lord Normanby, après avoir lu son *Moniteur*, aurait écrit quelques mots au ministre qui lui aurait répondu par un certificat de loyauté, tout en maintenant qu'il y avait inexactitude dans la dépêche non communiquée, et tout eût été dit. » (*Documents inédits.*)

térielle. Le *Journal des Débats*, sans discuter avec les feuilles palmerstoniennes, se bornait à signaler leurs emportements et à dénoncer le concours scandaleux que leur donnaient le *Constitutionnel* et ses pareils.

Le chef du *Foreign office* ne tarda pas à s'apercevoir qu'il n'y aurait pas moyen de triompher de cette résistance passive de M. Guizot; il commençait d'ailleurs, — nous l'avons déjà vu, — à se rendre compte que le ministère français était plus solide que M. Thiers ne le faisait croire à lord Normanby. Il invita donc ce dernier à changer de tactique. « Vous avez dit officiellement, lui écrivait-il le 17 février, que l'insinuation de Guizot n'était pas vraie; nous avons fait savoir à toute l'Europe que nous vous croyions et que nous ne le croyions pas. Que nous faut-il de plus?... Cela, nous avions le pouvoir de le faire. Mais nous n'avons pas le pouvoir de forcer M. Guizot à des excuses. C'est pourquoi il vaut mieux ne pas nous exposer, en les demandant, à être obligés de nous retirer avec un refus. Il n'y a pas de raison pour que vous et lui ne continuiez pas à faire les affaires ensemble comme par le passé, et la meilleure ligne à suivre pour vous, c'est de déclarer que la publication des dernières dépêches et les sentiments unanimes du Parlement sur ce sujet vous laissent en bonne situation, et que ni votre gouvernement ni le Parlement ne demandent que leur opinion soit confirmée par aucun aveu de Guizot [1]. » En même temps, lord Palmerston informait, à plusieurs reprises, M. de Sainte-Aulaire, notre ambassadeur à Londres, qu'il donnait pleinement raison à lord Normanby; que celui-ci serait maintenu à son poste; que si on lui rendait impossible de traiter les affaires et si on l'obligeait ainsi à quitter Paris, il ne serait pas remplacé; que l'ambassade serait alors gérée par un chargé d'affaires et que les rapports diplomatiques seraient mis sur le même pied que ceux de la France et de la Russie. Il faisait en sorte que cette dernière éventualité ne fût pas ignorée de Louis-Philippe [2].

Une telle situation ne pouvait se prolonger sans péril. A Londres même, les esprits les plus posés estimaient qu'en cet état, « la moindre difficulté pouvait produire une explosion et amener la guerre [3] ». Comment sortir de là? Il n'y avait pas à compter sur la sagesse de lord Normanby; mais restaient les chances que devait nous donner sa maladresse passionnée. Elles ne nous firent pas défaut. Lady Normanby avait annoncé l'intention de donner un bal le 19 février; dans les bureaux de l'ambassade, on copia, sans y

[1] Bulwer, *The Life of Palmerston*, t. III, p. 287, 288.
[2] *Ibid.*, p. 292, 293, 294.
[3] *The Greville Memoirs, second part*, t. III, p. 60.

faire attention, les listes des précédentes réceptions, et l'on adressa par suite une invitation à M. Guizot. Quand lord Normanby s'en aperçut, il craignit que cette démarche ne fût regardée comme une sorte d'avance conciliante à laquelle il n'eût pas voulu se prêter, et il fit informer M. Guizot que l'invitation lui avait été envoyée par méprise, ou, comme il disait, « par le *mépris* de son secrétaire ». Ce ne fut pas tout : sous prétexte de rectifier les récits de certains journaux, l'ambassadeur fit insérer dans le *Galignani's Messenger* une note ainsi conçue : « La vérité semble être qu'une invitation avait été envoyée par erreur à M. Guizot et que celui-ci en a été informé; mais il est également vrai, croyons-nous, que M. Guizot en a été instruit d'une manière indirecte et sans aucune circonstance pouvant lui donner sujet de s'offenser. » Le scandale fut grand. Le jour du bal, aucun membre de la cour, du ministère ou de la majorité des Chambres ne parut à l'ambassade. Par contre, les députés de l'opposition se donnèrent le mot d'ordre d'y aller, pour témoigner en faveur de leur allié; on y vit aussi un certain nombre de légitimistes auxquels lord Normanby, effrayé du vide qui menaçait de se faire dans ses salons, avait envoyé des invitations à la dernière heure. Le même soir, il y eut réception au ministère des affaires étrangères : l'affluence y fut énorme.

Aux yeux de tous les juges désintéressés, l'ambassadeur d'Angleterre, par ce dernier incident, avait mis décidément les torts de son côté. « Sa position est insoutenable en France », écrivait de loin M. de Metternich[1]. M. Désages, naguère un peu inquiet de la querelle où se trouvait engagé son ministre, mandait, plus rassuré, à M. de Jarnac : « En définitive, lord Normanby est aujourd'hui, je crois, plus embarrassé qu'embarrassant[2]. » Les Anglais n'étaient pas les derniers à se rendre compte de la situation mauvaise où s'était mis leur ambassadeur. Dès l'origine, beaucoup d'entre eux avaient vu avec déplaisir cette querelle personnelle venant compliquer un différend politique dont on commençait à être las[3]. Ce sentiment devint plus vif encore après la sotte histoire du bal. M. Greville constatait, le 23 février, que l'impression de dégoût et d'inquiétude était générale, sauf peut-être chez lord Palmerston. « Rien n'est plus déplorable que l'état de l'affaire, ajoutait-il, et Normanby semble entièrement inconscient de la pauvre figure qu'il fait[4]. » Le *Times* exprimait le mécontentement du public.

[1] Lettre à Apponyi, du 25 février 1847. (*Mémoires de M. de Metternich*, t. VII, p. 328.)

[2] Lettre du 18 février 1847. (*Documents inédits.*)

[3] *The Greville Memoirs, second part*, t. III, p. 55, 56, 57.

[4] *Ibid.*, p. 60, 61.

Émus de ce mouvement d'opinion, plusieurs des membres du cabinet britannique commencèrent à sortir un peu de l'inertie qui d'ordinaire leur faisait laisser le champ libre à lord Palmerston; ils se préoccupèrent de contenir leur collègue et de mettre au plus vite fin à la querelle. Mais, pendant qu'ils s'agitaient et tâtonnaient dans ce dessein, le chef du *Foreign office*, sans les consulter, sans même avertir son premier ministre, lord John Russell, qui pourtant dînait chez lui le jour même, fit auprès de M. de Sainte-Aulaire une démarche violente qui aggravait singulièrement le conflit et qui dépassait ce que lui-même, quelques jours auparavant, regardait comme possible; il déclara à l'ambassadeur de France que « si lord Normanby ne recevait pas une réparation immédiate et satisfaisante, les relations diplomatiques entre les deux pays seraient interrompues ». Lord Clarendon, informé de ce fait par quelqu'un qui venait de voir M. de Sainte-Aulaire, alla aussitôt trouver lord John Russell : « Que diriez-vous, lui demanda-t-il, si lord Palmerston avisait Sainte-Aulaire qu'à moins d'une réparation offerte à Normanby, toute relation entre la France et l'Angleterre cesserait? — Oh non! dit lord John, il ne ferait pas cela. Je ne pense pas qu'une telle affaire soit à craindre. — Mais il l'a fait, dit Clarendon; la communication a eu lieu, et la seule question est de savoir si Sainte-Aulaire en a ou n'en a pas averti son gouvernement. » Cette fois, lord John Russell, en dépit de la confiance qu'il affectait de témoigner à Palmerston, s'alarma. Sans prendre le temps d'avertir ce dernier, il écrivit instantanément à M. de Sainte-Aulaire, et lui demanda de ne pas transmettre à son gouvernement la communication qui lui avait été faite. Cet avis arriva à temps; la dépêche n'était pas encore partie. Lord John Russell vit ensuite lord Palmerston : lui parla-t-il avec plus de fermeté qu'à l'ordinaire, ou bien le trouva-t-il plus docile et plus humble, par conscience de ses torts : toujours est-il que le chef du *Foreign office*, sans paraître se formaliser d'avoir vu sa communication contremandée en dehors de lui, se soumit, au moins pour le moment, sauf à reprendre sa politique querelleuse plus tard, lorsqu'il serait moins surveillé et contenu [1].

[1] Ce curieux incident est raconté en détail par M. Greville qui y fut mêlé d'assez près. (*The Greville Memoirs, second part*, t. III, p. 61 à 64. — Voy. aussi Spencer Walpole, *The Life of lord John Russell*, t. II, p. 7 et 8.) — M. Greville note ce qu'il y eut d'assez peu fier dans cette évolution de Palmerston. « Celui-ci, dit-il, est surpris, déjoué au moment où, de sa propre autorité, à l'insu de ses collègues, il faisait cette démarche grave et violente : il devrait être mortifié et, jusqu'à un certain point, il pourrait se croire déshonoré. Voir sa communication contremandée à son insu par le

Cette nouvelle manière d'être de lord Palmerston se manifesta dans une lettre qu'il écrivit, le 23 février, à lord Normanby. « Nous sommes très anxieux, lui mandait-il, d'apprendre que les différends entre vous et Guizot ont été arrangés d'une façon ou d'une autre... Le public ici commence à s'inquiéter de ces affaires. Il ne comprend pas bien l'importance qu'ont à Paris des choses qui n'en auraient pas autant ici; et il craint que des différends personnels n'aient une influence fâcheuse sur les différends nationaux qui les ont produits. Vous savez combien ici le public est sensitif sur tout sujet qu'il suppose conduire à la guerre... Un arrangement est donc très souhaitable, et plus que vous ne pouvez vous en apercevoir à Paris. » Le ministre rappelait à son agent que, dans un conflit entre un premier ministre et un ambassadeur, ce dernier est toujours le plus faible. Il ne lui cachait pas d'ailleurs que tout le monde lui donnait tort dans l'affaire du bal, et que du moment où l'invitation avait été envoyée, même par erreur, elle n'aurait pas dû être retirée. « Le seul point, disait-il en terminant, sur lequel quelque chose comme une réparation soit nécessaire est ce que Guizot a dit à la Chambre. A vous parler vrai, cela n'a pas été regardé ici comme aussi offensant qu'on semble l'avoir considéré à Paris. Sainte-Aulaire dit que Guizot lui assure n'avoir eu aucune intention de contester votre véracité. Le meilleur arrangement eût été qu'il donnât cette assurance à la tribune, en réponse à une question posée par quelque député. Mais probablement le temps est passé où cela aurait pu se faire. Ne pourrait-il pas vous le dire en présence du roi intervenant comme pacificateur? Il ne déplairait peut-être pas au roi de jouer ce rôle. Ou bien Guizot pourrait-il dire cela au roi, qui vous le répéterait? Ou bien pourrait-il faire cette déclaration à Apponyi, avec mission de vous la rapporter? Tous ces moyens seraient, je pense, possibles. Mais il est très désirable que l'affaire soit arrangée[1]. »

Une telle lettre, si peu en harmonie avec ce qui lui avait été écrit jusqu'alors du *Foreign office*, était faite pour surprendre et désappointer lord Normanby. En tous cas, il dut se dire que du moment où lord Palmerston lui-même lui écrivait sur ce ton, il n'avait plus qu'à s'exécuter. Il se résigna donc, fort tristement et la tête basse, à aller trouver le comte Apponyi, l'informa qu'il était

premier ministre est une sorte d'affront que tout homme d'honneur ressentirait. Mais il est trop dans son tort pour la ressentir, et il se soumet. » M. Greville n'est pas moins sévère pour la faiblesse du premier ministre, intervenant dans ce cas particulier, mais ne sachant pas établir son autorité d'une façon permanente.

[1] Bulwer, *The Life of lord Palmerston*, t. III, p. 294 à 296.

prêt à prendre envers le ministre français l'initiative d'une démarche de conciliation et le pria de s'interposer. M. Guizot, de son côté, ne demandait qu'à mettre fin à cette querelle personnelle; il accueillit bien ces ouvertures, insistant seulement pour qu'il fût bien établi que lord Normanby faisait les premiers pas. Suivant un programme convenu à l'avance, l'ambassadeur d'Angleterre chargea le comte Apponyi d'exprimer à M. Guizot ses regrets, au sujet de l'invitation retirée; en réponse, M. Guizot déclara au même intermédiaire n'avoir point eu l'intention, dans son discours à la Chambre, d'inculper la bonne foi et la véracité de l'ambassadeur; puis, le 27 février, tous deux se rencontrèrent chez le comte Apponyi et se serrèrent la main. « Messieurs, leur dit l'ambassadeur d'Autriche, je suis charmé de vous voir réunis chez moi, et je vous remercie de la confiance dont vous m'avez honoré l'un et l'autre. » M. Guizot se tournant vers lord Normanby, lui tint ce langage : « Mylord, après ce que M. l'ambassadeur d'Autriche m'a fait l'honneur de me dire de votre part et ce que je lui ai répondu, ce qui conviendra le mieux, je pense, à vous comme à moi, c'est que nous n'en parlions plus. — Certainement », répondit l'ambassadeur. Ils s'assirent, causèrent du froid, du vent d'est, des travaux des Chambres, de l'Irlande, des emprunts, du maïs, des pommes de terre; au bout de dix minutes, M. Guizot se retira [1]. Une note sommaire fit connaître au public les conditions du rapprochement. Peu de jours après, lord Normanby vint entretenir M. Guizot de l'affaire de la Plata, et le ministre dîna à l'ambassade. Les relations étaient rétablies, du moins en apparence.

A Paris, les amis de M. Guizot trouvèrent, non sans raison, que l'affaire s'était terminée à son avantage [2]. A Londres, on ne put s'empêcher de remarquer combien la conclusion était différente des prétentions premières de lord Normanby. « Celui-ci, écrivait lord Howden, a été comme le mois de mars, arrivant comme un lion et s'en allant comme un agneau. » M. Greville déclarait que « la fin de cette triste querelle avait répondu au commencement et que rien n'était plus misérable que la réconciliation [3]. » Lord Normanby avait conscience de la figure un peu piteuse qu'il faisait; aussi les lettres qu'il écrivait à Londres étaient-elles pleines de récriminations contre son gouvernement qui ne l'avait pas soutenu, contre ses amis « plus que candides » qui s'étaient effarouchés de

[1] Tous ces détails sont rapportés par M. Guizot dans une lettre particulière du 4 mars 1847, adressée au marquis de Dalmatie, ministre à Berlin. (*Documents inédits.*)

[2] *Journal inédit de M. de Viel-Castel.*

[3] *The Greville Memoirs, second part,* t. III, p. 66.

sa conduite[1]. Lord Palmerston tâcha de le consoler: « Je ne suis pas surpris, lui mandait-il, que vous soyez ennuyé de la *candeur* de nos amis communs; mais c'est un mal inséparable de la vie publique... La tendance des meilleurs amis est toujours de penser qu'on a trop fait quand il s'élève des difficultés par suite de ce qui a été fait, ou, au contraire, qu'on a trop peu tenté, quand il s'élève des difficultés par suite de ce qui a été omis... C'est toutefois le devoir de ceux qui ont charge de diriger un service de soutenir leurs collaborateurs au milieu des difficultés auxquelles ils peuvent être exposés. Et soyez assuré que je ferai toujours ainsi. C'est pour moi la condition *sine qua non* de la coopération qu'on peut attendre d'hommes d'honneur[2]. » Lord Normanby pardonna-t-il à ceux de ses amis qui l'avaient abandonné? En tous cas, il ne devait jamais pardonner à M. Guizot l'avantage que celui-ci avait eu sur lui en cette affaire. Jusqu'à la révolution de Février, il restera, plus que jamais, en connivence active avec notre opposition, et telle sera sa conduite que des Anglais pourront l'accuser d'avoir contribué au renversement de la monarchie de Juillet[3].

VIII

Si occupé que fût lord Palmerston de ce qui se passait en France et de la campagne qu'il y menait avec le concours de notre opposition, il ne perdait pas de vue le reste de l'Europe et ne cessait pas d'agir auprès des autres puissances. On sait quels efforts il avait faits, dès le début du conflit, pour mettre dans son jeu l'Autriche, la Prusse et la Russie. Il les avait d'abord invitées, en septembre 1846, à protester avec lui contre le mariage annoncé et non encore célébré de l'infante; le fait accompli, il les avait pressées, en octobre et novembre, de déclarer, dans un protocole signé à quatre, que les enfants à naître de cette union seraient déchus de leurs droits successoraux à la couronne d'Espagne; chaque fois il avait échoué[4]. Non découragé par ce double insuccès, il revint à la charge, en janvier 1847. Sa prétention, tou-

[1] *The Greville Memoirs, second part*, t. III, p. 66 à 68. — M. Greville note avec stupéfaction que Normanby, dans ses lettres, se défendait d'avoir été en communication avec l'opposition française, et notamment avec M. Thiers. « C'est réellement incroyable, ajoutait M. Greville, qu'il puisse s'abuser jusqu'à ce point et qu'il s'imagine tromper les autres. »

[2] Lettre du 5 mars 1847. (Bulwer, *The Life of Palmerston*, t. III, p. 297, 298.)

[3] C'est ce que dit l'éditeur des Mémoires de Greville, M. Reeve. (*The Greville Memoirs, second part*, t. III, p. 72, note de l'éditeur.)

[4] Voy. les livraisons des 10 et 25 septembre.

jours la même au fond, se faisait plus modeste dans la forme. Il demandait que chacune des trois cours lui donnât séparément son avis sur les droits éventuels des descendants de l'infante. Cet avis, il l'avait déjà obtenu, à peu près satisfaisant, du gouvernement de Berlin, en octobre 1846. Ne pouvait-on décider les cabinets de Vienne et de Saint-Pétersbourg à en faire autant? Sans doute, cette demande était assez anormale; il n'est guère dans l'usage des chancelleries de se prononcer ainsi, par voie de consultation doctrinale, sur des hypothèses qui ne se réaliseront peut-être pas. Mais à entendre le ministre anglais, cette mesure préventive n'avait pas pour but de commencer la bataille avant l'heure; elle devait, au contraire, assurer le maintien de la paix. Le gouvernement français, averti à l'avance des dangers auxquels l'exposerait telle éventualité, s'arrangerait pour qu'elle ne se présentât pas. Lord Palmerston donnait, en outre, à entendre, pour amadouer les trois cours, qu'elles serviraient par là les intérêts du comte de Montemolin, et il se répandait en éloges de ce prince, déclarant que « s'il l'avait connu plus tôt, il se serait conduit autrement [1] ».

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le faire remarquer, la clef de la situation était à Vienne. Lord Ponsonby s'y démenait avec un zèle passionné. En toutes circonstances, il trahissait son animosité contre la France et ne prenait même pas la peine de la cacher à notre ambassadeur, le comte de Flahault, bien qu'il fût avec lui en bons rapports personnels. Ce dernier écrivait à M. Guizot, le 22 janvier 1847 : « Ponsonby me disait l'autre jour que le discours de la reine contiendrait un paragraphe fort sévère sur les mariages espagnols [2], que la guerre était très probable; que, du reste, lors même que cette difficulté ne se fût pas élevée, il s'en serait présenté d'autres qui auraient eu les mêmes conséquences; que la France et l'Angleterre étaient comme deux belles dames qui se rencontrent dans un salon; elles se font la révérence, se disent des politesses, mais sont toujours prêtes, à la première occasion, à se prendre aux cheveux (*pull on another's cap*) [3]. » En même temps, pour gagner les bonnes grâces de M. de Metternich, lord Ponsonby affectait d'entrer dans toutes ses idées, mêmes les plus rétrogrades [4]. Le chancelier, visiblement flatté d'être ainsi courtisé,

[1] Lettres diverses adressées à M. Guizot, en janvier 1847, par le comte de Flahault, ambassadeur à Vienne et par le marquis de Dalmatie, ministre à Berlin. (*Documents inédits.*)

[2] On sait que le discours de la reine fut tout différent de ce qu'annonçait lord Ponsonby.

[3] *Documents inédits.*

[4] Lettre de M. de Flahault à M. Guizot, du 22 janvier 1847. — M. Greville

trouvait toutes sortes de qualités à l'ambassadeur d'Angleterre [1].

Le gouvernement français, informé du mouvement que se donnait la diplomatie anglaise à Vienne, ne laissait pas que d'en être préoccupé [2]. De son côté il n'était pas inactif. Il chargeait M. Giraud, légiste et historien distingué, de faire sur *le traité d'Utrecht* un livre qui était la réfutation savante de la thèse anglaise : ce livre, traduit aussitôt en allemand, fut envoyé aux diverses chancelleries. Et surtout M. Guizot ne se lassait pas, dans ses lettres à M. de Flahault, de développer les idées qu'il lui avait indiquées dès le début et qu'il savait être de nature à faire le plus d'impression sur M. de Metternich. « La France, lui écrivait-il, a besoin que l'Espagne soit pacifiée, monarchique et conservatrice. La France veut être tranquille de ce côté. A cette condition seulement, elle peut employer sur d'autres points son influence pour le maintien des mêmes principes. L'Autriche, surtout, a besoin que la France continue à soutenir la politique de conservation. Elle a besoin du concours, de l'action morale de la France en Italie, en Suisse. Ressusciter à notre porte, en Espagne, l'état révolutionnaire, c'est ôter à la France non seulement tout moyen, mais peut-être toute envie de persévérer ailleurs dans cette politique. Si le désordre renaît en Espagne, il peut naître en Italie. Est-ce l'Angleterre qui y portera remède? N'est-ce pas la France, la France seule, qui le peut et le veut aujourd'hui? Le prince de Metternich mettra-t-il en jeu le repos de l'Europe pour servir la rancune de lord Palmerston? » M. Guizot ajoutait, dans une autre lettre, quelques semaines plus tard : « Lord Palmerston est voué

notait sur son journal : « Ponsonby fait tout ce qu'il peut à Vienne et y tient le langage le plus despotique. » (*The Greville Memoirs, second part*, t. III, p. 64.)

[1] M. de Metternich décernait à lord Ponsonby l'éloge qu'il réservait à ses meilleurs amis; il l'appelait un « brave homme ». (Lettre de M. de Flahault à M. Guizot, en date du 21 janvier 1847. *Documents inédits.*)

[2] M. de Flahault rapportait à M. Guizot des conversations de M. de Metternich qui ne semblaient pas toujours rassurantes. (Lettre du 21 janvier 1847. *Documents inédits*.) — Notre diplomatie se rendait compte d'ailleurs des raisons qui pouvaient porter le chancelier à prêter l'oreille aux ouvertures de l'Angleterre. Un peu plus tard, M. de Flahaut résumait ainsi ces raisons : « Il ne faut pas oublier que l'Angleterre est une ancienne amie que la politique autrichienne est disposée à suivre, et que la négation des droits de Mme la duchesse de Montpensier se trouve dans le principe qui règle la conduite de la cour de Vienne et pourrait tendre au rétablissement de la pragmatique de Philippe V et à celui de la branche masculine dans la personne du comte de Montemolin, si la reine Isabelle vient à décéder sans enfants. Tout cela est fort tentant. » (Lettre à M. Guizot du 9 mars 1847. *Documents inédits.*)

à la politique remuante et révolutionnaire. C'est son caractère : c'est aussi sa situation. Partout ou à peu près partout, il prend l'esprit d'opposition et de révolution pour point d'appui et pour levier. M. de Metternich sait, à coup sûr, aussi bien que moi, à quel point, en Portugal, en Espagne, en Grèce, lord Palmerston est déjà engagé et s'engage chaque jour dans ce sens-là. Nous, au contraire, nous sommes de plus en plus conduits, par nos intérêts intérieurs et extérieurs bien entendus, à nous appuyer sur l'esprit d'ordre, de gouvernement régulier et de conservation [1]. »

En présence des événements chaque jour plus graves de Suisse et d'Italie, de semblables considérations paraissaient décisives à M. de Metternich. Aussi tout en témoignant beaucoup d'amitié à lord Ponsonby, le chancelier ne se laissait-il pas ébranler par ses instances, ni attirer hors du terrain où il avait pris position dès le début. Le 19 janvier 1847, lord Palmerston lui avait demandé, dans une note officielle, « de vouloir bien s'expliquer sur la valeur qu'il reconnaissait aux traités de 1713, 1715 et 1725 et à leurs annexes, et de vouloir bien déclarer, si, en vertu de ces différents actes et en conséquence de son mariage avec le duc de Montpensier, l'infante et ses descendants n'avaient pas perdu leurs droits à la succession de la couronne d'Espagne ». M. de Metternich répondit, le 23 janvier, également par une note. Il commençait par y établir « que l'attitude prise par la cour impériale prouvait qu'elle reconnaissait la validité de tous les actes cités dans la note anglaise et particulièrement de celui qui en est le complément et le moyen d'exécution, la pragmatique de Philippe V établissant, en Espagne, la succession masculine; que, sans l'abolition de cette pragmatique, le mariage de l'infante avec M. le duc de Montpensier eût été un événement sans importance; que, quant aux enfants nés de ce mariage, ils ne pourraient élever de prétentions à la couronne qu'en vertu du droit paternel ou maternel; que le droit paternel ne saurait exister, le chef de la branche d'Orléans y ayant renoncé pour lui et ses descendants; que le droit maternel ne saurait exister aux yeux des puissances qui n'avaient pas reconnu le testament de Ferdinand VII, maintenaient la validité de la pragmatique de Philipe V, et ne reconnaissaient pas par conséquent les droits de l'infante [2]. » Cette réponse n'était pas pour satisfaire lord Palmerston; il ne pouvait s'armer contre nous d'un avis qui tendait à

[1] Lettres du 1er et du 24 février 1847. (*Documents inédits.*)

[2] J'ai trouvé ce résumé de la note anglaise et de la note autrichienne, dans une lettre particulière de M. de Flahault à M. Guizot, en date du 19 février 1847. M. de Flahault tenait ces renseignements de M. de Metternich. (*Documents inédits.*)

contester le droit de la reine Isabelle elle-même. Ce qu'il lui eût fallu, ce n'était pas une déclaration d'incapacité générale fondée sur l'exclusion de toute succession féminine, mais une déclaration d'incapacité spéciale fondée sur le mariage de l'infante avec le duc de Montpensier. Sur le moment, le gouvernement français ne connut ni la note de lord Palmerston, ni la réponse du cabinet de Vienne. Mais, dans la seconde moitié de février, M. de Metternich, voulant nous donner « une marque de sa confiance » et un gage de ses bonnes dispositions, se décida à nous communiquer, « sous le sceau du secret », les notes échangées ; il eut soin de faire ressortir que, par sa réponse, il avait refusé de se placer sur le terrain où l'appelait lord Palmerston, qu'il avait « pris position *à côté* de la question irritante », et il se dit résolu à « maintenir cette attitude[1] » : notre gouvernement n'en demandait pas davantage.

Lord Ponsonby, cependant, n'abandonnait pas la partie. Sa fiévreuse activité nous tenait sans cesse en éveil, et nous nous demandions parfois s'il ne parviendrait pas à faire tomber M. de Metternich dans quelque piège. Un jour, par exemple, vers la fin de février, il vint dire au chancelier : « Auriez-vous objection à répondre par un oui ou par un non à la question suivante? » Et alors, tirant de sa poche un petit papier, il commença à lire : « Voulez-vous concourir à la déclaration... » Ici le prince l'arrêta et lui demanda : « Qu'entendez-vous par *déclaration*? Est-ce une déclaration faite en commun ou que chacun fera de son côté? — Vous avez raison, répliqua Ponsonby : effaçons *déclaration* et mettons *opinion*. Partagez-vous l'opinion que les descendants du duc de Montpensier et de l'infante n'ont pas de droits à hériter de la couronne d'Espagne? — Oui », répondit le chancelier[2]. On voit tout de suite quelle avait été la manœuvre de l'ambassadeur en demandant qu'il fût répondu seulement par oui ou par non. Si M. de Metternich eût motivé son *oui*, on eût vu qu'il était fondé non sur la prétendue incapacité que la diplomatie britannique faisait résulter du mariage avec le duc de Montpensier, mais sur l'exclusion générale de toute succession féminine ; c'est ce qui avait été dit expressément dans la note du 23 janvier. Le *oui* non motivé prêtait à l'équivoque. Quand M. de Metternich raconta cette conversation à M. de Flahault, celui-ci signala non sans émotion le parti que la diplomatie anglaise pouvait en tirer. Le chancelier le

[1] Lettre de M. de Flahault à M. Guizot, du 19 février 1847 (*Documents inédits.*) — Voir aussi deux dépêches de M. de Metternich au comte Apponyi, du 25 février 1847. (*Mémoires de Metternich*, t. VII, p. 383 à 388.)

[2] Lettre de M. de Flahault à M. Guizot, du 24 février 1847. (*Documents inédits.*)

rassura; il protesta, à plusieurs reprises, qu'il ne se laisserait pas jouer, que son *oui* ne changeait rien à l'attitude prise par lui dans la note du 23 janvier, que si le cabinet de Londres voulait en abuser, il lui opposerait un démenti et renouvellerait ses déclarations antérieures[1]. Ces assurances finirent par dissiper entièrement les inquiétudes, un moment assez vives, de M. de Flahault. « Je crois écrivit-il, le 5 mars, à M. Guizot, le prince de Metternich aujourd'hui décidé à ne pas sortir de l'attitude qu'il a prise dans la question espagnole; mais j'ai eu quelques moments d'anxiété. » Et dans une autre lettre, en date du 9 mars, après avoir rappelé les rédactions, plus « astucieuses » les unes que les autres, présentées par lord Ponsonby pour écarter la duchesse de Montpensier et ses enfants, il ajoutait : « Il faut en convenir, il m'a fait passer par de rudes moments [2]. »

Lord Palmerston fut-il averti des dispositions de M. de Metternich? Toujours est-il qu'il ne chercha pas à exploiter le *oui* obtenu par son ambassadeur. Bien au contraire, il envoya à ce dernier une lettre où il constatait que décidément le cabinet de Vienne ne voulait pas se réunir au gouvernement anglais dans l'affaire du mariage : « S'il en est ainsi, ajoutait-il, non sans dépit, il faudra bien s'en passer[3] ». De son côté, M. de Metternich était décidé à ne plus accepter de conversations sur ce sujet. Il écrivait, à ce propos, le 19 avril 1847, au comte Apponyi : « Je sais tirer une ligne entre les questions qui pour nous sont tranchées et celles qui ne le sont pas. Lord Palmerston voudrait nous engager dans une discussion dont nous ne voulons pas. Nous avons clairement défini et énoncé notre attitude, et nous entendons n'y rien changer. Lord Palmerston a dit à lord Ponsonby *qu'avec le cabinet autrichien il n'y a rien à faire; qu'il fallait donc s'en passer*. La question ainsi posée, ce n'est pas à nous qu'il appartiendrait d'y revenir[4]. »

La diplomatie britannique était-elle plus heureuse à Berlin? Là sans doute on continuait à être mal disposé pour la monarchie de Juillet; le ministre des affaires étrangères, M. de Canitz, dans ses conversations, tenait, sur la question espagnole, un langage qui trop souvent était de nature à ne pas nous satisfaire; de Londres et de Paris, MM. de Bunsen et d'Arnim pressaient plus vivement que jamais leur gouvernement de s'unir à l'Angleterre[5]; les jour-

[1] Lettres de M. de Flahault à M. Guizot, en date du 24 février et du 18 mars 1847. (*Documents inédits*).

[2] *Documents inédits*.

[3] Lettre de M. de Flahault à M. Guizot, du 4 avril 1847. (*Documents inédits*.)

[4] *Mémoires de M. de Metternich*, t. VII, p. 394, 395.

[5] M. de Metternich écrivait au comte Apponyi, le 25 février 1847 : « Le

naux prussiens étaient fort aigres sur la France; mais, pas plus qu'en octobre et en novembre, Frédéric-Guillaume IV ne se décidait à prendre nettement parti. Il eût évidemment moins hésité à marcher avec l'Angleterre, si l'Autriche se fût déterminée à le suivre dans cette voie. Il essaya de l'entraîner. Le 6 mars 1847, le baron de Canitz adressa à Vienne une longue communication où il exprimait au nom de son maître le désir non seulement qu'il y eût une entente parfaite entre les deux cours allemandes, mais que cette entente fût rendue plus manifeste aux yeux de toute l'Europe; puis, examinant, à ce point de vue, la conduite à suivre par ces deux cours envers les autres puissances, il se montrait partial pour l'Angleterre et peu favorable à la France. M. de Metternich, dans sa réponse, se proclama non moins désireux de maintenir l'accord de l'Autriche et de la Prusse; seulement, jetant à son tour un regard sur les positions prises par les deux puissances occidentales, il marqua sa préférence pour la France comme étant actuellement moins engagée dans la politique révolutionnaire : « Elle soutient, dit-il en résumé, les principes conservateurs en Suisse, en Italie, en Espagne, et, sur ces points, c'est avec elle que les trois puissances de l'Est peuvent s'entendre; l'Angleterre, au contraire, cherche à y faire prévaloir le radicalisme le plus avancé[1]. »

Avant même d'être informé par M. de Metternich de cette tentative du cabinet prussien, M. Guizot, impatienté de l'hostilité sourde qui se perpétuait à Berlin, s'était décidé à y parler plus haut et plus ferme qu'il n'avait fait jusqu'alors. Il adressa, le 8 mars 1847, au marquis de Dalmatie, une lettre où il appréciait sévèrement la conduite de la Prusse et expliquait comment cette conduite obligeait la France à se montrer « réservée et même un peu froide ». « Grâce à Dieu, disait-il, nous avons, dans notre politique extérieure, les mains assez fortes et assez libres pour ne nous montrer bienveillants que là où nous rencontrons de la bienveillance. » Il engageait notre représentant à faire lire cette lettre à M. de Canitz et même au roi Frédéric-Guillaume[2]. Le ministre prussien, intimidé par ce langage, répondit par une apologie, en forme d'excuse, de

mouvement que se donne le baron d'Arnim pour aider à envenimer la situation est digne de son esprit et de son caractère. » (*Mémoires*, t. VII, p. 327.) Causant avec M. de Flahault, M. de Metternich traitait Bunsen « d'âme damnée de lord Palmerston ». (Lettre de M. de Flahault à M. Guizot, du 18 mars 1847. *Documents inédits*.)

[1] M. de Flahault avait été informé par M. de Metternich de l'existence de ces deux dépêches. (Lettre de M. de Flahault à M. Guizot, du 18 mars 1847. *Documents inédits*.)

[2] Lettre de M. Guizot au marquis de Dalmatie, en date du 8 mars 1847. (*Documents inédits*.)

sa conduite passée et par des protestations empressées de bon vouloir pour l'avenir : il affirmait n'avoir pris aucun engagement envers Palmerston, et être absolument libre de reconnaître demain la duchesse de Montpensier si elle était appelée au trône. « Non, ajouta-t-il, nous ne faisons pas de la politique anglaise. Nous avons donné à Londres notre avis pur et simple parce qu'on nous le demandait; mais, quand on nous a demandé une protestation, nous avons refusé... Loin d'être malveillants pour la France, notre politique est d'être avec elle en termes de bonne harmonie et d'amitié. » Et il faisait valoir qu'en ce moment même, dans les affaires de Grèce, il refusait de marcher avec l'Angleterre[1]. Cette humble réponse n'était pas pour disposer notre gouvernement à tenir grand compte du cabinet prussien. « Preuve de plus, écrivait M. Guizot, qu'il convient de parler ferme à Berlin et même un peu haut, et que cette attitude y fait plus d'effet que la douceur[2]. » En tous cas, il était désormais certain que Frédéric-Guillaume, retenu par l'Autriche et intimidé par la France, n'oserait pas prendre ouvertement parti pour l'Angleterre. Aussi, M. de Metternich, dans cette dépêche déjà citée, du 19 avril, où il déclarait, pour son compte, ne plus vouloir entendre parler des propositions de lord Palmerston sur les affaires espagnoles, ajoutait : « J'ai la conviction que ce sentiment prédomine aujourd'hui également, à Berlin, sur un moment d'entraînement dont il faut regarder M. de Bunsen comme ayant été le point de départ et la cheville ouvrière[3] ».

Quant à la Russie, nous pouvions être plus tranquilles encore : elle persistait, en dépit des instances de lord Palmerston, dans son attitude de réserve, attentive à régler sa conduite d'après celle de l'Autriche. Bien plus, on eût dit qu'elle cherchait alors à nous être agréable. Au commencement de 1847, par suite de circonstances qui seront exposées ailleurs, une crise financière et monétaire assez aiguë sévissait à Paris, et la Banque de France avait vu sa réserve métallique baisser dans des proportions alarmantes. On cherchait, sans les trouver toujours, les moyens de remédier à cette baisse, quand, le 17 mars, l'empereur de Russie fit spontanément offrir à la Banque, par l'intermédiaire du ministre des affaires étrangères, d'acheter, au cours moyen de la bourse du 11 mars, soit à 115 fr. 75, des inscriptions de rente 5 pour 100 pour un capital de

[1] Lettre du marquis de Dalmatie à M. Guizot, en date du 19 mars 1847. (*Documents inédits.*)

[2] Lettre de M. Guizot au marquis de Dalmatie, en date du 31 mars 1847. (*Documents inédits.*)

[3] *Mémoires de M. de Metternich*, t. VII, p. 395.

50 millions payables en numéraire. La proposition fut acceptée avec empressement. Tenue secrète jusqu'au dernier moment, la convention fit grand bruit quand elle fut connue. L'effet matériel et moral fut considérable et contribua beaucoup à améliorer la situation financière de la place de Paris. Sans doute, en agissant ainsi, le czar faisait une bonne affaire; il devait bénéficier de la hausse qu'il contribuait à produire, et de plus la Russie était assurée de retrouver prochainement, par ses exportations de grains, le numéraire qu'elle versait à notre Banque. Mais cette opération n'en rendait pas moins un service signalé à la France, et témoignait d'une grande confiance dans son crédit. Or, quelque temps auparavant, l'empereur Nicolas se fût systématiquement refusé à lui rendre ce service et à lui montrer cette confiance. Il semblait qu'il y eût là une disposition nouvelle. Les autres cours en furent très surprises. M. de Metternich ne voulut pas tout d'abord y croire [1]. C'était surtout pour les cabinets anglais et prussiens que cet incident renfermait une leçon. Notre gouvernement ne manqua pas de la mettre en lumière. M. Guizot écrivait à ce propos, le 20 mars, au marquis de Dalmatie : « Il y a de la coquetterie dans l'air, en Europe, et nous avons quelque droit de dire qu'on en fait envers nous plus que nous n'en faisons nous-mêmes... Il est bon qu'on voie, à Berlin et à Londres spécialement, que nous n'avons pas besoin de nous remuer ni de parler beaucoup pour qu'on ait envie ailleurs d'être bien avec nous et pour qu'on nous le montre [2]. » Quelques jours après, M. Désages, dans une lettre à M. de Jarnac, notre chargé d'affaires à Londres, donnait à entendre que si lord Palmerston continuait à creuser l'abîme entre la France et l'Angleterre, cela pourrait bien nous amener à nous rapprocher de la Russie; il indiquait que celle-ci nous faisait, depuis quelque temps, certaines avances. « On compte trop autour de nous, ajoutait-il, sur la puissance et la durée des antipathies dans les régions supérieures. Ce qui était absolument vrai, sous ce rapport, il y a quinze, ou dix, ou même encore cinq ans, est déjà moins vrai, moins pratiquement vrai aujourd'hui, si je puis ainsi parler. Le temps marche et modifie plus ou moins toutes choses en marchant. Dites-moi si l'Europe est aujourd'hui ce qu'elle était hier. Bien habile, à coup sûr, serait celui qui pourrait dire ce qu'elle serait demain [3]. » Quoi qu'il en fût des perspectives que faisait entrevoir M. Désages, il était du moins tout à fait acquis qu'à Saint-Pétersbourg, comme à Vienne et même à Berlin, on refusait à lord Palmerston

[1] Lettre de M. de Flahaut à M. Guizot, avril 1847. (*Documents inédits.*)
[2] *Documents inédits.*
[3] *Documents inédits.*

le concours qu'il demandait. La campagne diplomatique que celui-ci venait de poursuivre avec tant d'obstination pour réunir de nouveau l'Europe contre la France isolée, cette campagne avait définitivement échoué : il n'en devait plus être question.

IX

L'affaire des mariages espagnols n'a été pour lord Palmerston qu'une suite de déceptions et de mortifications. Au début, en prenant le pouvoir, il veut réagir contre les prétendues défaillances de lord Aberdeen et cherche, par des menées souterraines, à faire prévaloir à Madrid une solution contraire à la nôtre; au bout de quelques semaines, il est surpris par la nouvelle de l'accord conclu entre la France et la cour d'Espagne. Ce premier échec subi, il se flatte de provoquer assez de troubles, de produire assez d'intimidation, de susciter assez de difficultés pour empêcher ou tout au moins retarder le mariage de l'infante; mais les deux mariages sont célébrés tranquillement au jour fixé. Dès lors il aspire à se venger, d'une part, en obligeant Louis-Philippe et le parlement français à sacrifier M. Guizot, d'autre part, en décidant les autres puissances à s'unir à lui contre la France; toujours même insuccès : ni Louis-Philippe ni le parlement français ne se laissent effrayer ou égarer; des débats qui s'engagent, M. Guizot sort plus fort qu'il n'a jamais été; sa majorité est nombreuse, compacte, pleine d'entrain, fière de la figure que fait son chef; quant aux autres puissances, elles refusent avec persistance de s'associer à la politique britannique et témoignent de la confiance que leur inspire le cabinet de Paris, du désir qu'elles ont de s'entendre avec lui; c'est le ministre anglais qui leur devient suspect et l'Angleterre qui est menacée de se trouver isolée. L'impression générale du moment, au dedans et au dehors, aussi bien chez ceux qui s'en félicitent que chez ceux qui s'en attristent, est donc que, dans cette grande partie, lord Palmerston a tout le temps mal joué et qu'il a perdu; que M. Guizot, au contraire, a bien joué et qu'il a gagné. La France paraissait avoir pris contre l'Angleterre sa revanche de 1840. A considérer les choses du point de vue de l'histoire, cette impression se confirme-t-elle? Quel jugement convient-il de porter aujourd'hui sur la politique suivie par Louis-Philippe et M. Guizot, dans l'affaire des mariages espagnols?

D'abord il est une première question qui peut être considérée comme résolue, celle de la loyauté. L'accusation de tromperie préméditée et ambitieuse, portée contre le gouvernement du roi, ne

tient pas debout devant les faits tels qu'ils sont maintenant connus. Il ne peut plus être nié que les promesses faites à Eu, relativement à l'époque du mariage de l'infante, nous obligeaient seulement dans la mesure où le cabinet de Londres resterait lui-même fidèle aux engagements qui étaient la contre-partie des nôtres; que cet accord synallagmatique, maintenu pendant le ministère de lord Aberdeen, a été rompu par lord Palmerston aussitôt son avènement, et que notre liberté nous a été ainsi rendue; il est manifeste également que, loin d'avoir désiré reprendre cette liberté, nous nous en sommes servis à contre-cœur, à la dernière extrémité, quand l'Espagne nous y a contraints et quand nous n'avons plus vu d'autre moyen d'empêcher le succès des menées britanniques. Notre droit était donc incontestable. Il est seulement à regretter qu'en en faisant usage, notre gouvernement n'ait pas mieux prévenu la méprise qui a fait douter sincèrement de sa bonne foi à beaucoup d'esprits en Angleterre, particulièrement à la reine Victoria. Cela ne met plus en cause sa loyauté, mais cela peut dans une certaine mesure mettre en cause son habileté.

Cette habileté, du reste, a été contestée d'une façon beaucoup plus générale. A entendre les critiques, toute notre politique, en cette affaire, aurait reposé sur une grosse erreur; en attachant autant d'importance à la question de savoir qui épouserait la reine Isabelle et sa sœur, le gouvernement français aurait méconnu deux grands changements survenus depuis le dix-huitième siècle : il aurait oublié, d'abord, que l'Espagne affaiblie était désormais incapable de jouer un rôle en Europe et d'être pour nous une alliée vraiment secourable; ensuite, qu'avec le développement et la prépondérance du sentiment national dans les États modernes, les parentés royales ne pouvaient plus avoir la même influence qu'autrefois sur la direction de la politique. Ne semble-t-il pas en effet que les événements aient donné presque aussitôt une leçon, — leçon d'une ironie tragique, — à ceux qui croyaient d'un intérêt si capital d'unir par un nouveau mariage les Bourbons d'Espagne et ceux de France? Dix-huit mois après la célébration de ce mariage, les Bourbons n'étaient plus sur le trône de France et ils n'y sont pas encore remontés. Au bout de quelques années, ils étaient aussi chassés de Madrid; ils y sont revenus depuis, mais, par un étrange hasard, leur restauration s'est trouvée aboutir à la régence d'une archiduchesse d'Autriche. On ne reproche pas seulement aux mariages espagnols d'avoir été sans profit pour la France, on leur reproche d'avoir eu des suites fâcheuses; on soutient qu'ils ont faussé, bouleversé notre politique extérieure, en brisant l'entente cordiale avec l'Angleterre, en nous exposant à l'animosité impla-

cable de lord Palmerston, en nous mettant à la discrétion des cours continentales, et cela à un moment où l'Europe allait se trouver aux prises avec les problèmes les plus difficiles et les plus dangereux. Bien plus, en voyant la catastrophe de Février suivre de si près les mariages, on prétend établir entre les deux faits quelque chose comme une relation d'effet à cause; il a été, pendant quelque temps, de langage courant outre-Manche, de montrer dans la chute de Louis-Philippe la conséquence fatale et le châtiment mérité de sa conduite en Espagne [1].

Que faut-il penser de ces critiques? Il est possible que, par fidélité à certaines traditions et sous l'empire de certains souvenirs, le gouvernement français se soit un peu exagéré l'avantage qu'il y avait pour lui à ce que le mari de la reine et celui de sa sœur fussent choisis dans telle famille. M. Guizot lui-même a avoué plus tard, à ce sujet, « qu'il s'était surpris parfois en flagrant délit d'anachronisme, et mettant à certaines choses, soit pour les désirer, soit pour les craindre, une importance qu'elles n'avaient plus [2] ». Toutefois, ce serait une grosse erreur de ne voir dans la conduite suivie alors par le gouvernement français que cette préoccupation matrimoniale. Au fond de sa politique, il y avait une idée beaucoup plus large, qui, celle-là, était conforme aux intérêts permanents du pays et que n'avaient nullement affaiblie les transformations survenues depuis la guerre de la succession d'Autriche ou le pacte de famille; c'était l'idée que l'Espagne devait, pour notre sécurité européenne, être notre alliée et un peu notre cliente, que surtout elle ne pouvait, sans péril pour nous, être soumise à l'influence de nos ennemis ou de nos rivaux. Or n'était-il pas évident que lord Palmerston prétendait éloigner l'Espagne de la France et la faire passer dans l'orbite de l'Angleterre? Par l'effet des circonstances, la question matrimoniale se trouvait être celle où devait se vider ce conflit d'influences. La France n'eût pu y avoir le dessous sans que sa situation dans la Péninsule et même en Europe ne fût atteinte. Ainsi arrive-t-il souvent, dans la politique extérieure, que certaines affaires prennent une importance en quelque sorte symbolique, supérieure à leur importance intrinsèque et réelle. Ajoutons que l'attention des chancelleries et du public avait été trop appelée sur les négociations préalables pour que l'amour-propre national ne fût pas vivement intéressé à leur issue. Qu'on se demande quel cri se fût élevé en France, si notre gouvernement, moins vigilant et moins hardi, eût laissé les desseins de lord Palmerston s'accomplir à

[1] Le baron de Stockmar, le conseiller de la reine Victoria et du prince Albert, a développé cette thèse dans ses *Mémoires*.

[2] M. Guizot, *Robert Peel*, p. 308.

Madrid. Sans doute, habitués que nous sommes maintenant à des luttes où l'existence même de la nation est en jeu, nous comprenons difficilement l'intérêt qu'on a pu attacher autrefois à des questions, où il ne s'agissait que d'une mesure d'influence. Mais après tout, la comparaison, si on voulait l'établir, ne serait pas à l'avantage de l'époque actuelle; nous n'avons sujet ni de nous féliciter ni de nous enorgueillir du changement qui s'est fait. Tout ce qui vient d'être dit ne répond-il pas aussi à ceux qui arguent de ce que la révolution de Février aurait diminué ou annulé après coup les avantages attendus des mariages espagnols? Bien que Louis-Philippe ne fût plus sur le trône, il n'importait pas moins à la France de ne pas rencontrer à Madrid une influence hostile. D'ailleurs fût-il prouvé que, sur ce point comme sur tant d'autres, la catastrophe de 1848 avait stérilisé la politique suivie jusqu'alors par la monarchie, le mérite de cette politique n'en saurait être diminué, et ses entreprises n'en doivent pas moins être jugées en elles-mêmes, indépendamment de l'accident brutal et inopiné qui est venu les interrompre.

Le gouvernement n'avait donc pas eu tort de croire qu'il était de l'intérêt de la France de ne pas se laisser battre à Madrid par lord Palmerston. Est-il vrai maintenant que la victoire de notre diplomatie ait eu pour le pays des conséquences plus fâcheuses encore que n'aurait eu sa défaite? Parmi ces prétendues conséquences, il en est une qui peut tout d'abord être écartée sans grande discussion. Que veulent dire les Anglais, quand ils affirment que Louis-Philippe est tombé pour avoir fait les mariages espagnols? Veulent-ils dire que, pour se venger d'un mécompte diplomatique, ils ont eux-mêmes poussé et aidé les partis révolutionnaires à jeter bas la monarchie de Juillet? S'il en était ainsi, on ne comprendrait pas qu'ils s'en vantassent. Quant à un autre lien entre les deux événements, on ne voit pas quel il pourrait être, à moins que le seul fait de s'être mis en travers des desseins de l'Angleterre, ne soit un de ces crimes que la Providence se charge de châtier sans retard et qui attirent la foudre sur la tête des rois. En somme, les écrivains anglais ont abusé d'un simple rapprochement chronologique. Je ne conteste pas, au contraire, que les mariages espagnols aient gravement changé les conditions de notre politique extérieure. Ils ont amené une rupture avec l'Angleterre, rupture plus profonde que notre gouvernement ne s'y attendait. Cela sans doute est fâcheux. Mais ajoutons tout de suite que si la diplomatie britannique fût arrivée à ses fins, la France, humiliée, irritée, aurait elle-même provoqué cette rupture; la situation eût été semblable, sauf que nous aurions

eu en plus la mortification d'un échec. En réalité, du jour où lord Palmerston était revenu au pouvoir, l'entente cordiale était condamnée à mort. A défaut de ce conflit, il s'en fût élevé un autre. Si regrettable donc que l'on juge le refroidissement survenu entre les deux puissances occidentales, il faut y voir un accident que notre gouvernement n'eût probablement pas pu éviter et dont les mariages espagnols ont été l'occasion plutôt que la cause. D'ailleurs, sans méconnaître les inconvénients de ce refroidissement, il convient de ne pas les exagérer. Un grand changement s'était fait dans notre situation extérieure. La France n'était plus réduite à cette alternative qui avait été si longtemps pour elle la conséquence de 1830, ou maintenir à tout prix l'alliance anglaise, ou se trouver seule contre quatre. Les puissances continentales, l'Autriche surtout, avaient pris confiance en nous et sentaient le besoin de notre concours. Nous avions retrouvé le libre choix de nos alliances. Séparés de l'Angleterre, nous ne manquions pas d'amis qui s'offraient à nous, prêts à nous payer le prix de notre concours, peut-être même à nous le payer plus cher que ne l'auraient fait nos voisins d'outre-Manche. C'était pour nous le point de départ d'une politique nouvelle. Que cette politique dût avoir ses difficultés et ses dangers, je ne le nie pas; quelle politique en eût été exempte, en face de toutes les questions soulevées en 1847? En tout cas, elle avait sa grandeur, et pouvait avoir ses profits. On la verra se développer, incomplètement, il est vrai, car elle devait être brusquement et malheureusement interrompue par la révolution de Février. Mais, dès aujourd'hui, l'on peut affirmer, ce me semble, que si les mariages espagnols ont changé le rôle de la France en Europe, ils ne l'ont pas diminué.

Paul Thureau-Dangin.

La suite prochainement.

PAR RECONNAISSANCE[1]

IV

Deux jours après, Alwyn m'écrivit une longue et tendre lettre. Il serait, me disait-il, éternellement reconnaissant de l'amour que voulaient bien lui porter deux femmes comme moi et Marjory, il essayerait de le mériter et d'être digne de le conserver jusqu'à la fin de sa vie. Il m'annonçait qu'il ne pourrait plus demeurer avec moi désormais, ayant trouvé, à Londres, une position qui le mettait au moins à l'abri du besoin, mais il ferait tous ses efforts pour venir me voir le plus souvent possible.

Quant à ce qui s'était passé entre lui et moi ce malheureux soir, (il en rappelait la date), il me demandait de ne jamais le révéler à aucun être vivant. Il avait maintenant pris un parti. Marjory était une noble jeune fille, digne mille fois de tout l'amour qu'un homme peut donner. Il fallait qu'elle ignorât toujours « qu'il ne l'avait épousée que par reconnaissance ».

Cette dernière phrase était écrite sur une feuille volante; ses lettres étaient toujours tracées à la hâte, sans ordre et sur de petits bouts de papier.

Ainsi mon frère allait se marier! J'aurais désormais une part seulement de ce qui, jusque-là, m'avait entièrement appartenu. De toutes les confidences qu'il m'avait faites, celle-ci serait nécessairement la dernière, ou presque la dernière. A l'avenir, lui et tout ce qui le touchait serait partagé avec celle qui avait le droit le plus tendre, le plus profond, le plus sacré à sa confiance.

Mais, comme il le disait, il y avait un secret, un seul, que Marjory devait toujours ignorer, une confidence qui devait à jamais rester mienne ou, plutôt, qui devait, fidèlement et silencieusement demeurer entre mon frère et moi. Il ne fallait pas laisser à Marjory la plus légère chance de découvrir jamais « qu'il ne l'avait épousée que par reconnaissance ».

Je menais une vie très isolée. Un accident subit pouvait m'arriver

[1] Voy. le *Correspondant* du 25 novembre 1890.

et livrer tous mes papiers à l'inspection... de qui? Jusque-là, je n'avais pensé qu'à Alwyn pour remplir cet office, — maintenant sa femme, ou sa fiancée, allait avoir les mêmes droits que lui.

Avec la prudence nerveuse et inquiète qui est dans ma nature, je n'aime jamais remettre au lendemain une chose qui doit être faite. Je me décidai donc à parcourir, ce soir-là même, toutes les lettres qu'Alwyn m'avait écrites pendant l'année précédente, et à détruire toutes celles qui contenaient la plus légère allusion à miss Blair.

Je m'imposais par là un grand sacrifice; car ses lettres (et il en écrivait beaucoup) étaient réellement remarquables; j'avais l'habitude de garder ses moindres petits mots, tout ce qui venait de lui m'étant naturellement précieux. Aussi je résolus de ne pas brûler le tout, mais seulement de couper, par-ci par-là, quelques passages et surtout le passage important. Ayant accompli cette tâche, ayant, comme j'en avais la conviction, anéanti toutes les phrases prohibées et avoir vu toutes les petites feuilles indiscrètes réduites en cendre sur la grille de mon foyer, je me sentis l'esprit plus tranquille.

Quant aux lettres qu'Alwyn m'avait écrites dans son enfance, j'en fis un paquet, non sans une émotion bien naturelle, qui aveuglait mes yeux et rendait mes doigts plus agiles, et je le mis de côté, pour le temps où mon frère et sa femme viendraient examiner les papiers de « leur chère sœur disparue ».

J'envoyais tous les jours à Alwyn, des nouvelles de miss Blair, mais il y avait un point dans sa lettre, sur lequel je ne crus pas devoir lui obéir. Le connaissant mieux peut-être qu'il ne se connaissait lui-même, je jugeais plus prudent de ne pas même le nommer à la ferme.

Marjory se remettait lentement. Cependant vers la fin de la semaine, elle put se lever; on la transporta au salon. Personne ne lui parlait de sa soudaine maladie, personne ne prononçait devant elle le nom de mon frère; mais elle me voyait continuellement auprès d'elle, veillant sur elle et la soignant comme si j'y avais eu quelque droit. Elle semblait comprendre cette manière d'être, elle en paraissait heureuse; cependant il s'était opéré en elle un grand changement, on lisait dans toute son attitude un tranquille et muet aveu de sa blessure intime, une volonté douce de la supporter patiemment. L'effort était silencieux. S'il eût duré plus longtemps, il n'eût pas tardé, je le prévoyais, à détruire le frêle tabernacle d'une âme si tendre, et dont l'amour était d'autant plus intense qu'il était entièrement désintéressé, et dépourvu de cette très utile qualité que nous appelons la fierté.

Elle était du nombre de ces êtres privilégiés qui ne trouvent pas très difficile de mourir.

Un dimanche, pendant l'après-midi, tandis que tout était calme dans la maison, elle descendit au salon et s'y assit pour lire tranquillement sa Bible; bientôt elle s'appuya au dossier de sa chaise, pensive, contemplant longuement une touffe de perce-neige, les premiers qui eussent fleuri dans le parterre de mon petit jardin. En vérité, elle était aussi frêle, aussi charmante, que ces pâles et délicates fleurs d'hiver.

Tout à coup, sans avoir donné aucun signe préalable de son approche, et si doucement que les grands parents ne furent pas même réveillés du petit somme qu'ils faisaient tous deux de chaque côté de la cheminée, mon frère entra dans la chambre.

Il était beaucoup plus agité que Marjory. Le premier moment d'émotion passé, elle se tint très calmement sur sa chaise, répondant aux questions d'Alwyn sur sa santé de la façon la plus naturelle, absolument comme durant les visites si fréquentes qu'il lui faisait autrefois. Il est surprenant de voir ce que la plus faible des femmes peut obtenir d'elle quand la nécessité le commande.

Mme Blair ouvrit les yeux, parut enchantée de voir mon frère et l'invita à rester pour le thé; Alwyn accepta. Il n'avait pas tout à fait son entrain ordinaire, mais il y avait dans son attitude et dans sa physionomie une expression de calme tendresse, infiniment plus sympathique que son habituelle gaieté.

Il eut peu d'attentions particulières pour Marjory; seulement je remarquai qu'il la regardait attentivement de temps en temps, ce qui la faisait tressaillir et prendre les couleurs d'une rose.

Après le thé, Mme Blair me demanda de venir admirer les petits poulets. Des poulets! en plein mois de janvier! Mais je m'emparai de cette ruse transparente, et plaisantant gaiement, j'entraînai le vieillard avec nous, près du feu de la cuisine.

— Il faut que nous laissions nos jeunes gens un peu seuls, dit la grand'mère.

Une heure longue, interminable, s'écoula, et je n'ai pas la moindre idée de ce que me raconta pendant tout ce temps le digne couple.

Enfin le fermier observa avec son bon sourire que les jeunes gens, si amoureux qu'ils fussent, devaient certainement avoir faim, et que quelqu'un ferait bien de les appeler pour souper.

— Allez-y, miss Reid.

J'obéis, faisant avant d'entrer un ingénieux tapage à la serrure de la porte.

Vaine précaution! mon frère, qui était assis, un bras passé autour de la taille de Marjory, ne le retira point lorsqu'il me vit; j'entrai. Il ne témoigna aucun ennui de mon importune présence, aucun

embarras de la tendre attitude où je le surprenais. Hélas! il faisait seulement ce qu'il croyait de son devoir de faire!

— Venez ici Charlotte, me dit-il; et vous, chère Marjory, ne fuyez pas! Charlotte, voici votre sœur; adoptez-la et aimez-la toujours!

La jeune fiancée se jeta dans mes bras, et versa sur mon cœur ses heureuses larmes.

Pauvre Marjory!

V

Le mariage eut lieu au commencement de l'été, et les jeunes gens allèrent s'établir à Londres. Marjory possédait une petite fortune, et la position que mon frère avait obtenue le rendait assez indépendant pour qu'à la rigueur il eût pu s'en passer. Le jeune ménage s'installa donc sur le pied d'une assez large aisance.

Tous les deux souhaitaient vivement que je vinsse vivre avec eux; mais je crois que de semblables désirs sont généralement de grosses erreurs, et que mari et femme font beaucoup mieux de commencer la vie dans la libre et entière possession l'un de l'autre. Je restai donc inébranlablement fidèle à ce principe; mais le soir à l'heure où s'en allaient mes bruyants petits garçons, assise près de mon foyer désert, bien souvent je rêvais au leur.

Je recevais souvent des lettres de Marjory. Elles étaient naturelles et franches; elle était plus à l'aise avec moi qu'avec son mari. Elle l'aimait tant, que cet amour allait jusqu'à la timidité.

Ses lettres étaient joyeuses comme le chant de l'oiseau dans un buisson d'aubépine. Alwyn, disait-elle, était bon et tendre pour elle comme une mère ou comme une sœur aînée; il surveillait chacun de ses pas; elle était assez pervertie pour se réjouir quelquefois d'être d'une santé délicate et d'avoir toujours besoin des doux soins dont il l'entourait. Quant à la joie d'être auprès de lui, de faire pour lui de petites choses, de savoir qu'elle était sienne, entièrement et pour jamais, aucun bonheur sur la terre ne pouvait égaler celui-là!

L'amour! quelle chose merveilleuse! il est insaisissable comme l'air et, comme lui, nécessaire à tous; mais tandis que beaucoup d'êtres excellents et calmes sont heureux s'ils en possèdent seulement une parcelle, pour d'autres, il est l'unique atmosphère dans laquelle ils puissent respirer et se mouvoir; hors de cette atmosphère, ils languissent, ils meurent. Pauvre Marjory! aimer, c'était pour elle l'essence même de la vie.

C'est toujours une chose triste, puisqu'enfin nous ne sommes pas encore des anges, puisque nous ne sommes pas arrivés à ce déve-

loppement surnaturel où notre nature sera entièrement absorbée et satisfaite par l'amour divin, c'est, je le répète, une chose triste, dans nos conditions d'existence, que de voir un pauvre être doué d'une semblable organisation : il est voué à la douleur.

Vers Noël, Alwyn m'écrivit : « Sœur chérie, *il faut* que vous veniez ! » De sorte que je fis aussitôt ma malle et pris la route de Londres, me proposant d'y passer à peu près un mois.

Cela me semblait la chose du monde la plus étrange de venir frapper à la porte de mon frère, d'avoir à demander à une servante inconnue « si M. Reid était à la maison ». Ni lui ni Marjory ne savaient l'heure exacte de mon arrivée, de sorte que j'arrivais au nouveau petit *home* sans y être attendue. Il était à peu près cinq heures, l'heure du dîner. Je vis, en passant à travers la salle à manger, que la table était mise. Sortant du salon, une jeune femme accourut, volant, pour ainsi dire, à ma rencontre.

— Alwyn ! vous êtes d'une exactitude admirable, aujourd'hui !

Puis, m'apercevant, la petite maîtresse de maison découvrit son erreur. Sa bienvenue fraternelle fut très tendre et même accompagnée de larmes.

— Vraiment Charlotte... Oh ! — si nous avions su ! — Comme je suis fâchée qu'Alwyn ne soit pas ici pour vous accueillir !

— Peu importe, puisqu'il reviendra dans un instant, n'est-ce pas ?

— Oh ! oui.

Je retrouvais son ancien monosyllabe. Elle s'anima, s'empressa autour de moi de mille manières, comme si elle ne pouvait parvenir à me persuader suffisamment de cette douce réalité, que désormais j'avais une sœur.

C'était bien doux, en effet, et je devais le reconnaître, de la voir aller et venir dans la chambre, insistant pour me rendre mille petits services, que personne jusque-là n'avait jamais songé à m'offrir, de sentir que désormais j'avais droit à son affection, à ses soins, — qu'elle était véritablement mienne ! Enfin nous allâmes nous asseoir près du feu du salon, et je me mis à faire chaudement l'éloge de la jolie installation.

Cependant notre conversation se ralentit peu à peu, devint languissante, et en arriva bientôt à ce bizarre engourdissement d'esprit qui oppresse quelquefois ceux qui sont intimement unis, quand, après une longue absence, pendant laquelle bien des événements se sont passés, on sent qu'on a tant de choses à se dire qu'on n'en peut plus trouver une seule.

Les yeux de Marjory se tournaient continuellement vers une pendule placée sur la cheminée.

— Ne la croyez pas, Charlotte. Elle avance toujours ! Ces jolies

pendules françaises vont rarement bien. Mais Alwyn les préfère aux autres; il a un goût si exquis!

— Il l'a toujours eu. Il aime avec passion tout ce qui est beau.

— Oh! oui.

Une ombre de tristesse imperceptible passa sur son visage et me fit regretter la remarque que j'avais faite si innocemment.

Mistress Reid (que ce nom me semblait encore extraordinaire!) était bien plus éloignée d'être jolie que ne l'avait été Marjory Blair. L'air de Londres ne lui convenait pas, elle était devenue plus pâle encore. Les cercles bistrés qui entouraient ses yeux avaient fait disparaître l'éclat de son doux regard d'autrefois, de ce joli regard semblable à celui d'une colombe, le seul charme réel qu'elle eût jamais possédé. Elle avait l'air bien moins jeune depuis son mariage.

Lorsque, voyant que je la regardais attentivement, elle me demanda avec un sourire : « si je la trouvais changée », je me sentis assez embarrassée pour lui répondre.

— Vous devez avoir faim, me dit-elle après avoir longtemps écouté, tressaillant à chaque pas qui se faisait entendre dans la rue. Si nous sonnions pour le dîner?

Naturellement je lui dis de n'en rien faire; nous partageâmes entre nous un morceau de pain et continuâmes à attendre silencieusement.

Cette attente devenait de plus en plus tendue, fatigante; enfin, l'horloge de l'église voisine sonna sept heures. Marjory se leva.

— Il faut qu'une affaire importante ait retenu mon mari! Mettons-nous à table. Il sera certainement ici avant que nous n'ayons fini de dîner.

On servit, mais elle mangeait d'un air préoccupé; elle était à peine capable de songer à toutes les petites civilités ordinaires d'un repas.

— Alwyn est-il souvent ainsi en retard?

— Pas quand il peut l'éviter. Il est très occupé, et son emploi (il était secrétaire d'un auteur en renom) lui fait faire chaque jour de nouvelles connaissances. Vous ne pouvez vous imaginer combien il est admiré et apprécié dans toutes les sociétés où il va.

— Allez-vous souvent dans le monde avec lui?

Car j'avais entendu parler de la différence qui existe sous ce rapport entre la vie des gens de lettres et celle de leurs femmes.

— Oui, quelquefois, quand ma santé me le permet. Il prend tant de soins de moi! Trop, en vérité! Ah! écoutez!

On entendait résonner dans l'escalier un pas rapide. Comme je le reconnaissais bien! Puis un vif et bruyant coup de marteau retentit à la porte. Cet instant suffit pour transfigurer le pâle visage de Marjory.

— Est-ce vous, ma chérie? Vraiment, Marjory, pourquoi venez-vous ouvrir la porte vous-même?

Alwyn entra, ôta son chapeau et repoussa les boucles de ses cheveux. Il était bien toujours le même, beau et distingué comme autrefois, peut-être plus remarquablement beau. Sa femme semblait une petite ombre bien pâle à ses côtés.

— Dieu me pardonne! Charlotte! O Marjory, quelle agréable surprise!

— Oui, n'est-ce pas? Nous avions commencé à dîner, vous voyez. Imaginez-vous qu'elle est ici depuis cinq heures!

— Quel dommage! Je serais revenu une demi-heure plus tôt, si je l'avais su!

— J'en étais bien sûre.

O Marjory, votre âme était vraiment angélique! A votre place, m'eût-on donné le monde entier, je n'aurais pu articuler ces quatre mots, et surtout avec cette sérénité, ce sourire, empreint d'une bonté si vraie.

Nous nous assîmes autour du feu, mon frère, ma sœur et moi. Alwyn était évidemment heureux de me revoir. Toujours, quels qu'eussent été les caprices de son imagination et les attachements absorbants qui en résultaient, son affection pour moi était restée profonde et sûre.

Il me conta ses plans, ses espérances, qui avaient pris, depuis que nous ne nous étions vus, des proportions beaucoup plus vastes. Son mariage avait, à son insu, mûri son caractère et posé la pierre fondamentale de son avenir, avenir qui, à moi et à sa tendre petite femme, offrait une perspective sans limites.

Marjory ne parlait pas beaucoup. Elle tenait entre ses doigts un petit ouvrage de couture qu'elle posait souvent pour ombrager ses yeux de sa main et regarder Alwyn à travers la table avec toute la plénitude de son enthousiaste affection. Elle ne le fatiguait pas de ses caresses; elle n'essayait pas de réclamer de lui ces petites attentions qui sont ordinairement l'attente et le bonheur des jeunes femmes; il semblait qu'elle n'y fût pas habituée, qu'elle n'en eût aucun besoin. La seule présence d'Alwyn dans la chambre lui suffisait, elle ne désirait rien de plus.

C'est la seule fois de ma vie que j'aie été témoin d'un amour semblable; c'est la seule fois qu'en observant un être aussi complètement absorbé dans un autre, j'ai constaté en même temps une affection trop humble pour être exigeante, et se suffisant trop à elle-même pour pouvoir jamais devenir importune à celui qui en était l'objet.

Alwyn était affectueux, même tendre pour elle, avec cette sorte

de bonté qui naît de l'habitude. Il pouvait passer des heures à causer, de sa manière brillante et pleine de charme, sans paraître le moins du monde se souvenir de sa présence ; mais avait-il besoin de quelque chose, il s'écriait aussitôt : « Marjory ! Où est Marjory ? »

En résumé, si j'eusse été femme à me contenter des apparences, j'aurais trouvé qu'ils formaient, à eux deux, un très heureux ménage heureux dans cette espèce de calme satisfaction qui s'établit généralement entre les époux après dix ans de mariage, et il était à croire que ce bonheur paisible irait en augmentant, et serait encore plus complet au bout d'une autre dizaine d'années.

Mais quant au rêve passionné caressé par la jeunesse, quant à ce parfait amour qui confond deux cœurs en un seul, quant à cette affection mutuellement comblée qui, avec les années, devient de plus en plus une nécessité vitale de l'existence, et qui, recevant autant qu'elle donne, est une paix, un appui, une bénédiction au-dessus de toutes les bénédictions d'ici-bas, si jamais Marjory avait imaginé ce bonheur ou l'avait attendu... Que Dieu lui vienne en aide ! pensais-je.

Telles furent mes réflexions lorsque je me retrouvai seule dans ma chambre après la première soirée passée dans la maison de mon frère.

La nuit suivante il me fut impossible de fermer les yeux. Qu'on se mette à la place d'une pauvre provinciale comme moi, plongée tout à coup au beau milieu de ce tourbillon étourdissant qu'on appelle : un meeting littéraire à Londres !

Nous étions invités à passer la soirée chez l'un des beaux esprits les plus en renom du jour, un jeune lion de vingt ans. En ce temps-là les lions rugissaient plus fort qu'aujourd'hui, et se réunissaient dans le but exprès d'exercer leurs poumons, pour bien prouver leur vaste supériorité sur tous les autres animaux.

Je n'ai jamais beaucoup aimé les gens de lettres. Ils parlent tant et si continuellement d'eux-mêmes ! Ils semblent croire que c'est la chose du monde la plus sublime que de tenir une plume; ils écrivent sur la vertu sans la pratiquer, ils racontent de nobles existences au lieu de les vivre. Et cependant on ne manque pas de prêter à un romancier de talent tous les beaux sentiments dont il pare ses héros.

Je faisais ces réflexions, tandis qu'Alwyn, me donnant le bras, me promenait parmi toute cette société si nouvelle pour moi. Que Dieu le bénisse ! il ne semblait pas le moins du monde embarrassé de sa vieille sœur provinciale; il me désignait, l'un après l'autre, les hommes de talent, les gens célèbres, les individualités alors prônées comme les lumières du monde; il ajoutait à toutes ses explications des commentaires biographiques ou des impressions personnelles,

souvent si caustiques, que je le regardais avec étonnement et qu'elles arrachaient à Marjory un doux et suppliant reproche : « Oh ! Alwyn ! »

Au bout de quelque temps, il nous laissa prendre soin l'une de l'autre ; nous nous plaisions à le voir briller parmi les plus brillants, remarqué parmi les plus remarquables, causant au milieu des groupes les plus intéressants. Les yeux de Marjory le suivaient continuellement, d'un regard fier et tendre. Quant à elle, peu de personnes venaient lui parler ; en vérité, nul n'eût pu deviner qu'elle était sa femme. Assise dans un coin, son pâle visage n'attirait point l'attention, et sa simple robe de soie montante (sa belle robe de mariage, qui avait fait l'orgueil de notre couturière) était, hélas ! absolument démodée.

— Marjory, ma chérie, comme vous avez l'air fatigué ! Ne ferions-nous pas mieux de rentrer ?

— Taisez-vous, Charlotte ! Il aime tant à rester tard ! N'allez pas lui parler d'une chose pareille !

Mais j'en parlai, néanmoins, étant, de ma nature, une personne très audacieuse et très déterminée, et n'éprouvant pas la moindre timidité devant monsieur mon frère. Pourquoi aurais-je eu peur de lui ? Ce n'était qu'un homme, après tout ! Il n'était pas écrit que sa femme et sa sœur dussent être toujours ses humbles et obéissantes esclaves ! J'allai tout droit lui soumettre mon avis.

— Rentrer, chère amie ? Certainement, tout de suite, je ne demande pas mieux ! Elle n'est pas souffrante j'espère, pauvre enfant ! Elle est trop délicate pour supporter l'atmosphère étouffante des salons, parmi tant de monde ! J'irai seul, la première fois. Venez, Marjory.

Il l'emmena, lui donnant le bras. Ils parvenaient à grand'peine à percer la foule, tant Alwyn était entouré. Marjory semblait étrangère à la plupart des relations de son mari.

Quelqu'un demanda derrière eux :

— Qui est-ce ?

— Eh bien, c'est sa femme !

— Quel intéressant et charmant causeur que ce Reid ! Comment a-t-il pu épouser une petite personne si ordinaire ?

Je remarquai le tressaillement d'Alwyn, je vis la rougeur intense, subite, qui couvrit les joues de Marjory, et j'en conclus que les deux jeunes mariés avaient entendu ce fragment de conversation. Alwyn y répondit en prenant de sa femme un soin plus tendre et plus marqué. Nous arrivâmes à la maison, et là, il me dit :

— Maintenant, Charlotte, je vous confie Marjory ; je retourne là-bas pour une demi-heure, tout au plus !

Lorsqu'il revint, il y avait longtemps, bien longtemps que minuit avait sonné. Une petite forme blanche glissa devant la porte de ma chambre, et vint l'accueillir.

— Je n'ai pu faire autrement, Marjory, disait-il en remontant avec elle. Si j'y avais songé, je n'aurais voulu pour rien au monde vous faire veiller si tard! Mais la conversation était si intéressante!

VI

N'est-il pas amusant d'étudier le caractère de chaque intérieur. Il en est dans lesquels l'air semble chaud, léger, lumineux. Nous en sommes réjouis et vivifiés comme par la tiède douceur d'un jour de mai. Il en est d'autres, au contraire, dont l'atmosphère est lourde, froide; vous ne sauriez ni y exciter une tempête, ni y faire briller un rayon de soleil. Vous êtes heureux de vous dire que vous ne faites que la traverser, et vous sentez que si vous deviez y vivre vous ne tarderiez pas à dépérir, comme une plante placée dans une chambre obscure, qui existe simplement, et ne peut ni croître ni fleurir.

Telle était à peu près l'impression que me faisait le *home* d'Alwyn. Et pourtant c'était un très joli petit intérieur, tranquille, hospitalier, où ne pénétrait nul élément discordant. Mais il y manquait je ne sais quelle vie, quel épanouissement. Point d'allées et venues, indiquant l'animation d'une existence active, et coupés par de courts instants de réunion et de causerie; le soir, point de cercle joyeux autour de la cheminée, cercle où chacun a sa place et dans lequel sont apportés et jetés pêle-mêle toutes les joies et tous les soucis du jour, pour y être discutés et commentés en famille.

Nous ne connaissions pas ces douces heures; mon frère sortait presque tous les soirs.

Il me semble (et cette réflexion m'est dictée par une assez longue expérience), il me semble, dis-je, que l'une des plus tristes choses qu'on puisse dire d'un intérieur, — je veux parler d'un intérieur bien ordonné, où la désunion n'habite pas, — c'est que le maître de la maison sort généralement tous les soirs.

Marjory, lorsque je témoignai quelque surprise de la conduite d'Alwyn sur ce point, me répondit, avec une décision qui ne lui était pas habituelle, que c'était l'usage à Londres; que tous les hommes intelligents faisaient de même, et que les amis d'Alwyn étaient presque tous des célébrités. Elle était d'ailleurs, me dit-elle, tout à fait accoutumée maintenant à rester seule le soir; cela lui plaisait même assez.

Naturellement je ne fis plus aucune remarque à ce sujet.

En conséquence, sur sept soirées, nous en passions cinq en tête à tête, occupées de nos ouvrages à l'aiguille, et causant de cette manière décousue qui est toute féminine ; Marjory parlait moins que jamais. Puis nous sentions toujours une place vide entre nous, l'absence d'un être aimé, le silence d'une voix, qui, lisant ou causant, nous eût semblée plus douce que toutes les musiques du monde.

Je restai environ un mois dans la maison de mon frère, et je revins chez moi avec l'impression vague qu'il y avait beaucoup de bon dans ma vie solitaire à la campagne, dans mes occupations de maîtresse d'école.

Au moment de mon départ, comme Marjory se suspendait tendrement à mon cou, je lui dis :

— Souvenez-vous que si jamais vous êtes malade ou malheureuse, vous devrez venir tout droit chez votre sœur, n'est-ce pas, chérie? Ayez soin qu'elle m'obéisse, Alwyn!

Les yeux de Marjory se tournèrent vers son mari. Il avait été particulièrement tendre avec elle pendant cette journée, car, depuis le commencement de l'hiver, sa santé était devenue plus délicate et plus incertaine que jamais.

— Moi, malheureuse! répondit-elle avec un sourire de tendre incrédulité. Si vous deviez attendre ce moment pour me revoir, Charlotte, vous attendriez toujours!

De sorte que je me pris à espérer que les idées d'une vieille fille sur le mariage n'étaient sans doute qu'une utopie ridicule, et qu'après tout Alwyn et Marjory formaient réellement un très heureux ménage.

Au printemps, je reçus de ma belle-sœur un paquet contenant de petits objets de layette. Elle m'écrivait qu'elle était trop souffrante pour y travailler elle-même. Je les fis donc à sa place, presque tous; je cousais soir et matin, dès que j'avais un instant, quelquefois gaiement, le plus souvent avec des larmes.

Vers le milieu de l'été, comme la classe finissait, et au moment où mes petites élèves faisaient autour de moi un tel tapage que je pouvais à peine entendre le son de ma propre voix, je reçus une lettre de Marjory.

Elle parlait plus d'elle-même ce jour-là que ce n'était son habitude; ordinairement du commencement à la fin de ses lettres on ne voyait qu' « Alwyn », et encore « Alwyn ».

Elle m'écrivait que son mari avait été obligé de s'absenter pour un court voyage, et qu'elle se sentait bien isolée. Elle redoutait surtout une absence plus longue, qu'il projetait pour l'été; il s'agis-

sait d'un tour en Suisse avec le célèbre littérateur dont il était secrétaire, et qui, ajoutait-elle, trouvait absolument impossible de voyager sans l'agréable société d'Alwyn. Et Alwyn jouirait immensément du voyage, lui aussi! Elle avait envie, pendant ce temps, de revenir un peu « à la maison » (ce mot avait été soigneusement effacé et remplacé par « la ferme »); elle se faisait une joie d'être chez ses grands-parents et tout près de moi.

Elle arriva. Alwyn me l'amena. Je les vis tous deux apparaître, par une belle après-midi d'été, à la petite porte de mon jardin, absolument comme autrefois, quand Alwyn allait la chercher pour venir prendre le thé avec nous.

Ces jours passés me semblaient tout récents, tant chaque chose était restée à la même place. Les mêmes capucines jaunes fleurissaient contre le mur, le même rosier de plein vent portait ces mêmes roses blanches, aux pétales de cire, dont Alwyn avait donné un jour une branche à Marjory, en disant que ces fleurs étaient exactement son portrait.

Marjory s'arrêta toute pensive devant ma porte; son cœur, évidemment, débordait de souvenirs.

— O Alwyn, vous souvenez-vous?

— Si je me souviens... de quoi, ma chérie?

— De *tout*! Du temps où vous me faisiez la cour, vous savez?

Il soupira, presque avec tristesse.

— Je crains de ne vous l'avoir jamais beaucoup faite, Marjory!

— Non, et je n'aurais pas aimé que vous me la fissiez! Je n'aurais pu supporter cela! Mais nous étions si heureux! — moi, du moins, j'étais si heureuse! Je ne savais pas que vous m'aimiez, ni que je vous aimais, seulement, — oh! j'étais si parfaitement heureuse!

— Puisses-tu toujours être aussi heureuse, ma petite rose blanche! Personne de nous ne mérite autant de bonheur que toi!

Il passa quelques jours à la ferme avec elle, puis il partit, me laissant ma petite sœur à moi toute seule.

Je la voyais beaucoup; j'eus le loisir d'examiner un à un tous les pétales de la rose blanche et de pénétrer jusqu'à son cœur, dont j'admirai la rare et parfaite pureté.

Il y a dans notre sexe deux classes de femmes bien distinctes : celles qui plaisent surtout aux hommes, et celles qui plaisent plutôt aux femmes. Marjory appartenait à cette dernière catégorie, et (dussé-je être accusée d'injustice envers les hommes) j'ajouterai que cette catégorie est incontestablement la plus élevée. Marjory ne possédait en aucune façon ce charme terrestre et mondain qui attire autour d'une jeune femme un cercle d'adorateurs. Son charme,

à elle, ne lui faisait que des amis ; mais ceux qu'elle avait une fois gagnés lui étaient acquis pour toujours.

En observant Alwyn attentivement pendant son court passage à la ferme, il me sembla, quand il eut secoué toute la poussière de Londres, que sa nature avait beaucoup gagné, et que je voyais naître en lui pour sa femme une pure et profonde tendresse. On eût dit que son amour, omettant dans le mariage le chapitre de la passion, s'était emparé de celui de l'amitié, et que cette seconde fleur, plus parfaite, commençait à s'épanouir en son âme, semblable à un rosier que je cultivais avec soin au printemps, et qui, après avoir obstinément refusé de fleurir à l'époque accoutumée, me surprit tout à coup, en produisant au mois d'août les plus délicieux boutons.

Je me pris à espérer que le mariage de mon frère deviendrait quelque jour un des nombreux exemples de cette consolante vérité, à savoir qu'il est presque impossible à un homme foncièrement bon de ne pas finir par payer de retour l'affection que lui prodigue une femme noble et aimante.

Nous passâmes ensemble quatre heureuses semaines, ma sœur et moi ; nous parlions sans cesse de l'avenir d'Alwyn, qui était aussi le nôtre ; nous parlions encore, un peu, mais très peu, d'un autre avenir, si vague et pourtant si proche, si étrange et pourtant si singulièrement aimé, qui reposait alors dans les mains du Tout-Puissant, comme il y reste caché maintenaut encore, au milieu des âmes non écloses.

Le dernier jour de ce mois, la veille même du retour d'Alwyn, Marjory vint prendre le thé à la maison. Elle était dans une charmante inquiétude de joie; elle ne pouvait rester cinq minutes assise, elle souriait, elle bavardait sans interruption, elle mettait en désordre mes livres, mon ouvrage. Enfin elle s'approcha du petit bureau où je venais de terminer mes comptes de fin d'année, et s'amusa à regarder tout ce qu'il contenait.

— Vous permettez, Charlotte? Vous n'avez pas de secrets, je suppose? Au moins, vous n'en avez pas pour moi?

— Aucun, mon enfant.

En disant ces mots, je remerciais tout bas le ciel qu'il en fût ainsi, et que toute trace du seul secret que j'eusse jamais eu à lui cacher fût devenu depuis longtemps cendre et poussière dans ma cheminée.

— Votre correspondance n'est pas bien étendue ! vous n'avez conservé que mes lettres et celles d'Alwyn ? Les miennes sont de beaucoup plus nombreuses. Sont-ce là toutes les lettres qu'Alywn vous a écrites depuis son mariage?

— Voulez-vous les lire, madame la jalouse?

— Non, merci, je les ai toutes lues avant vous. Il me donne généralement ses lettres à lire. Cela ne vous froisse pas, sœur chérie?

— Nullement.

— Jalouse! continua-t-elle d'un ton grave. Charlotte, quel étrange sentiment ce doit être que la jalousie! L'avez-vous jamais éprouvé?

— Un peu, — autrefois.

— Moi, jamais! C'est bien naturel. Je n'aurais pu être jalouse que d'Alwyn. Or être jalouse de lui! ce serait impossible, — ce serait de la perversité!

— Vraiment, le pensez-vous?

— Certainement. Je comprends que lorsqu'on s'aime, on soit quelquefois jaloux avant de s'épouser, ou avant les fiançailles. Mais après! Une telle idée n'entrerait jamais dans ma tête. Comment cela serait-il possible, puisque je suis sûre, parfaitement sûre qu'Alwyn m'aime, qu'il ne m'a épousée que par amour? Car enfin, quel autre motif eût-il pu avoir de me choisir pour femme?

— Petite folle!

— Non, je vous le répète, je n'en découvre point. Je ne suis pas jolie, ni très intelligente, je n'ai aucun talent, je ne peux pas plus lui être comparée que la nuit au jour. Quelquefois, lorsque je vois ce que sont d'autres femmes, les femmes qu'il rencontre tous les jours sans se soucier d'aucunes d'elles, je ne puis me lasser d'admirer mon bonheur et de remercier Dieu qui, dans son infinie bonté, a permis qu'Alwyn m'aimât! Charlotte, vous rappelez-vous le jour où je suis tombée dans la neige?

— Oh! oui, je m'en souviens bien!

— Je me disais... ou plutôt je ne me disais rien! C'était comme si quelqu'un m'eût frappée, m'eût étourdie d'un coup violent. Quelque chose répétait sans cesse à mon oreille avec un bruit pareil à celui d'une grosse cloche : « Alwyn part! Alwyn ne se soucie pas de toi! Tu n'as plus qu'à mourir!... » Et, réellement, je crois que j'en serais morte... »

— Marjory, m'écriai-je, n'êtes-vous pas honteuse d'être aussi sentimentale? Vous, une femme mariée et, vous savez, bientôt une... Tenez, prenez les lettres de votre chevalier; il me les a écrites des années avant de vous épouser, et elles étaient bien autrement folles qu'aucune de celles qu'il écrit à présent. Vite, prenez-les!

Et je les lui tendis!... avec cette main, « cette main maudite », comme dit le poète. Oh! plût à Dieu que cette main eût été consumée par les flammes!

Je laissai Marjory à sa lecture et tout en m'occupant de mes

devoirs de maîtresse de maison, j'entrais, je sortais de la chambre. Chaque fois, Marjory levait les yeux sur moi, et je lisais dans son regard, dans son sourire, un commentaire plein d'admiration; je l'entendis même rire cordialement, à elle toute seule, d'un passage plein d'une verve originale et comique. Personne, c'était du moins notre mutuelle conviction, ne savait plaisanter aussi finement qu'Alwyn.

Quand je revins enfin pour tout de bon, après une absence un peu prolongée, ma sœur ne se retourna pas pour me sourire. Elle était assise, immobile; le paquet de lettres, soigneusement renoué, était posé sur ses genoux; sa tête, rejetée en arrière, était appuyée contre le mur. Elle était d'une pâleur mortelle.

— Marjory, chère enfant, qu'avez-vous?

— Oh! rien. J'ai ri un peu trop, voilà tout. Je me suis tout à coup sentie si souffrante! mais je suis mieux maintenant.

Je lui apportai un verre d'eau. Elle leva les yeux sur moi avec un si doux, si triste sourire! on eût dit celui d'une mourante.

— Merci! que vous êtes bonne! Il me semble que vous m'aimez bien, Charlotte.

— Il me semble aussi! Puis-je remettre ces lettres de côté? Les avez-vous lues?

— Toutes.

— Ce sont des lettres délicieuses, n'est-ce pas?

— Oui, délicieuses.

— Alors, les ayant admirées comme c'était votre devoir, mettons-les de côté, et parlons d'autre chose!

— Oh! oui.

Elle tourna sa chaise du côté de la fenêtre et y resta appuyée jusqu'à la tombée du jour. Peu de temps après, je la reconduisis chez elle, comme à l'ordinaire. En passant sur le petit pont, elle s'appuya fortement à mon bras pendant un instant. Je lui demandai si elle souffrait.

— J'ai encore senti ce malaise. L'eau! oh! comme cette eau court vite, comme elle court vite!

Quand je la quittai, elle était assise à la table du souper avec ses grands-parents. Il m'est resté d'elle, à ce moment, un souvenir aussi vivant que le plus parfait des portraits. Elle était blanche comme une statue (mais, à la vérité, elle était toujours pâle). Ses cheveux blonds s'étaient dénoués en partie quand elle avait ôté son chapeau; ses yeux regardaient droit devant elle avec une mélancolique fixité. Ses mains, fines et délicates, étaient croisées sur la nappe; les doigts de sa main droite pressaient étroitement sa bague d'alliance.

O ma sœur! ma pauvre Marjory!

VII

Au milieu de la nuit suivante, je fus réveillée par un message venu de la ferme. Les douleurs de la maternité avaient saisi prématurément ma belle-sœur, et Alwyn n'était pas là, et il ne devait revenir que dans la matinée.

Je me levai, décidée à courir de suite à la ferme, à travers champs, sans attendre que le jour fût venu. En sortant de ma chambre, mon bureau, que je ne voyais pas, me fit trébucher. Une pensée horrible traversa mon esprit comme un éclair. Il fallait que je m'assurasse immédiatement d'un fait. Oui, avant même d'aller près de Marjory, je voulais être satisfaite sur un point.

J'allumai une bougie. Je sortis précipitamment du tiroir le paquet de lettres d'Alwyn. Je les examinai l'une après l'autre, séparément, soigneusement. Au beau milieu de l'une d'elles, dans une feuille avec laquelle il n'avait aucun rapport et où il s'était glissé par le hasard le plus fatal, le plus imprévu, je trouvai le petit fragment de papier sur lequel Alwyn avait écrit que Marjory « devait ignorer jusqu'à son dernier jour qu'il ne l'avait épousée que par reconnaissance. »

Je fus alors convaincue qu'elle avait lu cette phrase, et j'eus en même temps le pressentiment affreux que ces paroles, dans un sens bien différent, hélas! de celui où elles avaient été écrites, allaient se vérifier.....

En traversant les prairies, à l'aube à peine naissante, de ce pas ferme, morne, rapide, avec lequel on marche au-devant de l'inévitable, j'étais aussi certaine que le jour qui commençait devait être le dernier de ma sœur que si j'avais vu cette sentence écrite dans les lignes rouges de l'orient.

Elle était parfaitement calme. Lorsque j'entrai, elle sourit, et me dit :

— Je savais que vous viendriez, Charlotte.

Je me souviens qu'à un moment où ses souffrances étaient extrêmes, elle parla de Rachel, et dit que si c'était un garçon, elle aimerait qu'il fût appelé Benoni.

— Mais son père le nomma Benjamin!... murmura la vieille grand'mère, sachant à peine ce qu'elle disait.

— Mon Dieu, comme elle tremble! Ne vous agitez pas, chérie; Alwyn sera ici dans une heure ou deux. N'est-ce pas heureux, miss Reid, qu'elle n'ait pas demandé une seule fois à voir son mari?

Je lui fis signe de se taire; Marjory continuait à trembler convulsivement. Enfin elle attira ma figure tout près de la sienne, et mettant ses lèvres contre mon oreille :

— Pensez-vous, — ne répétez à personne que je vous ai dit ceci! — pensez-vous qu'il aimera mon enfant? Ce sera *son* enfant aussi, son enfant à lui...

Peu de temps après, le délire s'empara d'elle. Ses paroles étaient rapides, incohérentes, et chacune de ses phrases se terminait par le mot de « reconnaissance ».

Quand Alwyn arriva, les sons de cette voix si étrange, si perçante frappèrent son oreille. On ne lui permit pas de voir sa femme.

Oh! si elle l'avait vu! si elle avait pu comprendre ses intolérables remords, son angoisse poignante! Mais il était trop tard! Je ne pense pas qu'aucune puissance humaine, aucun amour humain eût pu la sauver.

Alwyn parcourut à cheval tous nos environs, affolé, appelant tous les secours médicaux à son aide. Quand il rentra, les cris effrayants d'une voix délirante ne retentissaient plus dans la maison. Je l'attendais à la porte.

Marjory était étendue sur son lit, très calme et très belle, plus belle que nous ne l'avions jamais vue. Son petit enfant mort était couché auprès d'elle. Nous l'avions placé là.

Alwyn n'avait plus de femme, point d'enfant. Il ne lui restait plus que le cœur à jamais déchiré de sa pauvre vieille sœur.

M[rs] Craik, traduction de M[me] E. Paris.

UN GRAND INQUISITEUR D'ESPAGNE

A LA COUR DE FRANCE[1]

VIII

On n'a pas oublié que le gouvernement de Philippe V méditait, depuis quelque temps, de réformer les attributions du Saint-Office, au profit de l'autorité royale, et qu'en revêtant le grand inquisiteur des pouvoirs extraordinaires qui l'accréditaient auprès de Louis XIV, il avait cru, du même coup, envoyer, à Paris, un négociateur habile, s'affranchir, en Espagne, d'une résistance importune et d'un périlleux contrôle. L'occasion d'un conflit s'est offerte; le gouvernement de Philippe V s'était, sans doute, ingénié, un peu perfidement, à la faire naître. Il l'a donc saisie avec empressement, afin d'ouvrir les hostilités contre l'institution trois fois séculaire qui est plus redoutée, par conséquent, plus respectée, plus puissante que le souverain. Pour combattre les prétentions du Saint-Siège, qui poursuit, avec insistance, le rétablissement du tribunal de la nonciature, aboli en 1706, au grand préjudice des finances pontificales[2], don Rafaël Melchor Macanaz, procureur fiscal du conseil de Castille, vient de rédiger un mémoire qui a reçu publiquement l'approbation de Philippe V et qu'il a rédigé d'après son ordre. Macanaz est un juriste distingué qui a prêté jadis son utile concours à l'administration royale, lorsqu'elle était inspirée et dirigée par les fermes conseils de l'ambassadeur Amelot. Aux impatientes revendications du Pape, il oppose les maximes gallicanes que renferment les écrits de l'avocat général Denis Talon, récemment publiés en Hollande. Talon prétend que le temporel et le spirituel doivent être nettement séparés et il établit, par une argumentation solide, l'indépendance absolue du pouvoir royal. A la vérité, ce pouvoir fonctionnait en France et en Espagne d'une façon bien différente; il n'y reposait pas sur les mêmes bases, et ces fières revendications ont paru, dans la Péninsule, tout à fait extraordinaires[3]. Sans se soucier de leur origine, le tri-

[1] Voy. le *Correspondant* des 10 et 25 octobre 1890.

[2] On a vu plus haut que cette négociation se poursuivait, à Paris, par l'entremise du gouvernement français, avec l'envoyé du Pape, Aldovrandi, qui fut, plus tard, nommé nonce en Espagne.

[3] Le courageux mémoire de Macanaz se terminait par ces fières paroles : « Je donnerais ma vie, Sire, pour la défense de la foi catholique; mais, pour

bunal de l'inquisition, gardien vigilant, défenseur naturel des droits du Souverain Pontife, s'est empressé de rendre un jugement qui censure les propositions du procureur fiscal et les déclare, sans restriction, « scandaleuses, téméraires, erronées, blasphématoires, injurieuses aux sacrés conciles, au Saint-Siège, même schismatiques et hérétiques ». Ce jugement bravait en face le roi, ses conseillers et ses ministres. Il justifiait, fort à propos, leurs intentions belliqueuses et fortifiait singulièrement leur audace en aiguisant leur colère.

La voie qu'ils avaient à suivre pour attaquer les prérogatives excessives des inquisiteurs était indiquée par les précédents. C'est à tort qu'on a voulu, plus d'une fois, attribuer, au veedor général et à son illustre conseillère, l'honneur d'avoir levé, contre le Saint-Office, l'étendard de la révolte. Déjà, en 1696, sous le faible Charles II, quatre années seulement avant le règne du premier Bourbon d'Espagne, une junte, dans laquelle siégeaient deux conseillers d'État, deux membres du conseil de Castille, d'Aragon, d'Italie, des Indes, des finances et un des ministres, avait été réunie solennellement pour constater les abus de l'inquisition et étudier les moyens d'y porter remède. En ouvrant, le 4 mai, les séances *de la grande junte*, le ministre avait prononcé les paroles suivantes : « Les altercations survenues dans toutes sortes d'affaires, entre les inquisiteurs et les juges royaux ordinaires, sur des points de juridiction et de privilège, sont si multipliés qu'il en est résulté des inconvénients considérables, lesquels ont troublé la tranquillité des peuples et empêché l'administration de la justice... Ces motifs engagent le roi à charger cette assemblée de proposer une règle fixe, claire et déterminée pour prévenir de tels abus et propre à garantir, au tribunal de l'inquisition, le respect qui lui est dû, tout en réprimant les entreprises des inquisiteurs qui voudraient sortir de leurs attributions. » La grande junte donna, le 21 mai, une consulte fort étendue et très courageuse, dont nous croyons devoir relever, en passant, les passages principaux, parce qu'elle a réellement, au point de vue historique, une importance considérable. — Les inquisiteurs sont si entreprenants, si audacieux, qu'ils paralysent l'exercice de la juridiction royale, en s'arrogeant la connaissance de toutes les affaires, en brisant toutes les résistances par la terreur qu'ils inspirent. — Les officiers du Saint-Office jouissent de privilèges exorbitants, exemption des

tous les points qui ne touchent pas aux principes fondamentaux de cette foi, je ne manquerai pas aux devoirs de ma charge qui consiste à soutenir les droits de Votre Majesté en tout ce qui La concerne. Votre conseil décidera. »

charges de toutes sortes, hommages publics, droit d'asile, etc., qu'une administration équitable ne peut tolérer. — On attend tout de leur influence, on implore leur protection, on méprise les juges de Sa Majesté, on méconnaît ses droits évidents et imprescriptibles. — Les inquisiteurs se sont affranchis depuis longtemps déjà de toutes les restrictions prudentes que Charles V et Philippe II, lui-même, leur avaient imposées. — Ils repoussent toute dépendance, tout contrôle, quoiqu'ils tiennent leur juridiction séculaire de la bienveillance royale. — De là des confusions perpétuelles, de fâcheuses divisions dans le sein du conseil des ministres, le pervertissement du sens public, un grand inquisiteur aussi respecté, plus redouté que le roi, un avilissement très pernicieux de l'autorité.

Pour remédier à ces maux redoutables qui asservissent et avilissent la nation, il convient : 1° que, dans les affaires civiles, l'inquisition soit tenue de juger comme les tribunaux ordinaires; 2° que si, dans le jugement de ces affaires, elle fait usage des censures, on puisse en appeler comme d'abus; 3° que la juridiction inquisitoriale soit limitée et que les privilèges, dont jouissent les familiers du Saint-Office, soient considérablement réduits; 4° qu'on établisse des mesures *pour la prompte expédition des affaires de compétence et de prétentions réciproques.*

Ces conclusions modestes d'un fougueux réquisitoire, conclusions si timorées, qu'elles n'allaient point jusqu'à dépouiller l'inquisiteur de la connaissance des affaires civiles, éveillèrent les frivoles scrupules du débile Charles II que dominait entièrement l'influence du grand inquisiteur Rocaberti. La judicieuse consulte du 21 mai resta lettre morte, et ne sortit point des archives. Mais le gouvernement de Philippe V y pouvait puiser à son aise des arguments et des armes.

Il se montra, tout d'abord, non moins vigoureux qu'absolu, agissant, dans cette occurrence, non comme un poltron révolté qui court au-devant du péril avec l'aveuglement du désespoir, mais comme un brave qui a maintes fois affronté le feu et qui obéit audacieusement, sur le champ de bataille, à des résolutions méditées. Malheureusement pour lui, ces résolutions, quelque peu téméraires, n'étaient nullement conformes au sentiment public. Elles furent exécutées sans mesure et avec un emportement qui le froissa. L'armée des fonctionnaires ne marchait pas avec confiance. L'impopularité amena la défection, et la défection devait conduire fatalement à la défaite. Philippe V fit disparaître les affiches par lesquelles le Saint-Office avait publié son décret; il prescrivit aux inquisiteurs de le révoquer; comptant sur les dévoués suffrages du conseil de Castille, où il avait fait entrer récemment les protégés de Mme des

Ursins et ceux du veedor général, il lui fit enjoindre d'ordonner la suppression du décret; afin de l'intimider, il exila l'un de ses membres, don Louis Curiel, qui avait réfuté par écrit le mémoire de Macanaz, ainsi qu'un Dominicain, qui blâmait publiquement le procureur fiscal; celui-ci osa même insinuer qu'un roi ayant institué le Saint-Office, un autre pourrait bien l'abolir. Mais les résistances ne furent point vaincues. L'inquisition, tout en reconnaissant avec humilité qu'on ne pouvait refuser à Philippe V le droit de supprimer le tribunal de la Suprême, soutint obstinément que les actes dont on lui faisait un crime étaient, purement et simplement, les conséquences naturelles, nécessaires, légitimes de l'institution même du Saint-Office; que, par conséquent, *tant qu'il existerait*, on ne saurait, sans injustice, considérer ces actes comme des abus. C'était la maxime formulée, plus tard, par un ordre célèbre : *Sint ut sunt aut non sint*. Madrid était en effervescence; une émeute semblait imminente. Le conseil de Castille prit peur; il voulut gagner du temps et évita de faire connaître son avis. Mis en demeure, un peu plus tard, de se prononcer, il approuvera le décret de l'inquisition. Dans ce conflit mémorable entre un souverain qui voulait être absolu et une institution dont les pouvoirs émanaient originairement de l'autorité royale, ce fut cette autorité qui succomba. On a raconté que Philippe, épouvanté, à la fin, de sa propre hardiesse, alarmé par les cris de sa conscience, applaudit tout bas à sa propre déconvenue.

Avant que cette humiliante solution n'intervînt, on vit se produire, en France, sous les yeux même de Louis XIV, un incident assez ridicule et fort étrange, qui causa, pendant quelques jours, une certaine émotion. Le mardi 31 juillet, dans la matinée, à Paris et à Versailles, sur les principaux monuments, à Marly, sur les murs du palais où résidaient alors le roi et le cardinal, apparut le décret de l'inquisition. Sans consulter ni le souverain ni les ministres, sans obtenir ni leur permission ni leur aveu, de son propre mouvement, François Giudice y avait fait afficher, après l'avoir revêtu de sa signature, la sentence par laquelle un tribunal étranger flétrissait, censurait, frappait d'anathème les doctrines constitutionnelles si chères au cœur de Louis XIV, sur lesquelles reposaient la souveraineté et l'indépendance monarchiques. Le scandale fut grand à la cour, et l'écho en parvint bientôt à Madrid. Par ce coup d'audace, qu'on ne devait guère attendre d'un personnage aussi courtois, aussi prudent, aussi correct, le grand inquisiteur bravait le roi de France et le roi d'Espagne, il revendiquait hautement, avec une belle et provoquante énergie, la responsabilité d'un acte que Philippe V considérait comme criminel; mais il sau-

vegardait habilement son autorité vis-à-vis du tribunal dont il était le chef et le directeur, vis-à-vis du Pape, qui lui en avait confié la présidence. Les honneurs du siècle sont précaires; peut-être, le cardinal voulut-il, dans cette circonstance, faire purement et simplement son devoir[1].

L'inquisition n'avait, en France, aucun caractère officiel; on l'y connaissait à peine; elle n'y exerçait aucune autorité. Louis XIV aimait réellement le cardinal et voulut bien croire qu'il s'était vu dans la nécessité d'obéir à sa conscience; il prit la chose en homme d'esprit et affecta de n'y attacher aucune importance. A peine parut-il s'en apercevoir. C'était le meilleur moyen de la faire oublier. Elle avait pourtant paru grave à l'un des fonctionnaires de la monarchie, qui voulut en saisir le Parlement. Nous avons trouvé, aux archives des affaires étrangères, une note sans signature, très étendue et très virulente, destinée au premier avocat général, Joly de Fleury[2]. On y rencontre des passages éloquents, expression curieuse de l'indignation qui passionnait son auteur : « Je prends la liberté de vous adresser le décret du cardinal del Giudice; vous y verrez avec étonnement M. Talon, avocat général et président de la cour, traduit et condamné au tribunal de l'inquisition, ses excellents écrits, faits par ordre du roi pour soutenir les droits de sa couronne, indignement flétris par une censure injurieuse, la magistrature outragée, votre ministère honteusement avili et dégradé, les maximes du Parlement sur les libertés de l'Église gallicane, qui sont le plus ferme appui du trône, traitées de scandaleuses et d'hérétiques. »

« ... Ces foudres injustes qui, sans doute, partent de Rome, n'ont été forgées que pour joindre le mépris à l'insulte et braver le roi de plus près sur son trône. Le cardinal a passé les monts; il a pénétré dans le royaume et, dans le temps même que le roi a fait partir ses troupes victorieuses pour soumettre les Catalans rebelles,... le ministre de son petit-fils, admis dans Marly, accueilli de la cour, assemble son conseil,... tient son lit de justice, rend sa sentence abusive et s'efforce de saper, s'il était possible, par le fondement, ces colonnes inébranlables qui font la solidité du trône. »

[1] On peut croire, d'ailleurs, que François Giudice connaissait d'avance le décret du Saint-Office et qu'il en avait lui-même inspiré la rédaction. Les mémoires du marquis de Saint-Philippe, dont on voudrait pouvoir reconnaître l'impartiale véracité, parce qu'ils fourmillent des plus curieuses anecdotes sur la cour d'Espagne, racontent, en effet, qu'avant son départ de Madrid, le grand inquisiteur avait reçu très secrètement une copie du mémoire de don Melchor Macanaz.

[2] Joly de Fleury devint, sous le Régent, procureur général au Parlement et membre du conseil de conscience.

. . . .

« A la vue d'un tel décret, pouvez-vous donc garder le silence?... L'ennemi est chez vous, comment ne pas vous défendre?... L'esprit de M. Talon vit en vous; ses ouvrages, ses exemples, ont été pour vous des leçons domestiques; vous remplissez le même ministère, vous avez prêté les mêmes serments!

« ... Le roi vient de donner au Parlement, à la vue de toutes les nations, des marques glorieuses de sa confiance, en remettant entre ses mains un monument auguste de sa sagesse et en se reposant sur lui de l'exécution de ses dernières volontés.

« ... Si une main sacrilège attentait à ce trésor précieux, quelles seraient votre vigilance et votre sévérité? Le dépôt des lois du royaume et de ses libertés ne doit pas vous être moins cher... Vous en êtes responsable envers le roi et le public... Je sais qu'il est pénible d'avoir toujours les armes à la main. Encore les généraux d'armée voient-ils finir la guerre. Ils goûtent, à la fin, les douceurs de la paix et se reposent à l'ombre de leurs lauriers; mais il ne doit y avoir ni paix ni trêve pour le magistrat; nous n'avons pas toujours des voisins qui veulent ravager les provinces; mais la vérité a toujours des ennemis! » . . . .

Ce fut en vain que l'auteur de ce fougueux et tragique appel au zèle du Parlement voulut opposer les foudres de l'avocat général à celles de l'inquisiteur... Alors comme aujourd'hui, dans les affaires importantes, le ministère public ne pouvait intervenir sans les ordres du ministre. Il convenait à Louis XIV que l'on gardât le silence. Joly de Fleury n'eut donc qu'à se taire.

IX

« Je ne sais pas quelles instructions M. le cardinal aura dans la suite, écrivait, le 14 mai, Torcy à Pachau; mais, jusqu'à présent, il n'a rien dit d'assez important pour avoir fait marcher un cardinal, grand inquisiteur d'Espagne. Bien des gens croient aussi que quelque intérêt particulier aura été la cause de son voyage. » Sans que la nature de cet intérêt lui eût été clairement révélée, le public en avait deviné quelque chose. Si mystérieux qu'eussent été les entretiens pendant lesquels l'ambassadeur et le ministre avaient conféré sur la succession, la régence et la tutelle; si discrets, si prudents qu'ils se fussent montrés, si mesurées que fussent leurs paroles, on commençait, dès les premiers jours d'août, à dire tout haut que François Giudice était venu en France pour contester les droits du duc d'Orléans, pour soutenir, auprès de Louis XIV, les prétentions du roi d'Espagne. Ces prétentions étaient connues. Seules, elles pouvaient expliquer pourquoi un personnage dont les

fonctions étaient, à Madrid, fort importantes et fort actives, ne se hâtait point d'y retourner, alors que les motifs apparents de son ambassade n'existaient plus. Un parti puissant, celui des whigs, qui avait quelque peu abusé du pouvoir sous la direction de Marlborough, que les habiles intrigues de Harley et de Saint-John en avaient chassés, qui aspirait violemment à le reprendre et qui était à peu près assuré de le ressaisir, lorsque la fin, certainement prochaine de la reine Anne, livrerait le trône d'Angleterre[1] à la maison de Hanovre, ne perdait aucune occasion d'avilir l'œuvre de ses successeurs, qui avaient, disait-il, acheté la paix par des moyens précaires, instables, indignes de l'honneur britannique. L'ennemi l'avait obtenue en consentant aux renonciations. Mais elles étaient mal assurées et n'offraient pas une garantie suffisante. Ces propos perfides tenaient perpétuellement en échec l'autorité du ministère tory. Les rumeurs auxquelles donnait lieu, en ce moment, la mission du grand inquisiteur, leur fournissaient un élément précieux. Justement inquiet, violemment troublé, Bolingbroke fit part à Torcy, le 9 août, la veille même du jour où la reine devait mourir, de son mécontentement et de ses alarmes par une lettre confidentielle dont nous avons vu l'autographe aux Archives des affaires étrangères. Elle est véhémente, pressante, presque impérative; elle trahit une anxiété profonde, une indignation sincère et vaut la peine d'être citée presque entièrement :

« Quoique je vienne d'écrire fort amplement à MM. d'Iberville et Prior[2], la reine a voulu que je me servisse du même courrier pour vous communiquer la surprise et le chagrin que lui causent les bruits qui courent ici depuis quelque temps.

« On prétend que le Roi Catholique ne veut plus s'en tenir aux renonciations qu'il a faites ni aux engagements qui ont été pris pour empêcher la réunion des deux monarchies; on prétend que le cardinal Judice traite actuellement cette affaire à la cour de France, et on ajoute, ce que je ne croirai jamais, qu'il a obtenu des actes et des révocations contraires à tout ce qui a été réglé dans les traités d'Utrecht à cet égard.

[1] La santé de la reine Anne, qui se livrait, disait-on, à des excès de table fréquemment renouvelés, paraissait alors irrémédiablement compromise. Une attaque l'avait frappée le 10 juillet; elle mourut le 10 août suivant.

[2] D'Iberville représentait alors la France en Angleterre. C'était un habile homme qui avait déjà rempli une mission difficile auprès de Philippe V, en 1710. Confident de Saint-John, vicomte de Bolingbroke, le poète Prior remplissait, en France, les fonctions de ministre plénipotentiaire; il avait joué un rôle très important dans les premières négociations qui préparèrent les préliminaires de Londres et jetèrent les fondements de la paix. L'abbé Gautier, son ami, y avait aussi participé fort activement.

« Je ne vous dirai pas, Monsieur, qu'après une entreprise de cette nature, les stipulations les plus solennelles deviendraient, à l'avenir, de nul poids; je ne veux, non plus, entrer dans aucun détail des suites funestes de l'infraction d'un article qui sert de base et de fondement à la paix; ce serait supposer, en quelque façon, que ces bruits et les avis dont je viens de parler sont fondés.

« Je me borne, Monsieur, à vous représenter la nécessité qu'il y a à mettre les esprits en repos sur un point de cette importance, La paix n'est pas encore générale et il n'y a rien qui puisse tant contribuer à rendre difficiles les traités qui restent à faire, que de voir déjà des contraventions à ceux qui ont été faits.

« Je me flatte, Monsieur, de recevoir, dans peu, votre réponse et d'être, par là, en état de donner à la reine une satisfaction entière. »

Louis XIV avait coutume de faire fléchir, devant la raison d'État, toutes les considérations personnelles. La correspondance de l'abbé Gautier confirmait absolument les impressions de Saint-John. Dans cette grave occurrence, l'hésitation n'est pas permise. La reine Anne vient de mourir; déjà Bolingbroke et Oxford, nos amis, interrogent sur un ton menaçant; qu'adviendra-t-il de nos relations avec l'Angleterre lorsqu'ils seront remplacés, au pouvoir, par les ministres malveillants et belliqueux de la nouvelle dynastie? Les renonciations mutuelles de Philippe V au trône de France et des princes français au trône d'Espagne ont sauvé les deux couronnes. Louis XIV y a consenti, sous l'irrésistible pression d'une fatalité inexorable et parce que la France était dans l'impossibilité absolue de continuer la guerre; mais il y a consenti de bonne foi. La paix, si chèrement, si cruellement achetée, va-t-elle être compromise par les ambitieux caprices de son petit-fils et par son manque de foi? Cette pensée le fait frémir et il décide immédiatement qu'il n'en sera rien. En conséquence, d'une part, son envoyé d'Iberville assurera le cabinet britannique de la scrupuleuse observation des engagements souscrits par le roi de France; de l'autre, Philippe devra ratifier purement et simplement les conventions que son grand-père a fait négocier pour lui avec la Hollande et il rappellera sans tarder le grand inquisiteur, malgré l'affection sincère qu'on lui porte à Versailles; en outre, le chevalier de Saint-Georges, qui a déjà quitté Bar-le-Duc pour se rendre en Écosse, sera contraint de revenir sur ses pas. C'est ainsi qu'on dissipera tous les soupçons et tous les prétextes.

« Le comte de Peterborough [1] m'a entretenu, avant son départ,

[1] Charles Mordaunt comte de Peterborough, ancien lord de la Trésorerie sous Guillaume III, membre du conseil privé de la reine Anne, général en chef des troupes anglaises en Espagne, esprit fécond, actif, généreux, che-

des bruits relatifs à la révocation des renonciations. Je lui ai répondu que j'observerai ponctuellement tout ce que j'ai promis par les traités, que je n'avais pas seulement songé à faire le moindre changement aux renonciations solennelles faites par le roi mon petit-fils, qu'il pouvait le dire à la reine sa maîtresse et l'assurer que je maintiendrai exactement la paix.

« ..... J'ai fait la même déclaration à Prior.

« ..... Quoique les nouvelles assurances que vous donnerez de mes sentiments doivent suffire, je veux encore faire connaître plus particulièrement leur sincérité par la demande que je ferai au roi d'Espagne de rappeler auprès de lui le cardinal del Giudice.

« Il aura peine à s'y résoudre, parce que le cardinal le sert bien, mais je n'oublierai rien pour lui persuader que cette considération doit céder à celle du repos public [1]. »

En effet, après avoir invité Philippe, le 14 août, en répondant à sa lettre du 29 juillet [2], à ratifier, sans aucune modification, le traité conclu en son nom avec les États-Généraux ; à y laisser inscrire expressément les renonciations telles qu'elles figurent dans les premières conventions d'Utrecht, « pour ne point donner lieu de croire et de dire qu'il cherche à revenir sur un acte qu'il a solennellement juré [3], il lui adresse de sa main, le 25 août, la très sage et très importante communication que l'on va lire :

« Vous avez été certainement affligé de la mort précipitée de la reine de la Grande-Bretagne. Ce triste événement n'excite aucun trouble en Angleterre, mais il introduit dans le gouvernement plusieurs personnes dont les maximes sont bien différentes de celles que cette cour a suivies depuis près de quatre ans. La plupart des régents [4] souhaitent la guerre avec plus d'ardeur que le conseil précédent ne demandait la paix. Comme je veux éviter avec soin tout prétexte de rupture, j'ai détourné le chevalier de Saint-Georges du dessein qu'il avait de passer en Angleterre et en Écosse, et je lui ai fait comprendre qu'il ne pouvait envisager que sa perte infaillible, s'il tentait une pareille entreprise, seul, dénué de tout secours de ma part... Ainsi, la régence d'Angleterre n'aura qu'à louer ma bonne foi sur un article du traité.

valeresque, avait beaucoup contribué, par sa vaillante intervention, à la prise de Barcelone. Il fut chargé de plusieurs missions diplomatiques. Macaulay l'appelle « le dernier des chevaliers errants ».

[1] *Louis XIV à d'Iberville*, le 22 août 1714.

[2] Citée plus haut. Philippe y exprimait la prétention de ne point insérer, dans son traité avec la Hollande, le texte des *Renonciations*.

[3] *Louis XIV à Philippe V*, 14 août 1714 (Archives des affaires étrangères).

[4] Un conseil de régence gouvernait l'Angleterre en attendant l'arrivée du roi Georges.

« J'ai peine à vous parler d'un autre article qui regarde Votre Majesté; mais il est, cependant, trop essentiel pour vous le cacher. Vous avez vu, par ma dernière lettre, que le comte de Peterborough m'avait entretenu des soupçons que le séjour du cardinal del Giudice, auprès de moi, causait en Angleterre. Vous en verrez les effets plus clairement marqués dans la lettre que m'écrit mon envoyé et dans celles qu'il a reçues de Bolingbroke... Je crois véritablement qu'il est de la sagesse d'avoir égard à des soupçons, quoique mal fondés, lorsqu'il s'agit de conserver la paix et d'ôter aux malintentionnés tout prétexte un peu spécieux d'exciter les peuples et de rallumer le feu de la guerre.

« Je verrai avec regret partir le cardinal del Giudice, parce que ses intentions sont admirables, sa manière de traiter facile, et que vous ne pouviez m'envoyer de ministre qui me fût plus agréable; mais il faut avoir égard aux conjonctures, et je suis bien fâché qu'elles demandent que vous le rappeliez incessamment. Du caractère dont il est, il ne vous servira pas moins utilement à Madrid qu'auprès de moi...

« Ménagez, pour vos intérêts, le nouveau gouvernement d'Angleterre; vous trouverez des difficultés et essuierez des plaintes de sa part... Maintenez vos droits, mais ne donnez pas lieu de renouveler une guerre dont vous auriez peine à maintenir le poids. »

Torcy a cru devoir faire suivre cette lettre de ses exhortations personnelles qu'il adresse à Mme des Ursins. Puisqu'elle lui a demandé de lui rendre toute sa confiance, afin qu'ils puissent servir, de concert, les intérêts communs des deux couronnes, il profite de l'occasion pour lui faire entendre de prudents avis : « Beaucoup de sagesse de la part du roi, une exacte observation des traités, les démarches nécessaires pour confirmer la sincérité de ses intentions, détruiront les artifices des ennemis de la paix, mais il y faut donner beaucoup d'attention et ne pas mépriser les faux bruits [1]. »

Si l'on croyait encore à Madrid, d'après les dernières dépêches du cardinal, que le neveu de Colbert et le roi lui-même avaient pu prêter une oreille complaisante à ses ouvertures, touchant la succession et la tutelle, on dut être, cette fois, tristement et complètement désabusé. Aussi bien, dès que la cour d'Espagne a su que François Giudice n'avait pas craint de signer le décret du Saint-Office, lui qui ne signait pas d'ordinaire les sentences de la *Suprême*, et de le faire afficher sur les murs de Marly, défiant ainsi l'autorité souveraine du roi son maître, la déférente affection

[1] *Torcy à la princesse des Ursins,* 23 août 1714 (Archives des affaires étrangères).

[2] *Pachau à Torcy,* 20 août 1714.

que lui portait Philippe a-t-elle fait place au ressentiment irréfléchi qu'inspirent souvent les déceptions amères. Tandis que Louis XIV prenait la peine d'exposer à son petit-fils les nécessités cruelles qui le forçaient de mettre fin à la mission de cet habile, fidèle et *admirable* serviteur, tandis qu'il le plaignait sincèrement de l'obligation malheureuse que lui imposaient les circonstances, un rappel brutal, suivi bientôt d'un ordre d'exil, était signifié au grand inquisiteur.

Ce fut Grimaldo qui le lui expédia en deux lignes, sans ménagement, sans commentaire. Par une lettre du 20 août, il invitait le cardinal à revenir immédiatement à Madrid, « où l'appelaient des affaires plus graves encore que celles dont la conduite lui avait été confiée près de la cour de France [1]. » — « Des raisons dont j'informerai, dans quelques jours, Votre Majesté, écrivit le même jour Philippe à son aïeul, m'engagent à ordonner au cardinal del Giudice de se rendre à Madrid avec la même diligence qu'il a faite pour passer auprès de vous. Je vous prie de l'agréer et que je remette dans quelques jours à vous en dire les motifs. » Le 31 août seulement, alors qu'il a reçu déjà la lettre par laquelle Louis XIV demande, pour rassurer l'Angleterre, le rappel de son ambassadeur, le jeune roi daigne entrer, avec lui, dans quelques explications. Il ne s'agit plus seulement d'un rappel; pour punir le cardinal de sa témérité et de sa perfide entente avec la cour de Rome, on le contraindra de résigner les hautes fonctions dont l'a revêtu le Saint-Siège.

« Je n'ai différé de vous mander pour quelles raisons j'ai rappelé si précipitamment le cardinal del Giudice, que parce que je n'étais pas encore déterminé au parti que je devais prendre sur une condamnation qu'il a rendue, à Marly, le 30 juillet dernier... par laquelle il condamne, en qualité de grand inquisiteur, non seulement un recueil présenté au conseil de Castille, par mon procureur général, pour établir l'étendue de ma régale, selon les lois de ce royaume et même suivant les conseils et décrets des Pères de l'Église, mais encore le livre du président Talon, qui traite de l'autorité des rois en ce qui concerne la juridiction ecclésiastique. Mon premier mouvement contre un si mauvais procédé à mon égard se bornait à l'obliger, lorsqu'il serait ici, à réparer l'insulte qu'il m'a faite en la personne de mon procureur général. Mais les suites qu'on m'a fait voir que pourrait avoir la témérité du cardinal, si, revenant ici grand inquisiteur, il voulait soutenir sa sentence, me déterminent à l'obliger de me donner sa démission de grand inquisiteur *avant que de rentrer en Espagne*, ayant des soupçons,

[1] *Grimaldo à Giudice* (Archives d'Alcala).

outre cela, qu'il a le dessein d'empêcher l'accommodement que j'étais près de conclure avec la cour de Rome et qu'il a, en cela, des vues très préjudiciables à mon État et d'autant plus condamnables que la confiance que j'avais en lui devait l'engager à tenir une conduite toute différente [1]. »

On avait éloigné le cardinal afin de pouvoir frapper plus aisément l'inquisition. C'eût été folie, en effet, que de ne point s'opposer à ce qu'il rentrât en Espagne avec tout son prestige, du moment que, pour défendre les privilèges du Saint-Office, il s'était mis en pleine révolte contre l'autorité royale. En arrivant à Bayonne, François Giudice y trouva une nouvelle lettre de Grimaldo, l'invitant à y demeurer jusqu'à ce qu'il eût pleinement accompli les désirs de Philippe V.

La diplomatie de Louis XIV était trop expérimentée et trop alerte, pour ne point tirer profit de toutes les circonstances. Après avoir rassuré de nouveau les régents sur les intentions de son petit-fils, le grand roi jugea convenable de leur *laisser croire* que Philippe avait rappelé son ambassadeur pour donner à l'Angleterre un témoignage irrécusable de son bon vouloir et de sa bonne foi. Il écrivit donc à d'Iberville, le 27 août : « Je vous ai déjà fait savoir que les bruits concernant la révocation étaient absolument faux; ce que je puis encore dire... c'est que les actes de la renonciation du roi mon petit-fils ont été solennellement enregistrées dans tous les Parlements et dans toutes les cours supérieures de mon royaume et qu'il faudrait la même solennité pour la révoquer, puisqu'on ne change pas, par un acte secret, ce qui a été fait si authentiquement... » Et il ajoute, quelques jours après, le 1er septembre : « Vous annoncerez à Bolingbroke le départ du cardinal... Le roi lui avait ordonné de partir avant d'avoir reçu ma lettre... *Mais n'en parlez pas, s'il vous plaît.* Il a fait une démarche qui a fort déplu au Roi Catholique et qui n'a nul rapport aux affaires générales de l'Europe [2]. »

On ne cessait, d'ailleurs, de se demander, à Madrid, comment il se faisait que cette démarche et surtout l'audacieuse manifestation de Marly n'eussent pas provoqué la colère de Louis XIV. La cour d'Espagne souffrait de son indifférence, elle allait jusqu'à en conclure que Giudice avait demandé et obtenu l'autorisation de Sa Majesté Très Chrétienne, que le roi de France était le complice du grand inquisiteur. La correspondance de Pachau et de Mme des Ursins avec Torcy, du président Orry avec son frère le Jésuite, est

[1] *Philippe V à Louis XIV*, le 31 août 1714.
[2] *Louis XIV à d'Iberville,* 27 août et 1er septembre 1714. (Archives des affaires étrangères.)

l'expression fort intéressante de ces soupçons indignés. Pachau rapporte et commente longuement les rumeurs qui lui parviennent. « Cette affaire fait grand bruit, et l'on est surpris que M. le cardinal, qui ne signe pas ordinairement les décrets de l'inquisition, ait signé celui-ci de préférence, surtout étant en France et le décret dont il s'agit concernant aussi le livre de M. Talon[1]..... Le mécontentement de Sa Majesté Catholique est extrême. Les inquisiteurs, qui avaient d'abord fait semblant de courber la tête, prétendent maintenant qu'il ne leur est pas possible de s'opposer au grand inquisiteur! Le conseil de Castille fait défection; il a approuvé provisoirement leurs remontrances et va procéder à un nouvel examen du mémoire de M. Macanaz[2]. » — « Je n'ai jamais été plus surprise, écrivait la princesse des Ursins, que lorsque j'ai su, par le roi d'Espagne, le sujet de mécontentement qu'il a eu de M. le cardinal de Giudice... Je suis fort attristée que ce cardinal, que j'ai toujours estimé, ait pris un parti qui lui attire la disgrâce de Sa Majesté[3]. »

Torcy veut justifier entièrement son maître de toute participation aux actes étranges du cardinal. Rien de plus faux et de plus absurde que les bruits qui courent à ce sujet en Espagne. Comment le roi pourrait-il approuver des maximes qui sont en opposition formelle avec les doctrines de l'Eglise gallicane, avec les dogmes constitutionnels de la monarchie française? « Je vous avoue, Madame, que les lettres de Madrid m'étonnent et que je ne saurais comprendre qu'on ait voulu faire partir de Marly les foudres que le cardinal a lancées contre les officiers du roi son maître. » — « Il n'est pas vraisemblable que Sa Majesté souffrît non seulement sous ses yeux, mais encore dans son royaume, un décret de l'inquisition contre un des officiers de sa couronne[4] ! »

« Le 29 août, le roi tint le conseil d'État à Versailles et en partit, après son dîner, pour venir à Fontainebleau. » Dangeau, qui accompagne partout la cour et qui consigne quotidiennement dans ses mémoires, avec la scrupuleuse et plate exactitude que l'on sait, les faits mémorables dont il est témoin, date cette éphéméride de Petit-Bourg. Non moins circonspect que bien informé, il ajoute, le lundi 3 septembre : « Le cardinal del Giudice vint ici de Paris; le roi lui avait donné ici un bel appartement; mais il a reçu l'ordre du roi d'Espagne de partir en grande diligence, et il prendra congé du roi demain pour s'en aller à Madrid en poste... On lui a fait

[1] *Pachau à Torcy*, 20 août 1714. (Archives des affaires étrangères).
[2] *Pachau à Torcy*,, 3 septembre 1714.
[3] *La princesse des Ursins à Torcy*, 21 août 1714.
[4] *Torcy à Pachau et à Mme des Ursins*, le 3 septembre 1714.

quelques affaires sur les ordonnances qu'il avait faites à Marly comme grand inquisiteur et, par-dessus cela, son séjour dans ce pays-ci faisait faire des raisonnements aux étrangers qu'on est bien aise de faire finir... » Ce fut le 9 septembre, dans la soirée, que le cardinal quitta Paris, avec son neveu, le prince de Cellamare. Celui-ci devait bientôt y revenir comme ambassadeur d'Espagne, pour se mettre résolument à la besogne et pousser à bout la téméraire entreprise dont son oncle avait jeté les mystérieux fondements. La colère de Philippe V a frappé le grand inquisiteur comme un coup de foudre. Soudainement déchu d'une situation que lui enviaient les plus hauts personnages, le cœur brisé, il s'achemine tristement vers un redoutable inconnu. Mais il n'a pas perdu l'espérance. Louis XIV lui conserve son amitié, le Pape l'approuve et le protège. Le roi d'Espagne a entrepris, contr l'inquisition, contre l'âme même de son peuple, une lutte insensée et qu'il n'aura pas le courage de soutenir. Rome est patiente et ne manque point, tôt ou tard, de châtier les révoltes des pusillanimes.

L'audience de congé a été cordiale et fort longue. Louis XIV a oublié l'audacieuse inconvenance de Marly, ou, s'il s'en souvient encore, il n'en garde nulle rancune au cardinal. Le 4 novembre, à Fontainebleau, des paroles de mansuétude, de consolation et de regret sont tombées avec effusion de ses augustes lèvres. Le 7, deux jours avant le départ de François Giudice, voulant lui offrir une marque toute particulière d'affectueuse estime, il a chargé Torcy de lui faire remettre, en son nom, un beau diamant. Une lettre flatteuse l'accompagne :

« Fontainebleau, 7 septembre 1714.

« Quoique vous ne puissiez douter, Monseigneur, des sentiments du roi pour Votre Éminence, et que vous ayez dû connaître que l'affection de Sa Majesté est jointe à l'estime particulière qu'Elle vous a témoignée, Elle a, cependant, voulu vous en donner encore une marque avant votre départ et Elle souhaite que vous receviez le diamant que je vous envoie, par son ordre, comme un souvenir de la satisfaction qu'Elle a eue de vous avoir eu quelque temps auprès d'Elle. »

Louis XIV condamne ainsi la rigueur de son petit-fils. Il la trouve injuste, maladroite, impolitique. Il connaît, de vieille date, son incurable versatilité. Un homme de l'importance et de l'intelligence du grand inquisiteur revient tôt ou tard au pouvoir. Le roi de France n'entend pas se priver personnellement des services qu'il peut lui rendre. Le dévouement du cardinal lui sera, sans doute, d'autant plus fidèle, que sa bienveillance à son égard contraste

d'une façon plus éclatante avec l'ingratitude du jeune roi d'Espagne. Giudice affecte, d'ailleurs, de ne pas comprendre qu'il ait pu encourir la disgrâce de son maître parce qu'il a fait, à Marly, son devoir comme il l'a fait à Rome, en Sicile, en Espagne, dans toutes les circonstances. Lorsqu'il a vu, pour la dernière fois, le roi de France, à Fontainebleau, il s'en est expliqué avec lui et, le lendemain, il en a conversé avec Torcy beaucoup plus longtemps.

« Il paraît surpris, mande ce dernier, le 10 septembre, au veedor général, qu'une chose qu'il croyait toute simple fût relevée de cette façon à Madrid... En Espagne, le tribunal de l'inquisition, comme les évêques dans les autres pays, a le droit de censurer les propositions contraires à la religion, et les fidèles ont le devoir de les lui déférer. L'écrit de Macanaz l'a été à l'inquisition par une infinité de canaux différents. Les huit conseillers du tribunal ont délibéré et rédigé unanimement le décret qu'ils ont envoyé au cardinal et qu'il a dû signer pour remplir les devoirs indispensables de sa charge. Si Sa Majesté le roi d'Espagne est mécontent de ce que le décret qui concerne un de ses officiers ne lui a pas été communiqué auparavant, la faute en est au tribunal pour le cas où, en ne le faisant pas, il a manqué à l'usage, mais le cardinal ne saurait en être responsable. » Telle est, en substance, l'argumentation assez spécieuse du grand inquisiteur. « Je crains, Monsieur, ajoute Torcy, que, croyant punir le cardinal del Giudice, on ne lui donne un nouveau crédit en Espagne et à Rome, en lui ôtant la charge de grand inquisiteur. Si la démarche qu'il a faite a été trop précipitée, on ne doit point en inférer que ses intentions soient mauvaises. Il paraît fort attaché au roi d'Espagne... *Un nouvel inquisiteur sera peut-être beaucoup plus à craindre s'il est Espagnol...* »

Le ministre des affaires étrangères n'était pas seul à tenir ce langage. Giudice a su se ménager, en France, des amis sûrs qui non seulement l'excusent avec plaisir, mais qui sont tout disposés à prendre sa défense[1], s'il a besoin, un jour ou l'autre, de leur protection.

[1] « Son Eminence m'a déclaré », écrit au ministre des affaires étrangères (9 septembre 1714) le chevalier de Rossi, — personnage italien fort bien vu du cardinal et l'un des agents secrets de Torcy, — « qu'il est pénétré de la générosité et des manières affables et pleines de bonté de Sa Majesté. Il m'a dit que le roi, au lieu d'entrer au conseil, mardi dernier, à Fontainebleau, l'a fait appeler et l'a honoré d'une audience particulière d'une heure et demie... Tombant alors sur ce qu'il pense de M. le chancelier (Voysin), il me témoigna qu'il n'avait pas trouvé tant d'ouverture, de capacité et de facilité à faire plaisir dans aucun ministre... et il ajouta : Certainement, après M. de Torcy, c'est le ministre qui me paraît être le plus habile. »

X

Trois jours après le départ du grand inquisiteur, un événement de la plus haute importance s'accomplissait au delà des Pyrénées. Le 12 septembre, Berwick emportait d'assaut Barcelone, la ville rebelle, dont l'opiniâtre et magnifique résistance, digne d'une cause meilleure, défiait insolemment, depuis neuf annéès, au grand préjudice de l'autorité royale, tous les efforts de l'armée et de la diplomatie espagnole. Nous avons parlé ailleurs, avec quelque détail[1] des causes multiples qui avaient prolongé le siège de la fière cité; nous avons montré la Catalogne rejetant toutes les offres de Philippe et exigeant, pour déposer les armes, la confirmation pure et simple de ses antiques privilèges, — l'archiduc Charles, devenu empereur d'Allemagne, prodiguant aux révoltés ses encouragements et les témoignages intéressés de son affection; — le gouvernement anglais plaidant leur cause pour lui être agréable et aussi pour faire parade de ses maximes libérales; — le jeune roi sollicitant avec ardeur les secours de son aïeul et chargeant le grand inquisiteur de les obtenir; — Louis XIV conseillant, pour la forme, le pardon et l'indulgence, satisfait, au fond, que Philippe ne se montrât pas complètement docile à ses avis et qu'il entendît maintenir intégralement les prérogatives de son pouvoir royal, mais déclarant avec énergie qu'il n'enverrait point de renforts sous les murs de Barcelone, tant que son petit-fils ne renoncerait pas à *la garantie ultérieure* qu'il exigeait des États-Généraux pour la principauté de Mme des Ursins, et n'aurait point consenti à la ratification du traité conclu, en son nom, avec Leurs Hautes Puissances; — les résistances du jeune souverain s'inclinant avec respect devant ce refus péremptoire; — Philippe V écrivant à Louis XIV d'assez mauvaise grâce par l'entremise du cardinal... « ... Puisque vous faites dépendre la venue des secours que vous m'avez destinés, pour la réduction de Barcelone, de ce que je signe ma paix avec la Hollande sans y faire mention de la souveraineté, j'envoie l'ordre à mes plénipotentiaires de le faire[2], » — et Louis XIV répondant, avec une satisfaction empressée... « Je reçois, comme une marque de votre tendresse pour moi, la déférence de Votre Majesté à mes conseils... ainsi, dès l'instant que le cardinal del Giudice m'a remis votre lettre du 17 du mois dernier, j'ai dit au duc de Berwick de partir incessamment pour se rendre devant Barcelone... j'ajoute encore neuf bataillons avec quinze que vous m'avez demandés, outre les seize bataillons français que vous avez déjà en Catalogne[3]. »

[1] *La Coalition de* 1701 *contre la France,* vol. II, chap. VI et VII.
[2] *Philippe V à Louis XIV*, 17 mai 1714. Autographe.
[3] *Louis XIV à Philippe V,* 4 juin 1714. Autographe.

— Berwick, dont la popularité est grande en Espagne et dont le nom, illustré par la victoire d'Almanza, y vaut, à lui seul, une armée, est arrivé en Catalogne, au commencement de juillet. Il a, suivant son habitude, organisé froidement, lentement, méthodiquement les opérations du siège. « Il s'est déterminé à ouvrir tellement le front de l'attaque que l'on pût, pour ainsi dire, entrer dans la ville en bataille[1]. » Sommés, le 6 septembre, de faire leur soumission, les rebelles ont répondu, comme à l'ordinaire, par des paroles dédaigneuses. Quelques jours après, malgré une résistance héroïque, ils étaient contraints par des forces supérieures de mettre bas les armes. Bientôt toute la Catalogne est soumise et s'abandonne au bon vouloir du roi d'Espagne.

Ce triomphe devait remplir de joie le cœur de Philippe V; il savait bien qu'il était assuré du moment que son aïeul lui envoyait un si habile général à la tête d'une nouvelle armée; mais il était convaincu qu'on l'eût acheté par des concessions beaucoup moins rigoureuses, si son ambassadeur se fût montré plus habile ou plus fidèle. Il ne pardonnait pas cette nouvelle humiliation à François Giudice, et Mme des Ursins, qui n'avait guère confiance dans l'issue du congrès de Bade, ne lui pardonnait pas, non plus, d'avoir laissé fuir une aussi belle occasion de réaliser la plus chère de ses espérances. Le cardinal était parti chargé du fardeau de leurs soupçons et de leurs rancunes. Il était trop lourd pour que Son Eminence pût achever son voyage sans prendre forcément un repos de quelque durée. En Espagne, elle n'eût pas manqué de se justifier publiquement et de défendre, avec ardeur, les intérêts du Saint-Office. Les affaires de l'inquisition s'en fussent bien trouvées; mais l'autorité du roi et le crédit de la princesse eussent pu grandement en souffrir. C'est pourquoi, dans ces circonstances, l'exil du grand inquisiteur s'imposait.

A Bayonne, il rencontra son compatriote le prince Pio, l'un des familiers les plus intimes de Philippe V, que Sa Majesté Catholique avait envoyé au-devant de l'ambassadeur disgracié pour lui intimer l'ordre d'interrompre son voyage, lui faire part des volontés royales et l'amener, si cela était possible, à résipiscence... Il y retrouva aussi une illustre victime des méfiances du gouvernement espagnol, Marie-Anne de Neubourg, veuve de Charles II, exilée depuis huit ans et qui tenait sa cour dans une ville française, sous les majestueux auspices de l'inviolable hospitalité du roi Louis XIV, plus somptueusement que ne le permettaient ses médiocres ressources. La présence à Bayonne de cette princesse que l'on avait

[1] *Mémoires* du maréchal de Berwick.

soupçonnée d'intrigues contre l'influence de Mme des Ursins sans pouvoir l'en convaincre, fut, en même temps, pour François Giudice, un avertissement salutaire et une consolation précieuse. Le cardinal trouva son logement tout prêt. Le jour même de son arrivée, le 18 septembre, il eut une longue conférence chez la reine avec le prince Pio; le lendemain, il dîna chez l'évêque. « M. le prince Pio est ici depuis vendredi », manda, le 19 septembre, à Torcy l'échevin Daguerre, qui le tenait au courant des événements et des intrigues de Bayonne... M. le cardinal de Giudice arriva hier à midi. Ils ont eu de longues conférences ensemble et furent hier jusqu'à minuit chez la reine. Il y avait assemblée et bal jusqu'à trois heures. Je crois qu'ils y sont retournés ce soir. Monseigneur notre évêque leur donne demain à dîner. Je ne sais s'ils pourront faire sa paix avec la reine que de mauvais esprits égarent... Cette bonne princesse a le faible de les écouter[1]. »

Philippe ne peut ignorer que ses procédés rigoureux à l'égard de son ambassadeur causeront au roi son aïeul une grande surprise et un mécontentement assez vif, puisque l'affection de Louis XIV pour François Giudice a voulu ignorer et pardonner l'incartade étonnante de Marly. Il cherche donc, par ses lettres des 5 et 6 septembre, à expliquer l'obligation dans laquelle il s'est trouvé de sévir, à calmer des impressions qui lui sont probablement assez peu favorables, tout en se montrant, d'ailleurs, fort irrité contre l'inquisition. « Je vous ai mandé les raisons qui m'avaient engagé à rappeler le cardinal et même à lui demander la démission de sa charge de grand inquisiteur avant que de rentrer en Espagne. J'ai choisi le prince Pio pour aller l'attendre à Bayonne et tâcher, avant d'en venir à cette extrémité, de l'engager à réparer le tort qu'il semble qu'il m'ait voulu faire et en éviter les suites. Le prince Pio est de ses amis. Il a beaucoup d'esprit et il lui fera mieux comprendre qu'un autre la faute qu'il a faite et que je suis cependant prêt d'oublier, s'il veut en prévenir les conséquences. Cette marque de ma bonté le touchera peut-être, et je le souhaite, car, d'ailleurs, je fais cas du cardinal; mais je me dois et à mon État une attention toute particulière contre les entreprises des inquisiteurs qui n'ont déjà que trop empiété sur l'autorité des rois d'Espagne, quoiqu'ils n'eussent encore jamais attaqué, comme le cardinal vient de le faire, la liberté des fiscaux des conseils de représenter, à leurs tribunaux, les lois et les pragmatiques du royaume, quand il s'est

[1] Si nous donnons suite à cette étude, nous aurons l'occasion de parler plus amplement au lecteur de la reine Marie-Anne et de leur faire connaître les curieux motifs qui avaient brouillé Druillet, l'évêque de Bayonne, avec Sa Majesté déchue.

agi de défendre les régales de leurs rois... Je ne suis pas moins prévenu que vous des mérites particuliers de ce cardinal et je lui reconnais toutes les bonnes qualités qui lui ont attiré votre estime; mais la sentence qui condamne le livre du président Talon et l'écrit par lequel mon fiscal prouve ma régale, rendue à mon insu, dérangerait fort les dispositions favorables où je suis pour lui s'il ne prévenait lui-même le préjudice qu'il a semblé vouloir me faire, et c'est sur quoi j'attends de ses nouvelles. »

« Le procédé du cardinal est étonnant, écrit à son tour, Mme des Ursins, le 16 septembre, au ministre des affaires étrangères, vous ne sauriez croire la peine que cela me fait, ayant toujours été de ses amis et d'une attention continuelle à lui rendre de bons offices... C'est une chose étrange que les travers dont les plus honnêtes gens sont quelquefois capables. Rien ne fait plus connaître la faiblesse humaine. Je souhaite, de tout mon cœur, Monsieur, que le repentir de cette Éminence suive de près sa faute... Les bons sujets de Sa Majesté sont indignés de sa conduite et se figurent qu'il y a là quelque raison cachée qu'on ne saurait comprendre. »

Pour maintenir la paix de l'Europe, Louis XIV commande encore en Espagne; mais, depuis quelques années, il n'intervient, dans les affaires administratives de la Péninsule, qu'avec beaucoup de prudence et de modération. En principe, il est d'avis que les rois doivent être maîtres chez eux, et, s'il n'approuve pas toujours la politique intérieure de Philippe V, s'il la trouve, parfois, médiocre, inhabile, inutilement, maladroitement agressive, s'il s'intéresse particulièrement au grand inquisiteur, qui a su capter son bon vouloir, il est loin d'approuver les tentatives envahissantes du Saint-Office, il ne voit pas sans une secrète satisfaction que son petit-fils veuille être le seul à régner dans son royaume. Cette fois encore, il donnera un avis, il fera part de ses appréciations personnelles, mais son langage sera très mesuré; ses recommandations, fort opportunes et fort sages, seront extrêmement discrètes. Prévoyant bien que le jeune roi n'obtiendra pas une victoire décisive dans la lutte qu'il a entreprise, il lui fera entendre qu'il en redoute l'issue sans le décourager pourtant par un blâme formel : « J'étais en peine de la résolution que vous auriez prise à l'égard du cardinal del Giudice, et j'apprends avec plaisir que vous cherchez des expédients pour lui faciliter les moyens de réparer ce qui vous a déplu dans sa conduite. Je suis persuadé qu'il vous est personnellement attaché; mais, d'ailleurs, plus l'autorité de l'inquisition s'est étendue en Espagne, plus la prudence est nécessaire quand il s'agit de l'attaquer, et ce n'est que dans des conjonctures et des temps plus tranquilles qu'on peut songer à la renfermer dans ses justes bornes. »

Les conseils que Torcy adresse, par le même courrier (17 septembre 1714), au veedor général sont plus nettement formulés : « Outre les mérites personnels du cardinal, son attachement pour le roi son maître et ses bonnes intentions, le roi croit que, dans un État où la domination du prince n'est pas aussi parfaitement affermie qu'elle le sera, s'il plaît à Dieu, dans la suite, *il faut* user de beaucoup de circonspection, de sagesse et de modération quand il s'agit d'attaquer un tribunal aussi respecté et aussi autorisé que l'est, en Espagne, celui de l'inquisition[1]. »

La mission du grand inquisiteur était terminée; elle n'avait pas répondu aux espérances de Philippe et de son ambitieuse conseillère. Comme nous l'avons déjà fait remarquer, les décisions par lesquelles Louis XIV releva Brancas de ses fonctions et permit au veedor général de prolonger sa résidence en Espagne précédèrent de quelques jours l'arrivée du cardinal à Paris; — il plaida inutilement la cause d'Anne-Marie de la Trémoille; — il demanda, en vain, que la Hollande *garantît ultérieurement* sa souveraineté; que la formule des renonciations ne fût point textuellement insérée dans les conventions négociées avec les États-Généraux; qu'on modifiât le texte du traité de Rastadt, conformément au désir formel de Philippe, et que l'intervention de la France aidât l'Espagne à repousser les prétentions du Portugal. — Torcy n'encouragea point ses mystérieuses ouvertures concernant la succession, la régence et la tutelle; — le grand roi ne voulut pas les entendre. François Giudice ne put donc remplir aucune des instructions écrites ou verbales qu'il avait reçues. Mais, en présence des périls dont les aspirations belliqueuses du nouveau gouvernement d'Angleterre menaçaient l'Europe toujours frémissante, dans une situation qui pouvait devenir très difficile, alors qu'il était particulièrement nécessaire de restaurer l'harmonie que les derniers événements avaient quelque peu compromise, il sut, par le charme et la bonhomie de son aimable éloquence, calmer les déplaisirs de Louis XIV, dissiper ses doutes, contribuer puissamment, en un mot, et, suivant l'expression déjà citée de Mme des Ursins, « à rétablir l'intelligence entre le grand-père et le petit-fils, qui était fort désirable ».

Il rendit, par là, aux deux couronnes, un service important. Ce fut l'honneur de son ambassade.

COURCY.

[1] Le même jour, il écrit à la princesse des Ursins : « Le cardinal del Giudice a donné tant de marques de son attachement pour Sa Majesté Catholique, que j'espère qu'il n'oubliera rien pour La satisfaire et, certainement, ce serait dommage de perdre un si bon sujet et si capable de La bien servir. »

VICTOR HUGO APRÈS 1830

SIXIÈME PARTIE[1]

Les Jumeaux. — Les Rayons et les Ombres. L'Académie française.

I

Victor Hugo, dans ses Préfaces, avait proclamé l'avènement de l'histoire au théâtre; il professait que l'auteur dramatique doit mêler à l'élément éternel, à l'élément humain et à l'élément social « un élément historique », qu'il doit peindre, « chemin faisant, tout un siècle, tout un climat, toute une civilisation, tout un peuple[2] ». Ce programme, il le remplissait à sa façon. Il avait emprunté à l'histoire d'Angleterre deux de ses drames, *Cromwell* et *Marie Tudor;* deux à l'Italie, *Lucrèce Borgia* et *Angelo;* deux à l'Espagne, *Hernani* et *Ruy Blas.* L'histoire de France ne lui en avait encore fourni qu'un seul, *Marion de Lorme.* Convenait-il que nous fussions plus mal partagés que nos voisins? Le poète ne le pensa point. Il aimait d'ailleurs la symétrie, et puisque l'Angleterre, l'Italie et l'Espagne avaient chacune deux drames, force était bien que la France en eût deux, elle aussi. C'est donc à notre histoire qu'il demanda, en 1839, le sujet de la pièce qui devait succéder à *Ruy Blas.*

Dans *Marion de Lorme*, il avait peint le roi Louis XIII et montré, derrière lui et au-dessus de lui, l'*homme rouge*, le cardinal de Richelieu. Dans son nouveau drame, il mettra en scène la reine Anne d'Autriche, Louis XIV à son aurore, et au-dessus du jeune roi et de sa mère, le cardinal Mazarin.

[1] Voy. le *Correspondant* des 25 juin, 10 juillet, 10 et 25 août, 10 septembre, 25 septembre et 10 octobre 1890.

[2] Préface d'*Angelo.*

Voltaire, dans le *Siècle de Louis XIV* et le *Dictionnaire philosophique*, raconte que Louis XIV avait eu un frère, et un frère aîné, dont l'existence ne lui avait été révélée qu'à la mort de Mazarin. Pour assurer sa propre tranquillité et le repos de l'État, le roi avait fait enfermer son frère au château de l'île Sainte-Marguerite, puis à la Bastille, où il était mort en 1703, après avoir porté, jour et nuit, pendant quarante-deux ans un masque dont la mentonnière avait des ressorts d'acier qui lui laissaient la liberté de manger avec le masque sur son visage. Soulavie, dans les Mémoires apocryphes du maréchal de Richelieu, avait complété le récit de Voltaire, en ajoutant que les deux princes étaient jumeaux, nés tous les deux le 5 septembre 1638 : Louis XIV, le matin, à midi; le Masque de fer, à huit heures et demie du soir [2].

Cette histoire ne tenait pas debout, mais elle était faite à souhait pour ravir d'aise Victor Hugo. Ces deux hommes, l'un qui trône à Versailles, au milieu de la cour la plus brillante de l'univers; l'autre qui est prisonnier à la Bastille; — l'un qui se nomme Louis le Grand et devant qui l'Europe entière s'incline en l'appelant *LE ROI;* l'autre qu'on désigne sous le seul nom de *Prisonnier de Provence;* — l'un dont le visage auguste et rayonnant n'apparaît aux regards éblouis des courtisans que comme l'image même du soleil, *nec pluribus impar*, l'autre dont ses geôliers eux-mêmes n'ont jamais vu les traits et dont la figure est couverte d'un masque de fer : ces deux hommes dont la destinée est si différente et qui cependant ont une origine commune, nés tous les deux le même jour, dans le même palais, de la même mère, fils de France tous les deux et frères jumeaux : quelle antithèse! et l'histoire en offre-t-elle une autre qu'on lui puisse comparer? C'est sur cette *antithèse* qu'allait reposer le nouveau drame de Victor Hugo, et il lui donna pour titre : *les Jumeaux*.

Il commença de l'écrire le 26 juillet 1839. Le premier acte était terminé le 8 août. Le deuxième fut écrit du 10 au 15 août. Le troisième acte, commencé le 17 août et interrompu le 23, n'a pas été terminé.

D'où vient que ce drame, déjà conduit à sa moitié, soit resté inachevé?

Voici l'explication donnée par Victor Hugo et reproduite par l'un de ses secrétaires, M. Richard Lesclide.

Le poète, contre son habitude, parla prématurément de son œuvre. Il en lut quelques scènes dans une soirée tout intime, à

[1] Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, ch. xxv. — *Dictionnaire philosophique*, t. Ier, p. 375 et 376, édition de 1771.

[2] *Mémoires du maréchal de Richelieu*, t. III, ch. ix.

laquelle assistait Louis Boulanger. Le soir même, Louis Boulanger, sous le coup de l'impression que lui avait causée cette lecture, ne put se tenir de raconter la nouvelle œuvre du Maître devant un petit groupe d'amis dont faisait partie Alexandre Dumas père. Ce dernier trouva le sujet de son goût, et, sans perdre une heure, il se tailla un roman dans le drame de Hugo : avec les *Jumeaux*, il fit le *Vicomte de Bragelonne.*

En apprenant l'indiscrétion de Louis Boulanger et ses suites, Victor Hugo entra dans une grande colère et jeta au feu le manuscrit des *Jumeaux.* « Non, dit Mme Drouet, qui était dans le cabinet du poète pendant qu'il faisait ce récit à son secrétaire, non, vous n'avez pas jeté votre manuscrit au feu; vous l'avez emporté et enfoui dans quelque coin où on le retrouvera un jour[1] ! »

Il est parlé des *Jumeaux* dans *Victor Hugo raconté*[2], mais le *témoin* s'est bien gardé d'y donner l'explication qu'on vient de lire. C'est qu'à ce moment Alexandre Dumas vivait encore. On attendra sa mort pour l'accuser, non d'un simple plagiat fait à ses risques et périls, mais d'un véritable abus de confiance, d'une honteuse trahison.

Cette accusation est évidemment mensongère. D'après la version de Victor Hugo, recueillie par M. Richard Lesclide, c'est à l'époque même où il composait son drame, au mois d'août 1839, qu'il en aurait lu quelques passages à Louis Boulanger et que celui-ci en aurait parlé devant Alexandre Dumas. Ce serait *peu de temps après* que Dumas aurait écrit le *Vicomte de Bragelonne*, dès 1839, par conséquent, ou, au plus tard, dans les premiers mois de 1840. Mais le *Vicomte de Bragelonne* n'est venu qu'après les *Trois mousquetaires* et *Vingt ans après*, qui sont de 1844 et de 1845; ce roman n'est lui-même que la suite de *Vingt ans après* et n'a paru qu'en 1847[3].

Mettons donc hors de cause Alexandre Dumas et le *Vicomte de Bragelonne*, et voyons si l'analyse même de la pièce ne nous apprendra pas le vrai motif qui a déterminé le poète à ne pas terminer son drame.

Le premier acte se passe près la porte Bussy, sur une petite

[1] *Propos de table de Victor Hugo,* recueillis par Richard Lesclide, p. 167. — *Les Jumeaux* ont été publiés, en 1889, dans les *Œuvres inédites* de Victor Hugo.

[2] *Victor Hugo raconté,* t. II, p. 478 : « M. Victor Hugo, après les *Burgraves,* s'éloigna du théâtre, bien qu'il eût un drame presque achevé *depuis 1838, les Jumeaux.* » Au lieu de *1838,* il faut lire *1839.*

[3] Le premier chapitre du *Vicomte de Bragelonne* fut publié par le *Siècle* le 20 octobre 1847.

place où se dresse la baraque du bateleur Guillot-Gorju. Au lever de la toile, le comte Jean de Créqui, proscrit depuis dix ans et rentré en France de la veille pour conspirer contre le Mazarin, est en train, afin de mieux cacher son jeu, de revêtir les bas jaunes, le justaucorps et le haut-de-chausses de Guillot-Gorju. Le duc de Chaulne et le comte de Bussy traversent en causant le fond de la place. Le hasard veut qu'ils parlent justement du comte Jean et nous apprennent son histoire, qu'une fille lui est née, voici tantôt dix-sept ans, dans des conditions mystérieuses, et que cette fille, restée en France, s'appelle maintenant Alix de Ponthieu, qu'elle est belle comme le jour et vit au fond des bois comme une cénobite.

Cependant la foule s'est amassée devant la baraque. Le comte Jean monte sur le tréteau et réussit si bien son premier boniment, que tout le monde le prend pour le vrai Guillot-Gorju, à commencer par le lieutenant de police Benoît Trévoux, venu là pour arrêter le bateleur. Maître Benoît Trévoux a compté sans son hôte. Le comte Jean, qui vient de passer dix ans à l'étranger, connaît naturellement tous les secrets du lieutenant de police, même ceux de son ménage. Il a précisément dans sa poche une lettre qui établit la participation de maître Benoît à un complot contre le cardinal. Cette lettre n'est rien moins qu'une lettre de la reine à son frère le roi d'Espagne : Anne d'Autriche, qui est à la tête du complot, mande à son frère qu'elle compte sur son bon secours et le sollicite d'envoyer une escadre en Gascogne et une armée en Savoie ; elle lui donne du reste les noms des principaux conjurés, et ce pauvre Benoît Trévoux figure sur la liste. Comment cette lettre est-elle arrivée aux mains du comte Jean ? Oh ! mon Dieu, de la façon la plus simple du monde. Il la tient de Guillot-Gorju, qui la lui a passée en même temps que sa casaque. A ce moment d'ailleurs entre dans la baraque une femme voilée, qui n'est autre qu'Anne d'Autriche elle-même. Elle vient se faire dire la bonne aventure. Le comte Jean la reconnaît, et il profite de l'occasion pour lui toucher un mot de son fils, le Masque de fer. La reine est si troublée que, ne sachant plus comment faire pour rentrer chez elle incognito, elle demande au faux Guillot-Gorju de lui en fournir le moyen. Qu'à cela ne tienne ! Maître Benoît Trévoux qui assiste à l'entretien et qu'elle ne connaît pas, bien qu'elle conspire avec lui, dont elle connaît seulement l'écriture, prend du papier et, sur l'ordre du comte Jean, écrit : *Laissez passer cette dame et sa suite*, signé : *TRÉVOUX*. Anne d'Autriche, de plus en plus convaincue qu'elle a affaire à un magicien, tire de son doigt sa bague en sardoine et la remet au comte : quand il voudra voir la reine, il lui

suffira de montrer cette bague, les portes s'ouvriront sur-le-champ devant lui.

A peine Anne d'Autriche s'est-elle éloignée, que le duc de Chaulne et le comte de Bussy reviennent sur la place, toujours en causant d'Alix de Ponthieu. D'autres seigneurs les rejoignent, le comte de Brézé, le vicomte d'Embrun, et tous se déchaînent contre Mazarin. Jean de Créqui trouve le lieu et le moment favorables pour se faire reconnaître, pour annoncer qu'il conspire et qu'il a pris la perruque noire et les bas jaunes de Guillot-Gorju, afin de changer

La forme de la France et la face du monde.

Ce boniment n'a pas moins de succès auprès des gentilshommes que celui de tout à l'heure auprès des bourgeois, et les quatre seigneurs lui promettent solennellement, sur la place publique, de lui prêter aide et secours pour renverser Mazarin.

Cependant la nuit est venue, mais la journée du comte Jean n'est pas finie. Il est d'ailleurs en veine ce jour-là. Il n'y a qu'un instant Guillot-Gorju lui donnait une lettre de la reine. Voici maintenant que Tagus, le valet du bateleur, lui apporte un papier qu'il vient de chiper dans la poche d'un sergent et qui porte ces deux lignes : *Vous pouvez vous fier au porteur du présent*, signé : *MAZARIN*. Il met le billet de Mazarin dans sa poche avec la lettre et la bague de la reine, et il attend. Cette fois, c'est Alix de Ponthieu qui arrive, Alix sa fille qu'il n'a pas vue depuis dix ans, qui vit « comme une cénobite », et qui vient demander à Guillot-Gorju de l'aider à sauver le Masque de fer, enfermé au château de Pierrefonds. Elle ne sait pas le nom du prisonnier, elle n'a pas vu ses traits, elle ignore tout de lui ; mais un soir elle l'a aperçu, par un soupirail grillé, allant et venant dans son cachot, comme un spectre, et elle en est tombée amoureuse. Le comte Jean, effrayé, essaie de lui montrer les périls de son entreprise; mais comme la petite tient bon, le pauvre père finit par lui dire qu'elle peut compter sur lui.

Au second acte, nous sommes à Pierrefonds, dans le cachot du Masque de fer, et nous y sommes en compagnie d'Alix, qui entre là comme dans un moulin. Elle éprouve le désir bien naturel de voir la figure de celui à qui elle a donné son cœur et pour qui elle est prête à donner sa vie. Comme elle a les mains pleines d'or, le geôlier consent à défaire le masque du prisonnier; déjà la clef est dans le cadenas, quand soudain retentit un coup de pistolet, tiré par le soldat de garde. Le gouverneur, M. de la Ferté-Irlan,

accourt, suivi de nombreux guichetiers, et se met aux ordres du soldat, dès que celui-ci lui a montré le billet de Mazarin, disant : *Vous pouvez vous fier au porteur du présent.* Devenu maître au château, le soldat ne perd pas de temps. Il commande qu'on fasse rentrer la garnison, qu'on ne laisse dehors aucun homme de garde et qu'on lui apporte toutes les clefs. Cela fait, et quand le gouverneur, — un gouverneur d'opérette, — a passé par la plaque de la cheminée, qui se referme derrière lui, le soldat ôte sa perruque : c'est le comte Jean. La garnison est prisonnière, le geôlier est captif, le gouverneur est pris comme un rat dans une ratière : il ne reste plus à Alix et au Masque de fer qu'à prendre la clef des champs. Le comte Jean sort le dernier, comme il sied au capitaine qui vient de sauver son équipage.

Un salon magnifique et délabré dans le vieux château de Plessis-les-Rois, tel est le décor du troisième acte. Ce château est celui de Jean de Créqui. Il est inhabité depuis dix ans, et c'est pour cela que la reine mère, le roi Louis XIV et Mazarin y sont venus afin de pouvoir y causer sans témoins. Puisqu'ils sont seuls, pourquoi se gêneraient-ils? Anne d'Autriche se répand en injures contre le cardinal; celui-ci la paye de la même monnaie, jusqu'à ce que Louis XIV, ennuyé de tout ce bruit, dise qu'il est tard et qu'il va se coucher. La reine le suit : Mazarin ne tarde pas à en faire autant. Le comte Jean, qui est à cent lieues de se douter que son château a pour hôtes, cette nuit-là, d'aussi illustres personnages, arrive alors avec Alix et le Masque de fer. Son premier soin est de limer le cadenas du masque. « Qu'il est beau ! » s'écrie Alix, qui se retire d'ailleurs presque aussitôt pour aller chercher des clefs. Son père l'accompagne, laissant le prisonnier seul. Celui-ci n'a que le temps de se cacher derrière un paravent : un « homme pâle avec un linceul rouge » vient d'entrer; c'est Mazarin qui ne peut dormir et, toussant, malade, à demi mort, reparaît pour refaire le monologue d'*Hernani*, un exposé magistral de l'état de la France et de l'Europe en l'an de grâce 1661, un magnifique cours d'histoire à l'usage du frère de Louis XIV, *ad usum Delphini*...

Ici s'arrête le manuscrit avec cette mention : *Interrompu le 23 août par la maladie.* Quand Victor Hugo sera revenu à la santé, il aura relu ses trois actes et il aura reconnu que son drame n'avait pas le sens commun, que les plus beaux vers du monde ne pouvaient déguiser l'inanité du sujet et le ridicule de l'action, que derrière ce masque enfin il n'y avait pas de visage. Et voilà pourquoi les *Jumeaux* sont restés inachevés.

II

Le 12 juillet 1839, peu de jours avant celui où Victor Hugo allait commencer d'écrire les *Jumeaux*, la Cour des pairs avait condamné à la peine de mort Armand Barbès, convaincu d'avoir préparé l'attentat du 12 mai précédent et d'avoir été « dans l'exécution de cet attentat, et avec préméditation, l'un des auteurs de l'homicide volontaire commis sur la personne du sieur Drouineau, lieutenant au 21e régiment de ligne[1] ».

L'arrêt avait été rendu dans la soirée. Victor Hugo raconte que, ce soir-là, « il était à l'Opéra, où l'on jouait un acte de la *Esmeralda;* il était entré à l'orchestre pour entendre l'air des cloches[2] ». L'acte joué, il apprit la nouvelle, alla sur le théâtre et monta à la régie, où, sur la table du régisseur absent, il écrivit ces quatre vers :

Par votre ange envolée ainsi qu'une colombe!
Par ce royal enfant, doux et frêle roseau!
Grâce encore une fois! grâce au nom de la tombe!
    Grâce au nom du berceau!

Il mit ces vers sous enveloppe et les porta aux Tuileries, où ils furent immédiatement remis au roi.

Les souvenirs de Victor Hugo l'ont mal servi; ou plutôt, ici encore, il a commis une erreur volontaire, car sa mémoire ne le trompait que quand il le voulait bien. C'était chez lui un principe que tout événement un peu important devait se rattacher à son œuvre par quelque endroit. *Notre-Dame de Paris* sera publiée le jour où l'on démolira l'archevêché. Le *Roi s'amuse* sera joué le jour où l'on tirera sur le roi Louis-Philippe. La première représentation de la *Esmeralda* aura lieu juste à l'heure où l'on apprendra la mort de Charles X. On chantera « l'air des cloches » de cette même *Esmeralda* le soir de la condamnation de Barbès. La vérité est que, le vendredi 12 juillet 1839, le théâtre de l'Opéra a donné la quarante-deuxième représentation du *Don Juan* de Mozart, sans aucun fragment d'*Esmeralda*[3]. Le premier acte, qui était quelquefois joué seul avec un ballet, ne l'a pas été une seule fois pendant le mois de juillet 1839[4].

Victor Hugo ne met pas en doute que si le condamné du 12 juillet n'a pas été exécuté, ce ne soit à lui qu'on le doive. Il donne à

[1] *Gazette des Tribunaux*, 13 juillet 1839.
[2] *Victor Hugo raconté*, t. II, p. 199.
[3] Archives du théâtre national de l'Opéra. — Renseignement communiqué par M. Ch. Nuitter, archiviste de l'Opéra.
[4] *Ibid.*

entendre que l'exécution devait avoir lieu dès le 13 juillet au matin, mais qu'elle fut empêchée par ses vers. Illusion de poète! Ce ne sont pas ses quatre vers qui ont fait rentrer l'échafaud sous la place de Grève. Barbès n'avait que vingt-neuf ans; sa jeunesse et son attitude devant la Cour des pairs lui avaient valu d'ardentes sympathies; la presse et l'opinion se refusaient à voir en lui un assassin. Restait l'émeutier; mais pouvait-on le traîner à l'échafaud, pour fait d'insurrection politique, le jour anniversaire du 14 juillet, dans le mois anniversaire du 28 juillet 1830? Louis-Philippe était trop fin pour commettre si grosse sottise. Il n'eut pas un instant d'hésitation. Dès la première minute, il fut décidé à gracier Barbès. Le 13 au matin, il répondait aux vers de Victor Hugo par le billet suivant :

Ma pensée a devancé la vôtre. Au moment où vous me demandez cette grâce, elle est faite dans mon cœur. Il ne me reste plus qu'à l'obtenir.

LOUIS-PHILIPPE [1].

Si court que soit ce billet, Victor Hugo a jugé bon de ne pas le reproduire en entier dans son autobiographie; il l'a réduit à cette simple ligne : « La grâce est accordée, il ne me reste plus qu'à l'obtenir [2] » Le poète supprime dans la lettre du roi tout ce qui montre que Louis-Philippe a fait grâce spontanément, et que sa décision était prise avant que les vers de l'auteur de *Ruy Blas* ne fussent arrivés aux Tuileries. Si Barbès a été gracié, Victor Hugo et la *Esmeralda* ne sont pour rien dans l'affaire.

III

A la fin d'août 1839, laissant là, pour n'y plus revenir, son drame des *Jumeaux*, Victor Hugo partit pour la Suisse, remonta le Rhin de Strasbourg à la chute de Laufen, visita Berne, Lucerne, Lausanne, puis Marseille, Toulon, Arles, Avignon [3]. Il était de retour à Paris au milieu d'octobre [4].

Au moment où il y arrivait, une vacance venait de se produire à l'Académie, par suite du décès de M. Michaud, l'historien des croisades [5]. Le poète posa sa candidature. On lit dans *Victor Hugo*

[1] *L'Événement* du 29 août 1850.
[2] *Victor Hugo raconté*, t. II, p. 201.
[3] *En Voyage.* — Œuvres inédites de Victor Hugo, 1890.
[4] Lettre à Mlle Louise Bertin, du 30 septembre 1839 : « Je serai à Paris du 15 au 20 octobre. » (*Lettres de Victor Hugo aux Bertin*, p. 116.)
[5] M. Michaud était mort le 30 septembre 1839.

raconté : « M. Victor Hugo se présenta une seconde fois en 1839 : l'Académie lui préféra M. Molé [1] ». Deux erreurs en deux lignes. En 1839, Victor Hugo se présentait *pour la troisième fois* [2]. L'Académie ne lui préféra pas M. Molé, qui ne fut nommé qu'en 1840 et qui ne s'était pas mis sur les rangs pour succéder à Michaud. Les concurrents du poète en 1839 étaient M. Casimir Bonjour, M. Vatout... et Berryer.

Berryer était à ce moment le maître incontesté de la tribune. C'était le temps où Timon écrivait : « Depuis Mirabeau, personne n'a égalé Berryer [3]; » — où Royer-Collard disait avec l'autorité de sa parole : « J'ai entendu Mirabeau dans sa gloire; j'ai entendu M. de Serre et M. Lainé : aucun n'égalait M. Berryer dans les qualités principales qui font l'orateur [4]; » — où l'un de ses adversaires politiques, le publiciste Henri Fonfrède, écrivait à un ami, dans une lettre particulière : « Berryer est le plus grand orateur qu'on ait jamais entendu [5] ». Il n'était pas seulement le prince des orateurs, il était aussi le chef d'un grand parti. Sa candidature était dès lors une grosse affaire. Elle passionnait la cour et la ville, la presse et les salons, le Palais-Bourbon et le Luxembourg [6]. Le gouvernement s'en émut; ses journaux se jetèrent dans la lutte avec ardeur, et à leur tête le *Journal des Débats*, où M. Cuvillier-Fleury publia des articles violemment hostiles. Il était certes permis à ceux dont Berryer était l'adversaire de ne point l'aimer, de dire, par exemple, comme M. Doudan, au sortir d'une séance où l'orateur légitimiste avait été magnifique : « Je n'aime point que l'on ait du talent quand on n'est pas de ma paroisse. » M. Cuvillier-Fleury allait beaucoup plus loin. Il n'accordait pas que Berryer eût du talent; tout au plus avait-il « des poumons redoutables ». Berryer, un orateur! Allons donc! un avocat et pas davantage, l'avocat des intérêts du prince de Polignac et de la petite cour de Goritz! « De grâce, disait-il, que l'Académie ne devienne pas une succursale de la Basoche, une doublure de la société des Bonnes-Études [7]! » L'article fit scandale, si bien que son auteur fut obligé d'écrire, le 19 novembre, au rédacteur du *Courrier français* :

1 *Victor Hugo raconté*, t. II, p. 483.

2 Voy., sur ses deux premières candidatures, le *Correspondant* des 10 et 25 septembre.

3 *Le Livre des orateurs*, par Timon (M. de Cormenin), t. II, p. 231.

4 Paroles de Royer-Collard à un de ses neveux, M. Genty de Bussy. *Berryer au barreau et à la tribune*, par Alfred Nettement, p. 47.

5 *Œuvres complètes de Henri Fonfrède*, t. X, p. 213.

6 *Galerie des contemporains illustres*, par un homme de rien (M. Louis de Loménie), 1839.

7 *Journal des Débats*, 16 novembre 1839.

Vous prenez texte de mon article pour attribuer à ce que vous appelez le *Château* l'opinion que j'ai exprimée... J'habite, il est vrai, le château, mais je n'ai pas charge de le représenter... Mon opinion m'appartient, elle n'engage personne [1].

Au milieu de tout ce bruit, que devient Victor Hugo? Il était du coup passé au second plan et faisait presque figure de candidat ministériel. La censure administrative, oubliant les injures dont il l'avait accablée, le prenait sous sa protection. Un journal voulut publier un dessin, le moins politique et le plus inoffensif du monde : l'Académie, sous les traits d'une bonne vieille, recevant à la porte du palais Mazarin MM. Victor Hugo, Balzac et Alexandre Dumas, avec cette légende : *Vous êtes grands et forts, et vous demandez les Invalides! Vous voulez donc voler le pain des pauvres vieillards!... Allez travailler, grands feignants.* On était au 23 novembre; le jour de l'élection approchait. Défense fut faite au journal de publier cette caricature [2].

Tout en profitant des bons offices de l'administration, Victor Hugo comptait surtout sur lui-même et ne négligeait rien pour réussir. Sainte-Beuve écrivait à Victor Pavie, le 15 décembre 1839 : « Pour répondre maintenant aux questions plus générales, je ne sais rien de Hugo que sa tentative à l'Académie : cela a dû l'occuper comme tout ce qui l'occupe, c'est-à-dire tout entier [3]. »

L'élection eut lieu le jeudi 19 décembre. Six académiciens étaient absents : M. de Frayssinous, M. de Quélen, M. de Pastoret, le vicomte de Bonald [4], M. de Barante et Alexandre Soumet. Le nombre des votants était de 33; majorité absolue, 17. Il y eut sept tours de scrutin.

	Berryer.	V. Hugo.	C. Bonjour.	Vatout.	Lamennais [5].	Bulletins blancs.
1er tour.	10	9	9	2	0	3
2e —	12	8	10	0	0	3
3e —	11	10	9	0	0	3
4e —	11	8	9	1	1	3
5e —	11	9	8	1	0	4
6e —	10	6	10	1	0	7
7e —	10	6	8	1	0	7

[1] *Journal des Débats*, 20 novembre 1839.
[2] *La Mode*, 1839, t. IV, p. 224.
[3] Cartons de Victor Pavie : Correspondance de Sainte-Beuve.
[4] Ces quatre académiciens, qui auraient tous voté pour Berryer, étaient retenus chez eux par la maladie. Trois moururent dans l'année : M. de Quélen, le 31 décembre 1839; M. de Pastoret, le 28 septembre 1840; M. de Bonald, le 23 novembre 1840. M. de Frayssinous mourut le 12 décembre 1841.
[5] Lamennais n'était pas candidat.

Après ces sept tours, l'Académie, sur la proposition de M. Cousin, remit l'élection à trois mois. « Les académiciens, écrivait Alphonse Karr, ont ajourné à trois mois l'élection... Chacun des concurrents est invité d'ici là à faire un chef-d'œuvre. Les voix obtenues par M. Bonjour peuvent se diviser en deux classes : les unes signifiant « pas Berryer », les autres voulant dire : « pas Hugo ». M. Bonjour n'est qu'une négation [1]. »

Le 31 décembre 1839, la mort de M. de Quélen créa une nouvelle vacance à l'Académie. Celle-ci, par une bonne fortune sans exemple encore dans ses annales, se trouvait en situation d'élire, le même jour, deux hommes de génie, un grand orateur et un grand poète, Berryer et Victor Hugo! Ce qu'elle pouvait, ce qu'elle devait faire, elle ne le fit pas. Berryer, qui eût si magnifiquement loué M. de Quélen, se retira devant les hostilités que rencontrait sa candidature. Le fauteuil de l'archevêque de Paris fut alors, d'un commun accord, réservé à M. Molé, contre lequel ne se présenta aucun concurrent. « On va élire M. Molé en remplacement de M. de Quélen, écrivait M. Doudan à Mme d'Haussonville, le 13 février 1840. Ses adversaires, dans l'Académie, disent qu'il sera probablement élu à l'unanimité. On ne se hait presque plus [2]. » Doudan était mieux informé que certain journal du soir qui publiait, deux ou trois jours avant l'élection, une note conçue en ces termes : « Il paraît à peu près certain que c'est Victor Hugo qui succédera à M. l'archevêque de Paris. » Mlle Dupont, la soubrette du Théâtre-Français, qui avait joué, dans *le Roi s'amuse*, le rôle de Maguelonne, lut et relut cette phrase dans sa loge, tandis qu'on la coiffait, se frotta les yeux, la relut encore, puis se précipita, le journal à la main, au foyer, où se trouvaient dix ou douze de ses camarades :

« Par exemple, voilà qui est trop fort, s'écria-t-elle, je vous annonce une drôle de nouvelle. Certes, Victor Hugo a du talent, je ne dis pas le contraire; mais, c'est égal, je n'aurais jamais cru cela. Allons, il ne faut plus s'étonner de rien maintenant. Ne voilà-t-il pas Victor Hugo qui va être nommé archevêque de Paris [3]! »

Victor Hugo n'avait garde de disputer le fauteuil de Mgr de Quélen à M. Molé, à celui qu'il appelait maintenant son *général en chef* [4] et dont l'appui lui serait bientôt nécessaire pour arriver à la pairie. Il se borna à maintenir sa candidature au fauteuil

[1] *Les Guêpes*, décembre 1839.
[2] *Lettres de X. Doudan*, t. Ier, p. 142.
[3] *Le Livre de Bord*, par Alphonse Karr, t. III, p. 85.
[4] Voyez, dans notre cinquième partie, la lettre de Victor Hugo à M. Molé, en date du 3 avril 1838.

de Michaud. Par suite de la retraite de Berryer, il n'avait plus en face de lui que Casimir Bonjour. Le succès, cette fois, ne pouvait lui échapper. Il était interdit, à l'Académie, sous peine d'être ridicule, de donner le pas à l'auteur des *Deux cousines* et du *Mari à bonnes fortunes* sur l'auteur d'*Hernani* et des *Feuilles d'automne*. Mais on ne prend jamais l'Académie sans vert : elle fit prier Casimir Bonjour de se réserver pour une meilleure occasion, et elle suscita un troisième... candidat, — M. Flourens, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.

Le 20 février était la date fixée pour la double élection en remplacement de M. Michaud et de M. de Quélen.

Pour le fauteuil de M. de Quélen, il n'y eut pas de lutte. Au premier tour, M. Molé fut élu par 30 voix sur 31 votants.

Pour le fauteuil de Michaud, M. Flourens l'emporta, après quatre tours de scrutin où les suffrages s'étaient répartis de la manière suivante :

	Flourens.	V. Hugo.	Berryer [1].	Bulletins blancs.
1er tour.	14	14	1	2
2e —	14	15	0	2
3e —	15	14	0	2
4e —	17	12	0	2

Royer-Collard avait déposé, aux quatre tours, un bulletin blanc.

Le soir du vote, on donnait au Théâtre-Français la première représentation de la *Calomnie* d'Eugène Scribe. Au foyer, on discutait beaucoup moins la pièce nouvelle que l'élection académique. Népomucène Lemercier continuait là contre l'auteur de *Ruy Blas* l'opposition qu'il avait faite silencieusement dans la journée au palais Mazarin. Alexandre Dumas écouta un instant sa diatribe; puis secouant la tête :

« Monsieur Lemercier, lui dit-il, vous avez refusé votre voix à Victor Hugo ; mais il y a une chose que vous serez obligé de lui donner, un jour ou l'autre, c'est votre place. Prenez garde qu'en échange du mal que vous dites ici de lui, il ne soit obligé de dire du bien de vous à l'Académie [2]. »

Dumas avait été prophète ce soir-là : une fois n'est pas coutume.

[1] Berryer n'était pas candidat.
Alexandre Dumas, *Mémoires*, t. IV, p. 117.

IV

Victor Hugo tira de l'Académie et de M. Flourens une vengeance qui, certes, n'avait rien de vulgaire : le 5 mai 1840, il publia *les Rayons et les Ombres.*

Ce recueil lyrique était digne de ses aînés. Je ne le mettrais pas cependant aussi haut que les *Voix intérieures*. Il s'ouvre par une pièce sur la *Fonction du poète*, conducteur des rois et des peuples, seul initiateur du vrai, le seul qui possède la clef des problèmes métaphysiques et sociaux; il se termine par une autre pièce intitulée *Sagesse*, où l'auteur donne la solution de ces problèmes. Or cette solution, la voici : Les choses d'ici-bas ont un triple aspect. Trois grandes voix en sortent et nous parlent l'une après l'autre. La première proclame la souveraineté de Dieu sur son œuvre, la puissance du Dieu créateur, la bonté du Dieu de l'Evangile. La seconde nous enseigne le déisme philosophique, nous prêche la religion naturelle, réduite à un dogme unique : la tolérance. La troisième affirme que l'*unique Dieu*, le *vrai Dieu*, c'est Pan, « qui n'a pas besoin qu'on le prie et qu'on l'aime », c'est la Nature *d'où tout vient*, *où tout retombe*. De ces voix, laquelle est la vraie? laquelle nous faudra-t-il écouter? Et le poète, prenant en pitié nos angoisses, avec un ton d'oracle, avec un sérieux d'augure, répond : *toutes les trois!*

Heureusement, dans *les Rayons et les Ombres*, il n'y a pas que le *penseur* et le *philosophe*, il y a aussi le poète, et celui-là est souvent admirable. Bien des pièces, sans visées profondes, sans prétention dogmatique, — *Rencontre*, *Oceano Nox*, *Dans le cimetière de...*, *Spectacle rassurant*, *Fiat voluntas*, *l'Ombre*, *Mères*, *l'enfant qui joue...*, — sont de purs chefs-d'œuvre. J'aime moins les pièces, plus célèbres pourtant, où l'auteur a multiplié les strophes, prodigué les couleurs et les images, les *Vers à la duchesse d'A.*[1], la *Tristesse d'Olympio*, le *Regard jeté dans une mansarde*. Elles renferment sans doute des beautés de premier ordre; mais que de mots perdus et de vers de remplissage! Déjà, dès les *Feuilles d'automne*, Nisard faisait remarquer « qu'il y avait un défaut remarquable dans tous les ouvrages du jeune poète, c'était *le trop*[2] ». Ce défaut était allé s'accentuant de plus en plus. Balzac, qui fut à l'occasion un critique excellent, rendant compte des *Rayons et des Ombres* dans le premier numéro de sa *Revue parisienne*, après

[1] La duchesse d'Abrantès.
[2] Voir notre première partie, *Correspondant* du 25 juin 1890.

avoir dit que « M. Hugo était bien certainement le plus grand poète du dix-neuvième siècle », ajoutait :

L'admiration ne me ferme pas les yeux. Il y a chez M. Hugo une forme absolue, dominatrice, une sorte de monotonie dans la conception que je voudrais voir disparaître : *l'énumération n'est pas chez lui une simple figure de rhétorique, elle est devenue le moyen de manifester la pensée, elle engendre la composition même* [1].

Alexandre Vinet, si bon juge des poètes de ce temps et en particulier de Victor Hugo, disait de son côté :

L'encombrement, dans la poésie de M. Hugo, est quelquefois prodigieux. Là même où rien n'est obscur, le regard, sollicité par trop d'objets, le regard ébloui se trouble, et la vision devient confuse... N'est-ce pas lui qui a donné l'exemple d'*énumérer sans fin*, si bien qu'il laisse douter s'il a créé les détails pour l'ensemble, ou l'ensemble pour les détails? N'est-ce pas lui qui ne sait point s'arrêter [2]?

Quarante ans plus tard, quand l'œuvre du poète sera close, un autre critique, M. Emile Hennequin, ne parlera pas autrement que Nisard, Balzac et Vinet :

La principale habitude de style et de composition chez M. Victor Hugo, celle par qui il obtient ses effets les plus caractéristiques et les plus intenses, est *la répétition*. Pas une page et pas une suite de pages du poète, qui ne soit ainsi écrite par une série petite ou énorme de variations aisément séparables. Chacune débute par une phrase-thème exposant l'idée que M. Victor Hugo se propose d'amplifier; puis vient une redite, puis une autre en termes de plus en plus abstraits, magnifiques ou abrupts, aboutissant de pousse en pousse à cette efflorescence, l'image, qui termine le développement, marque le passage à un autre thème indéfiniment suivi d'autres [3].

Ce procédé, dont Victor Hugo a d'ailleurs poussé la perfection aussi loin qu'elle peut aller, lui a servi dans presque tous ses grands morceaux, et en particulier dans les trois pièces dont je rappelais tout à l'heure les titres, les *Vers à la duchesse d'Abrantès*, la *Tristesse d'Olympio* et le *Regard jeté dans une mansarde*.

[1] *Revue parisienne dirigée par M. de Balzac*, nº du 25 juillet 1840, p. 94.
[2] Alexandre Vinet, *Etudes sur la littérature française au XIXe siècle*, t. II, p. 351.
[3] Emile Hennequin, *Revue indépendante*, décembre 1884. — *Etudes de critique scientifique*, Perrin et Cie, éditeurs, 1890.

Puisqu'ils n'ont pas compris dans leur étroite sphère,

ainsi commencent les *Vers à la duchesse d'A.*

Viennent trois autres stances qui débutent comme la première : *Puisqu'ils n'ont pas senti... — Puisque le souvenir... — Puisqu'un stupide affront...*

Après cette première série de variations, arrive la seconde :

C'est à nous de chanter un chant expiatoire !

et la formule revient sept fois : *C'est à nous de t'offrir!... — C'est à nous, c'est à nous!... — C'est à moi!...*

Car, j'ai ma mission! c'est ici la troisième série de variations, qui ne remplit pas moins de quatre stances : *Car, armé d'une lyre... — Car ton cœur abondait... — Car, forte pour tes maux... — Car toi, la muse illustre...*

La pièce maintenant peut finir, pourvu que ce soit par une belle antithèse :

J'ai dit pour l'empereur : Rendez-lui sa colonne !
Et je dirai pour toi : Donnez-lui son tombeau !

Victor Hugo jette un *regard dans une mansarde*. Il y découvre une grisette douce, innocente et pure. Elle chante et travaille à sa fenêtre ouverte, sur le bord de laquelle s'épanouit un beau lys. Et le poète dit à la jeune fille : Sois chaste, sois calme, sois joyeuse, sois bonne. Avec ce sujet de romance Victor Hugo fera deux cent cinquante vers. Il placera sa mansarde à l'ombre de la cathédrale : couplet sur l'église qui est sublime; couplet sur la chambre qui est douce. Dans un coin de la chambre, fixée au mur par quatre épingles, une image de Napoléon : couplet sur l'empereur. Le père de sa grisette était un vieux soldat; sa croix d'honneur est là dans un vieux cadre : couplet sur la Légion d'honneur. Victor Hugo a une dent contre Voltaire; c'est le temps où il disait à son ami Granier de Cassagnac : « Mon cher, je ne serai content que lorsque vous aurez dit, dans un article, que *Voltaire est bête*[1]. » Granier de Cassagnac n'a pas osé; le poète sera plus brave. L'auteur de *Candide* n'a rien à faire ici, et quand les grisettes tournent mal, ce n'est pas précisément *la faute à Voltaire*. Peu importe; Victor Hugo introduit dans la mansarde, là-haut sur une vieille armoire, un volume de Voltaire : couplet sur Voltaire; couplet sur le dix-huitième siècle. Cependant l'heure passe et la pièce s'avance : voilà déjà deux cents

[1] *Souvenirs* d'Adolphe Granier de Cassagnac, t. Ier, p. 74.

vers de faits. Il faut conclure. Le poète termine par d'excellents conseils, les plus sages du monde assurément, mais où reparaissent encore *le trop*, la répétition, l'énumération sans fin, — où l'on peut noter des vers comme ceux-ci :

Sois pure sous les cieux ! *comme* l'onde et l'aurore,
Comme le joyeux nid, *comme* la tour sonore,
Comme la gerbe blonde, amour du moissonneur,
Comme l'astre incliné, *comme* la tour penchante,
Comme tout ce qui rit, *comme* tout ce qui chante,
Comme tout ce qui dort dans la paix du Seigneur !

Dans la *Tristesse d'Olympio*, Victor Hugo reprend le thème du *Lac* de Lamartine, qu'Alfred de Musset reprendra à son tour dans les *Souvenirs*. Sa pièce est plus longue à elle seule que celles de Lamartine et de Musset réunies. C'est qu'ici encore il s'agit pour lui, non de jeter un cri ou de traduire ingénument une vraie douleur, mais d'écrire sur un sujet donné le plus grand nombre de beaux vers possible. Ces beaux vers, il les a écrits, sans préjudice, il est vrai, de vers purement spirituels, qui ne sont guère ici à leur place, et aussi de quelques autres vers tout simplement détestables, ceux-ci, par exemple :

Quand notre âme en rêvant descend dans nos entrailles,
Comptant dans notre cœur, qu'enfin la glace atteint...

Lamartine et Musset nous émeuvent. Nous admirons Victor Hugo, mais notre cœur reste froid. En 1831, un des plus jeunes amis du poète écrivait après une lecture de *Notre-Dame de Paris* : « C'est un géant qui fait peur et avec lequel on ne sympathise pas. C'est le défaut de Hugo d'imaginer ou plutôt d'outrer à sa manière des douleurs qu'il n'a pas assez connues pour les bien rendre. Il a été trop heureux jusqu'ici pour bien creuser une âme; et chez lui la passion est délire, la douleur est délire, la joie est délire; tout est cathédrale, éblouit, donne des vertiges, fait frayeur, mais ne fait point penser, parce qu'il dit tout, met son microscope devant vos yeux et ne vous laisse plus rien à rêver [1]. » Théodore Pavie avait raison. L'imagination, l'art, le génie même, ne suffisent pas à toutes les tâches; ils ont quelquefois besoin d'être fécondés par la douleur. La Douleur aussi est une Muse : en 1840, Victor Hugo ne la connaissait pas encore.

[1] Cartons de Victor Pavie : Correspondance de Théodore Pavie.

V

Au mois d'octobre 1830, dans l'*Ode à la Colonne*, il avait demandé que la France allât chercher à Sainte-Hélène les restes de l'empereur :

> Dors, nous t'irons chercher ! ce jour viendra peut-être !
> Car nous t'avons pour *DIEU* sans t'avoir eu pour maître !
> . . . .
> Oh ! va, nous te ferons de belles funérailles !

Ces funérailles eurent lieu le 15 décembre 1840. Tandis que Lamartine, dans un éloquent et prophétique discours, signalait les dangers « de cet enthousiasme sans souvenir et sans prévoyance », de cette « déification de la guerre et de la gloire », de cette « religion napoléonienne », de ce « culte de la force que l'on voulait substituer dans l'esprit de la nation à la religion sérieuse de la liberté » ; tandis qu'il s'écriait : « Prenez garde de donner une pareille épée pour jouet à un pareil peuple [1] », — Victor Hugo publiait un poème intitulé le *Retour de l'empereur*.

> Par cette même porte, où Dieu vous accompagne,
> Sire, vous reviendrez, sur un sublime char,
> Glorieux, couronné, saint comme Charlemagne,
>   Et grand comme César !...
>
> Les poètes divins, élite agenouillée,
> Vous proclameront grand, vénérable, immortel,
> Et de votre mémoire, injustement souillée,
>   Redoreront l'autel...

L'hymne continue ainsi, enthousiaste, ardent, presque frénétique, d'ailleurs sans réelle inspiration, sans émotion vraie. « Vous avez vu, écrivait Doudan à Mme A. de Staël, le 8 décembre 1840, vous avez vu que Victor Hugo n'a rien trouvé à dire que deux ou trois vers mélancoliques sur trois ou quatre cents mauvais vers :

> Et la diane, hélas ! cette voix de l'aurore,
> Ne le réveille pas [2] ! »

En revenant de la cérémonie, qui avait été « froide au propre et au figuré, au dedans et au dehors [3] », Victor Hugo écrivit sur un exemplaire de son poème les vers suivants :

[1] Discours de Lamartine à la Chambre des députés, séance du 26 mai 1840.

[2] *Lettres de X. Doudan*, t. Ier, p. 214.

[3] X. Doudan. — « Il gelait à 14 degrés, la Seine charriait des glaçons, un vent de nord-est coupait les visages. » (Paul Thureau-Dangin, t. IV, p. 409.)

Ciel glacé! soleil pur! — Oh! brille dans l'histoire,
Du funèbre triomphe impérial flambeau!
Que le peuple à jamais te garde en sa mémoire,
Jour beau comme la gloire,
Froid comme le tombeau [1]!

L'heure était favorable pour réunir et publier à part les pièces consacrées par le poète à Napoléon. Victor Hugo n'était pas homme à laisser échapper l'occasion. Il lia sa gerbe bonapartiste et fit paraître chez Furne et Delloye, le 23 décembre, un charmant in-18 contenant : *Le Retour de l'empereur*, suivi de *Lui. — Bounaberdi. — Première Ode à la Colonne. — L'empereur au Panthéon. — Seconde Ode à la Colonne. — Le Grand homme vaincu. — Napoléon II. — A Laure, duchesse d'Abrantès. — A l'Arc de triomphe de l'Etoile.*

Voici dans quels termes les éditeurs, — ou l'auteur, — recommandaient le nouveau volume :

Depuis douze ans, M. Victor Hugo s'est étroitement associé à tous les mouvements de la pensée nationale. De là, à diverses époques, ces poèmes qui ont eu un si durable et si profond retentissement : la première ode à la Colonne, qui vengeait nos maréchaux d'empire d'une insulte de l'Autriche; la seconde, qui prédisait, dès 1830, le mémorable événement accompli en 1840; l'hymne à l'Arc de l'Étoile, l'ode sur Napoléon II, la fameuse Orientale intitulée *LUI*, et tant d'autres œuvres successives dont la réunion forme une espèce d'*épopée napoléonienne*, inspirations toutes populaires et toutes françaises, hommages du grand poète à l'empereur.

C'est cette espèce d'épopée, couronnée par le dernier poème de M. Victor Hugo, le *Retour de l'empereur*, que les éditeurs publient aujourd'hui. Ils croient *réaliser une idée patriotique en mettant à la portée de toutes les bourses ces beaux vers*, et en ne faisant de toutes ces productions séparées, éparses dans vingt-trois volumes d'un prix élevé, qu'un seul livre. Le succès, un long succès que le temps ne fait qu'accroître, a accueilli tous ces poèmes [2].

Victor Hugo était désormais le chantre attitré de Napoléon, le poète officiel de l'empire. A quelques mois de là, le 15 août 1841, de grandes fêtes devaient avoir lieu pour l'inauguration de la statue de Napoléon sur la colonne de Boulogne. La garde nationale

[1] *Vers autographes de Victor Hugo,* écrits sur un exemplaire du *Retour de l'empereur*. — Catalogue de livres rares et précieux composant les bibliothèques de MM. V. de R. et C. de T, p, 69. — Labitte, Em. Paul et Cie, libraires, 1890.

[2] *Journal des Débats,* 24 décembre 1840.

de cette ville demanda une cantate à Victor Hugo, qui s'empressa de satisfaire à ce vœu. Au dernier moment, on craignit que certains vers, hostiles à l'Angleterre, ne vinssent troubler l'entente cordiale. L'hymne ne fut pas chanté. Le voici tel qu'il fut publié par les journaux du temps :

HYMNE

Au bord des flots, au sein des sombres Babylones,
Reste à jamais debout sur tes hautes colonnes!
Veille sur nos vaisseaux et protège nos tours!
Sois toujours fier de nous! Libre, calme, sereine,
La France a l'avenir! la France est encor reine!
Ton empire est tombé, ton peuple vit toujours!

Une aube meilleure
Sur nous brillera;
Nous attendons l'heure,
Mais l'heure viendra.
Comme Dieu lui-même
Qui récolte et sème
Dans l'immensité,
Notre auguste France
A la patience
De l'éternité.

En vain Londre et Moscou, dans leur rage inféconde,
L'une hors de l'Europe, et l'autre hors du monde,
Ont mutilé la France alors que tu tombas,
Et sur nos maux profonds qui saignent et s'irritent
Ont basé, comme un vase où des serpents s'agitent,
Une fragile paix pleine de sourds combats!
Une aube meilleure, etc.

Dieu veut la grande France et la grande Allemagne,
Et fit Napoléon comme il fit Charlemagne,
Pour donner à l'Europe au centre souverain.
Bientôt des vieux sultans mourra la race éteinte,
Alors Dieu qui bénit Teutonia la Sainte
Lui rendra le Danube et nous rendra le Rhin.
Une aube meilleure, etc.

En attendant ce jour que chaque instant amène,
Jour où la paix luira sur la famille humaine,
Jour où s'effaceront les crimes expiés,
Vois au-dessous de toi, figure solennelle,
L'éternelle tempête et la haine éternelle,
L'Océan sous tes yeux, l'Angleterre à tes pieds.

Une aube meilleure
Sur nous brillera;

Nous attendons l'heure,
Mais l'heure viendra.
Comme Dieu lui-même
Qui récolte et sème
Dans l'immensité,
Notre auguste France
A la patience
De l'éternité[1] !

Quand paraîtront les *Contemplations*, — le premier recueil lyrique publié par Victor Hugo après *les Rayons et les Ombres*[2], — il aura encore une fois changé d'opinion. Le bonapartiste de 1840 et de 1841 sera devenu l'ennemi des Bonaparte. Et voilà pourquoi la *Bouche d'ombre* est muette; voilà pourquoi vous ne trouverez, ni dans les *Contemplations*, ni dans l'édition définitive des œuvres du poète, le *Retour de l'empereur* et l'*Hymne à la colonne de Boulogne*.

VI

Cependant la prédiction d'Alexandre Dumas s'était réalisée. Népomucène Lemercier étant mort le 7 juin 1840, Victor Hugo s'était mis sur les rangs pour le remplacer. Il avait cette fois pour concurrents : MM. Ancelot, Azaïs et d'Anglemont. L'Académie procéda au vote le 7 janvier 1841. L'auteur des *Rayons et des Ombres* fut élu par 17 voix contre 15 accordées à M. Ancelot, — et non par 18 contre 16, comme il est dit dans le recueil de ses discours académiques[3].

La *Presse*, qui avait soutenu avec chaleur la candidature du poète, et qui triomphait avec lui, publia dans son numéro du 9 janvier ce quatrain anonyme :

LE POÈTE ET L'EMPEREUR

Pleins de gloire, en dépit de cent rivaux perfides,
Tous deux, en même temps, ils ont atteint le but;
Lorsque Napoléon repose aux Invalides,
Victor Hugo peut bien entrer à l'Institut.

Il vint prendre séance, le jeudi 3 juin 1841, — et non le 2 juin, comme on l'a imprimé par deux fois à la première page de son *Discours de réception*, dans son volume *Avant l'exil*.

Jamais, de mémoire d'académicien, on n'avait vu pareille affluence. Dès dix heures du matin, la salle était pleine; de onze heures à deux heures, le palais Mazarin eut à subir un véritable siège, et à

[1] *France littéraire*, 1841, t. Ier, p. 73.
[2] *Les Contemplations* ont paru au mois d'avril 1856.
[3] Victor Hugo, *Actes et Paroles*, t. Ier, *Avant l'exil*, p. 3.

un moment il fallut recourir à la force armée pour repousser les assaillants, les dames surtout qui avaient juré d'entrer coûte que coûte [1].

Aussi bien, puisque nous sommes admis à pénétrer dans la salle et que la séance ne commencera qu'à deux heures, profitons-en pour jeter un coup d'œil sur les privilégiées qui garnissent les bancs, et au besoin pour renseigner nos lectrices sur les toilettes des élégantes de 1841.

Mme Emile de Girardin a un chapeau de paille de riz à bouquets de géranium giroflé, une robe d'organdi à mille raies et sur les épaules « une écharpe du pays d'Oscar et de Malvina ». Une autre femme poète, Mme Anaïs Ségalas, l'auteur des *Oiseaux de passage*, porte un chapeau de crêpe blanc tendre sur lequel badine une voilette d'Angleterre, retenue de chaque côté par une touffe de roses. Déjà couronnée, par l'Académie, pour ses vers sur le *Musée de Versailles*, Mme Louise Colet, née Révoil, ne pouvait faire défaut à cette séance; elle est au premier rang, avec un chapeau de paille orné de velours vert ombré, et ce vert va merveilleusement avec ses cheveux blonds. Une robe de soie maïs dessine sa taille; son corsage est juste et ses manches étroites; une écharpe de dentelle noire est jetée sur ses épaules. Cette capote de gros de Naples blanc froncé, et garnie autour de la passe d'une double chicorée de soie effilée très touffue, cache les dix-sept ans de Mlle Doze. Avec cette coiffure, l'élève de Mlle Mars porte une robe de tarlatane, fond gros bleu, à nuages blancs, faite avec de grands plis; une écharpe de mousseline blanche tranche sur le bleu du corsage. A côté de la toute jeune Mlle Doze, la comtesse Merlin, qui brilla jadis à la cour du roi Joseph, en Espagne, et qui a déjà publié ses *Souvenirs* [2], est tout en rose : petite capote rose, dégageant bien le front; robe de barège rose, dont le corsage est à coulisses; écharpe rose, enrichie de dentelles. Toutes ces *roseurs* lui vont, du reste, à merveille malgré

Ses dix lustres complets surchargés de trois ans.

Une contemporaine de la comtesse Merlin, Mme A. Dupin, directrice du *Journal des Femmes*, a pris la nuance *feuille morte*, qu'aimait tant Mme Cottin, l'auteur de *Claire d'Albe*. Devant elle est Mme Thiers, avec une capote de crêpe rose froncé, ornée de fleurs du Pérou en dessus et en dessous de la passe [3]...

[1] *Courrier de Paris*, par Mme Emile de Girardin (*la Presse*) du 6 juin 1841.

[2] *MERLIN* (Mercédès *JANUGO*, comtesse), née en 1788 à la Havane, a publié *Mémoires et souvenirs* (1836); *les Loisirs d'une femme du monde* (1838); *La Havane, lettres et voyages* (1844), etc.

[3] *La Mode* du 12 juin 1841.

L'heure approche et la séance va commencer. Les soldats se rangent sur deux lignes, et ces mots retentissent dans la foule : le prince et les princesses! Et M. le duc et Mme la duchesse d'Orléans, — celle-ci avec un petit chapeau blanc, garni au dedans de roses pâles [2], — Mme la duchesse de Nemours, Mme la princesse Clémentine, traversent la salle pour se rendre dans la tribune réservée. Et chacun de se dire tout bas : c'est la première fois depuis dix ans qu'un prince du sang vient à l'Académie [3].

Le discours de Victor Hugo est magnifique, tout plein d'images éclatantes, écrit dans cette langue sonore, d'une précision, d'une netteté absolues, où chaque phrase est frappée comme une médaille. L'effet pourtant fut médiocre, la déception fut générale. On s'attendait à un manifeste littéraire, on avait une harangue politique. L'auteur y caressait tour à tour toutes les opinions. Eloge de Napoléon pour les bonapartistes, éloge de la Convention pour les républicains, éloge de Malesherbes pour les royalistes, il y en avait pour tous les goûts. Au demeurant, et malgré l'éloge de la Convention, qui n'allait point d'ailleurs sans de larges réserves, le discours affirmait surtout les sentiments monarchiques du poète. Il y célébrait avec enthousiasme « les trois choses de ce monde, les plus rayonnantes *après Dieu*, LA ROYAUTÉ, *la beauté et le génie!* [4] » Il répudiait avec force l'idée républicaine :

La *tradition*, messieurs, importe à ce pays. La France n'est pas une colonie violemment faite nation; la France n'est pas une Amérique. La France fait partie intégrante de l'Europe. *Elle ne peut pas plus briser avec le passé que rompre avec le sol.* Aussi, à mon sens, c'est avec un admirable instinct que notre dernière révolution, si grave, si forte, si intelligente, a compris que, les familles couronnées étant faites pour les nations souveraines, à de certains âges des races royales, il fallait substituer à l'hérédité de prince à prince l'hérédité de branche à branche; c'est avec un profond bon sens qu'elle a choisi pour chef constitutionnel un ancien lieutenant de Dumouriez et de Kellermann qui était petit-fils de Henri IV et petit-neveu de Louis XIV; c'est avec une haute raison qu'elle a transformé

[1] *Lettres de X. Doudan*, t. Ier. p. 236.

[2] Mme Emile de Girardin (*la Presse* du 6 juin 1841). — On lit dans la lettre de X. Doudan à M. le prince de Broglie, du 4 juin 1841 : « M. le duc d'Orléans entrant à l'Académie fut reçu par le secrétaire perpétuel (M. Villemain) qui lui dit : « Il me semble, Monseigneur, que c'est la première fois que Votre Altesse Royale vient à l'Institut. » A quoi Son Altesse Royale répondit que ce n'était pas la première fois qu'elle avait eu le désir d'y venir Je crois que ce ne sera pas non plus la dernière. » (*Lettres*, t Ier, p. 236.)

[3] Victor Hugo, *Discours de réception à l'Académie française*, p. 18.

en jeune dynastie une vieille famille, *monarchique et populaire à la fois, pleine de passé par son histoire et pleine d'avenir par sa mission* [1].

Nul ne se trompa à ce langage : c'était une invite au roi. On lisait, quelques jours plus tard, dans la *Revue des Deux Mondes :* « Ce discours, où M. Victor Hugo avait à louer un poète et où il évoque tous les souvenirs politiques d'un demi-siècle ; ce discours, où l'on attendait une profession de foi littéraire, et où il est à peine question de littérature, c'est une abdication solennelle de son passé, c'est un premier pas vers la tribune, une candidature politique à l'une de nos Chambres, peut-être à toutes les deux; mieux encore un programme de ministère. — Vous souriez; mais que signifierait donc cette mystérieuse apparition de Malesherbes à la fin de cette harangue, cette apparition qui ne tient à rien, cette ombre, en quelque sorte, qui passe au fond du discours, comme la litière du cardinal de Richelieu traverse la scène à la fin de *Marion de Lorme* pour jeter aux spectateurs le mot du drame? Ici, vous le voyez bien, le mot est *Pairie* et *Ministère* [2]. »

Ce fut M. de Salvandy qui répondit à Victor Hugo. Le poète avait fait un discours politique ; l'ancien ministre fit un discours littéraire. Le succès de la journée fut pour lui. « Pour vous dire l'opinion de tout le monde, écrivait le lendemain X. Doudan, le discours de M. Victor Hugo n'a eu aucun succès [3]. » Il est vrai que Doudan n'aimait guère Victor Hugo; mais Charles Magnin, qui comptait parmi les plus fervents admirateurs du poète, était obligé de constater, lui aussi, que son échec avait été complet. « Hélas ! écrivait-il, cette attente a été trompée... L'assemblée n'a accepté qu'*avec un sentiment marqué de surprise et de mécompte* ce renversement du programme. Avec M. Victor Hugo, on doit toujours « s'attendre à de l'imprévu », avait dit un homme d'esprit la veille de la séance; et cependant, malgré cet avis, l'imprevu annoncé a été *accueilli comme une de ces visites que l'on n'attend point.* » Après avoir reconnu que le discours de Victor Hugo avait trompé l'attente de l'auditoire, Charles Magnin ne faisait pas difficulté d'avouer que le succès de M. de Salvandy avait été des plus vifs. « M. de Salvandy, écrivait-il, dès les premiers mots de sa réponse, est entré délibérément dans le champ littéraire, *ce qui lui a gagné tout d'abord la faveur de l'assemblée...* Il a reçu cons-

[1] *Discours de réception*, p. 27.

[2] *Revue des Deux Mondes*, 15 juin 1841. *Un duel politique,* article de Charles Magnin.

[3] *Lettres de X. Doudan,* t. Ier, p. 236.

tamment d'une partie notable de l'auditoire *des marques d'une adhésion complète* [1]. »

On comprend que Victor Hugo n'était pas pour prendre son échec en patience. Mme de Girardin se fit l'écho de ses colères et se chargea du soin de sa vengeance. Elle dénonça à l'indignation publique les confrères du poète, coupables à son endroit de *haines mesquines* et de *calomnies pitoyables;* elle les accusa de lui avoir tendu *une embûche;* elle reprocha à M. de Salvandy de s'être fait « l'exécuteur des hautes œuvres » des *ennemis* de Victor Hugo; elle montra l'auditoire, — ce même auditoire qui avait couvert M. de Salvandy de ses applaudissements, — interrompant l'orateur au milieu de ses *injures* et de ses *cruautés* et le forçant *d'en ravaler la moitié* [2]!

Et ce qui était vrai, c'est que l'Académie, dérogeant à tous ses usages, s'était excusée, par la bouche de son directeur, vis-à-vis de l'illustre récipiendaire, de ne l'avoir pas élu plus tôt [3]. Ce qui était vrai, c'est que M. de Salvandy avait rendu pleine justice aux œuvres de Victor Hugo et à son génie, célébrant tour à tour en lui le poète lyrique, le romancier et le dramaturge; parlant de ses odes avec enthousiasme [4], de *Notre-Dame de Paris* avec admiration [5], de ses drames eux-mêmes avec éloge [6].

Qu'à ces louanges il ait mêlé quelques réserves, qu'il ait porté sur la Convention un jugement qui ne concorde pas en tous points avec celui de Victor Hugo, qu'enfin il ait conseillé au poète de ne pas sacrifier les lettres à la politique; qu'il lui ait dit : « Poète, cette grande mémoire de Malesherbes n'est pas votre étoile conductrice. Les modèles que les lettres vous demandent d'accepter, à ce jour solennel où elles vous couronnent, c'est Corneille, c'est Shakspeare, c'est Dante; ce sont tous les maîtres de l'art, sous quelque ciel et sous quelque règle qu'ils aient vécu... Sachez gré aux lettres de se montrer avares et jalouses, de vouloir garder tout entiers ceux qui les honorent [7] »; où était le crime en tout cela, où l'*injure* et la *cruauté?* Et pourtant il est bien vrai que M. de Salvandy avait commis un crime : il s'était fait applaudir à côté

[1] *Revue des Deux Mondes*, 15 juin 1841.

[2] *La Presse* du 6 juin 1841. — *Lettres parisiennes,* par Mme Emile de Girardin, t. III, p. 212.

[3] *Réponse de M. de Salvandy, directeur de l'Académie française, au discours de M. Victor Hugo*, p. 5.

[4] *Ibid.*, p. 21.

[5] *Ibid.*, p. 25.

[6] *Ibid.*, p. 23.

[7] *Réponse de M. de Salvandy*, p. 2.

de Victor Hugo et plus que lui. Cela criait vengeance : soyez-en sûre, la vengeance viendra...

Dix ans se sont écoulés; depuis la révolution de Février, M. de Salvandy vit dans la retraite, il est malade, il est pauvre. En 1851, un décret du président de la république accorde une pension de 6000 francs à l'ancien ambassadeur de France à Madrid et à Turin, à l'ancien ministre de l'instruction publique. « Vu, dit ce décret, vu le certificat délivré, les 10 et 25 février 1851, par les trois médecins désignés par le ministre de l'instruction publique...; vu la déclaration faite, le 18 février 1851, par M. de Salvandy, de laquelle il résulte qu'il ne possède aucune fortune personnelle [2]. » Victor Hugo trouve l'occasion bonne pour assouvir enfin, après dix ans, la haine qu'il a vouée à cet honnête homme, coupable d'avoir eu un jour plus de succès que lui. Son journal, où rien ne paraît qui n'ait été inspiré par lui, publie l'article suivant :

Nous nous demandions où l'État, si pauvre quand il s'agit de secourir les misères des ouvriers, avait trouvé les 6000 francs décernés aux infirmités (intellectuelles)? de M. de Salvandy. Nous le savons maintenant. Il les a pris dans la poche de M. Michelet... Si l'Université avait une goutte de sang dans les veines, elle ne supporterait pas cette injure sans protester énergiquement. Mais l'Université est morte et ne ressuscitera pas. Elle a pour linceul la soutane de M. de Montalembert. Cependant, quel homme de sens ne voit la gravité de ce rapprochement, qui résume toute la situation : M. Michelet perdant son traitement le jour où M. de Salvandy obtient sa pension [3]?

L'arrêté du ministre de l'instruction publique [4] suspendant le cours de M. Michelet au Collège de France et le décret présidentiel accordant une pension à M. de Salvandy n'avaient point paru le même jour. La seconde de ces deux mesures, en tout cas, n'avait rien à voir avec la première. Victor Hugo n'y regardait pas de si près. Toute arme lui est bonne quand il s'agit de venger une offense, fût-elle vieille de dix ans, fut-elle imaginaire! S'il n'oublie jamais les offenses, il a la mémoire plus courte à l'endroit des services. L'homme qu'il faisait insulter aussi grossièrement, qu'il dénonçait ainsi à la haine et au mépris public, était précisément celui qui, le 4 juillet 1837, l'avait nommé officier de la Légion d'honneur.

Edmond BIRÉ.

La suite prochainement.

[1] *Bulletin des Lois*, 1851. (Partie supplémentaire, n° 170.)

[2] L'*Événement* du 10 mai 1851.

[3] M. Charles Giraud. — Son arrêté est en date du 12 mars 1851. (*Moniteur* du 13 mars.)

REVUE DES SCIENCES

Physique terrestre : Les excentricités de la foudre. — Le tonnerre en boule autrefois et aujourd'hui. — Les trombes du mois d'août et les boules de feu. — Curieuses observations. — Tornado de Saint-Claude. — Astronomie physique : Les neiges de la planète Mars. — Une chute de neige photographiée à l'observatoire du mont Wilson. — Explorations scientifiques : Au pôle Nord en ballon. — Préparatifs de MM. Besançon et Hermite. — Traversée aérienne. — Programme des recherches. Du Spitzberg aux régions polaires. — Les vents du sud. — Retour par les courants du nord-est dans l'Amérique du Nord. — Industrie : La lutte du canon et de la cuirasse. De 1855 à 1890. — Artillerie et blindage. — Les projectiles en acier. — Les plaques d'acier. — Les plaques Compound fer et acier. — Projectiles en acier chromé. — Les plaques du Creusot. — Le nickel acier. — Expériences comparatives aux États-Unis. — Derniers essais en Danemark. Supériorité des blindages français. — Encore une invention d'Edison. — Le phonographe pronostiqueur du temps.

Il existe une manifestation de l'électricité atmosphérique curieuse et assez rare pour que quelques physiciens aient même mis en doute son existence. Nous voulons parler des « boules de feu », du « tonnerre en boule ». Arago a consacré à ce phénomène quelques pages dans sa notice sur le tonnerre; plus récemment, en février 1890, M. Mendenhall, supérintendant N. S. Coast and Geodetic Survey, a réuni quelques observations intéressantes dans l'*American meteorological Journal*. Verdet n'ayant jamais eu l'occasion de voir les « boules de feu », s'était demandé si les observateurs n'avaient pas été dupes d'une illusion d'optique. M. Mascart, de son côté, a émis quelques doutes; la sensation de boule lumineuse pourrait bien résulter de la persistance sur la rétine d'une vive impression produite par un éclair. Dom Pedro d'Alcantara, qui assistait à la séance de l'Académie où cette opinion était émise, a affirmé avoir vu lui-même au Brésil le tonnerre en boule, et il est absolument certain que le phénomène est parfaitement réel. Nous partageons cette manière de voir,

et les faits tout récents que nous allons résumer nous paraissent de nature à enlever toute hésitation sur la réalité d'un phénomène d'ailleurs observé à plusieurs reprises par différentes personnes non prévenues et très dignes de confiance.

En cherchant un peu, depuis Arago, on trouverait bien une centaine d'apparitions de boule de feu très authentiques.

M. Faye a rappelé à ce propos un souvenir de famille. Pendant un violent orage, dit l'éminent académicien, un de ces globes pénétra probablement par la cheminée dans la chambre d'une domestique, à côté de la chambre où ma mère et ma sœur s'étaient réfugiées. Elles ne virent pas ce globe, mais elles l'entendaient circuler avec un fort grondement. Heureusement, la domestique qui était couchée ne se réveilla pas. Au bout de quelques instants qui parurent bien longs, la boule passa par-dessous la porte, en enlevant quelques copeaux de bois dont M. Faye vit les traces, puis on l'entendit se diriger par un long corridor vers une fenêtre donnant dans une cour; elle cassa le coin d'une vitre et tomba sur un amandier qu'elle brisa avec explosion. Le phénomène était si effrayant ou du moins l'émotion fut si vive, ajoute M. Faye, que ma sœur en garda une pâleur mortelle pendant des semaines entières.

Pendant le dernier tornado qui s'abattit sur Saint-Claude les 18 et 19 août dernier, les globes électriques firent leur apparition. La plupart des tornados sont en effet suivis, précédés ou accompagnés d'orages à grêle, avec tonnerre, éclairs et traits fulgurants. Parmi ces manifestations, on voit quelquefois des boules de feu. Il est vrai qu'aux États-Unis où les tornados sont assez fréquents, on n'a pas noté ces apparitions. Cela peut tenir à ce que les tornados américains surviennent en général vers quatre heures du soir et que les boules de feu de peu d'éclat ont pu passer inaperçues en plein jour. En France les tornados des 18 et 19 août dernier sont survenus le soir ou à la nuit tombante. Quoi qu'il en soit, M. Cadenat, professeur de physique au collège de Saint-Claude, a recueilli de nombreux renseignements sur la trombe de Saint-Claude et sur les phénomènes électriques qui l'ont accompagnée et qui confirment bien l'existence des boules de feu d'Arago. Nous croyons utile de résumer brièvement le rapport très net de M. Cadenat.

Parmi les phénomènes électriques qui ont accompagné la trombe, dit M. Cadenat, les plus fréquents et les plus sérieusement constatés sont les boules de feu. Un paysan de Viry rentrant chez lui avec son bétail et surpris par l'ouragan voit une boule de feu qui descend rapidement. Saisi de frayeur, il se jette aussitôt par terre. Le globe lumineux frappe le sol, éclate avec fracas et le couvre de poussière. C'est le seul cas d'explosion constatée. Des habitants de *Vers-l'Eau*

et de *Samiset* ont vu des boules « grosses comme la tête », d'un rouge vif, s'avancer lentement vers des greniers, mettre le feu au foin et disparaître.

A Saint-Claude, beaucoup de personnes qui, au moment de l'ouragan, luttaient de pression avec le vent pour tenir leurs fenêtres fermées, ont vu des boules de feu de la grosseur d' « une boule de billard » emportées avec rapidité dans le sens de la trombe. D'autres en très grand nombre ont vu des globes de feu pénétrer dans leur appartement par les cheminées ou par les portes des fourneaux et se mouvoir lentement dans les chambres, en laissant derrière eux un sillage lumineux, légèrement courbé en spirale. M. Mermet, rue du Pré, a vu trois boules de feu descendre derrière sa maison dans une cour intérieure. Deux ont gardé un mouvement lent à quelque distance du sol; la troisième s'est abattue sur une barre de fer que le vent venait de projeter sur le mur un peu au-dessus d'une fenêtre, puis elle a rebondi sur le sol et a marché à la surface de la terre l'espace de quelques mètres. Elle s'est engagée, en changeant brusquement de direction, dans un corridor où se trouvait un escalier descendant dans la rue. Arrivée à l'extrémité de l'escalier, la boule passa entre le mur et la porte qui se trouvait ouverte, détruisit en grande partie la serrure enleva les ferrures de la porte et passa dans la rue en faisant un grand trou dans cette porte et en la fendant littéralement de haut en bas.

A l'imprimerie de l'*Echo de la Montagne*, M. Enard a vu des boules de feu attirées par les pointes de fer d'une grille et sauter de pointe en pointe pendant toute la durée de la tempête. M. Hytier, architecte, qui de son balcon a vu arriver le tornado, affirme qu'il était sillonné en tous sens par de nombreux globes de feu. M. Gauthier, professeur au *Sentier* (Suisse), a signalé aussi à M. Cadenat trois cas de foudre globulaire.

Les dégâts matériels dus à la foudre globulaire sont intéressants à enregistrer. On a signalé plusieurs serrures faussées, un grand nombre de trous circulaires pratiqués dans les vitres des devantures; le diamètre de ces trous est en général de 8 centimètres; la cassure est franche, non étoilée, douce au toucher du côté de l'intérieur et présentant vers le dehors une petite arête vive; l'épaisseur du verre, dans l'espace de 1 centimètre, va graduellement en diminuant sur le bord de la cassure. Quelquefois on voit dessinée sur le verre une série d'ondes concentriques au trou circulaire : il y a eu tout autour un commencement de fusion. Cet effet est surtout visible au buffet de la gare.

Ces observations, comme on voit, sont très nettes et en trop grand nombre pour que, même en faisant la part de l'imagination un peu surexcitée peut-être par le passage de la trombe, on ne puisse

les considérer comme exactes dans leur ensemble. Le tonnerre en boule est évidemment une manière d'être de la foudre qui nous échappe encore, que l'on connaît mal, mais qui n'en est pas moins fort réelle. Du reste, Gaston Planté était parvenu, avec des appareils producteurs de grandes quantités d'électricité, à observer de petites boules de feu qui couraient entre deux lames de verre à la façon des globes électriques. L'électricité atmosphérique peut donc générer des globes lumineux. Tout dernièrement M. von Lepel a montré que l'on pouvait aussi reproduire en petit le phénomène de la foudre globulaire au moyen de l'électricité statique fournie par une simple machine à influence [1]. Deux fils de cuivre minces partant des pôles d'une puissante machine électrique étant maintenus à une certaine distance des faces opposées d'une plaque de mica ou de verre, on voit apparaître de petites boules lumineuses rouges qui se meuvent çà et là, tantôt lentement, tantôt rapidement. Le phénomène est encore plus net quand le verre est préalablement frotté avec de la paraffine. M. von Lepel pense que ce sont de petites particules liquides ou des poussières qui sont les véhicules du phénomène lumineux. Un léger courant d'air suffit à faire disparaître les sphérules qui s'évanouissent en laissant entendre un léger sifflement. Cet expérimentateur ajoute que ce sont là des phénomènes de faible tension, car si l'on augmente celle-ci, on n'obtient plus de boules lumineuses, mais la décharge habituelle en étincelles. Il est assez probable que le phénomène naturel que l'on observe pendant certains orages ou dans les trombes, est de même ordre. De la vapeur d'eau peut-être condensée par des tensions électriques faibles constitue le noyau de ces boules lumineuses qui finissent par éclater à la moindre rupture d'équilibre. N'insistons pas sur ces hypothèses, mais concluons nettement, avec et après Arago, que la foudre peut parfaitement se présenter à nous sous cette forme singulière de boules ou de projectiles électriques.

On sait que la planète Mars est avec Vénus la planète dont l'état physique paraît le plus se rapprocher de celui de la terre. Il existe aux deux pôles de Mars une calotte blanche brillante que l'on assimile à nos glaces polaires, et en effet on voit ces calottes augmenter ou diminuer d'étendue selon les saisons de la planète. Il y aurait donc de l'eau, de la neige, des glaces sur Mars. On affirme que l'on a saisi cette année par la photographie une véritable chute de neige sur la planète Mars. M. Pickering annonce le fait dans la *Sidereal Messenger* [2]. A l'observatoire du mont Wilson (Californie), on a pris

[1] *Le Cosmos*, n° du 25 octobre.
[2] Ciel et terre.

14 photographies de Mars. Sept des épreuves ont été obtenues le 9 avril dernier, sept autres le lendemain à la même heure, entre 22 et 23 heures méridien de Greenwich. C'est donc la même face de la planète qui a été photographiée dans les deux cas. Les photographies donnent les configurations géographiques de l'astre très distinctement et notamment la tache polaire blanche du pôle Sud. Mais quand on compare les deux séries d'épreuves, on reconnaît facilement que la tache blanche est beaucoup plus étendue dans les photographies du second jour. Il en résulte que du 9 au 10 avril il a dû tomber sur l'astre une grande quantité de neige pour accroître à ce point l'étendue de la calotte polaire. L'étendue visible de ces neiges qui devaient envahir aussi une partie de l'autre hémisphère est véritablement immense, dit M. Pickering, puisqu'elle s'élevait à 2500 milles carrés, c'est-à-dire la surface entière des Etats-Unis.

Dans la matinée du 9 avril, les neiges polaires étaient faiblement marquées; elles étaient comme voilées par de la brume, mais le 10 avril la région entière était brillante, égalant en éclat la neige terrestre. La date de cet évènement correspond à la fin de la saison d'hiver de l'hémisphère sud de Mars, ce qui équivaudrait pour nous au milieu du mois de février. La cause de ces modifications révélées par la photographie s'explique tout naturellement, selon M. Pickering, par des analogies terrestres. Nous aurions assisté à une immense chute de neige dans l'hémisphère sud de Mars. Quoi qu'il en soit, le phénomène mérite d'être mentionné.

En route pour le pôle Nord! Tout de suite? Non, pas encore, mais en 1892. On ne va pas au pôle Nord comme on va aux Grandes Indes. Il faut faire certains préparatifs et s'y prendre de longs mois d'avance. On n'a jamais pu, malgré tous les efforts qui ont été tentés, parvenir jusqu'au pôle. Tout le monde connaît les tentatives qui ont été vainement poursuivies pour atteindre cette région inconnue du globe terrestre. La route étant barrée par terre et par mer, deux jeunes explorateurs ont songé à atteindre le pôle en ballon. L'idée, bien qu'audacieuse, n'est pas absolument neuve. Un de nos amis, Silbermann, préparateur de chimie à la Sorbonne, mort déjà depuis de longues années, avait, en 1870, avec le regretté Sivel, étudié un projet d'exploration du pôle en ballon; ils avaient conclu tous deux que l'idée était parfaitement réalisable. C'était leur conclusion en 1870. C'est aussi en 1890, celle de M. Besançon, aéronaute d'expérience, et de M. Hermite, astronome, le neveu de l'illustre géomètre, président actuel de l'Académie des sciences. MM. Hermite et Besançon ont repris l'étude de ce projet original et ils entendent le mener à bonne fin. Il fallait naturellement, avant tout, des capitaux. M. Her-

mite n'a pas hésité à consacrer à la future expédition une somme déjà fort ronde. Le surplus des ressources nécessaires est assuré aux voyageurs par des capitalistes anglais, désireux de voir leur nation participer à cette entreprise hardie. On s'est déjà mis à l'œuvre. Le matériel comprendra un aérostat gonflé au gaz hydrogène pur, cubant 15 000 mètres cubes, d'un diamètre de 30 mètres et susceptible d'enlever 16 000 kilogrammes. Ce ballon sera constitué par deux épaisseurs de soie de Chine pouvant résister à 2000 kilogrammes de pression. L'enveloppe sera recouverte d'un vernis, absolument imperméable, au collodion et à l'huile combiné par M. Hermite. L'aérostat emportera quatre ballonnets pilotes destinés à être lâchés au-dessus du pôle pour l'étude des courants aériens; en outre, quatre ballons de 350 mètres cubes, qui serviront à approvisionner de gaz le ballon principal et à compenser ses pertes pendant la durée du voyage. L'aérostat sera muni d'un guide-rope très lourd qu'on laissera traîner à terre pour que, parvenu dans les régions polaires, il puisse rester à une hauteur déterminée au-dessus du sol. Ce guide-rope a été combiné de façon qu'il puisse mordre sur les glaces ou prendre un point d'appui convenable sur les flots. Quant à la nacelle, elle sera construite en osier revêtu d'une carcasse d'acier, et capitonnée de manière à mettre les aéronautes à l'abri de la température glaciale des régions polaires. Cette nacelle contiendra, outre les deux voyageurs et leurs instruments d'observation, huit chiens, un traîneau, un petit canot insubmersible, des vivres pour un mois et une certaine quantité d'eau. Au-dessus de la nacelle ordinairement close se trouvera un petit pont ou terrasse sur lequel les observateurs pourront s'installer, si la température extérieure le leur permet.

Les deux explorateurs partiront d'un port de France escortés de deux navires à vapeur dont le nolis constitue la plus forte dépense de l'expédition. Ces deux navires sont nécessaires pour emporter le matériel encombrant que nécessiteront le gonflement sur place et la production du gaz hydrogène pur par les procédés employés en ce moment à Chalais-Meudon pour les ballons militaires. Le coût de l'opération est malheureusement onéreux, puisqu'il revient en moyenne à 1 franc par mètre cube, soit de 15 à 16 000 francs pour l'aérostat projeté.

Le départ aura lieu en mai de façon à parvenir au Spitzberg en juillet. Là, selon le temps, les aéronautes s'élèveront immédiatement ou attendront des vents favorables, c'est-à-dire des vents du sud les poussant dans la direction nord. Ils pensent pouvoir tenir en l'air au minimum huit à dix jours. Leurs observations terminées, ils ont l'intention d'aborder soit dans l'Amérique du Nord, soit dans l'Asie septentrionale. La durée totale de l'expédition, y compris le rapatriement, est évaluée à six mois. Le devis des frais monte à 560 000 francs,

dont 60 000 pour l'aérostat et 500 000 pour l'affrètement, pour les transports, gonflement et achat du matériel scientifique, etc.

Un projet de ce genre a besoin d'être mûri dans tous ses détails. En raison des soins minutieux qu'exige la construction du ballon à laquelle MM. Besançon et Hermite président eux-mêmes, de l'entraînement progressif qu'ils veulent prendre et des expériences préalables qu'ils désirent achever sur la durée maximum des voyages sans attérissement, leur départ ne pourra guère avoir lieu avant le mois de mai 1892. Il est clair que d'ici là, nous entendrons parler des ascensions d'essai du fameux ballon. Quant aux observations à effectuer pendant cette traversée aérienne des régions polaires, elles intéresseront naturellement la géographie, la géologie, l'histoire naturelle, la physique, etc. Avec de bons appareils photographiques, les deux aéronautes pourront nous rapporter des vues et de véritables plans des régions qu'ils auront explorées.

La première question qu'on se posera est celle de savoir si les aéronautes, même en y mettant de la patience, rencontreront des vents favorables. On peut l'espérer, car il existe en général du côté du Spitzberg un courant sud qui portera les explorateurs jusque dans des régions que nous ne pouvons déterminer. Il est possible que plus haut et plus à l'est, ils rencontrent aussi un courant nord-est qui les ramène vers la côte américaine. Nous sommes ici, à vrai dire, en plein inconnu. Mais le projet n'a rien que de rationnel, et l'on conçoit qu'il tente deux explorateurs jeunes dévoués, ardents, confiants dans leur étoile et avides d'attacher leurs noms à l'une des plus grandes découvertes de notre temps. Il ne faut pas se dissimuler cependant que l'expédition est hérissée de dangers, et qu'elle n'est certainement pas à la portée de deux caractères ordinaires. Nous souhaitons vivement que MM. Hermite et Besançon mènent à bien leur conception grandiose, et le jour où ils quitteront les côtes de France, nous ne doutons pas qu'ils ne soient accompagnés des vœux de succès de tous nos compatriotes. Si le drapeau français allait le premier flotter au pôle Nord!

L'industrie métallurgique française remporte, en ce moment, une victoire qui a son importance et qu'il n'est pas superflu de signaler. La vieille lutte du canon contre la cuirasse, qui remonte à 1855, continue toujours, et il serait difficile de dire qui finira par l'emporter ou de l'artillerie ou du blindage. On se rappelle que le 17 octobre 1854, la flotte anglo-française ouvrait le feu sur les ouvrages en maçonnerie de Sébastopol et se retirait sans avoir pu entamer la vieille forteresse. En revanche, les canons russes percèrent plus d'une fois les murailles en bois des bâtiments de la flotte. Le 17 octobre 1855, au contraire, trois batteries flottantes françaises, trois simples cha-

lands à vapeur cuirassés, réduisaient, en quelques heures, la citadelle de Kinburd et les boulets russes frappèrent vainement les batteries ne laissant que leurs empreintes sur les flancs cuirassés de nos bâtiments. La marine cuirassée était créée et le navire défiait le canon. C'était précisément l'époque où l'on étudiait les premiers canons rayés. On ne tarda pas à réaliser une artillerie qui fut assez puissante pour perforer les plaques blindées. On augmenta l'épaisseur du fer, on accrut l'énergie du canon. Dès 1868, les cuirasses en fer étaient vaincues. Le blindage de la *Gloire* de Dupuy de Lôme, la première frégate cuirassée avait 120 millimètres d'épaisseur, on passa vite à 220 millimètres sur l'*Océan*. Le canon de 16 centimètres de la *Gloire* avait été remplacé par le canon de 27 centimètres sur l'*Océan*. On ne pouvait songer à augmenter de beaucoup l'épaisseur des plaques ; la soudure devient vicieuse et la solidité est compromise. C'est alors que les usines du Creusot remplacèrent le fer par l'acier ; dès 1876, les plaques Schneider réalisèrent un progrès sérieux en faveur de la défense. Les Anglais ne s'y trompèrent pas, mais pour éviter les frais d'un outillage nouveau fort coûteux, ils tournèrent la difficulté en imaginant des plaques composées fer et acier dites *Compound*, un tiers acier, deux tiers fer. Se système est défectueux en principe, parce que l'adhérence entre les deux métaux est rarement parfaite. Cependant cette fabrication se perfectionna et elle s'est généralisée, même en France. Il est de fait que les Anglais sont parvenus à fabriquer des plaques Compound comparables, par leur résistance, aux plaques d'acier doux du Creusot. En 1880, les deux systèmes supportaient à peu près également les épreuves de tir. Mais le Creusot perfectionna singulièrement les plaques d'acier et, en 1884, les expériences comparatives entre les plaques Schneider et les plaques anglaises des usines Cammell et Brown donnèrent la victoire aux couleurs françaises. L'Italie, les États-Unis, adoptèrent l'acier. La Suède, le Danemark, l'Espagne, le Chili, la Chine, le Japon, la Grèce, commandèrent leurs blindages au Creusot. En France, la marine a tenu la balance égale entre les deux systèmes, surtout, sans doute, pour ménager les intérêts des industriels qui avaient acheté les procédés anglais. Il faudra désormais y prendre garde, car la cuirasse vient encore de recevoir un perfectionnement considérable.

Les projectiles d'acier ordinaire étaient devenus souvent impuissants. On a employé l'acier chromé. Les projectiles nouveaux lancés avec des vitesses de plus en plus grandes, avec des poudres lentes dans des pièces qui, avec les gros calibres, dépassent 12 mètres de longueur, parvenaient à perforer dans les expériences de polygone toutes les cuirasses. Un projectile d'acier chromé perce sans difficulté des plaques d'acier doux de 50 centimètres d'épaisseur.

L'artillerie était triomphante. L'acier des blindages se trouvait en 1890 un peu dans le cas des cuirasses de fer de 1888. On pensa à faire des cuirasses en acier chromé puisque les obus de cet acier possédaient une si grande puissance de pénétration; quelques centièmes de chrome suffisaient pour créer un alliage d'une ténacité extraordinaire. Malheureusement pour le navire, la fabrication des plaques à acier chromé ne réussit pas dès que l'on veut atteindre une certaine épaisseur. On chercha néanmoins dans cette voie nouvelle, au Creusot, et l'on finit par reconnaître que le nickel allié à l'acier donnait des résultats inattendus. Le blindage nickel-acier du Creusot vient en effet de vaincre les projectiles d'acier chromé.

Ce triomphe a eu un grand retentissement en Amérique d'abord et en Danemark ensuite où l'on a essayé les cuirasses du Creusot. A Annapolis, États-Unis, on a soumis des plaques françaises en acier pur et en nickel-acier au choc de projectiles en acier chromé d'Holtzer et de Unieux, qui sont aussi de fabrication française. Les expériences ont eu lieu comparativement avec des plaques Compound anglaises. Dans ce concours, les plaques françaises surtout, le blindage acier-nickel ont supporté le tir; la plaque Compound a été mise en pièces; sa couverte d'acier a été enlevée et les obus traversant les cibles ont été s'enfoncer dans le sol. D'après le *New-York Herald*, les plaques avaient toutes 258 millimètres d'épaisseur. Le canon avait 152 millimètres et lançait à la vitesse de 632 mètres un projectile de 45 kilogs. On substitua au canon de 15 centimètres une pièce de 20 centimètres. La plaque en acier-nickel montra une résistance bien remarquable; le projectile se brisa en morceaux. L'acier pur se comporta aussi fort bien, mais la plaque Compound fut percée d'outre en outre. Les mêmes résultats viennent encore d'être relevés dans une expérience analogue au Danemark. Voilà donc jusqu'à nouvel ordre, au moins, la cuirasse défendue contre l'artillerie.

C'est un résultat qui fait réellement honneur aux usines du Creusot, une véritable victoire industrielle dont on apprécie partout toute l'importance. Elle a pour nous d'autant plus de valeur que c'est aussi une victoire scientifique. En effet, au Creusot, on avance guidé par des vues théoriques, rien n'est livré au hasard; les ingénieurs anglais, au contraire, se sont surtout dans ces recherches métallurgiques, uniquement fondés sur l'empirisme et le tâtonnement.

Nous sommes bien aise d'avoir à constater que les efforts méthodiques, les travaux pénibles du laboratoire, aient reçu ici la récompense qui leur était due.

Dernière conception d'Edison : le phonographe révélateur des taches et des protubérances solaires. C'est encore un peu dans les nuages;

l'idée cependant est originale et mérite d'être mentionnée brièvement. On sait que l'activité solaire, les éruptions de la photosphère, etc., ont un certain retentissement sur les variations de l'aiguille aimantée d'un galvanomètre. L'aiguille magnétique, comme on l'a déjà dit, tâte le pouls du soleil. Mais il faut un instrument de grande délicatesse pour mettre en relief les variations de l'aiguille. Or, aux États-Unis, à Ogden, dans l'Etat du New-Jersey existe un grand amas de minerai de fer magnétique d'un kilomètre et demi de longueur; la masse s'enfonce en terre à une profondeur indéterminée. Or cette masse magnétique énorme doit être influencée par les phénomènes solaires bien autrement que la petite aiguille aimantée de nos appareils. Si donc, on entourait sa superficie de fils conducteurs, les variations du magnétisme de la masse retentiraient sur les fils et créeraient un courant d'induction. Ce courant à son tour ferait fonctionner un téléphone dont le son serait en rapport avec l'intensité du phénomène et enfin ce son pourrait être inscrit sur un phonographe qui le répéterait à volonté. Le phénomène serait ainsi inscrit et, en fin de compte, les variations de l'activité solaire nous seraient téléphonées et révélées sur terre par le phonographe.

Cette combinaison n'est pas si excentrique qu'elle en a l'air tout d'abord. Et elle a même été réalisée, à l'intermédiaire du phonographe près. Il y a bien dix ans que quelques physiciens et nous-même avons observé qu'un téléphone mis en relation avec le sol par deux longs fils conducteurs bourdonnait très singulièrement à l'approche des tempêtes et surtout des orages. En Italie, également, on s'est servi de ces bruits téléphoniques pour tenter de pronostiquer les changements des temps. Les courants telluriques révélés par le téléphone sont de nature complexe; M. Blavier les a étudiés sur les lignes télégraphiques; il serait possible qu'ils se trouvassent aussi en rapport avec les variations de l'activité solaire qui exercent sans doute leur action sur le globe terrestre lui-même. Edison ne fait que de donner une forme un peu différente à une expérience déjà réalisée. On a songé aussi à tirer parti des indications fournies par le téléphone sur les courants magnétiques pour les appliquer à la recherche des gisements de minerai de fer. Edison renverse le problème. Etant donné le minerai de fer magnétique, entendre en quelque sorte les variations de son magnétisme pour en déduire l'état magnétique du soleil et du globe terrestre. Tout cela est tout au moins curieux, mais ne nous paraît pas encore prêt à entrer dans la pratique.

Henri de Parville.

CHRONIQUE POLITIQUE

8 novembre 1890.

Du temps que la France avait des rois et des reines, il faut reconnaître que même son Parlement faisait meilleure besogne et plus grande figure qu'aujourd'hui. La France voyait plus clair dans ses affaires. Deux fois par an, en moyenne, lors de la discussion de l'Adresse et lors de la discussion du budget, des débats solennels s'ouvraient où, gouvernement et opposition, ministres et chefs de partis, tous tenaient à honneur de prendre le pays à témoin de leur conduite ou de leurs programmes, de renseigner et d'orienter l'opinion publique, de l'entraîner dans leurs voies, de l'appeler à leur aide, de se justifier par son suffrage, et aussi de se fortifier par son concours. Aujourd'hui, rien de tout cela n'a lieu; estimant sans doute qu'il n'a que faire dans la politique, et que le Palais de l'Élysée n'est qu'une salle de bal et qu'un bureau d'enregistrement, M. le Président de la République, simple spectateur et simple amateur dans l'État, n'envoie plus, comme ses prédécesseurs de 1848, même comme son prédécesseur de 1871, de messages aux Chambres. Et les Chambres elles-mêmes, dans le vacarme agité de l'une, dans le calme un peu somnolent de l'autre, imitent cette réserve. Puisqu'elles n'ont plus la discussion de l'Adresse, on pouvait croire qu'elles saisiraient avidement la discussion du budget pour mettre à nu et en présence les diverses politiques qui se remuent, s'entrechoquent ou s'amalgament dans leur sein. L'occasion était belle pour tous; avec beaucoup d'inconvénients et de périls que grossissent encore les formes et les mœurs contemporaines, la tribune a les plus rares avantages dont doivent d'autant plus user ceux qui ont le plus confiance dans leur cause. La tribune fait que les partis, en exposant leurs idées, en prennent une intelligence plus nette et une possession plus ferme; elle fait encore qu'ils mesurent et touchent de plus près les obstacles, les contradictions, les impossibilités, avec lesquels il faut compter; elle fait enfin qu'un moyen officiel et tout-puissant leur est donné de jeter dans la nation des semences qui seront peut-être la moisson de demain. Rappelons-nous l'effet qui se produisit, il y a vingt-cinq ans, lorsque M. Thiers déploya, sous l'Empire, le programme des libertés nécessaires! Rappelons-nous encore, sous la monarchie de Juillet, M. Berryer, seul ou presque seul de son parti à la

Chambre, ayant pour antagonistes les maîtres les plus redoutés de la parole, profitant de chaque discussion générale pour élever le drapeau et montrer le phare auxquels devaient se rallier, dans nos révolutions ultérieures, la majorité des braves gens!

Assurément dans les débats que vient de susciter l'ensemble du budget, il y aurait injustice à ne pas noter au passage bien des excellents discours. Mgr Freppel, avec sa supériorité accoutumée, a montré la plaie d'argent que forme dans nos finances cette autre plaie, plus profonde encore, très vorace, très pullulante, qui se nomme le bureaucratisme. M. d'Aillières a révélé une fois de plus les qualités et les études qui font de lui l'un des orateurs les plus écoutés et les mieux armés de nos assemblées. Sur d'autres bancs, des vérités sévères et salutaires ont été dites par M. Germain, avec une parole précise et véhémente, et par M. Léon Say qui, à propos de finances, mêle avec bonhomie et malice l'utile et l'agréable. Quelque journal disait de M. Léon Say que sa manière rappelle celle de M. Thiers dont il fut le ministre : Nullement, selon nous; il n'a pas la simplicité lumineuse et forte de M. Thiers; technique et caustique, abstrait et plaisant, on sent dans son genre le disciple, nous ne dirons pas de Turgot, mais d'Adam Smith, et le confrère de M. Meilhac.

Quoi qu'il en soit, nous attendions, à l'occasion du budget, quelque grande discussion où les partis auraient élevé le débat à la hauteur de la politique générale. Pourquoi ne pas le dire? C'était de la droite, c'était des conservateurs, que nous espérions cette initiative habile et féconde. De temps à autre, les journaux nous entretiennent de dissidences sur la marche à suivre et l'attitude à garder vis-à-vis du gouvernement, vis-à-vis même du principe de nos institutions, qui se manifesteraient entre les conservateurs de la Chambre. Nous sommes persuadé que, dans une discussion publique, ces dissidences, si elles existent, se ramèneraient bien vite à une note juste, à celle qui répond le mieux au sentiment du pays, à celle que tout bon citoyen trouve dans sa conscience et dans son patriotisme. Les couloirs des assemblées ont tous les défauts des assemblées, sans aucune de leurs vertus; ils n'ont que leurs défauts, parce qu'ils n'ont pas leurs responsabilités. On s'y agite dans le mirage; vienne l'assemblée elle-même où les partis ont en face d'eux des adversaires qui les épient, le pays qui les écoute, et le mirage s'évanouit devant la réalité. Etre bombardé homme d'État dans un couloir n'est pas la même chose que de s'être fait reconnaître homme politique à une tribune. L'épreuve est moins concluante, et l'autorité s'en ressent. L'an dernier, lorsque les conservateurs furent engagés dans cette fausse campagne qui nous coûte si cher, beaucoup d'électeurs réclamaient en province, et on leur disait : soyez donc disciplinés; ce sont les chefs des droites qui l'ont décidé ainsi! — A quoi les bons provinciaux répliquaient : De quels chefs nous parlez-vous? Tout respectables qu'ils soient, nous connaissons à

peine leurs noms; et tout éminents qu'ils puissent être, nous ne connaissons ni leurs mérites ni leurs services. — C'est qu'en effet, pour être réputé chef en politique comme en guerre, quelques batailles livrées en plein soleil, quelques opérations bien conduites, le baptême du feu ne sont pas superflus. Dans ses curieux Mémoires, où les hommes qui s'intéressent aux affaires publiques ont bien des leçons à recueillir, M. de Villèle raconte qu'en 1814, à l'aurore du gouvernement représentatif dont les Bourbons nous apportaient le bienfait, quelques députés inexpérimentés, se voyant réunis avant l'ouverture de la séance publique, se proposèrent entre eux de se nommer des chefs. M. de Villèle arrêta leur zèle : « Il me semble, dit-il, que nous prenons là un soin bien inutile. Des chefs au scrutin! Ils ne se font pas ainsi : c'est la tribune qui nous en donnera [1]. »

Que les membres de la droite s'inspirent donc des paroles de ce grand ministre pour lutter et agir par la tribune! De lui encore ils apprendraient, s'il en était besoin, quels liens rattachent les finances d'un pays à sa politique. Un vieil adage dit : Tant vaut l'homme, tant vaut la terre. On pourrait avec la même assurance dire : Tant vaut un gouvernement, tant vaut un budget. Les députés de la droite ont eu raison d'opposer au parti républicain la formule dont il avait fait en 1889 son laissez-passer électoral : *ni impôts nouveaux ni emprunts nouveaux.* Sans doute cette formule ne saurait être une règle absolue; elle est de mise aujourd'hui parce que de nouveaux impôts et de nouveaux emprunts ne serviraient qu'à empêcher les économies que les républicains pourraient faire en corrigeant les dispositions les plus vicieuses de leurs lois scolaire et militaire, et qu'à leur fournir des moyens de s'enfoncer plus avant dans les gouffres où, avec le pays, ils perdent ses ressources.

Il n'y a guères à la Chambre que les radicaux qui aient leurs coudées franches et leur verbe haut. Eux seuls, nous le craignons, grandissent dans l'universelle décomposition que développe notre mauvais régime politique. Ils sont dans une situation toute privilégiée : le gouvernement est à leur service, ils le tiennent en laisse, ils l'exploitent; et en même temps ils le désavouent à volonté, le malmenant publiquement, l'assaillant de motions à sensation, de telle sorte qu'après avoir soutiré à ce malheureux gouvernement toute la force officielle qu'il peut leur communiquer, ils auront le droit de dire, lors des élections, aux populations de plus en plus lésées et trompées : Ah! si l'on avait fait ce que nous demandions, vous auriez la vraie république, celle qu'on vous promet toujours, et qui n'arrive jamais! — C'est ainsi que, grâce à la faiblesse du ministère, la Chambre des députés a voté une proposition d'un radical, M. Jules Gaillard, invitant le gouvernement « à préparer un projet de loi qui réformera l'assiette de

[1] *Mémoires du comte de Villèle,* tome Ier, p. 340.

l'impôt dans le sens démocratique. » Qu'est-ce que cela peut bien signifier? Si, depuis la Révolution qui a établi parmi nous l'égalité des citoyens devant l'impôt, cette égalité est encore à réaliser, on se demande à quoi a servi cette Révolution sur laquelle se sont greffées une dizaine de révolutions subséquentes et trois républiques. Est-ce de l'impôt sur le revenu que la majorité a entendu parler? Pourquoi ne pas le dire tout simplement? Pourquoi ne pas appeler les choses par leur nom? Pourquoi ne pas annoncer au pays qu'un impôt nouveau est en préparation, pour l'établissement régulier duquel les agents du fisc devront chaque année faire l'inventaire des fortunes, fouiller à fond les livres des commerçants au risque de précipiter leur faillite par des investigations indiscrètes, compulser les dossiers et carnets des médecins, avocats, avoués, notaires, industriels, pour savoir au juste ce qu'ils gagnent, et ce qu'ils doivent payer au Trésor? Les radicaux n'ont cure de tout cela; l'essentiel, c'est qu'avec leur proposition vague et indéterminée de refonte démocratique de l'impôt, qui ne sera pas suivie d'effet, ils ont un mot qui fera bien, au renouvellement de la législature, pour battre le gouvernement et allécher l'électeur.

M. Léon Say, qui a fait entendre des observations très justes, au sujet d'un Conseil Supérieur du travail pour lequel un autre radical a demandé un crédit de 28 000 francs, — n'a-t-il pas lui-même donné un peu dans cette charlatanerie lorsque, dans son discours sur le budget, il s'est mis, — à propos des droits de douanes que la production française attend pour sa protection légitime, et que nos finances accueilleront avec la même satisfaction, — à nous parler de budget orléaniste? Outre que ces mots devraient brûler les lèvres d'un petit-fils des Bertin, ils ne sont vraiment pas de circonstance. Le régime protectionniste que nous devons à la monarchie, interprète équitable et vigilante de l'intérêt français, n'a pas d'opinion; il est tellement au-dessus des partis, il plonge si profondément dans les entrailles de la nation, qu'après 1848, lorsque la réaction contre nos vieilles institutions disparues dans la tempête prenait toutes les formes et se livrait à tous les excès, il fut, quelques semaines avant le coup d'État, ratifié, en pleine République, par la presque unanimité de l'assemblée sortie du suffrage universel. Il fallut la capricieuse omnipotence de l'empereur pour faire entrer nuitamment et subrepticement le libre-échange dans nos lois. Le libre-échange aurait pu pallier sa mauvaise origine, il aurait pu se légitimer en tenant la promesse que ses théoriciens avaient faite en son nom, celle de la vie à bon marché. N'est-ce pas le contraire qui a eu lieu? C'est la ferme et c'est l'usine, ce sont les masses laborieuses de la France qui, poussées à bout par leur détresse, ont protesté contre un système faux, qui n'était même pas une erreur nationale, et qui n'était qu'une abstraction d'école. M. Léon Say, qui a déjà fait sourire en traitant de ligue du pain cher cette réclamation immense de notre démocratie rurale et ouvrière, ne réussira pas davantage en la qualifiant d'intrigue orléaniste.

Jusqu'où le gouvernement ira-t-il dans ses complaisances pour le radicalisme? Nous l'ignorons. A voir son inépuisable faiblesse, nous craignons que, déconsidéré et avili, il ne soit lâché par les radicaux avant qu'il ne les lâche. Certes, les avertissements ne lui manquent pas. Il laïcise les écoles, il met les scellés sur quelques portes de couvent, il s'adonne, d'un air honteux, à cette vilaine besogne qui lui est commandée. Pendant ce temps-là, il voit les familles retirer de plus en plus leur confiance à ses lycées; il voit ses écoles, qu'il a bâties à si grands frais, au prix de charges si lourdes pour les contribuables, manquer d'élèves, parfois n'en pas compter un seul, ou bien porter dans une démoralisation croissante le fruit naturel de leur éducation sans Dieu. Même les journaux qui le soutiennent, même les hommes publics les plus inféodés à sa cause sont contraints à des constatations désolantes. Il y a quelques jours, toutes les feuilles qui se respectent dénonçaient les livres obscènes qui sont officiellement introduits dans les programmes d'examen, non seulement des jeunes garçons, mais même des jeunes filles. Le gouvernement a-t-il le droit de dire qu'il y a eu là méprise et surprise? Les rédacteurs de ces programmes ne faisaient que répondre à la pensée de l'un des membres les plus importants du cabinet, M. Yves Guyot, qui disait récemment à la Chambre : « Je préfère la morale de l'abbaye de Thélème à celle des ascètes de la Thébaïde », et qui, après avoir cité Rabelais, Voltaire et Diderot comme les représentants de la *bonne littérature*, faisait de ce qu'on appelle la morale publique, — *morale publique relative*, — la résultante d'un ensemble de conventions et de préjugés. Le ministre n'avait pas plus tôt terminé son étonnant discours, qu'éclatait le scandale de Toulon, où un maire républicain a montré quelles pratiques engendrent de telles théories.

Le gouvernement aura-t-il au moins un réveil de dignité et de moralité lorsque viendra la discussion de l'amendement de M. Piou sur les applications follement spoliatrices du droit d'accroissement aux congrégations religieuses? Il y a là un tel renversement de tout bon sens et de toute justice, que même l'*Estafette*, le journal de M. Ferry, a vu dans les conséquences de la loi une distraction du législateur, et demandé une rédaction nouvelle qui réconcilierait le texte avec l'équité et le bon sens. Seulement les radicaux, qui font fi du bon sens et de l'équité, tiennent d'autant plus au droit d'accroissement qu'il est plus manifestement la négation de tout droit. Le gouvernement aura-t-il l'inconcevable faiblesse de sanctionner cette monstruosité? Qu'il prenne garde; il n'y a pas ici que l'intérêt du droit, de la justice, de la religion qui soit en cause, il y a l'intérêt de la France. Quelle responsabilité il assumerait si, ne pouvant plus vivre sur notre terre française, traquées, épuisées et rançonnées comme les parias ne l'ont jamais été, quelques-unes de ces congrégations qui sont notre force au dehors, jusque dans l'extrême Asie, étaient obligées de disparaître ou de passer ailleurs, d'établir leur siège dans un pays qui ne serait pas sans foi ni loi?

Pour expliquer la domesticité déshonorante où il s'est mis à l'égard des radicaux, le gouvernement n'a qu'une raison à la bouche : il veut pouvoir dire, comme Sieyès qui, pendant la Terreur, s'était tenu coi dans la boue, dans une boue souvent ensanglantée : J'ai vécu ! Il veut pouvoir faire petite vie qui dure. A des républicains modérés qui le pressaient de secouer un joug dont il se déclarait las et humilié, un des ministres actuels répondait : « Que voulez-vous? sans les radicaux nous n'aurions plus de majorité. L'appoint dont nous avons besoin, et que nous perdrions à gauche, nous ne le retrouverions pas à droite, dans cette droite qui, l'an dernier, se détournait de nous pour nous préférer MM. Naquet, Laur et Vergoin. C'est une situation fâcheuse, nous le reconnaissons; entre deux maux nous choisissons le moindre : Voilà notre politique. » — Outre que le passé est le passé, et peut être une école pour tout le monde, nous croyons que, loin de choisir, entre deux inconvénients et deux périls, celui qui lui laisse le plus de chances de salut, le gouvernement, pour gagner quelques jours d'une misérable existence, se perd à bref délai, sans retour. D'un côté, il irrite tous les sentiments conservateurs du pays; de l'autre, tandis qu'il crée contre lui-même les plus légitimes griefs, il excite toutes les convoitises radicales qu'il ne parviendra jamais à satisfaire parce que c'est un état morbide né du relâchement de tous les liens moraux dont est formée une société. S'il peut vivoter jusqu'à la fin de la législature, il s'éteindra dans le dégoût de tous les partis; si les conservateurs ne sont pas alors ramenés au pouvoir par une de ces bonnes inspirations de sagesse qui, sur bien des points, en Belgique, en Suisse, dans la basse Autriche, dans une grande partie de l'Allemagne, même aux Etats-Unis, ont animé les élections, il est à craindre que les destinées de notre malheureux pays ne tombent aux mains des radicaux, devant une Europe armée et coalisée...

Ces sombres réalités de notre présent et de notre avenir, est-ce que l'entrevue de MM. de Caprivi et Crispi, à Monza, ne nous les redit pas péniblement? Elles nous les retraçaient aussi, ces ovations décernées, avec une sorte d'ostentation bruyante, au grand vétéran de l'armée allemande, au doyen de nos vainqueurs, au nonagénaire, M. de Moltke. Qu'avec des qualités précieuses de prévoyance et de calcul, il ait été non moins servi par les fautes d'autrui que par son génie; qu'il ait été le plus méthodique plutôt que le plus inspiré des généraux, une sorte de mécanicien militaire plutôt qu'un de ces capitaines dont les combinaisons savantes et les illuminations soudaines changent et maîtrisent la fortune; qu'il n'ait pas eu ce que Napoléon appelait la partie divine du métier; peu importe! Nous qui, dans l'histoire de notre patrie, voyons comment nos rois savaient honorer les Duguesclin et les Turenne, qu'ils égalaient presque à eux-mêmes, nous ne pouvons nous étonner des magnifiques hommages dont l'empereur d'Allemagne, suivi par ses peuples, vient de saluer le soldat qui fut l'un des

plus vigoureux et durs artisans de leur prodigieuse élévation.

L'Allemagne retentissait encore d'acclamations pour son Moltke, — acclamations où l'Italie, la vaincue de Lissa et de Custozza, mêlait sa voix, — que des républicains français imaginaient une contre-manifestation. L'Allemagne avait fêté Moltke; quel Français fêterait la République française? un Italien, Garibaldi. Alors, les inventeurs de cette belle idée ont ouvert une souscription pour qu'une statue fût élevée à Garibaldi, en souvenir de la guerrre de 1870. Tout est étrange dans leur projet, même cette incontinence de statues pour perpétuer la trace des inénarrables défaites de l'année terrible. Nous consacrons cette année par des monuments, tout comme si nous n'avions que des victoires à inscrire sur notre sol; la Prusse, après Iéna, se contenta de décider qu'en signe de deuil, ses femmes ne porteraient plus que du fer dans leurs parures.

Quant au choix du personnage à figer dans le bronze ou le marbre, il dépasse vraiment la permission; il méconnaît tout ce qui est dû à la France comme à l'histoire. Assurément, les goûts sont dans la nature; si le président de la souscription, M. Schœlcher, qui s'est, un jour, déclaré athée en plein Sénat, est un dévot de Garibaldi, si plusieurs de ses coreligionnaires politiques, parmi lesquels nous sommes peinés de remarquer certains noms, donnent dans cette dévotion, libre à eux! ils ont bien des manières de se satisfaire sans faire cette violence à la pudeur nationale. Pourquoi, par exemple, ne s'entendent-ils pas, un certain jour de l'année, pour endosser une chemise rouge, sur le modèle de celle qui composa les deux tiers de la renommée de Garibaldi, et pour se présenter dans cet accoutrement au Sénat, ou bien, ce qui serait mieux encore, pour se promener, au mardi gras prochain, sur les boulevards? La contre-manifestation qu'ils rêvent, pour étouffer le hourrah formidable de l'Allemagne en l'honneur du maréchal de Moltke, pourrait se déployer à l'aise.

Mais une statue, non pas! Est-ce qu'ils n'ont pas trouvé dans les nécrologes de notre armée, si remplis pourtant, quelque Français à honorer? Leur faut-il donc un Italien à tout prix? Rien qu'en cherchant dans cette inoubliable guerre de 1870, le vainqueur de cette journée de Coulmiers, la seule parole de victoire que nous dit alors la fortune, n'a pas de statue; il attend aussi la sienne, cet héroïque Sonis qui tomba à Loigny pour sauver un corps d'armée. Et Garibaldi aurait une statue sur notre terre de France! Il l'aurait, tandis qu'elle est refusée aux gloires militaires les plus pures, à ceux qui nous conquirent l'Afrique, à Bedeau, à Lamoricière, même à ce général Cavaignac, qui, après avoir tant honoré la République de 1848 par sa noble façon d'exercer et de déposer le pouvoir, est si dédaigneusement oublié par la République d'aujourd'hui. Ce serait à Dijon qu'une statue dresserait à tous les yeux le souvenir de l'homme qui, à deux reprises, se battit contre nos soldats; et dans cette même Bourgogne on cherche vainement

la statue de l'un des plus vaillants Français de notre âge, de Changarnier, qui, après avoir tant illustré nos drapeaux en Afrique, se faisait, en 1870, à l'âge de soixante-dix-huit ans, volontaire à l'armée du Rhin, pour les servir encore!

Mais, à entendre les souscripteurs garibaldiens, ce serait le secours donné par leur héros à la France vaincue qu'il s'agirait de commémorer par quelque hommage extraordinaire. Ce secours eût-il été aussi efficace qu'il a été dérisoire, est-ce que d'autres étrangers de toute nationalité, dont beaucoup sont morts obscurément pour nous, ne nous l'ont pas apporté avec une simplicité généreuse? Qu'on leur élève à tous un monument, nous ne demandons pas mieux! Qu'on ne réserve pas l'honneur et la reconnaissance à celui qui les mérita le moins! Les états de service de Garibaldi pendant la campagne de France sont signés et contre-signés par les témoins les moins suspects. Voici d'abord M. Challemel-Lacour qui, de Lyon dont il était préfet, écrivait à son gouvernement dans une série de dépêches plus pressantes les unes que les autres : « Il y a ici depuis longtemps neuf cents Garibaldiens qu'on paye et qui ne font rien... Les Italiens qui errent à Lyon depuis six semaines, sous prétexte de former l'armée de Garibaldi, *se livrent à tous les désordres. Ils viennent d'assassiner deux hommes dans la même nuit... Je demande qu'on m'en débarrasse.* Il faut à tout prix que Lyon *soit purifié de cette engeance.* Les Garibaldiens ayant évacué Dijon cette nuit viennent jusqu'à Lyon, et nous commençons *à en être inondés. Ordonnez au général Garibaldi de s'arrêter à Chagny et de retenir ses hommes.* La conduite de Bordone à Autun est l'objet des protestations de tous, une cause de découragement, *un péril très grave. Elle mérite un conseil de guerre.* Vous devez en savoir plus long que moi. Le maintien d'un tel chef d'état-major est *un scandale.* »

Garibaldi, par l'inaction et l'indiscipline des bandes qu'il commandait, finit par susciter de telles plaintes et même de tels soupçons, que le délégué à la guerre, M. de Freycinet, l'homme le moins prompt à se compromettre, dut lui écrire :

« Tours, 19 janvier 1871.

« Je ne comprends pas les incessantes questions que vous me posez pour savoir qui commande, non plus que les difficultés qui surgissent toujours au moment où vous devriez agir. Vous êtes le seul qui invoquiez sans cesse des difficultés et des conflits, pour justifier sans doute votre inaction. Je ne vous cache pas que le gouvernement est fort peu satisfait de ce qui vient de se passer. Vous n'avez donné à l'armée de Bourbaki aucun appui; votre présence à Dijon a été absolument sans résultat pour la marche de l'ennemi de l'ouest à l'est. En résumé, moins d'explications et plus d'actes : voilà ce qu'on vous demande. »

Tels sont les hauts faits que des républicains demandent à la France de consacrer pour les siècles à venir. Les inscriptions à

mettre sur le socle de la statue sont toutes trouvées; à ses blasphèmes contre l'Eglise, *ce chancre des temps modernes*; à ses imprécations non moins furieuses contre la France qui, *par un trafic infâme*, a pris Nice, — cette Nice que l'Italie devra reprendre, dût « le vent de la délivrance combler de cadavres la Méditerranée », — on y joindra en lettres d'or les mots qu'en 1874 il écrivait à un de ses amis d'Allemagne : « Oui, j'ai désiré le triomphe des armées prussiennes. »

Cette entreprise de souscription pour élever une statue à Garibaldi est tellement en dehors du sens commun et des idées reçues, que le public y a cherché une arrière-pensée. Cette arrière-pensée, quelle est-elle, sinon une avance, une platitude à l'Italie engagée jusqu'au cou dans la triple alliance? Avance et platitude qui, témoignant de notre pusillanimité, ne seront qu'un encouragement à de nouveaux affronts que nous recevrons. M. Crispi les signale déjà comme une manœuvre électorale contre lui, et d'autres Italiens de belle humeur ripostent à nos républicains en proposant d'élever, à Milan, une statue à Napoléon III, qui, lui, du moins, y a des titres, puisqu'il a autrement servi l'Italie que Garibaldi n'a servi la France.

Le malheur, nous pourrions dire le crime de manifestations de ce genre, c'est de nous isoler en Europe, de décourager nos amis. Les républicains font grand bruit, trop de bruit, des bonnes dispositions de la Russie à notre égard; ils les troublent et les blessent par leurs démonstrations intempestives et basses, ils les refoulent bien davantage encore par des provocations comme leur apothéose de Garibaldi. Au moment où le czar Alexandre III se montre et tient à se montrer à ses peuples comme l'autorité couronnée et inviolable, de quel œil verra-t-il la France, déjà suspecte par sa république, dresser sur un piédestal, pour l'encouragement de toutes les révolutions, l'homme, l'Italien, l'aventurier, qui a été le représentant le plus déterminé du nihilisme européen et de l'anarchie universelle? Il y a quelques jours, M. Léon Say disait à un reporter : « La France est bien mal servie par ses agents à l'étranger. On avait proposé d'augmenter d'un million le budget du service secret. M. Tirard s'y est opposé. Il a eu tort. Jugez-en d'après un exemple. Nous ne connaissons pas en France le texte du traité de la triple alliance. Il y a quelqu'un qui le connaît très certainement, c'est le Pape. C'est un homme très éclairé et très modéré, bien supérieur à tous les papes laïques que nous avons ici. Pourquoi n'avons-nous pas ce traité que la Curie romaine possède certainement? Pendant que j'étais à Rome, j'ai fait visite au Pape; il n'a pas craint de recevoir un républicain et un protestant. J'ai été surpris de la largeur de ses vues. » La raison de ce phénomène, c'est que le Pape, même dans sa faiblesse, a une autorité morale et inspire une confiance, que notre République, si elle continue dans les voies où elle marche, aura de moins en moins et communiquera de moins en moins à ses agents.

Et cependant il serait bien temps que la République, qui commence à vieillir, commençât aussi à s'assagir. L'Europe est toujours sur le qui-vive. Une succession va s'ouvrir aux Pays-Bas qui, à la Haye comme à Luxembourg, est grosse de compétitions et de complications. En Grèce, où le sentiment patriotique est moins excité encore par le désir de dépecer, comme autrefois, la Turquie, que par la jalousie et l'inquiétude de cette jeune Bulgarie, si osée, si entreprenante, si hardie à se grossir par des annexions politiques et des clientèles religieuses, le ministère belliqueux de M. Delyannis a succédé au ministère de M. Tricoupis qui, tout en faisant construire des cuirassés dans nos ports, avait des allures pacifiques et correctes. Notre continent est plein d'étincelles volantes qui peuvent mettre le feu aux poudres, — à ces poudres avec ou sans fumée, — répandues de toutes parts.

En regard de ces misères contemporaines, il est bon, pour se réconforter, de penser à ce que la France a fait dans le passé et à ce qu'elle pourrait faire encore. Ces jours-ci, à la Chambre, examinant la convention que le gouvernement nous a offerte comme une petite compensation aux arrangements léonins par lesquels l'Angleterre et l'Allemagne s'étaient partagé les bons et gros morceaux de l'Afrique, M. de la Ferronnays et M. de Lamarzelle rappelaient très heureusement les avantages que la monarchie nous avait assurés et préparés en Algérie, au Sénégal, à Madagascar, et aussi dans cette Égypte où la République a détruit en une heure d'impardonnable mollesse le travail des siècles. Quelques jours avant, la Grèce, en honorant à Navarin les restes de nos marins tombés pour sa cause, bénissait dans notre roi Charles X le meilleur de ses libérateurs. Cette grandeur française qui couvre encore le monde, un fils de France vient de la retrouver au Canada; il y a reconnu un échantillon magnifique de la France d'autrefois, si pleine d'énergies accumulées par la forte sève de la vie morale et chrétienne. Monsieur le comte de Paris l'a célébrée avec une émotion touchante, avec une hauteur de vues et de paroles où la sagacité du politique s'unissait à la fermeté du croyant; et elle, — *la nouvelle France*, comme l'appelaient nos pères, — la vieille France, comme nous pourrions l'appeler, — elle a salué de ses vivats d'autrefois le prince, auguste personnification du principe, qui a rendu notre patrie si grande, que ceux qui l'ont perdue ne l'oublient pas, la regrettent toujours, et même dans ses revers, sont fiers de se dire à jamais ses fils.

Louis JOUBERT.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

LE GRAND CONDÉ

ET

LE DUC D'AUMALE

Si le grand Condé avait choisi son historien, s'il avait désigné d'avance celui dont le récit fidèle pouvait seul soutenir la renommée de ses exploits, aurait-il jamais osé lui demander d'être à la fois un soldat et un écrivain; de pouvoir causer théologie avec Bossuet, architecture avec Mansart, sculpture avec Coysevox, jardins avec Le Nôtre; de connaître également le monde, les arts et la guerre? A défaut d'un homme si rare, Louis XIV avait pris pour historiographes deux des plus beaux esprits de son temps, Racine et Boileau. Mais les deux poètes, égarés à la suite du roi dans les camps et dans l'histoire, semblaient aussi mal à leur aise dans leurs nouvelles fonctions que dans leurs habits de campagne : leur talent était dépaysé et leur simplicité prêta plus d'une fois à rire au héros même qui leur confiait le soin de sa gloire et les conviait au spectacle de ses conquêtes.

Plus heureux que Louis XIV, Condé devait trouver dans un prince de sa race un génie à la hauteur du sien pour retracer l'image de sa vie et peindre au vrai ses grandes actions. Après avoir été loué par Bossuet, il devait être raconté par le duc d'Aumale; et le vainqueur de Rocroy devait avoir pour historien le vainqueur de la Smala.

Par une fortune que Condé n'aurait pu souhaiter, c'est un général, c'est un académicien, c'est le dernier de ses héritiers, qui, après avoir relevé le château de sa famille, écrit dans ce château même l'histoire de la famille éteinte et ranime, à deux siècles de distance, la noble et martiale figure de M. le Prince le

héros[1]. A vingt-deux ans ce fils de France a gagné, par un coup d'audace, sa première victoire en Afrique; à vingt-cinq ans, il était gouverneur de l'Algérie : et c'est lui qui vient avec l'autorité d'un soldat et d'un capitaine nous décrire cette fameuse bataille de Rocroy, gagnée par un autre général de vingt-deux ans, au début du règne de Louis XIV. C'est lui qui suit le duc d'Anguien[2] au collège de Bourges de huit à quinze ans; à l'Académie royale, à seize ans; dans son gouvernement de Bourgogne, à dix-sept ans; et qui l'accompagne à la cour ainsi qu'à l'armée, jusqu'à ce qu'il nous montre enfin le grand Condé, protecteur éclairé des arts et des lettres, terminant en paix sa carrière dans la magnifique retraite de Chantilly.

Le sujet était encore à traiter. Désormeaux, bibliothécaire et historiographe de la maison de Bourbon, a bien écrit au siècle dernier une *Histoire de Louis de Bourbon* en quatre volumes, qu'on lit aussi peu que les cinq volumes de son *Histoire du maréchal de Luxembourg*. L'*Essai* publié à Londres, en 1807, par Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, sur la vie du plus illustre de ses aïeux n'est ni moins oublié, ni moins digne de l'être. L'*Histoire* de Coste n'est qu'une compilation. Seuls les mémoires contemporains gardent une valeur sérieuse aux yeux de la critique, mais ils n'offrent que des renseignements partiels et ne sont pas toujours d'accord.

I

Plus d'un problème se présente à nous dans la vie du grand Condé. Il a gagné la bataille de Rocroy. Mais quelle part eut-il à la victoire? Sirot, Gassion, le marquis de Montglat, diffèrent d'avis à cet égard. Victorieux au siège de Dunkerque, il échoue au siège de Lérida. Quelle impression devons-nous garder de cet échec? Faut-il en croire les pasquins du temps, ou considérer, avec Rivière, la levée du siège de Lérida comme la plus belle action de M. le Prince? Et comment expliquer son rôle dans la Fronde? Comment

[1] Voy. les tomes III, IV et V de l'*Histoire des princes de Condé*, par M. le duc d'Aumale. Paris, Calmann-Lévy, éditeur. Les tomes III et IV ont paru en 1886; le tome V a été publié en 1889.

[2] En écrivant *Anguien*, et non *Enghien*, l'auteur suit l'orthographe française des seizième et dix-septième siècles. *Enghien* était l'orthographe wallonne. La seigneurie d'Enghien, en Hainaut (aujourd'hui propriété des d'Arenberg), avait passé par mariage de la maison de Luxembourg dans celle de Bourbon. Le nom en fut transporté plus tard à la terre de Montmorency. (Voy. *Histoire des princes de Condé*, t. III, p. 311.)

le même prince qui, le 12 mars 1649, blâmait son frère Armand, prince de Conti, d'avoir « osé négocier avec le roi d'Espagne, pendant une guerre ouverte », peut-il, quatre ans après, en 1653, mettre son épée au service de ce même roi d'Espagne et la tourner contre son pays? Comment concilier ces contradictions? En un mot, comment juger l'homme et comment juger le général?

Pour répondre à ces questions, M. le duc d'Aumale n'avait pas seulement à sa disposition des archives précieuses, des documents que lui seul possède; il était encore admirablement préparé par son éducation, par son expérience, par ces lumières spéciales que les grandes situations donnent à un esprit supérieur sur les choses et sur les hommes, pour apprécier sans passion et sans complaisance tous les actes de son héros.

Il a vécu dans la familiarité du grand Condé. Il a tenu ses notes, ses papiers, ses dépêches; les dépêches de ses parents et de ses amis. Lecteur assidu de cette vaste correspondance où se mêlent les plus divers témoignages, — lettres de rois, de princes et de princesses, de ministres célèbres et d'obscurs serviteurs, de gens de robe et de gens d'épée, — il a su faire parler ces lettres muettes; interroger, confronter tous ces témoins et dégager la vérité de dépositions souvent confuses et contradictoires. Il restitue dans sa précision méthodique le tableau de l'éducation du petit duc d'Anguien au château de Montrond, en Berry, et plus tard au collège de Bourges. Dans cet enfant de sept ans, qui joue au soldat et qui range en bataille devant les fossés de son château les enfants du village voisin, l'historien nous fait déjà deviner l'homme. Il l'observe en récréation, en classe, en étude; il fait même passer sous nos yeux des échantillons de sa prose d'écolier. Les archives de Condé contiennent un recueil des poésies latines et des épîtres non moins latines du jeune duc d'Anguien.

Faut-il l'avouer : ce latin me semble trop élégant, trop ingénieux et trop habilement tourné pour que j'y puisse reconnaître la main et les tâtonnements d'un apprenti. Ces périodes, ces antithèses, ces gentillesses d'expression, appartiennent moins au jeune duc qu'à son précepteur, au Jésuite le P. Pelletier[1]. Copies pour copies, je

[1] Voici, par exemple, le début de la lettre que le duc d'Anguien, entrant en rhétorique *à l'âge de onze ans,* écrivait à son père qui prenait possession du gouvernement de Bourgogne : « Feliciter factum puto, ut sub idem tempus delegatam a te mihi, in literarum decursu, provinciam militaturus aggrederer, quo commissam tibi a Rege Burgundiam triumphaturus obibas. Tu Altissiodurum (Auxerre) primum subisti, ego vero in Rhetoricam sum admissus... Tu deinde Divionem processisti; ego oratoriæ poeticæque supellectilis totiusque humanioris doctrinæ divitem regionem. » Il est vrai

préfère les discours français d'Henri d'Orléans, duc d'Aumale, élève du collège Henri IV, aux épîtres latines du duc d'Anguien, élève du collège de Bourges. Au moins M. Cuvillier-Fleury n'était pas là, quand son élève écrivait la composition qui lui valut, en 1839, un prix de discours français au concours général. Lisez dans les Annales de nos concours généraux la copie du royal collégien de 1839. C'est un discours de Christophe Colomb à Isabelle, reine de Castille. Le début est vif, dégagé, beaucoup moins pompeux que celui des autres copies couronnées[1]. Avec quelques défauts, qui ont le charme de la jeunesse, vous y reconnaissez déjà la simplicité, le goût, la chaleur contenue, en un mot les qualités naissantes du futur historien des princes de Condé. Rien de pareil dans les œuvres scolaires de M. le Duc, qui ne sont même pas toujours écrites de sa main.

Mais si dans les exercices de rhétorique le jeune prince empruntait volontiers la main de son précepteur, dès qu'il eut quitté *la robe prétexte*, c'est-à-dire dès qu'il fut entré, vers seize ans, à l'Académie royale de la rue du Temple, il ne dut qu'à lui-même le succès qu'il y remporta. Il sortit le premier de l'École militaire, au commencement de l'année 1638. Il y avait appris le levé des plans, la fortification, la géographie, l'escrime, tout ce qui concerne le métier des armes. Ainsi pourvu des connaissances que peut donner l'étude bien conduite, il allait se former ensuite par la pratique du service et du commandement.

Il faut lire, au troisième volume de M. le duc d'Aumale, ces débuts d'un grand capitaine et remarquer les premiers pas de sa course. Il faut voir le jeune prince s'avancer par degrés, quoique d'un élan rapide, depuis l'école de la rue du Temple jusqu'au quartier général d'Amiens, où Louis XIII mourant l'envoie commander en chef.

Gouverneur de Bourgogne, à dix-sept ans, en l'absence de M. le Prince, son père (mars 1638); volontaire au siège d'Arras (mai 1640); il sert ensuite aux sièges d'Aire sur la Lys, de la Bassée et de

qu'à huit ans, sous les ombrages de Montrond, il interpellait les héros de Rome dans leur langue : mais son latin devait avoir alors moins d'apprêt et moins de symétrie.

[1] L'élève y met bien en scène l'orateur et la reine à laquelle il parle : « Madame, le jour où j'arrivai dans cette cour, pauvre, errant, sans patrie; le jour où étranger, inconnu dans ce royaume, je reçus de Votre Majesté un accueil si bienveillant, je compris pourquoi j'avais si souvent entendu bénir le nom d'Isabelle en traversant la Castille. » Jusqu'à la fin du discours le style est ferme, rapide et court droit au but. Christophe Colomb presse la reine de prendre Grenade et de hâter ainsi le moment où elle pourra lui donner les secours et les vaisseaux si longtemps attendus pour chercher les Indes par une route nouvelle.

Bapaume; il prend part, en 1642, aux derniers travaux du siège de Perpignan et s'initie à tous les détails de la fortification et de la tactique. « Il a le crayon à la main aussi souvent que l'épée, garde note de tout, fait à vue le levé des plans et, le soir, met au net ses notes et ses croquis. Toujours présent soit dans les batteries, soit aux avant-postes, il voit construire, renverser ou enlever les ouvrages; il apprend à ranger, à conduire les troupes, à mener les partis, engager l'escarmouche, soutenir le combat, et surtout il s'en donne dans les mêlées [1]... » Anguien se battait éperdument. Nous savons par les rapports des contemporains que le combat l'enivrait, le transfigurait, et qu'il apparaissait alors les yeux flamboyants, « comme un dieu Mars », dit Bussy-Rabutin. En 1640, il reçoit le baptême du feu à côté du maréchal de la Meilleraie, grand-maître de l'artillerie. « Un coup de canon tua à côté de lui le cheval du grand-maître, qui le couvrit de morceaux de chair et de sang. » Une autre fois, à la tête d'un convoi, il rencontre la cavalerie ennemie, se jette en pleine mêlée, tire à bout portant ses deux pistolets, désarme et fait prisonnier de sa main un des cuirassiers de l'empereur. Quoi qu'il ne ménage guère sa santé et sa vie, il en est quitte pour un chapeau percé d'un coup de fauconneau.

Ce rude noviciat est le prélude et l'explication de ses premiers triomphes. Il signale le jeune prince à la confiance de Richelieu et de Louis XIII; il nous fait pressentir et nous permet de comprendre le coup de tonnerre de Rocroy.

Ce ne fut, en effet, ni la témérité ni le hasard qui donnèrent le succès au duc d'Anguien devant Rocroy. Son génie ne s'éveilla pas, ce jour-là, par une inspiration subite : il ne s'improvisa pas général sur le champ de bataille. « Le général improvisé n'a jamais existé qu'en imagination », dit M. le duc d'Aumale. Si le prince se décida du premier coup avec la maturité et la prompte résolution d'un homme de guerre, c'est que le génie qu'il tenait de Dieu avait été cultivé et mûri pendant cinq années d'une forte et féconde discipline. La même inspiration le guidera plus tard à Nördlingen, à Lens, à Seneffe. Avec ou sans Gassion, et quels que soient ses lieutenants, le grand Condé reste lui-même aux différentes époques de sa carrière [2].

Cette conclusion, M. le duc d'Aumale, en narrateur consommé, la tire des faits seuls exactement rapportés et bien mis en lumière.

[1] *Histoire des princes de Condé*, t. III, p. 432.

[2] « Comme les fruits favorisés du soleil, il avait mûri vite; du premier bond il atteignit l'apogée et sut s'y maintenir sans décroître; il valait autant à Seneffe qu'à Rocroy. Si on le retrouve à sa dernière bataille, on peut le juger dès la première. » (*Histoire des princes de Condé*, t. IV, p. 249 et 250.)

Dans ce magnifique récit de la bataille de Rocroy tout animé d'un souffle héroïque et qui donne au lecteur comme le frisson de la guerre et l'entraînement de la victoire, il fait rayonner au-dessus de toutes les autres l'étincelante figure du duc d'Anguien. Il rend justice à L'Hôpital, à La Ferté, à Sirot, à Gassion; mais, après avoir décrit toutes les phases de la lutte et les péripéties du combat, il a le droit de dire et nous répétons après lui : « M. le Duc avait assumé toutes les responsabilités : l'honneur de la victoire lui appartenait sans partage. C'est lui seul qui, relevant le courage d'une armée abattue, l'avait portée d'une traite d'Amiens à Rocroy; c'est lui qui avait jugé le plan de l'ennemi avec une rare sûreté de coup d'œil, pris la résolution de combattre, mené l'attaque, exécuté la manœuvre décisive, ressaisi la victoire que certains de ses lieutenants laissaient échapper[1]. Préparation de la campagne, stratégie, tactique, aucune partie ne semble donner prise à la critique... Commencée entre trois et quatre heures du matin, la bataille de Rocroy était terminée à dix heures. C'était la victoire la plus complète et la plus éclatante remportée par nos armes depuis un siècle. Il y avait cent ans que l'armée espagnole d'Italie avait été arrêtée dans la plaine de Cérisoles par François de Bourbon, comte d'Anguien. »

Au mouvement, à l'entrain du style, à l'allure martiale de cette narration, qui développe sans l'affaiblir le chef-d'œuvre oratoire de Bossuet, le soldat se révèle sous l'écrivain et dans le prince qui raconte la bataille on reconnaît un émule du prince qui l'a gagnée. Condamné par les circonstances à n'être plus que spectateur de ces grands drames où se jouent la vie des hommes et la grandeur des nations, usant du seul droit qui lui reste, celui d'écrire l'histoire au lieu de la faire, M. le duc d'Aumale porte dans ses récits de combats

[1] La manœuvre décisive qui donna la victoire au duc d'Anguien, quand notre gauche était battue, notre canon pris, notre centre en retraite, est le fameux *mouvement tournant* que décrit ainsi M. le duc d'Aumale : « Du point où le duc d'Anguien avait fait halte... tout lui montrait la défaite d'une grande partie de son armée. Il n'eut pas un instant d'accablement; il n'eut qu'une pensée, arracher à l'ennemi une victoire éphémère, dégager son aile battue, non en volant à son secours, mais en frappant ailleurs. Quelques minutes de repos données aux chevaux essoufflés lui ont suffi pour arrêter le plan d'un nouveau combat, conception originale dont aucune bataille n'offre l'exemple. Laissant Gassion sur sa droite avec quelques escadrons, il fait exécuter à sa ligne de colonnes un changement de front presque complet à gauche, et aussitôt, avec un élan incomparable, il la lance, ou plutôt il la mène en ordre oblique sur les bataillons qui lui tournent le dos... C'est une suprême épreuve pour une troupe qu'une attaque imprévue sur ses derrières. « Nous sommes tournés! » est un cri d'alarme qui émeut les plus braves. » (T. IV, p. 106.)

l'instinct guerrier, l'ardeur patriotique, la *furia francese* qui le poussait jadis en Algérie et que n'ont pu refroidir vingt années d'exil, mais que l'art règle et domine.

Cicéron disait que Thucydide, dans ses descriptions de bataille, lui semblait entonner un chant de guerre. Ces fortes harmonies qu'il croyait entendre en lisant l'œuvre sévère de Thucydide, je les retrouve dans la prose nerveuse et colorée de M. le duc d'Aumale. C'est le même pathétique à la fois sobre et pénétrant. Chaque détail l'accroît, le redouble et soutient, loin de l'interrompre, le rythme du morceau tout entier. Aucun renseignement technique n'est omis, et le récit n'en est pas chargé, tant chaque trait particulier concourt à l'effet d'ensemble. La nuit qui précède la bataille de Rocroy, nos soldats, « couchés sur leurs armes, n'attendent qu'un signe pour se lever, souffler sur la mèche et l'abattre sur le serpentin ». Nous les voyons, comme nous voyons devant eux les régiments des *tercios viejos*, ces redoutables fantassins de l'armée d'Espagne, « petits de taille, au teint basané, à la moustache troussée, et coiffés de chapeaux étranges », tels que les dépeint aussi Cervantès. L'auteur parle à notre imagination comme à notre âme, sans étalage de couleurs, sans étalage de sentiments. C'est par la marche inflexible du récit, par l'intensité d'une émotion qui se modère, par l'art de résumer dans une image, un mot expressif, tout un groupe de faits ou d'idées, qu'il nous intéresse, nous remue et fait résonner à nos oreilles le chant de guerre qui frappait Cicéron dans Thucydide.

Je ne connais pas de tableau plus imposant, de scène épique plus magistralement traitée que le récit de la mort du brave comte de Fontaine, mestre de camp général de l'armée espagnole, restant seul debout, dans la déroute, à la tête des *tercios viejos*. « A l'un des angles de la phalange, un homme est élevé sur les épaules de quatre porteurs; sa longue barbe blanche le fait reconnaître : c'est le comte de Fontaine... Tout est immobile en face de nous : Fontaine, sa canne appuyée sur son pied, les mousquetaires au port d'armes, et derrière eux la forêt des piques... Tout à coup, la canne de Fontaine se dresse : dix-huit bouches à feu sont démasquées, tous les mousquets s'inclinent, une grêle de balles et de mitraille balaye le glacis naturel, sur lequel s'avance la ligne française. Celle-ci flotte un moment, puis recule, laissant le terrain jonché de cadavres. Quand le vent eut dissipé la fumée, la phalange était de nouveau immobile, les mousquets relevés, Fontaine à la même place. Le duc d'Anguien a bientôt arrêté ses troupes; deux fois il les ramène, et deux fois encore il est repoussé. Ses gardes sont décimés, son cheval, blessé, est couvert de sang : il a reçu une contusion à la cuisse et deux balles dans sa cuirasse. Cependant,

quelques vides se sont faits dans les rangs espagnols; la dernière décharge était moins nourrie, le canon s'est tu; les munitions manquent. On ne voit plus Fontaine sur sa chaise : il est là gisant, la face en terre, le corps traversé par les balles. Dieu a épargné au vieux soldat la suprême douleur de voir enfoncer cette infanterie qu'il croyait invincible[1]. »

Le quatrième volume de l'*Histoire des princes de Condé* embrasse la série des trois premières campagnes du duc d'Anguien en 1643, 1644, 1645 : — trois campagnes immortelles sur la Meuse, le Rhin et le Danube; trois coups portés à la maison d'Autriche; trois étapes marquées par trois noms à jamais glorieux, Rocroy, Fribourg et Nôrdlingen.

M. le duc d'Aumale détruit la légende propagée par la gravure, qui représente le grand Condé lançant son bâton dans les lignes de Fribourg. Il réfute l'opinion de Napoléon condamnant, au nom des principes, l'attaque de ces lignes formidables, et justifie, en cette occasion, la conduite du duc d'Anguien : il caractérise et dépeint cette guerre de montagnes, ces opérations habilement menées, qui ruinent l'armée bavaroise, la réduisent à l'impuissance; — et, poussant enfin jusqu'à Nördlingen, il met aux prises Anguien et Mercy. L'audacieuse attaque des hauteurs d'Allerheim, défendues par Mercy, rappelle la triomphante inspiration de Rocroy. Au moment le plus critique de la journée, quand le centre de l'armée française est enfoncé, quand une de ses ailes est défaite, le duc d'Anguien, « par une de ces résolutions que le ciel envoie », ordonne un changement de front à ses troupes, s'élance à leur tête, met en défaite l'infanterie de Bavière et s'empare de la victoire que Mercy mourant, percé d'une balle, a laissé échapper de ses mains.

« Les annales de la guerre ne présentent rien d'analogue à ces trois campagnes consécutives », dit M. le duc d'Aumale. « Si à chaque printemps tout change, les lieux, les hommes, adversaires ou compagnons, on retrouve partout, dans la conduite des opérations, certains traits bien distincts : vigilance dans le commandement; conception simple, nette, judicieuse; exécution précise des combinaisons stratégiques; suprême habileté à varier les évolutions tactiques; audace, ténacité, inspiration soudaine et puissance pendant l'action; justesse d'esprit, hauteur de vues politiques pour confirmer la victoire et lui faire porter ses fruits. » — On sent que

[1] T. IV, pp. 115 et 116. Le comte de Fontaine était un soldat de fortune, originaire de Lorraine, qu'on a confondu à tort avec Pedro Enriquez de Acevedo, comte de Fuentes, petit-neveu du grand duc d'Albe. M. le duc d'Aumale signale et fait cesser cette confusion.

l'historien est heureux de pouvoir admirer ici sans réserve la gloire encore pure de son héros, louer hautement une valeur qu'aucune faute n'est venue ternir, et saluer des exploits si profitables à l'Etat et que n'obscurcit aucun revers.

II

Avec le quatrième volume finit en quelque sorte l'histoire du duc d'Anguien et l'exorde lumineux de cette vie si agitée et si remplie. M. le Prince, père de M. le Duc, étant mort le 26 décembre 1646, — le héros de Rocroy et d'Allerheim est désormais le prince de Condé, le grand Condé.

En devenant prince de Condé, Louis de Bourbon, devenu grand-maître de France, commande aux grands officiers de la couronne : il a le droit de séance au Conseil et au Parlement. Pour prix de ses services, il vient d'obtenir le comté de Clermont-en-Argonne avec les terres, seigneuries, châteaux et forteresses de Stenay, Dun, Jametz et Varennes, c'est-à-dire la possession des côtes de la Meuse et les clefs de l'Argonne. Premier prince du sang, duc et pair, avec le prestige de la naissance, de la fortune et de la gloire, il peut être l'arbitre de la régence. Quel rôle va-t-il prendre? Il n'hésite pas un seul moment, quels que soient les conseils de certains amis « taschant à luy persuader de se servir de la conjoncture présente ». Mais si le nouveau prince de Condé s'attache à la ligne de conduite que le duc d'Anguien s'était tracée tout d'abord; s'il reste fidèle à lui-même et se résout à persévérer « dans les glorieux mouvements que lui donnait le péril de l'État[1] »; s'il ne veut pas quitter sa selle de général en chef pour s'asseoir sur les fleurs de lys, siéger au Conseil, s'imposer à la reine et à son ministre, on n'en prévoit pas moins, dès le début, les difficultés que l'ambition défiante de Mazarin va susciter au jeune prince.

Par les complications politiques qui se mêlent aux évènements militaires, le cinquième volume, publié l'année dernière par M. le duc d'Aumale, offre un intérêt, sinon plus grand, du moins plus varié et comme une autre physionomie que le volume qui le précède. L'exposition du drame est finie, pour ainsi dire : le drame commence et l'intrigue se noue. Le lecteur, encore ébloui des succès guerriers de M. le Duc, va assister à son premier échec, suivi de son premier différend sérieux avec Mazarin : il va le regarder, au sortir des camps, jeté parmi les embûches de la cour et les troubles

[1] Manuscrit de La Moussaye, cité par M. le duc d'Aumale, t. V, p. 127.

de la guerre civile; il va voir comment Louis de Bourbon, le plus ferme soutien du roi et de l'État, est amené peu à peu, presque malgré lui, à attenter contre le roi et contre l'État. — Le ton de l'historien doit donc se modifier avec son sujet. Aux grands coups d'épée, aux savantes manœuvres des capitaines vont succéder les secrètes menées des diplomates, les sourdes rivalités des ambitieux, les ruses et les pratiques des factieux et des hommes d'État, les agitations d'une guerre intérieure. M. le duc d'Aumale déploie, dans ces différents sujets, l'aisance d'un talent toujours sûr, non moins habile à démêler le jeu des passions humaines qu'à décrire les évolutions d'un combat. Il apprécie le coup d'œil stratégique de Mazarin, comme il a apprécié celui du prince de Condé, mais sur un autre champ de manœuvres.

Le cinquième volume cependant contient encore une des pages les plus fameuses de notre histoire militaire : le récit de la bataille de Lens. C'est là, dans les plaines de Lens, « nom agréable à la France », dit Bossuet, que l'archiduc Léopold, frère de l'empereur, est tiré d'un poste avantageux par l'appât d'un succès trompeur; c'est là que Condé transforme une retraite simulée en offensive; c'est là qu'écrasant une seconde fois les bataillons wallons, lorrains, espagnols, — derniers et vigoureux débris de l'infanterie du roi d'Espagne, — « il scelle du pommeau de son épée le traité de Westphalie. » Bataille décisive, préparée avec réflexion, gagnée avec une vaillance obstinée, tandis qu'à Paris gronde l'émeute menaçante et se prépare la Fronde.

Dans un résumé d'une clarté parfaite l'auteur nous indique les mouvements des deux armées pendant cette campagne de neuf jours (du 11 au 20 août 1648) : il marque les positions respectives à la veille de la journée du 20 août; enfin, le 20, au moment de l'action, il énumère heure par heure les engagements et nous fait assister à cette lutte, où Condé, d'abord mis en fuite par la cavalerie de Lorraine, regagne bientôt le terrain perdu et reprend le dessus avec l'infanterie de Gramont et la cavalerie de d'Erlach[1].

La mort de Beck, *ce grand soldat*, conduit, tout criblé de blessures et près d'expirer dans le carrosse de M. le Prince, achève le tableau de cette mémorable journée; de même que la mort de Mercy, « traîné nu, le ventre à la lune, dans un chariot de vivandier » termine l'émouvant récit de la bataille de Nördlingen.

[1] Tome V, p. 257. Au début de la bataille de Lens notre cavalerie légère prise de panique abandonna M. le Prince, qui ne dut son salut qu'à la vitesse de son cheval. Condé ne faisait pas mystère de cet incident. « On lui a entendu dire *Je fuyois* avec la même grâce qu'il disait « Nous les battîmes. » (La Bruyère, cité par M. le duc d'Aumale.)

La victoire de Lens est la revanche éclatante de l'échec de Lérida.

Le souvenir de Lérida est resté attaché au nom du prince de Condé comme le souvenir de Rocroy. Ceux qu'avait offusqués la soudaine illustration du duc d'Anguien, ceux qui avaient voulu partager avec Gassion ou même donner au seul Gassion le mérite de la journée de Rocroy ne manquèrent pas de faire ressortir l'importance « de la disgrâce » de Lérida et « la mortification » de Condé. Les railleries se répandirent aussitôt dans Paris, et Mazarin, avec une ironique bienveillance, affecta de prendre des mesures pour arrêter ce déluge de brocards et pour protéger M. le Prince « contre la licence des langues et des plumes ». — L'historien devait donc un chapitre spécial aux évènements de Catalogne, au siège de Lérida et aux opérations qui le suivirent.

Les pages que M. le duc d'Aumale consacre à cet épisode ne sont pas les moins piquantes ni les moins neuves de son volume. Il ne glisse pas, en adroit panégyriste, sur cette campagne « où l'éclat manque » : il y insiste, au contraire; il y étudie sous un aspect nouveau les qualités du prince qu'il admire et s'arrête volontiers avec lui dans les plaines arides et les défilés de la Catalogne. — Le dirai-je pourtant : ce qui le retient auprès de Lérida sous les murs de « cette méchante place », ce n'est pas seulement l'occasion d'étudier Condé, mais encore le plaisir d'y retrouver César.

« Somme, c'est César, un des plus grands miracles de nature... » : ainsi commence le chapitre sur Lérida, dans le cinquième volume de M. le duc d'Aumale. Plus de seize cents ans avant Condé, César avait fait le siège de Lérida; et c'est ce souvenir qui se présente d'abord à l'historien quand M. le Prince arrive en Espagne.

Nourri de bonne heure aux fortes études, tout imprégné des chefs-d'œuvre de l'antiquité classique, M. le duc d'Aumale, comme Henri IV et comme le grand Condé, a toujours aimé César. C'était à la fois chez lui un goût naturel et une tradition de famille. Henri IV avait, dit-on, traduit les *Commentaires*. M. le duc d'Aumale a fait mieux : il a composé un livre, — un excellent livre, — sur la *septième campagne des Gaules*, celle qui se termine par la prise d'Alésia. Dès l'enfance, il se passionnait pour la lutte de César et de Vercingétorix; et sa prédilection juvénile allait d'instinct à l'adversaire des Romains. « Un petit chef de clan de l'Auvergne qui parvenait à réunir en un faisceau des tribus éparses, hostiles les unes aux autres et qui tenait un moment en échec la fortune de César, » n'avait-il pas droit à son admiration, à son enthousiasme? Mais tout en préférant Vercingétorix, tout en saluant dans le vainqueur de Gergovie le défenseur de l'indépendance nationale, il ne

fermait pas les yeux aux rares mérites de César. L'âge a modifié les idées de M. le duc d'Aumale sur la conquête romaine, sans affaiblir ses premières sympathies et ses généreuses prédilections : mais, tout en admirant chez le chef arverne les inspirations du patriotisme, il s'est plutôt attaché depuis à « pénétrer les calculs du génie chez Jules César. » Il a approfondi l'organisation et les réformes de la légion romaine; il a approfondi la pratique de l'habile conquérant des Gaules; et le récit qu'il a fait du siège d'Alésia est un assez beau témoignage de la solidité de ses études et de la fermeté de son jugement [1].

Ayant ce goût pour César, M. le duc d'Aumale eut un jour la chance de découvrir un exemplaire de César qui avait été celui de Montaigne, — un autre lecteur des *Commentaires*, — et d'acquérir cet exemplaire où Montaigne avait laissé sur toutes les marges des remarques écrites de sa main. Au dernier folio du volume, il lisait même une page autographe entièrement inédite, une page de réflexions sur le vainqueur d'Alésia et d'Ilerdis, tout à fait digne de l'auteur des *Essais*. C'est avec quelques lignes de ce précieux autographe que l'historien ouvre le chapitre où Condé, nommé vice-roi de Catalogne, vient camper aux bords de la Sègre et mettre le siège devant Lérida, l'ancienne Ilerdis.

Sur ces bords fameux, comment parler du grand Condé sans parler aussi de César? « Les lieux sont les mêmes et les noms sont à peine changés. Ce donjon, cette cathédrale, « la Seu », dont les épaisses murailles semblent défier le canon et la mine, couronnent le rocher où fut Ilerdis, dont les pentes roides sont sillonnées aujourd'hui par les ruelles de Lérida : c'est au pied de ce rocher qu'en l'an 1647 de l'ère chrétienne, comme en l'an de Rome 704, se décidera le sort de la campagne [2]. Voici la Sègre (Sicoris), dont il faut, comme jadis, déjouer ou utiliser les caprices; l'Ebre coule là-bas, derrière ces montagnes; ici la route de Tarragone, les chemins d'Aragon, toujours aussi difficiles; ces mêmes passages étroits, ces défilés qu'il faut fermer, non plus à un ennemi qui s'échappe, mais à un ennemi extérieur et menaçant. Et voici venir

[1] Prenant partie dans la controverse soulevée vers 1858 sur la position même d'Alésia, M. le duc d'Aumale, contrairement à la thèse de Quicherat, le célèbre érudit, a soutenu et fait prévaloir l'opinion de d'Anville qui place cet *oppidum*, à quelques lieues de Semur, sur le mont Auxois, où s'élève aujourd'hui la statue gigantesque du grand chef gaulois. Il a discuté la question au double point de vue stratégique et topographique. Les fouilles et les découvertes les plus récentes ont confirmé son enquête et ses conclusions. (Voy. l'article publié par M. le duc d'Aumale, *Revue des Deux Mondes*, 1er mai 1858.)

[2] Voy. César, *De bello civili*, I, 41.

la difficulté des vivres, les inondations; car la Catalogne est toujours le pays des orages soudains et terribles; tout y va par soubresauts, et les mouvements des peuples sont aussi brusques, aussi imprévus que ceux du climat....... — Voilà ce que Condé, les *Commentaires* et la *Pharsale* à la main, développait à ses lieutenants. »

De lui-même, M. le duc d'Aumale aime à rapprocher les temps anciens des temps modernes, à éclairer le présent par une brève comparaison avec le passé. Dépeint-il par exemple les *tercios viejos* de l'armée d'Espagne, il évoque en passant le souvenir des argyraspides d'Alexandre et des vétérans de César. Mais, à Lérida, c'est le grand Condé qui lui met en main les *Commentaires*, en y ajoutant par surcroît la *Pharsale* de Lucain.

L'historien trouve en effet dans la *Pharsale* et les *Commentaires* l'origine de certains plans conçus par M. le Prince. « Le début du siège fut beau, » dit-il. « Le 8 mai, M. le Prince ordonnait des démonstrations vers Tarragone; le 11, il était devant Lérida. L'infanterie y arrive à trois heures après midi, quoiqu'il lui fallut passer la Noguère en croupe, les neiges l'ayant rendue trop grande pour la traverser à pied. Cette diligence ferma les portes de Lérida à cinq cents hommes de pied et deux cents chevaux qui, sortis le jour auparavant, furent rejetés sur Fraga. La place se trouvant ainsi investie et l'armée établie au delà de la Sègre, la communication directe avec Cervera fut assurée, un pont jeté sur la rivière. Comme pour faire revivre les tableaux tracés par Lucain et César, une crue subite enleva le pont peu de jours après (24 mai); on eut grand peine à le rétablir. Toujours guidé par ses souvenirs, se rappelant le rôle que les hauteurs à l'ouest de la ville avaient joué dans les premières manœuvres du dictateur, Condé voulait attaquer d'abord un ouvrage isolé, le fort Garden..... »; mais La Vallière lui fit adopter un autre plan. — Lorsque M. le Prince a quitté Lérida et qu'il marche sur la ligne de retraite du général espagnol Aytona, s'il partage sa cavalerie en deux corps chargés de harceler l'ennemi pour ralentir ses mouvements et donner à l'infanterie le temps d'arriver, c'est qu'il imite un des exemples laissés par César dans ses *Commentaires*. « L'application était heureuse, pourvu qu'il ne survint ni erreur, ni accident. » Mais Arnauld s'égara; l'infanterie arriva trop tard; et les escadrons seulement se chargèrent la nuit, au clair de lune, « comme dans une bataille de roman, au pied des hauteurs qu'avaient occupées les légions de Pompée ».

Condé ravissait Bossuet et ses amis en leur racontant plus tard, dans sa retraite de Chantilly, cette expédition de Catalogne et les leçons qu'il avait demandées sur les lieux mêmes au vainqueur

d'Afranius et de Pompée. « Jamais, — s'écrie Bossuet, — jamais un si digne maître n'avait expliqué par de si doctes leçons les *Commentaires* de César. Les capitaines des siècles futurs lui rendront un honneur semblable. »

M. le duc d'Aumale a réalisé la prédiction de Bossuet. Il est allé reconnaître à son tour les rivières et les montagnes où passèrent, avant Condé, César et Charlemagne. Il a étudié sur les lieux mêmes les campements de M. le Prince, ses travaux d'investissement, circonvallations, galeries, ouvrages avancés : il a marqué et discuté ses positions de retraite et d'observation. — De même qu'il a lu dans l'original chacun des textes qu'il emploie, de même il a vu de ses yeux tous les sites et toutes les régions qu'il décrit. Il dessine, pour ainsi dire d'après nature, les places fortes et les champs de bataille : il les reproduit avec une pittoresque exactitude. Et toujours il anime la géographie par l'expression d'un souvenir vif et personnel, soit qu'il nous entraîne à Rocroy, sur la bruyère des Ardennes; soit qu'il déroule devant nos yeux la plaine de Lens encadrée de ruisseaux qui coulent lentement et couvrent la surface du sol de marais ou de flaques d'eau stagnante; soit qu'il dresse, comme un point de mire au-dessus du roc de Lérida la tour de la Seu, qui domine la falaise et semble défier le canon.

Le 11 mai 1647, M. le Prince investissait Lérida : le 27, on mit pioche en terre, et le régiment de Champagne, montant la première garde, entra dans la tranchée. L'assiégé n'avait pas attendu l'ouverture de la tranchée pour faire connaître son humeur. Il troubla par de fréquentes sorties l'établissement des quartiers; et ces sorties se renouvelèrent presque tous les jours. Le gouverneur don Gregorio Brito et les habitants, bien qu'émus de la renommée de leur adversaire et surpris par l'audace et la brusquerie d'attaques menées presque à ciel ouvert, n'en étaient pas moins résolus à la plus opiniâtre résistance. Les Français ne gagnaient que lentement du terrain. « Il fallut deux assauts pour occuper le couvent de Saint-François, transformé en ouvrage avancé : l'assiégeant se heurtait partout à de nouveaux et solides retranchements qu'il fallait démolir par le canon ou la mine, et les cheminements étaient fort difficiles. » Le 14 juin, les batteries de brèche ouvraient leur feu; mais le 17, Condé, menacé par une armée de secours réunie à Fraga, exposait à ses lieutenants l'état du siège, le péril extérieur, les ravages de la fièvre sévissant au plus fort de l'été et les suites qu'il prévoyait. Recevoir l'attaque de dix mille soldats d'élite, en face d'une nombreuse garnison[1], avec des quartiers disséminés

[1] Trois mille hommes et six cents chevaux, au début du siège.

et des troupes lassées ou malades, n'était-ce pas aller au-devant d'une déroute? Le parti du général en chef était pris : il se décidait à la retraite et voulait l'exécuter sur l'heure.

Avant le récit définitif de M. le duc d'Aumale, le siège de Lérida était surtout connu par la plaisante relation du chevalier de Gramont, dans les *Mémoires* si gentiment écrits par Hamilton. « La place n'était rien, dit-il, mais le gouverneur don Gregorio Brice (Brito) était quelque chose. C'était un de ces Espagnols de la vieille roche, vaillant comme le Cid, fier comme tous les Gusman ensemble et plus galant que tous les Abencerrages de Grenade. Il nous laissa faire les premières approches de sa place sans donner le moindre signe de vie. Le maréchal de Gramont, dont la maxime était qu'un gouverneur qui fait grand tintamarre d'abord et qui brûle ses faubourgs pour faire une belle défense, la fait d'ordinaire assez mauvaise, n'augura pas bien pour nous de la politesse de Grégoire Brice; mais M. le Prince, couvert de gloire, pour insulter la place et le gouverneur, fit monter la première tranchée en plein jour par son régiment, à la tête duquel marchaient vingt-quatre violons, comme si c'eût été pour une noce. La nuit venue, nous voilà tous à goguenarder, nos violons à jouer des airs tendres, et grande chère partout. » Sans relever les autres inexactitudes du chevalier dans cette narration, on peut s'étonner du procédé que Gramont attribue ici à M. le Prince. Il n'est pas question de ces violons dans le journal historique du régiment; et l'on ne sait trop sur quel fondement repose cette singulière légende.

Si c'est une fanfaronnade, elle jure avec les habitudes et le caractère du grand Condé. Jamais homme n'évita plus sincèrement ce qui pouvait sembler jactance, bravade ou vanité. Qu'il monte à l'assaut ou qu'il figure en vice-roi dans une cérémonie officielle, il est toujours naturel, sans ostentation et sans « tintamarre ». Voyez plutôt son arrivée à Barcelone. Il entre en habit de voyage, escorté de trois gentilshommes. « Quand on vit cette suite modeste, cet homme maigre et de taille médiocre, ces traits irréguliers, ces longs cheveux flottant en désordre sur un costume de deuil, quelques-uns s'écrièrent : *Es un estudiante*; mais l'œil d'aigle, l'allure martiale, cette simplicité militaire, cette arrivée par surprise charmèrent le grand nombre : la foule voyait un chef ». Est-ce bien le même homme qui, deux mois plus tard, va provoquer et « insulter » par ces violons et ces airs de noce un des plus braves capitaines de l'armée d'Espagne?

Tout en doutant de l'authenticité de la légende, M. le duc d'Aumale se demande s'il n'y faut pas voir « une galanterie de M. le Prince prêtant *ses petits violons* au plus illustre corps de

l'armée, comme il aurait fait pour un de ses amis, ou bien un usage de ce régiment, qui avait son organisation particulière, ses privilèges, peut-être ses ménétriers? — Ce qui est certain, c'est que Condé en Catalogne ne put s'élever à la même hauteur que César. Malgré son activité et son énergie, il dut céder devant les inondations, les maladies, les obstacles du sol, et, disons-le, devant l'opiniâtreté de la défense. Envoyé par Mazarin pour réparer une situation compromise, à la tête d'une armée sans cohésion, avec des soldats recrutés dans le Midi pour la plupart et qui désertaient comme au temps des guerres civiles, pouvait-il faire davantage? En somme, quoiqu'il ait échoué dans son entreprise, quoiqu'il ait subi les critiques que suscite toute tentative abandonnée, Condé ne montra pas moins à Lérida que dans les campagnes précédentes son savoir et son entente du métier d'ingénieur, son sang-froid devant le péril et sa décision dans le commandement. Il eut le mérite d'affronter sans hésitation l'étonnement et les interprétations malveillantes qu'allait causer sa retraite imprévue, et d'écrire sans périphrases à Mazarin : « Vous ne serez pas, je m'asseure, peu estonné, après les bonnes espérances que je vous avais données, d'apprendre que j'ay levé le siège de Lérida. Vous me cognoissez assez pour croire que ça n'a pas esté sans douleur et sans peine, et que, en sacrifiant mon honneur au service du roy, je n'ai pas faict un petit effort sur moy. La Moussaye vous dira les raisons qui m'y ont obligé : j'attens de votre justice que vous les approuverez et que vous les ferez apprécier à la Royne... Si les ennemis entreprennent quelque chose, nous sommes en estat de les en faire repentir [1]. »

Ce message était du 19 juin. Au mois d'octobre, Condé rejetait, au delà de l'Ebre, dans le royaume d'Aragon, l'armée d'Espagne venue au secours de Lérida : il s'établissait fortement dans la petite ville d'Ager, « sorte de nid d'aigle », position stratégique importante qu'il avait enlevée en trois jours, et restait maître de la plaine d'Urgel et des fertiles environs de Tarragone. Au lieu du pillage, de l'anarchie, d'une armée sans ressources et sans énergie, il laissait l'ordre partout, les places pourvues, des troupes toutes prêtes à l'action, quand il quitta la Catalogne. — Un an après, il remportait la victoire de Lens. Il achevait ainsi la victoire de Rocroy et gagnait, à cinq ans de distance, deux des plus grandes batailles où se soient agitées les destinées de la France au dix-septième siècle.

[1] T. V, p. 162. Lettre de M. le Prince à Mazarin. (*Archives de Condé, à Chantilly.*)

III

Le génie militaire de Condé ne paraît pas seulement dans ces grandes actions qui élèvent l'homme en quelque sorte au-dessus de lui-même, comme à Rocroy, comme à Lens; il éclate aussi dans ces opérations secondaires décrites avec tant de soin et avec une si haute compétence par M. le duc d'Aumale. — Suivez le vainqueur de Rocroy dans les combats indécis qui précèdent le siège et la prise de Philipsbourg (1644); suivez-le sur les bords du Rhin, à Mayence, à Worms, à Spire, à Landau; remontez le Neckar sur ses traces jusqu'à Wimpfen, à Neuenstadt et à Rothenbourg; voyez-le s'emparer ensuite de Courtrai, de Furnes, de Dunkerque (1646), d'Ypres (1648) : dans toutes les manœuvres et dans tous les sièges vous remarquerez la même sûreté de calcul, la même originalité de conception; et, mêlés aux dons les plus brillants de la nature, les mérites plus obscurs dus à la science et que le grand nombre ne discerne pas.

Ce côté scientifique du génie de Condé, son historien le met en pleine lumière, dans son vrai jour, *in bono lumine*. Quand le premier de nos ingénieurs militaires, Perceval, est tué devant Thionville, c'est le duc d'Anguien qui le remplace. C'est le duc d'Anguien qui dirige seul les travaux du siège de Philipsbourg; qui fait avancer la colonne de bateaux, jette un pont, visite les tranchées et force Bamberg à battre la chamade. C'est lui qui dicte à La Moussaye la relation complète des deux sièges, de Philipsbourg et de Thionville, avec une abondance de détails techniques, « une précision minutieuse », qui dénote le chef derrière le lieutenant qui tient la plume. « On reconnaît Condé, d'abord dans la sobriété des éloges donnés au général en chef, mais aussi dans cette recherche à peindre la difficulté vaincue et dans cette coquetterie de métier qui rappelle César comptant les clous et les poutres du pont qu'il avait jeté sur le Rhin, en décrivant les quinconces de chevaux de frise et de trous de loup semés devant les lignes d'Alésia. » — Ce souvenir de César, qui revient à chaque volume, ne dénonce-t-il pas aussi bien le duc d'Aumale que le grand Condé? — « La main qui avait tenu le tire-ligne pour dessiner les attaques a pris la plume pour raconter le siège, et c'est la même aussi qui, restant ferme sous une grêle de balles, biscaïens et grenades, avait plus d'une fois tracé sur le terrain les ouvrages qu'elle avait esquissés sur le papier. » — A sept ans, le duc d'Anguien parlait déjà de fortifications avec l'ingénieur Sarazin, qui relevait les murailles du château de Montrond. A vingt-deux ans, par sa science et sa ténacité il

forçait, sur la Moselle, le boulevard de la puissance dont il avait détruit les légions à Rocroy; et, dans les dernières années de sa vie, revenant sur les exploits de sa jeunesse, c'est de la bataille de Rocroy et de la prise de Thionville qu'il aimait surtout à retracer le plan et à renouveler la mémoire.

Condé est un ingénieur, Condé est un général en chef.

Du général en chef il a le coup d'œil, la présence d'esprit, le tact stratégique, bref, il a ce que Napoléon appelle la partie divine des grands capitaines. « On peut lui reprocher son ardeur, son impatience d'en venir aux mains, le mépris des obstacles naturels, une disposition trop constante à prendre, comme on dit, le taureau par les cornes[1]. » Mais ses troupes le suivent; mais elles ont confiance en lui, et jamais général n'a obtenu de ses soldats « plus de dévouement et de sacrifices ». — L'illustre biographe de Mme de Longueville, Victor Cousin, qui n'a pas moins d'enthousiasme pour le frère que pour la sœur, égale le prince de Condé aux plus grands hommes de guerre de tous les temps, Alexandre, César, Gustave-Adolphe, Napoléon. Sans instituer d'aussi redoutables parallèles, M. le duc d'Aumale, qui connaît la guerre, se contente d'expliquer les opérations qu'il raconte, de redresser les erreurs, d'apprécier ou de réfuter les objections et les critiques, en marquant les différences qu'apportent de nos jours aux combinaisons stratégiques l'accroissement du nombre, la rapidité des communications et la transformation de l'armement. Il rend justice à Condé comme à ses adversaires et à ses émules, à Mercy, à Guébriant, à Turenne, et laisse aux gens du métier la liberté de leur jugement et de leurs préférences.

L'homme dans Condé n'est pas moins intéressant que le général, quoiqu'il soit plus inégal, plus mêlé, plus difficile à définir. Nulle part, il est vrai, dans ses trois volumes, M. le duc d'Aumale n'a tracé le portrait moral de son héros et n'a résumé dans une vue d'ensemble les traits qui composent cette mâle et vivante physionomie. Mais il le peint par ses actions, par ses lettres, par ses paroles : chaque récit précise et complète l'image fidèle de Louis de Bourbon et l'impression que l'historien veut nous en laisser.

Deux portraits, placés en tête du quatrième et du cinquième volume, nous mettent sous les yeux la figure du grand Condé. — L'un, gravé, sous la direction d'Henriquel Dupont, d'après Stella, l'ami de Poussin et le premier peintre de Louis XIII, semble adoucir par la délicatesse des traits et l'exquise finesse du dessin la rude physionomie du modèle. Ce n'est plus la tête et le regard d'aigle,

[1] Voy. t. IV, p. 463.

la laideur puissante et fascinatrice qui frappait les contemporains. On croirait voir un jeune seigneur de la cour de Louis XIII plutôt fait, malgré sa cuirasse, pour réussir dans les ruelles que dans les camps et les travaux de Mars. — L'autre, qui reproduit, en tête du cinquième volume, le buste de Condé par Coysevox, nous rend au contraire dans son irrégularité, dans sa dureté, le visage et l'expression du héros : ce Bourbon maigre, les cheveux foisonnants, les yeux vifs, le nez arqué, la bouche grande, mais, à tout prendre, avec cet air relevé qui sied bien mieux à un homme que la délicatesse des traits. Moins polie et moins élégante, l'image est plus vraie.

Des deux images, c'est la seconde que le récit de M. le duc d'Aumale interprète, commente et confirme. L'historien n'adoucit pas les contours, n'arrondit pas les angles, ne redresse pas les proportions de ce type extraordinaire. Il ne s'applique pas à mettre en relief les belles parties du caractère, en laissant les autres dans l'ombre. Il le représente au naturel, sans complaisance de biographe, ni de Bourbon. « Nous n'écrivons pas le panégyrique de Condé », déclare lui-même M. le duc d'Aumale; « nous racontons sa vie et ses exploits : nous peignons l'homme et son temps sincèrement, tels que nous les voyons[1]... » Or l'homme est fier, impétueux, terrible : toute résistance l'irrite; et l'historien signale de bonne heure chez le duc d'Anguien « cette violence, cet orgueil sans frein, qui plus tard l'entraîneront si loin ».

Une éducation sévère, en comprimant jusqu'à dix-sept ans, et même au delà, l'énergie de cette âme altière, n'a fait que nourrir la fougue de sa nature et développer l'impatience de sa volonté[2]. De la tutelle de son père, il a passé sous la tyrannie de Richelieu. Le père et le ministre n'ont eu qu'un but : préparer cet élève hors ligne à jouer un grand rôle. De tous les instincts du jeune homme, ses maîtres n'en ont donc cultivé qu'un seul : l'ambition. Élevé loin de sa famille, loin de sa mère, il a été dès le berceau sevré du lait des tendresses humaines. M. le Prince, « craignant pour cet enfant les préoccupations excessives d'une mère plus tendre

[1] Voy. t. IV, p. 294.

[2] Dès que le duc d'Anguien suit les cours du collège de Bourges, l'emploi de son temps est réglé avec une méthode rigoureuse. Gouverneur, précepteur, médecin, chacun, suivant les instructions paternelles, surveille le travail, la santé, les moindres actes de l'enfant princier : chacun s'efforce à le garantir des influences et des dissipations extérieures. Peu ou point d'affection, aucun sourire, mais une certaine âpreté stoïcienne dans cette vie d'écolier studieux. Tout en louant la prévoyante fermeté de cette discipline, on peut en indiquer l'excès.

qu'éclairée, enleva son fils à peine né à la surveillance de Mme la Princesse ». Ce rayon de l'amour maternel, cette douce influence fera toujours défaut au prince de Condé. L'historien, qui, tout fils de roi qu'il était, a connu, soit à Neuilly, soit aux Tuileries, les douceurs de la vie de famille, regrette qu'en imposant le respect à son fils, Henri de Bourbon ait négligé d'éveiller en lui « certains sentiments délicats et de toucher certaines cordes » qui n'ont jamais vibré depuis. Les vertus de l'homme ont souvent leur racine dans les impressions premières et les inclinations de la jeunesse. Formé sous les regards d'une mère admirable, d'une reine qui fut une sainte et qui donna sur le trône le plus pur exemple de toutes les vertus domestiques, M. le duc d'Aumale peut mesurer quelle lacune a laissée dans l'éducation du jeune Louis de Bourbon son austère et froid isolement.

De bonne heure, la fierté du duc d'Anguien s'accuse dans des questions de rang et de préséance. « Il n'avait pas vingt ans qu'il refusait de faire la première visite au duc de Lorraine, de passage à Paris, en 1641. » Il résiste aux prétentions des princes étrangers comme à celles des cardinaux. Quand Richelieu l'oblige à rendre ses devoirs au cardinal-archevêque de Lyon (ancien chartreux que Richelieu, son frère, avait tiré de sa cellule), M. le Duc proteste et se révolte : il rougit de l'humiliation qui lui est imposée et, après avoir cédé, il s'indigne de l'avoir subie. « En reconnaissant aux princes de l'Église une supériorité que les princes de sa race ne leur avait jamais concédée, il se voyait tombé au niveau de ces Carlovingiens abâtardis que le pape traitait en vassaux. Il voulait partir pour Dôle, quitter la France, aller à l'étranger pour y vivre de son épée, comme M. de Lorraine. La fureur l'aveuglait; tout son sang bouillonnait. » On juge par là quel sera le ton du général victorieux quand il écrira aux ministres, à Le Tellier, à Mazarin, pour soutenir ses droits ou ceux de ses protégés, s'il a lieu de les croire lésés ou méconnus. « Il est hautain, dit M. le duc d'Aumale; il est intraitable pour tout ce qui touche à la grandeur de sa maison comme pour l'avancement on la protection de ses amis. »

Condé porte dans les relations du monde et le commerce de l'amitié la vivacité de son humeur, les brusques saillies de son caractère. « Les mouvements de son cœur sont presque aussi prompts que ses résolutions sur le champ de bataille. Il brise les liens non moins rapidement qu'il les forme : l'arrêt est vite prononcé, parfois trop sévère, toujours motivé. » Mais il est franc, loyal; s'il s'est trompé, il sait revenir, « et alors son dévouement est sans bornes, sa fidélité à ses amis peut aller jusqu'au sacrifice ». Avec quelle ardeur il seconde la fortune des officiers dont il apprécie

le mérite, Feuquières, Chabot, La Moussaye! Avec quelles instances, après Rocroy, il réclame pour Gassion le bâton de maréchal de France! Il ne se ménage pas pour aider ses compagnons d'armes : souvent même, il se prête à leurs fantaisies les moins pardonnables, et « pousse la passion de les servir jusqu'à la violence et à la persécution contre les autres ». Que Saint-Étienne enlève une jeune fille des environs de Reims, Mlle de Salnove (1644); que Bussy-Rabutin enlève à main armée une veuve riche et belle (Mme de Miramion), pour l'épouser de gré ou de force, c'est-à-dire pour épouser ses grands biens, Condé protège Saint-Étienne et protège Bussy-Rabutin. « C'est avec la connivence du prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, que le rapt (de Mme de Miramion) avait été préparé, le refuge assuré au ravisseur et à sa proie; c'est par son intervention que les poursuites furent arrêtées (août 1648). »

L'historien ne dissimule ou n'atténue aucun des torts de son héros : il ne craint pas de signaler, en les condamnant, les étranges procédés de M. le Prince pour surprendre Mme de Miramion et pour soustraire Mlle de Salnove à ses protecteurs naturels. L'intendant Champlâtreux, fils du célèbre Mathieu Molé, avait, pour plaire au prince en 1644, favorisé le sieur de Saint-Étienne et s'était mêlé d'une affaire « où le droit n'était pas plus respecté dans la forme que dans le fond ». Champlâtreux a tort, comme le prince qu'il flatte en cette circonstance. « Le duc d'Anguien, débutant dans les fonctions dont il venait d'être investi par un acte qui marquait avec éclat son mépris pour les justices locales, pour les délégués du Roi, pour les protecteurs naturels des faibles et des opprimés, créait un précédent que la couronne ne devait pas laisser établir. »

Le duc d'Anguien a dans les plaisirs la même furie que dans les combats. Au retour de ses campagnes de Flandre et d'Allemagne, il se livre, en assez mauvaise compagnie, à des fêtes bruyantes et licencieuses. « Il vaut mieux vous poignarder que de continuer la vie que vous menez », lui écrit son père en 1646. De fait, un de ses lieutenants, venu en congé de Philipsbourg, prit part à ces débauches et y succomba. Destiné par son père, dès l'âge de douze ans, à Claire-Clémence de Maillé-Brézé, nièce du cardinal de Richelieu, qui en avait quatre; marié presque malgré lui, pris de fièvre au lendemain de ses noces, et dans un état si violent, si désespéré, qu'on le crut près de devenir fou, Condé n'a jamais aimé sa femme, et le rêve du « démariage » a plus d'une fois hanté son imagination. S'il n'y a pas donné suite, il a du moins vécu comme si Mme la Princesse n'existait pas. Rentré à Paris après la bataille de Nördlingen, il se montre assidu chez Ninon de Lenclos, et courtise en

même temps Mlle de Toussy, Louise de Prie, seconde fille de Louis de Prie, marquis de Toussy. Il fréquente l'hôtel de Nevers, où le cabinet de Marie de Gonzague est le rendez-vous de la société lettrée et galante.

M. le duc d'Aumale, au début de son cinquième volume, fait une jolie peinture de la haute société, à Paris, vers 1645, sous la régence d'Anne d'Autriche, quand l'hôtel de Rambouillet est sur son déclin et que les princesses de Gonzague tiennent, avec une grâce fière et charmante, leurs réunions de beaux esprits et de grands seigneurs. Voici la Palatine, Anne de Gonzague, qui surprend ses contemporains par la hardiesse de ses opinions avant de les étonner par « l'austérité de sa pénitence »; Mlle de Boutteville, la future duchesse de Châtillon, que Gaspard de Coligny épouse après l'avoir enlevée avec l'appui du duc d'Anguien; voici Mlle de Neuillant et Mme de Montbazon.

En regard de ces héroïnes de la galanterie, de Mme de Montbazon et de Mme de Châtillon, l'auteur esquisse d'un crayon discret la suave et chaste figure de Marthe du Vigean, la seule jeune fille qu'ait aimée Condé, l'objet de la « passion la plus respectueuse et la plus polie du monde [1] ». Fille cadette d'un gentilhomme du Poitou, pieuse et modeste, Marthe était secrètement attirée vers le cloître. « Le héros adolescent s'éprit de cette âme tendre qui, encore presque enflammée du feu de l'amour divin, semblait se dégager du Carmel pour s'attacher à lui. » En la quittant pour se rendre en Allemagne, en 1644, il s'était évanoui. Quand il revint, Marthe, cédant à la grâce, avait de nouveau tourné ses regards vers Dieu. Son parti était pris; elle devait entrer au cloître deux ans après, non sans avoir versé des larmes, mais en laissant d'elle, au monde, le plus pur et le plus touchant souvenir. « La réputation de Marthe du Vigean ne souffrit aucune atteinte : tous savaient que jamais amour ne fut plus passionné d'une part, et de l'autre écouté avec plus de conduite, d'honnêteté et de modestie. »

Lorsque tout fut rompu entre Louis de Bourbon et celle qui sera bientôt Marthe de Jésus, la vie de famille n'existant pas pour le duc d'Anguien, l'amour n'existant plus, la guerre le reprit tout entier. C'est là, parmi les surprises, les dangers et les difficultés de chaque jour que se déploient les hautes qualités de l'homme, sa droiture, sa générosité, son humanité. Condé est droit : on peut se fier à sa parole. Il est généreux et ne regarde pas à la dépense pour soulager ses troupes et assurer le succès. « Son père lui reprochait

[1] Expression de Mlle de Montpensier. Voy. *Divers portraits*. Le prince de Condé, par Mademoiselle. — Cf. *Histoire des princes de Condé*, t. V, p. 21.

de *dissiper l'argent comme si c'était de la terre* et insinuait qu'en s'y prenant mieux, on pourrait faire des *deniers revenants-bons.* » La répugnance que lui inspire « la parcimonie de son père » a développé chez lui une disposition toute différente. Il est magnifique pour lui-même, large avec ses amis et ses inférieurs, désintéressé dans le service de l'État. Lorsque, à la veille de la Fronde, l'argent manque pour la solde, l'armement et les divers services publics; lorsque Mazarin écrit à Servien que « le crédit est à sec, que les sources d'argent sont taries et les bourses fermées », Condé s'endette pour subvenir à la détresse du trésor de l'armée, soutenir un régiment, pourvoir une place; il donne sans compter, et sa bourse est celle de ses soldats. Bientôt après, lorsque la Fronde a chassé de Paris le jeune roi et que Beaufort domine dans la capitale insurgée; le jour où Turenne, suivant son frère le duc de Bouillon, rompt avec la cour et se déclare ouvertement en rébellion, qui retient dans le devoir les chefs et les soldats de l'armée d'Allemagne? Qui paie aux officiers leur solde pour assurer leur fidélité? C'est Condé. Tandis que Turenne fait de belles promesses au nom du Parlement, Condé met ses pierreries en gage pour le service de la couronne. Mazarin mande cette nouvelle au banquier Hervart, et le roi signe « l'estat des pierreries que M. le Prince lui a prestées pour être engagées » dans cette heure critique. L'original de cette reconnaissance se trouve aux archives de Chantilly.

Retz enregistre avec une pointe de raillerie cette largesse patriotique : « Pensez que ce sacrifice eût suffi à nourrir la guerre civile plusieurs mois! » Mais l'histoire ne sert pas le parti du coadjuteur. Elle peut donc mentionner sans flatterie et ne saurait taire sans injustice la générosité de M. le Prince et le service qu'il rendit alors à la couronne.

S'il était libéral et prodigue de ses deniers, M. le Prince, — dit-on, — n'était pas moins prodigue du sang des soldats. Etranger à la pitié, il faisait peu de cas de la vie des hommes : on lui a même prêté là-dessus une plaisanterie féroce. M. le duc d'Aumale repousse cette accusation d'insensibilité et nie ces propos invraisemblables : « Nous ne prétendons pas dire que Condé ait jamais été très ému par la vue du sang ou les cris des blessés...; nous reconnaissons que, dans le feu du combat, il sacrifiait la vie des autres avec la même insouciance qu'il exposait la sienne : mais, après la victoire, nul ne prenait des blessés un soin plus paternel, et les coups qui frappaient ses amis ont toujours retenti dans son cœur. Après la journée du faubourg Saint-Antoine, Mademoiselle le vit tomber sur une chaise et fondre en larmes, s'écriant : « J'ai perdu tous mes amis, tous mes amis! » Comment croire que celui

qui, encore fumant de la chaleur de l'action, ressentait une douleur si vive, ait pu proférer les paroles qu'on lui prête, au moment même où il écrivait à son père en parlant de Mauvilly : « C'est la plus grande perte que nous puissions faire? » A Rocroy, quand les nôtres, saisis de l'ivresse du sang, égorgent les ennemis vaincus et font main basse sur tout ce qu'ils rencontrent, qui retient ces lions déchaînés? qui tempère « les courages émus »? Le duc d'Anguien, qui ne peut voir massacrer tant de braves gens « comme de timides brebis ». Le prince crie que l'on fasse quartier : il arrête le carnage et « joint au plaisir de vaincre celui de pardonner. » L'humanité se concilie dans cette âme ardente avec la fougue du tempérament et la hauteur du caractère.

L'histoire ne contredit pas ici l'éloge que Bossuet a donné du haut de la chaire chrétienne au prince qui fut son ami [1]. Elle nous découvre, au contraire, en les éclairant, les divers côtés de cette riche et complexe nature. Elle nous montre le petit duc imbu dès l'enfance du sentiment de sa dignité et de son rang. Depuis les fêtes de son baptême, à Bourges, où la noblesse, le clergé, les bourgeois de la ville, le reçoivent et le haranguent en grande pompe, jusqu'aux fêtes de son mariage (quelles fêtes!) célébrées au palais-cardinal, sous l'œil de Richelieu, qui devient son oncle et son maître, il a grandi, il s'est formé en dehors des conditions ordinaires, comme un être à part, réservé à d'exceptionnelles destinées. Au physique, comme au moral, il ne ressemble à personne de ceux qui l'entourent : c'est un héros de roman, c'est un Cyrus, c'est un Artamène. L'air « noble et galant » du cavalier laisse entrevoir le ton impérieux du chef et du capitaine. Mais s'il est fier, emporté, superbe, il est au-dessus de la vanité qui rétrécit l'esprit et de l'égoïsme qui le dessèche. Après Rocroy, après Fribourg, après Nördlingen, lorsqu'il vient de commander en chef contre Melo, contre Beck et contre Mercy, qu'il a eu Turenne sous ses ordres, il est désigné par Mazarin pour servir sous le commandement de Gaston, duc d'Orléans, et « se soumet de bonne humeur à une décision qui pourrait le surprendre. Ce général trois fois victorieux devient sans murmurer le lieutenant d'un chef médiocre... » Il a le respect de la discipline et s'attache trop à la vraie gloire pour en rechercher les apparences. « Il méprise les allures théâtrales, les entrées bruyantes, les cortèges fastueux, de même qu'il néglige les câlineries à la foule, les ménagements, les ruses qui

[1] « Je l'ai vu, — dit Bossuet, — et ne croyez pas que j'use ici d'exagération, je l'ai vu vivement ému des périls de ses amis : je l'ai vu, simple et naturel, changer de visage au récit de leurs infortunes... Loin de nous les héros sans humanité! »

déguisent et servent les aspirations des ambitieux » et des vaniteux. S'il lui manque « les moindres vertus [1] », il a les plus hautes. Il goûte les charmes de l'amitié, de la société et s'y communique sans effort. Sensible au mérite des autres, il ignore la jalousie et pratique la reconnaissance. — Lisez l'histoire de sa vie, et allez voir ensuite les estampes, les portraits de Condé peints ou gravés au dix-septième siècle. Aucune image ne le représente mieux que le récit de son historien. Aucune ne nous rend mieux le compagnon de d'Andelot, de Saint-Evremond et de Bussy-Rabutin; l'émule de Turenne et l'ennemi de Mazarin. Le portrait que M. le duc d'Aumale a tracé de l'homme et du général est fait de main d'ouvrier : on peut le discuter, on ne le refera pas.

IV

Le caractère du prince de Condé, tel que nous venons de le dépeindre, explique, sans la justifier, la conduite qu'il tient pendant la Fronde : d'abord, ce zèle pour l'autorité du roi et ce dévouement qui fait dire de M. le Prince à la reine régente : « C'est mon troisième fils »; ensuite la révolte, la guerre civile et la défection à l'étranger.

De ces deux phases qui se succèdent dans l'intervalle de cinq années, — de 1648 à 1653, — la première seule est traitée dans le cinquième volume de l'*Histoire des princes de Condé*. C'est le sixième et prochain volume qui nous racontera la Fronde des princes, les égarements et les faits d'armes du vainqueur de Lens devenu l'allié des Espagnols et l'ennemi du roi, son cousin. Toutefois M. le duc d'Aumale n'attend pas ce sixième volume pour s'expliquer avec le lecteur sur une faute « que rien ne peut effacer » et que l'histoire impartiale ne lui permet pas plus de pallier que d'omettre. Si Bossuet, dans son éloquent panégyrique, peut glisser « sur des choses dont il préférerait se taire éternellement », l'historien, lui, nous doit le tableau complet, l'exposé sincère des erreurs du prince de Condé : il ne faillira pas à sa tâche.

Nous sommes déjà loin de l'aurore radieuse de Rocroy et de Nördlingen, des premiers triomphes remportés par le duc d'Anguien « durant la minorité d'un roi de quatre ans ». La période héroïque de cette grande existence est terminée, et nous entendons gronder la tempête. — Près d'aborder la période d'agitation

[1] Voy. La Bruyère, chap. II, *Du mérite personnel*. « Un homme vrai, simple, magnanime, à qui il n'a manqué que les moindres vertus. »

et de revers, l'auteur s'arrête, pour ainsi dire, sur le seuil, et nous dit avec une émotion grave : « Me voici arrivé au moment critique : il faut montrer le coupable dans le héros. »

Le coupable! qui eût pu le deviner, le prévoir, lorsque, au lendemain des Barricades, Condé, rappelé de Flandre, arrivait à Rueil auprès de la reine et, répondant à l'improviste aux députés du Parlement, engageait « Messieurs » à une soumission complète et refusait d'aller siéger auprès d'eux à la grand'chambre? Qui eût pu prévoir le coupable, lorsqu'en janvier 1649 Condé protégeait la fuite du roi à Saint-Germain, veillait à la sûreté de la régente et préparait le blocus de Paris? Et cependant sa sœur, Mme de Longueville, était restée à Paris; et son frère Conti et son ami Marsillac étaient avec les frondeurs. Le mouvement de ce peuple en armes, conduit par un évêque et soutenu par le Parlement, réveillait le souvenir de la Ligue : il n'y manquait que le Balafré. Mais Condé ne voulait pas être un duc de Guise.

Par quelle suite fatale d'évènements, par quelle révolution morale et quelle secousse intérieure M. le Prince a-t-il donc été poussé dans un parti qu'il avait combattu d'abord et dont sa naissance, sa gloire, ses services semblaient devoir toujours l'éloigner? C'est ce que l'historien examine, au dernier chapitre du cinquième volume, avec la sagacité d'un politique et d'un moraliste.

« Hélas! je ne respirais que le service du roi et la grandeur de l'État, » fait dire Bossuet au héros repentant. Jusqu'à la prison de Vincennes, l'histoire ne dément pas ces paroles. Les actions de M. le Prince sont « d'un fidèle sujet et d'un bon Français ». Au futur cardinal de Retz qui, le lendemain des Barricades, cherche à le gagner au parti de la Fronde, il répond : « Je m'appelle Louis de Bourbon et je ne veux pas ébranler les couronnes. » Au sieur de Vineuil, confident du duc d'Orléans, qui lui promet les plus hautes charges en échange de son concours, il répond : « J'ai assez de biens et d'établissements pour me conserver par mes services et par ma fidélité. Si j'en avais davantage, je deviendrais justement suspect au roi. » Il veut, avant tout, rétablir l'ordre et raffermir le pouvoir royal que menace l'esprit de révolte en province, à Paris, et jusque dans la maison du jeune roi. Mais s'il défend l'autorité du roi, il est loin d'admirer les procédés de son ministre : il comprend que tout n'est pas vain dans les réclamations du Parlement. Il sent la nécessité de mettre un terme au gaspillage des finances, d'assurer la rentrée de l'impôt, de supprimer les abus d'où provient la pénurie du trésor.

Supérieur aux cabales, indifférent aux théories, soucieux de venir en aide au public tout en sauvegardant les droits de la cou-

ronne, Condé veut « marcher d'un pas égal entre la faction et la cour ». C'est là qu'est l'écueil.

Tandis que Mazarin veut la répression immédiate des mécontents et ne demande qu'un instrument pour exécuter le système de rigueurs dont il a tracé le projet dans ses « carnets », Condé préfère ramener les esprits par la douceur et conseille nettement à la reine « d'accepter en principe le programme des parlementaires ». La reine autorise, à son corps défendant, les conférences de Saint-Germain, et Mazarin laisse M. le Prince aux prises avec les délégués du Parlement.

On a attribué à Condé une attitude peu loyale en cette conjoncture; on lui a prêté des arrière-pensées. Travaillé sous main par le coadjuteur, il aurait lui-même écarté Mazarin de la conférence où devaient être discutées les propositions du Parlement. Tout en donnant à haute voix l'assurance de son appui au ministre, il aurait secrètement prémédité sa chute. Une telle attitude, de tels faux-fuyants s'accordent mal avec ce que nous savons du caractère et des actes de M. le Prince. Il cherchait de bonne foi la conciliation. Seul, en ayant l'air d'y consentir, le ministre se promettait bien de reprendre les concessions qu'il se laissait arracher. M. le Prince fit ratifier par la régente les concessions qu'obtenaient les cours souveraines en matière d'impôts, de finances, d'enregistrement des édits : mais il n'avait pu réconcilier les parlementaires avec Mazarin et il s'était brouillé, du même coup, avec les uns et avec l'autre. Les premiers, qu'il avait blessés souvent par la verve incisive de sa parole et la violence de ses reparties, voyaient en lui le soutien d'un gouvernement détesté, le général « du Mazarin »; l'autre, que ses vivacités ou ses railleries n'atteignaient pas moins, le redoutait comme un obstacle.

La déclaration royale, qui suivit les conférences de Saint-Germain fut accueillie du public avec des applaudissements qui firent presque oublier la nouvelle du traité de Westphalie, signé le même jour. Et cependant la guerre civile, loin d'être éteinte, allait recommencer! L'ambition remuante des princes, Gaston, Conti, Vendôme, ou de leurs favoris; la défiance du peuple et des cours souveraines à l'égard de Mazarin; la froideur malveillante du Parlement pour Condé, sans compter les sourds complots du coadjuteur, entretenaient l'agitation dans Paris. Cette époque de la Fronde est confuse, tant les passions, les conflits, les intrigues, y pullulent et s'y enchevêtrent. Le peuple, la cour, les magistrats, s'y démènent dans les ténèbres : le bien public, dont on faisait grand bruit au début, a disparu dans le tumulte des factions et des émeutes. Seuls, dans cette cohue d'intérêts et de convoitises, deux

hommes, en dehors de M. le Prince, paraissent savoir ce qu'ils désirent et ce qu'ils font : Paul de Gondi et Mazarin.

« La période des Frondes, » dit M. le duc d'Aumale, « n'est qu'un duel à outrance entre ces deux hommes. » Négligeant donc les comparses, l'historien nous peint les deux acteurs de ce duel, dont la victime sera le prince de Condé.

« A mesure que le Parlement s'efface, la lutte, la vraie lutte, s'engage entre Gondi et Mazarin. Tous deux, par leur origine comme par leurs qualités et leurs défauts, appartiennent plus à l'Italie qu'à la France. Gondi est de cette race des Pazzi, des Médicis, *e tutti quanti*, qui, par leurs éternels complots, ne cessaient d'ensanglanter les temples et les palais de Florence. La conspiration est sa vie; souvent il conspire contre lui-même. A dix-sept ans, il écrivait *con amore* un récit de la conjuration de Fieschi; peu s'en faut qu'il n'avoue Catilina pour son idéal. Le sang gaulois coule aussi dans ses veines : s'il reste transalpin par son génie, il est déjà Français par la langue, par la culture, par certaines habitudes, j'oserais dire par les vices. Prodigue, vaniteux, il a toutes les audaces...

Le fils de Pietro de Mazzara nous présente un type différent. Celui-là conserve encore le parfum du terroir; l'éducation de la curie romaine a développé le *scaltro* sicilien [1] : c'est le plus fort des deux. Moins artiste que brocanteur, grand joueur, méprisant le danger, trop avide pour être administrateur, il possède le génie politique à un point tel, que cette faculté maîtresse lui tient lieu de conscience... Nul ne le surpasse dans les négociations; son coup d'œil stratégique le tromperait rarement, s'il pouvait renoncer à la prétention de régler le détail militaire et se défaire des méfiances qui troublent la clarté de son jugement. Le goût de la perfidie, la fourberie habituelle, l'égarent trop souvent dans ses relations avec les hommes. Tandis que Retz conduit l'attaque, fournit le thème aux pamphlétaires, inspire les motions présentées au Parlement, souffle les favoris de Gaston, trace aux femmes leur rôle ou surprend leurs secrets, fait mouvoir une armée d'agents et toute la tourbe des Importants, Mazarin se cramponne au pouvoir, s'y défend par la ruse plus que par la force. Il est maître de la position et n'entend pas se laisser déloger. Parfois il débauche les affidés de son adversaire... Comme aux approches d'une place assiégée, les mines et contre-mines se croisent et s'entre-croisent si bien, qu'on ne distingue plus pour quel compte se poussent les galeries. Cette

[1] « Le *scaltro*, en Sicile, est un composé de méfiance et de ruse, une sorte de politique un peu tortueuse, pratiquée dans toutes les affaires de la vie. » Voy. *Hist. des Princes de Condé*, t. V, p. 355.

guerre acharnée est coupée par quelques trêves, et ces accords passagers n'ont jamais qu'un but, la perte du même homme, du seul qui, par un singulier jeu de la fortune, fasse obstacle à des desseins si contraires, constant et commun adversaire des deux rivaux. »

Les deux portraits sont achevés et dressent en pied devant nous, dans leur égal mépris du droit, le prélat et le cardinal. L'auteur s'y est repris à plusieurs fois pour étudier et pour rendre l'énigmatique figure de celui que Condé nommait « le gredin de Sicile ». Dans un précédent chapitre, il avait esquissé le diplomate, l'habile continuateur de la politique de Richelieu, le ministre *dilettante* qui développe, sans chaleur, mais avec adresse, le plan que d'autres lui ont légué. Plus de vingt ans auparavant, il avait apprécié le « brocanteur », en publiant, pour les Bibliophiles de Londres, l'*Inventaire*, encore inédit, des meubles du cardinal, dressé par les soins d'un commis qui sera plus tard le grand Colbert. Il rapproche aujourd'hui tous ces traits épars, pour graver, comme en une médaille, la figure du « gredin de Sicile », que Condé trouve à chaque pas, devant lui et contre lui.

« M. le Prince est depuis longtemps condamné dans l'esprit de Mazarin. Si le cardinal se résigne à employer le capitaine ou même à chercher un abri près du héros, c'est pour mieux l'abîmer. Retz n'a pas ce parti pris...; mais M. le Prince fait avorter ses complots, de même qu'il entrave l'essor du ministre : frein incommode pour l'un, barrière qui ferme à l'autre le chemin du pouvoir. Aussi se présente-t-il une occasion d'infliger à Condé quelque échec, de l'attirer dans un piège, de le pousser à quelque faute irréparable, de ruiner sa fortune, de lui ravir la liberté!... le concert s'établit entre les deux ennemis inconciliables sur tout le reste; et alors, sans se parler, sans se voir, ils marchent en cadence, comme de vieux alliés étroitement unis. »

Par son humeur impérieuse et ses paroles imprudentes, par ses exigences et son ardeur à épouser les querelles ou les revendications de ses amis, Condé ne se prêtait que trop aux mauvais desseins des deux rusés Italiens. Jusqu'aux Barricades, il avait eu des relations courtoises avec Gondi; et Retz s'en souviendra plus tard, en écrivant le réel et chimérique roman de ses *Mémoires*. Mais son antipathie pour Mazarin, ses griefs et ses ressentiments contre « le gredin de Sicile » dataient de loin.

Condé n'avait jamais pu pardonner à Mazarin l'expédition de Catalogne et l'échec auquel celui-ci l'avait exposé en lui confiant une mission perdue d'avance ou compromise par d'anciennes maladresses, par trois ans d'abandon et d'incurie. L'échec de Lérida avait

été suivi d'un différend assez sérieux, à propos d'une nomination au commandement de la place de Flix. Ces différends se renouvelaient au lendemain de chaque campagne et se compliquaient de questions plus graves. A la mort de l'amiral duc de Brézé, son beau-frère, Condé avait en vain réclamé l'amirauté pour son fils[1]. L'amirauté fut donnée, comme cadeau de noces, au duc de Mercœur, le fiancé de Laure Mancini, nièce de Mazarin. Henri de Bourbon, père du grand Condé, avait vu dans le refus du ministre une spoliation, une injustice; et, s'échauffant même plus que son fils, il aurait, dit-on, conseillé à celui-ci d'emporter de force ce qu'il ne pouvait obtenir de gré. « Voici l'occasion de montrer ce que vous êtes et ce que vous pouvez. Passez la frontière : je vous ferai tenir deux millions pour lever des troupes. » Ce conseil resta sans écho.

Quels que fussent ses griefs et ses déceptions, Condé servit loyalement le roi et son ministre pendant la Fronde. — Après le blocus de Paris et la paix de Rueil, c'est lui qui ramène dans la capitale encore émue le jeune roi et le cardinal. Il est dans le carrosse royal, à la portière, à côté de Mazarin. « Malgré son courage réel, Mazarin avait besoin d'être rassuré en traversant les rangs pressés de cette foule qui avait tant d'horreur pour sa personne. On descendit au Palais-Royal, où Leurs Majestés reçurent les soumissions de M. de Beaufort et du coadjuteur. Avant de se retirer, Condé salua la reine, en lui adressant quelques paroles de félicitation. « Monsieur, répondit Anne d'Autriche, le service que vous avez rendu à l'État est si grand, que le roi et moi serions des ingrats s'il nous arrivait de l'oublier jamais. » — Comme M. le Prince sortait, une voix lui dit à l'oreille : « Voilà une grandeur de service qui me fait trembler pour vous. » Cinq mois plus tard, il était en prison à Vincennes.

La prison de Vincennes! c'est l'origine des fautes et des malheurs du prince de Condé. « Je suis entré en prison innocent, — disait-il, — et j'en suis sorti le plus coupable des hommes ». Transféré de Vincennes au Havre, tandis que sa femme, Mme la Princesse, allait soulever Bordeaux en sa faveur, et que sa sœur, suivie de Turenne, négociait avec l'Espagne les conditions de sa liberté, il sera moins ferme, après sa délivrance, pour résister aux funestes conseils de Mme de Longueville.

Mais quels furent les motifs de cet emprisonnement? Pourquoi l'arrestation imprévue du premier prince du sang, du défenseur de

[1] La lettre de Condé au ministre était brève et fière : « M. de Brézé est mort dans le service, — écrivait-il ; — j'y suis actuellement. Mon fils est son seul héritier. Je m'assure que vous aurez la bonté de demander pour lui les charges et gouvernements de mon beau-frère. » Son assurance fut trompée.

la couronne contre la Fronde? Peut-on citer un attentat qui justifie un coup si terrible? Le prince méditait-il un crime? A ces questions, l'historien répond simplement : « Il n'y avait pas de crime à punir, pas de péril à écarter, mais la gloire d'un homme faisait peur. » *Causa periculi non crimen ullum, sed gloria viri* [1]. Condé gênait à la fois la reine, le ministre et le coadjuteur, ces adversaires d'hier ligués aujourd'hui pour le perdre. Tour à tour sollicité et combattu par Gondi et par Mazarin, entouré de séductions et comblé de promesses, il avait été entraîné dans une série de fausses manœuvres où les bourrasques de son caractère devaient le faire sombrer à coup sûr. Une des conditions de la paix de Rueil promettait le Pont-de-l'Arche à M. de Longueville, beau-frère de Condé. Celui-ci demande à Mazarin l'exécution de cette promesse : « Mais, ce sont de ces engagements que l'on prend avec l'intention de ne pas les tenir », réplique le cardinal. Déjà fort mal disposé, M. le Prince éclate sur cette réponse, parle avec la dernière violence, et sort en lançant un de ces traits qui restent enfoncés dans la blessure : « Adieu, Mars! » A peu d'intervalle, il froissait la reine après son ministre. La protection indiscrète dont il couvrit un écervelé, disgracié par Anne d'Autriche, fut transformée par le cardinal en offense envers la reine. Condé s'enserrait lui-même dans les mailles du filet qui lui était tendu : et, dans la soirée du 18 janvier 1650, il était arrêté par Guitaut au Palais-Royal, en pleine séance du Conseil.

Quand, le lendemain, les grands du royaume et le Parlement furent convoqués au Palais-Royal pour être informés d'une si grave mesure, la déclaration de la régente ne relevait contre lui aucune charge précise. Des procédés violents, des paroles excessives, de maladroites démarches, tous ces torts imputables à M. le Prince, pouvaient-ils offrir la matière et la base d'une accusation sérieuse? Nul indice ne prouvait que Condé eût alors songé effectivement à un changement de ministère, « ce qui, déjà, n'était pas le renversement du trône. » Et le *Journal du Parlement* lui reproche-t-il autre chose que des tendances?

« Reste donc la raison d'Etat, excuse de tous les méfaits politiques, des violences comme des faiblesses coupables. C'est l'argument qui a séduit bien des âmes honnêtes, entraîné plus d'un gouvernement à sa perte; c'est le manteau qui recouvre toutes les ambitions, les grandes comme les médiocres, le masque sous lequel se cachent la cupidité, la soif des honneurs. Combien peut-on compter d'actes honnêtes, vraiment courageux, profitables aux

[1] Tacite, *Vita Agricolæ*, 41.

peuples, qui aient été inspirés par la raison d'Etat? » — Ces paroles, l'auteur les eût trouvées dans sa conscience, quand même des épreuves récentes et les leçons de l'histoire contemporaine ne les lui eussent pas suggérées. Les faits, d'ailleurs, sont là pour les confirmer. L'arrestation arbitraire de Condé ne sauva pas le trône, qui n'était pas en péril; mais elle ralluma la guerre civile et fit un rebelle du plus glorieux serviteur du roi.

Rien de plus saisissant et de plus dramatique que le récit de ces menées, de ces luttes, de ces pactes formés et rompus, de ces péripéties singulières, où se joue la finesse astucieuse de Gondi et de Mazarin, et qui se terminent par l'emprisonnement de M. le Prince. La vigueur du style, la modération du langage, l'art d'une narration qui, sans omettre aucun détail, expose surtout les grands faits dans leurs causes et leurs conséquences; la vérité des portraits, qui ne donnent pas seulement le signalement du rôle, mais peignent encore la physionomie des personnages, toutes ces convenances réunies laissent une profonde impression au lecteur. Mais cette impression s'accroît si l'on songe que ces pages brillantes furent écrites sur la terre d'exil, que l'auteur, en parlant du coup qui frappa Condé, était lui-même sous le coup d'une mesure semblable, victime d'un arrêt arbitraire qui le bannissait pour la seconde fois de son pays.

Cette « disgrâce imméritée » n'a point ralenti le travail de l'historien, elle n'a point altéré la sérénité de sa pensée, ni troublé la fermeté de son jugement. M. le duc d'Aumale ne rend pas le pays responsable des méfiances et des violences des partis. Il ne connaît pas, il n'admet pas de théorie qui puisse jamais dégager un citoyen de ses obligations ni de ses devoirs. Et voilà pourquoi il rejette d'avance les excuses que d'ingénieux apologistes pourraient alléguer en faveur du prince rebelle et du soldat révolté. Condé lui-même n'aurait pas accepté une pareille absolution. Qu'il ait été circonvenu, trompé, méconnu, soit! Mais les torts du ministre envers le prince n'excuseront jamais les torts du prince envers la France. « Non, — s'écrie l'historien, — non, quoi qu'on dise, la France n'est pas née d'hier, et ce n'est pas d'hier que nos pères ont commencé à l'aimer et à la servir... L'homme de bien a le devoir de protester à tout risque contre l'acte tyrannique qui, dans sa personne, atteint le public; il n'a pas le droit de troubler sa patrie, de la déchirer, d'y porter la guerre pour venger une offense personnelle... Le prévôt Marcel avait la conscience de son crime lorsqu'il ouvrait à l'Anglais les portes de Paris; et le connétable de Bourbon conduisant les lansquenets de Charles-Quint avait été averti par la voix intérieure avant d'être appelé au tribunal

de Dieu par Bayard mourant. » Quant à Condé, il a hautement et fièrement confessé sa faute.

En écrivant l'histoire des princes de Condé, M. le duc d'Aumale n'écrit pas tant les annales d'une famille illustre que les annales de son pays, une des grandes pages de notre histoire. Il n'a jamais pu se déshabituer de servir la France. Brusquement rejeté loin d'elle en 1848, il lui gardait, — malgré le déchirement, malgré la plaie, — le meilleur de sa pensée et de ses travaux. Son premier livre, écrit en exil, n'était pour ainsi dire que la continuation de sa vie de soldat. Ce livre, *les Zouaves et les Chasseurs à pied*, plein de verve et d'entrain, ramenait l'ancien colonel du 17e léger au milieu de ces fantassins alertes et intrépides qu'il avait si vaillamment conduits en Afrique. C'est le souvenir de la patrie qui le soutenait dans ses premières recherches sur les Condés et sur nos guerres du seizième siècle. C'est l'intérêt de sa sécurité, c'est la passion de sa grandeur qui le détournait un instant, en 1866, de ces mêmes recherches érudites et qui lui dictait, après Sadowa, la remarquable étude qu'il publia, l'année suivante, sur nos *Institutions militaires*. Mais ses conseils furent alors plus approuvés que suivis. Il a repris depuis 1871 la composition du grand ouvrage, qui ne sera pas le moindre titre du prince, du savant et de l'écrivain.

Par la sûreté de l'information et l'abondance des documents, par la belle ordonnance du plan, comme par l'ampleur des développements et l'élévation de la pensée, l'*Histoire des princes de Condé* est une œuvre considérable, l'œuvre d'un Polybe plus brillant et non moins *pragmatique*. Aucun genre d'enseignement ne manque à la partie militaire de cette histoire. La chronologie et la topographie y sont d'une invariable exactitude. Les distances y sont mesurées, les heures comptées, les effectifs indiqués, les lieux et les mouvements des armées rendus visibles par des cartes et par des plans, sans parler des dépêches et des relations officielles, placées à la fin de chaque volume parmi les pièces justificatives. De ces archives, où pendant deux siècles puisèrent à peine les biographes du prince de Condé, l'auteur a fait jaillir un récit d'une clarté, d'une agilité qui sent moins l'homme d'étude que l'homme d'action. Les faits s'enchaînent et s'éclairent naturellement les uns les autres. Pas une hypothèse hasardée; pas une assertion qui ne s'appuie sur une solide autorité. Sous la lettre des manuscrits, l'auteur saisit la réalité et la met en pleine lumière. Il sait voir. Il a l'imagination des évènements, comme d'autres ont l'imagination des conjectures. « Ai-je assez dit », s'écriait Schérer, après avoir lu les premiers volumes de M. le duc d'Aumale, « ai-je assez dit combien ces pages

m'ont charmé? combien j'y ai trouvé de raison et d'agrément? Mon Dieu! qu'il est Français celui-là, esprit clair, caractère chevaleresque, vif et touchant patriotisme! »

Ce ne sont pas seulement les faits qu'il retrouve, mais les hommes. Il a toute une galerie de soldats illustres, qui font cortège au prince de Condé : Guébriant, Gassion, Rantzau, Turenne, pour ne citer que les principaux. — Si le nom de Guébriant était encore connu, l'homme était à peu près ignoré avant que M. le duc d'Aumale ne dessinât ce noble et énergique profil. On ne peut plus oublier maintenant, grâce à lui, le gentilhomme breton, parent de Du Guesclin, que Paris ne vit guère, car il vécut toujours aux armées; le buveur d'eau, qui menait au feu les terribles ivrognes du duc Bernhardt; le chef des pillards, qui ne prit jamais rien, ne demanda ni argent ni terres, et mourut pauvre, frappé d'un coup de canon devant l'ennemi, et nous ayant donné l'Alsace. A côté de lui, Gassion, le favori de Gustave-Adolphe, « le plus actif, le plus clairvoyant des éclaireurs; reître avec la verve d'un Gascon », le type du général de cavalerie, un des plus audacieux et des plus utiles lieutenants du duc d'Anguien; — Rantzau, glorieusement mutilé sur vingt champs de bataille et à qui « il ne restait rien d'entier que le cœur »; — enfin, le capitaine accompli, tout ensemble hardi et prudent, au regard calme, au front large et pensif; « le *Pensieroso* de Michel-Ange », Henri de la Tour d'Auvergne, Turenne. — Cinq mois après la bataille de Rocroy, le duc d'Anguien, accompagné de Rantzau, rejoignait le maréchal de Guébriant en Alsace. Il visitait Haguenau, Strasbourg et s'arrêtait à Saverne. « De là, il pouvait contempler cette admirable plaine d'Alsace, qui était déjà terre de France et qu'il devait conserver à la patrie, lorsque trente-deux ans plus tard, sur la fin de sa carrière, il recueillait la succession militaire de Turenne. » C'est un tableau sur lequel l'œil aime à se reposer.

Le sixième et prochain volume nous réserve d'autres épisodes. L'auteur nous a peint le preneur de villes et le gagneur de batailles; l'Artamène qui a traversé les salons de l'hôtel de Rambouillet tout ému de ses premières et chastes amours avec Marthe du Vigean, mais sans perdre de vue la guerre, où l'appelaient sa vocation et son génie : il nous a montré Lens et Dunkerque; Condé détruisant ce nid de pirates, en une campagne d'automne, malgré les sables mouvants et les tempêtes, et méritant que Corneille lui dise dans la Dédicace de *Rodogune* : « Je ne connais rien qui réponde à la dignité de ce grand ouvrage qui nous assure l'Océan par la prise de cette fameuse retraite de corsaires... Et maintenant, je vois nos mers libres, nos côtes affranchies,

notre commerce rétabli, la Flandre ouverte; et ce que je vois n'est encore rien au prix de ce que je prévois... » L'auteur, au contraire, prévoit dès aujourd'hui les malheurs de nos luttes intestines, le soulèvement de la Guyenne, l'Ormée à Bordeaux, les combats de Bléneau, du faubourg Saint-Antoine, ces sanglantes discordes que lui-même a toujours maudites, préférant, on s'en souvient, le bannissement à la guerre civile.

Vienne la paix des Pyrénées, qui mette un terme à tant de maux! Condé rentre en France : il reprend sa place à la tête de nos armées; il s'empare de la Franche-Comté, franchit le Rhin sous les yeux de Louis XIV, bat Guillaume d'Orange et se retire alors à Chantilly, tout entier aux charmes des lettres, des arts et de la société. Il surveille l'éducation de son petit-fils : il accueille ou retient près de lui Santeul, Boileau, Bossuet, La Bruyère. Le grand Condé protecteur des lettres, le grand Condé philosophe et théologien, le grand Condé éducateur, quels piquants chapitres d'histoire littéraire! Une statue de Bossuet par Guillaume, récemment placée dans le parc de Chantilly, représente l'évêque de Condom dans l'attitude de la discussion, raisonnant, selon toute apparence, avec M. le Prince. L'historien nous transmettra-t-il quelques-unes des discussions qu'entendit alors la cour lettrée de Chantilly? Condé logicien était un rude jouteur. Boileau, La Fontaine et La Bruyère ont reconnu la vigueur et senti les coups de sa dialectique. « Comme à la guerre, — dit La Fontaine, — plus on lui opposait d'ennemis et d'insurmontables difficultés, de même dans la dispute, plus on entassait d'arguments, d'exemples et d'autorités, plus il triomphait. Il prenait la victoire et la raison à la gorge, et la mettait de son côté [1]. » Boileau, toujours satirique, ajoutait : « Dorénavant, je serai de l'avis de M. le Prince, surtout quand il aura tort. » La Bruyère expliquait devant lui les *Principes* de Descartes à son élève. L'héritier du prince de Condé, qui n'est, comme Condé lui-même, étranger à aucune des hautes connaissances de l'esprit humain, suivra-t-il M. le Prince dans ses polémiques au sujet du panthéisme de Spinosa et des principes de Descartes; dans ses raisonnements sur la métaphysique et la religion? Il a déjà tiré de ses archives et communiqué tous les documents qui concernent l'éducation du duc de Bourbon par M. le Prince, son grand-père. Il continue ces traditions littéraires, ce goût délicat, cette intelligente protection des arts, qui donnait tant de prix, du temps de Boileau, aux suffrages de Chantilly. Il réveille dans l'antique château

[1] Voy. *Comparaison d'Alexandre et César avec M. le Prince et Mgr le prince de Conti.* — Cf. Allaire, *La Bruyère dans la maison de Condé.*

l'écho de ces conversations ingénieuses ou savantes, d'où chacun sortait à la fois séduit et plus éclairé. Je crois pourtant que l'objet préféré de ses études est l'histoire des campagnes du grand Condé. Nul mieux que lui ne pouvait, en effet, entrer dans le plan de ces batailles, de cette stratégie inspirée et précise, qui inaugure vraiment la guerre moderne. Nul ne pouvait mieux rendre en même temps hommage et justice au vainqueur de Lens, témoin impuissant de la défaite des Dunes.

Serviteur dévoué du pays natal, il a le droit d'être sévère pour celui que son humeur précipita dans une guerre impie. Mais en traversant l'époque agitée et douloureuse de la nouvelle Fronde et de la guerre civile, l'historien du prince de Condé saura distinguer le capitaine toujours admirable de l'homme entraîné par ses passions dans une mauvaise cause. L'admiration qu'il éprouve pour son héros, la joie mêlée d'orgueil qu'il ressent à nous raconter ses exploits, ne se sépare pas, chez lui, du sentiment de l'indépendance et de la grandeur nationales. Il est impartial, il est intègre, sans cesser d'être dévoué à l'honneur de sa maison et de son pays. Et son impartialité nous touche d'autant plus que ce n'est pas l'impersonnalité voulue d'un Thucydide, qui est Athénien et qui l'oublie, qui est exilé et qui l'ignore, spectateur impassible des faits et des causes. M. le duc d'Aumale n'oublie ni son destin ni sa race : il n'essaie pas de s'abstraire lui-même de son livre, et l'équité de sa raison n'en est que plus haute, sa parole n'en est que plus sincère; et l'accent personnel du style nous fait mieux comprendre la conscience du savant, du critique et du juge. Son patriotisme l'éclaire et l'inspire. — Quand, après la bataille de Lens, M. le Prince, vainqueur de l'Espagne, est blessé sous les remparts de Furnes, l'historien semble presque regretter que la mort ne l'ait pas pris à cette heure, avant qu'il ait chassé de Paris le roi qu'il y ramenait naguère, et tourné son épée contre le royaume qu'il avait sauvé. « Une ligne de moins dans l'épaisseur de son pourpoint, et ce héros disparaissait sans une ombre à sa gloire, laissant à sa patrie Rocroy, Nördlingen et la conquête du Rhin ! » — Ce regret, qui traversa peut-être aussi l'âme orageuse du grand Condé, soit à Bruxelles, soit aux Dunes, dans les jours néfastes de la révolte et des revers, caractérise assez bien, ce me semble, l'historien, le prince français qui, continuant son livre sur la terre d'exil, aux lieux mêmes où il l'avait commencé, en terminait la dernière page par ces deux mots : Vive la France !

Th. Froment.

LE SOUDAN FRANÇAIS

Elle est maintenant en plein à l'ordre du jour, la question transsaharienne dont nous avons exposé les conditions générales[1]. Elle se traite en brochures; elle se discute assez passionnément dans nombre de périodiques ou de journaux. Il se publie même, depuis quelque temps, une feuille spéciale — *le Chemin de fer transsaharien* — qui semble s'être exclusivement attachée à la recherche de la meilleure solution du problème.

Suivant le dire de ce nouveau journal, une compagnie puissante, actuellement en voie de formation, se fait forte de construire le transsaharien sans subvention ni garantie d'intérêts par l'État; elle-même offre à l'État de sérieuses garanties de bonne et prompte exécution. Cela étant, il est permis d'espérer que les travaux nécessaires s'entreprendront à bref délai.

En ce qui concerne le tracé de la future grande ligne africaine, il s'est déjà produit quantité de projets comportant chacun plusieurs variantes. Où prendre la bonne voie entre tous les itinéraires proposés? La Compagnie dont il s'agit a, paraît-il, le bon esprit de s'en rapporter, à cet égard, à la sagesse du gouvernement, qui, sur l'avis de ses conseils supérieurs techniques et comités consultatifs, est, mieux que personne, à même de faire un choix rationnel. Nous, qu'on n'a pas à consulter, nous dirons simplement que le meilleur de tous les tracés possibles sera celui qui aura eu la chance d'être exécuté.

Faisant donc abstraction de la direction à suivre, nous allons nous borner à faire une reconnaissance de l'objectif visé, à jeter un coup d'œil sur ce Soudan français dont les limites viennent d'être théoriquement posées par la convention anglo-française du 5 août 1890.

[1] Voy. le *Correspondant*, n° du 25 octobre 1889.

Cependant, pour faire ainsi route vers les rives du Tchad, il faut bien adopter une méthode. Nous supposerons un explorateur marchant dans les traces de Flatters et s'enfonçant dans le Sud, par delà le point où le pauvre camarade est si malheureusement mais glorieusement tombé.

I

C'est à Laghouat que s'est organisée la seconde « mission Flatters ». C'est de là que dix de nos compatriotes sont partis, le 24 novembre 1880, se dirigeant sur Ouargla.

Nous ne devions plus les revoir.

On a cru quelque temps que les environs d'Asiou avaient été témoins du massacre des chefs de l'expédition. Il est maintenant démontré que le drame s'est accompli sous le tropique, à *Bir el-Garama* (le puits des Garamantes), puits qui s'ouvre sur le revers méridional du massif montagneux d'où sort l'ouâd Igharghar. Il est creusé dans le lit du Tîn-Tarabin, tributaire de l'ouâd Tefassanet, affluent du Niger. C'est donc à l'origine d'une route menant droit au Niger que le fer des assassins a arrêté la mission française.

De Bir el-Garama, le voyageur qui poursuit sa route suivant l'itinéraire Flatters passe nécessairement par Asiou.

La vallée d'Asiou doit sa célébrité au fait de la ceinture de puits jetés à l'entour d'un point de haute importance pour les caravanes et dont, en conséquence, Ebn-Batouta n'a pas omis de faire mention. Ce point est celui de la bifurcation des routes du Touât et de R'damès au Soudan central. Abstraction faite des puits, toute cette vallée porte l'empreinte d'un cachet d'abandon. Rien n'y respire la vie. Çà et là, tout pareils à des spectres lugubres, quelques blocs de granit noir émergent des sables de la solitude maudite.

La vallée de Djinniaou, qu'il faut ensuite traverser, est, au contraire, verdoyante et complantée de quantité d'arbres d'essence diverse, notamment de ce chêne (*balanitis Ægyptiacus*) que les Arabes nomment *hadjilidj;* et les Haoussaoua, *addoua*.

Après cette sorte d'oasis, le voyageur rencontre une région aride et désolée qui s'étend jusqu'au pied des premiers contreforts des montagnes de l'Asben [1]. Là, le sol granitique efflorescent est réduit en poudre impalpable. Par intervalles, des massifs de rochers

[1] L'Asben, l'*Agysimba regio* de Pline, est aussi dit Aïr. Ce nom, écrit pour la première fois par Léon l'Africain, semble avoir été donné au pays par quelque conquérant berbère.

semblables à des îlots se dressent au milieu de cette mer de sables. D'énormes blocs taillés à pic sont environnés de pitons styliformes qui semblent tenir auprès d'eux un rôle de satellites.

Au sortir de ce désert de monolithes se trouve la station de Mararraba, également remarquable du fait d'une colonnade de *menhirs* granitiques, au pied desquels chaque passant, frappé d'une sorte de terreur religieuse, a coutume de jeter sa pierre expiatoire. Un peu plus loin apparaît un vrai chaos d'autres blocs, dont l'ensemble confus fait songer à un amas de ruines de quelque édifice des premiers âges cyclopéens. Les assises inférieures de ces monuments naturels sont couvertes de *tifinar'* (inscriptions berbères) burinés par la main d'un artiste émérite.

De là, serpentant entre des blocs de grès rouge veiné de marnes vertes, la route à suivre passe par de mornes solitudes que peuplent seulement des groupes de rochers fantastiques. Ils sont d'aspect sinistre, ces massifs tourmentés; les parois en sont, çà et là, fendues de manière à figurer une forêt de piliers d'église. Et ces piliers servent de support à des terrasses crevassées dont les cuvettes, emplies des eaux du ciel, forment des lacs dont un poète ferait volontiers des bénitiers géants.

C'est vers le 20ᵉ degré de latitude nord que se manifeste une démarcation tranchée entre la contrée désertique et les fertiles régions du Soudan. Cette limite est, pour ainsi dire, jalonnée par des poteaux-frontières, mais ces repères indicateurs ne sont autre chose que des arbustes pleins de sève, de la famille des capparidées. L'essence caractéristique dont il s'agit est celle de l' « abisga » (*capparis sodata*), que les Arabes appellent *irak*. Les gens du pays en mangent les baies, semblables à des raisins de Corinthe; les chameaux en savourent les feuilles fraîches, bien que ces feuilles aient un goût amer. La racine sert à faire ces brosses à dents dont le Prophète a prescrit l'usage; le bois — très solide — s'emploie avantageusement dans la confection des ustensiles domestiques. C'est un arbuste des plus précieux.

Le premier centre de population qu'on rencontre sur le territoire de l'Asben est celui qui occupe la large plaine de Taradjit. Cette espèce de village ne se compose que de tentes de cuir. Les habitants, de race incontestablement berbère, vivent dans une certaine indépendance, tout en reconnaissant l'autorité du sultan d'Agadès. Ils vivent aussi dans des conditions de moralité douteuse, mais le philosophe est tenu d'en prendre son parti. Ainsi que les quartiers excentriques des grandes villes, les abords du Soudan

sont frappés d'une plaie incurable. Sur ces confins du désert, la pureté des mœurs est inconnue; chaque village a ses courtisanes.

Les femmes de Taradjit sont surtout renommées à raison du genre d'appas qui a rendu célèbre la Vénus callipyge. Léon l'Africain avait jadis indiqué ces *parti di dietro pienissime e grasse* comme un apanage caractéristique des beautés berbères, et, de nos jours, Henri Barth n'a pas omis de mentionner le développement considérable de cette partie du corps, qu'une onomatopée tamachek décore du nom de *teboulloden*. Quant aux époux de ces vertus peu farouches, ce sont de simples brigands de grand chemin, battant la campagne à main armée.

Au sud de Taradjit, la vallée de Tidik est complantée de grands arbres que relient ensemble des guirlandes d'orchidées et d'autres plantes parasites. Cette plaine se rétrécit peu à peu et finit par s'étrangler en une gorge étroite que les caravaniers appellent la *bouche* ou *porte* du Soudan.

A cette « porte » du Centre-Afrique apparaissent des sentinelles dont la présence accuse le voisinage des régions tropicales. Ces factionnaires naturels consistent en quelques spécimens du palmier d'Égypte (*crucifera Thebaica*), caractéristique des limites de cette zone opulente.

Dès après le passage par cette porte soudanaise, le voyageur ne pense plus aux privations qu'il a supportées au cours de sa traversée du désert. Il vient d'entrer dans une sorte de paradis. Naguère réduit à néant entre les sables arides et les tristes granits, le règne animal entre vivement en communion intime avec la nature végétale qui a fait sa résurrection. Un vrai changement à vue ! La cime des arbres touffus donne asile à des griottes qui gazouillent, à des tourterelles qui roucoulent, à des pigeons d'Égypte qui battent des ailes. Le jour, ce sont des bandes de singes qu'on voit gambader près des sources. Ce qu'on entend la nuit, c'est un concert de glapissements d'hyènes, d'aboiements de chacals, de rugissements de lions.

Le territoire de l'Asben, sur lequel le voyageur est entré à Tidik, se développe du 20e au 18e degré de latitude nord et du 6e au 8e degré de longitude orientale, méridien de Paris. Formé d'une masse de hauts rochers granitiques, — dont quelques-uns, comme le Tingik, mesurent plus de 1700 mètres d'altitude, — ce territoire pittoresque fait oublier l'aspect monotone du désert et comprend de belles vallées profondes qui, en octobre et novembre, canalisent bruyamment le torrent des pluies tropicales. L'air y est sain et fortifiant; Léon l'Africain ne fait que rendre hommage à la vérité quand il y note *la bontà e temperenza dell' aere*. Les Asbenaoua

ne connaissent ni les ophthalmies ni les fièvres, et les Européens peuvent facilement s'acclimater dans le pays.

Composé d'un mélange de granit et de basalte, le sol en est extrêmement fertile. Il s'y trouve de vraies forêts de mimosas, de capparidées, de palmiers d'Égypte et même de dattiers; on y cultive sur de grands espaces le froment et le millet noir (*pennisetum typhoïdeum*); on y élève de grands troupeaux de chameaux, de chèvres et de bœufs. Ceux-ci, de taille moyenne et à courtes cornes, sont d'une vigueur extraordinaire; employés comme bêtes de somme, ils portent des charges de plus de 100 kilogrammes. La faune sauvage est largement représentée par le lion sans crinière, le léopard, l'hyène, le chacal, le singe et nombre d'espèces d'antilopes. En fait d'oiseaux, l'autruche, le pigeon, la huppe et la pintade.

L'Asben est soumis à la domination des Berbères Kel-Ouï qui s'y sont établis vers le milieu du dix-huitième siècle. En opérant alors la conquête du pays, ces Berbères n'en firent point disparaître la race nègre ou plutôt sous-libyenne qui l'occupait. Ils s'y mêlèrent par voie de mariage avec les femmes des vaincus. La majeure partie de ceux-ci fut d'ailleurs exterminée; et le reste de la population mâle, réduit en esclavage. De là une race de métis qui au caractère sérieux du Berbère unissent l'enjouement de l'indigène africain.

Les Asbenaoua se nourrissent principalement de *foura*, c'est-à-dire de pâte de millet délayée dans l'eau et assaisonnée de fromage de lait de chèvre; on les voit aussi manger une sorte de crêpe faite de beurre et de farine de froment. Ils habitent, non des tentes de cuir ou des huttes de nattes, mais de petites constructions solides, groupées en villes ou villages.

La capitale du pays est la célèbre Agadès que d'aucuns disent avoir été jadis fondée par des liby-phéniciens; d'autres géographes en font la *Geira metropolis* de Ptolémée, mais Léon l'Africain dit expressément que sa construction ne remonte qu'au milieu du quinzième siècle. Suivant le grand voyageur, qui l'a visitée en 1526, elle aurait été bâtie à destination d'entrepôt commercial par diverses tribus berbères, notamment par des gens du Touât, de R'damès et d'Augila. Assise sur un plateau rocheux qui exerce sur la plaine environnante un commandement de plus de 800 mètres, elle a longtemps été le grand marché de l'or. Sœur jumelle et rivale de Tombouctou, sa population était encore de plus de 50 000 âmes quand elle fut emportée d'assaut par Mohammed Askia, et cela en 1515, l'année où notre roi François Ier gagnait la bataille de Marignan. Toutefois, sa décadence ne commence qu'à la fin du

dix-huitième siècle, à la suite de la ruine de Gôgô par les Aouelimmiden. Le fait de cet anéantissement lui fermait effectivement son principal débouché commercial. Tombée à l'état de ville déchue, elle n'a plus aujourd'hui qu'une population de 6 à 7000 âmes, esclaves compris.

Les autres centres de population de l'Asben sont Tìn-Chaman, Tìn-Telloust, Tegidda, Taradjit.

Composée d'éléments distincts provenant de croisements très divers, la population de l'Asben était fatalement appelée à faire usage de plusieurs idiomes. On entend, en effet, parler dans le pays l'arabe, le berbère, le haoussa, le so-nraï, le kanori et la plupart des autres langues soudanaises.

Quant aux mœurs de ces gens d'origine si diverse, elles sont tout simplement déplorables.

Si l'industrie des Asbenaoua ne consiste qu'en la fabrication de quelques menus objets en cuir ou maroquin, leur commerce a son importance. Les Kel-Ouï sont maîtres des salines de Bilma, où leurs caravanes vont chaque année chercher le sel nécessaire à la consommation d'une partie du Soudan. Cette denrée alimentaire indispensable au soutien de la vie, ils l'échangent chez les Haoussaoua contre des calicots, des châles, des tuniques et du maïs. On ne voit circuler dans toute l'étendue de l'Asben aucune monnaie d'or ou d'argent, ni même un seul cauri (*Cypræa moneta*).

Gouverné par un sultan appelé au pouvoir par voie d'élection, l'Asben est un État feudataire de l'empire de Sokoto. Il peut mobiliser dix mille hommes de cavalerie, non compris les esclaves.

En somme, le massif des salubres montagnes de l'Asben est de nature à nous constituer une excellente base d'opérations. Il importe de nous assurer, au plus tôt, une influence incontestée sur cette magnifique forteresse naturelle qui commande si bien les régions basses du Soudan. Sise sur la route de caravanes qui de Tin-Telloust conduit directement au Sokoto, Agadès, en particulier, serait une excellente résidence pour ceux de nos agents qui auraient reçu mission de nouer des relations commerciales avec le Centre-Afrique.

La limite du territoire des Asbenaoua passe par le puits Tergoulaouen, au sud duquel le voyageur met le pied sur le domaine incontesté des Touareg Tagama. L'aridité désertique et la fertilité soudanaise se disputent la prééminence en cette région de sables mouchetée de bouquets d'arbres splendides.

Les Tagama, dont Ptolémée fait mention, ont été, à certaine

époque, conquis par le christianisme ; le pays livré à leur parcours s'appelle, aujourd'hui encore, *Arroumet* (pays des chrétiens). Cette tribu tamachek, autrefois très puissante, ne compte plus maintenant que quelques centaines de cavaliers, faisant profession de chasser la girafe, l'autruche et l'antilope. Les femmes de ces Touareg ont des traits assez réguliers et peuvent passer pour belles, mais le lait, dont elles font leur nourriture à peu près exclusive, les rend démesurément obèses. Elles sont surtout remarquables à raison du développement prodigieux de ces hémisphéroïdes que leurs époux nomment *teboulloden;* la nature les a généreusement dispensées de l'obligation de recourir à aucune application d'appas artificiels. Ces femmes volumineuses ne connaissent, d'ailleurs, il faut le dire, aucun sentiment de pudeur. Et les maris de ces dames ne voient à cela aucun inconvénient. Au contraire.

Ce fait exorbitant est la caractéristique morale des confins du désert, comme il l'est de la plupart des ports maritimes. C'est un reste de coutumes païennes que l'islamisme est impuissant à déraciner et dont, jusqu'à certain point, il favorise la persistance.

Au sortir du clan des Tagama, le voyageur entre en Damergou. A la frontière de ce pays, tributaire de l'Asben, correspond la limite septentrionale de la végétation du *tsamia* (tamarinier), l'ornement du Soudan. Très riche et très fertile, le Damergou ! Pour une aiguille, veut un proverbe arabe, on y a un poulet. Toujours est-il qu'il s'y cultive des froments superbes ; qu'on y voit quantité de zébus, d'autruches domestiques et d'oiseaux de basse-cour. C'est une contrée qui pourrait nourrir une population bien plus dense que celle dont elle est actuellement pourvue.

Formée de deux hameaux que sépare un petit bois de tamariniers, la capitale Tar'elel jouit, sous tous les rapports, d'une haute importance politique dans un pays dont la population peu homogène est déchirée par des luttes de partis. Il s'y trouve un marché au pourtour duquel s'élèvent des hangars, des boutiques. On y vend toute espèce de choses : cotonnades importées d'Europe, tabac, œufs d'autruche, fromages, nattes, cordages, filets, vases de terre cuite, calebasses, vases de paille tressée servant à contenir des liquides, assiettes faites d'herbes fines entrelacées, légumes de toute sorte, surtout des oignons, des bœufs, du blé, etc. Et, comme sur nos champs de foire, des saltimbanques vêtus de la façon la plus grotesque. Ces forains sont ordinairement des *magosaoua* (idolâtres) exécutant avec force contorsions une sorte de gigue dite *danse du diable.*

Tar'elel se trouve sous la latitude des bords septentrionaux du Tchad. Partant de là, et marchant droit vers l'est, le voyageur traverse le pays des Touareg Diggera, puis celui des Tebou Dasa.

Ce trajet effectué, son objectif est atteint. Il est au lac.

II

Il était bien connu des anciens, le grand lac du Soudan central.

C'est le *lacus Libycus* de Ptolémée, sur les bords duquel on pense avoir retrouvé des traces de l'occupation du pays par les légions de Julius Maternus. Une carte d'Edrisi, datée du milieu du douzième siècle de notre ère, lui attribue le nom de *Vancouva*. On l'appelle aujourd'hui *Ouangara* et Tchad, ou mieux *Techar'*, littéralement « femelle du Char' » ou Chari. La simple inspection d'une carte du Centre-Afrique suffit à révéler le sens de cette dénomination imitative.

De nos jours, le Tchad a été exploré par Denham, Toole et Clapperton (1822-1829); puis par Richardson, Barth et Overweg; par Vogel et Warrington; enfin, par Maurice de Beurmann, Rohlfs et Nachtigal. Ce sont les récits de ces grands voyageurs qui vont nous permettre d'esquisser le régime de la caspienne du Soudan.

Le centre du lac se repère approximativement par 14 degrés de latitude nord et 12°,15' de longitude orientale. Cette mer intérieure mesure, durant la saison sèche, une superficie de 29 000 kilomètres carrés, superficie qui, au cours de la saison des pluies, s'élève à 33 000 kilomètres. Barth observe que le Tchad a dû jadis s'encaisser entre les bourrelets de dunes qu'on voit régner à son pourtour et de là il conclut au fait d'une étendue encore plus considérable à une époque qu'il est difficile de déterminer. Les variations du volume d'eau des tributaires du lac, l'énorme évaporation qui se produit à sa surface en modifient, d'un mois à l'autre, les limites si bien qu'il serait assez difficile de dessiner une carte de ses rivages. Clapperton lui attribuait la forme d'un cœur humain; Keith Johnston en fait, d'après Nachtigal, un triangle irrégulier ayant pour base le delta du Chari.

L'eau du Tchad est absolument douce. Toutefois, il se trouve le long des rives nombre d'endroits dont le sol est saturé de natron (carbonate de soude), et ce sel se dissout jusqu'à saturation dans des flaques qui persistent stagnantes après le temps des crues. Si douce qu'elle soit, d'ailleurs, cette eau n'est guère potable à raison de la quantité de débris organiques qu'elle tient en suspension et de l'élévation de sa température.

La surface du lac est, en tout temps, couverte de sargasses au fouillis desquelles se mêlent de belles fleurs d'eau, telles que le *nymphæa lotus* et la « fanna » errante (*pistia stratiotes*). En eau franche, les rives sont bordées de fourrés de *papyrus farfar* et de laiches de 3 à 4 mètres de hauteur. Une de ces laiches, appelée *bole*, a sa tige triangulaire et la tête noire comme nos roseaux d'Europe; une autre espèce, dite *mele*, est farcie d'une moelle comestible. Des plantes grimpantes à fleurs jaunes s'enguirlandent sur ces fourrés comme des liserons sur nos haies. Et sur les rives croissent des figuiers sauvages, des acacias, des tamariniers, des palmiers, des mimosas; on y voit des cultures de riz et de céréales; on y admire de belles plantations d'indigo, de coton et d'une foule d'autres plantes utiles.

Au-dessus de ces champs et des forêts touffues passent des vols d'oiseaux de toute espèce : pélicans, oies, pintades, canards sauvages; on y distingue le marabou (*ciconia marabou*), le *plotus* à col de serpent, le *schneter* (*cuculus indicator*) et nombre d'oisillons dont nous n'avons pas encore la nomenclature.

A terre pâturent d'épais troupeaux de bœufs et de buffles, des bandes de sangliers, d'antilopes et de girafes. Et comme partout dans cette zone intertropicale errent des lions, des rhinocéros, des éléphants, des léopards.

Dans les eaux grouille tout un monde d'hippopotames, de crocodiles, de grands sauriens, de lamantins (*manatus Vogelii*), de poissons, de torpilles. Ces raies électriques, d'une trentaine de centimètres de longueur, ont le dos gris-cendré, le ventre blanc, les nageoires et la queue rouges.

Le lac est semé de quantité d'îles, simples *blancs d'eau* pour la plupart; d'aucunes cependant sont parées d'une végétation magnifique. La plus grande de toutes est celle de *Djoggabah*, plantée comme un brise-lames à l'embouchure du Chari et affectant en plan la forme d'un grand triangle d'une centaine de kilomètres de hauteur. Cette île superbe est des plus giboyeuses. On y trouve des cochons de terre (*orycteropus Æthiopensis*), des cygnes de toute espèce, des ibis blancs, un énorme oiseau bleu appelé *dedegami* et une antilope d'espèce toute particulière. La bête est d'une robe semblable à celle du cerf d'Europe avec une raie blanche sous le ventre. Les Arabes Chouâ la nomment *ariel;* les indigènes, *kelara*. Les îles de *Bredjare*, de *So-youroum* et de *Belarigo* sont couvertes de prairies splendides; il s'y élève des chevaux et des ânes de bonne race.

Bien qu'étroitement alliés aux gens du Kotoko, les insulaires du Tchad — ou habitants de villages lacustres — appartiennent à la

vieille souche sémitique des Sô, Sâ ou Soï. Ceux des îles du nord sont connus sous le nom de *Bouddouma* ou *Yedina;* ceux du sud s'appellent *Kaleama*. Tous sont de taille élégante et svelte. Leur physionomie est agréable; leur visage, vierge de tatouages et d'incisions. Ils ont la peau très noire et les dents d'une blancheur éblouissante. C'est, en somme, une belle race, aussi intelligente que belle. Le costume des hommes consiste en une courte tunique noire que protège un tablier de cuir, un chapeau de paille noire et un collier de perles. Vêtues à peu près de la même manière, les femmes font, en outre, profusion d'ornements en verroterie. Leurs cheveux tombent pendants; cependant quelques coquettes les nattent et les éployent en ailes.

Outre la population indigène, les bords du lac sont occupés par des tribus arabes, telles que celles des *Chouâ*, pasteurs d'immenses troupeaux de bœufs et de moutons; des Oulâd Slîman, vivant de brigandages, etc. Les autres riverains sont pêcheurs, guides de caravanes « au natron » ou employés aux salines du lac [1].

Les principaux cours d'eau tributaires du Tchad sont le komadogou (rivière) Ouaoubé, le komadogou Mboulou, le Gombarouram et le Chari. Un mot touchant ce dernier fleuve, qui comporte deux grands bras distincts, le *Ba-Logone* et le *Ba-Bousso*.

Considéré en aval de Karnak, le Ba-Logone mesure de 200 à 600 mètres de large et, presque partout, de 4 à 5 mètres de hauteur d'eau. Bordées d'ambatch, de papyrus et de roseaux rouges à tête noire, les rives en sont complantées de palmiers flabelliformes et de quantité d'essences forestières, entre lesquelles se distingue le superbe « karage » (*accacia giraffi*), dont les gousses nourrissent des masses de sangliers et d'innombrables bandes de singes. Ces forêts magnifiques servent aussi d'asile à l'éléphant, au rhinocéros, à toute espèce de fauves, au cochon sauvage (*gado*) et au cochon « de terre ».

La faune intertropicale est encore représentée en ces parages par d'effroyables quantités de fourmis; par des tourbes de crapauds géants, des myriades de mouches, de véritables trombes de mous-

[1] Le chlorure de sodium est, comme chacun sait, une denrée assez rare au Soudan. Il y est importé par l'*Aïri*, c'est-à-dire par des caravaniers de l'Aïr ou Asben qui vont le chercher à Bilma.

Sur les bords du Tchad on fait du sel en délayant les cendres du *capparis sodata* et coulant la solution obtenue dans des moules de terre cuite en forme de prismes triangulaires.

Les gens du Kotoko tirent de même le sel de la bouse de vache; les riverains du Chari, d'une herbe aquatique; les Mousgous, de la paille de millet ou de celle du sorgho.

tiques. Celles-ci dévorent tout vivants les poussins et même les agneaux sur lesquels elles tombent. Quant aux grosses mouches jaunes, dont la piqûre est souvent mortelle, les riverains ne parviennent à s'en garer qu'en allumant méthodiquement de grands feux. Remède héroïque, s'il en fût, sous ce ciel embrasé!

Les eaux du Ba-Logone abondent en crocodiles dont la chair est fort estimée. Les espèces les plus recherchées sont celles du *crocodilus biscutatus*, du *monitor exanthematicus*, de l'alligator *niloticus* et de l'alligator à la voix de taureau.

Le Chari proprement dit n'est autre chose que le Ba-Logone grossi du Ba-Bousso. Celui-ci prend naissance fort avant dans le Sud, au cœur d'un massif montagneux encore inexploré, d'où descendent vraisemblablement aussi le Ba-Logone, le Bénoué et le Faro. La preuve en est que les crues de tous ces cours d'eau se produisent toujours simultanément.

Le Chari débouche dans le lac Tchad en un point dit *Chaouï*. Là, le fleuve mesure 4 kilomètres de large et sa vitesse varie avec les saisons de 4 à 6 mètres à la seconde. Vitesse énorme comparée à celle du Rhône, laquelle n'est que de $2^m,10$ en moyenne, ou à celle de la Durance, évaluée à $2^m,40$. Comme la plupart des grands fleuves, le Chari dessine, à son embouchure, un delta prononcé. Il se divise, une fois jeté dans le lac, en deux veines distinctes qui suivent respectivement les directions nord-est et nord-ouest. La passe nord-est est une sorte de « bras mort » dont le courant est peu sensible; il n'en est point de même de la passe nord-ouest, dont le cours est affecté d'une notable rapidité. C'est vers la rive occidentale que se porte la majeure partie des eaux qui s'écoulent. De ce côté, le lac accuse de 3 à 4 mètres de profondeur et paraît longtemps n'être qu'un prolongement du fleuve. Sur la rive orientale, au contraire, il n'est, de fait, qu'une vaste prairie submersible.

L'ouest et le sud du lac sont, d'ailleurs, coupés de quantité de *komadogou* collecteurs, d'une multitude de ruisseaux temporaires, lesquels ne roulent de l'eau que de la mi-juillet à la mi-février. Leur débit maximun est en novembre.

Il faut enfin admettre au rang des tributaires du Tchad certain nombre de thalwegs desséchés, encaissés dans des vallées profondes, tels que le Takoutoum, qui se dirige vers l'Égéi; et le Bahr el-R'ezal, vers le Borkou. Pour ce qui est de celui-ci, « j'ai constaté, dit nettement Nachtigal, que le Bahr el-R'ezal est plus bas que le lac Tchad ». Ce fait d'observation rend admissible l'hypothèse, souvent émise, d'une antique communication — aujourd'hui obstruée — entre le Tchad et le Nil.

Si l'on observe, d'autre part, qu'il ne serait pas difficile d'ouvrir

à travers le pays, que Barth appelle *Hollande africaine*, un canal permettant de passer du Bénoué, affluent du Niger, dans le Chari, affluent du lac, on conclura qu'il n'est pas impossible d'admettre qu'il a jadis existé une voie navigable ininterrompue reliant l'Atlantique à la Méditerranée à travers le continent africain ; que le Tchad a servi et peut encore servir de trait-d'union entre le Nil et le Niger [1].

« En ce moment, disait, il y a quelques mois, le R. P. Augouard, provicaire apostolique du Congo, en ce moment même, une sérieuse expédition française, placée sous la direction de M. Crampel, secrétaire de M. de Brazza, part du haut Oubanghi pour se diriger par le Soudan français, vers le lac Tchad... »

La caspienne d'Afrique est, on le voit, l'*étoile* indiquée des voies de communication destinées à relier le bassin du Niger à la vallée du Nil, ainsi qu'au vaste bassin du Congo.

III

Il convient maintenant de faire le tour du lac; de suivre le voyageur idéal qui a reçu mission d'explorer les régions limitrophes de cette caspienne soudanaise, c'est-à-dire le pays des Dasa, le Kanem, l'Ouadaï, le Baghirmi, le Logone et le Bornou.

Sis au nord-ouest du lac, le pays des Tebou Boulgouda ou Dasa est une vaste région de steppes que parcourent les Touareg. Il comprend la dépression de l'*Egéi* et le *Bodelé*, régions des plus fertiles en blés et maïs de qualité supérieure.

Le Kanem est un pays sauvage, ayant pour caractéristique une foule d'épais massifs de verdure impénétrables au soleil et d'une exubérance tropicale. Les terres y sont naturellement fécondes, mais l'absence de culture les a livrées à l'envahissement des broussailles.

Le Kanem a eu son temps de gloire et de prospérité. Barth en a recueilli l'histoire, dont les plus anciens évènements remontent au neuvième siècle. Soumis à la domination des Saïfoua, il était, au cours du douzième, constitué en un vaste royaume dont le terri-

[1] Une carte de géographie du douzième siècle, que M. Stanley vient de rééditer, nous montre le système des deux fleuves mis en communication directe.

Tous les caravaniers soudanais admettent que le *Nil des nègres* (Niger) conflue au *Nil du Caire*. Si le commerce se fait par la voie de terre, c'est, disent-ils, que le transport des marchandises se fait plus avantageusement à dos de chameau.

toire s'étendait du Borgou jusqu'aux rives du Nil. Au quatorzième siècle, les Saïfoua disparaissent et, dès lors, s'ouvre l'ère des calamités : guerres, incendies, dévastations. Aujourd'hui, le pays est ruiné, abandonné, occupé par des bandes de ravageurs. Sa capitale n'a point laissé de traces; *Ngegimi*, l'une de ses grandes cités d'autrefois, est tombée au rang de simple village. Les ruines des centres de population, que vivifiait jadis la demi-civilisation soudanaise, servent maintenant de repaires aux fauves. Il s'y vautre des sangliers; il y rampe des boas-constrictors. « En un mot, dit Barth, j'ai eu là sous les yeux le tableau d'une des plus belles contrées de la terre, entièrement livrée à l'abandon. »

Vassal du Bornou, le Kanem est peuplé d'Arabes, de *Tebou* et de *Kanembou*. Ceux-ci sont des plus misérables. Ils n'ont pour tout vêtement qu'un tablier de cuir; pour armes, qu'un épieu à pointe durcie et un léger bouclier de bois.

L'Ouadaï, dit quelquefois Dar-Soulaï, formait jadis, avec le Baghirmi et le Dar-Four, la vaste agglomération politique que les écrivains arabes du moyen âge désignent sous le nom de *Nigritie orientale*, et qui est aujourd'hui démembrée. Le Dar-Four, où a été assassiné le malheureux Cuny, et qui a fait un instant partie de l'empire égyptien, est tombé, comme on sait, au pouvoir du Madhi. Le Baghirmi est, depuis 1871, vassal de l'Ouadaï.

L'Ouadaï est demeuré longtemps *terra incognita*, car il était plus que dangereux d'y pénétrer. Vogel y fut assassiné en 1856 [1]; Maurice de Beurmann, en 1863. Nachtigal, qui l'explora dix ans plus tard, eut enfin la bonne chance d'en revenir sain et sauf. C'est à lui que nous devons nos premiers documents sur cette région mal habitée.

Le pays, très pauvre, est occupé par des nègres encore plongés dans un état de barbarie repoussante. Grossiers, féroces, orgueilleux, fanatiques, entêtés, ils sont, de plus, ivrognes et, comme les Gétules de Salluste, *in Venerem effusi*. Ils ne savent ni ne veulent rien faire, ni apprendre à rien faire. Leurs sultans, qui ne les peuvent gouverner qu'à coups de courbache, leur infligent, à l'occasion, des châtiments très durs. Inutile d'ajouter que ces primates n'ont aucune espèce d'industrie.

L'Ouadaï, dont la capitale est maintenant Abeshr, a pour tributaire le Dar-Rounga. Arrosé par le Bahres-Salamat, ce beau terri-

[1] Ayant commis l'imprudence de s'approcher d'une montagne sacrée, dont l'accès est interdit aux musulmans eux-mêmes, Vogel fut arrêté par ordre du sultan, et exécuté à Ouara.

toire n'est exploité par les Ouadaïens qu'à raison de l'ivoire qu'on y trouve et des populations païennes qu'on y pourchasse méthodiquement pour les réduire en esclavage. Le gouverneur de la province, qui serait mieux dit grand veneur de chair humaine, a son quartier général établi à Ardh-el-khelifa.

Traversé par le Chari, le Baghirmi s'étend, du nord au sud, suivant une longueur de 450 kilomètres et une largeur maxima de 200. C'est une grande plaine à sol d'argile et sable, à l'altitude moyenne de 300 mètres. Doucement inclinée vers le nord, ladite plaine est fermée au sud-est par de hautes montagnes à crêtes neigeuses, avant-chaîne des épais massifs du sud, d'où descendent le Bénoué, le Faro, le Chari et ses affluents et, vraisemblablement, encore beaucoup d'autres cours d'eau.

Cette région magnifique est complantée de tamariniers, de sycomores, de palmiers flabelliformes, de baobabs, d'hadjilidj (*balanites Ægyptiacus*) et de hauts cotonniers. On y cultive le maïs, le sorgho, les fèves, les pastèques, les amandes de terre, et quelque peu de blé pour l'usage exclusif du sultan. Quant au riz, il croît spontanément dans les forêts marécageuses. Çà et là, de belles cultures de coton et d'indigo.

La faune du Baghirmi est celle de toutes les régions du Soudan, mais il y faut tout particulièrement signaler l'ardeur féroce de la grande fourmi noire (*termes mordax*), qui s'introduit dans les maisons, où elle détruit vers, insectes, souris et fait d'énormes razzias de céréales. Les habitants s'en consolent en allant ensuite, par représailles, fouiller et vider les magasins du terrible termite.

Les Baghirmiens sont de beaux hommes, pleins de vigueur et taillés en hercules. Leurs femmes, en général sveltes et bien faites, ont des traits réguliers, une physionomie agréable; le sombre éclat de leurs yeux noirs est célèbre dans tout le Soudan. Ces beautés se frisent avec art et font de leur chevelure un panache-éventail qui sied bien à leur taille élancée. Leur mise, très simple, se compose d'un *tourkedi* (sorte de plaid) enroulé autour de la poitrine et d'un autre *tourkedi* élégamment jeté sur les épaules.

L'instruction est peu répandue dans cette population d'environ deux millions d'âmes; on n'y rencontre d'autres lettrés que des étrangers échoués dans le pays, après des vicissitudes singulières. Henri Barth a esquissé, à ce propos, l'histoire d'un vieux foullane aveugle qu'il a rencontré à Maséna, la capitale du Baghirmi, et qu'on appelait Faki Sambo. C'était un personnage extraordinaire. Né dans le sud de l'Ouadaï, il avait reçu une excellente éducation dans les écoles des mosquées d'Égypte. Emporté par la passion

des voyages, il avait, ses études une fois terminées, parcouru l'Arabie, séjourné à la Mekke et traversé tout le continent africain, de Souakin à Nder (Saint-Louis du Sénégal). Vie mouvementée, s'il en fut jamais. Il avait habité le Dar-Four, puis tenu certain rôle à la cour d'Abd-ul-Asis, sultan de l'Ouadaï, et pris part à une grande expédition militaire conduite par ce prince jusqu'aux bords du Congo. Ultérieurement, il avait été exilé par l'usurpateur Mohammed Saleh et s'était vu forcé de chercher asile au Baghirmi.

Ainsi que l'exprimait son nom, Sambo était *faki*, c'est-à-dire savant. Il se flattait d'avoir été l'un des meilleurs élèves de la mosquée de Sébid, ville de l'Yémen, célèbre par son académie de l'*Hessab*, c'est-à-dire des logarithmes.

Le mathématicien était d'ailleurs doublé d'un lettré. Il avait lu dans le texte arabe les Psaumes de David, le Cantique de Salomon, les Lamentations de Jérémie ; dans le texte grec, Aristote et Platon. « Alors, dit Barth, je me souvins de ce mot de Jackson : *un jour on corrigera nos classiques sur des manuscrits venus du Soudan.* »

Sambo possédait une précieuse bibliothèque composée de rouleaux de papyrus du Nil. Ne pouvant plus, hélas ! compulser ces beaux documents, le vieillard n'avait cependant pas eu le courage de s'en séparer. Il vivait au milieu de ses chers rouleaux amassés en ordre autour de lui. C'étaient là ses derniers amis. Les journées de l'aveugle se passaient sur le seuil d'une petite maison en bambous, abritée du soleil par un bouquet de palmiers flabelliformes. Là, plongé dans la méditation, il passait de longues heures à se remémorer silencieusement les évènements de sa vie passée et à rendre la justice, car, sur sa réputation de sagesse, le sultan l'avait fait « interprétateur de la loi musulmane ».

C'est au commencement du seizième siècle que se rapporte le fait de la fondation du royaume de Baghirmi. Enserré entre deux puissants États — l'Ouadaï et le Bornou, — il eut à soutenir contre eux plus d'une guerre désastreuse. Aujourd'hui vassal de l'Ouadaï, il se tient toujours prêt à secouer un joug qui lui pèse, à refuser le tribut annuel dont il est tenu et qui consiste en 130 belles esclaves de choix, 100 chevaux de bonne race et 1000 chemises de coton bleu.

Le Baghirmi offre à l'Européen le spectacle curieux de la demi-civilisation d'un pays nègre. On y trouve une organisation sociale qui, bien que primitive, a sa valeur ; un gouvernement pourvu de rouages assez bien entendus ; un souverain, avec sa cour et ses dignitaires ; une armée non dépourvue d'instruction. Inutile de dire qu'il s'agit ici d'un gouvernement parfaitement absolu. Là, le *mbanga* (souverain) est tout ; on lui doit soumission complète. Tout

sujet qui se trouve sur son passage doit à l'instant se découvrir, rabattre sa tunique sur l'épaule et se jeter du sable sur la tête; le *tchiroma* (prince héréditaire) et la *meram* (princesse royale) ont droit aux mêmes marques extérieures de respect. Les grands du royaume sont le *fatcha* (vizir), l'*alifa-ba* (directeur de la navigation), le ministre de la maison royale, le précepteur des princes. Ce sont les seuls personnages qui puissent, chez le mbanga, s'asseoir sur un tapis. Tels les seigneurs et grandes dames de la cour de Louis XIV, auxquels était réservé le privilège du tabouret.

L'armée comporte un effectif de dix mille hommes d'infanterie, pour la plupart armés de lances; les archers sont en petit nombre. Seuls, les gens riches portent l'épée et le poignard, le bouclier et la cotte de mailles. Les contingents du Sud ne connaissent que la hachette. Forte de quelques milliers de combattants, la cavalerie se compose surtout de cuirassiers revêtus — eux et leurs chevaux, — de *gamboisons* ouatés à l'épreuve des coups d'armes blanches. Cette armée est surtout faite pour expéditionner dans le Sud contre les tribus dites *idolâtres*; mais ces guerres de religion ne trompent personne : il s'agit simplement de chasses à l'homme, de traite et d'esclavage à grande échelle. Quand le trésor est à sec, le mbanga mobilise son monde et se met lui-même à la tête de ses cuirassiers capitonnés; son état-major comprend toujours une cinquantaine de femmes de son harem.

Barth et Nachtigal nous ont dépeint en termes saisissants les horreurs de ces expéditions abominables : l'attaque des *nids* de créatures humaines réfugiées dans les cotonniers, la mutilation des blessés, l'émasculation des chefs païens vaincus, la hideuse organisation des convois de prisonniers, etc., etc.

La traite des « païens »! telle est à peu près l'unique ressource de ces demi-civilisés sans scrupules, étrangers à tout sentiment d'humanité, que l'islamisme laisse pourrir dans la fange des instincts primates et dont il est impuissant à mater les férocités animales.

A part un peu de teinturerie et de tisseranderie, l'industrie baghirmienne est à peu près nulle. Les sujets du mbanga trouvent plus commode de vendre des esclaves que de se livrer à l'exploitation des riches gisements minéralogiques qu'enferme leur territoire.

Commerce également à peu près nul. Bien qu'elle mesure une quinzaine de kilomètres de pourtour, la capitale Maséna n'est qu'une résidence royale et non une *place* de commerce. On n'y trouve sur le marché qu'un seul article européen, savoir : les perles rouges qui s'exportent par ballots considérables dans les pays dits « idolâtres ».

On désigne sous le nom de Dar-Banda la région qui se développe au sud du Baghirmi et où le Chari prend ses sources. Coupé par le massif tourmenté qui sépare le bassin du Tchad de celui du Congo, ce pays est d'un modelé varié; les hauts plateaux en sont d'une richesse incomparable. Ni villes ni villages dans ces contrées encore peu explorées; çà et là seulement quelques huttes coniques. Le Dar-Banda est occupé par une population d'environ deux millions de nègres, pour la plupart anthropophages. Il paraît, de plus, que ces cannibales mangent les corps de leurs victimes sans les soumettre aux effets d'une cuisson préalable. La chair humaine crue fait leurs délices!

Voisins des Baghirmiens, les Logonois sont de sang massa, l'un des plus beaux types des régions du Centre-Afrique. Les hommes se font remarquer par leur intelligence; les femmes, par un excellent maintien et des manières distinguées que ne désavouerait pas une Européenne. Ces belles Logonoises commettent malheureusement un attentat quotidien aux charmes de leurs personnes en cédant, comme elles le font, à leur passion désordonnée pour le girofle. Elles le broyent, ce girofle, et le mêlent à l'axonge pour s'en enduire les cheveux et la peau. Elles en abusent surtout les jours où elles se livrent au plaisir de la danse, d'une danse nationale qui ne manque point d'originalité. La scène se passe toujours en plein air, le soir, au clair de la lune, à la commande d'un orchestre composé de flûtes et de tambours. Un cercle de beautés se forme élégant et compacte, et du cercle se détache d'abord une femme — une seule — qui se met à danser au centre, en ayant l'air de défier ses compagnes. Relevant le gant, une seconde femme entre en lice. Les deux danseuses exécutent plusieurs chassés-croisés et tournoient l'une autour de l'autre... puis, tout d'un coup, elles bondissent et s'entreheurtent de la hanche droite jusqu'à ce que la plus faible des deux soit jetée en arrière et forcée de sortir du cercle aux grands éclats de rire de l'assemblée joyeuse. Après quoi, la ballerine victorieuse reprend ses exercices jusqu'à ce qu'une rivale heureuse lui ait arraché la victoire.

Nombre de Logonois sont païens. Il n'y a guère qu'un siècle que l'islamisme a pénétré chez eux, et leur pays sert encore de théâtre à des luttes religieuses souvent ardentes.

Le Logone a pour capitale la ville de Karnak, qu'ont successivement visitée Denham, Barth et Nachtigal. Bâtie par le sultan Broua vers l'an 1705, c'est-à-dire il y a près de deux siècles, cette ville est assise sur la rive gauche du bras occidental du Chari, bras polyonyme dit concurremment *Ba-Logone*, *Ba-bei*, *Ba-goun*, *Arre*

et *Serbewouel*, et mesurant là — nous l'avons dit — plus de deux cents mètres de largeur. Les bords en sont complantés de palmiers flabelliformes et de palmiers d'Égypte.

A l'est, l'enceinte de la ville est percée de six portes donnant sur le fleuve, et c'est de ce côté que se développe surtout l'activité d'une population essentiellement laborieuse. De grands bateaux de pêche croisent sans cesse sur ce bras du Chari. A l'ouest, le cours de murailles défensives n'est affecté que d'une seule solution de continuité, consistant en une baie étroite et basse, par laquelle il ne peut guère passer qu'un âne ou un homme plié en deux. De ce côté de l'ouest les quartiers sont assez misérables; mais, à l'est, la ville offre un tout autre aspect. Là, les rues sont suffisamment larges; l'avenue principale, dite *dendal*, porte même l'empreinte de certain cachet de grandeur. C'est sur ce « dendal » que se font vis-à-vis le palais du sultan et la maison de son premier ministre. De style rationnel et même élégant, le palais royal se compose de nombre de corps-de-logis entre lesquels s'ouvrent des cours carrées. Ces bâtiments, qui ne comptent qu'un étage, comprennent de grandes salles mesurant une douzaine de mètres de long sur cinq mètres de large et autant de hauteur. Le jour n'y pénètre que par de rares créneaux semi-circulaires, ayant pour fermetures des stores en nattes de papyrus *farfar*. La porte d'entrée en est protégée contre le « mauvais œil » par divers appareils décoratifs faits de défenses de sanglier.

Tel est, d'ailleurs, le type de toutes les maisons de Karnak.

La population urbaine est d'environ quinze mille habitants, pêcheurs pour la plupart. Outre nombre de grands bateaux amarrés à quai, il y a toujours au mouillage de Karnak une cinquantaine d'embarcations de fort tonnage profilant au soleil leurs énormes proues en bois de *birgim*. Les gens qui ne pêchent point travaillent au métier. Tisserands habiles, ils fabriquent de belles étoffes de coton d'un tissu très serré. De chaque maison l'on entend précipitamment partir de véritables mousquetades de coups de navette. Il paraît que ces ouvriers d'élite ne se trouvent jamais sans ouvrage, ainsi qu'il advient quelquefois dans la plupart de nos pays d'Europe.

Un spectacle curieux est celui qu'offre la place du marché de Karnak. On y voit entassés en assez beau désordre des spécimens de toutes les productions du pays : millet, sorgho, beurre végétal, amandes de terre, poissons de toute espèce, viandes de bœuf, de mouton et de porc, surtout de porc. On y trouve aussi de l'indigo, du coton, des cires, des ivoires, des cuirs, des cornes de rhinocéros, des fibres d'*asclepias gigantea*, des nattes d'une finesse remarquable et d'élégants articles de boissellerie. Il s'y fait, enfin, un

grand commerce de produits étrangers tels que : fers ouvrés ou bruts, huile de palme, sel, bananes, articles de coutellerie anglaise, voire des livres de piété rapportés de la Mekke par des pèlerins à *brîma* verte.

La seule monnaie métallique en usage consiste en plaquettes de fer feuillard découpées en fer-à-cheval et qu'on assemble par paquets de dix. Dix paquets valent une piastre, mais le cours de ces valeurs de Lycurgue est sujet à fluctuations. Il y a des joueurs à la hausse et des joueurs à la baisse si bien que la Bourse de Karnak est, comme celle de Paris, le temple du tapage et de la bousculade. D'autre part, les marchands de poissons font presque autant de bruit que les agents de change, d'où il suit que le marché de Karnak peut donner une idée des concerts ordinaires de l'enfer musulman. On y entend de violents débats, des cris de possédés, des hurlements sauvages, le tout accompagné de gestes peu parlementaires.

Au Logone, dont l'autonomie est récente, l'autorité royale est loin d'être absolue; le gouvernement y affecte la forme d'une sorte de monarchie constitutionnelle aux pouvoirs limités. Le sultan régnant dépend, jusqu'à certain point, des hauts fonctionnaires publics qui s'échelonnent sur les marches du trône. Et c'est l'esprit des masses populaires qui règle l'ordre hiérarchique à observer; c'est la voix publique qui désigne les personnages appelés à occuper les emplois déclarés vacants.

Les grands dignitaires du royaume sont : le *serma* ou lieutenant général du royaume; le *keramna* ou premier ministre; le *kachella*, ministre de la guerre et généralissime des troupes; le *billama*, maire de la ville; le *khelifa-ba* dit aussi *maralera* ou « roi des eaux ». Tel est le titre officiel d'un haut et puissant fonctionnaire public qu'on pourrait définir « ministre de la pêche fluviale, de la navigation et du commerce. » Amiral des flottilles logonoises qui croissent sur le lac Tchad à l'embouchure du fleuve, il exerce un pouvoir sans limites, contre lequel ne saurait même prévaloir l'autorité du sultan.

Il faut, enfin, placer au premier rang des personnages admis à la cour, la *chekara* ou sorcière du palais royal, sorte de sibylle rendant sur commande des oracles officiels. Exerçant aussi la médecine, elle gouverne despotiquement un personnel féminin opérant sous ses ordres et donnant des consultations. Quant aux remèdes prescrits, ils n'ont que des rapports lointains avec les principes de l'art pharmaceutique. Tous consistent en *leïa*, c'est-à-dire en formules cabalistiques tirées du codex de la sorcellerie africaine.

La situation politique du Logone est véritablement lamentable,

car, de toutes parts, des ennemis l'enserrent. Tributaire du Bornou au nord, du Baghirmi à l'est, il est périodiquement attaqué par les Foullanes du sud-ouest. A l'ouest, ce sont les Mousgous qui ne cessent d'empiéter sur son territoire; sur toutes ses frontières les arabes Chouâ le tiennent dans une étroite dépendance.

L'histoire du Bornou tient grande place dans les relations des écrivains arabes. C'est aussi, de tous les États Soudanais, celui qui, de nos jours, a été le plus souvent et le mieux exploré par de grands voyageurs. Victimes de leur dévouement à la science, Hornemann, Toole, Clapperton, Richardson, Overweg y ont trouvé la mort.

Quelle est la physionomie générale de ce Bornou qui a attiré déjà tant d'Anglais et d'Allemands?

La région littorale — celle que baignent les eaux du lac — en est d'aspect monotone et sombre. On n'y voit que plaines boisées alternant avec les cultures d'un blé d'hiver que les indigènes appellent *massakoua* (holcus cernuus). Partout coupé d'étangs et de flaques marécageuses, le sol est formé d'une argile dont les tons noirs ne sont guère de nature à réjouir l'œil. C'est dans ces cuvettes ou puisards que les eaux se concentrent au cours de la saison des pluies, entraînant avec elles quantité de matières animales et de détritus végétaux, lesquels, à l'ouverture de la saison sèche, y forment de précieux dépôts d'humus. Ainsi fécondé, le sol Bornouen est éminemment propre à la culture des céréales. Malheureusement, les débordements du lac y amènent des inondations qui parfois emportent les maisons et ruinent des villages entiers.

De race kanori, les Bornouens sont des nègres fort laids, mais très intelligents et doués d'une activité singulière. Ils exercent habilement toute espèce de métiers. Leurs tisserands fabriquent de magnifiques couvertures de laine; leurs forgerons, des socs de charrue, des étriers, des mors; leurs bijoutiers des bagues de cuivre, d'argent et d'or. Il se trouve même à Koukaoua des graveurs sur pierres fines dont les œuvres délicates témoignent d'un vrai talent.

Les Bornouennes surtout sont extrêmement laides. De taille exiguë, elles ont une grosse tête, un nez large aux narines outrageusement béantes et aux ailes déchiquetées du fait de l'insertion maladroite de plusieurs perles de corail. Très coquettes néanmoins, elles s'habillent d'une élégante robe à traîne et s'enveloppent, en outre, d'un *senne*, sorte de plaid en calicot de Manchester, aux couleurs ultra-voyantes. Dans leur chevelure épaisse est piqué un

fallafalle, sorte de grand peigne d'argent dont le nom signifie : « Adieu, la paix du cœur! » La vanité de ces femmes est sans bornes; leur conduite, peu édifiante.

Les origines de l'État du Bornou — dont Barth a restitué l'histoire — remontent à la fin du neuvième siècle de notre ère. C'est l'époque à laquelle un chef de Berbères ou d'Himyarites vint établir sa domination sur le pays qui s'étend au nord et au nord-ouest du Tchad. Le seizième siècle comprend la période la plus glorieuse de ses annales qui nous ont été conservées par Batouta, Ebn-Khaldoun, Makrisi et Léon l'Africain. Actuellement, le Bornou est encore soumis à l'autorité d'une famille de sang arabe — ou plutôt berbère — qui a su résister à l'action envahissante des Foullanes.

Théoriquement constitutionnel, le gouvernement est, de fait, despotique. Le cheik régnant est un lettré, homme aimable, honnête, mais musulman fanatique. Son *digma* (ministre) est omnipotent.

Le Bornou a pour tributaires le Kanem, le Logone, l'Ouandala, district marécageux situé dans le sud du Logone, et le Marghi, pays montagneux qui s'étend dans l'ouest de l'Ouandala.

La ville de Koukaoua, capitale du royaume, tire son nom de celui d'un arbre magnifique. Plus grand que le célèbre *castagno de' cento cavalli* de l'Etna, le baobab ou kouka (*Adansonia digitata*) est vraiment le géant du règne végétal. Cette essence est caractéristique de la zone équatoriale africaine, laquelle s'étend, comme on sait — entre la mer des Indes et l'Atlantique — du 16e parallèle nord au 20e parallèle sud. Le kouka est un arbre des plus précieux. Mesurant 45 centimètres de long sur 15 d'épaisseur, les fruits en sont comestibles. Les cosses qui cuirassent ces fruits servent à faire de menus ustensiles de ménage; les jeunes pousses de l'arbre s'emploient à titre de matière première de diverses infusions et confitures. Enfin, le bois est d'usage courant pour travaux de charpente. Le tronc, qui s'évide facilement, sert à former des coffres, des ruches, des conduites d'eau, des buses, des bassins et des réservoirs.

La ville aux koukas est de création récente. Bâtie en 1814 par le cheik Mohammed-el-Kanemi; réduite en cendres, en 1846, par le sultan de l'Ouadaï, elle a été relevée de ses ruines et reconstruite par le cheik Omar, fils de Mohammed. La nouvelle ville a pris des accroissements rapides; sa population est aujourd'hui de plus de 60 000 âmes. Ceinte de hautes murailles d'argile, elle comprend deux quartiers distincts, clos eux-mêmes de murs de 5 à 6 mètres de haut et séparés l'un de l'autre par une avenue d'un kilomètre de largeur.

Le quartier occidental, dit *billa Foutébé*, n'est habité que par le menu peuple; il est formé de pâtés de maisons rustiques desservis par un étrange labyrinthe de ruelles étroites et tortueuses. Le quartier oriental, qu'on appelle *billa Gédibé* est occupé par les grands du royaume, les fonctionnaires publics et les négociants riches. Il renferme de vastes constructions qui, dans leur genre, sont assez remarquables. Le poinçon de chaque toit est orné d'un chapelet d'œufs d'autruche, à destination de talisman contre le mauvais œil. Ces deux villes, d'aspect si tranché, sont traversées par le *dendal* ou « rue royale » le long de laquelle s'élèvent le palais du cheik, les bâtiments affectés à l'exécution des divers services de son gouvernement et la *Fato inglisbe* ou *Hôtel des Anglais*.

Les rues de la ville sont assez animées, mais c'est sur le *dendal* que la circulation est le plus active. On y voit passer tous les personnages de distinction qui ont affaire chez le cheik, chez le vizir ou *digma* (ministre de la maison du cheik). Comme en notre avenue des Champs-Elysées et dans nos allées du bois de Boulogne, il s'y porte une foule de cavaliers vêtus d'habits magnifiques. Comme sur nos boulevards, il s'y presse quantité de piétons, étrangers ou gens du pays, hommes libres ou esclaves, affairés ou simples flâneurs. C'est aussi là que se promènent les femmes à la mode; là que s'exhibent les processions des gens qui s'en vont à la noce [1]. Et ces processions sont fréquentes.

Chaque jour, d'onze heures du matin à trois heures de l'après-midi, il se tient à Koukaoua un petit marché (*dourria*); au grand marché hebdomadaire (*kasoukou*) est réservé le lundi. Ce jour-là, les rues de la ville sont encombrées de chameaux, de bestiaux, de volailles passant en grand désordre au beau milieu d'une population compacte. Elle est curieuse à voir, la place du marché. Là, quinze ou vingt mille personnes, hommes ou femmes, se pressent, s'entassent sous des hangars, emplissent des boutiques ou baraques et ce, dans un pêle-mêle des plus pittoresques. Malgré tout, les transactions s'opèrent dans un certain calme. Les marchandises ne s'offrent point à la criée; le vendeur n'interpelle point l'acheteur, ainsi que cela se pratique souvent en Europe. Seuls, les barbiers

[1] Les réjouissances que comporte une noce durent toute une semaine, au Bornou. Le premier jour, les invités mangent un gâteau fait de riz, de beurre et de miel; le lendemain, de la bouillie sèche, fortement poivrée; le troisième jour, un plat de sorgho à la sauce de poisson. Le quatrième jour, on enlève à la fiancée les joyaux qu'elle a jusqu'alors portés sur la poitrine en signe de virginité; le cinquième jour, on la couche sur une natte d'où elle doit se lever sept fois, pour s'agenouiller. Le jour suivant, qui doit être un vendredi (*Veneris dies*), on lui lave la tête et, le soir, on la conduit à cheval dans la maison de son époux.

sifflent à l'effet d'attirer le client sous leur échoppe, et leurs sifflements ont pour écho ceux des montreurs de serpents apprivoisés.

Il se vend sur cette place toute espèce de denrées : froment, millet, sorgho, riz, beurre, poissons secs, viande d'hippopotame, sel provenant du lavage des cendres du *capparis sodata*, fruits et légumes de toute espèce, notamment des oignons et des *bitos* (glands du *balanitis Ægyptiacus*. On y trouve à acheter des tissus de Kano, des cotonnades de Manchester, des perles, des cuirs, des courbaches en hippopotame, du natron (bi-carbonate de soude), des nattes, des matériaux de construction, tels que pièces de bois pour faîtages, corniches de paille tressée, etc.

Le système monétaire en usage comprend : le *talaro* (thaler) d'Autriche, à l'effigie de Marie-Thérèse; l'écu d'Espagne ou *douro bou medfa;* la bande de coton dite *gabaga* et enfin, pour appoint, un poisson sec exhalant des parfums *sui generis.*

Koukaoua est, après Kano, la plus grande place de commerce du Centre-Afrique. Elle exporte en grand nombre des chevaux, des ânes, des bestiaux, principalement des moutons; des bois de charpente, des ivoires, des plumes d'autruche; des cuirs, des peaux de lion et de léopard; de l'indigo, du froment, des poissons secs et mille autres produits d'un sol privilégié. Elle importe, en échange, du drap, du papier, des couteaux, des ciseaux, des rasoirs, des armes de chasse, de la poudre, du sucre, des épices de toute sorte. « Nous sommes convaincus, disaient jadis Denham et Clapperton, que cette ville est destinée à devenir l'entrepôt de tout le commerce de l'Afrique centrale. »

Malheureusement, elle est essentiellement malpropre et, par conséquent, insalubre, cette ville des baobabs appelée à un si brillant avenir. On n'y saurait compter le nombre de flaques stagnantes, de mares empestées, de trous fangeux dans les quels les habitants jettent innocemment des eaux ménagères, des immondices et détritus de toute espèce, voire des cadavres d'animaux. Et cela, sous un ciel de feu, par des températures de 40 à 50 degrés centigrades! De là nécessairement quantité de maladies endémiques, faisant de la population de Koukaoua une multitude des plus misérables.

Voilà encore une ville à haussmanniser! Le transsaharien lui amènera-t-il des édiles et des balayeurs? Espérons-le.

L'armée bornouenne est à l'effectif d'une cinquantaine de mille hommes. L'infanterie se recrute en gaillards courts et trapus, n'ayant pour tout vêtement qu'un tablier de cuir. Ces gens à demi-nus sont armés d'arcs ou de lances. Quelques-uns portent à l'épaule une petite hache de combat. Un millier seulement de ces fantassins ont des fusils. La cavalerie légère est montée en petits

chevaux Chouâ, aux formes grêles, mais singulièrement ardents et endurcis à la fatigue. Les hommes sont armés de lances dont la longueur fait songer à celle de la sarisse macédonienne. La grosse cavalerie se compose de cuirassiers au casque étincelant, à la fine cotte de maille, au « gamboison » fortement rembourré. Capitonnés des pieds à la tête, ouatés sur toute la surface du corps, ces superbes gens d'armes semblent plier sous le poids de leurs armures. Le matériel d'artillerie de campagne se compose de vingt canons de bronze qui ont été fondus à Koukaoua. Quant aux voitures du train des équipages, elles sont traînées par des bœufs que conduisent, aiguillon en main, des nègres au long tablier de cuir.

Cette armée n'a malheureusement d'autre mission que celle de faire la chasse à l'homme, de fouiller dans le sud du royaume les villages qu'habitent les *païens* et d'emmener en esclavage des milliers de malheureux nègres, hommes, femmes et enfants.

Est-il nécessaire d'ajouter que les chefs de ces bandits réguliers ont d'autres soucis que ceux de l'étude des questions d'art militaire? On jugera du sujet ordinaire de leurs préoccupations d'après cette esquisse — crayonnée par Barth — d'un *kachella* bornouen : « Chaussé de grandes bottes de maroquin rouge montant jusqu'à mi-cuisse, cet officier supérieur, qui répondait au nom d'Hadj Beschir, était vêtu d'un burnous écarlate, insigne d'autorité. Il portait une longue rapière passée dans un large baudrier de soie à glands d'or. On eût dit un reître, un chef de partisans du temps de la guerre de Trente ans. Hadj Beschir appartenait à la catégorie des guerriers que les Kanori du Bornou nomment *Kamouma*, c'est-à-dire que, très amateur du beau sexe, il possédait un harem de trois ou quatre cents esclaves. En réunissant ainsi sous son toit un aussi grand nombre de maîtresses, il semblait céder au besoin de satisfaire certaine curiosité scientifique. Il s'était, de fait, proposé la formation d'une sorte de musée ethnologique, propre à lui remémorer les caractères distinctifs de chaque race. C'était un collectionneur. Il avait des femmes noires, des femmes vertes, des femmes de teint gris souris, jaune safran, jaune citron, rouge cuivre, bronze florentin, etc., etc., toute la gamme des couleurs. Il possédait des Baghirmiennes, des Logonoises, des callipyges de l'Asben, des Vénus de R'damès, des pygmées, des Égyptiennes, des Abyssines, voire quelques exemplaires des beautés de Circassie. Son grand regret était de ne pas avoir encore une belle fille des *Touraoua* (Européens). »

Hadj Beschir est passé de vie à trépas sans que ses désirs aient été satisfaits. Que n'a-t-il attendu, avant de mourir, l'inauguration du chemin de fer transsaharien?...

IV

Actuellement, toutes les nations européennes tâtent le continent noir et y plantent résolument les jalons de la conquête qu'elles méditent. Chacune d'elles a jeté son dévolu sur une région de ce nouveau monde. Les Français l'ont abordé par le nord et par la côte occidentale; les Allemands en fouillent le centre; ils prennent pied dans l'Est et dans l'Ouest; les Anglais l'ont attaqué de toutes parts et sur tous les points. Déjà l'on voit poindre le jour où les *Touraoua* exploiteront le Soudan selon les us des gens civilisés, en suceront les moelles, en exprimeront les sucs. Il est, en même temps, permis de penser que les exploitants se disputeront cette proie et se feront, à ce propos, des guerres aussi longues que terribles. D'éminents philosophes préconisent la paix perpétuelle. Noble erreur! De généreux économistes déclarent qu'il ne faut plus se battre; que les hommes ne doivent plus songer qu'à nouer de pacifiques relations commerciales. Cela, c'est du sophisme. Les peuples ne se font la guerre que parce qu'ils font le commerce et se disputent les marchés du monde.

Sans préjuger autrement de l'avenir, voyons quel est aujourd'hui le lot de la France.

Le tracé de la ligne de démarcation consentie — *Saï-Barroua* — nous laisse, dit-on, en dehors de la région réellement riche et saine du Soudan central; il a pour effet de nous éliminer du Gando et du Sokoto; il nous tient à distance des grands centres commerciaux du pays, notamment de Kano et de Koukaoua. La zone concédée à la France, aux termes du traité Ribot-Salisbury, cette zone, s'écrie-t-on, est celle dont les autres puissances européennes n'ont pas voulu, attendu qu'elle ne comprend que des pays arides et dénués de toute espèce de ressources. A l'heure du règlement de l'affaire de Zanzibar, nous nous sommes laissés indignement duper. L'Angleterre et l'Allemagne vont se partager sans vergogne tout ce qu'il y a de bon dans le Centre-Afrique.

Voilà les gémissements auxquels on se laisse aller.

En admettant que notre situation soit aussi mauvaise qu'on veut le prétendre, nous pourrions dire : à qui la faute?... Et nous devrions répondre : à nous!... à nous seuls qui ne savons pas faire nos affaires.

Exemple :

En l'an 1364, des Dieppois prenaient pied sur les côtes de Guinée

et y fondaient des établissements. La France se vit dès lors maîtresse des bouches du Niger, notamment de la bouche Ouéré, la plus importante de toutes. Nos droits indéniables à la possession et à la souveraineté de l'île d'Ouéré résultent de la promesse de cession faite, en 1784, à Lendsdolphe par le roi du pays; du traité de ratification signé en 1785; des instructions royales du 22 novembre 1785 données par Louis XVI au chevalier de Girardin, commandant nos forces navales de la côte d'Afrique; enfin, d'un procès-verbal de 1786 revêtu de la signature authentique du prince Bou-Dacam, fils du roi d'Ouéré. Toutes ces pièces sont aux archives des Affaires étrangères.

Pourquoi nous sommes-nous laissés déposséder? D'où vient que tous les gouvernements qui se sont succédé aient négligé de faire respecter nos droits? Comment se fait-il que notre représentant au congrès de Berlin ait omis de faire valoir les titres qui nous assuraient l'accès du Niger par son chenal le plus sûr?

Mystère!

Toujours est-il que, à l'heure qu'il est, l'Angleterre règne en souveraine au delta du Noun (Niger inférieur) à côté de l'Allemagne, qui s'est sans façon annexé, avec le meilleur port de la côte, une des régions les plus riches du Soudan : l'Adamaoua occidental.

Il y a plus d'un siècle déjà que l'Allemagne et l'Angleterre ont jeté leur dévolu sur le Soudan. Or il convient d'observer que chacun de leurs progrès correspond à une période d'agitation de la France. Le bruit de nos discordes, de nos troubles, de nos guerres civiles a étouffé celui de leurs pas et, à la faveur de ces violentes diversions politiques, elles se sont avancées... elles avancent toujours dans la voie qu'elles se sont tracée.

Notre révolution éclate. Aussitôt, dès l'année 1787, l'*African Society* de Londres donne au major Houghton mission d'aller reconnaître le cours du Niger. Trois ans après (1792), au fort de nos tourmentes, ladite société anglaise envoie Mungo-Park explorer le grand fleuve de la Nigritie, comme on disait alors. A quelque temps de là, pendant que Bonaparte est en Égypte (1799), elle expédie vers le cœur du continent noir Hornemann qui pénètre jusqu'au Bornou.

Ici un intermède.

Au cours des guerres de l'Empire, Allemands et Anglais ont des préoccupations qui ne leur laissent guère le temps de songer à expédier leurs grands voyageurs vers des régions lointaines. Mais vienne la Restauration. Tandis que nous pansons nos blessures, l'Angleterre dirige vers le Soudan, Oudney, Denham et Clapperton

qui explorent ensemble les bords du lac Tchad et, notamment, le royaume de Bornou (1822-1825). Elle lance en même temps sur le Niger le major Alexandre Gordon Laing, qui visite Tombouctou et va se faire tuer sur la route d'In-Sâlah (1826).

Arrive 1830. La prise d'Alger a un grand retentissement en Europe, et ce succès réfrène un moment les visées ambitieuses de nos compétiteurs. Durant la monarchie de Juillet, il n'est guère question d'explorations tentées par des voyageurs teutons ou anglo-saxons.

Mais voici 1848! Au lendemain même de cette révolution (1849), l'Angleterre dépêche au Soudan James Richardson, qu'accompagnent les Allemands Barth, Overweg et Vogel [1].

Peu de temps après (1852), Mr Laird, fondateur de l'*African Steamthip Company*, échelonne sur les deux rives du Niger une série de comptoirs dont les voyageurs Baikie et May ne tarden pas à perfectionner l'organisation.

En 1871, tandis que notre territoire national est encore foulé par le pied du vainqueur, l'allemand Nachtigal part pour le Bornou, explore derechef tout le Soudan et finit par conquérir à la Prusse l'admirable position de Cameroon, avec la province de l'Adamaoua.

Ces jours derniers, enfin, durant nos agitations boulangistes, les Anglais, — bien tranquillement, — installaient un consul à Koukaoua, sur les bords du Tchad!

Et nous, qu'avons-nous fait depuis un siècle? Peu de chose. A part l'extraordinaire succès du voyage de René Caillié; à part nos essais de pénétration *via* Sénégal et le lamentable échec de l'expédition Flatters, qu'avons-nous fait qui doive nous conférer des titres sérieux à l'hégémonie des marchés du Soudan? Quels droits pouvons-nous revendiquer sur ces pays objet de nos convoitises, mais dont d'autres que nous ont pris légalement possession en vertu du droit de premier occupant? L'Angleterre et l'Allemagne ont aujourd'hui des titres que leur ont légitimement acquis le génie, l'audace et le patriotisme de leurs nationaux. Que n'avons-nous, depuis cent ans, imité nos voisins d'outre-Rhin, nos voisins d'outre-Manche? Que n'avons-nous encouragé, mieux que nous ne l'avons fait, de grands voyageurs tout prêts à se dévouer? Au lieu de nous user dans des luttes intestines, de nous ruiner en

[1] C'est à son retour de ce grand voyage que Barth écrit ces mots significatifs : « J'ai lieu d'espérer que cette heureuse exploration de l'Afrique centrale subsistera comme une précieuse acquisition du génie germanique. » Il est donc entendu que les Allemands songent à se tailler un empire soudanais.

guerres stériles ou néfastes, que n'avons-nous jeté les yeux sur ce Soudan qui, depuis longtemps déjà, devrait être français?

On dit qu'il faut, en France, un siècle pour qu'une idée fasse son chemin, arrive à maturité et soit en passe de réalisation. Mais, durant cette incubation prolongée, et tandis que, sans souci de l'avenir, nous dormions en ne rêvant que beaux-arts, littérature, théâtre ou politique, nos concurrents ne fermaient pas l'œil. Ils marchaient, ils marchaient, et... les voilà arrrivés!

Le réveil est cruel, mais qu'y faire? Nous payons le prix de notre négligence, de nos courtes vues parisiennes, de notre indifférence, de notre triste habitude de ne rien savoir de ce qui se passe à l'extérieur, de ne rien voir par delà les frontières de notre pays. Nous n'avons qu'à nous frapper la poitrine. L'Angleterre et l'Allemagne ont atteint leur but, ce but que nous n'avons pas su nous proposer en temps utile. Le viser maintenant?..... il est trop tard.

Au lieu de nous plaindre et de gémir comme le font quelques esprits irréfléchis, il convient de ne point regretter tout haut ce qui nous échappe en vertu du droit d'exploration *princeps* qu'invoquent aujourd'hui nos voisins. Ne vaut-il pas mieux considérer ce qu'on nous laisse et qui ne saurait plus nous être contesté?

La convention anglo-française nous permet d'atteindre le bassin du Tchad, lequel est au continent noir ce que le bassin de la Seine est au territoire français, c'est-à-dire un centre d'attraction, de convergence, un foyer d'affaires d'où il nous sera possible de rayonner commercialement dans toutes les directions utiles. La ligne de démarcation des *influences* anglaise et française est tracée de Saï, sur le Niger, à Barroua, sur le Tchad [1]. Cette clause nous assure la domination du haut fleuve, nous attribue tout le nord du lac et nous y laisse ouvrir des ports. C'est à nous qu'il appartient maintenant de rendre la situation qui nous est faite aussi bonne que possible.

Le chemin du Centre-Afrique nous est indiqué. Le fait de notre occupation de l'Algérie nous donne une excellente base d'opérations. Nous n'avons plus aucune complication à craindre : à l'est, de la part de la Porte; à l'ouest, du côté du Maroc. Il nous semble

[1] Barroua est un petit centre de population sis rive gauche du komadogou Ouaoubé, à une trentaine de kilomètres de ce fleuve, à quelques kilomètres du lac. Les habitants — Kanembou et Yedina — ne vivent guère que de poisson. La ville est un important marché de poissons secs où s'approvisionnent, en passant, les caravanes au sel qui se rendent à Bilma.

que, étant données les positions acquises ou prises par l'Angleterre, notre ministre des affaires étrangères a tiré le meilleur parti possible de l'état de choses qu'il lui fallait bien accepter; nous estimons que le traité revêtu de sa signature a tout réglé pour nous d'une manière honorable[1].

Notre future prépondérance au Soudan dépend des efforts, du génie industriel et commercial de nos compatriotes. Mais il faut nous hâter de prendre position, car nos voisins d'outre-Rhin, aussi bien que ceux d'outre-Manche, sont toujours en rêve de conquêtes. « Nous faisons, dit le général Philibert, des vœux ardents pour que « notre pays se décide enfin à aller de l'avant dans la voie indiquée. « Il en est grand temps si la France ne veut pas voir les nations « étrangères s'emparer bientôt de ces régions du Soudan d'où elles « jetteront à chaque instant sur l'Algérie le trouble, la haine et « l'insurrection; si elle ne veut pas se voir priver à tout jamais des « inappréciables richesses que lui offre l'intérieur de l'Afrique. Il « est grand temps, car déjà le bruit court que les Anglais veulent « s'annexer tout le Soudan central. Dieu veuille que même il ne « soit pas trop tard! »

Non, il n'est pas trop tard, mais, si nous voulons un « Soudan français », il nous faut vite faire le transsaharien. Nous n'avons plus une faute à commettre, plus un instant à perdre.

Lieutenant-colonel Hennebert.

[1] Le traité de 1784 qui nous attribuait les bouches du Niger, ce traité aurait toujours force de contrat international si nous avions su en faire respecter les clauses. Malheureusement, la prescription a fait son œuvre.

Il y a quelque dix ans seulement, notre situation n'était pas ce qu'elle est devenue depuis. Nous avions alors des comptoirs aux bouches du Niger et sur le Bénoué. Rien de cela n'existe plus. Les Anglais ont tout pris et nous n'avons jamais fait, en temps utile, une réclamation.

VICTOR HUGO APRÈS 1830

VII

Le Rhin. — Les Burgraves[1]

La *Revue de Paris* écrivait en 1837 : « M. Victor Hugo aspire à réunir en ses mains les grandeurs de toute espèce; il cherche en même temps la voie de la *fortune*, celle du *pouvoir* et celle de la *gloire*[2]. » La gloire était allée d'elle-même au-devant de lui : à vingt ans, il était célèbre; à trente ans, il était illustre. Si la fortune s'était fait attendre un peu plus longtemps, elle n'avait pas tardé à répondre aux vœux d'un poursuivant si fidèle; et nous avons vu que, dans la seule année 1835, il avait reçu de son éditeur 73 000 francs, auxquels il faut ajouter une prime de 4000 fr. au Théâtre-Français et ses droits d'auteur sur les représentations d'*Angelo*[3]. En 1838, les 73 000 francs de Renduel avaient été singulièrement dépassés. On lit dans le *Journal des Débats* du 5 novembre : « Nous apprenons que M. Delloye, l'honorable éditeur, vient d'acquérir, avec le concours d'honorables capitalistes, le privilège exclusif d'exploitation des œuvres de Victor Hugo pour dix années et pour la somme de *trois cent mille francs*[4]. » Aussi bon administrateur de sa fortune que de sa gloire, Victor Hugo était désormais assuré qu'elles iraient sans cesse en grossissant. Il n'avait donc plus que le *pouvoir* à conquérir; mais ce but, où la médiocrité parvient si souvent et qui ne se dérobe pas toujours même à la sottise, se rira de son génie. Il mourra sans l'avoir atteint.

Et pourtant, en 1841, au moment où, transfuge de la poésie, il passait à la politique, où il faisait de son discours à l'Académie un discours-ministre, il semblait qu'il eût pour lui toutes les chances. N'était-il pas l'ami du prince royal, le *poète* de Mme la duchesse d'Orléans? Il n'y avait pas de réceptions aux Tuileries sans qu'il y fût invité. Dîners, bals, concerts, il était de toutes les fêtes.

[1] Voy. le *Correspondant* des 25 juin, 10 juillet, 10 et 25 août, 10 et 25 septembre, 10 octobre et 10 novembre 1890.

[2] *Revue de Paris*, 1837. — Nouvelle série, t. XXXVII, p. 130. — *Le Théâtre en* 1836, par H. Fortoul.

[3] Voy. notre quatrième partie, *Correspondant* du 10 septembre 1890.

[4] *Journal des Debats* du 5 novembre 1838.

M. Théodore Pavie raconte qu'un jour le hasard lui ayant fait rencontrer Victor Hugo dans la rue Saint-Honoré, celui-ci le prit sous le bras et lui dit : « Il me faut une cravate blanche pour dîner ce soir aux Tuileries; venez avec moi en choisir une. » On entra dans une boutique. « La demoiselle de magasin, fort jolie personne. en passant au cou de Victor Hugo le collier de soie pour le lui essayer, parut frappée de la beauté de la tête et du large front du grand poète, qui s'en aperçut [1]. »

Une autre fois, Victor Hugo assistait à un concert à la cour, en compagnie de Charles Nodier. Le duc et la duchesse d'Orléans eurent pour eux toutes sortes d'attentions délicates, si bien qu'en s'en allant, Nodier ne put se défendre de dire : « Ma foi, si c'est pour nous donner des princes si aimables, vive l'usurpation ! [2] »

Victor Hugo n'était pas seulement l'hôte des soirées officielles, un habitué des *mardis* du pavillon Marsan; il était des réunions plus discrètes réservées aux intimes. On appelait le salon où elles se tenaient la *Cheminée du duc d'Orléans;* plus tard et tout court : la *Cheminée.* On se disait : « Irez-vous demain à *la Cheminée?* Vous trouviez-vous à la dernière *Cheminée?* [3] »

L'opposition ne chômait guère en ce temps-là; les petits journaux surtout faisaient rage. Ils braquaient leur lorgnette sur la fumée qui sortait de la *Cheminée du duc d'Orléans*, y découvraient toutes sortes de fantômes et s'amusaient à les décrire. Le 19 juin 1841, quinze jours après la réception de Victor Hugo à l'Académie, la *Mode* publiait un article intitulé : *la Fronde du pavillon Marsan*, où se lisaient ces lignes :

... Le pavillon Marsan se prépare, dit-on, à une attaque plus sérieuse. Il recrute activement tous les jeunes cœurs qui battent dans une poitrine d'homme, ainsi que toutes les barbes de bouc et toutes les crinières flottantes qui décorent les lions de la poésie et du feuilleton. A la tête de cette phalange, qui brûle d'en venir aux mains avec le pavillon de Flore, marche très haut et très puissant Victor Hugo... On assure que Mme la princesse Hélène, se voyant au moment de coiffer la couronne de France, aurait ainsi formé son conseil des ministres :

Ministre de la guerre, président du conseil : M. Victor Hugo.
Ministre des affaires étrangères : M. Théophile Gautier.
Ministre des finances : M. Alfred de Musset.

[1] *Victor Pavie, sa jeunesse, ses relations littéraires*, par Théodore Pavie, p. 267.
[2] Alphonse Karr, les *Guêpes*, février 1840.
[3] Léon Gozlan, *Balzac en pantoufles*, p. 145.

Ministre de la justice : M. GRANIER DE CASSAGNAC.
Ministre de la marine : M. DE LAMARTINE.
Ministre de l'intérieur : M. LÉON FAUCHER [1].

Ce n'était qu'une plaisanterie, d'un goût assez médiocre, et dont le seul mérite est d'indiquer quelles étroites relations unissaient alors le pavillon Marsan et la place Royale. Le roi Louis-Philippe ne laissa pas d'en éprouver quelque mécontentement. Il dit un soir à son fils :

« Ferdinand, sachez qu'il ne doit y avoir aux Tuileries qu'un seul roi, qu'un seul salon et qu'une seule cheminée. D'ailleurs, la mienne chauffe tout aussi bien que la vôtre. Vous me ferez plaisir toutes les fois que vous et la duchesse viendrez y prendre place [2]. »

Victor Hugo en fut quitte pour échanger la *Cheminée du duc d'Orléans* contre la *Cheminée du roi.*

S'il savait se ménager la faveur de princes, le poète ne comptait pas que sur elle; il lui tardait de prouver qu'il y avait en lui l'étoffe d'un homme d'Etat. Au mois de janvier 1842, il publia deux volumes intitulés *le Rhin.*

Le livre du *Rhin* se compose de trois parties : la partie légendaire (le *Beau Pécopin*), la partie historique (la *Conclusion*), et le Voyage proprement dit.

Dans le *Voyage*, qui comprend le Rhin entre Mayence et Cologne, il y a de tout, des descriptions magnifiques, des calembours détestables, un grand art de mise en scène, de la verve, de la poésie et surtout de l'érudition. L'auteur, on le sait, a la prétention de joindre aux dons d'une imagination merveilleuse le mérite d'une exactitude impeccable. Mais il n'avait encore jamais affiché cette prétention au même degré. Du Taunus aux Sept-Monts, des deux côtés du fleuve, il compte vingt-neuf châteaux, quatorze sur la rive droite, quinze sur la rive gauche, et il ajoute :

Quatre de ces châteaux ont été bâtis au onzième siècle : Ehrenfels, par l'archevêque Siegfried; Stahleck, par les comtes palatins; Sayn, par Frédéric, premier comte de Sayn, vainqueur des Maures d'Espagne; Hammerstein, par Othon, comte de Vétéravie. Deux ont été construits au douzième siècle : Gutenfels, par les comtes de Nuringen, Rolandseck, par l'archevêque Arnould II, en 1149; deux au treizième, Furstenberg, par les palatins, et Rheinfels, en 1219, par Thierry III, comte de Katzenellenbogen; quatre au quatorzième : Vogtsberg, en 1340, par un Falkenstein; Fursteneck, en 1348, par l'archevêque

[1] *La Mode*, 1841, t. II, p. 343.
[2] Léon Gozlan, *loc. cit.*

Henri III; le Chat, en 1383, par le comte de Katzenellenbogen; et la Souris, dix ans après, par un Falkenstein; un seulement date du seizième siècle : Philipsburg, bâti, de 1568 à 1571, par le landgrave Philippe le Jeune [1]...

Si l'on vous disait que cette page et cent autres pareilles, où les faits les plus microscopiques, où les infiniment petits de l'histoire sont patiemment énumérés, ont été tracées, non dans le silence du cabinet, au milieu d'une riche bibliothèque, mais « à l'angle d'une table d'auberge, au bruit du souper qui s'apprête [2] », sans le secours d'aucun livre; qu'elles sont empruntées à des lettres écrites « au hasard de la plume », et qu'elles n'ont subi aucune retouche, vous demanderiez peut-être à voir le timbre de la poste : demande indiscrète qui tournerait à votre confusion. Victor Hugo, en effet, ne se borne pas, dans la préface de ses Lettres sur le *Rhin* à déclarer « qu'elles ont été écrites *sans livres*, et que les faits historiques qu'elles contiennent sont cités de mémoire »; il ajoute : « On pourrait au besoin montrer aux curieux toutes les pièces de ce journal d'un voyageur, *authentiquement timbrées et datées par la poste.* » Oui, toutes, même la lettre XXV où j'ai compté 62 dates, et quelles dates! escortées de 460 noms propres, et quels noms propres! Je sais bien que nous ne sommes plus au temps où il suffisait, pour arrêter Boileau, de quatre ou cinq noms hérissés de consonnes :

Zutphen, Wageninghen, Harderwic, Knotzenbourg [3].

J'avoue cependant que citer ainsi de mémoire, le soir d'un jour de marche, 460 noms *aux syllabes bizarres*, ne me semble pas chose naturelle; et sans vouloir chercher à l'auteur du *Rhin* une querelle d'Allemand, je serais violemment tenté de croire — si le timbre de la poste n'était pas là — qu'il en a ajouté quelques-uns sur ses épreuves... *après la lettre.*

La partie légendaire, — *la Légende du beau Pécopin et de la belle Bauldour*, — est un conte bleu, écrit à Bingen, par un beau jour d'été. « Voici une histoire pour vos petits enfants », disait le poète en l'envoyant à un de ses amis. Le tort de *Pécopin*, qui est d'ailleurs un joyau de valeur singulière, c'est qu'on lui pourrait donner ce sous-titre : *Conte pour petits enfants et pour grandes personnes, par un GÉANT.* En écoutant cette histoire, en voyant

[1] *Le Rhin*, lettre XXV, p. 290.
[2] *Ibid.*, préface, p. 12.
[3] Epître IV, *Au Roi.*

tomber sous la faucille d'or du poète les images grandioses, les métaphores énormes, les antithèses prodigieuses, nous éprouvons quelque chose de l'impression ressentie par Gulliver, dans son voyage à Brobdingnac, lorsque, caché dans une haie, il assiste à la moisson : « En ce moment j'aperçus un des habitants dans le champ voisin. Il me parut aussi haut qu'un clocher ordinaire, il faisait environ cinq toises à chaque enjambée... Je le vis arrêté à l'ouverture de la haie, appelant d'une voix plus retentissante que si elle fût sortie d'un porte-voix! Figurez-vous, dans un clocher catholique, un bourdon qui sonne! Ainsi criait le géant. A ces cris à me rendre sourd, sept géants, leur faucille en main (chaque faucille étant de la grandeur de six faulx), arrivèrent pour faucher ce blé géant... Les voilà donc, avec ces grandes mains, armés de ces grandes faux, qui se mettent à scier ce grandissime blé dans le champ où j'étais couché [1]. »

Le *Beau Pécopin* et les lettres de voyage n'étaient là du reste que pour servir de passeport à la partie politique du livre, à la *Conclusion*. Écrite au mois de juillet 1841, elle ne visait à rien moins, en présence des difficultés créées par les affaires d'Orient, qu'à résoudre d'une façon définitive le problème de l'équilibre européen.

L'auteur commence par dresser une statistique politique de l'Europe dans la première moitié du dix-septième siècle. Il y trouve six puissances de premier ordre, huit de second ordre, cinq de troisième ordre, enfin six de quatrième ordre. Tous ces Etats, deux exceptés, travaillaient à une œuvre commune, à l'amélioration de tout par tous, c'est-à-dire à la civilisation même. Les deux puissances qui se séparaient, dans un but égoïste, de l'activité universelle, et qui troublaient, pressaient entre elles et menaçaient alors l'Europe, étaient deux empires, deux colosses. Le premier de ces deux colosses, c'était la Turquie; le second, c'était l'Espagne.

Au milieu du dix-neuvième siècle, au moment où l'auteur du *Rhin* écrit sa *Conclusion*, l'Espagne et la Turquie ne comptent plus, mais elles ont été remplacées. L'Angleterre est essentiellement ce qu'était l'Espagne; la Russie, ce qu'était la Turquie. Comme autrefois leurs devancières, elles se séparent de l'intérêt général, elles menacent l'indépendance de l'Europe. Heureusement elles portent en elles, à leur tour, des germes de destruction. La vie s'éloigne de ces puissances excentriques pour se porter au centre. La France et l'Allemagne, deux sœurs, vont pouvoir disposer des destinées de l'Europe et du monde. Leur mission est identique,

[1] *Voyages de Gulliver*, par Swift. Deuxième partie, *Voyage à Brobdingnac.*

leur devoir est le même, leur union s'impose. Mais cette union n'est possible que si l'on abolit tout motif de haine entre les deux peuples, si l'on ferme la plaie faite à notre flanc en 1815, si l'Allemagne rend à la France la rive gauche du Rhin. Que la Prusse nous l'abandonne, et nous l'aiderons à s'arrondir, à s'unifier, à devenir le grand royaume septentrional de l'Allemagne; en échange du Rhin, nous lui donnerons l'Océan.

Rejeter l'Angleterre *dans l'Océan*, la Russie dans l'Asie, et les effacer l'une et l'autre de la carte d'Europe; cela fait, « pour que l'Europe soit en équilibre », agrandir *un peu* la France et *démesurément* la Prusse, telle était, en résumé, la *Conclusion* de Victor Hugo. M. Cuvillier-Fleury lui répondait dans le *Journal des Débats :*

Vous rendez la rive gauche du Rhin à la France, en étendant au-dessus de sa tête (je parle votre langage figuré), au lieu de cette Prusse morcelée que les traités ont faite, *une Prusse compacte, homogène, formidable*, que vous grossissez démesurément aux dépens du Hanovre, des deux Mecklembourg et des villes libres, et dont vous mettez le pied sur la Belgique et la main sur les deux mers. Voilà la géographie que vous faites, et dont, pour ma part, je ne veux pas. Je crois qu'il n'est pas de l'intérêt de la France d'avoir de gros États à sa porte, et surtout de les grandir aux dépens des petits, de les fortifier aux dépens des faibles; et j'aime mieux, quoi qu'il nous en coûte, le grand-duché du Bas-Rhin coupé en deux par un fleuve immense et séparé de la Prusse par Cassel, que le grand-duché vigoureusement ressoudé à la monarchie prussienne par l'absorption de la Hesse électorale, et formant cette fois un contre-fort à peu près indestructible contre nous. « *La Prusse*, dites-vous, *telle que les congrès l'ont composée, est mal faite!* » Le grand malheur, en vérité! Et c'est vous qui voulez *refaire la Prusse contre la France*, vous qui lui donnez des ports sur l'Océan, qui lui incorporez le Hanovre, qui reculez ses frontières, qui décuplez sa puissance morale! Et pourquoi? Pour avoir le département du Mont-Tonnerre [1].

Ne vous semble-t-il pas, comme à moi, que cette page, écrite en 1842, fait grand honneur à M. Cuvillier-Fleury? Quant à Victor Hugo, on voit qu'il a été le premier en France, — le premier après Voltaire, — à désirer, à célébrer l'agrandissement de la Prusse. Est-ce donc pour cela que, dans une apothéose imbécile, Paris l'a mis au Panthéon, comme Voltaire?

[1] *Journal des Débats* du 31 mars 1842. — Dans son volume *Voyages et voyageurs*, M. Cuvillier-Fleury a reproduit cet article, avec ce titre : *M. Victor Hugo sur les bords du Rhin.*

VIII

Un jour viendra où Victor Hugo traitera les rois de *monstres*, de *bandits*, de *tigres*, de *vampires*, où il les comparera à *des poux sur une souquenille immonde*. Il n'en allait pas de même en 1842. Il s'agissait alors pour le poète de se faire nommer pair de France, de devenir ministre du roi, et il écrivait : « *Rien n'est plus facile aujourd'hui que d'insulter les rois. L'insulte aux rois est une flatterie adressée ailleurs*. Or flatter qui que ce soit de cette façon, en haut ou en bas, c'est une idée que celui qui parle ici n'a pas besoin d'éloigner de lui [1]. » Il disait « hautement et en pleine conviction » que jamais, en aucun temps, les peuples n'avaient eu d'aussi bons princes [2]. S'il combattait la politique anglaise et la politique russe, cela ne l'empêchait pas de saluer *l'avènement béni* de la reine Victoria [3], de s'incliner devant Nicolas Ier, « le noble et pieux empereur [4] ». Quant au roi de Prusse, Frédéric-Guillaume IV, voici dans quels termes il en parlait : « La Prusse marche à de hautes destinées, particulièrement sous son roi actuel, prince grave, noble, intelligent et loyal [5]. »

De l'article de Cuvillier-Fleury, il ressortait assez clairement que les idées développées par le poète dans sa *Conclusion* n'avaient pas eu l'heur de plaire aux Tuileries, et l'on pouvait se demander si Victor Hugo n'avait pas travaillé pour le roi de Prusse. Il était trop fin cependant pour n'avoir pas prévu que la revendication de la rive gauche du Rhin, surtout dans les conditions où il la proposait, n'agréerait guère sans doute à Louis-Philippe. Mais ne se pouvait-il pas que, sur ce point, on eût, au pavillon Marsan, une autre pensée et d'autres vues que celles du château? A défaut de l'approbation du roi, ne pouvait-il pas compter sur celle du duc d'Orléans?

Quelques mois à peine s'étaient écoulés depuis la publication du livre de Victor Hugo, lorsque la catastrophe du 13 juillet 1842, la mort soudaine du prince royal, vint faire aux espérances du poète une lugubre diversion. Il avait été élu, le 28 juin précédent, directeur de l'Académie française; à ce titre, il fut chargé de porter la parole au nom de l'Institut tout entier lorsque, le 21 juillet, l'Institut et les grands corps de l'État furent reçus, dans la salle du

[1] *Le Rhin*, t. III, p. 242.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, p. 288.
[4] *Ibid.*, p. 331.
[5] *Ibid.*, p. 274.

Trône, par le roi entouré des princes ses fils. L'adresse qu'il avait composée et dont il donna lecture était ainsi conçue :

SIRE,

L'Institut de France dépose au pied du Trône l'expression de sa profonde douleur.

Votre royal fils est mort. C'est une perte pour la France et pour l'Europe; c'est un vide parmi les intelligences. La nation pleure le prince; l'armée pleure le soldat; l'Institut regrette le penseur.

Le duc d'Orléans avait compris, en effet, que dans le siècle laborieux et mémorable où nous sommes, être l'héritier du trône de France, ce n'est pas seulement occuper une haute position, c'est aussi exercer une grande fonction. Ce que le roi fait pour le présent, le prince royal doit le faire pour l'avenir; tandis que le père, chargé des destinées actuelles de la patrie, auguste et infatigable gardien de la nationalité et de la civilisation, fait tête aux évènements, le fils, prince des générations nouvelles et roi des générations futures, doit ouvrir son âme aux idées. L'action est le partage du roi, l'étude est le partage du prince royal. En attendant l'heure de régner, il faut qu'il médite sans cesse l'histoire de ses aïeux, la tradition de son père, les besoins nouveaux de son pays. C'est ce que le duc d'Orléans avait admirablement senti. Ame haute, calme, sereine, ferme et douce, noble intelligence au niveau de tous les talents, fils de Henri IV par le sang, par la bravoure, par l'aménité cordiale et charmante de sa personne, fils de la Révolution par le respect de tout droit et l'amour de toute liberté; entraîné vers la gloire militaire par l'instinct de sa race, ramené vers les travaux de la paix par les besoins de son esprit; capable et avide de grandes choses, populaire au dedans, national au dehors, rien ne lui a manqué excepté le temps; et l'on peut dire que tous les germes d'un grand roi se manifestaient déjà dans ce prince, mort si jeune, hélas! qui aimait les arts comme François Ier, les lettres comme Louis XIV, la patrie comme vous-même.

Sire, votre sang est le sang même du pays; votre famille et la France ont le même cœur. Ce qui frappe l'une blesse l'autre. C'est avec une inexprimable sympathie que le peuple français fixe en ce moment ses regards sur votre famille, sur vous, Sire, qui vivrez longtemps encore, car *Dieu et la France ont besoin de vous*; sur cette reine, mère auguste et éprouvée entre toutes les mères; sur cette princesse, enfin, si française par son cœur et par son adoption, qui a donné à la patrie deux Français, à la dynastie deux princes, à l'avenir deux espérances.

Que du moins cette affliction universelle soit pour Votre Majesté une sorte de consolation! Sire, c'est aussi là une acclamation! La

mort fatale du prince eût pu ébranler le trône, ce deuil public et national consolide la dynastie. La France qui vous consacrait, il y a douze ans, par l'unanimité de son adhésion, vous consacre aujourd'hui une seconde fois par l'unanimité de sa douleur [1].

Voilà donc tout ce que Victor Hugo avait trouvé, devant ce deuil immense et cette effroyable douleur! Voilà tout ce que lui avait inspiré la mort tragique du prince qui avait été son ami! Des chevilles et des antithèses! Un journal se fit l'interprète du sentiment public en cette occasion et apprécia en ces termes la harangue du poète :

On aurait dû s'attendre à voir l'Académie française donner, dans la douleur où se trouve la famille d'Orléans, l'exemple de ce langage à la fois simple et élevé que parlaient nos grands orateurs et nos illustres écrivains dans des circonstances analogues. La recherche, l'emphase, les faux brillants d'un style tourmenté, les antithèses prétentieuses, qui sont toujours des défauts, sont, en pareille occurrence, presque un *scandale*. La pitié s'adressant à la douleur en taillant sa phrase à facettes et en équilibrant des antithèses, pour enjoliver son deuil, c'est plus qu'une faute de goût, c'est un *défaut de cœur* [2].

IX

Victor Hugo avait découvert, en visitant les bords du Rhin, une véritable mine. Déjà il en avait tiré un livre de voyage, un écrit politique, et une légende, le *Beau Pécopin*. Il y trouva encore le sujet d'un drame, d'une *trilogie*. Les *Burgraves* furent écrits en 1842, et lus au comité de la Comédie-Française, non le 20 novembre, comme il est dit dans *Victor Hugo raconté* [3], mais le 23 novembre. On lit dans le registre de la Comédie-Française :

Le mercredi 23 novembre 1842, à une heure, le comité de lecture, présidé par M. le commissaire du roi et composé de MM. Périer, Ligier, Beauvallet, Régnier, Geffroy, Provost, Guyon, et de Mmes Desmousseaux, Mante, Anaïs, Plessy, Noblet, Rachel, a entendu la lecture d'un drame en trois parties intitulé *les Burgraves*, trilogie par M. Victor Hugo.

[1] *Moniteur* du 22 juillet 1842. — Victor Hugo n'a pas inséré cette Adresse au Roi dans ses *Actes et Paroles* (trois volumes in-8°), où il a cependant recueilli les moindres paroles tombées de ses lèvres dans les bureaux du Luxembourg et du Palais-Bourbon ou devant la réunion des auteurs dramatiques.

[2] *La Mode*, 1842, t. III, p. 103.

[3] *Victor Hugo raconté*, t. II, p. 470.

Le comité a voté au scrutin secret. Dépouillement : treize boules blanches, une boule rouge.

L'ouvrage a été reçu.

Signé : Régnier, Provost, Ligier [1].

Le principal rôle de la pièce était celui de Guanhumara, l'amante du vieux Job, qui n'était pas précisément une jeune première, puisqu'elle marchait sur ses quatre-vingt-dix ans. A défaut de Mlle Rachel, qui ne s'était pas souciée de le prendre, il avait été donné à Mlle Maxime, engagée depuis un an comme pensionnaire [2]. Trente-deux répétitions avaient déjà eu lieu, lorsque Victor Hugo crut devoir la prier de se dessaisir du rôle dont il l'avait d'abord chargée [3]. Mlle Maxime s'y étant refusée, il mit le comité en demeure d'intervenir. La première pensée des sociétaires fut de résister à la volonté du poète. Il leur répugnait de passer sous les fourches caudines du mélodrame et de reconnaître que la Comédie-Française était obligée d'emprunter un supplément d'acteurs aux théâtres du boulevard, Victor Hugo tint bon et force fut bien de lui céder. Mme Mélingue, ou plutôt, — pour lui laisser le nom qu'elle portait alors, — Mlle Théodorine entra au Théâtre-Français pour y jouer Guanhumara.

Cependant Mlle Maxime n'entendait point lâcher prise. Elle tenait à être octogénaire, — c'est une bonne fortune que l'on n'a pas tous les jours, — et elle assigna devant le tribunal de la Seine le théâtre et le poète [4]. Elle perdit son procès, le tribunal s'étant déclaré

[1] Archives de la Comédie-Française.

[2] Les deux autres rôles de femme, ceux de la comtesse Régina et d'Edwige, sa nourrice, furent confiés, le premier à Mlle Denain et le second à *Mlle Juliette.* J'avertis les *Saumaises futurs* qu'il ne s'agit pas ici de Mme Drouet, mais de Mlle *Juliette Hayard*, engagée au Théâtre-Français le 6 décembre 1841, pour y tenir l'emploi des *confidentes*. Elle joua pour la première fois, sans annonce de débuts, le 19 avril 1842, Panope de *Phèdre,* à côté de Rachel, puis Céphise d'*Andromaque*, Œgine d'*Iphigénie,* Taïse d'*Adélaïde Du Guesclin,* Lucrèce de l'*Amour médecin,* et une dame du *Verre d'Eau.* Son engagement, qui expirait le 31 mars 1843, ne fut pas renouvelé. (Archives de la Comédie-Française). Je dois ces renseignements à la gracieuse et inépuisable obligeance de M. Georges Monval.

[3] *Procès de Mlle Maxime contre la Comédie-Française et M. Victor Hugo.* plaidoirie de Me Philippe Dupin. (*Gazette des Tribunaux* du 8 mars 1843.)

[4] Une caricature du *Charivari* représentait Victor Hugo poursuivi par une femme qui cherche à lui arracher le manuscrit des *Burgraves*. Au bas de cette lithographie, signée de Ch. Jacques, on lisait : *Une tragédienne jouant une scène de haute comédie.* — L'Auteur : *Voulez-vous me lâcher, maudite Sorcière!* — La Tragédienne : *Non! Enfer et damnation! A moi les huissiers, les dossiers, les justiciers! .. Mon rôle! mon rôle! Je veux mon rôle, même quand le public ne veut plus de la pièce... Plutôt la mort que la honte!.. Cette MAXIME n'est pas neuve, mais elle est bien désolante.*

incompétent; mais, grâce à une spirituelle plaidoirie de Me Philippe Dupin, elle eut pour elle les rieurs. Que feraient ses amis? N'était-il pas à craindre qu'ils ne troublassent la première représentation? Victor Hugo n'était pas tranquille. Le commissaire royal fit appeler Mlle Maxime dans son cabinet; elle y trouva le poète, qui lui témoigna ses appréhensions. La tragédienne le rassura, non sans le persifler un peu. « Monsieur, lui dit-elle, le jour de votre première représentation, je prierai mes amis connus et inconnus de rester chez eux, et, s'ils en sortent, de prendre un certificat de eur commissaire de police, pour constater le lieu dans lequel ils lauront passé la soirée. Etes-vous content [1]? »

La première représentation eut lieu le mardi 7 mars. On lit sur le Bulletin journalier de la Comédie-Française : *Les bureaux n'ont pas été ouverts* [2]. A l'exception des loges louées au jour et des stalles de balcon, d'orchestre et de première galerie, dont un certain nombre avaient également été louées, ce qui donna une recette de 1999 fr. 40, le reste de la salle avait été entièrement réservé aux amis de l'auteur. Après cela, en empêchant qu'un seul billet fût délivré ce soir-là aux bureaux, peut-être Victor Hugo se proposait-il uniquement de jouer un mauvais tour à Boileau et de faire mentir son vers :

C'est un droit qu'à la porte on achète en entrant.

Malgré le talent de Beauvallet, de Geffroy et de Ligier, la pièce ne réussit pas. Le registre du théâtre porte cette mention : *Succès contesté* [3].

Sainte-Beuve écrivait trois jours après :

Je n'ai pas vu les *Burgraves*, donnés mardi dernier. La salle était pleine d'avance et d'amis. Un spectateur (ou qui voulait l'être et qui n'a pu obtenir de billet à la porte) a fait incontinent un procès à la Comédie-Française. Ces incidents burlesques amusent à côté de ces grands vers. Il paraît bien que c'est beau, mais *surtout solennel;* en bon français *ennuyeux*. On écoutait, mais sans aucun plaisir. Ce même Janin, qui a loué par nécessité dans les *Débats*, disait tout haut en plein foyer à qui voulait l'entendre : « Si j'étais ministre de

[1] *Le Courrier des théâtres*, 6 mars 1843.

[2] Archives de la Comédie-Française.

[3] *Ibid.* — Cela n'empêcha pas le *Journal des Débats* d'insérer la note suivante : « *Les Burgraves*, trilogie de M. Victor Hugo, ont été représentés ce soir au Théâtre-Français et ont obtenu un *succès éclatant.* » (*Journal des Débats* du 8 mars 1843.)

l'intérieur, je donnerais la croix d'honneur à celui qui sifflerait le premier. » Il y aurait eu quelque courage en effet [1].

Entre la première et la seconde représentation, le poète dut se résigner à faire de larges coupures. « Hier, dit le *Courrier des théâtres* du 10 mars, deuxième représentation. Eclairé par l'expérience de la première, l'auteur a retranché un grand nombre de vers dans les rôles de ses vieillards [2] ; on disait plus de deux cents ». Sacrifice inutile! La pièce n'en fut pas moins sifflée par les *payants* de la seconde représentation. Elle le fut d'autant plus que la police commit la maladresse de prendre parti pour l'auteur contre les spectateurs. « Un officier d'état-major — écrivait le lendemain la *Gazette des théâtres*, — M. de B..., qui avait payé 25 francs une place dans une loge, siffle. Bientôt un commissaire de police, assisté de deux agents, se présente à la porte de la loge d'où le bruit était parti : « Quelle est la personne qui a sifflé? « demande le magistrat? — C'est moi, répond M. de... — Monsieur, « *comment êtes-vous venu ici?* reprend le commissaire. — J'y suis « venu avec mon argent, reprend l'officier. — Alors, répond le « commissaire, *vous ne devez pas y être..* » M. de... est saisi au collet par les agents de police et conduit au prochain corps de garde, où il a passé la nuit au violon [3]. »

Le 29 mars, nouvelle note de Sainte-Beuve :

Les Burgraves n'ont réellement pas réussi : ce n'est pas un succès malgré les bulletins. Trois fois la salle a été pleine d'amis; la quatrième ou la cinquième fois, le public a tant sifflé vers la fin qu'on a fait baisser la toile. Depuis ce temps les représentations sont toujours plus ou moins orageuses. Les journaux acquis à Hugo... disent que

[1] Sainte-Beuve, *Chroniques parisiennes*, p. 12, sous la date du *vendredi 10 mars* 1823.

[2] On sait qu'il y a dans les *Burgraves*, outre Frédéric Ier *Barberousse*, âgé de 90 ans, *Job*, également octogénaire; *Magnus*, fils de Job; *Hatto*, fils de Magnus, *Gorlois*, fils de Hatto. Les journaux du temps attribuaient à « un député, homme d'esprit, fort connu », la réflexion suivante : « Il y a progrès chez M. Victor Hugo. Dans *Hernani*, il n'y avait qu'un *vieillard stupide*; dans *les Burgraves*, il y en a trois. » — On rappelait aussi, à propos des quatre générations des Burgraves, ce mot d'une bonne femme allemande, rapporté par Mme de Sévigné dans une de ses lettres : « Ma fille, va dire à ta fille que la petite-fille de son enfant crie! »

[3] *Le Journal des Débats* du 11 mars n'en publiait pas moins la note suivante, de même provenance évidemment que celle du 8 : « La seconde représentation des *Burgraves* a obtenu encore plus de succès que la première. Les acteurs, plus sûrs d'eux-mêmes, ont joué avec plus de chaleur et d'effet. D'heureux retranchements ont donné plus de vivacité à l'action et fait valoir encore mieux les grandes et admirables qualités de la nouvelle œuvre de M. Victor Hugo. »

ce fait est *inqualifiable* et qu'il y a je ne sais quelle cabale. Rien de plus aisé à qualifier. On siffle : Hugo ne veut pas du mot, et dit devant les acteurs : « On *trouble* ma pièce. » Les acteurs, qui sont malins, disent depuis ce jour, *troubler* au lieu de *siffler* [1].

Sainte-Beuve, on le voit, n'était pas autrement *troublé* de l'échec de son ancien ami.

Quelques hommes d'esprit rendirent à Victor Hugo le service de parodier sa pièce. Les Variétés jouèrent les *Buses-Graves*, de MM. Ferdinand Langlé et Dupeuty [2], tandis que le Palais-Royal donnait les *Hures-Graves* de MM. Dumanoir, Clairville et Siraudin [3], amusante bouffonnerie dont voici le titre complet :

LES HURES-GRAVES, trifouillis en vers.

Le tricentenaire.	1er fouillis.
Un des 4 mendiants.	2e —
La cave égarée.	3e —
Total. . . .	Tri fouillis [4].

La parodie d'ordinaire est pour une pièce une excellente réclame. Rien n'y fit; le public continua de ne pas venir. On essaya alors de la charité, et on joua les *Burgraves* au bénéfice des victimes de la Guadeloupe [5]. Le *National* rendit compte, en ces termes, de cette représentation :

Un succès littéraire.

M. Victor Hugo a cru faire un coup de partie en mettant sa *trilogie* sous l'invocation des victimes de la Guadeloupe. Quel mauvais cœur oserait siffler une trilogie représentée au bénéfice des infortunés de la Pointe-à-Pitre? La spéculation était adroite. Mais comme la pièce, métamorphosée en œuvre pie, n'avait pas perdu pour cela son caractère d'œuvre ennuyeuse, il advint le contraire de ce qu'on avait espéré. Il avait fallu pour ce soir-là laisser les claqueurs dehors et permettre l'entrée à ces *gredins de payants*, car les claqueurs apportent peu de numéraire dans la caisse [6].

Dès la dixième représentation, les recettes descendirent à 1666 francs, pour tomber, à la onzième, à 1328 francs. Le théâtre

[1] Sainte-Beuve, *op cit.*, p. 13.
[2] Le 23 mars 1843.
[3] Le 12 mars 1843.
[4] Ces trois *fouillis* répondaient exactement aux trois parties de la *Trilogie* de Victor Hugo : l'*Aïeul*, — le *Mendiant*, — le *Caveau perdu*.
[5] La ville de la Pointe-à-Pitre avait été presque détruite par un tremblement de terre, le 8 février 1843.
[6] *Le National*, 26 mars 1843.

ne couvrait plus ses frais. C'était un désastre. A ce moment une comète voyageait dans le ciel. Une caricature représenta Victor Hugo regardant le ciel; au bas cette *légende*, composée par Laurent-Jan, le spirituel auteur de *Misanthropie sans repentir* :

Hugo lorgnant les voûtes bleues
Au Seigneur demande tout bas
Pourquoi les astres ont des queues
Quand les Burgraves n'en ont pas [2].

L'échec était d'autant plus dur pour Victor Hugo que les représentations des *Burgraves* alternaient avec celles de Mlle Rachel, qui faisait avec Racine et Corneille des recettes de 5527 francs et de 5598 francs [3].

Sans doute le public avait été trop sévère. La forme, comme toujours, était superbe. Les vers, suivant une heureuse expression de Blaze de Bury, étaient « des vers de race, colorés, martelés, splendides »; ils étaient « pour l'enchantement de l'oreille ce qu'une toile de Véronèse est pour les yeux ». Il n'en restait pas moins que la pièce était bizarre, incohérente, obscure et, en dépit de quelques belles scènes, mortellement ennuyeuse. « La *trilogie des Burgraves*, de l'ennui triplé », écrivait Henri Heine, le 20 mars 1843. Et il ajoutait :

La nouvelle œuvre de M. Victor Hugo ne témoigne ni d'abondance d'imagination, ni d'harmonie, ni d'enthousiasme, ni de liberté de pensée; elle ne renferme aucune étincelle de génie, au contraire il n'y a rien que de l'afféterie peu naturelle et de la déclamation bigarrée. Ce sont des figures de bois anguleuses, surchargées de clinquants sans goût, et maniées à l'aide de ficelles visibles : lugubre jeu de marionnettes, singerie convulsive et hideuse de la vie; partout un étalage de passion d'emprunt. Rien ne me répugne autant que cette passion de M. Hugo qui gesticule et se démène d'une façon si bouillante, *qui brûle si magnifiquement au dehors, et qui au dedans est si piteusement sobre et glaciale*. Cette passion à froid, qui nous est servie dans des phrases si flamboyantes, me rappelle toujours les glaces frites que les Chinois savent si artistement apprêter en tenant de petits morceaux de glace enveloppés d'une couche très mince de pâte quelques instants sur le feu : friandise antithétique qu'il faut

[1] M. Maxime du Camp (*Souvenirs littéraires*, t. Ier, p. 235) rapporte ainsi le second vers :

Se demande avec embarras...

Il n'est pas, je le sais, de chef-d'œuvre sans variante; mais mon texte a pour lui l'autorité du *Charivari*, qui, dans son n° du 31 mars 1843, a publié le quatrain de Laurent-Jan, tel que je l'ai donné plus haut.

[2] Recettes des 18 et 22 mars 1843. (Archives de la Comédie-Française.)

avaler précipitamment, et qui vous brûle la lèvre et la langue ne vous refroidissant l'estomac [1].

Granier de Cassagnac, dans le *Globe;* Théophile Gautier, dans la *Presse*; Edouard Thierry, dans le *Messager*; Charles Magnin, dans la *Revue des Deux Mondes*, louaient à tour de bras et criaient bien haut : *Applaudissez, Parisiens, c'est de l'Eschyle!* Mais les amis eux-mêmes s'avouaient entre eux que le drame était manqué, que la chute était complète. Théodore Pavie écrivait à son frère Victor, le 1er avril 1843 :

Tu sais le sort des *Burgraves*; impossibilité de réussite, malgré la mise en scène et le jeu très remarquable des acteurs. J'ai vu le drame et je l'ai trouvé bien maigre auprès de la vaste et puissante exposition de la préface. La chose devait être traitée comme *Cromwell*, en volume, largement, à plein l'idée du poète. Il y a trop de faits, trop de points de vue entassés sans air sur une scène rétrécie. C'est peut-être la plus belle conception de Hugo, mais déplorablement hâtée, écourtée, surchargée de scènes de mélodrame trop près les unes des autres [2].

Victor Hugo ne pouvait se méprendre à ces symptômes. La réaction était évidente, elle était générale. Racine et Corneille triomphaient avec Rachel au Théâtre-Français. A l'Odéon, la *Lucrèce* de Ponsard soulevait des transports d'enthousiasme [3].

Mme Dorval, Bocage lui-même (*Tu quoque, Brute!*) désertaient le drame pour la tragédie [4]. Où étaient les enthousiasmes d'autrefois? Où les vieilles bandes d'*Hernani* et du *Roi s'amuse?* Plus de jeunesse, plus de colères, plus de flamme! Partout le découragement, la défection, la fuite. Le grand homme était vaincu : après Austerlitz, Waterloo!

Tu désertais, Victoire, et le sort était las.

Victor Hugo s'éloigna du théâtre pour n'y plus reparaître. Les *Burgraves* seront son dernier drame :

O souvenirs! ô temps! tout s'est évanoui!
L'éclair a disparu de notre œil ébloui.
Les barons sont tombés; les burgs jonchent la plaine [5].

Edmond Biré.

La suite prochainement.

[1] Henri Heine, *Lutèce*, p. 303.
[2] Cartons de Victor Pavie : Correspondance de Théodore Pavie.
[3] La première représentation de *Lucrèce* eut lieu le 22 avril 1843.
[4] Dans la tragédie de Ponsard, Mme Dorval jouait le rôle de Lucrèce; et Bocage, celui de Brute.
[5] *Les Burgraves*, Ire partie, scène VI.

UN ESSAI DE SOLUTION

DES DIFFICULTÉS DU PROTESTANTISME CONTEMPORAIN

L'INDIVIDUALISME DOGMATIQUE [1]

L'INDIVIDUALISME ET LE DÉVELOPPEMENT DOCTRINAL

Nous avons essayé d'apprécier les graves inconvénients pratiques de la règle de foi nouvelle qui consiste dans la connaissance directe, au moyen de la critique profane, du christianisme originel.

Il faut maintenant que nous examinions quel est, dans la pensée des protestants individualistes, le motif principal et déterminant qui les a portés à choisir un principe de croyance si évidemment inapplicable.

Bien que nous n'ayons pas encore entre les mains les traités spéciaux où ce sujet est traité, nous pouvons aisément deviner leur pensée, d'après certains passages de ces prolégomènes de la théologie auxquels a été donné le nom de Propédeutique.

Nous trouvons, dans un de ces passages, l'idée suivante :

« Toute forme de christianisme qui diffère, d'une manière quelconque, du christianisme strictement originel ne peut être qu'un christianisme altéré dans son essence, diminué dans son contenu doctrinal, ou bien, au contraire, surchargé d'éléments étrangers. »

C'est surtout ce dernier genre d'altération que paraît craindre l'auteur de cette théologie : c'est une surcharge de ce genre qu'il déclare exister dans les décrets mêmes des conciles généraux du quatrième siècle; les notions désignées par les termes de nature, de personne, d'essence, lui paraissent être des données philosophiques d'origine profane, greffées sur la pure doctrine évangélique.

Sans discuter, pour le moment, ce dernier point, nous constatons

[1] Voy. le *Correspondant* des 10 et 25 octobre 1890.

que cette thèse pèche par énumération incomplète. Elle suppose trois espèces de différences entre une forme postérieure d'une doctrine et la forme précédente, l'altération essentielle, la diminution et l'augmentation par addition d'éléments étrangers à l'essence. Ces trois différences constituent de vrais changements de la donnée primitive.

Mais il y a une quatrième différence, dont notre auteur ne parle pas, qu'il paraît ignorer, et dont il ne suppose pas même la possibilité. C'est le développement, c'est la croissance d'une doctrine ou d'un être par un principe interne, avec conservation et sans altération de son essence.

Quand une doctrine est profonde, mystérieuse et féconde comme l'est certainement la doctrine de Jésus-Christ, ses principes contiennent en eux-mêmes des conséquences qui peuvent se dégager avec le temps; il y a, dans le christianisme, une métaphysique, une théodicée, une anthropologie, une morale qui, engagées sous forme concrète dans des faits et des paroles vivantes, peuvent en être extraites et dégagées par un travail de l'esprit humain. M. Grétillat ne saurait nier cette possibilité d'une élaboration scientifique de la doctrine chrétienne, puisque l'œuvre même qu'il a entreprise, la théologie systématique, n'est autre qu'un essai d'appliquer aux dogmes chrétiens l'analyse et la synthèse.

Or est-il impossible que ce travail, au lieu d'être l'œuvre individuelle d'un théologien, soit l'œuvre authentique et voulue du fondateur, se produisant dans la société chrétienne, sous la direction de l'Esprit-Saint, par les les efforts libres des membres de l'Eglise? Ce développement de la donnée primitive, ainsi produit, avec l'assistance divine, par la réaction de la raison et de la conscience sur l'enseignement révélé, ne peut-il pas se traduire au dehors par la liturgie, par la discipline ecclésiastique, par les œuvres? Et ne conçoit-on pas ainsi un christianisme toujours le même quant à l'essence, qui ne soit ni altéré, ni diminué, ni surchargé, mais qui soit cependant progressif à la manière d'un être organique qui grandit? C'est la grande pensée si éloquemment exprimée par Vincent de Lérins.

« N'y aura-t-il donc aucun progrès de la religion dans l'Eglise du Christ? Il y en a un, et il est très grand. Car qui serait assez jaloux des hommes, assez haï de Dieu pour s'efforcer d'arrêter ce progrès? Mais il faut que ce soit un progrès de la foi, et non un changement. Le progrès consiste en ce qu'une chose grandit en restant elle-même; il y a altération, au contraire, quand une chose est changée en une autre chose. Puisse donc croître et progresser avec une grande force, chez les individus et chez la totalité des fidèles, dans l'esprit de

chaque homme et dans la pensée de l'Eglise, à mesure que s'écouleront les années et les siècles, l'intelligence, la sagesse, la science; mais qu'elles croissent dans leur propre genre, c'est-à-dire dans le même dogme, la même pensée, la même croyance : que la religion imite ce qui se passe dans les corps organisés qui, bien qu'ils se développent et déploient leurs membres, restent cependant les mêmes êtres individuels. »

A l'égard des doctrines étrangères par leur origine à la doctrine chrétienne, il faut se garder de confondre l'addition ou la surcharge avec l'assimilation. Quand des doctrines humaines, des formes de langage humain peuvent s'associer avec la doctrine chrétienne, sans que celle-ci soit altérée, quand elles présentent avec certains points de la science sacrée des ressemblances, quand elles sont identiques à certains dogmes, comme cela arrive pour les doctrines philosophiques de l'unité de Dieu et de la spiritualité de l'âme, l'union de ces doctrines à la doctrine chrétienne n'est point une altération de celle-ci. Cette union peut être un moyen de manifester plus clairement, de faire mieux comprendre le christianisme aux hommes, en le traduisant dans le langage auquel ils sont habitués, en le rattachant dans leur esprit à des points de repère connus. Sans doute ici le danger de l'addition et de l'altération est plus grand, mais ce danger peut-être conjuré par le recours constant aux sources de la doctrine chrétienne et aux principes qui servent à régler la foi.

Nous avons un exemple de cette association dans la théodicée même de M. Grétillat. Avec le dessein formel de donner une définition de la nature divine tirée de la Bible, il est obligé de se servir d'un grand nombre de termes philosophiques modernes et de choisir parmi les doctrines issues de la critique de Kant pour adopter les unes et rejeter les autres. Il fait là ce qu'ont fait saint Augustin en présence de la philosophie de Platon, saint Thomas d'Aquin en présence de celle d'Aristote, et ce que les Pères de Nicée et d'Ephèse ont fait en présence des hérésies à la fois philosophiques et théologiques contre lesquelles ils luttaient.

Il est encore, dans la vie d'une doctrine sur la terre, certaines circonstances extérieures, qui par elles-mêmes produisent le développement. Les nécessités de la pratique, la rencontre de mœurs et d'usages qui doivent être corrigés dans la mesure que l'Evangile exige, les difficultés de l'organisation des sociétés chrétiennes et de leurs relations avec les sociétés humaines, sont autant de faits qui obligent à manifester au dehors certains principes ou certaines conséquences des principes évangéliques jusque-là inaperçus, parce qu'il n'y avait pas lieu de les appliquer.

Pourquoi donc notre auteur semble-t-il ignorer jusqu'à la possibilité d'un tel développement? Pourquoi n'en tient-il aucun compte et l'exclut-il de ses prévisions?

Par une raison très simple. Parce qu'un tel développement est inconciliable avec l'individualisme. Il n'appartient pas à un individu de faire passer de l'état concret à l'état scientifique la doctrine profonde de l'Evangile.

L'œuvre est trop vaste, la vie humaine est trop courte, les études préliminaires trop nombreuses. C'est un champ trop étendu pour qu'un homme puisse en défricher plus qu'une très petite partie. Le progrès de la science du Christ, comme d'ailleurs celui des sciences humaines, ne peut être que l'œuvre d'une société; il faut que les hommes se partagent le travail; il faut même que chaque génération profite du travail des générations précédentes, et élève de nouvelles assises au-dessus de celles qui ont été déjà posées sur le fondement évangélique. Tout progrès durable, tout progrès continu et sérieux est une œuvre sociale.

Mais l'existence même de la société n'est pas suffisante.

Il faut que cette société soit organisée; il faut qu'il y ait une direction donnée aux esprits; il faut que ceux qui construisent soient protégés contre les destructeurs. Sans organisme, un être ne saurait croître, il ne peut que s'altérer.

Enfin, comme il s'agit d'une doctrine divinement révélée, dépassant la raison humaine, pleine de mystères qui se traduisent dans notre langage en contradictions apparentes insolubles, l'organisme social qui dirige et modère ce long travail d'élaboration, qui en empêche les écarts, qui maintient ceux qui scrutent la doctrine dans la bonne voie, qui les tient à distance des erreurs opposées, qui les empêche de tomber dans les gouffres dont leur route est entourée, doit être lui-même une institution divine, surnaturelle, assistée par Dieu de manière à ne pouvoir jamais manquer à sa mission, et ayant, en vertu de cette institution divine, le droit de se faire écouter et obéir et de prononcer des arrêts souverains et sans appel. Sans cela, il est de toute évidence que la doctrine subira, avec le temps, de profondes et croissantes altérations.

Le développement doctrinal dont parle Vincent de Lérins n'est donc possible que moyennant la forme religieuse du catholicisme, c'est-à-dire à la condition de l'existence d'une société religieuse instituée par Jésus-Christ et tenant de son fondateur une autorité doctrinale souveraine.

Avec l'organisation catholique, avec une société divinement instituée, un développement doctrinal régulier et sans altération de l'essence ne cesse pas d'être une œuvre divine et miraculeuse, mais

c'est une œuvre possible et concevable. Sans une telle organisation, le développement serait impossible, ou du moins exigerait une profusion de miracles; il faudrait une sorte d'infaillibilité accordée à tous les docteurs qui travaillent à cette grande œuvre.

Il n'est donc pas étonnant que M. Grétillat, protestant individualiste, ignore le développement doctrinal qui ne peut se réaliser que par un principe contraire à l'une de ses plus profondes convictions.

L'individualisme exclut le développement. Le développement étant exclu, l'alternative se pose entre l'altération essentielle ou la conservation pure et simple du type originel.

Ceux qui professent l'individualisme sont donc obligés de placer dans ce type, et uniquement dans ce type, leur règle de foi.

Nous pouvons maintenant remarquer comment cette doctrine du développement corrige les défauts du système de M. Grétillat, et ouvre une large porte pour sortir de l'impasse où nous l'avons vu engagé d'une manière si fâcheuse.

Quand une doctrine et une institution ne se développent pas, quand elles ne peuvent que s'altérer avec le temps, elles s'altèrent nécessairement; nous verrons plus loin la raison de cette nécessité. Dès lors force est, si l'on veut connaître la doctrine, de recourir à l'origine, de faire cette espèce de fouille archéologique qui, selon notre auteur, serait une tâche nécessairement imposee au chrétien qui veut rendre raison de sa foi.

Quand une doctrine et une institution se développent suivant une loi normale et voulue de Dieu, quand le fait originel a une continuation authentique garantie par l'Esprit-Saint, il n'est point nécessaire de chercher la vérité à l'origine même en passant par le dehors, par les routes profanes de la critique. Le passage par ces routes est permis aux savants; il est nécessaire aux apologistes, mais il n'est pas nécessaire à la foule; il serait souvent pour elle trop périlleux.

Chaque fidèle communique avec l'origine par l'intérieur même de l'Eglise, par la route sacrée de la tradition authentique. Le devoir pour lui n'est pas de connaître en détail le christianisme originel pour l'imiter et le reproduire; ce qu'il doit faire, c'est de rester uni avec l'origine par la continuité des principes, c'est de chercher la doctrine dans la société qui continue authentiquement le fait originel, qui est l'œuvre du Christ, qui tient sa mission de lui et s'appuie sur ses promesses.

Il lui est facile, par des caractères très évidents, de reconnaître cette société parmi toutes les autres. L'hésitation même n'est pas possible, car seule elle prétend posséder cette autorité, et parmi ceux qui ne la reconnaissent pas comme ayant une mission divine,

beaucoup disent que si une autorité divine existait sur la terre, ce ne pourrait être que celle de l'Eglise catholique. Nous avons cité précédemment le dilemme posé par M. Naville.

Le catholique arrive d'ailleurs, par ce chemin plus facile, au même terme où cherche à parvenir le protestantisme individualiste. Au travers de la tradition catholique, il communique avec le fait primitif de l'Evangile; il reçoit des mains de l'Eglise l'enseignement même du Christ et des apôtres, il reçoit d'elle les textes canoniques et les admet sur sa garantie. Il appuie sa croyance à l'Eglise sur les paroles même et les promesses de l'Evangile. Au lieu de chercher directement la similitude de doctrine avec l'origine, il cherche d'abord la continuité des principes : la continuité des principes le conduit sûrement à l'identité des doctrines. C'est donc le principe du développement, nécessairement uni à la forme sociale de l'Eglise et à la promesse de l'assistance de l'Esprit-Saint, qui caractérise la doctrine catholique, qui la sépare de l'individualisme protestant. Elle échappe, grâce à ce principe, aux inéluctables difficultés dans lesquelles sont engagés ceux qui veulent conserver une croyance dogmatique sans l'appui d'une Eglise divinement instituée. Cette idée est si importante et si féconde, qu'il nous paraît utile de l'approfondir en montrant soit a priori, soit par le témoignage de l'histoire, que la doctrine chrétienne ne saurait être conservée qu'à la condition de se développer.

II

La doctrine de Jésus-Christ est d'une immense étendue et d'une incroyable profondeur. En ne l'examinant que dans le Nouveau Testament, et en écartant pour le moment les éléments d'origine purement traditionnelle qui se trouvent dans le dogme catholique, on est étonné de la multitude des problèmes dont ce livre si court donne la solution.

L'origine du monde attribuée, conformément à la doctrine constante de Moïse et des prophètes, à un acte de volonté libre du Créateur, la nature du Père céleste, invisible, immuable, juste, saint, miséricordieux, les mystères plus profonds de cette nature, les personnes qui possèdent la divinité sans la partager, qui procèdent l'une de l'autre sans être soumises à la loi de la variation et du temps, les deux natures du Christ et leurs attributs opposés, l'état de l'homme déchu, la grâce qui le relève, l'état surnaturel de l'enfant de Dieu, la liberté de l'homme subsistant sans diminuer le domaine souverain du Créateur, la gratuité dans le salut unie à la justice dans les châtiments et les récompenses, le principe du

mariage indissoluble, l'indépendance du royaume céleste de l'Eglise par rapport aux empires terrestres, tous ces sujets et bien d'autres, embrassent un horizon que la pensée ne peut mesurer.

Cette doctrine si vaste, loin d'être scientifiquement exposée suivant un ordre logique, développée dans ses principes et ses détails avec prévision des applications, est, au contraire condensée dans un très petit nombre d'écrits; elle est engagée dans des faits réels qui la contiennent; elle est cachée dans des paraboles. Quand elle est exprimée par des paroles, ce sont des paroles brèves et profondes, éminemment suggestives et capables de faire penser; ces paroles semblent jetées au hasard au milieu d'entretiens et de conversations privées. Le discours sur la montagne, qui contient un grand nombre de ces enseignements divins, ne les présente pas dans un ordre logique.

Rien ne ressemble moins à un enseignement didactique. Aucune précaution ne semble prise pour empêcher que les paroles du Sauveur ne soient faussement interprétées. Tout au contraire, elles ont souvent une forme étrange, paradoxale, destinée à frapper vivement la conscience, mais demandant aussi absolument une interprétation. Ainsi quand il est prescrit au chrétien de haïr son père et sa mère, de quitter sa femme et ses enfants pour l'amour de Dieu, de vendre tout ce qu'il possède, il y a évidemment lieu d'expliquer ces paroles, de montrer les circonstances où cet énergique langage trouve son application sans contredire d'autres préceptes divins.

La distinction entre les préceptes universels et les conseils destinés à certaines personnes n'est pas indiquée clairement dans le texte.

Une doctrine ainsi présentée est évidemment développable. Elle a besoin pour être comprise d'être développée. C'est un enseignement admirable, puissant, fécond, mais surtout d'une densité de pensée incroyable. On a quelquefois essayé de résumer les chapitres de l'Evangile comme on renferme dans une courte analyse la substance de certains livres humains. Cela est impossible; il n'y a point dans l'Evangile de ces développements logiques qui éclairent les idées et qu'on peut abréger; il faut maintenir le texte entier ou en supprimer des parties essentielles.

On pourrait ce semble appliquer au Nouveau Testament, si court et si substantiel, ce texte d'Isaïe, cité par saint Paul : « Le Seigneur enverra sur la terre une parole abrégée. » La tradition primitive orale, qui a précédé et accompagné la rédaction des écrits du Nouveau Testament, contenait sans doute un enseignement plus facile à comprendre; elle devait éclairer les textes obscurs. Néanmoins cette tradition ne pouvait changer le caractère d'une doctrine aussi pro-

fonde, aussi mystérieuse, qui, donnant une réponse à un grand nombre des problèmes soulevés par la raison et la conscience, posait à son tour autant de questions qu'elle en résolvait.

Plaçons maintenant cette doctrine dans le milieu où elle devait vivre et voyons quelle a dû être sa destinée.

A l'origine et dans toute la durée de son histoire, le christianisme considéré dans son ensemble a été l'objet de discussions et de controverses nombreuses. Il a toujours été en lutte avec les doctrines étrangères. Il y a eu dès l'origine et il y aura toujours des enseignements opposés présentés par certains hommes comme étant celui de Jésus-Christ. La doctrine du Sauveur a toujours manifesté ce caractère qui paraissait si frappant aux Juifs de Rome, lors de l'arrivée de saint Paul, celui d'une doctrine toujours discutée et contredite.

Cela est facile à comprendre. L'Evangile est le sel de la terre, le Christ est le Dieu des vivants et non celui des morts. Dans les régions chrétiennes, dans celles où l'Evangile est connu, aimé et pratiqué, où il pénètre les intelligences et les âmes, la pensée et la conscience sont actives. C'est le paganisme et l'islamisme qui s'accordent avec l'inertie et la torpeur des âmes. Le christianisme leur est contraire. Par sa nature il est esprit et vie. Donc, placez une doctrine essentiellement développable et par conséquent essentiellement altérable, car tout développement anormal, irrégulier, contraire à l'essence est une altération et une corruption, placez, dis-je, une doctrine de cette nature dans un milieu intellectuel et moral très actif, c'est-à-dire capable de modifier, soit en le perfectionnant, soit en le corrompant, tout ce qu'il touche, et vous verrez s'accomplir des phénomènes faciles à prévoir.

Les lacunes de la doctrine évangélique tendront à être remplies; les questions soulevées par cette doctrine chercheront une réponse; les contradictions apparentes demanderont à être conciliées. La curiosité de l'esprit, les nécessités de la controverse, les doutes et les scrupules de la conscience produiront nécessairement une interprétation spéciale de la doctrine, un commentaire explicatif destiné à satisfaire aux besoins des esprits et des cœurs.

Cette interprétation sera-t-elle absolument et de tout point conforme à la doctrine elle-même et à la pensée du fondateur? Elle sera alors un développement de cette doctrine, un épanouissement de la lumière qui était concentrée en un foyer brillant et étroit, un vrai progrès de la religion.

Si le contraire arrive, si l'interprétation n'est pas en accord avec l'essence, elle sera une altération de la doctrine.

L'alternative se pose donc entre le développement et l'altération.

Mais ce premier phénomène ne sera pas isolé, il sera nécessairement suivi de phénomènes semblables. La doctrine expliquée et commentée, soit conformément à son essence, soit d'une manière contraire, présentera encore des lacunes, des difficultés, des problèmes, des mystères : elle demandera encore une nouvelle interprétation.

Celle-ci sera-t-elle encore conforme à l'essence primitive de la doctrine et par conséquent en accord avec la précédente si celle-ci était la vraie interprétation? alors il y aura continuation du développement. La seconde explication sera-t-elle contraire à la pensée du fondateur : il y aura altération de l'essence, il y aura variation.

Ainsi l'altération de la doctrine est nécessaire, à moins que, sous l'action d'une cause suffisante, il n'y ait une série d'interprétations concordantes s'expliquant et se complétant les unes les autres, c'est-à-dire à moins que la doctrine ne se développe selon sa nature, et ne croisse, comme le dit Vincent de Lérins, dans la même pensée et la même croyance, *in eodem sensu, eademque sententia*. Altération ou développement, il faut choisir; l'alternative est nécessaire.

Nous n'avons examiné jusqu'ici que l'une des causes de l'altération, le besoin d'explication provenant de la curiosité intellectuelle ou des inquiétudes de la conscience.

Mais il y a d'autres causes très puissantes. Il y a le contact des doctrines étrangères. Le Sauveur n'a pas prescrit aux chrétiens de détruire tout ce qui est étranger à leur foi, comme Dieu l'avait ordonné aux Israélites entrant dans la terre de Chanaan. L'esprit de l'Evangile n'est pas celui d'Omar brûlant la bibliothèque d'Alexandrie pour que les musulmans ne lisent que le Coran. Il faut que la doctrine chrétienne se défende contre les erreurs du dehors, mais en vivant au milieu de ces erreurs et en subissant leur contact. D'ailleurs les doctrines étrangères ne sont point nécessairement erronées; il y a les enseignements de la raison et de la conscience, cette lumière et cette loi naturelles qui viennent de Dieu et qui sont la marque de son action créatrice, non encore effacée par l'erreur et le péché; il y a encore les débris de la tradition primitive. Or comment se comporter en présence de ces doctrines? Les accepter quand elles sont fausses, ou les repousser comme contraires au christianisme dans leur partie qui est vraie, ce serait altérer la doctrine évangélique, ce serait faire dire à l'Evangile ce qu'il ne dit pas.

Les accepter comme vraies, constater leur accord avec la doctrine chrétienne, c'est montrer par ce rapprochement une face nouvelle de cette doctrine; repousser comme erronée une opinion qui est réellement contraire à l'Evangile, c'est encore montrer une face inaperçue peut-être jusque-là de l'enseignement du Christ. C'est

encore un développement. L'alternative se pose donc toujours : ou altération ou développement.

Le même effet doit se produire lorsque la doctrine chrétienne a dû se trouver en présence, non plus précisément de doctrines métaphysiques ou morales, mais de mouvements et de tendances pratiques, ou de circonstances influant nécessairement sur la forme de la vie religieuse des chrétiens.

Telle a été la grande tendance vers l'ascétisme qui s'est manifestée au quatrième siècle de l'ère chrétienne et qui, commençant par la vie solitaire des Pères du désert, a abouti à la fondation des grands ordres religieux de saint Basile et de saint Benoît. Tel a été le développement des formes du culte, prenant de jour en jour un aspect plus majestueux et plus varié. L'Eglise anglicane est en ce moment travaillée par un besoin semblable à celui qui s'est manifesté dans les siècles où l'Eglise, sortie des persécutions, a pu célébrer son culte au grand jour.

Telle a été la tendance vers la pauvreté et le mépris des richesses qui s'est manifestée au douzième siècle. Exploitée par l'hérésie dans un sens presque socialiste et révolutionnaire, cette tendance a été pendant un temps suspecte à l'Eglise. Saint François d'Assise montra que la pauvreté volontaire absolue était conseillée par l'Evangile, obtint l'approbation de l'Eglise, prit ainsi la direction d'un mouvement qui aurait pu saper les fondements de la société et le tourna vers la réforme des mœurs et le développement de la vie chrétienne.

Ce sont sans doute des décisions disciplinaires plutôt que des principes dogmatiques qui ont dû trancher ces derniers problèmes religieux et sociaux.

Mais la discipline repose sur le dogme; la discipline doit être conforme à l'Evangile sous peine d'apporter à la doctrine chrétienne une modification plus grave souvent et plus dangereuse par ses conséquences pratiques que les décisions relatives à des subtilités de théologie. Ici encore l'alternative se pose. Ou l'Eglise en acceptant ces tendances et en les faisant siennes s'est conformée à la doctrine de l'Evangile et à la pensée de son fondateur; alors il y a eu développement, épanouissement de la vraie doctrine; ou bien l'Eglise, en agissant ainsi, a contredit l'Evangile; alors il y a eu grave altération pratique du dépôt qui lui a été confié.

Il n'y a donc pas, dans un milieu intellectuel et moral vivant et actif, d'intermédiaire entre la croissance d'une doctrine et sa corruption, entre son développement et son altération, la doctrine étant, comme nous l'avons dit, riche, féconde, mystérieuse, et partant altérable et développable.

Les idées lancées dans le monde y font leur chemin; elles avancent, elles rencontrent d'autres idées, les absorbent, sont absorbées par elles, ou bien les contredisent, et s'aiguisent et se fortifient par la lutte, ou bien périssent écrasées et vaincues. Pour ne pas s'altérer, il faut qu'elles se développent conformément à leur essence.

Ici nous croyons devoir citer, à l'appui de notre thèse, un éloquent passage d'un livre récent de Mgr Gay, destiné à montrer que le développement est nécessaire, qu'il ne peut être réalisé que par l'autorité, et que si Jésus-Christ est vraiment Dieu et le maître du monde, il a dû pourvoir à ce besoin urgent des intelligences et des cœurs.

« Le salut dépend de la foi; la foi n'a de fondement que sur la parole divine; pour que le salut soit possible à tous (ce que Dieu veut, et ce pourquoi Jésus-Christ est mort), il fallait que sa parole parvînt à tous. Jésus a donc dû en trouver et en instituer le moyen. Etait-ce pour lui bien difficile? Qu'est-ce qui pour lui est difficile? N'est-il pas le maître du temps? Les siècles qu'il a créés ne sont-ils pas ses serviteurs? Lui qui avait parlé au monde avant d'y naître historiquement, restera-t-il muet après cet avènement béni? Il est écrit de lui qu'il « dispose toutes choses avec ordre et suavité, atteignant avec force d'une fin à l'autre fin »? Ressemblera-t-il à cet homme de l'Evangile dont on raille à bon droit l'impuissance et l'aveuglement, parce qu'après avoir posé le fondement, il ne construit pas l'édifice? Ou bien, ayant lui-même formulé ici-bas la doctrine de la vie, se contentera-t-il de la confier aux fragiles mémoires de ses contemporains, leur abandonnant le soin de la transmettre à d'autres dont les chances d'oubli s'accroîtront à mesure qu'ils s'éloigneront de l'âge où vivaient les premiers témoins?

D'autant qu'il s'agit ici d'autre chose que d'un dépôt, il ne suffit pas que, gardant le talent reçu dans un suaire, on répète littéralement aux générations qui se suivent les paroles littérales de notre docteur divin. Ce serait déjà beaucoup, mais ce dépôt, conservé intact avant tout, il faut le défendre contre des larrons de toutes sortes; il faut protéger ces paroles contre les altérations inconscientes ou voulues, contre les interprétations erronées ou perfides, contre les négations audacieuses ou impies. Ce n'est pas tout; il faut entendre et exposer cette doctrine divine dans son vrai sens, en déduire avec sûreté les conséquences dogmatiques et morales, en faire aux diverses époques, et aux différents peuples, les applications justes et opportunes, en tirer enfin les innombrables richesses qu'elle contient. Autant de mots, en effet, que Jésus a prononcés, autant de principes qu'il a posés, autant de phares qu'il a allumés, autant de germes qu'il a semés. Au fond de chacune de ces sentences du

Christ est cette sagesse dont l'Esprit-Saint a dit « qu'il faut la fouiller et la creuser comme un trésor ». Croyez-vous que, ayant fait au monde ce don inestimable et indispensable de la vérité, Dieu l'ait ensuite livrée au hasard des aventures, des défaillances, des trahisons humaines? Il était impossible. Autant valait ne point venir, ne rien dire et ne rien nous donner [1]. »

Il nous reste à montrer, l'histoire à la main, que les deux alternatives que nous venons de montrer, le développement doctrinal et l'altération de la doctrine, se sont réalisées dans l'univers chrétien.

III

Il est, contre l'idée du développement de la doctrine catholique, une objection qui, au premier abord, semble très frappante. L'Église catholique semble professer la doctrine contraire, celle de la fixité absolue de l'ensemble des croyances, des institutions et des usages, et de la permanence de l'état primitif.

L'appel à la tradition, la condamnation de la nouveauté dans la doctrine, dans le langage, dans les usages, se manifeste dans tous les siècles.

Cette attitude de conservateurs du passé est celle qu'ont prise Tertullien dans son traité *de la Prescription*, saint Irénée dans son traité *Contre les hérésies*.

La même pensée reparaît à toutes les époques. Le traité même d'où nous avons extrait le texte relatif au progrès, le *Commonitorium* de Vincent de Lérins n'est, d'un bout à l'autre, qu'un appel à l'enseignement antérieur; il faut croire ce qui a été toujours cru, ce qui a été cru partout; *quod semper*, *quod ubique*, *quod ab omnibus*.

Si, sans nous arrêter au moyen âge, nous arrivons au concile de Trente, nous voyons cette assemblée prescrire de ne jamais interpréter l'Ecriture contrairement à l'enseignement unanime des Pères, et de conserver les traditions apostoliques. Les mêmes prescriptions souvent renouvelées, se trouvent inscrites dans la formule d'abjuration exigée de ceux qui veulent rentrer dans l'Eglise.

Enfin il suffit de parcourir les écrits de controverse de Bossuet pour y voir, à chaque page, le recours à la tradition et à l'antiquité chrétienne.

Ce caractère traditionnel de la doctrine catholique attire sur l'Eglise les reproches d'un grand nombre de partisans du progrès. Fondée sur un dogme immuable, elle ne peut, disent-ils, se prêter aux besoins changeants des peuples, et s'adapter aux conditions

[1] *Instructions en forme de retraite*, par Mgr Gay, p. 282.

sociales variables de chaque siècle. Mais, chose singulière, la même Eglise, enseignant la même doctrine, est, de la part d'autres adversaires, l'objet de reproches diamétralement opposés. Les fondateurs du protestantisme lui ont reproché d'avoir gravement altéré la doctrine primitive et de l'avoir surchargée d'éléments étrangers. Ces reproches ont été renouvelés à toutes les époques par les auteurs protestants, et nous les retrouvons aggravés, au lieu d'être diminués, dans le livre de M. Grétillat. Selon lui, c'est dès les premiers temps que l'Eglise a été envahie par un courant juif et un courant païen, contre lesquels elle n'a pas pu se défendre, et depuis cette époque l'altération a été toujours croissant.

Comment concilier ces reproches opposés; comment accorder les innovations apparentes qui ont servi de prétexte aux fondateurs de sectes protestantes, avec le principe traditionnel défendu et soutenu avec tant d'énergie à toutes les époques de l'histoire de l'Eglise catholique?

C'est par la notion du développement. Lorsqu'une doctrine ou une institution se développe selon sa loi normale, et en conservant son essence, rien n'est plus semblable dans le détail, et en considérant successivement les diverses époques, que le développement et la conservation traditionnelle. Un être vivant, en se nourrissant, conserve la forme de ses organes; il semble qu'il ne fasse que remplacer la déperdition de sa substance, que rien ne change réellement en lui, et cependant cette même fonction nutritive produit la croissance.

Ainsi, dans ce mouvement continuel d'idées qui ressemble au mouvement vital, il y a constamment en action des causes qui tendent à altérer une doctrine. Ceux qui veulent la conserver pure, en combattant l'altération, font appel à la tradition; ils cherchent à empêcher l'écart entre ce qui a été enseigné hier et ce qui l'est aujourd'hui, mais si réellement l'enseignement d'hier était enveloppé, obscur, incomplet, non quant au fond des idées mais quant à leur manifestation, le travail même de la défense des notions traditionnelles produit leur épanouissement et leur développement.

Bien loin que cet appel constant à la tradition au sein de l'Eglise, et cette résistance à toute innovation venant du dehors soient des signes de la stabilité absolue, et de l'immobilité de la pensée, il semble au contraire que ce soient des signes de son activité, de son mouvement et de son progrès.

Lorsque les enseignements du passé se conservent facilement par routine et par coutume, il n'est pas nécessaire d'en appeler à la tradition. On la suit sans effort et sans lutte.

Tel a été l'état de certaines Eglises schismatiques d'Orient, où

rien n'est changé depuis huit ou dix siècles : il y a torpeur de la pensée, le lendemain ressemble à la veille sans effort et comme naturellement. C'est encore l'état de l'islamisme. Il fut un temps où l'islamisme était une doctrine vivante, pleine de controverses, de divisions et de sectes; elle ne se développait pas, sans doute, faute d'un organisme capable de diriger la pensée, mais elle semblait s'altérer et se dissoudre. Mais comme l'islamisme est une doctrine politique aussi bien que religieuse, comme le Coran est la loi civile, et le commandeur des croyants le chef des armées et de la société, une réaction se produisit sous l'influence des légistes. Quatre écoles de jurisconsultes prirent pour tâche, avec l'appui de l'autorité matérielle, de fixer à jamais la doctrine de Mahomet. « Dès lors, nous dit un historien musulman (Ibn-Khaldoun), reconnaissant l'impossibilité d'aller plus loin, on se borna à enseigner au peuple d'embrasser la doctrine enseignée par l'un ou l'autre des quatre fondateurs. On défendit de passer d'une école à l'autre, vu qu'en tenant une pareille conduite, on se jouait de choses très graves. Il ne resta donc plus aux professeurs qu'à transmettre à leurs élèves la doctrine de ces imams. Les étudiants s'attachaient aux opinions d'un imam, après avoir vérifié le principe et s'être assuré que ces principes lui étaient parvenus oralement et par une tradition non interrompue. Il n'y a plus d'autres sources à consulter maintenant si l'on s'applique à l'étude de la loi; il n'est plus permis de travailler comme autrefois avec un zèle consciencieux à débrouiller par sa propre autorité les questions de droit. Cette pratique est tombée en désuétude, et les musulmans du jour se sont tous attachés à l'une ou à l'autre des quatre écoles. »

Depuis que ce livre a été écrit, le silence règne dans l'Islam; les quatre écoles continuent leur enseignement immuable et les juges appliquent les lois d'après leur interprétation invariable. Il n'y a point besoin de résister aux novateurs, il n'en existe pas, il n'y a plus lieu d'en appeler à la tradition, elle règne en souveraine incontestée.

L'idée du développement s'accorde donc très bien avec le caractère traditionnel du catholicisme. On comprend aussi, d'où provient le malentendu entre les défenseurs de la foi catholique, qui disent qu'elle n'a jamais changé, et les auteurs protestants, qui accusent l'Eglise d'avoir apporté au christianisme primitif des innovations contraires à son essence.

Si nous reprenons en effet la comparaison d'une doctrine vivante avec un être organique, nous reconnaîtrons que, dans un tel être, ce qui est identique, l'essence, est quelque chose d'intime et de caché. Ce qui augmente, ce qui se multiplie et se diversifie sans

se séparer du tronc commun et sans cesser de vivre de la même vie et de recevoir la même sève, c'est la forme extérieure, ce sont les branches, ce sont la dimension des organes, leur distribution relative.

Il en résulte qu'au dedans, l'être qui se sent vivre sait qu'il est le même, et que ceux qui le voient par le dehors sont portés à croire qu'il a changé, tandis qu'il n'a fait que grandir et se développer.

Appliquons ce principe à l'une des plus habituelles objections des protestants, au culte de la sainte Vierge.

Les apologistes de l'Eglise catholique, après avoir montré, par les définitions de l'Eglise et par le texte des prières, la profonde différence qui existe entre le culte d'adoration et celui d'honneur et de vénération, remontent le cours de la tradition et nous montrent la très haute antiquité des hommages rendus à Marie et des prières qui lui sont adressées. Ils montrent que sous des formes variables se trouve toujours une même idée, que les manifestations de la dévotion à Marie, quelque brillantes qu'elles soient, diffèrent toujours du culte d'adoration rendu à son divin Fils. Ils montrent, en outre, que ce culte n'est que la manifestation extérieure du dogme de la maternité divine, qui est lui-même une des faces de l'Incarnation. Ils nous font assister à l'explosion de vénération joyeuse envers Marie qui suivit la condamnation de Nestorius, et l'affirmation de l'unité du Christ, Dieu et homme, fils du Père éternel et fils de Marie.

Remontant plus haut encore, ils expliquent le silence relatif des premiers siècles sur la sainte Vierge par le contact du paganisme et la nécessité de manifester tout d'abord l'unité de Dieu et la divinité du Christ, sans laisser un dogme et un culte d'une moins grande importance attirer trop les regards et les détourner des vérités capitales.

Enfin, remontant jusqu'à l'origine, ils montrent la source des honneurs rendus à Marie dans l'Evangile même, dans la salutation angélique, dans la salutation d'Elisabeth : « Vous êtes bénie entre toutes les femmes, » dans le texte même du cantique de la sainte Vierge : « Toutes les générations m'appelleront bienheureuse, » et dans la solennelle parole du Sauveur en croix : « Voici votre mère », interprété par la tradition dans un sens mystique et appliqué à toute l'humanité.

En présence des mêmes manifestations de culte, les protestants se contentent d'observer que l'histoire ne nous le montre pas dans les premiers siècles, pour en conclure que l'Eglise a altéré la doctrine primitive; ils ajoutent, contrairement aux assertions répétées

de l'Eglise à toutes les époques, que ce culte est une idolâtrie, et opposent à ses continuelles et officielles affirmations sur la différence entre l'adoration et l'honneur quelques passages empreints d'exagération de certains auteurs catholiques.

On le voit donc. Du dedans, en remontant la tradition, on reconnaît que le présent développe le passé, et que la religion actuelle a sa source dans l'Evangile. Du dehors, en ne regardant que la forme, certains esprits prévenus ou légers concluent au changement.

Il est impossible, dans les bornes d'un article, de prouver que cette justification de l'Eglise s'étend à tous les points de sa doctrine et de son culte, et que tous les changements apparents ne sont que des développements du christianisme originel et n'ont fait qu'en manifester l'essence sans l'altérer. Une telle œuvre demanderait des volumes; ce serait un cours entier de controverse; mais nous pouvons présenter, en faveur de la théorie du développement, plusieurs remarques intéressantes.

Nous observerons, en premier lieu, que ceux qui prétendent que l'Eglise catholique a surchargé la doctrine chrétienne primitive d'éléments étrangers, n'ont jamais pu s'accorder entre eux, ni sur les époques, ni sur la mesure de ces additions successives. Depuis les sectes anglicanes, qui considèrent comme pures et authentiques toutes les doctrines enseignées dans les huit premiers siècles, et même depuis les Puseyites, qui ne voient de changement qu'à partir du concile de Trente, jusqu'à M. Grétillat, qui admet que la corruption a commencé dès l'origine, et à M. de Pressensé, qui refuse aux apôtres toute autorité et toute autre qualité que celle de simples témoins, il y a une série d'opinions intermédiaires. Aucune théologie anticatholique n'a pu, jusqu'à présent, séparer d'une manière précise et fondée sur des preuves solides, ce qui est évangélique et catholique à la fois, de ce qui serait catholique sans être évangélique.

Même en ce qui concerne le culte de la sainte Vierge, Calvin s'est trouvé embarrassé par le passage de l'Evangile où il est dit que toutes les nations l'appelleraient bienheureuse. Il a été forcé de rendre un certain hommage à la mère de Jésus; depuis cette époque, ses sectateurs l'ont réduite au rang d'une femme ordinaire, et, en abaissant son rôle de mère de l'Homme-Dieu, ont abaissé en même temps la dignité et la grandeur de Jésus-Christ.

Est-ce à une tendance de ce genre qu'il faut attribuer la singulière opinion de M. Grétillat, selon laquelle le Verbe de Dieu aurait, en se faisant homme, réellement perdu ses attributs divins? Cette doctrine bizarre, qui nie l'immutabilité divine, qui fait du Christ passible un être différent du Père, quant à la nature et quant à

l'hypostase, ne tenant à lui que par son origine, un véritable second Dieu, un Dieu inférieur, cette théorie, qui rappelle l'émanatisme des gnostiques, a certainement pour effet de diminuer la sainte Vierge qui n'est plus mère que d'un être dépourvu des attributs divins. Mais à quel prix? Au prix d'un abaissement du Christ et d'une altération de la pure et grande doctrine monothéiste, si clairement enseignée dans l'Ancien Testament et si vivante, si universellement admise au temps du Christ.

Considérons maintenant un second point controversé, celui de l'existence du purgatoire. Les protestants arguent, en faveur de leur opinion négative, du silence de l'Evangile. Mais on peut remarquer que ce silence s'étend à tout l'intervalle entre la mort de chaque individu et le jugement universel qui aura lieu à la fin du monde, de sorte que leur doctrine, qui suppose l'alternative immédiate pour tous les hommes entre la béatitude céleste et l'enfer, à partir de l'instant de la mort, est, tout aussi bien que la doctrine catholique du purgatoire, une addition à l'Evangile. Mais tandis que la doctrine catholique, en harmonie avec les nombreux passages où il est parlé de peine à subir après le pardon de la faute, avec la tradition juive sur la prière pour les morts attestée par le livre des Machabées, avec le bon sens, enfin, qui ne saurait admettre qu'une vie tiède et médiocre, terminée par un faible repentir, soit immédiatement récompensée par un bonheur infini, tandis que cette doctrine, dis-je, est un complément traditionnel légitime, en même temps qu'un développement harmonique de l'enseignement évangélique, la doctrine protestante, transportant, à la mort de chaque individu, l'absolue consommation du bonheur que l'Evangile place à la fin du monde, en est une exagération et une altération. La même observation peut être faite en ce qui regarde une foule d'autres questions.

L'hérésie moderne a rejeté le terme de transsubtantiation, qui n'est que l'expression précise du mystère exposé dans l'Evangile, comme une addition à la doctrine. En faisant ce retranchement, les docteurs de la secte se sont engagés dans des controverses interminables et ont fini, pour la plupart, par réduire les termes évangéliques, malgré leur clarté et leur vigueur, à un pâle symbolisme, aussi différent du sens naturel de ces passages que les thèses du déisme le sont des textes relatifs à la divinité du Sauveur.

Le concile de Trente a fixé, dans ses admirables décrets, la doctrine de la justification, indiquant la part de la grâce et celle de la liberté, la part de la récompense et celle du don gratuit qui se trouve dans les œuvres de l'homme et leur rétribution, déterminant, sans les atténuer ni les exagérer, les effets de la chute d'Adam. Tout cet

ensemble a été repoussé à titre d'addition à la doctrine, par les sectes du seizième siècle. Mais il leur a été impossible de remplacer cette magnifique interprétation des évangiles et de saint Paul; après de longues et stériles controverses, ils ont abouti à des formules vagues et contradictoires, tantôt exagérant outre mesure la portée de certains passages, tantôt l'atténuant de manière à ne leur laisser aucune valeur réelle.

Pour rejeter l'autorité doctrinale et disciplinaire de l'Eglise catholique, il leur a fallu faire violence aux textes les plus clairs, à ceux qui donnent aux apôtres le pouvoir de lier et de délier, au privilège si évidemment conféré à saint Pierre.

Là encore, pour écarter ce qu'ils appellent une addition, et qui n'est qu'un développement, ils ont été obligés de retrancher de l'Evangile quelque chose d'essentiel.

En résumé, nous pouvons, reprenant notre comparaison, dire que la doctrine évangélique est un grand arbre qui croît et qui produit des rameaux et des branches. Les théories modernes voudraient le ramener à l'état d'enfance, alors où tout ce qui devait se développer plus tard, branches et feuilles, était encore renfermé dans les enveloppes de la jeune plante.

Mais cela est impossible. Ils ne peuvent faire qu'une chose, couper les branches; mais ils diminuent l'arbre et lui font des plaies et des cicatrices faciles à reconnaître.

A cette première remarque, nous pouvons en joindre une autre. La doctrine catholique, telle qu'elle est enseignée aux diverses époques, forme un tout harmonique.

Il existe un petit volume dans lequel ont été récemment recueillies toutes les décisions doctrinales officielles de l'Eglise, depuis le symbole des apôtres jusqu'aux décrets du concile du Vatican[1]. Or il suffit de lire ce livre, ou même de le consulter en se servant de la table, pour voir que, sur chaque matière, la doctrine est restée la même, ou bien qu'il y a eu explication plus complète, développement de ce qui existait auparavant, mais sans contradiction. Cet accord des diverses époques, cette harmonie des décisions rendue dans les circonstances les plus variées, terminant les controverses les plus diverses, est quelque chose de merveilleux. On peut défier aucune autre doctrine de posséder un phénomène historique pareil.

Ce n'est pas seulement la doctrine qui s'est développée sans altération de son essence, c'est l'esprit de l'Evangile qui se maintient dans l'Eglise. Les saints de toutes les époques ont un air de famille; on sent que le fond de leur vie spirituelle est le même.

[1] *Enchiridion symbolorum*, publié à Wurzbourg.

Saint Augustin, saint Anselme, saint Thomas d'Aquin dans ses ouvrages de piété, saint Bonaventure, l'auteur inconnu de l'*Imitation*, sainte Thérèse, avec son amour passionné du Sauveur, saint François de Sales, nous présentent dans leurs édits des pensées et des sentiments puisés évidemment dans l'Evangile.

Les saints qui se manifestent à nous par leurs œuvres présentent les mêmes caractères. C'est une chose merveilleuse que cette floraison d'œuvres qui apparaissent à toutes les époques, correspondant aux besoins de la société, les monastères des premiers siècles du moyen âge défrichant les forêts et conservant les restes de la civilisation romaine, les ordres mendiants luttant au treizième siècle contre l'envahissement de l'esprit du monde et l'influence funeste des richesses dans l'Eglise, les ordres hospitaliers ou enseignants, que l'on retrouve dans tous les siècles, se multipliant aux temps plus modernes pour répondre aux besoins de la société, les cloîtres offrant une retraite aux âmes appelése à la prière. Mais nous pouvons faire une remarque importante : toutes ces institutions sont l'épanouissement de certaines paroles de l'Evangile dont l'application rigoureuse à la masse des hommes serait impraticable. Elles sont aussi l'imitation de certains traits de la vie de Jésus-Christ, de sa vie de prières et de recueillement, de sa vie d'apostolat, du dénuement de celui qui n'a plus où reposer la tête, de sa charité et du dévouement avec lequel il s'offre en victime pour les péchés du monde.

Ainsi l'esprit de l'Evangile se conserve toujours dans l'Eglise, à l'état idéal sans doute, et en lutte avec l'esprit païen du monde qui tend à l'envahir; mais l'idéal subsiste et n'est pas altéré, et la réalité s'en rapproche par de fréquentes réformes.

Nous pouvons considérer notre thèse comme établie. Malgré les efforts pour maintenir la tradition ou plutôt par ces efforts même, sous l'influence de l'Esprit-Saint, par l'action et l'initiative des docteurs et des saints, l'Eglise a développé la doctrine primitive et a fait faire à la religion de véritables progrès : elle a fait, suivant la parole de l'Evangile, sortir des trésors du père de famille des choses nouvelles et des choses anciennes.

Parmi ces développements concernant la doctrine, il en est qui sont définitivement et irrévocablement acquis : ils sont devenus des dogmes que l'Eglise impose aux fidèles; il en est qui sont en voie de formation : ce sont certaines opinions, dont le lien avec la doctrine évangélique est aux yeux de l'Eglise de plus en plus évident. Notre siècle a vu deux fois se produire cette transformation d'une opinion devenue certaine en un dogme défini, lors de la définition de l'Immaculée-Conception en 1854 et lors du concile du Vatican qui

a défini l'infaillibilité pontificale. C'est donc dans notre siècle que le principe du développement s'est manifesté avec le plus de clarté.

Il est d'autres développements qui ne concernent pas la doctrine, mais la discipline, le culte, la piété et ses diverses formes. En les sanctionnant ou en les repoussant l'Eglise n'use pas tant de son privilège d'infaillibilité que de l'autorité souveraine qu'elle a reçue. Jamais elle n'accepte ni ne tolère ce qui est contraire à l'Evangile. Mais il y a des pratiques qu'elle ordonne, il en est d'autres qu'elle conseille, il en est qu'elle se contente de permettre. Elle laisse aux désirs et aux besoins des âmes une grande initiative. Elle n'impose pas à tous ce qui ne convient qu'à quelques-uns : elle laisse ceux à qui telle forme de dévotion déplaît toute liberté de s'en abstenir. Elle exige seulement, entre ceux qui sont conduits par l'Esprit-Saint par des voies différentes, ou qui choisissent pour eux-mêmes telles ou telles pratiques parmi celles qui sont conseillées ou permises, de respecter mutuellement leur conscience, et de ne pas s'ériger en censeurs les uns des autres. Il faut connaître le protestantisme pour bien comprendre et apprécier cette largeur de la vraie doctrine et de la vraie Eglise, si différente de l'étroitesse de certaines interprétations toutes spéciales, le plus souvent exagérées et erronées, de l'Evangile, que les sectes étroites inspirent à leurs membres, comme si chacun dans ces petites églises était infaillible et juge de la foi de ses frères. De petites églises de ce genre tendent, il est vrai, à se former au sein de l'Église catholique; mais il y a appel de leurs jugements au tribunal de l'Église universelle, à sa hiérarchie divinement instituée et à son chef infaillible.

Tel est dans sa beauté et sa largeur le grand fleuve du développement du christianisme dans l'Eglise et par l'Eglise. Qu'est-il arrivé, maintenant, là où cette organisation sociale surnaturellement ass stée a fait défaut? La doctrine s'est-elle maintenue intacte ou s'est-elle altérée?

Abbé de Broglie.

La fin prochainement.

AMOUR BLANC

NOUVELLE

Ce soir-là, on causait avec animation au château des Coulobres, et, chose curieuse, il n'était pas question de chasse, bien que les cinq ou six amis réunis autour d'un bon feu eussent passé une rude journée à poursuivre le sanglier dans la forêt de Grésigne.

Il s'agissait d'un nouveau roman naturaliste, dont le titre, *Fleur d'Egout*, accompagné d'illustrations indécentes, s'étalait à tous les coins de rue de la province.

— Comprenez-vous, grondait M. Desnais, magistrat épuré, honnête homme par conséquent et peu porté à admirer les beautés de cette fin de siècle, comprenez-vous qu'un gouvernement qui veut être respecté tolère de pareilles publications? Mais c'est la liberté donnée à tous les empoisonneurs publics, le vice reconnu, triomphant, la fin de tout; non, vraiment, c'est à ne pas y croire!...

Et comme personne ne semblait disposé à le contredire, l'ancien avocat général, s'échauffant par degrés, heureux de retrouver une occasion qui lui permît de venger la société comme il le faisait jadis du haut de son siège, commençait un réquisitoire acerbe, virulent, lorsqu'il fut interrompu, non loin de l'exorde, par cette réflexion de son voisin, M. Lapaume :

— Que voulez-vous, mon ami, c'est la nouvelle école, l'école analytique et documentaire!...

En toute autre circonstance, une pareille réflexion eût été certainement relevée. Pour le moment, elle ne provoqua qu'un léger sourire, parce que tous ceux qui l'entendirent savaient que M. Lapaume, avocat sceptique, mordant, à la réplique souvent cruelle, prenait un plaisir tout particulier à refouler les effusions oratoires de M. Desnais, même depuis que celui-ci, brutalement révoqué, n'avait plus d'autre ressource que de les placer au cercle réactionnaire ou dans quelques salons amis.

Sans s'émouvoir donc du regard foudroyant que lui lançait l'ancien magistrat, M. Lapaume développa son idée avec ce sourire malicieux et sur ce ton sarcastique qu'il prenait parfois à l'audience, dans les causes désespérées, lorsqu'il se voyait contraint de rem-

placer les bonnes raisons par l'esprit et le paradoxe. En somme, d'après lui, la nouvelle école avait du bon, malgré des écarts regrettables, puisqu'elle se tournait vers la nature, source de rajeunissement et de force pour les vieilles littératures épuisées. N'était-ce pas, en outre, une tentative louable que d'essayer à remplacer les personnages et les sentiments trop souvent fictifs de l'ancien roman par des personnages et des sentiments vrais, d'écrire sur des faits observés, vécus, et de substituer enfin au vieux répertoire, tout de fantaisie et de convention, la nature et les documents?...

*
* *

Ainsi considérée par les sommets, l'école naturaliste devenait très défendable, mais c'était s'éloigner de la question, et le commandant de Ronel, qui n'était pas l'ennemi de la plaisanterie pourvu qu'elle fût courte, arrêta brusquement l'avocat en s'écriant :

— Ah! mon ami, cette nature-là, je la connais, c'est de la chiennerie toute pure; quant aux documents dont vous parlez, ce sont de sales petits papiers!...

Cette rude boutade dérida tout le monde, y compris le grave M. Desnais, et il est probable qu'elle eût clos la discussion, si M. de Nohic ne l'avait rouverte par quelques fines remarques.

— Pour ma part, dit-il, je ne vois pas d'un mauvais œil qu'un romancier prenne son bien où il le trouve, pourvu qu'il respecte le goût, qui est une sorte de conscience littéraire, et qu'il poursuive un but élevé. Ces réserves faites, je reconnais son droit de choisir à sa guise le sujet, le milieu et les personnages qui conviennent le mieux à son talent. Ce n'est donc pas le principe invoqué par l'école naturaliste qui m'effraye, mais plutôt son parti pris de ne mettre en relief que les laideurs et les turpitudes de la société moderne, et de ne peindre, sous prétexte de vérité, que des scènes de viol, de meurtre, d'adultère ou de mauvais lieux, comme si, dans la vie de nos contemporains, il n'y avait que des pages tachées de sang et de boue... Non, vraiment, et puisque l'on parle tant de documents, quel est celui d'entre nous qui ne pourrait en produire d'un genre tout opposé, ayant le double avantage d'être aussi authentique que les autres et d'aboutir à des conclusions plus consolantes?...

— En connaissez-vous beaucoup? fit M. Lapaume, toujours railleur et sceptique.

Pour bien comprendre l'effet produit par cette question, il faut dire que celui à qui elle s'adressait passait dans le pays, non pour un homme à bonnes fortunes, type essentiellement haïssable, mais pour un homme aimable, distingué, élégant, fidèle et discret en amitié, certains disaient en amour; dans tous les cas, pour avoir su

inspirer d'ardentes affections, et pour cette raison, aussi envié qu'il était estimé. M. de Nohic accueillit l'interruption par un sourire, et répondit à M. Lapaume :

— Oui, mon ami, je connais des documents de ce genre, tout comme vous, j'espère; et si je ne craignais d'exciter votre verve impitoyable, je pourrais vous raconter comment mon premier amour eut toute la grâce et la fraîcheur d'une matinée de printemps, — et chose plus étonnante encore, — comment le principal rôle de ce vertueux roman fut joué... devinez par qui? tout simplement par un petit chat...

— Vous en avez trop dit, s'écria M. Lapaume, et vous nous devez votre histoire.

— Eh bien soit, reprit M. de Nohic, je vous conterai mon histoire, dussé-je succomber sous vos traits.

*
* *

Vous connaissez, dit-il, la petite ville de L., l'hôtel où je suis né et où j'ai vécu la plus grande partie de ma jeunesse. Un peu triste d'aspect comme toutes les choses que les siècles ont marqué de leur empreinte, cet hôtel plaisait beaucoup à ma mère, femme douce et pieuse, à l'âme voilée et recueillie. Elle y vivait dans une solitude profonde, à peine traversée par les visites de Mme de B., une amie d'enfance qui occupait comme locataire le principal corps de logis, tandis que nous habitions la petite aile bâtie en retrait sur le jardin.

Pendant les deux années qui suivirent ma sortie du collège, rien ne vint troubler la paix profonde de notre vie. Le goût de l'étude, comme aussi la tendre sollicitude dont j'étais l'objet, m'avait permis d'atteindre la dix-huitième année sans trop ressentir les premiers assauts que la passion livre à la jeunesse. Néanmoins la lecture de mes poètes favoris et l'habitude de la réflexion développaient en moi, et presque à mon insu, un sentiment de tendresse vague, indéfini, d'autant plus douloureux que je ne pouvais en saisir la cause. Depuis longtemps déjà je souffrais de ce mal mystérieux, lorsqu'un incident fortuit vint m'ouvrir les yeux et me rassurer sur ses conséquences.

Un matin de mai, ma mère m'annonça que Mme de B. avait rappelé du Sacré-Cœur de Paris sa fille Henriette, dont la santé délicate exigeait des soins particuliers. J'appris cette nouvelle sans émotion. Henriette de B. n'avait jamais beaucoup occupé mon esprit. Plus âgé qu'elle de deux ou trois ans, je me souvenais bien d'avoir partagé ses jeux d'enfant, mais le collège et le couvent nous avaient séparés depuis si longtemps et je l'avais si peu vue

depuis, qu'elle n'apparaissait plus dans mes souvenirs que comme une ombre lointaine à demi effacée.

Lorsqu'elle arriva, je la trouvai extrêmement jolie. Elle me frappa par la régularité de ses traits, la beauté de ses grands yeux noirs sur lesquels la maladie jetait un voile de langueur, par l'élégance un peu frêle de sa taille et la délicatesse de son teint rose-pâle. C'est à peine si j'avais eu le temps de l'entrevoir, de lui serrer la main, de lui faire mes compliments de bienvenue, et déjà sa physionomie s'était profondément gravée dans mon cœur. Il me souvient même que ce soir-là mon imagination fut longtemps aux champs pour trouver une comparaison qui rendît l'exquise délicatesse de son teint rose-pâle, et je crois ne m'être endormi qu'après l'avoir comparée à la fleur du pommier.

*
* *

Le lendemain matin, je fus éveillé par un petit chat que ma mère et moi gâtions beaucoup, non seulement à cause de son extrême gentillesse, mais encore parce qu'il était le dernier rejeton d'une race dont l'illustration remontait à Richelieu. Peu de chats, on en conviendra, pourraient exhiber de pareils titres de noblesse. Ils courent trop les gouttières pour ne pas en descendre un peu, ce qui fait, sans doute, qu'on ne s'enquiert guère de leur naissance. Mais pour celui-ci, — pour Try, ainsi que nous l'appelions, — les preuves étaient authentiques, irrécusables; elles se rattachaient même à un épisode d'histoire locale aujourd'hui oublié et pour lequel je demande la faveur d'une parenthèse.

On sait la passion de Richelieu pour la race féline. Quand il passa à L., après la défaite et l'exécution de Montmorency, l'évêque, qui voulait faire sa cour au puissant ministre, lui offrit un chat d'une rare beauté qui devint, séance tenante, le familier, le commensal, l'ami le plus choyé du cardinal. Il poussa même la familiarité si loin, que quelques minutes après sa présentation, il s'était déjà voluptueusement étendu sur le manteau rouge doublé d'hermine de son protecteur.

Il faut croire que les jeunes tempéraments résistent mieux aux rigueurs de la mauvaise fortune qu'aux délices de la bonne, puisque à peine plongé dans les chaudes fourrures du manteau, le nouveau favori oublia le monde entier et s'oublia lui-même. Ce qu'il fit, vous le devinez. A vrai dire, l'accident aurait pu être plus grave, mais, même réduit à des proportions secondaires, il n'en était pas moins fâcheux. Tout d'abord, il passa inaperçu, peut-être même fût-il resté ignoré, sans la visite que les consuls de L. firent à l'évêché. Richelieu voulut, en effet, mettre le manteau pour les recevoir, et

comme il étendait le bras pour les inviter à s'avancer, chacun put voir sur le bord du vêtement une large tache toute fraîche qui donnait à la pourpre une teinte très foncée. Aussitôt grand émoi dans l'assemblée et plus particulièrement parmi les gens de la suite du cardinal. Or, tandis que les commentaires allaient leur train et avant même que le coupable ne fût découvert, mon aïeul, qui se trouvait là comme consul de L. et qui n'avait jamais pardonné à Richelieu l'exécution de Toulouse, se prit à dire presque à haute voix : « C'est le sang de Montmorency qui rejaillit sur le bourreau!... »

Le mot était parfaitement ridicule, mais plus imprudent encore. Pourtant, — qui le croirait? — rapproché de l'incident bouffon qui l'avait provoqué, ce mot eut le don de dérider le sombre cardinal, qui se contenta de répondre : « Vraiment, si c'est là le sang des Montmorency, c'est bien peu de chose! »

Après le départ de Richelieu, le chat fut donné, par l'évêque de L., à mon aïeule, et devint le fondateur d'une nombreuse et très belle lignée. Ma mère, dont l'humeur était pourtant assez triste, racontait volontiers cette histoire, sans en omettre aucun détail, sans hésiter, surtout, à spécifier le genre d'oubli auquel notre race féline devait sa célébrité. Elle s'en acquittait, d'ailleurs, avec infiniment d'esprit, et il me souvient que lorsque mon petit chat imitait la faiblesse de son ancêtre, elle me disait en souriant : « Tu sais, Try vient, lui aussi, de s'illustrer. »

*
* *

Le matin où Try m'éveilla, il ne s'était illustré d'aucune façon, mais il se sentait violemment attiré au dehors par les clairs rayons du soleil qui se jouaient à travers les rideaux de ma chambre, et par la vue de certaines grappes de fleurs d'acacia que la brise balançait sur mes fenêtres.

Evidemment, il faisait beau dehors, et Try brûlait d'aller folâtrer au jardin. Mais comme, pour en arriver là, il fallait d'abord avoir raison de ma paresse, il s'agitait de son mieux sur mon lit, prenant les poses les plus souples, les plus caressantes, se plaignant sur un ton d'une douceur infinie, usant, en un mot, de toutes les câlineries dont un chat de race est capable. Il fut si gracieux, si insinuant, que je dus hâter ma toilette pour ouvrir la porte de la galerie qui, par-dessus le jardin, reliait notre appartement à celui de Mme de B. Mais, au moment même où je franchissais le seuil, une ombre blanche, vaporeuse, presque idéale, disparaissait à l'autre extrémité de la galerie. C'était Henriette qui, en m'apercevant, n'avait pu réprimer un mouvement de pudeur ou de coquetterie matinale, et

s'était retirée précipitamment. Quelle fut alors la pensée qui me poussa? Je ne le sais; tout ce que je puis dire, c'est que je courus instinctivement jusqu'à la porte vitrée de la chambre de ma voisine et que, lui montrant Try, qui miaulait, du reste, de la façon la plus touchante, je la suppliai de m'ouvrir.

— Oh! la gentille bête! me dit-elle, un moment après, en couvrant Try de caresses. Je ne voulais pas vous ouvrir de peur d'être grondée par maman; mais votre petit chat est si joli, si mignon, que je n'ai su résister à ses appels.

Et, tout en parlant, Henriette s'était déjà emparée de Try, qui, galamment, lui léchait les mains du bout de sa petite langue rose.

— Oh! comme je l'aimerais, s'il était mien! soupira-t-elle bientôt. Voulez-vous me le donner?

— De bon cœur, répondis-je en rougissant. Et pourtant...

— Oui, je comprends, reprit Henriette. Il vous en coûte de vous séparer de cet amour de chat. Mais, faisons mieux, adoptons-le et qu'il soit notre bien commun. Voulez-vous?

— A merveille!

— Eh bien, c'est convenu, et je puis vous assurer que vous ne regretterez jamais ce bon mouvement. Voici, pour commencer, un gentil déjeuner pour notre pupille.

Et, avec une grâce charmante, Henriette tendit une tasse de lait à Try qui s'attabla gloutonnement à ce festin inattendu.

C'est ainsi que par une radieuse matinée de mai, mon amour pour Henriette germa tout à coup entre une tasse de lait et un petit chat.

*
* *

Les sceptiques et les roués ne manqueront pas de sourire et de se demander comment l'amour put naître de choses si disparates. En quoi ils montreront, une fois de plus, leur profonde ignorance du cœur humain, car l'amour n'a point de règles, procède par bonds et saillies, et, comme une étincelle électrique, comble, en un moment, toutes les distances.

Au surplus, je laisse aux philosophes le soin d'apprécier mon cas; tout ce que je sais, c'est que Try fut bientôt, entre Henriette et moi, le trait-d'union le plus gracieux et le plus sûr. Sa gentillesse, son intelligence croissaient de jour en jour et il avait quatre mois à peine qu'il remplissait déjà, avec une remarquable adresse, les missions les plus délicates; c'est ainsi qu'il n'avait point son pareil comme estafette. Dressé à ce rôle par Henriette, qui le prenait tous les soirs dans sa chambre, il s'éveillait au fin matin, procédait avec lenteur à sa toilette et déjeunait avec sa maîtresse qui profitait

de la circonstance pour lui attacher un billet au cou au moyen d'un nœud de ruban. Alors, franchissant d'un bond la galerie, il venait gratter à ma porte, s'approchait comme pour remettre son message, puis fièrement campé sur ses pattes de derrière, attendait mon déjeuner en jetant sur moi, du fond de ses prunelles bleues, de doux et clairs regards.

Ce qu'était cette correspondance, entre une pensionnaire de couvent et un jeune homme qui avait grandi sous le regard de sa mère, vous le devinez sans peine. On a dit avec raison de l'amour qu'il a, comme le jour, trois phases : le matin, le midi et le soir. Notre amour avait de l'aurore la douce chaleur et les virginales clartés. Nous étions des enfants. C'est ce que disaient nos mères en nous voyant prodiguer à Try les plus tendres caresses, et elles ne se trompaient qu'à demi. De plus habiles qu'elles s'y seraient mépris, car, à part la subite rougeur qui nous prenait, Henriette et moi, lorsque nous étions seuls, et l'universelle tendance de nos yeux et de nos mains à se chercher, tout dans notre attitude et notre langage indiquait une amitié ardente et fraternelle, mais rien de plus. Depuis lors, j'ai beaucoup réfléchi sur ce sujet et j'ai reconnu que rien n'est plus propre à dérouter l'observation et l'analyse des plus fins moralistes que ces amours candides qui trouvent, dans leur propre innocence, le plus solide des appuis.

*
* *

Grâce à un régime réconfortant, et peut-être aussi à la joie qui s'épanouissait en son cœur, Henriette se rétablissait à vue d'œil. Le médecin ayant prescrit l'exercice au grand air, nous allions souvent à la campagne, et, tandis que nos mères causaient gravement, nous réussissions presque toujours à mettre une assez grande distance entre elles et nous, sans toutefois les perdre de vue. Le caractère de nos entretiens ne différait pas sensiblement de celui de notre correspondance matinale. C'était la même tendresse voilée et craintive, les mêmes effusions contenues, les mêmes naïvetés enfantines. Seulement les fleurs, avec leur langage symbolique, nous venaient souvent en aide, et je n'ai jamais mieux compris que dans ces moments-là combien est juste et vraie l'expression : *se conter fleurette*, lorsqu'elle s'applique à deux jouvençaux qui devisent à travers champs.

Quand vint l'été, les promenades à la campagne furent suspendues et remplacées par des lectures et des causeries sous les grands arbres du jardin. Au centre de ce jardin, se trouvait un rond-point dessiné par de vieux marronniers au feuillage épais et par une haie couverte de fleurs. C'était un endroit délicieux, plein de fraîcheur

et de mystère. Avant le déjeuner de midi, nous y passions de longues heures, entrecoupées de causeries généralement assez graves et de lectures toujours sérieuses, car nos mères, veuves de bonne heure, s'étaient astreintes à une règle sévère et avaient fermé leur cœur comme leur imagination à toute idée mondaine. Il va sans dire que Try était de toutes nos réunions, et je crois bien qu'il était le seul à s'y amuser. Une fois établi sur les genoux d'Henriette, dont il avait fait le centre de toutes ses opérations, il se donnait volontiers en spectacle, agrémentait nos causeries d'intermèdes variés dans lesquels il déployait un vrai talent d'équilibriste et de gymnasiarque. Puis, lorsque notre admiration se lassait ou que ma mère entreprenait quelque lecture pieuse, Try regagnait les genoux d'Henriette et prenait un air recueilli voisin du sommeil. Hélas! que ne dormait-il en vérité; il nous eût épargné de gros chagrins, et peut-être notre idylle durerait encore.

Try n'était pas seul à donner quelque charme à nos réunions du jardin. Parmi les arbres qui nous couvraient de leur ombre, un tilleul était surtout remarquable par la vigueur de sa sève et l'épaisseur de sa frondaison. Robuste et plein d'élan, il avait laissé croître à ses pieds un lierre qui l'enlaçait d'une longue et vigoureuse étreinte et formait autour de son large tronc une magnifique robe vert-sombre. Or, dans l'un des mille plis de cette robe verte, était venu nicher un jeune ménage de fauvettes qui faisait nos délices par la grâce de leur chant. Ces pauvres petits oiseaux devaient s'aimer beaucoup, car ils ne cessaient de se le dire tout le long du jour en des mélodies d'une finesse et d'une légèreté exquises. Que de fois j'ai vu ma mère interrompre sa lecture pour mieux entendre les deux fauvettes et pour bénir Dieu de lui avoir envoyé de si charmants locataires.

Nous partagions tous cette admiration, et il n'est pas jusqu'à Try qui ne parût s'y associer. S'il nous arrivait, en effet, de suspendre la conversation ou la lecture afin de mieux écouter les chants du jeune couple, Try, qui sommeillait d'habitude, ouvrait tout à coup de grands yeux bleus plus purs que le fond du ciel, tendait vers le tilleul son petit museau rose, se pourléchait voluptueusement les babines, puis, baissait lentement les paupières comme vaincu et subjugué par tant d'harmonie. Nous nous amusions beaucoup de cette pantomime dont le véritable sens nous échappait; il nous arriva bientôt d'en pleurer. Un jour vint, en effet, où ce prétendu mélomane aux yeux bleus couleur de pervenche, bondit de son siège, grimpa sur l'arbre en vrai chat qu'il était et tua les deux fauvettes sur leur nid.

Avant même que nous fussions revenus de notre stupéfaction, Try était descendu de l'arbre portant dans sa gueule l'une de ses

deux victimes qu'il vint dévorer tout près de nous, dans le massif de rosiers. Le petit monstre avait bien visé; une de ses dents avait atteint l'oiseau en plein cœur, et je vois encore la goutte de sang qui perlait sous l'aile pendante et qui, en tombant, empourpra une rose blanche.

*
* *

Pour les existences simples et retirées, les plus petits évènements prennent parfois des proportions démesurées. Celui-ci fut considéré par Henriette comme un présage de malheurs prochains. — « Il m'a semblé, disait-elle souvent à ce propos, que quelque chose se déchirait en mon cœur... »

Douloureusement impressionné moi-même, je la pressai de chasser ce cruel souvenir, mais mille circonstances venaient sans cesse nous le rappeler. D'abord, ce fut Try qui était devenu pour nos mères l'objet d'une véritable répulsion. Autant il avait été choyé et caressé par elles, autant il fut rudoyé ou dédaigné. Il n'était pas jusqu'à notre cuisinière, la vieille et bonne Brigitte, qui, tout en embrochant des poulets, ne le traitât de brigand et d'assassin.

Ce qui advint dès lors se devine aisément. Try, qui jusque-là avait vécu en damoiseau, prit les habitudes des plus mauvais garnements de son espèce; tous ses instincts de fauve se réveillèrent, et bientôt on n'entendit plus parler que de ses rapines et de ses brigandages. Seule, Henriette conservait encore quelque ascendant sur lui et parvenait, à force de friandises, à lui faire reprendre son collier de rubans et son gentil métier d'estafette. Mais ce n'était plus que de loin en loin, et mieux eût valu, comme on va le voir, qu'il s'y fût refusé.

Peu de temps après la mort des fauvettes, nous reçûmes, un soir, la visite de Mme T. et de sa fille Louise, une jeune blondinette aux lèvres roses et au nez retroussé. Ces dames, qui étaient nos plus proches voisines, venaient nous inviter pour la semaine suivante à une petite sauterie intime. Mon devoir était d'être aimable envers Louise T. qui était également une de mes amies d'enfance, mais j'étais si épris d'un autre côté que je fus tout simplement poli avec elle. Tel ne fut pas cependant l'avis d'Henriette qui, au cours de la visite, se montra pâle et agitée. J'essayai vainement de la rassurer; son front resta plissé, et lorsqu'elle se retira en emportant Try dans ses bras, elle répondit à mes compliments et à mes protestations par un « bonsoir, monsieur » où la tristesse se disputait au dépit.

La nuit qui suivit — il me souvient que le ciel était pourtant bien beau — a été une des plus douloureuses de ma vie. Je la passai à

pleurer mes premières larmes d'amour et à maudire ma destinée. Je ne me repris à espérer qu'au lever du jour, à la pensée que dans quelques heures un message d'Henriette m'apporterait une explication. Mais les heures s'écoulèrent et, au lieu de Try que j'attendais, ce fut ma mère qui entra dans ma chambre avec un air défait.

— Tenez, me dit-elle, en me tendant un pli dont la forme m'était bien connue, voilà un billet qui vous était destiné, paraît-il... Je vous ferai grâce des reproches que vous méritez, mais puisque vous vous défiez de moi, vous ne trouverez pas mauvais que je me défie de vous. Je vous défends donc de revoir Henriette et de lui parler. Tout à l'heure nous irons à la campagne, où nous resterons jusqu'au jour de départ de ces dames...

Et ma mère sortit me laissant atterré.

Que s'était-il donc passé? Lorsque je fus un peu revenu de ma stupeur, j'ouvris le billet; il était ainsi conçu :

« Mon cher Hector, quelle triste nuit je viens de passer, et comme je suis malheureuse! Votre conduite hier au soir au salon avec Louise m'a prouvé que vous ne m'aimiez plus ou bien peu. Pourtant je vous avais donné tout mon cœur, et je ne puis me résoudre à penser que vous ne m'aimez plus. Un mot de vous me fixera tout à l'heure sur vos intentions. Réfléchissez avant de me répondre, et dites-vous bien surtout que si vous m'abandonnez, j'en mourrai de chagrin. — Henriette. »

*
* *

Vous me saurez gré de ne pas vous dépeindre ma douleur, qui fut d'autant plus vive que mon amour était plus sincère et que les inquiétudes d'Henriette étaient moins fondées. Ce qui vous intéresse davantage, c'est d'apprendre comment notre correspondance avait été interceptée et comment elle était tombée entre les mains de nos mères. Voici cette histoire telle qu'elle me fut racontée peu de temps après.

Try, je l'ai dit, avait abandonné le sentier de la vertu; il était devenu rôdeur, pillard, gourmand et avait contracté quelques autres vices qui, en le perdant, devait nous perdre nous-mêmes. Tout alla d'abord pour le mieux, et ce fut sans peine qu'Henriette lui attacha au cou le billet fatal. Ce jour-là notre pupille avait, paraît-il, ses bons yeux doux d'autrefois, ses yeux d'un bleu céleste qui lui avaient gagné de si ardentes sympathies. Ce fut donc en toute quiétude d'esprit qu'on lui ouvrit la porte de la galerie. Il y avait si peu de chemin à faire entre les deux chambres, tout était si calme dans la maison, et puis le message était si grave, si important!...

Tout cela était fort juste ; malheureusement, si court que fût l'espace qui nous séparait, il y avait entre nous une porte entrebâillée, la porte du couloir qui divisait l'hôtel en deux parts. Et ce matin-là, montait de la cuisine un parfum de crème à la vanille qui eût fait tourner la tête du plus honnête chat du monde. En deux bonds, Try se trouva auprès de Brigitte, à laquelle il fit d'abord les yeux bleus, et comme, à cause de sa mauvaise réputation, ce manège ne lui réussissait pas, il devint arrogant, agressif, hardi même au point de plonger la patte dans le pot de crème. Alors s'engagea entre Brigitte et lui une lutte bruyante qui attira M[me] de B. à la cuisine, juste au moment où, dans le désordre du combat, Try venait d'accrocher à la queue d'une casserole le nœud de ruban rose avec le billet que vous connaissez.

*
* *

M[me] de B. fut littéralement affolée par la lecture de ce billet. J'ai su depuis que cette belle âme manquait de désintéressement et qu'elle avait jeté les yeux pour sa fille sur un petit cousin assez insignifiant mais très riche, dont elle voulait à tout prix faire son gendre. Quoi qu'il en soit, après avoir fait d'amers reproches à ma mère, elle prit le parti de quitter tout à la fois notre hôtel et la ville de L., et d'entreprendre un long voyage. Quant à Try, il venait de vivre son dernier beau jour. Honteusement chassé de l'hôtel, les domestiques eurent carte blanche pour l'empêcher d'y rentrer, ce qui fut fait, paraît-il, avec une brutalité particulière que je ne pus prévenir. En effet, ma mère m'avait emmené le jour même à la campagne, dans une petite terre que nous possédions à quelques kilomètres de la ville. Bien que très affectée par l'évènement, elle ne le prenait pas au tragique comme M[me] de B., et elle espérait qu'une semaine de réflexion et d'isolement arrangerait tout. Une seule chose la préoccupait, c'était la santé d'Henriette, dont elle connaissait l'exaltation maladive et qu'une crise pareille pouvait compromettre. Sa confiance en moi était plus grande, et bien qu'elle pût constater les progrès croissants de ma mélancolie, elle avait l'orgueil des mères qui se savent passionnément aimées et comptait sur sa tendresse pour guérir mon cœur.

Huit jours s'écoulèrent ainsi en des angoisses mortelles. M[me] de B. reviendrait-elle sur sa décision ? Comprendrait-elle, — ma fatuité était grande alors, — que le bonheur et la santé de sa fille étaient à ce prix ? Ces questions se dressaient devant mon esprit et le poussaient tour à tour aux solutions les plus riantes et les plus sombres. Je ne savais pas encore que lorsqu'un homme se trouve

entre deux alternatives de bonheur et de malheur, c'est toujours à celle-ci qu'il doit se préparer et se résigner.

Ce fut donc au milieu d'un conflit de craintes et d'espérances que je vis paraître le jour qui devait lever toutes mes incertitudes. Toutefois, lorsque la voiture qui nous ramenait de la campagne s'arrêta devant la porte de l'hôtel, une voix intérieure me dit que je touchais à la scène la plus poignante de ce drame, et que ce que j'avais vu et souffert n'était rien auprès de ce qui m'attendait.

En effet, à peine avais-je mis pied à terre, qu'un triste spectacle attira mon regard. A quelques pas de moi, et au milieu de la rue, se trouvaient, dressés en tas, les derniers vestiges du bal que notre voisine, Mme T., avait donné la veille même et auquel nous avions été conviés. C'était un monceau de débris de toute sorte, de rubans, de mousseline, d'épingles, de verres et de fleurs fanées. Puis, au-dessus de toutes ces balayures, le cadavre d'un chat maigre et efflanqué, le cadavre de ce pauvre Try qui, torturé par la misère et la faim était venu tomber là, devant la maison où l'attirait invinciblement le souvenir des beaux jours passés et des tendres caresses reçues. Instinctivement, je levai les yeux vers l'appartement de Mme de B. pour m'assurer que ce spectacle déchirant avait été épargné à mon amie. Hélas! Henriette était derrière la fenêtre, pleurant à chaudes larmes.

C'est la dernière fois que je l'ai vue. Malgré les supplications de ma mère, Mme de B. persista dans sa résolution de partir le lendemain même et d'entreprendre un grand voyage qui, d'après elle, devait distraire sa fille et qui leur fut funeste à toutes deux, car Henriette mourut peu de temps après à Florence, et sa mère la suivit de près.

*
* *

Tel est le triste dénouement de mon premier amour, de mon *amour blanc*.

Bien des années se sont écoulées depuis, et d'autres amours ont fait battre mon cœur, mais aucun n'a laissé en mon âme une impression plus douce et plus pure. Aux heures les plus troublées de ma vie, il m'est souvent arrivé de voir, comme à travers une apparition, le profil virginal d'Henriette, et, chaque fois, il m'a semblé qu'une force mystérieuse me soulevait, m'emportait vers des régions supérieures, vers l'idéal. Et quand je ne fais pas ces voyages dans le bleu, au moment même où vous me croyez le plus attaché à la terre, je ne puis entendre chanter une fauvette sans songer à Henriette, à ma mère, à tous ceux, hélas! que j'ai perdus, et sans regretter le temps heureux où un petit chat portait mes messages d'amour.

Jules Rolland.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

COURRIER DU THÉATRE, DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS

La séance publique annuelle des cinq académies. M. Ravaisson et la Vénus de Milo. M. Rousse et les ascendants de Mirabeau. Séance solennelle de l'Académie française. La taxe proposée sur les titres de noblesse. M. Homais à la Chambre. Une liquidation laborieuse. Encore l'affaire Gouffé. La presse avancée et le scandale de Toulon. Moyen facile de rendre la République vertueuse. L'appel des séminaristes. — Le monument des mobiles de la Dordogne. Rentrée de l'*Angelus* en France. Eudoxe Marcille et sa collection. César Franck. La souscription Bizet. Le nouveau Théâtre lyrique : *Samson et Dalila,* de Saint-Saëns; *la Jolie fille de Perth,* de Bizet. — Porte Saint-Martin : *Cléopâtre,* opéra-ballet-féerie-pantomime, par MM. Sardou et E. Moreau. Odéon : *Roméo et Juliette,* traduction par M. G. Lefèvre. Variétés : *Ma cousine,* par M. H. Meilhac : Mlle Réjane et Grille d'Egout. Théâtre-Français : Débuts de M. Marais. *la Parisienne,* de M. Becque. Gymnase : *Dernier amour,* par M. Georges Ohnet.

I

Depuis un mois, la vie de Paris bat son plein, pour employer une métaphore à la mode. Le mouvement littéraire et artistique a repris tout son essor. Les théâtres ont lancé leurs grandes nouveautés, les pièces sur lesquelles ils comptent pour passer l'hiver; les expositions se réorganisent; les académies donnent leurs séances d'apparat; la librairie fait feu de toutes ses pièces. Nous avons eu coup sur coup, depuis un mois, du Renan, du Goncourt, du Daudet, du Bourget, du Coppée, du Taine et le *Jésus-Christ* du P. Didon, œuvre de dix ans de retraite et de méditations, dont la chronique s'est occupée autant que la critique, et dont la publication, comme il arrive quelquefois dans une ville où la mode est capable, par exception, d'avoir un caprice de gravité, a été un évènement mondain en même temps qu'historique et religieux, car, malgré son haut prix, malgré l'austérité d'un sujet à la hauteur duquel s'est constamment tenu l'écrivain, il s'est vendu comme un roman, ce qui nous procure la satisfaction trop rare de pouvoir féliciter nos contemporains.

La séance publique annuelle des cinq académies, sous la présidence de M. Ambroise Thomas, s'est tenue le jour même où paraissait notre dernière chronique. Parmi les lectures, deux ont parti-

culièrement intéressé l'auditoire : celle de M. Ravaisson sur la Vénus de Milo et surtout celle de M. Rousse, sur les ascendants de Mirabeau. M. Ravaisson est un amoureux de la Vénus, en tout bien tout honneur : l'âge du vénérable conservateur des antiques, son caractère bien connu et la nature habituelle de ses travaux le mettent à l'abri de tout soupçon. L'amour dont je parle est purement esthétique. Il admire tellement sa Vénus que ni Scopas, ni même Polyclète ne lui paraissent capables de l'avoir mise au jour et qu'il remonte jusqu'à Phidias pour lui trouver un père digne d'elle. Il n'a pu se consoler encore de la mutilation du chef-d'œuvre. Pour nous, je ne dirai pas que cela nous est égal, mais nous y sommes habitués; M. Ravaisson et quelques autres passionnés avec lui, n'ont jamais pu s'y faire. Que l'agriculture manque de bras, passe encore! mais la Vénus de Milo! c'est un deuil dont leur cœur saignera toujours. Que sont devenus ses bras? A-t-on quelque chance de les retrouver? Qu'en faisait-elle lorsqu'elle les avait? Cette dernière question surtout, bien qu'un peu indiscrète et peut-être scabreuse, a préoccupé beaucoup de savants, qui sont des hommes de sens rassis et qui ont acquis le droit de toucher à tout sans se compromettre. On composerait une bibliothèque des conjectures émises jusqu'à présent, et un musée de toutes les restitutions essayées. Et ce musée ne serait pas aussi monotone que l'on pourrait croire, tant les solutions varient! Les uns tiennent pour une Vénus isolée et les autres pour un groupe dont elle faisait partie; ceux-ci mettent dans sa main une pomme; ceux-là un bouclier, une lance, un miroir; d'autres encore n'y mettent rien du tout. Choisissez! M. Ravaisson, lui, n'y met rien, ce qui ne veut pas dire qu'il ne sait que faire des bras de sa Vénus. Il est un des plus anciens tenants du groupe, et, si je ne me trompe, il avait publié déjà, il y a près de vingt ans, un projet de restitution où la déesse était représentée recevant et désarmant le dieu de la guerre. Mais l'hypothèse ne le satisfaisait qu'à demi; il continuait à creuser la question. Aujourd'hui il croit pouvoir prononcer son *Euréka*. D'après le dessin d'un bas-relief grec qui devait reproduire le groupe original, il est persuadé que la Vénus de Milo accueillait au seuil de l'Olympe, en appuyant sa main gauche sur l'épaule et sa main droite sur la poitrine du héros, en un geste amical, Thésée à qui ses exploits ont mérité les honneurs divins. A l'appui de son interprétation, il a fait reconstituer le groupe en plâtre qu'on a pu voir dans le vestibule de l'Institut.

M. Ravaisson a mis une grande science au service de son hypothèse, mais ce n'est qu'une hypothèse encore, qui vient simplement allonger d'un anneau de plus la longue chaîne des suppositions

antérieures, sans offrir ce caractère de certitude victorieuse qui emporte l'assentiment unanime. La composition du groupe n'a point satisfait tout le monde. Il est même à craindre qu'à toutes ces restitutions, si étudiées qu'elles puissent être et sur quelques documents qu'elles s'appuient, le goût général ne persiste à préférer non seulement la Vénus isolée, mais la Vénus sans bras. Affaire d'habitude, d'abord; et puis cette lacune, fâcheuse au premier coup-d'œil, a l'avantage de laisser le champ libre à la fantaisie. Chacun la comble à sa guise. Les restitutions ont le tort de détruire le rêve en voulant préciser. Elles mettent une borne à l'imagination. Il est fâcheux, sans doute, que la Vénus ait perdu ses bras, mais je crois fermement qu'il vaut mieux maintenant la garder telle qu'elle est et ne pas essayer de les lui rendre.

Même après M. de Loménie, M. Edmond Rousse a trouvé encore quelque chose de neuf à dire sur les Mirabeau : peut-être rien de neuf dans le détail des faits, mais beaucoup certainement dans le relief qu'il a su donner aux physionomies. Enlevés d'une brosse énergique et fine, ses portraits sortent du cadre. Grâce à lui, j'ai entrevu mieux que si j'eusse vécu un moment à côté de lui, car il me l'a montré sous toutes ses faces, ce rude aïeul du tribun, Jean-Antoine Riquet de Mirabeau, « colosse dur comme le fer, impénétrable et tout d'une pièce », qu'on eût pris pour un survivant des arquebusades de Jarnac ou des chevauchées d'Ivry, qui, laissé pour mort sur le champ de bataille de Cassano, tout criblé de blessures, un bras fracassé, le cou percé d'une balle, puis relevé par hasard au milieu des cadavres, survécut trente et un ans, et, le bras en écharpe, ne soutenant sa tête qu'à l'aide d'un collier d'argent qu'il ne pouvait quitter, épousa une jeune femme, dont « ce géant en ruine » eut sept enfants « sans que personne se soit avisé d'en rire ». Il nous a présenté aussi, par leurs côtés les moins connus et les plus vivants, le père de Mirabeau, — le terrible *Ami des hommes*, — et son oncle le bailli, toute cette race originale, énergique, orgueilleuse, égoïste, indomptable, où reparaissent, avec des nuances diverses, les mêmes traits de famille, qui expliquent, qui permettent de comprendre et de juger le dernier rejeton de cette race étrange, puissante et désordonnée.

La diction de M. Rousse a fait admirablement valoir ces portraits dignes du pinceau d'un Van Dyck. M. Rousse, on le sait, est un des maîtres du barreau. Mais il est aussi, et on le sait moins, un maître en l'art d'écrire. Il l'avait déjà appris, par son discours de réception, à ceux qui ne le soupçonnaient pas, et il va l'apprendre prochainement à un autre public encore, puisque, si je ne me trompe, sa lecture à la séance solennelle de l'Institut n'est que

l'extrait d'un livre sur Mirabeau qui doit prochainement paraître dans la collection de biographies critiques publiée sous le titre de *Grands écrivains français*.

Je ne puis dire qu'un mot sur la séance de l'Académie française qui a eu lieu le 20 novembre, M. Jules Claretie y a donné lecture d'un fragment de l'étude sur les Contes de Perrault couronnée par l'illustre compagnie. L'étude est de l'écrivain distingué et délicat qui signe Arvède Barine. Celle qui a obtenu le second prix n'a pas craint, paraît-il, de comparer l'auteur de *Barbe-bleue* à Shakespaere et à Homère. C'est beaucoup. Arvède Barine a la touche plus legère : elle surfait encore le brave Perrault, en lui prêtant des intentions satiriques et philosophiques dont il est innocent, je crois; mais si elle prononce elle-même en parlant de lui le nom d'Homère, elle a soin d'ajouter que c'est un Homère bourgeois et que, « si l'on veut bien admettre qu'il y a des génies de toutes les tailles », le sien « est le petit Poucet de la famille ». Le sujet du concours d'éloquence pour l'an prochain est Joseph de Maistre. La transition est brusque et l'antithèse à souhait. Pour passer de *Peau d'Ane* aux *Soirées de Saint-Pétersbourg* et au *Pape*, les bottes de sept lieues ne suffiraient pas, et dans la famille des hommes de génie, J. de Maistre n'a rien de commun avec le petit Poucet.

Les honneurs de la séance ont été pour le discours de M. Léon Say sur les prix de vertu, écrit de verve, avec une belle et cordiale humeur, et dont sa diction spirituelle et mordante a mis admirablement en lumière tous les mots charmants, les traits ingénieux et fins. Que de piquantes et aimables pages, depuis l'appréciation de Montyon dans ses rapports avec l'économie politique jusqu'au portrait de l'infatigable, de l'intrépide, de l'universel abbé Béraud; depuis la physiologie rapidement esquissée du Parisien jusqu'au tableau des diverses espèces de charité, spécialement de la charité qui s'amuse! Encore une fois la vertu a porté bonheur à son panégyriste.

A la Chambre, où l'on discute le budget, un député jusqu'à présent peu connu dans l'histoire, M. Moreau, s'est fait une célébrité rapide en proposant de taxer les titres de noblesse. Prendrait qui voudrait celui de comte ou de prince, en y mettant le prix. Duchés et marquisats pourraient être négociés à la Bourse; le chevalier même et le vidame, disparus des habitudes courantes, trouveraient preneurs parmi les demi-fortunes, et on achèterait la simple particule chez le marchand de vin, — dépôt dans toutes les épiceries importantes, — comme on achète une boîte de pâte Regnault, seulement un peu plus cher, mais pas beaucoup plus, afin de la mettre à la portée des bourses les plus démocratiques et en se rattrapant sur

la quantité. Mon Dieu, nous connaissons tous des gens à qui elle a coûté moins cher encore. En fait de titre de noblesse, on n'aurait plus à fournir que sa quittance. M. Moreau lui-même, si ses moyens le lui permettent, pourrait devenir du jour au lendemain, dans l'*Armorial* de la république, l'égal d'un La Rochefoucauld, et s'ils ne le lui permettaient pas, il se contenterait, moyennant une redevance légère, d'être simplement Moreau du Nord, en supprimant la parenthèse. Nous aurions ainsi, en peu de temps, une aristocratie républicaine comparable à celle de Soulouque, — des marquis de la Marmelade, des vicomtes de Trou-Bonbon, des barons de Tape-à-l'œil, — et qui rapporterait au budget, au lieu d'y émarger.

Un autre député qui s'appelle Leconte (devrait-il payer la taxe dans le projet de M. Moreau?) a imaginé un moyen non moins simple de s'acheminer à l'équilibre du budget : c'est de supprimer l'ambassade française auprès de « Monsieur le Pape ». Chemin faisant, il nous a appris, avec la même distinction de langage, qu'il ne croit pas au péché originel, qu'il est libre-penseur et que notre ambassadeur au Vatican ne sert qu'à recueillir les *potins* et les *ragots* (a-t-il dit *ragots* ou *cancans*? je n'ai pas la sténographie sous les yeux) de la cour de Rome. M. Leconte peut se vanter d'avoir obtenu un beau succès : on se tordait sur les bancs, on était heureux de voir que la vieille gaieté française n'est pas morte. Les honorables s'abordaient dans les couloirs avec de chaudes poignées de mains en disant : « Enfin, nous avons un comique! » Leur admiration pour l'artiste qui venait de se révéler les rendait d'ailleurs injustes : la troupe ne manquait pas de premiers et de seconds comiques jusqu'à présent, mais il faut reconnaître que M. Leconte les a tous éclipsés d'un coup. C'est un de ces triomphes comme celui qui révéla jadis Odry au public idolâtre. Il est à craindre seulement que M. Leconte ne réussisse complètement que dans les rôles épisodiques, comme Baron (encore une taxe!). Un autre Lecomte, également député, a écrit une circulaire aux journaux pour prier le public de ne pas le confondre avec l'auteur du discours, en faisant remarquer qu'il a trois jambages à la cinquième lettre de son nom; mais on ne s'y méprendra pas : c'est l'envie qui a inspiré cette réclamation. Quant à M. Floquet, président de la Chambre, au moment où M. Leconte foudroyait le péché originel, il l'a engagé à passer au déluge, et, en l'entendant parler pour la seconde fois de *Monsieur le Pape*, il lui a déclaré que ceux mêmes qui partageaient ses idées souhaiteraient qu'il les exprimât autrement. M. Floquet a-t-il voulu insinuer par là que c'était le tsar seul qu'il fût permis d'appeler Monsieur?

M. Leconte, qui vient de faire une rentrée si brillante, n'était pas précisément un inconnu, mais tout au plus un oublié. Il avait occupé de lui, il y a quelques années, les trompettes de la renommée, à propos de certain permis de chemin de fer dont la date avait reçu quelques coups de grattoir : il paraît que M. Leconte était déjà libre-penseur alors. S'il faut en croire Vapereau, M. Leconte a été rédacteur en chef de la *Chanson française :* je ne m'étonne plus qu'il soit si gai. Il pratique aussi la pharmacie, et c'est là, sans doute, qu'il connut intimement M. Homais, dont il partage toutes les opinions.

On croyait le boulangisme complètement enterré et même mangé par les vers, mais c'est le cadavre récalcitrant. La liquidation se prolonge, et elle est laborieuse. On se dispute, on s'injurie, on se bat sur le bord de la fosse. On échange des récriminations en élevant la voix. Après un commerce d'aménités réciproques avec leur ancien chef, après l'abandon et la désertion en masse, les vieux complices se qualifient les uns les autres de traîtres et de vendus; ils s'écrient comme Chicaneau : « Eh! rendez-donc l'argent! » ils s'envoient l'un à l'autre l'assurance de leur plus profond mépris. Nous avons eu même une nouvelle série de duels, qui se sont heureusement terminés sans grande effusion de sang.

A Paris, l'affaire Gouffé, arrivée enfin à la veille des assises, a subi un nouveau retard. Après avoir soumis Gabrielle Bompard à des épreuves physiologiques ayant pour but de vérifier dans quelles proportions elle avait pu subir l'influence d'Eyraud, — car l'hypnotisme tend de plus en plus à entrer dans les moyens d'information judiciaire — le docteur Brouardel avait dérouté le public par un rapport, très scientifique et très contradictoire à la fois, concluant tour à tour à une complète absence de sens moral chez l'accusée et à sa responsabilité parfaite; établissant qu'elle subit avec une facilité extraordinaire les phénomènes magnétiques, obéit aux suggestions, exécute à son réveil, sans en avoir conscience, les ordres qu'on lui a donnés pendant son sommeil, et déclarant néanmoins que rien n'établit qu'elle ait pu subir une contrainte quelconque, — quand un journal, qui fait du *reportage* à l'américaine, s'est avisé d'envoyer l'un de ses rédacteurs interroger à domicile les jurés désignés par le sort pour les prochaines assises, en leur demandant leur opinion sur les deux accusés. Plusieurs ont donné dans le piège avec une naïveté telle que le journal a pu imprimer le lendemain leur verdict anticipé. Il a fallu renvoyer l'affaire à une autre session. Ainsi la rage de l'interview va maintenant jusqu'à désorganiser les services publics!

Une affaire d'un genre différent, mais qui menace de ne pas

faire moins de bruit, a éclaté à l'autre bout de la France. Le *scandale de Toulon*, comme on l'a nommé, est de telle nature qu'on n'en peut parler sans circonlocutions. On sait que le maire républicain de la ville est plus que compromis dans cette vilaine histoire. Nous n'aurions point rappelé ses opinions et son parti politique en parlant de l'accusation qui pèse sur lui : c'est un genre de polémique qui nous plaît peu et qui prête à des représailles faciles, propres à éterniser ce qu'il y a de plus misérable et de plus stérile au monde, les personnalités scandaleuses. Mais les journaux du parti ont pris soin de souligner maladroitement ce détail en reprochant avec amertume au parquet de Toulon de n'avoir point reculé devant la majesté de M. le Maire. Il est clair qu'un procureur de la république qui n'hésite pas à faire arrêter un maire républicain prévenu d'un crime de droit commun, sans en référer au gouvernement ou sans lui laisser le temps de mettre la frontière entre la justice et lui, ne saurait être qu'un ennemi de l'ordre de choses. On a dénoncé cette conduite comme la meilleure preuve qu'il reste encore des réactionnaires dans les rangs de la magistrature insuffisamment épurée, et on a réclamé sa destitution.

C'était déjà beau; quelques-uns ont poussé le zèle plus loin encore. Pour mieux prendre la défense du maire, ils ont pris celle de l'acte dont il est accusé, et demandé que la destitution du procureur de la république eût pour complément la radiation de l'article du code qui condamne l'avortement. Supprimer les crimes en déclarant qu'ils ne sont plus crimes, voilà une manière comme une autre, et plus facile qu'une autre, d'établir la vertu sous la république.

Pour eux la vieille morale est empreinte encore de l'esprit clérical : il importe de l'affranchir des superstitions catholiques et de la laïciser au plus vite. L'acte honteux et lâche, anti-moral et anti-social, que la conscience universelle réprouve et que la loi punit, n'est qu'un acte indifférent, où la justice n'a rien à voir, et il faut expulser l'article 317 du code pénal comme on a expulsé les religieux de leurs couvents, les aumôniers de l'armée, les sœurs des hôpitaux, et en vertu du même principe. Nous avons entendu tous ces moralistes indépendants répéter à l'envi, avec un cynisme tranquille : « Voilà bien du bruit pour un fœtus! » Cette audacieuse campagne en faveur du droit à l'avortement a été sans aucun doute l'épisode le plus scandaleux du *scandale de Toulon*, mais il en a été le plus instructif aussi : il ne saurait nous déplaire de voir jusqu'où l'on peut aller à la dérive dès qu'on a coupé le câble qui attache la morale à la religion. Avec le divorce, qu'on nous a déjà donné, avec l'assimilation du mariage *libre* au mariage

légal, et des enfants naturels aux enfants légitimes, que réclament les théoriciens les plus avancés, enfin le droit nouveau qu'ils annoncent l'intention d'ajouter au chapitre des droits de l'homme et du citoyen, ce sera complet.

Un autre exemple non moins topique en son genre a été donné par la même presse au moment de l'appel des séminaristes, qui viennent de quitter la soutane pour revêtir l'uniforme. La joie délirante éprouvée par le pharmacien Homais et son groupe de voir enfin les curés sac au dos, ce rêve de toute leur vie, a été troublée d'abord par les discours et les lettres des évêques. Ils recommandaient l'obéissance, la discipline, l'accomplissement de tous les devoirs du soldat. Conçoit-on cette audace? Intervenir dans le gouvernement de l'armée! Se substituer à ses chefs! Haranguer les soldats, comme le capucin du *Camp de Wallenstein*. On n'a que faire de leurs sermons : la salle de police et le peloton d'exécution suffisent parfaitement pour assurer la soumission du soldat, des séminaristes comme des autres. Comment dire le tressaillement d'allégresse de Homais à cette pensée d'un séminariste *au bloc* et, qui sait? comparaissant peut-être, ô bonheur! devant un conseil de guerre.

Est-ce tout? Non. Ils se promettaient une joie non moins délicieuse de voir les *calotins* brimés, bernés, assaillis de propos obscènes et de quolibets orduriers dans la chambrée. Mais voici que des généraux et des chefs de corps publient une circulaire pour interdire les brimades au régiment. Encore si c'était à Saint-Cyr ou à l'École des beaux-arts! Quelques jours auparavant, l'atelier de M. Bonnat avait été fermé pour trois mois, et la question de supprimer tous les ateliers de l'Ecole longuement agitée, à la suite de désordres graves causés par cette habitude de soumettre les nouveaux à des épreuves féroces, à des corvées ou à des mystifications stupides, sous prétexte de leur faire payer leur bienvenue et d'éprouver leur caractère. Mais, du moment qu'il s'agit des séminaristes, vous comprenez que la chose est bien différente. Ce qui est mauvais pour les autres est excellent pour eux.

C'est surtout l'ordre du jour du général Négrier, commandant du 7ᵉ corps, qui a déchaîné les colères. Le général Négrier interdit non seulement les brimades, en rendant les chefs de chambrée responsables des désordres matériels qui en pourraient être les conséquences, mais aussi les railleries ordurières, les chants et les plaisanteries obscènes. Plus de doute! Les soupçons se précisent et se changent en certitude. La tendance cléricale apparaît nettement. — Interdire les obscénités, vous ne voyez là rien de mal, et peut-être même cette mesure vous a-t-elle paru louable au premier

abord. — Innocent, qui ne devinez pas le dessous des cartes! Il est clair que la seule pudeur qu'on prétende protéger est celle des séminaristes. Et c'est une trahison, car nous comptions sur la caserne pour tourmenter d'abord et pour corrompre ensuite, en les enlevant à l'Église, ces jeunes gens transportés de leurs cellules de Saint-Sulpice et des Missions étrangères au milieu des mœurs de la chambrée. S'il fallait renoncer à ce doux et bien cher espoir, à quoi servirait d'envoyer les séminaristes au régiment? — Et ils se sentent saisis d'indignation et d'horreur à cette intolérable pensée que, au lieu d'être démoralisés par la caserne, les aspirants au sacerdoce pourraient en relever le niveau moral et la dignité. C'est beaucoup d'honneur qu'ils font aux séminaristes d'attribuer à leur incorporation dans l'armée la circulaire du général Négrier; mais c'est une injure gratuite aux autres conscrits de réclamer en leur faveur le droit à la grossièreté et à l'obscénité, comme si elles étaient meilleures pour eux que pour leurs nouveaux compagnons, et comme s'ils étaient victimes, à cause de ceux-ci, d'une mesure tyrannique, portant atteinte à l'idéal et aux grandes traditions de l'armée!

II

La ville de Bergerac a inauguré le 9 novembre un monument élevé à la mémoire des mobiles de la Dordogne morts pour la patrie en 1870, et particulièrement en l'honneur de leur glorieuse conduite à Coulmiers. Déjà, en 1876, un monument funèbre avait été élevé sur le tertre où sont réunies les victimes de cette bataille, qui fut notre seule victoire, et ce jour-là Mgr Dupanloup avait prononcé un discours patriotique et chrétien comme il savait les faire. Le général d'Aurelles de Paladines, le héros de la journée, assistait à la cérémonie de 1876; il n'est plus là aujourd'hui, non plus que Chanzy et bien d'autres; mais les survivants ont pu revoir et saluer le général Barry, qui s'était mis à leur tête. Le sculpteur Roubaud a personnifié la conduite des mobiles sous les traits d'un jeune soldat frappé à mort qui, de la main gauche, comprime sa poitrine d'où le sang s'échappe, et de la droite élève son tronçon de fusil, s'appuyant du genou sur un canon brisé, la bouche ouverte pour jeter le cri : « Vive la France! » Le ministre de la marine présidait à la cérémonie. On a prononcé des discours, on a lu des vers, et la religion n'a point été exclue de cette fête vraiment nationale, où l'on a pu voir les conservateurs assis auprès des républicains, l'évêque de Périgueux et son clergé mêlés aux personnagss officiels, tous les cœurs battant à l'unisson et tous les partis confondus dans le même sentiment de patriotisme.

La statue de Roubaud avait figuré, s'il m'en souvient bien, à l'une des dernières expositions. Elle est pleine d'expression et d'énergie, mais elle ne fera jamais dans le monde artistique le bruit qu'y a fait à tant de reprises l'*Angelus* de Millet. On se rappelle que, à la vente de la galerie Secrétan, l'an dernier, le tableau avait été acheté par un groupe de capitalistes qui prétendaient le conserver à la France; mais le musée du Louvre n'avait pas les 553 000 francs nécessaires (plus les frais) pour s'annexer ce coûteux chef-d'œuvre, et il fallut le rétrocéder à l'*American Art association* de New-York. Il vient d'être racheté 750 000 francs par M. Chauchard, ancien directeur des magasins du Louvre, qui va lui donner une place d'honneur dans sa riche collection, où Millet était déjà représenté et où figurent tant d'autres maîtres de l'école contemporaine : Corot, Daubigny, Jules Dupré, Troyon et le *1814* de M. Meissonnier, payé par lui 100 000 francs de plus que l'*Angelus* de Millet. Le haut commerce de nouveautés va bien : qu'on se rappelle encore la galerie de Mme Boucicaut du *Bon Marché*. M. Jaluzot, du *Printemps*, ne voudra pas demeurer en arrière de ces grands modèles, et il se pique déjà d'une noble émulation. Je ne parle pas de M. Stewart. Au prince Borghèse et au prince Demidoff ont succédé les marchands de confections et de porc salé. Mécène aujourd'hui s'appelle M. Chauchard ou M. Mackay, mais il néglige les poètes et ne protège que les arts. Je ne serais pas étonné qu'un propriétaire de mines de pétrole ne songeât dès maintenant à offrir le million tout rond au nouvel acquéreur de l'*Angelus*, en attendant qu'il ne vaille plus que 80 000 francs, ce qui est encore un joli chiffre et dont je me contenterais pour mes œuvres complètes. Mais ces affaires d'argent ne me regardent pas : il est des gens assez riches pour pouvoir consacrer un million au plaisir de posséder une belle œuvre à la mode et de l'enlever à leurs rivaux, comme nous autres, qui n'avons que la cape et la plume, nous pourrions, en nous saignant, mettre cinquante écus à la satisfaction d'une violente fantaisie. Nous n'examinerons pas pour combien entre la mode dans ce total fantastique. Au moins la mode s'applique ici à une œuvre d'un beau caractère, d'un sentiment simple et profond, qui n'a rien de banal ni de frivole, et, comme on sait, ce n'est pas toujours, ce n'est même pas souvent son cas. Il y a là une façon plus intelligente de dépenser son superflu que de le jeter dans des chenils et dans des écuries.

Ainsi, en deux ans, les 553 000 francs de l'*American Art association* lui en auront rapporté près de 200 000, plus 300 000 environ qu'a produits l'exhibition de la toile en Amérique, — et encore s'est-elle réservé le droit de prolonger son exposition jusqu'au

mois de février prochain. On peut présumer que la curiosité publique, ravivée par le prix énorme de la vente, qui équivaut à la plus retentissante des réclames, va rendre plus fructueuse encore l'explcitation des derniers mois. Voilà de l'argent bien placé, et une association que ses goûts artistiques n'empêchent point d'entendre parfaitement les affaires. Toujours pratiques, ces Yankees! Esthétique panachée de commerce! Si, du moins, quelques paillettes de ce Pactole étaient allées à l'artiste, qui enrichit tant de marchands et tant de galeries après sa mort et qui a vécu pauvre jusqu'à la misère. Ne serait-il pas juste que ces surenchères successives équivalussent à l'édition nouvelle d'un ouvrage dont l'auteur est décédé depuis moins de cinquante ans, et que la famille de Millet touchât ses droits sur la vente de l'*Angelus* comme celle de Victor Hugo sur les *Misérables* et la *Légende des siècles?*

Les amateurs ont pour le moment une autre belle vente en perspective : celle de M. Eudoxe Marcille. De père en fils et d'aîné en cadet, les Marcille étaient des collectionneurs, passionnés pour l'art français, spécialement pour notre école du dix-huitième siècle. Le dernier, qui vient de mourir à l'âge de soixante-dix-sept ans, avait hérité des collections formées par les divers membres de sa famille et les avait fondues dans la sienne, qu'il augmentait et qu'il épurait sans cesse. Chardin, Greuze, Fragonard, Latour et son rival Perroneau, mais surtout Prud'hon, tels étaient les maîtres qu'il recherchait de préférence. Il avait de ce dernier des tableaux de premier ordre, comme *Vénus et Adonis*, des pastels et une suite de magnifiques dessins. Combien de fois, dans les expositions de bienfaisance, ne voyait-on pas reparaître cette mention dans le catalogue : *Collection de M. Eudoxe Marcille!* Aussi, sans avoir jamais visité sa galerie, pouvons-nous dire que nous l'avions vue quand même et qu'il nous l'avait montrée en détail dans les œuvres dont il était le plus fier.

Au dernier Salon du Champ de Mars, M. Boldini avait représenté le peintre John Lewis Brown entre sa femme et sa fille, s'avançant dans une attitude toute débordante de la bonne humeur la plus expansive et la plus désordonnée, la bouche ouverte par un large rire. Ce tableau, d'une gaieté communicative, fait aujourd'hui un triste contraste avec la nouvelle qui nous arrive de la mort de Lewis Brown, à peine âgé de soixante et un ans. D'origine anglaise, comme l'indique la physionomie de son nom, mais Français de naissance, J. Lewis Brown était un peintre de la vie sportive très apprécié. Il a représenté plusieurs fois des épisodes militaires, mais il excellait surtout à montrer des amazones et des cavaliers en habit rouge lancés au galop, des rencontres de chasseurs ou de

gentlemen à cheval. Il avait fait aussi une étude particulière du chien de chasse. Il prenait une large part aux expositions des aquarellistes. Ces toiles étaient spirituellement comprises et habilement exécutées, mais il se variait peu, et quoiqu'elles fussent à la mode, sa mort n'est pas précisément une perte pour le grand art.

La mort de César Franck a fait plus de bruit que sa vie. Tout entière consacrée au travail, absorbée par le goût exclusif de son art, cette vie s'est écoulée dans la solitude, loin des tapages de la réclame. La renommée de César Franck n'avait rien de populaire, mais elle reposait sur l'estime profonde de tous les connaisseurs et de tous ses confrères. C'était une de ces gloires solides et modestes, comme l'homme lui-même, dont on parle peu dans les journaux et qu'on peut oublier dans les biographies, mais qui dureront plus que bien d'autres, en apparence plus éclatantes. Vous chercheriez en vain le nom de César Franck dans Larousse ou dans Vapereau. Il a vingt lignes seulement dans le *Dictionnaire des musiciens* de Fétis, dont la dernière édition date, il est vrai, de la fin de l'Empire. Et pourtant César Franck, que ses disciples appelaient *le Maître*, n'était pas seulement un professeur hors ligne, mais aussi l'un des maîtres incontestés de la musique moderne; seulement il n'avait jamais abordé le théâtre, quoique l'envie ne lui en ait pas manqué, et il s'était pour ainsi dire enfermé dans le domaine religieux comme en un sanctuaire. On lui doit surtout des messes, des pièces d'orgue, des oratorios et des poèmes symphoniques tels que *Ruth et Booz*, *Rédemption* et les *Béatitudes*, œuvre énorme, qu'on n'a jamais jugé possible d'exécuter en entier.

M. César Franck est un des rares jeunes prodiges, moins rares pourtant en musique qu'ailleurs, qui aient tenu ce qu'ils promettaient. Élève d'abord du Conservatoire de Liège, sa ville natale, il vint à Paris de bonne heure, et à quinze ans et demi, il remportait, rue Bergère, un prix d'honneur de piano hors concours, dans des circonstances qui firent croire à l'avènement d'un nouveau Mozart. Après avoir exécuté en perfection son morceau de concours, il attaqua immédiatement celui qu'il devait déchiffrer à première vue, en le transposant à la tierce inférieure, et il alla ainsi jusqu'au bout, de la façon la plus brillante, sans une hésitation et sans une faute. Les vieillards du jury, si blasés qu'ils fussent sur les tours de force des pianistes, race déplorablement précoce et perfectible, ne purent contenir leur enthousiasme devant celui-là, et en déposant sur son front une couronne exceptionnelle, ils lui répétèrent à l'envi : *Tu Marcellus eris.*

Ce savant artiste et cet excellent homme, dont le caractère valait le talent, aussi modeste que désintéressé, un peu naïf même, par-

tageait son temps entre le Conservatoire et l'église Sainte-Clotilde, qui l'avait pour organiste depuis sa fondation. La presse qui, de son vivant, l'avait un peu oublié pour de plus bruyants et de plus habiles, ne l'a point laissé partir sans un large témoignage de regrets et d'admiration, et devant l'illustre auditoire qui menait son deuil, le curé de la paroisse a prononcé l'oraison funèbre de l'artiste chrétien, qui a trouvé ses inspirations les plus nobles et les plus élevées dans le sentiment religieux.

Pas plus que César Franck, Georges Bizet n'a jamais figuré dans Vapereau, mais cela se comprend mieux, car il est mort avant d'avoir eu le temps de devenir célèbre. Sa gloire est toute posthume et elle a suivi une progression aussi rapide et presque aussi foudroyante que les enchères de l'*Angelus*. Dans le premier *Supplément* de Larousse, publié pourtant après sa mort, Bizet a une notice de neuf lignes, pas une de plus. Il est vrai que plus loin, — d'une livraison à l'autre le temps avait marché, — *Carmen* est l'objet d'un article spécial, mais où quelques éloges sont entourés de beaucoup de réserves. Aujourd'hui il est question de lui élever une statue. L'idée émise par un critique a fait fortune aussitôt; un comité s'est formé; les souscriptions ont afflué de toutes parts : Bizet aura sa statue; Hérold n'a pas encore la sienne. En ce temps-là, et quoique la satire d'Auguste Barbier sur la *Statuomanie* soit à peine postérieure de quelques années, la prodigalité du bronze et du marbre n'avait pas atteint les proportions actuelles, qui touchent à l'incontinence. D'un commun accord, la place publique était réservée aux souverains, aux grands capitaines, aux gloires classiques et consacrées par les siècles. Neuf lignes pour Bizet, ce n'était pas assez, mais une statue en pied, franchement c'est beaucoup : le buste eût suffi.

Les courants de la mode sont irrésistibles. Le nouveau Théâtre lyrique, qui vient de se fonder dans l'ancienne salle de l'Eden, a ouvert avec *Samson et Dalila* de M. Saint-Saëns, qu'on avait déjà pu entendre, l'hiver dernier, sur le théâtre des Arts à Rouen, — étape intermédiaire où l'ancien directeur de la Monnaie de Bruxelles s'était arrêté un moment avant d'arriver à Paris, comme pour préparer son entrée, — et dont quelques morceaux, en outre, comme la *Danse des prêtresses de Dagon*, avaient été popularisés par les concerts. Pour remplir les lendemains de ce très remarquable ouvrage, M. Verdhurt n'a cru pouvoir mieux faire que de remonter un opéra de Bizet, et faute de *Carmen*, que l'Opéra-Comique n'était pas disposé à lui laisser prendre, il lui a bien fallu se contenter de la *Jolie fille de Perth*, qui, d'ailleurs, relie le nouveau Théâtre lyrique à l'ancien, car cet opéra, qui suivit les *Pêcheurs de perles* et qui

remonte à 1866, fut le dernier ouvrage monté par M. Carvalho dans la salle de la place du Châtelet.

Mais une déception était presque inévitable pour la majorité du public, qui, à l'annonce d'une œuvre de Bizet, est venu au théâtre avec l'idée d'entendre une autre *Carmen*, et qui se trouve en face d'un ouvrage de transition, d'un genre intermédiaire et même indécis, où les anciennes formules jouent encore un grand rôle. Les aimables mélodies, les idées fraîches et gracieuses n'y manquent point. On a vivement applaudi plus d'un morceau au passage, comme le chœur des forgerons, le trio du premier acte et la danse des bohémiennes, page charmante conservée au répertoire des concerts. Ce qui y manque, c'est la forte unité et l'inspiration originale. Nous ne parlons pas du livret, médiocre et languissant dans l'exubérance de ses petits détails. Bizet avait eu la prétention de marcher *en avant* dans la *Jolie fille de Perth*, comme il l'écrivait à un ami, mais on s'est avancé tellement au delà depuis lors, et lui-même, en quelques années, a fait un tel pas, qu'il est difficile maintenant, à la distance où nous sommes, de se rendre exactement compte du progrès réalisé dans cet ouvrage. Lui-même, d'ailleurs, a reconnu par la suite qu'il avait dû y faire plus d'une concession à ce qu'il appelle rudement « l'école des flonflons, des roulades et du mensonge ». Le principal intérêt de la *Jolie fille de Perth* est de marquer l'une des premières étapes dans le développement si court et si rapide du talent de Bizet.

III

Enfin, après une longue et fiévreuse attente, où la curiosité du public, savamment surexcitée, en était venue à son paroxysme, nous avons vu au théâtre de la Porte-Saint-Martin la *Cléopâtre* de M. Sardou. Il faut convenir que M. Sardou n'a point de chance : personne plus que lui ne fait profession de haïr les indiscrétions du reportage; il se calfeutre hermétiquement dans son cabinet quand il compose une nouvelle pièce; il veille sévèrement au huis-clos de ses répétitions générales; il a poussé les choses jusqu'à faire condamner, l'an dernier, un journal qui avait analysé l'un de ses ouvrages avant la représentation. Mais je ne sais par quel malheur inexplicable une si belle défense ne réussit qu'à multiplier les attaques sans parvenir à les décourager, ni comment il arrive que plus M. Sardou entreprend de se protéger contre l'abus des réclames, plus il en est victime. Car, il n'y a pas à dire, le théâtre en profite peut-être, mais, lui, il en est et il vient encore

d'en être victime. Si sa *Cléopâtre*, en effet, a bénéficié, pour les recettes des premières représentations, de tout le bruit qui s'était fait d'avance autour d'elle, elle en a extrêmement pâti comme effet, car il s'en faut de beaucoup qu'elle ait répondu à l'idée qu'on nous en avait donnée.

Nous allons successivement et sommairement décrire les six tableaux, parce qu'il n'y a pas moyen de faire autrement, le drame manquant d'une idée maîtresse à laquelle on puisse suspendre le compte rendu. En outre, il n'est que juste d'accorder au cadre matériel une place proportionnée à son importance dans la représentation.

I. *La Barque d'Isis.* La scène représente la place publique de Tarse, devant le péristyle du palais d'Antoine. Le peuple et les bourgeois sont plongés dans la terreur, car ils savent que la mort les attend pour les punir d'avoir pris le parti de Brutus et de Cassius. Leurs têtes ne tiennent plus que par un fil sur leurs épaules, et il ne leur reste d'espoir que dans l'arrivée de la reine, qui doit plaider leur cause. Quand la situation s'est suffisamment prolongée, Cléopâtre arrive sur sa galère à la voile de pourpre, aux cordages d'argent, aux rames d'or, vêtue en Isis et couchée sur un lit de parade, où le son des harpes berce sa somnolence. Antoine est fort irrité contre elle, mais en un tour de main elle retourne le soudard qui jurait de l'exterminer elle-même et qui en tombe amoureux. Scène de séduction curieusement jouée par Sarah Bernhardt, dont la voix, le sourire, le regard, fascinent peu à peu le triumvir, qui descend bientôt de l'espèce de trône sur lequel il est assis, tourne autour de l'enchanteresse au teint de cuivre, aux lourds cheveux couleur d'acajou, ondoyante dans sa robe étroite et sous sa ceinture de pierreries, puis finit par s'asseoir à côté d'elle et lui accorde une amnistie générale.

II. *Le palais de Ramsès.* Au premier tableau, nous étions en Cilicie, sur les bords du Cydnus : style persan. Ici nous sommes transportés à Alexandrie, où Antoine, rapidement conquis et aussi facile aux voluptés qu'intrépide aux combats, mène avec la reine courtisane cette vie extravagante de luxe et de débauches, incessante et pompeuse orgie qu'ils appelaient eux-mêmes l'existence inimitable. Style égyptien : décor intéressant de colonnes trapues et couvertes d'hiéroglyphes, prolongées par une perspective d'obélisques et de sphinx. Pour le moment la vie inimitable est représentée par la danse du ventre qu'exécutent des esclaves devant Antoine et Cléopâtre accoudés sur des coussins et mangeant des figues; mais Cléopâtre a une robe de perles, Marc-Antoine, une belle tunique blanche fleurie de rouge, et les almées nubiennes

avec leurs chevelures noires, massives et tombantes, avec leurs jupes étroites et multicolores, font un curieux effet dans la salle hypostyle. On vient relancer Antoine pour lui annoncer que son collègue Octave est en danger. Ah! il s'en moque bien, et il continue à manger des figues. C'est Cléopâtre qui, se révélant tout à coup, d'une façon très inattendue, comme une Agnès Sorel, le pousse à combattre et lui revêt l'armure de ses propres mains. Il se laisse faire et il part, pour sauver Octave et l'Italie, avec le projet de revenir le plus tôt possible.

III. *La terrasse de Memphis*. C'est ici surtout qu'on a poussé des cris d'admiration, et en effet, MM. Rubé, Chaperon et Jambon se sont surpassés dans ce décor où, sous un ciel d'azur intense troué de myriades d'étoiles, s'allonge à l'infini la perspective de la plaine de Memphis, avec le Nil roulant ses flots bistrés, où se dessinent des profils de barques, entre les pyramides et les palmiers.

Cléopâtre ne peut se consoler de l'absence d'Antoine; elle se livre au désespoir; elle l'appelle à grands cris. Depuis qu'il est parti, elle n'en a pas eu de nouvelles. Voici justement un messager qui accourt; elle l'interroge haletante. Antoine vit, il se porte bien : dans sa joie, elle comble le messager de cadeaux. Mais, en apprenant qu'il a épousé Octavie, elle entre en fureur, elle l'accuse de mensonge, elle pose son pied sur la face du malheureux collé contre terre; elle ordonne qu'on le fasse mourir sous les coups. On l'entraîne; mais elle se ravise, elle veut l'interroger encore. Comment est faite cette Octavie? Quel âge a-t-elle? Quelle est sa figure, sa voix, sa démarche? L'adroit messager répond de façon à la satisfaire, et elle se sent soulagée, elle rit comme un enfant, elle trouve que, décidément, cet homme-là est plein d'intelligence, en apprenant qu'Octavie est une veuve, qu'elle a la voix sourde, la figure ronde, la démarche molle et incertaine. Cette scène où MM. Sardou et Moreau ont rapproché et fondu deux ou trois scènes du drame de Shakespeare, — et que ne lui ont-ils fait plus d'emprunts! — est le triomphe de Sarah Bernhardt, à qui elle fournit l'occasion naturelle de toucher, en quelques minutes, toutes les notes du clavier dramatique, en passant par l'expression des sentiments les plus divers et les plus extrêmes.

Dans les trois derniers tableaux, — la *Veille d'Actium*, les *Jardins du palais*, la *Mort de Cléopâtre*, — on ne retrouve plus les magnificences des trois premiers, et nous pouvons nous dispenser de les décrire. Cléopâtre, avertie par un pigeon voyageur, je veux dire par un ibis, qui portait sous son aile un message conçu en ces termes déjà télégraphiques : « Envoyez votre flotte à Actium », s'empresse d'obéir sans en demander davantage : voilà de la poli-

tique simplifiée. Nous la retrouvons donc dans un appartement du promontoire historique devant lequel va se livrer la bataille qui décidera de l'empire du monde. Quelques comparses causent des affaires et nous font un petit cours d'histoire romaine. Cléopâtre se fait apporter roulée dans un tapis : le stratagème qui lui a servi jadis pour pénétrer jusqu'à César peut bien lui servir encore cette fois, et nous ne chicanerons point M. Sardou là-dessus. Elle se blottit sur un lit garni de rideaux qui se trouve là très à point, et, de sa cachette, à demi couchée, — ce qui est sa posture ordinaire dans ces cinq actes, — elle assiste à l'entretien très tendre d'Antoine avec Octavie, dont le chaste amour le repose de sa passion brûlante et malsaine pour le *serpent du Nil*. Elle ne fait qu'apparaître, cette Octavie, dont les auteurs eussent pu, ne fût-ce que comme contraste, tirer un bien autre parti. Nous nous permettrons de les renvoyer, cette fois, non à Shakespeare, mais à la tragédie, aujourd'hui bien inconnue et bien oubliée, du vieux Mairet, l'un de leurs innombrables prédécesseurs, qui a su prêter au devoir, à l'amour légitime, à la fidélité conjugale, dans la bouche de la sœur d'Octave, des accents pleins de noblesse et de dignité, d'une tendresse modeste et vraiment touchante.

Antoine se croit bien guéri de sa faiblesse pour la reine d'Egypte, dont ses soldats lui ont conté à l'envi les déportements. Resté seul, il la voit se dresser devant lui et l'accable d'injures de crocheteur, auxquelles elle répond d'abord sur le même ton. Mais bientôt il est ressaisi; elle se justifie : on l'a accusée d'être descendue jusqu'à Képhren, l'un de ses esclaves ou de ses ministres, — c'est tout un. Antoine croira qu'on la calomnie si elle le fait mourir sous ses yeux. Sans hésiter, elle verse du poison dans une coupe à ce pauvre Képhren, « ver de terre amoureux d'une étoile ». Celui-ci va boire, mais Antoine, convaincu, arrête son bras, ne voulant pas le rendre victime de sa jalousie, — et, à ce trait philanthropique, je ne reconnais guère ce rude et brutal soldat à qui vraiment il était bien égal de laisser mourir un esclave.

Nous n'assistons à la bataille d'Actium que dans les coulisses : des soldats nous en content les péripéties, car il y a autant de récits dans ce drame que dans une tragédie classique. La reine a fui, suivi par le triumvir. MM. Sardou et Moreau ont cru devoir modifier le dénouement vrai, en ce qui concerne Antoine : dans leur pièce, il ne se tue pas lui-même, il est égorgé par l'ordre d'Octave, et je ne découvre pas la raison d'être de ce changement, qui dénature l'histoire sans rien ajouter au drame. Mais ils n'ont eu garde de toucher à la mort de Cléopâtre, qui devait fournir *le clou* de la représentation, comme disent les reporters en leur argot. Pour la

Cléopâtre de Marmontel, Vaucanson avait inventé un aspic qui sifflait avant de piquer, et l'on sait qu'un mauvais plaisant s'écria : « Je suis de l'avis de l'aspic. » Cela ne pouvait plus suffire à une époque de progrès comme la nôtre ; on nous a donné, à nous, un aspic vivant, — et il ne siffle pas : c'est toujours plus prudent. Athéniens, c'en est bien un, *pour de vrai!* On ne le fait pas circuler dans la salle, mais on peut aller le voir et le toucher dans les coulisses. Mettez l'article en main ! La bête, d'ailleurs, joue son rôle sans aucune conviction ; vous la croiriez empaillée ; je me demande si on ne lui a pas fait respirer du chloroforme, car elle paraît beaucoup moins vivante qu'une couleuvre mécanique. Le public n'en regarde pas moins de tous ses yeux Cléopâtre la tirer du panier et la fourrer dans sa gorge, en serrant sa taille pour qu'elle ne glisse point trop bas, et il est tellement absorbé par ce spectacle qu'il ne prête aucune attention aux plaintes et aux adieux de la reine. C'est, en définitive, tout ce qu'a gagné Mme Sarah Bernhardt à cette exhibition : grâce à la couleuvre qu'elle a fait avaler au public, son agonie est manquée.

Telle est cette pièce d'exportation, qui tient à la fois de l'opéra et du ballet, de la pantomime et de la féerie, et où l'on dirait que M. Sardou s'est efforcé de parler, avant tout, la langue universelle du décor, du costume et de la mise en scène, comprise aussi bien à Chicago qu'à Paris. Rien ne serait plus propre à justifier la brochure pessimiste publiée récemment par M. Lucien Muhlfeld : *la Fin d'un art*, où il soutient que le théâtre s'en va, débordé et vaincu par le café-concert, par le cirque et par le spectacle. Confectionnée sur mesure pour les qualités et aussi pour les défauts de Sarah Bernhardt, c'est quelque chose, en dépit de la multitude de comparses, comme un long monologue qui se convertit, de temps à autre, en duo, pour mieux faire valoir la *primadonna*. Dans les deux ou trois premiers tableaux, on trouve bien quelques velléités de peindre, par des procédés d'ailleurs primitifs, c'est-à-dire par quelques touches posées après coup, les caractères de Cléopâtre et de Marc-Antoine en leur étrange complexité, mais ce léger effort même semble ensuite disparaître, et l'on n'a plus que des tableaux découpés, sans lien, les feuillets d'un album où le texte ne sert qu'à expliquer le dessin.

Avec cette magique et enivrante histoire d'Orient, dont le mirage a séduit tant de poètes tragiques, les auteurs ont trouvé moyen de bâtir un drame terne et lourd, manquant surtout de coloris, d'éclat, de lumière. On y rencontre à chaque pas des indications dont ils eussent pu tirer parti, des pierres d'attente qui n'ont rien reçu : tant d'incidents pittoresques de *la vie inimitable* racontés par

Plutarque ou Dion, et si bien faits pour l'ancien Sardou ; tant de traits de physionomies étranges et curieuses, et jusqu'à des personnages comme Kephren, l'esclave amoureux de la reine, ou le traître Thyrrœus, qu'il a laissés à l'état de vagues ébauches, et qui ne demandaient pas mieux que de prendre corps. Pas un n'a une physionomie. Ce n'est qu'un troupeau quelconque, où tous se confondent dans la même impersonnalité.

Garnier, chargé du rôle d'Antoine, a de l'énergie, avec un peu d'emphase et de dureté sans doute, mais il n'est pas banal, surtout dans les scènes de force. Sarah est Sarah : on la connaît. C'est toujours une artiste rare, mais avec des inégalités et des caprices. Le tout est de tomber sur un de ses bons jours. Je crains d'être tombé sur un mauvais, car la scène de la mort m'a laissé entièrement froid, et j'ai trouvé qu'elle abusait un peu du ton pleurard, de la mélopée chantante et surtout d'une sorte de zézaiement enfantin qui lui donne le parler mignard d'une petite pensionnaire naïve. Elle a, d'ailleurs, est-il besoin de le dire? de beaux passages dans les scènes de la séduction, du messager et de la jalousie. Mais avec elle les décorateurs, le costumier et la couleuvre elle-même auraient dû revenir saluer le public.

L'Odéon, qui semble vouloir s'approprier tout Shakespeare, nous a donné le 30 octobre une adaptation de *Roméo et Juliette* par M. Georges Lefèvre. Je n'ai point à analyser la pièce, Dieu merci : il n'en est pas de plus célèbre dans Shakespeare, ni de plus passionnée et de plus poétique; il n'en est pas non plus, entre nous, de plus extravagante et de plus décousue. Dans aucune autre les concetti et le faux goût n'abondent davantage. Que dire du coup de foudre qui frappe Roméo et Juliette en même temps à leur première rencontre? Juliette n'a pas encore quatorze ans; Roméo est amoureux fou de Rosaline, qui occupe toute sa pensée, toute son âme, toute sa vie. Leurs familles sont divisées par une haine mortelle, et il leur suffit de s'apercevoir sans même échanger un mot pour qu'ils soient à jamais l'un à l'autre. Rosaline, l'adorée, sombre si vite dans le cœur de Roméo, que son nom même est oublié, et Juliette, du premier coup, déclare à la nourrice que si ce beau cavalier est marié, un cercueil sera son lit nuptial. Immédiatement, sans transition, on saute à la scène du balcon. Quant au frère Laurent, si compatissant aux amoureux, si prompt à les unir en dépit de leurs familles, qui distribue des narcotiques aux jeunes femmes pour faire de leur tombeau un asile où elles se dérobent à la puissance paternelle et se conservent à leur époux secret, avons-nous besoin de dire que c'est un moine tout de fantaisie, à peu près comme le druide Adamas, de l'*Astrée?*

Il faudrait de la musique là-dessus. M. Francis Thomé en a fait, et même de charmante, pour la pièce de l'Odéon, mais ce n'est pas assez : toutes les scènes en devraient être baignées, pour ainsi dire. Le souvenir de la partition de Gounod nous poursuivait en écoutant la version habile et fidèle, mais laborieuse, de M. Georges Lefèvre. On sent trop que c'est une traduction. Les enjambements pénibles y sont prodigués. Elle n'a point la libre et facile allure, la légèreté lumineuse que M. Dorchain, par exemple, avait mise dans son *Conte d'avril*, et, à travers le débit des acteurs, l'oreille a souvent peine à retrouver le rythme du vers. La pièce est d'ailleurs montée avec le soin le plus respectueux; on reconnaît dans les décors, les costumes, toute la mise en scène, le même goût que dans les précédentes adaptations de Shakespeare. Sous son costume pittoresque, restitué d'après Cesare Vecellio, M[lle] Rosa Bruck est malheureusement une Juliette bien froide. M. Marquet, du moins, a de la fougue et de la chaleur, sinon de la tendresse; il a réussi surtout dans les passages de force. Parmi les autres acteurs, il faut donner une mention spéciale à M. Dumény, d'une élégante désinvolture sous le pourpoint de Mercutio, et à M. Albert Lambert, un frère Laurent d'une dignité et d'une onction parfaites.

Depuis sa réception à l'Académie, M. Henri Meilhac n'annonce l'intention ni de ralentir sa production, ni de changer sa manière. Il est resté le Marivaux du demi-monde et du monde où l'on s'amuse, le psychologue favori des *curieuses*, des comédiennes et des baronnes qui le fréquentent. *Ma cousine* est une pièce du même cru, sinon tout à fait du même tonneau que *Décoré*, et elle offre, comme beaucoup d'autres ouvrages de M. Meilhac, cette particularité caractéristique d'être une vraie et fine comédie bâtie sur un point de départ extravagant et, même en s'égarant dans la fantaisie pure, de garder les droits de l'observation.

Rien de plus fragile et, au fond, de plus absurde que l'intrigue. Figurez-vous une femme du monde, du grand monde, venant demander conseil en un cas délicat à la comédienne Riquette, et lui confier la mission de sauver son bonheur conjugal. Elle ne la connaît pas, mais Riquette n'en est pas moins sa cousine; dispensez-moi de vous expliquer comment. Riquette, qui est une bonne personne et même une femme presque vertueuse, — à sa manière, — accepte la mission : imitant la perdrix, qui détourne sur elle, pour sauver ses petits, la poursuite du chasseur, elle arrache le mari infidèle à sa passion pour la femme d'autrui, et lorsque, grâce à sa dextérité professionnelle dans le manège de la coquetterie, elle l'a rendu amoureux de sa propre personne, elle le repasse à sa femme légitime. Sur ce canevas, que je vous donne

pour ce qu'il vaut, se déroule une comédie ingénieuse, osée et piquante, avec des scènes pleines de verve, des situations drôles, plus d'une fois scabreuses, des mots spirituels et d'une gaieté irrésistible. M. Meilhac connaît bien le monde où il nous conduit, le monde des viveurs élégants et des cercles, et, chemin faisant, il crée des types comme celui de Champcourtier, l'auteur du *Piston d'Hortense*, d'une vérité si réjouissante dans sa suffisance et sa sottise, où il touche à la caricature, mais d'un trait discret et léger.

Le grand succès, dans *Ma cousine*, a été pour la pantomime intercalée au second acte, en guise de prologue à la comédie de société *le Piston d'Hortense;* et dans la pantomime, pour le pas exécuté par Mlle Réjane, la Riquette de la comédie, dont le triomphe a été complet. Ce pas a fait délirer d'enthousiasme les chroniqueurs, et même bon nombre de critiques : « Qui n'a vu Mlle Réjane, déclare M. Wolff dans le *Figaro*, esquisser un pas, genre Goulue, ignore l'effet prodigieux qu'une comédienne peut obtenir en gardant la décence dans l'excentricité. » Mais M. Wolff ici commet une erreur capitale en attribuant à la Goulue l'honneur qui doit revenir à Mlle Grille-d'Égout. La pauvre enfant, — c'est de Grille-d'Égout que je parle, — a eu d'abord bien du chagrin de se voir ainsi injustement frustrée au profit d'une camarade, mais d'une rivale; comme elle est discrète et modeste, elle n'osait réclamer : Mlle Réjane, avec la magnanimité qui caractérise les grandes âmes, s'en est chargée en écrivant au *Figaro* un billet rectificatif, et elle s'est fait un devoir de proclamer à tous ceux qui l'interrogeaient sa gratitude envers son institutrice.

La vérité est bien connue maintenant. De l'enquête sérieuse qui a été instituée sur ce point d'histoire contemporaine et des interviews auxquelles Mlle Réjane s'est soumise avec une bonne grâce parfaite, il résulte :

1° Que l'idée de l'intercalation du pas appartient tout entière et sans partage à Mlle Réjane.

2° Que M. Baron, — féru, comme on sait, d'un idéal un peu exclusif de distinction aristocratique, — s'opposa d'abord à l'idée, craignant que « la dignité du théâtre » n'en fût compromise, et que M. Meilhac lui-même hésitait. Ce fut Mlle Réjane qui fit revenir le trop dédaigneux comédien de cette aberration étrange, et une fois converti, Baron, prêcha lui-même M. Meilhac avec l'ardeur du néophyte et lui ouvrit les yeux à la lumière.

3° Que Mlle Réjane, accompagnée de Mme Pierson « et de quelques amis », se rendit alors au Moulin-Rouge pour y étudier le style de Mlle Grille-d'Égout et que, charmée de son talent, y trouvant le

mélange « de grâce, de décence et de chic » qu'elle rêvait, elle lui demanda des leçons.

4° Qu'elle l'envoya chercher *dans sa voiture*, malgré la résistance de son cocher Henri, lequel s'était permis de dire à sa maîtresse, avec la liberté d'un vieux serviteur qui a épousé l'honneur de la maison : « Madame a de jolies connaissances ! »

5° Que Henri lui-même, comme Baron, changea d'avis, en voyant la distinction de la jeune personne qu'il ramenait.

6° Que Mlle Grille-d'Égout, en effet, n'est pas du tout ce que des esprits superficiels pourraient être tentés de croire d'après la physionomie de son nom et la hauteur à laquelle elle a l'habitude de lever la jambe, qu'elle sait l'orthographe, qu'elle est très rangée et d'une moralité irréprochable, car « elle vit tranquillement dans une petite ville des environs de Paris avec un officier. » Ainsi!...

7° Que, grâce à d'heureuses dispositions naturelles, il n'a fallu à Mlle Réjane que quatre leçons pour attraper *le coup* de la jambe levée et du pied abattu, que des personnes d'esprit plus lent mettent dix ans à atteindre. Il n'est pas facile, ce fameux *coup :* il faut « le pincer » au bon endroit. Et Mlle Réjane, toute pleine de son sujet, a expliqué aux reporters le bon endroit, et comment on doit s'y prendre pour imiter Mlle Grille-d'Égout, qui se vante, avec une fierté légitime, d'avoir une danse « canaille, mais pas indécente ».

J'abrège, à regret. C'est une perle que cette interview. Et quel document psychologique! Il y a là, pour M. Meilhac, un joli sujet pour sa comédie nouvelle.

Le Théâtre-Français, qui nous avait montré, le mois précédent, le début sans grand éclat de Mlle Moreno dans la reine de *Ruy Blas*, nous a donné, ce mois-ci, le début de M. Marais dans le *Misanthrope*. C'est une grosse partie que jouait là M. Marais, car, malgré son humeur atrabilaire et bourrue, Alceste ne ressemble pas à Wladimir Danicheff ni à Michel Strogoff; aussi était-il visiblement ému. Mais, dès la fin du premier acte, la partie était gagnée. Non pas, bien entendu, qu'il soit irréprochable dans ce terrible rôle qui remplit presque entièrement les cinq actes et qui exige une telle dépense d'intelligence et de force. Il n'a pas grand air; il gesticule trop; on peut trouver aussi qu'il modernise trop son personnage, qu'il le tire trop au tragique. Il a faibli dans les actes intermédiaires, pour se relever au dernier. Mais, somme toute, et malgré des réserves nécessaires, c'est un succès. M. Marais n'a pas seulement de l'énergie et de la chaleur, il a une diction excellente; il détaille et nuance le rôle en homme qui l'a étudié à fond et qui le comprend bien. Ses qualités l'ont emporté sérieusement sur ses défauts.

La Comédie-Française ne s'est pas contentée de s'être annexé un

acteur, elle s'est annexé une pièce : *la Parisienne*, de M. Henri Becque, jouée à la Renaissance, en 1885, avec un vif succès de première représentation. *La Parisienne* était généralement considérée depuis lors comme le type idéal, comme le *canon* de la nouvelle école, celle qui doit faire triompher la vérité de la convention. On sommait en quelque sorte la Comédie-Française, qui l'avait refusée jadis, de faire amende honorable en l'incorporant à son répertoire, et elle a fini par céder, soit par conviction, soit par intimidation, soit par calcul peut-être, et pour en finir une bonne fois. En tout cas, l'épreuve a été concluante, et il est à croire qu'elle se trouve à l'abri, pour quelque temps, de trop pressantes revendications.

Elle avait fait la partie belle à M. Becque : il a choisi lui-même ses interprètes, qu'il a dressés comme il l'a voulu; il a réglé aussi la mise en scène. La curiosité du public était vivement excitée et il arrivait en dispositions excellentes. Il y avait là une chambrée comme on n'en voit qu'aux premières de Dumas et de Pailleron. On ne saurait s'en prendre raisonnablement de la chute qu'à la pièce elle-même, quoique ses partisans, dans leur désarroi, aient essayé de l'imputer aux acteurs.

L'héroïne de l'ouvrage, si l'on peut employer ce mot en parlant d'une pareille créature, est une femme mariée, mère de famille, absolument dépourvue de tout sens moral, corrompue jusqu'aux moelles, trompant froidement son mari pour le plaisir de le tromper et vivant dans l'adultère comme en son élément. Tel est le personnage que M. Becque appelle impertinemment non pas *une* Parisienne, ce qui serait déjà beaucoup, car pourquoi et en quoi une Parisienne plutôt qu'une Viennoise ou une Pétersbourgeoise? mais *la* Parisienne. Elle n'a rien, absolument rien, de ce qui passe pour les éléments essentiels du type : la grâce, l'élégance, la finesse, l'esprit, le caquetage aimable et frivole, rien, pas même la coquetterie. M. Becque a-t-il pensé que la perversité suffisait à justifier ce titre? Jolie idée que nous donnons de nous-mêmes à nos ennemis et qui permet aux moralistes berlinois de répondre à nos réclamations contre leurs jugements : « De quoi vous plaignez-vous? C'est vous qui fournissez les couleurs dont nous vous peignons et qui nous passez les verges pour vous fouetter. *Habemus confitentem reum.* » Notez qu'il est impossible d'assigner un motif à la conduite de Clotilde Du Mesnil : ce n'est ni passion, ni tempérament, ni besoin du luxe; elle agit ainsi pour rien, par pur amour de l'art, — enfin parce qu'elle est la Parisienne. Je vous défie bien, d'ailleurs, de surprendre, d'un bout à l'autre de ces trois actes, une phrase quelconque qui permette de croire à une intention satirique de l'auteur, je ne dis même pas à une idée de

moraliste, tant cette seule hypothèse serait ridicule! Ce n'est pas parce que l'art dramatique est impersonnel, car il y a pour un auteur qui le veut cent moyens de prendre parti sans exprimer sa pensée directement, et il peut mettre au moins la leçon dans les faits; c'est parce qu'il est beaucoup plus *fort* en même temps que plus conforme aux théories naturalistes de présenter crûment le vice sans prendre la peine ni de l'atténuer ni de l'expliquer.

Parmi les personnages de *la Parisienne*, pas un où la sympathie puisse se prendre, l'attention du spectateur se reposer et se rafraîchir. L'esprit ne manque pas dans ces trois actes; mais c'est un esprit amer et corrosif; un esprit sans gaieté. Le rire y vise sans cesse à être cruel, et le cynisme voulu ne recule pas devant la brutalité. La monotonie se joint à la sécheresse pour causer bien vite une impression de fatigue. Il n'y a pas ombre d'action, ni par conséquent de dénouement dans *la Parisienne*; la pièce tourne sur elle-même, les scènes recommencent dix fois. Ce malheureux Lafont, le jaloux nigaud, n'est pas seulement crispant pour Clotilde, comme l'auteur l'a voulu, il l'est aussi pour le parterre. Lorsqu'on le voit reparaître pour la dixième fois et poser derechef sa sempiternelle question : « Où allez-vous?... D'où venez-vous? » on aiderait volontiers Mme Du Mesnil à le jeter par la fenêtre.

Le principal mérite de la pièce est dans son style sobre et nerveux, semé de mots incisifs, à la Chamfort, mais déparé aussi, et souvent, par des crudités et des trivialités déplaisantes. Il est également dans la simplicité des moyens dont s'est servi l'auteur. L'œuvre n'a que cinq personnages, en y comprenant la femme de chambre et le jeune Simpson, qui paraît tout à coup au début du troisième acte, de la façon la plus inattendue, uniquement pour mettre le comble à la répulsion que nous inspire ce petit monstre de Clotilde et pour l'achever de peindre. En réalité elle n'en a que trois, et elle se passe tout entière dans la même chambre. Mais cette simplicité va jusqu'à la nudité, jusqu'au décharnement; on dirait d'une barre de fer. *La Parisienne*, en effet, par une sorte de contradiction, est une pièce à la fois tout à fait naturaliste et presque abstraite : elle n'a pas de cadre; elle se déroule dans l'espace, comme un problème de mathématiques pures, sans rien autre chose que son titre pour la fixer en un lieu ou en un temps, sans aucun incident pittoresque, ou dramatique, ou comique. M. Becque nous y donne l'abstraction du mari trompé, de l'amant jaloux et bonasse, du monstre féminin, né menteur, perfide et corrompu, de la drôlesse sans honneur et sans pudeur. Elle a des enfants, mais on ne les voit pas, on ne les entend pas. Rien ni personne ne viennent avertir le mari. On ne sent nulle

part les battements et les réactions de la vie extérieure. C'est de la quintessence de vaudeville, d'un vaudeville de Labiche ou de Paul de Kock, mais réduit à sa plus simple expression, dépouillé de sa gaieté, poussé au noir par un esprit misanthropique et pessimiste.

Les acteurs ont fait de leur mieux pour soutenir la pièce; seulement ce mieux est l'ennemi du bien; et comment s'en étonner? Il est difficile d'incarner fidèlement des personnages qui, à force d'être systématiques, arrivent à être faux. Exceptons M. Le Bargy, mais il ne paraît que dans une scène, et son rôle fût devenu insupportable en se prolongeant. M. de Féraudy est suffisant pour le mari. Mais que M. Prudhon est lourd et qu'il paraît gêné dans le rôle du piteux Lafont, et quelle idée a-t-on eue, lorsqu'on avait Mlle Marsy sous la main, de confier cette abominable rouée de Clotilde à l'ingénue par excellence, Mlle Reichenberg, qui joue avec intelligence sans doute, car elle ne saurait jouer mal, mais qui n'est point la femme du rôle!

Ce long défilé se ferme par le *Dernier amour*, que M. Georges Ohnet a tiré d'un de ses romans pour le Gymnase, et qui, pour être d'un genre aussi différent que possible de *la Parisienne* et d'une école absolument opposée, n'a pas été plus heureux.

En quelques lignes, le *dernier amour* c'est celui que la comtesse de Fontenay, arrivée au seuil de l'âge tout à fait mûr, éprouve pour son mari, quadragénaire comme elle, mais plus jeune, puisque l'homme a le privilège de rester plus longtemps jeune que le beau sexe. Elle se cramponne de toutes ses forces à cet amour pour lequel elle a jadis trahi ses devoirs, quand elle était l'épouse du vieux prince de Schwarzbourg, et qu'elle sent prêt à lui échapper. Le comte a recueilli chez lui une jeune orpheline américaine, sa cousine, d'ailleurs très riche, sous prétexte de la protéger et de mieux veiller sur ses intérêts. Naturellement, il en tombe amoureux fou; elle l'adore elle-même, et elle finit par se laisser arracher le secret de cet amour, qu'elle a longtemps enfoui, par fierté, dans le fond de son cœur. Mais elle s'en punira en partant pour ne plus revenir, et elle défend au comte de la suivre. Celui-ci, affolé, saisit un revolver, que la comtesse lui arrache des mains. Elle a surpris la conversation, elle a reconnu dans son mari cet amour effréné qu'elle éprouva naguère pour lui et que rien ne peut arrêter : elle se voit punie par l'homme à qui elle a tout sacrifié, et se dit que c'est juste, quoique très cruel. Et alors elle s'empoisonne, afin de lever l'obstacle qui sépare les deux amoureux.

Le principal défaut de la pièce est d'être bien longue et bien lente en ses développements, comme de n'offrir aucun imprévu, aucune nouveauté, ni dans le style ni dans les situations. Pas un

cri de nature, nulle verve, nulle vivacité dans le dialogue ; les personnages font des phrases de livre, d'une élégance parfois un peu banale et surannée. Chacun attend tranquillement que son interlocuteur ait fini, pour débiter sa petite tirade à son tour. On reconnaît çà et là des morceaux à effet intercalés comme des romances dans un opéra, ou comme des parcelles de métal et d'ivoire dans une marqueterie. M. Ohnet abuse des récits et du confident : non-seulement l'exposition de sa pièce se fait au premier acte sous cette forme dépourvue d'artifice, mais elle recommence à l'acte suivant. Il y a là surtout un vieux diplomate, cumulant l'emploi d'Arbate avec celui de Théramène, jouant même, au besoin, le rôle du chœur antique, qui se trouve toujours à point nommé pour faire ou pour recevoir la confidence nécessaire, pour émettre des réflexions n'ayant qu'un rapport lointain avec celles de M. de Talleyrand. C'est encore lui qui, au dénouement, lorsque la comtesse expire en disant à son mari : « Ne désespère pas; il reste un ange pour te consoler », et lorsque celui-ci s'écrie, suivant les traditions : « Ah! misérable, je l'ai tuée! je ne lui survivrai pas », conclut d'un ton paterne : « Il faut vivre, Armand; *elle* l'a ordonné! »

J'ai dit largement les défauts de *Dernier amour*. Mais le principal est d'appartenir à un genre démodé maintenant, au moins parmi les lettrés, car, s'ils abandonnaient le public à lui-même, celui-ci ne demanderait pas mieux que de s'y laisser prendre. La preuve, c'est qu'il achète toujours les romans de M. Ohnet à soixante ou quatre-vingts éditions, et je crois bien que, sans le petit groupe dédaigneux et blasé des premières, qui affectait de ricaner aux endroits pathétiques, les spectateurs du Gymnase auraient goûté cette pièce écrite avec soin, — avec trop de soin, — très étudiée, où rien n'est donné au hasard, et dont les diverses parties sont agencées avec un art qui n'a que le tort d'être un peu trop visible et laborieux, pour arriver aux situations pathétiques des deux derniers actes, — rendues vigoureusement par M. Raphaël Duflos, Mmes Sizos et Tessandier. M. Ohnet ressemble à un compositeur qui ferait jouer aujourd'hui un opéra dans le genre de Donizetti : il aurait beau y mettre tout le talent du monde, ceux qui mènent la mode, et les moutons de Panurge qui les suivent, n'en conviendraient jamais. On lui fait payer l'excès de faveur dont on le combla jadis, et ce sont en grande partie les mêmes qui ne voyaient pas autrefois ses défauts et qui ne veulent pas voir maintenant ses qualités réelles. Comme l'héroïne de son drame, M. George Ohnet est puni, du moins au théâtre, par les hommes pour qui il a péché.

Victor Fournel.

LES FAITS ÉCONOMIQUES

ET LE MOUVEMENT SOCIAL

LE CAPITAL, LA SPÉCULATION ET LA FINANCE AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

I. Le Socialisme et la question de la légitimité de la richesse. — II. Les prétendues injustices historiques. — III. L'accroissement de la richesse et l'augmentation des populations en ce siècle. — IV. Le *Capitalisme* moderne. L'accroissement de valeur de la propriété rurale et de la propriété urbaine. — V. La *production capitalistique* dans l'industrie manufacturière et commerciale. — VI. La genèse de la formation du capital selon Karl Marx et selon la réalité des faits. — VII. Le capital mobile ou l'argent. — VIII. La perpétuité du capital : controverses anciennes et modernes. — IX. Le développement contemporain du commerce et de l'industrie par l'emploi du crédit. — X. Le marché universel de l'argent et la haute banque. — XI. La solidarité des marchés financiers.

I. — D'après les économistes, la richesse se forme peu à peu par l'occupation des territoires nouveaux, par le défrichement du sol, par l'invention scientifique, par l'épargne des producteurs, qui, au lieu de consommer tous les produits dont ils ont la disposition, en emploient une partie à constituer des capitaux et à accroître la puissance de l'industrie. Les riches d'aujourd'hui sont les fils et les petits-fils des travailleurs d'hier, et c'est au nom même des droits du travail qu'on doit revendiquer la protection de la loi pour leur propriété.

A ce tableau les socialistes reprochent d'être une conception idéale et *a priori*. Dans le passé la richesse s'est constituée surtout par la conquête, par la spoliation violente ou par une législation de classes qui transportait à des privilégiés le produit des sueurs du peuple. Dans le présent, ajoutent-ils, les travailleurs continuent à être spoliés des fruits de leur travail dans des proportions plus grandes encore par les exploitations du capital, par les accaparements et les spéculations qui se produisent sur les marchés et sur les bourses, par les razzias que la haute banque opère périodiquement aux dépens des petits et des moyens. Ces faits ne condamnent-ils pas l'ordre écono-

mique dans lequel de telles spoliations sont possibles, et l'ordre juridique qui les laisse impunies, ou même les protège, au nom du respect des contrats?

Portée sur ce terrain, l'attaque socialiste est de nature à troubler bien des esprits; car il y a un fond de vérité dans ces allégations, quelque exagérées qu'elles soient et quelques conséquences abusives qu'on en déduise. Des doutes historiques sur la légitimité de la propriété foncière telle qu'elle existe actuellement en Irlande, en Écosse, en Angleterre se sont répandus même en dehors des cercles révolutionnaires et sont pour beaucoup dans l'agitation agraire de ces pays. En Allemagne, c'est au nom de la réparation des injustices historiques que les socialistes d'État de toute nuance, depuis les professeurs hégéliens jusqu'aux socialistes chrétiens, demandent à l'État de réajuster à nouveau les rapports économiques. A leur tour, les agrariens, les féodaux, visés par les socialistes comme les spoliateurs d'autrefois, s'unissent à eux pour réclamer l'expropriation du *capitalisme moderne*, expression vague et élastique par laquelle on comprend aussi bien les grands industriels que les *hauts barons de la finance*.

Quelque différente que soit la constitution de la société en France, des préoccupations analogues commencent à se répandre. Depuis un demi-siècle les sociétés anonymes permettent de commettre aux dépens du public des exactions beaucoup plus considérables et beaucoup moins dangereuses pour leurs auteurs que celles qui, dans le moyen âge primitif, avaient fait qualifier certains barons d'*excoriatores rusticorum*. Les opérations de bourse sur les valeurs mobilières vont toujours en élargissant leur cercle et portent souvent, par le contre-coup des crises qu'elles provoquent, la perturbation dans le commerce, dans l'industrie, voire dans l'agriculture.

Les spéculations gigantesques sur les marchandises de première nécessité, les grandes concentrations industrielles, *corners* et *trusts*, ne sont plus propres à l'Amérique. Les catastrophes successives de l'*Union générale*, du *Panama*, du *Comptoir d'escompte*, de la *Société des métaux*, ont frappé d'autant plus vivement les imaginations populaires qu'elles ont atteint plus d'intérêts.

Les livres de M. Drumont sont venus à leur heure; leur succès est le résultat de l'état d'esprit des lecteurs plus encore que la verve de l'auteur. Le mot de *juiverie* est sur toutes les lèvres, et la défaveur qu'il exprime vise beaucoup plus les choses, depuis la Bourse jusqu'aux grands magasins, que les hommes; car les haines de l'antisémitisme n'ont pas eu de prise, jusqu'à présent, sur le caractère facile et l'esprit léger des Français. Un penseur distingué nous écrivait, à propos d'un livre où nous parlions de *l'ordre économique naturel* :

« Un système qui a permis à Rothschild d'être ce qu'il est dans la société européenne n'est pas ce qu'il doit être. » De son côté, M. Winterer, dans un récent ouvrage, se demande si ce n'a pas été « une faute sociale que d'avoir permis au capital, à l'argent, de se donner le rôle prépondérant qu'il joue aujourd'hui, rôle qui ne lui est dû à aucun titre [1]. » Malheureusement, l'éminent écrivain ne définit pas ce qu'il entend par *capital*, par *argent*.

C'est au milieu de ces idées flottantes que nous voudrions essayer de porter un peu d'ordre et de lumière. Aussi bien, le développement des opérations de Bourse, le rôle joué dans l'équilibre général des affaires par les capitaux mobiles, les marchés à terme sur les marchandises, avec toutes les combinaisons qu'ils comportent, les concentrations de forces industrielles, sont des faits relativement récents, et en relation avec un état nouveau du monde. Ils soulèvent de redoutables questions au point de vue moral et économique.

II. — Nous serons très bref sur les injustices du passé, car elles n'ont aucune importance pratique réelle. Sans doute, dans les sociétés primitives où la guerre régnait en permanence, les hommes énergiques aimaient mieux conquérir que travailler. Ce fut souvent l'origine de la propriété foncière : un domaine éminent, au profit de la race dominante, s'établissait par-dessus les possessions des classes laborieuses qui se constituaient par le travail et les autres modes d'activité industrieuse que l'économie politique observe. La république romaine a vu, dans les trois derniers siècles de son existence, s'élever la puissance de ces grandes sociétés de publicains qui achetaient le Sénat et le Forum et rançonnaient les provinces [2]. Mais, depuis que le christianisme a eu pris définitivement l'empire de la société, ces violences et ces exploitations de l'homme par l'homme ont été singulièrement adoucies; le droit de conquête ne s'est plus appliqué qu'au pouvoir politique : il a respecté les biens des particuliers.

[1] *Le Socialisme international : coup d'œil sur le mouvement socialiste de* 1885 *à* 1890. Paris, Lecoffre. In-12. Cet ouvrage, plein de faits et de documents, devrait être entre les mains de tous les hommes politiques.

[2] Voy. le livre curieux de M. A. Deloume : *les Manieurs d'Argent à Rome* (Thorin, 1890. 1 vol. in-8°). Le savant secrétaire perpétuel de l'Académie de législation de Toulouse établit que ces puissantes sociétés, qui affermaient les impôts, le domaine et les grands travaux publics, étaient organisées sous la forme de commandites par actions. Il fait judicieusement remarquer que leur puissance devint d'autant plus écrasante qu'elles jouissaient d'une situation absolument privilégiée. La liberté d'association et le droit de constituer des sociétés de capitaux survivant à la personne des associés n'existaient pas dans le droit romain. Les particuliers n'avaient d'autre emploi, pour leurs capitaux, que l'usure privée ou l'achat de parts dans les sociétés des publicai

Les derniers progrès du droit des gens ont fait disparaître la mise au pillage des villes prises d'assaut et assuré le respect des propriétés privées sur mer. L'invasion des Hongrois à l'est, celle des Normands à l'occident, au dixième siècle, marquent la fin des migrations des peuples et des expropriations en masse des vaincus. La possession des fiefs resta seule, pendant le moyen âge, soumise à des causes de révocation pour félonie et refus de service; mais les dépossessions des seigneurs normands, au quinzième siècle, suivant que la France ou l'Angleterre triomphait, sont les dernières applications du droit féodal, de quelque importance, qui se soient produites chez nous. Depuis cette époque, la propriété des fiefs acquit une stabilité égale à celle des autres genres de propriété, en sorte qu'elle leur était complètement assimilée.

Augustin Thierry, sous la Restauration, mettait son talent au service des pires inventions de l'esprit de parti, en prétendant que les ouvriers et les paysans d'aujourd'hui sont les descendants des serfs du moyen âge, tandis que les classes supérieures représenteraient les conquérants! Depuis le dixième siècle, en France, en Angleterre et en Allemagne, le fond de la noblesse, à l'exception d'un très petit nombre de familles historiques, a été complètement renouvelé au moins trois fois. Par quels procédés cette transformation s'opérait, on peut en avoir une idée dans le travail si intéressant sur l'*avènement des nouvelles couches sociales dans l'ancien régime*, que le baron de Verneilh publiait dans le *Correspondant*, il y a dix ans.

La bourgeoisie se renouvelle encore plus rapidement. La principale cause en est dans le mélange des sangs, qui s'opère incessamment depuis que le christianisme a aboli les obstacles au mariage fondés sur les différences de naissance et établi au contraire des prohibitions pour cause de parenté. En remontant au 4e degré, chaque individu vivant aujourd'hui a 16 ascendants; au 5e, 32; au 6e, 64; au 10e, 1024; au 12e, 4096, ce qui nous reporte au seizième siècle! En comptant seulement trois générations par siècle, pour les femmes comme pour les hommes (et l'on reste ainsi au-dessous de la vérité), il est d'une certitude mathématique que chacun de nous compte plus de seize millions d'aïeux vivant au douzième siècle. Une telle puissance de fusion des races annule toutes les recherches de parité de condition dans les alliances. Platon pouvait déjà dire : « Pas de roi qui n'ait des esclaves pour aïeux; pas d'esclave qui, pour aïeux, ne puisse compter des rois », et le savant écrivain auquel nous empruntons cette démonstration peut affirmer, sans contradiction possible, que tous les Français descendent de Charlemagne[1]! La prescription est donc dans son

[1] *Etude sur le principe aristocratique*, par G. Le Hardy. Caen, 1872.

essence de droit naturel, et c'est à bon droit que les moralistes estiment qu'une possession séculaire vaut titre; car, au bout de ce temps, le mélange des races, s'il n'est pas accompli, est bien avancé.

Celui des fortunes se fait encore plus rapidement. En France, chaque immeuble change de mains tous les dix-neuf ans en moyenne, savoir : tous les quarante ans par aliénation à titre onéreux, tous les trente-cinq ans par succession. Le mouvement de circulation était sans doute moins rapide dans l'ancien régime; cependant il existait aussi en France, où la législation admettait le libre commerce de la terre. Les substitutions n'y ont jamais eu la même importance qu'en Angleterre et en Allemagne. Ce sont ces institutions artificielles qui rendent encore vivant aujourd'hui, de l'autre côté du détroit, le souvenir des spoliations résultant des guerres ou de l'abus de la législation de classes, telles que l'expropriation des crofters des Highlands après la défaite des Stuarts, en 1746, la conquête de Cromwell en Irlande, les usurpations des biens communaux et les *inclosures* du temps de la reine Elisabeth.

Grâce à Dieu, notre histoire ne présente aucun de ces crimes. Bien plus, sous la direction de la dynastie capétienne, les légistes ont constamment tendu à transformer en *propriété utile* les tenures des paysans, en réservant seulement aux seigneurs des droits plus honorifiques que lucratifs, en sorte que, avant 1789, une grande partie du sol arable appartenait aux cultivateurs sous les noms de bail à rente foncière, de censive, d'albergement et autres titres variant selon les localités, seulement dans le détail. Au lieu de favoriser les propriétaires par des droits sur les subsistances, comme en Angleterre depuis Charles Ier, la politique royale cherchait, au milieu de toutes les erreurs de la réglementation, à faire prévaloir l'intérêt du consommateur. Loin d'être des spoliateurs, le clergé, la noblesse, la haute bourgeoisie, ont été dépouillés de leurs biens par les confiscations révolutionnaires. Les pensions considérables attribuées, dans les derniers règnes, à la noblesse de cour, étaient un des abus les plus saillants de l'ancien régime, et l'on comprend que l'opinion ait fini par en être vivement irritée; mais, comparées à l'ensemble de la production nationale, ces pensions n'entraînaient qu'un prélèvement insignifiant. Les pots-de-vin modernes, perçus à l'abri de la responsabilité ministérielle sur les fournitures et les concessions administratives, sont beaucoup plus importants; seulement la comptabilité publique ne les relève pas. Ce n'est donc pas chez nous que le socialisme peut se présenter comme le vengeur des droits historiques violés.

III. — La somme des richesses inventoriées s'est évidemment accrue considérablement dans ce siècle-ci, et, quoi qu'on puisse penser des

procédés des statisticiens qui évaluent, par exemple, la richesse de la France à 200 milliards de francs, celle de l'Angleterre à 218, celle de l'Allemagne à 158, celle de l'Europe entière à 1000 milliards, celle des États-Unis à 350, la richesse est certainement beaucoup plus grande de notre temps qu'il y a cent et deux cents ans. Quoique inégalement réparti, cet accroissement n'a nullement empiré la condition des classes qui doivent demander leur subsistance journalière au travail manuel. La richesse des uns n'est point la cause de la pauvreté des autres, toutes les fois qu'elle n'est pas le résultat de la spoliation violente, de l'extorsion frauduleuse ou d'une faveur injuste de la législation. A être prolétaire, il vaut beaucoup mieux l'être dans une société riche et dense que dans un milieu pauvre et dépourvu. Les emplois du travail sont plus réguliers et les salaires plus élevés. L'état d'équilibre d'une population agricole assez nombreuse pour avoir la commodité des arts essentiels tout en ayant assez de terre pour occuper tous ses membres sans sacrifier les jouissances dues à l'abondance des productions spontanées du sol, cet heureux état n'est dans l'histoire qu'un point heureux où il est impossible de s'arrêter : la grande loi providentielle des générations humaines le fait bien vite dépasser. C'est grâce à ses énormes accumulations de capitaux que la Grande-Bretagne peut, en 1890, nourrir 34 millions d'habitants, tandis qu'elle n'en avait pas 5 millions au commencement du dix-septième siècle. En outre, l'observation des faits contemporains montre que partout où règnent la justice et la liberté économique, les familles de condition moyenne, celles qui possèdent au moins un embryon de patrimoine, tendent à se multiplier entre le petit nombre des riches et la grande masse des prolétaires ; or c'est par l'ascension d'une élite parmi ces derniers bien plus que par l'abaissement des premiers que ces classes nouvelles s'élèvent.

Ce sont là des notions élémentaires qu'il ne faut jamais perdre de vue quand on parle de *capitalisme*, de *société capitalistique*. Il y a plus de capitaux aujourd'hui qu'autrefois et c'est un grand bien en soi : mais tout dépend de l'usage qui en est fait; en d'autres termes il peut y avoir et il y a malheureusement de mauvais riches, il n'y a point de mauvaises richesses.

IV. — Dans cet énorme accroissement des valeurs inventoriées il faut évidemment tenir compte de la hausse dans l'évaluation qui correspond à la diminution du pouvoir d'acquisition des métaux précieux. Tous les prix ayant monté, — les produits comme les salaires, — naturellement les capitaux sont exprimés par des chiffres supérieurs : c'est une rectification que chacun comprend. Il n'y en a pas moins une augmentation réelle dans la quantité des capitaux. Cette

augmentation se répartit très inégalement sur la propriété rurale, sur la propriété urbaine et sur les capitaux employés dans l'industrie et le commerce sous la forme d'outillage ou de fonds de roulement.

L'administration des contributions, en 1879, a donné à la propriété non bâtie une évaluation qui aurait constitué sur celle de 1851 un accroissement de 43,50 pour 100. Cette évaluation inspirée par un but fiscal a été contestée et doit être évidemment réduite; mais une augmentation sensible entre 1851 et 1879 s'explique très bien par la baisse du pouvoir de l'argent et par les énormes incorporations de capitaux qui ont été faites dans notre sol. La plus-value des terres résultant de l'accroissement de la population que les premiers économistes Malthus et Ricardo appelaient la *rente*, que le socialiste californien Henri George stigmatise sous le nom d'*unearned increment*, est un phénomène qui tend à se produire sous l'action des forces économiques; mais dans notre Europe occidentale il a été neutralisé absolument, d'abord par la hausse de la main-d'œuvre agricole, puis par la concurrence des pays nouveaux qui, à partir de 1875, a ramené le prix de tous les produits du sol fort en arrière et, par conséquent, a fait baisser la valeur vénale des terres de 20 à 33 pour 100, suivant les localités. C'est le résultat d'une autre loi économique, celle de la dépréciation des capitaux anciennement engagés. En réalité, la propriété rurale subit plus directement qu'aucune autre le contre-coup de tous les phénomènes généraux qui soulèvent ou abaissent la fortune du pays. Actuellement le revenu des terres en France, comme dans toute l'Europe, est, dans l'ensemble, fort au-dessous de l'intérêt normal des capitaux qui y ont été irrévocablement engagés, comme constructions, défrichements, amendements, routes.

La plus-value de la propriété urbaine dans les grandes villes est un fait que tout le monde est à même de constater. Au point de vue général, il peut bien être contre-balancé et largement par la dépréciation des maisons dans les villes de second et de troisième ordre. D'énormes capitaux consacrés dans les siècles précédents à la construction y sont réduits à rien. Là où la plus-value se produit, elle est due à l'amélioration des conditions de l'habitation des classes aisées, mais surtout à l'élévation des loyers; dans ce dernier cas, la richesse des uns a bien pour cause la charge imposée aux autres. Il n'y a toutefois à cela

[1] En 1851, l'administration avait évalué le revenu net des 49 325 514 hectares imposables à 1 905 722 436 francs, ce qui, à un taux de capitalisation de 2,99 0/0, donnait une valeur vénale de 63 696 466 000 francs. En 1879, 50 035 259 hectares imposables auraient donné un revenu net de 2 645 505 565 francs, ce qui, à un taux de capitalisation de 2,89 0/0, ferait une valeur vénale de 91 583 966 075 francs.

aucune injustice; car le nombre des gens qui veulent vivre dans les capitales dépassant celui des logements, le seul moyen d'arriver à l'équilibre est de les attribuer à ceux qui en offrent le meilleur prix [1]. Pour les ouvriers, cette charge est en partie compensée par l'élévation des salaires. Il n'en reste pas moins vrai qu'un des points faibles de la civilisation du dix-neuvième siècle est la concentration inouïe jusque-là des populations dans les villes. Il faut remonter de vingt siècles en arrière, jusqu'à Babylone, à Alexandrie, à Rome, pour retrouver une pareille prédominance de la vie urbaine. De toutes les complications qu'elle fait naître une des plus graves est certainement celle du logement de l'ouvrier. C'est une des grandes causes du paupérisme.

V. — Ce que visent surtout les récriminations contre la *production capitalistique* et la *féodalité industrielle*, c'est la part prélevée sur les produits des mines et des manufactures par les entrepreneurs et les capitalistes. Ici les *laudatores temporis acti* s'unissent aux collectivistes pour célébrer le temps où l'ouvrier n'avait point de tribut à payer au capital, où, au lieu de dépendre de la machine, il avait un salaire équivalent au prix du produit et réalisait ainsi sans luttes la fameuse théorie du *produit intégral au travailleur*. Si l'on va au fond des choses, on voit qu'à toutes les époques le capital a affirmé l'importance de son rôle par la part qu'il a prélevée sur les produits auxquels il avait concouru. C'est dans le métayage romain la moitié des fruits recueillie par le propriétaire du *fundus instructus*; dans les pays celtiques et germaniques la moitié du croît du troupeau perçue par celui qui a donné des vaches en cheptel, — dans la société irlandaise primitive toute la hiérarchie sociale découle de ces rapports; — c'est dans les coutumes les plus anciennes de la pêche la part du poisson attribuée à la barque et aux filets; c'est au moyen âge la société commerciale où l'un apporte son industrie, l'autre sa marchandise et où l'on partage le gain par moitié.

Dans les métiers, il est vrai, quand l'outillage consistait uniquement en quelques outils dont l'artisan pouvait être facilement propriétaire, l'intérêt et l'entretien de ce capital rudimentaire se confondaient avec le salaire du travailleur et réalisaient l'équation chère aux économistes de sentiment. Ils peuvent retrouver encore de nos jours cet état de choses dans l'industrie des peintres en bâtiment. Dans un mètre de

[1] Il faut tenir compte de ce que la propriété bâtie dans ces villes-là change très rapidement de mains, en sorte que cette plus-value est loin de se retrouver toute entière dans les mains des propriétaires actuels. Elle est entrée dans la circulation générale des valeurs. Combien peu de maisons, à Paris, appartiennent depuis un siècle à la même famille!

peinture la main-d'œuvre entre pour 95 0/0; le capital — un pinceau, un peu de couleur et un pot de colle — représente tout au plus 5 0/0. Transportez-vous au contraire dans une de nos grandes usines et vous verrez combien est important le rôle joué par les machines, par la direction technique, par les combinaisons des approvisionnements et des débouchés; la main-d'œuvre ne contribue au produit que pour une proportion bien moindre; par conséquent la valeur intégrale du produit ne pourra revenir aux ouvriers. La majeure partie du prix de la locomotive montée au Creusot ou du canon fondu aux Aciéries de la marine devra rémunérer et reconstituer le capital.

Voilà en deux mots l'explication de ce mirage mathématique d'après lequel le tant pour cent, la proportion prélevée par les salaires sur les produits industriels va en diminuant plus l'outillage se développe. L'essentiel est que la quantité des salaires distribués et la quotité du salaire de chaque ouvrier s'élèvent, et c'est ce qui arrive, comme le prouvent les millions d'êtres humains qui vivent en Europe du travail des mines, des usines, des manufactures, sans que le total des individus vivant de l'agriculture ait beaucoup diminué dans l'ensemble. Un forgeron qui, en ayant seulement 33 pour 100 du produit, gagne 4 francs par jour n'est-il pas dans une meilleure situation que le barbouilleur qui touche l'intégralité du produit, soit 3 francs?

Non seulement la production est en raison de la somme des capitaux qui y a été engagée, mais l'ouvrier bénéficie sur sa part de leur collaboration, et c'est pourquoi il est proportionnellement mieux payé dans les industries les plus productrices.

VI. — Selon Karl Marx, le capital se constitue au moyen de l'absorption continue d'une partie de la force des travailleurs par les entrepreneurs d'industrie. Un ouvrier, dit-il, produit en six heures l'équivalent de son entretien; l'industriel le fait travailler douze heures et ne lui donne qu'un salaire réduit à cet entretien : donc, le produit de six heures de travail va à l'industriel qui transforme en capital cette plus-value et la multiplie indéfiniment selon la formule de l'intérêt composé [1].

Tout est, dans ce sophisme, arrangé à plaisir pour exaspérer l'ouvrier : douze heures de travail; six pour lui, six pour le patron.

Est-ce la réalité des faits? Voyez plutôt comment se répartissent les bénéfices entre le capital et le travail dans l'industrie des mines, où les constatations statistiques sont fort exactes.

En 1888, dans une année assez prospère, toutes les houillères françaises ont gagné 33 362 109 francs (dividendes et réserves) ce qui fait ressortir le bénéfice moyen du capital à 1 fr. 47 par tonne, tandis

[1] Karl Marx, *le Capital*, traduction entièrement révisée par l'auteur. Paris, 1872, Maurice Lachâtre. In-4°, pp. 73-74, 82-84, 254 et suiv.

que le salaire de l'ouvrier a été de 5 fr. 04 par tonne. Partagée entre les 104 959 mineurs, cette somme leur eut donné un salaire supplémentaire de 318 francs par an, soit sur 292 journées de travail une augmentation de 1 fr. 09, ce qui eût élevé le salaire de l'ensemble des mineurs de 3 fr. 89 à 4 fr. 98, soit de 21 pour 100. Mais dans cette moyenne on réunit les 127 mines en perte aux 166 mines qui étaient en gain, et le salaire moyen de l'ouvrier est fortement relevé au-dessus de cette moyenne par les subventions de toute sorte que les compagnies faisant des bénéfices attribuent à leurs ouvriers.

Puis dans les prélèvements faits par le capital sur le produit des mines sont compris non seulement les dividendes, mais encore les réserves affectées aux travaux d'avenir destinés à permettre de continuer l'exploitation pendant les années mauvaises. Si l'on compare seulement les dividendes touchés par les actionnaires et les salaires, le résultat est bien plus saillant.

En 1881, les 20 701 ouvriers des houillères du département du Nord ont reçu en salaires 20 529 406 francs et les actionnaires 2 751 914 francs. La journée moyenne de chaque ouvrier, en réunissant ensemble toutes les catégories d'ouvriers, ressort à 3 fr. 306. Les dividendes perçus par les actionnaires ne grèvent chaque journée que de 0 fr. 443, soit de la valeur d'une heure un quart de travail, moyennant quoi ils ont l'usage de l'énorme outillage, des travaux de fonds, de toute la direction technique, qui font la productivité de ces grandes entreprises. Prenons une exploitation particulièrement prospère — c'est toujours dans celles-là que le salaire est proportionnellement le plus haut — les mines d'Anzin; en 1884, les actionnaires ont touché 1 200 000 francs de dividendes pour un personnel de 14 000 ouvriers, ce qui réduit le prélèvement sur chaque journée d'ouvrier à 0 fr. 28, soit la valeur de trois quarts d'heure de travail. Nous voilà bien loin des *six heures* où se trouve, d'après Karl Marx, le fameux secret de l'accumulation capitalistique.

Veut-on savoir ce que rendent les chemins de fer français d'intérêt général dans leur ensemble? 4 pour 100 seulement du capital engagé et 5 pour 100 si l'on déduit les subventions de l'Etat du chiffre total de 12 milliards trois quarts que la constitution du réseau avait coûté à la fin de 1885 [2]. Les capitaux employés à la construction des chemins de fer anglais n'obtiennent également pas plus de 4 pour 100, année moyenne.

Il n'en va pas autrement en Allemagne. D'un travail très minutieux fait par M. Van den Borght sur 243-254 établissements industriels existant pendant les cinq années 1881 à 1885, les quatre cinquièmes

[1] De Foville, *la France économique*, 2e édition, p. 313.

seulement ont fait des bénéfices et ont distribué des dividendes, qui, sur l'ensemble de leur capital sont montés à 3,44 pour 100 en 1881, à 4,22 pour 100 en 1882, à 5,01 pour 100 en 1883, à 4,80 pour 100 en 1884, à 4,37 pour 100 en 1885 [1].

Les bénéfices industriels, sous le régime de la production en grand et de la machine, loin de *sucer comme un vampire le travail vivant*, ainsi que le prétend Karl Marx, sont donc si peu élevés, qu'à eux seuls ils ne fourniraient pas un aliment suffisant à la formation continue des capitaux qui se produit à notre époque. Une grande partie de ces capitaux sont formés par les économies que réalisent sur leurs salaires les ouvriers, les employés, les artisans, les domestiques, les gens voués aux professions libérales, qui sont eux aussi des salariés. En un mot, le capital moderne est constitué en grande partie par ces classes moyennes dont nous parlons plus haut.

Assurément il y a des chemins de fer, des filatures, des mines qui donnent de gros dividendes à leurs actionnaires. Dans le tableau relatif aux 254 sociétés anonymes allemandes que nous avons sous les yeux, 25 environ ont distribué un dividende supérieur à 10 pour 100 et une soixantaine ont varié entre le 5 et le 10 pour 100; mais par compensation, 76 établissements ont distribué moins de 1 pour 100, 25 moins de 2 pour 100, et 50 rien du tout.

Il faut bien qu'il y ait des chances favorables dans l'industrie pour que des capitalistes consentent à courir les chances contraires. S'il n'y avait que des pertes ou seulement des profits aussi peu élevés que ceux que nous venons de rappeler, il ne se constituerait pas de nouveaux capitaux pour remplacer ceux qui périssent dans la lutte industrielle, et ils sont nombreux.

Dans l'industrie sidérurgique, en France notamment, beaucoup de grands établissements ont dû successivement réduire leur capital : ce qui signifie que le capital s'est détruit en partie en se transformant en salaires [2].

En Belgique, de 1876 à 1884, l'ensemble des charbonnages a donné

[1] Analysé par M. Maurice Block, dans *l'Economiste français* du 19 mars 1887.

[2] La compagnie de Châtillon et Commentry, après avoir débuté avec un capital de 25 millions, a dû, en deux fois, le réduire à 6 250 000 francs; puis elle a fait un nouvel appel de fonds, sous forme d'actions, pour le reporter à 12 500 000 francs.

La compagnie de Commentry-Fourchambault a dû aussi, en 1889, réduire son capital de 25 millions à 12 500 000 francs.

Dans les premiers mois de cette année-ci, la compagnie de Montataire a réduit son capital primitif de 3 millions à 1 million; puis elle a fait un nouvel appel de fonds, sous forme d'actions, pour 2 865 000 francs, ce qui, proportionnellement, diminue encore les bénéfices du capital primitif.

Nous pourrions multiplier les exemples de ce genre.

les résultats suivants : la moitié des exploitations a été en déficit de 73 471 000 francs et l'autre moitié en bénéfice de 92 875 000 francs, de sorte que, en faisant le départ des profits et des pertes, les charbonnages belges ont produit pendant ces huit années seulement 19 millions de francs. Dans l'année 1884 le *produit brut* des mines s'est réparti de telle sorte que les ouvriers ont eu à titre de salaires 56,7 pour 100, et le capital à titre de dividende seulement 1,2 pour 100. Le reste a été absorbé par les frais généraux, impôts, employés divers, achats et renouvellement d'outillage, travaux d'avenir, c'est-à-dire par l'ensemble des prélèvements nécessaires pour maintenir le capital et l'empêcher de disparaître. Si l'on avait réparti entre tous les ouvriers la part du capital, celui-ci renonçant à toute rémunération, on n'aurait augmenté que de 20 francs le salaire annuel de l'ouvrier soit de 7 centimes de plus par jour de travail.

En 1888 encore, sur 257 charbonnages belges, il n'y a eu que 91 en bénéfices, 42 ont été en perte et 124 sont abandonnés ou inexploités. L'ensemble des dividendes comparés à l'ensemble des capitaux engagés dans les houillères ne représente que 1,5 pour 100!

En France, en 1888, pour 226 mines de houille, de fer et autres minerais, qui ont donné 41 360 461 francs de bénéfices imposés (c'est-à-dire les dividendes et les réserves) [1], 201 mines ont été en perte et ont laissé un déficit de 5 523 606 francs. Dans l'ensemble le capital engagé dans les mines n'a produit que 4 pour 100. Or notez bien que 1888 a été une année de reprise pour l'industrie.

Ce sont ces espérances de reprise qui entraînent bien des établissements à continuer parfois pendant des années une production à perte. A-t-on bien réfléchi à ce que signifie, pour un industriel, produire à perte? C'est produire dans des conditions telles, qu'il n'y a point de dividendes, mais que l'outillage est entretenu et reste intact pour une époque plus favorable, tandis que la liquidation ou l'arrêt absolu de la production entraînerait sa destruction totale. Ce calcul est souvent trompé par l'évènement, et bien des établissements finissent par liquider après avoir dévoré leur capital en quelques années. En attendant, ce capital a été employé en salaires, et c'est lui qui, en se consumant, a nourri les travailleurs. C'est l'hypothèse de Karl Marx complètement renversée.

Ces cas-là se produisent fréquemment dans la grande industrie, précisément à cause de l'importance de son outillage, que l'inaction détériorerait irrémédiablement. Le chômage absolu y est très rare. On se borne, dans les temps de dépression, à réduire le personnel en

[1] *L'industrie des mines en France et à l'étranger*, par M. Henry Couriot. Paris, 1890, pp. 14, 34, 36.

éliminant les ouvriers nomades ou à travailler à demi-temps. N'est-il pas frappant de voir qu'après le désastre de la Société des Métaux toutes ses usines continuent à fonctionner pour le compte de la liquidation? L'ouvrier n'a pas ressenti le contre-coup de cette catastrophe [1]. Dans la petite industrie, au contraire, là surtout où l'ouvrier travaille à son compte et est propriétaire de son métier, les chômages sont instantanés, les fabricants cessant de distribuer le travail dès que les commandes s'arrêtent. C'est là un fait que l'on peut vérifier dans la région lyonnaise et dans beaucoup d'industries parisiennes organisées sur la base de la fabrique collective.

Les inconvénients de l'agglomération des ouvriers dans le régime de la grande industrie sont donc contre-balancés par des avantages incontestables, et, ici encore, la part prépondérante prise par le capital dans la production est, *en soi*, favorable au travail.

Remarquez bien que l'organisation des industries en sociétés anonymes permet seule ces longues périodes de travail à perte. Il faut pour cela que les risques et que les capitaux soient dispersés entre de nombreuses mains. Quelle famille, si riche fût-elle, pourrait supporter pendant plusieurs années la privation de tout revenu? Tous les faits que nous avons cités plus haut tendent à prouver que les profits moyens du capital sont moindres dans les sociétés anonymes que dans les autres genres d'entreprise. Le grand et bienfaisant phénomène de la baisse du taux de l'intérêt, qui domine tout l'ordre économique, s'y fait sentir plus tôt et plus immédiatement qu'ailleurs.

VII. — Le *capitalisme*, sous sa forme industrielle, c'est-à-dire le développement des capitaux-outillage, ce que l'on appelle dans le langage technique le *capital fixe*, est évidemment un bienfait pour l'ensemble de la société et la classe ouvrière en profite directement.

Mais le capital se manifeste aussi sous une autre forme : celle du capital circulant, qui se renouvelle incessamment dans le *processus* de la production, et est reconstitué intégralement par chaque série de produits. Dans leur essence, les capitaux circulants consistent en matières premières et en subsistances pour les travailleurs pendant le temps que dure la production; ce sont ces énormes approvisionnements qui existent aujourd'hui sur tous les points du monde, dans les grands marchés, et que la facilité des communications permet de porter à peu de frais là où ils se vendront le mieux, parce qu'ils auront le plus d'effet utile. En effet, de notre temps, fait

[1] Même à Terrenoire le travail des mines et des forges n'a pas cessé après la faillite de la compagnie en 1887. Les ouvriers auraient peu souffert si la compagnie n'eût commis la faute insigne de confondre dans son fonds de roulement le capital des caisses de secours et de pension.

plein de conséquences, l'approvisionnement est presque toujours supérieur à la consommation. Mais comme, avec de l'or et de l'argent, on peut se procurer matières premières et subsistances au moment précis où l'on en a besoin, le capital circulant est représenté pratiquement par la monnaie. Or, chez les peuples modernes, la monnaie ne consiste pas seulement dans les espèces d'or et d'argent, mais aussi dans l'ensemble des moyens de paiement qui constituent la *circulation fiduciaire*. On comprend sous cette expression les billets de banque et les billets d'État de diverse sorte pour la partie qui dépasse l'encaisse métallique, les lettres de change et effets de commerce circulant entre négociants, et enfin les crédits en banque, qui correspondent au pouvoir que des services rendus ou des marchandises vendues donnent aux producteurs d'en exiger l'équivalent sur le marché général; les banquiers tiennent à jour ces crédits et ces engagements réciproques par des virements de partie et des opérations de compensation (*clearing*). Ces éléments de l'argent, du capital mobile, comme on voudra l'appeler, sont beaucoup plus considérables que les métaux précieux. Ainsi, en 1882, d'après M. Burchard et M. Stringher, il y avait en circulation, dans le monde civilisé, pour 31 milliards de francs d'or et d'argent, et pour 20 milliards environ de billets de banque et de billets d'État. Quant aux lettres de change et billets à ordre, qui sont la monnaie spéciale au monde commercial, M. Victor Bonnet, à la même époque, estimait la valeur des effets de commerce constamment en circulation à 15 milliards de francs pour l'Angleterre et à 10 milliards pour la France : or la France avait 7656 millions de métaux et 500 millions environ de billets de banque (déduction faite de la partie couverte par l'encaisse de la Banque); en Angleterre, les espèces métalliques ne montaient qu'à 3546 millions et les banknotes qu'à 280 millions. C'est que, dans ce pays comme dans tous ceux où l'appareil du crédit est fort développé et où le chèque a pénétré dans les usages ordinaires de la vie, la plupart des échanges se règlent par des compensations en banque. Ainsi, en 1881, les *clearing-houses* de Londres et de Manchester avaient, à eux seuls, liquidé, pour 163 milliards et demi de francs d'affaires, et ceux des États-Unis, pour 334 milliards de francs. Dans les huit années écoulées depuis, les stocks monétaires ont augmenté vraisemblablement de 2 ou 3 milliards; mais les opérations de compensation ont pris une extension bien plus considérable et s'acclimatent de plus en plus partout. Cependant les espèces métalliques conservent toujours un rôle que rien ne pourra supprimer; car l'emploi de tous ces moyens de circulation suppose que chacun pourra, s'il le veut, être payé en numéraire. Les métaux précieux servent comme de support à une pyramide renversée qui centuple leurs services d'échange et de circulation.

Ce système monétaire s'est constitué spontanément partout où la lettre de change et la profession de banquier ont existé ; il s'est formé peu à peu dans notre société occidentale dès le moyen âge ; mais d'embryonnaire qu'il était alors et de localisé à certaines villes de commerce, il est devenu depuis cinquante ans le vrai système monétaire du monde. Sans doute il présente certains inconvénients et donne naissance aux crises de crédit comme celles que traversent actuellement les places de New-York et de Londres. Adam Smith comparait pittoresquement la circulation fiduciaire à des chemins construits en l'air qui permettraient de consacrer à la culture les terrains qu'ils occupent improductivement : rien d'étonnant à ce que quand le char verse, la chute soit plus dure ; mais dans l'ensemble l'économie réalisée sur la monnaie métallique est un immense bienfait. Si l'humanité devait pourvoir à ses besoins d'échange avec les 32 ou 34 milliards d'or et d'argent en circulation aujourd'hui, elle serait extrêmement gênée ; les métaux précieux auraient un pouvoir énorme d'acquisition. La conséquence en serait que dix fois plus d'ouvriers et de capitaux seraient employés à extraire des entrailles de la terre des métaux, qui *par eux-mêmes* ne satisfont aucun besoin ; nous serions tous plus ou moins des condamnés *ad metalla!*

L'argent, ou pour mieux dire, cet ensemble de pouvoirs d'acquisition, quand il est employé dans l'industrie et le commerce comme capital circulant, demeure mobile ; car, à la différence de l'outillage, il est facilement convertible et peut être réalisé pour s'employer autrement. Quand il n'est pas employé, on l'appelle disponible, et il n'attend qu'un signe, l'espérance d'une rémunération, pour s'engager.

Les banques recueillent ces capitaux au fur et à mesure que l'épargne de tous ceux qui ne sont pas chefs d'industrie eux-mêmes les constitue et elles les mettent à la disposition des entreprises en s'en portant garants. Plus les sociétés sont compliquées, plus est grand le nombre des individus qui ne peuvent pas employer directement comme capital leurs épargnes ; par conséquent plus importante devient la fonction des banques [1]. Elles en détiennent une grande partie toujours à l'état mobile, et c'est une grande supériorité sur les états sociaux primitifs où la thésaurisation, l'emploi en bijoux et en pièces d'orfèvrerie étaient les seuls procédés d'épargne avec le grand inconvénient de raréfier encore une circulation monétaire insuffisante.

[1] La capitalisation ne se produit pas seulement sous cette forme. Les industriels emploient directement leurs épargnes à augmenter leur fonds de roulement et à accroître leur outillage ; les agriculteurs propriétaires à amender leurs terres, à augmenter leurs troupeaux, à étendre leurs défrichements. C'est sous cette deuxième forme surtout que la capitalisation se réalise dans les pays neufs.

VIII. — Ce qu'il y a surtout de nouveau dans notre état économique, c'est la grande abondance des capitaux, leur mobilisation et leur dispensation régulière par les banques sur le commerce et l'industrie.

Les sociétés anciennes ont parfaitement connu la puissance productive du capital et de l'argent qui, à cause de l'universalité de sa puissance d'acquisition, le représente.

Cette puissance productrice est perpétuelle de son essence, si le capital est judicieusement employé, et elle se manifeste dans des phénomènes naturels. Etymologiquement et historiquement les troupeaux ont été la première forme qu'a prise le capital : or un troupeau, s'il est préservé des épizooties et conduit par un bon berger, peut en se renouvelant se conserver à perpétuité par le croît et donner cependant à son propriétaire chaque année un revenu en toisons ou en animaux de boucherie. Un canal d'irrigation peut avec le surcroît des produits agricoles qu'il donne, payer à perpétuité son entretien et rémunérer les capitaux qui ont permis de l'établir à l'origine. Il n'y a donc rien d'anormal à ce que l'argent, lorsqu'il est la représentation d'un troupeau ou d'un canal, produise à perpétuité un intérêt sans que pour cela le principal cesse de demeurer dû.

Mais ne tombons-nous pas dans une vieille controverse scolastique? Point du tout, et l'un des traits de notre fin de siècle est de voir reparaître de temps à autre par une sorte de phénomène d'atavisme des erreurs qui paraissaient complètement détruites. L'an dernier un membre de la très orthodoxe Société d'économie politique, M. Victor Modeste a publié un ouvrage : *Le prêt à intérêt, dernière forme de l'esclavage*, dans lequel il prétend que la perpétuité d'un capital productif est en contradiction avec la destruction perpétuelle qui s'opère dans le monde physique. Rien n'est plus faux. L'art agricole et toutes les industries humaines sont précisément progressives parce qu'elles dirigent la circulation de la matière et maintiennent toutes les conquêtes faites une fois sur la nature. Comme l'a fait remarquer un théologien éminent, c'est précisément en donnant à l'homme le pouvoir de produire des effets durables sur la matière que Dieu a imprimé en lui comme une image de sa puissance créatrice [1]. L'argument de M. Modeste porte aussi bien contre la perpétuité de la propriété foncière que contre celle du capital prêté, et Proudhon était plus logique, quand, avec l'amortissement du capital par l'intérêt, il prêchait l'amortissement de la propriété par le loyer.

La perpétuité indéfinie du capital a été reconnue dès que la société du moyen âge a été en possession d'accumulations importantes, c'est-à-dire dès le treizième siècle, sous la forme des rentes constituées. Ce

[1] Mgr de Conny, *le Travail, sa dignité et ses droits*. Paris, Poussielgue, 1878.

contrat diffère du prêt à intérêt par des circonstances juridiques qui le rendent plus favorable à l'emprunteur et justifient la différence des solutions canoniques à leur égard; mais quand le taux de la rente était élevé et que les contrats avaient été faits en vue de la consommation et non d'un emploi productif, les rentes constituées ruinaient l'emprunteur tout autant que les hypothèques d'aujourd'hui. Les plaintes qui s'élevaient à ce sujet au quinzième et au seizième siècle étaient bien plus justifiées que les inquiétudes qu'excite actuellement l'accroissement de la dette hypothécaire.

En effet, il faut toujours distinguer selon que le crédit est fait en vue de la consommation ou en vue de la production. Dans un prêt fait à des gens qui doivent consommer les épargnes qu'on met à leur disposition, il n'y a pas de raison économique *intrinsèque* qui justifie la restitution d'autre chose que le principal prêté. Ce genre de prêts devrait être absolument refusé aux prodigues et restreint aux limites de la charité quand il est sollicité par des malheureux.

Or, dans l'ancienne société, la plupart des prêts étaient faits à des malheureux. La production restant constamment au-dessous des besoins de la consommation, le recours au crédit s'imposait dans des proportions bien plus grandes que de nos jours, en faveur de populations souffrant périodiquement de la disette. La législation canonique sur le prêt à intérêt, dans la mesure où elle était appliquée, était éminemment protectrice des masses populaires. Aujourd'hui la nécessité et l'importance du crédit à la consommation en faveur des particuliers ont beaucoup diminué. Mais les gouvernements sont devenus les grands prodigues, et ils enlèvent des sommes énormes à l'épargne, par leurs destructions de toutes sortes, par leurs emprunts à jet continu. En même temps la constitution d'une classe de rentiers vivant d'un revenu qui ne correspond pas à une production réelle, est une des plus graves perturbations de l'ordre économique.

Pour pouvoir la supporter — au moins pendant un temps — il ne faut rien moins que l'essor pris par la production depuis l'ère des machines et des communications rapides. Or cet essor repose en grande partie sur l'emploi du crédit qui met le capital à la disposition du commerce et de l'industrie à un taux d'intérêt très inférieur à celui des siècles passés [1] et sous des formes nouvelles appropriées à la rapidité des affaires.

[1] La doctrine canonique sur le prêt à intérêt condamnait exclusivement la clause qui affranchit le prêteur de toute participation aux chances de perte du capital (à moins qu'il n'y eût un titre extrinsèque justifiant cette convention). Le prêt à intérêt est devenu beaucoup moins dangereux, quand le taux de l'intérêt, grâce à l'abondance des capitaux disponibles, est descendu au-dessous de la productivité moyenne du capital. L'emprunteur

IX. — Les princes marchands d'autrefois, qui se suffisaient à eux-mêmes, sont de l'histoire ancienne. Sauf quelques situations exceptionnelles, comme les Van der Bilt et les Jay Gould, ils ne peuvent vivre dans le milieu économique moderne qui, par certains côtés, s'est fort démocratisé. Pour risquer dans les affaires de pareilles fortunes, il fallait et l'influence politique qui y était jointe et la perspective des gros profits. Or les profits commerciaux de 20 et 30 pour 100, qui étaient, il y a un siècle, encore assez fréquents, n'existent plus aujourd'hui. Les profits ont baissé du même pas que l'intérêt des capitaux. Or des familles qui possèdent une grande fortune héréditaire ne la risquent pas dans les entreprises commerciales pour la perspective seulement d'un gain de 5 ou 6 pour 100. Ceux qui tentent ces chances demandent leurs capitaux au crédit pour la plus grande partie.

Trois circonstances, d'autre part, nécessitent de plus en plus pour les industriels l'appui du crédit, à savoir la nécessité de produire en grand pour pouvoir utiliser les machines, la nécessité de devancer par leur production la consommation, ce qui amène la constitution des grands approvisionnements disponibles, la nécessité de chercher au loin des débouchés pour les produits et de se procurer les matières premières aux lieux de production en supprimant les intermédiaires, autant que possible, et en se les assurant à l'avance à des conditions certaines par les marchés à terme.

Les capitaux s'engagent parfois sous forme de commandite, c'est-à-dire moyennant une participation aux profits et aux pertes; mais cet engagement qui est fait pour un temps assez long ne convient pas aux personnes qui désirent conserver la disponibilité à bref délai de leurs capitaux. Or la rapidité des affaires modernes leur fournit précisément trois modes d'emploi qui remplissent cette condition : l'escompte des effets de commerce, les prêts garantis par des warrants sur les marchandises déposées dans les magasins généraux, les reports sur les marchandises achetées à terme. Grâce à ces capitaux ainsi mis à sa disposition, l'industriel, le commerçant multiplie ses opérations, renouvelle ses approvisionnements et écoule ses produits rapidement et il peut se contenter d'un bénéfice moindre sur chaque opération, plus elle se renouvelle fréquemment [1]. Le taux très sen-

peut alors en quelque façon annuler les chances de perte par une assurance. Malheureusement tant que le principe de l'*assurance financière* n'a pas trouvé une application pratique, il reste son propre assureur, de là toujours un danger pour lui, surtout s'il s'agit d'un agriculteur ayant à compter avec les vicissitudes des saisons et l'exiguïté des profits agricoles. Mais les circonstances économiques ont assez changé dans l'ensemble pour que la pratique de l'Église ait dû s'y adapter sans renier pour cela aucun des principes qui l'avaient guidée dans le passé.

[1] Un ecclésiastique, qui a publié récemment à Bruxelles un ouvrage sur *le*

siblement abaissé, depuis vingt-cinq ans, de l'intérêt exigé pour ces diverses opérations de crédit en rend l'usage de plus en plus avantageux pour les industriels et les commerçants.

La reconnaissance pratique de la légitimité de la perception d'un intérêt dans les limites de la productivité de l'industrie (le taux légal des jurisconsultes, le *lucrum cessans* des théologiens) a contribué évidemment, avec l'accroissement de la production agricole et manufacturière, à faciliter cette multiplication des capitaux qui, à son tour, réagit heureusement sur le développement du commerce et de l'industrie.

X. — De sa nature, le marché de l'argent est universel; car le propre de la monnaie, c'est-à-dire des métaux précieux et des signes qui la représentent, est d'être recherchée et acceptée par tous les hommes indistinctement et de conserver dans tous les temps et dans tous les lieux une puissance d'acquisition sensiblement moins variable que celle de toute autre marchandise. Le reproche adressé au capital d'être cosmopolite de sa nature méconnaît un des plus beaux aspects du plan de la création qui a rendu tous les hommes solidaires, malgré leur division légitime en nations autonomes. Bossuet a embrassé de son coup d'œil d'aigle tout l'ordre économique quand, dans ses *Pensées chrétiennes et morales*, il voit dans la monnaie le signe de l'unité de la société humaine. « La société consiste dans les services mutuels que se rendent les particuliers; c'est pourquoi elle se lie par la communication et permutation, et tout cela est né du besoin... il a fallu faire une mesure commune et, cela, les hommes l'ont fait par l'estimation... Et afin que cela fût plus commode, d'autant qu'il semblait extrêmement difficile d'égaler des choses de si diffèrente nature, on a introduit l'usage de l'argent. »

En vain les princes s'imaginaient-ils autrefois qu'en marquant la

Socialisme, écrit ceci : « Le commerce d'aujourd'hui est souvent une spéculation qui touche au brigandage. En effet, il y a des commerçants qui spéculent toujours avec un capital fictif, par exemple en se servant *adroitement* (!!) du roulement des lettres de change. Avec un capital de 30 000 fr., ils opèrent comme s'ils avaient 100 000, 200 000, 300 000 francs. Ils retirent donc d'un capital qu'ils n'ont pas des intérêts usuraires qui n'ont aucune proportion avec le capital qu'ils ont en réalité. Cette sorte de spéculation est très usitée dans les banques... »

L'auteur évidemment n'a jamais vu une lettre de change et ne se doute pas du mécanisme de l'escompte; il confond les profits commerciaux avec l'intérêt d'un capital, etc. Si nous relevons cette page, c'est parce qu'elle caractérise les préjugés avec lesquels certaines personnes croient pouvoir aujourd'hui écrire sur les questions sociales en étant dépourvus des connaissances de fait les plus élémentaires.

monnaie de leur nom, ils feraient de l'argent une chose soumise à leur bon plaisir, qu'ils pourraient à volonté régir sa puissance d'acquisition ou déterminer les profits du capital. Dès qu'au moyen âge les hommes furent sortis de l'isolement et de la pauvreté où les invasions des Barbares les avaient jetés, les forces latentes de l'ordre économique reprennent le dessus, et la Banque, la finance, pour l'appeler par son nom, apparaît comme un de ses organes nécessaires. Les Templiers, dès la fin du douzième siècle, firent pour le compte du Pape, des rois de France et d'Angleterre, de tous les grands seigneurs du temps et aussi de simples bourgeois, tous les transports d'argent, recettes et paiements nécessités par les affaires de ce temps, particulièrement par les Croisades, et leurs services n'étaient pas désintéressés [1]. A la même époque, les Papes employaient, pour recueillir les droits dus à la curie romaine, en Angleterre, en Allemagne, en France, ces grandes compagnies de banquiers et de marchands florentins qui étendaient leurs affaires sur toute l'Europe. Comparativement aux Juifs et à leurs prédécesseurs les Lombards, ils étaient plus modérés dans leurs exigences. Cependant, en mettant au service des Papes et des princes la puissante organisation financière qu'ils avaient créée, ils percevaient pour leurs avances des rémunérations basées sur la doctrine scolastique du *damnum emergens* qu'ils appelaient *interesse* et qui ressemblaient tellement au *fœnus*, que dans la langue moderne cette appellation en a pris la place. En vain incriminait-on, en France et en Angleterre, les banquiers des Papes comme usuriers, la force des choses faisait que les Papes protégeaient de toutes leurs foudres spirituelles ceux qui leur rendaient des services essentiels [2]. Les Génois, à Naples et en Espagne, remplirent le même rôle pendant les siècles suivants. Jusqu'à la fin du seizième siècle, les Florentins, les Lucquois, restèrent les financiers de l'Europe. Puis, avec le progrès des nationalités, chaque pays eut ses traitants. Les banquiers hollandais et genevois, au dix-huitième siècle, acquirent une prépondérance basée sur l'étendue de leurs relations, jusqu'à ce qu'en ce siècle-ci les Juifs les aient eux-mêmes relégués au second plan.

Nous ne discutons pas ici la question juive et n'avons pas à indiquer ce qui fait le danger de la pénétration, dans les organes vitaux des nations chrétiennes, d'une race qui, malgré tout, reste essentiellement hostile au christianisme et ne se fond pas avec les diverses nationalités. Mais, si les Juifs ne remplissaient pas cette fonction économique, il faudrait bien qu'elle le fût par d'autres.

[1] Voy. Léopold Delisle, *Mémoires sur les opérations financières des Templiers*, 1889, pp. 87 et 246.

[2] Voy. Bourquelot, *Mémoires sur les foires de Champagne*, 2e partie, pp. 117 à 122, 143 à 154.

Quoi qu'il en soit, grands banquiers juifs ou sociétés financières organisées sous le régime de l'anonymat, mais dirigées, en réalité, par quelques individualités, constituent la haute banque. C'est elle qui recueille, dans tous les pays, cette partie des épargnes qui échappe à la rapacité des gouvernements. Elle entre dans leurs caisses sous le nom de *dépôts*, en réalité, à titre de prêt que les déposants leur font, moyennant un très bas intérêt, pour garder le droit d'en disposer à vue ou à un bref délai. En Europe, les banques sérieuses ne donnent, pour ces dépôts-là, qu'un intérêt de 1 à 1/2 pour 100; en Amérique, elles n'en donnent même point, l'intérêt étant censé se compenser avec le service de garde et de caisse. Ces sommes considérables, ainsi recueillies, sont engagées par la haute banque dans les diverses opérations que nous venons d'indiquer et portées par elle sur les marchés où elle en espère le plus de profit.

XI. — De même que tous les centres d'approvisionnement communiquent, en sorte que les prix des marchandises tendent à se niveler, en tenant compte des frais de transport et des droits de douane; de même les capitaux mobiles se portent constamment, par le triple mécanisme du taux de l'escompte et des reports, du change et des arbitrages de bourse, sur les points où ils trouvent la meilleure rémunération : ils tendent ainsi à se répartir entre tous les pays, proportionnellement à leurs forces productives et à leurs besoins d'échange.

Sans doute, par cette communication, tous les marchés, toutes les places subissent le contre-coup des fautes et des folies de l'une d'elles. Le marchand d'une petite ville d'Angleterre, par la hausse du taux de l'escompte, subit en ce moment le contre-coup des spéculations aventurées faites, au mois de juin, sur l'argent, par les grands financiers de New-York et des engagements excessifs des banquiers de Londres sur les valeurs sud-américaines; mais aussi, les ruines absolues sont évitées et dans les circonstances très critiques, par exemple, en 1815 et en 1871, toutes les places du monde sont engagées à se soutenir pour ne pas être entraînées par l'effondrement définitif de l'une d'elles.

Un exemple frappant de cette solidarité vient de nous être donné. Le 13 novembre la Banque de France a prêté 75 millions en or pour trois mois à la Banque d'Angleterre au taux très modéré de 3 pour 100 l'an, sauf augmentation au cas où elle élèverait son escompte, car ce prêt est renouvelable et sera probablement renouvelé. C'est moins la perspective d'un bénéfice à faire sur son encaisse, improductif sans cela, et qui dépasse de beaucoup les garanties nécessaires à la circulation de ses billets, qui a poussé la Banque à donner ce secours à la place de Londres, que le désir d'éviter que la place de Paris ne sentît trop le contre-coup du krach amené à Londres par la mise en liqui-

dation de la fameuse maison Baring. Depuis plus d'un mois déjà Londres vendait à Paris ses meilleures valeurs étrangères, ses fonds égyptiens et russes [1]. La place de Berlin, où depuis dix-huit mois une spéculation malsaine s'est développée, était de son côté fort ébranlée. Sans l'aide portée par la Banque de France à la Banque d'Angleterre, les catastrophes se fussent succédées au *Stock-Exchange* et une suspension générale des payements en espèce eût été inévitable. Or il ne faut pas s'imaginer que le contre-coup d'une pareille crise ne nous eût pas atteints. Personne chez nous n'a rien à gagner à voir se produire de grandes faillites et les cours de la Bourse se précipiter. Surtout l'émission de l'emprunt, auquel le gouvernement de la République est acculé, fût devenue impossible.

Nous venons d'indiquer la distribution du capital mobile que la haute banque opère; dans de prochains articles, nous dirons la part qu'elle prend trop souvent aux spéculations sur les marchandises et sur les valeurs de bourse ainsi que le rôle qu'elle joue dans la fondation des sociétés anonymes. Nous aurons donné ainsi à nos lecteurs une vue d'ensemble des conditions des affaires en ce siècle-ci.

Claudio Jannet.

[1] M. Léon Say en a fait la remarque à propos de notre *krach* de 1882; dans les moments de crise les bonnes valeurs sont atteintes par la baisse par ce que, quand il faut faire de l'argent à tout prix, ce sont les seules qu'on puisse vendre.

LA VENDÉE HÉROÏQUE

D'APRÈS DEUX OUVRAGES NOUVEAUX [1]

Il y a dans les *Mémoires d'outre-tombe* un court chapitre intitulé : *Un paysan vendéen*, que nous n'avons jamais pu lire sans émotion, tant il exprime avec éloquence le contraste de grandeur de l'œuvre de la lutte contre-révolutionnaire et de simplicité de ses auteurs, et avec amertume le contraste de dévouement désintéressé et de systématique ingratitude qui régla les rapports de la Restauration avec ses plus intrépides serviteurs et des émigrés triomphants qui s'étaient battus, quand ils s'étaient battus, sous les drapeaux étrangers, avec les gens qui n'avaient pas voulu se battre hors de chez eux et n'avaient pas souillé leur cause par l'alliage de l'or ou du fer étranger. Les Vendéens sont des héros naïfs, et voilà pourquoi ils ont mérité et obtenu l'admiration même de leurs adversaires. Voilà pourquoi aussi ils ne sentaient même pas, tout entiers à leur foi, l'affront de ces oublis que devait relever avec de si vengeresses ironies l'homme du monde qui a le plus cruellement éprouvé les déceptions de la fidélité, les désabusements de la popularité et a le mieux appris à ses dépens ce qu'il peut entrer d'ingratitude dans le cœur des peuples et des rois.

Dans ce vif tableau d'émigration, plein de touches caractéristiques comme n'en trouvent que les grands poètes sur les sujets qu'ils ont vus, vécus, soufferts, Chateaubriand raconte une visite faite avec M. de Fontanes, en 1796, après Fructidor, à Londres, chez M. du Theil, chargé des affaires de M. le comte d'Artois.

« Nous trouvâmes, dit-il, l'agent des princes environné de tous les défenseurs du trône et de l'autel, qui battaient les pavés de Piccadilly, d'une foule d'espions et de chevaliers d'industrie échappés de Paris

[1] *Henri de La Rochejaquelein et la guerre de la Vendée.* Documents inédits. Paris, Champion. Niort. L. Clouzot, 1890. *Souvenirs de la comtesse de la Bouëre. — La guerre de la Vendée,* 1793-1796. Mémoires inédits publiés par Mme la comtesse de la Bouëre, belle-fille de l'auteur. Préface, par le marquis Costa de Beauregard. Librairie Plon, 1 vol. in-8°. 1890.

sous divers noms et divers déguisements, et d'une nuée d'aventuriers belges, allemands, irlandais, vendeurs de contre-révolution. Dans un coin de cette foule était un homme de trente à trente-deux ans qu'on ne regardait point et qui ne faisait lui-même attention qu'à une gravure de la mort du général Wolf. Frappé de son air, je m'enquis de sa personne ; un de mes voisins me répondit : « Ce n'est rien, c'est « un paysan vendéen porteur d'une lettre de ses chefs, »

« Cet homme, *qui n'était rien*, avait vu mourir Cathelineau, premier général de la Vendée et paysan comme lui ; Bonchamp, en qui revivait Bayard ; Lescure, armé d'un cilice non à l'épreuve de la balle ; d'Elbée, fusillé dans un fauteuil, ses blessures ne lui permettant pas d'embrasser la mort debout ; La Rochejacquelein, dont les patriotes ordonnèrent de *vérifier* le cadavre, afin de rassurer la Convention au milieu de ses victoires. Cet homme, qui *n'était rien*, avait assisté à deux cents prises de villes, villages et redoutes, à sept cents actions particulières et à dix-sept batailles rangées ; il avait combattu trois cent mille hommes de troupes réglées, six à sept cent mille réquisitionnaires et gardes nationaux ; il avait aidé à enlever cent pièces de canon et cinquante mille fusils ; il avait traversé les *colonnes infernales*, compagnies d'incendiaires commandées par des conventionnels ; il s'était trouvé au milieu de l'océan de feu qui, à trois reprises, roula ses vagues sur les bois de la Vendée ; enfin il avait vu périr trois cent mille Hercules de charrue, compagnons de ses travaux, et se changer en un désert de cendres 100 lieues carrées d'un pays fertile. »

Chateaubriand raconte qu'il était seul, dans la cohue du palais, à considérer avec admiration et respect le représentant rustique de la Vendée militaire dont il trace ce saisissant portrait :

« Il avait l'air indifférent du sauvage ; son regard était grisâtre et inflexible comme une verge de fer ; sa lèvre inférieure tremblait sur ses dents serrées ; ses cheveux descendaient de sa tête en serpents engourdis, mais prêts à se redresser, ses bras pendant à ses côtés donnaient une secousse nerveuse à d'énormes poignets tailladés de coups de sabre ; on l'aurait pris pour un scieur de long. Sa physionomie exprimait une nature populaire rustique, mise, par la puissance des mœurs, à ce service d'intérêts et d'idées contraires à cette nature ; la fidélité native du vassal, la simple foi du chrétien, s'y mêlaient à la rude indépendance plébéienne accoutumée à s'estimer et à se faire justice. Le sentiment de sa liberté paraissait n'être en lui que la conscience de la force de sa main et de l'intrépidité de son cœur. Il ne parlait pas plus qu'un lion ; il se grattait comme un lion, bâillait comme un lion, se mettait sur le flanc comme un lion ennuyé, et rêvait apparemment de sang et de forêts... Les Vendéens députaient vers les exilés ; les géants envoyaient demander des chefs aux pygmées. L'agreste mes-

sager que je contemplais avait saisi la Révolution à la gorge, il avait crié : « Entrez ; passez derrière moi, elle ne vous fera aucun mal ; elle ne bougera pas ; je la tiens. » Personne ne voulut passer ; alors Jacques Bonhomme relâcha la Révolution, et Charette brisa son épée. »

A côté de ce superbe tableau, nous pouvons placer comme un petit cadre anecdotique, de genre, la page de ses *Mémoires* où George Sand nous montre dans un salon du faubourg Saint-Germain un gars aux longs cheveux, mari fictif d'une de ces belles réfugiées des châteaux dans les chaumières, qui n'avaient dû qu'à leur déguisement de paysanne et au mariage simulé avec leur hôte ou le fils de leur hôte la sécurité et parfois le salut. Elles riaient en montrant l'anneau d'argent de ces rustiques pseudo-noces, que le rude gars, au sourire ingénu, avait gardé au doigt et regardait en rougissant.

Henri de La Rochejaquelein auquel nous arrivons parce que sa figure de jeune héros équestre, de jeune Hippolyte vendéen, si intrépide avec les hommes, si timide avec les femmes, ne peut que gagner à ce fond de fresque où Chateaubriand a si admirablement, en quelques coups de brosse, résumé l'histoire de la Vendée militaire, Henri de La Rochejaquelein, *Monsieur Henri*, comme l'appelaient les paysans dont il avait fait des soldats, peut être considéré comme le type le plus pur, le plus caractéristique du héros vendéen. La Vendée se personnifie, s'incarne en lui, et on en peut juger par les quelques traits que nous allons emprunter à ce volume de documents authentiques d'où sa physionomie ressort avec une force et un éclat de vie singuliers et nouveaux.

Il était le second des sept enfants du marquis de La Rochejaquelein, fait maréchal de camp par Louis XVI, le 21 septembre 1788 et de sa femme née de Caumont. Lorsque le marquis n'était pas à l'armée, il habitait le château de la Durbelière, qui devait être incendié cinq fois pendant la guerre de Vendée. « La Durbelière, dit l'auteur anonyme, — très distingué en tout cas, — du volume où nous puisons à des sources fraîches et vives, qui renouvellent le sujet, était une belle demeure féodale, entourée de sources tenues toujours à niveau par deux étangs superposés. Un parterre s'étendait au midi et rejoignait les deux allées de tilleuls qui bordent le grand étang. Un manège était installé dans les servitudes. Les enfants avaient une grande liberté, grimpant à tous les arbres, sautant sur les premiers chevaux qu'ils trouvaient dans le pré. Les réunions étaient pleines de cordialité, on arrivait à toute heure, en quelque nombre que ce fût, la table était toujours dressée et servie avec abondance, mais sans recherche. Les domestiques étaient nombreux et faisaient partie de la famille, ils restaient mariés, et leurs enfants grandissaient avec eux dans la maison.

Henri était né le 30 août 1772, au château de la Durbelière. Il entra, dès 1782, à l'école militaire de Sorèze et en sortit trois ans après pour aller rejoindre, à Landrecy, le régiment de Royal-Pologne-cavalerie, dont son père était colonel. Ce n'était pas une raison pour lui d'être gâté; car l'école paternelle était une rude école. On en jugera par ce trait : « Dans une de ses manœuvres de début, le cheval de Henri tombe, l'entraînant dans sa chute. Les cavaliers s'arrêtent, mais le marquis de La Rochejaquelein ordonne la marche en avant, et tous passent au galop, sans atteindre leur jeune officier. » C'était le baptême du danger sinon du feu. Henri se releva sans avoir pâli. Nommé le 30 novembre 1791 officier dans la garde constitutionnelle du roi, sous les ordres de M. de Cossé-Brissac, il fut des fidèles qu'un ordre particulier et direct du roi fixa auprès de lui, après la dissolution de cette garde. Justifiant cette confiance, il se battit, en effet, intrépidement le 10 août 1792, et n'échappa que par miracle.

On sait assez le reste et nous ne voulons insister que sur quelques détails. Henri avait à peine vingt ans quand commença la guerre de Vendée. Il en avait à peine vingt et un quand, après avoir été victorieux et vaincu, à travers mille exploits, et avoir déployé comme généralissime des qualités qui attestaient le génie militaire, et ont fait dire à Napoléon : « Qui sait jusqu'où il serait parvenu? », il périt foudroyé par le lâche coup de fusil que lui tira à bout portant un grenadier prisonnier, à qui il avait fait grâce de la vie, et dont il avait saisi l'arme pour le désarmer et l'interroger. Il avait 5 pieds 7 pouces, il était extrêmement mince et blond, la figure ovale, le teint facilement rougissant, sous la peau fine, par l'afflux d'un sang généreux. Un visage de jeune fille anglaise, la physionomie assez irrégulière, mais douce et noble. Ces traits imberbes, d'une pudeur presque virginale comme son âme et sa vie, s'étaient bientôt, au feu des combats, hâlés, accentués; son regard était devenu ardent et perçant, il avait pris des yeux d'aigle. Quand il passait, à cheval sur son favori le *Daim*, ainsi nommé pour la vitesse de sa course vertigineuse, ses longs cheveux épars en sarments trempés de sueur, sur le collet de sa redingote bleue, son chapeau à haute forme, un peu incliné en arrière, par les brusqueries de l'action; quand coiffé d'un simple mouchoir rouge de Cholet, il venait s'asseoir sans façon au bivouac des soldats-paysans pour partager leur soupe ou leur pain bis, et s'étendre à côté d'eux sur la paille, les gars électrisés, reconnaissant un des leurs par le caractère familier, jovial, cordial, avec la finesse et la poésie de la race en plus, jetaient leur chapeau en l'air, en criant : *Vive le roi!* et aussitôt après *et vive Monsieur Henri! Monsieur Henri*, c'est le héros populaire et légendaire du Bocage. Il est partout aux endroits les plus dangereux. Il se bat en hussard, sauf à commander, quand il

le faut, en général. Il n'a pas d'ambition. Il ne pense qu'à la victoire, et non au profit de la victoire. Son rêve, si le roi revient, c'est de lui demander pour toute récompense un régiment de hussards.

Ce jeune homme si ardent, si brave, surnommé l'*Intrépide*, par des gens qui le voyaient à l'œuvre et s'y connaissaient, qui avaient dit aux seigneurs, en les mettant, un peu en les poussant à leur tête : « C'est aux nobles à nous guider; nous sommes aussi braves qu'eux, mais ils entendent mieux la guerre que nous », avait une petite faiblesse, dont il triomphait, d'ailleurs, en riant, après avoir instinctivement pâli : il ne pouvait voir un écureuil apprivoisé sur les genoux de Mme de La Rochejacquelein sans tressaillir, sans frémir, sans avoir besoin de dompter une répugnance instinctive de nerfs. Il n'avait pas d'autre défaut, si c'en est un. Il joignait toutes les vertus de famille aux vertus militaires. Il était adoré des siens. Il ne jouait ni ne buvait point; il était sobre, frugal et d'une chasteté plus certaine que celle de Marceau. Mais, tout simple, tout modeste, tout timide qu'il fût, excepté au feu, il avait su trouver, sous l'inspiration du moment, des mots épiques. Le *Si j'avance, suivez-moi; si je recule, tuez-moi; si je meurs, vengez-moi* est sublime. « C'était parler en héros », n'a pu s'empêcher de dire Napoléon. Il accepta l'honneur du titre de généralissime qu'après une longue résistance, des larmes même de scrupule. Quand cet honneur fut surtout un danger, quand la mort de Cathelineau, de Lescure, de Bonchamp, de d'Elbée, le laissa seul en vue, capable d'occuper un tel poste, il ne lui fut disputé que par Charette. Quelle autre scène que celle qui les met aux prises dans un dialogue qui a ses accents cornéliens! Charette, mécontent du retour d'Henri, après la campagne fatale de la Loire, de sa popularité et de sa rivalité, le reçoit presque froidement; il se met à table avec son sans-façon de chef de partisans, entouré de quelques-uns de ses officiers. Il n'offre pas à La Rochejaquelein de s'asseoir avec lui et de partager son déjeuner. Il répond avec humeur à ses observations sur les dangers d'une attaque immédiate de Cholet, et annonce son départ pour Mortagne. Puis, se tournant brusquement vers La Rochejaquelein : « Vous allez me suivre, dit-il d'un ton impérieux. — Je ne suis pas accoutumé à suivre, mais à être suivi, Monsieur », riposte Henri, en lui tournant le dos. Et il se retire.

Il n'y a pas de femme dans la vie du jeune héros, qui n'eût d'autres sentiments que ceux de la foi et d'autres passions que celle de la guerre. Mais il y avait des femmes à son foyer, admirables, et dont la vertu explique bien un tel fils, un tel frère, un tel neveu. Il y a, à la Durbelière, la tante, qui lui dit, quand il revient blessé, déçu, presque découragé : « Va te battre encore, et si tu meurs, tu auras mes regrets avec mon estime. » Il y a la sœur, qui se fera, n'ayant pu mieux, la

gardienne jalouse de sa dépouille et de sa mémoire. Il y a la mère, qui eut la douleur de lui survivre et qui le pleure en termes d'admirable résignation chrétienne. C'était aussi une héroïne, mais une héroïne obscure des devoirs domestiques et des plaisirs agrestes, que cette mère de sept enfants, qui les avait tous nourris de son lait, qui suivait, intrépide et infatigable amazone, son mari à la chasse, et à qui on portait, au rendez-vous de la halte, son nourrisson à allaiter. L'auteur anonyme du livre que nous analysons cite deux lettres de la mère d'Henri de La Rochejaquelein, adressées à sa fille Anne.

Dans la première, datée d'octobre 1793, elle dit qu'elle attend impatiemment des nouvelles d'Henri, qui joue un grand rôle en Vendée : « Mon pauvre Henry, ajoute-t-elle, quelle inquiétude il me cause!... Comme il nous est cher! »

Dans la seconde, datée du 9 août 1795, elle dit : « Les gazettes nous parlent de la perte que nous avons faite de notre cher Henry! Mon Dieu! nous n'aurons donc pas la satisfaction de lui témoigner combien sa conduite a été précieuse pour moi... Que de mères affligées!... Mais il y en a peu qui pleurent un fils comme celui-là. »

Et il y en a peu, ajouterons-nous à notre tour, qui soient dignes d'avoir un tel fils. Mais, dans cette famille privilégiée, les femmes valaient les hommes. Nulle dissonance, nulle défaillance. L'héroïsme semble l'air naturel de la maison. Le courage et la bonté étaient comme les traits de race, communs aux La Rochejaquelein. La tante d'Henri, Anne-Henriette du Vergier de La Rochejaquelein était aussi une femme forte, dans le sens de l'Écriture. C'était une fille trop fière pour se plier au joug du cloître, mais qui avait voué aux œuvres actives et pratiques de la charité son pieux célibat. Elle fit construire le Rabot, grande maison, située dans le bourg de Saint-Aubin, et s'y établit afin de se rapprocher de l'église. Elle recueillait les pauvres, enfants, vieillards; lorsque les lits manquaient, on couchait les enfants dans les tiroirs des commodes. Elle était aidée dans ses bonnes œuvres par M[lle] de Sarode, fille d'un gentilhomme verrier.

Elle avait écrit des *Souvenirs pour sa famille*, qui ont le laconisme énergique d'une femme habituée à travailler, à souffrir, pleine du mépris des phrases et du respect des actes. Chaque évènement n'y a que quelques mots. On dirait un sommaire, une table des chapitres d'un ouvrage qu'on n'aura jamais le temps d'écrire. Voici quelques mentions. Par exemple, à la date du 16 avril 1793, elle écrit : « Prise des Aubiers par Henry; Argenton, Bressuire; Thouars, pris ensuite par les royalistes. Feu mis à la Durbelière; pillage. »

Cela veut dire : « Feu mis dans le château paternel. Le foyer violé dans ses intimités, les choses sacrées, archives et reliques, dispersées. »

La mort d'Henri n'a qu'une ligne. « Le 6 février, à la poursuite de

cinq à six hommes, il fut tué près Chanteloup par un qui fut tué aussi. »

Et c'est tout. C'était la volonté de Dieu, qu'elle soit toujours faite et bénie! La dernière mention est significative. Pas plus de murmure et de regret pour elle que pour les autres : « 26 janvier 1796. — Nous nous retirons à la Durbelière, où je couche, près de huit mois, chez le jardinier, sous des toits à cochons. »

Le lecteur voit que si les femmes héroïques sont absentes de la vie d'Henri de La Rochejaquelein, le fougueux et pur éphèbe, qui ne rêve d'autres faveurs que celle de la guerre, Hippolyte timide et farouche, qui n'a connu de l'amour que la pitié, qui rougit devant les femmes quand elles ne sont pas suppliantes, les femmes héroïques ne sont pas absentes de sa famille, de son foyer, dans la personne de sa tante, de sa mère, de ses sœurs.

Elles ne sont pas plus absentes de la guerre de Vendée que de la famille d'Henri de La Rochejaquelein. On les trouve partout, à chaque pas des expéditions aventureuses, à chaque choc de ces mêlées sanglantes, partout au poste du courage, du dévouement, de l'exemple. Les Vendéennes valent les Vendéens. Les femmes valent les hommes, et souvent mieux que les hommes. Elles se battent comme des hommes, tuent et sont tués comme les hommes, les bleus ayant de bonnes raisons de ne faire, parmi les enragés, comme ils disent, aucune différence de sexe. L'histoire serait curieuse à conter, quoique un peu profane, des héroïnes et des amazones vendéennes, surtout de celles du camp de Charette, où, après les chaudes affaires, après avoir caracolé aux coups de fusil, on dansait au bruit des musettes et des violons. Mais ce n'est ici ni le moment ni le lieu. Nous ne voulons parler que des héroïnes sans mélange, des martyres, des saintes, exemple du foyer, honneur de l'autel. Les documents ne manquent pas. Non seulement les femmes ont contribué par l'exhortation, par l'exemple du courage et du pardon, par le dévouement à faire l'histoire de la Vendée, mais ce sont elles surtout qui l'ont écrite. Les hommes n'avaient pas le temps d'écrire et bien peu, la plupart sortis de l'obscurité de la vie pour la guerre, étant rentrés, par la guerre, dans l'obscurité de la mort, ont eu le loisir de se souvenir.

La vie allait vite en ce temps-là, la mort aussi. Aucun des grands chefs de cette épopée de la guerre civile n'a survécu à la tempête ardente. Mais les femmes, qui plient mais ne rompent pas sous l'orage, les femmes, qui ont la ténacité, la souplesse, la fidélité du jonc et du lierre, beaucoup de femmes ont survécu à la guerre, hors celles, encore plus nombreuses, qui sont tombées dans la fournaise; et comme elles avaient mis leur honneur à faire leur devoir, elles ont mis leur devoir à raconter ce qui avait fait leur honneur. Les femmes sont fines

observatrices, elles se souviennent des détails qu'oublient les hommes et qui peignent, tout anecdotiques qu'ils soient, et le plus souvent elles ont le don instinctif, sinon l'art d'écrire avec naturel et avec vivacité ce qu'elles ont vu. Il n'est pas nécessaire d'être une Sévigné, une La Fayette, une du Deffand, pour écrire dignement des choses intéressantes.

C'est donc un fait digne de remarque que l'histoire de la guerre de la Vendée, à laquelle toutes les femmes prirent part pour panser les blessés, pour ensevelir les morts, pour suivre en priant, en pleurant, plus d'une en combattant, la fortune errante d'un père, d'un frère, d'un mari, d'un fiancé, a surtout été écrite par des femmes.

C'est ainsi que nous avons eu le livre qui demeure le chef-d'œuvre du genre, ces *Mémoires* de la marquise de La Rochejaquelein, récemment publiés dans leur texte spontané, primitif, ce qui a permis aux dilettantes d'apprécier ce que le concours d'une plume académique peut ajouter, mais aussi ce qu'elle peut enlever de saveur franche et fruste aux essais d'une plume inexpérimentée mais originale, et nous sommes de ceux qui préfèrent le brouillon de la marquise à la mise au net et au point de M. de Barante. C'est ainsi qu'ont été publiés d'autres souvenirs fort curieux, fort émouvants, fort intéressants; les récits de la marquise de Bonchamp, veuve de l'illustre chef vendéen, rédigés sur ses notes par la comtesse de Genlis (1823), et les récits de Mme de Sapinaud, la belle-fille de Charette (1834).

C'est ainsi qu'a été publiée, en 1814, une brochure retraçant les aventures militaires d'une amazone rustique sous ce titre : *Mémoires de Renée Bordereau*, dite Langevin, touchant sa vie militaire dans la Vendée, rédigés par elle-même, etc. Ce récit nous avait paru légèrement *romancé* en vue de la circonstance, c'est-à-dire de la Restauration de 1814, et nous étions un peu en méfiance quand nous avons rencontré plusieurs fois cette Renée Bordereau dans les souvenirs de la comtesse de la Bouëre, dont le témoignage a réhabilité l'héroïne à nos yeux. Ces souvenirs de la comtesse de la Bouëre, publiés par sa très digne et très distinguée belle-fille, sont d'un très grand intérêt. Nulles confidences ne nous ont fait pénétrer plus avant dans les intimités, et pour user d'un mot à la mode, dans les coulisses de la guerre héroïque. Le marquis Costa de Beauregard, qui s'y connaît, ayant écrit lui-même un des chefs-d'œuvre du genre : *Un homme d'autrefois*, s'est chargé d'écrire la préface. Le lecteur fera honneur à la recommandation et ratifiera par son suffrage les éloges du passeport. Il confirmera le joli titre de « ma chère camarade » donné dans ses lettres, par Mme de La Rochejaquelein, à celle qui, après avoir été comme elle une amazone de la grande guerre et avoir eu ses états de service d'héroïne royaliste et catholique, a voulu avoir aussi son

brevet d'historienne, en racontant ce qu'elle avait vu et souffert.

Le marquis Costa de Beauregard fait, comme nous, ressortir la part des femmes dans les exploits et les malheurs de la Vendée. Ce sont des femmes qu'on retrouve à chaque page de ces récits « d'une inimitable vérité », d'une simplicité conforme à la simplicité de ces femmes qui étaient aussi des héroïnes naïves, admirables sans le savoir, qui souffraient et mouraient sans pose et sans phrases, et dont les douleurs ont été décrites par leur émule avec « une profondeur d'accent que les plus raffinés lui envieront ».

Le marquis fait ressortir, d'après ces tableaux, ces « marraines » (femmes) de Chalonnes au grand bonnet de dentelle, accortes dans leurs courtes jupes rayées. Elles abritent leur honneur et leur vaillance sous un corset si dur « que les bleus, plus d'une fois, se plaignirent de la difficulté de tuer ces femmes. »

Ces femmes, aux premiers coups de fusil, se mettaient en prières. Mais, quand il fallait, elles donnaient d'autres exemples que ceux de la piété. Elles se précipitaient, à Torfou, au-devant des fuyards et les ramenaient au milieu du feu, en leur faisant honte, en leur disant qu'elles valaient mieux qu'eux, qu'elles n'avaient pas peur.

Ces femmes qui se jettent dans la mêlée, comme à Torfou, ces femmes qui défendent les prisonniers contre d'implacables représailles, ces patauds qui ne leur font pas grâce à elles et se plaignent de la difficulté de les tuer à cause de l'énergie de leurs bras et de la cuirasse de leur corset, ces femmes qui se battent comme Jeanne, la fille du père Robin, que rien ne peut empêcher « quand ça sent la poudre » de rejoindre les gars avec son fusil et son chien Chanzeau, et qui a la poitrine trouée à l'attaque de Thouars; ou comme Renée Bordereau, que nous retrouverons tout à l'heure, on les voit et elles revivent dans les souvenirs de Mme de la Bouëre. Mais ce qu'elle peint encore le mieux, ce sont ces épouses et ces mères à la perpétuelle alerte qui, cachées dans les chaumières ou les fuyant pour se blottir, se tapir dans les taillis des halliers ou les fourrés des ajoncs, impriment, à l'approche des bleus, d'un enlacement désespéré, un silence subit aux pleurs et aux cris de leurs enfants serrés contre leur sein.

Dans *l'Avant-Propos*, en quelques lignes délicates et fines, Mme la comtesse de la Bouëre, éditeur des souvenirs de sa belle-mère, nous donne sur l'auteur et les mérites originaux de son livre, des détails intéressants. Elle fait ressortir ce fait que les *Mémoires* de la marquise de La Rochejaquelein sont surtout l'histoire de la guerre de la Vendée dans le Poitou, du passage de la Loire, des combats près du Mans et de son séjour en Bretagne quand elle s'y réfugia.

Les évènements qui eurent lieu en Anjou lui sont moins bien connus, ainsi que le nom de plusieurs chefs qui s'y sont distingués. Mme de La

Rochejaquelein n'avait pas habité cette partie du Bocage appelée les Mauges, située entre Angers et Cholet, et qui fut le premier théâtre de l'insurrection.

Aussi Mme de La Rochejaquelein, en 1840, écrivait-elle « à sa chère camarade » pour la presser de publier ses souvenirs sur la partie de la guerre de Vendée qu'elle avait vue mieux que personne, dans la contrée comprise entre Angers, Cholet et Nantes, depuis l'année 1793 jusqu'à celle de 1796. Car elle n'avait pas quitté le Bocage; c'est là qu'elle a vécu, qu'elle s'est cachée, a souffert pendant ce terrible drame de la guerre civile. Dans le même temps son mari, le comte de la Bouëre, se battait à la tête des Vendéens, dont il fut un des premiers chefs.

Le comte Amand-Modeste de la Bouëre est mort à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, en 1847, dans sa terre de Valette, près de Châtellerault.

La comtesse de la Bouëre a vécu jusqu'au 9 septembre 1867, jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans. Quelle forte génération que celle de ces hommes, de ces femmes, trempés de bonne heure dans l'épreuve de malheurs inouïs, et qui, après avoir tant lutté, tant souffert, avaient gardé assez d'énergie pour arriver jusqu'aux confins du centenariat!

La comtesse de la Bouëre avait de qui tenir. C'était la fille aînée du maréchal de camp et inspecteur d'artillerie, Le Duc, né en 1713, mort en 1807 (encore un presque centenaire) ayant servi soixante-huit ans.

Sa belle-fille en trace le portrait suivant : « Spirituelle, bonne, droite et loyale, elle attirait l'affection et la sympathie; sa conversation intéressante témoignait de la culture de son esprit. Très blonde, elle avait les traits fins et réguliers, avec de beaux yeux intelligents et animés, dont le regard resta expressif jusqu'à la fin de sa longue existence. »

En tête du premier manuscrit des *Souvenirs*, Mme de la Bouëre avait inscrit ces deux citations : « On ne fait pas des républiques avec de vieilles monarchies. » (*Bonaparte.*) « Les peuples ne se révoltent pas pour attaquer, mais parce qu'ils sont las de souffrir. » (*Sully.*)

Nous ne pouvons que feuilleter ces *Souvenirs* si intéressants, qui s'ouvrent par un curieux tableau des mœurs, usages et costumes du pays de Mauges, en notant au passage quelques scènes ou quelques traits caractéristiques. En voici un. Une des premières victimes de l'insurrection dès le 11 mars 1793, jour du tirage pour la levée de 300 000 hommes de dix-huit à quarante ans, mariés ou non mariés, décrétée par la loi du 24 février, fut un marquis républicain, M. de Beauveau, procureur-syndic de Cholet et commandant de la garde nationale, qui avait fait tirer, sur un parlementaire, des réfractaires

insurgés, M. Briodeau. Il fut tué par représailles, d'un coup de canon pris par eux à Jallais. Le chef du mouvement était un nommé Perdriault, un ancien caporal, qui commanda le premier et aguerrit les paysans soulevés, avec son ami, Cathelineau, qui fut son élève avant de surpasser et de faire oublier son maître.

Un seul prêtre prit part active aux combats de la Vendée : c'était le curé de Gétigné, près Montfaucon, ancien carabinier, qui n'avait pu tenir à l'odeur de la poudre. On lui fit des observations sur des exploits qui ne convenaient pas au caractère ecclésiastique. Il se soumit, cessa de se battre, mais garda ses pistolets, sans s'en servir. Il fut tué dans une déroute, malgré l'attitude pacifique qu'il n'avait pas prise sans regret.

C'est dans l'épisode émouvant où Mme de la Bouëre et son mari, déguisés en paysans et surpris par les patauds, sont sauvés par le sang-froid de la jeune fermière Manon et surtout par l'irruption de six cavaliers vendéens, que paraît pour la première fois l'un d'eux, qui n'était autre qu'une femme nommée Renée Bordereau, dite Langevin. Ayant juré de venger ses frères tués par les bleus, elle s'était habillée en homme pour se battre avec un courage et une audace qui rendirent son nom populaire et ses exploits légendaires dans le Bocage.

C'est page 118 et suivantes qu'on peut lire, et qu'on ne lira pas sans une émotion palpitante, le récit des alertes des malheureuses femmes fuyant les incendiaires des colonnes infernales, se guidant dans leur retraite sur la direction des flammes, et souvent forcées de se tapir, leurs enfants dans leurs bras, rendus muets, par une étreinte passionnée, dans les genêts et attendant pour sortir de leur refuge où les bleus se gardaient d'entrer, crainte de surprise, le cri du chat-huant, plus doux à leurs oreilles que le chant du rossignol (p. 129).

C'est quelques pages plus loin qu'on trouvera un récit de la mort d'Henri de La Rochejaquelein, le plus chevaleresque des chefs vendéens, écrit d'après les dépositions des témoins oculaires par M. de la Bouëre, son compagnon, de l'aventureuse reprise d'armes de janvier 1794. Ce récit diffère en quelques détails de celui de l'ouvrage que nous avons analysé en premier lieu et fait assez ressembler la mort de La Rochejaquelein, ajusté au passage, à l'affût derrière un arbre, par un volontaire démonté et frappé par lui d'une balle au front, à celle de Marceau (p. 139 à 144).

On verra (p. 145-146) comment M. de la Bouëre rencontra quelques années après la guerre, à une table d'hôte de Dijon, un officier avec lequel il avait engagé un combat singulier, qu'il avait abattu à coups de crosse et qui lui avait coupé l'oreille d'un revers de sabre, et comment les deux adversaires, s'étant reconnus, se serrèrent la main.

C'est peu de pages après qu'on trouve le récit du sort tragique d'une

des amazones vendéennes, la jeune et jolie comtesse de Bruc, renversée de cheval par un brusque revirement de sa selle mal sanglée et impitoyablement sabrée par un hussard. On trouvera plus loin d'intéressants détails qui contredisent sur plusieurs points les versions généralement acceptées sur le jugement trop hâtivement exécuté, sur des conseils perfides dont le curé Bermer est disculpé par Stofflet, qui condamnait à mort M. de Marigny.

Enfin, on lira, avec une curiosité justifiée par leur nouveauté, l'histoire des négociations de la Jaulnaye (février 1795) pour la première pacification, nouées par l'initiative de Mlle Charette et surtout d'une femme généreuse et hardie, Mme Gasnier, dont les *Souvenirs* contiennent un portrait touchant et amusant à la fois. Toute la dernière partie de l'ouvrage, que nous abandonnons malgré nous, sur ce dernier renseignement, est consacrée à la mort de Charette, à celle de Stofflet, à leur rivalité fatale pour leur cause et pour eux, et à des notices émouvantes sur les aventures et le sort d'un certain nombre de femmes et de jeunes filles vendéennes, la plupart victimes des noyades de Nantes et des exécutions militaires de Saumur, quelques-unes devant leur salut à des hasards providentiels.

Nous fermons à regret, en le recommandant à nos lecteurs, ce livre où on sent la main, l'esprit et le cœur d'une femme qui ne prétendait pas au titre d'auteur, et qui a écrit simplement ses *Souvenirs* auxquels sa qualité de témoin ou d'actrice dans les évènements qu'elle raconte assure cet accent des récits de choses vues, vécues, souffertes, qui garde l'intimité, l'intensité de la vie même, et produit un effet supérieur à celui du plus prestigieux style.

M. de Lescure.

MÉLANGES

Mme DE SAINTE-BEUVE ET LES URSULINES DE PARIS (1562-1630)
par H. de Leymont [1].

L'Académie française décernait à ce livre l'une de ses couronnes, en même temps que Léon XIII en agréait l'hommage et y répondait par ses éloges et par ses bénédictions. Une lettre-préface de S. E. le cardinal Foulon, sous les auspices de laquelle il avait eu l'honneur de se présenter au public, lui a porté ce double bonheur.

En outre d'une *vie* racontée dans le grand style de l'histoire, ce livre est une étude sur l'éducation des femmes au dix-septième siècle.

Les temps mauvais qui appellent des réformes ne sont pas nouveaux. Qu'on en juge par le tableau qu'a tracé H. de Leymont de la décadence des monastères sous le règne des derniers Valois; tableau sévère, dira-t-on; moins sévère que ne sont ceux que nous avons de la main de saint François de Sales, de saint Vincent de Paul, de M. Olier, de M. de Bérulle. C'est à peine si l'on trouve une vie de saint, ou même une vie de juste de ce temps, qui ne soit plus ou moins celle d'un réformateur, et d'un réformateur de monastères. Au surplus, quand les abus n'auraient pas rendu nécessaire une réforme dans ces antiques asiles de la prière et de l'étude, les besoins créés par la rupture de l'unité religieuse eussent demandé une nouveauté. Les ordres et congrégations enseignantes allaient être suscités, après les grandes institutions monastiques qui aidèrent jadis si puissamment à l'évolution des sociétés barbares vers la civilisation par le christianisme.

C'est vraiment une noble figure que celle de Madeleine Luillier, dame de Sainte-Beuve, fondatrice des Ursulines de Paris. « Veuve à vingt-deux ans, et dans l'épanouissement d'une beauté déjà célèbre », sans « cette sauvegarde que la présence des enfants apporte au foyer de la veuve », elle avait tout d'abord formé la résolution « de n'avoir

[1] Un vol. in-8°. Lyon, Vitte.

désormais d'amour que pour Celuy qu'on ne peut perdre. » Elle apparaît dans l'histoire en pleine Ligue, ligueuse elle-même, comme du reste toute la tribu des Hennequin, ses frères utérins, et les Luillier en général, tous très attachés à la Sainte-Union. Elle croit que « c'est le seul moyen d'empêcher la religion protestante de prévaloir sur la catholique. »

Cependant des voies meilleures que celles de la politique l'attendaient, plus conformes aux résolutions de son veuvage et aux généreux instincts de son âme. La cour d'Henri IV l'intéressa quelque temps : jamais elle ne l'absorba. Bien plus encore elle se sent attirée vers un groupe d'amis, qui seront un jour à divers degrés des collaborateurs : c'est Bérulle, le futur fondateur de l'Oratoire; c'est le docteur Asseline, dom Eustache de Saint-Paul, comme on l'appellera au cloître des Feuillants; c'est le P. Benoît de Canfield, ancien puritain, devenu fils de saint François; c'est Michel de Marillac, futur garde des sceaux, dont le caractère s'achèvera dans la disgrâce. Tous ces saints amis, Mme de Sainte-Beuve les rencontrait dans le modeste hôtel de la rue des Juifs, habité par une de ses parents, Mme Acarie. Cette jeune femme était mariée et mère de plusieurs enfants; mais des vertus héroïques et d'étonnantes faveurs spirituelles l'orientaient déjà vers sa grande mission de fondatrice du Carmel français. Jusqu'à ce que l'heure fût venue de s'y dévouer, sa demeure était un petit cénacle, où l'on venait se concerter pour les œuvres à créer ou à développer. Il y avait là une conspiration permanente pour la charité et la propagande catholique. « Pendant ces premières et fécondes années du dix-septième siècle, il n'est presque point d'œuvres de foi ou de charité, qui n'aient été conçues, examinées, décidées et conduites à une heureuse fin », précisément dans ce cénacle dont Mme Acarie était l'âme, M. de Bérulle le conseiller spirituel, et M. de Marillac, le conseiller temporel. C'est là en particulier que naquit le Carmel, sur lequel allait se greffer la *Religion* des Ursulines. Car dans la pépinière de Sainte-Geneviève, où se préparaient les recrues du Carmel, en attendant l'arrivée des mères espagnoles, se trouvaient des âmes de bonne volonté qui ne demandaient qu'à servir Dieu et l'Église selon le don qu'elles avaient reçu, mais qui, appelées à la vie religieuse, ne l'étaient point à la vie érémitique. Fallait-il les rejeter comme inutiles? Et qu'en faire? se demande-t-on. Eh bien! on en fera des Ursulines, afin de multiplier cette grâce, dont parlait un jour Mme de Sainte-Beuve, lorsque, ayant écouté la si touchante histoire de sa jeune parente Charlotte de Sancy, marquise de Bréauté, elle s'écriait : « Oh! que Dieu fait une grande grâce aux enfants de leur procurer l'instruction dans leur jeunesse! »

Les familles religieuses doivent demeurer fidèles à l'esprit de leurs

fondateurs. L'expérience prouve que le bien à faire pour lequel elles ont été suscitées dépend de là en grande partie. Aussi M. de Leymont a-t-il donné de larges développements à la préface du récit de l'œuvre de M[me] de Sainte-Beuve, s'étendant sur les origines de l'ordre de Sainte-Angèle, sans doute afin de bien établir la filiation authentique des Ursulines, qui ont pour père saint Charles. Angèle Mérici a voulu que ses *Ursules* fussent « filles des évêques » ; par-dessus tout elle les a imprégnées de l'esprit de subordination à la hiérarchie catholique. L'archevêque de Milan les appelle de Brescia et leur confie la direction des *Écoles de la doctrine*. C'est lui qui transforme leur association séculière en une congrégation religieuse, joignant aux trois vœux simples le vœu de stabilité. C'est lui qui, en dépit de résistances puissantes et motivées, fait prévaloir et approuver, dans la bulle de Grégoire XIII, en 1572, l'indépendance réciproque des établissements du jeune institut, placés sous la juridiction immédiate et exclusive de l'évêque diocésain. A peine mis au rang des saints par Paul V, les Ursulines s'empresseront de le choisir pour leur patron et spécial protecteur. La vertu qui sort de son tombeau va leur ouvrir les portes de la France.

Les premières années du dix-septième siècle sont sans contredit l'un des meilleurs moments de notre histoire. La vie y fermentait partout si intense; le zèle du mieux y brûla de si vives ardeurs. Des âmes généreuses qui ne se connaissent pas, préparent une grande restauration religieuse et sociale en travaillant, comme sur un mot d'ordre, à organiser l'éducation. La Réforme elle aussi d'ailleurs se multiplie sur ce terrain; mais les catholiques l'auront promptement gagnée de vitesse, en reprenant sur une immense échelle les vraies traditions de l'Église.

Le vénérable César de Bus, secondé et bientôt continué par le P. Romillon, a fondé à l'Isle, dans le Comtat-Venaissin, les Sœurs de la Doctrine, d'abord simples catéchistes, et ensuite destinées à donner « un enseignement religieux et profane aussi complet que le comportaient les mœurs et les usages des meilleures familles chrétiennes ». Mais cette initiative manque de précision; elle a surtout besoin d'être secourue en présence des contradictions qui l'assaillent, et qui se produisent au nom de la prudence, si ce n'est peut-être au nom de principes absurdes [1]. Or voilà que la lumière utile jaillit inopinément des Constitutions de la B. Angèle, approuvées et commentées par saint Charles, que l'évêque de Carpentras a par hasard apportées de Ferrare. Avec la lumière, c'est la faveur qui arrive, c'est le crédit

[1] Au seizième siècle, certains catholiques parurent près d'en appeler à l'ignorance, contre-pied du libre examen, comme au moyen le plus efficace de garder la femme de l'hérésie.

incontesté. Puisque les Sœurs de la Doctrine sont déjà et plus encore vont devenir des Ursulines, véritables filles du saint archevêque de Milan, qui oserait résister à l'autorité d'un si grand nom?

La fondation de Paris suivra de près celle de Provence. Mme de la Fare, l'une des auxiliaires du P. Romillon, était venue respirer le parfum du nouveau Carmel, et, tout naturellement, parlait du bien que les sœurs de la Doctrine, converties en Ursulines, commençaient d'opérer dans le Midi de la France. Doter Paris d'une institution pareille à celle d'Aix et de Milan, c'était d'abord réaliser l'emploi des *restes* de la pépinière du Carmel; mais les nobles âmes qui en rêvaient, Bérulle, Marillac, Mme Acarie, pensaient surtout pourvoir au besoin pressant de la société renaissante. Déjà le choix de la fondatrice était arrêté. « Il la faudrait, avait dit M. de Marillac, joignant aux vertus d'une sainte l'affabilité d'une femme du monde; de bonne naissance, afin d'engager les familles à confier leurs filles aux Ursulines; maîtresse de son temps et de sa fortune, surtout assez docile pour se conformer aux directions de Mme Acarie, et assez ferme pour en tempérer l'austérité. » Ce programme était un portrait, chacun en tomba d'accord et donna son suffrage à Mme de Sainte-Beuve, qui avait enfin trouvé sa voie.

Il est inutile de refaire, après M. de Leymont, même à grands traits, l'histoire de cette fondation du couvent Saint-Jacques, « le berceau de l'œuvre de l'éducation de la femme française au dix-septième siècle ». A ce berceau affluèrent, sans se mesurer, tous les dévouements, celui du vertueux maître des requêtes, Michel de Marillac, qui se fit l'architecte du futur monastère et le maître des futures maîtresses; celui du P. de Bérulle et de Mme Acarie; celui des zélés religieux, les PP. Gontery, Lancelot Marin, de la Tour et Coton; et, par-dessus tous les autres, le dévouement de la fondatrice, qui y mit sa vie. La *Religion* des Ursulines de Paris rencontre, aux premières heures de son existence, des secours de toute provenance, laïque, religieuse, séculière et régulière. Elle représente une nouveauté dans l'Eglise, et tout ce qui est ancien lui vient en aide.

Comme on avait fait en Provence, on débuta à Paris par les catéchismes. Bientôt après, ce fut une ébauche de pensionnat, inauguré le jour de la fête des saints Innocents, « pour offrir à Dieu ces chères prémices de toutes les âmes, qui seraient conservées en innocence par le moyen de la maison et de l'ordre futur ». Il va sans dire que ces débuts furent une période de tâtonnements. Mais, à défaut d'expérience pédagogique, quel amour de l'enfance! quels exemples donnés par les « deux saintes cousines », Mme Acarie, si dévorée du zèle de la gloire de Dieu; Mme de Sainte-Beuve, « la nouvelle Paule en qui la charité et l'humilité chrétienne se rehaussaient de tant de grâce que les petites pen-

sionnaires déjà conquises la guettaient au passage, cherchant à imiter, en leurs façons enfantines, son ton, ses manières et jusqu'à sa démarche, tandis que, par son seul exemple, elle signalait aux Sœurs ce qu'il pouvait y avoir en elles de défectueux sur ces points délicats ». L'expérience viendra avec la mère de Bermond, l'une des premières recrues du P. Romillon. La Provence la prêta à Paris pendant près de trois années, et elle apporta au couvent de la rue Saint-Jacques, avec des méthodes éprouvées, l'appoint de sa rare valeur personnelle. Après elle, des chanoinesses de Saint-Augustin, Anne de Roussi, abbesse de Saint-Etienne de Soissons, et Mme de Villers Saint-Paul, complèteront, dans la nouvelle fondation, la science pratique de la vie religieuse.

Il se dégage un charme pénétrant des pages trop courtes où M. de Leymont a raconté les mille incidents auxquels la période des origines donne une poésie, si ce n'est une importance, comme au premier sourire, au premier bégaiement et au premier pas de l'enfant. Aucune parcelle des commencements ne devrait tomber à terre. *Colligite fragmenta ne pereant* : c'est le mot d'ordre donné aux témoins des institutions naissantes; et les chroniques des *Premières Mères*, les mémoires originaux, les légendes des temps primitifs prouvent que ce mot a été entendu.

Mme de Pomereu rédigea, à la fin du dix-septième siècle, les *Annales des Ursulines de Paris*. Son récit, qui a été publié, et un manuscrit inédit de la même époque, appartenant aujourd'hui au monastère de Clermont, sont les principales sources auxquelles a puisé M. de Leymont. L'auteur de *Mme de Sainte-Beuve* a longtemps vécu dans le grand siècle dont il parle la langue, et connaît à fond les mœurs; d'où une justesse de couleur et de ton qui s'observe partout, dans la peinture des personnages, dans la description des évènements grands ou petits, qui mettaient en fête ou en émoi le couvent de la rue Saint-Jacques, par exemple l'inauguration de la chapelle décorée par Van Mool, l'ovation faite à la bulle de Paul V, la première vêture et tant d'autres.

L'action personnelle de la fondatrice n'a peut-être pas tout le relief qu'on s'attendrait à voir dans un livre qui porte son nom. La faute en est à cette condition même de fondatrice spéciale que fut Mme de Sainte-Beuve, protectrice du dehors, auxiliaire du dedans, sans être elle-même religieuse. L'édifice que nous voyons s'élever est bien son œuvre; mais il cache dans ses fondements une partie, la meilleure, d'un dévouement qui se dépense avec autant de discrétion que de générosité.

La bulle d'approbation donnée par Paul V, en 1612, à l'institut des Ursulines de Paris, est la charte religieuse de l'éducation des filles par l'Eglise et pour le monde. L'éducation, œuvre secondaire et acciden-

telle dans les anciens monastères, devenait le but suprême et la loi fondamentale du nouvel institut, qui n'élèvera pas de futures recluses, mais bien des chrétiennes destinées pour la plupart à demeurer « en la tempeste et tourmente du monde ». On se figure l'émotion avec laquelle Mme de Sainte-Beuve et ses amis lurent ces lignes de la bulle : « ... Et ayant passé le temps de la probation, elles (les Sœurs) feront la profession et s'obligeront aux vœux de pauvreté, chasteté, obéissance, *et de vacquer à l'instruction des petites filles*, se proposant cela *pour fin et but principal...* » L'Église approuvait donc ce quatrième vœu d'enseignement, qui est la marque distinctive et le titre d'honneur de la congrégation de Paris. Ce vœu représente le dernier progrès de l'œuvre d'Angèle Mérici. Voilà ce que sont devenues, toujours « filles des évêques », les catéchistes de Brescia, les sœurs de la Doctrine du vénérable César de Bus. Elles savent maintenant que « leur vocation est de vacquer à l'instruction », et que l'école est la raison d'être du monastère. La forme de l'institut enseignant est fixée. Avant la fin du siècle qui a vu naître les Ursulines de Paris, plus de vingt-cinq congrégations seront fondées sur des bases semblables à celles qui portent le couvent de la rue Saint-Jacques.

Le livre de M. de Leymont est un remarquable chapitre d'histoire générale, beaucoup plus qu'une biographie. Et ce chapitre, tous ceux qu'intéressent les questions d'enseignement — disons avec l'auteur : qui n'intéressent-elles pas à l'heure présente? — le liront avec autant de plaisir que de profit.

P. Dadolle,
Professeur aux Facultés catholiques de Lyon.

CHRONIQUE POLITIQUE

23 novembre 1890.

Dans la succession des jours, des incidents, des impressions qui, par nos temps agités et monotones, se suivent et se ressemblent, le discours que le cardinal Lavigerie vient de prononcer à Alger mérite une mention à part. Cette parole a été un évènement. Elle a excité l'attention, provoqué la contradiction, frappé, heurté, secoué l'opinion. L'importance de l'orateur, les hautes dignités dont il est revêtu, les grands services qu'il a rendus, l'autorité et la popularité de son nom, — deux forces qui ne se rencontrent pas toujours ensemble, — la brusquerie de son initiative, les affirmations nettes, tranchantes, audacieuses, qu'il a jetées dans les eaux dormantes de l'époque actuelle, au sein d'une société qui se transforme, de partis qui se décomposent, d'esprits qui se désorientent, à la fois dans le doute, dans le découragement et dans l'attente, — tout se réunissait pour donner à la parole du prince de l'Eglise l'immense et orageux retentissement qu'elle a reçu.

Souhaitant la bienvenue aux officiers de l'escadre de la Méditerranée, qu'il avait conviés à sa table, le cardinal Lavigerie a profité de la circonstance pour demander à tous les bons Français de ne pas s'épuiser en inutiles querelles et en vaines entreprises, de concentrer tous leurs efforts contre les périls du dehors et du dedans, par une adhésion commune et loyale au principe du gouvernement établi : « Quand la volonté d'un peuple, a-t-il dit, s'est nettement affirmée, que la forme d'un gouvernement n'a rien en soi de contraire, comme le proclamait dernièrement Léon XIII, aux principes qui, seuls, peuvent faire vivre les nations chrétiennes et civilisées; lorsqu'il faut, pour arracher son pays aux abîmes qui le menacent, l'adhésion sans arrière-pensée à cette forme de gouvernement; le moment vient de déclarer enfin l'épreuve faite, et pour mettre un terme à nos divisions, de sacrifier tout ce que la conscience et l'honneur permettent, ordonnent à chacun de nous de sacrifier pour le salut de la patrie.

« C'est ce que j'enseigne autour de moi, c'est ce que je souhaite de voir enseigner en France par tout notre clergé, et, en parlant ainsi, je suis certain de n'être point désavoué par aucune voix autorisée.

« En dehors de cette résignation, de cette acceptation patriotique, rien n'est possible, en effet, ni pour conserver l'ordre et la paix, ni pour sauver le monde du péril social, ni pour sauver le culte même dont nous sommes les ministres.

« Ce serait folie d'espérer soutenir les colonnes d'un édifice sans entrer dans l'édifice lui-même, ne serait-ce que pour empêcher ceux qui voudraient tout détruire d'accomplir leur œuvre de folie, surtout d'assiéger du dehors, comme le font encore quelques-uns, malgré des hontes récentes, donnant aux ennemis qui nous observent le spectacle de nos ambitions ou de nos haines et jetant dans le cœur de la France le découragement précurseur des dernières catastrophes. »

Telle est la substance de ce discours qui touche à des intérêts trop considérables, à des questions trop brûlantes, à des devoirs trop sacrés, pour que nous nous abstenions d'en parler, et pour que nous n'en parlions pas avec tout le respect que nous devons à l'illustre cardinal comme à nos convictions.

Sous leur forme absolue, qui dépassait peut-être la pensée du cardinal et les nécessités de la cause, les conseils exprimés ont été attaqués dans les rangs conservateurs; et en général, il faut le dire, ils ont été le plus vivement attaqués par ceux-là mêmes dont les fautes ont le plus contribué à amener la situation lamentable à laquelle le prélat a voulu répondre et remédier. Le journal *le Monde*, relevant le propos d'un écrivain qui avait dénoncé, dans le discours du cardinal Lavigerie, la capitulation d'un évêque empressé de sacrifier les droits et la liberté de l'Eglise, ajoutait, trop justement[1] : « Que faut-il penser de ces outrages et de ces calomnies quand on songe que ceux qui les profèrent ont tout fait pour livrer la France aux Boulanger, aux Rochefort et aux Naquet? »

C'est qu'en effet, pour apprécier sans parti pris, avec équité, l'acte du cardinal Lavigerie, il n'est pas possible d'oublier des évènements dont les suites durent encore. Sous le nom de révision qui, fixé comme une étiquette sur les programmes les plus divers, les plus contraires, les plus impuissants ou les plus malfaisants, n'offrait à la masse honnête et tranquille du pays qu'une idée vague de confusion et de révolution, une fausse campagne a été menée par des laïcs, — campagne où l'on a vu des catholiques mettre la main dans celle des pires ennemis de l'Église, y verser l'argent sans compter pour faire arriver aux Chambres les auteurs les plus notoires de nos lois de persécution et de démoralisation, des membres de la Commune, des évadés de Nouméa, des organisateurs

[1] *Le Monde*, 17 novembre dernier.

publics d'enterrements civils. L'entreprise était de telle nature, elle était engagée dans des conditions tellement insolites, que, selon le mot d'un témoin peu suspect, M. Lambert de Sainte-Croix, qui la déplorait, on y était acculé au succès. Le succès a manqué; et, pour peindre l'effondrement, nous n'avons qu'à transcrire ce que le journal l'*Autorité* écrivait ces jours-ci : « On est tombé d'autant plus bas qu'on s'était envolé plus haut. Parmi les chefs surtout, le découragement jette sa note lugubre, désespérante. A aucune époque depuis vingt ans, l'état des esprits dans le parti conservateur n'a été plus désolant; il faut avoir le courage de le reconnaître et de le constater. C'est tellement vrai que, si nous avions des élections générales à bref délai, je ne répondrais de rien, si ce n'est d'un désastre. » La seule bonne chance qu'on nous fasse entrevoir dans un horizon lointain, c'est la venue d'un nouveau Boulanger « sur les épaules duquel les conservateurs tenteront encore une fois, comme les anciens soldats de la décadence romaine, de jeter la pourpre du pouvoir impérial. »

Que le cardinal Lavigerie ait été ému de ce spectacle et de ces perspectives; que, prince de l'Église, il ait voulu rompre une fois pour toutes avec des solidarités imméritées; qu'il ait voulu, par une sorte de coup d'éclat, effacer les traces et empêcher le retour de ces campagnes où, sans qu'elle y ait donné prise par ses représentants les plus autorisés, la cause religieuse, cette cause conservatrice par excellence, subit les représailles les plus dures et les plus injustes; qu'il ait voulu péremptoirement la dégager de ce qu'il appelle *des hontes récentes :* faut-il, même en le regrettant, s'en étonner?

Peut-être aussi, regardant de ses rivages africains les agitations de notre continent, — comme, au temps de l'invasion des Barbares, le plus illustre de ses prédécesseurs les contemplait d'Hippone, — le cardinal Lavigerie a-t-il pensé que, en dépit des regrets les plus légitimes et des craintes les mieux fondées, rien n'arrêterait la marée montante de la démocratie; qu'avant un siècle ou un demi-siècle elle couvrirait vraisemblablement presque toute la vieille Europe; qu'elle couvrait déjà la France; que cette démocratie, qu'il appartiendrait certes à la monarchie de régulariser et d'élever, avait tendance à prendre la forme républicaine comme mieux appropriée à ses passions; que, dès lors, il importait que dans ce monde nouveau, aussi redoutable qu'inévitable, l'Église ne se présentât pas en ennemie et ne se laissât pas traîner en vaincue?

Peut-être enfin, pour ne pas sortir de l'heure présente, le cardinal d'Alger, par ses propres observations, dans ses conversations avec autrui, s'est-il dit ou laissé dire que si le reproche d'hostilité contre les institutions actuelles, dont une tourbe de politiciens

assaille le clergé devant un pays affamé de repos et d'égalité, était souverainement retiré du débat, les républicains de bon sens seraient plus en mesure de défendre les catholiques, et que les catholiques, à leur tour, seraient mieux armés pour se défendre eux-mêmes contre une guerre odieuse?

Si tel a été l'enchaînement des pensées de l'éminent cardinal, nous rappellerons qu'un précédent qui cache, sous d'énormes différences, des analogies avec celui-là, s'est déjà produit en notre siècle. Il y a soixante ans, lorsque les libéraux de la Restauration étaient le plus déchaînés contre le clergé, l'auteur du *Génie du christianisme*, qui était ambassadeur du roi Charles X auprès du Saint-Siège, M. de Chateaubriand, exposait ainsi au pape Léon XII les motifs subalternes qui avaient pu rendre une nation chrétienne comme la nôtre accessible aux plus sottes et méprisables calomnies : « Le mal est venu dans l'origine d'une méprise du clergé; au lieu d'appuyer les institutions nouvelles, ou du moins de se taire sur ces institutions, il a laissé échapper des paroles de blâme, pour ne rien dire de plus, dans des mandements et dans des discours. L'impiété, qui ne savait que reprocher à de saints ministres, a saisi ces paroles et en a fait une arme; elle s'est écriée que le catholicisme était incompatible avec l'établissement des libertés publiques, qu'il y avait guerre à mort entre la Charte et les prêtres ». Sans discuter ces appréciations, le pape Léon XII, pour la mémoire duquel le pape Léon XIII a gardé une filiale tendresse, répondait à l'ambassadeur du roi très chrétien par ces grandes vérités où la radieuse sérénité de l'Église apparaît si bien au-dessus des nuages changeants des passions : « Jésus-Christ ne s'est point prononcé sur la forme des gouvernements. *Rendez à César ce qui est à César* veut seulement dire: obéissez aux autorités établies. La religion catholique a prospéré au milieu des républiques comme au sein des monarchies; elle fait des progrès immenses aux États-Unis; elle règne seule dans les Amériques espagnoles [1]. »

Même sous la Restauration, le reproche adressé par les libéraux au clergé ne se justifiait pas ou était démesurément grossi. Quelques enfants perdus, — parmi lesquels un vieil enfant de génie, l'abbé de Lamennais, qui passa sa vie à aller d'un système à un autre, ne faisant des haltes que dans les extrêmes, — avaient pu froisser l'opinion par des déclamations en l'air. Les représentants accrédités de l'Église de France tenaient une conduite et un langage qui défiaient toutes les censures; devant le cercueil de Louis XVIII, en présence de la cour et du gouvernement,

[1] Dépêche de M. de Chateaubriand au ministre des affaires étrangères, Rome, 12 janvier 1829. *Mémoires d'Outre-Tombe*, t. IV, p. 397.

Mgr Frayssinous, le prélat le plus respecté de son temps, célébrait magnifiquement la Charte. Les rois étaient les premiers à conseiller la sagesse; à un évêque dont il savait le dévouement, le noble Charles X, qui laissait son ambassadeur à Rome prononcer des paroles si libres, faisait cette recommandation : « Ne parlez pas de politique; mais faites de vos ouailles de bons chrétiens; s'ils sont de fervents catholiques, ils resteront attachés à leur roi [1]. »

Sous notre troisième République, malgré tant de provocations, tant de tracasseries, tant d'avanies, tant d'atteintes à l'exercice de ses droits et de son ministère, le clergé a gardé une réserve plus grande encore. Qu'on nous fasse voir un mandement épiscopal qui, de près ou de loin, directement ou indirectement, ait attaqué la République! Lorsqu'il y a quelques jours, pour défendre ses illégales suspensions de traitements ecclésiastiques, le garde des sceaux dissertait sur l'hostilité du clergé contre les institutions républicaines, il citait à l'appui de sa thèse, quoi? Des discours d'évêques? Non, des articles du *Pèlerin* et de *la Croix*, journaux qui, sans mandat de l'Église, ne représentent que leurs rédacteurs. La loi militaire qui, par une violation des dispositions du concordat et de la liberté de conscience, envoie les séminaristes à la caserne, vient de recevoir sa première et douloureuse exécution. Les adieux, *à Dieu*, des évêques à leurs clercs ont été fermes, résignés, touchants, de façon que le cri même de l'indignation y fût comme étouffé dans la prière. A la séance annuelle de rentrée de l'Institut catholique, Mgr d'Hulst pouvait dire non sans raison, devant les vingt-deux évêques assemblés : « Quand je vois avec quelle résignation nous avons pris notre parti de tant d'atteintes portées à nos droits les plus sacrés, je me prends à féliciter les ennemis de notre foi d'avoir devant eux des adversaires aussi pacifiques. » Et se tournant vers les jeunes gens, l'éloquent prélat leur adressait ces paroles dont assurément la République ne peut avoir à se plaindre : « Libres de tout engagement avec le passé, soyez chrétiens avant tout; dites-le sans ambages; mettez votre conduite d'accord avec vos principes; puis affirmez hardiment votre volonté de servir la France. »

Ce qui se passe sous nos yeux, autour de nous, se reproduit partout. Sous la République, la patrie française n'a pas dans le monde entier de serviteurs plus dévoués et plus utiles que les enfants de l'Église. Là où notre drapeau ne brille plus comme autrefois, là où notre épée pèse moins, une soutane de pauvre prêtre ou une cornette blanche de religieuse rétablissent presque l'équilibre. Dans l'Asie Mineure où l'influence de la Russie, que tant de raisons nous com-

[1] *Œuvres du cardinal Giraud, archevêque de Cambrai*, t. Ier, p. 84.

mandent de ménager, s'étend à pas de géant, où en serions-nous sans l'action pacifique de nos missionnaires? Un député radical, M. de Douville-Maillefeu, disait à la Chambre, en lui rappelant, pendant la discussion du budget, ses souvenirs de marin : « Je tiens à déclarer que, partout en Orient, quel que soit l'ordre auquel appartiennent les religieux congréganistes des deux sexes, quelle que soit la robe qu'ils portent, tous montrent, j'en ai la preuve, un dévouement absolu pour le nom français. » Il rappelait encore, ce radical à tous crins, qu'il s'était vu accueillir sur la terre étrangère par les élèves des Filles de Sion, chantant en chœur : *La France a horreur du servage!* Et il ajoutait : « Je ne suis pas très sensible, messieurs! Eh bien, je puis dire que, pour la première fois de ma vie, dans mes nombreux voyages, les larmes me sont sorties des yeux. »

Au même moment la République décorait le P. Dorgère pour les services qu'il nous rendait au Dahomey. Au même moment encore, un religieux, ancien volontaire de Charette, qui, débarqué, il y a treize ans, au Gabon, s'est fait l'un des principaux colonisateurs du Congo français, le P. Augouard, sacré, aujourd'hui même, vicaire apostolique de l'Oubanghi, prononçait ces paroles toutes palpitantes de patriotisme : « Sur chacun de nos établissements flotte le pavillon national; nous faisons en sorte qu'en apprenant les vérités de notre sainte religion, ils apprennent en même temps à respecter et à aimer la France. » Plein du plus pur enthousiasme, il racontait que, monté sur son bâtiment à vapeur qui avait nom *Léon XIII*, il avait entrepris d'explorer le Congo, dont il a dressé la carte fluviale sur une étendue de 1000 kilomètres : « Le pavillon de la mission de l'Oubanghi, blanc à la croix bleue, et le pavillon national flottent à bord de mon bâtiment; et c'est grâce à lui que j'ai eu l'honneur, l'année dernière, de porter les couleurs françaises à 400 kilomètres au delà de nos possessions. »

A tous ses degrés, dans son immense majorité, le clergé français a bien mérité de la France, sans démériter de la République, qui l'a traité si mal. Tout entier à ses devoirs d'état, il a conformé son attitude à l'enseignement de Léon XIII, redisant avec l'expérience des siècles et le bon sens de l'humanité qu'en soi la République n'a rien de contraire aux principes qui peuvent faire les nations chrétiennes et civilisées. Cet enseignement, le cardinal Lavigerie a cru opportun de le rappeler solennellement; il l'a jugé ainsi parce qu'après vingt années d'existence, la République lui a paru posséder en France la force d'une volonté nationale avec laquelle, pour la défense des causes les plus sacrées, il faut, bon gré mal gré, compter : « L'épreuve est faite, » a-t-il dit, ce qui ne signifie pas, comme la contexture de sa phrase le prouve, qu'à ses yeux la République ait gagné ses titres par l'excellence de ses actes;

ce qui ne signifie pas davantage, que la France ne pourra pas vouloir autre chose, et qu'à un régime assis sur l'instabilité de votes transitoires et contradictoires ne soit mille fois préférable un régime fondé sur un principe immuable; ce qui signifie simplement que la France actuelle a manifesté la résolution de vivre en république et d'y vivre en paix.

Prétendre également qu'en reconnaissant la République comme le gouvernement légal du pays, sans flétrir d'un mot toutes ses lois perverses, le cardinal Lavigerie a déclaré implicitement qu'il approuvait et sanctionnait ces lois, c'est forcer les termes. Outre qu'il eût été peu séant de censurer devant des officiers de l'armée de mer les actes du gouvernement, est-ce que son sentiment sur ces lois était douteux? Est-ce qu'il ne les avait pas combattues avec la dernière énergie au fur et à mesure qu'elles paraissaient? Est-ce qu'en adhérant à la République, il n'était pas mû par le dessein, juste ou erroné, naïf ou avisé, mais, en tout cas, parfaitement sincère, de se donner une force nouvelle pour reprendre devant l'opinion la cause de la liberté et du droit? La circulaire de Mgr Lavigerie à ses diocésains enlève jusqu'à la racine d'une interprétation qui ne devait pas naître : « Votre adhésion faite, il faudra user résolument des droits qu'elle vous confère dans la discussion et la direction des affaires du pays et contribuer ainsi à fonder enfin le grand parti conservateur et national qui seul peut rendre nos luttes fécondes, notre gouvernement stable, et inspirer dès lors la confiance qui nous est indispensable au dehors. Ce serait un des spectacles les plus lamentables de l'histoire que celui que nous continuerions à donner au monde : spectacle de silence, d'indifférence apparente devant tous les attentats consommés ou médités contre l'Eglise. »

Cette justice rendue de grand cœur aux intentions du cardinal Lavigerie, nous avouons que nous ne discernons pas clairement la forme et l'étendue de l'acte qu'il appelle l'adhésion à la République. Ici même, nous citions dernièrement l'analyse que le duc Victor de Broglie traçait, en 1851, de ses dispositions à l'égard de la constitution de 1848; après avoir déclaré très haut qu'elle n'était pas celle de son choix, il ajoutait non moins nettement : « Mais elle existe, c'est la loi du pays; et il se comportera envers elle comme un bon citoyen doit se comporter envers les lois. »

S'il s'agit d'une adhésion de ce genre, qui suffit aux exigences des pouvoirs publics, et que tout bon citoyen peut allier avec le respect de lui-même, nous croyons que l'éminent cardinal rencontrera peu de contradicteurs. Il semble aller plus loin : « Entrez dans l'édifice lui-même », disait-il à Alger. La formule n'est-elle pas excessive et périlleuse? Après le coup d'État du 2 décembre,

une partie du clergé entra dans l'Empire où de bienveillantes avances l'attiraient : l'essai ne fut pas heureux ; sans profiter à l'Empire, il nuisit, il nuit encore au clergé. Le recommencer dans des conditions pires serait inexplicable, nous allions écrire inexcusable. Les grands évêques du passé qui, comme le cardinal de Cheverus, après 1830, et comme Mgr Dupanloup, Mgr Pie, Mgr Jacquemet de sainte mémoire, après 1851, avaient obtenu des gouvernements nouveaux que, laissant le clergé en dehors de la politique, ils ne lui demandassent pas, sous le nom de serment de fidélité, un acte d'adhésion, — ces grands évêques avaient été bien inspirés. Depuis la chute de notre vieille et croyante monarchie, avec nos régimes au jour le jour, la place du clergé est moins d'entrer dans l'édifice que de rester à côté, libre et déférent, tout disposé à être bienveillant. L'historien de Mgr Dupanloup, Mgr Lagrange, évêque de Chartres, a décrit excellemment cette situation : « L'Église, dans un temps et dans un pays de révolutions, les laisse passer sans y prendre part ; elle subit les gouvernements que les conflits des hommes amènent, mais ne descend pas dans l'arène des partis, ni ne s'inféode à aucun ; et elle poursuit à travers tout, sur cette scène mobile, son œuvre éternelle, l'œuvre des âmes. Ce n'est pas là indifférence ou scepticisme, mais sagesse et nécessité. Par elle-même, cette obéissance aux pouvoirs de fait n'implique la proclamation ni l'abdication de rien ; c'est simplement l'obéissance. L'Église peut donner plus, mais ne doit pas plus à un gouvernement. Le degré de sa sympathie dépend évidemment de celle qu'on a pour elle-même. Elle n'est ni factieuse ni ingrate ; mais il importe qu'elle reste digne [1]. »

La République, — même une république comme celle que nous avons eue en 1848, ou du temps de M. Thiers et du maréchal de Mac-Mahon, — ne peut s'étonner ni ne doit se méfier de ces doctrines. Elles ne sont pas d'aujourd'hui. Dans les incertitudes et les divisions politiques de notre siècle, elles offrent le meilleur *modus vivendi* pour tout le monde. En face de l'Empire à ses débuts, lorsque d'autres tendances semblaient prévaloir, et que les périls commençaient déjà à s'amonceler, les haines à gronder, le duc Albert de Broglie écrivait dans le *Correspondant* : « Nous savons parfaitement que l'Eglise a été constituée par son divin fondateur de manière à se prêter à toutes les formes politiques sans s'identifier avec aucune ; nous savons parfaitement qu'elle traverse, indépendante et indifférente, les révolutions humaines, et s'élève, non point à l'ombre, mais au-dessus des institutions les plus diverses. Nous savons qu'elle a supporté le despotisme impérial des Césars,

[1] *Vie de Mgr Dupanloup*, tome II, ch. XII, p. 206.

pris part à l'organisation des souverainetés féodales, appuyé la monarchie tempérée des rois chrétiens, et qu'elle prospère aujourd'hui sur le sol républicain de l'Amérique; secourable et bienveillante partout et pour tous, sans être solidaire de personne. Chrétiens d'ailleurs avant d'être libéraux, nous savons quel est l'ordre de préséance qui doit régner entre nos diverses convictions, et nous ne nous donnerons jamais le tort risible de vouloir entraîner la religion dans la participation des fautes, des malheurs et des vicissitudes de la liberté. Nous ne ferons jamais de la religion un instrument de parti. »

Quant aux conservateurs, ont-ils besoin, comme paraît le demander le cardinal, de faire adhésion à la République? Le mot d'adhésion, qui éveille l'idée d'une sorte de soumission doctrinale, est-il bien le mot juste pour caractériser l'action d'un bon citoyen qui reconnaît la loi de son pays? En vertu d'une constitution qu'ont votée même des royalistes, qui la votaient faute de mieux ou crainte de pis, la République existe, — une République que veut présentement la nation; une République que ceux qui la maudissent le plus bruyamment ne peuvent remplacer, et qu'ils affermissent en la menaçant toujours sans l'ébranler jamais; une République dont, manifestement, aux yeux même de ses plus ardents adversaires, les défauts seront, sinon corrigés, du moins atténués selon la tactique plus ou moins habile, selon les dispositions plus ou moins bienveillantes des hommes, partis ou citoyens, qui auront à débattre avec elle les intérêts les plus grands de notre patrie. Que faire alors? Quelle profonde politique inventer? La plus simple, la plus droite et la plus facile : ne pas mettre en question ce qu'on ne peut pas mettre en péril, se résigner à ce qu'on ne peut empêcher; et, sans disputes théoriques, sans contentions vaines, sans alliances monstrueuses, sans compromissions qui se donnent la mauvaise mine, et qui n'ont même pas les chances possibles des conspirations, sans étalage d'une impuissance tapageuse, sans jeter à tort et à travers dans un pays fatigué l'alarme d'une révision que les conservateurs ne peuvent actuellement faire à leur profit, et qui, faite, ne le serait qu'à leur détriment, sincèrement, loyalement, sans arrière-pensée, avec un esprit de paix et de rapprochement, servir la France sous la République.

Tout cela ne suppose ni n'entraîne une forme quelconque d'adhésion. Une conduite sensée et suivie a plus de poids et de vertu que toutes les déclarations. Elles embrouillent trop souvent ce qui est clair. Elles ne persuadent guère ceux qui les reçoivent, et elles ne relèvent guère ceux qui les font. La plupart des politiciens de la gauche, les républicains pour qui la République n'est qu'un métier lucratif, ne méritent pas qu'on les prenne au sérieux. Ce

n'est pas pour eux qu'on doit parler, c'est pour le pays. Or le pays, qui a le droit de demander aux partis briguant ses suffrages de ne pas ajouter à ses malaises par des taquineries stériles et de le garantir dans son repos, préfère aux professions de foi le développement d'une politique vraiment pratique et vraiment patriotique. Notre siècle nonagénaire a entendu bien des professions de foi, souvent les plus disparates, sur les mêmes lèvres; il a pour elles quelque chose du mépris d'Alceste pour

les contorsions
De tous les grands faiseurs de protestations.

Un bon juge en ces matières n'attachait aucun prix à ces adhésions en règle; lorsqu'il conviait les conservateurs à ne pas marchander à la République les moyens d'une existence qu'ils ne pouvaient supprimer, M. Thiers avait soin d'ajouter : « Quand j'entends un gouvernement dire : « Je suis définitif et perpétuel ! » je souris et je réponds : Vous serez à peine durable ! Quand on a assez peu de bon sens pour croire qu'on se perpétue avec des déclarations, on fait trembler pour un très prochain avenir ceux qui ont plus de clairvoyance. Non, ne proclamons pas la République, par bon sens, par sagesse et par un autre motif encore, par respect pour la conscience d'une partie de nos concitoyens. Il ne faut mettre à la gêne la conscience de personne. Un gouvernement s'élève à une hauteur morale très grande quand il sait respecter la conscience de tous les citoyens du pays où il existe [1]. »

Il semble du reste que les dissidences dont le discours de Mgr Lavigerie est l'objet, soient, dans la réalité des choses, moins grandes que ne le fait croire tout le bruit excité. Dans sa lettre à son clergé, le prélat exprime et résume sa pensée, en disant que, « pour ne pas laisser se prolonger la situation actuelle de l'Église en France, les catholiques n'ont qu'un moyen pratique, celui que leur a conseillé explicitement le Souverain Pontife : prendre part résolument aux affaires publiques, non comme adversaires de la forme du gouvernement établi, mais en réclamant, au contraire, leurs droits de cité dans la République qui nous gouverne. » En ces termes-là, est-ce que le désaccord ne ressemble pas à un malentendu? Est-ce que, dans les trois quarts et demi de la France, les trois quarts et demi des candidats conservateurs adoptent une autre méthode, arborent un autre programme? Combien peu se posent en adversaires de la forme du gouvernement établi! Combien peu soulèvent la question politique, celle qui touche à la

[1] Discours à l'Assemblée nationale, 4 mars 1873.

nature des institutions! Loin de là, tous les efforts sont pour la laisser dans l'ombre, tous les soins et toutes les démarches pour empêcher les amis trop zélés de la presse et d'ailleurs de l'évoquer. Le même phénomène se reproduit invariablement à toutes les élections, communales, départementales, législatives. Ce sont les républicains qui, pour affaiblir leurs concurrents devant les populations mécontentes du régime, mais craintives d'une révolution, parlent de monarchie. A lire les professions de foi de la plupart des candidats conservateurs de 1889, on croirait, en voyant leur silence sur la monarchie, souvent leurs protestations contre tout projet de changement, parfois même leur respect de la République, qu'ils appartenaient par avance, sans le savoir, à cette droite constitutionnelle, qui n'est pas née officiellement, et dont M. Piou porte en ce moment tous les péchés.

L'un des plus fougueux contradicteurs du cardinal Lavigerie disait récemment aux républicains : Faites-nous une république honnête, et nous accepterons la République! Le cardinal dit à son tour aux conservateurs : Acceptez la République, et vous serez plus forts pour rendre la République honnête, même chrétienne! En admettant, comme nous le croyons, qu'il y ait exagération et illusion dans chacune de ces déclarations, la distance qui les sépare est-elle si profonde? Et pour une nuance faut-il tant de colères? L'honorable chef des droites de la Chambre, M. de Mackau disait lui-même à un de ses interlocuteurs que, dans sa politique de l'an dernier, il avait voulu, non renverser, mais améliorer la République.

Les conservateurs ont des traditions qui, dans la perplexité où les meilleurs citoyens peuvent se trouver, ne sont pas inutiles à rappeler. Qu'ils interrogent leurs prédécesseurs de 1848! Il y avait alors dans le parti royaliste moins de farceurs qu'aujourd'hui. Il y avait aussi des gens plus capables. La foi politique régnait. Le *n'importequisme* en fait de rois n'était pas encore inventé. On n'était pas à soixante ans, on n'était qu'à dix-huit ans de 1830, date fatale d'où procèdent tous nos malheurs. Jeune, beau comme l'espérance, le petit-fils de Louis XIV, le petit-neveu de Louis XVI, Monsieur le comte de Chambord rehaussait de son incomparable prestige moral son droit vieux comme la France. Officiers ayant brisé leurs épées, magistrats ayant déposé leurs toges, hommes ayant à la fleur ou dans la force de l'âge sacrifié toutes les ambitions de la vie, beaucoup des royalistes qui entrèrent à l'Assemblée de 1848 avaient subi, volontairement subi pour leur cause le martyre de l'honneur. Une fois assis sur les bancs de cette Assemblée, ils comprirent ce qui était immédiatement possible et ce qui ne l'était pas. Ne pouvant faire la monarchie, ils ne contestèrent pas la République. Elle leur apparaissait en soi comme un gouvernement

anonyme et neutre où, les fronts ne s'inclinant que devant la patrie toute seule, les consciences étaient plus à l'aise. Qu'il dût être provisoire ou définitif, c'était l'interrègne le plus digne du roi et d'eux-mêmes. Presque tous votèrent la Constitution. Tous la pratiquèrent loyalement. Plusieurs des plus grands seigneurs de France, soutinrent hautement la candidature du général Cavaignac. M. Berryer n'était que le magnifique interprète de tous les royalistes, lorsque, dans les premiers mois de l'Assemblée, répondant au ministre des finances, M. Goudchaux, qui croyait apercevoir dans des critiques sur ses projets budgétaires des intrigues de parti, il disait : « Tous ici ont mis sous leurs pieds leurs affections, leurs souvenirs, leurs espérances, leurs vues particulières, pourquoi? Parce qu'ils sont gens de cœur, parce qu'ils sont gens d'honneur, parce que, quel que soit le parti auquel ils appartiennent, quel que soit le gouvernement qu'ils aient servi, ou qu'ils aient regretté, ou qu'ils aient désiré, ou qu'ils puissent désirer encore pour la France, c'est pour la France qu'ils veulent un gouvernement, ce n'est pas pour eux, ce n'est pas pour leurs intérêts personnels. » Et le grand royaliste ajoutait, avec cette sympathie large et puissante qui de son âme passait si bien dans son éloquence : « Eh bien, avec ce sentiment qui domine dans tous les cœurs honnêtes, nous ne sommes plus qu'un, nous avons une cause commune, nous sommes tous à la République, nous sommes tous du même parti. L'honneur, la probité, la loyauté à la tête de tous les actes de la France; et par l'honneur, par la loyauté, par la probité, le succès de la patrie, sa grandeur et sa prospérité[1]! »

Etait-ce renier la monarchie? Serait-ce la déserter? Elle absente par empêchement forcé, reste la France, comme le disait un jour M. le duc d'Aumale, — cette France qui est d'autant plus à défendre que ses institutions la protègent moins! Si la République parvenait à vaincre ses défauts de nature et son mauvais esprit, si elle nous assurait un gouvernement régulier et tutélaire, est-ce que les royalistes, à commencer par le roi lui-même, n'y souscriraient pas! Est-ce qu'ils ne pensent pas tous, avec Fénelon, que les rois sont faits pour les peuples, et non les peuples pour les rois? Si la République succombe tôt ou tard, la meilleure manière de ramener la monarchie, c'est encore de lui gagner à l'avance, par des rapprochements opérés, par des services rendus en commun, par la confiance inspirée, tous les éléments conservateurs et modérés du pays, sans l'appui desquels la République, travaillée

[1] Discours prononcé le 2 août 1848. (Tome IV des *Discours parlementaires* de M. Berryer, p. 251.)

de passions désordonnées, n'aurait pas subsisté un jour. La royauté sera en France le couronnement de l'édifice ou elle ne sera pas, on ne la trouvera point sous des ruines. Tandis que, l'année dernière, on nous apprêtait la belle affaire du boulangisme, qui devait nous donner en deux tableaux instantanés le triomphe du général et l'avènement du roi, nous relisions cette page de M. de Falloux, dont la justesse n'a pas changé : « C'est en montant qu'on trouve le roi, ce n'est pas en descendant; le roi est au sommet des intérêts sociaux. C'est vers ce point culminant qu'il faut graviter sans cesse et faire graviter la France. Si, au contraire, nous laissons glisser le pays sur la pente qui descend vers l'abîme, alors nous l'éloignons de nous, alors nous ouvrons la carrière à de nouvelles aventures et à de nouveaux aventuriers [1]. »

Le discours du cardinal Lavigerie a eu cet effet, qu'il a comme rejeté dans l'oubli, non seulement les harangues de nos députés et sénateurs, mais encore toutes les voix de princes et de premiers ministres qui se sont élevées en Europe, celle de l'empereur Guillaume au Landtag prussien, celle de la reine Emma à la Haye, celle du duc de Nassau à Luxembourg, celle de lord Salisbury à Londres, celle de M. Crispi à Palerme et à Turin. Il ne faut pas s'en étonner. Quelque importantes que soient pour nous les questions extérieures qui, sous les apparences pacifiques du moment, restent chargées d'inconnu, plus importante est encore cette question intérieure sur laquelle l'archevêque d'Alger a ramené, avec une vivacité aiguë, notre attention. Cessant d'être un gouvernement de parti, la République française se décidera-t-elle à être enfin un gouvernement national, faisant la paix par la liberté et l'équité, ménageant nos ressources financières, ne se laissant pas aller à toutes ses fantaisies, — à l'instar de ces républiques espagnoles, livrées périodiquement à l'anarchie, à la dictature, à la banqueroute, et dont l'une, la République argentine, si pimpante, l'année dernière, à notre Exposition du Champ de Mars, cause de gros embarras en Angleterre, même en Europe? Rien n'annonce encore un changement dans notre situation. Il y a quelques jours, notre Chambre des députés était en liesse, elle triomphait; avait-elle repris à l'Allemagne l'Alsace et la Lorraine? Non, elle avait tout uniment retiré à des religieux et à des religieuses leurs billets gratuits de chemin de fer, et cela suffisait à son bonheur.

H. DE LACOMBE.

[1] Année 1872, *Discours politiques*, tome II, p. 342.

LES FÊTES DE SAINT MARTIN

LE JUBILÉ DE MGR MEIGNAN

La ville et le diocèse de Tours viennent de célébrer des fêtes exceptionnelles qui marquent une date non seulement dans les annales religieuses de cette province, mais encore dans notre histoire nationale elle-même, à laquelle le nom et le culte de saint Martin ont été si étroitement mêlés durant de longs siècles.

On ne sait plus assez de nos jours le rôle grandiose qu'a joué, dans la fondation de l'unité française, le glorieux thaumaturge des Gaules, au tombeau duquel venait s'agenouiller Clovis après Tolbiac, et dont le manteau bleu, la *chape*, selon l'expression consacrée, arboré à la tête des légions comme l'étendard militaire des princes mérovingiens, puis de la royauté capétienne, guidait nos soldats sur tous les champs de bataille du moyen âge. Jusqu'au douzième siècle, la France n'eut pas d'autre drapeau que cette chape d'azur semée de fleurs de lis d'or, dont un chroniqueur explique l'adoption par cette pensée pieuse « qu'elle avait la couleur du ciel pour montrer que les pensées et les désirs devaient y tendre au lieu de s'attacher à la terre ». Robert le Fort la fit porter devant lui contre les Normands; Hugues Capet la consacra; et si, à dater de Louis le Gros, l'oriflamme rouge de Saint-Denis remplaça la chape de saint Martin comme enseigne de guerre, la bannière bleue fleurdelisée n'en demeura pas moins le symbole traditionnel de la royauté et de la nation, alors confondues.

Et ce n'est pas seulement en France qu'était déployée ainsi, à la tête des armées, la chape de saint Martin : vénérée dans la catholicité tout entière, elle menait à la victoire la chevalerie d'autres nations. L'Espagne et Venise l'arboraient; don Juan d'Autriche

l'éleva contre les musulmans, et l'immortel étendard de Lépante, conservé encore aujourd'hui à l'*Armeria real* de Madrid comme une précieuse relique, montre sur ses plis fanés l'image légendaire du soldat pannonien coupant de l'épée son manteau pour en couvrir un pauvre.

C'est Jeanne d'Arc, avec sa bannière blanche, qui changea chez nous la couleur nationale au quinzième siècle, en faisant de son étendard immaculé le symbole de la résurrection française; mais les deux bannières restent associées dans la reconnaissance du patriotisme, puisque l'une et l'autre ont marqué les étapes de notre affranchissement, de notre unité et de notre grandeur.

L'ancienne France avait érigé sur le tombeau de saint Martin la plus magnifique basilique de la chrétienté, enrichie des dons accumulés des princes et des peuples. Outre son vaste sanctuaire, elle avait pour annexes des cloîtres immenses, des écoles, des hôpitaux, une bibliothèque précieuse, et elle constituait une ville à part dans la cité, la Martinopole, suivant le nom dont on l'appela pendant des siècles. Les guerres de religion lui portèrent une première atteinte; le pillage de 1562 la dévasta. Deux cents ans plus tard, la Révolution acheva l'œuvre. Les ruines s'entassèrent alors, puis des rues s'ouvrirent, des constructions s'élevèrent sur l'emplacement de la basilique disparue, et le saint tombeau lui-même, enfoui sous les décombres, demeura oublié. Il y a cinquante ans, personne ne savait plus où il se trouvait. Mais un réveil de foi se mit à sa recherche, et la piété des fidèles, aidée de la curiosité des archéologues, parvint, après des fouilles laborieuses, à le découvrir sous les caves d'une maison de commerce. La maison fut achetée, les constructions voisines furent successivement acquises, et, sous le second Empire, une souscription organisée par Mgr Guibert, alors archevêque de Tours, fut ouverte par toute la France, en vue de réédifier le sanctuaire détruit. La générosité publique y répondit de tous les points du territoire; le zèle de quatre archevêques s'y attacha sans relâche, et, après vingt années, Mgr Meignan entreprit de réaliser enfin l'œuvre de réparation poursuivie avec tant d'efforts. Mais il se heurta à des difficultés imprévues, tantôt du côté des pouvoirs publics entravant ses desseins, tantôt du côté d'exagérations pieuses qui rêvaient une restitution totale de l'ancienne basilique dans toute sa splendeur. C'était une chimère, séduisante à coup sûr, mais d'autant plus irréalisable qu'en dehors des millions sans nombre qu'eût exigée une pareille folie, il eût encore fallu obtenir de la ville de Tours la cession de rues et de places que refusaient avec résolution tous ses conseils.

Force était donc de se borner à une œuvre plus simple, comme

aussi plus conforme aux ressources et aux besoins du temps. C'est la sage conception qui a fini par triompher, grâce à la douceur persévérante de Mgr Meignan et à l'appui décisif du Saint-Siège.

Aujourd'hui, le but est atteint, et devant le temple superbe dont la cité de saint Martin est justement fière, les résistances d'autrefois se changent en admirations et en éloges.

Au lendemain de nos désastres, Mgr Pie, invoquant nos traditions nationales, faisait entendre du haut de la chaire de Tours ces mémorables paroles : « Je recommencerai à espérer de meilleurs jours pour la France, quand la France aura recommencé de rebâtir la basilique de saint Martin; il a été le père et le fondateur de la nation; il en est le patron et le protecteur; ce que la France ferait pour Martin, elle le ferait pour elle-même. »

Mgr Meignan a réalisé le vœu patriotique de l'évêque de Poitiers, et peut-être est-il permis d'espérer qu'en se rapprochant ainsi de ses origines et en honorant les grands souvenirs de son histoire, notre pays verra luire bientôt l'aube de meilleurs jours.

Dans l'éloquente Lettre pastorale où il annonçait l'inauguration de la nouvelle basilique, Mgr Meignan disait, avec la légitime satisfaction de l'œuvre accomplie : « Quelle qu'ait été la divergence des opinions sur les conditions de l'édifice à bâtir, elles s'effacent et elles s'oublient, puisque le but principal est atteint, puisqu'une splendide robe de pierre, sculptée et fleurie, est jetée sur le séculaire et vénéré tombeau et ne saurait désormais en être arrachée. Il ne s'agit plus de souhaiter un édifice plus grandiose; il est tel que les ressources et le temps permettaient de le construire. Sa gracieuse coupole, élevée à une hauteur égale à celle de nos vieilles tours, sera pour toujours, nous l'espérons, le solennel piédestal d'où saint Martin, figuré par sa statue, bénira la ville, le diocèse et la France.

« Désormais, comme il arriva à l'achèvement du second temple de Jérusalem, s'il est impossible d'étouffer des regrets que nous partageons nous-même, que du moins ils se perdent au milieu des cris de joie, et que « la dédicace de la maison de Dieu se fasse avec de grandes réjouissances. »

Ce qui ajoutait à l'éclat de la fête, en donnant un caractère touchant à sa grandeur, c'est qu'en même temps le vénérable prélat célébrait le cinquantième anniversaire de son élévation au sacerdoce et le vingt-cinquième anniversaire de sa consécration épiscopale. Cette solennité des noces d'or et d'argent est rare, et il faut la saluer doublement quand celui qui porte ces deux couronnes est encore en pleine maturité, en pleine puissance physique et intellectuelle, prêt à ajouter de nouveaux titres et de nouveaux

services aux mérites et aux œuvres qui lui ont fait une si juste renommée dans la science et dans les lettres comme dans l'épiscopat et dans l'Église.

Pour nous, un lien particulier nous attache à Mgr Meignan et nous associait d'une façon plus intime aux témoignages d'affection et de respect offerts en cette occasion à l'éminent archevêque de Tours. Dès l'époque où il occupait une chaire à la Sorbonne, il y a plus de trente ans, il avait donné sa collaboration savante au *Correspondant*, puis il était entré dans le Conseil même de la Revue, à côté de Montalembert, de Falloux et de Cochin. C'est la période où il publiait ici même ses belles études sur l'homme primitif, sur l'exégèse biblique, sur les Psaumes, sur les prophéties messianiques, sur la critique allemande, sur l'école de Tubingue, puis sur les voyages de saint Jérôme, le Cantique des cantiques, le rationalisme en Angleterre, la crise du protestantisme, la *Vie de Jésus*, une foule d'autres encore, préludant ainsi à ses deux dernières œuvres, qui sont deux monuments d'érudition sacrée et de haute littérature, *le Roi David* et *Salomon*.

Dès sa jeunesse, et dans un temps où ce genre de travaux était à peine abordé chez nous, Mgr Meignan s'était rendu en Allemagne pour y chercher des armes contre les sophismes contemporains. Les origines de notre foi étaient attaquées au nom de la science; c'est au nom de la science qu'il voulut les défendre, et, aujourd'hu encore, ses ouvrages demeurent la réfutation la plus solide des faux anthropologistes et des faux hébraïsants.

C'est l'hommage que lui rendait hier le clergé de Touraine par l'organe du doyen de son chapitre : « Nous serons toujours fiers de compter au nombre de nos plus illustres archevêques le pieux restaurateur de la basilique de Saint-Martin, et le vaillant écrivain, d'une science si consommée dans l'interprétation des Livres sacrés, dont la plume forte et féconde a produit des œuvres qui laisseront après elle un lumineux rayon. »

Toutes ces œuvres, tous ces souvenirs, ont été évoqués avec autant de délicatesse que d'émotion par Mgr Gonindard, l'éloquent coadjuteur de Rennes, dans le discours où, du haut de la chaire de vérité, il a retracé la carrière si remplie du vénérable jubilaire, auquel il a fait l'heureuse application de ce texte évangélique : « C'est par la grâce de Dieu que je suis ce que je suis, et la grâce de Dieu n'est pas restée en moi inefficace. » Il l'a suivi, de l'éclosion de sa vocation sacerdotale sous l'influence de l'admirable tendresse d'une mère et à travers les périls d'une éducation de lycée, jusque dans ces universités germaniques où il allait, curieux d'études nouvelles, se fortifier pour de nouvelles luttes; puis, dans le minis-

tère paroissial de Sainte-Clotilde, dans l'enseignement rajeuni de la vieille Sorbonne, dans l'administration du diocèse de Paris à laquelle l'associaient comme vicaire-général deux archevêques; enfin dans ses deux épiscopats fructueux de Châlons et d'Arras, où il préludait, par la restauration d'un tombeau célèbre, à la résurrection plus éclatante et plus magnifique du tombeau national de saint Martin.

Mais, en rappelant toutes ces étapes d'un chemin si noblement parcouru, en faisant le tableau d'une vie si diverse dans sa belle unité, l'orateur a pris soin de dégager avec un charme indéfinissable le trait constant et supérieur qui caractérise ces cinquante années de sacerdoce et ces vingt-cinq années d'épiscopat : c'est la devise même en laquelle s'est résumé l'archevêque, et dont il a fait l'expression parlante de ses armes : *Pax in charitate.* C'est par la mansuétude, en effet, c'est par la douceur, la persuasion, qu'il a surmonté tous les obstacles et conquis tous les cœurs. La colombe argentée de ses armes, avec son rameau d'olivier, a fait plus, pour apaiser les querelles et gagner les adhésions, que les combats de la parole et de la plume. Il a surtout vaincu par la charité.

La gothique cathédrale de Tours, ce merveilleux bijou de dentelle de pierre dont Henri IV disait qu'il faudrait le mettre dans un étui, avait été splendidement décorée pour la circonstance. Des cartouches portés par des anges rappelaient les dates mémorables de la vie de l'archevêque. Quatorze crosses de 7 mètres de hauteur supportaient des bannières aux armes du prélat, et d'autres bannières, descendant des voûtes, faisaient flotter, sous l'arc élégant des ogives et le long des galeries, la couleur bleue de saint Martin. Au fond, sur velours rouge rehaussé d'or, éclataient les armoiries du chapitre, des villes de Tours, de Loches, de Chinon et d'Amboise. Puis, partout, les bannières des communautés, des corporations, des œuvres diocésaines, éblouissant le regard de leurs soieries frangées d'or.

Et quel cortège! quelle assistance!

Le cardinal de Reims, les archevêques de Bordeaux et de Sébaste, les évêques de Nantes, d'Orléans, de Blois, de Poitiers, de Châlons, du Mans, de Chartres, d'Evreux, de Vannes, de Luçon, de Bayeux, de La Rochelle, de Verdun, du Mans, de Langres, de Laval, de Quimper, l'abbé mitré de la Trappe de Fontgombault, le Clerc national de France à Rome, plusieurs centaines de prêtres, plus de dix mille fidèles se pressaient à cette fête imposante, à laquelle a voulu s'associer le Pape lui-même par un télégramme affectueux arrivé comme une bénédiction suprême, à l'issue de la cérémonie, quand toutes les cloches de la ville sonnaient l'apothéose et quand

le *Te Deum* triomphant faisait monter vers le ciel l'action de grâces avec la prière.

La même foule se rendit ensuite à la basilique nouvelle pour en admirer le caractère à la fois élégant et majestueux. La coupole, hardie et gracieuse, élève dans les airs, à la hauteur même de la tour voisine de Charlemagne, la statue dorée de saint Martin, étincelante sous le soleil; et, à l'intérieur, les colonnes de marbre et de jaspe, les mosaïques, les verrières, les autels, les lampes, les châsses, dons multiples d'une foi généreuse, attestent que le culte du grand thaumaturge n'a rien perdu de sa vitalité des anciens jours. Le tombeau disparaissait littéralement sous les fleurs envoyées de tous les points de la France; et depuis le 11, date de l'inauguration, des pèlerinages s'y succèdent sans relâche comme au temps des manifestations racontées par Sulpice Sévère.

C'est Mgr Pagis, évêque de Verdun, l'apôtre entraînant de Jeanne d'Arc, qui, cette année, a prononcé le panégyrique de saint Martin. L'orateur, avec cette parole vibrante et cette ardeur enflammée dont toutes nos chaires ont retenti, a développé cette originale et virile pensée que saint Martin, soldat, moine, évêque, a fait l'âme de la France, en créant en elle l'esprit de vaillance, d'apostolat et de sacrifice qui est le trait distinctif de notre nation croyante et chevaleresque. Et il a terminé en rapprochant de la grande figure cénobitique et militaire de Martin l'image pure et radieuse de Jeanne d'Arc, si bien faites pour se compléter l'une par l'autre, comme leur double mission se confond dans le développement de l'indépendance et de la grandeur française.

A son tour, le cardinal Langénieux, reprenant le soir ces nobles enseignements de l'histoire, a établi un autre rapprochement, non moins saisissant, entre saint Martin et saint Remi, ces puissants auxiliaires de nos premiers rois, ces fondateurs respectés de l'antique monarchie; puis, élevant encore sa pensée et montrant la perpétuité d'une foi qui, au quatrième siècle, invoquait déjà le grand évêque de Tours, et qui, après quinze siècles écoulés, rend aujourd'hui d'affectueux hommages à son successeur, il s'est écrié qu'il fallait voir là la preuve qu'au-dessus de toutes les vicissitudes humaines une seule chose demeure, et que le dernier mot des fêtes comme le dernier cri des cœurs doit être : *Christus heri, hodie et in secula !*

Mais ce n'était pas tout. Après la pompe des cérémonies publiques devait venir la fête intime, celle où le père de famille ouvrait son âme et son palais à tout son peuple, et là une scène vraiment imposante a ému les cœurs et mouillé les yeux. Non seulement les vastes salons du palais, mais la cour et les jardins ont été envahis

par une foule immense, avide de féliciter le pasteur, de lui presser les mains, de recevoir ses bénédictions. Toutes les classes y étaient confondues, représentants de la vieille aristocratie, sénateurs, membres de l'Institut, conseillers généraux, industriels, avocats, négociants, gens du peuple; et l'archevêque, entouré de sa famille personnelle, le visage rayonnant de joie et de bonté, ne pouvait se défendre d'attendrissement devant ces témoignages expressifs de toute une région.

A la fin, les dix-huit évêques sont sortis sur la terrasse monumentale pour bénir la foule; et quand ces milliers d'hommes, au bruit des fanfares enthousiastes et à la lueur féerique des illuminations, se sont inclinés sous la main des dix-huit prélats, un des spectateurs, qui porte un nom honoré de la France entière, a dit avec émotion au vénérable archevêque : « Ce palais a vu bien des scènes grandioses depuis Charlemagne et Louis XIV; je ne crois pas qu'il en ait jamais contemplé de plus noble et de plus touchante. »

Le lendemain, la série des fêtes se terminait par une messe des pauvres, où le héros de la veille tendait lui-même la main à la charité. N'était-ce pas la digne clôture de fêtes en l'honneur de saint Martin?

Le Correspondant.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La vie de saint Ignace de Loyola, par le R. P. Clair, S. J., d'après Pierre Ribadeneira, son premier historien. Un très beau volume grand in-8°, illustré de quinze planches, eaux-fortes et héliogravures, et de nombreux dessins dans le texte et hors texte. Prix : broché, 20 fr.; cartonné, fers spéciaux, 24 fr.; demi-reliure, tranches dorées, 25 fr.; demi-reliure amateur, avec coins, tête dorée, 27 fr. (E. Plon, Nourrit et Cie.)

Ignace de Loyola est très mal connu. Pour les uns, c'est un illuminé; pour les autres, un politique adroit, et rien de plus. Ces deux appréciations contradictoires sont également erronées. Saint Ignace, le grand patriarche de la vie religieuse depuis le moyen âge, l'héroïque soldat de l'Eglise, le propagateur de la foi chez les infidèles de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique, le fondateur de cette Compagnie de Jésus, si puissante en dépit de toutes les attaques, fut un génie de droite raison, de sagesse profonde, un prêtre austère qui ne fit rien que pour la plus grande gloire de Dieu. Le P. Clair restitue exactement, dans tous ses détails cette figure chevaleresque, cet esprit si vaste et si courageux, en publiant la *Vie de saint Ignace de Loyola*, d'après l'admirable biographie de Pierre Ribadeneira, un chef-d'œuvre à peu près inconnu en France. Le texte du vieil historien castillan est accompagné d'un excellent commentaire, et illustré de planches, eaux-fortes et héliogravures, qui font passer sous nos yeux toute une série d'œuvres d'art de premier ordre, dues à Rubens, Mignard, Alonzo Cano, Seghers, etc.

Ce livre est un véritable monument littéraire et artistique digne de l'apôtre héroïque auquel il est consacré.

Fin d'empire, par Paul Gaulot. — 1 vol. in-12. (Ollendorff.)

C'est le troisième et dernier volume de *La Vérité sur l'expédition du Mexique*. Il contient le récit des derniers jours de l'occupation française, ainsi que celui du drame sanglant de Queretaro. Comme dans les précédents volumes, les documents inédits abondent, les révélations si curieuses apportées dans une histoire qu'on croyait connue, provoqueront bien des étonnements; mais les preuves fournies par Paul Gaulot et tirées des papiers de l'ancien payeur général Louët, sont de telle nature qu'on est obligé de reconnaître qu'en effet cet ouvrage contient bien *la vérité sur l'expédition du Mexique.*

A la cour de Napoléon III. — 1 vol. in-12. (Savine.)

Ce sont les mémoires, plus ou moins historiques, d'une marquise qui a beaucoup fréquenté les Tuileries sous le second empire. Les anecdotes et les indiscrétions y abondent, mais pas toujours exemplaires, et les souverains eux-mêmes n'y sont pas très ménagés.

Souvenirs d'un aide-de-camp du roi Jérôme, par le baron A. du Casse. — 1 vol. in-12. (Savine.)

C'est le premier volume d'une série qui paraît devoir être assez curieuse. L'auteur a déjà publié les mémoires du roi Joseph, du prince Eugène, etc.; il a beaucoup connu tous les personnages du second empire, et son récit offre à ce point de vue un sérieux intérêt.

Le Tombeau des milliards, par Paul Ponsolle. — 1 vol. (Savine.)

Ce livre nous dévoile toutes les opérations louches qui se sont poursuivies, pendant huit ans, dans l'isthme de Panama.

Ce n'est pas un résumé technique, statistique ou financier, encore moins l'ouvrage d'un adversaire systématique. C'est un tableau où paraissent à nu tous les dessous de l'affaire de Panama, toutes les intrigues et les

machinations inconnues du public, et appuyées de lettres et de documents indéniables.

Gouvernements, ministères et constitutions de la France depuis cent ans. Grand in-8° de 600 pages. — Prix : 7 fr. 50. Chez Mouillot, 13, quai Voltaire.

Sous ce titre principal, M. Léon Muel, attaché aux procès-verbaux du Sénat, vient de publier un ouvrage fort intéressant, destiné à rendre de vrais services à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire contemporaine de la France, car il contient un précis historique des révolutions, des nombreuses crises ministérielles et des changements de constitution de notre pays depuis 1789 jusqu'en 1890, et surtout de précieuses listes chronologiques de tous les ministres et sous-secrétaires d'Etat qui se sont succédé au pouvoir durant la même période.

Un an d'exil, par J. Lamouroux. — 1 vol. in-12. (Savine.)

Ce livre est le complément des *Coulisses du boulangisme*. L'auteur est l'ex-secrétaire du comte Dillon, dont les démêlés avec le général Boulanger ont récemment défrayé la presse. L'ouvrage contient une suite de pièces curieuses et inédites, notamment un projet de note relatif à l'exclusion de M. Déroulède du parti boulangiste et une correspondance instructive pour les historiens futurs de l'affaire des décorations. L'ouvrage se complète par un *index* des noms cités.

Souvenirs d'Annam (1886-1890), par M. Baille, ex-résident de France à Hué. (1 vol., chez Plon.)

Ce livre, dans lequel la politique n'a aucune place et dont le pittoresque et l'observation de mœurs ont fait tout les frais, a le mérite d'avoir été écrit par un homme qui a vu les choses dont il parle. Placé comme résident à Hué, en 1886, l'auteur y est demeuré près de quatre années. Ce sont ces souvenirs qu'il nous apporte. Les *Funérailles du roi Dong-Kan*, le *Couronnement du nouveau roi Thanh-Tha*, la *Visite aux montagnes de marbre* sont autant de morceaux qui méritent d'être lus. La *Vie intime du roi*, l'*Organisation du harem* éveilleront au plus haut point la curiosité. C'est la première fois, croyons-nous, qu'on a écrit un livre donnant une idée aussi exacte de la vie annamite et qu'on a dépeint l'organisation intérieure et compliquée d'une cour jusque-là fermée aux regards des profanes.

Les grandes leçons de l'antiquité chrétienne, par A. Pellissier, professeur de l'Université, prix Montyon de l'Académie française en 1885. — Edition illustrée d'après les maîtres de l'art italien et de l'art français et approuvée par Mgr l'évêque d'Autun. — 1 vol. in-8° jésus de 488 pages. Prix : broché, 5 francs; relié, 8 francs. — Chez D. Dumoulin et Cie, 5, rue des Grands-Augustins, 5, Paris.

Cet excellent livre, honoré en 1885 d'une mise hors la loi par le Conseil municipal de Paris et d'un prix Montyon par l'Académie française, paraît aujourd'hui dans une édition de luxe. Il offre aux familles chrétiennes toute une bibliothèque contenant les traits essentiels de l'éloquence et de la poésie religieuse depuis Moïse jusqu'à la mort de saint Augustin. Les illustrations fournies par les maîtres de l'art font de ce beau volume le modèle des livres de prix et d'étrennes.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

GUILLAUME III

ROI DES PAYS-BAS

Comme tous les princes de sa maison, il avait horreur des cérémonies d'apparat. A l'ouverture de l'Exposition internationale d'Amsterdam, en 1883, il fit attendre pendant plusieurs heures les membres de la Commission organisatrice et ne leur accorda audience que pour les couvrir d'invectives et même de jurons (dans l'armée, les soldats l'appelaient le roi N... de D...). A la cérémonie d'inauguration, il arriva de fort mauvaise humeur. Je m'en souviens encore : il monta sur l'estrade, sans saluer personne et sans dire un mot. Il s'assit brusquement sur un fauteuil doré et, pendant qu'on le haranguait, il regarda continuellement et immobile dans la même direction, la tête légèrement inclinée à gauche, dans l'attitude d'un bison vexé. J'étais à cinq mètres de lui, et je pouvais l'observer à mon aise. Mon voisin, Jean d'Ardenne, placé derrière moi, me chuchotait dans l'oreille, au moment où un rayon de soleil caressait le front du roi : « Ah ! il vient de remuer ; il va fondre ; c'est une tête du cabinet de Mme Tussaud ». Les harangues finies, le roi se leva, et, sans saluer, partit comme il était arrivé.

Comme nous exprimions notre étonnement aux Néerlandais qui étaient autour de nous, ils nous répondirent avec bonhomie : « Ah ! oui, cela vous étonne. Mais nous y sommes habitués, nous. Sa Majesté est ainsi... Mais, au fond, il est si bon, et puis c'est un *prince d'Orange*. » En effet, on ne saurait, à l'étranger, se faire une idee de la popularité extraordinaire dont jouit, en Néerlande, cette maison illustre, une fidélité invariable qui ne peut être comparée qu'à celle dont est entourée, en Autriche, la famille de Habsbourg-Lorraine.

Cet attachement populaire a été déterminé par plusieurs causes. D'abord, la Hollande n'est devenue quelque chose que par Guillaume le Taciturne et ses descendants. Presque tous les princes de cette race ont été des hommes intelligents et des patriotes de premier

ordre. Tous, simples dans leur vie privée, ont apporté à leurs concitoyens le concours d'un dévouement sans bornes. Toujours ils ont été ce que nous appelons aujourd'hui des démocrates : ils tenaient pour le peuple, pour la foule, contre les patriciens et l'aristocratie. Les Hollandais, qui, à l'occasion, sont d'excellents soldats, n'aiment pas le « militarisme ». Jamais les princes d'Orange n'ont été entourés d'un appareil militaire. Très « bourgeois », comme tout Hollandais qui se respecte, ils ont été, pendant ces trois cents dernières annés, les princes à la fois les plus débonnaires et les plus solides de l'Europe. Si la Hollande et les Hollandais n'avaient pas existé, les princes d'Orange les auraient inventés. Pleins de rondeur et de finesse, très pratiques, comme les banquiers d'Amsterdam ou les négociants de Rotterdam, froidement braves et énergiques, comme les marins de la patrie de Tromp et de Ruyter, les Nassau de Hollande n'ont pas cessé depuis le seizième siècle de donner l'exemple des plus rares vertus politiques, sinon privées.

Guillaume III était un bourru, mais un bourru bienfaisant. Extérieurement, il avait un peu l'apparence d'un chef de soudards des anciens temps, avec sa barbe inculte, sa corpulence énergique et les mouvements saccadés de son corps massif. Il savait cependant, dans certaines circonstances, se montrer fort aimable; mais c'était rare. D'ordinaire, il était rude, brutal même : on raconte qu'une heure avant sa mort, il sacrait encore contre son valet de chambre. Il n'aimait pas d'être gêné. Il est vrai qu'il ne gênait guère les autres. Depuis longtemps il vivait dans un grand isolement, détestant le faste, ne se montrant que dans de rares occasions, quand il y était forcé, pour ainsi dire. Il résidait au château du Loo, près d'Appeldoorn, sans cour, comme un riche rural de Hollande, dans ses gras pâturages et près de son coffre-fort bien garni de valeurs mobilières de premier ordre.

Cependant, il n'était pas sordide. Au contraire, il savait être généreux. Dans sa jeunesse et dans la première partie de son âge viril, il passait pour un bourreau d'argent. Après son avènement au trône, il renonça même spontanément, dans un intérêt public, à une partie de sa liste civile. Cet acte de délicatesse mérite d'autant plus d'être noté que son père, l'aimable et chevaleresque Guillaume II, avait fortement ébréché l'immense fortune laissée par Guillaume Ier. Celui-ci avait apporté dans l'administration de ses biens privés l'entêtement bien connu de son caractère. Dans la poursuite de la richesse, l'obstination peut être une vertu économique : en politique, elle constitue ordinairement un défaut capital. Guillaume Ier fut un excellent financier, mais un politicien malheureux, car on peut dire qu'il fut un des destructeurs, sinon

le principal destructeur, de la Sainte-Alliance, dont l'œuvre magnifique et favorite fut l'union de la Belgique et de la Hollande.

*
* *

Après la constitution du nouveau royaume des Pays-Bas, la cour et les ministères résidaient alternativement une année à la Haye, l'année suivante à Bruxelles. Cette conception bizarre était la conséquence d'un fait brutal : l'incompatibilité d'humeur des calvinistes hollandais, d'une part, et des catholiques flamands et des libéraux wallons, d'autre part. Si le roi Guillaume I[er] et ses premiers conseillers avaient été mieux inspirés, s'ils avaient pu se dépouiller de leurs vieux préjugés sur la prétendue supériorité politique des Néerlandais, s'ils avaient étudié avec plus de sérénité les traditions et les besoins des Belges, ils auraient renoncé à imposer l'unité aux deux fractions du nouveau royaume et proclamé simplement leur union personnelle sous le sceptre de la maison d'Orange-Nassau. De cette façon peut-être cette création de la Sainte-Alliance aurait duré. Les anciennes Provinces-Unies et les provinces belges, séparées depuis le seizième siècle, se seraient alors administrées souverainement suivant leurs goûts particuliers, et la dynastie commune aurait pu régner paisiblement en respectant les volontés des deux nations, comme l'empereur François-Joseph le fait aujourd'hui en résidant alternativement à Vienne et à Pesth.

Malheureusement, le roi Guillaume I[er], qui avait des qualités réelles et qui n'était pas animé d'intentions hostiles, était un Hollandais renfrogné, sans grâce et sans condescendance. Au lieu de s'appliquer à conquérir le cœur de la nation belge, il considéra ses plus légitimes réclamations comme des tentatives de rébellion. Ce tiède calviniste renouvela les fautes de Joseph II contre les catholiques, et ce descendant de vingt princes « démocrates » ne comprit rien aux idées « françaises » des libéraux wallons.

Son fils, au contraire, le prince d'Orange, plus tard Guillaume II (né le 6 décembre 1792, † 17 mars 1849), était un homme charmant, très bien vu des Belges. A l'âge de vingt-trois ans, il s'était courageusement battu à Waterloo, dans les rangs du contingent hollando-belge. Relevé blessé sur le champ de bataille, il s'était appliqué à l'étude du caractère et des aspirations du peuple belge, au milieu duquel il aimait à vivre. Entouré d'officiers et de gentilshommes belges, il résidait de préférence à Bruxelles, dans l'hôtel actuel du ministère des affaires étrangères, rue de la Loi, puis au palais d'Orange, aujourd'hui le palais des Académies, ou au château de Tervueren : cette ancienne résidence des gouver-

neurs généraux des Pays-Bas espagnols ou autrichiens, à la lisière de la forêt de Soignes, servait naguère de retraite à l'infortunée impératrice Charlotte, qui en fut chassée au milieu d'une nuit terrible par un incendie presque tragique. Le prince d'Orange avait épousé la grande-duchesse Anne Paulowna (7/18 janvier 1795, † 1er mars 1865), fille de l'empereur Paul de Russie et sœur de l'empereur Nicolas Ier. De ce mariage, qui fut heureux, sont issus plusieurs enfants : Guillaume III, qui vient de mourir; le prince Henri, qui est décédé en 1879, sans enfants; et la princesse Sophie (née le 8 avril 1824), qui a épousé (le 8 octobre 1842), le grand-duc régnant de Saxe-Weimar-Eisenach.

Guillaume III naquit à Bruxelles, le 19 février 1817, dans l'hôtel qu'habite aujourd'hui le ministre des affaires étrangères, le prince de Chimay. Un journal du temps, la *Gazette générale des Pays-Bas*, publié en français et en néerlandais, annonça en ces termes emphatiques l'entrée du royal enfant dans le monde :

Il est né, l'héritier du sceptre de nos rois. Hier soir, à onze heures, S. A. I. et R. la princesse d'Orange est accouchée d'un enfant du sexe masculin. Cet heureux évènement, qui donne à nos Provinces l'espoir de voir se perpétuer les nobles vertus dont le nom de Nassau rappelle l'idée, a été annoncé ce matin à toute la ville par le son des cloches et une salve royale d'artillerie. L'enfant et son auguste mère sont en bonne santé.

Le lendemain, il y eut une grande parade et une représentation du *Legs* et de *Parnurge dans l'île des Lanternes*, au théâtre de la Monnaie. Mme Clazzot chanta, en présence du prince d'Orange, aux applaudissements enthousiastes de la foule, les médiocres strophes que voici :

Belges, que dans cette journée,
Nos chants s'élèvent jusqu'aux cieux,
Le fruit d'un auguste hyménée
Comble notre espoir et nos vœux,
Les faveurs de la Providence
Vont descendre dans son berceau,
Il aura franchise et vaillance,
C'est l'héritage des Nassau.

Qu'il suive à jamais pour modèle
Celui qui lui donna le jour,
Qui, d'un peuple brave et fidèle,
Sut comment on obtient l'amour.
Nous jurons, ainsi qu'à son père,
A l'héritier d'un nom si beau,

Tendresse et dévouement sincère,
C'est le partage des Nassau.

Treize ans plus tard, dans cette même salle de la Monnaie, on chantait la *Muette de Portici*. Après l'air

Amour sacré de la patrie

commença la révolution qui détruisit le royaume des Pays-Bas, tel qu'il était sorti des délibérations des puissances alliées, en 1815.

D'autres poésies, plus ou moins officielles, furent débitées à cette occasion. En voici encore une :

QUESTION :

Qu'annonce le canon tonnant sur nos remparts?
— Qu'il vient de naître un fils de Mars.

IMPROMPTU

Mon Apollon va vous conter
Une grande nouvelle :
Un fils de roi vient enchanter
Tout un peuple fidèle.
Ce prince que l'on va fêter
Au trône doit prétendre;
Qu'il soit tardif pour y monter,
Tardif pour en descendre.

« Tardif » il fut, mais il ne s'assit pas sur le même trône qu'occupait alors son grand-père; car, à l'âge de trente-deux ans, il succéda, en Hollande seulement, à Guillaume II (le 17 mars 1849), et il régna pacifiquement plus de quarante et un ans, *longi aevi spatium*.

La famille royale avait quitté Bruxelles en 1830, pour toujours (pour autant que cet adverbe puisse être employé en politique). Le jeune Guillaume, s'il faut en croire certaines chroniques, conserva cependant pour cette ville un vif attachement. On raconte, que, pendant sa vie privée, très orageuse, il y revint incognito très fréquemment; à la fin de son âge mûr, il y fonda même un établissement assez original, un conservatoire de musique... En effet, il aimait, dit-on, la musique, mais, en général, il préférait cependant les artistes à l'art. Soit que son éducation première ait été très négligée, soit que sa nature fantasque, où les muscles l'emportaient souvent sur le cerveau, l'ait emporté loin de l'étude et de la méditation, Guillaume III n'était ni un lettré ni un friand d'émotions intellectuelles. Il aimait mieux les autres, quoiqu'il ne manquât pas d'intelligence. Son tempérament sanguin, qui n'était contenu par

aucun genre de discipline, l'entraînait vers les excès des sens, de tous les sens, et vers l'orgueil de la vie. M. Alexandre Dumas fils a raconté, dans l'*Affaire Clémenceau*, quelques-uns de ces faits, également bien connus à la Haye, à Paris et à Genève. Quand l'auteur de la *Dame aux camélias* parle d'Iza, une beauté professionnelle de Paris, il s'exprime ainsi :

Le roi en est tellement épris, que, tout à coup, il abandonne son royaume pour venir à Paris incognito. Il y passe un jour ou une nuit, selon l'heure à laquelle il est arrivé, et il s'en retourne régner; ou bien, c'est elle qui disparaît pendant quarante-huit heures, sans que personne sache où elle se rend.

Ce n'est pas la Musette de Béranger que chantait le descendant du Taciturne. C'était Musard!

Le 18 juin 1839, l'année du traité qui consacra la séparation de la Hollande et de la Belgique, le prince d'Orange avait épousé la princesse Sophie (17 juin 1818, † 3 juin 1877), fille de Guillaume Ier, roi de Wurtemberg, une femme d'esprit et de cœur, qui eut peut-être le tort de trop montrer sa supériorité. Elle s'entoura de savants et de poètes, comme aujourd'hui sa cousine, la reine Élisabeth de Roumanie. Le prince d'Orange recherchait des distractions moins délicates et se plaignait amèrement des « humiliations » que lui faisait subir sa femme. Il s'en vengea cruellement. Même après qu'il fut monté sur le trône, il courut, en Hollande et à l'étranger, vingt aventures dont plusieurs furent retentissantes.

Une brouille complète dans le ménage royal en fut la conséquence. Pendant que la reine Sophie, profondément respectée en Hollande, faisait l'ornement des cours qu'elle visitait, particulièrement de la cour impériale de France, le roi subsidiait le théâtre de la Haye, s'enfermait au Loo pour y organiser des concerts, ou formait des chanteuses dans son établissement de la rue Ducale, à Bruxelles.

De cette union mal assortie naquirent cependant deux fils : Guillaume, prince d'Orange, et le prince Alexandre. Ces enfants, inégalement doués au point de vue de l'intelligence, partagèrent d'abord les goûts studieux de leur mère, dont ils prirent le parti contre le roi. Le prince d'Orange se brouilla même complètement avec son père, renonça à sa dignité de grand amiral de la flotte néerlandaise et alla vivre à Paris, dans la débauche. Les aventures du « prince Citron » sont bien connues, trop malheureusement, mais on ne sait pas assez que ce jeune homme avait de grandes qualités et que, mieux dirigé, il aurait fait honneur à sa famille et à son pays. La mort de la reine Sophie, en 1877, trancha le dernier fil qui ratta-

chait cet infortuné à sa patrie. Deux ans plus tard, le 11 juin 1879, ce « boulevardier » mourait à l'âge de trente-huit ans, ruiné de santé et criblé de dettes, après avoir traîné dans la fange le prestige de la dignité royale. Un voile tragique semblait recouvrir toute la maison d'Orange : la même année disparaissait, sans laisser d'héritier, le frère unique du roi, le prince Henri, son lieutenant dans le grand-duché de Luxembourg, un homme doux, mélancolique, vertueux, qui était comme l'ange de cette famille vouée au malheur. Il ne restait plus, alors, comme héritier mâle de Guillaume III, que le prince Alexandre, devenu prince d'Orange et héritier présomptif de la couronne. Il n'avait rien de viril. Le dernier acte de sa vie publique fut sa présence aux funérailles de son frère, dont il avait été chercher les restes à Paris. Il s'enferma dans son petit hôtel de la Haye pour n'en plus sortir, y mener une existence misérable, comme un maniaque, et s'y éteindre le 21 juin 1884.

Au milieu de ces évènements déplorables, le peuple néerlandais fut admirable de patience et de prudence politiques. Quoi qu'il fût atteint dans ses affections les plus profondes, son inébranlable fidélité à la maison d'Orange ne se démentit pas un seul moment. Il souffrait, mais ne se plaignait pas. Devant l'étranger, critiquant ou railleur, il faisait bonne contenance et s'indignait même, à l'occasion, s'efforçant de prouver que tout ce qui se disait en Europe, dans les gazettes, n'était qu'un tissu de calomnies.

Guillaume III, lui aussi, retrouva dans ses veines un regain de l'énergie de sa race.

Il avait soixante-deux ans et avait vécu jusqu'alors brûlant, comme on dit vulgairement, « la chandelle par les deux bouts ». Cependant, sa forte constitution physique lui avait permis de ne pas succomber tout à fait à tant d'excès. Il prévoyait qu'il survivrait à ses deux fils et qu'il mourrait, lui, le dernier de sa race, sans héritiers directs, sans héritiers mâles, même indirects. Il prit donc la résolution de se remarier. Après avoir jeté d'abord ses vues sur une princesse danoise, il épousa, à Arolsen, le 7 janvier 1879, la princesse Emma, seconde fille du prince régnant de Waldeck-Pyrmont (née le 2 août 1858). Ce mariage de raison reçut l'approbation unanime du peuple néerlandais et des États-Généraux. Il fut aussi heureux qu'il pouvait l'être, grâce à la sagesse tardive du vieil époux, grâce surtout au clair bon sens et aux vertus dominatrices de la jeune épouse. La Providence leur accorda un enfant qui naquit le 31 août 1880, la princesse Wilhelmine, maintenant reine des Pays-Bas, sous la tutelle et la régence de sa mère.

*
* *

Depuis la fin du treizième siècle, la maison de Nassau est divisée en deux branches : la branche aînée ou de Walram, fils aîné du comte Henri II de Nassau († 1249), et la branche cadette ou d'Othon, fils cadet de celui-ci.

La branche aînée de Walram a pour chef actuel le duc Adolphe de Nassau (jusqu'en 1866), aujourd'hui grand-duc de Luxembourg, depuis la mort de Guillaume III, en vertu d'arrangements que j'exposerai plus loin.

La branche cadette d'Othon vient de s'éteindre, dans la ligne masculine, par le décès du roi Guillaume. Elle était représentée au commencement du seizième siècle par deux frères : Henri III († 1538) et Guillaume le Vieux ou le Riche, père du Taciturne († 1554).

Henri III, stathouder de Hollande, comte de Nassau-Dillenbourg, Dietz, Vianden (dans le grand-duché de Luxembourg), margrave d'Anvers, etc., avait hérité des possessions de sa maison dans les Pays-Bas. Guillaume le Vieux avait reçu en partage les possessions des bords de la Lahn, en Allemagne.

Henri III épousa, en secondes noces, en 1515, Claude de Châlons, sœur et héritière de Philibert de Châlons, prince d'Orange, un des généraux de Charles-Quint. De ce mariage naquit, à Bréda, le 5 février 1519, Régnier, comte de Nassau, prince d'Orange, stathouder général de Hollande, etc., lequel mourut sans enfants, en 1544, laissant son héritage à ses deux cousins, fils de Guillaume le Vieux : Jean de Nassau († 1606), l'auteur de l'*Union d'Utrecht*, stathouder de Gueldre, etc., et Guillaume (le Taciturne), devenu ainsi prince d'Orange.

Guillaume III, qui vient de mourir, descendait en ligne directe du fils de ce Jean de Nassau, Guillaume, comte de Nassau-Dietz, stathouder de Frise, etc., et d'Albertine-Agnès, petite-fille du Taciturne.

On sait que celui-ci laissa trois fils : Philippe-Guillaume, étudiant à Louvain, saisi comme otage par les Espagnols et mort catholique, à Bréda, sans descendance; Maurice de Nassau († 1625), le fameux stathouder, qui ne laissa que des bâtards (de sa liaison avec une demoiselle de Lannoy); enfin, Frédéric-Henri († 1647).

Celui-ci fut le père de Guillaume II et de deux filles : Albertine-Agnès, déjà nommée ci-dessus, et Louise-Henriette († 1667), femme de Frédéric-Guillaume de Hohenzollern, dit le grand-électeur de Brandebourg († 1688).

Guillaume II eut pour fils l'adversaire de Louis XIV, Guil-

laume III, qui mourut roi d'Angleterre en 1702, et fut le dernier descendant mâle du Taciturne.

Tous ces princes brillèrent par leurs talents militaires et politiques : le Taciturne fonda la Hollande nouvelle, Maurice et Frédéric-Henri consolidèrent son œuvre et luttèrent pied à pied contre toute les forces de l'Espagne, alors la première puissance de l'Europe. Guillaume II (1626-1650), mort à vingt-quatre ans, avait déjà la réputation d'un politicien et d'un capitaine. Il eut l'honneur de voir reconnaître par l'Europe, à la paix de Westphalie, l'œuvre de sa maison, l'indépendance des Provinces-Unies. Son fils, Guillaume III, fut le principal auteur des désastres de Louis XIV et l'un des plus grands rois d'Angleterre, dont il conquit pacifiquement le trône par ses talents et par sa politique plutôt qu'il n'en hérita comme époux de l'héritière des Stuarts.

Après la mort de ce prince illustre, la branche cadette d'Othon ne fut plus représentée que par les Nassau-Dietz, dont le chef, Guillaume-Frédéric, stathouder de Frise, avait épousé, comme nous l'avons déjà dit, la tante de Guillaume III d'Angleterre, Albertine-Agnès. Les diverses générations de cette branche sont successivement représentées par Guillaume IV († 1751), le premier stathouder héréditaire, par son fils, Guillaume V († 1806), le deuxième stathouder héréditaire, enfin par le fils de celui-ci, Guillaume Ier (comme roi des Pays-Bas), grand-père de Guillaume III, qui vient de mourir.

Guillaume Ier († 1843), par sa femme, Frédérique-Louise-Wilhelmine, était le beau-frère du roi Frédéric-Guillaume III de Prusse, bisaïeul de l'empereur allemand actuel, Guillaume II.

Ces détails généalogiques ne sont pas inutiles, car ils guideront le lecteur au milieu des faits que nous aurons à raconter plus loin.

*
* *

Puisque nous parlons de généalogie, exposons brièvement l'origine et les vicissitudes de la principauté d'Orange, une terre française.

Actuellement, il n'y a plus en Europe qu'un seul prince qui porte le nom de *prince d'Orange*. Ce prince est l'empereur allemand, Guillaume II. C'est un fait qui, à première vue, semble bizarre. Il est cependant régulier et héraldiquement légal.

Pourquoi alors l'article 29 de la constitution néerlandaise porte-t-il ces lignes : « L'aîné des fils du roi ou son descendant mâle est l'héritier présomptif de la couronne; il est le premier sujet du roi et porte le titre de prince d'Orange? »

Voici la réponse à cette question :

La principauté d'Orange, située dans le sud-ouest de la France, dans le département actuel de Vaucluse, comprenait la petite ville d'Orange et son territoire. C'était un fief de l'Empire enclavé dans le royaume d'Arelat. Selon d'anciennes chroniques, Charlemagne aurait, en 793, concédé ce territoire en pleine souveraineté à l'un de ses guerriers, Guillaume *au court-nez* ou *au cornet* (d'où le cor de son écu), en récompense de ses loyaux services, principalement dans la lutte des Francs contre les Sarrasins. Ce Guillaume au court nez est un des héros des chansons de gestes. Quoi qu'il en soit, deux siècles plus tard, cette souveraineté appartenait, de par l'investiture de l'empereur romain, aux sires de Baux, une des grandes familles de la Provence, mêlée à toutes les guerres féodales dans le midi de la France actuelle. En 1393, une héritière de cette famille apporta la principauté à son époux légitime, Jean de Châlons, d'une maison bourguignonne.

Le dernier descendant mâle de Jean de Châlons, Philibert, fiancé à Catherine de Médicis (plus tard reine de France), pendant qu'il commandait pour Charles-Quint en Italie, avait institué héritiers de ses biens sa sœur Claude († 1521) et le fils unique de celle-ci, Régnier de Nassau.

Pendant la lutte de François Ier contre Charles-Quint, le roi de France confisqua la principauté d'Orange, dont le titulaire servait dans les armées de l'Empereur.

Régnier de Nassau laissa par testament ses biens néerlandais et sa principauté d'Orange à son cousin Guillaume, âgé alors de onze ans.

Guillaume (le Taciturne) n'entra pas en possession de sa principauté sans contestation. Elle était revendiquée par le duc de Longueville, qui descendait aussi de Marie de Baux et de Jean de Châlons. Mais, grâce à Charles-Quint, qui avait porté beaucoup d'amitié à Régnier de Nassau, le jeune Guillaume fut enfin reconnu comme légitime prince d'Orange.

Par lui, la principauté passa successivement aux stathouders Maurice, Frédéric-Henri, Guillaume II et Guillaume III (le roi d'Angleterre).

A la mort de celui-ci, sans enfants, les contestations recommencèrent. Guillaume II avait eu deux sœurs, comme nous l'avons vu : l'aînée, une femme remarquable, Louise-Henriette († 1667), épousa Frédéric-Guillaume, le grand-électeur, dont elle fut, d'après Ranke, la secrétaire, la conseillère et l'ange gardien ; la cadette, Albertine-Agnès († 1696), devint la femme du stathouder de Frise, Guillaume-Frédéric († 1664), tige des Nassau-Dietz. A la mort du roi d'Angleterre, les descendants de ces deux princesses,

les Nassau-Dietz d'une part, Frédéric Ier, roi en Prusse (il n'était pas roi de Prusse), d'autre part, se disputèrent la succession d'Orange. Cette compétition dura jusqu'en 1732, époque à laquelle un arrangement fut conclu.

Entre temps, le traité d'Utrecht, en 1713, qui mit fin à la guerre pour la succession d'Espagne, avait attribué le territoire de la principauté d'Orange à la couronne de France (Louis XIV en donna le titre au prince de Conti, descendant du duc de Longueville). Mais l'article 10 de l'acte d'Utrecht reconnut aux héritiers de chacune des deux filles de Frédéric-Henri le droit honorifique de porter le titre de prince d'Orange. C'est ainsi que le premier stathouder héréditaire, Guillaume IV, et ses descendants, et les rois en Prusse, à partir de Frédéric Ier, sont devenus princes d'Orange.

Quant aux Longueville [1], ils avaient transmis leurs droits sur la principauté de Neufchâtel à l'électeur de Brandebourg, lequel s'engagea à indemniser la maison de Nassau : les Hohenzollern, toujours économes, ne perdaient aucune occasion pour se faire payer « un honnête courtage », comme dit M. de Bismarck.

En résumé, le seul prince d'Orange mâle est aujourd'hui l'empereur Guillaume II, descendant direct du Taciturne par Louise-Henriette, fille du stathouder Frédéric-Henri.

Les seules descendantes actuellement vivantes de la maison de Nassau-Dietz, qui soient *nées* princesses d'Orange-Nassau, sont : la jeune reine Wilhelmine, la grande-duchesse de Saxe-Weimar, sœur de Guillaume III, et la princesse Marie de Wied, belle-sœur de la reine de Roumanie et fille de feu le prince Frédéric des Pays-Bas, frère de Guillaume II.

Quant aux Néerlandais, ils tiennent au titre de prince d'Orange comme à la prunelle de leurs yeux. Ils le considèrent comme une gloire nationale, comme un symbole même. Sans s'embarrasser du traité d'Utrecht, du duc d'Aumale, héritier des Conti, de l'empereur allemand, ils ont inscrit ce symbole dans leurs diverses constitutions politiques depuis 1815, et éventuellement le fils aîné de la reine Wilhelmine sera salué avec enthousiasme du nom de prince d'Orange.

Heureux les peuples qui ont des traditions et qui y tiennent.

*
* *

La formation du royaume des Pays-Bas ou plutôt la transformation de l'ancienne république fédérative des Provinces-Unies en

[1] Une autre famille française, celle des Maillé-Nesles, avait aussi des prétentions au titre de prince d'Orange.

monarchie héréditaire est un évènement plus moderne que l'histoire curieuse de la principauté d'Orange.

Après la mort du dernier descendant mâle, en ligne directe, du Taciturne, Guillaume III, roi d'Angleterre, à partir de la paix d'Utrecht et du traité des Barrières (1715), la race des stathouders et la confédération des Provinces-Unies entrèrent dans une période de marasme. On eût dit que les Nassau étaient épuisés et que les Provinces-Unies, privées de l'énergie de ces princes, avaient été au-dessous de la gloire qu'elles avaient récoltée. Leurs habitants, gorgés de richesses privées, « cuisaient dans leur jus ». On a dit qu'au dix-huitième siècle, la Hollande n'était plus qu'une barque attachée au flanc d'un grand vaisseau, l'Angleterre. Il est de fait qu'elle n'usa plus de son ancienne ténacité que pour ruiner un peuple frère, les Belges, en fermant l'Escaut. Partout ailleurs son activité resta ignorée.

A la veille de la Révolution française, la confédération, figée dans un formalisme suranné et dans la jouissance d'un bien-être financier sans exemple, n'était plus gouvernée que par une oligarchie despotique, qui n'accordait de liberté qu'aux calvinistes et qui n'avait aucune notion des périls des temps nouveaux et des besoins généraux du peuple. Le stathouder héréditaire, Guillaume V, un assez triste personnage, représentait mal les traditions de sa famille. Cette république, qui avait fait reculer Louis XIV, à l'apogée de sa puissance, et trembler l'Angleterre sur les mers, était devenue digne de finir dans une scène comique : la prise de la flotte hollandaise par quelques escadrons de la cavalerie de Pichegru [1].

Un parti jacobin s'était formé en Hollande, comme en Belgique, et tendit la main aux agents de la Convention et aux états-majors des armées françaises. Chassé par la révolution, le stathouder s'embarqua pour l'Angleterre, et, quelques jours plus tard, l'armée française entrait à Amsterdam, acclamée par le parti jacobin, qui avait préparé le désastre des anciennes institutions de la patrie.

La confédération des Provinces-Unies, transformée d'abord en république batave, « une et indivisible », puis en royaume de Hollande, sous le sceptre de Louis Bonaparte, finit par être annexée purement et simplement à l'empire français.

De 1810 à 1814, les Néerlandais traversèrent une des époques les plus désastreuses de leur histoire. La perte de leur nationalité les faisait cruellement souffrir dans leur fierté ; le blocus continental avait ruiné leur commerce ; les excès de la conscription militaire,

[1] Je répète ici une assertion de M. Thiers et d'autres écrivains français. Les historiens militaires néerlandais, entre autres le colonel de Bas, traitent cette opinion de légende.

qui répandait le sang de leurs enfants sur tous les champs de bataille de l'Europe, pour des causes qui leur étaient indifférentes ou odieuses, les blessait dans leurs sentiments les plus intimes et dans leur traditions.

Aussi, dès que les premiers désastres de l'armée française furent connus, des séditions populaires éclatèrent partout. L'administration française les réprima d'abord avec énergie; mais après la bataille de Leipzig, le mouvement insurrectionnel devint irrésistible. A Amsterdam, le peuple se souleva, au cri de : Vive Orange! (*Oranje boven!*) Le corps de garde de la douane fut brûlé : de toutes les institutions françaises, c'est la fiscalité de la douane qui révoltait le plus les marchands néerlandais.

Une commission fut instituée pour veiller à la tranquillité publique et à la sécurité des propriétés. Une compagnie de la garde bourgeoise fut organisée et placée sous le commandement de M. Falck, un patricien d'Amsterdam, plus tard ministre, qui est mort en 1843, à Bruxelles, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Pays-Bas.

Quelques jours plus tard, les couleurs d'Orange furent arborées à la Haye. Les fonctionnaires français et les faibles garnisons laissées par Napoléon, n'ayant pas le moyen de résister au mouvement, se retirèrent.

A la Haye, MM. de Hogendorp, le comte de Limburg-Stirum et le baron van der Duyn formèrent une sorte de gouvernement provisoire. Une des premières résolutions de celui-ci fut le rappel du fils du dernier stathouder (celui-ci était mort, en 1806, dans l'exil). Deux délégués lui furent envoyés à Londres pour le ramener à la Haye. Le prince Guillaume fut reçu avec enthousiasme.

Pendant le mois de décembre 1813, une ville après l'autre chassa les fonctionnaires napoléoniens. Au mois de janvier 1814, tout l'ancien territoire des Provinces-Unies était affranchi.

Je n'ai pas à raconter ici toute la succession de ces évènements. Mon seul but est de montrer comment la maison d'Orange-Nassau passa du stathoudérat à la dignité royale.

Ce fut l'œuvre des traités de 1815. Le fils du dernier stathouder, Guillaume V, devint roi des Pays-Bas sous le nom de Guillaume Ier.

Guillaume III, qui vient de mourir, est le petit-fils de ce dernier et le troisième roi des Pays-Bas.

* * *

J'ai déjà apprécié brièvement le système de gouvernement des deux premiers rois. Il me reste à parler de la politique du dernier.

D'abord eut-il une politique? Assurément, elle fut celle de tous les

princes de sa maison : régner sur les Provinces-Unies. L'ambition du Taciturne est la cause principale des triomphes de la réformation en Hollande. Il voulait se tailler une souveraineté dans les Pays-Bas, aux dépens de l'Espagne, et il y réussit, grâce à des talents hors ligne et à une ténacité extraordinaire, dont il transmit l'héritage à tous ses descendants, même les plus médiocres.

On peut dire qu'en dehors de cette politique orangiste « de famille », Guillaume III n'a nourri aucune conception particulière. Il n'avait pas d'idéal : la vie qu'il mena ne lui aurait pas permis d'en avoir un. Comme un bon Hollandais, il jouissait de ce qu'il possédait et il avait, en un certain sens, des idées trop « pratiques » pour se payer d'illusions.

Son père, Guillaume II, avait été romantique, comme les hommes de son temps. Lui, il fut réaliste, très réaliste.

Il était plus indifférent aux choses publiques que perspicace et prévoyant, et il était moins habile à gouverner qu'initié aux détails de la politique quotidienne.

Il aimait ses aises et n'empêchait pas les autres de danser en rond. S'il fallait classer son caractère de régent, on pourrait le ranger, jusqu'à la fin de l'âge mûr, entre Falstaff et Roger Bontemps. Pendant sa vieillesse bourrue, il fut morose et silencieux. La dynastie d'Orange-Nassau commença et finit ainsi par un taciturne. Mais l'ancêtre et le descendant ne se turent pas pour les mêmes motifs.

Guillaume III n'en fut pas moins un bon « roi constitutionnel ». Pendant un règne de près de quarante-deux ans, il n'y eut pas entre lui et les États-Généraux un seul conflit de quelque importance, et s'il froissa parfois son peuple et l'opinion publique, ni l'un ni l'autre ne le lui firent sentir, à l'ombre du drapeau de la maison d'Orange. Cependant, il n'aimait pas le parlementarisme : on raconte que son gouvernement de prédilection était celui de son cousin, le tsar. Il faut donc lui reconnaître le mérite d'avoir si bien respecté la volonté du peuple néerlandais, exprimée par ses représentants régulièrement élus.

Ce respect de la souveraineté nationale était mêlé d'un certain esprit d'inertie ou de paresse, mais il n'en produisit pas moins d'heureux effets politiques. Pour le mieux montrer, je citerai deux faits intéressants : la bonne grâce que montra le roi pour le perfectionnement de la constitution politique du royaume et la patience avec laquelle il supporta le ministre Thorbecke, « qu'il ne pouvait pas sentir. »

Thorbecke était le fils d'un pharmacien de Zwolle (le pays de l'auteur de l'*Imitation*), de la confession luthérienne, persécutée

presqu'autant que l'Église catholique jusqu'en 1795. On sait que les calvinistes seuls étaient admis aux fonctions publiques, dans ce pays où Voltaire était allé pour respirer l'air de la liberté civile et d'où il partit en s'écriant : « Adieu canaux, canards, canaille ! » Aussi Thorbecke avait horreur des anciennes institutions néerlandaises qui constituaient pour lui ce que les libéraux français appelaient chez eux « l'ancien régime. » Après avoir achevé ses études, il fut envoyé en Allemagne : il fréquenta l'université de Goettingue, où il s'établit même comme *privat docent*. Rentré dans sa patrie, il fut nommé professeur à l'université de Gand, puis, après la révolution de 1830, à l'université de Leide. C'était un homme éminent dont les leçons étaient fort écoutées et qui fit école en Hollande. Sa nuance était celle des libéraux doctrinaires belges, moins « l'anticléricalisme. »

Intègre, instruit, habile, Thorbecke était sec, cassant et dominateur. Sa figure austère et son libéralisme sincère à l'égard des sectes dissidentes et de l'Église catholique, déplaisaient aux orthodoxes calvinistes, tandis que les radicaux ne lui pardonnaient pas son doctrinarisme. Pendant sa dernière maladie, il disait un jour : « On n'est pas aisément populaire, quand on n'a pas les défauts de sa nation ». Thorbecke n'était pas très Hollandais, c'était un Thiois, qui avait été très goûté à la fois à Gand, à Leide et à Gœttingue. Il comprit trop tard qu'en Hollande aucune popularité n'est capable de dominer le fétichisme de la foule pour la maison d'Orange.

C'est cet homme-là qui devint le premier ministre de Guillaume III, peu de temps après son avènement au trône. Le roi sut assez se dominer pour le supporter, parce qu'il avait reconnu que Thorbecke, qu'il détestait cordialement, était momentanément nécessaire.

Le chef de la maison d'Orange, en agissant ainsi, eut un mérite royal qu'on ne saurait méconnaître.

*
* *

La condescendance presque silencieuse de Guillaume III pour les vœux des États-Généraux dans l'œuvre du perfectionnement des institutions fondamentales de la nation ne fut pas moins honorable.

C'est un sujet intéressant, que je voudrais résumer en peu de lignes.

Lorsqu'en 1579 les États des diverses provinces des Pays-Bas espagnols du Nord conclurent à Utrecht leur célèbre *pacte d'union*, ils n'avaient d'autre but que leur défense contre l'ennemi commun, le roi Philippe II. L'union d'Utrecht ne constitue donc qu'un acte

diplomatique : il fut même expressément stipulé que chaque province resterait souveraine chez elle et s'organiserait comme il lui plairait, pourvu qu'elle respectât les intérêts généraux de la fédération. Cette organisation, qu'on avait dit provisoire, dura pendant deux siècles, jusqu'en 1795.

C'est l'année où le bisaïeul de Guillaume III, le dernier stathouder héréditaire, fut forcé par la Révolution et l'armée françaises de s'embarquer pour l'Angleterre. Le petit parti audacieux des jacobins, dont j'ai parlé plus haut, prit la direction des affaires, substitua à l'antique régime fédératif une « république batave une et indivisible » et convoqua une assemblée nationale, constituante, sur le modèle du temps. Cette révolution était excessive; mais il faut convenir que les abus de l'ancien régime l'étaient aussi : les citoyens catholiques et les dissidents furent enfin traités comme les calvinistes; les pays « conquis », dits « de généralité », comme le Brabant septentrional, furent érigés en provinces; etc.

Cependant la constitution, qui devait régénérer la Néerlande, ne fut adoptée qu'en 1798. Elle commençait, naturellement, par une déclaration des droits de l'homme et était calquée sur la constitution française de l'an III avec l'inévitable directoire ou pouvoir exécutif, composé de 5 membres. Ce fut une œuvre de circonstance, n'ayant pas de racines dans la conscience nationale et destinée à subir le contre-coup de tous les mouvements politiques qui entraîneraient la France.

C'est ainsi que la journée du 18 brumaire (9 novembre 1799) provoqua une réaction en Néerlande. Une nouvelle constitution fut votée, celle de 1801, sous l'impression des évènements de Paris. Le pouvoir exécutif fut confié à un comité de 12 membres, chargés en même temps de la préparation des lois; le corps représentatif, qui remplaca l'assemblée nationale, jouit de pouvoirs plus restreints; il était nommé par les Etats des départements. Cette constitution de 1801 contenait une disposition originale : elle n'admettait à l'existence civile, ni les « libres penseurs » ni les athées; chaque « Batave » était obligé de se faire inscrire, à l'âge de quatorze ans révolus, dans le registre des adhérents de l'un des cultes reconnus par l'État.

Après la proclamation de l'empire, nouvelle constitution, la troisième, celle de 1805. La république batave conserva son nom, mais devint une monarchie, car elle reçut un chef unique, qui avait des pouvoirs plus étendus que ceux du roi actuel. Il s'appelait le grand Pensionnaire, un titre emprunté aux temps glorieux de la confédération des Provinces-Unies. Ce dignitaire fut M. Schimmelpenninck, un libéral doctrinaire, plus tard sénateur et comte de l'empire,

grand-père du grand-maître de la maison de Guillaume III, ministre des finances et député conservateur de la Haye. Le corps représentatif ne se composait plus que de 19 membres avec des attributions amoindries. Ils étaient nommés par les États des départements.

Cette constitution était déjà remplacée par une quatrième, en 1806. D'un trait de plume, Napoléon avait transformé la « république batave » en royaume pour son frère Louis, le père de Napoléon III. La constitution de 1806 modifia peu celle de 1805. Les attributions du corps représentatif, appelé désormais législatif, étaient presque nulles.

Le royaume de Hollande dura quatre ans. Vous savez pourquoi et comment le roi Louis donna sa démission, comme un simple préfet. Son royaume fut incorporé à l'empire; les sept provinces, unies, devenues des départements, envoyèrent un certain nombre de sénateurs et de députés au Sénat et au Corps législatif de Paris; Amsterdam eut l'honneur périlleux de devenir « troisième ville de l'empire ». C'était la perte complète de l'indépendance. Sous le roi Louis, qui avait pris son rôle au sérieux, les patriotes avaient encore pu se faire des illusions. Désormais, celles-ci n'étaient plus possibles. Un certain nombre de Néerlandais, qui avaient accepté des fonctions, comme M. Falck, par exemple, donnèrent leur démission. D'autres, plus clairvoyants ou plus obstinés, n'avaient jamais voulu servir le nouveau régime bonapartiste. Parmi eux, nous avons déjà cité le comte G.-K. de Hogendorp, d'une ancienne famille orangiste de Rotterdam. Hogendorp devint l'âme de l'opposition nationale. Convaincu que l'empire ne se maintiendrait pas debout, il ne cessait de prédire à ses amis la restauration de la Néerlande; aussi, dès l'année 1811, il avait rédigé un projet de constitution pour le jour prochain où la patrie redeviendrait libre.

J'ai raconté plus haut la réalisation de cet évènement. Le prince d'Orange, revenu de l'exil, n'avait accepté la souveraineté qu'à la condition que son autorité serait limitée par une constitution. Une commission fut nommée, sous la présidence de Hogendorp, dont le projet de 1811 servit de base aux délibérations. L'œuvre de cette commission fut soumise, le 29 mars 1814, à une assemblée de 600 notables, qui l'acceptèrent à une grande majorité. Le 30 mars, le prince souverain prêta serment de fidélité à cette sixième constitution (depuis 1795), la première de l'ère nouvelle. La représentation nationale, appelée de nouveau les États-Généraux, était composée de 55 membres nommés par les États des diverses provinces. Celles-ci étaient les sept anciennes Provinces-Unies, la

province de Drenthe, nouvellement créée, et celle du Brabant septentrional, formée avec les « pays de généralité ». Le prince souverain devait professer le culte calviniste. Quant aux États provinciaux, ils étaient formés par les ordres de la noblesse (le corps équestre), des villes et du plat pays. Le quart des sièges, aux États-Généraux, était réservé aux représentants de la noblesse.

La constitution de 1814 dura un an, jusqu'à la création du royaume des Pays-Bas, en 1815. Une autre commission fut nommée pour adapter la charte de l'année précédente aux besoins de la situation nouvelle. Cette commission, composée de vingt-quatre membres, dont douze appartenaient aux provinces méridionales ou belges, fut présidée encore une fois par Hogendorp. Le projet élaboré par cette commission fut soumis aux notables. Il fut rejeté par la majorité de ceux des provinces méridionales, parce qu'il s'y trouvait une disposition qui introduisait l'égalité de tous les cultes devant la loi et le droit pour tous les citoyens, sans distinction de culte, d'exercer toutes les fonctions publiques. La disposition de la constitution de 1814, qui prescrivait que le souverain devait appartenir au culte réformé, avait été supprimée. Par une proclamation du 24 août 1815, le roi Guillaume Ier n'en déclara pas moins la constitution comme adoptée, parce qu'elle n'avait été rejetée qu'à cause d'une disposition qui avait été introduite avec le consentement des puissances alliées et conformément aux huit articles du traité qui avait servi, pour ainsi dire, de base à la création du royaume-uni des Pays-Bas. Quinze ans plus tard, le congrès national de Belgique donna un démenti aux opposants de 1815. La constitution belge de 1831 a, en effet, consacré le même principe de l'égalité des adhérents des divers cultes devant la loi, comme l'avait fait la constitution de 1815. On connaît les dispositions de cette charte appelée *loi fondamentale*. Le pouvoir royal, limité par la constitution, était héréditaire dans la maison d'Orange-Nassau. La représentation nationale, sous la dénomination d'États-Généraux, comprenait deux Chambres : la première était composée de 40 à 60 membres nommés par le roi, parmi les citoyens les plus éminents par leur naissance, leur fortune ou les services rendus à l'État; la deuxième Chambre comptait 110 membres, dont 55 appartenaient aux provinces septentrionales, et 55 aux provinces méridionales, et était nommée par les États provinciaux. Ceux-ci étaient élus par l'ordre équestre, les villes et le plat pays (campagnes). Les conseils communaux des villes étaient élus par un collège d'électeurs qui, lui-même, était désigné par les habitants payant un certain cens, d'après les règlements communaux. Quant à l'enseignement, l'article 226 disait seulement que l'instruction

publique devait être l'objet constant des soucis du gouvernement. En effet, au moyen des lois subséquentes, l'enseignement public et privé fut mis tout à fait sous la tutelle de l'Etat. Ce fut une des grandes causes de la révolution belge de 1830. Le budget se divisait en deux parties : le budget ordinaire et le budget extraordinaire; le premier devait être voté pour dix ans. Nous nous éloignerions trop de notre sujet si nous voulions parler de l'opposition que la nouvelle constitution rencontra au sein des États-Généraux, surtout de la part des représentants des provinces belges ou méridionales. Les fautes commises par le gouvernement du roi Guillaume Ier en matière financière et en matière d'enseignement, l'opposition de la presque unanimité des Belges à un roi maladroit, entêté et calviniste, etc., etc., devaient nécessairement amener une catastrophe. Disons, en passant, qu'un des plus fervents opposants aux mesures financières du gouvernement fut ce même Hogendorp qui avait été, pour ainsi dire, le père de la constitution néerlandaise de 1814 et de la loi fondamentale de 1815.

Après 1830, les Provinces restées fidèles au roi Guillaume Ier conservèrent la loi fondamentale de 1815. Cependant, en 1840, la séparation définitive des provinces méridionales, en vertu des traités de 1839, nécessita quelques modifications constitutionnelles. On profita de cette circonstance pour introduire des améliorations de peu d'importance. La durée légale du budget ordinaire fut réduite de dix ans à deux ans. La responsabilité ministérielle fut proclamée. Le roi n'eut plus la libre disposition des *boni* des colonies. Le mode de nomination des conseils communaux fut déterminé par la loi au lieu de l'être par les règlements communaux. Ces modifications, de peu d'importance, furent suffisantes cependant pour dégoûter le roi Guillaume de l'exercice du pouvoir. Il abdiqua (7 octobre 1840), alla habiter Berlin où il se remaria (17 février 1841) avec une des dames d'honneur de sa première femme, Mlle Flore d'Oultremont, fille du comte d'Oultremont de Wégimont, une catholique. Cette union fut heureuse, mais de courte durée, car le roi mourut en 1843. On le trouva mort assis à sa table de travail, ayant devant lui une édition française de l'*Imitation*, qu'il lisait tous les jours. L'adorable livre du grand moine néerlandais était ouvert à ce passage : « Oh! si Jésus crucifié entrait une fois dans notre cœur, que nous serions bientôt instruits de ce que nous devons savoir. » Ainsi mourut ce prince qu'on a voulu faire passer un jour pour athée. Il mérite d'être jugé sévèrement, mais il vaut certainement mieux que sa réputation. Les Hollandais lui surent gré du dernier acte de sa vie. Les finances de l'État étaient obérées, grâce aux dépenses militaires de 1830 à 1839. M. van Hall,

un avocat d'Amsterdam, qui était ministre des finances, proposa une conversion de la dette et un emprunt volontaire de 127 millions de florins. Si l'emprunt volontaire n'était pas souscrit on devait recourir à l'emprunt forcé. Les Hollandais s'empressèrent de souscrire pour ne pas être obligé de déclarer l'état de leurs revenus. M. van Hall l'avait prévu. Guillaume Ier souscrivit pour 14 millions de florins (29 millions et demi de francs). Les Hollandais en furent enthousiasmés.

Le prince d'Orange, le héros de Waterloo, autrefois si populaire en Belgique, devint roi sous le nom de Guillaume II. La détresse financière, les déceptions politiques de toutes sortes avaient fait naître un mécontentement général qui se traduisait par un vague désir de changement. En 1844, neuf membres de la seconde Chambre, sous la direction de M. Thorbecke, proposèrent des modifications à la loi fondamentale. Leur proposition fut rejetée. Mais le mécontentement ne cessa pas, tandis que la situation générale de l'Europe devenait de plus en plus mouvementée. Au commencement de 1848, le gouvernement du roi avait formulé différents projets de changements à la constitution. A peine ces propositions étaient-elles arrivées à la seconde Chambre, que la révolution de Février éclatait à Paris. Pressé par les évènements, dont le contrecoup s'était fait sentir en Hollande, le roi Guillaume II chargea une commission, à la tête de laquelle se trouvait M. Thorbecke, d'élaborer un projet de constitution nouvelle. Ce projet fut rapidement adopté, avec quelques modifications, par les deux Chambres. Cette constitution de 1848 fut calquée en grande partie sur la constitution belge de 1831. Le cens détermina le droit électoral, tant pour la seconde Chambre que pour la province et la commune. La première Chambre fut composée de 39 membres choisis, par les États de chaque province, parmi les citoyens les plus imposés. Quant à la seconde Chambre, le nombre des membres fut fixé à 1 par 45 000 habitants. L'enseignement fut déclaré libre, sauf la surveillance de l'autorité sur l'enseignement primaire ou moyen, quant à la capacité et à la moralité du personnel enseignant. En même temps, une disposition déclarait que, dans tout le royaume, un enseignement primaire suffisant serait donné par les soins de l'autorité, en respectant les convictions religieuses de tout le monde. Ajoutons que le droit de *placet*, qui autorisait l'ingérence du gouvernement dans les affaires intérieures des cultes, fut aboli. La nouvelle constitution fut généralement bien accueillie dans tout le royaume, excepté par un petit groupe de vieux Hollandais endurcis. Les citoyens catholiques se montrèrent grandement satisfaits du nouveau régime : L'abolition du *placet* et la liberté de l'enseigne-

ment étaient la réalisation de deux de leurs souhaits les plus fervents.

La constitution de 1848, chose remarquable, vieillit vite. Elle subit, en 1884, une modification de forme qui supprima la disposition interdisant un changement dans le pacte fondamental pendant la durée d'une régence. Cette modification répondait à certaines inquiétudes dynastiques bien compréhensibles. J'expliquerai tout à l'heure quel est l'état actuel des partis en Hollande. Leur agitation tournait autour de trois questions principales qui exigeaient une révision nouvelle de la constitution : la question dynastique, celle de l'enseignement et la réforme électorale. Le ministère actuel, présidé par le baron Mackay (d'une famille d'origine écossaise)[1], et formé par une coalition des diverses fractions conservatrices, a soutenu cette révision avec beaucoup de décision et d'intelligence politiques.

Les principales modifications sont l'abolition du cens et l'adoption de deux autres bases, la capacité et un certain bien-être social, pour l'exercice du droit électoral. On est allé si loin dans cette voie que le nombre des électeurs a été triplé. Dorénavant, la première Chambre est non seulement choisie parmi les plus imposés, mais aussi parmi ceux qui ont rendu des services à la chose publique. Le nombre des membres de la seconde Chambre est élevé à 100; celui de la première à 50. La disposition de l'ancienne constitution qui faisait élire un membre par 45 000 habitants est abolie et, grâce à cette innovation heureuse, la géographie électorale à l'aide de laquelle l'esprit de parti formait des districts électoraux à sa guise, une mesure dont le parti libéral néerlandais a tant abusé, appartient dorénavant à l'histoire. Enfin, la nouvelle constitution règle d'une manière plus simple les obligations militaires et abolit les dispositions surannées qui, dans l'ancienne constitution, empêchaient toute organisation sérieuse des forces défensives du pays[2].

Le roi Guillaume III a assisté avec impassibilité à ces modifications constitutionnelles. Il est vrai que sa santé était déjà fort altérée, mais il restait jaloux de son autorité et du prestige de sa maison. En laissant faire ses ministres et en écoutant les conseils dévoués de la reine Emma, il a rendu un dernier service à son peuple et à sa dynastie.

[1] Le chef de la famille est Donald-James Mackay, onzième baron Reay (pairie du Royaume-Uni), qui a été naturalisé par acte du Parlement en 1877. Il a succédé, en 1876, à son père, qui avait hérité de la pairie à la mort de son cousin, Eric, le neuvième baron, et qui, en Hollande, avait été ministre d'État. Lord Reay, chef du clan Mackay, est gouverneur de Bombay depuis 1885.

[2] Voy. *Journal de Bruxelles*, du 24 novembre 1887.

*
* *

En vertu de cette constitution, voici quel est maintenant l'ordre de succession au trône :

1° La reine Wilhelmine, née à la Haye, le 21 août 1880, enfant unique du roi Guillaume III et de la reine Emma, aujourd'hui régente du royaume.

2° A défaut de la reine Wilhelmine ou de sa descendance, le trône des Pays-Bas sera l'héritage de la sœur de Guillaume III, la grande-duchesse régnante Sophie de Saxe-Weimar, et de ses descendants. De son mariage avec le frère de feu l'impératrice Augusta de Prusse sont nés deux filles (la princesse Henri VII de Reuss et la duchesse Jean-Albert de Mecklenbourg) et un fils, le grand-duc héréditaire, Charles-Auguste, qui a deux fils, de son mariage avec la fille aînée du duc Hermann de Saxe.

3° Après la descendance de la grande-duchesse Sophie, c'est celle de feu la princesse Marianne des Pays-Bas, sœur du roi Guillaume II, qui héritera. Cette princesse († 1883) avait épousé le prince Albert de Prusse († 1872) et a laissé un fils légitime qui est le prince Albert de Prusse, régent du duché de Brunswick. Celui-ci a trois fils de son mariage avec la princesse Marie, fille du duc Ernest de Saxe-Altenbourg.

4° Enfin, subsidiairement, à défaut des deux lignes féminines précédentes, ce seraient les deux filles (ou leurs descendants) du prince Frédéric des Pays-Bas, frère de la princesse Marianne et de Guillaume II, qui hériteraient. L'aînée de ces filles (sa mère était la fille du roi Frédéric-Guillaume III de Prusse), la princesse Louise, est morte, ainsi que son mari, le roi Charles XV, de Suède, mais elle a laissé une fille unique qui est la femme du prince royal de Danemark; de cette dernière union sont nés sept enfants vivants. La seconde fille du prince Frédéric des Pays-Bas, la princesse Marie, vit encore; elle a épousé le prince Guillaume de Wied, dont elle a cinq enfants, trois fils et deux filles.

La succession au trône des Pays-Bas peut donc être considérée comme assurée, du moins en ce qui concerne la matière dynastique.

*
* *

Elle est un peu compliquée, à la Haye, cette question de succession royale.

A Luxembourg, elle l'est beaucoup moins.

Le grand-duché de Luxembourg, dans ses limites actuelles, comprend à peu près la moitié de l'ancien duché du même nom, tel qu'il existait, sous la domination autrichienne, avant l'invasion

française de la fin du siècle dernier. La province belge du Luxembourg est un démembrement de l'ancien duché, qui a fourni toute une dynastie à l'ancien empire romain de nation teutonique; ce démembrement a été reconnu par le traité de Londres au 18 avril 1839.

Le duché de Luxembourg avait été cédé à la maison d'Orange-Nassau en échange de ses possessions allemandes, annexées à la couronne de Prusse. En vertu des articles 67 et 85 du traité de Vienne du 9 juin 1815, le prince d'Orange céda au roi de Prusse ses droits sur Dillenbourg, Dietz, Siegen, Hadamar et Fulda, et il reçut, comme dédommagement, le duché (transformé en grand-duché) de Luxembourg. Celui-ci comprenait l'ancien département (français) des Forêts, une partie du duché de Bouillon, et quelques fractions minimes des provinces de Liège et de Namur.

L'acte du congrès de Vienne porte : « Le droit et l'ordre de la succession établi entre les deux branches de la maison de Nassau, par l'acte de mil sept cent quatre vingt-trois, dit *Nassauischer Erbwerein*, est maintenu et transféré des quatre principautés d'Orange-Nassau au grand-duché de Luxembourg. »

Ce pacte de famille de 1783 a été confirmé par une convention conclue entre les différents agnats de la maison de Nassau, le 14 juillet 1814, à la Haye. Après les évènements de 1830, le traité de paix du 16 avril 1839 mit fin à la situation provisoire du grand-duché de Luxembourg, et confirma la souveraineté de la maison d'Orange-Nassau dans la partie du Luxembourg qui lui était restée. Pour régulariser cette nouvelle situation, une convention fut conclue entre les deux branches de la maison de Nassau à Wiesbaden, le 27 juin 1839. L'article premier de cette convention dit :

« Le sérénissime duc de Nassau promet, après avoir reçu l'indemnité stipulée dans l'article 2, pour lui, pour Monseigneur le sérénissime prince héréditaire Adolphe de Nassau et ses autres descendants *mâles* ainsi que pour Monseigneur son sérénissime frère le prince Frédéric de Nassau, de faire cession des droits qui reviennent conformément au pacte de famille de 1783 et à l'acte du congrès de Vienne. »

L'article premier du traité de Londres du 11 mai 1867 a confirmé de nouveau cet état de choses.

*
* *

Arrêtons-nous un instant devant ce traité; car il mit fin à une querelle d'Allemand que Napoléon III avait cherchée à la Prusse, et qui faillit allumer la guerre, trois ans avant celle de 1870.

Je ne ferai que résumer les intéressants renseignements qui ont été publiés par le très distingué ministre d'État actuel (président du gouvernement) du grand-duché du Luxembourg, le docteur Eyschen, dans son *Droit public du grand-duché du Luxembourg* [1], un livre excellent, qui mériterait d'être traduit en français.

L'auteur montre que les États neutralisés par les grandes puissances de l'Europe ne l'ont été qu'à cause des grands services qu'ils sont appelés, dans certaines éventualités, à rendre aux États garants eux-mêmes. La Suisse, la Belgique et le grand-duché de Luxembourg, neutres, ne sont que la reconstitution partielle de la Lotharingie, qui servait autrefois de tampon entre les Francs de l'Ouest et les Francs de l'Est. Ces trois États ont une mission de transaction, de transmission européennes. Ce sont des traits d'union internationaux. M. Eyschen a cherché à établir :

1° Que la garantie européenne dont jouit la Belgique pour l'intégrité de son territoire est conçue dans la même forme ou le même texte (traité de 1839) que celui qui donne la même garantie au grand-duché de Luxembourg;

2° Que les garanties européennes données aux deux États, quant à leur neutralité, ont au fond la même portée, que la Belgique et le Luxembourg possèdent la *garantie collective* des puissances. M. Eyschen puise cette conclusion dans les travaux préparatoires de la conférence de Londres.

Disons brièvement comment a été accompli cet acte de droit international, qui intéresse à un si haut degré l'Allemagne et la France.

Ce n'est ni la Prusse ni la France qui ont proposé la neutralité du Luxembourg; c'est du cabinet de Vienne que sont émanées les propositions qui ont fait du grand-duché ce qu'il est aujourd'hui. L'idée primitive partit du « bon prince », le prince Henri des Pays-Bas, frère du roi Guillaume III, et son lieutenant dans le grand-duché. Le 22 mars 1867, ce prince écrivit à tous les membres du gouvernement grand-ducal qu'il avait communiqué une note au baron de Tornaco, ministre d'État et des affaires étrangères de ce temps, une note indiquant la solution d'une grave et délicate question : la situation internationale à obtenir pour le grand-duché.

[1] *Das Staatsrecht des Grossherzogthums Luxenburg* bearbeitet von Dr Eyschen. 1 vol. grand in-8°, VII-251 p., 1890, chez Mohr, à Fribourg-en-Brisgau. — C'est un fascicule de l'immense et savant recueil de droit public de M. Marquardsen, intitulé *Handbuch des Œffentlichen Rechts*, qui aura cinq gros volumes. La *France* (tome IV, 1re partie, 6e subdivision, a été traitée par M. Lebon, 1 vol. 8°, VII-172 p.). — Le chapitre consacré par M. Eyschen à la situation internationale du grand-duché de Luxembourg, dans son *Droit public du G. D. de L.*, a été traduit en français et publié chez J. Beffort, à Luxembourg, br. in-8° de 38 p.

Cette solution devait, selon Son Altesse Royale, contenter le sentiment allemand et satisfaire en France l'amour-propre des uns et les affections religieuses des autres.

Cette solution était la suivante : Evacuation de la forteresse par les troupes prussiennes : son occupation par les troupes luxembourgeoises, le souverain, Guillaume III, rentrant de cette façon dans la plénitude de ses droits; le territoire du grand-duché, déclaré neutre, serait reconnu comme tel par les puissances signataires du traité de Londres de 1839, en vertu d'un nouveau traité à conclure; l'indépendance et l'autonomie du grand-duché seraient reconnues par les mêmes puissances.

Comme l'occupation de la forteresse par les troupes luxembourgeoises aurait imposé de lourdes charges au grand-duché, le prince ajouta : « Pour obtenir un résultat aussi heureux pour le pays et aussi satisfaisant pour l'amour-propre de tout le monde, je suis prêt à supporter les sacrifices que la situation réclamera. »

C'est ce même prince, un amiral, à l'aspect doux et mélancolique, qui, plus tard, lorsqu'en 1870 une petite armée prussienne était en route vers le grand-duché pour le punir de faits dont il n'était pas responsable, fit savoir au commandant de la troupe allemande qu'il devrait d'abord passer sur son corps avant de passer la frontière. C'était un noble cœur que ce prince Henri.

La note au baron de Tornaco ne fut pas la seule démarche du lieutenant du roi Guillaume III. Très aimé et très estimé, comme il le méritait, par l'empereur de Russie, son cousin, il sut intéresser la cour de Saint-Pétersbourg, et l'empereur Alexandre lui-même, au sort du grand-duché.

Toutefois, si l'idée féconde de la neutralisation du grand-duché émana du prince Henri, ce fut le cabinet de Vienne qui lui donna un corps. Le 9 avril 1867, M. le comte de Beust écrivait à Berlin que la France renoncerait probablement à un agrandissement territorial si la Prusse renonçait de son côté à l'occupation de la forteresse de Luxembourg : Le roi des Pays-Bas resterait en possession du grand-duché; il démolirait la forteresse, et le grand-duché serait déclaré pays neutre, à l'instar du royaume de Belgique.

Une proposition subsidiaire du comte de Beust consistait à annexer le grand-duché à la Belgique, laquelle aurait cédé à la France quelques morceaux de territoire dans le voisinage de Bouillon.

M. le comte de Bismarck estimait que l'idée d'une annexion du grand-duché à la Belgique était une idée heureuse. Cependant, quelques jours plus tard, après une interpellation faite au Reichstag, préparée peut-être par lui-même, il déclara qu'en présence des manifestations de l'opinion publique en Allemagne, il ne pourrait

pas consentir à une séparation du grand-duché de l'Allemagne ni à une évacuation de la forteresse par les troupes prussiennes, sous quelque forme que ce soit. De son côté, le cabinet des Tuileries notifia que la France renoncerait à la possession du grand-duché, pourvu que la Prusse retirât sa garnison de la forteresse. Dans le cas où les déclarations de M. de Bismarck et du gouvernement français seraient pacifiques et conciliantes, la Russie se disait prête à inviter les puissances qui avaient participé au congrès de Londres à une conférence.

On s'observait de part et d'autre : les difficultés étaient grandes. L'ambassadeur d'Autriche à Saint-Pétersbourg écrivait à son gouvernement, le 28 avril, que les préparatifs de guerre continuant en France, le comte de Bismarck les signalait comme un avertissement, plus clair que les discours de M. Rouher et les dépêches du marquis de Moustier. Cependant il donnait à entendre qu'il ne s'opposait pas à une solution de la question du Luxembourg, pourvu qu'elle fût radicale et ne diminuât pas les garanties contenues pour l'Allemagne dans le traité de 1839.

Le prince Gortschakoff prit acte de cette déclaration pour proposer la réunion d'une conférence. Mais ce ne fut que le 26 avril de l'année suivante que le chancelier russe reçut le consentement officiel de la Prusse à l'ouverture d'une négociation collective à Londres sur la neutralisation du grand-duché, à placer dorénavant sous la garantie de l'Europe.

La Prusse ne voulait faire la concession d'une évacuation de la forteresse qu'au roi-grand-duc, et ce, dans une conférence des grandes puissances ayant pour base la proclamation de la neutralité du grand-duché garantie par ces mêmes grandes puissances.

Enfin, la conférence se réunit et aboutit à la signature du traité du 11 mai 1867, qui déclara le grand-duché perpétuellement indépendant et neutre, en ordonnant au roi-grand-duc de démolir la forteresse, et en lui interdisant d'entretenir une force armée autre que la police.

L'idée suggérée par M. de Beust d'annexer le grand-duché à la Belgique n'avait été absolument repoussée ni à Paris ni à Berlin. A Luxembourg même, elle avait rencontré des partisans. Un journal spécial y avait même été créé pour défendre ce projet et le populariser.

Il résulte, en effet, de l'exposé fait par M. Eyschen dans son livre, qu'à un moment donné, MM. de Beust et de Bismarck se trouvèrent d'accord pour rendre le Luxembourg à la Belgique. C'était, assurément, la solution la plus simple, la plus avantageuse pour les deux pays, la plus rassurante pour l'Europe. Tout ce qui pouvait renforcer la neutralité belge, établir entre la France et

l'Allemagne un Etat neutre aussi puissant que possible, était une garantie de paix pour l'Occident. C'est ainsi que le comprenaient MM. de Bismarck et de Beust, que l'eût admis l'empereur de Russie et que, devant cet accord, eût dû l'accepter l'empereur Napoléon, malgré ses plans secrets sur la Belgique et sur la frontière du Rhin.

Le rôle diplomatique de la Belgique dans cette affaire n'a pas encore été clairement défini. Le pouvoir était occupé, à cette époque, par l'avant-dernier cabinet de M. Frère-Orban. Celui-ci était ministre des affaires étrangères. C'est un homme de très haute valeur politique, mais il n'a jamais passé pour un maître diplomate, comme il l'a prouvé plus tard dans son célèbre « Echange de vues » avec la cour de Rome. Pour autant que je sois informé, je crois pouvoir dire qu'en cette circonstance M. Frère manqua de décision et de perspicacité. Il laissa passer une occasion, qui ne se représentera peut-être plus, de reconstituer le groupe historique des provinces belgiques[1].

Quoi qu'il en fût de cette dernière face de la question du Luxembourg, le traité de Londres de 1867 a établi d'une manière claire et certaine l'indépendance absolue et la neutralité perpétuelle de cet Etat et confirmé l'ordre de succession au trône.

*
* *

M. Eyschen, dans son savant livre (p. 39), signale un cas très intéressant, sur lequel je demande au lecteur la permission de

[1] Voici en quels termes un publiciste bruxellois de talent, M. V. Arnould, s'exprimait naguère à ce sujet dans son journal, *la Nation :*

« L'incroyable et invincible mollesse, la pusillanimité belge, eurent bientôt pris le dessus. Nos hommes d'État, au lieu de pousser vers la solution désirée et nécessaire, se mirent, comme toujours, à trembler « devant l'inconnu », quoiqu'il ne put y avoir rien de moins inconnu qu'un résultat appréciable pour tout le monde et à l'avance reconnu le meilleur par nos propres puissances garantes! Et ce furent nos propres hommes d'État qui soulevèrent des objections, présentèrent des réserves, se mirent à minauder, à faire la petite bouche et la mijaurée, au point que l'Europe nous envoya promener, nous et nos guinderies de renchérie et de pimbèche.

« Ce n'est pas M. de Bismarck et M. de Beust qui allaient se mettre à nos pieds pour vaincre nos scrupules de nitouche et d'engourdie.

« On dit la ténacité allemande, le flegme hollandais, la furie française, la force physique des Turcs, la ruse italienne, la perfidie anglaise, l'insouciance autrichienne, l'impassibilité slave, et l'on dira la pusillanimité belge.

« C'est elle qui nous empêche de rien faire de bon, qui nous coupe bras et jambes, qui nous laisse impuissants devant les questions intérieures, résolues par l'Europe entière, et auxquelles nous n'osons toucher, comme devant les circonstances de l'extérieur que nous n'osons jamais même regarder en face. Et elle nous jouera quelque méchant tour. Quand on se rabougrit, se rapetisse et s'aplatit à ce point, on finit par vous marcher dessus. »

m'arrêter un instant, en passant. Il s'agit d'un document inédit, émané de la chancellerie autrichienne, et de l'application des principes actuels du droit des gens en matière de neutralité. Il est de la plus haute importance, dit M. Eyschen, qu'en cas d'une prétendue violation de la neutralité de la part de l'État garanti, aucun des garants ne saurait se faire droit en s'adressant directement au garanti. La force de l'État neutre et désarmé repose ici sur la protection accordée à sa faiblesse par une procédure préliminaire à suivre devant tous les signataires du traité.

Cette protection était sur le point d'être accordée au Luxembourg en 1870, lorsque, sur la foi de faux rapports, le prince de Bismarck accuse injustement le grand-duché d'avoir violé la neutralité. Le 3 décembre 1870, le chancelier de l'Allemagne écrivit de Versailles à l'ambassadeur allemand à Vienne: « En conséquence je dois inviter Votre Excellence, par ordre de Sa Majesté le roi, de faire part au gouvernement de ce pays, en sa qualité de puissance signataire du traité de 1867, que le gouvernement du roi, dans les opérations militaires des armées allemandes et dans les mesures qu'il arrêtera pour mettre les troupes allemandes à l'abri des torts qui leur ont été faits par le Luxembourg, ne peut plus par aucune considération se voir engagé à respecter la neutralité du grand-duché. En même temps, le gouvernement de Sa Majesté le roi se réserve de faire valoir ses droits contre le grand-duché du chef du préjudice occasionné par l'inobservation de la neutralité. »

La réponse du comte de Beust est également de la plus haute importance pour la Suisse et la Belgique, et il est à regretter que sa proposition n'ait pas été mise à exécution. Les principes qu'il a posés paraissent indubitables, et ils ont été admis plus tard par les hommes de science. Dans sa réponse au prince de Bismarck, le comte de Beust s'exprime dans les termes suivants : « C'est incontestablement la question de la neutralité européenne elle-même qui a été mise en avant dans le différend surgi entre le gouvernement royal de Prusse et le gouvernement grand-ducal du Luxembourg. La garantie européenne de la neutralité d'un pays a été essentiellement entendue en ce sens que justement, par suite d'une reconnaissance commune, il serait créé *un territoire inviolable*, obligé, de son côté, d'observer la neutralité en cas de guerre. Par là, *l'examen et l'appréciation des faits* qui doivent constituer une violation de la neutralité de la part de l'Etat neutre, et qui doivent faire perdre à cet Etat la protection de la neutralité, *ont été attribués en principe aux puissances signataires du traité de garantie* et se sont trouvés absolument soustraits à l'appréciation d'une seule puissance belligérante. Car

c'était précisément la pensée d'éviter un conflit isolé entre l'Etat neutre et un autre Etat qui a guidé les puissances dans la création des garanties européennes, et qui a fait voir dans ces garanties des gages sûrs de la conservation de la paix. Certainement un intérêt européen positif se trouverait engagé si ce caractère de la protection accordée par l'Europe à la neutralité devait être soumis à des changements de principe, et les Etats qui jouissent d'une garantie de ce genre, comme la Belgique et la Suisse, attacheront assurément un intérêt également vif à ce que leur neutralité ne soit pas placée sur la même ligne que celle d'un Etat qui, au commencement des hostilités, a pris une attitude de neutralité. Dans tous les cas, il pourra leur paraître désirable d'être sûrs d'une certaine unanimité entre les puissances sur la façon dont elles apprécient leur position. Les questions qui ont été soulevées par la présente nous paraissent avoir une telle portée et une importance pratique tellement évidente, que nous croyons pouvoir compter sur l'assentiment du gouvernement royal de Prusse en exprimant le désir d'examiner et d'éclaircir ces questions, par rapport aux principes qui y sont engagés, dans une délibération européenne. En tous cas, nous croyons pouvoir admettre que le gouvernement royal de Prusse se laissera guider, dans la poursuite de cet incident, par des considérations qui ne préjugeront pas et qui laisseront intacte la solution de la question de principe que l'affaire soulève. » (*Staatsarchiv*, 1870, n° 4218).

Ces propositions sur le règlement de la procédure en cas de difficultés n'eurent pas d'autres suites; toute cette affaire, d'ailleurs, fut abandonnée.

*
* *

Après cette petite digression, je reprends la suite de mon sujet principal.

Le pacte de famille de 1783 a exclu le droit de succession des femmes dans les deux lignes de la maison de Nassau : si les mâles faisaient défaut dans une ligne, les mâles de l'autre ligne devaient hériter de la souveraineté dans le grand-duché de Luxembourg. Les constitutions de ce dernier Etat ont confirmé cet arrangement.

La ligne d'Othon étant éteinte dans les mâles par le décès de Guillaume III, la ligne de Walram a hérité légalement.

Celle-ci a pour chef Adolphe, duc de Nassau, comte palatin du Rhin (*bei Rhein*), né le 24 juillet 1817, la même année que Guillaume III, du premier mariage du duc Guillaume (1792, † 1839). Marié en premières noces avec Elisabeth († 1845), fille de feu Michel, grand-duc de Russie, il n'a d'enfants que de son second mariage

avec Adélaïde, fille de feu le prince Frédéric d'Anhalt. Ces enfants sont : la princesse Hilda, épouse du prince héréditaire de Bade, et le prince Guillaume (né le 22 avril 1852), colonel commandant le régiment de dragons autrichiens « empereur François-Joseph ». On dit que ce dernier prince est marié « morganatiquement », mais je ne répète ce bruit que sous réserve. Après lui, la descendance mâle dans la ligne de Walram n'est plus représentée que par un frère du duc Adolphe actuel, le prince Nicolas (né en 1832), général-major dans l'armée prussienne et marié « morganatiquement » avec Mme Nathalie de Pouchkine, divorcée de Doubelt, comtesse de Merenberg.

Actuellement, la succession mâle dans la ligne de Valram n'est pas garantie au delà d'une seule génération.

Le duc Adolphe de Nassau, le nouveau grand-duc de Luxembourg, s'était rangé, en 1866, du côté de l'Autriche. Son duché fut occupé, au mois de juillet de cette année, par les troupes prussiennes et réuni « à jamais » à la couronne de Prusse par décret du 20 septembre de la même année. Un traité a été conclu à la fin de septembre 1867 entre la couronne de Prusse et le duc Adolphe, qui a reconnu les « faits accomplis ».

Il n'en conserva pas moins un ressentiment bien naturel. On dit que depuis le mariage de sa fille avec l'héritier du grand-duché de Bade, petit-fils de l'empereur Guillaume Ier, cette hostilité s'est tout à fait calmée.

Guillaume III d'Orange-Nassau, lui, n'avait pas beaucoup de sympathie pour la Prusse. On a raconté dans les journaux de Paris qu'en 1870 il avait été sur le point de déclarer la guerre à son cousin, le roi Guillaume II. C'est un conte absurde : d'abord, il n'avait ni le droit ni le moyen de déclarer seul une guerre de cette importance, dans laquelle il aurait été écrasé et qui lui aurait très certainement coûté son grand-duché de Luxembourg. Mais ce qui est certain, c'est son antipathie pour la Prusse. Il ne la dissimula pas en 1866, quand ses agnats du duché de Nassau furent dépouillés de leur souveraineté séculaire, ni même en 1871, quand les Français durent subir la rude loi imposée par le vainqueur. Si, en 1867, comme je le montrerai plus bas, l'affaire dite du Luxembourg prit immédiatement un aspect si inquiétant, ce fut en grande partie à une certaine entente qui régnait entre le roi-grand-duc et Napoléon III.

Quant au nouveau grand-duc Adolphe, on assure qu'il a tout oublié et qu'il a beaucoup appris. Il est très riche et très aimable. Il paraît qu'il a plu d'emblée aux Luxembourgeois, qui vont avoir le luxe et les profits d'une cour, sans en avoir les charges, car, je

les connais, ils ne payeront pas de grosse liste civile : les Ardennais reçoivent, mais donnent peu. Depuis 1830, ils ont vécu de mœurs très plébéiennes, sans traditions princières, avec des tendances qui ont toujours été très démocratiques. S'ils n'ont pas eu de conflit avec leur prince, c'est qu'il était loin d'eux. Avant 1868, des difficultés ont surgi à diverses reprises, sous le règne de Guillaume II et surtout sous celui de Guillaume III. Le frère de celui-ci, son « lieutenant », qui faisait dans le pays de courtes apparitions, en été, parvint toujours à les aplanir, grâce à son caractère débonnaire et honnête ; mais, assurément, Guillaume III, présent, ne les aurait pas surmontées sans lutte périlleuse. C'est lui qui aurait dit un jour, d'après certaines chroniques : « S'ils ne sont pas contents, je les vendrai à un Juif d'Amsterdam. » C'était une boutade d'un homme emporté et de mauvaise humeur, je le veux bien.

Je doute cependant de la facilité avec laquelle le grand-duc Adolphe gouvernera, se plaît-on à dire, ce petit peuple très indépendant de caractère, frondeur, remuant, peu endurant, gouailleur, de bourgeoise arrogance, qui n'aime pas le faste et qui ne connaît aucune aristocratie. Il n'y a pas de noblesse dans ce grand-duché. Les guerres de Louis XIV avaient ruiné le pays et chassé la plupart des anciennes familles. Celles qui, en petit nombre, étaient restées, sont parties depuis la Révolution française, soit pour l'Autriche, soit pour la Belgique. Avant la découverte des minerais oligistes, le pays était pauvre. Du temps des Autrichiens, c'était une pépinière de soldats. De 1815 à 1839, ce fut un réservoir de fonctionnaires néerlandais ou belges. L'industrie métallurgique et les nouvelles voies ferrées de communication ont introduit plus de bien-être, l'aisance même et la fortune. Il s'est formé une aristocratie d'argent ; or, celle-là est plus difficile à conduire que toutes les autres. Pour régner en paix, je ne dis pas pour gouverner (il ne le saurait pas avec la constitution de 1868 et les mœurs publiques du pays), il faudra que le grand-duc Adolphe déploie beaucoup d'intelligence, de prudence et de patience. Il n'est plus jeune. Bientôt il léguera à son fils une dignité périlleuse et un fardeau politique.

La langue du pays est le bas-allemand. L'instruction, primaire et moyenne, y est très développée. Presque tous les petits bourgeois parlent le français et l'allemand. Les deux langues sont même usitées au Parlement. Les lettrés finissent leurs études en Allemagne et en Belgique ou en France.

Le peuple a des idées belges ou françaises, mais il a des intérêts matériels allemands, à cause du *Zollverein* germanique qui l'enrichit ; mais il n'est pas Prussien. De 1814 à 1866, la garnison prussienne

de Luxembourg n'a eu aucun rapport ni avec la bourgeoisie ni avec le peuple. L'officier vivait au mess et à la caserne comme dans un pays conquis. Sans offenser aucune susceptibilité honorable, je puis bien dire historiquement que le Prussien était détesté. Etre appelé Prussien, c'était une sorte d'injure. Je n'apprécie pas, je raconte. Depuis 1870, il n'en est plus tout à fait ainsi à cause des intérêts économiques communs aux Luxembourgeois et aux Prussiens. Cependant les relations entre les deux voisins ne sont pas absolument cordiales. Les Luxembourgeois ne veulent pas être regardés comme dépendant du corps germanique. Ils ne refusent pas de gagner de l'argent avec lui, mais ils n'aimeraient pas d'être absorbés par lui.

Dans tous ces faits que je résume rapidement, il y a, me semble-t-il, une source de difficultés pour le nouveau règne.

La constitution luxembourgeoise date de 1868. Elle est à peu près démocratique, avec une Chambre unique, où règne une liberté de langage, inconnue en Allemagne et en Autriche.

Souhaitons que le grand-duc Adolphe s'entende toujours avec les adhérents de cette loi fondamentale. Pour y parvenir, il a, dans le docteur Eyschen, un ministre instruit, habile et honnête.

Une autre source de difficultés éventuelles pour le nouveau souverain, ce sera la question religieuse. Il est luthérien et aura à vivre en bonne intelligence avec une population composée de catholiques, de francs-maçons et de « libres penseurs ». J'ajoute que les luttes de parti sont ici souvent grossières, comme dans tous les petits centres politiques.

*
* *

En Hollande, les partis politiques ont subi insensiblement depuis 1848 une complète transformation. Avec M. Thorbecke, le luthérien dont nous avons parlé plus haut, c'est le parti libéral doctrinaire qui prit la direction de l'opinion publique. Il fut appuyé par les catholiques, qui voyaient en lui des gages d'une situation plus équitable, parce qu'il détruisait l'ancienne hégémonie du parti calviniste. La politique de M. Thorbecke ne constituait pas pour eux un idéal, mais un moindre mal. Cet homme d'État et son parti les aidèrent à renverser les barrières qui les empêchaient, depuis près de trois cents ans, de prendre part à la jouissance de la plénitude des droits civils. C'est sous les divers ministères de cet homme d'État éminent qu'ils parvinrent enfin à l'égalité des droits politiques dans un pays si illégitimement réputé autrefois pour sa tolérance et pour son esprit de liberté.

L'alliance des catholiques et des libéraux ne dura pas plus en

Hollande qu'en Belgique. Le parti libéral néerlandais, comparable au parti du même nom en France et en Belgique, eut d'abord pour adversaire un parti conservateur composé de calvinistes orthodoxes et de vieux-néerlandais, adversaires des idées de la Révolution française. Il prit bientôt le nom « d'antirévolutionnaire », pour éviter un caractère confessionnel trop prononcé. Les catholiques avaient espéré trouver dans le parti libéral de M. Thorbecke un auxiliaire pour leur lutte contre l'incroyance en matière d'enseignement public. Quand ils s'aperçurent que les libéraux n'avaient d'autre but que la création d'une irréligion d'État, ils s'éloignèrent insensiblement d'eux pour se rapprocher des calvinistes orthodoxes, qui avaient à défendre des principes du même genre. Telle est l'origine relativement récente de l'alliance politique et tacite conclue entre les catholiques, les calvinistes orthodoxes et les « antirévolutionnaires ». C'est une coalition provisoire basée sur des intérêts moraux communs. C'est cette coalition qui a fait la force du cabinet Mackay actuel. Le parti libéral néerlandais est en pleine dissolution, comme le parti du même nom en Belgique. Le mouvement social de ces dernières années et la création du « parti ouvrier » ont précipité cette décadence, en ce sens que le parti libéral n'a plus de programme précis. Il ne repose plus que sur la négation de l'Église chrétienne sous ses diverses formes. Les libéraux ne seront plus que des mangeurs de prêtres, tandis que leurs adversaires ont un programme de politique progressiste, sociale, démocratique, avec une base de christianisme positif.

La politique libératrice de M. Thorbecke favorisa donc grandement l'émancipation politique des catholiques. La première conséquence de ce mouvement régénérateur fut la possibilité de la restauration de la hiérarchie ecclésiastique catholique en Hollande. Elle fut réalisée, en 1853, par le pape Pie IX, au grand scandale des calvinistes orthodoxes. Le jeune roi Guillaume III en fut très vexé et fit les reproches les plus sanglants à M. Thorbecke. Mais celui-ci, pour rester fidèle à ses principes, n'eut qu'à s'incliner devant les faits accomplis. Rendons cette justice à Guillaume III, il ne persévéra pas dans son opposition, et il finit par subir de bonne grâce ce que son calvinisme officiel ne pouvait plus empêcher. A partir de ce moment, il se montra même très gracieux envers ses sujets catholiques, et il ne souleva plus jamais des objections contre leur émancipation. Quand un autre ministère libéral supprima la légation du roi auprès du Vatican, il résista même à cette mesure injuste et impolitique. Il signa le décret qui supprimait la légation des Pays-Bas auprès du Vatican, mais il fit savoir officieusement au pro-nonce qu'il lui serait agréable de le

voir demeurer à la Haye pour continuer à représenter la Papauté auprès de sa personne.

Le cabinet Mackay a loyalement observé les conditions tacites de la coalition politique, qui constitue la majorité parlementaire actuelle. Je ne sais combien de temps cette coalition durera. Je me borne à constater les heureux fruits de sa politique large, généreuse et démocratique.

*
* *

La reine Emma, régente, aura à compter avec cette situation des partis.

Parmi eux, je ne range pas le minuscule groupe républicain, très bruyant dans les meetings d'Amsterdam et dans certaines petites réunions rurales convoquées en Frise par quelques agitateurs peu dangereux, tels que M. Domela Niewenhuys, qui à Paris serait peut-être traité de « clérical », à cause de son langage biblique. Il n'y a jamais eu de « républicains » proprement dits en Néerlande : la confédération des Provinces-Unies était une oligarchie aristocratique, ayant un chef héréditaire (en fait d'abord, puis en droit), qui était roi, sans en porter le titre. Je ne sais ce que l'avenir réserve à la Néerlande, mais j'affirme qu'aussi longtemps qu'il y vivra un prince de la maison d'Orange-Nassau, les amateurs de changement n'auront aucune chance de réussite.

La reine régente est justement populaire. Cette jeune femme a un grand sentiment du devoir, qu'elle accomplit simplement et modestement, comme l'admirable reine régente d'Espagne. Elle est myope, mais physiquement seulement, car elle voit très clair en toutes choses. Depuis onze ans, elle a donné des preuves remarquables de son caractère droit et ferme, et de ses qualités éminentes d'épouse et de mère. Souvent, elle a été obligée de se montrer gracieuse pour deux. Au milieu de circonstances très délicates pour une reine et pour une femme, elle cachait ses inquiétudes et ses soucis sous une excessive affabilité, avec des dehors d'une intarissable bonne humeur. Tout ce que nous savons d'elle nous porte à croire que cette femme de cœur est aussi une femme de tête, et qu'elle sera une bonne régente.

Elle s'est faite néerlandaise jusqu'au bout des ongles. Au moment de ses fiançailles, elle parlait fort bien, outre l'allemand, le français et l'anglais, comme toute Allemande bien élevée. Mais elle ne savait pas le néerlandais. On rapporte qu'elle reçut très gracieusement le professeur hollandais chargé de lui enseigner, — en trois mois, — l'histoire politique, artistique et littéraire, ainsi que la langue des Pays-Bas. Mais elle fit remarquer en souriant qu'il était préférable,

pour elle, de consacrer les trois mois dont elle disposait à s'assimiler purement et simplement la langue néerlandaise.

— « Quand je serai à la Haye, ajouta-t-elle finement, j'aurai tout le loisir de me perfectionner dans l'étude de l'histoire et de la littérature de ma nouvelle patrie. Pour le moment, je me bornerai donc à vous prier, monsieur, de m'amener votre fille; j'en ferai ma compagne et j'espère, avec elle, en savoir long au bout de quelques mois. »

C'est ce qui eut lieu, et lorsque le comte van Lynden van Sanderburg, ministre des affaires étrangères, chargé par le roi Guillaume de dresser le contrat de mariage, se présenta à Arolsen, la princesse lui adressa la parole en néerlandais et lui prouva ainsi qu'elle avait su mettre à profit les trois mois qu'on lui avait accordés.

Le peuple hollandais est de tous les peuples de l'Europe le plus facile à « gouverner », quand on ne heurte pas ses préjugés ou ses intérêts, et même alors, il est d'une patience admirable. Il n'est séditieux que lorsqu'on touche soit à ses croyances, soit à ses vieilles habitudes. Vous souvenez-vous de la rébellion qui ensanglanta, il y a peu de temps, les rues ou plutôt les canaux d'Amsterdam? Il s'agissait d'une bagatelle, mais d'une bagatelle historique, la façon dont il était coutume de pêcher les petites anguilles dans les noires eaux de la ville.

La reine Emma laissera les Néerlandais pêcher les anguilles à leur guise, soyez-en convaincu. Elle est intéressante, cette princesse, qui n'a connu la vie que dans les âpres voies du devoir, sans les compensations ordinaires données à la jeunesse, à l'honneur, à l'amour. Elle est aussi un sujet de réflexion politique pour tous ceux qui étudient l'art de gouverner les hommes. La Hollande sera plus facile à gouverner que Guillaume III, cela est certain. Mais que diront les théoriciens quand ils verront à la tête des meilleurs régents de notre temps trois femmes, la reine Victoria, la reine Marie-Christine et la reine Emma? Espérons que la reine Wilhelmine leur ressemblera.

Baron DE HAULLEVILLE.

LA LUTTE
DU TSARISME ET DU NIHILISME

Peu de temps après le meurtre de Paul Ier, un dignitaire russe faisait visiter à Herbert de Münster, ambassadeur hanovrien à Saint-Pétersbourg, le palais Michaïlof. Sur le lieu du crime, il en rappelait les terribles détails, et comme Münster était visiblement ému, il reprit avec flegme : « Mon Dieu, que voulez-vous, Monsieur le comte ; c'est notre *magna carta* : la tyrannie tempérée par l'assassinat. » Ce mot résume l'histoire de la Russie et explique les sanglants attentats du nihilisme.

En dépit des transformations de son organisme, une nation subit le joug de ses traditions bonnes ou mauvaises. Un proverbe russe dit expressément : Tel on sort du berceau, tel on entre dans la tombe [1]. Il en est des peuples comme des individus. Pour les connaître et les juger, ce n'est pas assez de les considérer à une heure déterminée, qui est dans leur durée comme un point du temps, il faut embrasser d'un coup d'œil l'ensemble de leur passé. On verra rouges de sang humain presque toutes les pages de l'histoire de Russie. L'usurpation, l'absolutisme et la révolte forment comme les trois anneaux d'une chaîne attachée solidement au sol russe depuis le temps des invasions des Tatars. Ainsi le cours ordinaire des choses y a été, dès le principe, détourné de sa pente naturelle. Tandis que le régime des libertés commence à s'implanter dans l'Europe occidentale, à la fin du seizième siècle, la Russie donne asile au despotisme et à la barbarie. Ivan III, qui le premier prend le titre de tsar, châtie par des massacres les habitants de Novgorod réclamant les privilèges de leur république. Ivan le Terrible donne l'exemple de toutes les cruautés. Fédor Ivanovitch établit le servage et implante en Russie le patriarcat. Boris Godounof, comme un autre Macbeth, prépare son arrivée au trône en faisant assassiner Dimitri, frère de Fédor et héritier de la couronne. La constitution

[1] *Kak iz kalibelki vikôdich, tak i v maguilkou vkôdich.*

que Michel Romanof, chef de dynastie, et Alexis, son successeur, jurent d'observer, reste pour eux lettre morte. Tous deux, originaires d'Allemagne, greffent la bureaucratie germanique sur l'autocratie asiatique. Nous voici dans un monde où la civilisation essaye de s'introduire; mais elle traîne à sa suite les convoitises sans frein, les ambitions brutales, tous les vices prêts à s'insurger contre les rigueurs de l'autorité. Les moyens criminels ne répugnent pas aux princes mêmes qui attachent à leurs noms de glorieux souvenirs; et, ce qui est pis, les forfaits procurent à leurs auteurs le succès qu'ils en attendent. La princesse d'Anhalt-Zerbst, avant d'être Catherine II, s'aide d'une conspiration militaire pour arracher le pouvoir à Pierre III, son mari. Une conspiration de palais met fin aux jours de Paul Ier. Horrible tableau qui remet en mémoire les forfaits et les malheurs des Césars! Ne dirait-on pas que la sédition et la violence se sont assises pendant des siècles comme des sentinelles de mort sur les marches du trône de Russie, tantôt pour conseiller les princes et tantôt pour les frapper?

La Russie, terre de glace par le climat, est une terre de feu par les passions de ses habitants. L'existence du gouvernement autocratique y est tour à tour la cause ou le prétexte de regrettables excès. Ainsi le dédain témoigné parfois aux revendications légitimes des libéraux développe leurs instincts révolutionnaires. Les rigueurs dont ils sont l'objet contribuent à perpétuer une animosité qui provoque à de certains moments de terribles représailles. Le parti nihiliste n'est que l'avant-garde de l'armée des mécontents les plus impatients d'une métamorphose sociale. A coup sûr, cette avant-garde est peu nombreuse, mais qu'importe? Si ses premiers rangs sont parfois décimés, la ligne d'attaque se reforme et le gros de l'armée envoie de nouvelles recrues. Cela même est alarmant. Joseph de Maistre a dit : « Il ne faut pas être fort habile pour savoir que plus on tue d'hommes, et moins il en reste dans le moment; comme il est vrai que plus on coupe de branches et moins il en reste sur l'arbre; mais ce sont les suites de l'opération qu'il faut considérer. » Si l'on veut arrêter les progrès d'un mal, devenu endémique, comme l'est le nihilisme, et mettre fin aux inquiétudes, aux désordres, aux agitations stériles qu'il entretient, il faut renoncer aux mesures passagères, quelque radicales qu'elles soient, et chercher résolument à supprimer les causes.

I

La répression excessive du mal est un palliatif trompeur. Despotisme et sédition se complètent comme les pôles contraires d'un

aimant. On le constate en suivant les phases successives de l'organisation des forces révolutionnaires.

Dès le siècle dernier, des sociétés secrètes s'établissent en Russie sous la forme mystérieuse de la franc-maçonnerie, dissimulant leur but par des apparences religieuses. Elles deviennent suspectes en dépit de ces précautions, dans les dernières années du règne de Catherine II. Novikof, ardent propagateur de principes libéraux, affilié à l'une de ces sociétés, est emprisonné par ordre de la tsarine (août 1792). Cette condamnation lui a valu d'être considéré par les révolutionnaires comme leur père. Voilà le début des poursuites gouvernementales dirigées contre les libéraux. C'est aussi l'origine des enthousiasmes pour leurs doctrines. L'arrivée au trône d'Alexandre Ier devait en favoriser l'essor. Un des premiers actes de l'ancien élève de La Harpe est de se faire recevoir franc-maçon. Imbu d'idées philanthropiques, il exprime le désir de donner une constitution à son pays; mais incapable de résolutions durables, lui-même paralyse l'effet de ses innovations. Il se souvient tout à coup qu'il dispose de tous les pouvoirs d'un despote, et il lui prend fantaisie d'en user. S'il fonde les universités de Kazan, de Karkof, de Saint-Pétersbourg, il leur impose une règlementation intolérable; expurge sévèrement les bibliothèques, chasse de leurs chaires des professeurs distingués et soumet l'enseignement des autres au plus étroit contrôle.

On a dit que Nicolas avait couvé les œufs du nihilisme. Le mot a été répété de confiance et n'est pas tout à fait exact. Déjà sous le règne d'Alexandre apparaît clairement l'esprit d'opposition. En dépit de la censure, la satire aiguise ses traits. Les poésies interdites de Pouchkine et de Ryléief[1] circulent manuscrites, et colportent sous le manteau, dans la masse des lecteurs, les principes de 1789. Alexandre Ier, en donnant officiellement asile à la franc-maçonnerie dans ses Etats, y a encouragé la manie des sociétés secrètes et a appris aux Russes à s'enrégimenter. En vain fit-il fermer, en 1822, les loges maçonniques. La société révolutionnaire, *l'Alliance de la vertu*, aussitôt après sa dissolution, se fractionne en plusieurs groupes; la *Société du Nord* et la *Société du Midi* en sont les plus importants.

La *Société du Nord* siégeait à Saint-Pétersbourg et avait pour

[1] On sait que les désinences en *ef* et en *of* sont des formes du génitif pluriel de certains noms de la première déclinaison. Faut-il les écrire en français avec *f* ou *ff*? Dans le catalogue des publications de l'imprimerie russe de Genève (au dos d'un numéro de *l'Etoile polaire* de Herzen, 1868), les noms de Ryléieff et Ogareff ont le double *f*; par contre, Ivan Tourguenef écrit son nom avec un seul *f* sur les œuvres qu'il a publiées chez Hetzel.

chef Nicolas Tourguenef; de nuance modérée, elle aspirait au régime de la monarchie constitutionnelle. La *Société du Midi*, à Kief, sous la direction du colonel Pestel, accusait des opinions beaucoup plus avancées. L'idéal de Pestel, c'était l'établissement d'une république fédérale. Ce socialiste militant de la première heure comprenait dans son programme, en 1823, l'émancipation des serfs accompagnée du don, à titre gratuit, de la moitié des terres seigneuriales. Comme ses projets ne pouvaient se réaliser sans briser le trône et détruire la dynastie impériale, Pestel ne repoussait pas l'emploi des armes régicides. Les sociétés du Nord et du Midi, malgré la diversité de leurs tendances, finirent par se mettre d'accord pour tenter un coup de force. Il ne restait plus qu'à choisir un moment favorable. Sur ces entrefaites, la mort d'Alexandre, l'abdication de Constantin et les feintes hésitations de Nicolas, son frère, à accepter le fardeau du pouvoir, l'interrègne de quelques jours qui en fut la conséquence, produisirent un certain désarroi gouvernemental. Les révolutionnaires profitèrent d'une grande revue des troupes passée par Nicolas le 14/26 décembre 1825, à Saint-Pétersbourg, pour lever l'étendard de l'insurrection.

Le manque d'organisation et l'absence, au moment décisif, du dictateur choisi pour diriger l'émeute firent tout échouer. Les deux mille soldats mutinés lâchèrent pied à la première fusillade. La journée du 14 décembre n'eut pas de lendemain. A vrai dire, elle n'en pouvait avoir. Le peuple ne se crut pas intéressé au succès de cette protestation contre le despotisme et il demeura indifférent. Les insurgés lui étaient étrangers; ils appartenaient à l'armée et à la noblesse. Leur audace fut durement punie. Pestel, Ryléief, Mouravief, Bestiouchef, Kakhovsky, furent pendus et cent seize de leurs partisans envoyés en Sibérie.

L'inanité des efforts tentés par les Décembristes jeta le trouble dans le clan révolutionnaire. La lourde main de Nicolas s'appesantit sur toutes les manifestations de la vie russe. Parmi les libéraux qui restèrent fidèles à leurs convictions, bien peu le restèrent à leurs espérances; ils avaient perdu la foi dans un prochain triomphe.

Pouchkine, exilé quelques années auparavant pour son ode *la Liberté*, ne conservant plus l'espoir d'un avenir meilleur, réussit, selon son désir, à « se réconcilier franchement et complètement avec le gouvernement [1] ». Lermontof chante ses amères désillusions. Un essaim de poètes et de critiques restent pourtant sur le champ

[1] Lettre du poète à son ami Delvig, citée (p. 109) par M. Courrière dans sa remarquable et très intéressante *Histoire de la littérature contemporaine en Russie*. Paris, 1875.

de bataille. La conscience de leur impuissance en face du despotisme ne les empêche pas de prendre position avec une prudente tactique. Dans le roman et le théâtre, ils déversent leur verve caustique. Gogol, dans *le Reviseur* et *les Ames mortes* qui portent en épigraphe le proverbe petit-russien significatif : *Il est inutile d'en vouloir à un miroir lorsque la figure est laide;* Griboïédof, dans *le Malheur d'avoir de l'esprit*, font saigner devant tous les yeux les plaies du fonctionnarisme. Ces mordantes études de pathologie sociale sont d'éloquentes plaidoiries contre la civilisation russe d'alors. La presse, malgré l'inquisition d'une censure pointilleuse, est, pour les libéraux, une habile auxiliaire; elle exerce à merveille l'art de glisser la pensée de l'écrivain entre les lignes d'un insignifiant compte rendu.

Mais Nicolas meurt, et la Russie se dégage brusquement de cette oppression. Dès l'avènement au trône d'Alexandre II, les idées d'égalité sociale et de liberté politique envahissent les esprits. Tout en favorise la fermentation. La guerre de Crimée découvre la faiblesse du colosse moscovite aux prises avec les Etats constitutionnels de l'Europe; les principes socialistes, de provenance française, sont accueillis avec une faveur marquée dans le monde des étudiants russes, ou l'hégélianisme sous toutes ses formes est déjà la doctrine à la mode [1]; Herzen, apôtre du socialisme, met au service de sa cause ses dons d'éminent polémiste, et son journal le *Kolokol* (*la Cloche*), qu'il rédige de l'exil, pénètre en Russie et trouve de nombreux lecteurs dans la société cultivée. En raison du progrès des mœurs publiques, le fardeau des institutions surannées se fait lourdement sentir. Le servage en particulier est la source d'abus si graves, qu'il est urgent d'y porter remède [2].

L'empereur Alexandre avait raison quand il disait à la noblesse de Moscou, en 1856 : « Il vaut mieux abolir le servage par une mesure venant d'en haut qu'attendre le moment où il s'abolira lui-même

[1] La *Sonntagsblatt der Germania* (supplément hebdomadaire de la *Germania*) a publié du 4 novembre 1877 au 20 janvier 1878, d'après le *Czas* de Cracovie, une série d'articles très intéressants sous le titre de *Genesis des russischen Nihilismus* où est mise en lumière l'influence des études universitaires dirigées par des professeurs allemands sur le développement de l'esprit révolutionnaire de la jeunesse russe.

[2] « Les violences du peuple pour se défendre contre les excès des nobles étaient le seul frein mis à l'arbitraire des propriétaires... Au temps du servage, les assassinats des propriétaires et de leurs intendants étaient des faits presque habituels. Pendant les vingt dernières années du règne de Nicolas Ier, on constate 268 cas de ce genre, et ce chiffre est très inférieur à la réalité. Les soulèvements de tout un village ou de toute une volost étaient plus fréquents encore. Dans la même période de vingt années, M. Semevsky (*les Paysans sous Catherine II*, p. 375) évalue le nombre de

d'en bas[1]. » Alexandre II aimait son peuple; il voulut user de son pouvoir afin d'alléger les souffrances, de mériter les sympathies et l'amour de ses sujets. L'acte d'abolition du servage (19 février, 3 mars 1861) rend son nom digne d'être inscrit sur la liste des bienfaiteurs de l'humanité[2]. Emanciper les serfs, c'était affranchir quarante-neuf millions d'hommes, rendre à des esclaves d'hier la jouissance immédiate des droits civils, leur permettre l'accès à la propriété territoriale.

Une pareille réforme n'était pas moins qu'une révolution. Pourquoi n'a-t-elle pas produit l'effet que le tsar en avait auguré? Sans entrer dans les détails, il convient d'en signaler les principaux motifs. Si l'on invoque aujourd'hui le besoin de liberté en Russie, si l'on prétend que des réformes sont encore désirables pour mettre fin aux agitations nihilistes, n'objecte-t-on pas avec apparence de raison : « Que peut faire le tsar? L'autocratie semble nécessaire en Russie. Les expériences de libéralisme sont dangereuses. Voyez de quelle manière Alexandre II a été récompensé de l'émancipation des serfs! Quel a été le résultat de ses réformes? »

Il est hors de doute que les conséquences générales de l'émancipation des serfs ont contribué à la prospérité de l'empire en même temps qu'elles ont été bienfaisantes pour le propriétaire foncier et pour le paysan. L'émancipation obligeait le propriétaire à s'intéresser directement à l'exploitation de ses domaines, à renoncer à ses habitudes d'indifférence et de paresse, favorisées par la certitude de toucher des revenus par les mains de ses serfs taillables et corvéables à merci; le moujik, de son côté, trouvait dans la liberté une cause puissante d'émulation, puisque désormais il était appelé à récolter lui-même les fruits de son travail. Mais y a-t-il eu jamais des bouleversements dans les rapports sociaux sans tiraillements, sans intérêts lésés, sans espoirs déçus? La noblesse ne se crut pas indemnisée de l'aliénation de ses domaines par les sommes d'argent reçues en paiement. Aux sacrifices qu'on lui imposait, elle désirait des compensations et des avantages que le tsar était impuissant à lui procurer. Le moujik, plein de confiance dans la bonté du tsar, voyant qu'on ne lui livrait point la terre libre de charges, de redevances, d'impôts, ne fut que médiocrement satis-

ces émeutes de paysans à 420. » (*La Russie politique et sociale,* par L. Tikhomirof. Paris, 1886, p. 190.)

[1] Ivanioukof, *La chute du servage,* p. 8.

[2] Alexandre II affranchit, le 6 août 1858, les serfs de son domaine et ceux des apanages de la famille impériale. Le 19 février 1861, il promulgua l'acte d'émancipation des serfs de la noblesse. Cf. *Les Nihilistes et la Révolution en Russie.* Paris, 1882.

fait des faveurs dont il était l'objet. Avait-il lieu de beaucoup se réjouir? Il était libre, il est vrai, mais la liberté n'apportait point un adoucissement immédiat à ses maux; s'il ne subissait plus la domination d'un maître tyrannique, il restait courbé sous la servitude de la misère [1]. De même, l'abolition de l'esclavage n'a-t-elle pas eu pour premier effet de laisser à des nègres la liberté de mourir de faim?

L'émancipation des serfs parut aux libéraux l'aurore d'une ère nouvelle; ils crurent voir des horizons largement ouverts aux progrès de leurs idées; impatients d'en atteindre les limites et comme sous l'influence d'une sorte d'enivrement, ils prirent des mirages pour des réalités. Le programme de réformes suivi par Alexandre II ne répondit pas à leur attente. L'oukase du 29 septembre 1862 sur l'administration de la justice et l'établissement du jury; l'oukase du 13 janvier 1864 créant une certaine autonomie administrative par l'institution dans trente-cinq provinces des *zemtsvos*, assemblées électives de district et de province, appelées à se prononcer sur les intérêts locaux; la liberté de la presse, en 1865, accordée aux deux villes de Moscou et de Saint-Pétersbourg [2], modifiaient assurément la surface des choses; l'état de malaise général ne persistait pas moins dans les couches profondes de la nation. Puis la politique gouvernementale parut regretter ces premières innovations; elle en restreignit la portée en mettant des barrières aux aspirations des libéraux qu'elle venait d'encourager. De là les déceptions des esprits surexcités et leur transformation en sentiments d'agression. N'est-il pas vrai que l'évanouissement des espérances dont la réalisation semble prochaine n'est guère moins pénible à l'homme que le renoncement à des droits acquis?

Comment, à certain moment, Alexandre II fut-il amené à modifier l'orientation de sa politique? C'est que son esprit naturellement bon manquait de la fermeté, de la ténacité nécessaires pour

[1] Les paysans ne pouvaient racheter leurs terres qu'avec le consentement du propriétaire, d'où il résulta que l'émancipation ne se fit pas d'une façon complète et régulière. Le rachat, dit M. Leroy-Beaulieu (*l'Empire des Tsars et les Russes*, t. I, p. 439), qui déliait les anciens serfs de toute obligation envers leur seigneurs, n'était pas encore effectué dans toute la Russie en 1880. Plus de 25 pour 100 des serfs émancipés dans les huit gouvernements du centre étaient encore *temporairement obligés*. Pour mettre fin à une pareille anomalie, un oukase d'Alexandre III a rendu le rachat obligatoire à partir de 1883. Le fils a eu ainsi l'honneur de compléter l'œuvre du père.

[2] Cf. *Die Entwickelung des Nihilismus*, par Nicolaï Karlowitsch (pseudonyme de C. Nikolaus von Gerbel-Embach). Berlin, 1880, p. 63. — *Die Nihilisten* von Johannes Scherr. Leipzig, 1885, p. 57. — En 1861, la censure préventive avait été remplacée par le système des avertissements et du cautionnement.

assurer le succès de ses réformes. Il semble avoir usé les ressorts de sa volonté à vaincre les résistances qui en avaient précédé l'accomplissement. L'heure était proche où il céderait aux influences de son entourage. La noblesse avait été mécontente de l'émancipation des serfs. Cette émancipation lui semblait préjudiciable, en ce qu'elle troublait son apathie et la contraignait à rechercher des moyens d'existence dans un travail personnel. Aussi bien, ses partisans à la cour s'efforçaient de circonvenir Alexandre et de lui inspirer la défiance d'une politique progressive et libérale. Des voix autorisées encourageaient les tendances du parti rétrograde en proclamant la grandeur de l'autocratie. « En Russie, disait M. Katkof, dans la *Gazette de Moscou*, il n'y a qu'une volonté unique qui puisse dire : le droit, c'est moi. Devant elle soixante-dix millions d'individus se courbent comme un seul homme. Elle est la source de tout droit, de tout pouvoir, de tout mouvement dans la vie de l'État... La nation croit que le cœur du tsar est dans les mains de Dieu... Quand il s'ébranle, tout s'ébranle. Servir le souverain ne doit pas être exclusivement le devoir de l'administration bureaucratique. Dans le sens que ce mot de pouvoir suprême a en Russie, tout le monde doit se croire, à quelque degré que ce soit, le serviteur du souverain. » Un évènement inopiné se produisit juste à point pour décider Alexandre II à renoncer à ses projets philanthropiques et libéraux.

II

Le 4/16 avril 1866, après une promenade au jardin d'été de Saint-Pétersbourg, le tsar remontait dans sa voiture, lorsqu'un jeune homme tira sur lui un coup de pistolet et le manqua. Un paysan, Komisarof, qui se trouvait là par hasard, d'un mouvement brusque, avait fait dévier le bras du régicide. Il fut généreusement récompensé de sa présence d'esprit. Le tsar conféra la noblesse à son sauveur et lui fit don d'un apanage territorial. Les nobles ouvrirent en sa faveur une souscription nationale qui l'enrichit.

L'assassin Dimitri Vladimir Karakosof, jeune homme de vingt-quatre ans, de famille noble, était un étudiant exclu, depuis l'année précédente, de l'université de Moscou pour n'y avoir pas acquitté les droits d'inscription. D'abord on fit courir le bruit qu'il était Polonais, et on le désirait; mais, informations prises, on dut se rendre à l'évidence. Karakosof était Russe. Cela affligeait l'empereur : « Ce qu'il y a de plus triste, dit-il, c'est que l'assassin est un Russe. »

L'attentat eut un immense retentissement; il produisit une impression profonde, tant sur le tsar que sur l'opinion publique.

Le gouvernement mit sur pied sa police et investit le général Mouravief de tous pouvoirs, afin de faire une minutieuse enquête sur toutes les circonstances du crime et se saisir des complices du meurtrier. Mouravief, qui venait d'exercer de sanglantes rigueurs contre les Polonais, s'acquitta avec ardeur de sa nouvelle tâche et promit à l'empereur de mettre la main sur « tous les fauteurs de l'abominable complot ou de mourir à la peine ». Mouravief était d'un caractère singulièrement violent, s'il faut croire le récit, donné par un journal nihiliste [1], du premier interrogatoire qu'il essaya de faire subir à Karakosof dans sa prison. Mouravief y entra escorté de gendarmes et s'adressant à Karakosof : « Lève-toi, serpent », s'écrie-t-il. Karakosof fait semblant de ne rien entendre et reste couché : « Pourquoi veux-tu que je me lève, ce n'est pas moi qui ai besoin de toi, mais c'est toi... » Mouravief, ne pouvant contenir sa fureur, répliqua d'une voix saccadée : « Tu parleras, brigand, je t'étranglerai..., oui!... de... mes mains..., de mes propres mains..., entends-tu...; je suis un ours russe, et lorsque je t'attraperai je te briserai les os un à un. » Il y eut un moment de silence, Mouravief, pâle et tremblant, crispe ses poings, tandis que Karakosof se lève lentement en secouant ses fers, fait un pas, puis un second vers son questionneur et s'arrête le touchant presque : « Voyons, brigand, crapule, ignoble bourreau, que me veux-tu? Tu es un ours russe ordinaire, noir; moi je suis l'ours blanc des neiges polaires; allons, à nous deux maintenant! » Mouravief, à ces mots, s'affaisse sur le tabouret qu'on lui avait apporté et appelle les gendarmes; Karakosof lui tourne le dos et se recouche sur son grabat sans rien ajouter.

Au moment de son arrestation, Karakosof s'était écrié, en voyant l'attitude menaçante de la foule qui l'entourait : « Pourquoi vous ruez-vous sur moi? Je me suis sacrifié pour vous; j'ai voulu vous venger de celui qui vous a trompés et qui vous opprime. » Et à l'empereur, qui lui demandait la raison de son acte, il avait nettement répondu : « Parce que vous avez trompé le peuple en ne lui donnant qu'une liberté illusoire et l'émancipation sans terres [2]. » On tenta vainement d'arracher des aveux et des dénonciations à Karakosof [3]; on découvrit seulement qu'il était affilié au club

[1] Ce récit n'a qu'un intérêt purement anecdotique, en raison de sa provenance suspecte. Il est à coup sûr exagéré.

[2] *L'Empereur Alexandre II*, par M. de Mazade. (*Revue des Deux Mondes*, avril 1868.)

[3] Karakosof, atteint d'une maladie incurable, doué médiocrement d'ailleurs, d'un caractère inflexible et d'une nature emportée, s'était proposé pour accomplir l'attentat. Cf. *Geschichte der revolutionæren Bewegungen in Russland*, von Alphons Thun. Leipzig, 1883, p. 38.

l'Enfer de Moscou, société secrète qui avait précisément inscrit sur son programme l'assassinat du tsar [1].

L'attentat de Karakosof est le point de départ de poursuites vigoureusement dirigées dans tout l'empire contre les sociétés secrètes. On voit la Troisième section de la chancellerie impériale, jadis l'institution favorite de Nicolas, reprendre son ancienne importance; de nouveau elle devient une juridiction mystérieuse, forme un ministère indépendant, joue dans le mécanisme gouvernemental russe le même rôle que dans l'organisme humain, ces centres nerveux qui commandent les mouvements aux muscles.

La Troisième section, sous Alexandre II, jusqu'à sa suppression en 1880, fut l'instrument de compression de toutes les agitations socialistes, révolutionnaires, nihilistes [2]. C'était perpétuer ses traditions. M. Anatole Leroy-Beaulieu, dont l'autorité sur les choses de Russie n'est pas contestable, nous la fait connaître sous de noires couleurs : « De Pierre le Grand aux derniers jours d'Alexandre II, aucun engin de despotisme et d'oppression, pas même, peut-être, l'inquisition espagnole n'a fauché tant de vies humaines, et broyé tant d'existences, d'autant plus qu'aucun n'a jamais fonctionné plus discrètement et avec moins de bruit. Il n'y aurait pas de martyrologe aussi long que celui de cette chancellerie d'Etat. Le nombre de ses victimes de tout rang, de tout âge, de tout sexe, est d'autant plus grand et plus difficile à compter, que, au lieu d'en faire de publics autodafés, elle les entourait presque toujours du mystère, et les ensevelissait dans les neiges silencieuses de la Sibérie; que, pouvant s'en débarrasser sans avoir le sang sur les mains et sans en entendre les cris, elle se montrait d'autant moins scrupuleuse et compatissante [3]. »

Une cour de justice avait été instituée pour juger Karakosof.

[1] L'*Enfer* (*Ad*) s'était recruté principalement dans les conférences d'étudiants (*Krouschki Samoobrasovaniya*), alors très nombreuses en Russie. Ce club avait pour but la propagande révolutionnaire dans le peuple que les jeunes socialistes croyaient mûr pour un soulèvement. Le fanatique matérialiste Choudakof en était l'âme. Il avait le dessein de mettre l'*Enfer* en rapport avec des sociétés de même genre, à Saint-Pétersbourg, et de nouer des relations avec l'*Internationale.*

[2] D'après des témoignages sérieux, de 1823 à 1858, le nombre des déportés, en Sibérie, se serait élevé à 304 000, dont la moitié seulement auraient été des criminels condamnés par les tribunaux. D'après les comptes rendus de l'administration des prisons (1885), le maximum de la déportation sibérienne a été atteint dans les années 1875-1878; le total des exilés s'est élevé, une année, à 19 000. En 1883, il est arrivé en Sibérie 13 000 déportés, et 14 300 condamnés à la déportation étaient détenus dans les prisons.

[3] *L'Empire des Tsars et les Russes*, par Anatole Leroy-Beaulieu. Paris, 1886, t. II, p. 143.

Parmi les accusés qui y comparurent en même temps que lui, trente-cinq furent déclarés coupables de participation à des sociétés secrètes et condamnés à diverses peines. Nicolas Iskoustine, condamné à mort, eut sa peine commuée par le tsar en celle des travaux forcés à perpétuité; Karakosof, condamné à mort, fut pendu au camp de Smolensk, le 3/15 septembre 1866.

L'attentat de Karakosof devait rester longtemps isolé; le régicide avait été l'organe d'un très petit groupe d'énergumènes, mais il n'était pas, à vrai dire, le délégué d'un parti; aussi ne fut-il point approuvé par tous les révolutionnaires. Herzen, alors le chef de la propagande socialiste, le 1/13 mai 1866, publiait dans son journal, le *Kolokol*, sous le titre *Irkoutsk et Saint-Pétersbourg*, un article où il blâmait Karakosof : « Le coup de pistolet du 4 avril nous a frappés au cœur... nous repoussons, par suite, toute participation dans la responsabilité qu'a contractée un fou fanatique. Seuls, les peuples barbares ou dégradés peuvent tolérer l'assassinat dans leur histoire. »

En réponse à l'article du *Kolokol*, le *Comité londonien de la société cosmopoétique des vraies lumières* rédigea une adresse à Herzen. L'indignation y éclate en phrases ronflantes : « Si l'article *Irkoutsk et Saint-Pétersbourg* est apocryphe, ou si son auteur l'a écrit dans un moment d'égarement, il doit le rétracter publiquement, et le considérer comme une faute énorme, indigne de toute personne raisonnable et honnête; au cas contraire, il sera déclaré traître au Créateur et à l'humanité, comme le défenseur le plus radical de la politique autocratique...

« Celui qui se considère lui-même, et que nous considérions aussi jusqu'à présent comme le représentant de la libre-pensée de 70 millions d'hommes, composant le peuple de Dieu appelé le peuple russe, n'a pas le droit de commettre des fautes aussi manifestement préjudiciables, et c'est pour cela que nous ne pouvons rester muets. Une telle faute est impardonnable et prouve une stupidité qui attire sur son auteur le pire des soupçons : celui d'être à la solde du monarque pour blâmer le meurtre, tandis que l'autocratie dure encore... »

Cette virulente diatribe fut attribuée à la Troisième section, désireuse de discréditer Herzen aux yeux des libéraux et, d'un même coup, de rendre odieux les anarchistes coreligionnaires de Karakosof. Elle n'aurait donc été qu'un stratagème; du reste, elle ne donne point une idée exacte des idées révolutionnaires en 1866. Schédo Ferroti, écrivain russe de talent, en la commentant en 1867[1],

[1] *Le nihilisme en Russie*, 1867, par Schédo Ferroti (de son vrai nom le baron Théodore de Fircks).

allait jusqu'à dire : « Une nouvelle tentative comme celle de Karakosof est moralement et matériellement impossible. Nous sommes convaincus qu'il n'y a pas, dans toute la Russie, un autre individu capable de tirer un coup de pistolet contre le tsar. »

Durant les années suivantes, les faits semblèrent donner raison au mot de Katkof : « Le coup tiré par Karakosof a purifié l'air. » L'empire russe paraissait calme; les conseillers d'Alexandre II se figuraient que leur énergie avait prévenu la formation de nouveaux orages. Les socialistes se faisaient presque oublier; mais leurs passions démagogiques couvaient comme le feu sous la cendre. Le gouvernement ignorait cet état d'esprit quand par l'effet d'un hasard, il fut amené à ouvrir les yeux.

Un étudiant de l'Académie agronomique de Moscou, Ivanof, fut assassiné le 21 novembre 1869 par ses camarades. Ce crime éveilla l'attention de la police. Elle saisit les coupables et en même temps découvrit l'existence de sociétés secrètes d'étudiants. Les étudiants, enrégimentés par un habile agitateur, Serge Netchaief [1], ne songeaient à rien moins qu'à assassiner le tsar et à donner le signal d'une révolution. Ils avaient même fixé la date du soulèvement au 19 février 1870, jour anniversaire de l'abolition du servage. Trois cents personnes environ furent comprises dans le procès des conspirateurs [2], quatre-vingt-sept comparurent en justice comme com-

[1] Serge Netchaief avait des antécédents de révolutionnaire endurci. Fils d'un employé à la cour impériale, il avait appris à lire et à écrire à seize ans, puis avait fait ses études à Moscou. Il gagnait sa vie comme professeur dans une école paroissiale de Saint-Pétersbourg, quand des troubles universitaires éclatèrent dans cette ville (février et mars 1869). Netchaief s'y fit remarquer en cherchant à donner une tournure politique aux réclamations des étudiants. Il disparut tout à coup pour aller en Suisse prendre les ordres de Bakounine et de Ogaref, et se faire désigner comme chef de la section russe de « l'alliance révolutionnaire européenne ». En septembre 1869, il revint à Saint-Pétersbourg et à Moscou. Il acquit une grande influence sur les étudiants et particulièrement sur les élèves de l'Académie agronomique de Moscou. Ivanof, l'un d'entre eux, ayant donné des marques d'indiscipline, Netchaief craignit une trahison. Il réussit à persuader à ses compagnons Ouspenski, Pryschof, Kousnezof et Nicolaief de tuer ce dangereux ennemi. Cf. *Der russische Nihilismus* par Karl Oldenberg. Leipzig, 1888, p. 67, et Thun, ouvrage déjà cité, p. 41.

[2] Le romancier Dostoievsky en écrivant *les Mauvais Esprits* s'est inspiré du procès Netchaief. « J'ai eu pour objet en écrivant *les Mauvais Esprits*, dit Dostoievsky dans le *Journal d'un écrivain* (*Dnevnik pisatelia*, fév. 1876), de montrer que des hommes comme Netchaief pouvaient de notre temps et dans notre génération trouver des adeptes et des complices. Est-il possible de supposer que tous ses prosélytes, du moins la plupart d'entre eux, étaient des ignorants fieffés? Je ne crois pas du tout qu'ils fussent tels. Je suis moi-même un vieux Netchaiéviste. Je suis resté longtemps sous la

plices des agissements de Netchaief (1er juillet 1871). Plusieurs des accusés furent condamnés à vingt années de travaux forcés ou de prison, ou bien à la déportation en Sibérie. Leur jeunesse ne parut pas une excuse commandant l'indulgence des juges. Netchaief s'était réfugié en Suisse, mais extradé comme un vulgaire criminel, il fut condamné en 1872 aux travaux forcés.

III

Nous voici à la veille du jour où l'opposition au gouvernement prend la forme la plus curieuse. Les socialistes comprennent que leurs doctrines sont frappées de stérilité si leur prosélytisme n'étend pas ses effets sur les basses classes de la société. On ne peut bouleverser une nation sans l'appui du peuple. Cela est plus vrai en Russie que partout ailleurs. Le peuple russe, par son inertie et par sa masse, paralyse tous les mouvements révolutionnaires; il joue dans l'équilibre gouvernemental le rôle d'un puissant modérateur. C'est donc le peuple qu'il faut entraîner dans le mouvement social. Au cri de *Terre et Liberté*, les socialistes entrent en campagne. Ils exploitent habilement toutes les désillusions que l'émancipation a produites afin de persuader aux émancipés eux-mêmes qu'ils ont été trompés par le tsar et qu'on ne les a pas mis en possession de tous leurs droits. Avec un zèle extraordinaire, qui est garant de la sincérité de leurs convictions et à ce titre particulièrement digne de fixer l'intérêt, ils entreprennent, dans le courant de 1873, une véritable croisade dans le peuple. Une phalange nombreuse d'hommes et de femmes, intelligents, jeunes, actifs, font litière de leurs intérêts personnels *pour aller dans le peuple* (idti v narod), s'en faire mieux écouter et préparer sûrement, par l'infiltration de leurs doctrines, le succès d'une révolution future. Nouveaux missionnaires d'une mauvaise cause, ils prennent leur part des souffrances des prolétaires, quittent leurs positions sociales, descendent dans les rangs des ouvriers, revêtent le costume des travailleurs pour fréquenter les usines et exercer tous les métiers. Ces propagandistes sont, pour la plupart, des jeunes gens de bonne famille, des étudiants qui ont quitté l'Université, des jeunes filles qui ont renoncé aux agréments d'une vie facile et oisive, des hommes généreux qui consacrent leur fortune aux intérêts de la *cause*. Le prince Krapotkine [1], connu comme

menace d'une sentence de mort; et je vous affirme que beaucoup de mes compagnons de souffrance étaient des hommes instruits et de bonne éducation. »

[1] Le prince Krapotkine appartient à la plus ancienne aristocratie russe. Il descend, en ligne directe, des vieux princes feudataires de l'antique

géologue, chargé de missions spéciales près du gouvernement général de la Sibérie orientale, devient simple ouvrier peintre, sous le nom de Borodin. Des jeunes filles appartenant à des familles riches vont travailler comme ouvrières dans les fabriques : Varvara Batiouchkova, Sophia Soubbotina, Véra Fiegner, Lioubatovitch, Sophia Bardina; une d'entre elles, comprise dans le procès Tsitsianof (1877) se félicite d'avoir pu trouver une place de cuisinière chez un chef d'atelier.

Le Russe se montre ici sous deux aspects bien caractérisés qui découvrent la complexité de sa nature. Le goût des rêves et des chimères n'exclut pas dans son esprit le goût de l'action et des choses pratiques; dans sa vie, de même que dans sa littérature et ses romans, il sait allier l'idéalisme et le réalisme. Les propagandistes font saillir à coup sûr les plus fâcheux côtés du tempérament national; mais leur originalité est séduisante. Pour peu qu'on oublie un instant la folle exagération de leurs principes et qu'on considère leur patiente énergie, on ne peut se défendre pour eux d'une sorte d'admiration sympathique. Ils ont des parties d'âme héroïques ou règnent les sentiments nobles d'une abnégation complète, d'un dévouement sans réserve. Ils sont comme fascinés par des hallucinations humanitaires. Par là, il faut les distinguer de nos anarchistes français, qui ne voient dans le triomphe de leur cause qu'un moyen de contenter un instant des passions personnelles et intéressées. Les nihilistes sont mus par la puissance attractive de l'idée fixe qui est pour eux l'étoile brillante vers laquelle ils dirigent leurs pas, sans prendre garde aux dangers de la route.

Les propagandistes russes, grâce à leur persévérance, auraient peu à peu fait pénétrer dans le peuple des ferments de socialisme; ils auraient étendu leur influence sur les ouvriers et les paysans en occupant des places de maîtres d'école, d'écrivains publics, d'aides-

maison royale de Rurik. Il fit ses études au collège des Pages, où ne sont admis que les fils de la famille impériale. Il les termina en 1861; mais au lieu d'entrer au service de la cour, il alla en Sibérie pour se livrer à des travaux géologiques et y prit part à diverses expéditions scientifiques. Il visita la Chine. De retour à Saint-Pétersbourg, il fut élu membre de la Société de géographie, publia des travaux remarqués dans le monde scientifique et entreprit un grand ouvrage sur les glaciers de Finlande. Il a été collaborateur de M. Elisée Reclus. Membre actif de l'Internationale, en 1872, il se fit admettre au cercle révolutionnaire russe des *tchiaikovski*. Ses conférences, aux ouvriers de l'Internationale, lui valurent trois années d'emprisonnement dans la forteresse de Petropaulovsk. Mis à l'hôpital Nicolas en 1876, il réussit à s'évader cette même année. Cf. *la Russie souterraine*, par Stepniak (de son vrai nom Kravtchinski, ancien rédacteur de la feuille clandestine nihiliste *Terre et Liberté*). Paris, 1885, p. 131 et suiv. Cet ouvrage a paru d'abord en italien à Milan, 1882.

chirurgiens, de scribes communaux, car c'était là un des moyens d'action compris dans leur programme; mais quel aurait été le résultat final de leurs efforts si le temps leur avait été laissé? Il serait puéril de le conjecturer d'une manière précise. Il est cependant permis de supposer que le contact avec les misères du peuple, le spectacle de ses souffrances, surtout la connaissance exacte de ses aspirations et de ses besoins, eût pu amener les nihilistes à sortir du domaine de l'utopie pour chercher la solution pressante des questions de la vie journalière. N'auraient-ils pas peu à peu perdu l'espoir de produire un bouleversement social? Si fortement trempés que soient leurs caractères, ils se seraient usés à la longue dans les efforts de l'apostolat; ils auraient constaté qu'ils perdaient leur temps à évangéliser le peuple russe et se seraient laissés peut-être envahir par un découragement qui aurait eu, pour dernier effet, le calme de l'inaction. Le gouvernement brusqua tout; aussi les fruits de l'arbre révolutionnaire, arrachés brutalement de leurs branches avant leur maturité, tombèrent à terre en gardant leur acidité.

En Russie, il n'y a point de forme légale d'opposition au gouvernement; toutes les manifestations supposées hostiles sont délictueuses; le blâme des institutions régnantes est séditieux. Dès 1874, Dolgouchine et quatre de ses amis sont emprisonnés comme propagandistes et condamnés aux travaux forcés; de même, en mai et septembre 1876, le paysan Alexis Ossipof et une jeune fille Boutovskaia, accusés d'avoir fait circuler des livres défendus, sont condamnés aux travaux forcés. Les propagandistes sont tous indistinctement suspects, et le gouvernement organise contre eux une persécution régulière. Il ne lui suffit pas de saisir quelques énergumènes donnant des preuves d'une dangereuse excitation, il procède par grands coups de filet et multiplie les arrestations sur de simples soupçons. En cela, la police avait tort; la pitié qu'excite le sort d'innocents injustement poursuivis rejaillit toujours un peu sur les coupables.

En mars 1877, le procès contre les propagandistes, dit *Procès des Cinquante*, intéressa vivement l'opinion. Il mérite d'être célèbre dans les fastes du nihilisme. La plupart des accusés sont des jeunes gens, et dans leurs rangs figurent quinze jeunes filles ou femmes de quinze à vingt-cinq ans. Devant les tribunaux, ils gardent une fière contenance; quelques-uns même y présentent éloquemment leur défense. Cela permet de les considérer comme les porte-paroles de leur parti, leurs discours [1] renferment des déclarations de prin-

[1] Nous empruntons ces extraits de discours à l'*Introduction à l'Histoire*

cipes qui résument les doctrines nihilistes avec une singulière netteté.

A l'audience du 10-22 mars 1877, un des accusés Alexéief, paysan du gouvernement de Smolensk, trace le tableau des misères et des labeurs des paysans et des ouvriers russes; il déplore surtout la privation de la liberté comme la cause de tous les maux : « Je connais, dit-il, la situation de mes frères d'Occident et je trouve, et beaucoup le trouvent sans oser l'avouer peut-être, que si mauvaise et précaire que soit leur situation économique, elle est pourtant beaucoup meilleure que la nôtre. Ils ont le droit de s'instruire, ils ont quelques libertés qui tendent à élever leur niveau moral; ils ont des bibliothèques, ils ont des livres et ils lisent. Nous n'avons rien de tout cela. Ils nous traitent de barbares et de sauvages et ils ont raison. Comment voulez-vous qu'ils disent autrement? En effet, avons-nous seulement le temps pour nous instruire?... avons-nous des écoles pour les enfants du peuple? avons-nous des livres populaires et utiles, comme à l'étranger? L'existence de l'ouvrier russe est pour ainsi dire antisociale : il est seul, isolé, puisque le groupement et les réunions sont contraires à la loi... nous attendions que le gouvernement abandonnât enfin le point de vue routinier dans les questions sociales et économiques, mais nos espérances ont été déçues, car la situation morale et économique ne s'est nullement améliorée, et les paysans restent dans l'état primitif comme auparavant.

« L'émancipation des paysans dont on nous annonçait les bienfaits n'a été qu'un rêve pénible. Cette réforme octroyée, quoi qu'elle fût inévitable, ne garantit nullement la situation économique ni les droits politiques des paysans.

« On nous a donné les plus mauvaises terres, nous sommes plus pauvres qu'auparavant, et nous sommes devenus esclaves de la bureaucratie et des capitalistes... nous ne jouissons d'aucune liberté, nous n'avons pas la possibilité de disposer ni de notre temps, ni

du nihilisme russe, par Ernest Lavigne. Paris, 1880. Karl Oldenberg (*der russische Nihilismus* p. 192) appelle ce livre *eine Aneinanderreihung journalistischer Expectorationen*, un ramassis d'expectoration de journalistes. Nous n'avons aucune raison de suspecter la bonne foi de M. Lavigne; il nous avertit d'ailleurs que les discours du procès des Cinquante sont extraits d'une brochure publiée par l'imprimerie clandestine de Saint-Pétersbourg et que les discours du procès des Cent quatre-vingt-treize lui ont été communiqués par l'un des acteurs de ce procès. Qu'on fasse la part des exagérations de langage introduites peut-être après coup dans ces discours, ils n'en ont pas moins une grande valeur documentaire, parce qu'ils émanent de sources nihilistes et qu'ils sont une très juste expression des doctrines socialistes en Russie.

de notre travail, ni de nos capacités. Donc nous sommes encore des serfs!

« Lorsque nous nous avisons de demander l'augmentation des salaires qui ont été réduits par le capitaliste lui-même, on nous traite comme des insurgés et on nous exile en Sibérie, sans l'apparence de jugement. Nous sommes même privés du droit de défense. Donc, nous sommes des serfs!

« Lorsque nous nous mettons en grève en donnant des conseils à nos camarades de ne pas consentir à la peine, on disperse nos réunions à coups de baïonnettes, car, paraît-il, nous n'avons pas le droit de nous concerter sur nos intérêts et ceux de nos familles. Donc, nous sommes des serfs.

« Nous n'avons pas même le droit de déposer une plainte, ni collective, ni personnelle, parce que le premier commissaire venu peut nous chasser à coups de poing et nous faire conduire au poste. Nous sommes, en un mot, en dehors des lois. Donc, nous sommes des serfs! »

« Il suit de ce que je viens de dire que le peuple russe n'a pas à compter sur qui que ce soit, mais seulement sur ses propres forces et sur la vaillante jeunesse. »

Sophia Bardina paraît à son tour. Elle a une physionomie originale. Cette jeune fille de vingt-deux ans, de famille noble, après avoir fait de brillantes études, avait voyagé en Suisse, en Allemagne. Revenue en Russie, en 1874, avec le dessein bien arrêté de s'occuper activement de la propagande des idées socialistes dans le peuple, elle est comprise dans le procès des Cinquante. Elle refuse l'assistance d'un avocat d'office; devant le tribunal elle préfère prendre elle-même la parole. Son but n'est pas tant de se défendre que d'élargir le débat. Les accusations du procureur du gouvernement lui sont un prétexte pour développer ses théories sur la propriété, la famille, la religion, l'État. Sauf quelques variantes, ses doctrines et ses raisonnements sont ceux de Lasalle et Karl Marx.

« Ni moi ni personne que je sache, dit Sophia Bardina, n'avons jamais parlé de la destruction de la propriété. Au contraire, nous avons défendu cette institution sociale, puisque nous disions toujours et à tout le monde que chaque citoyen a le droit exclusif de jouir du produit de son travail... Ni moi ni personne des révolutionnaires socialistes, n'avons jamais prêché le communisme obligatoire, parce que nous savions bien que rien ne saurait être obligatoire que ce que le peuple voudra lui-même. Nous avons toujours dit et répété : l'ouvrier a le droit au produit de son travail, sans préjuger ce qu'il fera après; c'est-à-dire s'il voudra jouir

de ce produit seul, individuellement, ou s'il voudra en partager la jouissance avec d'autres, collectivement. Nous avons toujours été unanimes à trouver qu'il aura le droit d'agir en cette circonstance comme il l'entendra. »

Est-il vrai que les propagandistes ont cherché à détruire la famille ?

« Eh bien, répond Sophia Bardina, nous n'avons jamais dit que les liens qui naissent de la consanguinité entre les membres d'un même groupe de citoyens et de citoyennes soient factices ; mais nous n'avons jamais admis non plus qu'ils soient obligatoires et que le pouvoir du chef de famille continue à rester despotique. Or ne faut-il pas se demander sérieusement si ce sont les révolutionnaires ou la société actuelle qui minent la famille dans ses bases ? Tandis que nous propageons les idées de liberté et les réformes économiques en réfutant les notions de despotisme partout où elles se trouvent, la société actuelle contraint la femme à aller, avec ses enfants, gagner son pain dans les fabriques, où tous se pervertissent au bout d'un certain temps ; ou même, elle oblige la femme à descendre dans la rue pour gagner sa vie par la prostitution non seulement tolérée, mais même sanctionnée par les lois actuelles.

« On nous accuse d'athéisme[1] et du désir de détruire la religion ! Mais quelles preuves a-t-on produites ici pour soutenir cette accusation ? Avons-nous jamais cherché à dénigrer le fondateur du christianisme ou à blâmer la philosophie chrétienne ? Non, du moins, il n'y a pas de preuves à l'appui de cette accusation.

« Je ne me reconnais pas non plus coupable d'avoir commis un crime contre la sûreté de l'État, car je suis profondément convaincue que les efforts individuels ne sauraient aboutir au renversement d'une société lorsqu'elle ne porte pas dans son sein des germes profonds de décomposition sociale. Ainsi, par exemple, les monarchies et même les républiques anciennes sont tombées juste au moment où l'état social basé sur l'esclavage n'a pu durer plus longtemps..... je n'ai jamais cru qu'une révolte puisse être artificiellement provoquée. Non, je le répète, ce point de vue est faux, parce que les révolutions populaires et vraiment efficaces ont toujours été le résultat d'un grand nombre de causes historiques dont il serait même très difficile de préciser la nature. »

Des menaces sont la conclusion du discours de Sophia Bardina. Les rigueurs exercées contre les propagandistes exalteront leur ardeur..... « Oui, s'écrie-t-elle, pour quelque temps vous arriverez

[1] « Il est très vrai que les nihilistes sont athées, mais il est complètement faux de dire qu'ils s'efforcent de détruire toute religion. » (*Le tsarisme et la révolution*, par Stepniak. Paris, 1886, p. 16.)

peut-être à écraser un groupe révolutionnaire, mais je vous prédis que la répression sanglante que vous appelez pacification ne sera pas de longue durée et le mouvement reprendra avec une recrudescence nouvelle. Ce seront nos idées qui l'emporteront. Je suis persuadée que même notre société, somnolente depuis des siècles, finira par se réveiller, et son réveil sera terrible, car elle verra avec honte, l'abîme dans lequel elle est plongée, elle aura honte de l'opprobre dont elle est souillée..... et ne voudra plus tolérer qu'on foule aux pieds ses droits et qu'on la prive de ses enfants pour les enterrer vivants dans les mines de la Sibérie, pour le seul crime d'avoir honnêtement dit tout le mal qu'ils pensent de leurs oppresseurs! Et alors la société secouera vite ce joug infâme et nous vengera, la vengeance sera terrible..... Eh bien, persécutez-nous, massacrez-nous, juges et bourreaux tant que vous disposerez de la force morale qui finira par triompher des violences, car nous avons pour nous la force du progrès, les idées de liberté et d'égalité, et ces idées ne peuvent être percées par vos baïonnettes!... »

Dans ce même procès, Félix Ivanovitch appuie les paroles de Sophia Bardina. Il essaye de démontrer que la Russie ne peut plus longtemps se tenir à l'écart du mouvement général du progrès européen. Le socialisme, en dépit des efforts du gouvernement, y suivra une marche parallèle à celle qu'il suit à l'étranger, avec cette différence qu'il faut compter en Russie avec la ténacité, l'activité de socialistes jeunes, entreprenants et que rien ne rebute : « Après avoir étudié les questions sociales, dit Ivanovitch, non en théorie, mais dans ses rapports intimes avec les sentiments et les aspirations nationales, la jeunesse russe a voulu nécessairement les appliquer dans la pratique. Or, je le répète, elle n'a suivi en cela que la loi historique et inéluctable du progrès social. Mais le mouvement révolutionnaire accusait dès le début un caractère absolument pacifique et n'aboutissait à rien, toutes les tentatives qu'elle avait faites ont échoué devant l'hostilité systématique des classes possédantes. Que nous restait-il à faire? Persister dans la voie pacifique devenait impossible; croiser les bras et attendre sous le bât l'amélioration de l'état social et économique eût été indigne des hommes honnêtes et convaincus... Rester tranquilles et ne rien faire, dans les conditions où nous sommes, mais ce serait tendre la main au docteur Pangloss et avouer que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Non, abandonner tout au courant naturel des choses, serait nous faire complices d'une philosophie sociale absolument criminelle à notre point de vue. »

Le procès des Cinquante se termina comme tous les procès pour crimes politiques, en Russie, c'est-à-dire par des condamnations

aux travaux forcés, à la déportation, à des peines correctionnelles. Sophia Bardina eut neuf années de travaux forcés en Sibérie [1]. Pour quel crime? Si, de son propre aveu, elle avait propagé les doctrines socialistes, on n'avait prouvé ou même articulé à sa charge aucun fait grave. Combien de Russes ont pu se sentir pris pour la jeune fille de cette sympathie instinctive dont un poète russe, Polonsky, s'est fait l'interprète :

Que m'est-elle? Ni femme, ni amante,
ni fille chérie non plus.
Pourquoi donc alors cette vision douloureuse
m'empêche-t-elle de dormir toute la nuit?
Pourquoi donc alors ce rêve incessant?...
Jeune, dans une prison sans air,
une étroite cellule aux voûtes écrasantes.....
un lit dans l'humide crépuscule.....
du lit regardent fiévreusement ardents
des yeux sans pensée, sans larmes, —
du lit pendent presque jusqu'à terre de longues
mèches de lourds cheveux.....
Sans mouvement sont les lèvres et les pâles
mains sur la pâle poitrine
qui faiblement se pressent sur ce cœur sans défaillance,
et sans espérance dans l'avenir.....

Six mois venaient à peine de s'écouler, quand l'opinion publique reçut un autre ébranlement. En octobre 1877, commencèrent les audiences d'un autre procès politique, « un procès monstre », comme on l'a appelé, le procès des Cent quatre-vingt-treize ou de Michkine. Tout contribuait à en rendre les débats dramatiques et retentissants : le nombre des accusés, leur attitude fière et provocante, la longueur des interrogatoires [2], les procédures hésitantes du pouvoir judiciaire. Le procès eut une fin relativement bénigne, quatre-vingt-dix des accusés furent acquittés, et un seul, Michkine, fut condamné à dix années de travaux forcés. Michkine, il est vrai, n'était pas sans reproches. Il avait été éditeur très actif de livres défendus et il avait joué un grand rôle dans la propagande. Ses défenses sont de même ordre que celles des accusés du procès des Cinquante; il n'est pas besoin de les répéter, c'est assez de citer quelques-unes de ses réponses au président du tribunal.

« Je n'ai jamais fait partie, dit Michkine, d'une société secrète,

[1] Sophia Bardina s'enfuit d'Ischim (gouvernement de Tobolsk), le 25 décembre 1880/6 janvier 1881, et passa à l'étranger. Elle mourut à Genève au printemps de 1883.

[2] Le procès dura du 18/30 octobre 1877 au 23 janvier/4 février 1878.

mais je suis membre du parti révolutionnaire-socialiste. Ni moi ni mes camarades, nous ne pouvons reconnaître que nous appartenons à une société secrète, ce qui supposerait une coterie organisée, d'abord, parce qu'elle n'existe pas, ensuite, parce que nos idées ne nous permettent pas de faire corps à part et de nous séparer de la masse. Nous ne représentons qu'une parcelle infime de l'immense parti des révolutionnaires-socialistes, si nous comptons tous ceux qui pensent comme nous et auxquels nous sommes liés par des liens intimes, parce que nous avons le même but et voulons employer à peu près les mêmes moyens pour y arriver. Nous voulons aboutir à un ordre social nouveau, à la fédération de communes économiques autonomes. La base de cette révolution sociale, c'est la terre qui doit être cultivée en commun. Cet ordre social ne peut être réalisé qu'au moyen de la révolution puisque l'État n'a jamais voulu et ne voudra jamais se dépouiller de ses droits et de ses prérogatives. L'histoire est là pour le prouver. Les gouvernements, s'opposant à la marche du progrès, entravant les voies qui pourraient conduire à la réalisation pacifique des revendications populaires, provoquent le mouvement qu'ils répriment. Peut-on espérer, en effet, d'aboutir à quelque chose par des moyens pacifiques lorsque le gouvernement ne veut pas, non seulement se soumettre à la volonté populaire, mais ne veut même pas prêter l'oreille aux justes protestations qui ne concordent pas avec ses vues, et envoie les opposants aux travaux forcés, en Sibérie. La solution pacifique de n'importe quelle question sociale est-elle possible dans un pays où le peuple n'a pas d'autres moyens de manifester sa volonté que par la révolte? »

Ces paroles de Michkine marquent clairement les aspirations du parti nihiliste, en 1877, à la veille du jour où il allait prendre une nouvelle orientation : elles sont comme le prologue d'un programme résolument anarchiste. L'attentat de Véra Zassoulitch, onze jours après le jugement du procès des Cent quatre-vingt-treize, en a été l'éclatante confirmation.

IV

Véra Zassoulitch [1] eut le triste honneur de poser le premier jalon d'une longue série de crimes nihilistes. Elle a prêché d'exemple avec d'autant plus d'autorité qu'elle était femme : elle semble avoir

[1] Dans *Marianne*, du roman *Terres vierges*, de Tourguenef, M. Arnaudo retrouve le type de Véra Zassoulitch (*Le nihilisme et les nihilistes*, traduit de l'italien. Paris, 1879, p. 207).

fait école tant ses imitateurs ont été nombreux. Les circonstances l'ont rendue célèbre et en ont fait une sorte d'héroïne. Un incident avait déterminé la jeune fille à agir. Le 13 juillet 1877, le général Trépof, préfet de police, lors d'une visite dans une prison de Saint-Pétersbourg, passant auprès d'un groupe de détenus politiques, avait été outré de l'attitude de l'un d'entre eux, Bogolioubof, qui ne s'était pas découvert devant lui. Le général Trépof, sous l'impression du moment, lui infligea une punition corporelle; il donna l'ordre écrit de le fouetter de verges. L'exécution de cet ordre fut pour les détenus l'occasion d'une vraie rébellion dans l'enceinte de la prison. L'affaire transpira au dehors [1], et les journaux en saisirent l'opinion publique. Il y avait assurément abus de pouvoir de la part de Trépof puisqu'un oukase d'Alexandre II, du 17 avril 1863, avait aboli les verges; mais on avait grossi l'importance du fait. Cette agitation était passée, quand elle eut un écho tardif et inopiné sept mois plus tard, dans l'esprit de Véra Zassoulitch. Un journal de Saint-Pétersbourg lui avait porté la nouvelle au fond de sa province, dans le gouvernement de Penza. La jeune fille, surprise de l'indifférence de la société à venger cet outrage à la dignité humaine, résolut de châtier Trépof.

Véra Zassoulitch se rend à Pétersbourg, et, dans la matinée du 24 janvier 1878, elle se présente à l'audience du général Trépof. Sous prétexte de lui remettre une pétition, elle tire sur lui, à bout portant, avec un pistolet de poche. La balle atteignit le général au flanc gauche et le blessa assez grièvement. Sur-le-champ, Véra est saisie; mais elle ne manifeste aucune émotion; fort tranquillement elle demande la permission d'aller prendre un châle et un chapeau qu'elle a laissés dans l'antichambre. Interrogée de suite par le ministre, comte de Pahlen, elle répond qu'elle a accompli un devoir de justice, en revendiquant les droits méprisés de la dignité humaine. Le lendemain, le général Metzentsof, le chef de la Troisième section, lui pose, dans la prison, de nouvelles questions, croyant que les déclarations de Véra le mettront sur la trace d'un complot. Il n'en est rien. La jeune fille n'a pas de complice : elle a agi pour son propre compte.

Comment expliquer l'acte personnel et spontané de Véra Zassoulitch? Ce n'est pas en la nommant « la moderne Charlotte Corday », comme l'ont fait plusieurs auteurs. Ce surnom éveille l'idée d'une comparaison inexacte. Le général Trépof, bon fonctionnaire de l'empire, n'était en rien un Marat. Véra, en le frappant, avait pour

[1] « The Bogoliouboff affair was common talk in St-Petersburg », dit le prince Krapotkine dans son étude *The Russian revolutionary party*. (*Fortnightly Review*, 1882, p. 665.)

but principal de venger avec éclat un coreligionnaire politique. La victime de Trépof, Bogolioubof, était un jeune révolutionnaire emprisonné à la suite de la manifestation tumultueuse de la place de Kazan, où les étudiants s'étaient réunis pour protester contre la déportation infligée à Tchernichevsky[1] pour ses écrits socialistes. C'était le seul titre de Bogolioubof à la sympathie de Véra, qui ne le connaissait pas autrement. Il faut dire aussi que la communauté d'infortune établit naturellement des liens de fraternité. Véra pouvait elle-même se considérer comme une victime de la politique. Dès l'âge de seize ans, elle avait été impliquée avec son frère dans le procès de Netchaïef, et elle avait joué le rôle de messagère entre les jeunes gens. Cela avait motivé son arrestation. De ce fait, elle avait séjourné une année dans les prisons de Litovski, et une autre année dans la forteresse Petropaulovskaia; puis elle avait erré dans plusieurs provinces, sous la surveillance de la police. Intelligente, ardente, jeune, Véra réunissait donc les conditions les plus favorables au développement de l'esprit nihiliste.

Le 31 mars/12 avril Véra Zassoulitch comparut devant le tribunal. Elle avait confié sa cause à un avocat libéral de Saint-Pétersbourg, Alexandrof. L'éloquence d'Alexandrof toucha le jury, qui rendit un verdict d'acquittement au milieu des applaudissements du public. C'était un évènement inespéré. Cet acquittement était une approbation de l'attentat, une condamnation des agissements de Trépof et surtout du régime répressif qu'il personnifiait. C'est ainsi que l'opinion interpréta la décision du jury. Aussi les amis de Véra Zassoulitch, aussitôt après sa mise en liberté, par mesure de prudence, prirent soin de la soustraire à toute surveillance de la police : leurs craintes n'étaient pas illusoires.

Assurément, l'attentat contre Trépof avait un caractère nettement criminel; mais puisqu'un tribunal légalement constitué s'était prononcé, il fallait respecter sa sentence, quelque scandaleuses que pussent être les conséquences. Le gouvernement en pensa autrement, ne voulant pas rester sous le coup d'un échec judiciaire; il usa d'arbitraire, fit annuler la décision du jury et donna ordre à la police de se saisir de Véra s'il était possible[2]. Cette attitude n'eut

[1] Tchernichevsky est l'auteur de divers écrits philosophiques et socialistes, entre lesquels il faut distinguer un roman nihiliste intitulé *Que faire?* (*Chto dêlat.*) Ce roman, composé dans les prisons de Saint-Pétersbourg et publié durant les premiers mois de 1863 dans le *Contemporain* (Sovremennik), revue du poète Nékrassof, fut accueilli par la jeunesse russe avec un enthousiasme extraordinaire.

[2] Véra Zassoulitch avait quitté Saint-Pétersbourg et s'était réfugiée en Suisse. On annonçait récemment l'apparition à Berlin de l'*Ere nouvelle,* revue hebdomadaire socialiste à laquelle Véra Zassoulitch doit collaborer.

d'autre effet que de faire paraître Véra, aux yeux de certains libéraux, « un ange de l'assassinat ». En même temps, le gouvernement préparait ses armes, afin de pouvoir réprimer, le cas échéant, toute manifestation fâcheuse de même nature.

Un mois plus tard, par l'oukase du 9 mai 1878, le tsar décrétait que, dorénavant, les crimes politiques, au lieu d'être soumis au jury, le seraient à une juridiction spéciale. L'oukase du 9 août de la même année fixait les règles d'application de cette mesure; provisoirement, les tribunaux militaires, *constitués comme en temps de guerre*, connaîtraient des crimes d'Etat, et de certains attentats commis contre les fonctionnaires publics, la pénalité serait la même que celle établie par le Code pénal militaire (art. 279, édition de 1875; perte de tous droits et peine de mort). Une loi du 18 septembre règlementa l'exécution des sentences prononcées contre les criminels condamnés à la privation de tous leurs biens et à la déportation.

Ces changements de juridiction, cette aggravation de pénalité, constituaient une transformation profonde de la justice russe. Depuis un siècle et demi, la peine de mort avait été rayée du Code pénal russe (édit d'Elisabeth Pétrovna, abolissant la peine capitale en 1753), sauf dans le cas précis d'attentat contre la vie du souverain, et en matière militaire. Le tsar, il est vrai, avait strictement le droit de rétablir la peine de mort, puisque le Code russe (dont on a publié deux éditions en 1842 et 1857) dit dans le premier article du chapitre intitulé : Essence de l'autocratie : « L'empereur de toutes les Russies est un monarque autocrate et absolu; Dieu ordonne d'obéir à son autorité suprême, non seulement par crainte, mais encore par devoir de conscience. » Et dans l'article 202 : « L'empereur, régnant toujours comme autocrate sans entraves, a le pouvoir, en présence d'actes contraires à sa volonté, de priver le délinquant de tous les droits définis par les lois. » Il n'y a donc pas là de limite légalement posée entre le droit et le pouvoir.

Cependant le gouvernement, en manifestant sa défiance des tribunaux réguliers, et en invoquant le secours des tribunaux militaires qui revêtaient, dans la circonstance, les apparences et le caractère de tribunaux d'exception, donnait prise aux critiques amères de ses ennemis, et légitimait, en partie, leurs plaintes. N'était-ce pas, dans une certaine mesure, reconnaître pour bonne la théorie sauvage des représailles, dont les nihilistes sont devenus si hautement les partisans?

Le gouvernement impérial et le parti révolutionnaire prétendent toutefois n'avoir admis le système des représailles que par contrainte réciproque. Dans le duel à mort où ils se sont engagés, ils perpé-

tuent les ripostes, et s'excusent des meurtres en prétextant, tour à tour, l'état de légitime défense. A dire vrai, la terreur nihiliste et la terreur gouvernementale, si elles existent face à face, par un curieux phénomène, sont, en même temps, causes et conséquences l'une de l'autre. Elles se sont développées de concert, se sont fortifiées à mesure qu'elles se portaient de plus rudes coups.

V

La propagande socialiste fut entravée, comme nous l'avons vu en parlant des procès des Cinquante et des Cent quatre-vingt-treize; mais ceux des propagandistes qui échappèrent à la police avaient trop d'enthousiasme et de foi en leur cause pour que cette foi et cet enthousiasme pussent être détruits tout à coup. La réprimer, c'était la dériver. Ainsi persécutés, traqués, forcés enfin de reconnaître leur impuissance devant les ressources d'inquisition dont disposait l'organisation impériale, ils abandonnent leur idée première de prédication socialiste dans la masse de la nation. Ils cessent de crier : « Allons au peuple! » et ils reforment leurs rangs avec le mot de ralliement : « A l'action! » L'initiative de Véra Zassoulitch ne restera pas inféconde. Les nihilistes agiront dans l'ombre et plus redoutables seront leurs attaques. S'ils ne disposent plus de la parole pour se faire entendre, ils parleront avec des faits. Avec de l'audace, ils frapperont les imaginations, intimideront l'autorité souveraine et la contraindront à élargir le cercle trop étroit des libertés sociales et politiques.

Les propagandistes pacifiques de la veille sont les insurgés du lendemain. S'ils quittent le peuple, c'est pour faire face à l'autorité et à ses agents. Ils sont confiants dans le succès de leurs efforts et vont droit au but, convaincus qu'il n'y a pas de muraille si solide qu'on ne puisse percer et démolir en la frappant toujours au même point. Et n'est-il point vrai que « le premier qui prend en main un bâton a raison[1] »? Aussi bien les nihilistes érigent en système l'opposition au gouvernement *per fas et nefas*. D'un ton tranchant et arrogant, ils déclarent à l'autorité une guerre sans merci. On lit dans un de leurs manifestes affiché le 13 février 1879 sur les murs de Saint-Pétersbourg : « Le despotisme a prodigué les sentences de mort sans pitié et sans vergogne. Mais en menaçant de détruire totalement notre liberté et en nous menant au gibet ou à la torture avec une cruauté raffinée digne d'un Néron, il ne savait pas qu'il travaillait pour la sainte cause de la liberté et qu'il

[1] Portrait de Goubaref dans *Fumée*, de Tourguenef.

ne faisait qu'augmenter le nombre et la force de nos partisans parmi le peuple. En un mot, il n'a rien gagné par ses représailles, et n'y gagnera rien à l'avenir. Notre sang arrose toujours un sol fertile et plus il est versé, plus riche sera la moisson. Les agents du pouvoir arbitraire arriveront à reconnaître que tous leurs artifices diaboliques, toutes leurs cruautés, et la rigueur impitoyable qu'ils emploient pour nous arrêter dans l'œuvre de la libération du peuple russe ne peuvent réussir et ne réussiront pas. *Les victimes qui tombent sont des martyrs de la sainte cause.* Quand même le nombre de nos ennemis serait dix fois plus grand qu'il n'est, la victoire nous restera toujours tôt ou tard; et comme nous savons combien notre victoire aura d'influence sur l'histoire et sur la civilisation, nous en concluons que les victimes tombées ne sont pas trop nombreuses, mais le sont plutôt trop peu. Le tsar seulement pour s'emparer de Plevna a répandu bien plus de sang qu'il ne nous en faudra répandre dans nos efforts pour conquérir la Russie et gagner cent millions d'esclaves à la liberté. »

Cette glorification de l'assassinat et son emploi délibérément systématique est assez étrange pour qu'il faille non pas seulement les constater, mais tenter de les expliquer. Les nihilistes professent une sorte de logique du crime et en présentent assez hardiment les arguments. S'ils font l'apologie de l'assassinat en Russie et s'en déclarent les partisans, c'est uniquement par contrainte[1]; ils essayent de résoudre l'antinomie qui existe entre leurs procédés sauvages et l'idéal de liberté qu'ils préconisent; ils n'admettent l'assassinat que parce qu'il leur paraît le seul moyen et le plus sûr d'atteindre leur but humanitaire.

Tout cela est cyniquement avoué dans un article intitulé : *Importance de l'assassinat*, publié par la feuille clandestine *Terre et Liberté* (*Zemlia y Volya*), le 25 avril 1878 :

« L'assassinat politique est un acte de vengeance régulière, de représailles. C'est seulement par lui, c'est seulement quand les conjurés politiques survivants répondent par l'assassinat à la destruction systématique de leurs coreligionnaires, que le parti révolutionnaire peut exister et affirmer son indépendance... C'est

[1] Ainsi les nihilistes, dans la *Narodnaïa Volya* (n° du 23 octobre 1881), ont protesté contre l'assassinat du président Garfield aux États-Unis : « Dans un pays, disent-ils, où la liberté des citoyens leur permet de discuter librement leurs idées, où la volonté du peuple, non seulement édicte les lois, mais choisit les gouvernants, l'assassinat politique est une manifestation du despotisme dont le renversement est le but du parti révolutionnaire en Russie. Le despotisme, soit que les individus, soit que les partis s'en servent, est également condamnable, et la violence n'est justifiable que lorsqu'elle s'oppose à la violence. »

seulement en nous montrant prêts à tuer et à mourir que nous pouvons espérer d'entraîner derrière nous les masses. Personne parmi ceux qui connaissent l'état actuel de la Russie ne niera que l'assassinat ne soit l'un des moyens les plus efficaces d'agitation et, de plus, la seule arme que nous ayons entre les mains. En répandant la terreur dans les sphères gouvernementales, nous pouvons espérer ébranler l'ancien système et faire crouler tout l'édifice. Chaque balle que nous envoyons à nos ennemis est une étincelle électrique qui produit des tremblements, des soubresauts d'épouvante, et paralyse les fonctions des corps officiels dans toute l'étendue des provinces. . . . .
A présent que cette arme formidable, l'assassinat sûr, systématique, s'ajoute au secret, au mystère, la conspiration devient un pouvoir dans l'État; pouvoir redoutable pour ses ennemis, qui ne savent jamais quand et où ils seront frappés, qui ignorent le lieu et l'heure où ils recevront leur récompense. Il est enfin venu le temps où l'assassinat doit compter parmi les forces motrices politiques de l'époque. La mystérieuse puissance souterraine qui brandit notre poignard a irrévocablement décidé qu'elle citerait à son tribuual tous les coupables haut placés qui ont joui si longtemps du bénéfice de leur iniquité. . . . .
La répétition habituelle de ce phénomène : l'assassinat politique mystérieux, commence à convaincre nos ennemis que le moment de rendre des comptes est venu, et que, si formidable que soit la puissance qui les protège, ils disparaîtront vite de la terre. L'*assassinat politique*, que des corps d'armée tout entiers ne peuvent empêcher, qui ne peut être prévenu par des légions d'espions, si habiles, si subtils, si rusés qu'ils soient, *voilà le moyen suprême des amis de la liberté.* »

Les raisons invoquées par les nihilistes comme justificatives de leurs procédés barbares se résument à ceci : on nous met hors la loi; on nous persécute; nous sommes par là exempts de toute obligation civile; le contrat social n'existe plus pour nous [1]. Tout

[1] Hélène, l'héroïne du roman de Pisemski, *Dans le Tourbillon* (1872), fait dans ce même ordre d'idées une profession de foi très significative : « Les lois sont des traités, dit-elle, et je suis née après que ces traités ont été signés et sanctionnés; dois-je les observer moi qui ne les ai pas signés? Les traités ne sont obligatoires que pour ceux qui personnellement les reconnaissent. » Quand on lui objecte que le vol et le meurtre sont des crimes qu'on doit punir, elle répond : « En réalité, il n'y a pas de criminels! Ils ne sont que la manifestation visible d'un ordre social mal organisé! Changez cet ordre et il n'y aura plus de criminels. » Il peut nous paraitre étrange qu'un pareil langage soit mis dans la bouche d'un personnage de roman; mais il existe, en Russie, un genre de roman que l'on pourrait appeler le

nous est permis contre un gouvernement qui se permet tout contre nous. Nous sommes les missionnaires d'une cause sainte : la régénération du peuple russe par la liberté. La mort de tel ou tel de nos ennemis et même de nos partisans ne peut entrer en ligne de compte quand le sort de plusieurs millions d'hommes est en jeu.

Ce n'est pas encore assez de recueillir les explications des nihilistes; si l'on veut apercevoir les causes profondes de l'existence du terrorisme, il faut constater deux faits de vérité générale et de vérité particulière : si, d'une part, l'assassinat et la révolte à main armée ont toujours été dans les gouvernements autocratiques une des formes de l'opposition, d'autre part, c'est dans la nature de l'esprit russe de ne savoir pas reculer devant les conséquences pratiques de ses raisonnements. Nous avons essayé de donner la théorie du terrorisme, d'après les nihilistes eux-mêmes; voyons comment ils l'ont suivie.

NORBERT LALLIÉ.

La fin prochainement.

roman social. Et comme dit avec autorité C. E. Turner, lecteur anglais à l'université de Saint-Pétersbourg : « En Russie, le romancier a une importance particulière et exceptionnelle. Par suite de l'étroite surveillance (*sharp vigilance*) exercée sur la presse, c'est seulement sous la forme de la fiction que les questions qui touchent par quelque côté à la politique peuvent être librement discutées (*The modern novelists of Russia*. Londres, 1890). M. de Vogüé a dit de même : « C'est dans ce cadre complaisant qu'il faut chercher en Russie la somme des idées contemporaines sur la philosophie, l'histoire, la politique. » (*Le Roman russe*, p. 144.)

LE CINQUANTENAIRE DE METTRAY

LA COLONIE AGRICOLE. — LA MAISON PATERNELLE

I

Le 22 janvier 1840, neuf jeunes détenus de douze à quinze ans, extraits de différentes maisons de correction, venaient inaugurer les installations nouvelles préparées pour eux sur un des coteaux les plus riants de la Touraine.

Quel changement dans leur situation et dans leur vie!

Jusque-là enfermés dans des prisons tristes et sombres, ils devaient y subir le contact et la funeste influence des détenus de toutes catégories et de tout âge; dans les ateliers, où ils étaient astreints à un travail purement sédentaire, leur moralité avait à souffrir plus encore que leur santé, et lorsque, chaque jour, ils prenaient leur récréation dans leurs préaux étroits, les hautes murailles qui les enserraient de tous côtés étaient la seule perspective sur laquelle pussent se reposer leurs regards. Quelques-uns de ces enfants, les plus heureux, sortaient de la Petite-Roquette, qu'une décision ministérielle récente avait affectée aux jeunes détenus et qui était alors partout citée comme la maison modèle. Ils vivaient là, jour et nuit, sous le régime cellulaire le plus absolu, dans un isolement complet, qui avait pour but de les soustraire aux promiscuités dangereuses, mais dont le résultat le plus certain était de glacer leurs jeunes cœurs et d'y étouffer à jamais les bonnes inspirations qui auraient pu les ramener vers le bien.

A Mettray où ils arrivaient, c'était l'air, la lumière, l'espace, la vie qu'ils allaient trouver, la vie, surtout, dont on a tant besoin à cet âge. Une seule chose devait encore leur manquer, la liberté. Mais qu'en auraient fait ces pauvres abandonnés dont la plupart étaient sans famille, et que le tribunal avait dû confier à l'administration pénitentiaire afin d'assurer leur éducation correctionnelle?

Cette œuvre de moralisation bienfaisante allait être continuée

pour ces enfants, mais dans des conditions toutes nouvelles. Une influence plus douce et non moins forte que celle à laquelle ils avaient été jusque-là soumis, allait désormais s'exercer sur eux.

Deux hommes, en effet, attendaient avec impatience l'escouade annoncée. L'un, jeune encore, quarante ans à peine, parvenu déjà au sommet d'une carrière brillante, venait de déposer la robe rouge de conseiller à la cour de Paris pour se consacrer tout entier à l'éducation des jeunes détenus. C'était M. Demetz, qui depuis longtemps mûrissait le projet qu'il allait pouvoir enfin réaliser. L'autre, M. le vicomte de Brétignières de Courteilles, ancien officier distingué, sachant comprendre et pratiquer tous les dévouements, avait été gagné par l'exemple de son ancien camarade de collège et ami, M. Demetz. Tous deux, renonçant au monde, sacrifiaient leurs habitudes, leurs goûts et une partie de leur fortune à la noble passion qui devait être désormais l'inspiratrice de toute leur vie.

L'opinion publique était alors vivement préoccupée par les graves problèmes que soulève la question pénitentiaire. Elle s'intéressait surtout à la situation des enfants âgés de moins de seize ans, qui devaient, d'après le Code pénal, être détenus dans les maisons de correction.

Notre loi, qui fixe à vingt et un ans la majorité civile, et qui jusque-là, protège le mineur par une présomption d'incapacité absolue, établit la majorité pénale à seize ans. Au-dessus de cet âge, le mineur est pleinement responsable de ses actes délictueux ou criminels : il encourt les mêmes peines que le majeur. Cette contradiction apparente entre la loi pénale et la loi civile a été parfois critiquée; on a demandé que l'âge de la majorité fût le même dans les deux cas. Mais, quand on se rappelle certains crimes particulièrement odieux, commis dans ces derniers temps, avec une effrayante précocité, par des jeunes gens de dix-sept à dix-huit ans, on n'ose plus trouver excessive cette sévérité de la loi, dont l'application peut, du reste, être toujours tempérée par l'admission de circonstances atténuantes.

Lorsque les tribunaux ont à juger un mineur âgé de moins de seize ans, ils doivent tout d'abord se demander si sa conscience était assez développée pour apprécier la moralité de l'acte qu'il a commis. Si la réponse est affirmative, c'est-à-dire, suivant les termes consacrés par la loi, si l'enfant est déclaré avoir agi avec discernement, la peine est mitigée pour lui dans une notable proportion. « S'il a agi sans discernement, il est acquitté, mais il est en même temps, suivant les circonstances (souverainement appréciées par le tribunal), remis à ses parents ou conduit dans une maison de correction pour y être élevé et détenu pendant tel nombre d'années

que le jugement détermine et qui, toutefois, ne peut excéder l'époque où il aura accompli sa vingtième année. » (Article 66 du Code pénal.) Les enfants appartenant à cette dernière catégorie ont donc besoin, avant tout, d'être *élevés :* la loi le dit aussi bien que la raison. Ils ne se sont pas rendu compte de l'acte qu'ils ont accompli; leur intelligence n'était pas encore ouverte, leur sens moral n'était pas suffisamment éveillé. La société n'a donc pu leur infliger une peine, mais elle leur doit ce qui leur a manqué : l'éducation intellectuelle et morale qui les empêchera de devenir des criminels et qui fera de chacun d'eux un honnête homme. Telle est la pensée très juste qui a inspiré le Code pénal, mais dont la réalisation pratique a été tout d'abord bien défectueuse.

Pendant longtemps, les jeunes détenus furent à peu près confondus avec les condamnés adultes. C'était la violation flagrante de la loi. On punissait ainsi un enfant acquitté; au lieu de l'élever, on le corrompait. M. Corne, dans un rapport présenté à l'Assemblée législative, en 1849, rappelait cette triste situation : « Les prisons, écrivait-il, où se concentrent les degrés les plus divers de perversité, depuis le fraudeur et le vagabond jusqu'au faussaire et à l'assassin, sont des demeures dangereuses pour l'homme dont la dépravation n'est pas consommée, et surtout pour l'enfant, si facile à toutes les impressions. »

Lorsqu'on chercha à faire cesser cet odieux mélange, le régime de la séparation complète ne fut pas partout établi; dans bien des prisons on se contenta d'affecter aux mineurs de seize ans un quartier distinct. Cette mesure était insuffisante : elle n'empêchait pas les communications entre les condamnés de diverses catégories, mais elle entravait les réformes reconnues nécessaires dans l'intérêt des jeunes détenus.

Divers essais furent alors tentés, quelques-uns des plus étranges. Après 1830, on eut un jour la singulière idée, sans doute pour distraire les condamnés politiques, de les charger de s'occuper des jeunes détenus. Raspail devint ainsi maître d'école. Ses leçons étaient d'ailleurs peu goûtées de ses auditeurs « plus disposés, paraît-il, à s'instruire sur les différentes manières de voler qu'à écouter des conférences sur les droits de l'homme [1] ». Il fallait traverser une époque aussi troublée pour s'imaginer que les principes révolutionnaires pouvaient devenir la base d'un système d'éducation. Une innovation plus heureuse fut celle qui consista à placer les enfants en apprentissage au lieu de les garder en prison.

En 1837, M. Gabriel Delessert se préoccupa sérieusement de ces

[1] *Les Prisons de Paris,* par Adolphe Guillot.

questions. Homme de devoir, pénétré des graves responsabilités que lui imposaient ses délicates fonctions de préfet de police, il pensa qu'il fallait avant tout préserver les enfants de la contagion qui s'exerce dans le monde des prisons et dont les ravages sont pour eux particulièrement à craindre. Il voulut faire sur les jeunes détenus l'essai du système cellulaire dont on parlait beaucoup alors, et il leur affecta la Petite-Roquette récemment construite pour servir de prison de femmes. Les enfants y étaient séparés jour et nuit; ils ne s'apercevaient jamais ni au travail ni en récréation. Lorsqu'ils devaient être réunis dans la salle commune qui servait à la fois de chapelle et de classe, ils étaient conduits séparément chacun à une petite case, d'où leur tête seule émergeait et d'où ils pouvaient voir le prêtre ou l'instituteur sans être vus par aucun de leurs camarades[1]. Condamner ainsi à l'isolement complet des enfants parut à beaucoup d'esprits un contresens. Ce n'était pas par eux qu'il aurait fallu commencer l'essai du système cellulaire. En outre ce régime qui, bien appliqué, produit d'excellents résultats ne peut, à raison même de sa sévérité, être continué pendant longtemps. Comment dès lors le faire servir à l'éducation correctionnelle, qui est avant tout une œuvre de durée?

Le problème partout agité ne se trouvait donc pas résolu et les recherches devaient continuer.

M. le conseiller Demetz avait reçu du gouvernement la mission d'étudier sur place les différents systèmes pénitentiaires expérimentés à l'étranger et de s'attacher particulièrement à la situation faite aux jeunes détenus. Il se rendit en Angleterre, en Allemagne, en Belgique, en Amérique. Il visita divers pénitenciers agricoles, ceux de Parkhurst dans l'île de Wight, de Thompson au milieu de la rade de Boston, et du Rauhe-Haus, auprès de Hombourg. Ces études, commencées avec la conscience qu'y apportait le magistrat et avec l'intérêt que pouvait y trouver un esprit élevé, ne tardèrent pas à captiver le cœur de M. Demetz. Son attention fut surtout frappée par les excellents résultats obtenus à l'école de réforme du Rauhe-Haus, où les enfants, réunis par groupes qui prenaient le nom de famille, étaient appliqués aux travaux de l'agriculture sous un régime paternel dans lequel la tendre sollicitude des chefs n'excluait en rien les rigueurs, quelquefois nécessaires, d'une discipline qui conservait toujours le caractère correctionnel. Les pupilles de l'école semblaient heureux : ils portaient sur leur visage

[1] Le régime de la Petite-Roquette a été absolument condamné à la suite d'une visite que l'Impératrice fit en 1865 à cette prison. Aujourd'hui on n'y envoie guère que les enfants en prévention ou détenus par voie de correction paternelle.

épanoui le témoignage irrécusable de l'amélioration que l'influence bienfaisante de la religion et du travail avait produite dans leur âme.

M. Demetz possédait dès lors les premiers éléments nécessaires pour la solution du problème qui le préoccupait. En comparant la vie des pensionnaires du Rauhe-Haus à celle de nos jeunes détenus en France, il s'était senti pris pour ces derniers d'une profonde compassion qu'augmentait encore la conviction de la stérilité des efforts jusque-là tentés pour leur amélioration morale. Son parti fut bien vite arrêté. Il envoya au ministre de la justice sa démission motivée sur la nécessité de renoncer à des fonctions qui lui paraissaient incompatibles avec les labeurs qu'allait lui imposer la création d'une colonie agricole. Le ministre n'accepta pas la démission, pensant que l'œuvre entreprise par M. Demetz ne l'éloignerait pas forcément de l'accomplissement de ses devoirs judiciaires. Mais celui-ci insista. Son cœur généreux ne savait pas se donner à demi. Il expliqua qu'il ne s'agissait pas seulement pour lui de fonder une colonie, mais qu'il voulait la diriger jusqu'au jour où il plairait à Dieu de le rappeler à lui. C'est ainsi que le magistrat s'éloigna de la cour de Paris, rattaché seulement à elle par les liens de l'honorariat et par l'estime profonde que sa résolution avait inspirée à tous ses collègues.

M. de Courteilles avait été tenu au courant des projets de son ami. Malgré la diversité de leurs carrières, l'un et l'autre s'intéressaient aux mêmes questions et se livraient aux mêmes recherches. Dans leur correspondance, ils se communiquaient leurs vues sur les améliorations que réclamait notre système pénitentiaire. M. de Courteilles avait exposé les siennes dans un ouvrage ayant pour titre : *Condamnés et prisons*. Il pensait avec juste raison qu'il n'est pas de cœur si endurci qui ne puisse être touché par le repentir et que la régénération morale des condamnés est surtout une œuvre de charité et de dévouement. Aussi avait-il cité en tête de son livre cet admirable passage du P. Lacordaire qui lui paraissait contenir le secret de bien des conversions et l'encouragement le meilleur pour la tâche qu'il allait entreprendre. « Voilà un homme qui a passé par tous les degrés du crime; eh bien, un jour, sans cause apparente, il se formera dans ce cœur désespéré une seule larme; elle remontera le long du cœur; elle passera par les chemins que Dieu a faits pour aller jusqu'à ses yeux flétris; elle tombera sur ses joues et lavera en une minute toutes les souillures de cette âme. »

Le système d'éducation correctionnelle conçu par M. Demetz reposait avant tout sur le dévouement de ceux qui allaient être les

éducateurs des jeunes détenus. La vie au grand air, le travail fortifiant de l'agriculture, une discipline ferme et paternelle, tout cela devait sans doute exercer une salutaire influence sur ces enfants dont le plus grand malheur avait été presque toujours de naître dans un milieu vicié. Mais pour les ramener complètement au bien, il fallait les suivre pas à pas, multiplier auprès d'eux les remontrances, étudier les défauts ou les mauvais penchants de chacun, afin de pouvoir mieux prévenir les rechutes; il fallait surtout accomplir cette tâche délicate de tous les instants avec l'attrait que peut seule donner la conscience d'un grand devoir à accomplir. Le choix de ses auxiliaires était donc pour M. Demetz de première importance. Il fit appel à vingt jeunes gens appartenant à des familles honorables qui lui avaient été particulièrement recommandés. Il les réunit, leur exposa son plan de réforme, et lorsqu'il leur eut communiqué le feu sacré dont il était lui-même animé, il obtint d'eux qu'ils s'enfermassent pendant de longs mois dans une école installée sur les terrains où devait s'élever la colonie, afin de s'initier à tous les devoirs qui allaient leur incomber.

M. Demetz et M. de Courteilles cherchèrent ensuite à s'assurer les sympathies et les ressources nécessaires à la réalisation de leur dessein. Les pensées généreuses sont toujours bien accueillies lorsqu'elles ont pour interprètes des hommes qu'anime une conviction profonde. L'opinion publique fut vivement impressionnée par la croisade qu'allèrent partout prêcher les deux amis. De la France aussi bien que de l'étranger les ressources arrivèrent abondantes. Ce n'était que le commencement de l'enthousiasme véritable que devait bientôt susciter l'œuvre de Mettray. Grâce aux sommes recueillies, quatre chalets destinés à abriter les premiers colons purent être construits dans le courant de l'année 1839. En même temps, le conseil d'administration de la future colonie était constitué sous la présidence de M. le comte de Gasparin, ancien ministre de l'intérieur, avec le concours des hommes les plus éminents de l'époque. M. le comte de Flavigny en était le secrétaire général; MM. Demetz et de Courteilles étaient nommés directeurs à vie.

Tout était, dès lors, préparé pour recevoir les dix jeunes détenus qui arrivèrent le 22 janvier 1840...

Cinquante années se sont écoulées depuis cette date. La colonie agricole de Mettray a recueilli et élevé près de six mille enfants : presque tous ont été sauvés et ont pu faire honorablement leur chemin dans la vie. Son influence bienfaisante s'est étendue plus loin. Mettray est devenu le type sur lequel ont été instituées les colonies pénitentiaires qui, depuis la loi du 5 août 1850, remplacent si heureusement pour les jeunes détenus les maisons de cor-

rection [1]. Tel est le double résultat obtenu par le dévouement de deux hommes dont la mémoire mérite de demeurer à jamais bénie par les gens de bien. L'un et l'autre ont continué jusqu'à leur dernière heure la tâche qu'ils s'étaient imposée.

M. le vicomte de Courteilles, mort le 10 septembre 1852, repose dans l'humble cimetière de la colonie qu'il avait choisi pour sa dernière demeure : « J'ai voulu vivre, mourir et ressusciter avec eux », tels étaient les derniers mots de son testament.

A l'âge de soixante-seize ans, M. Demetz présidait encore à la direction de tous ses services. Après avoir eu le bonheur de voir sa chère colonie grandir, prospérer et servir de modèle aux colonies agricoles fondées en France, en Angleterre, en Belgique, et jusqu'en Amérique, il s'estimait suffisamment récompensé de ses trente-quatre années de labeur, par la pensée du bien qu'il avait accompli. « Lorsque Dieu m'appellera à lui, disait-il, je n'aurai rien à lui demander : il m'a payé comptant. » Il mourut le 2 novembre 1873. Sa vie, consacrée à la jeunesse la plus malheureuse et jusque-là la plus délaissée, ne répond-elle pas au magnifique idéal que l'évêque d'Orléans proposait à tous ceux qui se vouent à la grande œuvre de l'éducation? « L'éducation, écrivait Mgr Dupanloup, doit combler toutes les lacunes, refaire toutes les ruines..... C'est là le suprême labeur. Il y faut mettre toute son âme, tout son cœur, tous ses efforts, toutes ses prières et, quelquefois, toutes ses larmes : vieillir, blanchir et, au besoin, mourir à la peine [2]. »

Après avoir rappelé les débuts de Mettray, l'heure semble bien choisie pour examiner ce qu'est aujourd'hui la colonie. Les hommes qui l'avaient fondée et qui paraissaient indispensables à son existence ont disparu. L'enthousiasme des premiers jours est passé.

[1] M. Corne, rapporteur de la loi du 5 août 1850, s'exprimait en ces termes : « La Commission propose, pour les jeunes détenus qui ont à subir, à un titre quelconque, une détention de plus de six mois, de remplacer les quartiers de correction par des colonies pénitentiaires. A cet égard, la Commission n'avait rien à inventer. Elle avait sous les yeux des établissements expérimentés pendant dix ans, avec l'assentiment et le concours de l'administration; elle avait seulement à vérifier si les colonies agricoles de jeunes détenus, dont Mettray est le type le plus ancien et le plus complet, reposent sur une idée juste, si leur but est utile, et si, dans les conditions ordinaires, il est possible de l'atteindre. Sans entrer dans tous les détails relatifs à Mettray, notre devoir seulement est de constater qu'au jugement des meilleurs observateurs, nationaux ou étrangers, qui ont visité cet établissement, jugement d'accord avec notre appréciation personnelle sur les lieux mêmes, le problème de la régénération des jeunes détenus par leur application aux travaux des champs, sous un régime de fermeté et de bienveillance, tout à la fois, y semble décidément résolu. »

[2] *De la haute Education intellectuelle.*

C'est le moment où les entreprises, livrées à leurs propres forces, peuvent le mieux, si elles sont durables, témoigner de leur vitalité. Aussi bien à notre époque où le progrès effrayant des crimes et surtout des récidives constitue un des éléments les plus graves de la question sociale et préoccupe à ce titre tant d'esprits sérieux, il peut être intéressant de connaître une institution qui a pour but de recueillir l'enfant égaré après une première faute commise, de lui faciliter son entrée dans le monde des travailleurs et de l'empêcher ainsi d'aller grossir l'armée des déclassés et des criminels.

La sollicitude de M. Demetz s'est portée sur une autre catégorie de jeunes gens auxquels personne ne s'était encore sérieusement intéressé. Dans ses voyages multipliés, au milieu de ses relations nombreuses, il avait reçu bien des confidences. Que de fois des hommes appartenant aux classes les plus élevées de la société lui avaient fait le pénible aveu de leurs angoisses paternelles! En lui donnant largement leur offrande pour la colonie destinée aux enfants du peuple, ils gémissaient de ce qu'aucune maison ne fût ouverte aux fils de famille indisciplinés dont le régime ordinaire des collèges n'avait pu secouer la torpeur ou vaincre les mauvais penchants. Ils le suppliaient de leur venir en aide et d'établir cet asile où ils pourraient placer leur enfant sans craindre que son avenir fût compromis par le souvenir défavorable que laisse toujours une mesure judiciaire.

Ces vœux ont été exaucés. Le 1er février 1855 la Maison paternelle s'ouvrait à côté de la colonie, mais dans un local absolument distinct. Ici, M. Demetz a dû tout créer; il n'a trouvé de modèle nulle part et on peut dire qu'il n'a pas eu d'imitateur. C'est là ce qui constitue le caractère spécial et le grand intérêt de cette fondation.

Aussi, après avoir parlé de la colonie pénitentiaire pour les jeunes détenus, sera-t-il utile d'accorder quelques instants d'attention à la Maison paternelle qui n'est autre qu'un véritable collège de répression. Cette œuvre nouvelle est le complément nécessaire de la première, car si l'on veut arriver à la transformation de la jeunesse, il faut lui tendre une main largement secourable : nous dirions volontiers qu'il faut s'intéresser surtout à ceux qui, placés par leur naissance dans une situation privilégiée, n'y sont pas exposés à moins de dangers, mais y trouvent des devoirs plus élevés à remplir, dont l'oubli ajoute presque toujours au malheur de leurs fautes privées, le scandale public du mauvais exemple.

II

L'étranger qui s'arrête à Tours ne manque jamais, après avoir parcouru la rue Royale, de pousser sa promenade jusque sur les bords de la Loire. Devant lui s'étagent les coteaux de Saint-Symphorien et de Saint-Cyr; à droite et à gauche le fleuve s'étend au loin, coupé par des îles verdoyantes, presque à sec durant l'été, coulant à bords si pleins durant certains jours qu'on le prendrait pour un véritable bras de mer. Un pont de pierre monumental qui date du siècle dernier donne accès à un large boulevard montant à travers les coteaux. C'est la rampe de la Tranchée. Lorsqu'on est au sommet, si on se retourne vers la ville assise de l'autre côté de la Loire, on se trouve en face d'un des panoramas les plus ravissants qui se puisse contempler. Sur le faîte s'étend une vaste plaine assez nue, mais dont on reconnaît bien vite, en faisant quelques pas, la richesse et la fertilité. Presque aussitôt, dans le lointain, au milieu d'un bouquet de bois, apparaît un clocher rustique surmonté d'une flèche légère : c'est le clocher de la colonie de Mettray.

On y arrive après une demi-heure de route environ. Le sol est devenu plus accidenté, de grands arbres étendent partout leurs ombrages, un ruisseau coule à travers les prairies. Enfin, une large avenue touffue donne accès dans la grande cour de la colonie. Cette cour forme un immense carré au centre duquel se trouvent un bassin et de vastes pelouses de gazon. De chaque côté, à droite et à gauche, cinq chalets à un étage sont destinés à recevoir les colons. Sur le devant, deux grands bâtiments, l'un affecté à la direction, l'autre aux services administratifs. En face, à côté de l'école, l'église dont le clocher domine toutes les constructions qui l'entourent et forme le fond de ce gracieux tableau. Plus loin, les bâtiments de la ferme, les écuries, la vacherie, tout ce qui constitue une grande exploitation agricole; et puis, disséminés un peu partout, au milieu de la verdure, entourés de petits jardins, des pavillons élégants où loge par ménages le personnel de la colonie. Tout un monde se trouve là réuni. Six cents enfants sont actuellement détenus à Mettray. En ajoutant les agents, les professeurs et leurs familles, on peut évaluer à huit ou neuf cents personnes la population totale de la colonie.

Il est particulièrement intéressant de s'y rendre au milieu de la journée, à midi. C'est l'heure où après leur repas les colons sont en récréation, livrés à eux-mêmes, en pleine liberté, dans la grande cour centrale, sous la surveillance de leurs chefs. A voir leurs ébats, à entendre leurs cris joyeux, on les prendrait volontiers pour des

collégiens si leurs vêtements de travail ne rappelaient qu'on n'a pas devant soi des écoliers ordinaires. Ils sont groupés ensemble suivant leur âge qui varie depuis 7 jusqu'à 20 ans. La grande majorité a de 12 à 15 ans. La plupart sont robustes comme les enfants de la campagne. Quelques-uns, malgré l'air vivifiant de Mettray et le régime salutaire auquel ils sont soumis, conservent encore une apparence chétive, indice des souffrances qu'ils ont endurées durant leurs premières années ou du sang vicié qu'ils ont reçu de leurs parents. Tous sont gais, pleins d'animation et d'entrain.

Tout à coup les clairons ont sonné. Le silence se fait aussitôt; les rangs se forment. On procède à l'appel. Puis au commandement militaire, tambours et clairons en tête, a lieu le défilé pour se rendre aux travaux. Chaque escouade est dirigée par un chef assisté de plusieurs colons galonnés. Le dimanche, à la tête de la colonie s'avance le drapeau entouré d'une escorte d'honneur et fièrement porté par les plus méritants. Ce jour-là, tout est en fête : on a quitté les vêtements de travail, et la musique militaire fait entendre au loin ses fanfares joyeuses.

Tandis qu'après le départ des travailleurs tout est rentré dans le silence à la colonie, le moment est venu d'étudier son fonctionnement.

Un magistrat éminent dont le nom fait autorité dans la science criminelle, M. Bonneville de Marsangy avait coutume de dire : « La prison doit être un hôpital moral pour la régénération des malfaiteurs. » Cette parole si vraie s'applique surtout aux établissements destinés à recevoir les mineurs de seize ans acquittés en vertu de l'article 66 du Code pénal. Si la peine en effet même infligée à des criminels endurcis doit toujours avoir un but moralisateur, ce but s'impose plus encore, et peut être plus facilement atteint, dans l'éducation correctionnelle à laquelle sont soumis les enfants. Mais, pour leur appliquer avec plus de discernement le traitement qui leur convient, il est nécessaire de bien connaître le mal dont ils souffrent et qui est la première cause de la faute commise par eux.

Presque tous les délits sont représentés à Mettray. Les vols cependant y occupent la plus large place (66 pour 100 environ). Après viennent les meurtres, les coups et blessures, les délits de mendicité et aussi les incendies auxquels les enfants, surtout à la campagne, se livrent si facilement, presque en jouant, sans se rendre exactement compte de ce qu'ils font. Il n'y aurait que cruauté sans aucun profit à interroger les colons sur les motifs de leur détention, car on n'obtiendrait d'eux le plus souvent que des récriminations contre le jugement qui les a frappés sans presque jamais connaître la vérité. Mais si vous leur demandez ce que font

leurs parents, où ils habitent, quelles nouvelles ils en reçoivent, la plupart vous répondent qu'ils ne les connaissent pas, qu'ils les ont perdus ou qu'ils sont sans nouvelles d'eux. Telle est en effet la triste réalité! Il y a sans doute quelques exceptions, mais on peut affirmer que la grande majorité des enfants envoyés dans les colonies pénitentiaires s'y trouve parce qu'elle n'a pas eu de foyer de famille, ou parce qu'elle n'y a reçu que les plus déplorables exemples. Ainsi en est-il pour les deux tiers des enfants de Mettray. D'après les chiffres relevés au greffe, la colonie comprend en ce moment 75 enfants naturels, 104 enfants dont les parents ont subi des condamnations, 229 orphelins de père ou de mère, 9 enfants des hospices. Le mal ainsi constaté, le remède appliqué à Mettray est bien celui qui doit le mieux le guérir.

Les enfants sont, au dortoir, en récréation, au réfectoire, séparés, suivant leur âge, par groupes de cinquante, qui prennent le nom de *famille*. Leurs surveillants s'appellent des *chefs de famille*. Les colons les plus méritants reçoivent les galons de *frères aînés*.

Ce ne sont là que des mots, il est vrai; mais, outre que les mots ont toujours une signification profonde qui saisit d'abord l'esprit, ils constituent ici une vivante réalité. Il n'est pas besoin de converser longtemps avec les chefs de famille pour être frappé de l'intérêt qu'ils portent aux enfants placés sous leur surveillance et qui sont bien véritablement pour eux, suivant le terme consacré dans le langage administratif, des *pupilles*. Les chefs de famille connaissent chaque enfant, sa nature, son passé, ses qualités et ses défauts. Le père le plus soucieux de ses devoirs ne serait pas plus vigilant. On sent que le dévouement de Demetz n'est pas mort avec lui, et qu'il a bien légué aux continuateurs de son œuvre la meilleure part de lui-même, son cœur.

Aussi, est-ce d'abord aux sentiments généreux de ces enfants qu'on fait appel. Les récompenses, l'inscription au tableau d'honneur, le titre de frère aîné, les galons de bonne conduite, sont les premiers moyens employés sur ces natures, dont beaucoup ne sont devenues mauvaises que faute d'avoir été cultivées. Chaque dimanche une cérémonie imposante a lieu : c'est *la Justice*. Lecture est donnée des notes individuelles obtenues pendant la semaine. Le directeur, avec la haute autorité qui s'attache à son caractère, avec sa grande habitude d'un commandement aussi ferme que paternel, décerne à chacun les éloges et les remontrances mérités [1].

[1] Depuis 1887, le directeur de la colonie aussi bien que de la Maison paternelle est M. Cluze, ancien capitaine de frégate, officier de la Légion d'honneur, qui, en consacrant toute son intelligence et tout son cœur à la moralisation des jeunes détenus, continue à servir noblement son pays.

Il donne les avis généraux et proclame le nom de la famille dont l'ensemble des membres s'étant le mieux conduit, obtient pour la semaine suivante la garde du drapeau et l'honneur de marcher la première à tous les exercices.

Dans une famille bien dirigée, lorsque la bonté n'a plus de prise, elle est remplacée par une juste sévérité. Il en est ainsi à Mettray, où toute faute est immédiatement réprimée. La retenue, le peloton de punition et la cellule sont les seuls châtiments autorisés. La mise en cellule est infligée seulement pour les faits les plus graves, et sa durée est proportionnée à l'importance de l'infraction commise. Elle est prononcée notamment en cas d'évasion.

Bien qu'on n'ait élevé autour de Mettray ni barrières ni murailles et que, suivant une spirituelle remarque, il n'y ait guère d'autre clef que la clef des champs, les évasions y sont rares. Ce qui en diminue peut-être le nombre, c'est la certitude qu'ont les fugitifs d'être repris. Depuis la fondation de la colonie, on ne cite qu'une seule évasion qui ait réussi. Parfois, ceux qui ont cherché à s'échapper renouvellent leur tentative jusqu'à deux et trois fois. Ce sont alors des esprits mal équilibrés, des natures indisciplinées qui ne peuvent se plier à aucune règle et qui recherchent, avant tout, les émotions fiévreuses d'une vie nomade. Pour eux, aucune carrière régulière n'est possible. S'ils n'ont pas le bonheur de rencontrer une occasion qui leur permette de satisfaire dans quelque entreprise utile leur besoin d'agitation et leur goût d'aventures, il est bien à craindre qu'ils ne finissent leurs jours dans une maison centrale.

En règle absolue aucune punition ne peut être prononcée que par le directeur, sur la proposition du chef de service. On évite ainsi les décisions précipitées, prises quelquefois par des agents subalternes sous l'empire d'un juste mécontentement, mais qui pourraient avoir l'apparence d'un acte d'emportement et de colère. Le colon, mandé par le directeur et réprimandé par lui, se rend mieux compte de la faute qu'il a commise : il n'est pas rare qu'il reconnaisse la justice du châtiment qui lui est infligé. On arrive ainsi, sans affaiblir en rien la discipline, à créer chez les enfants, avec le respect de leur dignité, le sentiment du devoir et de la responsabilité morale. N'est-ce pas là l'éducation la meilleure à leur donner, celle dont les principes devront les guider toujours au milieu des périls qui les attendent ?

Le directeur d'une colonie pénitentiaire visitant un jour Mettray,

M. Cluze est digne de perpétuer à Mettray l'œuvre de M. Demetz et d'y maintenir les traditions qui ont fait sa force et son honneur.

demanda aux colons de lui indiquer les trois meilleurs sujets. Tous les regards se portèrent aussitôt sur trois enfants que leur conduite irréprochable mettait hors ligne. Il tenta une épreuve plus délicate : « Désignez-moi, dit-il, le plus mauvais sujet. » Tous les enfants restaient immobiles. Un seul s'avança d'un air piteux et dit bien bas : « C'est moi. — Mon ami, lui répondit le visiteur en l'embrassant, votre démarche me prouve que vous vous trompez et je ne vous crois pas sur parole. » Depuis, cet enfant s'est toujours bien conduit.

Le travail est aujourd'hui universellement prescrit dans tous les établissements pénitentiaires comme moyen de moralisation. Il constitue, en outre, pour l'État un dédommagement, d'ailleurs très insuffisant, des charges toujours plus lourdes que lui impose l'accroissement de la criminalité. Malheureusement, dans bien des cas, le but moralisateur, non seulement n'est pas atteint, mais n'est même pas recherché. Les produits du travail sont souvent affermés par un entrepreneur qui se préoccupe avant tout du profit à retirer; la fabrication des chaussons de lisière, considérée dans le public comme le type de la tâche imposée aux détenus, est devenue l'équivalent de la besogne la plus fastidieuse et la plus dégradante qui se puisse imaginer. Rien ne vaut le travail de la terre lorsqu'il est possible. Dans la vie au grand air, sous l'action rude et fortifiante des éléments, le corps brisé s'affermit, les passions se calment, l'esprit se détend, l'âme s'épure et s'élève naturellement vers Celui qui a commandé à l'homme d'arroser le sol de la sueur de son front. Pour les détenus adultes, ce régime peut présenter des difficultés d'exécution; pour les enfants envoyés en correction, il n'est guère d'occupation plus salutaire : il n'en est pas qui réponde mieux aux besoins d'une époque où l'on se plaint universellement du manque de bras pour l'agriculture.

La colonie de Mettray possède en toute propriété 350 hectares de terre; en plus elle en prend à ferme 200 hectares. Elle cultive les céréales, les plantes fourragères, la vigne, les légumes, etc..., ses étables renferment 150 bêtes à cornes. L'exploitation agricole se compose d'un établissement principal au centre de la colonie et de fermes détachées, situées à une faible distance, dans lesquelles résident une cinquantaine d'enfants composant une famille sous la direction d'un chef.

Il est de règle que tout ce qui se consomme à la colonie doit y être produit. Un autre principe de tout temps appliqué, est que Mettray doit constituer pour le pays une ferme modèle où les procédés les meilleurs sont mis en application, où les produits les plus beaux sont obtenus. Aussi montre-t-on avec un légitime orgueil

les nombreuses médailles remportées par la colonie dans tous les concours auxquels elle a pris part.

Les enfants en grande majorité (les deux tiers environ de la population totale) sont occupés aux travaux agricoles. Ils y sont employés suivant leur âge et leur force, sous la surveillance continue de leurs chefs de famille et sous la direction pratique de cultivateurs expérimentés offrant toutes les garanties au point de vue de la moralité et du savoir. Des conférences agricoles sont faites une fois par semaine aux six colons les plus avancés de chaque famille par le chef des cultures. Un cours de greffage de vignes américaines vient même d'être récemment ouvert. Un fait permettra d'apprécier l'influence moralisatrice du travail et particulièrement du travail agricole : on a toujours remarqué à Mettray qu'il n'y avait jamais moins de punitions que pendant les durs labeurs de la moisson [1].

Mais il faut se garder ici de tout système préconçu. Initier les colons aux travaux des champs et les préparer ainsi à devenir plus tard d'utiles et honnêtes cultivateurs, c'est, d'une façon générale, ce qui peut être fait de mieux pour leur bien et pour le bien du pays. Il est cependant certains enfants qui n'ont pas la force de supporter ce genre de fatigue. « On laboure la terre non avec des chats, mais avec des bœufs, disait un jour un inspecteur de la Petite-Roquette, et certains de nos petits Parisiens ne sauraient être rangés dans cette dernière classe de quadrupèdes [2]. » En outre, l'enfant des grandes villes, le Parisien surtout, a la nostalgie du milieu dans lequel il est né! Il y sera malheureux peut-être plus qu'ailleurs. Que lui importe? Il a horreur de la campagne. Sa nature ne pourra jamais s'y acclimater : ce qu'il lui faut, c'est le mouvement de la foule, le scintillement des lumières, le soir, à la devanture des boutiques, l'air épaissi des rues, plus vivifiant pour lui que toutes les brises soufflant à travers les grands bois. S'il n'a appris qu'un métier agricole, en arrivant à la ville, il est perdu.

Ce danger n'est pas à craindre dans l'éducation de Mettray. Suivant leurs aptitudes et aussi leurs goûts, dont il est toujours tenu compte dans des limites raisonnables, les colons, à leur arrivée, peuvent être affectés à un des ateliers sédentaires, qui comprennent des forgerons, des menuisiers, des peintres, des cordonniers, des tailleurs, tous les corps d'état, en un mot. A la tête de chaque atelier se trouve un contre-maître, sous la direction duquel les enfants font un véritable apprentissage. Les ateliers sédentaires, comme

[1] Il peut être intéressant d'ajouter que, sur les 600 enfants actuellement détenus, 75 seulement appartenaient à des familles d'agriculteurs.

[2] *Les Prisons de Paris*, par Adolphe Guillot.

les ateliers agricoles, assurent d'abord le service et la subsistance de la colonie. Le surplus des produits, toujours très appréciés, trouve un écoulement facile à l'extérieur.

Chaque jour, les colons reçoivent une prime proportionnée à leur travail, qui est versée à leur masse et inscrite sur leur livret. De plus, des bons points, sorte de monnaie courante, leur sont alloués et leur permettent de se procurer quelques douceurs à la cantine. Enfin, les plus méritants obtiennent des livrets de caisse d'épargne. Ces sommes diverses, récompense de leurs efforts et fruit de leur épargne, constituent, à leur sortie, un pécule qui leur est toujours, à ce moment, d'un grand secours.

D'une manière générale, on peut dire que les enfants se livrent avec intérêt aux travaux manuels. La grande difficulté, dans toutes les colonies pénitentiaires, c'est d'obtenir une application soutenue à l'école. Après une matinée passée à raboter, à sarcler ou à faner, on est assez peu disposé à demeurer immobile sur un banc, pour écouter les leçons d'un professeur. Il est d'autant plus nécessaire de triompher de cette paresse de l'esprit, que beaucoup d'enfants, envoyés assez jeunes en correction, sont, à ce moment, à peu près illettrés. D'autres, plus âgés, qui devraient avoir fréquenté l'école, sont demeurés dans l'ignorance la plus complète. De grands jeunes gens venus à Mettray, après huit et neuf ans passés en classe, ne savaient même pas les quatre règles. L'instruction primaire est, à la colonie, l'objet d'une attention spéciale. Après chaque trimestre, les élèves passent un examen devant une Commission présidée par le directeur : ceux qui obtiennent la note *bien* reçoivent une palme d'or qu'ils portent sur le bras gauche. Il est alloué, à la fin de l'année, un livret de caisse d'épargne aux enfants qui subissent avec succès les épreuves du certificat d'études. La part faite aux travaux scolaires et manuels varie suivant les saisons et suivant l'âge des colons. A leur sortie, tous ont reçu une instruction scolaire et professionnelle les mettant à même de gagner honorablement leur vie.

Lorsque arrive la fin de la journée remplie par les exercices que nous venons de décrire, les colons prennent un dernier repas et une récréation. Puis ils montent au dortoir, se placent chacun près de leur hamac roulé contre le mur et font à haute voix la prière. Au commandement, les hamacs sont dépliés et accrochés à des poteaux fixes. Les enfants se déshabillent, rangent avec soin leurs effets dans la case qui est au-dessus de leur tête et se couchent. Chaque famille occupe un dortoir avec son chef de famille dont la surveillance est ainsi continue, jour et nuit.

Tel est, en résumé, le fonctionnement de la colonie de Mettray;

telle est la vie des colons, vie de discipline et de travail dans laquelle on s'efforce de reproduire les douces influences de la famille, d'encourager plus que de punir et de développer les instincts généreux qui subsistent presque toujours dans le cœur de l'enfant plutôt que de comprimer sa nature. Qu'on ajoute à cela le bienfait d'un régime fortifiant et d'une situation climatérique exceptionnelle dans un beau pays, on s'expliquera la physionomie particulière toute de franchise et de bon aloi, que présentent les pupilles de Mettray et qui frappe les visiteurs non moins que l'aspect gracieux de la colonie.

MM. les conseillers municipaux de Paris ont été les seuls à éprouver un sentiment différent. Dans leur rapport lu au Conseil municipal le 26 mars 1887, après une visite à Mettray, ils résumaient leurs impressions en ces termes qui traduisent fidèlement les passions sectaires et haineuses dont ils sont toujours animés : « Tous ceux qui ont été à Mettray ont été saisis par l'aspect lugubre et clérical de cet établissement. »

Plus juste et plus sincère était M. le pasteur Thenaud, directeur de la colonie protestante de Sainte-Foy, qui écrivait au même moment : « A Mettray les résultats sont pleins d'encouragement. Point n'est besoin de lire les rapports établis chaque année pour s'en convaincre; il suffit de voir la physionomie des enfants. On a devant soi des consciences qui commencent à comprendre ce que veulent dire les mots devoir et honneur. La sympathie les a accueillis sur le seuil de cette maison; ils l'ont lue sur les murs, l'ont rencontrée dans les soins qu'ils ont reçus, jusque dans la sévérité des règlements. Ils ont trouvé une famille [1]. »

Quelque déplaisir que puissent en éprouver Messieurs du Conseil municipal, le système de la laïcisation ne prévaudra jamais ici. M. de Tocqueville, un des premiers administrateurs de Mettray, écrivait : « Nulle puissance humaine n'est comparable à la religion pour opérer la réforme des criminels, et c'est sur elle que repose l'avenir de la réforme pénitentiaire. » Voilà pourquoi M. Demetz, au centre de la colonie a placé l'église, en face de tous les regards, afin que nul ne pût se méprendre sur le caractère religieux de

[1] L'aspect *lugubre* de Mettray n'avait pas davantage frappé M. Corne, qui, dans le rapport que nous avons déjà cité, s'exprimait en ces termes : « On a quelquefois reproché à Mettray un certain luxe dans ses constructions. En réalité on a pris pour du luxe ce qui n'était que du bon goût et de l'élégance, conciliables avec l'économie. Ce qui est vrai, c'est que Mettray, dans un site remarquable de la Touraine, avec ses groupes d'arbres et ses jardins, présente un aspect gracieux et riant, innocente séduction dont on ne saurait faire un crime à ses fondateurs, car elle a contribué à la popularité et au succès de leur système pénitentiaire. »

l'œuvre qu'il fondait avec ses collaborateurs laïques; afin aussi de rappeler à tous, colons et chefs de famille, que la religion est pour les égarés le principe le plus sûr de la régénération morale, et pour ceux qui leur consacrent leur vie, la source la plus féconde du vrai dévouement.

Combien elle perdrait de son charme et de sa force, cette belle colonie de Mettray à laquelle on s'attache irrésistiblement pour peu qu'on la connaisse, si on lui enlevait son église toute enguirlandée de vieux lierres et de chèvrefeuilles, avec son porche gracieux supporté par des colonnes en briques, et son clocher qui apparaît au loin comme le phare du salut pour tant de pauvres enfants naufragés dans la vie. A l'intérieur tout y respire la simplicité et le calme. Point de sculptures ni d'ornements, mais seulement, sur les murs, les noms de tous les bienfaiteurs de la colonie, afin que leur pensée soit la seule qui, dans l'esprit des enfants, se mêle à la pensée de Dieu. Il serait impossible de relever ces noms : ils s'étalent par milliers et parmi eux tous ceux qui, depuis un demi-siècle, comptent en France ou à l'étranger, dans la politique, dans le clergé, dans l'armée et partout où un cœur sait battre pour les grandes et généreuses entreprises.

L'aumônier de la colonie réside dans un pavillon auprès de l'église, afin d'être toujours prêt pour le service de tous. Plus loin, dans un endroit retiré, se trouve le logement des Sœurs de la Présentation, à côté de l'infirmerie, qui est ainsi complètement séparée du reste des bâtiments. Encore une autre forme du dévouement inspiré par la religion, et dont l'action bienfaisante vient si heureusement remplacer auprès des enfants malades les soins d'un père, d'une mère qu'ils ont à peine connus et qui, trop souvent, les ont oubliés!

De nos jours, on aime la politique des résultats : c'est celle qu'on préconise avant tout. Il ne servirait donc de rien d'avoir décrit avec éloges une institution si on ne montrait ce qu'elle a produit.

Avant la fondation de la colonie, sur 100 jeunes détenus, 75 passaient de nouveau en jugement. Dès les premières années, pour les pupilles de Mettray, cette proportion s'abaisse à 14 pour 100. La dernière statistique criminelle, publiée par le ministère de la justice, établit que sur 100 jeunes gens de Mettray libérés en 1884, 5 seulement ont été repris jusqu'au 31 décembre 1886 : telle est d'ailleurs la moyenne normale de Mettray. Pour l'ensemble des colonies, d'après la même statistique, ce chiffre varie entre 5 et 25 pour 100. Pour les colonies de l'Etat, la moyenne est de 16,44 pour 100 et de 13 pour 100 pour les colonies privées.

On peut s'étonner, après une telle constatation, que l'adminis-

tration, poussée dans cette voie par la commission du budget, tende de plus en plus à remplacer les colonies privées par les colonies de l'État. C'est bien ici le cas de rappeler ce principe, que partout où l'initiative privée s'exerce, elle doit être encouragée, surveillée au besoin, mais jamais entravée. Les particuliers font souvent mieux et presque toujours moins cher que l'État. Telle est bien, d'ailleurs, la volonté formelle de la loi de 1850, qui a placé les colonies privées sous la haute surveillance de l'administration et qui n'a prescrit la création de colonies publiques que dans le cas où les premières seraient insuffisantes. (Article 6 de la loi de 1850.)

Il est juste, d'ailleurs, de reconnaître que l'administration pénitentiaire apprécie hautement les services rendus par Mettray.

En 1887, une campagne des plus violentes avait été menée contre la colonie par l'homme qui se croyait alors tout-puissant en Touraine, et qui ne pouvait supporter dans le département l'existence d'un établissement échappant à son influence. Les souvenirs odieux de Porquerolles avaient été évoqués, et les journaux de M. Wilson annonçaient hautement qu'ils feraient fermer la colonie, la représentant comme un repaire de cléricaux et de réactionnaires[1]. Les conseillers municipaux de Paris s'étaient associés avec bonheur à cette campagne : à la suite du rapport dont nous avons relaté plus haut la conclusion, les enfants de l'Assistance publique placés à Mettray avaient été retirés. Tout ce bruit aboutit à une interpellation devant la Chambre des députés, et M. Goblet, ministre de l'intérieur « désireux que de la discussion ne résultât pas une impression défavorable à l'égard de la colonie » (ce sont ses propres paroles) termina sa réponse en donnant lecture des conclusions formulées par l'inspecteur général spécialement envoyé par lui : « Mettray est une utile et grande colonie qui a rendu des services et qui en rendra encore. » Dans les conditions particulières où fonctionne Mettray, avec son caractère nettement religieux, étant donné la réserve que garde toujours le langage administratif, il était difficile, à l'encontre des attaques, de présenter une défense plus autorisée et plus complète.

L'éducation correctionnelle pratiquée comme elle doit l'être et comme elle l'est à Mettray, demande de la part de ceux qui s'y

[1] Comment, à ce sujet, ne pas citer cette lettre d'un ancien colon, véritable cri du cœur poussé par un fils indigné : « Monsieur le directeur, ce matin, en revenant de mon travail, j'ai acheté le journal et j'ai vu qu'il était question de comparer la colonie de Mettray à celle de Porquerolles. Si en reconnaissance de tous les bienfaits que j'ai reçus de la colonie, je ne puis donner que ma faible signature pour la défendre, je le fais de bon cœur, car je verserais volontiers mon sang, s'il le fallait, pour vous éviter le plus petit ennui..... B. »

consacrent beaucoup de patience et de temps : elle est une œuvre longue et difficile. Comment en quelques mois, en une ou deux années, modifier la nature mauvaise d'un enfant, lui donner le goût et l'habitude du bien? Infliger à des mineurs de seize ans une détention de courte durée, c'est rendre d'avance stériles tous les efforts qui seront tentés pour leur transformation morale. Les tribunaux semblent parfois avoir méconnu ces principes. Il est arrivé souvent que des enfants, acquittés comme ayant agi sans discernement, étaient envoyés en correction pour une ou deux années jusqu'à l'âge de quinze ans, de quatorze ans ou même de douze ans. Dans d'autres cas, de très jeunes enfants étaient, contre toute évidence, condamnés, comme ayant agi avec discernement, à une peine de quelques mois de prison [1]. Ces décisions étaient la conséquence de circulaires ministérielles inspirées par le désir de diminuer les frais que l'éducation prolongée des jeunes détenus impose au budget. Mais il est des économies qui sont ruineuses : celle-ci se trouve du nombre. Les enfants mis trop tôt en liberté commettaient de nouveaux délits et finissaient, de récidive en récidive, par tomber définitivement à la charge de l'État dans quelque maison centrale. Un enfant de près de vingt ans, envoyé par erreur à Mettray en 1888, avait déjà neuf condamnations et se trouvait dès lors soumis à la rélégation. Pendant le peu de temps qu'il y a passé, il s'est très bien conduit : si lors de sa première faute il avait été placé dans une colonie pénitentiaire, il aurait pu devenir un honnête homme.

Il serait nécessaire que les enfants envoyés en correction pussent être gardés jusqu'à vingt ans, jusqu'à dix-huit ans tout au moins : on ne constaterait plus alors avec regret qu'en ce moment il y a à Mettray deux cents colons qui ont déjà comparu une ou plusieurs fois devant la justice. De nouvelles instructions ministérielles viennent de modifier cette situation fâcheuse. Presque tous les enfants envoyés maintenant à Mettray y sont pour jusqu'à leur dix-huitième ou vingtième année. Cette détention prolongée, qui

[1] Notre Code pénal (articles 66 et 67) établit cette anomalie en vertu de laquelle un enfant ayant agi avec discernement, et dès lors déclaré pleinement responsable, est condamné à une peine presque toujours assez courte, tandis que celui qui a agi sans discernement peut être envoyé jusqu'à sa vingtième année, et par conséquent pour longtemps, dans une colonie pénitentiaire. Comme d'ailleurs, depuis la loi de 1850, les colonies pénitentiaires reçoivent, à côté des enfants ayant agi sans discernement et acquittés, les enfants ayant agi avec discernement et condamnés à une peine de six mois à deux ans de prison, on peut dire que les enfants coupables sont souvent moins sévèrement traités que ceux qui n'ont pas eu conscience de leur faute.

ne constitue pas une peine (il ne faut jamais l'oublier), est d'ailleurs sans inconvénient. L'administration, sur la proposition du directeur, a toujours la faculté de placer chez des particuliers en libération conditionnelle ou de libérer définitivement les colons qui lui semblent le plus recommandables. Elle use largement de cette mesure gracieuse, qui est un stimulant puissant pour la bonne conduite et le travail.

Après avoir élevé les enfants qui lui sont confiés, la colonie ne pense pas que sa tâche soit remplie. A leur sortie, elle s'efforce d'assurer leur avenir. Comme le titre de pupille de Mettray n'implique aucune défaveur et constitue une garantie d'aptitude professionnelle, ceux qui l'invoquent trouvent facilement à se placer. Plusieurs sont ainsi arrivés à une aisance très enviable. Il en est d'établis à Tours même, qui dirigent des maisons importantes et se font un honneur de se proclamer enfants de Mettray. La colonie continue d'ailleurs à exercer sur eux son patronage. Dans leurs difficultés, elle les aide de ses conseils et de ses ressources; dans leurs maladies, elle leur vient souvent en aide et leur donne asile à son infirmerie. Rien n'est intéressant comme de feuilleter le Livre d'or qui contient les lettres des anciens colons, témoignage vivant de leur reconnaissance pour ceux qui, le plus souvent, constituent leur seule famille sur la terre. C'est là aussi que sont relatés bien des faits touchants dont nous citerons un seul exemple.

Un ancien colon blessé par un coup de pied de cheval, comprenant le danger de sa position, demanda qu'on mît un matelas sur une charrette et qu'on l'amenât à l'infirmerie de Mettray. Pendant le trajet, le pauvre blessé souffrait cruellement; il disait cependant à son conducteur : « Allons plus vite, je n'arriverai jamais à temps. » Ce dernier ne comprenait pas le sens de ces paroles; il lui fut bientôt révélé. En arrivant, l'enfant réclama aussitôt l'aumônier, avec lequel il avait toujours conservé des relations, et se confessa. Deux jours après, il rendait le dernier soupir au milieu de ses camarades qu'il édifiait par sa ferveur et sa résignation. « Je suis venu donner bien de l'embarras ici, disait-il, mais je ne voulais pas mourir chez des étrangers. »

La plus haute récompense qui puisse être accordée à un pupille de Mettray après une conduite exceptionnelle, c'est de le proposer à dix-huit ans pour la libération anticipée et de l'admettre à l'honneur de servir son pays. S'engager dans les rangs de l'armée, porter l'uniforme du soldat, marcher de pair avec les meilleurs enfants de la France, avec eux verser son sang sur les champs de bataille, obtenir ses premiers galons et, qui sait? peut-être gagner l'épaulette d'officier, c'est là un rêve souvent entrevu par ces jeunes imagina-

tions et qui provoque toujours de leur part les plus louables efforts. La colonie, depuis sa fondation, a donné à l'armée de terre et de mer plus de 1200 soldats dont plusieurs sont devenus officiers : d'autres ont obtenu la médaille militaire ou la croix. On peut voir dans la grande classe de la colonie le portrait d'un zouave de la garde portant sur la poitrine la croix de la Légion d'honneur. Au-dessous du portrait on lit : « J'envoie les premiers 100 francs de ma croix à la colonie, ma mère adoptive. »

Dans le patronage que la direction de Mettray continue à exercer sur tous ses pupilles, elle est puissamment secondée par deux sociétés libres qui, avec une intelligence parfaite du bien, s'efforcent de conjurer le danger toujours croissant des récidives. Il n'est que juste de reconnaître ici l'appui donné aux anciens colons de Mettray par la Société de patronage des libérés, que préside M. Bérenger, sénateur, et par la Société de protection des engagés élevés dans les maisons d'éducation correctionnelle, présidée par M. Voisin, ancien préfet de police, conseiller à la cour de Cassation. M. Bérenger et M. Voisin font l'un et l'autre partie du conseil d'administration de Mettray.

Ainsi se complète heureusement l'œuvre si difficile de l'éducation correctionnelle. Si les jeunes détenus n'étaient soutenus par l'espérance de pouvoir conquérir une situation honorable dans la vie, s'ils n'étaient assurés de retrouver toujours un appui auprès de la famille adoptive qui a remplacé pour eux leur famille absente, combien se laisseraient aller au découragement et tomberaient ensuite dans le crime! Un homme qui met généreusement au service des œuvres sociales sa haute intelligence et son dévouement éclairé disait dernièrement, dans une grande assemblée d'industriels : « Trois forces sauvent les peuples comme les individus : le travail, l'espérance et la prière [1]. » Il semble que M. Demetz se soit inspiré de la même pensée, car ce sont bien là les principes sur lesquels repose l'éducation et le patronage de la colonie de Mettray, où l'on s'efforce de faire des hommes qui sachent prier et travailler, et qui puissent ne désespérer jamais.

La colonie agricole de Mettray constitue un établissement d'utilité publique reconnu sous le nom de *Société paternelle de Mettray*. La Société paternelle a pour but, aux termes de l'article 1er de ses statuts, « 1° de recueillir, entretenir et élever dans la colonie de Mettray les jeunes détenus qui lui sont confiés par l'administration, en exécution de la loi du 5 août 1850; de donner à ces enfants

[1] Discours prononcé par M. Georges Picot, de l'Institut, rapporté dans la *Réforme sociale* du 1er juin 1890. M. Picot est secrétaire général du conseil d'administration de Mettray.

l'éducation morale et religieuse, ainsi que l'instruction primaire élémentaire; de leur faire apprendre un métier et de les appliquer surtout aux travaux de l'agriculture; 2° d'exercer une tutelle bienveillante sur ces enfants à leur sortie de la colonie; de les placer le plus possible à la campagne, chez des artisans ou des cultivateurs; de surveiller leur conduite et de les aider de son patronage officieux. »

L'État paie la pension des enfants qu'il envoie à Mettray. Cette allocation ne peut suffire à couvrir les dépenses de la colonie, mais jusqu'ici, la charité publique ne lui a jamais fait défaut. Elle a reçu à son début, et elle reçoit encore aujourd'hui des subventions et des dons qu'elle est régulièrement autorisée à accepter.

La Société paternelle est régie par un conseil de vingt membres, choisis parmi les fondateurs et élus par eux [1]. Son siège est à Paris; mais une commission de permanence, composée plus particulièrement des administrateurs résidant en Touraine, est chargée de prendre toutes les décisions urgentes et de préparer les mesures à soumettre au conseil. Parmi les administrateurs figurent des membres éminents du Parlement, de la cour de Cassation, de l'Université, etc... : tous considèrent comme un honneur d'être associés à la haute direction d'une œuvre qu'un homme d'Etat anglais a justement appelée une des gloires de notre pays [2].

III

La Maison paternelle est la partie la plus intéressante et peut-être la moins connue de l'œuvre de M. Demetz. Nous l'avons appelée du nom que lui donnait son fondateur, un collège de répression.

Les enfants auxquels elle est destinée n'ont jamais rien eu à démêler avec la justice. Appartenant aux classes élevées de la société, placés, par leur situation, au-dessus des difficultés matérielles de la vie, dans un milieu où se présentent rarement les tentations qui entraînent vers le crime, ils ont cependant grand besoin qu'on

[1] Est membre fondateur toute personne qui verse la somme de 100 francs.

[2] Le conseil d'administration a pour président M. le sénateur Goüin, qui, tout en accordant à la Société paternelle son haut patronage, sait encore lui réserver la meilleure partie de son temps et ses sollicitudes les plus chères. Aussi n'est-il que juste de reporter sur M. Goüin, pour une large part, le mérite du bien qui se fait à la colonie, et qui est la récompense la plus douce de l'intérêt tout paternel qu'il ne cesse de lui témoigner.

M. Goüin a remplacé, en 1881, le regretté M. Drouin de Lhuys, ancien ministre des affaires étrangères, qui, suivant sa volonté, a été enterré dans le cimetière de la colonie, à côté de M. de Courteilles.

s'intéresse à leur avenir. Sans volonté pour faire le bien, sans énergie pour résister au mal, n'écoutant que leurs caprices, ayant surtout horreur de toute discipline et de tout travail, il est à craindre qu'ils ne finissent par se laisser aller à quelque faute irréparable, si en face d'eux ne se dresse une autorité assez forte pour dompter leur nature mauvaise. Tous les moyens ont été employés à leur égard et sont demeurés inutiles : leurs parents se déclarent impuissants. Ce sera souvent une pauvre mère veuve qui aura eu le malheur de demeurer jeune sans appui dans le monde, et le malheur, peut-être plus grand encore, d'avoir un fils trop aimé qui aura trahi ses espérances et sa tendresse.

Que faire de tels eufants? Chassés successivement de tous les collèges, ils ne voient dans la honte qui leur est ainsi infligée qu'une facilité plus grande pour leur paresse. On annonçait un jour à l'un d'eux, renvoyé de diverses maisons, que personne ne voulait plus le recevoir : « Tant mieux ! répondit-il ; vacances perpétuelles ! » Garder ces enfants dans la famille avec un professeur, c'est perpétuer une série de luttes au milieu desquelles l'autorité paternelle succombera infailliblement, et l'affection filiale (si elle existe encore) se perdra peut-être à jamais. Les faire voyager ? Les parents riches ont seuls cette ressource; mais les études se trouveront alors interrompues, les idées d'indépendance et les goûts aventureux se développeront : les enfants seront, au retour, plus mauvais qu'ils n'étaient au départ. L'engagement se présente comme la dernière des solutions; à un certain âge, il est irréalisable, et, d'ailleurs, souvent un mauvais fils ne sera qu'un mauvais soldat.

Notre Code donne aux parents un moyen extrême, celui de la détention par voie de correction paternelle. Le père ou, après sa mort, la mère, a le droit d'obtenir du président du tribunal civil l'autorisation de faire enfermer, à ses frais, son enfant mineur dans une maison de correction. Les maisons où les enfants peuvent être ainsi détenus sont les prisons ordinaires et, depuis la loi de 1850, les colonies pénitentiaires. Mais quels sont les parents qui consentiront à recourir à une telle extrémité?

Envoyer un fils dans une prison, c'est vouloir le perdre. Alors même qu'il serait rigoureusement séparé des autres détenus, il n'en demeurerait pas moins exposé à toutes les influences délétères qui s'exhalent forcément d'un pareil milieu. C'est en outre lui infliger une flétrissure qui révoltera sa dignité et qui s'attachera à lui pour la vie. Les colonies pénitentiaires réservées aux jeunes détenus excitent une répulsion moins vive. Quelques enfants de familles peu aisées y sont placés, car le prix de la pension y est assez modique. La colonie de Mettray reçoit ainsi chaque année plusieurs

pensionnaires de cette catégorie. Mais les jeunes gens appartenant aux classes élevées de la société auraient là à subir des contacts qu'ils ne pourraient accepter, et le régime ordinaire des colonies agricoles serait incompatible avec la continuation de leurs études. Leurs parents ne les y mettront jamais pour vaincre leur paresse ou pour réformer leur nature mauvaise. Que faire alors?

La Maison paternelle a été fondée afin de résoudre ce problème si difficile et jusque-là insoluble. Elle est située à côté de la colonie, mais dans un bâtiment absolument séparé. Les colons n'ont et ne peuvent jamais avoir aucun rapport avec les élèves de la Maison paternelle. En outre, comme les deux établissements s'adressent à deux catégories d'enfants bien distinctes, comme les misères morales que l'un et l'autre ont pour but de guérir sont d'une nature très différente, le régime appliqué à la Maison paternelle est tout autre que celui pratiqué à la colonie.

A la Maison paternelle, c'est la mise en cellule; mais ce n'est pas l'isolement. Chaque jour, l'élève reçoit la visite du directeur, de l'aumônier et de ses professeurs. Chaque jour aussi, il fait avec l'un d'eux une promenade d'une heure au moins, qui peut être prolongée si sa conduite est bonne et si ses parents le demandent. Hors de là, il demeure seul, livré à ses réflexions, n'ayant d'autre distraction que son travail.

Cette rigueur effraye tout d'abord : elle est nécessaire cependant, car elle seule peut donner des résultats sérieux et durables. La loi, en effet, n'autorise que pour fort peu de temps la détention par voie de correction paternelle : un mois au plus si l'enfant a moins de seize ans, six mois s'il a dépassé cet âge. Il faut donc que, pendant ce court intervalle, une impression profonde soit faite sur ces natures jusque-là incorrigibles, et que la sévérité du châtiment compense sa brièveté. S'il est juste, d'ailleurs, de soumettre à une éducation correctionnelle de plusieurs années les jeunes colons qui se sont déjà rendus coupables d'un acte criminel, une punition trop longue, infligée à des enfants seulement indisciplinés ou rebelles, n'aurait souvent d'autre profit que de les aigrir sans les améliorer, et de briser chez eux les dernières énergies vitales qui pourraient les ramener vers le bien. « L'emprisonnement individuel, disait M. Demetz, peut seul agir d'une manière efficace. Il faut avoir été témoin de ses effets pour se faire une idée exacte de l'heureuse influence qu'il exerce. Une transformation complète s'opère dans l'enfant qui y est soumis. Comme il ne trouve alors ni plaisirs ni distractions, rien ne lui fait perdre de vue les exhortations et les conseils qu'il reçoit. La réflexion ramène sans cesse devant ses yeux le tableau de sa vie passée. Dans la solitude, plus

d'orgueil, plus d'amour-propre; l'enfant est conduit forcément à faire un retour sur lui-même; il ne rougit plus de se laisser aller aux inspirations de sa conscience, qu'on dit si justement être la voix de Dieu. Peu à peu, il devient accessible au sentiment religieux; le travail est pour lui une occupation et bientôt un plaisir; il s'y livre avec ardeur, et ce qu'il avait considéré jusqu'alors comme une tâche pénible devient une consolation, un besoin tel, que la plus grande peine qu'on puisse lui infliger est de le priver de toute occupation. »

Un jour, on amenait à la Maison paternelle un enfant incorrigible. Ses parents venaient de le quitter et l'avaient remis entre les mains du directeur, dont toutes les exhortations, aussi fermes que bienveillantes, étaient restées sans résultat. L'enfant, sous l'empire de l'exaspération que lui causait la mesure prise à son égard, se laissait aller à la plus violente colère et déclarait que jamais il ne se soumettrait. On le conduisit dans une chambre provisoire en attendant que la cellule où il devait demeurer fût prête et on le laissa seul. Pendant longtemps encore, on entendit ses imprécations et ses larmes. Puis, le calme se fit et bientôt le silence ne fut plus interrompu que par des sanglots étouffés. A travers la petite lucarne de la porte, on pouvait voir le pauvre repentant à genoux. La chambre où il avait été déposé était absolument nue. Mais il avait trouvé deux brins de paille; il les avait mis en croix par terre, il s'était agenouillé et il priait. La solitude avait amené la réflexion, puis l'apaisement et le repentir!

La Maison paternelle dépend du même directeur et du même conseil d'administration que la colonie; elle appartient également à la *Société Paternelle.*

M. Demetz l'a fait construire sur des plans qu'il a lui-même donnés. L'ensemble des trente cellules affectées aux pensionnaires forme un vaste corps de bâtiment. Chacune d'elles ouvre à l'intérieur sur une grande salle commune et prend jour à l'extérieur par une large fenêtre donnant sur la campagne. L'air et la lumière peuvent ainsi circuler librement, tandis que la surveillance est rendue facile; un professeur est, jour et nuit, en permanence dans la grande salle, prêt à répondre à l'appel des enfants. Les cellules sont à peu près toutes établies sur le même modèle. Leur petit mobilier est simple, mais propre : un lit en fer, une table, quelques chaises, une bibliothèque avec des livres choisis; aux murs des gravures représentant les grands traits de notre histoire et puis un crucifix aux pieds duquel le jeune reclus pourra toujours reprendre courage et confiance. Quelques cellules ont été mieux installées; elles sont de véritables chambres spacieuses et deviennent la récom-

pense des élèves travailleurs. Le régime de la Maison paternelle, sans comporter aucun luxe, est cependant approprié à l'âge et à la situation des enfants. La nourriture est à peu près celle de la famille; les cellules sont convenablement chauffées en hiver. Les leçons de musique, d'escrime, d'équitation et de gymnastique sont autorisées à titre de récompense si les parents le demandent.

Le système de la séparation a un grand avantage; il est le seul qui permette de sauvegarder pleinement l'avenir des enfants. Les élèves de la Maison paternelle, si indisciplinés qu'ils soient, peuvent sortir de là transformés et occuper ensuite dans le monde la situation élevée à laquelle leur naissance, leur fortune, la position de leur famille les appellent. Il est donc nécessaire que leur amour-propre soit toujours ménagé et que personne ne puisse savoir qu'ils ont fait un séjour à Mettray. Les plus grandes précautions sont prises à cet égard. Dès leur arrivée, les enfants quittent leur nom de famille qui demeure connu du directeur seul; on leur donne un nom de baptême et un numéro. Aucune trace matérielle de leur passage, permettant de savoir qui ils sont, n'est conservé dans les écritures. Entre eux, ils ne s'aperçoivent jamais. Une disposition ingénieuse de leur cellule les met à même d'assister le dimanche à la messe sans se voir. Dans leurs promenades quotidiennes, ils sont accompagnés par un professeur à travers la campagne et les bois qui font des environs de Mettray un site vraiment enchanteur; mais toutes les dispositions sont prises pour qu'ils ne se rencontrent jamais. Les précautions sont poussées si loin, que des frères se sont trouvés presque voisins de cellules sans s'en douter. Ce fait s'est renouvelé plusieurs fois. Tout dernièrement encore, une mère, dont les deux fils avaient été ainsi placés à Mettray, annonçait leur retour chez elle en des termes qu'il nous paraît intéressant de relater parce qu'ils montrent quelles relations confiantes s'établissent entre les familles et le directeur de la Maison paternelle et quel heureux souvenir les enfants gardent souvent du séjour qu'ils ont fait à Mettray.

« Monsieur le Directeur,

« Mes fils sont rentrés auprès de moi. A... a le mieux profité de son séjour chez vous et se montre reconnaissant au point qu'il accepterait volontiers d'y revenir. B... est un peu plus indiscipliné et le retour à la Maison paternelle, dont je le menace s'il ne s'applique pas mieux, le révolte.

« Si vous venez à Paris, j'aurai grand plaisir à vous voir et je ne serais pas fâchée que vous fissiez un petit sermon à B... Chacun de mes enfants ignore que son frère a été chez vous; mais mon aîné

semble très soucieux de ce que dirait son cadet s'il venait à savoir que lui aussi a mérité ce châtiment. »

Les études ne peuvent que gagner au régime de séparation. Les élèves envoyés à la Maison paternelle y continuent leurs classes. Les plus jeunes suivent leurs cours de français ou de latin; les aînés préparent leur baccalauréat, leurs examens pour les écoles. Autant de pensionnaires, autant de leçons différentes. Chacun d'eux reçoit dans sa chambre, à des heures fixes, la visite de ses différents professeurs, dont quelques-uns viennent de Tours et dont la plupart sont établis à demeure à Mettray.

Mais, c'est surtout au point de vue de la formation morale que doivent être appréciés les bienfaits de la Maison paternelle. Grâce au système de la séparation individuelle, il est possible d'appliquer à chacun un traitement distinct et approprié à sa nature. Les maladies de l'âme, comme celles du corps, réclament des médications diverses. Rien n'est plus variable d'ailleurs que le caractère des enfants. Il faut tour à tour user à leur égard de sévérité et de douceur, leur inspirer la confiance et la crainte, en proportionnant toujours les moyens employés à leurs dispositions du moment, sous peine de faire de l'éducation une œuvre purement mécanique et dès lors stérile. La formation d'un enfant, et surtout de celui qui a mérité d'être envoyé à Mettray, est une tâche ardue et difficile, mais noble s'il en fut jamais. Sous cette rude écorce, sous ce caractère violent et emporté, se cache peut-être une nature bouillante et généreuse qui s'élancera avec autant d'ardeur vers le bien qu'elle eût mis d'énergie à accomplir le mal. Qui peut dire que ce cœur froid et égoïste insensible à toutes les affections ne s'échauffera pas un jour et qu'il n'en jaillira pas des trésors de tendresse? Des enfants, on peut tout craindre, mais aussi on peut tout espérer, et c'est pour cela qu'avec eux il ne faut se décourager jamais, mais veiller toujours, car l'éducation réclame une sollicitude de tous les instants.

C'est bien ainsi qu'elle est comprise à la Maison paternelle. Lorsqu'un enfant y arrive, il est conduit tout d'abord chez le directeur, qui, dans un entretien intime, étudie ses défauts, son caractère et lui donne les avis que réclame sa situation. M. Demetz avait coutume de dire aux enfants qui lui étaient ainsi amenés : « Sachez qu'à l'une de mes mains je porte un gant de velours, à l'autre un gantelet de fer. Aujourd'hui je vous tends la main au gant de velours; si vous ne voulez pas l'accepter vous sentirez les étreintes de mon gantelet de fer. » Vivement impressionné par ces paroles, un élève en rentrant dans sa cellule, écrivit à son père : « J'ai trouvé plus fort que moi; j'amène mon pavillon. »

A partir de son arrivée à la Maison paternelle, l'enfant est placé sous l'autorité immédiate du directeur qui le voit souvent et qui entretient avec sa famille des rapports suivis. Chaque quinzaine un bulletin donnant les notes de travail et de conduite est envoyé. Les parents, de leur côté, peuvent s'adresser au directeur avec pleine confiance, car ils sont assurés de trouver en lui un cœur qui saura compatir à toutes leurs sollicitudes. Rien ne témoigne mieux en faveur de la Maison paternelle que ces lettres pleines d'abandon écrites par les familles et qui contiennent l'aveu de leur chagrin en même temps que l'expression touchante de leur reconnaissance. Nous en prenons une entre bien d'autres :

« Monsieur le Directeur,

« Je ne puis dire combien nous sommes heureux des trois derniers bulletins de..... Jamais nous n'aurions voulu croire que ce pauvre enfant se mît ainsi au travail pour réparer le temps passé et effacer toutes les peines qu'il nous a causées... Mais ce que je voudrais par-dessus tout, c'est qu'il se fasse connaître à vous, afin que vous puissiez l'aider de vos conseils et corriger ce qu'il y a de défectueux en lui. Nous n'avons jamais vu clair au fond de son cœur : voilà pourquoi il a commis tant de fautes graves de seize à dix-sept ans. Nous en étions douloureusement affectés à mesure que par ses chutes il se révélait à nous...

« Nous sommes bien touchés, Monsieur, de tout ce que vous faites pour notre cher fils. Il y a des bienfaits pour lesquels la reconnaissance est toujours incomplète. Comment vous exprimer la nôtre, comment surtout vous la prouver? Dieu seul peut acquitter notre dette et récompenser votre dévouement. »

L'enfant ainsi suivi pas à pas, astreint rigoureusement à la loi salutaire du travail, soumis à une discipline qu'il peut rendre, suivant sa conduite, paternelle ou sévère, résistera rarement aux influences bienfaisantes qui viendront de toutes parts converger vers lui. Il sait d'ailleurs que ses parents sont toujours libres d'abréger la durée de sa réclusion, et souvent il se rendra digne par son repentir de cette grâce, qui sera déjà à ses yeux une première réhabilitation. Il sait aussi que rentré dans sa famille, il pourrait, s'il le méritait, être ramené à Mettray dont il aurait alors à subir les rigueurs.

On aimerait à suivre les mille huit cents jeunes gens de caractères différents, de situation et de nationalités diverses, qui ont passé successivement par la Maison paternelle; on voudrait connaître quelle a été pour leur formation intellectuelle et morale le résultat de l'éducation qu'ils y ont reçue. Il est impossible, on le comprend,

d'établir ici des chiffres, de donner des statistiques, comme on l'a fait pour la colonie. Mais s'il était permis aux successeurs de M. Demetz de se départir un seul instant de la règle de discrétion absolue qui constitue pour eux un engagement d'honneur, on aurait d'étranges surprises en voyant d'anciens pensionnaires de la Maison paternelle occuper les plus honorables et parfois les plus brillantes situations. A moins que les intéressés n'en fassent eux-mêmes la confidence, personne ne saurait être mis au courant de ces transformations heureuses, hormis la direction de Mettray, qui conserve presque toujours avec ses anciens élèves les plus cordiales relations. Un officier en voyage de noces visitait un jour Mettray. Arrivé à la Maison paternelle, il s'arrête devant une des cellules et se retournant avec émotion vers sa jeune femme, il lui dit : « C'est ici que j'ai gagné mes épaulettes et que je suis devenu moins indigne de vous. »

Il est possible du moins de consulter le Livre d'or sur lequel sont consignées les lettres des anciens élèves dont on a eu soin d'extraire auparavant les particularités qui feraient reconnaître leurs signataires. Rien ne vaut ce témoignage donné en toute sincérité par ceux-là même qui, au début, ont peut-être le plus maudit la maison où ils étaient enfermés par force et qui en ont ensuite le mieux reconnu les bienfaits. Quel contraste significatif entre ces deux lettres écrites par le même élève, l'une le jour de son arrivée, l'autre trois mois après, au moment de son départ :

18 mai 1887.

« Monsieur le Directeur,

Si je vous disais que je suis entré dans votre établissement avec l'intention de travailler et de réparer les prétendues fautes que j'ai commises, ce serait un mensonge. Or j'ai le mensonge en horreur; je vais donc vous dire l'entière vérité.

« Hier soir, j'ai envoyé une lettre à ma mère par l'entremise de mon père, dans laquelle je lui déclarais formellement qu'elle ait à me retirer de la maison d'ici à six jours, et que, si ce délai une fois écoulé je me trouvais encore ici, j'essayerais de me faire renvoyer et je renoncerais à Saint-Cyr; que, si l'on ne renvoyait pas les élèves de cette maison, je me tuerais. Sachez, Monsieur que je suis capable de tout quand on m'a exaspéré... »

13 août 1887.

« Monsieur le Directeur,

« Voici trois mois que je viens de passer à la Maison paternelle; je ne saurais vous en exprimer ma reconnaissance et vous dire le bien que cela m'a fait.

« Oubliez, je vous prie, ma première lettre; soyez certain que j'ai beaucoup de regret de vous l'avoir écrite. Pour moi, je n'oublierai jamais tout ce que je vous dois; vous avez opéré en moi une métamorphose complète. Ce n'est pas sans un grand regret, Monsieur le Directeur, que je vous sais absent au moment de mon départ. Je reviendrai vous voir pour vous redire toute ma gratitude... »

Il serait intéressant de multiplier ces citations et volontiers on s'y laisserait entraîner, car le travail de renouvellement, de régénération morale accompli sur de jeunes âmes a quelque chose de captivant pour l'esprit et de consolant pour le cœur. Mais nous en avons assez dit pour faire connaître la Maison paternelle : à notre époque où les questions d'éducation occupent une si large place, elle est venue combler une véritable lacune. Elle est plus que le collège; elle n'a rien de la prison, qui était le seul secours offert par la loi aux parents désespérés. Elle est une maison de famille, instituée sous une forte autorité, à laquelle on peut confier ce qu'on a de plus cher au monde, l'avenir de ses enfants sans craindre de le compromettre par aucun souvenir fâcheux. L'ordonnance délivrée par le président du tribunal est le seul acte judiciaire dont il ne reste pas minute et dont il ne subsiste par conséquent aucune trace : l'original même de l'ordonnance est remis au père ou à la mère qui l'a sollicitée. Le président peut d'ailleurs indiquer comme lieu de détention tout établissement désigné par les parents et même un établissement situé en dehors de sa juridiction [1]. C'est ainsi que la Maison paternelle se trouve réunir des enfants appartenant à toutes les régions de la France.

Nous pouvons maintenant conclure et répondre à la question que nous avons posée au début de cette étude : Quel est l'avenir de l'œuvre fondée par M. Demetz?

En cette année de son cinquantenaire, nous la trouvons plus prospère, plus florissante que jamais. C'en serait assez déjà pour nous assurer de sa durée, mais notre confiance à cet égard repose sur d'autres motifs.

M. Duruy, alors qu'il était ministre de l'instruction publique, vint un jour à Mettray. La colonie et la Maison paternelle furent de sa part l'objet d'un examen attentif. Après avoir interrogé les élèves dans leurs cellules, le ministre vint rejoindre M. Demetz et lui dit : « Veuillez m'expliquer, Monsieur le Directeur, comment il se fait

[1] Une note parue au *Bulletin du ministère de la justice* en 1889 est très affirmative à cet égard.

que dans les institutions que j'ai visitées, les récriminations contre la tenue de la maison ou les exigences des maîtres soient si nombreuses et qu'ici, où vous avez le rebut de ces établissements, aucune plainte n'ait été formulée et qu'au lieu du blâme j'aie trouvé l'éloge? — L'explication que vous désirez, répondit M. Demetz, est peut-être celle-ci : la maison qui reçoit nos élèves est véritablement paternelle, car Mettray est pour nous une œuvre de dévouement dans laquelle nous sommes heureux de dépenser tout notre cœur, toute notre vie et toutes nos forces. »

Que tous ceux qui se préoccupent des réformes multiples dont notre société d'aujourd'hui a tant besoin, s'inspirent du noble programme tracé par M. Demetz dans ces quelques paroles. Nos misères physiques sont grandes; nous pouvons reconnaître, avec une légitime fierté, que la charité et la science s'emploient largement à les secourir. Mais nos misères morales sont autrement profondes : celles-là, malheureusement, sont plus difficiles à guérir, car elles ne peuvent être guéries qu'avec le cœur, et l'aumône du cœur est celle qui coûte le plus.

M. le comte d'Haussonville, dans ses études si remarquables qui l'ont placé au premier rang de nos moralistes et de nos écrivains, après avoir observé toutes les misères de notre époque et recherché les remèdes qu'elles réclament, conclut ainsi : « De tous les remèdes contre la misère, le plus efficace sera toujours de donner, donner, non pas seulement de son argent, mais donner de son temps, de sa sollicitude, de son cœur, de soi-même, enfin : il faut donner, donner beaucoup. »

C'est ce que disait M. Demetz, c'est ce qu'il a pratiqué et c'est ce que continuent après lui ses successeurs. C'est là ce qui a fait le succès de Mettray, dans le passé, et ce qui fera sa force, dans l'avenir.

Berlier de Vauplane,
Ancien magistrat.

UN ESSAI DE SOLUTION

DES DIFFICULTÉS DU PROTESTANTISME CONTEMPORAIN

L'INDIVIDUALISME DOGMATIQUE[1]

IV

Je ne dirai que quelques mots des églises schismatiques d'Orient.

C'est dans ces églises que l'on peut trouver les exemples les plus frappants de fixité apparente de la doctrine et d'absence de développement.

Mais, d'une part, ces sociétés religieuses ont une vie spirituelle très faible et un mouvement intellectuel à peu près nul. D'autre part, ce qui constitue le fond doctrinal de ces églises, ce n'est pas l'Evangile sous sa forme primitive, c'est le résultat d'un développement des premiers siècles, qui a donné à cette doctrine une forme logique et l'a réduite en formules dogmatiques précises.

Enfin, cette fixité de la doctrine est plus apparente que réelle : sous des rites uniformes et des formules invariables, il a existé un mouvement caché de la pensée que certains signes ont permis de reconnaître. Plusieurs développements de la doctrine catholique, relatifs aux sacrements et à la justification, étaient professés par les églises d'Orient au temps de la naissance du protestantisme et ne paraissent pas avoir existé sous cette forme précise dans l'antiquité; on ne sait si ce sont des emprunts faits à l'Occident ou des développements parallèles d'un même fond commun.

D'autre part, les récents travaux sur l'état religieux de la Russie nous montrent cette nation travaillée par de puissants mouvements religieux, et des divisions graves recouvertes par le manteau de

[1] Voy. le *Correspondant* des 10 et 25 octobre et 25 novembre 1890.

l'orthodoxie officielle. On ne peut donc tirer contre la thèse que nous soutenons, la nécessité d'un développement pour empêcher la doctrine chrétienne de se corrompre, aucun argument démonstratif de l'état des églises d'Orient.

En revanche, l'histoire des sectes protestantes apporte les plus puissantes raisons en faveur de la vérité que nous voulons démontrer.

Notre démonstration ne se fondera pas uniquement sur le fait incontesté et incontestable des variations doctrinales des sectes protestantes. Ce que nous voulons montrer, c'est que la doctrine primitive des fondateurs du protestantisme s'est altérée gravement chez leurs successeurs, nonobstant des circonstances très favorables à sa conservation, et malgré la résistance énergique de beaucoup de chefs d'églises, de ministres et de fidèles, parce que le seul moyen efficace d'empêcher l'altération en produisant le développement normal, l'autorité doctrinale assistée par le Saint-Esprit, leur manquait et était incompatible avec leur principe.

Remarquons, en premier lieu, que le protestantisme originel était bien plus apte que la doctrine primitive enseignée par les apôtres, a être conservé sans altération.

Le canon biblique était déterminé, les premiers réformateurs s'étant, après quelques hésitations, bornés à retrancher les livres deutero-canoniques de l'Ancien Testament. L'interprétation était réglée par la série des symboles ecclésiastiques antérieurs, adoptés en grande partie par les églises nouvellement formées. Dès l'origine les fondateurs avaient jugé nécessaire de fixer leur propre pensée; Calvin, Mélanchthon, Zwingle, l'ont formulée dans des ouvrages dogmatiques de haute portée. En outre, ils avaient toujours en face d'eux l'Eglise catholique, sa tradition et ses symboles qui pouvaient leur servir de point de repère.

Nous devons reconnaître aussi qu'il y avait, chez un très grand nombre des chefs des églises séparées, un sincère désir de conserver la doctrine sans l'affaiblir ni l'altérer. Il y a eu dès l'origine des tendances diverses et opposées parmi les protestants. Les uns étaient animés d'un esprit rationaliste; d'autres, au contraire, tendaient à exagérer plutôt qu'à restreindre le caractère surnaturel et mystérieux des dogmes, à écraser la raison plutôt qu'à l'affranchir. Beaucoup d'entre eux ont cru de bonne foi avoir retrouvé le véritable Évangile et le christianisme primitif que l'Eglise aurait laissé s'altérer. Leur pensée et leur tendance étaient dogmatiques et conservatrices. C'est pour maintenir la doctrine sans altération qu'ont été constituées les églises d'état, ayant à leur base des confessions de foi obligatoires. Il existe, en outre, dans un grand nombre de familles protestantes, et même dans certaines populations entières, un esprit

traditionnel très marqué, et un respect profond pour ce qu'ont pensé et pratiqué les aïeux.

La conservation de la doctrine était encore facilitée par deux circonstances : par la simplicité de cette doctrine en elle-même et par l'uniformité et la simplicité de la liturgie.

Les premiers réformateurs avaient élagué tous les développements, coupé tout ce qui leur paraissait un accroissement d'une doctrine primitivement simple, réduit le christianisme à un très petit nombre de principes, la divinité du Christ, la rédemption, la justification par la foi, le salut gratuit.

La liturgie, d'autre part, était réduite à sa plus simple expression, prédication, lecture de la Bible, communion sous les deux espèces.

Rien de plus uniforme que l'apparence extérieure du protestantisme dans tous les pays et à toutes les époques depuis son origine. L'Eglise anglicane seule et quelques sectes mystiques plus ou moins étranges ont une forme de culte différente de la forme générale commune à tous les protestants du monde entier. Il y avait donc dès l'origine un canon et une interprétation du canon bien déterminés, une doctrine et une liturgie aussi simples que possible, et une organisation ecclésiastique à laquelle ses chefs et ses fondateurs avaient donné pour mission de conserver sans altération la doctrine évangélique. Qu'est-il arrivé cependant? Jusqu'où les altérations ont-elles pénétré? L'essence, l'idée première de la doctrine des fondateurs s'est-elle conservée intacte dans les communautés protestantes? Ce n'est point à l'éloquent réquisitoire de Bossuet dans son *Histoire des variations*, ce n'est point au théologien catholique Mœhler, auteur de la *Symbolique*, dont l'érudition est si vaste et si sûre, que nous nous adresserons pour trouver la réponse à cette question : c'est à un protestant, c'est à M. Grétillat lui-même. Dans le troisième volume de sa théologie, ce docte et sincère écrivain présente un rapide exposé de l'histoire de la dogmatique protestante en Allemagne. Il la divise en trois périodes : la période de l'ancienne orthodoxie, qui va de Mélanchthon à Semler; la période du rationalisme, de Semler à Schleiermacher, et la période moderne, de Schleiermacher à nos jours.

Nous dirons peu de chose de la première période, celle que Bossuet a racontée et jugée, période pleine de divisions et de controverses ardentes, de luttes et d'excommunications mutuelles entre ceux qui se disaient orthodoxes, ni de la réaction antithéologique et piétiste qui a succédé à ces discussions.

M. Grétillat qualifie très sévèrement cette période. Il y voit des discussions scolastiques stériles suivies d'un mouvement de piété vague.

Néanmoins certaines vérités fondamentales se sont conservées. Le rationalisme et le socinianisme sont restés proscrits, et le symbole des apôtres a pu être maintenu dans les églises sans être en opposition avec la croyance des pasteurs et des fidèles.

Il en a été tout autrement pendant la seconde période. Alors les prédictions de Bossuet se sont accomplies.

Cette seconde époque, celle que notre auteur nomme période rationaliste, est caractérisée par l'introduction, au sein de la théologie protestante, du déisme de Rousseau et de Kant. La négation du péché originel, l'interprétation naturaliste des miracles de l'Evangile et la réduction du christianisme à la seule morale, le dogme étant considéré comme à peu près indifférent, sont devenus un enseignement très répandu. Il y eut sans doute une résistance dont le principal foyer fut l'école de Tubingue, mais la défense de l'ancienne orthodoxie fut impuissante et sans action sur les esprits. En d'autres termes, le déisme qui, à cette époque, arracha, en France, à l'Eglise catholique, la plus grande partie des classes éclairées, s'établit dans les chaires protestantes, sous la seule condition d'un respect extérieur pour le canon scripturaire et le nom de Jésus-Christ. N'est-ce pas là une altération profonde et essentielle du christianisme, tel que Luther, Zwingle et Calvin l'avaient présenté?

La troisième période, celle de la réaction contre le déisme, a été décrite, avec certains détails, par M. Grétillat. Deux noms se dressent à l'origine de ce mouvement, ceux d'Hegel et de Schleiermacher. Hegel, chef d'école dans la théologie protestante, et cela à une époque de réaction contre le rationalisme! N'est-ce pas là un fait bien étrange? Et cependant le fait est réel.

L'hégélianisme a eu ses représentants notables dans la théologie protestante de notre siècle : ces théologiens hégéliens, Daub et Marheinecke, n'étaient nullement des adversaires des mystères; ils prétendaient, au contraire, faire rentrer la Trinité dans le système évolutif de leur maître. Ils se donnaient comme les défenseurs du christianisme surnaturel contre le déisme professé par Kant. Cette prétention, nous dit M. Grétillat, parut un moment justifiée par le succès, et lorsque Strauss, hégélien aussi, mais hégélien de gauche, antichrétien, rompit avec éclat cette alliance hybride entre la théologie chrétienne et le panthéisme, il rendit service à la cause du christianisme : telle est l'opinion de notre auteur.

Ici, je le demande, une théologie qui admet en son sein le panthéisme n'est-elle pas une altération profonde, et presque la destruction de la doctrine chrétienne? Mais, à côté d'Hegel, se dresse un autre grand penseur, auquel M. Grétillat rend hommage comme

à celui qui a ramené la théologie protestante dans une meilleure voie. C'est Schleiermacher, disciple, dans sa jeunesse, de la secte piétiste des frères Moraves, Schleiermacher, l'auteur d'un des plus vastes mouvements intellectuels de l'Allemagne moderne, le promoteur d'une tendance à laquelle se rattachent Neander et Tholuck, ces deux champions, je ne dirai pas de la nouvelle orthodoxie, mais du nouveau supra-naturalisme qui lutte actuellement contre le rationalisme. M. Grétillat rapproche le nom de Schleiermacher de ceux d'Hegel et de Kant, et les appelle les trois princes de la pensée, en ce siècle (ἄρχοντες τοῦ αἰῶνος τούτου).

Schleiermacher définit la religion chrétienne comme une force et une vie qui sont découlées de la personne et de l'œuvre du Christ. Cette conception *nouvelle* de la religion, et le rang assigné à la personne du Christ au centre de la religion chrétienne, sont, dit M. Grétillat, les deux *conquêtes bienfaisantes* de Schleiermacher, qui ont vivifié la pensée moderne jusqu'à aujourd'hui.

M. Grétillat complète cet étrange aveu en nous disant, à l'éloge de Schleiermacher, que, dès maintenant, une personne vivante était présentée au lieu d'un dogme, à la foi des chrétiens! Il semble vraiment que la théologie protestante, avant Schleiermacher, eût oublié le Christ et son rôle de Fils de Dieu et de chef de l'Eglise!

Remarquons en passant que, comme toutes les définitions non catholiques du christianisme, celle de Schleiermacher était vraie en partie, mais incomplète. Oui, il est vrai que tout le christianisme découle du Christ; il est vrai que ce n'est pas seulement un enseignement abstrait et un ensemble de rites, un *savoir* et un *faire*, que Notre-Seigneur a apporté à la terre, mais une force et une vie. Seulement ce n'est pas une force vague ni une vie dispersée dans le chaos; c'est une force et une vie organisées, liées par une hiérarchie permanente et s'associant par là à un enseignement doctrinal fécond et à une liturgie vivante.

Comme Schleiermacher était protestant, comme il était en dehors de cette hiérarchie divinement établie, il n'a pas pu concevoir comment cette force et cette vie se liaient à une doctrine absolue et à une morale impérative. Aussi est-il tombé (c'est encore M. Grétillat que nous citons) dans deux erreurs capitales : le subjectivisme et le déterminisme. « Le déterminisme hégélien dissolvait l'être individuel dans les évolutions de l'idée universelle. Schleiermacher a fait, au contraire, des états du moi, la mesure du non-moi. La conscience du fait est mise à la place du fait lui-même, et l'existence du moi lui-même se trouve réduite à un pur sentiment. Dans le premier de ces systèmes, la liberté est résolue dans l'idée; dans le second, dans la sensation. La religion, définie comme le sentiment

d'absolue dépendance du moi fini à l'égard de l'être infini qui le limite de toutes parts, est convertie en un fait de nature physique, se réalisant dans le contraste du plaisir et de la douleur. Le péché et la rédemption sont à leur tour des déterminations opposées, mais également nécessaires, de la conscience du moi, affectée, dans un cas, des limites attachées à la nature finie, et dans l'autre, affranchie de ses limites.

« Quant au Christ, il ne préexiste pas personnellement comme Fils de Dieu. Il est l'être en lequel s'est accomplie l'union parfaite de l'humain et du divin, la source originelle de la conscience chrétienne. »

C'est après cet exposé que M. Grétillat conclut par les paroles citées plus haut : « Dès maintenant au moins une personne vivante était présentée au lieu d'un dogme à la foi des chrétiens. »

Cette fois nous trouvons qu'il se contente de bien peu et qu'il n'est pas difficile, s'il accepte la théorie exposée plus haut par lui-même, comme une doctrine vraiment chrétienne, comme une reproduction à un degré quelconque du christianisme originel. Et s'il déclare qu'un tel système est un progrès, qu'était donc l'état précédent? En tout cas, la doctrine de Schleiermacher ne ressemble guère à la doctrine de Calvin ni à celle de Mélanchthon. Cela suffit pour notre thèse, et il nous semble surabondamment démontré que, nonobstant les facilités particulières de conservation que présentait la doctrine primitive des fondateurs du protestantisme, cette doctrine a subi depuis trois siècles les altérations les plus profondes, qu'elle a subi sans résistance l'influence des doctrines étrangères, et que lorsqu'il y a eu réaction vers la doctrine originelle, ç'a été sous la forme d'un mysticisme vague et non d'une doctrine précise. Notre thèse est donc établie. La doctrine chrétienne ne peut échapper à l'altération que par le développement normal. Ce développement d'ailleurs n'est possible que moyennant un organisme social divinement institué et assisté de l'Esprit-Saint. En conséquence l'individualisme dogmatique est une absolue impossibilité.

L'individualisme rendant le développement impossible, l'altération devient nécessaire et une fixité dogmatique quelconque est irréalisable. Ce qui est arrivé dans l'histoire de la dogmatique protestante, ce que M. Grétillat nous raconte, devait nécessairement arriver, l'individualisme étant donné. Et si dans les deux premiers siècles qui ont suivi la réforme, l'altération dogmatique a été moins profonde et plus lente, c'est que le principe de l'individualisme n'avait pas encore porté ses fruits, c'est qu'il restait encore des débris et des fragments d'une société chrétienne. Ce que Vinet et M. Grétillat son disciple considèrent comme un moyen de salut est au contraire un principe de rapide dissolution.

V

Aussi nous ne nous étonnons pas qu'un certain nombre de nos frères séparés, tout en désirant rester aussi ennemis que possible du rationalisme, aiment mieux soutenir la lutte dans le sein de leurs anciennes églises et au moyen des éléments de résistance qu'ils y trouvent, que de chercher à créer des sociétés religieuses nouvelles sur le principe de l'initiative individuelle. Ce n'est point, nous en sommes convaincus, à des considérations budgétaires qu'ils obéissent, c'est à des motifs plus graves et plus élevés. Ils répugnent à adopter d'une manière absolue un système qui ne ferait de l'Eglise qu'une institution destinée à mettre en commun les ressources spirituelles et les intérêts religieux de ses membres, comme les sociétés formées pour le lucre unissent leurs ressources et leurs intérêts temporels. Ils ne peuvent croire que l'Eglise, la Jérusalem nouvelle, la patrie des chrétiens, la famille du Père céleste, ait une forme si semblable à celle des associations purement humaines, des sociétés librement constituées pour une fin choisie par leurs membres. Sans revenir à l'idée d'une église divinement assistée de manière a être infaillible, ils hésitent à ne voir dans l'Église qu'une institution purement humaine, non rattachée au corps apostolique institué par le Sauveur, et pouvant être changée, détruite, ou créée à nouveau à toute époque par la volonté des fidèles. Ce retour vers les églises d'État, cet arrêt dans les progrès de l'individualisme ont néanmoins une très grave conséquence. Il nous est permis d'y voir une sorte de désaveu de la partie négative de l'œuvre des fondateurs du protestantisme.

Je ne sais qui a dit, avec grande raison, que Luther et Calvin croyant l'Eglise corrompue, avaient fait comme des gens qui, trouvant leur maison souillée, y auraient mis le feu et auraient été obligés de coucher dehors parce qu'ils n'avaient pu en rebâtir une autre.

Les protestants de nos jours, qui, plutôt que de n'avoir pas d'église du tout ou d'en créer une artificiellement, croient opportun de conserver les institutions bâtardes où César (le César quel qu'il soit, roi ou peuple) a une autorité si écrasante, où le déisme et le panthéisme peuvent être enseignés du haut d'une chaire dite chrétienne, seraient-ils réellement conséquents avec eux-mêmes s'ils approuvaient ceux qui, pour des querelles dogmatiques de bien moindre importance, ont déclaré la guerre à une Église qui remonte authentiquement aux apôtres, qui n'a jamais cessé de proclamer la divinité du Sauveur, et qui n'a jamais livré à César ce qui n'appartient qu'à Dieu? Et, si par un enthousiasme sincère et touchant,

quelques-uns d'entre eux espèrent que par l'énergie de leur foi et la constance de leurs efforts, ils feront revivre leurs églises desséchées, et y rétabliront un enseignement réellement chrétien, comment alors pourraient-ils blâmer ceux qui, au seizième siècle, frappés des graves désordres qui régnaient dans les pays catholiques, persuadés qu'une réforme était urgente et nécessaire, ont pensé qu'il valait mieux tout supporter que rompre le lien d'unité, et que l'Église, héritière des promesses, ne pouvait manquer à sa mission, et se réformerait elle-même. Ah! si cette pensée entrait dans les âmes d'un grand nombre de nos frères séparés, si, passant pardessus un sentiment de respect traditionnel, bon en lui-même, mais mal appliqué, ils se disaient : Nos pères ont eu tort de rompre l'unité; s'ils reconnaissaient, éclairés par l'expérience, que ces hommes se sont trompés sur ce point, ne serait-ce pas un grand pas de fait vers le retour à l'unité catholique?

Ce serait, observons-le bien, un pas vers le retour, ce ne serait pas le retour même. Ce serait un obstacle enlevé, ce ne serait pas la porte pleinement ouverte. Le mal causé par la rupture de l'unité ne saurait être si aisément réparé. Les profonds malentendus qui en ont été la conséquence, les puissantes associations d'idées contraires aux dogmes catholiques, les habitudes d'enfance, les souvenirs héréditaires, sont de graves obstacles rendant le retour très difficile. Les luttes violentes du seizième siècle, expliquées, sans que pour cela les excès commis de part et d'autre soient justifiés par le sentiment de cette nécessité d'une foi unique ont rendu ces obstacles plus puissants et souvent invincibles sans une grâce spéciale. Enfin le développement dogmatique est lui-même la cause d'une difficulté toute spéciale qui peut arrêter et qui arrête souvent ceux qui voudraient rentrer dans l'Église que leurs pères ont quittée. N'ayant pas, par suite de leur séparation, été associés au mouvement graduel des idées qui a produit ce développement, ils ne sentent pas l'identité essentielle du présent avec le passé, et les définitions dogmatiques ou les formes de culte qui ont paru depuis la rupture leur paraissent des altérations dangereuses que leur conscience non suffisamment éclairée se refuse à admettre. Il ne faut donc pas croire qu'il suffise d'avoir constaté les vices logiques et les difficultés pratiques du protestantisme pour pouvoir et pour devoir immédiatement adhérer à l'Eglise catholique. Entre la situation d'esprit du protestant convaincu, qui adhère à son église et aux principes de cette église sans aucun trouble, et celle du catholique, il existe bien des états d'âmes intermédiaires. Il y a, en particulier, l'état de ceux qui, frappés des défectuosités immenses de leur propre église, croient que des inconvénients, des faiblesses,

des vices équivalents se trouvent dans toutes les autres branches du christianisme, même dans l'Eglise catholique.

Il en est aussi qui, trouvant les vices logiques de leurs églises plus graves que les reproches qu'ils croient devoir faire à l'Eglise catholique, ne peuvent néanmoins pas passer outre à ces derniers reproches, parce que leur conscience s'y refuse. Il serait même quelquefois dangereux de pousser ceux qui ont été baptisés en dehors de l'Église romaine à s'affranchir trop vite de ces scrupules. Il y a certainement des hommes élevés en dehors de la croyance catholique qui ont été suffisamment éclairés et qui devraient rentrer par un acte de foi courageux dans la vraie Église, sans se laisser arrêter par des hésitations mal fondées, ni par les souffrances de cœur qu'un tel changement cause nécessairement. Il en est au contraire d'autres qui font mieux d'attendre, car, n'ayant pas encore compris et accepté le principe d'autorité avec toutes ses conséquences, ou même ayant encore un préjugé invincible contre certains dogmes, ils risqueraient d'éprouver plus tard d'amers regrets : leur persévérance même serait en danger. Le cardinal Newman, qui a exposé cette pensée dans un de ses livres, a été lui-même un exemple de cette lenteur dans la formation des convictions catholiques. A cette occasion il a exprimé une pensée frappante : les hommes, a-t-il dit, étant des êtres concrets, la logique abstraite ne suffit pas à les convaincre, et aucun raisonnement n'aurait pu produire brusquement le changement qui s'est accompli lentement dans son âme et dans ses convictions. Que les hommes qui sont dans un état d'esprit analogue à celui que nous venons de décrire, ou même plus éloignés de l'Eglise catholique, et qui se croient obligés en conscience de rester dans les sociétés religieuses où ils ont été élevés, s'efforcent de s'y défendre eux-mêmes et de les défendre contre le rationalisme ; ils ne font, leur situation étant donnée, que leur devoir : leurs efforts sincères ne seront pas perdus et procureront un bien réel.

Mais qu'ils sachent bien que, prenant ce parti, ils font un pas vers la vraie Eglise, et que, si la logique ne les y conduit pas eux-mêmes, elles les en rapproche et en rapprochera davantage leurs successeurs ou leurs descendants.

VI

La conclusion de notre étude est donc que le mal dont souffrent les sociétés protestantes est irrémédiable ; l'individualisme ne peut que produire une altération croissante de la doctrine et le retour aux églises d'État ramènera nécessairement les maux contre lesquels on a cherché une ressource dans l'individualisme. On peut même prévoir que le résultat de la discussion sera ce qu'a été déjà plu-

sieurs fois celui des controverses intérieures du protestantisme, un affaiblissement de l'idée dogmatique au profit du sentiment. La logique condamne l'ancienne orthodoxie protestante. Une église qui ne se croit pas assistée de l'Esprit-Saint n'a pas le droit de fixer un canon ni d'établir une confession de foi. La logique condamne également, sinon davantage, l'individualisme dogmatique de M. Grétillat. Comment concevoir en effet que Jésus-Christ, étant Dieu et connaissant l'avenir, ait pu à la fois vouloir donner à toute l'humanité un enseignement dogmatique précis et ne prendre aucun moyen efficace pour que cet enseignement parvienne intact aux fidèles des générations futures? Comment croire que le divin Pasteur ait permis que ses brebis, appartenant à sa bergerie, reçussent pour ainsi dire nécessairement et partout une nourriture empoisonnée, soit celle que donne l'Eglise catholique, qui, selon ceux dont nous parlons, contient des erreurs funestes, soit celle des sociétés religieuses créées au seizième siècle où l'Evangile est évidemment contredit par tant de pasteurs? Cette conception de l'histoire ecclésiastique est étrange de la part d'hommes qui croient fermement à la divinité du Christ : on comprend que certains protestants croyants en préfèrent une autre, celle selon laquelle la doctrine serait considérée comme indifférente, la religion ne consistant que dans le sentiment et l'amour, le Christ étant rédempteur sans être docteur.

Cette conception sentimentale exposée par Schleiermacher est, au point de vue logique et historique, très supérieure aux anciennes idées confessionnelles et au principe de l'individualisme dogmatique. Elle a sur la conception de M. Grétillat l'avantage de ne pas attribuer au Christ une volonté absolument inefficace, celle d'enseigner à tous les hommes une doctrine déterminée, qui en fait n'aurait été enseignée en aucun lieu et en aucun siècle. La satisfaction causée aux esprits par une théorie historique encadrant mieux les faits que les autres systèmes est peut-être une des grandes causes du succès des doctrines de Schleiermacher. Avec cette idée que le christianisme n'est qu'une force et une vie, qu'une sorte d'impulsion vers l'idéal, que les formes doctrinales n'importent pas, qu'elles ne sont que des manifestations variables dans la conscience d'un principe qui n'a aucune forme précise en lui-même, on peut considérer toutes les formes du christianisme comme conformes aux intentions du fondateur. Si au contraire on admet que Jésus-Christ a enseigné une doctrine précise, et a voulu que sa pensée subsistât, le système catholique du développement doctrinal s'impose nécessairement comme seule interprétation de l'histoire. C'est donc entre la doctrine catholique et le système de Schleiermacher, entre l'orthodoxie véri-

table et l'indifférentisme doctrinal joint à un mysticisme sentimental que se pose réellement l'alternative logique; tout système intermédiaire contient une contradiction intrinsèque. Ou il y a, ou il n'y a pas de continuation authentique du christianisme originel : s'il y en a une, c'est l'Eglise catholique; s'il n'y en a pas, il faut admettre que toutes les sectes qui se rattachent à Jésus-Christ, qui croient en lui et qui l'aiment, ont un égal droit à se dire chrétiennes, et la théorie de Schleiermacher est seule assez large pour les embrasser toutes.

Est-ce à dire qu'il y ait lieu de croire à un triomphe complet et définitif du système de Schleiermacher ou d'un système analogue? Non, car si la logique et l'interprétation de l'histoire du christianisme poussent dans ce sens ceux qui sont chrétiens sans être catholiques, l'Evangile, qui est très dogmatique, condamne l'indifférence doctrinale, et sur le terrain des textes, M. Grétillat reprend l'avantage d'une manière évidente sur Schleiermacher et son école. Il est probable que beaucoup de protestants, cherchant sincèrement à comprendre l'Evangile selon son vrai sens, ne se laisseront pas décourager par leur insuccès, et continueront à poursuivre l'idéal irréalisable qu'ils ont devant les yeux. Les uns chercheront vainement, en dehors de l'Église fondée par les apôtres et gouvernée par le successeur du chef choisi par Jésus-Christ, une Église conforme au type évangélique; d'autres essayeront non moins vainement de conserver un enseignement dogmatique précis sans le secours d'une église assistée de Dieu. Les alternatives que M. Grétillat a décrites, la lutte entre l'idée dogmatique et l'indifférentisme, continueront vraisemblablement toujours. L'avenir de la théologie protestante ressemblera a son passé et à son présent, sauf que l'influence de la tradition sera plus faible, celle des doctrines étrangères plus puissante, et le champ des variations doctrinales plus étendu.

VII

Ce passé et le présent de la théologie protestante sont, le présent surtout, bien peu satisfaisants, au dire de M. Grétillat.

Voici, en effet, comment se termine son histoire de la dogmatique : « Il faut le reconnaître, d'ailleurs; l'âge moderne, si fécond en travaux de critique historique, trahit un certain épuisement à la fois de la puissance créatrice de l'esprit et des convictions religieuses de l'âme. Jamais, en Allemagne en particulier, la science d'érudition ne fut plus scrupuleuse, plus exacte, plus complètement et plus sévèrement informée. Mais, en même temps, les grandes controverses philosophiques et dogmatiques du jour sonnent creux. La

grande flamme, les pensées maîtresses sont absentes. L'idée pure distille des sommets glacés. L'ennui tombe de haut. Jamais peut-être aussi la plus noble des sciences, la science de Dieu et du salut, ne s'est complue dans des formes de langage plus tourmentées, ne s'est promenée dans de plus ténébreux labyrinthes, n'a paru moins soucieuse à la fois des intérêts de l'Eglise et des droits éternels du sens commun que chez les maîtres contemporains. *Das Ding an sich* paraît occuper plus les esprits des théologiens en renom que le mystère de piété. Kant fait au milieu d'eux plus grande figure que saint Paul. Chacun traite la théologie comme sa chose propre et personnelle, et l'on écrit couramment : Ma théologie ! Les Ecritures sont ou passées sous silence ou tordues, et les paradoxes saugrenus que les sophistes se lançaient les uns aux autres, il y a vingt-cinq siècles, sur les places publiques d'Athènes, s'allongent en colonnes sous la plume de docteurs graves. Aussi une bonne partie de leur temps se passe-t-elle à rectifier les malentendus causés dans l'esprit de tel ou tel de leurs confrères par leurs savantes amphibologies.

Ah ! le formalisme et le docetisme des anciennes orthodoxies appelaient une expiation, et les âmes jadis détournées de la vérité par toutes les scolastiques nous sont aujourd'hui redemandées. Mais il faut convenir que ceux qui reprochent aux siècles passés les abus du dogme abusent étrangement aujourd'hui de ces abus eux-mêmes. Les croyances sont répudiées au nom de ce que l'on appelle la vie, les doctrines au nom du fait brut, les principes fondamentaux au nom de l'expérience individuelle; et, pendant ce temps, l'èglise se plaint aux facultés de théologie qu'elles ne lui préparent plus les conducteurs qu'il lui faut; et la conscience chrétienne, comme jadis Marie-Magdeleine cherchant son Sauveur parmi les tombeaux, demande à la science où elle l'a mis.

Puisse la théologie moderne redire après la poésie antique : « Je suis humaine, et rien de ce qui intéresse l'homme, aucune de ses grandeurs ni aucune de ses misères ne m'est indifférente; » mais puisse-t-elle ajouter ce que seule elle a le droit de dire quand elle est fidèle : « Je suis, je veux être enseignée de Dieu. »

Nous n'attacherions pas une grande importance à ces plaintes éloquentes et amères, si les principes n'y étaient pas engagés. Partout, dans toutes les églises, il se trouve des hommes qui blâment avec âpreté l'état de choses au milieu duquel ils vivent, et le trouvent très différent de l'idéal qu'ils rêvent. De telles récriminations n'ont pas de graves conséquences.

Il arrive même quelquefois que le mécontentement des esprits distingués et des âmes croyantes est le prélude d'un réveil de la pensée et de la foi.

Mais ce qui est grave, c'est qu'une notable partie des maux dont se plaint notre auteur résulte des principes mêmes qu'il soutient, et, par conséquent, ne saurait être réparée, ces principes étant donnés. Il sera possible, sans doute, sans s'écarter des principes de notre auteur, de donner à saint Paul sa place légitime et de moins s'occuper de Kant et de remettre au premier rang le mystère de piété. Les défauts littéraires, la prédominance de la philosophie sur la foi, le recours à la sophistique, pourraient être évités, mais il y a d'autres reproches adressés à la théologie contemporaine qui, vraiment, sont bien étranges dans la bouche d'un protestant individualiste. Ainsi, dire « ma théologie », n'est pas seulement permis, cela est même nécessaire, quand on est individualiste, quand on ne possède pour interpréter une doctrine mystérieuse et des textes obscurs par leur profondeur même que sa propre raison et ses propres facultés. A plus forte raison, la théologie devient-elle subjective et personnelle, quand il faut des études personnelles de critique pour fixer le texte et constater son autorité.

C'est un bon désir que d'être « enseigné de Dieu », mais pour l'être effectivement, ne faut-il pas que le théologien soit assisté par l'Esprit saint et garanti de l'erreur, soit immédiatement, ce qui serait le rêve orgueilleux de l'infaillibilité personnelle, soit médiatement par l'infaillibilité officielle d'une autorité doctrinale divinement instituée?

Pour conserver les avantages du dogme, et en éviter les abus, ne faut-il pas que le dogme soit fixé d'une manière publique et par conséquent fixée par une autorité?

Le mal dont notre auteur se plaint est donc irréparable. Ce mal n'a pas pour cause un défaut de science, de talent, de connaissance de l'Écriture sainte, chez nos frères séparés ; ils possèdent ces mérites à un degré souvent très élevé : ce n'est pas non plus la sincérité, le zèle, le dévouement à la cause de Dieu, la foi et la piété qui leur manquent.

Les œuvres de certains protestants orthodoxes, les sermons de Vinet, d'Adolphe Monod, de Bersier, les œuvres apologétiques de l'école même de Neufchâtel et en particulier les travaux de M. Godet (cités par le P. Didon) sur les évangiles, contiennent bien des doctrines chrétiennes exposées, non sans mélange d'erreurs il est vrai, mais d'une manière vivante, solide, efficace et souvent éloquente.

Ce qui manque à ces chrétiens instruits, zélés et pieux, ce qui les rend incapables de conserver une doctrine fixe, de constituer une théologie conséquente avec elle-même, d'organiser leurs églises de manière à ce que l'enseignement y demeure chrétien, c'est ce que rien ne peut remplacer, c'est l'organisme vital institué par Jésus-Christ pour conserver et développer son œuvre,

c'est l'union avec le centre religieux établi par le Sauveur, auquel sont attachées les promesses, comme elles l'étaient jadis au sanctuaire de Sion. Aussi nous devons considérer leur situation avec la douloureuse sympathie qu'inspirent aux cœurs chrétiens les âmes de bonne foi engagées dans l'erreur sans qu'il y ait de leur faute, mais nous ne pouvons partager leurs espérances vaines en faveur d'églises séparées du tronc commun. Au contraire, quels qu'aient été et quelles que soient les imperfections provenant de la faiblesse humaine et du péché au sein des sociétés catholiques, c'est avec une invincible foi que nous nous appuyons et que nous nous appuierons toujours sur les promesses divines qui garantissent la durée et l'indéfectibilité de la seule vraie Eglise, contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront jamais. Elle subsistera toujours, elle remplira sa mission, cette Eglise qui est le vrai royaume de Dieu sur la terre, la bergerie du divin Pasteur où l'on entre par la porte de l'institution canonique, par l'autorité de celui à qui Jésus-Christ a confié les clefs de son royaume. Mais combien plus puissante serait son action sur le monde, combien plus efficace sa prédication, si les branches séparées du tronc lui étaient réunies, si tous ces éléments de puissance morale et scientifique, et même de force surnaturelle qui ont subsisté, grâce à la bonne foi et au saint baptême, en dehors des limites visibles de l'unique Eglise, au lieu de s'épuiser en luttes stériles et en efforts impuissants, étaient vivifiés, dirigés et organisés par le principe d'unité vitale que le Sauveur a créé lui-même en instituant le collège apostolique. Saint Paul nous annonce avec un transport de joie le retour futur du peuple d'Israël, rejeté pour un temps et qui doit s'unir à l'Eglise avant la fin du monde. N'y aura-t-il pas auparavant un retour de ces branches séparées de l'Eglise, et n'est-ce pas en vue d'un tel retour que Dieu a voulu qu'une vie chrétienne puissante s'y soit maintenue, malgré la privation des grâces sacramentelles spéciales qui dépendent de l'union avec le centre divinement établi.

Il ne faudrait pas cependant, en se livrant à de telles espérances, oublier les conditions essentielles d'un retour de ce genre, c'est-à-dire l'acceptation complète et sans réserve du principe d'autorité, celle de tous les dogmes définis, et des développements de la doctrine qui pourraient l'être dans l'avenir. Il ne peut s'agir d'assembler d'une manière mécanique des tronçons morts, mais d'enter une branche sur un tronc vivant. Il ne faut pas songer à une alliance obtenue par des concessions mutuelles ni à une transaction, comme s'il s'agissait de sociétés politiques ou civiles. L'union n'est possible que par une foi commune aux paroles de Notre-Seigneur qui instituent l'Église, paroles dont le vrai sens est méconnu par

nos frères séparés comme celui des paroles qui instituent l'Eucharistie. Il s'agit donc d'une œuvre pleinement surnaturelle, à laquelle on peut appliquer ce texte : « Cela est impossible aux hommes, mais rien n'est impossible à Dieu. »

VIII

Revenons encore à ce tableau historique si curieux de la théologie protestante que nous donne M. Grétillat. Il nous semble que ce tableau, considéré dans son ensemble, suggère une autre réflexion frappante qui vient à l'appui de la nécessité d'un organisme social pour la conservation de la doctrine chrétienne.

Non seulement nous remarquons, dans la série des doctrines exposées par M. Grétillat, des diversités profondes; mais, chose plus étrange, c'est sur la définition même de la religion chrétienne, c'est sur l'idée principale et fondamentale qui la constitue que l'incertitude et la contradiction se manifestent. Dans la période de l'ancienne orthodoxie, ce qui est essentiel, c'est la conservation de certains dogmes, c'est une certaine notion du plan divin ou de l'état de l'homme après la chute. Sur ces données s'est édifiée une scolastique sèche et aride. A cette idée le piétisme substitue la notion prédominante d'un devoir moral étroit et exclusif, le dédain de la théologie et des besoins scientifiques.

M. Grétillat réprouve ces deux tendances opposées qu'il appelle « un savoir et un faire, deux éléments à la fois extrinsèques au moi et hétérogènes l'un à l'autre ». Survient Schleiermacher qui ramène la religion du dehors au dedans par la conception d'une vie et d'une force émanant de la personne du Christ, mais qui en même temps sacrifie la liberté de l'homme, l'idée du péché et incline au panthéisme et à l'indifférence doctrinale. Parallèlement à ces courants de doctrine, notre auteur signale une autre tendance, la tendance biblique; celle des théologiens qui substituent le texte de la Bible aux confessions de foi et veulent tirer toute la doctrine de son interprétation, mais qui, comme on peut s'y attendre, donnent chacun au texte une interprétation différente.

Chacune de ces tendances est exclusive, exagérée, répréhensible, au dire de notre auteur, à cause de son exagération, et tandis que certains côtés de l'Évangile sont poussés à l'extrême, d'autres sont complètement négligés : ainsi les frères moraves ont les premiers songé à reprendre l'œuvre des missions lointaines oubliée par les premiers réformateurs.

Or, en présence de ce tableau, il est impossible à un catholique de ne pas remarquer qu'il trouve, dans sa propre Église, toutes ces définitions partielles rassemblées, tous ces points de vue, étroits

quand ils sont isolés, harmonieusement unis, toutes ces tendances conciliées. La doctrine exacte et précise, enseignée par les théologiens en formules scolastiques, ne nuit pas chez nous au développement mystique de la piété; les pensées qui touchent le cœur sortent de la théologie elle-même. On peut observer ce fait dans bien des ouvrages, notamment dans les admirables hymnes de saint Thomas d'Aquin sur la fête du Saint-Sacrement, dans les *Elévations* de Bossuet *sur les mystères* et plus récemment dans les *Elévations* de Mgr Gay *sur la doctrine de Jésus-Christ.*

Ce que M. Grétillat appelle le *savoir* et le *faire*, c'est-à-dire la doctrine théologique et l'enseignement moral, la pensée et la conduite conformes à l'Évangile, considérés comme ayant une égale importance, s'unissent étroitement à la vie et à la force que donnent la grâce et les sacrements. Cette doctrine, cette morale, cette vie et cette force émanent et ont toujours émané de la personne adorable du Sauveur dont la vie et les mystères, constamment dépeints dans la liturgie, n'ont jamais cessé de frapper les yeux des catholiques; l'Église n'a pas eu besoin d'un Schleiermacher pour lui rappeler de tourner ses regards vers la personne vivante du Sauveur. Elle n'a pas cessé de le contempler, de l'adorer, de multiplier les formes de son culte et les témoignages de son amour. Il y a même dans les derniers siècles une sorte de concentration plus grande de la piété vers les mystères de la vie du Sauveur, et nulle part cette personne divine n'est présentée d'une façon plus touchante que dans le culte du Sacré-Cœur. Ainsi ce qui est dispersé, divisé en fragments, découvert par une série de tâtonnements, dans les théologies protestantes, se trouve harmonieusement uni, clairement connu, enseigné par une tradition immémoriale, et développé par le travail continu d'une pensée sans oscillation brusque et d'un amour croissant, dans l'enseignement et la croyance des catholiques. Preuve nouvelle de la puissance de cette organisation sociale divinement assistée, qui assemble les idées, les pratiques et les coutumes en un tout harmonieux, comme elle réunit tous les temps par le développement continu d'une même doctrine, et comme elle unit les fidèles en un seul corps; preuve également de l'impuissance et de la stérilité des efforts des individus, quels que soient leur génie et leur bonne volonté, quand ils sont privés de cette direction et de cet appui nécessaire.

Cette force et cette vitalité de l'Eglise ne se manifestent jamais mieux que dans les grandes épreuves, aux époques où le mal a semblé triompher et où le bien se relève par une énergique réforme.

Ici nous ne pouvons mieux faire que de citer un passage du grand ouvrage du cardinal Newman sur le développement de la doctrine chrétienne. L'éminent auteur de cet ouvrage était encore

protestant lorsqu'il l'acheva, ou plutôt lorsqu'il interrompit son étude. Il lui fut conseillé de le publier sans aucune correction, afin de montrer le progrès de ses idées. Voici ce passage : « Il est vrai, il y a eu des époques où, sous l'action de causes internes et externes, l'Eglise est tombée dans une sorte d'état de défaillance, mais ses résurrections merveilleuses, lorsque le monde croyait triompher d'elle, sont une preuve que le système de doctrine et de culte en lequel elle se développe n'est pas en voie de se corrompre. La corruption étant un commencement de désorganisation, un retour brusque et absolu vers l'état qui aurait subi cette altération, après un intervalle de temps, serait inconcevable. Or tel est le cas des résurrections dont je parle.

« Après un violent travail, l'homme est épuisé et s'endort; il se réveille le même qu'il était la veille, reposé, ayant recouvré ses forces, par une cessation temporaire de son activité. Tel a été le sommeil et le réveil de l'Eglise. Elle s'arrête dans sa course et suspend presque ses fonctions; elle se relève, et elle est elle-même comme auparavant; toutes choses sont à leur place et prêtes pour l'action. La doctrine est la même, l'usage, la hiérarchie, les principes, la discipline, sont les mêmes, il y a des changements, mais ce sont des consolidations et des adaptations; tout est déterminé, sans équivoque, avec une identité du présent avec le passé qui n'est pas contestable. N'est-ce pas un des reproches les plus habituels adressés à l'Eglise catholique à cette époque, qu'elle est incorrigible? Elle ne peut changer, si nous écoutons saint Athanase et saint Léon; elle ne voudra jamais changer si nous écoutons ses adversaires d'aujourd'hui. » Nous devons supposer qu'une fois catholique l'auteur aurait modifié ses expressions, sinon sa pensée, et n'aurait pas parlé sans quelques réserves d'une défaillance et d'un sommeil de l'Eglise; mais son impression sur la vie de l'Eglise vue du dehors est singulièrement frappante et touchante. Citons encore les dernières paroles de ce grand ouvrage.

« Telles étaient, concernant la bienheureuse vision de paix, les pensées d'un homme dont la longue et continuelle prière a demandé que le Dieu de miséricorde ne rejette pas l'ouvrage de ses mains, et ne l'abandonne pas à lui-même, quand ses yeux étaient obscurcis, sa poitrine chargée d'un lourd poids, qu'il ne pouvait employer que la raison dans les choses de la foi.

« Et maintenant, cher lecteur, le temps est court, l'éternité est longue. N'écartez pas de vos yeux ce que vous avez trouvé ici ; ne considérez pas ces pensées comme un simple objet de controverse présente; ne soyez pas résolu d'avance à les réfuter, en cherchant tous les moyens de le faire.

« Ne vous faites pas l'illusion de croire qu'elles sont l'effet du désappointement, du dégoût, d'un besoin de changement, d'un sentiment blessé, ou de quelque faiblesse.

« Ne vous enveloppez pas dans les associations d'idées des années écoulées; ne déterminez pas d'avance que la vérité sera ce que vous désirez qu'elle soit; et ne vous faites pas une idole d'opinions personnelles qui vous plaisent. Le temps est court, l'éternité est longue.

« *Nunc dimittis servum tuum, Domine, secundum verbum tuum in pace, quia viderunt oculi mei salutare tuum.* »

Il y a près d'un demi-siècle que ces lignes ont été écrites. Le glorieux et éminent chef du *Tractarian movement*[1], dont l'autorité doctrinale était si grande dans l'Église anglicane a cherché longtemps la solution des difficultés du protestantisme. Après de longues et profondes études, après des années de réflexions et de prières, il a reconnu que le christianisme est un être organique qui se développe comme une plante, que les sectes protestantes sont des branches détachées de cet olivier sacré et que la seule manière de les relever de leur décadence est de les insérer de nouveau, suivant la parole de saint Paul, sur leur propre tronc. Ne pouvant pas entraîner avec lui ceux avec qui il avait été élevé, et à la tête desquels il avait combattu le rationalisme, il a voulu néanmoins être enté sur ce tronc sacré et il est venu seul frapper à la porte du bercail. Depuis qu'il a accompli cet acte solennel, des multitudes de membres, et principalement de ministres de son église, ont suivi et suivent encore son exemple. Pendant ce temps de graves évènements se sont accomplis. L'Eglise catholique a traversé victorieusement une grande crise intérieure en 1870; il y a eu bien des controverses, bien des discussions; à de rares intervalles, l'éminent Oratorien s'y est mêlé. Rien néanmoins n'a troublé sa paix, rien ne lui a fait regretter le grand pas qu'il avait fait et les douloureuses séparations qui en ont été la conséquence.

Sa majestueuse vieillesse s'est achevée au milieu d'une universelle vénération et son noble exemple brille comme un phare, destiné à montrer à ceux qui cherchent péniblement leur route, l'entrée du port où il a trouvé la paix complète de l'intelligence, de la conscience et du cœur.

Abbé DE BROGLIE.

[1] On a nommé ainsi le mouvement de retour vers l'antiquité chrétienne, dont les petits traités (*Tracts for the time*) du docteur Newman et de ses amis ou disciples, contenaient le programme et qui a abouti d'une part à la conversion au catholicisme d'un grand nombre de ministres anglicans, d'autre part à la fondation de sectes ritualistes.

VICTOR HUGO APRÈS 1830

SEPTIÈME PARTIE [1]

Villequier. — Réceptions académiques.

I

En 1842, Victor Hugo, sa famille et son entourage étaient *sous le rayon*, selon le mot de Sainte-Beuve. David d'Angers avait choisi ce moment pour faire du poète un buste en marbre, définitif celui-là, monumental comme celui qu'il avait fait de Goethe en 1831. Son œuvre achevée, l'illustre statuaire avait écrit à Victor Pavie :

Avant d'entreprendre un voyage [2], j'ai toujours l'habitude de mettre ordre à mes affaires. Je viens de faire un testament qui prouvera, je l'espère, mon admiration et ma tendre amitié pour Hugo. C'est son buste, car le premier n'était qu'un *portrait*; je l'ai débarrassé de ses vêtements, je lui ai mis une couronne de lauriers sur la tête. Le buste sera coulé en bronze et donné par moi à la ville de Besançon [3].

En même temps, il écrivait à Mme Victor Hugo :

Madame,

Recevez, je vous prie, avec bienveillance le buste de votre illustre mari. Donnez un asile à cet ouvrage que je quitte à regret, car je sens combien il est loin de réaliser ce que mon admiration pour un noble et puissant génie m'a toujours inspiré; je serais cependant heureux

[1] Voy. le *Correspondant* des 25 juin, 10 juillet, 10 et 25 août, 10 et 25 septembre, 10 octobre, 10 et 25 novembre 1890.

[2] David se disposait à faire un voyage dans le Midi pour rétablir sa santé altérée par le travail.

[3] Cartons de Victor Pavie : correspondance de David d'Angers.

que vous voulussiez bien voir dans cette production les efforts de l'ami; si la réussite n'a pas répondu à la haute idée qu'il a du modèle, vous le jugerez avec indulgence en faveur du motif qui l'a inspiré.

La couronne de lauriers, que j'ai fixée pour les siècles et à l'insu d'Hugo, n'est point une flatterie. Un républicain s'incline devant le génie, mais il ne le flatte jamais. En mettant sur ce buste le signe décerné aux grands hommes, je crois être l'interprète des nombreux admirateurs du poète immortel. L'avenir confirmera la pensée du statuaire [1].

A quelques jours de là, Théodore Pavie allait voir le buste dans le salon de la place Royale, et au retour il écrivait à son frère :

C'est un chef-d'œuvre digne de l'artiste qui l'a tiré du marbre et du poète dont il est l'image idéalisée... La *Didine* [2] est bien belle; la *Dédé* [3], toute jolie déjà, joue à la poupée avec une petite amie de campagne, à laquelle le poète fait des niches à la Gringoire. Etonnante maison, plus vivante que les *Légendes du Rhin!* Le soir, quand vient l'heure de s'aller coucher, *Charles* tout endormi embrasse son père, sa mère, puis tous ceux qui sont présents, même ceux qui sont là pour la première fois [4].

Dans une autre lettre de la même époque, je trouve ces curieux détails sur Mme Hugo et ses enfants :

Deux visites inutiles à Hugo! une troisième faite le soir... Ils avaient ce soir-là trois dames de province, sans un seul Albertus [5], sans le moindre Francis Wey, et la conversation pareille à une conversation de Baugé : salles d'asile, curés, première communion... Cette conversation était comme d'ordinaire percée en maints endroits par des questions intermittentes de Mme Hugo sur ta femme, sur tes enfants, sur le père, sur toi. Tu sais; dans les *spectacles marins*, un gros vaisseau passe sur une mer agitée où rien ne motive sa présence; on le suit de l'œil et tout à coup *psicht...* boum! le feu de la lumière et le canon. Ainsi les soirs où Mme Hugo, trônant devant son feu, accueillante et distraite, rêvant et non rêveuse, se laisse aller à la pente de ses idées. *Dédé*, belle à ravir; *Didine*, ayant son type à part de fine délicatesse; *Toto* [6], boutonné jusqu'au menton

[1] *David d'Angers, sa vie, son œuvre, ses écrits et ses contemporains*, par M. Henry Jouin, t. II, p. 418.
[2] Léopoldine Hugo.
[3] Adèle Hugo.
[4] Cartons de Victor Pavie : correspondance de Théodore Pavie.
[5] Théophile Gautier.
[6] François-Victor.

dans une ample lévite d'où sort sa tête amaigrie, trop semblable à celle du grand-père Foucher; enfin on le croit sauvé [1]. Le fait est qu'il est plus vif, plus étonnant que jamais, identique à son père par le geste et l'accent, définitivement plus empereur que Charles; Sainte-Beuve a raison de dire : *c'est le plus compromis !* Le père avait les cheveux frisés au fer, un jabot; il racontait les dix-huit blessures reçues par son oncle Louis Hugo dans le cimetière d'Eylau; ce jour-là Murat chargeait les cosaques avec sa cravache [2]...

La fille aînée du poète, — cette *Didine*, dont Théodore Pavie disait qu'elle était « bien belle » et qu'elle avait « son type à part de fine délicatesse », dont Sainte-Beuve disait, de son côté, qu'elle était « charmante, sensée, fine, discrète et au-dessus de son âge [3] », épousa, le 15 février 1843, M. Charles Vacquerie. Elle avait dix-neuf ans. « L'ayant vue toute petite, raconte M. Théodore Pavie, nous la tutoyions, elle et les trois autres enfants, sans nous apercevoir qu'elle était déjà bonne à marier. En 1843, un soir que nous allions rendre visite, nous entendîmes un grand bruit dans la salle à manger. « Qu'y a-t-il donc? demandai-je à la servante qui nous introduisait. — Mademoiselle s'est mariée aujourd'hui. » Ni mon frère ni aucun des habitués de la maison n'étaient avertis. Nous nous retirâmes, un peu surpris de la discrétion qui avait présidé à ces noces [4]. »

La cérémonie avait eu lieu le matin dans l'église Saint-Paul-Saint-Louis. Les témoins de Léopoldine étaient le peintre Louis Boulanger et M. Abel Hugo, son oncle :

Abel était l'aîné, j'étais le plus petit [5].

Le poète était ainsi qualifié sur l'acte de mariage : Victor-Marie vicomte Hugo, membre de l'Institut, officier de la Légion d'honneur.

A Villequier, sur la rive droite de la Seine, au pied d'une colline chargée d'arbres, s'élève une maison en briques, tapissée de vigne. Devant est un jardin qui descend à la Seine par un escalier de pierre couvert de mousse [6]. C'est dans cette maison, la maison de sa mère, que Charles Vacquerie avait conduit sa jeune femme. Moins de sept mois après, par une belle matinée d'été, le 4 septembre, comme il avait à faire à Caudebec, à une lieue de Ville-

[1] Il relevait d'une grave maladie.
[2] Cartons de Victor Pavie : correspondance de Théodore Pavie.
[3] Sainte-Beuve, *Chroniques parisiennes*, p. 114.
[4] *Victor Pavie, sa jeunesse, ses relations littéraires*, p. 244.
[5] *Les Contemplations*, livre V, x.
[6] Alphonse Karr, *le Livre de Bord*, t. III, p. 131.

quier, il prit un canot, où montèrent avec lui sa femme, son oncle, M. Vacquerie, ancien marin, et un enfant de ce dernier, âgé de dix à onze ans. Au retour, pas un souffle d'air; pas une feuille ne tremblait aux arbres. Soudain, entre deux collines, un coup de vent s'abat sur la voile, le canot chavire, tout s'abîme et tout meurt, le vieux marin et son fils, et la fille du poète... Seul, Charles Vacquerie se débat et lutte. Il reparaît sur l'eau et crie, plonge et disparaît, puis monte et crie encore, replonge et disparaît... six fois! Léopoldine s'est attachée de ses petites mains à la barque, sous l'eau, et rien ne peut la détacher. Ne pouvant la sauver, son mari veut mourir avec elle. On les retrouva se tenant embrassés l'un l'autre! Le lendemain, il y avait à Villequier quatre morts dans l'église; mais une tendresse ingénieuse avait réuni les deux jeunes époux dans un même cercueil [1].

Mme Hugo était à Graville, aux portes du Havre. Un ami profita de son désespoir, voisin de l'égarement, pour la faire monter en voiture et l'entraîner à Paris avec les enfants qui lui restaient [2]. Victor Hugo était dans les Pyrénées, revenant d'Espagne. Où lui écrire? Il ne donnait jamais exactement son itinéraire, et voyageait sous un autre nom que le sien. Aucune des lettres qu'on lui adressa ne lui parvint. C'est le 9 septembre seulement qu'il eut connaissance de l'épouvantable malheur qui venait de le frapper. Le 10, il écrivait de Saumur à Mlle Louise Bertin :

Chère mademoiselle Louise, je souffre, j'ai le cœur brisé, vous le voyez, c'est mon tour.

J'ai besoin de vous écrire, à vous qui l'aimiez, comme une autre mère. Elle vous aimait bien, vous le savez.

Hier, je venais de faire une grande course à pied au soleil dans les marais, j'étais las, j'avais soif, j'arrive à ce village, qu'on appelle, je crois, Subise [3], et j'entre dans un café. On m'apporte de la bière et un journal, le *Siècle*. J'ai lu. C'est ainsi que j'ai appris que la moitié de ma vie et de mon cœur était morte.

J'aimais cette pauvre enfant plus que les mots ne le peuvent dire. Vous vous rappelez comme elle était charmante.

C'était la plus douce et la plus gracieuse femme.

O mon Dieu, que vous ai-je fait?

Elle était trop heureuse, elle avait tout, la beauté, l'esprit, la jeu-

[1] Alphonse Karr, p. 139. — Jules Janin, *Histoire de la littérature dramatique*, t. IV, p. 412.

[2] Alphonse Karr, *op. cit.*, p. 137.

[3] Soubise (et non *Subise*) est un village de la Charente-Inférieure, à une lieue de Rochefort.

nesse, l'amour, ce bonheur complet me faisait trembler. J'acceptais l'éloignement où j'étais d'elle afin qu'il lui manquât quelque chose. Il faut toujours un nuage. Celui-là n'a pas suffi. Dieu ne veut pas qu'on ait le paradis sur la terre. Il l'a reprise.

O mon pauvre ange, dire que je ne la verrai plus!

Pardonnez-moi, je vous écris dans le désespoir. Mais cela me soulage. Vous êtes si bonne, vous avez l'âme si haute, vous me comprendrez, n'est-ce pas? moi, je vous aime du fond du cœur, et quand je souffre, je vais à vous.

J'arriverai à Paris presque en même temps que cette lettre. Ma pauvre femme et mes pauvres enfants ont bien besoin de moi.

Je mets tous mes respects à vos pieds.

VICTOR HUGO.

Mes amitiés à mon bon Armand. Que Dieu le préserve et qu'il ne souffre jamais ce que je souffre [1].

On lit dans la *Presse* du 12 septembre :

Voici ce que nous mande, à la date du 10 septembre, notre correspondant de Rochefort :

La nouvelle du fatal événement arrivé à la fille de M. Victor Hugo, à son mari et à son oncle est parvenue ici dans la journée du 8. Tout le monde a pris la part la plus vive à son infortune. Hier, dans la matinée, M. Victor Hugo est arrivé dans nos murs pour y passer quelques jours et y visiter l'arsenal de la marine, le bagne et la ville. Les personnes qui le reconnurent se promenant avec tranquillité sur la place d'armes se doutèrent bien qu'il ignorait le coup affreux dont il venait d'être atteint. Quelques moments après, M. Victor Hugo entra au café de l'Europe avec un ami qui l'accompagnait.

Là il se mit à parcourir un journal en attendant son déjeuner, lorsque tout à coup ses yeux se remplirent de larmes : il venait de lire la fatale nouvelle. Aussitôt il montra l'article à son compagnon, qui fut frappé de stupeur. La vue de ce pauvre père au désespoir était un spectacle bien douloureux. M. Victor Hugo a voulu partir immédiatement pour la Rochelle; mais comme les voitures étaient toutes retenues, il a été obligé de monter sur l'impériale. *Il voyage sous le nom de Georget.*

Tous les journaux reproduisirent l'article de la *Presse*; seulement il est remarquable que tous s'accordèrent à supprimer la dernière ligne.

[1] *Lettres de Victor Hugo aux Bertin*, p. 137.

Arrivé à Paris, Victor Hugo écrivait à Mme Mennessier-Nodier :

Dimanche, 13 septembre.

Chère Marie, je n'ai pu vous répondre tout de suite. Un sanglot ne s'envoie pas dans une lettre. Elle vous aimait bien. L'an dernier, à pareille époque, à Chauffontaine, nous vous lisions ensemble. Elle pleurait alors sur votre père, comme aujourd'hui vous pleurez sur elle.

A vous, mon vieux cœur [1].

V.

Le 17 septembre, Victor Pavie recevait de lui ce billet :

Je ne vis plus, mon pauvre ami, je ne pense plus : je souffre, j'ai l'œil fixé sur le ciel : j'attends.

Que de belles et touchantes choses vous me dites! les cœurs comme le vôtre comprennent tout parce qu'ils contiennent tout. Hélas! quel ange j'ai perdu!

Soyez heureux, soyez béni. Ma bénédiction doit être agréable à Dieu, car près de lui les pauvres sont riches et les malheureux sont puissants.

Je vous serre tendrement la main.

V. H. [2]

Les poètes, hélas! sont toujours poètes, même quand leur cœur est déchiré. Mme Victor Hugo n'était qu'une mère; elle écrivait, au même moment, à Victor Pavie, un billet affolé, illisible, trempé de ses larmes; elle disait :

Mon pauvre Victor, ma fille avait prié le jour de sa première communion pour que Dieu vous envoyât des enfants; Dieu a exaucé ses prières. Maintenant priez, priez notre Maître, afin que je sois réunie aussitôt ma mort à mes enfants; le mari de ma fille est mon fils! Le Seigneur n'a pas voulu les séparer même une seconde. Eh bien, mon ami, demandez-lui cela, votre prière sera exaucée aussi, j'en suis sûre; c'est ce que vous pouvez pour votre malheureuse amie et c'est tout.

Vicomtesse A. Victor Hugo [3].

[1] Je dois cette lettre, ainsi que celles que j'ai publiées dans la première partie de cette étude, à une gracieuse communication de Mme Marie Mennessier-Nodier.

[2] Cartons de Victor Pavie : correspondance de Victor Hugo.

[3] Cartons de Victor Pavie : correspondance de Mme Hugo.

II

En apprenant la catastrophe de Villequier, Victor Pavie avait écrit à Sainte-Beuve, le suppliant de se réconcilier avec les Hugo, de rentrer *par cette large blessure* dans l'amitié du poète. Il en reçut la réponse suivante :

Le 14 (septembre 1843.)

... Non, je ne suis point rentré par cette *large blessure* comme vous dites si éloquemment; je ne l'ai pas dû, je n'ai pas cru le devoir. *Trois fois*, depuis une année fatale (1837), trois fois la liaison réclamée, suppliée, reprise à grand'peine, a manqué, et les trois fois sans qn'il y eût de ma faute. Il y a des âmes extrêmes (ce sont peut-être les plus belles) qui sont capables du plus, non du moins et qui y succombent. Deux fois sur les trois, la liaison s'est brisée avec *injures* par lettres contre moi, injures non méritées. La dernière fois que la trame s'est pour jamais déchirée, ç'a été à la suite d'une visite qu'il avait réclamée de moi pour le pauvre enfant *Toto* bien malade. J'y suis allé, il y avait du monde, des visites. J'y ai été ce qu'on est quand il y a des étrangers et qu'on n'est pas très sûr du parquet glissant. Cette pauvre enfant, alors si charmante et rayonnante, *Didine* était là, discrète, prudente, mais regardant. Je croyais avoir été tout simple; un mois après, j'ai reçu une lettre de rupture et violente, motivée par ma conduite et mon attitude *froide* en cette visite. J'ai répondu respectueusement, affectueusement. Nouvelle lettre qui m'interdit de répondre pour le quart d'heure. Des mois se sont écoulés — retour de la campagne, jours de naissance, fêtes, jour de l'an, rien; quand lui, sur un cadeau par moi fait à ma filleule [1], m'invite brusquement à dîner, je refuse. Elle à l'instant m'écrit comme si de rien n'était et comme si tout n'avait cessé de couler. J'ai réitéré poliment mon refus. Pour que j'y retournasse, même après cet affreux malheur, il eût fallu qu'elle m'en eût exprimé le désir formel, c'eût été un ordre. Elle ne l'a pas fait. En voilà pour l'éternité! c'est horrible à penser, mais c'est vrai. Le plus charmant, le plus pur, le plus innocent témoin de ce bonheur passé, vient de disparaître et de s'engloutir. Image trop fidèle de l'affreuse réalité!

Je ne fais donc rien, cher Pavie, que vous ne puissiez vous-même conjecturer. Je vous ai donné ces détails personnels, parce que c'est presque une excuse que je dois et une apologie pour qui sait le lien étroit et la tendresse passée [2].

[1] Adèle Hugo.
[2] Cartons de Victor Pavie : correspondance de Sainte-Beuve,

La tristesse cependant régnait toujours à la place Royale. Dans une lettre de David d'Angers à Victor Pavie, je trouve ce passage :

La maison de la place Royale est triste, silencieuse. La nuit, on doit entendre cependant les éclats de voix que la douleur fait pousser à la pauvre mère, qui a continuellement entre ses mains la chevelure de la noyée ; dans le jour Hugo tient embrassés ses enfants assis sur ses genoux. La jeune sœur ne connaît pas encore toute l'étendue du malheur ; on ne lui a encore parlé que de la mort de M. Vacquerie.....
..... Si j'avais un conseil à donner à Hugo, je l'engagerais à faire fondre en bronze la barque, et je la renverserais sur les quatre cercueils. En 1812, étant à Rome dans l'atelier de Canova, avec lord North, à visiter le tombeau de Nelson, je dis à ce lord : Il serait bien plus convenable de faire fondre la quille du vaisseau sur lequel est mort votre grand marin, de la renverser sur son cercueil, et d'y asseoir ensuite la Victoire. Cette idée serait bien mieux comprise par le peuple [1]...

Au mois de janvier 1844, Victor Pavie recevait de son frère une lettre d'où je détache ces lignes :

Le grand-père Foucher a vieilli en quelques mois des dix-neuf ans qu'avait sa petite-fille. Le poète souffre au cœur, à l'esprit, à la gorge et aux yeux. Mme Hugo était au lit malade de chagrin, à trois heures. quand ma femme a frappé à sa porte. Les enfants vont bien ; Charles, très grandi, est en seconde ; ton ami, *Toto*, le poète, tout guéri, shakespearien et rabelaisien, est en quatrième. Quand on songe que ces deux *aiglons* sont plus avancés en théories littéraires que leurs professeurs, on se demande ce que l'on pense d'eux au collège. La *Dédé* grandit, s'allonge, belle sous ses habits de deuil, assise près des portraits multiples des infortunés époux disparus sous les flots [2]..,

Peu de semaines après la mort de Mme Vacquerie, Victor Pavie avait perdu un enfant, une toute petite fille, emportée par une fièvre cérébrale. Victor Hugo et sa femme lui écrivirent à cette occasion sur la même lettre. Voici les lignes du poète :

Hélas ! quel triste écho votre cœur éveille dans le mien ! vous en êtes, comme moi, aux grandes douleurs de la vie ! voir la fleur tomber, voir mourir son avenir, voir son espérance se transformer en désespoir. Hélas ! c'est ce que je n'eusse souhaité à aucun de mes pires ennemis. Pourquoi la Providence envoie-t-elle cette angoisse à l'un

[1] Lettre du 18 septembre 1843. — Cartons de Victor Pavie.
[2] Lettre de Théodore Pavie, 21 janvier 1844. — Cartons de Victor Pavie.

de mes plus chers et de mes meilleurs amis! Adorons et répétons ce grand mot : Ailleurs!

La douleur de Mme Hugo n'est point si poétique, mais combien elle est plus vraie et plus touchante :

Mon cher monsieur Victor, écrit-elle, voilà donc les épreuves que Dieu vous réservait! Cela suffirait à faire croire à une autre vie. Si le bonheur est la récompense d'une vie si noble et si pure, vous ne l'avez pas ici-bas; nécessairement il vous attend autre part. Consolez-vous avec cette pensée et voyez vos petits anges déjà rendus sur cette rive où vous débarquerez un jour et qui vous y préparent une demeure. *Levez les yeux là-haut et baissez-les le moins possible;* je supporte ma vie seulement dans cet ordre d'idées. Sur la tombe de mes enfants d'où j'arrive, je touchais leurs corps seulement avec le mien. *Mon âme sortait pour ainsi dire de moi pour s'unir à la leur.* Il y a des délices dans l'union, dans la communion des âmes. Cherchez-les et vous les trouverez avec moi. Dites-vous que chaque jour, dussiez-vous vivre aussi longtemps qu'il est donné à l'homme, vous rapproche de ces chers petits, et vous en viendrez à bénir chaque jour qui s'est écoulé; et puis, comme vous le dites, Dieu sait mieux que nous ce qu'il faut qui soit fait [1]!...

Le cœur a des inspirations qui égalent parfois celles du génie. Dans les *Contemplations*, Victor Hugo a une pièce admirable : *le Revenant.* Une mère a perdu son fils au berceau; elle ne veut pas être consolée, pas même par la venue au monde d'un second enfant :

Le jour vint; elle mit un autre enfant au monde,
Et le père joyeux cria : — C'est un garçon!
Mais le père était seul joyeux dans la maison;
La mère restait morne, et la pâle accouchée,
Sur l'amer souvenir tout entière penchée,
Rêvait; on lui porta l'enfant sur un coussin;
Elle se laissa faire et lui donna le sein;
Et tout à coup, pendant que, farouche, accablée,
Pensant au fils nouveau moins qu'à l'âme envolée,
Hélas! et songeant moins aux langes qu'au linceul,
Elle disait : — Cet ange en son sépulcre est seul!
— O doux miracle! ô mère au bonheur revenue! —
Elle entendit, avec une voix bien connue,
Le nouveau-né parler dans l'ombre entre ses bras,
Et tout bas murmurer : — C'est moi. Ne le dis pas [2].

[1] Cartons de Victor Pavie : correspondance de Mme Victor Hugo. Lettre du 4 novembre 1843.
[2] *Les Contemplations,* livre III, XXIII.

L'idée de ce doux et beau poème, écrit en 1843, appartient à Mme Victor Hugo. Je la trouve dans une lettre qu'elle écrivait, le 23 novembre 1842, à Victor Pavie qui avait vu mourir ses deux premiers enfants : « ... Votre frère m'avait dit que vous aviez l'espérance d'être père pour la troisième fois. Cette espérance s'est-elle réalisée? *Qui nous dit que les petites âmes ne nous reviennent pas*[1] *?* »

Je me suis étendu, un peu longuement peut-être, sur les relations de Victor Hugo et de sa femme avec Victor Pavie et sa famille, « la famille bénie », comme l'appelait Mme Hugo[2]. Victor Pavie a été une des plus belles âmes de ce temps ; sa vie fut un modèle de vertu, de charité, de désintéressement. Avoir été son ami est un honneur. Que cet honneur du moins demeure acquis à Victor Hugo ! D'autres amitiés ont mené plus de bruit autour du grand poète. S'il en est une qui puisse servir sa mémoire et qui la doive protéger, c'est celle de ce noble cœur et de cet admirable chrétien, — c'est celle de Pavie.

III

C'est une des misères, et peut-être une des grandeurs de la vie, que les coups affreux qui sembleraient devoir la briser ont à peine le pouvoir de la suspendre. Un jour vient, un jour prochain, hélas ! où nous reprenons notre tâche accoutumée, où nous continuons notre route, où nous poursuivons notre but d'hier, notre ambition de la veille. Tâchons du moins que le souvenir de ceux qui sont partis ne nous quitte plus; n'oublions jamais qu'ils voient toutes nos actions, et ne les faisons pas rougir là-haut, dans les cieux.

Victor Hugo était jeune encore; dans toute la force et tout l'éclat de son génie, il croyait le moment venu de réaliser le rêve de sa jeunesse, lorsque, à dix-huit ans, à Soumet lui demandant si son intention était de suivre uniquement la carrière des lettres, il répondait qu'il espérait devenir un jour *pair de France*[3]. Il ne tarda donc pas à reprendre le chemin des Tuileries. Il y devint même plus assidu que jamais. Le roi l'y voyait d'ailleurs avec plaisir. Un soir, c'était dans l'hiver de 1843, Louis-Philippe resta si tard à causer avec lui que, croyant tout le monde parti et le roi

[1] Cartons de Victor Pavie.

[2] Lettre du 5 mars 1836.

[3] « Cet enfant a une tête bien remarquable, une véritable étude de Lavater. Je lui ai demandé à quoi il se destinait, et si son intention était de suivre uniquement la carrière des lettres. Il m'a répondu qu'il espérait devenir pair de France... et il le sera! » — Lettre d'Alexandre Soumet à Jules de Rességuier, 1820. — *Victor Hugo avant* 1830, p. 153.

couché, les gens du château éteignirent toutes les lumières, et que le roi fut obligé d'éclairer le poète dans l'escalier [1].

Plusieurs des notes publiées depuis sa mort dans le volume intitulé : *Choses vues* ont trait à ses visites aux Tuileries au cours de l'année 1844. Voici quelques-unes de ces notes :

Mai 1844. — Mme Adélaïde avait quelque chose de viril et de cordial, avec beaucoup de finesse. Elle avait de la conversation; je me rappelle un soir où elle me parla longuement, et juste, du *Rancé* de M. de Chateaubriand, qui venait de paraître...

Septembre. — Le roi Louis-Philippe me disait l'autre jour :

— Je n'ai jamais été amoureux qu'une fois dans ma vie. — Et de qui, Sire? — De Mme de Genlis. — Bah! mais elle était votre précepteur.

Le roi se mit à rire et reprit : Comme vous dites. Et un rude précepteur, je vous jure. Elle nous avait élevés avec férocité, ma sœur et moi...

Octobre. — Le roi, chez lui, le soir, ne porte habituellement aucune décoration. Il est vêtu d'un habit marron, d'un pantalon noir et d'un gilet de satin noir ou de piqué blanc. Il a une cravate blanche, des bas de soie à jour et des souliers vernis. Il porte un toupet gris, peu dissimulé, et coiffé à la mode de la Restauration. Point de gants. Il est gai, bon, affable et causeur.

Son voyage en Angleterre l'a charmé. Il m'en a parlé une heure et demie avec force gestes et imitations de l'accent anglais et des pantomimes anglaises...

Novembre. — Saint-Cloud. — Le roi était hier soucieux et paraissait fatigué. Quand il m'a aperçu, il m'a conduit dans le salon qui est derrière le salon de la reine, et il m'a dit en me montrant un grand canapé de tapisserie où sont figurés des perroquets dans des médaillons : Asseyons-nous sur ces oiseaux. Puis il m'a pris les mains, et s'est plaint assez amèrement : Monsieur Hugo, on me juge mal [2]...

Dès les premiers mois de 1844, la faveur dont jouissait Victor Hugo auprès du roi et de la duchesse d'Orléans ne permettait guère de douter de son entrée prochaine au Luxembourg. Le *National* du 8 mars la donnait comme certaine. Un peu plus tard, dans les derniers jours de septembre, à la veille de la visite du roi à Windsor [3], on annonça que son retour d'Angleterre serait

[1] *Courrier de Paris,* par Mme Emile de Girardin. — *Lettres parisiennes,* t. IV, p. 64.

[2] *Choses vues*, p. 243, 79, 83 et 84.

[3] Louis-Philippe, accompagné du duc de Montpensier et de M. Guizot, débarqua à Portsmouth, le 8 octobre 1844, et de là se rendit à Windsor.

marqué par une promotion de pairs, et que Victor Hugo en ferait partie. De tous les noms mis en avant par les journaux, le sien était celui qui paraissait réunir le plus de chances [1]. Le roi revint de Windsor au milieu d'octobre. Plusieurs semaines se passèrent; la liste des nouveaux pairs ne paraissait point. On apprit que le chancelier Pasquier et le grand-référendaire, M. Decazes, faisaient tous leurs efforts pour la réduire le plus possible. Ils ne voyaient pas sans déplaisir s'accroître le nombre de leurs collègues, estimant avec raison qu'étendre une distinction, c'est l'amoindrir. M. Pasquier et M. Decazes avaient surtout combattu avec énergie le choix de Victor Hugo. Pour faire cesser leur résistance, il n'avait fallu rien moins que l'intervention personnelle de la duchesse d'Orléans, réclamant l'exécution d'un vœu souvent exprimé par son époux [2].

Le 16 décembre 1844, M. Pasquier fut fait duc; mais l'année se termina sans que le roi eût encore signé les ordonnances nommant les nouveaux pairs.

IV

Le 5 octobre 1843, Victor Hugo avait été nommé directeur de l'Académie pour le quatrième trimestre de l'année [3]. MM. Campenon et Casimir Delavigne étant morts sous son consulat, le premier le 24 novembre, le second le 11 décembre, c'était à lui que revenait l'honneur de recevoir leurs successeurs.

Saint-Marc Girardin fut élu, en remplacement de M. Campenon, le 8 février 1844. On était alors au plus fort de la lutte pour la liberté d'enseignement. L'Université était violemment attaquée. L'Académie prit parti pour elle. Rédacteur principal du *Journal des Débats*, professeur applaudi en Sorbonne, M. Girardin était un universitaire de marque. L'Académie le choisit surtout à ce titre et le nomma d'emblée, au premier tour de scrutin, par 18 voix contre 8 données à Émile Deschamps et 7 à Alfred de Vigny. Il vint prendre séance le 16 janvier 1845. Le hasard, cette fois encore, servait à souhait les curieux. Victor Hugo avait les cri-

[1] *La Mode*, 1844, t. III, p. 564. — 25 septembre 1844.

[2] *La Mode*, 1844, t. IV, p. 240. — 4 novembre 1844.

[3] Victor Hugo, en trois ans, avait été nommé deux fois directeur et une fois chancelier : le 24 juin 1841, Charles Nodier, directeur; Victor Hugo, chancelier; — le 28 juin 1842, Victor Hugo, directeur; Ballanche, chancelier; — le 5 octobre 1843, Victor Hugo, directeur; Charles Nodier, chancelier. — En 1878, le 27 juin, Victor Hugo fut nommé, pour la troisième fois, directeur de l'Académie, en même temps que M. Victorien Sardou était nommé chancelier.

tiques en horreur, et Saint-Marc était un critique. Son principal titre était son *Cours de littérature dramatique*, dont le premier volume venait de paraître, et, dans ce volume, il s'était montré, à l'endroit des romans et des drames du poète, d'une sévérité qui allait jusqu'à l'injustice [1]. En appréciant ce livre, en parlant de son auteur, le chantre d'*Olympio* allait donc se trouver à la fois juge et partie. Comment se tirerait-il de cette situation délicate?

Le discours de Saint-Marc Girardin fut simple, modeste, sans phrases, sans brouillamini et sans tintamarre, — tout le contraire de ce que serait dans un instant, le spirituel professeur le savait bien, la harangue de son illustre contradicteur. Il s'inclinait d'ailleurs devant lui, en terminant, avec une courtoisie qui n'allait point sans quelque malice :

Oui, j'aime à dire hautement devant vous, Messieurs, combien, depuis quinze ans que je m'entretiens avec eux, nos jeunes étudiants m'ont rendu facile et doux l'accomplissement des devoirs du professorat; combien ils m'ont fait chérir ces causeries familières, qui parfois aussi pourtant ont leurs difficultés, car j'y dois critiquer quelquefois ceux que je voudrais toujours admirer. Chargé de diriger la marche incertaine de tant de jeunes esprits, c'est vers l'antiquité ou vers le dix-septième siècle que j'aime à les conduire, comme vers le modèle qui trompe le moins. Mais nous saluons les modernes en passant, et nous y revenons avec empressement, quand nous avons touché le but et affermi notre jugement. Dans nos écoles, Messieurs, nous croyons à la gloire littéraire du dix-neuvième siècle, et nous en sommes fiers; nous admirons beaucoup et nous espérons beaucoup; mais nous faisons en sorte d'élever l'admiration par la critique et de féconder l'espérance par l'étude [2].

Victor Hugo, en commençant, eut de belles paroles sur M. Villemain, qu'une maladie cruelle éloignait de l'Académie; ce début, dit d'une voix grave et sonore, fut très applaudi [3]. L'éloge de M. Campenon ne le retint pas longtemps; ce fut l'affaire de quinze ou vingt antithèses dans le goût de celles-ci : « Il fut rêveur dans sa jeunesse, il devint pensif dans ses vieux jours. A ceux qui nous demanderaient s'il fut grand et s'il fut illustre, nous répondrions : Il fut bon et il fut heureux! » Sur ce mot, lâchant son *pauvre*

[1] Voir notamment, au tome Ier du *Cours* de Saint-Marc Girardin, ch. II (*Angelo*), ch. III (*Notre-Dame de Paris*), ch. VIII (*Le Roi s'amuse*), ch. XVI (*Lucrèce Borgia*).

[2] Voy. le discours de Saint-Marc Girardin au tome Ier de ses *Essais de littérature et de morale*.

[3] Charles Labitte, *Revue des Deux Mondes*, 1er février 1845.

mort, Victor Hugo déplora le sort que la société fait à la femme, « toujours prête à développer ou une grâce qui nous charme ou une perfection qui nous conseille, acceptant tout du malheur, excepté le fiel, devenant plus douce à mesure qu'elle devient plus triste. » Ce grand lieu commun sur la femme était suivi d'un autre lieu commun sur l'Académie, auquel succédait un troisième lieu commun sur « les lettrés, élite des générations ; » — tout cela solennel, démesuré, sans vérité, sans bon sens. Victor Hugo avait l'œil ainsi fait qu'il ne voyait que des choses énormes :

La moindre taupinée était mont à ses yeux.

L'Académie, par exemple, se transformait sous sa plume en une espèce d'Élysée gigantesque et serein, où quarante colosses aux *idées pures* vivaient ensemble dans la paix et dans la gloire, « dans la religion du beau et de l'idéal, dans la contemplation des maîtres éternels ! » L'auditoire, qui avait sous les yeux les quarante *colosses*, — dont quelques-uns s'appelaient Jay, Jouy, Patin, Etienne, Duval, Droz, Scribe, Pongerville, Viennet, Baour-Lormian, sans parler de cet ineffable Tissot, qui vendait sa voix à un candidat et la donnait à un autre pour se faire payer deux fois [1], — l'auditoire se demandait si l'orateur ne se moquait pas de lui, d'autant que la gravité de son débit ajoutait encore à la solennité de son langage. « On pouvait croire, par moments, écrivait le lendemain Sainte-Beuve, qu'on entendait moins le directeur de l'Académie française s'adressant à un spirituel confrère, que le président d'une loge de francs-maçons recevant un nouvel initié [2]. »

Quant au récipiendaire, il en était à peine question dans la réponse de Victor Hugo. « M. Campenon faisait partie de l'Université; l'Académie, pour le remplacer, a cherché ce que l'Université pouvait lui offrir de plus distingué; son choix, Monsieur, s'est naturellement fixé sur vous. » Et c'était tout, ou à peu près. Saint-Marc Girardin était un des premiers journalistes de son temps; Victor Hugo n'eut pas l'air de s'en douter. De même, sur son *Cours de littérature dramatique*, pas une ligne, pas un mot. Il réduisit tous ses titres à deux prix académiques obtenus aux jours de sa jeunesse. De ses leçons en Sorbonne, il ne parla que pour dire qu'il n'en avait jamais entendu une seule, « Moi qui n'ai jamais eu le bonheur d'être du nombre de vos auditeurs et qui le

[1] Sur M. Tissot et ses singulières pratiques en matière d'élections académiques, voy. Ernest Legouvé, *Soixante ans de souvenirs*, t. II, p. 279; — Mary Lafon, *Cinquante ans de vie littéraire*, p. 170; — Armand de Pontmartin, *Souvenirs d'un vieux critique*, t. IX, p. 224.

[2] Sainte-Beuve, *Chroniques parisiennes*, p. 297.

regrette. » Au demeurant, son nouveau confrère n'était, à ses yeux, qu'un *envieux* et un *médiocre;* il s'agissait de le lui dire en face, et voici de quelle façon il s'y prit : « M. Campenon, dit-il, *avait le goût de l'admiration;* il était *sans envie devant les grandes intelligences* comme sans ambition devant les grandes destinées. Il était, chose admirable et rare, du petit nombre de *ces hommes du second rang qui aiment les hommes du premier.* »

Ces méchancetés n'atteignirent point le but que se proposait leur auteur. « Les personnes qui ont assisté à la séance, écrivait Sainte-Beuve, assurent que M. Victor Hugo n'a pas eu sur M. Saint-Marc Girardin tout l'avantage et toute la prépondérance à laquelle il visait [1]. » Une amie du poète, Mme Théodore Pavie, écrivait de son côté, à la date du 27 janvier :

« Je ne suis pas allée à la réception de Saint-Marc Girardin; j'ai seulement lu les discours. Celui de Hugo m'a semblé beau comme tout ce qu'il fait, mais, au fond, il est peu académique, et l'orgueil de l'orateur se retrouve dans plusieurs passages, malgré ce qu'il a fait pour cacher ce côté faible et sensible de sa nature [2]... » Un article de Charles Labitte, dans la *Revue des Deux-Mondes*, traduisit très exactement l'impression générale; en voici les dernières lignes :

Certes, on comprendrait à la rigueur que M. Victor Hugo, librement discuté au dehors par M. Saint-Marc Girardin, lui eût fait poliment quelques-unes de ces objections ou d'autres pareilles; mais c'était à la condition, imposée par les plus simples convenances académiques, de rendre justice au brillant passé d'un confrère dont l'avenir pourrait être plus brillant encore. Le récipiendaire précisément avait revendiqué dans son spirituel discours « la plus vieille et la plus gracieuse des libertés françaises, la liberté de la bonne compagnie, où tout peut se dire, pourvu que tout se dise bien ». M. Hugo a profité de la liberté, mais pas du précepte; il a oublié que dans les tournois littéraires la chevalerie est encore de mise. Sa harangue tendue et lourde a quelquefois atteint l'éloquence, et nulle part l'urbanité. On sait le profond dédain que M. Victor Hugo professe pour la critique : comment l'illustre poète a-t-il donc consenti à s'essayer dans un genre si misérable, et comment, s'abaissant presque là, a-t-il si mal réussi [3]?

[1] *Chroniques parisiennes*, p. 295.
[2] Cartons de Victor Pavie.
[3] *Revue des Deux Mondes*, 1er février 1845. — *Etudes littéraires*, par Charles Labitte, 1846, t. Ier.

V

Victor Hugo avait une revanche à prendre; la réception de Sainte-Beuve va lui en fournir l'occasion.

Sainte-Beuve s'était mis sur les rangs pour remplacer Casimir Delavigne. C'était sa première candidature, il était jeune, il pouvait attendre[1]; mais il ne l'entendait point ainsi et apportait dans sa poursuite une véritable passion. Il voulait pouvoir dire :

Et j'avais quarante ans quand cela m'arriva.

Théodore Pavie, dans une lettre à son frère, nous le montre au cours de ses visites. Le croquis est parlant :

... A travers la fumée d'un long et noir cigare de *Tuti-Corin*, j'avisai dans la rue un petit monsieur en lévite brune, élégamment taillée; sur la tête un étroit chapeau placé comme le tien, sur le sommet du crâne, mais reposant sur une espèce de *chiendent* roux et collé aux tempes. Il précédait à pied un cabriolet de remise auquel il signalait de la main la route à suivre, tandis que lui-même s'arrêtait à toutes les bornes,

Comme fait un toutou qu'on lâche le matin.

C'était ce cher *Delorme*, en visite d'académicien, joufflu et rouge comme une pomme d'api avant les gelées, pareil en tout à celui qui, d'après la chanson badine de Musset, serait *grand chantre à Saint-Thomas d'Aquin* [2]. Quand il est en tenue, notre ami ressemble un peu trop à un instituteur primaire ou à un notaire de campagne. En

[1] Sainte-Beuve était né le 23 décembre 1804.

[2] Alfred de Musset s'était amusé, en 1833, à rimer des vers badins où il faisait figurer tous les rédacteurs de la *Revue des Deux Mondes*. Il suppose M. Buloz en rêve, en cauchemar, voyant toute sa *Revue* en déroute, l'imprimerie bouleversée, le papier qui boit, les *b* qui manquent dans le caractère, puis les rédacteurs perdus ou échappés :

Loeve a fait héritage
De quatre millions,
Dumas meurt en voyage
Faute d'*impressions*,
Chez les filles de joie
Musset s'est abruti,
Ampère en bas de soie
Pour l'Afrique est parti.

Brizeux est à la morgue,
Sainte-Beuve au lutrin,
Quinet est joueur d'orgue
A Quimper-Corentin.....
George Sand est abbesse
En un pays lointain...

lui serrant la main au passage, je vis tout de suite briller dans ses yeux cet esprit sagace qui lui ouvrira bientôt les portes de l'Académie [1].

Le vote eut lieu le 8 février 1844. Tandis que Saint-Marc Girardin était nommé d'emblée pour succéder à M. Campenon, le fauteuil de Casimir Delavigne donnait lieu à une lutte acharnée. Il y eut sept tours de scrutin. Au septième tour, Sainte-Beuve obtint 16 voix; M. Vatout, 16; Alfred de Vigny, 3. La majorité requise était de 18 : l'élection fut remise à un mois.

Grande fut l'irritation de Sainte-Beuve, comme on peut le voir par la lettre qu'il adressait à Victor Pavie :

Que vous dire, cher Pavie, en retour de vos belles paroles? Vous aurez vu qu'au moment où je recevais votre lettre, j'étais en proie à la lutte académique la plus acharnée. Bien que sans issue, elle a été honorable pour moi. On avait tout employé pour Vatout (de la part du roi); de plus un ami à moi, M. Pasquier, était malade et sa voix me serait revenue. Enfin, la voix obstinée à de Vigny qui m'a opposé son *veto* jusqu'à la fin a été celle de Victor Hugo; lui-même a proclamé son vote hautement; voilà, cher ami, où nous en sommes venus. J'ignore l'avenir et si je pourrai l'emporter. Au cas de défaite, je me retire sous ma tente et reprends ma plume de critique pour ne plus la quitter. Nous voilà loin de la poésie, des souvenirs touchants et de cette piété que devait réveiller la pensée présente des morts. La vie est ainsi faite; c'est pour cela qu'il peut devenir doux et facile de la quitter.

Pardonnez, cher Pavie, ces brèves paroles. Mon cœur n'est pas desséché, mais je le renferme de plus en plus; un jour peut-être je m'assoirai à l'ombre; là, sans plus de trouble ni de haine, je rouvrirai les trésors enfouis; vous y êtes [2].

Cependant on approchait du 14 mars, jour fixé pour le nouveau vote. Dans son numéro du 8 mars, le *National* annonçait que la voix de Victor Hugo était acquise à M. Vatout :

Le soleil du 14 mars éclairera la transfiguration de M. Vatout en immortel du bout du pont des Arts. MM. Guizot et Villemain n'ont pu refuser à d'instantes prières leurs voix renforcées de celles de leurs amis. Cela ne faisait pas encore la majorité, il manquait deux suffrages pour compléter l'appoint de M. Vatout. Ces deux voix se sont trouvées. L'une d'elles est celle d'un orateur qui a besoin de se faire pardonner

[1] Cartons de Victor Pavie : correspondance de Théodore Pavie.
[2] Cartons de Victor Pavie : correspondance de Sainte-Beuve.

les témérités de son dernier discours [1]; l'autre est celle d'un homme de lettres qui brûle de réunir au titre de grand poète celui de grand homme d'État. Mais comme il n'existe pas en France un seul collège disposé à élire ledit académicien, c'est par la Chambre des pairs que le génie politique, auteur du *Rhin*, prétend se révéler. L'Académie pourra bientôt compter parmi ses membres l'immortel auteur du Catalogue de Versailles... Mais M. Thiers aura fait la paix avec le Château et M. Victor Hugo sera pair de France [2].

Sainte-Beuve avait pour lui Chateaubriand et Lamartine, le baron Pasquier et le comte Molé; il fut nommé au second tour de scrutin, par 21 voix contre 12 données à M. Vatout et 3 à Alfred de Vigny. « Sainte-Beuve séchait sur pied, écrivait Doudan au prince de Broglie, et il eût fallu être bien méchant pour ne pas lui donner sa voix [3]. »

Il ne prit séance qu'un an après, le 27 février 1845. C'était la première fois que deux écrivains de l'Ecole nouvelle se trouvaient en présence devant l'Académie. Comment parleraient-ils de Casimir Delavigne, du chef de ce parti classique, objet de leurs furieuses attaques et de leur constant mépris? Comment Victor Hugo, en particulier, parlerait-il du récipiendaire, longtemps son premier lieutenant, aujourd'hui son ennemi; de celui auquel il avait dit, dans les *Odes et Ballades :*

Viens, joins ta main de frère à ma main fraternelle,

et dont il avait été, l'an passé, au moment de son élection, l'adversaire implacable? Dans le brillant et aristocratique auditoire qui, bien avant l'heure fixée, encombrait la salle trop étroite de l'Institut, les uns tenaient pour certain que le poète allait tirer une vengeance éclatante du critique qui l'avait offensé, du lieutenant qui l'avait trahi, que Sainte-Beuve, comme autrefois le phrygien Marsyas, allait être écorché vif par Apollon. A l'appui de leurs dires, ils invoquaient le dernier *Courrier de Paris* de Mme Emile de Girardin, amie particulière de M. Victor Hugo, qui traitait M. Sainte-Beuve de *renégat* et qui adjurait toutes les femmes d'être sans pitié pour ce *chevalier félon* [4]. Les autres, au contraire, affirmaient que tout se passerait de la façon la plus courtoise; ils savaient de bonne source que M. le comte Molé avait pris M. Sainte-Beuve dans sa voiture et l'avait conduit place Royale, où grâce à lui, un traité de

[1] M. Thiers.
[2] Le *National* du 8 mars 1844.
[3] *X. Doudan* t. II, p. 44. — Lettre du 17 mars 1844.
[4] *La Presse* du 24 février 1845.

paix avait été signé[1]. Ils étaient bien informés et quelques instants après l'événement leur donnait raison.

Victor Hugo parla de Casimir Delavigne avec convenance, de Sainte-Beuve avec urbanité. Son langage fut digne, noble, élevé. Il eut sur *Port-Royal* un grand morceau, un air de bravoure, qui fut très applaudi, et qui, malgré quelques fausses notes, méritait de l'être. Comme M. Cousin s'étonnait que M. Royer-Collard parût être content de ces pages, dont la magnificence et l'éclat juraient si fort avec l'esprit et le style jansénistes : « Mais, répliqua Royer-Collard, ce n'est pas trop mal de la part d'un homme de théâtre[2]. »

Dans son discours, Victor Hugo n'avait pas été seulement homme de théâtre; il avait été aussi homme d'esprit. Il s'était tiré fort adroitement d'une situation particulièrement délicate et difficile. Son succès fut considérable, et c'était justice. Cette séance du 27 février 1845 restera l'une des plus belles de l'Académie. Pour que la fête fut complète, M. Villemain était venu reprendre ce jour-là ses fonctions de secrétaire perpétuel ; assis à côté du grand poète, il partagea son triomphe.

Sainte-Beuve, fort satisfait de la façon dont les choses s'étaient passées, écrivait, quelques jours plus tard, à Victor Pavie :

Le 15 mars 1845.

Cher Pavie, que je suis en retard avec vous pour vous remercier de votre bon souvenir et vous dire qu'à travers mes longs silences je suis le même et tout à un petit nombre dans le passé! Vous aurez su, du reste, tout le torrent qui m'a entraîné durant un mois. Une candidature n'est rien auprès d'une veille de réception; enfin tout cela est passé et bien passé. Enfin, je jouis du fauteuil et l'un de mes premiers soins est de régler les comptes du cœur avec les chers amis qui pourraient se croire négligés, s'ils n'étaient indulgents comme des mères. J'ai à peine vu le cher Théodore dans tous ces temps-ci; j'ai eu cependant le plaisir de le rencontrer l'autre matin et de lui serrer la main, et à vous tous en lui. Hugo a été (vous l'avez su) très bien pour moi en cette grave circonstance; il l'a été d'autant plus que la veille il avait voulu exiger de moi certaines modifications dans mon discours, lesquelles je n'avais pas consenties, et malgré mon refus fort net, il n'a rien changé à ses éloges. Ainsi tout s'est passé dignement et avec une parfaite convenance. C'est le dernier hommage au passé, hélas! Il y a même de la division là-dedans. Se féliciter de la convenance et dire que, cette condition rigoureusement observée, tout s'est passé à sou-

[1] *Victor Pavie, sa jeunesse, ses relations littéraires*, p. 252.
[2] Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. I, p. 551, 4e édition.

hait ! Cher Pavie, qui nous eût dit cela il y a quinze ans à pareil mois, à pareil jour, lorsque les *Consolations* paraissaient (15 mars [1]) !

Quant à Victor Hugo, il écrivait, à ce même moment, non à Victor Pavie, mais au baron Alexandre de Humboldt, chambellan de S. M. Frédéric-Guillaume IV :

20 mars 1845.

Vous avez bien voulu, monsieur le baron et illustre confrère, me promettre que vous accepteriez de ma main *Notre-Dame de Paris* et être assez bon pour vous charger de l'offrir, en mon nom, à votre auguste Roi, pour lequel vous connaissez ma sympathie et mon admiration. Je joins à *Notre-Dame de Paris* mon discours si sérieux à l'Académie. Je serais heureux que vous eussiez quelque plaisir à accueillir cette marque de ma haute et profonde considération.

VICTOR HUGO.

Tout le monde, du reste, dans la maison de Victor Hugo, aimait, célébrait le roi de Prusse. Ses disciples favoris, MM. Paul Meurice et Auguste Vacquerie, avaient fait représenter à l'Odéon, le 21 mai 1844, une tragédie en cinq actes et en vers, *Antigone*. On lit en tête de leur pièce : *DÉDIÉ à S. M. Frédéric-Guillaume, roi de Prusse, par ses très humbles et très obéissants serviteurs, P. M. et A. V.*

Edmond BIRÉ.

La suite prochainement.

LES PORTES DE TUNIS

Les portes de Tunis ont un charme particulier. Il est difficile, souvent, de se dégager des ruelles compliquées et des impasses qui les avoisinent; puis soudain, passé leur voûte, apparaît une campagne d'un vert pur, des champs et des prés larges ondulant à l'aise sur de molles pentes, sans avoir cet aspect morcelé et souillé des cultures qui entourent les grandes villes. Chaque fois, j'ai ressenti une très délicate joie à retrouver si vite le grand air et l'espace, après les odeurs des quartiers pauvres.

Ici, c'est la campagne qui vient, comme la mer au bord d'un quai, clapoter contre les remparts; Tunis n'a pas semé, au dehors, de ces masures de banlieue qui, ailleurs, défilent interminablement le long des routes. On trouve à peine une guinguette à la porte Khadra, et une autre à la porte Saâdoun, les deux portes les plus fréquentées au nord-est et au nord, car elles donnent passage, la première, à la route de la Marsa et de la Goulette; la seconde, à celle du Bardo. La sortie des portes, de toutes, est grave, presque triste, au milieu des cimetières ruinés. Des tombes, des assemblées de tombes dont chacune est une miniature de maison avec un toit à deux pentes, voilà les seuls faubourgs que Tunis ait rejetés, depuis des siècles, hors de ses portes. Ses murs une fois placés dans le sol, elle n'a pas eu besoin, depuis bien longtemps, de faire éclater cette ceinture rigoureuse. L'activité intérieure a manqué. On le comprend en observant les figures : aucune n'est affairée; partout des allures de flâneur. Même aux portes les plus passagères, on ne voit jamais ces courants pressés d'entrants et de sortants qui, déjà, se remarquent à Alger, même à Tripoli d'Occident. Aussi bien ces portes lourdes, plus larges que hautes, sont faites pour une population tranquille, qui goûte la vie en sécurité; au-dessus, les énormes pierres des créneaux l'indiquent : elles sont abandonnées à l'herbe; et encore plus, dans les embrasures, les canons

invalides, presque toujours chavirés sur un de leurs tourillons, la gueule barbue d'un gazon dérisoire.

Je vais souvent à la porte Khadra, qui s'ouvre à peu près dans la direction de Carthage. Elle est bâtie, comme les autres, en grosses pierres roussies au soleil et quadrillées par des joints plus blancs. Sa voûte se bifurque pour recevoir l'entrée d'une autre rue, toute blanche, basse et très longue, la rue Souki-bel-Kheir, qui mène jusqu'à la place Halfaouïne, et tellement découpée d'impasses qu'on dirait le panneton d'une clef de coffre-fort. Une réverbération éclatante arrive donc latéralement sous la voûte de Bab-Khadra, et comme il y a là un poulailler installé dans une petite arcade, elle y entretient une gaieté sans cesse gloussante. Au dehors, tout de suite, un carrefour peu vaste, de terre grise piétinée, qui est souvent boueuse autour d'un abreuvoir où des ânes, hérissés de charges maladroites, viennent se désaltérer. Un peu plus loin, à des amorces de chemins, deux grosses *coubbas* dont les calottes blanches font songer à des ballons emprisonnés dans une maçonnerie. Puis commence le cimetière, l'éternel cimetière qu'on retrouve tout autour de Tunis, à peine enclos ici d'un morceau de petit mur, qui cesse bientôt pour laisser les tombes se répandre sur les monticules et vagabonder sans limites. Elles seraient cachées entièrement, à cette époque-ci (au printemps), par les hautes herbes, si l'on n'avait ouvert nouvellement une sorte de boulevard qui longe de près les murs de la ville, et traverse parmi les pierres tumulaires, pour s'élever peu à peu au-dessus d'elles.

Le matin et dans le milieu du jour, ce boulevard et la porte Khadra elle-même sont à peu près déserts. Il n'y a de vivant que des rangées d'arbres alignés selon le goût d'Europe, et dont le feuillage fin tremblote au vent continuel qui vient de la mer, par-dessus le lac de Tunis. Par là se tiennent généralement quelques troupes d'enfants à moitié nus, qui jouent discrètement, presque sans crier, derrière des forêts d'orties, plus hautes au pied du mur. Ce ne sont pas des Tunisiens de la ville, mais les enfants de quelques nomades campés loin dans les champs, du côté du Bardo, sous des haillons de tentes. De même que leurs parents sont retenus hors de Tunis par un besoin vague de déplacement, ils obéissent, eux, à un instinct de sauvagerie pareille, en choisissant exclusivement pour leur terrain de parcours le pied des murailles. Jamais je ne les ai rencontrés en ville.

Je suis connu d'une de ces petites familles. Dès qu'elle m'aperçoit, elle bondit dans la verdure, vient me demander des sous. Ce qu'on voit de leur peau nue a la couleur de certains pelages de petites biches entrevues dans les taillis. Les voici tous les

quatre; jamais il n'en manque un; jamais non plus de nouveau camarade avec eux : deux fillettes de huit à dix ans, drapées dans une pièce de cotonnade bleue, qui descend des épaules aux genoux, mais laisse voir, au moindre mouvement la poitrine entière, et tout leur corps, moins la ceinture, quand elles courent; à leurs oreilles cliquettent ces énormes cercles d'argent qui, avec l'étoffe bleue, sont habituels aux femmes de la campagne en Tunisie. Le plus grand frère, du même âge que ses sœurs, semble avoir pour goût spécial de cavalcader par-dessus les tombes. Quant au dernier qui arrive, l'autre frère, il n'a que quatre ans, et marche complètement nu par devant; mais, derrière ses cuisses et son ventre cuivrés, il traîne, comme un paradoxe de la pudeur, un pardessus européen de couleur *mastic*. C'est toujours lui qu'on me présente : « *Meskin*, *meskin*, il est pauvre, il est bien pauvre », soupire l'aînée des sœurs. Et il est si comique ce minuscule dandy, tout nu dans son paletot à la dernière mode de Paris! Et il a l'air si réjoui, si heureux de la vie, surtout si éloigné de comprendre comment il pourrait être pauvre! Sa distraction, quand on implore pour lui, son air béat de bourgeois sans désirs, semblent protester contre les lamentations de sa sœur. Mais quand il s'agit de demander pour elle, le ton change; elle prend une voix agacée, brève et coquette : « Un sou aussi, un sou pour moi. — Mais tu as, lui dis-je, de très beaux anneaux d'argent aux oreilles, tu es riche!... » Alors elle se met à rire, à rire, et pour se venger, commence à me harceler, me tiraille, me torture, danse la langue tirée comme une pendue. Les autres, devenus très graves subitement, hochent la tête et l'excusent; elle est *medjnounna*, disent-ils, elle a un *djinn* (un génie) dans la tête. Chaque fois, pour me délivrer du *djinn*, il faut que je le repousse dans le fossé, d'où il s'échappe moitié riant, moitié effrayé, tandis que le petit frère tout nu s'enfuit en trébuchant dans son pardessus, comme un pingouin qui traîne ses ailes. Oh! la jolie troupe de petits lutins de légende, aussi jolie en se sauvant que pour accourir, toute tintinnabulante d'argent, et possédée d'une joie qui fait briller, dans les rires, leurs dents éclatantes, et rire aussi leurs yeux ardents, d'une pureté de lait, et rougir leurs pommettes sous leurs joues brunes! Chaque fois qu'ils avaient disparu, je leur murmurais en moi-même « au revoir », et je regrettais de n'avoir pas assez vu danser leurs pieds délicats, veloutés de poussière, et les aperçus charmants sur les poitrines qui s'aèrent à chaque mouvement, leurs poitrines parfaites à peine marquées d'un sexe.

Ce n'est que vers cinq heures, lorsque les commerçants des souks commencent à fermer leurs boutiques, que les environs de la

porte Khadra s'animent réellement, et lui font mériter son rang de porte passagère. Alors on voit sortir des calèches de louage, brillantes de cuivreries et démodées, qui reportent à la Marsa ou à l'Ariana les gens venus pour la journée à Tunis; il y a même une sorte d'omnibus pour l'Ariana; on le voit circuler de temps en temps. Quelques Tunisiens en burnous de drap clair, traînant leurs savates jaunes qui claquent doublement contre terre et contre leurs talons, élégants d'habits, et les jambes nues; d'autres, mettant leur vanité à couvrir de bas très blancs leurs mollets trop gras, mais en burnous négligés, et le turban déficelé, vont et viennent quelques tours, puis finissent par s'asseoir sur des planches ou des escabeaux trébuchants, adossés au mur, en dehors de la porte Khadra. C'est là, sur ces bancs, que siège toute la journée le contrôleur d'octroi. Là, encore, venait s'asseoir, presque tous les jours, au mois d'avril, un groupe de Juifs amis. Ils se tournaient, en cercle intime, l'un vers l'autre, et se jouaient, pour eux, un petit concert en sourdine, qui, entendu à distance, grésillait comme les sons d'acier d'une boîte à musique. Aucun autre cercle ne se forme autour d'eux, d'abord, parce que le passant arabe n'est point badaud en ces occasions-là, et ensuite, parce que ce sont des Juifs. Le musulman ne trouverait pas digne de lui de s'arrêter en public pour prendre part, même d'oreille, au passe-temps d'un Juif. Ceux même qui sont assis autour des exécutants, et prennent plaisir à leur musique, leur tournent le dos généralement, et n'ont pas l'air d'entendre; aux passages les plus doux, ils ne se gêneront point pour crier tout haut un bonjour à quelque ami qui passe; et, que la musique finisse ou reprenne, leur figure montre la même indifférence. Ils ne sont pas plus curieux, et ne se dérangent pas davantage, lorsque s'élance de la voûte, avec un fracas de bêtes ardentes, quelque riche coupé venu dernièrement de Paris; fils de vizir qui se promène, ou parent du bey, ou bien Juif millionnaire qui a voulu rompre avec la crasse de ses ancêtres : on les voit passer joufflus, rosés et vêtus de couleurs de bal, dans leur voiture tendue de satin jaune ou de vert cru, car le goût tunisien a persisté dans les couleurs, de même que dans le choix des mules. Malgré leur harnachement parisien, elles ont, ces mules, conservé un inutile et charmant tour de cou fait de quadruples chaînettes de cuivre qui bruissent avec un son plus doux que nos grelots. Ils s'en vont, fringants comme doivent l'être des équipages riches, énuageant la poussière blonde sur le boulevard qui traverse le cimetière, et ils rentrent par la porte Bou-Saâdoun, la suivante. Je ne sais même pas si les arbres de cette route ne sont pas des acacias : leur singerie de mondanité n'en serait que plus complète;

l'allée des acacias de Tunis, où l'on ne se croise qu'avec des âniers, des chameliers, ou des colporteurs de charbon, — et si peu fourni, le grand monde!...

Quand le soleil est couché, les quelques flâneurs qui piétinaient devant la porte se rapprochent et rentrent; c'est l'heure de la prière du couchant; les muezzins l'annoncent, de ci de là, au-dessus de la ville. Les musulmans vont aux mosquées, presque tous. Il y en a une toute petite dans l'angle de Bab-Khadra, dès que l'on est rentré en ville; sa porte, éclatante de vermillon et de vert, avec une lyre blanche peinte au milieu, est entr'ouverte à certains jours connus des Tunisiens pieux. L'un après l'autre, les burnous se coulent en silence dans l'entre-bâillement. Il en reste quelquefois un ou deux en dehors de la ville; alors ils se rapprochent d'une des deux grosses coubbas, et se choisissent une place propre pour se prosterner. En se tournant vers l'Orient, ils semblent adorer le lac de Tunis tout empourpré à cette heure par des reflets de nuages, mais aucun d'eux n'est même gêné par la façade blanche de la nouvelle basilique chrétienne qui reste en vue tout au loin sur un monticule de Carthage, comme une mire persistante; on dirait qu'elle barre le chemin à leurs prières... Les Juifs musiciens se lèvent à leur tour. Quand ils rentrent sous la voûte de Bab-Khadra, devenue déjà plus silencieuse, on entend quelques minutes encore leurs fredonnements nasillards, soutenus par de petites notes grattées sur les luths et les tambourins.

*
* *

En longeant le mur de Tunis, dans la direction opposée au lac, — morne mur sans créneaux, mur gris rapiécé de maçonnerie plus fraîche, et que ne domine aucun clocheton, aucune maison de l'intérieur, on passe devant la porte Sidi-abd-es-Selam, dont l'arc s'ouvre au dedans sur de grands espaces chétivement construits et des aires poussiéreuses. Elle paraît moins haute et moins large que les autres, quoique ses pierres soient aussi grosses, parce que son pied est enfoui dans une forêt d'orties gigantesques. Bab-Sidi-abd-es-Selam semble comme délaissée par les passants; la rue étroite qui pénètre en ville derrière elle, rappelle un couloir de couvent : droite, blanche, percée de petites portes très simples, dans des maisonnettes tellement basses que l'œil rencontre à tout moment, quand on les longe, des terrasses à sa hauteur. Mais la perspective montre, plus loin, des façades alternativement bleues, jaunes et roses, et les portes ont des dentelles de gros clous, — ce qui ramène bien vite la sensation de l'Orient.

*
* *

Encore le mur froid, mal crépi, le mur qui paraît fragile toutes les fois qu'il se soude aux puissantes assises des portes, puis, c'est Bab-Bou-Saâdoun, la plus vulgaire de toutes, peut-être à cause d'un cabaret en treillage qui se trouve au bord de la route, le seul autour de Tunis; ou parce qu'il y a là toujours des fiacres mal harnachés qui attendent. Leur clientèle se compose surtout des gens qui vont et viennent entre Tunis et le palais disgracié du Bardo, où végète encore pourtant une triste colonie de boutiquiers. Ah! les montées en voiture musulmanes! l'engouffrement dans ces petites cages des volumineuses Tunisiennes, leurs mains aux ongles jaunes, halant sur de vastes paquets noués de foulards bleu ciel ou rose tendre; leurs voiles qui s'accrochent, leurs bandeaux de figure qui se dérangent, et leurs babouches voyantes tâtonnant sur les marchepieds! Et, quand la portière du fiacre est refermée, on aperçoit un entassement de voiles, de burnous, de figures et de paquets comprimés les uns par les autres, la mêlée des rayures, des ramages et des couleurs tendres luttant comme des édredons pour se distendre. Du côté du Bardo, la campagne est enclose par un ancien aqueduc qui développe le noble cercle de ses arcades, au delà desquelles se retrouve l'horizon tranché des champs, et qui, hautes sur le ciel bleu, portent leurs pierres rousses d'un pilier à l'autre, interminablement.

*
* *

A la porte Saâdoun finit le boulevard de ronde, si bien parallélisé par les agents-voyers. La route du Bardo s'éloigne aussi brusquement des murs; il ne reste plus à leur pied qu'un chemin bosselé, tantôt large et tantôt étroit, qui monte en les frôlant d'un côté, et vagabonde, par les ornières de son autre bord, sur des monticules parsemés de tombes. En voyant cette montée raboteuse, dénudée par le piétinement, qui serpente au bas du mur rectiligne, l'esprit recompose la vision du Golgotha, tel que les images le montrent à des yeux d'enfants, avec son sol terne et ses pierres perfides sur lesquelles le pied butte. Si les hautes herbes du champ des tombes ne viennent plus, ici, houler jusque sur le mur, du moins ne voit-on aucune de ces traînées d'immondices, aucune de ces ignobles souillures qui enlaidissent les abords des grandes villes : quelques pans de murs en ruine, des buttes écroulées bientôt couvertes par l'intense végétation, et c'est tout. Les tombes, souvent défoncées ou inclinées avec les affaissements du terrain, forment autant d'étroites

clairières dallées de blanc dans l'herbe verte. Toute cette face de Tunis tournée à l'ouest, murs et champs, donne bien l'impression du laisser-aller musulman; le paysage a pris, à la longue, l'empreinte des gens qui le parcourent, emportés vers le grandiose, mais capricieux dans leurs efforts, édifiant des bastions imposants reliés par des murs ridicules, vivant, sans en être choqués, au milieu de ruines lamentables, de forts éventrés, de tombeaux à jour, de terrains effondrés devant des portes; ils n'ont pas honte de toutes ces misères et les donnent volontiers pour preuves de leur conviction que la vie de ce monde ne mérite que mépris. « Car sachez, dit un beau verset de la Sourate du Fer, que la vie de ce monde est un jeu, un décor pour lui et une gloriole entre vous. L'accroissement des biens et des enfants est pareil à un nuage de pluie; sa végétation charme l'infidèle; mais ensuite sévit la langueur jaune, puis la plante se casse de sécheresse. Et dans l'autre vie, le rude châtiment. » Nulle part on ne se sent mieux que sur ce revers de Tunis frappé de la sensation d'une grande cité surprise par notre civilisation, il y a quelques années à peine, en flagrant délit d'abandon d'elle-même.

Les trois portes qui s'y trouvent, Bab-el-Benat (la porte des filles), Bab-Sidi-Abdallah et Bab-Sidi-Quassem, participent de l'aspect mélancolique du paysage. A midi, quand le soleil les brûle, elles paraissent blanches sur le gris sale du mur de ronde, quoique leurs pierres soient rousses; et ces trois façades espacées règnent seules au-dessus du terrain nu, presque toujours désert pendant le milieu du jour. Les gens qu'on rencontre par là ne sont plus les mêmes; aucune voiture ne se hasarde le long du rempart, seuls les mulets et les ânes, et encore très rares. On les voit paraître et disparaître entre les vagues du sol. Souvent un gros Tunisien très parfumé, très orné, chaussé de *firni* (souliers vernis), chemine sur une mule harnachée à l'ancienne mode : pommeau de selle et troussequin en peau de léopard, étriers d'argent, mors d'argent, avec un tapis de selle qui déborde sur le ventre de la bête en petites oriflammes de soie éclatante, et un quadruple collier de cuivre, et des glands de soie, des ganses qui tiennent un sachet à amulette, tout un attirail de monture d'Opéra : ce sont des riches qui regagnent, au plus court, leurs maisons de campagne de la Manouba ou de Zaghouan, dont la route se retrouve par là sur le bord du lac Sedjoum. On repense alors d'autant mieux à la montée du Calvaire, en voyant ces cavaliers ornés de couleurs franches, presque pareils aux officiers romains que les tableaux représentent autour des trois croix.

*
* *

De toutes les portes de Tunis, c'est la porte d'El-Benat que je préfère. Quoique assez passagère, elle est moins publique que les autres, plus intime en quelque sorte ; elle a ses flâneurs à elle. Oh! les bonnes heures que l'on passe là vers le soir, assis sur un banc de pierre adouci par une natte que chacun avance un peu vers le nouveau venu, en lui faisant place! C'est le banc des contrôleurs d'octroi, mais comme il est placé juste en face du couchant, il y a toujours quelque bon Arabe qui vient s'accroupir sur la natte, silencieux, les genoux enrobés dans son burnous, grillant des cigarettes en attendant l'heure du *maghreb*. A tout moment, surtout la veille des jours de marché, une bande de chameaux émerge péniblement d'un chemin de traverse très raide, dont on n'aperçoit, du banc, que le débouché entre les hautes moissons. Ils font tous à la suite le même effort des jambes, des reins et du cou pour escalader la dernière marche de la pente; et ces efforts ont quelque chose d'humain, je ne sais si c'est à la résignation qu'on lit dans leurs yeux, ou dans les précautions de leurs jambes, arcboutées comme celles d'un homme qui peine devant une charrette, ou dans les contorsions de leur cou long qui se tend. A peine débouchent-ils sur une petite aire qui précède la porte, qu'ahuris, la lèvre pendante d'un dédain comique, ils se mêlent, s'enchevêtrent, se pressent stupidement. Alors ce sont des cris de leurs conducteurs, rudes campagnards, hauts, maigres et hâlés, qui à leur tour achèvent l'escalade du raide sentier, et accourent en burnous terreux, avec un bruit de jupes; les coups de triques mats s'abattent sur les flancs des chameaux. Ils sont tellement battus, ces flancs, qu'on y voit une place luisante et noire comme sur les grosses caisses au point où le tampon frappe. On les dirige continuellement vers un petit enclos, d'un pied au-dessus de terre, qui renferme deux tombes de marabouts. Elles sont couchées côte à côte, étroites et courtes comme des cercueils d'enfants, mais leur toit à deux pentes leur donne aussi bien l'air de châsses ébauchées; à leur tête, la piété enfantine des Arabes a édifié deux coubbas en miniature, avec de petites portes où le bras n'entrerait pas. Elles sont jolies, ces deux tombes, mais combien surtout privilégiées! car est-il un endroit plus exquis pour dormir le sommeil final, que ce petit enclos respecté de tous, où jamais ne se pose un pied irrévérencieux? Il reste comme exigeant le souvenir au milieu des foules d'hommes et de chameaux qui le frôlent quotidiennement, divisées autour de ses angles comme une onde à la pointe d'une île. A l'intérieur de l'enclos, le vent fait voler parfois des touffes de poil roux que les coups de trique ont arrachées des dos. Le sol des tombes frémit bien souvent sous un tumulte soudain : chameaux rétifs qui se défendent, ou maladroits qui versent leurs sacs;

disputes à grands éclats de voix entre le percepteur des taxes et les Arabes de la campagne; paniques des chameaux imbéciles dont la moitié se lève subitement et s'engouffre dans la ville, avant qu'on ait obtenu le laissez-passer ou calculé la taxe. Alors ce sont des rappels désespérés vers les chameaux, des serments gémissants, des invocations à Dieu, « maître des mondes », ou des totaux de calcul discutés avec une telle véhémence que les moineaux d'alentour s'enfuient à tire-d'aile. On dirait des gens décidés à se tuer. Mais le contrôleur tunisien, élégant, mondain même, — chaussé, lui, sait rester supérieur par toute sa personne de fonctionnaire à ces grands diables qui traînent leurs pieds nus sur de petits paillassons tressés par eux-mêmes.

— *Teskra! Teskra!* « Le billet, le laissez-passer! » On n'entend que ce mot, autoritaire dans la bouche de l'employé, sur un ton humblement explicatif de la part de ceux qui veulent entrer.

Et quand on s'est trompé sur le nombre de bêtes, qu'on les recompte, les voilà qui s'éparpillent, s'enfuient encore, s'embrouillent avec d'autres qui débouchaient en même temps du haut du sentier...

— *Teskra?* « Vos billets? » — *Andna*, *andna*, « Nous les avons, nous les avons! » crient les campagnards, en dévalant comme une trombe sous la porte et dans la rue en pente raide qui lui fait suite.

De temps en temps une vieille, cassée, dont les yeux toujours jeunes sourient, vêtue de linges sales qui tombent en franges à partir de sa taille, mais qui a devant la bouche un bandeau toujours propre, soigneusement tendu, s'approche, absorbée dans la conduite de son âne. Elle le cingle et lui pousse les hanches de sa main bleu-veinée, où les tatouages bleus se confondent avec les veines. Elle apporte une charge de brindilles; l'employé fouille dans ses paniers; elle affirme qu'elle n'entre rien en fraude; et l'on s'étonne de sa voix si épuisée pour des yeux si vifs encore...

Quand le soleil est couché, le percepteur de taxes ferme sa maisonnette; l'enclos des deux marabouts, l'enclos des tombes jumelles, reste isolé pour la nuit, vedettes religieuses gardant la porte depuis des siècles, et qui de longtemps ne bougeront pas. Sous la voûte de Bab-el-Benat, Tunis, s'abaissant vers le lac, apparaît comme un escalier immensément large, fait de masses blanches séparées par des crevasses qui sont des rues. Tout au loin, un autre fragment allongé aussi, rectiligne et blanc, émerge de l'eau : c'est la Goulette, qui semble un autre mur de Tunis, dressé devant la mer. Plus près, juste dans la ligne de la porte d'El-Benat, la mosquée de Sidi-Mahrez, toute blanche, rappelle Sainte-Sophie de Constantinople, par ses huit coupoles conjuguées autour d'un

dôme central. On la croirait la plus grande de Tunis, quoiqu'elle ne le soit pas.

*
* *

La porte Sidi-Abdallah est au fond d'un angle, entre un bastion antique exhaussé par une caserne de zouaves et le mur du réservoir d'eau, nouvellement construit. Le régiment, avec ses sonneries et sa musique, parcourt souvent la route qui monte à Bab-Sidi-Abdallah. Alors les musulmans gagnent, pour le voir passer, les remblais de la route où s'élèvent, l'une en face de l'autre, deux grandes coubbas; les alentours sont dallés de tombes; ils mettent leurs pieds sur les inscriptions, et silencieux, indifférents, privés de cet enthousiasme militaire qui se réveille si facilement chez les Algériens, à peine curieux, ils attendent que les soldats aient quitté la route pour descendre à leur tour vers le village de Sidi-Abdallah, posé comme une plaque de chaux dans un bas-fond d'un vert marécageux. Il est, en avril, à moitié envahi par les coquelicots et les soucis jaunes, si bien qu'autour de son minaret carré, peu différent des petits clochers de France, le paysage devient une vaste palette où des arpents de rouge, de jaune d'or et de blanc sont étalés parmi des monceaux de vert.

Au moment du maghreb (coucher du soleil), quand la porte va se fermer pour la nuit, on voit des burnous frénétiques accourir sur les pentes gazonnées, de Sidi-Abdallah vers la route. L'autre pente aussi, celle qui descend dans Tunis, au dedans de la porte, est quelquefois, à cette heure-là, remontée par un galop de guerre qui fait trembler sur leurs gonds les portes des maisonnettes voisines, et taire les tas de burnous qui mendient au bord du trottoir : c'est un habitant du dehors qui craint d'être emprisonné dans la ville, et se hâte, avant que les verrous soient tirés. On n'a que le temps de se ranger pour laisser passer son galop furieux, qui résonne sous la voûte avec un bruit de cascade crevant sur un lit de cailloux : il dévale à l'extérieur, ne s'arrête plus, comme un fantôme de crépuscule...

*
* *

Triste et muette est la porte de Sidi-bel-Quassem, qu'on découvre comme délaissée, au milieu d'une longue bande de mur. Le chemin aride l'accompagne toujours, mais plus morne à mesure qu'il s'élève au-dessus de la campagne, s'isole avec cet angle de Tunis sur le faîte étroit d'une colline. On dirait une entrée latérale de couvent ou de *zaouia*, car, passé l'ombre de la voûte, le jour retombe sur une grande plaque de marbre blanc à inscriptions

religieuses, page de Koran ouverte pour les yeux qui entrent, à côté de deux jolies mosquées, très petites, dont l'une a un dôme vert de tuiles vernies. Mais, si la porte et la muraille sont désertes, le lac Sedjoumi, qu'on domine en s'élevant peu à peu, repose si calme et si mou de rives au milieu de champs verts si mollement inclinés, que la gaieté renaît pour l'œil avec la grasse campagne tunisienne : on oublie l'âpre mur tiré en longues courtines... Il y avait sans doute autrefois des guérites de guetteurs sur la crête du chemin, car on rencontre, à intervalles réguliers, des masures rondes, ajourées sur les côtés. Une ou deux sont habitées par de pauvres Arabes qui les ont réparées avec des branchages et fermées par une peau. Quand ils avivent leur feu avec un éventail, les volutes de fumée paraissent les seules choses vivantes sur ce terrain poussiéreux. De certains points de cet angle qui porte le faubourg le plus haut de Tunis, on aperçoit toute la ville comme une feuille de papier blanc à peu près égale de surface, dont une corne serait roulée et relevée.

Là cesse la poésie du revers occidental de Tunis, cette désolation musulmane qui fait une impression grandiose : un autre mur commence, retombe courtement vers l'est, jusqu'à la plage de boues mal sèches sur laquelle s'élève la nouvelle Tunis. Quelques maisons neuves montrent leurs étages par-dessus le mur, justement à côté de la plus ruinée des portes, Bab-el-Fella, déjetée, disjointe, moussue, les piliers rongés à la base, et qui, par les temps de pluie, paraît n'être plus qu'un écueil résistant à l'assaut des courants de boue, dont le quartier voisin, notamment la rue El-Fella tout entière, est sillonné.

*
* *

Bab-Eleoua, ouverte jour et nuit comme Bab-Khadra, lui correspond au sud, puisqu'elle s'ouvre pour la route de Rhadès, de Hammamet, de Sousse et de toute la Tunisie méridionale; très fréquentée aussi celle-là, et combien vite différente des portes occidentales! Bab-Eleoua a bien, elle, l'aspect d'une porte publique : des fiacres grinçants, des chameaux charbonniers dont les charges noires en forme d'U renversé, retenues par des filets, oscillent sur leur dos; et des kyrielles d'ânons accablés de fardeaux, qui trottinent menu avec un air réfléchissant. Ils semblent se parler à eux-mêmes par l'agitation de leurs oreilles, toujours en désaccord de mouvements l'une avec l'autre... Cependant Bab-Eleoua n'a pas le charme de Bab-Khadra, peut-être parce que le cimetière qui commence tout près d'elle n'est plus libre dans la campagne, mais

entouré d'un fossé; — ou bien parce que, devant elle, s'allonge, toute droite, une route d'argile jaune, et que rien de trop aligné ne cadre avec les ensembles arabes; — ou bien encore parce que, dans les journées chaudes et humides, une odeur nauséabonde est apportée par le vent, d'un marécage de pourriture qui se trouve au bout du cimetière. Si Tunis n'entoure pas ses murs de fumiers, elle les noie dans son lac depuis des siècles, jusqu'à s'en faire une plage excrémentielle où la nouvelle voirie a percé ses boulevards. Par une antithèse qui n'étonne plus en pays arabe, ce champ d'ordures est dominé, du haut d'une colline à pic, par une *zaouia* éblouissante de blancheur, où se groupent élégamment des dômes verts, des porches lourds, des escaliers importants qui montent à des terrasses futiles, des mâts de haut jet pour les drapeaux de fête, — et si hardiment juchée dans les roches, cette zaouia, si témérairement approchée de l'escarpement, que l'on finit par oublier le marais couleur d'urine qui mousse et fermente à son pied.

Tout contre Bab-Eleoua est un café arabe sous une tonnelle : jamais un cri, jamais de disputes, ni de gros mots; mais des rires polis, des conversations amicales entre gens qui savourent longuement de minuscules tasses de café. Ils sont immobiles sur les bancs étagés, comme une classe d'enfants sages, les genoux ramenés à hauteur du menton. A la nuit, le cafetier allume une lanterne à huit faces de verre, étroite et longue comme un bras d'homme. A cette heure, quand le café est comble, on peut passer devant sans entendre aucun bruit, ni même aucune voix : « *Ichrobou el haoua* », « ils boivent l'air frais du soir. »

Paul Radiot.

LES MANIEURS D'ARGENT A ROME[1]

Professeur de droit romain à la Faculté de Toulouse, secrétaire perpétuel de l'Académie de législation établie dans cette même ville, M. A. Deloume, en publiant ce livre sur *les Manieurs d'argent à Rome*, que l'Académie française et celle des sciences morales viennent de couronner, n'a voulu faire œuvre que d'historien et de juriste, et non pas, comme le titre pourrait induire à le croire, de satirique moraliste ou de pamphlétaire politique. Il n'a jamais succombé, que je sache, à la séduction des mandats électoraux qui sévissait dans son voisinage; il n'a jamais brigué la moindre fonction de l'ordre administratif ou de l'ordre « contemplatif »; il est resté fidèlement attaché à ses devoirs de professeur et à ses goûts d'érudit. Attiré, par une sorte de tradition de famille[2], vers l'étude des questions financières, il a été encore plus impérieusement engagé dans cette voie par les leçons, les conseils et l'exemple de son ancien maître, M. Humbert, premier président de la Cour des comptes, à qui il a succédé dans sa chaire de droit romain et dans son fauteuil de secrétaire perpétuel. Il n'a pas, sans doute, pour l'argent, plus de considération qu'il ne convient à un honnête homme; mais il n'en est pas non plus l'ennemi irréconciliable. Il sait que la source du mal dont se plaignent les adversaires de la « ploutocratie », antisémites ou socialistes, n'est pas dans la prépotence d'une caste ni dans la mauvaise organisation de la société, mais bien dans le cœur humain lui-même, dans les nécessités de la vie publique et privée, dans ce besoin d'expansion, de développement, de culture et de progrès, qui est le signe distinctif et l'honneur des peuples civilisés. Ce n'est pas sa faute si l'argent a joué, dans la société romaine, le même rôle prépondérant que dans la nôtre, et si le « maniement » de ce grand moteur qu'on appelle le capital exige, à peu près partout, dans l'antiquité comme dans les temps modernes, à Rome comme à Paris, des procédés analogues et presque uniformes. Les ressemblances que l'histoire lui offrait entre le passé et le présent, il ne les a pas recherchées, mais il

[1] Paris, Thorin, éditeur.
[2] M. Deloume est le gendre de M. le sénateur Chesnelong.

ne les a pas éludées non plus. Si l'on était arrêté, dans ses travaux sur le monde ancien, par la crainte ou le scrupule de heurter les opinions de ses contemporains, de froisser leurs préjugés et de provoquer leurs colères, c'en serait fait de toute histoire et de toute science : il n'y aurait plus qu'à fermer définitivement le livre du passé, pour ne pas troubler, par d'importunes évocations, la quiétude de ceux qui possèdent, qui jouissent ou qui règnent.

M. Deloume a donc marché tout droit devant lui, sans autre souci que de contrôler ses documents, de grouper ses preuves avec art, d'éclairer, avec les lumières de sa jurisprudence, tout un coin d'histoire romaine, inconnu ou mal connu jusqu'à présent, où Mommsen lui-même en était resté à l'hypothèse, et où, grâce à lui, nous arrivons, je crois, au plus haut degré de certitude possible. Ai-je besoin de dire tout ce qu'il a dû de savantes inductions et de précieuses découvertes à sa spécialité de juriste? Tite-Live, Polybe, Plutarque et les autres historiens proprement dits ne font connaître, en quelque sorte, que la surface des évènements : c'est en commentant le texte des lois et des sénatus-consultes, c'est en s'appliquant à en trouver le sens et l'esprit, c'est en déchiffrant toute la paperasserie administrative et judiciaire de la république et de l'empire, édits des préteurs et des proconsuls, baux de ferme des impôts, conventions et traités, registres des compagnies, arrêts des tribunaux, etc., qu'on peut pénétrer sûrement les dessous de la politique romaine et s'en approprier la clef. En faisant servir sa science du droit et de l'économie politique à l'élucidation de toutes ces questions de finance si embrouillées, si obscures et si complexes, M. Deloume a facilité la tâche des littérateurs et des grammairiens eux-mêmes. Son livre va devenir l'un des plus utiles commentaires, que je connaisse, à la lecture des lettres et des plaidoyers de Cicéron; d'autant plus qu'il n'y a pas la moindre part faite à la déclamation ni aux commérages de l'esprit de parti. C'est une œuvre de pure science et de bonne foi, toute pleine de documents et de philosophie. La nouveauté des points de vue ne nuit pas à la rigueur de la méthode; les hardiesses de l'érudition sont tempérées par la justesse du sens critique; la modernité même du langage a son excuse dans la parfaite ressemblance de ce qui fut et de ce qui est.

La première réflexion qui se dégage, dans l'esprit du lecteur, de cette série de recherches et de preuves si bien ordonnées, c'est qu'il n'y a, en vérité, rien de nouveau sous le soleil, et que les inventions et les progrès de notre civilisation ne sont, neuf fois sur dix, que des retours en arrière. Le crédit? les Romains l'avaient connu et, surtout, l'avaient exploité vingt siècles avant nous. Les grandes compagnies par actions? vous les retrouvez vivantes, agissantes et florissantes dans ces sociétés de publicains, organisées par l'État,

se maintenant sous son patronage, portant même son étiquette officielle (*publicum*), intéressant toutes les fortunes privées et jusqu'aux petites épargnes de la plèbe à leurs spéculations, qui se rattachaient directement elles-mêmes au trésor de l'État. La commandite? elle existait aussi dans l'antiquité, sous la forme de ces actions ou *partes*, dont il est si souvent question dans Cicéron, avec tous les caractères qui y sont attachés de nos jours : limitation des responsabilités, espérances indéterminées dans les bénéfices, réalisation immédiate des avances par la cession possible à tout instant, transmissibilité à la suite de décès, etc. L'agiotage et les jeux de bourse? à quoi donc, si ce n'est à cela même, se rapporteraient les textes des auteurs latins, qui nous parlent si souvent de ruines subites ou de fortunes faites tout d'un coup au Forum, et du danger des naufrages, si fréquents entre les deux Janus? N'avez-vous pas lu, dans tel discours de Cicéron, la description d'une de ces paniques du Forum, qui semblent dater d'hier, et qui s'expliquaient alors comme aujourd'hui, tantôt par les évènements politiques, tantôt par le mouvement des denrées importées, tantôt par les agissements ou les spéculations téméraires des publicains eux-mêmes. Il n'est pas jusqu'à nos banquiers et nos agents de change, dont M. Deloume (et c'est là le côté neuf, original et instructif de son livre) n'ait reconnu l'équivalent dans ces *argentarii* ou *trapezitæ*, qui servaient d'intermédiaire entre le public et les grandes compagnies, et qui tenaient caisse ouverte au Forum d'abord, et dans les basiliques ensuite.

Mais, si attachante que soit cette description du marché financier de l'ancienne Rome, et si suggestifs que soient les rapprochements qu'elle impose à notre esprit, là n'est pas pourtant le principal intérêt du livre : il est surtout dans le spectacle si prodigieusement mobile et varié que nous offre la vie même de ces grandes compagnies pendant les deux ou trois derniers siècles de la république ; il est aussi dans les enseignements que cette histoire peut fournir aux gouvernants et aux gouvernés de tous les temps et de tous les pays.

L'argent faisait tout à Rome : c'est Bossuet qui l'a dit. Comment et par quels moyens s'exerçait cette action omnipotente de l'argent? c'est ce que ni Bossuet ni les historiens qui l'ont suivi, jusques et y compris Mommsen, ne nous ont bien fait voir. M. Deloume ne s'est pas contenté de nous montrer la machine au repos, de nous en indiquer les ressorts et les rouages si compliqués : il a pris en quelque sorte les manieurs d'argent dans le flagrant délit de leurs opérations politiques et commerciales ; il a décrit, l'histoire à la main, le jeu formidable de cette pompe aspirante et foulante qui attirait à Rome toutes les richesses, toutes les ressources de l'univers, pour lui renvoyer en échange l'oppression, la servitude et la ruine. La matière n'était pas

petite. Depuis la fin des guerres puniques jusqu'à celle de la république elle-même, il n'est pas un évènement de quelque importance où l'on ne retrouve la part d'ingérence des publicains, et cette part est souvent énorme. Il n'est pas invraisemblable que toute la politique extérieure du Sénat ait été inspirée, sinon dirigée, par ces avides capitalistes; il est possible qu'on ait détruit Carthage et Corinthe pour leur complaire et pour faciliter leurs trafics. En Asie, en Afrique, en Gaule et partout, l'arrivée des *negotiatores* a toujours précédé celle des armées. Leur main se montre aussi dans les grands soulèvements des esclaves et des alliés en Italie. Le tribunat des Gracques, qui nous apparaît de loin comme un fait purement politique, et qui est resté dans nos souvenirs d'école comme une ère radieuse de liberté et de réformes sociales, ne serait-il pas, en définitive, un coup monté par les publicains pour se faire attribuer la puissance judiciaire? Toujours est-il qu'à dater de cette loi Sempronia qui les a investis du droit de siéger dans les tribunaux à l'exclusion de l'ordre sénatorial, ils sont en réalité les maîtres de l'État. Adjudicataires des impôts et de tous les grands services publics à Rome et dans les provinces, ils obligent tous les magistrats et le Sénat lui-même à compter avec eux; ils les ont intéressés dans leurs spéculations au moyen de ces *partes* ou actions dont personne ne dédaignait l'appât, et, après les avoir poussés comme associés dans la voie des prévarications et des concussions, ils les renvoient comme juges des fins de la plainte déposée contre eux par leurs administrés. Les condamnations ne sont réservées qu'à ceux qui ont essayé, comme Rutilius, de dévoiler les manœuvres des agioteurs, et qui se sont rendus coupables de désintéressement et de probité gênante. Insensiblement les publicains ont conquis dans le gouvernement de la république l'importance dont jouit le bailleur de fonds dans toute entreprise industrielle ou commerciale; ils tiennent, comme on dit, les cordons de la bourse. Ils font la loi dans les comices électoraux, parce que la balance des suffrages incline toujours du côté où ils ont mis leur or. Les armées sont à leur disposition et à leur service partout où ils ont besoin du concours de l'épée pour trancher les nœuds embrouillés et suspects de leurs opérations. Les sénateurs subordonnent la majesté des lois et le salut de l'Etat à toutes les nécessités de la caisse comme à toutes les exigences de ceux qui en gardent la clef. « Ce n'était pourtant pas cela, ajoute mélancoliquement M. Deloume, qu'avait recherché Caius Gracchus », et je le crois bien.

Mais c'est à cela qu'on était arrivé tout naturellement et par la force des choses. Non, pas même la dictature de Sylla, qui abhorrait les publicains et leur séquelle, ne put détruire leur puissance, et c'est tout au plus si elle réussit à l'amoindrir un peu, en y mettant quelques entraves

que le grand courant de la coutume et de l'opinion eut bientôt emportées. Toutes les révolutions, dit judicieusement l'auteur, finissaient par tourner au profit de ces manieurs d'argent, contre qui elles étaient dirigées. Même leurs ennemis ne pouvaient se passer de leur concours. Etait-ce un bien ou un mal? C'est ici qu'apparaît la moralité du livre. « Dominé par le mobile de l'intérêt, qui ne représente, dans de pareilles conditions, que les jouissances de la vanité et le plaisir, sans vertu, sans traditions, sans lien de cohésion avec les autres et avec soi-même, l'aristocratie d'argent ne saurait être une force de conservation sociale. Elle ne peut pas être, comme les aristocraties familiales l'ont été parfois, un agent solide de gouvernement; elle est plutôt un élément de dissolution par sa morale, qui est celle du droit de jouir, par son scepticisme, par son absence de principes et par les funestes convoitises qu'elle développe naturellement autour d'elle. C'est pour cela, en regardant au fond des choses, que Montesquieu pouvait dire, en noble de race comme en philosophe, qu'une pareille chose détruisit la république romaine. »

Sylla avait cru faire un coup de maître en abrogeant la loi Sempronia, et en rendant les jugements à l'ordre sénatorial. Il pensait que nul magistrat à Rome, nul préteur ou proconsul dans les provinces, ne serait plus tenté de pactiser avec les publicains ni de s'associer à leurs infâmes trafics, quand il saurait qu'il y avait quelque part un tribunal incorruptible avec lequel il lui faudrait compter, un glaive immobile et rigide qui l'attendait et dont aucune influence ne pourrait faire dévier la pointe dirigée contre lui. Vain espoir! inutiles précautions! « Les publicains sont encore assez forts pour braver les tribunaux de sénateurs. Ils ont perdu le pouvoir judiciaire; mais ils ont gardé l'argent, et ils savent s'en servir pour rester encore les maîtres devant les nouvelles juridictions. » Il y a quatre ans à peine que Sylla s'est démis de la dictature, et voilà Verrès qui recommence à « tripoter » en Sicile, et de la façon que l'on sait, de compte à demi avec les publicains. *Quid leges sine moribus vanæ?* Verrès ne doutait pas qu'il ne fût soutenu à Rome par les hommes dont il avait favorisé le « commerce » en Sicile, et il ne fallut rien moins que l'éloquence de Cicéron, doublée d'un miracle, pour arracher aux sénateurs une condamnation au bout de laquelle Verrès restitua quelques-uns des millions qu'il avait volés, et ne s'en porta pas plus mal en définitive.

Mais quoi? voilà Cicéron lui-même investi, quelques années plus tard, d'un gouvernement en Cilicie avec le titre de proconsul, et la conduite qu'il tient en ce poste élevé nous prouve bien qu'il n'a rien plus à cœur que de ménager les intérêts des manieurs d'argent. N'est-ce pas dans leurs rangs que se trouvent les plus influents et les plus chers de ses amis? Ne sont-ils pas, selon ses propres expressions, la

fleur de l'ordre équestre, l'ornement de la cité, le plus ferme soutien de la république? Et il excuse, au lieu de les dénoncer, toutes les exactions de son prédécesseur Appius Claudius, un voleur de grands chemins. Et il laisse fléchir sa justice, et il va même à l'encontre des propres termes de son édit, en prenant parti pour Brutus engagé contre les Salaminiens dans une scandaleuse affaire d'usure. Et pour ne pas déplaire à ce même Brutus, il condescend jusqu'à jouer je ne sais quel rôle de recors à l'égard du roi Ariobarzane, débiteur insolvable du fils adoptif de César. Et il écrit lettre sur lettre à ses voisins, les proconsuls d'Asie et de Bithynie, pour les prier d'agir en faveur... de leurs administrés? non, mais des publicains qui les oppriment et qui les volent. Et il revient écœuré de son gouvernement, disant tout haut à qui veut l'entendre qu'il se serait fait autant d'honneur en refusant qu'en acceptant cette mission.

Il est bien entendu d'ailleurs que l'effort tenté par Sylla contre l'omnipotence de l'argent ne se prolongea guère au delà de sa courte et terrible dictature. Neuf ans après, une loi promulguée sous les auspices de Pompée, la loi Aurelia, partageait également le pouvoir judiciaire entre les sénateurs et les chevaliers, c'est-à-dire les publicains; et à partir de ce moment, il y eut encore de beaux jours pour les agioteurs. Il semble pourtant qu'instruits par l'expérience, ils aient renoncé à tenir officiellement le premier rang dans l'État et se soient cantonnés plus exclusivement dans leur spécialité financière. Que leur importe le titre, s'ils ont en effet la réalité du pouvoir? Ils laissent prudemment passer toutes les dictatures et gronder au-dessus de leurs têtes tous les orages de la politique. Les lois mêmes qu'on essaye encore de temps en temps de forger contre eux les trouvent indifférents et, peu s'en faut, obéissants. L'argent est souple de sa nature : il plie et ne rompt pas. Les publicains ont toujours pour eux, sinon la force matérielle, du moins la fortune et des juges tout prêts à tourner de leur côté. L' « obscurité », dit M. Deloume (la pénombre, dirais-je plutôt), où ils sont rentrés, ne leur est que plus favorable pour continuer leur œuvre de spéculations et d'abus, — je dirais encore plus volontiers de brigandages. Et quand ils disparaîtront tout à fait de la scène de l'histoire, c'est qu'ils seront allés rejoindre dans le néant le gouvernement dont ils vivaient, et qui avait commis la faute impardonnable, non seulement d'associer, mais même d'identifier ses intérêts et son existence avec les leurs.

M. Deloume a clos sa remarquable étude par un aperçu historique sur les banquiers et les lieux de réunion des spéculateurs, au Forum et dans les basiliques, qui est, je le répète, sa part personnelle de découverte, et qui constitue son droit de premier occupant dans ces régions basses et marécageuses de l'histoire romaine. Nul autre avant

lui, que je sache, n'avait osé s'aventurer dans ces coupe-gorge de la petite spéculation, dans ces *tabernæ* de la coulisse et du courtage marron, comme on dirait aujourd'hui. C'est sur ce marché-là, sur cette foire aux sesterces, plus encombrante que décorative, et d'où l'histoire, avec ses pudeurs légitimes, a sagement détourné les yeux, que M. Deloume, au contraire, a jeté à profusion des flots de lumière. Quel monde! et quelles mœurs! et quels retours philosophiques sur notre propre déchéance ne nous suggère pas le spectacle de ces *argentarii*, escortés dans leurs déambulations à travers les compites et quadrivies par cette foule des *scorta exoleta* et des *diteis mariti* dont parle Plaute en ses comédies! Ils ont leur Bourse, en plein Forum d'abord, et puis, quand les mesures d'assainissement sont devenues nécessaires, aux alentours du Capitole, entre les deux Janus, au bord de la Voie sacrée, s'il vous plaît, mais dans un lieu découvert, et, comme il pleut souvent, Caton, l'austère et rigide censeur, leur offre un abri dans sa basilique contre les refroidissements et les rhumatismes. Et à la suite de cette première basilique, il s'en éleva bientôt une file d'autres, plus commodes, plus élégantes, mieux chauffées en hiver, mieux aérées en été, à étages superposés, avec des accoudoirs assez élevés pour que les rois de la finance ne fussent pas vus des petits agioteurs qui tripotaient dans le bas. Et, grâce au progrès de la « fortune publique », ces repaires de la spéculation affectèrent peu à peu la forme et la splendeur de véritables temples (plus fréquentés sans doute que les autres) avec des colonnades et des statues faites du marbre le plus précieux. On ne dit pas, mais il est probable, que Verrès dut avoir la sienne dans ce panthéon de l'argent. Que si maintenant vous voulez savoir ce qui se manigançait, se trafiquait, se faufilait et se vautrait dans ces antres dorés de la finance, prenez le livre de M. Deloume : il vous le dira mieux que je ne saurais le faire.

G. d'Hugues.

LES

ÉMIGRÉS ET LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

SOUS NAPOLÉON Ier

Les lecteurs du *Correspondant* n'ont pas oublié les piquantes et substantielles études sur l'émigration qui parurent, il y a quelques années, dans ce recueil, sous la signature de M. H. Forneron. Cet élégant et consciencieux écrivain a été récemment enlevé à la science et à ses amis, et sa fin prématurée ne lui avait pas permis d'achever son œuvre. Il l'avait conduite jusqu'à la fin du Directoire, il n'avait pu la pousser au delà, ou plutôt, après avoir réuni les matériaux d'un dernier volume et commencé à les utiliser, il avait été arrêté par la mort dans son travail de rédaction. C'est un ami, M. Le Trésor de la Rocque, qui a terminé ce troisième et dernier volume et qui le publie aujourd'hui, en le faisant précéder d'une éloquente et vigoureuse introduction [1].

Il eût été vraiment regrettable que cette conclusion manquât à l'œuvre de M. Forneron. Elle en constitue l'une des parties les plus originales et les plus nouvelles. Les émigrés sous l'Empire : pour beaucoup c'est une révélation. Suivant l'opinion courante, nous serions tenté de dire, suivant la légende, l'émigration aurait pris fin avec le Consulat. Il n'en est rien pourtant. Si le plus grand nombre des émigrés sont rentrés en France sous le Consulat, les chefs de l'émigration, à commencer par les princes, n'en sont pas moins restés à l'étranger, et la lutte entre l'ancien régime et la Révolution s'est continuée, sous une forme nouvelle, avec des alternatives diverses, souvent avec une extrême violence, depuis le 18 brumaire jusqu'à Waterloo. On n'a généralement aucune idée ni de l'âpreté de cette lutte, ni des procédés employés par

[1] *Les Émigrés et la Société française sous Napoléon Ier*, par H. FORNERON, avec une introduction, par M. LE TRÉSOR DE LA ROCQUE. — Paris. Plon, 1890. 1 volume in-8°.

le gouvernement consulaire et impérial contre les anciens émigrés, ni du régime auquel étaient soumis, en pleine France, et les émigrés rentrés et tous les Français avec eux.

Les détails de cette tyrannie intérieure avaient échappé aux regards des contemporains et à ceux des générations qui suivirent immédiatement la chute de l'Empire. Ils étaient comme perdus dans le rayonnement glorieux des premières années du régime impérial ou dans les tragiques catastrophes de la fin. Mais les témoins subsistaient, témoins muets, impassibles et d'autant plus accablants. C'étaient les pièces authentiques, les paperasses administratives, les écritures de police oubliées dans les archives où elles sommeillaient depuis près de cent ans. Les patientes investigations de M. Forneron, celles de son continuateur, M. Le Trésor de la Rocque, succédant à celles de M. Taine et de M. Welschinger, ont tiré de la poudre ce grimoire séculaire, et de leurs recherches se dégage un tableau vraiment effrayant du régime impérial.

On en soupçonnait bien les rigueurs. Quelques crimes retentissants, comme le meurtre du duc d'Enghien, avaient jeté un jour sinistre sur la figure de Napoléon Ier. Mais on ne connaissait encore ni la fréquence, ni toute l'horreur de ces crimes d'État. Après avoir lu l'ouvrage de MM. Forneron et Le Trésor de la Rocque, on est édifié. La conscience publique est définitivement éclairée.

Le Premier consul débute par la violation de la parole donnée au chef des royalistes normands, le comte Louis de Frotté, attiré dans un guet-apens et juridiquement assassiné au mépris des sauf-conduits et d'une convention de pacification. Avant d'enlever le duc d'Enghien sur le territoire badois, il se fait, pour ainsi dire, la main en capturant, à Dresde, sir G. Rumbold, ministre d'Angleterre en Saxe (octobre 1803); en dirigeant contre le ministre d'Angleterre, à Stuttgart, une expédition analogue qui échoua; enfin, en envoyant seize gendarmes à Munich pour se saisir du ministre anglais, Drake, et de l'abbé du Chilleau, ancien évêque de Châlon-sur-Saône.

A l'intérieur, le régime des suspects règne comme en pleine Terreur. Il n'y a plus une seule Bastille : il y en a quatorze sous le nom de prisons d'État. On y est jeté sans jugement, sans instruction, sur un simple soupçon, sur une simple dénonciation, pour assouvir une vengeance particulière, pour les motifs les plus futiles, pour « mauvais esprit dans les sociétés ou esprit d'opposition au gouvernement ». Dès que la police soupçonne un complot, les prisonniers sont mis à la *question :* on leur chauffe les pieds, on leur écrase les doigts sous le chien d'un pistolet : les papiers de police en font foi et plusieurs des accusés ont montré aux juges les traces de la torture.

Ainsi les lettres de cachet et la question préalable, solennellement

abolies par Louis XVI et la Constituante, sont rétablies avec aggravation. Les prisonniers d'État sont, en effet, légion. Les budgets et les états récapitulatifs conservés aux archives nationales indiquent environ 700 prisonniers dans les prisons de l'État; en avril 1814, le baron d'Anglès en découvrit 970; et, si l'on y ajoute ceux qui étaient détenus dans les geôles départementales, ainsi que les exilés placés sous la surveillance de la police, on arrive à un chiffre qui doit osciller entre 1500 et 2000 du 18 brumaire à 1811 et dépasser, à cette dernière date, 2500. Ces malheureux, de tout âge et de tout sexe, y étaient souvent confondus avec les criminels du plus bas étage. Les femmes passaient presque toujours par la prison des filles perdues, par les Madelonnettes. D'autres prisonniers étaient confinés pendant des mois et des années dans de véritables oubliettes, sans air, sans lumière, presque sans nourriture. Oubliettes est le mot propre : beaucoup d'infortunés furent séquestrés de façon si subite, si rigoureuse, qu'à la fin de l'Empire, après dix et douze années de détention, leur trace était absolument perdue et qu'il fallut des mois avant de les retrouver.

A côté de l'odieux, le ridicule. La manière dont la police impériale épiait les moindres propos et prétendait régenter l'esprit public, devient grotesque à force d'être odieuse. On enferma le grammairien Boiste, pour avoir, dans son dictionnaire, inséré à la suite du mot « spoliateur » le nom de Bonaparte, comme écrivain l'ayant employé. On en vint à mutiler le texte d'*Athalie* pour en faire disparaître toutes les allusions au rétablissement de la royauté... juive. Le Conseil municipal de Paris était devancé.

Est-il besoin de dire que ces inepties et ces infamies étaient, le plus souvent, l'œuvre des policiers jacobins que la Convention et le Directoire avaient légués au Consulat? Fouché, Réal, furent les exécuteurs des basses œuvres de la tyrannie napoléonienne : c'était leur vocation, ils étaient dans leur voie. Merlin leur servit de complice : à plusieurs reprises, ce légiste, qui ne fut jamais un magistrat, remit en jugement ou même garda purement et simplement en prison des accusés qui avaient été l'objet d'un acquittement juridique et régulier. Après tout, Merlin, comme Réal et Fouché, ne faisait que continuer son métier de terroriste. Comtes et ducs du nouvel empire, ils restaient, par leurs actes, fidèles aux souvenirs et aux principes de la Convention. En face d'eux, il n'y a lieu ni de s'étonner ni de s'indigner : il suffit de les marquer au front et de passer; mais on se ferait malheureusement une grande illusion si l'on croyait que Napoléon resta étranger à leur œuvre néfaste. Il la connut, il l'approuva, il la dirigea. Bien souvent, il stimula, il ordonna la répression ou, pour mieux dire, la persécution. Et cela, non seulement dans la période de ses malheurs,

au cours de ces luttes désespérées où il jouait sa couronne et sa vie, mais à l'apogée de sa prodigieuse carrière, au moment de ses plus merveilleux succès, de ses plus radieuses années. Sa correspondance en fait foi. Le 21 octobre 1805, au lendemain de la capitulation d'Ulm, il ordonne la mise au cachot d'un prisonnier anglais, le commandant Wright, son ancien adversaire de Saint-Jean-d'Acre. Au retour de la campagne de 1805, il fait enlever et transporter aux îles Sainte-Marguerite Mme la duchesse des Cars, pour avoir froissé et jeté au feu le bulletin de la bataille d'Austerlitz. En novembre 1806, il vient d'entrer en triomphe à Berlin après les plus merveilleuses et les plus foudroyantes victoires dont l'histoire ait gardé le souvenir, et, du palais des rois de Prusse où il est installé, il adresse à Fouché l'ordre de faire enfermer à Fénestrelles un ancien émigré, M. de Montagnac, âgé de soixante-quatorze ans, coupable de n'avoir pas déféré à un ordre d'exil qui l'envoyait à 40 lieues de Paris. De ses cantonnements de Pologne, il approuve l'incarcération d'un curé de la Vendée. Au lendemain d'Eylau, il exile de Paris Mme de Staël. Quelques semaines plus tard, il ordonne de renvoyer de Paris, « après l'avoir laissé quelque temps en prison, un nommé baron Dagorne, ancien conseiller au parlement de Rennes et actuellement écrivain public à Paris, *homme très malintentionné* ». A la même époque, il fait attirer en France, au moyen d'un guet-apens, et fusiller sans jugement le jeune Vittel, neveu de l'agent des Bourbons, Fauche-Borel. A Tilsitt, le 20 juin 1807, il prescrit de retenir en prison et d'envoyer à Fénestrelles un pêcheur de Saint-Valery qu'une commission militaire venait d'acquitter; il fait envoyer à Bicêtre un correspondant de l'Institut, M. Ch. de Villiers, qui s'était permis de raconter, dans une lettre à la comtesse Fanny de Beauharnais, les scènes de pillage dont il avait été témoin à Lübeck. De Dresde, en octobre 1808, au comble de la puissance et de la gloire, il fait fusiller à Rennes le comte de Goyon-Vaucouleurs, attiré en France par un agent provocateur, et six pauvres paysans accusés d'avoir logé des émissaires vendéens; il fait fusiller aussi les dénonciateurs, malgré les assurances qu'ils avaient reçues et le sursis qui leur avait été accordé. Après Wagram, deux fillettes bretonnes de dix à douze ans viennent le trouver jusqu'en Autriche pour implorer la grâce de leur mère et de leur grand'mère, condamnées l'une à mort, l'autre à la réclusion, pour avoir recueilli des agents royalistes. Il refusa cette grâce implorée de façon si touchante : peu de jours après, la mère monte à l'échafaud, et la grand'mère, exposée au pilori, reste enfermée jusqu'en 1814.

Il faut nous arrêter dans cette lugubre énumération. Nous pourrions la prolonger; mais, telle qu'elle est, elle suffit. Elle suffit pour faire ressortir l'aspect implacable et terrible de la figure de Napoléon, pour

montrer en lui, suivant la comparaison de M. Taine, le descendant des tyrans italiens de la Renaissance et le continuateur des Césars romains. Plus tard, sans doute, dans les angoisses de la chute, de l'exil et de la captivité, la conscience de Napoléon s'éclaira, son âme sembla s'humaniser sous l'influence de l'infortune. Alors sans doute, dans ses grandes méditations de Sainte-Hélène, dans ce long regard jeté en arrière sur sa prodigieuse carrière, il dut parfois avoir la vision de ces malheureux de tout sexe et de tout âge qu'il avait détenus illégalement dans ses prisons ou abattus sans jugement, sous les balles de ses gendarmes, et peut-être le souvenir de ces meurtres juridiques ne lui a-t-il pas été moins cruel que celui des millions d'hommes sacrifiés, sur les champs de bataille, à son ambition.

Pour l'historien, un tel spectacle est plein des plus profonds enseignements. L'histoire n'a pas le droit de négliger ces faiblesses cruelles d'un Titan. Elle a le devoir de les condamner sans pitié, quelle que puisse être la grandeur de l'homme incomparable qui s'en rendit coupable. Mais l'énormité de ses crimes ne doit pas non plus faire méconnaître la grandeur des bienfaits que lui dut la patrie, avant d'être perdue par lui. Au sortir d'un régime de sang et de boue, il apparut à la France comme un sauveur, comme un demi-dieu, dans tout l'éclat de la jeunesse, de la gloire et du génie. Il rendit au pays la victoire, la sécurité, l'ordre, l'honneur et le respect du monde; il rétablit la paix, bientôt troublée, il est vrai, par son ambition; il ramena la concorde dans la nation, dans l'Église, dans les foyers; il fut l'idole de la France. Les années de son Consulat furent bénies comme les plus heureuses de notre histoire, et leur seul souvenir nous ravit encore, tant elles offrent, malgré quelques taches, le spectacle toujours si enchanteur d'une résurrection nationale!

Et cependant, il suffit de quelques années de pouvoir absolu pour transformer ce sauveur en tyran, pour égarer dans les plus criminels forfaits et les plus désastreuses folies l'un des plus magnifiques génies qu'ait enfantés l'humanité. C'est un spectacle plein d'une grandeur terrible et que l'on ne saurait trop méditer, surtout de nos jours. En présence de certains Parlements, on est tenté de douter du parlementarisme, on sent vaciller la foi que l'on peut avoir dans le régime constitutionnel. C'est alors qu'il faut tourner ses regards vers Napoléon Ier, l'examiner et l'étudier de près, comme viennent de le faire M. Forneron et son continuateur. On reconnaît alors que le pire des Parlements est encore moins dangereux et moins malfaisant que le plus grand des despotes.

René Lavollée.

REVUE DES SCIENCES

LA DÉCOUVERTE DE KOCH

Une grande découverte. — A Berlin. Traitement de la tuberculose. — Malades et médecins. — L'affluence en Allemagne. — La lymphe de Koch. — Première communication de Koch, le 5 août 1890. — Nouvelle communication de Koch. — Discussions et commentaires. — Les premiers résultats. — Deux découvertes pour une. — Un réactif incomparable de la tuberculose. — Le diagnostic. — Un spécifique de la tuberculose. — Action destructive des tissus malades. — Appréciations hâtives. — Exagérations de l'opinion. — La vérité d'après Koch lui-même. — Succès et insuccès probables. — La méthode Koch à Paris. Premières injections. — Le procédé Koch à la Chambre des députés de Berlin. — Préparation de la lymphe. — Prix de vente. — L'Etat acquéreur. — Monopole du gouvernement. — Les cliniques et les malades. — Projets de sanatorium. — Biographie. Le professeur Robert Koch.

Jamais découverte n'aura eu autant de retentissement que celle de M. le professeur Robert Koch. Depuis un mois il n'est plus question partout que de Koch et du traitement de la tuberculose. Les journaux sont pleins de détails; chaque jour ils consacrent une rubrique spéciale aux résultats obtenus. On est à la recherche des nouvelles. Les informations et les télégrammes se multiplient. Médecins et malades sont en émoi. C'est qu'en somme il s'agit d'arracher à la mort un nombre considérable d'existences humaines. La tuberculose fait chaque année beaucoup de victimes; c'est la maladie qui décime le plus l'humanité. Dans certains pays, elle produit le quart, la moitié, plus de la moitié quelquefois des décès. En Hollande, par exemple, en 1888, sur 91 241 décès, elle en a causé 23 272. En dix ans, de 1879 à 1888, elle a tué 247 887 personnes dans le royaume. C'est un fléau. Aussi est-il facile de comprendre l'émotion avec laquelle on a accueilli en Europe la nouvelle que Koch était parvenu à guérir la tuberculose. Guérir la tuberculose, quelle victoire pour la science, que d'espérances dans tous les pays et dans tous les cœurs. Depuis quelques jours, depuis que Koch dans une importante communication a fait connaître les premiers résultats obtenus dans diverses cliniques,

tous les regards sont tournés vers son laboratoire. Les malades quittent les stations de montagne, les stations méditerranéennes et affluent à Berlin. Les médecins qui le peuvent vont frapper à la porte des cliniques où se font les injections, pour s'initier aux procédés de Koch. La grande ville berlinoise est prise d'assaut et se transforme en un véritable hôpital. Jamais on n'a eu à constater pareille affluence de monde à Berlin.

C'est le 5 août 1890, au dixième congrès international des sciences médicales tenu à Berlin que M. Robert Koch annonça publiquement qu'il espérait être bientôt en état de lutter contre les ravages de la tuberculose. L'éminent bactériologiste ne donna alors pas plus qu'aujourd'hui d'ailleurs aucun renseignement sur sa méthode de traitement. A cette époque, il annonçait que « des cobayes qui sont extraordinairement prédisposés à la tuberculose, grâce à la substance qu'il avait trouvée, résistaient cependant à l'inoculation du virus tuberculeux. » Pendant les mois de septembre, octobre et commencement de novembre, Koch expérimenta non plus sur des animaux, mais sur des malades. Les effets ne furent plus sur l'homme tout à fait ce qu'ils étaient sur les cobayes. L'homme se trouva beaucoup plus sensible au remède que le cobaye réputé jusque-là si sensible lui-même. Et les résultats observés ne furent pas précisément ce que l'on aurait soupçonné, d'après la communication de Koch au congrès. On aurait pu croire que la substance inoculée tuait les bacilles tuberculeux dans l'organisme. Or, telle n'est pas la conséquence de l'injection du remède. Elle est tout autre, et Koch vient de le spécifier dans une seconde communication d'une importance capitale. Cette communication a été publiée le 14 novembre dans un supplément spécial de la *Deutsche medicinische Wochenschrift*. Elle est l'expression même de la pensée de Koch que l'on a dénaturée depuis, un peu partout. Le bactériologiste de Berlin déclare qu'il aurait préféré de beaucoup terminer ses expériences, surtout en ce qui concerne les applications du remède avant de rien publier; il aurait désiré étudier et donner des règles précises. « Mais, dit-il, à l'heure actuelle, on a tant parlé de la méthode, et il est vrai, d'une manière si exagérée et si peu exacte qu'il me semble bon de fixer les médecins sur l'état actuel de la question, afin qu'il soit impossible que l'on s'en fasse des idées fausses. » En effet Koch est plein d'espoir, mais il n'a nullement prétendu encore qu'il était certain de pouvoir guérir tous les phtisiques comme on le lui a fait dire inexactement. On en est encore tout simplement à la période des expériences, et comme il nous paraît utile de fixer les idées à cet égard, nous essaierons à grands traits de faire connaître exactement l'opinion de Koch, lui-même, sur les premières tentatives effectuées sous sa direction.

Et d'abord le remède? C'est un secret. Pourquoi? Assurément Koch aurait désiré le révéler si les essais avaient été suffisamment prolongés, mais il a craint ou plutôt on a émis la crainte pour lui que le remède ne fût mal préparé par des mains inexpérimentées et qu'il ne fût plus possible de garantir sa pureté et son efficacité. On aurait pu être conduit à de dangereux mécomptes. C'est l'État prussien qui a demandé et acquis le monopole de la fabrication. Jusqu'à nouvel ordre au moins, la substance curative sera vendue sous sa responsabilité. On gardera secret le mode de préparation aussi longtemps que possible. Plus tard on dira seulement quelle est la matière employée. En attendant, on a fait toutes les conjectures sur la nature de la lymphe de Koch. Il semble qu'il s'agisse d'une toxine ou produit toxique soluble secrété par le bacille lui-même et recueilli par filtration dans les bouillons de culture. Cette toxine à haute dose doit tuer le bacille *in vitro*, mais comme c'est un poison énergique, il doit être administré à l'homme en très petite quantité, et alors ses effets doivent changer de nature. C'est en tout cas une substance qu'il faut manier avec une extrême prudence, tant sa puissance sur l'organisme humain tuberculeux est considérable. Tout ce que nous en savons, c'est que la lymphe de Koch est un liquide ayant un peu la teinte du vin de Marsala et ne se décomposant pas. Avant de l'utiliser, il doit être dilué dans de l'eau distillée. Le liquide dilué se décomposant au contraire, on doit ou le stériliser par la chaleur ou plus simplement en se servant d'eau phéniquée à 5 0/0. Mais le liquide dilué perd de ses propriétés au bout d'un certain temps; aussi faut-il toujours employer des solutions fraîchement préparées. Les injections se font entre les deux omoplates, dans la région lombaire, parce que là elles sont presque incolores et ne provoquent généralement pas de réaction locale. Le remède ingéré par la bouche n'exerce point d'action.

Chez le cobaye, on peut injecter 2 grammes du liquide pur sans amener aucun trouble. Chez l'homme sain, des troubles se manifestent, légères douleurs des membres, lassitude, dès la dose de 1 centigramme. A 25 centigrammes, dose expérimentée par Koch sur lui-même, les nausées, vomissements, fièvre ardente surviennent toujours. Ainsi l'homme indemne ou malade d'une tout autre affection que la tuberculose n'est pas sensiblement atteint par l'injection sous-cutanée d'un centigramme de lymphe pure. Mais chez le tuberculeux, c'est tout à fait différent. La même dose de 1 centigramme détermine une vive réaction à la fois générale et locale. Accès de fièvre 39°, 40° et même 41°, douleurs musculaires, accablement, efforts de toux, etc. La réaction locale est franchement visible chez les malades qui ont une tuberculose extérieure accessible aux regards. Ce symptôme, d'après Koch, ne ferait jamais défaut. L'injection du remède

devient donc un guide sûr, il révèle chez l'individu la tuberculose naissante et ignorée. C'est un moyen précieux de diagnostic. Ce résultat à lui seul constitue une déconverte d'une immense portée. Il a été contrôlé sur plus de 1500 injections. Pas de réaction sur l'homme sain, réaction interne sur l'homme tuberculeux. Quelques sujets chez lesquels on ne soupçonnait pas la tuberculose ont vivement réactionné et l'on a vu apparaître le gonflement caractéristique et la teinte rouge brun caractéristique sur les foyers tuberculeux. Quand le mal est extérieur, l'injection fait apparaître le foyer bacillaire, le peint en quelque sorte sur quelque point du corps qu'il se trouve, le désigne à l'œil et enlève tout doute au diagnostic. Pour le lupus par exemple, la réaction saute aux yeux. La partie malade se gonfle énormément, prend la teinte lie de vin. Et ce qui est bien remarquable, c'est que la partie malade est seule atteinte. S'il existe d'autres cicatrices ne contenant pas de tubercules lupiques, elles ne donnent lieu à aucune réaction. Le liquide est un réactif d'une étonnante précision. Il va droit au mal, s'y arrête et ne touche pas aux foyers bacillaires d'une autre nature. Y a-t-il doute, a-t-on affaire à un lupus, à un cancer? L'injection répondra séance tenante. Pas de réaction, cancer; réaction, foyer tuberculeux. Souvent on a hésité pour le larynx. Affection tuberculeuse ou cancéreuse? Le réactif répond sans ambiguïté. Est-ce là une petite découverte? Ne permettra-t-elle pas aussi de suivre tout malade tuberculeux dans l'évolution du mal; on pourra s'assurer à chaque instant si chez les malades en voie de guérison, tout foyer isolé a bien disparu. C'est énorme comme résultat.

Mais est-ce prouvé? Jusqu'à ces derniers jours, on répondait comme Koch par l'affirmation. Depuis on a signalé des cas qui porteraient atteinte à la sûreté du réactif. Le docteur Dickson, médecin militaire au lazaret de Berlin, aurait traité un homme tuberculeux, sans conteste, chez lequel aucune réaction n'aurait été appréciable. On parle de quelques observations analogues soit en Allemagne, soit en Autriche, soit même à Paris. Avant de se prononcer sur ces cas isolés, il faudrait savoir si le liquide était frais, bien mélangé, etc. On objecte aussi que l'idiosyncrasie individuelle peut jouer son rôle, que tel malade peut exiger une dose plus forte, etc. On entrerait ici dans des difficultés assez graves au point de vue pratique. Souhaitons que cette ombre sur le tableau s'efface le plus vite possible. En tout cas, on saura bientôt à quoi s'en tenir exactement. Nous souhaitons que la règle de Koch ait le moins d'exceptions possibles, car, encore une fois, elle constituerait une des plus grandes découvertes de la physiologie pathologique.

Que dit Koch de l'action curative de sa lymphe? Ici, il faut le suivre de très près pour ne pas fausser ses prévisions. En ce qui concerne le lupus, cette maladie répugnante qui mange la chair vive, Koch admet

la guérison. Les croûtes se forment et tombent en trois semaines. Cependant, en général, dit-il, il faut faire ultérieurement de nouvelles injections pour amener la guérison complète. Résultats à peu près analogues et guérison possible dans les cas de tuberculoses ganglionnaires, osseuses ou articulaires. Nous devons à la vérité d'ajouter que jusqu'ici on ne peut réellement pas affirmer qu'il en soit toujours ainsi.

Au contraire, il semble que les lupus que l'on croyait guéris ne le sont pas; il y a des récidives. Et l'on ne cite en définitive aucune guérison positive, même pour les tuberculoses chirurgicales ou cutanées.

En ce qui concerne la tuberculose des organes intérieurs, du poumon, par exemple, la réaction échappe aux yeux. Mais on peut admettre comme preuve d'une réaction locale l'exagération de la toux et de l'expectoration. Il existe même une preuve certaine : Depuis que le traitement se généralise, on a eu à regretter la mort de phtisiques avancés. La réaction trop vive a amené de l'œdème des poumons et il y a eu asphyxie. Le remède peut tuer; il a tué déjà plus de 18 personnes.

Maintenant comment opère la lymphe? Si l'on examine ce qui se passe sur un foyer accessible, sur un lupus, on voit le tissu morbide se mortifier immédiatement et s'éliminer ensuite comme une escarre ou encore à la suite d'injections successives, survenir comme une sorte de résorption du tissu. Les bacilles ne sont pas tués. Le tissu malade est seul directement modifié par le spécifique. Koch dit textuellement : « Le remède est sans action sur les résidus microbiques tels que masses caséeuses et séquestres osseux, il n'a plus d'influence sur les tissus qu'il a mortifiés. Dans ces masses mortifiées, les bacilles continuent à vivre et peuvent même pénétrer au voisinage dans des tissus vivants. » Il est très utile de connaître ce mode d'action du remède pour en retirer tous ses effets curatifs. Car il faudra chercher à éliminer ensuite le tissu mort.

Un fait important à noter, c'est que s'il faut absolument débuter par des quantités très petites, on peut ensuite augmenter progressivement les doses; en trois semaines, on arrive à injecter une dose cinq cents fois plus grande qu'au début. Koch, sans nier une sorte d'accoutumance, pense cependant qu'il faut une explication spéciale à ce mode d'action. Au début, dit-il, le tissu tuberculeux vivant a un volume notable; une faible dose de la substance active suffit pour amener une réaction intense; à la suite de chaque injection, une certaine partie du tissu capable de réagir se mortifie, et il faut augmenter les doses pour obtenir une réaction aussi vive. Donc, en pratique, il faut soumettre les malades à des doses croissantes jusqu'à ce qu'ils ne réagissent plus. Alors seulement on en conclura que tout foyer dangereux est éteint.

Nous avons considéré jusqu'ici les tuberculeux de toute nature. Et les phtisiques? Ceux-là sont tout particulièrement sensibles au médi-

cament; ils réagissent sous l'influence de 1 milligramme; on arrive ensuite à la dose normale par augmentation très lente. Il semble d'après Koch que chez les phtisiques du premier degré il y ait amélioration évidente. Les symptômes morbides s'effacent en quelques semaines. Seuls, les phtisiques à grandes cavernes n'ont manifesté aucune amélioration. C'est pourquoi Koch dit : « Je puis conclure de ces expériences que l'on guérit d'une manière certaine la phtisie commençante. Toutefois, il fait remarquer que les expériences n'ont pas démontré que les guérisons soient définitives, et ne pouvaient avoir cette prétention. Il est évident que la récidive n'est pas écartée, mais on peut croire qu'elle serait aussi facilement guérie que la première atteinte. D'autre part, il est possible que l'immunité soit durable. C'est là une question qui n'est pas résolue. » En ce qui concerne les phtisiques à grandes cavernes, Koch ajoute très loyalement qu'il faut tenir compte, dans ce cas, du processus secondaire et de la difficulté d'éliminer les tissus névrosés. Cependant on peut se demander si quelques-unes de ces maladies à forme grave ne pourraient pas être améliorées, en réunissant à la nouvelle méthode de traitement une intervention chirurgicale, une sorte d'empyème ou d'autres moyens encore.

Enfin Koch dit nettement aussi : « Avant tout, je veux dissuader de traiter tous les tuberculeux, sans distinction aucune, par le nouveau procédé. Le traitement sera fait de la manière la plus simple dans les cas de phtisie commençante, et dans les affections chirurgicales non complexes, mais dans toutes les autres formes de tuberculose, l'art médical conservera toute son importance. Les malades devront être l'objet d'une étude attentive et individuelle, et tous les autres moyens thérapeutiques auront leur utilité, pour aider à l'effet de la médication. On ne peut pas dire dans quelles limites les méthodes de traitement antérieurement reconnues utiles, les climats d'altitude, le grand air, l'alimentation spéciale, auront à être combinées avec le nouveau procédé thérapeutique; mais je suis persuadé que, dans bien des cas et en particulier dans les formes graves et négligées, ou dans la période de convalescence, leur annexion au nouveau traitement sera d'une grande utilité. » Voilà exactement dans quelles limites se renferme Koch. Il était indispensable de le dire, parce qu'on ne l'a pas dit assez, et parce que, dans l'enthousiasme de la première heure, on a répété partout que Koch avait découvert une panacée qui guérissait tous les maux tuberculeux, y compris la phtisie avancée. Il faudra en rabattre beaucoup de cette impression première, au moins pour le moment. On a fait naître des espérances exagérées, qui conduiront à des désillusions regrettables. Les déceptions viendront, elles sont venues déjà, la faute n'en sera pas imputable à Koch, mais bien à ceux qui l'ont obligé à parler beaucoup trop vite.

Toutes les observations recueillies à Berlin dans les cliniques de Bergamm, de Libbertz, de Frœntzel, Runskwitz, Kœler, Westphal confirment dans certaines limites les affirmations de Koch. Les symptômes ont été trouvés les mêmes aussi chez MM. Lassar et Cornet. Le remède comme réactif s'est montré précieux ; il est tellement actif que l'on ne saurait l'injecter qu'avec une extrême prudence. Beaucoup d'affections diverses ont éte modifiées rapidement; quelques-unes présentent toutes les apparences d'une guérison. Est-ce à dire que l'on entre malade à Berlin et que l'on en sort guéri? On se tromperait étrangement. La période d'expérience débute à peine, et les résultats sont variables et contradictoires. Les observations se poursuivent partout et partout encore aucun médecin, digne de ce nom, ne s'aviserait de formuler des conclusions. On étudie, on suit les diverses manifestations du remède. On espère assurément un résultat satisfaisant, mais on ne peut avancer que le traitement soit réellement efficace. Ce que l'on peut dire, c'est qu'en général le spécifique paraît atteindre réellement le lupus, les affections scrofuleuses, certaines formes tuberculeuses chirurgicales. Certains cas de tuberculose pulmonaire peu avancée ont été certainement modifiés! Pour les phtisiques à petites cavernes, les forces reviennent, le poids augmente. Pour les phtisiques à grandes cavernes, jusqu'ici le spécifique n'a amené aucune amélioration. Mais on connaît encore si peu les meilleures conditions d'utilisation du remède, qu'il serait imprudent de limiter rigoureusement dès aujourd'hui les cas où il sera utile et les cas où il deviendra impuissant.

Il est clair que devant tous ces résultats indécis, les détracteurs systématiques du procédé Koch — et ceux-là se trouvent précisément en Allemagne surtout, — ont beau rôle pour nier l'importance de la découverte. Peut-être, dit-on, le traitement guérit-il les phtisies commençantes. Mais on sait les guérir depuis longtemps, objecte-t-on. De ce chef, il n'y a rien de neuf. Dès lors pourquoi tant de bruit? Il est vrai que l'on parvient à guérir quelquefois les phtisies locales. L'éther iodoformé, le naphtol camphré et d'autres antiseptiques encore détruisent assez rapidement les tuberculoses ganglionnaires et associés au traitement chirurgical les tuberculoses articulaires. Mais administrés à l'intérieur ou par injections hypodermiques, ces médicaments n'ont pas d'influence nette sur la phtisie pulmonaire, seule la créosote a paru agir dans certains cas, mais, même à très haute dose et par injections continues pendant des heures, elle échoue encore. Le spécifique de Koch au contraire possède une action extraordinaire et une puissance telle, que s'il n'est pas injecté avec prudence, il amène la mort. Il va de soi qu'en présence de cette influence énergique, il est plus que probable que son efficacité n'est

pas à comparer à celle des remèdes employés jusqu'ici. Et au début du mal, tout au moins, il est permis d'espérer avec Koch que l'on pourra arrêter les ravages du bacille. Ceci semble possible et c'est en opérant par extinctions successives, que sans doute un jour l'humanité finira par être débarrrassé de la terrible maladie.

A Paris, on a commencé les injections dans les services de M. Péan, de M. le professeur Cornil, à Ormesson et à Villepinte, aux dispensaires de l'Œuvre des enfants tuberculeux. M. Pasteur ayant remis les flacons de lymphe que lui a envoyés Koch à l'Assistance publique, M. le professeur Lannelongue va les utiliser et, de leur côté, MM. les professeurs Straus et Vidal. M. Herbette a reçu également de la lymphe qu'il a donnée au gouvernement français. Les essais vont donc pouvoir se multiplier en France, comme en Allemagne et en Autriche. Jusqu'ici, à Paris, on a observé exactement les symptômes de réaction indiqués par le professeur Koch. Il est superflu d'entrer dans le détail des opérations. On a traité des cas de lupus, des tuberculoses chirurgicales et des phtisies naissantes ou un peu plus avancées. Les effets annoncés se produisent partout; les réactions s'accusent plus ou moins selon les malades. Quant aux effets curatifs, il va de soi qu'il est beaucoup trop tôt pour qu'on puisse se prononcer. Un malade ne peut pas, d'ailleurs, présenter des symptômes fixes; les réactions ici ne sont plus comparables à celle d'un laboratoire. Tout varie selon les idiosyncrasies. Il est tout naturel de prévoir que l'on aura à constater des résultats essentiellement variables. Ce qu'il importe de faire remarquer, c'est qu'en général les injections amènent partout des réactions caractéristiques suivies des effets mentionnés avec beaucoup de réserve par Koch. Ce sont là tous faits encourageants pour l'avenir de la méthode.

Si l'on résume nos connaissances acquises en ce moment, on peut dire que la question se présente sous l'aspect suivant. Le professeur Koch a fait non pas une, mais en réalité deux découvertes qu'il ne faut pas confondre, malgré leurs liens intimes. Première découverte. Il a trouvé un réactif merveilleux qui dénonce toute affection tuberculeuse, qui fait même toucher du doigt le mal quand il est accessible au regard. Ce réactif empêchera désormais, on doit l'espérer, de porter un faux diagnostic. N'est-il pas vrai que si cette découverte s'était présentée seule, elle aurait été accueillie avec enthousiasme et considérée comme un bienfait incomparable? Seconde découverte. M. Koch a trouvé un spécifique qui, un peu à la façon du mercure et de l'iodure de potassium, dans certaines affections, va droit au mal par une sélection singulière, mortifie les tissus, amène leur destruction. Est-ce là un spécifique bien commun et son influence a-t-elle des analogues en thérapeutique?

On admettra facilement que, même réduite à ces termes, l'œuvre de

Koch serait de premier ordre, et il ne se rencontrera aucun esprit impartial pour nier qu'elle place, dès maintenant, l'homme qui l'a entreprise hors de pair. Il s'agit bien, quoi que nous réserve l'avenir, d'une découverte capitale. Et tout n'a pas encore été dit, car, paraît-il, la méthode serait applicable à d'autres maladies, et elle pourrait exercer une action vaccinatoire sur les animaux, très souvent auxiliaires trop méconnus de la propagation de la tuberculose à la race humaine.

Toutefois, répétons-le bien pour qu'il n'y ait pas méprise, la découverte de Koch est avant tout jusqu'ici d'ordre scientifique. Il a trouvé une substance d'une puissance extraordinaire, qui paraît susceptible d'applications thérapeutiques, une substance dont l'action est tout à fait nouvelle et très remarquable. Mais que donnera-t-elle au point de vue de l'art de guérir, c'est ce qu'on ne saurait dire. Les expériences entreprises partout sont loin d'être toujours favorables. Il faut attendre et recommander surtout aux malades de prendre patience. Si l'on nous demandait : « J'ai un malade qui met tout son espoir sur la nouvelle médication, dois-je essayer des injections? » Nous répondrions nettement : « Non! attendons encore. » Il faut attendre, car le remède est un poison énergique et l'on en connaît encore mal les effets. Attendons, attendez quelques mois. En 1891, la question sera jugée dans un sens ou dans l'autre, et aujourd'hui, elle ne l'est pas.

Ces jours derniers, M. de Gossler, ministre de l'instruction publique, en réponse à une interpellation de M. Graf à la Chambre des députés de Prusse, a prononcé un long discours dans lequel il a très bien résumé les rapports qui ont dû s'établir entre le gouvernement et M. Koch, sur l'application et la vente du nouveau spécifique. Koch était prêt, dès le 7 novembre, à révéler son secret tout entier. Il s'est rendu aux raisons que M. de Gossler lui a fait valoir pour ne pas le divulguer. La méthode pourrait être compromise et des milliers d'hommes payer de leur vie des entreprises de charlatans. M. de Gossler tient à dégager de ce chef la responsabilité morale de Koch. En ce moment, on ne peut encore fabriquer le médicament en grand; il faut donc que l'on prenne encore patience. On distribue méthodiquement les petites quantités que l'on peut préparer aux cliniques allemandes, aux cliniques étrangères et aux médecins dont la compétence inspire confiance à Koch. Il est vrai de dire que ce desideratum n'a pas été entièrement satisfait. M. Koch, a dit le ministre, est un homme qui a aussi ses nerfs, et il a eu à subir un tel assaut qu'il aurait eu le droit de demander protection à la police. On a fait place à Berlin, dans la clinique chirurgicale royale, à plus de cent malades. Les pauvres ont été traités avant les riches. Le plus grand nombre des autres malades paient 1 marc 75 l'injection, et ceux qui sont plus aisés

2 marcs 30, 4 marcs 50 ou 5 marcs. Il en est ainsi dans toutes les cliniques.

La fabrication très limitée en ce moment de la lymphe se fait encore, dit M. de Gossler, dans un local situé à Lueneburgerstrasse, n° 28, sous la direction de M. le Dr Libbertz et le gendre de Koch, M. le médecin major Pfühl. On livre un flacon de 5 grammes nécessitant six semaines de préparation pour 25 marcs. Le flacon contient de quoi faire 500 injections de 1 centigramme, dose maximum employée jusqu'ici; chaque injection coûte donc 5 pfennigs. On a fait courir beaucoup de faux bruits sur les honoraires demandés par les médecins qui ont de la lymphe. La vérité est, que dans la clinique particulière de M. Cornet, par exemple, la consultation et l'injection sont soldés de 10 à 20 marcs. Mais M. Cornet, par considération pour Koch, qui est son ancien élève et collaborateur, emploie l'argent des riches à soigner les pauvres. Il traite gratuitement chaque jour de 50 à 60 pauvres.

Il paraît très difficile de laisser sortir pendant longtemps encore la préparation du spécifique des mains de Koch. La fabrication très lente ne donne aucune garantie de l'efficacité du produit; il faut encore contrôler la qualité sur des animaux suivant une méthode indiquée par Koch. De ce chef trois expériences au moins sont nécessaires, une autre difficulté, c'est le mode de vente qu'il faudra adopter. M. de Gossler se félicite de voir que ce nouveau spécifique a pu, grâce à la libéralité de Koch être acquis par l'État. Il est devenu une propriété nationale. L'État prussien garantira l'authenticité du produit. On créera un grand établissement pour la fabrication et pour la vente, sans préjudice des établissements et des sanatoria destinés aux malades.

On voit qu'on ne perd pas de temps à Berlin et que l'on hâte les dispositions qui pourront permettre de traiter le plus grand nombre de malades dans les meilleures conditions possibles. Nous espérons bien qu'on va s'apprêter aussi, en France, à créer des cliniques qui empêcheront nos malades de faire le voyage d'Allemagne.

M. le ministre de l'instruction publique de Prusse a terminé son discours par ces paroles qui sont justes. « Je crois que la patrie peut s'estimer heureuse de pouvoir revendiquer un fils tel que Koch. » Oui, Koch fait honneur à l'Allemagne. Ce qu'il faut retenir aussi malheureusement, c'est que l'État semble décidé à conserver le monopole d'un remède qui passe en ce moment pour devoir sauver de la mort le septième de l'humanité, le quart de la population des villes, le cinquième de la population des campagnes. C'est là un fait sans précédents que la conscience réprouve et que nous ne souhaiterions pas voir entrer dans nos mœurs. En France, on ne peut se servir d'un

remède secret; la loi s'y oppose. Nous admettons bien que le monopole existe en ce moment et même pendant un certain temps pour assurer la qualité du médicament. Mais toujours? Les protestations s'élèvent déjà. Aussi bien il arrivera certainement que l'on cherchera et que l'on finira par trouver le secret de la lymphe. Le monopole tombera *ipso facto*. Il serait plus généreux et plus convenable de ne pas le maintenir après quelques mois de pratique.

Peut-être avant de terminer, nous permettra-t-on d'ajouter encore quelques lignes biographiques sur le savant dont le nom est en ce moment dans toutes les bouches. Notre époque aura vu naître deux véritables bienfaiteurs de l'humanité, Pasteur et Koch. Tout le monde connaît aujourd'hui Pasteur, le grand initiateur de toutes les découvertes bactériologiques. Il n'est pas inutile de montrer comment à force de patience et d'étude un humble, très humble savant a pu s'élever en Allemagne aux plus hautes destinées que l'on puisse ambitionner. Le génie de l'homme y est pour beaucoup, mais peut-être aussi l'organisation scientifique si puissante de l'Allemagne y a-t-elle contribué aussi pour une large part. Les instruments de travail sont à profusion là-bas et l'on trouve quand il le faut et l'argent et les encouragements pour mener à bonne fin les recherches les plus délicates et les plus difficiles.

Robert Koch est né le 11 décembre 1843, à Clausthal, dans les montagnes du Harz. Il fit ses études médicales, de 1862 à 1866, à l'université de Gœttingue. Reçu docteur, il fut d'abord assistant à l'hôpital général de Hambourg, puis il alla s'installer comme médecin dans une bourgade de l'ancien royaume de Hanovre, à Langenhugen. Il n'y resta pas et s'établit ensuite à Rackwitz, dans le duché de Posen. Nous le retrouvons, en 1872, à Wollstein, dans le district de Bromst, où il avait été attiré par une place de « Kreis physicus », situation officielle de médecin sanitaire d'arrondissement. Tout en pratiquant, Koch ne cessait de travailler. Esprit méditatif, profond, précis, il s'adonna de préférence aux études micrographiques. Ses recherches sur les spores de la bactéridie charbonneuse, confiées à Cohn en 1876 seulement, et publiées, sur le conseil de Cohn, immédiatement, attirèrent sur lui l'attention. En 1878, il communiqua de nouvelles études très appréciées sur les micro-organismes des complications infectieuses des plaies. L'université de Breslau lui offrit une place de professeur extraordinaire. En 1880, il était nommé membre ordinaire de l'Office impérial de santé de Berlin. Il put dès lors poursuivre ses travaux avec plus de facilité. C'est en 1882, deux ans après son arrivée à Berlin, qu'il annonçait à la Société de physiologie la découverte du bacille de la tuberculose. Il avait marqué

définitivement sa place. Le gouvernement lui confia, en 1883, la mission périlleuse et difficile d'aller étudier le choléra à son lieu d'origine, à l'embouchure du Gange. Il isola le microbe en virgule comme il avait isolé le bacille de la tuberculose. A son retour des Indes, l'empereur Guillaume Ier voulut attacher lui-même la croix de l'ordre du Mérite sur la poitrine de l'homme qui honorait son pays, et il autorisa le savant qui avait risqué sa vie à porter le ruban réservé aux militaires. Bismarck, qui lui avait réservé la succession de Struck, comme directeur de l'Office impérial, fit voter en sa faveur 100 000 marcs pour doter sa fille. En 1885, il le fit nommer professeur d'hygiène à l'Université, situation enviée qui souleva quelques protestations à la Chambre des députés. Le jeune bactériologiste fut défendu par M. de Gossler, qui peut aujourd'hui se féliciter d'avoir mis en évidence un savant de la haute valeur de Koch.

Koch vient de donner sa démission de président de l'Institut d'hygiène pour pouvoir donner tous ses soins à ses travaux. On peut dire qu'il quitte le service de l'État pour entrer au service de l'humanité souffrante. Nous ne rappellerons pas ici les diverses recherches du professeur Koch. Il a remanié en grande partie la technique bactériologiste; il a imaginé les cultures sur les substances demi-solides, il a appliqué ingénieusement les matières colorantes dérivées de la houille à la recherche des microbes. Son procédé explorateur des bacilles tuberculeux chez le malade est devenu classique. Koch semblait, depuis quelques années, sacrifier l'expérimentateur aux devoirs du professeur. Il n'avait plus rien publié. Quelle illusion! Il travaillait comme toujours, en silence, accumulant les preuves avant de proclamer les faits. Il aurait même gardé pour lui ses premiers résultats s'il n'avait dû céder devant des sollicitations étrangères pressantes aux intérêts de la science. Le ministre prussien l'a dit lui-même. Il a fallu forcer la main du professeur Koch pour lui faire annoncer une découverte qu'il aurait voulu garder secrète jusqu'à ce qu'il eût pu en étudier complètement tous les effets et toutes les conséquences. Aujourd'hui Koch est à l'apogée de la renommée. On acclame partout son nom. Son œuvre, comme toutes les œuvres humaines, sera attaquée : mais quoi qu'il arrive, elle restera grande et féconde, car elle aura ouvert une voie inattendue à la physiologie pathologique.

HENRI DE PARVILLE.

LIVRES D'ÉTRENNES

LIBRAIRIE HACHETTE

L'*Atlas de géographie moderne*[1] de Schrader est aujourd'hui complet, avec ses soixante-quatre cartes. Il est devenu inutile de le faire connaître au public lettré, car il a été apprécié hautement dès l'apparition de ses premiers fascicules. Mais on est heureux de constater, en le voyant aujourd'hui dans son ensemble, que ce remarquable ouvrage marque un progrès tout à fait décisif dans l'art de la cartographie française.

La carte muette de la France, la carte physique, les deux cartes hypsométrique et géologique sont des chefs-d'œuvre autant par la correction du dessin que par la pureté et l'heureux choix des teintes. Quand nous disons : soixante-quatre cartes, il faut entendre soixante-quatre feuilles de cartes tant pour l'Europe que pour les autres parties du monde; mais c'est par centaines qu'il faudrait compter les petites cartes particulières de tous les points principaux du globe, les plans, les coupes et les reliefs.

La netteté est bien l'une des qualités les plus rares en même temps que les plus nécessaires d'un atlas; on sait combien il est difficile de concilier cette netteté, sur un étroit espace, avec l'abondance des détails. La maison Hachette a résolu ce problème de la façon la plus heureuse. Elle a donné à ses cartes tout le détail désirable, avec une richesse qui ne se retrouverait nulle part dans nos anciens atlas classiques; mais elle n'a eu garde de tomber, au détriment de la clarté, dans une profusion qui n'a plus d'intérêt réel pour la grande masse des lecteurs et du public. L'éditeur et ses principaux collaborateurs ont eu plutôt une tendance à se modérer et à se concentrer qu'à se disperser dans les infiniment petits, et il nous semble qu'ils ont eu parfaitement raison. On aurait eu certainement moins de peine et de mérite à tout mettre qu'à faire un choix intelligent : il aurait suffi de copier.

Mais cet atlas est à la fois une œuvre très personnelle, très originale, et où se retrouvent éminemment les qualités de goût, de discer-

[1] *Atlas de géographie moderne*, F. Schrader.

nement et de justesse de l'esprit de notre pays. C'est aussi une des trouvailles de notre pays et de notre temps, d'avoir joint aux cartes des notices géographiques, géologiques et même commerciales, industrielles et agricoles sur tous les sujets qui intéressent le plus vivement notre génération.

Les atlas deviennent ainsi non plus seulement des collections de cartes qui se suivent dans un ordre sec et monotone, mais des ouvrages d'une variété et d'une richesse précieuses, où la vue et la lecture trouvent à se satisfaire également. L'*Atlas Schrader* a porté très loin ces nouveaux perfectionnements tout français et il s'est complété par un lexique ou index géographique qui rendra les plus grands services au lecteur.

Avec de tels ouvrages, nous sommes décidément affranchis de tout tribut envers l'étranger. L'Atlas de la maison Hachette n'a rien emprunté à la cartographie germanique, mais on peut dire, sans faux amour-propre, qu'en s'inspirant tout simplement du goût français il a bien dépassé l'art de nos voisins, pour la clarté, la variété et l'élégance. Aussi de tels ouvrages, en servant la cause de la géographie, servent en même temps celle de l'art et de l'industrie de notre pays.

L.

LIBRAIRIE HETZEL ET Cie

Un vrai phénomène, cette Bibliothèque d'éducation et de récréation fondée en 1864 par le très regretté Hetzel-Stahl, qui aura été et restera, en sa double qualité d'éditeur et d'écrivain, une des figures typiques de son époque. Oui, un phénomène, on peut le dire, car, depuis trente ans qu'elle existe, à chaque renouvellement d'année, on la voit s'accroître d'une quinzaine de volumes divers, afférents aux différents âges de la jeunesse et de l'enfance, tandis que, auparavant, dans le même espace de temps, on n'en voyait peut-être pas éclore un seul ayant une pareille destination. Certes, le fondateur ne s'était pas mépris sur la vitalité et l'à-propos de la tâche à laquelle il se vouait, ni sur les conditions dans lesquelles elle devait être poursuivie. Cette fois, comme toujours, les quinze volumes y sont, et leur énumération montrera que l'ensemble en est bien conçu dans le même esprit qui a fait le succès de leurs aînés. Ils n'auront pas besoin, pour cela, d'être longuement analysés. Les voici :

César Cascabel, un *nouveau voyage extraordinaire* de Jules Verne, et des plus extraordinaires; une de ces créations imprévues dont est coutumier l'illustre auteur, qui en compte bien quelque quarante à son actif. Il s'agit ici de traverser le détroit de Behring sur la

glace, pour passer d'Amérique en Asie. Ce formidable exploit est accompli par une famille de saltimbanques français, non moins honnêtes que courageux. On peut penser quels dangers doivent les assaillir dans le trajet, quelles luttes ils ont à soutenir contre les éléments, et les bêtes, et les gens. Ils se tirent cependant de ces terribles épreuves, et l'on est heureux de les voir enfin atteindre leur but, sans avoir même été réduits à abandonner leur maison roulante.

Le Secret du mage, par André Laurie, qui est, lui aussi, un infatigable excursionniste. Dans combien de régions, de l'Italie au Japon, du cap Nord à l'Afrique australe, n'a-t-il pas déjà entraîné ses lecteurs avec sa *Vie de collège dans tous les pays* et ses autres récits. Celui-ci a pour théâtre l'ancienne Bactriane, en Asie. L'auteur y met en scène, en regard d'un groupe d'explorateurs français, quelques derniers adeptes de la religion de Zoroastre. Suivant son habitude, il s'attache moins à la description des lieux qu'à la mise en relief des caractères et des sentiments de ses personnages. On ne s'en plaindra pas. Rien de saisissant, en effet, comme le drame auquel donne lieu le fanatisme de ce mage, suprême représentant d'une race et de croyances jadis florissantes, aujourd'hui presque éteintes.

Une élève de seize ans, par E. Legouvé, de l'Académie française. Un livre qui, pour être adressé particulièrement à une jeune fille, n'en est pas moins d'un intérêt général. Prenant texte de Corneille, Racine, Molière, Shakespeare, etc., l'éloquent académicien, avec sa haute compétence, y élucide des questions variées de littérature, de morale, voire même de philosophie. Pas de lecteurs qui ne puissent trouver plaisir et profit à en suivre les discussions toujours si ingénieuses et si probantes.

Le théâtre à la maison, par B. Vadier. Recueil de petites moralités en action que les enfants se feront une joie de pouvoir représenter chez eux, en famille, et dont ils sentiront d'autant mieux les enseignements qu'ils se les adresseront eux-mêmes.

Les jeunes aventuriers de la Floride, par Brunet, d'après Goulding. La nécessité est la mère de l'industrie, a dit la sagesse des nations, et c'est ce qu'éprouvent quatre enfants, frères et sœur et cousin, qui, devenus des Robinsons sans le vouloir, se révèlent bientôt, suivant l'occasion et le besoin, pêcheurs, chasseurs, agriculteurs, constructeurs; le tout en déployant des qualités de résolution, de prudence et de persévérance qu'ils ne se seraient pas soupçonnées auparavant et qui ne peuvent manquer d'intéresser vivement à leurs faits et gestes.

Kitty et Bo, par J. Lermont. — Bien amusante et bien touchante aussi cette histoire de deux bébés, petite fille et petit garçon, liés d'une amitié dont les manifestations vont parfois jusqu'à l'héroïsme

et ne sont pas sans une heureuse influence sur ceux qui en sont témoins. Un récit à ravir tous les contemporains des deux héros.

Le *Petit gosse*, par William Busnach. — L'Académie française, en couronnant cet ouvrage, s'est chargée d'en préconiser le salutaire exemple, celui d'un pauvre enfant abandonné à lui-même qui, à travers des vicissitudes de toutes sortes, se conserve invariablement honnête autant que vaillant. On n'en demande pas plus à ceux qui grandissent entourés de soins.

Dans la jolie série de bijoux littéraires et artistiques dite *Petite Bibliothèque blanche*, nous trouvons, en fait d'introductions nouvelles : les *Contes de la tante Judith*, que Stahl avait adaptés de l'anglais de Mme Gatty, pour son *Magasin d'éducation*. — Ces deux noms valent tout éloge et nous dispensent de tout commentaire; et *Yette*, par Mme Bentzon, qui a montré, dans ce récit traité avec son talent habituel, si apprécié, comment, par l'éducation, une nature violente, quasi sauvage, peut être transformée en un modèle de douceur et de raison.

Puis, c'est le contingent accoutumé d'albums, scènes enfantines ou scènes comiques dessinées par des artistes émérites, grands amis de l'enfance : *Mlle Lili à Paris*, par Frœlich; *Proverbes en actions*, par Geoffroy; *Machin et Chose*, par Tinant; *Tambours et Trompettes*, par Froment.

Enfin, il y a les deux volumes annuels du *Magasin d'éducation et de récréation* qui est comme la base de la Bibliothèque, la pierre angulaire de cet édifice si patiemment élevé, et avec tant de soin et d'habileté.

La collection entière comprend aujourd'hui, avec les adjonctions ci-dessus mentionnées, plus de 400 volumes illustrés par des artistes d'élite, et plus de 130 albums. Ces chiffres ont bien aussi leur éloquence, surtout quand on peut ajouter que, parmi un si grand nombre d'ouvrages, il n'y en a pas un seul qui ait vieilli d'un jour depuis son apparition.

F. de Gramont.

LIBRAIRIE PLON

Joies d'enfants, au printemps, en été, en automne, en hiver, par Mars. Un charmant album in-4° oblong, richement illustré en couleur, très élégante reliure, avec fers spéciaux. Prix : 10 fr.

Mars, le dessinateur élégant et mondain par excellence, continue, avec un succès croissant, à la librairie Plon, la série de ses Albums pour la jeunesse. Il nous a déjà montré *Nos Chéris*, pimpants et rieurs, chez eux, à la ville, à la mer, à la campagne, dans le monde;

il les a représentés folâtrant avec leurs animaux favoris, dans *Compères et Compagnons*. Il nous conte aujourd'hui, du même crayon alerte et fin et sous les couleurs les plus gais, les *Joies d'enfants*. Joies de printemps : ce sont les sauteries costumées de la mi-carême, les Rameaux, les œufs de Pâques, la cueillette des lilas, les leçons de danse, etc.; joies d'été : les bains de mer, les promenades, les excursions; joies d'automne : les jeux des vacances, la Saint-Nicolas; joies d'hiver : c'est le patinage, c'est Noël, c'est le jour de l'an avec les étrennes, etc. Mars nous fait parcourir ce joyeux cycle de l'année enfantine avec une verve, une grâce, un esprit d'observation charmants. Jamais on n'avait mis en scène MM. les babies sous un jour aussi aimable; jamais on n'avait mieux fait ressortir les mille petits bonheurs qui égayent, à chaque saison, l'existence de *nos chéris*.

Trois ans chez les Argentins, par Romain d'Aurignac. Un volume in-8°, richement illustré par Riou. Prix : 15 francs. E. Plon, Nourrit et Cᵉ, éditeurs, 8 et 10, rue Garancière, Paris.

S'il est un pays qui captive les imaginations de tous ceux qui rêvent voyage aux contrées lointaines, aux terres inexplorées, aux régions neuves, c'est à coup sûr l'immense étendue, encore si mal connue, de l'Amérique du Sud, où la nature se manifeste de façon si merveilleuse dans sa toute-puissance, où la faune et la flore montrent le luxe le plus exubérant, où enfin on trouve encore de vrais sauvages!

Un jeune homme qui fut tourmenté dès l'enfance par la passion des voyages et des aventures, qui, à douze ans, attiré par l'inconnu, s'embarqua comme mousse, M. Romain d'Aurignac, a parcouru en tous sens les quatorze provinces de la république Argentine, la Bolivie et le Pérou. Pendant plusieurs années il a visité en détail, toujours à cheval, ces pays si neufs qui réservent tant de surprises et d'émouvantes aventures aux voyageurs.

« Voir du nouveau, dit l'auteur dans sa préface, rencontrer en voyage le plus d'imprévu possible, tel était simplement mon but... Ma seule excuse sera dans la plus scrupuleuse véracité, le seul mérite de ce récit, d'avoir été, d'un bout à l'autre, réellement vécu. »

C'est donc le côté pittoresque, aventureux, mouvementé, périlleux, de la vie des pampas qui charmait surtout M. d'Aurignac. Il nous en donne un tableau des plus curieux, des plus passionnants. Il s'arrête peu dans les villes. Il court vers les régions les plus sauvages. La libre existence qu'on y mène, loin des derniers vestiges de la civilisation, les dangers qu'on y court, les luttes à soutenir contre des animaux féroces et les Indiens plus féroces encore, les drames s'y déroulent, les mœurs bizarres qu'on y observe, les magnificences que la nature y étale, l'auteur nous décrit tout cela avec une verve, une cha-

leur communicatives et une émotion qui passe dans l'âme du lecteur.

Nos lecteurs voudront parcourir ces pages, où Rioux, le merveilleux dessinateur que l'on sait, a jeté une suite admirable de gravures pleines de mouvement, d'entrain et de vie.

LIBRAIRIE HENNUYER

A la collection déjà si complète et si variée qu'elle a créée, la maison Hennuyer a ajouté cette année plusieurs ouvrages qui méritent d'être signalés et qui obtiendront un succès égal à celui qui a accueilli leurs aînés.

En première ligne, nous citerons le joli roman de Mme Jules Samson : *Temps d'épreuve*. C'est l'histoire d'une jeune fille frappée par un revers de fortune, demeurant digne et laborieuse sous les coups de malheurs immérités, conquérant une position indépendante et même la renommée à force de travail constant, et réalisant enfin le rêve de bonheur qu'elle caressait au temps de sa prospérité et auquel elle est demeurée fidèle au milieu de toutes les épreuves qu'elle a dû subir.

Ce livre est non seulement d'une lecture attachante, mais il se présente sur une forme luxeuse, et les trente dessins de Tofani qui l'ornent, interprètent artistement les principaux épisodes, et font de ce volume les plus charmantes étrennes qu'on puisse offrir à une jeune fille.

Ce roman, ainsi que ceux dont nous allons vous entretenir encore, a obtenu son premier succès dans le *Magasin des demoiselles*, une publication qui compte quarante-sept années d'existence et figure au premier rang parmi les recueils consacrés aux jeunes filles et à la famille.

L'*Hetman Maxime*, de Mme Étienne Marcel, est une œuvre solidement établie et vigoureusement traitée. Voici les *Mémorables* et inoubliables *Aventures du docteur Quiès*, de Paul Célières et le *Chef-d'œuvre de papa Schmeltz*, récit d'une pénétrante émotion qui pourrait bien être le chef-d'œuvre de l'écrivain regretté.

Tout ceci est de la récréation, mais de la récréation comprise à la façon de Charles Nodier et s'adresse aussi bien à l'âge mûr qu'à la jeunesse.

L'enfance, pour laquelle, on le sait, le choix des lectures ne saurait être l'objet de trop grands soins, l'enfance, disons-nous, trouve à la même librairie un choix d'ouvrages qui peuvent être à la fois les bijoux d'une bibliothèque de jeune garçon ou de jeune fille et aussi les livres bien aimés, feuilletés souvent pour les belles gravures qu'ils renferment, souvent relus aussi pour les plaisirs toujours nouveaux qu'ils procurent.

Dans cet ordre d'idées, nous signalerons tout d'abord *Nizelle*, touchante histoire, racontée par M. Eugène Muller dans ce style si simple et si captivant qui a fait jadis le succès de la *Mionnette*, et qui peut émouvoir la jeunesse, public difficile à satisfaire. L'Académie française a décerné un de ses grands prix à ce livre.

Voici encore deux œuvres qu'il faut placer côte à côte, car elles sont inséparables; nous voulons parler des *Aventures de Tom Sawyer* et de celles, non moins piquantes, de son ami *Huck Finn*. L'auteur de ces humoristiques récits est Mark Twain, le traducteur, William L. Hughes. Quant aux nombreux dessins rappelant les exploits des jeunes héros, ils sont dus au spirituel crayon de M. Sirouy.

Le nom de W.-L. Hughes vient de tomber de notre plume, n'oublions pas de rappeler son roman : *les Bébés d'Hélène*, adaptation d'une œuvre de J. Habberton, dont le succès a motivé une édition nouvelle, et que Hughes a su rendre très séduisante pour les Français petits et grands, car le livre est de ceux, nous en parlons par expérience, que les parents ne craignent pas d'emprunter à la bibliothèque de leurs enfants. Bertall, un artiste que son nom suffit à recommander, a ajouté au charme du récit une suite de dessins reproduisant les hauts faits des minuscules, mais bien intéressants héros du livre.

A côté de ces œuvres récréatives, la maison Hennuyer publie des ouvrages de vulgarisation dont les récompenses académiques ont souvent constaté la haute valeur.

A travers l'Amérique, *Entre deux océans*, *le Roi des prairies*, *le Fleuve d'or*, œuvres de M. Lucien Biart, illustrées par F. Lix, sont des livres dont l'éloge n'est plus à faire, et que toute bibliothèque doit posséder. Romancier ingénieux, observateur sagace, conteur attachant, styliste de la grande famille, M. Lucien Biart est tout cela, et sait rester tout cela dans les sujets les plus divers; lisez ses *Promenades à travers l'Exposition de* 1889, et dites-moi si jamais cette grande et glorieuse manifestation a été plus finement observée, plus élégamment racontée.

M. Alexis Martin qui, dans *Paris, promenades dans les vingt arrondissements*, avait si scrupuleusement, l'an dernier, exploré notre capitale, a élargi son champ d'observation, et, dans un nouveau volume intitulé *Tout autour de Paris*, nous fait visiter le département de la Seine en son entier. Esprit méthodique, l'auteur va droit devant soi, et sans jamais revenir sur ses pas, parcourt les soixante-quatorze communes du département, et, dans aucune d'elles, ne laisse rien échapper de ce qui intéresse son histoire, constitue son originalité ou assure sa prospérité industrielle. Admirateur des sites de notre banlieue, il reproduit fidèlement les impressions que le promeneur éprouve en les parcourant; fureteur par nature, il entre dans tous les

monúments, visite toutes les institutions, apprécie toutes les œuvres artistiques, et, de ce travail, aride en apparence, réussit à faire une œuvre qui se lit comme un roman, sans cesser pourtant d'être instructive et documentaire.

Il nous reste à vous parler des ouvrages scientifiques publiés par la maison, et nous allions ouvrir le paragraphe qui doit les concerner, quand voilà qu'un arlequin, coiffé de son chapeau à cornes, armé de sa batte, riant sous son masque, alerte, pimpant, nous montre, sous une élégante couverture, ce titre alléchant : *les Exploits d'un arlequin*, par Raoul de Najac.

L'auteur est un passionné de la pantomime, déjà il a publié le *Retour d'Arlequin*, un monologue mimé qu'accompagnent une jolie musique d'André Martinet, et une trentaine de ravissants dessins de Lix. *Les Exploits* sont une sorte de biographie d'un mime oublié, racontés avec un entrain et une verve qui n'excluent ni l'élégance du style ni la saveur d'une fine observation.

Maintenant disons quelques mots des ouvrages purement scientifiques.

Ceux-là sont conçus dans l'esprit et exécutés dans la forme qui convient au public spécial à qui ils sont destinés, mais, et c'est ici que le talent des auteurs et l'habileté de l'éditeur se font sentir; ils conservent, par leur exécution typographique et les remarquables dessins qui les illustrent, l'aspect séduisant du livre que le curieux et l'homme du monde recherchent également.

Le premier de ces livres — nous disons le premier qui nous tombe sous la main — est le *Dictionnaire illustré d'histoire naturelle* de M. J. Pizzetta. Ceux de nos lecteurs qui connaissent *Plantes et Bêtes*, *les Loisirs d'un campagnard*, etc., du même auteur, savent avec quelle autorité il peut traiter les sciences naturelles. A son texte toujours clair, à ses indications toujours certaines, l'éditeur a ajouté une foule de figures qui, par leur fini et leur précision, rendent en quelque sorte palpables les explications que, de son côté, M. Pizzetta a su condenser en peu de lignes et rendre compréhensibles pour tous les lecteurs. Le livre est précédé d'une introduction due à la plume de M. Edmond Perrier. Quand on a nommé le professeur bien connu, il serait superflu d'assurer sa compétence.

La librairie Hennuyer comprend encore deux séries de publications qui permettent d'être d'un puissant intérêt : l'*Histoire générale des races humaines* et la *Bibliothèque de l'explorateur*.

Le premier volume de l'*Histoire des races humaines* est dû à M. de Quatrefages; c'est un fort volume de plus de 600 pages illustré de planches, de cartes et d'environ 450 gravures dans le texte. C'est ici une œuvre absolument hors ligne et qui fait également honneur

au savant professeur qui l'a écrite et à l'éditeur qui a su la présenter luxueusement.

La seconde série s'ouvre par *Cinq années de séjour aux îles Canaries* du docteur R. Verneau. L'intérêt du voyage, vivement raconté, s'augmente d'observations scientifiques et aussi de bon nombre de renseignements économiques. Le savant, l'homme du monde, l'industriel, le négociant, aussi bien que le simple curieux trouveront en ce livre, fort joliment illustré, mille attraits que nous nous reprocherions de déflorer par une sèche analyse. Ajoutons que ce volume a été présenté à un concours de l'Académie des sciences, et que l'auteur a obtenu le prix.

LIBRAIRIE H. LAURENS (ANCIENNE LIBRAIRIE RENOUARD)

Nous sommes heureux d'avoir, chaque année, à parler des livres de l'éditeur Laurens. Ses publications attestent toujours un goût ingénieux et original. On les reconnaît aisément aux qualités humoristiques du texte, au cachet artistique de l'impression et de l'illustration. Il y a plaisir à feuilleter le catalogue de cette maison : les amateurs de l'inédit et du nouveau sont toujours sûrs d'y faire d'agréables découvertes :

Nous l'allons prouver tout à l'heure.

comme disait le bon La Fontaine.

M. Louis Barron continue cette année le cours de sa navigation sur les grands fleuves de France. Il nous promène sur la *Garonne* [1], après nous avoir guidés sur la *Loire* [2] et la *Seine* [3]. Aimez-vous ces voyages en bateau? Les chemins de fer en ont un peu fait passer la mode, et cependant, qu'ils avaient de charme! Mme de Sévigné descendant la Loire d'Orléans à Nantes aurait voulu que la route ne finît jamais. Les lecteurs de M. Barron seront de l'avis de Mme de Sévigné. Ils ont un guide savant dans l'art de ménager les étapes et de varier les points de vue. Et que de jolies histoires il sait raconter à ses compagnons de route! Comme il sait animer en le peuplant tout ce mouvant décor qui se déroule sous nos yeux du val d'Aran à la tour de Cordouan! Messieurs les Gascons n'auront pas à se plaindre; ils ont trouvé leur historien, et leur pays a rencontré son peintre. Avouons, d'ailleurs, que les personnages et le cadre aidaient merveilleusement le talent de l'artiste. Les Pyrénées, Toulouse, Bordeaux, la Gironde! voilà de beaux sujets avec lesquels on est toujours sûr de forcer l'attention.

[1] 1 vol. in-8°, avec 151 gravures, par A. Chapon. Prix, 10 fr.; relié, 13 fr.
[2] 1 vol. in-8°, avec 135 gravures, par A. Chapon. Prix, 10 fr.; relié, 13 fr.
[3] 1 vol. in-8°, avec 160 gravures, par A. Chapon. Prix, 10 fr.; relié, 13 fr.

Légendes, traditions, coutumes, histoires et même gasconnades, M. Barron a tout mis en œuvre. Il nous a fait entendre et le cor de Roland gémissant encore à travers les sapins et les rochers de Roncevaux, et les clameurs fanatiques des croisés de Montfort se ruant sur les Albigeois; il nous a montré Clémence Isaure, présidant aux tournois poétiques des jeux floraux; Henri IV préludant à sa grandeur future par une chevauchée hardie à travers le val de la Garonne. Il nous a dit l'histoire de Bordeaux, la vieille cité anglaise, la mère des vins généreux, jadis administrée par Montaigne, il nous a mené jusqu'à l'entrée de ce vaste estuaire où se confondent les eaux de la Garonne et de la Dordogne. Écoutez-le, suivez-le, vous n'aurez pas perdu votre temps, et je gage que l'an prochain vous retiendrez votre place sur le bateau qui le conduira sur le *Rhône*.

Sur ce bateau, pour vous distraire pendant les journées pluvieuses, n'oubliez pas d'emporter le *Livre des fumeurs et des priseurs* que vient de nous offrir M. Spire Blondel [1]. La bonne spéculation qu'aura faite M. Laurens si tous les fumeurs — et même tous les priseurs — achètent ce petit volume! Souhaitons-le pour l'éditeur et pour l'auteur, car leur commun ouvrage mérite tous les éloges. M. Spire Blondel doit aimer passionnément son sujet — nous voulons dire le tabac. Pipe, cigare, cigarette et même chique, il connaît tout; il sait sur tout des anecdotes instructives ou piquantes. Il a fait causer les Turcs et les Arabes, les Chinois et les Indiens, il a surpris le secret des rêveries que fait naître, dans la paix des harems, la fumée *du narghileh* entourant de ses spirales bleuâtres la tête du sultan étendu sur des amas de tapis. Mais c'est surtout dans notre société moderne qu'il a su étudier le rôle toujours plus important du tabac. Ce rôle est divers, selon que le fumeur est membre d'un club à la mode ou cocher de fiacre au nez enluminé; collégien qui veut jouer à l'homme ou pensionnaire décrépit des asiles de la vieillesse. Il y a des nuances entre l'amateur de cigare et l'amoureux de la pipe; il y a des abîmes entre le fumeur et le priseur. On dit que nos élégantes commencent à savoir rouler une cigarette, elles n'en sont pas encore revenues au péché mignon de leurs arrière-grand'mères, le tabac d'Espagne pour lequel les ciseleurs d'antan savaient faire de si jolies boîtes. La mode en reviendra-t-elle? Qui sait? M. Spire Blondel vous le dirait peut-être, car sur ce point spécial son érudition tient du prodige. Il est même capable de prédire l'avenir. Soyons prophète, nous aussi, et annonçons à son livre un des plus vifs succès de l'année, succès dont une bonne part reviendra à M. Fraipont dont les dessins et les aquarelles hors texte sont pour les yeux un véritable régal.

[1] 1 vol. grand in-8°, avec 106 gravures dont 16 hors texte en couleurs, par G. Fraipont, prix 20 francs; relié 27 francs.

Continuons notre promenade « à travers un catalogue ». Les nouveautés n'ont pas seules droit à notre attention. Charles Blanc réclamerait. La maison Laurens lui doit trop pour qu'il nous soit permis de l'oublier. Notons au passage la cinquième édition de l'*Art dans la parure et dans le vêtement*[1]. C'est un livre qui restera. Charles Blanc y a prouvé qu'à côté du théoricien solide de la *Grammaire des arts du dessin* et de la *Grammaire des arts décoratifs*, il y avait en lui un artiste délicat, raffiné, ami de toutes les élégances, et capable de les comprendre. Faire la plilosophie de la parure! la tâche semblait ardue, l'auteur l'a menée à bien comme en se jouant. Il a su trouver le secret de cette harmonie que certaines femmes savent établir entre leur personne et leur coiffure, leurs vêtements, leurs bijoux. Il a donné des conseils grâce auxquels on n'entendra plus répéter si souvent, ainsi qu'il l'a dit lui-même : « Nous avons vu à la promenade de jolies toilettes », mais bien : « Nous avons vu à la promenade de jolies femmes ». Car c'est la parure bien choisie qui produit la beauté, et le goût fait plus que l'argent.

Le livre de Charles Blanc devrait être entre les mains de toutes les femmes. Ajoutons que l'éditeur l'a rendu aussi attrayant que possible par une illustration abondante et variée dont la suite constitue un véritable musée de la mode.

Ne quittons pas Charles Blanc sans annoncer une nouvelle édition de sa monumentale *Histoire des peintres de toutes les écoles*[2], en insistant sur ce point très important que M. H. Laurens en a abaissé le prix à 300 francs. Ce bel ouvrage devrait être dans la bibliothèque de tous ceux qui s'intéressent à la peinture; il est, à notre sens, un livre essentiel pour l'histoire de l'art. Ce que Vasari avait fait jadis pour une école et pour un temps, Charles Blanc l'a réalisé pour toutes les écoles modernes depuis leur origine jusqu'à nos jours, avec un goût, un tact, une érudition dont l'éloge n'est plus à faire. Plus tard, son livre sera considéré comme le livre d'or des peintres, et quiconque voudra parler des artistes ou de leurs œuvres, devra le consulter comme un document irrécusable et définitif. Ce qui nous frappe surtout, c'est la sûreté d'appréciation qui a présidé au choix des tableaux reproduits dans l'illustration. Partout, toujours, on nous a offert les œuvres maîtresses et caractéristiques, celles qui nous renseignent le mieux ont le talent du peintre, son originalité, sa manière. Tous les musées de l'Europe ont été mis à contribution, et le lecteur, commodément assis dans son fauteuil, voit défiler sous ses yeux la fleur des plus célèbres collections de l'Europe, de Madrid, de Munich, du Belvédère, de l'Ermitage, de la National Galery. Notre Louvre, bien

[1] Un volume, grand in-8°, orné de 233 gravures, prix : 10 francs.
[2] 14 vol. in-4° jésus, 3000 gravures, prix : 300 francs.

entendu, a été mis à contribution, mais jamais on n'a cédé à la tentation de lui laisser prendre une place absorbante au détriment des musées rivaux et du lecteur.

A côté des œuvres magistrales de Charles Blanc, laissons, nous aussi, une place à la *Bibliothèque d'histoire et d'art*[1] que M. H. Laurens a si heureusement fondée. Pour être plus modestes, les livres qui la composent n'en sont pas moins instructifs. *Les Monuments de Paris*, *les Statues de Paris*, *l'Art pendant la Révolution*, *l'Histoire de la peinture militaire*, *Versailles et les Trianons*, *les Palais nationaux*, constituent le point de départ d'une encyclopédie aussi richement *documentée* et beaucoup moins compacte que celles auxquelles on nous a accoutumés. On doit des encouragements à toute tentative de présenter l'érudition sous une forme attrayante. La collection qui nous occupe est à recommander sous tous les rapports. Le public l'a déjà résolument adoptée.

Il adoptera aussi, n'en doutez pas, l'*Art de bâtir, de meubler et d'entretenir sa maison*[2], que lui dédie M. Ris-Paquot. Propriétaires novices, locataires dans l'embarras, tapissiers amateurs en quête de conseils, vous tous qui voudriez bien vous passer d'architectes, votez des remerciements à l'auteur. Il vous épargnera bien des pas de clerc, en vous fournissant les moyens de ménager votre bourse ; apprenez de lui l'art de prévenir les réparations coûteuses, de distribuer ingénieusement votre logis, de le parer, de le chauffer, de l'abriter des courants d'air, de poser sonnettes et rideaux, papiers et tapis. Sachez que M. Ris-Paquot est aussi bon avocat consultant qu'architecte, et qu'il peut vous faire éviter le juge de paix comme le maçon. Son livre sera votre *vade-mecum* : il vous évitera bien des préoccupations.

Celui de M. de Parville, *la Clef de la science*[3], vous permettra de répondre aux *pourquoi* de vos enfants. Depuis qu'il fait son chemin (il en est à son deux centième mille !) ce volume a déjà rendu bien des services. Il en rendra longtemps encore, et les gens du monde le consulteront toujours quand leur érudition un peu superficielle sera mise en défaut.

Nous nous arrêtons, mais nous sommes loin d'avoir parlé de tous les ouvrages de cette excellente maison. Lisez d'un bout à l'autre son catalogue, il vous ménagera encore d'aimables surprises même en dehors des pages que nous avons marquées à votre usage.

[1] Chaque vol. in-8° illustré, prix : 3 fr. 50.
[2] Un fort vol. in-8°, 248 gravures. Prix : 6 francs.
[3] Un beau vol. in-8°, 250 gravures. Prix : 10 francs.

CHRONIQUE POLITIQUE

8 décembre 1890.

Les controverses qu'a soulevées le discours du cardinal Lavigerie ont eu le sort et suivi le cours accoutumé de toutes les controverses. L'objet principal a été bien vite oublié sous des digressions et des incidents où, propos et procédés, tout n'a pas été absolument correct. Si le cardinal a le droit de s'étonner et de se plaindre, ne regrettera-t-il pas lui-même, avec des arguments et développements dont la justesse serait à démontrer, quelques-unes de ces paroles imméritées et douloureuses qu'après la chaleur de la lutte on regrette toujours, et qu'on regrette d'autant plus qu'on a, comme l'illustre archevêque, l'âme plus généreuse?

Si tel est l'inconvénient presque fatal des discussions de ce genre, où toutes les intolérances des partis et toutes les délicatesses de l'honneur ne tardent pas à être engagées et confondues, elles ont aussi leur avantage : c'est de creuser les questions, c'est de forcer les esprits à y voir plus clair. Les passions s'allument, mais les idées s'élucident. Qu'un cardinal, voué à de grandes œuvres patriotiques et religieuses, ait pensé très sincèrement que, prenant en considération l'état présent de l'opinion et les nécessités des temps, les conservateurs, les catholiques feraient sagement d'aller au plus pressé, au plus pratique, et loyalement, sans arrière-pensée insidieuse, d'accepter le terrain légal, le terrain des institutions existantes, comme le meilleur pour y défendre, avec l'assentiment du pays, leurs intérêts les plus sacrés; rien, en soi, de plus naturel! C'était son droit d'avoir cette opinion, et, l'ayant, de l'émettre avec l'autorité qui lui appartient à tant de titres. On aurait pu la discuter, même la discuter d'autant plus vivement, qu'au fond, on l'aurait sentie plus juste. Les contestations n'auraient porté que sur la mesure et l'opportunité de l'exécution. Ce n'eût pas été, de la part du cardinal Lavigerie, un apparent oubli des services rendus, un semblant d'ingratitude pour les conservateurs, presque tous monarchistes, qui, depuis quinze ans, risquant leur popularité, renonçant à des fonctions aimées et souvent nécessaires, prodiguant leur talent ou leur fortune, ont tant lutté et tant sacrifié pour l'Eglise; c'eût été simplement un conseil qu'un vaillant apôtre, cédant peut-être à une

illusion, leur eût adressé pour continuer, avec une tactique rajeunie, avec des chances moins incertaines de succès, leurs bons combats.

Mais de quelques expressions, dont la forme oratoire a pu tromper sur leur sens rigoureux, on a conclu qu'au nom du Pape dont il invoquait les encycliques, le cardinal Lavigerie entendait faire un devoir de conscience aux catholiques d'entrer dans la République, après avoir prononcé à la porte quelque acte d'adhésion en règle. Là-dessus, l'émotion et les protestations se sont élevées. La nouveauté était sans exemple. Nous voyons, en ce moment, les évêques d'Irlande avertir leurs fidèles de ne pas garder pour chef un homme publiquement convaincu d'avoir transgressé les lois morales; nous voyons encore les évêques d'Allemagne sommer leurs diocésains de se liguer contre le socialisme athée. Des initiatives pareilles rentrent dans la compétence de ceux qui les prennent; elles ne ressemblent en rien à des injonctions qui, du haut des chaires épiscopales, mettraient les catholiques en demeure de se faire républicains. La République finirait-elle par être elle-même une de ces religions d'État dont elle ne veut pas? Evidemment il y avait méprise. Le journal *l'Anjou* disait : « Entre une république athée qui n'entend renoncer à aucune de ses erreurs et une monarchie chrétienne qui présenterait toutes garanties à la religion et à la patrie, notre choix est fait depuis longtemps. Aucune invitation, d'où qu'elle vienne, ne nous fera changer d'avis. » Conçue en ces termes, resserrée dans cette alternative, aucune invitation, il faut le reconnaître, n'est venue d'Alger; d'où pourrait-elle venir? Ce ne serait pas, assurément, de Rome; le supposer, ce serait presque blasphémer. Dans son encyclique du 10 janvier dernier, sur *les principaux devoirs des chrétiens*, notre grand Pape a posé avec sa précision lumineuse les règles et les distinctions de la matière. Il suffit de citer pour clore le différend : « Gardienne de son droit, et pleine de respect pour le droit d'autrui, l'Eglise estime un devoir de rester indifférente quant aux diverses formes de gouvernement et aux institutions civiles des Etats chrétiens, et, entre les divers systèmes de gouvernements, elle approuve tous ceux qui respectent la religion et la discipline chrétienne des mœurs.

« Telle est la règle à laquelle chaque catholique doit conformer ses sentiments et ses actes. Il n'est pas douteux que, dans la sphère de la politique, il ne puisse y avoir matière à de légitimes dissentiments et que, toute réserve faite des droits de la justice et de la vérité, on ne puisse chercher à introduire dans les faits les idées que l'on estime devoir contribuer plus efficacement que les autres au bien général. Mais vouloir engager l'Eglise dans ces querelles

des partis, et prétendre se servir de son appui pour triompher plus aisément de ses adversaires, c'est abuser indiscrètement de la religion. Au contraire, tous les partis doivent s'entendre pour entourer la religion du même respect et la garantir contre toute atteinte. De plus, dans la politique, inséparable des lois de la morale et des devoirs religieux, l'on doit toujours et en premier chef se préoccuper de servir le plus efficacement possible les intérêts du catholicisme. Dès qu'on les voit menacés, tout dissentiment doit cesser entre catholiques, afin que, unis dans les mêmes pensées et les mêmes conseils, ils se portent au secours de la religion, bien général et suprême auquel tout le reste doit être rapporté. »

Le danger des thèses excessives est de tourner contre elles-mêmes, de compromettre par leur excès la portion de vérité qu'elles contiennent. Demander à l'immense majorité des conservateurs français de faire une profession de foi républicaine, pour mieux les décider à s'abstraire des disputes politiques et à se consacrer tout entiers à la défense des intérêts sociaux et religieux, ce serait une manière presque certaine de les dégoûter de toute lutte, de les rejeter dans l'abstention, de laisser en souffrance, dans un mortel abandon, ces intérêts sociaux et religieux qu'on avait en vue. L'homme qui, par une profession de foi contraire à sa conscience et à sa raison, se diminuerait lui-même à ses yeux comme aux yeux des autres, ne serait plus que le serviteur affaibli de sa cause, fût-elle la plus sainte. L'homme d'honneur peut réserver, il ne peut renier ses convictions. Il est même des cas où, les sentant fléchir sous le poids des évènements et des expériences, il rougirait d'afficher un changement qui, pour être respecté, a besoin d'être discret et désintéressé.

Les élections sénatoriales, qui auront lieu dans trois semaines, fourniront aux conservateurs une occasion toute naturelle de dessiner leur attitude, de donner la note juste de leur politique. Attitude et politique, nous serions surpris si elles n'étaient pas à peu près celles que nous avons toujours essayé d'indiquer ici, dans un esprit de modération, de fermeté et de conciliation, avec un égal souci des besoins de l'heure présente et de la dignité de chacun. Les candidats en tête à tête avec l'électeur dont ils demandent la voix et tâtent le pouls, sont dans le réel, ils sentent planer sur eux des responsabilités effectives et des sanctions immédiates qui manquent aux journaux. Entre les thèses des uns et des autres, il y a souvent la même différence qu'entre le cheval de bataille qu'on mène au feu, et le cheval de parade, — beau cheval qui ne sert guère qu'aux enterrements.

Par contre, il faut avouer que la République ne fait rien pour se

rendre honorable et aimable. M. de Falloux raconte, dans ses *Mémoires*, que, tenté, en 1848, de se porter à la présidence de la République, M. Thiers lui disait : « J'y ai renoncé; je suis trop honnête garçon pour épouser une si mauvaise fille. » La mauvaise fille d'alors est devenue la vieille fille d'aujourd'hui, elle a justifié le mot d'un moraliste : que la vertu, seule, peut vieillir sans enlaidir. Après vingt années d'existence, notre troisième République en est encore à ne pas savoir discuter régulièrement un budget; toujours aux expédients, cette dépensière incapable et besoigneuse propose, essaie, retire, invente, vote des impôts, elle touche à toutes les sources des fortunes privées et de la fortune publique, avec un décousu et un débraillé qui donnent l'écœurement même à ses ministres, même à ses commissions de finances. Aujourd'hui, arrivera devant la Chambre la question relative aux taxes imprévues et immodérées dont sont frappées, en dehors de l'impôt normal, les congrégations religieuses. Que fera la République? Ecoutera-t-elle les graves raisons que vient encore de lui soumettre Mgr l'évêque de Versailles, dans une lettre si probante par les faits et par la logique? Corrigera-t-elle une loi dont le *Journal des Débats*, le *Temps*, même l'*Estafette* de M. Jules Ferry, ont reconnu les énormités, et qui, par ses applications et ses extorsions, frappe au cœur nos missions du Levant et de l'Extrême-Orient, les meilleurs agents de la grandeur française dans les pays d'outre-mer? Ou bien, dominée par des passions indignes, la peur chez les uns, la haine et la rapacité chez les autres, trahira-t-elle jusqu'au bout, avec la justice, la patrie? Usurière et voleuse, prendra-t-elle indûment le bien des pauvres, des faibles, des dévoués, et livrera-t-elle par surcroît à l'étranger, souvent à l'ennemi, le patrimoine d'influence lointaine que les congrégations religieuses nous gardaient encore dans nos épreuves?

Pendant que la France se débat ainsi avec ses difficultés intérieures, un évènement considérable, depuis longtemps attendu et prévu, mais qui ne demeure pas moins de la plus haute gravité, a définitivement eu lieu au nord de l'Europe. Guillaume III, roi des Pays-Bas et grand-duc de Luxembourg, est mort, laissant le premier de ses trônes à sa fille âgée de dix ans, la princesse Wilhelmine, et le second au duc Adolphe de Nassau. Chacune de ces transmissions de couronnes s'est opérée régulièrement, paisiblement, sans aucune de ces intrigues de parti, de ces menaces et de ces tentatives de guerre civile qui ont marqué chez nous notre dernière élection présidentielle. Une fois de plus les nations ont pu apprécier le bienfait de cette hérédité monarchique qui faisait dire à Bossuet : « C'est un bien pour le peuple que le gouvernement

devienne aisé, qu'il se perpétue par les mêmes lois qui perpétuent le genre humain, et qu'il aille, pour ainsi dire, avec la nature. »

Si nous avions à faire ici de la sentimentalité, nous saluerions, dans le roi qui s'en va, la fin d'une illustre maison royale qui, sortie peut-être de quelque preux de Charlemagne, venue au monde sur notre terre française de Provence et de Bourgogne, portant dans ses veines le sang des Châlons-Orange et des Orange-Nassau, a brillé d'un éclat si vif, parfois si sombre dans l'histoire, avec Philippe d'Orange, l'un des grands capitaines de Charles-Quint, avec Guillaume le Taciturne, le fondateur de la Hollande, avec Maurice de Nassau, le précepteur militaire de notre Turenne, avec Guillaume III qui, à sa dignité de stathouder, ajouta la royauté anglaise. Parmi tous les princes de cette maison, quelques-uns furent nos alliés, les protégés de Henri IV et de Richelieu qui, en retour de l'appui qu'ils leur donnaient, stipulaient des garanties pour les catholiques. D'autres furent nos ennemis; souvent nos vaincus, comme à Seneff, à Steinkerque, à Neerwinde, à Fontenoy; parfois nos vainqueurs, comme dans les guerres de la succession d'Espagne, où ils furent l'âme de la coalition. La paix s'était faite sur ces souvenirs; elle n'avait été troublée depuis 1815 que par l'intervention rapide de nos soldats à Anvers. Le roi des Pays-Bas qui vient de mourir, savait bien que, si quelque ambitieux le menaçait, ce n'était pas nous; et il n'était pas loin de désirer que la France fût grande pour que la Hollande fût libre.

Le roi Guillaume III n'a dû ses mérites qu'au principe qu'il représentait. Si l'homme privé laissa à désirer, si la vieille réputation de rigidité austère que s'étaient faite ses aïeux dans le passé ne se maintint guère dans ses allures et dans sa vie, le roi gouverna sagement. Souverain constitutionnel, il tint la balance égale entre les partis. Les journaux catholiques ont rappelé à son honneur que l'Eglise avait été libre sous son règne, et qu'il avait voulu être le roi de tout son peuple. Il fut le protecteur éclairé des œuvres de bienfaisance, des sciences et des arts. Ses sujets lui surent gré d'avoir renoncé à la moitié de sa liste civile. Ils ont accompagné sa mort de leurs hommages et de leurs regrets.

Mais ce qui, dans cette mort, a plus ému la Hollande, ce qui a excité plus fortement l'intérêt de l'Europe et tout particulièrement de la France, c'est la situation nouvelle, pleine d'inconnu, toute chargée de compétitions et de complications, qui s'ouvre. Le roi Guillaume III avait épousé en premières noces la princesse Sophie de Wurtemberg, princesse distinguée, amie de la France, amie de quelques-uns de ses hommes les plus éminents, et qui, peu de temps avant de mourir, publiait, sans les signer, quelques pages

historiques sur les Stuarts, où, pensant à notre pays, elle faisait entendre d'utiles conseils à nos Bourbons. Il avait eu de ce mariage deux fils, l'un homme d'études, peut-être homme d'Etat, l'autre homme de plaisirs, tous deux destinés à mourir avant lui. Il perdit la reine Sophie en 1877. Le 7 janvier 1879, le souverain sexagénaire épousait en secondes noces une jeune fille de vingt et un ans, la princesse Emma de Waldeck-Pyrmont. De ce mariage sortirait-il un rejeton qui empêcherait de s'éteindre la maison d'Orange-Nassau et de passer à des mains allemandes l'héritage national et glorieux qu'elle laisserait? Le 31 août 1880, un enfant naquit; la Hollande était sauvée! Mais c'était une fille, la princesse Wilhelmine, la reine actuelle des Pays-Bas; et la loi salique réglant la succession souveraine dans le grand-duché de Luxembourg, les Pays-Bas perdent cet apanage qui ne leur était lié que par une union personnelle, il passe à un prince allemand, au duc Adolphe de Nassau.

L'importance du changement qui s'opère tout près de notre frontière, dans l'Europe septentrionale, est-il besoin de la faire ressortir? A la Haye, au lieu d'un roi né du sol et ne faisant qu'un avec son Etat, une reine de dix ans tient le sceptre sous la régence d'une mère allemande. En vain, par des dispositions patriotiques où se retrouve la sollicitude du vieux roi pour son enfant et pour son pays, la régente est-elle assistée d'un conseil de régence nommé par les deux Chambres et exclusivement composé de Hollandais, sans le concours duquel le gouvernement ne peut s'exercer; l'expérience et la réflexion disent assez ce qu'une minorité entraîne toujours d'influences échappant à toutes les précautions et se glissant dans la politique. La minorité durera huit ans encore. Si l'enfant mourait, la couronne des Pays-Bas passerait à sa tante, la grande-duchesse Sophie de Saxe-Weimar-Eisenach, sœur de feu Guillaume III, et qui a elle-même un fils, père d'une nombreuse famille. Dans le cas où cette seconde ligne manquerait, l'héritier de la couronne des Orange-Nassau serait le prince Albert de Prusse.

On voit que de tous les côtés le flot allemand bat la vieille terre hollandaise; et, pour s'en préserver, elle n'a pas encore trouvé ses digues. Il ne faut pas oublier que, de longue date, l'Allemagne a une convoitise pour la Hollande, pour ses ports, pour ses débouchés dans la mer du Nord, pour son empire colonial, si riche encore dans son déclin. Quelques années avant la Révolution française, Louis XVI devait, pour fermer à l'armée impériale l'entrée des Provinces-Unies, signifier à son beau-frère, l'empereur Joseph II, que toute agression contre la Hollande serait repoussée par nos troupes. La Révolution n'avait pas plus tôt commencé, que, profitant de nos embarras intérieurs, la Prusse intervenait dans les

Pays-Bas, chassait du pouvoir nos amis qui l'occupaient, installait à la Haye un gouvernement qui serait sous sa dépendance. La toute-puissante Prusse d'aujourd'hui aura-t-elle plus de réserve que la Prusse encore faible d'il y a cent ans? Et l'empereur Guillaume II ne reviendra-t-il jamais sur la déclaration, qu'en prenant possession de l'île d'Héligoland, il faisait de ne plus envier pour l'Allemagne le territoire d'aucun de ses voisins d'Europe? Ce sont des questions livrées aux incertitudes de l'avenir comme à la plus vigilante attention de la France.

Quant au grand-duché du Luxembourg, l'Allemagne l'a depuis longtemps annexé au Zollverein; et maintenant, un prince allemand, le duc Adolphe de Nassau, devient son légitime souverain : prince allemand que la Prusse victorieuse a mis à pied en 1866; mais qui, depuis, se résignant, a fait sa paix avec son vainqueur, recouvrant en retour sa fortune privée et mariant sa fille avec l'héritier présomptif du duché de Bade. L'Europe a déclaré, en 1867, la neutralité du Luxembourg; c'est une garantie qu'on ne saurait ni dédaigner ni exagérer : quelles que soient les intentions loyales du nouveau grand-duc, il est clair qu'à la neutralité diplomatique dont ses États sont couverts, il n'ajoute pas, pour la fortifier encore, l'absolue neutralité politique et morale que son prédécesseur puisait dans son origine, dans ses traditions, dans ses intérêts. Lorsqu'il se présenta pour la première fois, comme régent, à ses futurs sujets, il eut la distraction d'arriver coiffé du casque prussien. La froideur qui l'accueillit lui fut un avertissement dont il profita pour dissiper, par la netteté de son langage, les ombrages qu'il avait excités. La combinaison la plus souhaitable que pourrait apporter l'avenir, ce serait la réalisation d'un projet dont le bruit circule, projet qui marierait ensemble la jeune reine de Hollande et l'héritier présomptif du Luxembourg.

Tandis qu'un nuage de plus rembrunit l'horizon de l'Europe, c'est un spectacle touchant et instructif que de voir, en Hollande, en ces heures de crise et d'attente, l'idée monarchique se fondre avec l'idée nationale. Il n'y a peut-être pas un Hollandais qui n'élève au ciel une prière pour la conservation de sa reine, cette petite fille de dix ans; elle est là, comme la tige frêle de la patrie. Si elle disparaissait soudain, ce serait comme si la patrie se voilait; elle est, pour les Hollandais,

Quelque goutte du sang de leurs rois échappée!

Elle est plus encore, elle est le signe de leur indépendance, la marque de leur nationalité, la promesse d'un avenir qui sera digne de leur illustre passé. Il y a six ans, lorsque le trois centième

anniversaire de la mort de Guillaume le Taciturne fut célébré dans l'église de Delft, devant le tombeau du *Père de la patrie*, la Hollande, qui voyait déjà venir l'épreuve actuelle, avait envoyé de toutes parts ses délégations à la cérémonie funèbre; on sentait dans l'immense foule assemblée une prière ardente pour que Dieu eût pitié de la patrie et lui gardât ses rois.

Il est possible que l'avenir de l'Europe appartienne à la république. Cependant, dans cette vieille Europe, toute pénétrée de démocratie, c'est encore à la monarchie que se rattachent tous les peuples qui ne veulent pas mourir ou qui veulent renaître. Pour que l'enseignement soit plus saisissant, il arrive que cette force monarchique se présente aux nations sous l'image de la faiblesse, sous les traits d'un petit garçon à Madrid, d'une petite fille à la Haye. C'est un rien, et ce rien est encore pour les peuples la meilleure façon d'échapper aux révolutions et à l'invasion. En Grèce, en Serbie, en Roumanie, en Bulgarie, voilà des races qui, lasses d'être une poussière foulée aux pieds ou livrée aux vents, veulent faire corps, faire figure, se tenir debout, avoir la cohésion et la durée; quel moyen prennent-elles? Se mettent-elles en république, comme leur instinct naturel les y pousserait? Non, elles veulent un roi.

La même leçon est donnée à la France d'un bout à l'autre de l'Europe; et la France donne à son tour à l'Europe cette solennelle leçon que, là où le principe monarchique, tel qu'il a été constitué par les siècles, manque, la vie nationale a perdu un organe dont l'absence se fait perpétuellement et douloureusement sentir à tous les intérêts sociaux, moraux, religieux, politiques, militaires d'un pays. A ceux mêmes qui croient que, chez nous, la République est une nécessité, il serait difficile d'ajouter qu'elle est un progrès.

Sans le principe monarchique qu'elle s'est librement donné en 1830, et qu'elle a librement maintenu en 1848, est-ce que la Belgique aurait pu fournir l'heureuse et féconde carrière qu'elle poursuit depuis soixante ans? En proie aux crises aiguës et aux passions ardentes qu'entretient dans ses masses ouvrières l'énorme développement de son industrie, surveillée par de puissants voisins qui l'ont désirée, tantôt comme une conquête à faire, tantôt comme un champ de bataille et une route stratégique à occuper, la Belgique transformée en république aurait-elle eu la même force de résistance contre ses périls du dedans et du dehors? Sa royauté lui est comme sa barre de sûreté; à l'heure qu'il est, les conservateurs viennent d'adhérer à la proposition de deux membres de la gauche, tendant à la révision de l'article 47 de la constitution pour arriver à l'extension du droit de suffrage, peut-être à l'établissement du suffrage universel, et bien des libéraux, sans grande

conviction, ont poussé à sa présentation. Les uns et les autres ont été encouragés, dans leur résolution hardie, par la confiance que leur donne l'institution monarchique pour mettre des points d'arrêt infranchissables et pour enrayer à temps.

De même pour l'Autriche; où en serait-elle sans son empereur? Avec l'enchevêtrement tumulteux de ses nationalités, avec leur conflit permanent, qui souvent, — comme il arrive en Bohême par les revendications et la prépondérance croissantes des Jeunes Tchèques, — menace l'État de dislocation; — avec les querelles religieuses qui s'ajoutent aux rivalités de race, et où l'on voit, comme en Hongrie, l'Eglise user de son droit le plus légitime pour maintenir dans les mariages la sainteté de ses lois et des engagements souscrits en vertu de ces lois; l'Autriche ne pourrait tomber en république sans tomber du même coup en dissolution. A toutes ces nations juxtaposées la patrie commune est l'empereur; le respect héréditaire dont il est entouré est le ciment qui relie et conserve l'édifice.

De même encore pour l'Allemagne : c'est la monarchie qui a préparé et consommé sa terrible grandeur; et c'est aussi la force monarchique qui, engageant son jeune empereur dans une entreprise non moins difficile, le décide à entrer d'un pas ferme dans l'étude et la solution des problèmes les plus formidables, à se faire initiateur et réformateur, à déclarer très haut qu'il veut arriver « à une répartition plus équitable des charges publiques », à procéder à la révision de l'impôt direct, à mettre des taxes nouvelles sur les successions, sur la grande industrie, à démocratiser peu à peu la société la plus féodale du continent.

Il n'est pas jusqu'à l'Italie qui, toute dévoyée qu'elle soit par son gouvernement, ne témoigne de l'efficacité persistante du principe monarchique. Pour expliquer les succès que les candidats de M. Crispi, c'est-à-dire de la triple alliance, ont obtenus aux dernières élections italiennes, un publiciste milanais, qui semble ami de notre pays, accusait la sottise de nos républicains français, dans une lettre curieuse, publiée par le *Journal des Débats* du 1er décembre : « Monsieur, l'Italie est monarchique. Elle l'est encore plus par raisonnement que par inclination. La grande majorité des Italiens comprend que notre pays, dont la réunion est si récente, ne pourrait pas résister à une seconde révolution. Aussi, le groupe républicain a-t-il toujours été minime à la Chambre.

« Or, le parti républicain français a eu l'air de penser qu'il pouvait changer la politique italienne, avec l'aide de nos républicains. Lorsque les Italiens ont vu, l'année dernière, à l'occasion de l'Exposition, un comité présidé par M. Anatole de la Forge, et où

l'Italie était représentée par M. Cipriani (!), anarchiste, accueillir et fêter la fleur de nos révolutionnaires; lorsqu'ils les eurent entendus acclamer ensemble la future république italienne, qui devait sortir de la rupture de la triple alliance, les amis de la France se sont refroidis. Ce fait a passé probablement inaperçu pour vous; mais en Italie toutes les feuilles révolutionnaires en ont mené grand bruit. »

La conclusion de cette belle campagne républicaine faite en Italie, a été, ajoute le même écrivain, que tous les journaux les plus *francophiles* se sont mis, par haine de la république, à soutenir les candidats les plus *gallophobes*.

Les élections italiennes, dont le résultat était prévu, n'ont rien d'ailleurs qui change la situation. La masse du pays s'est abstenue. M. Crispi a porté les fonds secrets dont il dispose à près de trois millions; il n'a pas gagné un adhérent de plus à son précaire établissement. Il laisse dans le même isolement, dans les mêmes difficultés, dans le même souci du lendemain cette maison de Savoie, qui n'est que campée à Rome. Il laisse dans la même pénurie économique et financière la malheureuse Italie qu'il nourrit de chimères et qu'il mène à la banqueroute.

En regard de cette Italie officielle, si peu sûre d'elle-même au sein de ses triomphes d'apparat, le Pape demeure, représentant, par-dessus ces fluctuations des choses d'un jour, ce qui dure et ce qui survit. Quoi que fassent et disent les Parlements, la question pontificale reste à l'ordre du jour de la conscience humaine; quel que soit celui, du principe monarchique ou du principe républicain, qui, dans des temps plus ou moins lointains, prévaudra définitivement, l'Eglise sera, et avec elle, la Papauté, dont le sublime ministère ne peut s'exercer sans une indépendance qui ne se comprend pas elle-même sans une souveraineté. Les crises mêmes que traversera le monde lui feront sentir de plus en plus le besoin d'un pouvoir médiateur et modérateur; quel enseignement et quel symptôme dans la démarche que, au milieu des déchirements et des conflits des églises grecque, slave, bulgare, un certain nombre de notables phanariotes viennent de faire auprès de Léon XIII pour lui demander d'appuyer la cause du patriarcat d'Orient! Si, pressée d'ennemis, la République française ne s'arrêtait pas dans sa guerre sacrilège à l'Eglise, son plus grand crime serait peut-être d'avoir méconnu le bienfait que la Providence avait accordé au monde, et à nous en particulier, dans l'avènement de Léon XIII, dans le génie de ce Pape, Père commun et homme d'Etat, vraiment fait pour pacifier les esprits et les nations.

H. de Lacombe.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

L'Evènement de Varennes, 1 vol. in-8°, avec planches.

Nous ne voulons qu'annoncer aujourd'hui cette publication importante, sur laquelle nous reviendrons. Bornons-nous à dire que M. Victor Fournel a trouvé, tant dans les archives municipales de la petite ville qui fut le théâtre de ce grand évènement historique, que dans les archives nationales, beaucoup de pièces inédites qui rectifient, complètent et même, sur quelques points, transforment la connaissance qu'on en avait. Natif de Varennes, notre collaborateur a pu, en outre, s'aider de la tradition locale, et puiser de précieux renseignements dans les souvenirs de quelques témoins et dans un mémoire manuscrit. Un appendice considérable donne tantôt le texte, tantôt le résumé des principales pièces découvertes. Enfin, le volume comprend la période préliminaire et la période postérieure, c'est-à-dire le tableau de toutes les tentatives, de tous les projets et même de tous les bruits de fuite qui précédèrent ou suivirent l'évènement de Varennes, depuis la prise de la Bastille jusqu'à l'échafaud du 21 janvier. Une vue de Varennes en 1790 et le fac-similé de toutes les signatures apposées au bas du procès-verbal de l'arrestation complètent heureusement cet ouvrage considérable.

Le cardinal Lavigerie et ses œuvres d'Afrique, par l'abbé Félix Klein. 2 vol. in-12 (Poussielgue, Paris).

C'est ici même que M. l'abbé Klein a publié d'abord plusieurs de ses études sur l'Afrique nouvelle, et nos lecteurs n'ont pas oublié le vif intérêt avec lequel ils suivaient ce nouveau guide qui résumait pour eux les impressions et les notes de toute une année de séjour. Car, au rebours de bien des théoriciens jugeant *a priori* des pays qu'ils n'ont jamais parcourus, des peuples qu'ils n'ont jamais coudoyés, M. Klein nous donne, en son volume, l'expression sincère d'une science patiemment acquise au cours de son voyage. Dès son avant-propos, il fournit les preuves de sa rare compétence. Il ne se contente pas, du reste, de raconter, il juge aussi les œuvres du cardinal et les rapports qui, sous son inspiration, unissent l'Afrique à la France, et c'est avec une hauteur de vues à laquelle les adversaires mêmes doivent rendre hommage. L'ouvrage entier est écrit d'un accent pénétrant, avec un talent très souple et un sentiment très patriotique de l'avenir réservé à notre colonie. En ce moment où l'attention est, plus que jamais, ramenée sur le cardinal Lavigerie et ses œuvres, le livre de l'abbé Klein est indispensable à quiconque veut s'en faire une idée juste et vraiment française.

Etudes sur les biens ecclésiastiques avant la Révolution, par L. Bourgain, professeur à la Faculté catholique d'Angers. 1 vol. in-12 (Vivès).

Cette question des biens ecclésiastiques est la question même du budget des cultes. Tous les ans, pendant quelques semaines, elle est traitée par les publicistes dans les

sens les plus divers, et Dieu sait, le plus souvent, avec quelle compétence ! Il est donc utile d'avoir, sous la main, un livre clair, précis, sur le fond de cette controverse. Tel est le récent ouvrage de M. Bourgain. On peut ne pas adopter toutes ses conclusions. Mais il faut rendre justice à la lucidité, au talent et à la probité de l'historien.

Histoire du clergé dans les Pyrénées-Orientales, durant la Révolution française, par M. l'abbé Torreilles, in-8° de 640 pages. (Perpignan, imprimerie Latrobe.)

Sous ce titre, M. l'abbé Torreilles vient de publier, d'après des documents entièrement inédits, une des monographies les plus solides, les plus saisissantes et les plus attrayantes qui aient paru sur la Révolution française. L'ouvrage a une portée non pas locale mais générale, car il montre, sous un jour nouveau, les agissements de personnages historiques tels que Milhaud Chaudron-Rousseau, Peyron, Ricord, Desaix, Augereau, Lagorce. Le chapitre consacré à l'émigration en Espagne, complètement ignorée de M. Forneron lui-même, fournira quelques pages nouvelles à nos historiens. Il n'est pas jusqu'à la correspondance jusqu'ici inédite de Mgr de Laporte et de Portalis qui ne permette de mieux apprécier l'attitude de l'épiscopat français à l'époque où tout pliait devant les exigences du Premier consul. Nous recommandons en outre à nos lecteurs la magistrale étude consacrée au clergé constitutionnel, dont l'auteur n'a pas craint de dévoiler les intrigues et les bassesses. On verra que l'abondance vraiment considérable des documents n'a pas empêché l'auteur de donner à son récit le charme et l'attrait d'une œuvre littéraire.

L'Art de classer les notes. — *Comment on organise son bureau et sa bibliothèque*, par M. Guyot-Daubès. — 1 vol. in-18, figures. Prix : 2 fr. 25. (Bibliothèque des gens de lettres, 166, boulevard Montparnasse, Paris.)

D'après l'auteur, il existe un art de classer les notes, art important, car sa pratique permet à chacun de conserver le profit qu'il a pu retirer de ses lectures, de ses études, de ses travaux.

Tous les grands écrivains, tous les grands savants, dit-il, ont été collectionneurs de notes.

Il examine les divers systèmes employés par quelques-uns de ces hommes d'étude et les discute avec compétence.

Ce livre a non seulement un but pratique, mais de plus, il renferme un grand nombre de faits inédits, d'anecdotes littéraires, et il sera lu par chacun avec intérêt et utilité.

Fatalité, par mistress Raddon, traduit de l'anglais par Frédéric Bernard. — (Hachette.)

D'après mistress Braddon l'homme se fait lui-même l'artisan de ses malheurs par ses imprudentes démarches, par ses préjugés, par son aveuglement. Dans *Fatalité*, l'héroïne Mibred perd deux existences par ses réticences irraisonnées. Trop tard ! tel est le fond de ce roman, qui est du reste attachant.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

LES DÉBUTS D'UNE NOUVELLE REINE

Ce fut une étrange et grande destinée que celle d'Anne-Marie de la Trémoille, princesse des Ursins, étrange par les aventures de toutes sortes qui la portèrent des vallées douloureuses du veuvage et de l'exil jusqu'aux sommets de la plus haute situation que puisse atteindre une femme dont le front ne porte point la couronne; — grande par les horizons de la scène où elle joua longtemps le premier rôle, par l'importance des évènements qui s'y accomplirent, par l'influence prépondérante qu'elle y exerça; grande par la confiance dont l'honoraient plusieurs des personnages les plus considérables de cette époque, et par le rang même de ses ennemis ou de ses rivaux; grande encore par l'étendue des services qu'elle rendit à la France et à l'Espagne, par le retentissement de sa première disgrâce, par l'enthousiasme des manifestations qui accueillirent son retour; grande, enfin, par l'excès même des défauts de sa nature autoritaire et impérieuse, par la résignation vaillante qu'elle opposa, vers la fin de sa vie, tout comme Louis XIV, son premier souverain et son protecteur, aux coups brutaux de la fortune, ainsi que par la dignité de son dernier exil.

Les évènements qui ont précédé et préparé la scène violente de Jadraque, la chute définitive de Mme des Ursins, l'avènement d'Albéroni, l'inauguration, en Espagne, d'un nouveau gouvernement et d'une nouvelle politique, sont encore peu connus. Leurs contemporains, Saint-Simon, Noailles, Duclos, ne les ont appris que par ouï-dire, et le jugement qu'ils en ont porté repose sur des informations imparfaites. Nous les avons étudiés attentivement, dans les correspondances diplomatiques et dans les déclarations des témoins. Il semble qu'on n'en lira pas le récit sans quelque intérêt.

I

Dans les cœurs forts et courageux, l'espoir renaît de ses cendres. L'adversité les surprend, sans les abattre. Ils sont contraints, tout comme les cœurs débiles, de payer un tribut à la faiblesse humaine; mais, quand l'ambition les anime et les possède tout entiers, quand

l'expérience les a éclairés et mûris, quand elle est venue, avec l'âge, tempérer leur exubérante ardeur, quand elle leur a enseigné l'art difficile et profitable de sourire à la mauvaise fortune, ils luttent contre l'adversité, ils se relèvent de leurs défaillances, ils se livrent à de nouveaux efforts, avec une énergie, une vigueur et une sérénité qui sont leur honneur et leur noblesse, qui les rendent vraiment dignes d'admiration et de respect. « Le sage, dit le Persan Saadi, cache avec sa main gauche les plaies de son cœur et combat avec sa droite les difficultés de la vie. » Quoique Mme des Ursins ne puisse figurer assurément parmi les sages de ce monde, les nombreuses épreuves de sa longue carrière avaient été pour elle d'incomparables leçons. En trempant l'acier de son caractère, elles l'avaient rendu plus malléable et plus souple. Elles lui avaient appris qu'il est bon de ménager, presque toujours, les apparences et que la modération, habilement pratiquée, non seulement conserve ce que l'on a sauvé du naufrage, mais sait encore, quand l'occasion est favorable, reconquérir tout ce que l'on a perdu.

Ses plus chères illusions s'évanouissaient. Décidément, la souveraineté indépendante qu'elle avait rêvée dès sa jeunesse, que la veuve de Philippe IV et le cardinal Nitard sollicitèrent, pour elle, de l'empereur Léopold, avec une si vive insistance, que Philippe V lui promit tant de fois, que les premiers traités d'Utrecht avaient stipulée formellement en sa faveur, ne lui serait jamais octroyée. Pour obtenir son décisif concours dans l'affaire des renonciations et dans les négociations de l'Espagne avec l'Angleterre, la Hollande et le Portugal, on lui affirma, plusieurs fois, que la France l'exigerait de l'empereur. Les ambassadeurs de Louis XIV reçurent, à cet égard, des instructions précises [1]. Mais le maréchal de Villars plaida en vain sa cause à Rastadt, le cardinal del Giudice la défendit en vain à Versailles et à Marly, du Luc et Saint-Contest ne furent pas plus heureux au congrès de Bade [2].

On n'a pas oublié que, cédant, malgré lui, aux exhortations comminatoires de son aïeul, Philippe abandonna la clause qu'il avait d'abord voulu exiger des États-Généraux et en vertu de laquelle Leurs hautes puissances eussent positivement *garanti* les intérêts de la camarera mayor [3]. Elle-même conseilla ce sacrifice, qui procura la soumission de Barcelone, persuadée qu'on lui tiendrait

[1] « Les plénipotentiaires du roi à Bade ont des ordres très précis sur vos intérêts... *Le succès dépendra beaucoup des traités que fera le roi d'Espagne.* » (Torcy à Mme des Ursins, 7 *mai* 1714.)

[2] Voy. sur le congrès de Bade, *la Coalition de* 1701 *contre la France*, t. II, liv. VI, chap. VII. (Plon et Nourrit.)

[3] Voy. notre précédente étude intitulée : *Un grand inquisiteur d'Espagne à la cour de France.*

grand compte de son abnégation. Le 25 mai 1714, elle écrivait à Torcy : « J'espère, Monsieur, qu'un dévouement tel que le mien, en une pareille occasion, engagera Sa Majesté Très Chrétienne à m'honorer plus fortement de sa protection qu'elle n'a jugé de le faire par le passé et que j'en ressentirai les effets, si vous voulez bien, comme je vous en supplie, prendre cette affaire à cœur. » — « Je souhaite, Madame, répondit le ministre, que vous soyez contente des ordres pressants que le roi renouvelle à ses ambassadeurs au sujet de vos intérêts. Il n'a certainement pas tenu à Sa Majesté qu'ils ne fussent réglés, il y a déjà longtemps, suivant l'article du traité d'Utrecht... mais il s'agit... de rétablir, à l'avenir, ce qui n'a pas été fait par le passé, et j'ose vous assurer que, n'ayant rien oublié de ma part pour contribuer à votre satisfaction, je n'omettrai rien encore pour y réussir [1]. » Trois mois plus tard, le 17 septembre, en lui apprenant que le traité de Bade venait d'être conclu, il lui faisait tristement l'aveu de son impuissance, « malgré les ordres précis et réitérés du roi, le zèle de ses plénipotentiaires pour les exécuter et le désir qu'ils avaient de la bien servir. » La haine que lui portait Charles VI avait été plus forte que la tendresse de Philippe V, l'affectueuse bienveillance de Louis XIV, le bon vouloir de la reine Anne et les intentions obligeantes des Etats-Généraux.

Anne Marie de la Trémoille avait eu le pressentiment de cette nouvelle déception. Un instant, elle perdit courage et conçut le projet de quitter la cour d'Espagne pour aller vivre dans ce beau château de Chanteloup que son confident d'Aubigny avait fait construire près d'Amboise. « Elle devait plus tard y établir son séjour, raconte Saint-Simon, lorsque Louis XIV lui aurait concédé viagèrement une principauté française, avec droit de souveraineté, en échange de la province qui lui était promise dans les Pays-Bas. » Puisqu'on se refusait à la mettre en possession de cette province, elle irait méditer, à Chanteloup, sur ses espérances brisées et sur l'ingratitude des hommes. Averti de cette étrange résolution par une lettre qui porte la date du 20 juin, Torcy se hâta de rappeler, par d'amicales représentations, Mme des Ursins aux sentiments qui avaient toujours inspiré sa conduite depuis son arrivée à Madrid. La conclusion du traité de l'Espagne avec la Hollande venait de rétablir la bonne harmonie entre le roi de France et son petit-fils : « Personne, écrivit à la princesse le neveu de Colbert, ne contribuera mieux que vous, Madame, à l'entretenir et, puisque vous voulez que je vous parle avec confiance, il ne vous est pas permis de

[1] Torcy à Mme des Ursins, 4 *juin* 1714.

songer à cette retraite dont vous vous faites une si belle idée... Laissez ces pensées à d'autres qu'à vous, et, si vous les conserviez, je travaillerais peut être moins ardemment pour l'affaire de votre souveraineté; les ordres de Sa Majesté sont précis sur cet article. »

Du moment que ces ordres, tant de fois réitérés, n'avaient pu être accomplis, Louis XIV devait bien quelques compensations à Mme des Ursins. N'eût-il pas été, d'ailleurs, fort impolitique de les lui refuser? Toute-puissante en Espagne, depuis la mort de la jeune reine et par l'influence dominatrice qu'elle exerçait sur le faible esprit du roi et par l'autorité sans bornes du *veedor* général[1], l'instrument docile de ses volontés, elle était, plus que tout autre à ménager. Elle avait déjà rendu de grands services à la France; n'aurait-on pas à lui en demander de nouveaux, et qui eût pu servir mieux qu'elle, plus activement, plus efficacement, les intérêts réciproques des deux monarchies, puisque sa virile ambition était une garantie certaine de son dévouement? Louis voulut se montrer prodigue envers elle de bons procédés et de paroles agréables. Il lui fit dire qu'il avait l'intention d'envoyer comme ambassadeur à Madrid, en remplacement de l'odieux Brancas[2], le marquis de Pompadour, « qu'il savait fort de ses amis[3] »; il la complimenta très gracieusement sur le mariage de son neveu Lanti qui devait épouser la fille du comte de Priego[4]; lorsqu'en octobre 1714, elle fut

[1] Le président Orry, sa créature, qui exerçait réellement en Espagne, à cette époque, les fonctions de premier ministre.

[2] Qui passait pour l'ami du duc d'Orléans et dont Philippe sollicitait le rappel.

[3] Torcy à Orry, 19 novembre 1714. (*Archives des affaires étrangères.*) Pompadour était un protégé de Mme de Maintenon; sa fille avait épousé le fils du marquis de Dangeau. C'eût été un fort mauvais ambassadeur, s'il est vrai, ainsi que le raconte Saint-Simon « qu'avec un esprit orné de beaucoup de lecture, il l'avait de travers et sans justesse et que, toute sa vie, il avait fait autant de sottises que de pas. »

[4] Don Alexandre Lanti était fils du duc de Lanti qui avait épousé, à Rome, la sœur d'Anne-Marie de la Trémoille. « Bien qu'il n'eût pas l'honneur d'être sujet du roi », sa tante avait prié Torcy de solliciter l'agrément de Louis XIV, « elle avait cru de son devoir de lui marquer son profond respect en cette occasion, tout ce qui lui appartenait devant être dans les mêmes sentiments. » (Mme des Ursins à Torcy, 25 *octobre* 1714.)

Le comte de Priego, « le plus ancien des majordomes du roi d'Espagne », appartenait à la maison des ducs de Cessa et de Medina-Cœli. Mme des Ursins destinait, disait-on, son autre neveu, le prince de Chalais, fils du frère de son premier mari, à la seconde fille du comte. Un moine, ami du cardinal del Giudice et de l'inquisition, ennemi par conséquent de la princesse, le frère J. de S. Domingo, correspondant secret de Torcy, lui écrit le 15 octobre, au sujet de ces deux mariages la lettre curieuse et malveillante qu'on va lire. « Je vous dis, ce dernier courrier, que Mme la princesse marie don Alexandre Lanty, son neveu, avec la fille aînée du comte de

chargée de remettre au prince des Asturies, son élève[1], l'épée que le roi de France offrait à son arrière-petit-fils, Louis XIV lui écrivit de sa main cette lettre obligeante et flatteuse : « Je suis persuadé que vous vous chargerez avec plaisir de la commission que je vous donne de remettre, de ma part, au prince des Asturies l'épée que je lui donne et la lettre que je lui écris. Il vous a déjà d'autres obligations plus essentielles; mais, quelle que soit la reconnaissance qu'il aura de vos soins, je vous assure qu'il ne saurait être plus sensible que je le suis à tout ce qu'il vous doit, et vous devez compter entièrement sur l'estime et sur l'affection particulière que j'ai pour vous. »

« Sire, répondit Anne-Marie de la Trémoille, en même temps fière et charmée d'avoir rempli une si noble mission de la part d'un si grand et si puissant monarque, la belle et magnifique épée que Votre Majesté m'a commandé de présenter, de sa part, à M. le prince des Asturies, a été reçue avec un transport de joie que je ne saurais assez avoir l'honneur d'exprimer à Votre Majesté. Mais il m'a paru que ce prince s'est montré encore plus sensible aux assurances de sa tendresse qu'il trouve dans la lettre qui accompagne ce présent[2]

Priego, qui est riche et cadet de la maison de Cordova, en faisant du même coup le gendre et le beau-père grands d'Espagne. J'ajoute dans celui-ci qu'elle marie l'autre fille de ce comte avec le prince de Chalais, neveu de son premier mari, qui est déjà fort grand et que, par ces deux mariages, elle fait de trois petits trois grands et deux dames de la reine pour faire éclater davantage son crédit et augmenter ses crétatures. Mais, comme si la dite princesse mourait, ces grands ne prendraient pas racine en Espagne, on peut préparer, dans votre cour, des tabourets à leurs femmes! »

[1] Mme des Ursins était gouvernante des infants. En la chargeant de leur éducation, Philippe V lui avait imposé la plus honorable mais la plus pesante des responsabilités. « Pour moi, Monsieur, depuis la mort de la reine, j'appréhende toujours quelque nouveau malheur, et les trois princes dont j'ai l'honneur d'être chargée du soin me causent bien des peines. » (Mme des Ursins à Torcy, 19 *mars* 1714.)

[2] On ne lira pas sans intérêt la lettre adressée par Louis XIV à l'infant don Luis qui avait alors onze ans, ainsi que les remerciements du jeune prince et de son père. « Recevez, mon cher petit-fils, comme une marque de ma tendre amitié pour vous, l'épée que je vous envoie, et quand vous serez obligé de l'employer pour le service de votre père et pour la défense de ses sujets, souvenez-vous et du sang dont vous sortez et du pays où vous êtes né. » (Louis XIV au prince des Asturies, 1er *octobre* 1714.) — « Je suis bien obligé à Votre Majesté, mon cher grand-papa, de la belle épée qu'Elle a eu la bonté de m'envoyer. Je la porterai toujours pour le service de Votre Majesté, comme pour celui du roi, mon cher papa. Quoique je sois très reconnaissant de cette marque d'amitié que Votre Majesté veut bien me donner, je le suis encore plus de sa lettre obligeante, et, lorsqu'il y aura des ennemis à combattre, je me souviendrai facilement de ses instructions pour me rendre digne de l'honneur que j'ai d'appartenir à Votre Majesté

qu'au présent lui-même... Il montre l'un et l'autre à tout le monde en disant qu'il voudrait bien, un jour, combattre les ennemis de Votre Majesté et ceux du roi son père avec cette précieuse arme à laquelle ils ne pourraient pas résister. Je suis très aise, Sire, de lui voir des sentiments dignes de son auguste naissance, et je serais bien trompée s'il ne faisait connaître, en toute occasion, le sang dont il sort. C'est la flatteuse récompense où j'aspire de lui avoir inspiré, dès son enfance, les sentiments qui conviennent à un petit-fils de Votre Majesté et je m'estimerais trop heureuse si Elle me faisait l'honneur de me savoir quelque gré d'avoir suivi, en cela, les mouvements de mon cœur et mon devoir, ne souhaitant rien avec plus de passion que d'être regardée, de Votre Majesté, comme la plus zélée, la plus reconnaissante et la plus soumise de ses sujettes.

« Je suis, avec un profond respect, de Votre Majesté la très humble, très obéissante, très fidèle et très obligée sujette et servante.

« La princesse des Ursins. »

Ainsi consolée par les rassurants témoignages d'une auguste sympathie, la camarera mayor s'était résignée, noblement et sans murmurer, à sa nouvelle déconvenue. Elle eût pu envisager l'avenir sans méfiance et jouir en paix de l'autorité suprême qu'elle exerçait à la cour d'Espagne, si de fâcheuses pensées n'avaient troublé son âme ardente et soupçonneuse. Les criants abus qu'elle avait faits, tout récemment, de cette autorité avaient soulevé contre elle d'implacables rancunes; les bases sur lesquelles reposait son influence n'étaient pas bien affermies. L'inquisition ne désarmait pas. Depuis quelque temps, le jeune roi se montrait inquiet, préoccupé, soucieux; la malignité publique dont son confesseur, s'il faut croire les récits de Saint-Simon, interprétait grossièrement l'intimité de ses relations avec la gouvernante des infants[1]; les exigences de son

et pour témoigner le respect et la tendresse que j'ai pour Elle. » (Le prince des Asturies à Louis XIV. *Madrid,* 15 *octobre* 1714.) — « Je suis fort sensible à l'honneur que vous avez eu la bonté de faire à mon fils de lui envoyer une épée. Il ne l'employera certainement jamais, s'il suit mes instructions, que contre nos ennemis. Je ferai tout ce qu'il me sera possible pour qu'il ne se rende pas indigne de l'honneur qu'il a d'être sorti de votre sang quand il sera en état de s'en servir. » (Philippe V à Louis XIV. *Madrid,* 15 *octobre* 1714.)

[1] Saint-Simon raconte qu'un soir Philippe, frappé de l'air mystérieux et attristé de son confesseur, l'attira dans l'embrasure d'une fenêtre et lui demanda fort impérieusement de lui dire quel était le sujet de ses réflexions intimes : « Puisque Votre Majesté m'y force, répondit Robinet, je lui dirai que personne ne doute que Votre Majesté ne fasse à la princesse des Ursins l'honneur de l'épouser. — Moi, répondit brusquement le roi, l'épouser! Oh! pour cela, non! »

tempérament, à la fois ardent et chaste, s'accommodaient fort mal du veuvage. Dans un jour d'ennui, il laissa tomber dédaigneusement de ses lèvres cette phrase impérieuse : « Cherchez-moi une femme, nos tête-à-tête scandalisent le peuple[1]. » Il fallait bien s'enquérir d'une nouvelle épouse. Qui pouvait dire si, comme la Savoisienne, elle dominerait Philippe et se laisserait conduire elle-même par sa camarera mayor, ou bien si elle voudrait régner par elle-même et pour elle-même.

Il était naturel qu'Anne-Marie de la Trémoille essayât de résoudre, dans son intérêt, ce redoutable et périlleux problème. Elle y fut aidée, malheureusement pour elle, par un homme dont l'intelligence et l'ambition égalaient les siennes, qui sut capter sa confiance, bien qu'il fût notoirement l'ami de l'Inquisition et du grand inquisiteur, dont l'esprit était perpétuellement obsédé par des spéculations politiques de toute sorte, qui avait aisément pénétré ses intentions, qui, non moins hardi qu'astucieux, non moins séduisant que perfide, résolut de les exploiter au profit de son pays et de sa propre fortune. On parlait, dans l'Europe entière, du prochain mariage de Philippe. L'opinion publique mettait trois princesses sur les rangs, celles de Bavière, de Parme et de Portugal. La première était la fille d'un ami fidèle; le peuple espagnol eût préféré la troisième, mais son père s'était montré l'inflexible adversaire de la jeune monarchie; la seconde, Elisabeth Farnèse, fille d'une archiduchesse d'Autriche, était la propre nièce de la reine douairière, que les méfiances de la camarera mayor avait exilée à Bayonne; mais elle pouvait, un jour, à la mort de deux oncles vieux et sans enfant, hériter de la Toscane, de Parme, de Plaisance. Louis XIV n'eût refusé ni l'une ni l'autre. Mme des Ursins était fort perplexe. Giulio Alberoni, auquel l'affection un peu compromettante du duc de Vendôme avait fait faire quelque chemin dans les faveurs du roi de France, et qui représentait alors le duc de Parme en Espagne, entreprit de la convaincre des mérites exceptionnels de la princesse Elisabeth, des agréments de son intelligence, des belles qualités de son cœur, de sa piété et de sa forte éducation, particulièrement de la douceur et de la facilité de son caractère. Il y réussit sans trop de peine[2]. Envoyé mystérieusement

[1] On lit dans les Mémoires sur l'Espagne imprimés à la suite de Fitz-Morris que Mme des Ursins, afin de conserver son ascendant sur Philippe, avait voulu, vers cette époque, lui donner pour maîtresse une belle jeune femme qui lui était personnellement toute dévouée. Rien de moins vraisemblable que cette mauvaise action. En supposant que la princesse fût assez peu scrupuleuse pour la commettre, la parfaite connaissance qu'elle avait des principes austères du jeune roi, l'en eût certainement détournée.

[2] *Mémoires de Saint-Simon*. On sait que le modeste chargé d'affaires du duc de Parme à Madrid était destiné aux plus illustres aventures et que

à Parme, il en rapporta le consentement empressé de son maître, et le mariage fut résolu.

Nos lecteurs savent déjà[1] de quelle manière Louis XIV fut informé des intentions secrètes de Philippe V. Le cardinal del Giudice, grand inquisiteur d'Espagne, qui se trouvait alors à Paris chargé, comme nous l'avons dit, d'une mission fort importante, ne les connaissait pas lui-même. Le 27 juin, il rencontre à Marly le neveu de Mme des Ursins qui lui demande la permission d'entrer, avant lui, dans le cabinet du roi, ayant à lui faire, au nom de S. M. Catholique, une communication très urgente. Chalais était arrivé à Paris depuis six semaines et personne n'avait pu encore pénétrer le but de son voyage. Interrogé par Louis XIV, Giudice avait avoué sa complète ignorance. Philippe s'était borné à écrire au roi de France que ce jeune homme « fort sage et fort discret était chargé d'une commission importante, qu'il le suppliait de lui donner une audience secrète et que l'affaire dont il s'agissait devait demeurer dans la dernière réserve. » Ayant reçu, la veille seulement, ses dernières instructions, il a demandé, en grande hâte, à Torcy de l'introduire sans retard auprès du roi, et Louis, pour déférer au désir de son petit-fils, a bien voulu le recevoir immédiatement. On voit, par la correspondance de Giudice, qu'il fut, non sans raison, très mécontent du mauvais tour que la camarera mayor lui avait joué en confiant à son neveu, sans daigner l'en avertir, un message de cette importance, et que S. M. Très Chrétienne s'en montra, elle-même, fort surprise. L'accueil que

son intrigant génie, qui rêvait de rendre à l'Espagne ses brillantes destinées, devait, quelques années plus tard, mettre en péril la paix de l'Europe. Elevé par charité, chez les Barnabites de Plaisance, clerc-sonneur de la cathédrale, puis chapelain de l'évêque Roncaveri, il avait su se faire remarquer du duc de Parme, François Farnèse, qui le chargea d'une mission auprès de Vendôme, commandant des troupes françaises en Italie. Adroit, fort insinuant, flatteur très habile, diseur spirituel de propos bouffons, bon à toute chose, au besoin, dit-on, à faire la cuisine, il devint bientôt, sur la recommandation d'un ami commun, Campistron, le secrétaire et le familier du général en chef. A Paris, où Vendôme l'emmena en 1706, il fut présenté au roi et obtint une pension. Il accompagna ensuite son protecteur en Flandre, durant la triste campagne de 1708, puis en Espagne (1710), où il resta quelque temps après sa mort. Le vainqueur de Villaviciosa l'avait envoyé, comme pacificateur, dans les principales villes de l'Aragon et de Valence, mission qu'il avait remplie avec beaucoup de dextérité. En 1712, on le retrouve à Versailles où il était venu rendre compte de la situation à Louis XIV. De retour à Madrid, l'année suivante, il conquit les bonnes grâces du marquis Casali, ministre de Parme, dont il remplissait les fonctions par intérim lorsque le mariage de Philippe avec Elisabeth fut décidé.

[1] *Un grand Inquisiteur d'Espagne à la cour de France.*

Louis XIV fit au prince de Chalais fut réservé et solennel. Il trouvait tout simple que son petit-fils eût pris la résolution de se remarier, puisqu'à vrai dire cette résolution était soupçonnée de tout le monde; il avait déjà laissé entrevoir, dans ses entretiens avec le cardinal, que, le cas échéant, il n'écarterait aucune des trois princesses qui pouvaient prétendre à la main de son petit-fils, mais i eût été bien qu'on le consultât plus intimement sur le choix qu'il convenait de faire et qu'avant de lui demander son assentiment officiel, on sollicitât ses affectueux avis. Quelques jours plus tard, le 2 juillet, il transmettait lui-même à Philippe cet assentiment par un billet dont le laconisme et la forme trahissent évidemment son déplaisir : « Le prince de Chalais s'est acquitté de la commission secrète que vous lui avez donnée pour moi... Il vous portera ma réponse; j'approuve votre pensée pour la princesse de Parme et les raisons que vous avez de la préférer à la princesse de Portugal[1]. »

« J'ai appris avec bien du plaisir, répondit Philippe V, que vous approuviez mon mariage avec la princesse de Parme; comme les mêmes motifs qui m'ont déterminé à me marier ne me permettent pas de différer davantage, j'avais dépêché un courrier à Paris pour gagner du temps, avec ordre, au prince de Chalais, de l'envoyer sur-le-champ, à Rome, au cardinal Acquaviva que j'ai destiné pour traiter ce mariage, si vous donniez, comme je l'espérais, votre consentement. Ainsi ce cardinal recevra bientôt mes ordres, et l'affaire se conclura aussi bientôt selon les apparences. »

Philippe a donc pris toutes les dispositions nécessaires pour que son impatience reçoive, sans retard, les satisfactions légitimes qu'il attend d'un second mariage. Bientôt, pour donner, en quelque sorte, au projet qui captive, en ce moment, son imagination tout entière, une consécration définitive, il le notifiera officiellement à son aïeul et lui annoncera que « le duc de Parme, entrant dans ce qu'il souhaite, lui a témoigné toute sa joie du choix qu'il a fait de sa nièce pour monter sur son trône[2]. » Louis confirmera son approbation par la lettre suivante tracée de sa main, à Fontainebleau,

[1] Chalais ne sut pas mériter les bonnes grâces de Louis XIV. Sa mission ne parut point parfaitement correcte, et le cardinal ne manqua pas de desservir, tant qu'il put, dans l'esprit du roi, le neveu de Mme des Ursins. Le 2 juillet, Torcy écrivit à cette dernière que « si le roi d'Espagne voulait confier à quelqu'un quelque commission secrète pour Sa Majesté, il voulût bien ne plus choisir le prince de Chalais », et, quelques jours plus tard, Philippe ayant demandé a son aïeul l'autorisation de lui octroyer la grandesse, celui-ci répondit (6 *août* 1714) qu'il ne pourrait accorder cette autorisation à moins que le prince ne prît l'engagement de se fixer en Espagne.

[2] Philippe V à Louis XIV, 20 *août* 1714.

le 3 novembre. Elle est brève et un peu sèche. L'aïeul donne de nouveau son consentement au mariage, mais il n'oublie pas le procédé. « Vous savez quels sont mes sentiments sur votre mariage avec la princesse de Parme et je renouvelle avec plaisir l'approbation que j'ai donnée à votre choix. Votre Majesté doit donc être persuadée qu'en répondant à la part qu'Elle a voulu m'en donner *dans les formes*, je souhaite très sincèrement que son bonheur égale la tendresse que j'ai pour elle. »

Mme des Ursins était animée, sans doute, de l'espoir sincère que ce bonheur devînt une réalité, mais elle avait, à cet égard, des doutes pénibles. Bien que cette union fût son œuvre, bien qu'elle eût appris, avec plaisir, que Torcy lui donnait toute son approbation [1], elle eût vivement désiré que les circonstances ne la rendissent point nécessaire, soit qu'elle vît avec chagrin qu'une nouvelle reine allait prendre bientôt la place de sa chère princesse, soit qu'elle redoutât le partage de l'autorité quasi souveraine qu'elle exerçait, en ce moment, à Madrid et qu'elle considérât, en quelque sorte, ce partage comme une usurpation, soit qu'elle interrogeât l'avenir avec effroi et que, se sentant impuissante à en résoudre les redoutables problèmes, elle vît se dresser devant elle un inconnu plein de périls. Les nouvelles informations qu'elle avait recueillies sur Élisabeth de Parme n'étaient pas de nature à la rassurer. Quoique le roi d'Espagne, appréhendant le mauvais vouloir de l'Empereur et de son beau-père, le duc de Savoie, eût enjoint formellement à ses ministres de lui garder le plus absolu secret, on parlait pourtant de son mariage, sans désigner encore le nom de la nouvelle reine, et on disait ouvertement, en Espagne, que la camarera mayor favorisait, de tout son pouvoir, *la princesse de Bavière*. Elle allait donc perdre l'honneur et le bénéfice de ses premières démarches [2]. Anxieuse et découragée, agitée de pressentiments pénibles, Anne-Marie de la Trémoille songea de nouveau à résigner ses fonctions officielles et à quitter l'Espagne. Philippe ne voulut point y consentir. Il estimait que sa présence pouvait encore lui être fort utile, qu'elle devait continuer à prendre soin des Enfants, que, seule, elle était en état d'éduquer convenablement sa seconde femme. On

[1] « Sa Majesté a été heureuse, Monsieur, que vous m'ayez fait l'honneur de m'écrire du bien de Mme la princesse de Parme et qu'il vous paraisse que ce soit le meilleur choix qu'on pût faire, l'estime qu'elle a pour vous lui faisant croire que vous êtes capable de juger solidement de tout. » (La princesse des Ursins à Torcy. *Le Pardo*, 12 *août* 1714.)

[2] On croit à Madrid que M. le comte d'Albert et moi, nous traitons pour la fille de M. l'électeur, et l'on ajoute que je le fais par intérêt voulant pour récompense avoir ma souveraineté. » (La princesse des Ursins à Torcy. *Le Pardo*, 12 *août* 1714).

trouve, dans la correspondance de la princesse avec Torcy, l'intéressante expression de ses hésitations, de ses craintes et de ses tristesses. Nous pensons qu'on nous saura gré d'en reproduire quelques passages :

« ...Malgré toute votre éloquence, vous ne me persuaderez pas que je ne doive pas avoir pour objet une honnête retraite. Tout me flatte dans cette idée, et je vous assure, Monsieur, que je la souhaite plus que jamais. Je sacrifierai encore, néanmoins, quelque temps dans cette cour, avant d'exécuter mon dessein, parce que le roi catholique m'en refuserait la permission surtout dans une conjoncture que vous n'ignorez pas et que Sa Majesté voudrait pouvoir se cacher à elle-même, se rappelant à la mémoire très vivement la seule chose au monde qu'Elle a cru capable de la rendre heureuse. Cependant, Monsieur, se voyant forcée à un second lien, Elle me fait l'honneur de croire qu'Elle a quelque besoin de moi pour mettre quelque ordre dans ce nouvel établissement dont les commencements sont importants [1]. »

. . . .

« La résolution qu'a prise Sa Majesté Catholique de continuer à vivre saintement [2] redonnera une nouvelle scène à la cour qui pourra causer peut-être des évènements différents du passé. Je suis persuadée que rien n'était si parfait que ce que nous avons perdu, ni si propre à être maîtresse d'un cœur qui ne s'assujettit que par la tendresse. Je voudrais que la princesse qui sera en droit de l'acquérir par la sienne y pût réussir. Mais, Monsieur, je ne sais si deux passions fortes peuvent succéder promptement l'une à l'autre. La plaie est encore bien vive et, comme la raison a plus de part à ce second engagement que l'inclination, j'appréhende que cette reine ne sente, dans les commencements, qu'elle succédera à une qui faisait seule les délices et la consolation du roi. Il me fait l'honneur de croire que je pourrai contribuer à lui inspirer les moyens de lui plaire [3]. »

Assurément, rien ne fut moins justifié, par la suite que les délicates appréhensions de Mme des Ursins concernant les inconsolables regrets du jeune roi et que l'opinion de Philippe lui-même sur le caractère et les dispositions de sa jeune fiancée.

[1] La princesse des Ursins à Torcy. Le Pardo, 10 *juillet* 1714.
[2] C'est-à-dire, sans doute, de ne point prendre une maîtresse, de choisir une seconde épouse et de se conduire en bon mari.
[3] La princesse des Ursins à Torcy. Le Pardo, 4 *août* 1714.

II

En 1685, Charles, électeur palatin [1], chef de la branche de Simmeren, étant mort sans postérité mâle, le collège électoral lui donna pour successeur Philippe-Guillaume, comte palatin de Neubourg, chef du rameau de Neubourg-Neubourg et de la branche de Deux-Ponts, qui venait immédiatement, dans l'ordre héréditaire, après celle de Simmeren [2]. La maison palatine était accoutumée, de vieille date, aux grandes alliances. Philippe-Guillaume en contracta de fort illustres. Ses trois filles furent unies à des familles souveraines. Eléonore-Madeleine, en 1676, épousa l'empereur Léopold, dont elle fut la troisième femme; Marie-Anne, en 1689, le roi d'Espagne Charles II, veuf de Marie-Louise d'Orléans; Sophie-Dorothée, le prince Odoardo, fils aîné et héritier présomptif de Ranuce Farnèse, duc régnant de Parme. Odoardo mourut en 1693, un an avant son père. L'année suivante, son frère cadet François monta sur le trône ducal de Parme et épousa sa veuve. Élisabeth Farnèse, fille d'Odoardo, était donc, en même temps, la nièce et la belle-fille du duc régnant François. Elle avait vingt et un ans. On savait d'elle fort peu de chose. Elle passait pour avoir des goûts simples et des habitudes modestes, ayant reçu de sa mère une éducation un peu vulgaire. On la disait instruite, bien faite, d'une taille élégante et d'une figure agréable quoique marquée de la petite vérole, aimant les arts, particulièrement la musique, parlant avec facilité plusieurs langues. Son beau-père, le duc François et son oncle, le prince Antoine, frère cadet du duc, étant d'une si monstrueuse corpulence qu'on les croyait incapables de propager leur race, Élisabeth était considérée comme leur héritière. Elle avait aussi des droits à la succession d'un autre oncle, le vieux Gaston de Médicis. Femme de Philippe V, régnant elle-même sur Parme, Plaisance et le grand-duché de Toscane, elle eût efficacement contribué à rétablir, en partie, la situation de l'Espagne dans la péninsule italienne.

Les espérances héréditaires d'Elisabeth Farnèse n'étaient pas le seul motif qui pût engager Philippe à demander sa main et Louis XIV à sanctionner son mariage avec le roi d'Espagne. Pendant la guerre de la Succession, François avait servi la cause des

[1] Fils de Charles-Louis, rétabli dans ses États, en 1648, par la paix de Westphalie.

[2] Malgré les prétentions du comte palatin de Veldentz; celui-ci, bien qu'appartenant à la deuxième branche de la maison palatine, réclamait la succession électorale, parce qu'en comptant les degrés de la parenté, il touchait à l'électeur défunt de plus près que Philippe-Guillaume.

deux monarchies, en face des armées menaçantes de l'Autriche, par les témoignages évidents d'une fidèle et courageuse sympathie; en 1701, il reçut, à bras ouverts, l'un des lieutenants de Catinat, Albergotti, qui était venu occuper Parme avec trois mille hommes. « Le prince, écrivait alors Dangeau dans ses Mémoires, paraît fort dans nos intérêts et très ferme dans les engagements qu'il a pris envers nous. » L'année suivante, on l'avait vu rejoindre Philippe à Crémone et lui rendre ostensiblement des hommages périlleux. Lorsque le duché de Parme, occupé pendant quelque temps, après notre désastre de Turin, par l'armée allemande, eut été rendu à l'indépendance, conformément au traité qui consacra, en 1713, à Utrecht, la neutralité de l'Italie, le duc François supplia Louis XIV de vouloir bien, en considération de son dévouement, prendre la défense de ses intérêts et protéger ses droits, d'une part contre le Saint-Siège, qui retenait injustement Castro et Ronciglione [1], de l'autre, contre Charles VI, qui venait de faire déclarer, par un décret de la cour aulique, fief immédiat de l'empire le marquisat de Savagne, l'un des feudataires les plus importants du duché. « J'ose tout mettre entre les mains de Votre Majesté, écrivait François à Louis XIV, dans une de ses nombreuses suppliques. Elle peut aisément me sauver par cette autorité que, malgré tout l'empire, elle exercera dans le nouveau traité. La domination de la cour de Vienne en Italie s'étend, tous les jours, avec tant d'injustice et de violence qu'il y a lieu de craindre que tous ses États ne deviennent la proie de la maison d'Autriche; les officiers impériaux troublent toutes les juridictions, bouleversent toutes les limites, pénètrent violemment, par leurs entreprises, au milieu de tous les Etats... » Et, pour calmer les scrupules religieux de Louis XIV, qu'il craignait d'offenser par ses âpres revendications contre Clément XI, il écrivait encore : « Je n'attaque pas et ne prétends pas attaquer le pape. J'ai toute la soumission que je dois au Saint-Siège. J'ai même toute la vénération dont je suis capable pour le Saint-Père qui le remplit aujourd'hui..., mais les intérêts de l'État sont différents des sentiments de la personne. Ils ne se confondent point. Ma vénération et ma reconnaissance pour le pape ne sont point violées par le soin que je prends et que j'ai témoigné,

[1] Lorsqu'en 1545 le pape Paul III investit, avec l'assentiment de Charles-Quint, son fils naturel, Pierre-Louis, du duché de Parme et de Plaisance, qui faisait alors partie des États de l'Église, Pierre était déjà gonfalonier et possesseur du duché de Castro, qu'il tenait également de sa libéralité. En 1661, Rainuce II, père de François, avait été contraint d'en faire la rétrocession au pape Alexandre VII; François prétendait que ce dernier l'avait extorqué par la violence et demandait qu'il fut restitué au duché de Parme.

dans tous les temps, de recouvrer les États de mes ancêtres. » Ainsi, le duc François était, pour la France, un ami intéressé, par conséquent un ami fidèle.

Pour rien au monde, il n'eût voulu déplaire au puissant protecteur dont il attendait tant de bienfaits. Dès qu'il fut complètement fixé sur les intentions de Philippe V, il fit partir pour Versailles un de ses gentilshommes, le comte de Rivasso, chargé de deux missives fort importantes. Par la première, il demandait à Torcy ses bons offices dans les termes les plus flatteurs [1]; par la seconde, que l'on va lire, il sollicitait humblement, du roi très chrétien, son assentiment à une union si glorieuse et si profitable pour la maison de Farnèse.

« SIRE,

« Les témoignages de la grande bienveillance dont Votre Majesté me comble si souvent me font un devoir de porter à sa connaissance l'honneur que fait à ma maison Sa Majesté le roi d'Espagne, en appelant à son trône la princesse ma nièce.

« Cet évènement sera considéré par moi avec les sentiments de la plus profonde reconnaissance envers Votre Majesté, et je La supplie de vouloir bien accorder à ce projet son précieux assentiment.

« Je prie Votre Majesté qu'Elle daigne agréer l'assurance de mon dévouement absolu, et qu'Elle continue à m'honorer de sa protection que j'implore très humblement, avec la plus grande soumission.

« Aux pieds de Votre Majesté,

« FRANÇOIS, DUC DE PARME. »

Louis XIV fit complimenter le duc par un envoyé extraordinaire, et choisit, pour cette mission, un homme que celui-ci appréciait particulièrement, que le maréchal de Catinat lui avait expédié en 1701, avec un corps de troupe pour le protéger contre l'Autriche, et qui, Florentin d'origine, connaissant à merveille toutes les affaires d'Italie, parlant l'italien mieux que le français, devait lui être agréable entre tous. Le comte d'Albergotti, lieutenant général, chevalier de l'ordre, ancien favori du maréchal de Luxembourg, compagnon d'armes de Villeroi, de Vendôme, de la Feuillade et de Villars, était un personnage en vue. La prise de Luxembourg, de Final et de Douai, sa vaillante conduite à Calcinato, à Malplaquet l'avaient signalé particulièrement à la bienveillance du roi [2]. Il partit

[1] Le duc de Parme à Torcy, 4 *août* 1714.

[2] « Il avait de grands talents pour la guerre, disent les Mémoires de Saint-Simon, et beaucoup de valeur, plus d'ambition encore, et tous les moyens lui étaient bons. C'était un homme très dangereux, très intime-

de Versailles le 21 août 1714, muni d'instructions délicates dont nous croyons utile de reproduire quelques passages qui mettent bien en lumière les sentiments inspirés au grand roi par le prochain mariage de son petit-fils. Après avoir présenté au duc, à la duchesse sa femme, à son frère Antoine, ainsi qu'à sa nièce, Elisabeth, la fiancée royale, les chaleureuses félicitations du roi, Albergotti devra étudier avec soin le caractère de la jeune princesse, observer ses inclinations, se pénétrer de ses intentions, lui donner, au besoin, des conseils inspirés par une sagesse et une prudence vraiment admirables.

« Versailles, 20 août 1714.

« Comme les affaires domestiques du comte Albergotti l'ont obligé de demander au roi la permission de faire un voyage à Florence, Sa Majesté, en la lui accordant, a jugé qu'il convenait au bien de son service de lui donner, en même temps, la commission d'y porter, en son nom, les assurances de l'approbation entière qu'elle a donnée à la résolution que le roi d'Espagne a prise de demander en mariage la princesse de Parme, nièce et belle-fille du duc de ce nom.

« Ce prince a fait paraître, en toute occasion et principalement pendant le cours de la dernière guerre, tant d'attachement aux intérêts de Sa Majesté, qu'il ne doit pas douter qu'Elle ne soit sensible aux évènements capables de contribuer au lustre et à l'élévation de la maison Farnèse et, qu'après une alliance aussi éclatante que celle dont cette maison va être honorée, Sa Majesté ne se porte, avec encore plus de plaisir, à lui donner, de concert avec le roi d'Espagne, les marques d'une protection vive et continuelle.

«... Quoique fille d'une princesse allemande et nièce de l'impératrice douairière et de l'électeur palatin, il y a lieu de croire que tant de liaisons avec la maison d'Autriche n'auront pas mis, dans le cœur de la princesse de Parme, des sentiments contraires aux maximes qu'elle voit établies dans sa propre maison.

«... On donne beaucoup d'éloges à cette princesse, on loue principalement son bon esprit, et le premier effet qu'il semble qu'on doive en attendre est de contribuer, autant qu'il dépendra d'elle,

ment mauvais et foncièrement malhonnête avec un froid dédaigneux, et des journées entières sans dire une parole... C'était un grand homme sec, à mine sombre, distrait et dédaigneux, les oreilles fort ouvertes et les yeux aussi. » Le terrible chroniqueur raconte qu'il mourut en 1717 d'une attaque d'apoplexie et, comme il ne se trouvait pas ce jour-là en veine de bienveillance, ce qui lui arrivait d'ailleurs presque tous les jours, il ajoute qu'il passait pour épileptique, « ce qu'il cachait avec grand soin ».

à maintenir et à fortifier, s'il est possible, l'union parfaite entre le roi et le roi son petit-fils.

« Il est nécessaire que le sieur comte Albergotti connaisse premièrement si elle est dans ces sentiments et si personne n'a essayé de lui en inspirer de contraires.....

«... Elle croira, sans doute, avoir obligation de son mariage à la princesse des Ursins. Par conséquent, elle doit être portée à lui témoigner une reconnaissance entière de ses bons offices et disposée, pour cet effet, à suivre l'exemple de la jeune reine d'Espagne.

«... Le roi persuadé du zèle et des bonnes intentions de la princesse des Ursins, sera bien aise qu'elle conserve, auprès de la nouvelle reine, le même crédit qu'elle avait auprès de la première. *Sa Majesté veut donc que les discours du comte Albergotti tendent tous à conserver ce même crédit.* Il observera cependant avec soin s'ils seront bien reçus et si *déjà la princesse de Parme, soit par elle-même, soit par les avis de quelques gens malintentionnés*, n'aurait pris nul ombrage et nulle jalousie du pouvoir que la princesse des Ursins s'est acquis sur l'esprit de roi d'Espagne. »

Les inquiétudes de Mme des Ursins étaient donc déjà connues à Versailles, et Louis XIV, qui comptait avec raison sur sa loyauté, désirait savoir si elles avaient quelque fondement.

« Si le comte Albergotti remarque que ces nuages se soient déjà formés, il tâchera de les dissiper en faisant connaître que la princesse des Ursins, parfaitement instruite de l'état des affaires d'Espagne, fidèle, attachée au roi catholique, appliquée à l'éducation de ses enfants, protégée d'ailleurs par le roi, mérite de grands ménagements de la part de la nouvelle reine et que ce sera même le moyen le plus sûr de vivre heureux et de plaire au roi son mari [1]. »

Toutefois, « une reine d'Espagne ne doit pas exclure de sa cour les femmes des principaux de sa nation. »

Cette méthode, que le roi ne peut regarder comme bonne, n'a été que trop suivie pendant que la feue reine d'Espagne a vécu... Mais cette matière est délicate à traiter. Car il ne faut pas que le roi d'Espagne ni la princesse des Ursins puissent croire que le roi ait voulu changer l'usage pratiqué jusqu'à présent, désapprouver ce qui s'est fait et donner des avis contraires. Il paraît cependant à Sa Majesté qu'il conviendrait au service du roi son petit-fils de changer, en quelque sorte, la conduite qu'il a tenue à l'égard des Espagnols

[1] Quand on a lu ce passage des instructions remises au comte d'Albergotti, comment pourrait-on croire que Louis XIV, comme le raconte Saint-Simon, s'était entendu avec Philippe et Elisabeth pour perdre Mme des Ursins ?

et de faire voir qu'il les croit capables d'exercer des emplois importants et qu'il juge aussi que leurs femmes puissent être admises à faire leur cour à la reine. »

. . . .

Albergotti fera toute diligence et, si le mariage est déjà célébré quand il arrivera en Italie, si la princesse est en route pour l'Espagne, il ira la rejoindre partout où elle se trouvera.

Les instructions que Torcy lui a remises s'occupent aussi des projets de mariage du prince Antoine, le frère du duc, celui que son excessive obésité condamnait, disait-on, à l'impuissance. Louis XIV s'y intéresse vivement; il verrait avec plaisir qu'il épousât une archiduchesse d'Autriche, « car plus la maison de Parme sera puissante, plus le repos de l'Italie sera assuré. » Cette union serait surtout désirable si Antoine pouvait obtenir de l'empereur, en même temps que la main de sa parente, l'investiture et la possession du duché de Mantoue, « mais il y a peu d'apparence que Charles VI consentît à se dessaisir d'un poste de cette importance ».

Une fois arrivé dans sa ville natale et, quoique sa mission officielle ne s'étende pas au delà des affaires de Parme, l'ambassadeur ne manquera pas, après avoir complimenté le grand-duc de Toscane au nom du roi, de s'informer adroitement des dispositions qu'il aura prises au sujet de son héritage. Sans doute, on ne peut le blâmer d'appeler, après sa mort, l'électrice palatine sa sœur à sa succession, « mais il paraîtrait de la prudence d'un prince aussi éclairé de porter ses vues encore plus loin et de choisir, pour lui succéder un jour, un prince assez puissamment soutenu pour maintenir les dispositions que le grand-duc aura faites. » Evidemment dans la pensée du roi de France, ce prince devait être Philippe V, époux d'Elisabeth de Parme, parente du vieux Jean-Gaston de Médicis[1]. Le comte Albergotti sera fort habile et fort méritant s'il parvient à le faire comprendre au grand-duc.

Parti de Versailles le 22 août, à minuit, l'envoyé du roi touche, le 4 septembre, au but de son voyage. Le 31, il s'est arrêté quelques heures à Turin où, sans faire dételer sa chaise de poste, il est allé, en l'absence du roi de Sicile, présenter ses hommages à Mme Royale, qui « l'a reçu avec les manières les plus polies et les plus honnêtes et lui a fait beaucoup de questions sur la santé du roi et celle des princes. » A Parme, il demeure chez le prince Antoine dans la maison duquel il a séjourné jadis, probablement pendant sa mission militaire de 1701 et qui lui fait le plus cordial accueil. Il a su trop tard que le duc lui avait fait préparer un appar-

[1] L'héritier présomptif du trône ducal de Toscane était séparé de sa femme et sans enfant.

tement dans son palais. Au reste, connaissant son frère de vieille date et étant assuré de son loyal attachement aux intérêts de la France où il a vécu et qu'il aime sincèrement [1], Albergotti obtiendra sans peine de son obligeance toutes les informations dont il a besoin [2].

Dès le lendemain de son arrivée, il est reçu par le duc François, par la duchesse et par sa fille, la future reine d'Espagne, « qui lui ont paru avoir pour Sa Majesté tous les sentiments de respect et de reconnaissance et qui seront très heureux que le roi, considérant la jeune princesse comme sa fille, veuille bientôt donner ses ordres en toute chose. » Il s'est empressé de leur remettre les lettres que Sa Majesté a bien voulu lui confier [3], puis il a entretenu, sans retard, le duc François des affaires importantes sur lesquelles le roi veut être éclairé. Aucun engagement n'a été pris concernant le mariage du prince Antoine. Les deux frères « ne désirent rien plus passionnément que de prendre une nouvelle alliance avec la maison de France. » Le prince a toutes les qualités requises pour faire un bon mari au bien près dont il n'est pas suffisamment pourvu. » On pourrait y suppléer en amenant le pape à rétablir, en sa faveur, le généralat de la sainte Église, qui n'a encore été confié à personne sous son pontificat, ce qui ferait patienter le duc pour la restitution de Castro... une alliance avec Mlle de Conti ou Mlle de Clermont, surtout avec Mlle de Clermont, comblerait les vœux du prince... S'ils ne pouvaient être exaucés, il s'adresserait à la maison de Modène.., on ne pense nullement à une archiduchesse. Jamais l'empereur ne céderait le Mantouan. D'ailleurs « il est inouï tout ce qu'il a fait d'impositions et tiré des princes d'Italie depuis que nous en sommes

[1] Antoine visita la France et l'Angleterre en 1698. Il parut goûter avec une vive satisfaction les plaisirs de Paris. Louis XIV le reçut à Versailles avec une bienveillance marquée; la cour, particulièrement la duchesse de Bourgogne, le combla de prévenances.

[2] Albergotti à Torcy. Parme, le 7 *septembre* 1714.

[3] Albergotti s'exprima dans les termes les plus formels sur la pleine approbation et l'entière satisfaction du roi de France, « tant à cause de l'union qu'il y avait toujours eu entre les deux maisons de France et de Farnèse et de l'attachement que M. le duc et toute sa famille ont toujours porté aux intérêts des deux monarchies qu'à cause de l'estime toute particulière de Sa Majesté Catholique pour la princesse de Parme. » — « Tout cela ensemble doit persuader Votre Altesse sérénissime, dit le comte au duc François dans son audience du 5 septembre, que le roi sera toujours très sensible aux évènements qui pourront contribuer au lustre et à l'élévation de la maison de Farnèse, persuader et assurer Leurs Altesses de la protection que le roi, de concert avec le roi d'Espagne, leur accordera, et qu'il se portera avec un véritable plaisir à leur en donner des marques vraies et continuelles en toute sorte d'occasions. »

On voit que l'approbation officielle de Louis XIV fut absolument sans réserve.

sortis, et la terreur ainsi que l'aversion qu'il y a répandus contre lui. » Quittant ensuite le prince Antoine pour la princesse Elisabeth, sujet beaucoup plus intéressant aux yeux de Louis XIV, le comte écrit que « la cour de Vienne est fort peu contente de l'alliance projetée; que, non seulement, l'envoyé de Parme n'a plus d'accès chez les ministres de cette cour, ni chez l'empereur même, mais que les Milanais et autres sujets de l'Autriche en Italie ont rompu toutes leurs relations avec le duché de Parme[1].

Il ajoute que le mariage a été différé parce que les vaisseaux qui doivent transporter la reine de Sestri à Alicante sont encore devant Barcelone et qu'on ne veut pas célébrer ici la cérémonie du mariage qu'on ne les sache arrivés[2]; qu'au reste, comme la saison s'avance fort et qu'il y aurait lieu d'appréhender que le temps ne devienne mauvais, surtout passé l'équinoxe, on semble fort inquiet d'un voyage en pleine mer et qu'en obtenant du roi, pour la princesse, la permission de débarquer à Marseille, de traverser le Languedoc, d'entrer par Bayonne en Espagne, Torcy tirerait certainement la cour de Parme d'une belle inquiétude.

« Quant au caractère et aux intentions de la jeune Élisabeth, Albergotti n'a rien vu que de satisfaisant et de fort rassurant pour l'avenir. Quoiqu'il n'ait pu avoir d'entretiens particuliers avec elle, il n'a pas laissé de démêler à peu près son caractère qui lui paraît d'une personne douce, modeste et fort attentive à tous ses devoirs. Elevée par une mère fort glorieuse, mais ayant passé une grande partie de sa vie avec la duchesse de Modène, la veuve et la princesse Isabelle, ses tantes, sœurs des deux princes Farnèse et qui ne sont pas du genre allemand, il y a toute apparence qu'elle n'innovera rien à la cour d'Espagne... *On paraît fort prévenu à*

[1] « Rien n'égale la mauvaise volonté de l'archiduc à mon égard. Il en donne des marques sensibles au duc de Parme... Il serait bien fâcheux que le prince et sa maison, qui se sont montrés si dévoués à la France, éprouvassent la persécution de la maison d'Autriche parce que j'épouse la princesse de Parme. » (Philippe V à Louis XIV, 13 *septembre* 1714.) « Nos ennemis ne cessent de menacer de leurs fureurs le sérénissime duc... J'ai écrit en France à S. M. Très Chrétienne pour qu'elle fasse comprendre au congrès de Bade que si, sous le prétexte de ce mariage, on tentait de commettre quelque violence contre les États de Son Altesse, on considérerait la neutralité de l'Italie comme rompue, et on déclarerait la guerre derechef..... » (Le cardinal Acquaviva au marquis Beretti. Parme, 21 *août* 1714.)

[2] Albergotti à Torcy. Parme, 6 *septembre* 1714 : « Les fiançailles auront lieu le 8 septembre, quand, cependant, on aura reçu l'avis de l'arrivée à Gênes de six vaisseaux et de huit galères, destinés par S. M. le Roi Catholique à servir la reine, et qui devront mettre à la voile aussitôt que l'entreprise de Barcelone sera terminée. »

celle de Parme en faveur de Mme des Ursins et l'on trouve qu'elle gouverne fort bien... Le comte n'a pas laissé que de faire entendre qu'il était fort à propos de se servir d'elle et en même temps de caresser les gens du pays et flatter leur vanité par l'honorifique, à quoi la nation espagnole est fort sensible... Il a trouvé bien des gens de son avis, ce qui lui fait juger qu'en France, comme en Espagne, on sera fort content de la manière dont on se gouvernera à Madrid. » Il faut reconnaître que, si l'envoyé de Louis XIV avait ordinairement, comme le prétend Saint-Simon, les yeux très grands ouverts, il les tint plus qu'à demi clos pendant les audiences que lui donna Élisabeth, ou plutôt que la jeune princesse y joua fort bien la comédie.

Telles furent, en résumé, les premières observations du comte d'Albergotti. On verra tout à l'heure les dispositions que l'on avait déjà prises à Parme pour le prochain mariage d'Élisabeth. Avant d'en faire le bref récit, nous mettrons sous les yeux du lecteur la lettre que Louis XIV avait chargé son représentant de délivrer au duc François et la réponse de son Altesse Sérénissime.

« Mon cousin, en même temps que j'ai reçu par le comte de Rivasso, votre envoyé extraordinaire auprès de moi, la lettre que vous m'avez écrite le 4 de ce mois, il n'a rien oublié pour me faire connaître combien vous étiez sensible à l'honneur et à l'avantage que la princesse de Parme, votre nièce et votre belle-fille, ainsi que votre maison, trouvent dans l'accomplissement du mariage de cette princesse avec le roi mon petit-fils. J'y ai donné mon consentement avec beaucoup de plaisir par le désir que j'ai de faire connaître combien je suis satisfait de vos sentiments et de contribuer aux avantages de votre maison. Vous ne devez pas douter aussi que je ne sois bien aise de vous marquer, en toute occasion, l'estime et l'affection que j'ai pour vous [1]. »

« Sire, répliqua François, le 6 septembre, la générosité toujours magnanime de Votre Majesté me comble de ses faveurs, et par le langage bienveillant de sa lettre royale du 21 août, et par l'envoi, auprès de ma personne, du lieutenant général, chevalier de vos ordres, comte d'Albergotti, pour me la remettre... Je m'humilie avec toute la soumission possible, devant tant de bonté de Votre Majesté qui se plaît à répandre sur notre dévouée maison tant d'honneurs signalés. Mon expérience me faisant défaut pour remer-

[1] Albergotti remit au duc une seconde lettre, datée du même jour, et dans laquelle Louis XIV ajoutait qu'il « avait voulu lui marquer encore plus particulièrement combien son alliance lui était agréable en envoyant près de lui un de ses lieutenants généraux, chevalier de ses ordres, pour l'assurer encore de son estime particulière et de son affection véritable. »

cier Votre Majesté dans les formes qui lui sont dues, j'ai prié le même lieutenant général de vouloir bien suppléer, par son talent, à ma confusion... »

Il est certain que le duc de Parme était, tout à la fois, ébloui et confus de l'honneur qui était fait à sa famille par la maison de France. Pour en répandre l'éclat dans le monde entier et en perpétuer fidèlement le souvenir, il prit soin de faire rédiger longuement en style pompeux, imprimer en caractères magnifiques sur papier solide, distribuer ensuite en Europe, la relation des noces de sa nièce. Nous avons vu, aux archives des affaires étrangères, un exemplaire de cette relation in-quarto qui renferme plus de cent pages et qui est ornée de belles gravures dans lesquelles figurent plusieurs centaines de personnages, à pied, en chaises, en carrosses, à cheval, à dos de mule, formant un cortège superbe et des files interminables. Cette relation contrôlée par les dépêches officielles au milieu desquelles on l'a intercalée, nous a fourni les faits et les dates qu'il nous a paru intéressant de connaître.

Ce fut le cardinal Acquaviva que l'on chargea d'apprendre mystérieusement au Saint-Père les intentions de Philippe V, de demander au duc de Parme la main de sa nièce pour Sa Majesté Catholique, de négocier et de conclure son mariage. Francisco Acquaviva, cardinal du titre de Sainte-Cécile, avait été quelque temps nonce du pape à Madrid où il sut acquérir l'amitié de M[me] des Ursins. Il descendait d'une illustre famille du duché d'Atri qui avait servi fidèlement les rois catholiques. Homme de bonne compagnie, d'esprit et de jugement, jouissant de l'estime du pape, quoique de mœurs un peu légères, il représentait à Rome les intérêts de l'Espagne et s'acquittait fort bien de ses fonctions. On ne pouvait choisir un entremetteur plus qualifié et plus capable. Clément XI reçut avec beaucoup de bonne grâce les confidences de Philippe, bien qu'au fond il n'en fût que très médiocrement satisfait, craignant, d'un côté, le mécontentement de l'Empereur, qui ne pouvait voir d'un œil favorable le mariage projeté et qui ne manquerait pas de faire retomber sur l'Italie le poids de sa mauvaise humeur; redoutant, de l'autre, les suites d'une union qui rendrait l'affaire de Castro beaucoup plus laborieuse. Prévenu par son agent à Rome de la prochaine arrivée du cardinal, le duc lui prépara une entrée solennelle et l'accueillit à bras ouverts. On pense bien que les négociations ne furent pas malaisées. Il ne s'agissait que de formalités à remplir, et le temps se passa en réceptions, en soupers, en spectacles, en solennités de toutes sortes. Logé dans le vaste monastère de Saint-Jean-Evangéliste des Pères bénédictins, le cardinal est admis aussitôt dans l'intimité de la cour. Le 15 août,

jour de l'Assomption, il communie, de sa main, toute la famille ducale, dans la cathédrale de Parme, consacrée, depuis 1106, par le pape Pascal II, à la bienheureuse Vierge Marie. Le 23 [1] arrive un courrier d'Espagne annonçant que la grande affaire du mariage est définitivement conclue. Par une délicate attention pour le roi de France, on signe le contrat le 25 août, jour de la saint Louis. Puis la ville, instruite de ce capital évènement, est le théâtre joyeux de fêtes bruyantes qui se terminent par un spectacle de circonstance, *la Virtù coronata*, exécutée sur le petit théâtre de la cour en présence du cardinal. Enfin le jour qui doit jeter un incomparable éclat sur l'illustre maison des Farnèse est proche. Le 15 septembre, Parme émerveillée contemple l'entrée dans ses murs du cardinal Ulysse-Joseph Gozzadini [2], évêque d'Imola, légat de la Romagne : *Splendore e Delizie dell' inclita città di Bolognia, sua patria*, dit la relation officielle, délégué, par Clément XI, pour bénir, en son nom, l'union de la princesse. On l'accueille comme on eût accueilli le pape lui-même. Le cortège qui l'entoure est d'une splendeur triomphale. Il est monté sur un cheval magnifique, ayant à sa droite Acquaviva, représentant du roi d'Espagne, à sa gauche, le duc lui-même, et abrité par un dais immense que portent les anciens de la cité. Toutes les troupes, le clergé, la noblesse, tous les habitants sont sur pied. Le canon tonne incessamment. Élisabeth, dissimulée par un rideau, contemple, du palais de sa tante, *la serenissima di Modena*, cet inoubliable et enivrant spectacle [3].

[1] La relation, naturellement, ne dit mot du courrier que Mme des Ursins, d'après le récit de Duclos, avait expédié à Parme pour faire manquer le mariage au dernier moment, et que le duc François aurait prudemment supprimé. Elle ne mentionne pas non plus celui que la camarera mayor aurait expédié, d'après Saint-Simon, au cardinal Acquaviva pour lui enjoindre de ne point partir, et qui serait arrivé à Rome lorsque le cardinal n'y était déjà plus. Nous n'avons trouvé nulle part aucune trace de ces audacieuses tentatives, et nous croyons qu'elles existèrent uniquement dans l'imagination de leurs narrateurs, tout affirmatifs qu'ils aient été.

[2] Du titre de Sainte-Croix de Jérusalem.

[3] « La suite de Son Éminence est de plus de cinq cents personnes... Il aura vingt-cinq carrosses à six chevaux, deux cents personnes nobles et civiles à cheval, et plus de trois cents laquais. Tous ces gens, et une infinité d'autres personnes, seront nourris aux frais du duc de Parme... Toute la noblesse de Parme et de Plaisance a reçu l'ordre de se trouver prête, à cheval et en habit à la romaine, pour l'entrée du cardinal légat... La cathédrale sera ornée de la plus riche et de la plus belle manière que l'on a jamais vue. » (Pighetti à Torcy. — Le comte Pighetti représentait le duc de Parme à la cour de Louis XIV.) — « Son Altesse me fait l'honneur de m'écrire que toutes les cérémonies se sont accomplies avec tant de magnificence et tant de splendeur, que les fêtes ont eu tant d'éclat, qu'elles n'auraient pas été indignes de la vue des deux rois... On ne croyait

Les personnages tels que l'éminent Gozzadini n'ont pas coutume de perdre leur temps en de vaines cérémonies. On procède, dès le lendemain, à celle du mariage. Elle est représentée dans la relation officielle par une vaste et fort curieuse gravure où l'on voit figurer, chacun à son rang et à son rôle, tous les personnages de cette noble scène. Le portique, la nef et le chœur de la cathédrale sont ornés de tentures admirables dont on a rehaussé l'éclat par des emblèmes de circonstance et de poétiques devises. Près d'une colonne brisée (la colonne d'Hercule), on lit : *Hispano desint confinia regno;* — au-dessus d'un autel éclairé par un rayon céleste : *Flammis bene visa supernis;* — au-dessus des constellations du Lion et de la Vierge : *Æternant sydera fædus!* Le duc François remplace son futur neveu Philippe V. Sous un dais magnifique qui abrite la famille ducale, ainsi que le cardinal Acquaviva, il est assis à côté de sa nièce, mais sur un fauteuil moins élevé que le sien. Toute la noblesse du duché en toilette de cour remplit les tribunes. Le légat Gozzadini occupe un trône à cinq marches comme ceux des rois. Lorsque, après l'échange des consentements mutuels, il bénit, au nom du pape, le couple royal et achève de prononcer les paroles prescrites par le rituel : *Benedictio Dei patris omnipotentis descendat super Philippum Hispanorum regem et Elisabetham ejus uxorem*, un cantique d'actions de grâces éclate soudain et fait retentir joyeusement les voûtes du vaste édifice. Avant de quitter Parme, le légat célèbre une messe du Saint-Esprit pour appeler les bénédictions du ciel sur le voyage de la nouvelle reine, et lui remet, en grande pompe, les dons que Clément XI offre à la seconde épouse du roi d'Espagne, pour lui témoigner son affection particulière, entre autres, la rose d'or et une cassette contenant les reliques de sainte Fructueuse, martyre.

Quelques jours avant la célébration de son mariage, Élisabeth reçut en audience particulière le marquis de Los Balbazès, grand d'Espagne, descendant direct de l'illustre marquis de Spinola [1], l'un

pas que les peuples, opprimés par tant de malheurs, pussent trouver de nouvelles forces pour manifester leur zèle et leur joie... De sorte que l'honneur immense fait par cette maison royale à la maison Farnèse a été célébré... par toutes les démonstrations que le talent, l'art et la magnificence ont pu inventer. » (Pighetti à Torcy, 23 *septembre* 1714.)

[1] Los Balbazès, gendre du duc d'Albuquerque, frère des duchesses de Medina-Cæli, d'Arcos, de la Mirandole, et de la princesse Pio, était le cinquième marquis du nom. Saint-Simon le fréquenta beaucoup en Espagne; il était alors gentilhomme de la chambre du prince des Asturies. « Il avait, dit l'auteur des célèbres *Mémoires*, de l'esprit, du monde, de l'application et des lettres, qui n'empêchaient pas beaucoup d'ambition, les talents du courtisan, et d'être plus mêlé avec le grand monde (où il

des plus illustres personnages du royaume, que Philippe V a envoyé au-devant d'elle pour lui présenter ses compliments et l'accompagner jusqu'à Madrid. Le lendemain, on a baisé sa main royale en grande cérémonie, comme si, déjà, elle était assise sur le trône. Elle donne audience, le 20 septembre, à Tommaso Goyonèche, qui est venu de Bayonne lui apporter les *tendres félicitations* de sa tante la reine douairière, veuve de Charles II, et, le 21, elle offre solennellement à la cathédrale de Parme la rose d'or qu'elle tient du Saint-Père, à condition qu'on l'exposera cinq fois, chaque année, à la vénération des fidèles [1]; puis elle va rendre visite au cardinal Acquaviva pour le remercier des nouveaux témoignages de dévouement que le roi d'Espagne a reçus de Son Éminence. Le départ a été fixé au 22. Le duc vient dans la matinée prendre congé de sa belle-fille : « Bien tendres, dit le narrateur officiel, furent les sentiments échangés entre un père vraiment prince et une fille vraiment reine. » Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'il verse des larmes abondantes sur les adieux déchirants que fit à Élisabeth la duchesse sa mère, Dorothée-Sophie de Neubourg.

Les lettres suivantes adressées à Louis XIV et à son ministre des affaires étrangères par quelques-uns des principaux acteurs de l'auguste cérémonie du 16 septembre, complètent le récit qu'on vient de lire.

« Sire, écrit le duc François à Louis XIV, le soir même du mariage, la joie et les vœux de tout un peuple ont accompagné la cérémonie du mariage de S. M. Catholique avec la princesse de Parme devenue la nouvelle reine, cérémonie qui a eu lieu ce matin dans la cathédrale.

« J'en fais part très humblement à Votre Majesté en reconnaissance de son consentement royal à la faveur si illustre que S. M. Catholique a faite à la maison de Parme.

« Sire, ajoute la duchesse, que Votre Majesté daigne recevoir la nouvelle du mariage de la princesse de Parme, ma fille, avec S. M. le roi d'Espagne. Nous savons trop, moi et notre maison, ce que nous devons à Votre Majesté pour un si grand honneur et, en parlant de ce glorieux évènement, je ne perds pas l'occasion de

était aimé et estimé pour ses manières nobles et polies) que ne le sont d'ordinaire les seigneurs espagnols et passait pour fort honnête homme... Son père, après avoir rempli d'importantes fonctions militaires et diplomatiques, s'était fait prêtre. Son grand-père, l'un des favoris du roi Philippe IV, avait accompagné la jeune Marie-Thérèse, femme de Louis XIV, à Paris, où il représenta l'Espagne comme ambassadeur avec magnificence. »

[1] Le troisième dimanche de l'Avent, le quatrième de Carême, les jours de Pâques, de Noël, et le dimanche suivant la Nativité de la Vierge.

protester de nouveau, devant les nouvelles preuves de la haute bonté de Votre Majesté, de ma reconnaissance très humble qui sera éternelle. — DOROTHEA-SOPHIA. »

« J'ai l'honneur de faire part, avec le plus grand respect, à Votre Majesté, mande à son tour le cardinal Acquaviva au roi de France, du bonheur que j'ai eu d'assister à l'union royale du roi catholique, mon seigneur, avec la princesse Elisabeth de Parme... Le départ de la reine se serait effectué aujourd'hui même si les contrariétés de la saison n'avaient pas réduit à néant les dispositions prises, lesquelles étaient subordonnées à l'état de la mer. En exécution des recommandations du roi mon seigneur, j'aurai l'honneur d'accompagner Sa Majesté jusqu'à Sestri di Levante, dans le pays de Gênes, où elle s'embarquera sur les galères espagnoles commandées par le marquis de Los Balbozès, pour se rendre dans un port de la couronne d'Espagne. »

Enfin Albergotti fait savoir au ministre des affaires étrangères, e 17 septembre, que « le mariage a été célébré, la veille, avec toute la pompe et la magnificence qu'on pouvait espérer et désirer voir, let que tout se passa avec grande joie et satisfaction. »

Elisabeth n'écrivit pas elle-même à Louis XIV, « parce que le cardinal Acquaviva n'était pas bien informé du style et des termes qui devaient servir à l'égard de cette princesse[1] »; mais elle le chargea de « représenter respectueusement au roi, son aïeul, qu'elle était impatiente d'arriver en Espagne, pour mieux pouvoir lui témoigner son respect filial, et qu'elle était heureuse de pouvoir transmettre à Sa Majesté, par l'entremise de Son Eminence, l'expression de son dévouement[2]. »

L'allégresse de la maison Farnèse eût été sans mélange si l'attitude hostile et rancuneuse de l'empereur, qui voyait, avec le plus vif déplaisir, son jeune rival reprendre pied en Italie, n'avait inspiré au duc François des craintes sérieuses et pénibles. Le jour même du mariage de sa belle-fille, il ordonnait au comte Pighetti, son représentant, d'implorer humblement, en sa faveur, la protection du roi de France. « J'ai la conviction que l'irritation de l'empereur ne cesse d'augmenter, par suite de la bonne fortune de la maison de Parme... J'ai confiance dans la grande bonté du roi, qui considérera, je crois, comme une offense faite à sa gloire et à sa majesté tout attentat que les Impériaux dirigeraient contre moi en haine de ce mariage... Le roi est toujours le meilleur, le plus grand et le plus puissant des princes de la terre, et je désire m'assurer que, Sa Majesté daignant excuser ma très humble requête, je serai préservé de

[1] Pighetti à Torcy, 23 *septembre* 1714.
[2] Acquaviva à Louis XIV. Parme, 16 *septembre* 1714.

la vengeance, je dirai plus, de la perfidie de la plus injuste et de la plus barbare nation qui soit au monde[1]. »

Sans formuler aucune promesse, Louis XIV fit rassurer le duc de Parme par de bienveillantes et amicales paroles[1].

III

L'empereur n'était pas le seul qui prît ombrage des noces royales si pompeusement célébrées, à Parme, le 16 septembre 1714. Victor-Amédée estimait, non sans raison, qu'en faisant monter une nouvelle reine sur le trône d'Espagne six mois seulement après la mort de Louise-Marie, son gendre, l'inconsolable Philippe V, en usait un peu cavalièrement avec les égards dus à la mémoire de sa fille. Certes, la sensibilité ne figurait pas au premier rang parmi les vertus du *Renard de Savoie*, mais il venait de jouer, pendant la guerre de la Succession, un assez grand rôle sur la scène européenne, pour avoir droit à plus de ménagement. Le prince de Monaco raconte à Torcy qu'étant venu présenter ses hommages au nouveau roi de Sicile, qui se trouvait de passage à Nice, vers la fin de septembre, et lui ayant dit que, si les vaisseaux d'Espagne n'étaient pas encore arrivés, Elisabeth partirait sur les galères de Gênes, tant elle avait hâte de rejoindre son époux : « M. de Monaco, lui répondit Victor-Amédée, je suis homme qui parle toujours avec liberté de ce que je pense. Je ne suis pas étonné de l'impatience de la reine d'Espagne; mais, en vérité, je le suis fort de celle du roi et de ce qu'il oublie si facilement la femme qu'il a perdue. » J'eus l'honneur de lui répondre, ajoute Antoine Grimaldi, « que les qualités de la feue reine étaient si respectables qu'il n'était pas possible que Sa Majesté Catholique en pût perdre la mémoire, mais qu'il était bien difficile qu'un roi, devenu veuf aussi jeune, se pût longtemps passer de femme. » Consolation un peu brutale, sans doute, mais qui eut, au moins, le mérite d'être sincère[2].

[1] Le duc de Parme au comte Pighetti, 16 *septembre* 1714.

[2] Le prince de Monaco à Torcy, 25 *septembre* 1714. — En 1642, Louis XIII avait donné le Valentinois, érigé en duché-pairie, à Honoré-Grimaldi, prince de Monaco, qui venait d'abandonner le service de l'Espagne pour celui de la France. Antoine, petit-fils d'Honoré, épousa, du vivant de son père (Louis Grimaldi), une princesse de Lorraine, fille du grand écuyer, duc d'Armagnac. Cette union fut, pour lui, la cause de cruels soucis. « La duchesse de Valentinois, écrit Saint-Simon, était charmante, galante à l'avenant et sans esprit ni conduite... Son mari avec beaucoup d'esprit ne se sentait pas le plus fort. » Il emmena sa femme à Monaco, pour la soustraire aux périls de la cour. Mais, mourant d'ennui sur son

Il est certain que Philippe attendait l'arrivée d'Elisabeth avec une très vive impatience incessamment aiguisée par l'ardeur de ses désirs chastement contenus. On pensait que la flotte, chargée de la conduire en Espagne, y arriverait dans les premiers jours d'octobre;

rocher, elle voulut se mettre dans l'impossibilité de le revoir jamais et pour cela fit un éclat épouvantable contre son beau-père, qu'elle accusa non seulement, ajoute Saint-Simon, de lui en avoir conté, mais de l'avoir voulu forcer. » Louis Grimaldi était incapable d'une telle action. Le grand écuyer et sa femme prirent parti hautement pour leur fille. Personne ne les crut. Ce fut un scandale inouï qui détermina la brouille irréconciliable des deux époux. Sur les vives instances de la duchesse d'Armagnac, Antoine voulut bien, en apparence, pardonner à sa femme, mais ce fut à la condition de ne la revoir jamais. Il en avait eu deux filles, dont l'aînée, subissant l'influence de sa mère, était perpétuellement en révolte contre l'autorité paternelle. Le prince voulait la marier à un gentilhomme qui eût abandonné son nom, ses armes et ses titres pour prendre ceux de Monaco, et qui fût son successeur. La princesse avait les mêmes visées, mais, d'accord sur le principe, ils ne s'entendaient nullement sur les personnes. Ayant décliné les avances de Mme des Ursins, qui offrait son neveu Lanti, mais dont il ne pouvait accepter les propositions, parce que Louis XIV voulait que le futur duc de Valentinois fût Français, Antoine mit en avant le comte de Roucy, puis le chevalier de Grimaldi, son parent. Mme de Monaco les repoussait de toutes ses forces, affirmant, à juste titre, qu'ils n'avaient, ni l'un ni l'autre, une situation suffisante. Le comte n'était pas d'une bonne noblesse, le chevalier était trop pauvre. Elle sollicitait, de son côté, le mariage de sa fille avec le comte de Thorigny, fils du maréchal de Matignon, dont la famille possédait des biens considérables. Louis XIV approuva son choix et le fit dire à son mari. Après avoir violemment récriminé contre sa femme, qui poussait sa fille à la révolte, et contre sa fille, qu'il menaça de déshériter, Antoine s'inclina devant le désir du roi avec la docilité gracieuse du parfait courtisan « regrettant de ne pas faire un sacrifice plus digne de Sa Majesté et plus conforme à son respect, aussi bien qu'à sa soumission ». Thorigny épousa, en août 1715, la fille aînée du prince, auquel il succéda en 1731.

Au moment du second mariage de Philippe V, le prince de Monaco entretenait une correspondance très active avec Torcy, espérant obtenir, par son influente entremise, la soumission de sa fille et la protection de Louis XIV contre les revendications ambitieuses de Victor-Amédée. Celui-ci voulait qu'on lui cédât le fort de Monaco, ainsi qu'une partie considérable du territoire de la Turbie. Il prétendait aussi à la souveraineté de Menton et de Roquebrune. Désignés comme arbitres par le roi de France et la reine d'Angleterre, Amelot et Prior rendirent une sentence qui mit les deux parties à peu près d'accord. (Torcy à Monaco, 10 *novembre*, 4 *décembre* 1713, 15 *mars*, 24 *octobre*, 5 *décembre* 1714. — Le prince de Monaco à Torcy, 22 *novembre*, 12 *décembre* 1713, 27 *mars*, 25 *septembre*, 5 *décembre* 1714, *août* 1715. — La princesse de Monaco à Torcy, 12 *novembre* 1714.)

En racontant (*Mémoires, duchés et comtés-pairies esteints*) qu'Antoine de Monaco se laissa éblouir par les richesses du comte de Matignon, Saint-Simon a commis une erreur. Ce fut Louis XIV qui, d'accord avec la princesse de Monaco, imposa Thorigny au prince.

on préparait déjà sa réception, et le gouvernement avait prescrit les dispositions nécessaires avec la scrupuleuse ponctualité que comporte l'étiquette espagnole. Le débarquement devait avoir lieu soit à Vinaros, soit à Alicante, suivant ce que don Andrès de Paz, commandant la flotte, jugerait le plus convenable et le plus sûr [1]. « Sa Majesté Catholique voulant qu'un homme de grande représentation allât porter la joie à la princesse qui arriverait reine, avait choisi le duc de Medina-Cæli pour lui souhaiter la bienvenue sur le territoire espagnol [2]. » Il fut arrêté qu'à défaut de la princesse des Ursins, « qui ne pouvait s'éloigner trop longtemps des trois princes », la marquise d'Aytonne « dont la naissance et le rang étaient bien connus », s'acquitterait, tout d'abord, auprès d'Elisabeth des fonctions de camarera mayor et qu'elle serait accompagnée du marquis de Santa-Cruz, remplissant la charge de mayordomo mayor à la place du prince de Sant-Estevan, retenu à Madrid par ses infirmités [3]; mais que la princesse irait rejoindre la reine à quatre journées de la capitale [4]; que les infants seraient installés au Retiro « afin qu'il y eût plus de logement, pour la cour, dans le palais de Medina-Cæli », puis, que le roi se porterait à la rencontre de sa nouvelle compagne jusqu'à Aranjuez, sa dignité ne lui permettant pas d'aller plus loin. Dès le 15 septembre, la maison de la reine se mit en route pour le royaume de Valence [5].

Le mariage de Philippe, que l'on avait tenu secret aussi longtemps que possible, n'était plus maintenant un mystère pour personne. A vrai dire, on ne parlait pas d'autre chose en Espagne, et les appréciations y étaient fort diverses : « Les uns, mande Pachau à Torcy, prétendaient que le roi d'Espagne pouvait se marier plus avantageusement, et les autres que Sa Majesté ne pouvait mieux faire que de songer à réparer, par l'acquisition de nouveaux États en Italie, les pertes qu'Elle y avait faites depuis le commencement de la guerre [6]. » La cour était d'ailleurs impressionnée très favorablement par les premières dépêches du cardinal Acquaviva : « Cette Eminence, écrivait Mme des Ursins à Torcy, le 10 septembre, me fait un éloge merveilleux de Mme la princesse de Parme, soit de son esprit, de son savoir, de sa figure noble, soit de la douceur de son humeur, et le cardinal conclut qu'il la croit telle qu'il le faut pour rendre un mari heureux »...

[1] La princesse des Ursins à Torcy, le 10 *septembre* 1714.
[2] La princesse des Ursins à Torcy, 19 *août* 1714.
[3] La princesse des Ursins à Torcy, 27 *août* 1714.
[4] Du Bourk à Torcy, 8 *septembre* 1714.
[5] Du Bourk à Torcy, 17 *septembre* 1714.
[6] Pachau à Torcy, 20 *août* 1714.

On conçoit sans peine que ces témoignages enthousiastes dussent surexciter violemment la fiévreuse attente du jeune roi. Elles furent, malheureusement pour lui et pour la camarera mayor, fort mal servies par les circonstances qui vinrent, au contraire, favoriser, en tous points, l'espoir de la cour de Parme. Le lecteur n'a pas oublié que, dès le 6 septembre, Albergotti écrivait au ministre des affaires étrangères « qu'elle semblait fort inquiète d'un voyage en *pleine mer*, et qu'en obtenant du roi la permission pour sa petite-fille de débarquer à Marseille, de traverser la Provence et le Languedoc et d'entrer en Espagne par Bayonne, il tirerait certainement ses parents d'une belle inquiétude. » Le 22 septembre, Elisabeth quitte Parme dans un carrosse à six chevaux, accompagnée du cardinal Acquaviva et d'une escorte aussi nombreuse que brillante, dans laquelle figurent la princesse de Piombino, sa première dame d'honneur, le marquis de Los Balbazès, ambassadeur d'Espagne, le marquis Maidalchini, l'un des principaux gentilhommes de Parme, le marquis Scotti [1], qui va représenter en France le duc François. Elle traverse lentement et majestueusement les États de son beau-père qu'elle met trois jours à parcourir, accueillie, de tous côtés, par les éclatants témoignages de l'allégresse publique. La veille, Albergotti, partant pour Florence, est venu prendre congé d'elle. Son langage n'est pas moins élogieux que celui du cardinal : « J'ai eu encore hier une audience de la reine, qui partira demain d'ici pour Sestri de Levant. Je n'ai pas d'expressions assez fortes pour vous dire, Monseigneur, ses belles manières, sa justesse d'esprit et son attention en toute chose... J'aurai l'honneur de vous rendre un compte plus exact dans un autre temps, me contentant de vous assurer qu'elle n'a pas manqué, jusqu'ici, à rien de ce qu'on aurait pu lui faire penser, sans que l'on ait fait la moindre ouverture... Elle écrivit par le dernier courrier... une lettre de sa main, à Mme des Ursins, très polie et très gracieuse, la chargeant, en même temps, d'embrasser pour elle le prince des Asturies et ses frères. Elle pense aussi très bien sur cet article et, comme elle doit, sur le roi aussi bien que sur celui d'Espagne son époux [2]. »

A Sestri Levante [3], où la reine d'Espagne arrive le 26, les vaisseaux espagnols, commandés par don Andrès de Paz, n'ont point paru. On ira les attendre à Gênes, où ils doivent toucher. Le duc de

[1] Scotti remplaça plus tard Alberoni en qualité de représentant du duc de Parme à Madrid, lorsque l'abbé parmesan devint premier ministre.

[2] Albergotti à Torcy, le 21 *septembre* 1714.

[3] Sestri di Levante et Sestri di Ponente sont deux ports situés dans le golfe de Gênes.

Tursis vient prendre le convoi royal avec ses galères [1] pour le transporter jusqu'à la capitale des Etats de la République. Elisabeth Farnèse s'embarque sur la galère capitane que dirige le duc lui-même; mais, bien que le voyage soit court, la mer est si rude qu'elle arrive épuisée, rompue, « décidée, écrit le prince de Monaco, à ne pas se remettre sur l'élément dont elle a été si cruellement tourmentée [2] ».

On ignorait, dans le nouvel entourage de la jeune souveraine, jusqu'alors si prévenante et si accorte, que ses résolutions, conçues par un esprit violent, soutenues par une volonté de fer, étaient, pour ainsi dire, inébranlables. Nous savons déjà, par la correspondance d'Albergotti, que la cour de Parme souhaitait vivement qu'on lui eût épargné les périls d'un voyage maritime. Elisabeth saisit, avec empressement, l'occasion qui se présentait et n'eut garde de la perdre. En vain le marquis de Los Balbozès, qui venait de recevoir à Gênes deux courriers de Philippe V, osa-t-il lui représenter, avec une fermeté déférente, que son maître désirait formellement qu'une flotte espagnole la conduisît en Espagne. Elle déclara qu'elle voyagerait par terre, qu'elle passerait, avec son escorte, par les Etats de Monaco, par Nice, par la Provence, le Languedoc, le Béarn, si son aïeul, le roi de France, voulait bien l'y autoriser et qu'elle gagnerait ainsi les frontières de son royaume.

« La reine d'Espagne est arrivée à Gènes depuis le 30 du mois passé, mande, le 8 octobre, Monaco à Torcy. Elle s'est trouvée si mal de la mer qu'elle ne veut plus se rembarquer pour rien au monde... Comme le marquis de Los Balbozès vient de m'écrire qu'elle logera, avec toute sa suite, sur mon rocher, je me dispose aujourd'hui à la recevoir le moins mal qu'il me sera possible, persuadé que le roi ne désavouera pas mon zèle. » Antoine Grimaldi comptait sans les exigences de l'étiquette. Elles obligèrent Elisabeth à passer dans le travers des montagnes de Gênes et à perdre deux jours tout entiers pour éviter Loan, fief de l'empire, où elle n'eût point reçu tous les honneurs qui lui étaient dus. Elles la contraignirent également de modifier ses premiers plans, de prendre gîte à Menton et de brûler Monaco, parce que la princesse de Piombino, sa camarera mayor, n'y eût point, sans doute, occupé exclusivement la place à laquelle ses fonctions lui donnaient droit. Monaco n'est pas bien riche. Il a fait inutilement des préparatifs dispendieux. Ecoutons ses plaintes indignées sur ce curieux incident qu'il attribue sans hésiter aux rancunes de Mme des Ursins : « J'aurais fort souhaité,

[1] Le duc de Tursis, de la grande maison des Doria, commandait une flotille de galères qui étaient depuis longtemps la propriété de sa famille.

[2] Le prince de Monaco à Torcy, le 8 *octobre* 1714.

Monseigneur, que cette reine eût bien voulu venir à Monaco. Elle y aurait été moins incommodément qu'à Menton, où je suis indignement logé. Cela convenait bien mieux aussi à la commodité et au raccourci de sa route... Au reste, Monseigneur, il est juste que le roi sache quel est le terrible inconvénient qui détermine la cour espagnole à vouloir que la reine d'Espagne ne vienne point à Monaco. Le marquis de Los Balbozès, mon ami et mon parent, m'a fait savoir confidemment que le motif a été uniquement que mes filles n'eussent pas l'honneur de manger avec la reine, honneur, dit-il, réservé, par ordre exprès, à Mme la princesse de Piombino. Mais, comme il n'était pas naturel qu'on vînt sur mon rocher pour m'insulter, il avait pris le *mezzo-termine* de faire venir la reine à Menton, où mes filles n'étaient pas.

« J'avoue, Monseigneur, que je serais embarrassé d'imaginer d'où il plaît à la cour d'Espagne de vouloir me dégrader, si je ne sentais parfaitement que c'est à Mme des Ursins que j'en ai l'obligeance..... Si j'avais eu l'honneur excessif de lui appartenir par le mariage de ma fille avec don Lanti, son neveu, ainsi qu'elle l'avait projeté, je m'assure que vous croirez sans peine que je n'aurais pas été chicané de tant de bigarrures... »

Elisabeth Farnèse séjourna vingt et un jours sur les galères et sur le territoire de la république, attendant, sans impatience, au milieu des réceptions et des fêtes, que Louis XIV lui fît connaître son bon plaisir. Six gentilshommes représentant les plus illustres familles de Gênes étaient allés la recevoir à Sestri Levante et la suivirent jusqu'aux limites des États de Monaco. Une compagnie d'élite de cent soldats corses l'accompagna jusqu'à Oneilles et la rejoignit ensuite à Port-Maurice, pour ne la plus quitter jusqu'à Menton, le roi de Sicile n'ayant pas voulu que les soldats de Gênes missent le pied sur ses domaines. « Ce fut le 17 octobre, écrit le prince de Monaco[1], que j'eus l'honneur de recevoir cette aimable reine sur mon terrain et de lui faire mon compliment après m'être couvert[2]... La milice de Menton se trouva sous les armes à l'entrée de la ville et le peu de canon que j'ai dans le château fit tout le feu qu'il pouvait faire... J'avais meublé mon indigne maison, le moins mal que j'ai pu, de quelques meubles des plus respectables que j'ai dans mon palais de Monaco... Sa Majesté Catholique voulut bien me paraître satisfaite. J'ai fait de mon mieux; mais enfin, petit mercier, petit panier. »

Le prince avait à sa disposition une musique « assez passable ».

[1] Le prince de Monaco à Torcy, le 19 *octobre* 1714.

[2] Ainsi qu'en avait le droit un prince souverain, duc et pair du royaume de France.

Après s'être reposée « une petite heure », Elisabeth Farnèse voulut l'entendre. « Il est inexprimable avec quelle passion elle aime l'harmonie; avec quel goût et quel intérêt elle en décide... A la vérité, me dit-elle, les ariettes des Italiens sont plus brillantes que les vôtres, mais vos chœurs et vos symphonies sont choses surtout où ils n'atteignent point... » Il parut à l'hôte illustre de la reine d'Espagne qu'elle fit honneur à sa cuisine, et son amour-propre en fut très flatté. Il s'en exprime assez modestement; un détail pourtant le choque : « La reine soupa ensuite en particulier, dans son appartement; je croirais fort, si j'ose le dire, qu'elle n'a pas donné la préférence à ses cuisiniers parmesans sur le mien, français. J'en juge, du moins, par ce goût qu'elle paraît avoir pour toute chose; j'en excepterai pourtant une salade, dont elle voulut que le saladier fût frotté d'ail tout du plus fort. » Ces particularités intimes ne manquent pas d'intérêt quand elles s'appliquent à des personnages qui ont joué sur la scène politique un rôle aussi important que la Parmesane. Elles permettent de mieux discerner leur caractère.

« Une pluie épouvantable et non discontinue » étant tombée pendant la nuit, Monaco supplia la jeune reine de différer son départ, pensant, avec raison, que le passage du Var serait impraticable. La reine ne voulut point se rendre à ses prières; elle avait décidé qu'elle quitterait Menton le 18, et il fallut lui obéir. A Nice, « bien qu'il n'y eût pas alors, ainsi que le remarque judicieusement Antoine Grimaldi, toute la concorde possible entre la cour d'Espagne et celle du roi de Sicile », elle reçut un accueil qui satisfit à toutes les convenances. Le gouverneur et les consuls vinrent à sa rencontre. Ils la conduisirent en grande pompe au palais. La noblesse et la milice reçurent l'ordre de l'accompagner jusqu'à la frontière du royaume. Cependant, les sages prévisions du prince de Monaco s'étaient réalisées : « Le Var avait furieusement grossi par les pluies continuelles. » L'escorte royale ne put le franchir. Elisabeth en fut quitte pour passer une nuit sur le territoire piémontais.

Elle touchait aux limites du royaume de France. Louis XIV avait consenti sans peine à l'y recevoir, pourvu que son petit-fils lui en fît la demande, « car, autrement, écrivait le ministre des affaires étrangères au comte d'Albergotti, en réponse à sa dépêche du 6 septembre, Sa Majesté Catholique, qui avait donné des ordres pour faire arriver cette princesse à Alicante, eût pu croire qu'une offre faite sur ce sujet, du pur mouvement du roi, cacherait quelque mystère [1]. » Philippe V s'était exécuté d'assez mauvaise grâce, comme un malade auquel on fait prendre une médecine amère

[1] Torcy à Albergotti. Fontainebleau, 20 *septembre* 1714.

pour lui rendre la santé. Les préparatifs qu'il avait faits ostensiblement étaient devenus inutiles. Le public, qui saisit à merveille, en Espagne, le côté plaisant de toute chose, ne pouvait manquer d'en rire et le prestige royal d'en souffrir quelque peu. Le jeune souverain devrait attendre beaucoup plus longtemps qu'il ne l'avait pensé les faveurs après lesquelles il soupirait. Cela lui était extrêmement sensible, et puis dans quelles dispositions Elisabeth Farnèse, si convenablement stylée, en Italie, par les utiles conseils des ambassadeurs de France et d'Espagne, entrerait-elle à Madrid? Ne pouvait-on craindre que, pendant son séjour en France, elle reçût de pernicieux avis, et que des insinuations plus ou moins perfides vinssent à modifier ses premières intentions? Mme des Ursins est particulièrement mécontente et se résigne difficilement. « Le changement de voyage de la reine, écrit le 14 octobre la camarera mayor à Torcy, est très embarrassant et nous jette dans de nouvelles dépenses, à quoi on ne s'attendait point, toute la maison de la reine ayant parcouru le royaume de Valence pour l'aller attendre à son débarquement. Cependant, Monsieur, il faut prendre patience et remédier le mieux que l'on peut aux accidents auxquels on est exposé [1]. » De son côté d'Aubigny, confident de ses inquiétudes et croyant la bien servir, fait insinuer à Torcy, par un ami commun auquel il s'adresse le 19 octobre, qu'il serait habile de presser, en France, le voyage d'Elisabeth et de lui donner un guide bien instruit pour l'impressionner favorablement à l'égard de son aïeul. « Il me semble qu'on devrait précipiter le passage de la nouvelle reine pour la gagner et lui inspirer les sentiments qu'elle doit avoir pour la France. Personne, assurément, ne prendra ce soin ici. Un homme habile et circonspect, sous prétexte de l'accompagner, pourrait en trouver l'occasion. Gardez-moi le secret. »

Dès que l'on fut positivement fixé, à Versailles et à Madrid, sur les intentions d'Élisabeth Farnèse, on y arrêta les dispositions nécessaires pour faciliter l'achèvement de son voyage. Avertis de la prochaine arrivée du cortège royal [2], sachant que la reine, tout en

[1] Le déplaisir du *veedor* général qui venait de saigner à blanc le trésor royal pour préparer convenablement la réception d'Élisabeth est sensiblement plus accentué : « Tous les équipages de Sa Majesté sont depuis longtemps à Alicante, il y a deux mois qu'on travaille à aplanir les montagnes et à rendre les chemins les plus commodes du monde d'Alicante à Valence et de Valence ici. Les palais dans ces deux villes, celui d'Aranjuez et tous les endroits où la reine devait loger ont été préparés, ornés et meublés à souhait. Tout cela devient inutile. » — (Orry à Vauvré, intendant de la marine à Toulon).

[2] Los Balbozès en avait écrit à Grignan pour le prévenir que la reine

disant bien haut qu'elle désirait éviter l'ennui des réceptions officielles, était cependant très sensible aux honneurs qu'elle recevait, fort désireux, en conséquence, de bien connaître l'attitude qu'ils devraient observer et les mesures qu'ils auraient à prendre, Le Bret et Grignan, le premier, intendant, le second, lieutenant général de Provence, et Lamoignon de Bâville, intendant du Languedoc, ont sollicité, par des courriers extraordinaires, les ordres du roi. Louis XIV leur a fait parvenir ses instructions par l'entremise de son ministre des affaires étrangères, et, pour les tirer d'embarras, en atténuant leur responsabilité, il a fait partir, sans le moindre délai, Desgranges, maître des cérémonies, qui sera spécialement chargé de régler, d'accord avec le marquis de Los Balbozès, toutes les questions d'étiquette. « Sa Majesté m'ordonne de vous marquer, mande Torcy à Grignan, qu'elle compte que vous n'oublierez rien de ce qui dépendra de vous pour rendre le voyage de la reine le plus commode qu'il sera possible... L'intention du roi est toujours de faire rendre à cette princesse tous les honneurs dus à son rang, si elle veut bien les recevoir ; mais, si elle persiste dans la résolution qu'elle a prise de les retrancher... il faudra se conformer à sa décision, et Sa Majesté fera partir incessamment M. Desgranges pour suivre cette princesse et pour exécuter ses ordres à cet égard [1]. » Le Bret, Bâville, le maréchal de Roquelaure, gouverneur du Languedoc, reçoivent des directions dans le même sens.

De son côté, le *veedor* général, Orry, s'empresse de faire parvenir à Vauvré, intendant de la marine en résidence à Toulon, des lettres de change d'une valeur de 100 000 livres, émises par la trésorerie espagnole, sur des banques de Marseille, passées à l'ordre de ce fonctionnaire et destinées à pourvoir le marquis de Los Balbozès des fonds nécessaires pour subvenir aux frais du voyage. Orry estime que ce crédit sera bien suffisant. Il porte à 500 livres par jour les dépenses des tables particulières de la reine et de la princesse de Piombino, de l'ambassadeur espagnol et de sa suite, du chirurgien et de l'apothicaire, des pages, des secrétaires, confesseur et médecin de la reine, des gardes, des valets de pied ; et à 45 000 francs les sommes à débourser pour le transport. De longues prescriptions, dictées par les lois impérieuses du cérémonial espagnol et réglant minutieusement les pompes et l'ordre du cortège, les heures quotidiennes du départ, du dîner et du souper accompagnent cet utile envoi. Vauvré « achètera deux des plus sûres litières qu'il pourra trouver », pour la reine et sa camarera mayor et louera vingt-huit

arriverait très prochainement à Antibes et le prier « de vouloir bien disposer le nécessaire pour passer outre. »

[1] Torcy au comte de Grignan, 13 *octobre* 1714.

autres litières pour leur suite, Sa Majesté Catholique pensant que, dans ces pays montagneux où les routes sont rares et mal entretenues, on circule plus vite et plus commodément en litière qu'en carrosse; les deux litières royales seront « bien closes de glaces », doublées en dedans de velours bleu, recouvertes en dehors de velours cramoisi, ornées de franges, de galons, de crépines et de glands d'or; les housses des mulets seront en velours cramoisi frangé d'or, et les justaucorps des quatre muletiers en drap cramoisi doublé de bleu... Il était temps que ce subside fût expédié. Voyageant à bord de la flotte espagnole, Élisabeth n'aurait point eu besoin d'argent. Philippe n'avait pas songé à lui en faire parvenir. Le prince de Monaco, dans sa curieuse lettre du 15 octobre, dont nous avons cité les principaux passages, nous fait connaître, en termes assez plaisants, que sa royale hôtesse en était absolument dépourvue : « Je crois, Monseigneur, que vous n'ignorez pas que la cour d'Espagne fait marcher cette grande reine sur les ailes de la Providence. Trésoriers et pourvoyeurs sont toutes choses parfaitement inconnues à sa suite. Je sais même que, pour trouver 4000 pistoles pour les besoins les plus nécessaires, il a fallu que M. le marquis de Los Balbozès en fît son affaire [1]. »

COURCY.

La suite prochainement.

[1] Le prince de Monaco au marquis de Torcy, 15 octobre 1714.

DES NOUVEAUX IMPOTS

SUR LES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES

La lutte religieuse qui se poursuit depuis onze ans entre l'Église et l'État affecte différentes formes. La guerre directe contre le clergé séculier, l'ensemble des lois scolaires détruisant l'œuvre de 1850 et de 1875, l'expulsion des congrégations en vertu des décrets de mars 1880, en sont diverses manifestations auxquelles il faut ajouter les lois d'impôts contre ces mêmes congrégations, votées en 1880 et en 1884.

C'est de ces dernières que nous voulons nous occuper, à l'occasion du débat dont elles viennent d'être l'objet à la Chambre des députés, les 8 et 9 décembre derniers.

I

Il n'est pas inutile de rappeler sommairement les différences légales qui existent entre les congrégations autorisées et celles qui ne le sont pas, car l'interprétation de ces différences a été l'un des points principaux du débat.

Une congrégation autorisée est celle qui a soumis ses statuts à l'examen du pouvoir civil et dont un décret ou une loi, suivant les cas et les époques, a consacré la personnalité. Dès lors, la congrégation agit comme un particulier; elle opère en son propre nom et, avec les autorisations du gouvernement, reçoit des dons et legs, achète des immeubles et les aliène. Les membres qui la composent n'ont aucun droit personnel de propriété sur les biens lui appartenant, pas plus que l'habitant d'une commune n'a un droit individuel sur les biens communaux, et ils ne la représentent à aucun titre quand ils agissent seuls.

Cette faveur de l'autorisation ne va pas sans quelques charges. Nous avons cité la première, qui est de ne pouvoir acquérir et

vendre sans autorisation. Une autre est l'obligation de jouir des biens en leur conservant l'affectation indiquée par les donateurs ou testateurs. Une autre, enfin, est que, en cas de dissolution volontaire de la congrégation ou de retrait de l'autorisation, les biens reçus par elle à titre gratuit font retour aux donateurs ou à leurs héritiers. Quand ce retour ne peut avoir lieu, ces biens suivent le sort de ceux acquis à titre onéreux, qui reviennent moitié aux établissements ecclésiastiques, moitié aux hospices des départements dans lesquels étaient situés les précédents possesseurs. Ce régime résulte de la combinaison des lois du 2 janvier 1817 et du 22 mai 1825.

Enfin une charge fiscale s'ajouta, en 1849, à celles d'une autre nature que nous venons d'énumérer par l'établissement de la taxe de mainmorte. Le but de cette loi était de compenser pour le trésor la non-perception sur les biens des communes, départements, établissements publics, *congrégations religieuses*, etc., etc., des droits de vente et de transmission par décès. Les biens de ces divers établissements changent en effet rarement de mains. Cette taxe annuelle fut calculée d'après le nombre moyen des transmissions dont les biens des particuliers sont l'objet, et fut soumise, dans la suite, aux augmentations dont les droits d'enregistrement correspondants furent l'objet. A partir de 1849, toutes les déclamations sur la perte que la mainmorte fait subir au Trésor n'eurent donc plus aucune base.

A l'inverse, les congrégations non autorisées ne sont pas des personnes civiles; elles n'ont, au point de vue juridique, aucune individualité; ce sont des agrégations d'individus, mais le fait de vivre réunis ne donne à ces individus aucun droit commun. Ils sont donc forcés d'adopter, pour les actes qu'ils veulent faire de concert, les règles ordinaires de la loi civile; ils prennent une forme quelconque du contrat de société, comme le feraient d'autres particuliers, et sont soumis aux mêmes impôts. Ces congrégations ne peuvent donc être frappées de la taxe toute spéciale de mainmorte. Leurs membres ont un droit individuel sur l'actif social; en cas de décès, ce droit passe aux membres survivants d'après les stipulations de l'acte signé au début de l'association. Après quelques variations de jurisprudence, l'administration de l'enregistrement et les tribunaux ont admis que la mutation qui se produisait alors équivalait à une cession d'actions et devait être, comme telle, tarifiée à 0 fr. 50 pour 100.

II

Les choses en étaient là quand le gouvernement, par les décrets de 1880 et leur exécution, proclama sa prétention au droit de dissoudre les congrégations non autorisées. Le tribunal des conflits ayant jugé que les instances sur l'exécution des décrets étaient de la compétence des tribunaux administratifs, personne ne se méprit sur la portée de cette décision. Les congrégations soumises au jugement de fonctionnaires de l'ordre politique n'essayèrent plus de se défendre. En fait pour tout le monde, en fait et en droit selon le gouvernement, les congrégations non autorisées avaient cessé d'exister.

Mais si l'on ne pouvait supporter l'existence, même de fait, des congrégations quand elles réclamaient le droit d'enseigner, on se hâta, dès le mois suivant, de tenir compte de cette existence pour les soumettre à un impôt spécial. Mortes pour l'enseignement, vivantes pour le fisc, les congrégations furent frappées par les articles 3 et 4 de la loi du 28 décembre 1880 [1].

L'article 3 de cette loi soumettait toutes les congrégations autorisées ou non à l'impôt de 3 pour 100 sur le revenu des valeurs mobilières. Cet impôt frappait jusqu'alors les sociétés ayant pour but de faire des bénéfices, et, dans ces sociétés, il n'atteignait que les bénéfices réalisés, distribués. Si la société, faisant de mauvaises affaires, ne distribue aucun dividende, aucun impôt n'est perçu ; si même la non-distribution de dividende vient, non pas de mauvaises affaires, mais de ce que la société emploie à des travaux neufs ou

[1] Loi du 28 décembre 1880 : « Art. 3. L'impôt établi par la loi du 29 juin 1872 (impôt de 3 pour 100 sur le revenu) sur les produits et bénéfices des actions, parts d'intérêt et commandites, sera payé par toutes les sociétés dans lesquelles les produits ne doivent pas être distribués en tout ou en partie entre leurs membres. Les mêmes dispositions s'appliquent aux associations reconnues et aux sociétés ou associations, même de fait, existant entre tous ou quelques-uns des membres des associations reconnues ou non reconnues.

« Le revenu est déterminé...

« Art. 4. Dans toutes les sociétés ou associations civiles qui admettent l'adjonction de nouveaux membres, les accroissements opérés par suite de clauses de reversion, au profit des membres restants, de la part de ceux qui cessent de faire partie de la société ou association, sont assujettis aux droits de mutation par décès si l'accroissement se réalise par le décès, ou aux droits de donation, s'il a lieu de toute autre manière, d'après la nature des biens existants au jour de l'accroissement, nonobstant toutes cessions antérieures faites entre vifs au profit d'un ou de plusieurs membres de la société ou de l'association.

d'amélioration ou porte au fonds de réserve le bénéfice réalisé, la solution est la même. C'est ce que font continuellement les sociétés industrielles, par exemple les Compagnies de chemins de fer, sans que jamais, au point de vue de l'impôt sur le revenu, on les ait accusées de dissimulation; on ne considère pas comme revenu ce que les actionnaires n'ont pas touché.

Dans les congrégations, il y avait rarement un bénéfice réalisé, vu les charges dont leurs biens sont grevés et l'extension donnée aux œuvres quand les ressources augmentent, mais, en tout cas, il n'y avait jamais de bénéfice distribué. On ne pouvait donc baser la loi de 1880 sur la nécessité de créer l'égalité de régime entre les sociétés commerciales et les congrégations; la nature différente des unes et des autres ne se prêtait à aucune assimilation. L'impôt créé, auquel on donna la forme extérieure de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières, était au fond tout spécial et nouveau.

L'article 4 établissait un deuxième impôt. Il soumettait à un droit de 9 pour 100 (11.25 avec le quart pour 2 décimes et demi) « les accroissements opérés par suite de clause de reversion » dans les « sociétés ou associations civiles qui admettent l'adjonction de nouveaux membres ». Ces accroissements, nous l'avons dit, étaient auparavant soumis à un droit de 0 fr. 50 pour 100 (plus un quart pour décimes). Là aussi il y avait création d'un tarif spécial, dix-huit fois plus élevé que celui que la jurisprudence avait consacré après l'examen juridique de l'opération.

La rédaction n'avait pas d'abord été celle que nous venons de rapporter. L'auteur des propositions qui sont devenues en partie la loi de 1880, M. Henri Brisson avait très nettement désigné comme devant être frappées par les impôts nouveaux les congrégations, corporations ou communautés religieuses. Pour M. Brisson, la religion catholique est l'ennemie; il n'a jamais caché sa haine pour elle et son mépris pour ses ministres. Ravi de pouvoir satisfaire l'une et l'autre devant une assemblée où les mêmes sentiments dominaient, il avait même, emporté par son élan, proposé, comme troisième mesure, d'élever la taxe de mainmorte au chiffre de la contribution foncière. Enfin il proposait, non seulement un droit d'accroissement perçu au décès, mais un droit sur les apports des congréganistes, et il frappait non seulement les accroissements par suite de cause de reversion, mais ceux réalisés de cette manière « ou autrement [1]. »

[1] La proposition de relèvement de la mainmorte a été retirée par son auteur. Celles relatives au droit sur les apports et au droit sur les accroissements en l'absence de clause de reversion ont été repoussées par la commission du budget de la Chambre.

Dans la discussion, les partisans des congrégations, Mgr Freppel entre autres, firent à ses propositions de sérieuses objections; puis enfin le Sénat fut pris de scrupules.

Qu'est-ce qu'un scrupule pour un Sénat opportuniste? C'est le désir de faire une chose tout en ayant l'air de ne pas la faire, la volonté de concilier la violence et la modération; bref, c'est tout le contraire du courage civil. Le Sénat soumit à la taxe de 3 pour 100, non les congrégations, mais « toutes les sociétés dans lesquelles les produits ne doivent pas être distribués en tout ou en partie entre leurs membres », et il frappa, non les accroissements survenus dans les congrégations, mais ceux « opérés dans toutes les sociétés ou associations civiles qui admettent l'adjonction de nouveaux membres. »

On a dit depuis que la loi de 1880 avait atteint du droit d'accroissement les congrégations *autorisées* comme les autres, suivant l'intention de leur principal auteur.

Qu'elle les ait atteintes, non certainement; le texte en a été compris par tout le monde de la même manière, spécialement par l'administration de l'enregistrement dans son instruction du 20 juin 1881 [1].

Que M. Brisson ait eu l'intention de les atteindre dès 1880, il se peut; cependant il n'énumérait les *congrégations autorisées* que dans son projet sur la taxe de mainmorte, qu'il a retiré. Dans les deux propositions relatives à la taxe de 3 pour 100 et au droit d'accroissement, il n'employait pas cette expression, la seule vraiment claire; il parlait de congrégation, corporation ou communauté religieuse, quelle que soit *la forme de cette association*, ce qui ne peut nullement suffire à désigner les congrégations autorisées.

On est donc fondé à craindre que M. Brisson ait donné, en 1884 et dans la récente discussion, à sa pensée de 1880 une portée qu'elle n'avait pas. Pour affirmer le contraire dans son instruction du 26 avril dernier, M. le directeur général actuel de l'enregistrement a dû se contenter de l'affirmation même de M. Brisson. D'ailleurs, il faut considérer, non ce que M. Brisson a voulu faire, mais ce qu'il a pu réussir à faire voter.

III

La pseudo-modération du Sénat avait eu pourtant un résultat, c'était le vote d'un texte de loi moins clair que le projet primitif.

[1] On lit trop peu ces instructions, que l'on trouve dans plusieurs recueils spéciaux et qui sont intéressantes comme expression d'opinions que le gouvernement cherche parfois à renier plus tard.

Puisqu'on voulait frapper les congrégations, le plus simple eût été certainement de les désigner par leur nom, comme le dit plus tard M. Jules Roche dans la séance du 20 décembre 1884. En les désignant par les euphémismes indiqués plus haut, on leur avait laissé la faculté, dont c'était leur droit d'user, d'éviter parfois les taxes nouvelles. C'est ainsi qu'un certain nombre de congrégations non autorisées insérèrent dans leurs statuts des clauses de non-adjonction de nouveaux membres ou de non reversion et échappèrent ainsi au droit d'accroissement à 9 pour 100. L'impôt de 3 pour 100 ne produisit pas non plus ce qu'on en attendait; on l'avait basé sur des calculs exagérés; d'autre part la nécessité où était l'administration d'admettre les déclarations des congrégations ou du moins la grande difficulté qu'il y avait à les contester, produisirent des mécomptes.

Le parti anti-catholique revint à la charge avec la loi du 29 décembre 1884.

Son article 9 disait : « Les impôts établis par les articles 3 et 4 de la loi de finances du 28 décembre 1880 seront payés par toutes les congrégations, communautés et associations religieuses, autorisées ou non autorisées, et par toutes les sociétés et associations désignées dans cette loi dont l'objet n'est pas de distribuer leurs produits en tout ou partie entre leurs membres.

« Le revenu est déterminé à raison de 5 pour 100 de la valeur brute des biens meubles et immeubles possédés ou occupés par les sociétés, à moins qu'un revenu supérieur... »

Ici la rédaction devient plus savante et atteint mieux son but. Ce n'est pourtant pas, comme on le verra plus loin, qu'elle ne puisse prêter à diverses interprétations; mais examinons-en d'abord les résultats incontestables.

Par la loi de 1884 un principe tout nouveau et essentiellement arbitraire est introduit dans notre législation fiscale. Jusque-là notre système d'impôts ne frappait pas les personnes parce qu'elles avaient telle ou telle qualité; il les atteignait à l'occasion d'actes accomplis par elles comme propriétaire, acheteur, héritier et prouvant l'existence d'une matière imposable. Dans l'impôt direct, le fait imposable est connu d'avance; dans l'impôt indirect, il ne l'est pas et n'est frappé qu'à mesure qu'il se produit. Qu'en pratique il existe des inégalités et des exagérations, c'est incontestable, mais la base du système est équitable.

Par la loi de 1884, on frappe certains contribuables en raison de ce qu'ils sont, indépendamment de l'existence de toute matière imposable.

Pourquoi les congrégations vont-elles supporter la taxe de

3 pour 100? Est-ce parce qu'elles réalisent des bénéfices comme les sociétés commerciales? Nullement, mais parce qu'elles sont des congrégations religieuses. — Pourquoi depuis 1880 frappe-t-on de 9 pour 100, au lieu de 0 fr. 50, les accroissements dans les congrégations qui admettent l'adjonction de nouveaux membres? Pourquoi en 1884 déclare-t-on que ce droit sera payé même s'il n'y a pas d'adjonction de nouveaux membres? Parce qu'il s'agit de congrégations religieuses. — Pourquoi en 1884 ne leur laisse-t-on plus la faculté dont elles usaient toutes de payer la taxe de 3 pour 100 sur un revenu déclaré par elle et que l'État pouvait d'ailleurs contrôler, comme cela se fait pour les sociétés commerciales? Pourquoi déclare-t-on que le revenu sera fixé à forfait à 5 pour 100 de la valeur *brute* des biens possédés et *occupés?* Toujours parce qu'il s'agit de congrégations religieuses. C'est une législation exceptionnelle, une législation de guerre que l'on organise, sournoisement en 1880, ouvertement en 1884.

Il faut insister sur cette clause du forfait à 5 pour 100. Les biens des congrégations leur arrivent souvent grevés de charges qui en absorbent le revenu; on leur lègue par exemple une maison à condition d'y établir un hospice dont tout ou partie des lits seront gratuits, ou d'y organiser une école non payante. Cependant l'impôt nouveau ne considérera que la valeur *brute* des biens. Supposons même une congrégation propriétaire d'un bien rural. Quelle est la ferme qui rapporte 5 pour 100? C'est ce taux cependant qui servira de base à l'impôt sur le revenu. Ainsi commence la confiscation que le système de perception dont nous parlons plus loin accentue et rend intolérable.

Les congrégations non autorisées ne pouvaient plus échapper aux deux impôts nouveaux, mais les congrégations autorisées, atteintes aussi par l'impôt sur le revenu, se prétendirent non frappées par le droit d'accroissement. Elles en donnaient d'abord une raison générale, c'est qu'elles payaient déjà l'impôt de mainmorte et qu'on ne saurait prétendre à taxer deux fois les mêmes mutations. L'argument était bon et c'est en vain qu'on a essayé de le réfuter en observant que les sociétés anonymes paient en même temps la mainmorte et des droits de transmission sur leurs actions. En effet, lorsque des actions sont recueillies dans une succession, il y a vraiment une propriété personnelle acquise par l'héritier; il n'en est pas de même lorsque meurt un membre d'une congrégation autorisée; les survivants ne recueillent rien.

Puis, les congrégations autorisées contestaient directement l'application des lois nouvelles qu'on voulait leur faire. Selon elles, l'article de la loi de 1884 que nous avons cité n'était, d'après ses

termes mêmes, que le développement de la loi de 1880. Il rendait plus dure et plus précise l'application de cette loi; il ne créait pas d'impôt nouveau. Spécialement, il n'assujettissait pas à un droit d'accroissement, inconciliable avec leur nature, les congrégations autorisées que la loi de 1880 n'avait pas frappées.

Qu'il n'y ait pas d'accroissement, pas un juriste ne le contestera; donc, qu'il n'y ait pas lieu à un droit proportionnel d'enregistrement réservé par la loi de frimaire an VII aux mutations de propriétés, pas une personne au courant de notre droit fiscal ne le contestera non plus. — En l'absence de base pour le droit d'accroissement, la loi de 1880 n'avait pas établi de droit nouveau; la loi de 1884 ne faisait que modifier le mode de perception ou d'indiquer plus clairement les congrégations comme soumises aux impôts de 1880, mais à ces impôts seulement.

L'administration de l'enregistrement soutint, au contraire, que l'introduction des mots « autorisées ou non » dans l'article 9 de la loi de 1884 avait pour but de soumettre les congrégations autorisées à tous les impôts établis en 1880, et non pas seulement à ceux de ces impôts qui, dans l'ancien droit fiscal, pouvaient leur être appliqués, — qu'il y avait création d'impôts nouveaux, — qu'on était revenu absolument à la pensée primitive des auteurs des lois de 1880, pensée que le Sénat les avait empêchés de réaliser complètement, — et qu'enfin si, en cas de décès d'un membre d'une congrégation autorisée, il n'y avait pas d'accroissement en droit civil, on admettrait en droit fiscal qu'il y en avait un.

Un très long procès s'est engagé sur ce point de droit entre l'administration et l'institut des Frères des Écoles chrétiennes, reconnu par décret du 17 mars 1808. Il a duré plusieurs années, et malheureusement la Cour de cassation a donné tort aux congrégations, en prenant dans leur sens le plus littéral les termes ambigus de la loi de 1884. N'attaquons pas cette rigidité de la justice dont nous pourrons profiter dans un autre cas, mais soyons bien sûrs que les membres de la Cour approuvaient l'esprit d'un des considérants du jugement du tribunal de la Seine qu'on leur déférait et qu'ils ont confirmé pour le fond. Ce considérant, d'autant plus remarquable que le tribunal jugeait contre les congrégations, disait : « Attendu que les termes généraux et absolus qu'on vient de rappeler commandent cette assimilation qui s'impose aux congrégations autorisées, *quelque difficile que puisse être la conciliation juridique de la charge qui en résulte pour elles avec la législation protectrice de leur patrimoine de mainmorte.* »

La question étant épuisée devant les tribunaux, il ne restait plus qu'un recours au pouvoir législatif.

IV

M. Piou, député conservateur de la Haute-Garonne, s'est chargé, dans la séance du 8 décembre dernier, de porter le débat devant la Chambre, et il l'a fait avec une science juridique et un talent de parole qui auraient suffi, s'il n'eût déjà conquis cette situation, à le placer au premier rang de nos orateurs politiques.

Il déposa un amendement à la loi de finances d'après lequel les congrégations autorisées étaient formellement exemptées du droit d'accroissement que la jurisprudence de la Cour de cassation leur déclarait applicable; mais il ne demanda pas l'adoption de son amendement comme une résolution nouvelle; toute son argumentation très serrée consista, comme celle des congrégations devant la Cour, à enfermer ses adversaires dans la loi initiale de 1880, à faire ressortir que la loi de 1884 n'en était que le développement, et à demander qu'un texte formel fût substitué au texte de 1884 qui prêtait à des interprétations opposées à l'esprit de la loi. La Cour de cassation avait jugé dans la plénitude de son droit suivant le sens littéral, il demandait au pouvoir législatif, agissant aussi dans son domaine propre, d'adopter pour l'avenir des termes plus clairs.

Son raisonnement était exactement basé sur les faits et très habile. On comprend que M. Henri Brisson ait eu hâte de sortir de ce terrain où, en droit et en équité, il était sûr d'être battu.

Il commença par soutenir très brièvement que le législateur de 1880 avait eu l'intention formelle d'assujettir ces congrégations au droit d'accroissement. Nous avons montré plus haut que l'auteur des propositions de 1880, le même M. Henri Brisson, avait eu certainement cette intention, mais qu'il n'avait pu la réaliser et qu'il n'en était rien resté dans le texte voté.

Il exprima ensuite la crainte qu'une modification de loi faite dans le but d'en empêcher une interprétation donnée ne parût un empiètement du pouvoir législatif sur le pouvoir judiciaire. Cet argument ne vaut pas la peine d'être discuté après coup, mais nous regrettons que sur le moment même on n'ait pas calmé les scrupules de M. Brisson en lui rappelant que, dans l'historique même des impôts nouvellement appliqués aux congrégations, se trouvait un exemple de ce que son instinct si délicat de la séparation des pouvoirs ne lui permettait plus de faire. La loi de 1872 établissant la taxe de 3 pour 100 sur le revenu des valeurs mobilières avait été comprise par l'administration de l'enregistrement comme ne s'appliquant pas aux sociétés en nom collectif. Trois

ans après, le 23 août 1875, la Cour de cassation rendit quatre arrêts contraires à cette interprétation. Le 4 novembre suivant, MM. Feray et autres déposaient une proposition de loi, votée le 10 décembre 1875, et qui exemptait formellement les sociétés en nom collectif. Le rapport de M. Gouin contenait cette phrase : « Que se passerait-il si l'assemblée consacrait dans la loi l'interprétation donnée par la Cour de cassation ? »

En pareil cas, il y eut si peu confusion de pouvoirs que l'administration de l'enregistrement se regardait comme fondée à réclamer tous les termes échus de l'impôt depuis 1872 jusqu'au 1er décembre 1875, bien que, jusqu'aux arrêts de la Cour, elle-même n'eût pas considéré la taxe comme due. Il fallut deux décisions administratives du ministre des finances, rendues en septembre et en décembre 1875, pour exempter les sociétés en nom collectif du paiement des taxes dues : 1° jusqu'aux arrêts; 2° depuis les arrêts jusqu'à la loi rectificative. Nous allons voir si, dans un cas absolument analogue, le ministre des finances actuel exemptera les congrégations du versement des sommes dues jusqu'à ce que la jurisprudence ait été fixée par l'arrêt du 27 novembre 1889.

Après ces misérables arguties, M. Brisson transporta le débat sur son véritable terrain le terrain politico-religieux. Là, il a été franc et a donné libre cours à ses sentiments de haine pour le catholicisme. On connaît son genre d'éloquence, singulier mélange d'arguments sérieux et de banalités, de précision et de boursouflure, qui fait penser aux rhéteurs de la grande Révolution. M. Brisson ne craint pas de recourir à ces arguments de réunion publique dont on dit familièrement : « C'est bête, mais ça réussit toujours. » Le spectre noir la mainmorte faisant reculer le pouvoir civil, et non seulement la puissance connue de toutes les congrégations, mais le pouvoir occulte de « la congrégation », celle qui troublait le sommeil de M. de Montlosier, il y a soixante ans, voilà ses arguments, voilà les images qu'il fait passer devant l'esprit de ses collègues pour leur rappeler les dangers qui les environnent.

Après deux discours de M. Millerand et du ministre des finances exprimant, avec des nuances diverses, la même opinion que M. Brisson, et une réplique de M. Piou, la Chambre a repoussé l'amendement par 166 voix contre 350. On a été étonné de trouver dans la majorité, ou parmi les abstentionnistes, ou dans le nombre des « retenus à la commission des douanes », quelques noms de républicains dits modérés.

Par son vote, la Chambre venait de consacrer, suivant les expressions de M. Piou dans son premier discours... « cette énor-

mité juridique qui consisterait à simuler une mutation pour avoir le droit de la taxer, et cette énormité morale qui consisterait à frapper deux fois le même contribuable du même impôt ».

V

Le lendemain de ce vote, les ennemis des congrégations remportèrent un nouveau et tout aussi important succès.

La loi de 1880 a dit à propos du droit d'accroissement : « La liquidation et le paiement de ce droit auront lieu dans la forme, dans les délais et sous les peines établies par les lois en vigueur pour les transmissions d'immeubles. »

Forte de ce texte, l'administration de l'enregistrement veut exiger que, conformément à la loi de frimaire an VII, les meubles soient déclarés au bureau d'enregistrement dans le ressort duquel ils se trouvent quand se produit le prétendu accroissement, les immeubles au bureau de leur situation, et que, conformément à la loi de ventôse an IX, la perception suive les sommes de 20 francs en 20 francs inclusivement et sans fraction. Pour une transmission d'immeubles ordinaire, pour une succession par exemple, ces règles n'ont aucun inconvénient. Les biens sont souvent dans un seul bureau ou dans deux ou trois; il y a donc peu de déclarations à faire. L'arrondissement des sommes à 20 francs ne se produit qu'une, deux ou trois fois et devient insignifiant lorsqu'il porte sur l'ensemble d'une succession, mais on va voir les suites de l'application de ces règles au cas qui nous occupe.

Ici le défenseur des congrégations, ou plutôt de l'équité, fut M. Clausel de Coussergues, député de l'Aveyron. Son argumentation sur ce point spécial a eu d'autant plus de poids qu'il a laissé tout à fait de côté la discussion de la veille. On ne se trouve pas en face, a-t-il dit, d'un droit basé sur l'ancienne législation, c'est vrai, mais on se trouve en face de la volonté bien arrêtée du pouvoir législatif d'établir un impôt nouveau ; c'est son droit et cela suffit. Ce nouvel impôt a été introduit un peu subrepticement dans la législation, mais c'est là un point de détail ; la Chambre mise en face des votes des précédentes législatures et sommée de les désavouer, les a au contraire très nettement confirmés, c'est là un point acquis.

Mais, en fait, il est acquis aussi que les lois de 1880 et 1884, votées en dernière heure pour éviter les douzièmes provisoires, ont été bien rapidement faites. La preuve en est qu'il a fallu compléter l'une par l'autre et que la dernière a donné lieu encore à un long

procès qu'un texte bien clair n'eût pas laissé naître. La disposition relative au mode de perception se ressent de cette hâte, car s'il ne s'agit que des cas où il y a réellement transmission, par exemple du droit d'accroissement pour les congrégations non autorisées, elle n'était pas nécessaire, et s'il s'agit des congrégations autorisées, comment assimiler un cas où il n'y a pas transmission au cas où la transmission est l'essence même de l'acte?

Cette disposition est-elle indifférente? Résumons sur ce point le discours de M. Clausel de Coussergues, qui va nous en montrer les conséquences en cas de décès de membres d'une congrégation :

Lorsque survient le décès, l'administration dit : il y a mutation, première erreur, comme on l'a vu. La mutation une fois admise par elle, elle la fait porter « non sur un droit unique que le membre décédé aurait eu dans l'association, ainsi que cela se passe pour tout associé dans une société... non pas sur le fonds social en bloc, sur un ensemble; non, on suppose ce fonds social démembré, l'association rompue et chacun de ses membres devenant copropriétaire de chacun des objets qui composaient le patrimoine commun ». Mais comment le membre mort a-t-il pu transmettre aux membres survivants de la congrégation un droit de *propriété* qu'il n'avait pas? C'est ce qu'on néglige de dire; on crée un soi-disant droit de propriété pour pouvoir dire qu'il est transmis, et on tient à dire qu'il y a transmission pour justifier la règle de perception citée plus haut.

Les associations non reconnues qui peuvent se dissimuler de diverses manières et par exemple se constituer en sociétés civiles n'ayant pas un nombre illimité de membres ne seront pas atteintes. Par une singulière conséquence, les congrégations reconnues, celles qui sont censées ne pas porter ombrage au pouvoir civil, seront les seules frappées, car leur existence est prouvée par l'autorisation même qu'elles ont reçue et de plus dans leurs statuts approuvés et non modifiables, figure la clause de l'admission de membres en nombre illimité. Ce sont elles d'ailleurs qui ont les biens les plus considérables.

M. Clausel de Coussergues a pris comme exemple la congrégation reconnue des Filles de la Charité. Il a admis l'estimation de 23 millions donnée pour leurs biens par l'administration. Les Filles de la Charité sont au minimum 10 000 en France et pour 901 maisons il n'est pas exagéré de dire que leurs biens ressortent à 800 bureaux d'enregistrement différents. Une sœur meurt; elle laisse donc 2300 francs aux sœurs survivantes. Il y aura 800 déclarations à faire et il n'y en aura de supérieures à 20 francs que dans les quelques bureaux dans le ressort desquels la congré-

gation possède des biens d'une valeur de plus de 200 000 francs. Il n'y en a peut-être pas et on peut n'en pas tenir compte pour le raisonnement. En général les déclarations seront très inférieures à 20 francs, mais la perception, établie sur 20 francs, sera, à 11,25 pour 100, de 2 fr. 25. Le plus souvent il faudra y joindre un état de mobilier sur papier timbré de 0 fr. 60; on arrivera au chiffre de 2,85. Ce qui pour 800 bureaux donnera un total de 2280 francs égal à peu de chose près au capital laissé : 2300 francs.

Ce raisonnement était inattaquable, et le résultat tellement exorbitant qu'en abaissant les chiffres de 50 pour 100, on absorbe encore la moitié de la succession.

M. Clausel de Coussergues demandait, en concluant, que l'on établît, comme cela existe pour nombre d'impôts, une règle de perception spéciale qui, dans ce cas, serait la déclaration unique au siège de la société; ou que, si l'on voulait absolument s'en tenir à la loi de frimaire, on se reportât, du moins, à celles de ses dispositions applicables aux cessions de créances ou de parts d'intérêt, ce qui amènerait aussi la déclaration unique.

Les amateurs de discussions solides et d'éloquence fine et mordante auront une véritable jouissance à lire, *in extenso*, le discours de M. Clausel de Coussergues, spécialement sa réplique au ministre des finances, qui contestait maladroitement l'estimation donnée aux biens de la congrégation des Filles de la Charité, et ses colloques avec le directeur général de l'enregistrement, commissaire du gouvernement.

Le ministre des finances a défendu l'interprétation donnée par son administration, mais sans détruire le raisonnement de son interlocuteur.

M. Brisson est intervenu naturellement, et, comme la veille, a parlé peu de la question même; il a accusé les congrégations de frauder, et, afin de le prouver, il a rapproché, pour certaines d'entre elles, l'estimation de leurs biens, faite en 1880 par l'administration, des déclarations de valeurs, qu'elles ont faites depuis pour la perception de la taxe de 3 pour 100. Mais qui a raison, des congrégations ou de l'administration? Et n'était-ce pas le cas de répondre à M. Brisson, ce que la veille il répondait à M. Piou : Plaidez, les tribunaux sont là!

Puis, quel rapport cette argumentation avait-elle avec la question soulevée par M. Clausel de Coussergues?

La Chambre néanmoins a repoussé l'amendement de ce dernier par 243 voix contre 312.

Des amendements successifs très intéressants ont ensuite été présentés par divers membres de la droite, entre autres par

Mgr Freppel, mais leur discussion a été courte et, vu les deux votes antérieurs, leur échec était certain.

Dans la suite de la discussion budgétaire du même jour, M. de Freycinet, président du conseil, a été amené à prendre, au nom du gouvernement, l'engagement de déposer, à bref délai, un projet de loi sur les associations, déjà réclamé la veille par M. Millerand.

VI

Les débats parlementaires sur le droit d'accroissement ne sont, d'ailleurs, pas finis, et l'on annonce qu'ils vont être repris au Sénat pendant la discussion du budget, qui a lieu en ce moment même.

Il ne semble pas, d'après les bruits qui courent, que l'amendement Piou y doive être reproduit. Nous le regrettons fort, car, s'attaquant au principe même de la législation nouvelle et contestant en droit les conséquences que l'on veut tirer de la loi de 1884, il avait par là même un intérêt capital.

Mais on a vu aussi l'importance des questions de perception proprement dites. Résolues dans un sens ou dans l'autre, elles suffisent, une fois le principe de la loi admis ou du moins subi, à en rendre l'application supportable ou intolérable. Aussi considérons-nons déjà comme un grand point qu'un amendement analogue à celui de M. Clausel de Coussergues y doive être soutenu. Il sera présenté par M. Bardoux lors de la discussion de l'article 10 de la loi de finances. En tête des sénateurs de la gauche modérée qui l'ont signé figure M. Jules Simon, décidé, dit-on, à prendre la parole.

La droite n'interviendrait pas afin de laisser au débat sa couleur non politique.

Quelle sera l'issue de cette nouvelle discussion, engagée par des orateurs de si grand talent et portée, comme elle le sera certainement par eux, sur le terrain des principes libéraux? On ne peut le prévoir exactement à l'heure où nous écrivons. Il est probable que le gouvernement, tout en repoussant l'amendement, sera conduit à prendre l'engagement ferme d'étudier les résultats du mode de perception qu'on attaque, d'en proposer la modification s'il les reconnaît abusifs, et de modérer, en attendant, le zèle de ses agents de recouvrement.

Ce serait déjà un résultat. En ce cas, cependant, l'iniquité fondamentale de la loi subsisterait et les défenseurs des congrégations devraient toujours rester en éveil non seulement pour surveiller

l'exécution des promesses ministérielles mais pour conquérir, dans la suite, une solution définitive et équitable : l'abrogation de la loi de 1884 en ce qui concerne les congrégations autorisées et la réforme du mode de perception de la taxe de 3 pour 100.

Plaise à Dieu, d'ailleurs, que le vote du Sénat soit plus décisif que nous ne le pensons!

VII

Que conclure de tout cela sinon que, depuis 1880, nos gouvernants maintiennent, avec la même âpreté, leur attitude antireligieuse? Non seulement ils ne sont revenus d'eux-mêmes sur aucune des lois votées, mais lorsque l'occasion leur est offerte de modifier des lois iniques, de ne pas profiter de celles de leurs conséquences que l'on n'avait même pu prévoir, ils s'y refusent avec la même passion qui les avait fait voter autrefois. Cependant il faut être bien aveugle ou obstiné pour ne tenir aucun compte du mouvement d'opinion qui, cinq ans après le début de la guerre religieuse, alors que l'on commençait à pouvoir en juger les fruits, a envoyé à la Chambre une minorité catholique qui en représente près des deux cinquièmes et l'y a maintenue depuis.

Nos adversaires seront-ils donc aussi arrogants et aussi oppresseurs tant qu'ils auront la moitié plus une des voix du Parlement, et de cette loi sur les associations qu'ils annoncent et qui, équitablement conçue, pourrait être la source de l'apaisement, ne vont-ils pas tenter de faire une nouvelle machine de guerre? Nous le craignons; mais, pour le moment, il est surtout intéressant de dégager les conséquences immédiates des derniers jugements et des derniers votes.

Qu'il soit d'abord bien compris que la partie n'est pas définitivement perdue. Les débats parlementaires des 8 et 9 décembre n'ont eu aucun résultat législatif. Les amendements Piou et Clausel de Coussergues, d'autres encore, ont été repoussés; l'amendement primitif de M. Brisson a été retiré; le ministre des finances a promis d'étudier la question de perception, sans d'ailleurs que l'on ait constaté cet engagement par un ordre du jour; mais, dans ces divers actes, on ne peut trouver trace d'une modification des lois de 1880 et 1884.

Maintenant, quelle est la valeur de l'arrêt de la Cour de cassation de novembre 1889? C'est la valeur d'un arrêt d'*espèce*, valeur considérable certainement, mais qui laisse toute liberté à un tribunal quelconque, saisi du litige déjà soumis au tribunal de la Seine, de

le trancher dans un sens opposé à celui adopté par ce tribunal et confirmé par la Cour. Or dans une question aussi délicate, et en présence de textes si peu clairs, comment préjuger l'opinion des centaines de tribunaux devant lesquels les diverses congrégations peuvent porter leur cause?

Non seulement elles peuvent tenter cette chance, mais, selon nous, elles doivent le faire. C'est pour elles une obligation morale d'user de toutes leurs armes; et ici l'arme est bonne, car si un seul tribunal en France juge contrairement au tribunal de la Seine, il faudra, pour fixer définitivement la jurisprudence, un arrêt de la Cour suprême, toutes chambres réunies, et rien ne dit que cet arrêt ne soit pas favorable aux congrégations.

Mettons tout au pire et supposons la jurisprudence maintenue par le nouvel arrêt.

Pour l'avenir, la générosité envers les congrégations serait entravée certainement, mais non rendue impossible. Il est évident qu'il faudrait prendre certaines précautions pour les soutenir. On ne pourrait plus leur léguer directement des biens mobiliers et immobiliers, car ce serait grossir la base des trois impôts de mainmorte, de 3 pour 100 et d'accroissement. Il faudrait donner de la main à la main des sommes déjà réalisées, ce serait une gêne, une grande difficulté apportée aux fondations charitables, mais n'est-ce pas déjà par grosses sommes qu'il faut compter les secours remis de cette manière au clergé ou aux ordres religieux?

D'autre part, en ce qui concerne les biens possédés actuellement par les congrégations autorisées, la confiscation progressive qui nous indigne se produirait évidemment. L'absorption de ces biens par l'État serait plus ou moins longue, pour une congrégation donnée, suivant le nombre de ses membres, nombre d'après lequel on peut établir une moyenne annuelle de décès, et suivant le nombre des bureaux entre lesquels ses biens sont répartis. Le résultat serait que d'année en année il y aurait un peu moins de pauvres secourus par les congrégations, un peu moins d'enfants élevés par elles, un peu moins d'écoles fondées en Orient et de missionnaires envoyés en Afrique. Les congrégations les plus populaires, dont les établissements sont nombreux, seraient les plus frappées : tels les Frères de la Doctrine chrétienne et les Filles de la Charité.

Mais nous avons l'espoir que toutes ces conséquences n'auront pas le temps de se produire, et qu'une opposition, manifestée par les élections futures ou par des combinaisons parlementaires nouvelles, indiquera au gouvernement l'utilité de capituler sur ce point ou rendra possible l'arrivée au pouvoir d'hommes plus modérés ou

plus libres de choisir leur orientation. La question, dégagée comme elle l'est de tout côté politique, est de celles qui peuvent émouvoir le pays, et si un revirement se produit, il sera probablement brusque et complet. N'y en a-t-il pas déjà quelques indices, et les causes qui ne peuvent plus être combattues que par des moyens violents ne sont-elles pas souvent près de triompher?

Pour fonder et soutenir tant d'œuvres de charité ou d'enseignement, les catholiques n'ont demandé et ne demandent qu'une chose : la liberté. Le terrain du droit commun leur suffit et ce sont leurs adversaires, irrités de leurs progrès, qui sont sortis eux-mêmes de ce terrain, il y a dix ans, et ont créé toute une législation pour imposer leurs propres idées et entraver l'action religieuse. Mais on ne peut impunément froisser les consciences et les esprits libéraux, ni opprimer longtemps une classe nombreuse de citoyens. Chaque acte fait en ce sens porte un coup à ceux mêmes qui l'accomplissent, et le dernier mot appartiendra toujours aux défenseurs des droits de l'Église.

***.

LA LUTTE
DU TSARISME ET DU NIHILISME

VI[1]

Les premiers troubles prirent naissance dans les universités. Le 23 février/7 mars 1878, c'est-à-dire peu de jours après l'attentat de Véra Zassoulitch, dans une rue de Kief, plusieurs coups de revolver sont tirés sur Kotliarevski, substitut du procureur impérial. Les soupçons se portent, à tort ou à raison, sur un professeur de l'université et sur plusieurs jeunes gens L'un d'entre eux est étudiant. La police les arrête. Aussitôt les étudiants se réunissent en assemblée et protestent contre l'emprisonnement de leur compagnon Podolski. Sur leur demande, le recteur s'interpose pour sa mise en liberté auprès du gouverneur général Pavlof. Cette démarche étant restée sans effet, ils envoient une députation au gouverneur. Celui-ci les reçoit mal et les mécontente par ses réponses. Comme il arrive en pareil cas, ils protestent plus violemment sans calculer la portée de leurs actes ni de leurs paroles. Mais en Russie, les étudiants n'ont ni les franchises ni le droit au tapage qu'on leur accorde en France si libéralement. Aussi le tumulte de Kief fut sévèrement puni. On prononça l'exclusion de l'université d'environ cent cinquante étudiants; trente furent envoyés en exil temporaire dans les provinces du Nord[2]. Des précautions furent prises afin d'empêcher toute scène tumultueuse : ce fut en vain. Le convoi des exilés de Kief fut salué au départ et au passage à Moscou par les ovations de la jeunesse universitaire. A Moscou il se produisit même une violente bagarre accompagnée de coups et de blessures. Ainsi les mesures de rigueur prises contre les étudiants n'avaient pas eu pour résultat de les intimider et de les apaiser, mais plutôt de les surexciter. Le 17 avril, à Kief, le rec-

[1] Voy. *le Correspondant* du 10 décembre 1890.

[2] Thun, ouvrage cité, p. 162.

teur de l'université, Matvezef, est frappé à la tête sur les marches de l'escalier du palais universitaire, jusqu'à en perdre connaissance. C'est encore dans une rue de Kief qu'a lieu l'assassinat de l'officier de gendarmerie Heyking, blessé mortellement d'un coup de poignard tout près d'un poste de police (25 mai/6 juin 1878). Les auteurs de ces deux attentats restèrent inconnus.

L'assassinat d'Heyking avait un caractère particulièrement cynique. Il avait été annoncé quelques jours auparavant par le journal nihiliste *Terre et Liberté* (*Zemlia y Volya*); il paraît avoir été comme une revanche de la tentative qui avait échoué contre Kotliarevsky. « Le hasard a sauvé Kotliarevsky, disait ce journal, mais ce vaurien ne doit pas oublier que la peine de mort le menace à tout moment s'il n'abandonne ses mauvais procédés... » Suivait l'énumération des griefs contre le procureur, de nouvelles menaces et une sentence de mort contre Heyking : « C'est pourquoi nous croyons devoir lui adresser un deuxième avertissement. Nous espérons que la seconde tentative aura plus de succès. Remarquons à ce propos que le chef de la gendarmerie Heyking fera bien de prendre en considération, pour sa part, le présent avis. »

Le terrorisme jeta directement le gant à la face de l'autorité à Saint-Pétersbourg, par le meurtre du général des gendarmes, Mezentsef, chef de la Troisième section de la police secrète de l'empire. A la fin de juillet 1878 (20 juillet/1er août), cinq jeunes gens et trois jeunes filles, accusés de complot et de résistance armée à l'autorité, furent traduits devant un tribunal militaire à Odessa, alors en état de siège, par suite de la guerre de Bulgarie. Kovalski, le principal prévenu, fut condamné à la peine de mort et fusillé le 2/14 août[1]. C'était comme une première application de l'oukase du 9 mai de la même année. Les terroristes prévinrent par des avis anonymes le général Mezentsef que sa vie devait payer pour celle du condamné d'Odessa. Le 4/16 août 1878, le général Mezentsef faisait, comme de coutume, sa promenade matinale, accompagné de son ami le lieutenant-colonel Makarof, lorsque, aux environs de la place Michel, les promeneurs furent accostés par deux jeunes gens de fort bonne apparence. L'un frappa Mezentsef d'un coup de poignard à la poitrine, tandis que l'autre tira un coup de revolver sur le lieutenant-colonel Makarof sans l'atteindre. Les assassins montèrent aussitôt dans une voiture qui les attendait tout auprès, et disparurent comme par enchan-

[1] Kovalski, fils de pope comme Tchernichevski, passa du séminaire à l'université; mais, au lieu de développer ses talents dans les luttes du journalisme, il se décida à *aller dans le peuple*, et fut un des premiers propagandistes.

tement. Le général Mezentsef mourut à cinq heures du soir le jour même. La police de Saint-Pétersbourg fit d'inutiles recherches pour retrouver les auteurs du crime.

On supposa que Michaïlof, un des individus arrêtés à la suite de ce drame, y avait joué le rôle de complice et il fut exécuté ; de même, plus tard, on présuma que le sous-lieutenant Dubrovin, pendu dans l'été de 1879 (20 avril/2 mai), ne fut pas étranger à cette affaire, mais la police n'eut pas de preuves; elle put seulement retrouver la voiture et les chevaux dont s'étaient servis les assassins pour leur fuite[1]. Le journal nihiliste *Terre et Liberté*, s'applaudit du succès de l'assassinat du chef de la Troisième section, et de l'émotion qu'il avait produite. Il crut même utile de donner des détails vrais ou faux : « L'exécution de la sentence avait coûté au parti six mille roubles. »

Plusieurs mois s'écoulent sans nouveaux attentats, soit que les nihilistes aient momentanément épuisé leurs ressources, soit qu'avant de reprendre les armes ils aient voulu juger de l'effet produit par la répétition de l'homicide, soit plus probablement qu'ils n'aient eu en vue aucun haut fonctionnaire contre lequel exercer de pressantes représailles. Déjà on commençait à espérer qu'ils avaient renoncé à leurs agissements sanguinaires. C'était à tort. Cette trêve passagère ne devait être qu'un répit.

En février 1879, on arrêta, dans le gouvernement de Kharkof, un certain Fomine, prévenu d'avoir pris part à une attaque contre les gendarmes pour la délivrance d'un prisonnier politique. Le gouverneur, prince Krapotkine[2], fut averti par un avis anonyme que si Fomine était traduit devant la cour martiale, il en serait rendu responsable sur sa vie. Fomine comparut néanmoins devant le conseil de guerre; avant même qu'il eût été jugé, dans la nuit du 21 au 22 février 1879, Krapotkine fut blessé à mort au sortir d'un bal officiel par un inconnu qui tira sur lui deux coups de pistolet

[1] Le procès des assassins d'Alexandre II (1881) a fourni des indices confirmés par le procès de Trigoni (27 février 1882). Un des accusés, compris dans le procès Trigoni, Baranioukof, qui avait continuellement dépisté la police en changeant plusieurs fois de nom depuis le meurtre de Mezentsef, finit par être reconnu coupable et avoua son crime, mais en déclarant que Michaïlof n'y avait aucunement participé. (Cf. *Rusia ante el Occidente, estudio critico del nihilismo*, par Joaquin Arnau é Ibañez. Madrid, 1881, p. 392.) — Il est regrettable que le libéralisme de l'auteur de cet ouvrage si complet l'ait conduit à citer parfois des faits contestables et à donner des appréciations exagérées.

[2] Ce prince Krapotkine était le cousin du prince Krapotkine, dont nous avons déjà parlé, qui, après avoir fait de la propagande nihiliste en Russie, dirigea à Genève le journal nihiliste *le Tocsin* (*Nabat*) et fut détenu à Clairvaux.

et prit aussitôt la fuite. Le lendemain, des placards séditieux affichés à Kharkof donnaient comme un des motifs de l'exécution de Krapotkine les traitements barbares infligés par ses ordres aux détenus politiques de la ville.

Les meurtres mystérieux se succèdent dès lors avec une singulière rapidité. Le 23 février / 7 mars 1879, à Odessa, on trouvait le cadavre du colonel de gendarmerie Knoop et près de lui un écrit sur lequel on lisait : « Par ordre du comité exécutif révolutionnaire, il doit en être et il en sera fait ainsi de tous les tyrans et de leurs complices. »

Le 26 février / 10 mars 1879, on découvrait à Moscou, dans une chambre d'hôtel, le cadavre d'un jeune homme gisant à terre, la tête brisée, le corps percé de plusieurs coups de poignard avec un papier sur lequel était écrit : « Traître ! espion ! condamné et justicié par nous socialistes et révolutionnaires russes. Mort aux Judas et aux traîtres ! » Encore cette fois, le meurtrier échappa à toutes les recherches. La victime était Nicolas Reinstein, espion fort habile au service de la Troisième section, très connu dans les cercles révolutionnaires de Moscou sous le nom de Petit-Nicolas. Le journal *Terre et Liberté* ne manqua pas de révéler la cause de l'assassinat : « Reinstein, Juif polonais, a révélé à la Troisième section la demeure de deux de nos typographes. Pour cela, nous l'avons tué le 9 mars dernier à Moscou, dans l'hôtel Marmontof. »

Quelques jours plus tard, le 13/25 mars, le général Drenteln, successeur de Mezentsef à la direction de la Troisième section, était l'objet d'une attaque, mais elle échoua. Le coup de pistolet dirigé sur lui n'eut d'autre effet que de briser les glaces de sa voiture. Mirski, son agresseur, presque un enfant — il n'avait que dix-huit ans, — fut pris peu après et exécuté. De même le gouverneur de Kief, le comte Gartkof, le 5 avril, ne fut pas atteint par un coup de pistolet que l'on tira sur lui d'une fenêtre, alors qu'il traversait, au milieu du jour, une des rues les plus fréquentées de la ville. Cinq jours plus tard, le 10 avril, à Arkhangel, on découvrait le cadavre de l'inspecteur de police Petrovski, poignardé dans sa propre habitation. Au manche du poignard qu'on avait laissé dans la blessure était attaché un papier contenant ces mots signés du comité exécutif : « Tu étais Polonais, mais pour tous les Polonais ici exilés, tu étais pire que tous les bourreaux russes ! Meurs, chien ! car tu n'es pas digne de vivre au milieu des hommes. »

L'assassinat, lugubre arpenteur, comme pour enserrer un vaste territoire dans ses jalons sanglants, parcourait à grands pas la Russie : de Saint-Pétersbourg à Kharkof, de Kharkof à Kief, de Kief à Odessa, d'Odessa à Arkhangel. Les terroristes, avec une

rage féroce, multipliaient leurs coups sur les agents de la police secrète. Dans la lutte offensive et défensive contre un gouvernement dont ils condamnaient le despotisme, ils s'arrogeaient tous les droits des pires despotes. Leur parti avait la prétention de faire comme un État dans l'État. Leur comité exécutif en était le tribunal souverain dictant des sentences de mort; le groupe de leurs affiliés formait une milice de bourreaux prêts à obéir servilement aux ordres donnés quels qu'ils fussent.

VII

Nous l'avons déjà dit; un des traits les plus saillants du caractère des révolutionnaires russes, c'est de tirer avec une aveugle logique, des prémisses de leurs raisonnements doctrinaires, toutes les conclusions qu'elles renferment, et de les prendre ensuite pour des règles de conduite impératives. En frappant les espions, les gendarmes, les procureurs, le chef suprême de la police, ils avaient successivement gravi les échelons de la hiérarchie gouvernementale. Trépof, Mezentsef, Krapotkine, étaient des serviteurs directs de l'empereur et appartenaient à son entourage. Aussi bien, les nihilistes n'hésitèrent pas à diriger enfin leurs coups contre la personne même de l'empereur. Le terrorisme a son expression dernière et extrême dans le tyrannicide.

Dans la matinée du 2/14 avril 1879, l'empereur faisait à pied sa promenade habituelle. Il passait près du Palais d'Hiver, presque devant la porte de l'état-major du corps de garde, quand un jeune homme le visa avec un revolver et tira un premier coup. L'empereur ne fut pas atteint et s'élança aussitôt au travers de la place du Palais d'Hiver en décrivant des zigzags; deux autres coups n'eurent pas plus de succès. En même temps, le capitaine Koch, se précipitant sur le meurtrier, lui asséna sur l'épaule un violent coup de sabre, mais celui-ci, sans même détourner la tête, fit feu une quatrième fois; la balle, sans toucher Alexandre, alla blesser à la joue un garde du palais. Un cinquième coup se perdit dans la foule.

On se saisit de suite de l'assassin, qui n'opposa pas de résistance. Amené aux bureaux de la police, il y était à peine entré qu'il fut pris de violents vomissements. En toute hâte, on lui administra d'énergiques antidotes. Au moment de son arrestation, il avait avalé une pilule empoisonnée au cyanure de potassium, qu'il s'était mise dans la bouche un instant auparavant. En réponse aux interrogatoires dont il fut l'objet, il déclara s'appeler Alexandre Solovief[1].

[1] Né à Saint-Pétersbourg, fils d'un greffier de collège qui habitait le

Solovief était l'incarnation achevée du type nihiliste. Professeur d'histoire et de géographie, il avait abandonné ses fonctions afin d'apprendre le métier de serrurier et « d'aller dans le peuple ». Puis il avait contracté « un mariage pour la cause » en épousant, en mai 1876, Catherine Tchelichef[2]. Le jour même de leur mariage, Solovief et la jeune femme s'étaient séparés pour faire de la propagande chacun de leur côté.

Le 30 décembre 1878, Solovief était revenu à Moscou très découragé de ses essais de propagande, sans renoncer toutefois au colportage des publications révolutionnaires. Il s'était enfin décidé au régicide. A quelles influences avait-il cédé? Dans les interrogatoires de son procès, il persista à déclarer qu'il avait commis l'attentat de son seul gré, sans mandat et sans complices. On a su depuis[3] qu'après plusieurs conciliabules tenus dans les cabinets particuliers de petits restaurants de Saint-Pétersbourg, six jeunes gens avaient résolu l'attentat ; un juif, Goldenberg, et un catholique, Kobylianski, avaient brigué l'honneur de l'exécution ; le choix s'était arrêté sur Solovief qui se vantait d'être habile tireur, parce que l'effet serait plus grand si le tsar était frappé par un Russe orthodoxe. Les nihilistes, dans leur journal *Terre et Liberté*, publièrent une apologie du crime. Solovief ne fit aucune révélation ; jugé et condamné à mort le 25 mai/6 juin 1877, il fut pendu sur l'esplanade de Smolensk, où treize années auparavant Karakosof, l'auteur du premier attentat à la vie d'Alexandre II, avait été exécuté[4].

Le fameux « comité exécutif », qui n'avait encore qu'une existence nominale, s'organise au mois de juin 1879. Une douzaine de jeunes gens, des plus avancés dans le mouvement anarchiste, se

palais de la grande-duchesse Mikhaïlovna, Solovief avait été élevé aux frais de l'Altesse Impériale. Il commença ses études de droit à l'université, mais la pénurie de ses ressources l'empêcha de les continuer. A vingt ans, en 1868, il passa des examens d'instituteur et fut nommé professeur à Toropetz, près de Moscou; il y resta sept ans et acquit la réputation d'excellent maitre. C'est là qu'il se laissa entraîner aux doctrines socialistes.

[2] Ce genre de mariage particulier aux nihilistes n'est qu'un lien purement légal ; il n'astreint les époux à aucun devoir réciproque ; son but est simplement de soustraire une jeune fille à l'autorité de ses parents et de l'émanciper. La jeune femme peut, dès lors, en toute liberté, remplir sa mission socialiste.

[3] Révélation de Goldenberg et procès des Seize en 1880.

[4] A la suite de l'attentat de Solovief, la police fit de nombreuses arrestations. La plupart de ces suspects durent être relâchés. « L'un d'eux, dit M. G. Valbert, vient d'être élu bâtonnier par l'ordre des avocats de Saint-Pétersbourg. » (*La Situation intérieure en Russie. Revue des Deux Mondes*, 1er juin 1879.)

rassemblent du 17 au 21 juin près de Lipetsk (gouvernement de Tambof) dans une prairie déserte entourée d'arbres. C'est dans ce lieu écarté, choisi avec une prudence digne des Indiens peints par Fenimore Cooper, que se tiennent les mystérieuses séances du « congrès de Lipetsk [1] ». Les chefs du parti nihiliste composent les actes, fixent les décors du drame à grand spectacle où ils vont jouer les principaux rôles. Pour des conspirateurs qui veulent tenir en échec le gouvernement du plus vaste empire du monde, le revolver de Solovief est un engin trop peu sûr, trop peu meurtrier. Sur la proposition de Kibaltchitch, ils renoncent aux armes à feu pour faire usage de la dynamite.

Kibaltchitch, chimiste et mécanicien, se hâte de combiner une préparation explosive. Deux mois après, le 26 août/7 septembre 1879, dans une seconde réunion nihiliste à Saint-Pétersbourg, il annonce que ses recherches ont été couronnées de succès. Cette même nuit, on dressa le plan du régicide, auquel on donna des proportions inusitées. Il s'agissait d'un triple attentat. Le voyage de l'empereur de Crimée à Saint-Pétersbourg fournissait plusieurs occasions. La voie ferrée serait minée en trois endroits : près d'Odessa, près d'Alexandrovsk, près de Moscou, où devait passer le train impérial.

A Odessa, se rendirent Kibaltchitch, Frolenko, Kolotkevitch, Slatopoliski, et une femme, Tania Lebedeva; à Alexandrovsk, Cheliabof, Presniakof, Okladski, Tichonof, et une femme, Anne Iakimova; à Moscou, Michaïlof, Goldenberg, Hartmann, Baranioukof, Chiriaief et Sophia Perovskaïa.

Les travaux de la mine d'Odessa furent abandonnés par suite d'un changement de l'itinéraire du voyage de l'empereur. Malgré tous les soins de Cheliabof, la tentative près d'Alexandrovsk ne réussit pas. Les deux cylindres contenant la dynamite, qu'avait fournie Kibaltchitch, avaient été placés sous les traverses du chemin de fer, dans la mine préparée d'avance; ils étaient reliés à une bobine Ruhmkorf par des fils conducteurs du courant élec-

[1] Au congrès de Lipetsk ont assisté : Alexandre Michaïlof, Cheliabof, Tikhomirof, Fomenko, Kviatkovski, Kolotkievitch, Morosof, Koschournikof, Chiriaïef, Goldenberg, Sophia Perovskaïa et Vera Filippova Fiegner. Les deux femmes sont, avec Michaïlof et André Cheliabof, les personnalités les plus importantes de ce groupe. Morosof et Tikhomirof furent désignés par le congrès pour la rédaction du journal officiel du parti, la *Narodnaïa Volya*. (Aveux de Goldenberg, lors du procès des Seize, en octobre 1880. Débats du procès des Quatorze, en octobre 1884.) Tikhomirof (dit Thun, ouv. cité, p. 187) est fils d'un médecin propagandiste; emprisonné de 1873 à 1878, « il paraît être depuis lors l'un des principaux chefs de l'entreprise terroriste. »

trique. A l'heure du passage du train, le 18 novembre, Cheliabof et ses acolytes étaient à leur poste. Le train impérial passe, mais la machine infernale n'éclate pas : un fil de l'appareil électrique avait été coupé par mégarde.

De son côté, Hartmann avait déployé la plus grande activité. Dès son arrivée à Moscou, le 13 septembre, il avait acheté dans les environs de la ville une petite maison d'aspect fort modeste, tout proche du chemin de fer. Deux mois après, la galerie de la mine était terminée au prix des plus grands efforts, des plus grandes fatigues, de continuelles inquiétudes. Par mesure de prudence, tout fut fait avec les moyens d'exécution les plus simples ; presque toute la galerie fut creusée à la main ; les mineurs n'achetèrent un instrument perforateur que lorsqu'ils se sentirent à bout de forces. On dut recourir à un prêt hypothécaire sur la maison même d'où partait la mine, par suite de manque d'argent ; et ce prêt donna lieu à une expertise faite en présence de la police. Puis le voisinage d'une grande ville, où la surveillance était particulièrement rigoureuse, rendait tout difficile. Dans la chambre de travail, les mineurs avaient à leur portée une bouteille de nitroglycérine afin de se faire sauter si la police venait les surprendre. Hartman avait dosé la dynamite, s'était procuré les appareils électriques nécessaires et savait que le 19/31 novembre, entre 10 et 11 heures du soir, le train impérial devait arriver. Un peu avant 10 heures, le sifflet d'une locomotive se fit entendre. C'était prévu. Ce premier train, contenant les serviteurs de la cour et les bagages, précédait le train impérial ; on le laissa passer. A l'heure fixée, paraît le second train : Sophia Perovskaïa donne le signal convenu : Hartmann réunit les pôles de la batterie électrique, la formidable explosion se fait entendre et la voie du chemin de fer est jonchée de débris... Cependant, le lendemain, les nihilistes apprenaient l'échec de leur tentative : soit hasard, soit pressentiment d'un malheur, le train impérial avait pris les devants sur son train jumeau ; pour la seconde fois, en 24 heures, Alexandre II avait échappé à la mort...

Les régicides, sans perdre de temps, se donnent rendez-vous à Saint-Pétersbourg et prennent de nouvelles résolutions. N'ayant pu atteindre le tsar alors que les circonstances semblaient les favoriser, ils conçoivent un projet d'une inconcevable audace : faire périr le tsar dans sa propre demeure, là même où une surveillance continuelle rend presque insurmontables les difficultés qui s'opposent à l'exécution de leurs crimes ; miner le Palais d'Hiver et le faire sauter.

Un ouvrier menuisier, Stéphane Khaltourine, avait déjà offert ses

services au comité exécutif pour cette mine, qui devait être comme une réserve. Khaltourine présentait toutes les garanties au comité exécutif; il avait donné des preuves d'intelligence et de dévouement au parti révolutionnaire[1]. Il n'avait pas été heureux dans ses essais de propagande; irrité contre la police du tsar qui les avait fait avorter, il avait mûri l'idée du régicide. D'abord il réussit à trouver du travail sur un yacht impérial et y montra son habileté comme menuisier vernisseur. Il put ainsi se faire recommander et admettre comme menuisier au Palais d'Hiver. Il demanda alors au comité exécutif des renseignements techniques et un explosif afin de faire sauter le palais et la famille impériale. Sa conduite fut fort habile. Il se fit passer, aux yeux des domestiques avec lesquels il vivait, pour un être naïf et ignorant : aussi sans éveiller les défiances, il put s'enquérir des usages de la cour et prendre, en toute liberté, connaissance des appartements en l'absence du tsar. Il remarqua que la chambre du sous-sol où il logeait se trouvait exactement au-dessous de la salle à manger impériale, mais il y avait entre les deux pièces, au rez-de-chaussée, une salle où se tenait la garde du palais.

D'abord le nettoyage et les réparations du palais, hâtés par le retour prochain de l'empereur de son voyage en Crimée, empêchèrent Khaltourine de s'occuper de la mine avant le mois de décembre. Puis un incident rendit la situation du conspirateur fort critique. Le 6 décembre, on arrêta à Saint-Pétersbourg un nihiliste, Kviatkovski, membre du comité exécutif. Dans ses papiers à demi brûlés, on trouva un plan du Palais d'Hiver marqué d'une croix rouge. Cela mit la police sur ses gardes; elle fit fouiller soigneusement toutes les chambres du palais, voisines de la salle à manger et ne découvrit rien; des perquisitions furent faites de jour et de nuit, mais elles restèrent inutiles. Il y avait déjà pourtant un fort paquet de dynamite caché sous l'oreiller de Khaltourine.

On donna l'ordre de fouiller les domestiques et les ouvriers qui revenaient au palais après une absence quelconque. Ce ne fut donc que par parcelles que Khaltourine put compléter sa provision de dynamite; il n'était pas libre de multiplier ses sorties; il en

[1] Dès 1873, il avait débuté, dans la propagande révolutionnaire; depuis plusieurs années, il était « illégal », et, comme la plupart de ses coreligionnaires, il vivait avec un faux passeport établi sous le nom d'un paysan du gouvernement d'Olonetz; il avait organisé à Saint-Pétersbourg, parmi les ouvriers, l'*Alliance ouvrière du Nord,* mais cette société s'était dissoute après l'arrestation de ses principaux membres par la police. Pour la même raison, l'imprimerie clandestine ouvrière que Khaltourine avait établie ne put fonctionner.

résulta que, malgré son désir de ne pas prolonger des inquiétudes avivées à chaque moment, les violents maux de tête et les insomnies occasionnés par les vapeurs de nitroglycérine qui s'exhalaient de son oreiller, il avait peine à venir à bout de son entreprise.

Il fallait, à vrai dire, une grande quantité de dynamite pour produire une explosion suffisante, parce qu'il n'était pas possible de creuser une vraie mine. Tout ce que put faire Khaltourine, ce fut, au dernier moment, de renfermer toute sa dynamite dans le coffre où il rangeait habituellement ses habits et de l'approcher de l'angle des deux murs principaux qui soutenaient cette partie du palais.

Khaltourine n'avait éveillé aucun soupçon et, s'il faut ajouter foi aux détails du récit donné par M. Tikhomirof [1], une petite intrigue romanesque vint aider l'accomplissement de ses projets : « Khaltourine sut inspirer des sympathies extraordinaires, même au gendarme qui logeait avec les menuisiers. Le gendarme, qui n'était pas un homme méchant, tâchait surtout d'apprendre à Khaltourine des manières de gentilhomme... Le gendarme avait sur lui quelques vues particulières. Il cherchait un parti convenable pour sa fille et avait arrêté son choix sur le jeune menuisier. Il lui fit des allusions, presque des propositions. Khaltourine n'encourageait pas trop le vieillard, mais ne disait pas « non », car cette bienveillance lui était très utile. »

Des nihilistes, experts en la matière, avaient calculé qu'il fallait 3 *puds* [2], c'est-à-dire 50 kilogrammes de dynamite, pour faire sauter la salle à manger. En considération des risques courus par Khaltourine, il fut convenu qu'on se contenterait de ce minimum. Sitôt qu'il fut atteint, il ne resta plus qu'à saisir le moment favorable, et ce n'était pas aisé, car il dépendait d'une coïncidence. Tandis que l'empereur serait dans la salle à manger, Khaltourine devait se trouver seul dans sa chambre. L'empereur, il est vrai, prenait ses repas à des heures presque fixes, mais la présence des menuisiers et du gendarme dans la salle du sous-sol dépendait de mille circonstances imprévues. Les amis de Khaltourine tenaient à être mis au courant des nouvelles. Chaque jour, à l'heure du

[1] Cf. *Conspirateurs et policiers* (Souvenirs d'un proscrit russe), par Léon Tikhomirof. Paris, 1887, p. 310. — L'anecdote du gendarme est également racontée dans *Der Russische Nihilismus*, par Gregor Kupczanko. Leipzig, 1884, p. 46. Les deux auteurs semblent d'ailleurs avoir puisé leurs renseignements à une même source, c'est-à-dire à un récit qui a pour titre : *Séjour de Khaltourine dans le Palais d'Hiver* (*Prebyvanïe Chaltourina v Simnem Dvorcie.*)

[2] Le *pud* vaut 16^{kg},372.

dîner impérial, Khaltourine avait rendez-vous avec Cheliabof. Les entrevues étaient courtes; les deux nihilistes feignaient même de ne pas se connaître; ils se rencontraient sur une place. Khaltourine passait à grands pas près de Cheliabof... — « Réussis pas... pas possible... (*Nitschevo*)... » lui jetait-il, d'une voix basse et nerveuse.

Plusieurs fois Cheliabof entendit ces mêmes réponses; enfin, le 5/17 février 1880, il vit s'avancer Khaltourine lui disant : « C'est prêt! (*Gotovo!*) »

Presque aussitôt, on entendit une épouvantable explosion. Bientôt on apprit que le tsar était sauvé. Que s'était-il passé? Ce jour-là, le beau-frère de l'empereur, le prince de Hesse, et le prince de Bulgarie, Alexandre de Batenberg, son neveu, étaient les hôtes de la famille impériale. Le dîner devait être, comme de coutume, à sept heures précises. Mais un léger retard du prince de Hesse et l'intérêt de la conversation firent différer le passage à la salle à manger. On parlait justement, comme l'a rappelé depuis le prince de Hesse, de crimes de haute trahison qui menaçaient la vie de l'empereur, quand une effroyable secousse ébranla le Palais d'Hiver. Là où étaient tout à l'heure la salle à manger et la salle des gardes, le regard s'arrêtait sur un large écroulement; des cris lamentables rendaient plus poignant encore le spectacle de la catastrophe. Dix soldats de la garde avaient été tués, cinquante-trois blessés; les murs étaient couverts de débris humains; partout des éclaboussures de sang... Les véritables auteurs du crime échappèrent à la police; toutefois, d'importantes captures venaient d'être faites : les 17 et 28 janvier, on avait découvert les deux imprimeries clandestines de la *Narodnaïa Volya* et du *Tcherni Peredel* et des bombes de dynamite. Cela même faisait supposer que le parti nihiliste avait une organisation complète et disposait de forces dont on exagérait l'importance. Le tsar, soit qu'il cédât à l'impression produite par les évènements, soit bien plutôt qu'il voulût tenter une nouvelle expérience politique, se montra disposé aux concessions. Il appela au ministère de l'intérieur le comte Loris Mélikof, qui passait à bon droit pour libéral et jouissait d'une grande popularité. Il lui confia le soin de rétablir l'ordre, l'investissant en même temps d'un pouvoir dictatorial, sous la désignation de chef de la commission exécutive. (12/24 février.)

Quinze jours venaient à peine de s'écouler depuis l'explosion du Palais d'Hiver que Mélikof fut l'objet d'un attentat. L'assassin, Mlodestki, était un jeune Juif dont on se saisit immédiatement. Il déclara avoir eu spontanément la pensée de tuer le comte Loris Mélikof, comme représentant de la répression. Cela était vrai, sans doute, car le comité exécutif nihiliste désavoua formellement

Mlodestki. Toujours est-il qu'à partir de cet attentat du 20 février/4 mars, l'année 1880 fut calme.

Les procédés de Loris Mélikof, plus humains que ceux de ses prédécesseurs, avaient produit une détente dans l'opinion. Le dictateur tolérait une certaine liberté. La presse put parler sans une contrainte aussi sévère que par le passé; quelques nouveaux journaux purent se fonder. Les arrestations devinrent rares; on fit un emploi modéré de la déportation, quelques révolutionnaires reçurent leur grâce en échange de leur repentir. Loris Mélikof semblait être favorable aux réformes. On lui sut gré de l'oukase d'août 1880, par lequel Alexandre II supprimait la Troisième section, considérée par l'opinion comme l'instrument du despotisme. En fait, le public s'exagéra la portée de cette décision. L'incapacité dont avait fait preuve la Troisième section dans sa lutte contre le nihilisme l'avait pour ainsi dire imposée. Le général Drenteln, démissionnaire de son poste de chef des gendarmes, n'avait pas eu de remplaçant. Il était donc parfaitement logique de fusionner la police générale de l'empire avec celle du ministre de l'intérieur. La simplification des rouages dans une machine est la condition d'un bon fonctionnement. Si la réunion des pouvoirs entre les mains de Loris Mélikof était un progrès, c'était seulement parce qu'elle mettait fin à l'autonomie de la Troisième section et enlevait la direction immédiate de ce service à la chancellerie impériale.

Les nihilistes ne se faisaient aucune illusion sur les conséquences de cette réforme; ils avaient escompté d'abord les intentions libérales de Loris Mélikof; mais n'en voyant point les effets immédiats, ils pensaient que l'espoir est un triste avantage « lorsque rien ne marche après lui ».

La trêve accordée par eux au gouvernement ne leur avait en rien profité. Goldenberg, jeune conspirateur russe, arrêté au moment de l'attentat de Moscou, venait de se suicider dans sa prison (17/29 juillet), après avoir fait d'importantes révélations sur l'organisation de leur parti. La police avait mis la main sur un des conspirateurs les plus actifs, Alexandre Michaïlof, et grâce à des papiers trouvés à son domicile avait découvert les traces de deux clubs révolutionnaires; elle s'était saisie successivement de Baranioukof, assassin du général Mezentsef, de Friedenson, de Kobokevitch et de plusieurs autres. Les nihilistes, sous l'impression de l'inquiétude et du mécontentement, en voyant leurs rangs décimés, se mirent à organiser un nouveau complot. Loris Mélikof, bien renseigné par la police, en fut informé. Il soupçonnait Trigoni, étudiant connu sous le sobriquet de *Milord*, et Cheliabof

d'en être les chefs; mais ceux-ci restaient introuvables. Le bruit avait couru dans le public que l'on avait découvert dans le yacht impérial *Livadia* des cartouches de dynamite. Ces symptômes étaient alarmants et les craintes de Loris Mélikof n'étaient point imaginaires.

VIII

Le journal *Narodnaïa Volya*, organe clandestin des nihilistes, dans le compte rendu de la mort du tsar qu'il publia plus tard, raconte que dès le 7 septembre 1880, le comité exécutif avait dressé un plan d'attentat [1]. Un ménage d'apparences très pacifiques, habitant depuis le 28 novembre 1880 un appartement fort bien meublé sur la perspective Nevsky, loua au mois de janvier dans la petite Sadovaya ou rue des Jardins, le rez-de-chaussée d'une maison appartenant au comte de Mengden pour y installer une fromagerie. Ce ménage était fictif. Le vrai nom de Kobozef, le prétendu mari, était Jurii Bogdanovitch [2], géomètre de profession. Quant à la femme, Anne Yakimova, fille de pope et complice de Cheliabof dans l'attentat d'Alexandrovsk, elle se faisait appeler Elena Fedorovna. Leur but était de creuser une mine sous la petite Sadovaya. Cheliabof, que l'on retrouve partout, dirigeait les travaux de la mine. La galerie souterraine, partant de l'arrière-boutique, devait s'avancer de 5 mètres environ sous la rue où passait presque chaque jour le traîneau impérial. Cette galerie était soigneusement garnie de planches pour empêcher les éboulements; un sofa en cachait l'ouverture. Le creusement se fit en sécurité et sans trop de peine; la terre que l'on retirait était jetée au fur et à mesure dans deux tonneaux recouverts de paille et de fromages, dans des caisses de bois et enfin sous un canapé garni d'une ample housse. La mine fut achevée dans les derniers jours du mois de février 1881 [3]. Le chimiste Kibaltchitch s'employa à la

[1] Cf. *Rusia ante el Occidente*, par Joaquin Arnau é Ibañez. Madrid, 1881, p. 411 et suiv. Cf. *Le Français,* des mois de mars et avril 1881 et autres journaux.

[2] Bogdanovitch ne fut arrêté que l'année suivante à Moscou, où il vivait sous le nom de Prosorovsky. Jugé à Saint-Pétersbourg, le 5/17 avril 1883, avec seize autres terroristes, il fut condamné à mort. Sa peine fut commuée par Alexandre III en celle des travaux forcés à perpétuité en Sibérie.

[3] Dans le courant du mois de février, une quinzaine de jours avant l'attentat, des voisins de la fromagerie ayant des soupçons sur les prétendus époux Kobozef, les dénoncèrent à la police. Le général Mrovinski, expert technique de la police de Saint-Pétersbourg, dirigea la perquisition

bien charger. Il y fit placer des sacs de dynamite (45 kilog.), une grande quantité de capsules au fulminate de mercure, une forte boule de coton-poudre imprégnée de nitroglycérine. Le tout était en communication par un fil métallique avec un appareil électrique. L'explosion, d'après les prévisions, devait produire dans la rue une brèche d'au moins 4 mètres.

A partir de la seconde quinzaine de janvier 1881, les conspirateurs avaient déployé une grande activité; ils étaient pleins d'espoir. Ils avaient de fréquentes réunions, prenant grand soin de changer les lieux de rendez-vous afin d'écarter les soupçons; c'était tantôt chez Cheliabof et Sophia Perovskaïa, qui demeuraient rue Ismaïlovski, cachés sous les pseudonymes de Slaviouski et de Sidia Voïnof; tautôt chez Nicolas Stéfanof Elkinof, qui se disait artisan de Vilna et logeait rue Simbirskaya; plus souvent au laboratoire de Kibaltchitch, rue Telajuaya, qui était en même temps l'habitation de Fasenko Navrotski. En outre de Cheliabof, Sophia Perovskaïa et Kibaltchitch, il faut nommer parmi les principaux organisateurs du complot, Trigoni et Sajounof.

Comme le jour de l'attentat approchait, Cheliabof appela à son aide des volontaires. Il ne s'en trouva pas moins de quarante-sept qui vinrent lui offrir leurs services. Dans ce groupe, il en choisit une demi-douzaine, dont Ryssakof[1] et Grineviski. Kibaltchitch, de son côté, avec la collaboration de Sajounof, ancien officier de marine préposé à la fabrication des torpilles, préparait un mélange explosif destiné à charger des bombes. Ces bombes seraient lancées à la main au cas où la mine ne pourrait être employée; elles étaient en métal, et disposées de manière à éclater quel que fût le point du choc. Kibaltchitch ne laissa rien à l'aventure; pour ne pas avoir de mécompte, il prit la précaution, le 28 février / 12 mars 1881, d'aller avec quelques amis aux environs de Saint-Pétersbourg, dans un lieu désert, près du monastère de Smolno, afin d'éprouver la valeur de ses explosifs.

L'expérience réussit et les conspirateurs se rendirent immédiatement rue Telajuaya, où ils avaient donné rendez-vous à Cheliabof. On attendit Cheliabof pendant une heure; il ne vint pas; ce retard, contraire à ses habitudes d'exactitude, ne pouvait s'inter-

faite dans la fromagerie, mais ayant négligé de visiter l'arrière-boutique, il ne trouva rien de suspect. Ce fut seulement dans une nouvelle descente de justice, faite trois jours après le meurtre du tsar, que l'on découvrit tous les préparatifs de la mine. Le général Mrovinski fut condamné par le jury, en même temps que deux conseillers d'État, à la déportation en punition de leur coupable négligence.

[1] Ryssakof était boursier à l'École des mines depuis deux ans.

prêter autrement que par un emprisonnement. Ils fixèrent rendez-vous pour le lendemain, neuf heures du matin.

Qu'était devenu Cheliabof? Le 27 février / 11 mars, il était sorti de bonne heure et s'était rendu chez Trigoni; mais la police, ayant su depuis la veille où était la demeure de Trigoni y avait tendu une souricière. Trigoni et Cheliabof furent pris. Sophia Perovskaïa, ne voyant pas Cheliabof rentrer de toute la nuit à leur commun domicile, avait deviné la vérité. Aussi, dès le lendemain matin, elle se hâta de sortir en disant au portier qu'elle allait acheter des fournitures pour se confectionner un vêtement, mais elle ne revint pas. Quelques heures plus tard, la police se présentait inutilement à sa porte. Jusqu'au lendemain soir, Sophia Perovskaïa déploya une fiévreuse activité, transportant des bombes, donnant des ordres, prévoyant tout, pourvoyant à tout.

Le comte Loris Mélikof, jugeant que l'arrestation de Cheliabof était de grande importance, en avait aussitôt avisé le tsar, puis il avait fait subir un interrogatoire au détenu. Celui-ci, après avoir déclaré au procureur impérial qu'il ne répondrait point aux questions qu'on lui posait, avait ajouté : « Mon arrestation ne changera rien. Un nouvel attentat contre le tsar sera certainement mis à exécution. » Cette menace était si précise et si nette que le ministre crut de son devoir d'insister auprès du tsar afin de le décider à ne point assister le lendemain à la revue des troupes. La princesse Iourievskaïa ne dissimula pas ses inquiétudes; mais Alexandre II, ne jugeant pas le danger imminent, ne crut pas devoir céder à leurs conseils de prudence[1]. On a dit pourtant[2] qu'Alexandre II eut, dans la soirée de ce même jour, un fâcheux pressentiment en trouvant son chien Tristan empoisonné, et qu'il fut exaspéré au point de s'emporter en menaces contre Horn, son premier valet de chambre. Le lendemain, dimanche 1/13 mars, l'empereur prit congé de sa famille à l'heure de la revue. Il était fort calme. En le quittant, la princesse Iourievskaïa lui fit une dernière recommandation : « J'espère que tu ne passeras pas par la perspective Nevsky, mais le long du canal Catherine. » La princesse indiquait la route du canal comme plus sûre et plus facile à garder, parce qu'elle

[1] Quelques jours auparavant, a-t-on raconté, l'empereur avait reçu de Paris par la poste, à son adresse, une boîte de pilules portant l'étiquette : Docteur Jus, Paris. *Pilules contre l'asthme et le rhumatisme.* Alexandre II chargea son médecin particulier, le docteur Botkine d'en examiner le contenu. Au moment où le docteur ouvrit chez lui la boîte, une explosion se produisit. Les pilules étaient composées de dynamite.

[2] Cf. *Mémoires* de la princesse Iourievskaïa, épouse morganatique d'Alexandre II.

est bordée d'un côté par le canal et de l'autre par de hauts murs de jardins et plusieurs édifices appartenant à l'État.

Nous avons vu que les conspirateurs s'étaient donné rendez-vous le dimanche 1/13 mars, à neuf heures du matin. Sophia Perovskaïa, en l'absence de Cheliabof, leur distribua leurs rôles et leur assigna les postes d'observation d'où ils surveilleraient l'arrivée du cortège impérial. Il paraissait probable que le tsar, se rendant au Manège [1], passerait comme de coutume par la petite Sadovaya où était la mine : si l'explosion produisait son effet, les conjurés n'auraient qu'à s'enfuir; sinon, ils s'apprêteraient à lancer leurs bombes. Sophia Perovskaïa, faisant le guet au coin de la rue Michel, se chargea de leur indiquer, par un signal convenu, celui de se moucher en passant devant eux, s'ils devaient attendre le long du canal le retour d'Alexandre II au Palais d'Hiver.

L'escorte de l'empereur n'aperçut rien de suspect en se rendant à la revue, qui eut lieu d'ailleurs sans aucun incident. Après la revue, le tsar se rendit au palais Michel, où il faisait fréquemment visite à sa cousine, la grande-duchesse Catherine. Il était deux heures à peu près quand il en sortit et monta dans le traîneau fermé qui prit la route du Palais d'Hiver par la rue des Ingénieurs et l'avenue du canal Catherine [2]. Un cosaque de la garde était assis près du cocher; six autres cosaques à cheval suivaient immédiatement le traîneau impérial. Derrière eux s'avançait le traîneau du colonel Dvorjitski, chef de la police, puis venaient à cheval, le capitaine Koch (celui-là même qui avait frappé de son sabre l'épaule de Solovief) et son collègue Koulebiakin.

A deux heures et quart, à cent et quelques mètres du coin de la rue des Ingénieurs, dans l'avenue du canal Catherine, Ryssakof lance une bombe et prend la fuite. Le projectile éclate sous le traîneau impérial et en brise les vitres et l'arrière-train. Alexandre n'avait reçu qu'une contusion au pied gauche; il apprend que l'explosion a blessé gravement un cosaque de sa suite et un enfant; il crie au cocher d'arrêter; ce sentiment de pitié lui coûta probablement la vie. En effet, le cocher, guidé sans doute par un instinct de prudence, ne tint pas compte d'abord de l'ordre donné et il n'obéit que lorsque le tsar tira violemment le cordon attaché à son bras.

[1] Pendant l'hiver il est impossible aux troupes de manœuvrer sur le Champ de Mars encombré de neige. Les revues ont lieu, par suite, dans le grand manège Michel.

[2] Cf. *Rusia ante el Occidente*, p. 416 et suiv., ouv. cité. — *Alexandre II. Détails inédits sur sa vie et sur sa mort*, par V. Laferté. Bâle, 1882. — *Die Nihilisten*, par Scherr.

Le colonel Dvorjitski s'était précipité au secours de l'empereur; il ouvrit la portière du traîneau et l'aida à descendre. Alexandre s'avança vers les blessés et demanda : « Où est le meurtrier? L'a-t-on? » Et il se dirigea avec Dvorjitski vers le lieu même où l'on venait d'arrêter l'assassin, que le capitaine Koch protégeait avec peine contre la fureur de la foule immédiatement rassemblée. Un cosaque de la garde (celui qui était assis sur le siège du traîneau impérial), conservant sa présence d'esprit, dit au tsar : « Majesté, la foule augmente de plus en plus; il serait bon que Votre Majesté n'en approchât pas. » A quoi Alexandre répondit : « Cela ne fait rien. » Se tournant vers Dvorjitski, le cosaque reprit avec anxiété : « La foule est trop compacte, on devrait la dissiper. » Le colonel fit un geste négatif. Le tsar n'était plus qu'à trois pas de Ryssakof et demandait au capitaine Koch : « Est-ce lui? »

L'émotion avait été si vive que le porte-drapeau Rudikovski, tout troublé, s'adressa au tsar lui-même sans le reconnaître : « Qu'est-il arrivé à l'empereur? — Grâce à Dieu, je suis sauvé comme vous voyez », répondit le malheureux monarque. — Reste à savoir s'il en faut rendre grâce à Dieu », répliqua Ryssakof avec un aplomb cynique, en regardant Ignace Grineviski [1], qui s'avançait avec précaution en cachant une bombe.

Pendant que Dvorjitski recevait des mains d'un cosaque le poignard et le revolver avec lequel Ryssakof avait essayé de se défendre, Alexandre II, d'une voix émue, disait au criminel :

« — Est-ce toi qui m'a jeté la bombe?

« — Oui, c'est moi.

« — Comment t'appelles-tu?

« — Glazof.

« — Quel est ton emploi?

« — Je suis ouvrier.

« — Mais sais-tu ce que tu as fait [2]? »

Sans attendre la réponse, le tsar se retourna, fit quelques pas et s'arrêta sur le lieu même de l'explosion. Grineviski s'était rapproché peu à peu; il était appuyé sur le garde-fou du canal, les mains en arrière, à trois pas de l'empereur qui lui tournait le dos. Tout à coup, on le vit lever rapidement les mains et lancer avec violence une bombe aux pieds du tsar. La détonation fut instantanée et

[1] Certains auteurs désignent l'assassin du tsar sous le nom de Michel Ivanovitch ou encore d'Elnikof.

[2] Les paroles prononcées par le tsar ont été diversement rapportées; toutefois il y a fort peu de différence entre les trois ou quatre versions qui en ont été données.

un nuage de terre et de neige aveugla les yeux des assistants [1].

Quelques secondes après, quel tableau! L'infortuné Alexandre, le libérateur des serfs, était tombé à genoux, se soutenant à peine contre la balustrade du quai, mortellement blessé, les membres inférieurs brisés et déchirés, la tête ensanglantée et nue, n'ayant plus autour du cou que des lambeaux de manteau, un œil arraché de l'orbite, la respiration agonisante... C'est à peine si l'on put entendre ses premiers mots : *Oubili menia!* « C'est fait de moi! » Le colonel Dvorjitski, malgré des blessures aux jambes, aux bras et à la tête, put se lever et venir auprès du souverain avec d'autres personnes de l'escorte. L'empereur, en portant un mouchoir à son visage, balbutiait : « J'ai froid, grand froid!... (*Kolodno! kolodno!*) » A cet instant arrivait son frère, le grand-duc Michel Nicolaïevitch. Il se pencha sur lui et lui demanda s'il l'entendait. Alexandre inclina la tête : « Oui, j'entends... » puis, comme pour répondre à la proposition faite par le capitaine Frank de lui faire donner les premiers soins dans une maison voisine, il articula ces mots d'une voix éteinte et haletante : « Non... vite, vite, au palais... C'est là... que je veux... mourir. » Pendant le transport dans le traîneau de Dvorjitski, il soupira encore une plainte : « Mon Dieu! comme je souffre!... (*Hospodi, kak ïa stradaïou!*) » L'hémorragie lui fit perdre connaissance à son arrivée au palais. Les médecins Botkine et Golovnin ne purent que constater ses blessures et la fracture des deux jambes au-dessous de la rotule. Son confesseur Bajanof vint l'absoudre. Toute la famille impériale entourait le lit de l'agonisant.

Vers quatre heures, on mettait en berne le drapeau du Palais d'Hiver. La foule remplissant la vaste place se découvrit, s'agenouilla, se signa au milieu d'un religieux silence. Alexandre II avait rendu son âme à Dieu, à 3 heures 35 minutes du soir, 1 heure 20 minutes après l'horrible drame du canal Catherine [2].

. . . .

Les deux bombes lancées par Ryssakof et Grineviski avaient fait de nombreuses victimes. Un cosaque de la garde impériale avait été tué presque sur le coup; il y eut vingt blessés, soit parmi les gens de l'escorte et de la police, soit parmi les passants. Deux moururent quelques heures plus tard : un enfant de quatorze ans, Nicolas

[1] Les précautions nécessaires, on le voit, n'avaient pas été prises en prévision d'un attentat. Et comme dit avec raison M. Laferté (ouv. cité, p. 25) : « Nul doute que la catastrophe n'eût échoué si les abords de cette route (du canal Catherine) eussent été gardés par des sergents de ville, comme cela devait être. »

[2] L'attentat du 13 mars a fourni à M. Lucien Thomin le thème du roman *Les Tigres de la Néva*, publié dans l'*Ami des Campagnes*. Paris, 1882.

Maximof, et le régicide Grineviski. On avait transporté ce dernier dans les écuries du palais, où il expira sans vouloir révéler son nom.

Cette fois, les principaux auteurs de l'attentat tombèrent entre les mains de la police. Ryssakof, jeune néophyte de dix-neuf ans, se laissa arracher quelques aveux; il donna l'adresse de la demeure des conspirateurs, rue Telajuaya. Des agents de la police s'y rendirent dès le 2/14 mars et voulurent entrer. Aussitôt plusieurs détonations se firent entendre. « Prenez garde, il y a ici de la dynamite, » dit une femme en leur ouvrant la porte. Sur le seuil, un homme venait de se suicider, c'était Juan-Petrof Fasenko, de son vrai nom Nicolas-Alexief Sablin, frère d'un lieutenant-colonel de grenadiers. La femme se déclara l'épouse du suicidé; c'était, en réalité, Hessa Helfman. La police se servit de l'habitation de la rue Telajuaya comme d'un piège; de la sorte elle se saisit de Timothée Michaïlof, qui tira six coups de revolver sur les agents chargés de l'arrêter, puis, le 10/22 mars, de Sophia Perovskaïa et de Kibaltchitch. L'enquête sur l'attentat fut bientôt terminée. Les assassins comparurent le 26 mars/7 avril devant les sénateurs nommés pour le jugement des crimes de haute trahison. Deux jours plus tard, la sentence fut prononcée en ces termes : « Le Sénat, constitué en tribunal extraordinaire par ordre suprême pour juger les crimes d'État, après avoir examiné les circonstances de la cause, condamne :

« André Cheliabof, âgé de 30 ans; Sophia-Ivavna Perovskaïa [1], de 27 ans; Nicolas-Ivanof Kibaltchitch, de 27 ans; Nicolas-Ivanof Ryssakof, de 19 ans; Timothée Michaïlof, de 21 ans; et Hessa

[1] « Comme Krapotkine, dit M. Stepniak (*Russie souterraine*), Sophia Perovskaïa appartenait à la plus haute aristocratie russe. Les Perovsky sont la branche cadette de la famille du fameux Rasoumovsky, mari morganatique de l'impératrice Elisabeth Petrovna. Son grand-père fut ministre de l'instruction publique, son père, gouverneur général de Saint-Pétersbourg. Son oncle maternel était le célèbre comte Perovsky, qui conquît pour l'empereur Nicolas une province considérable de l'Asie centrale. » A l'âge de quinze ans, Sophia, entraînée par le goût de l'étude, s'était échappée de chez ses parents. Accusée de propagande ouvrière, elle fut mise une première fois en prison le 25 novembre 1873, et au bout d'une année mise en liberté provisoire sur la caution de son père. En 1877, comprise dans le procès des 193, elle fut absoute, mais, sur un ordre de la police, envoyée dans une province du Nord. Elle réussit à s'enfuir à Saint-Pétersbourg, où elle joua un rôle prédominant dans les complots terroristes.

On l'a appelée « la nymphe Egérie du comité exécutif ». M. Emilio Castelar a tracé un portrait singulièrement poétisé de l'héroïne nihiliste, dans la revue *Ilustracion Española y Americana*, 15 mai 1881. M. Castelar a publié à nouveau l'article de la Revue dans la *Rusia contemporanea*, recueil d'esquisses historiques, écrites à la manière de Paul de Saint-Victor.

Helfman [1], de 26 ans, conformément aux articles 9, 13, 18, 139 et 1459 du code pénal, à la perte de tous leurs droits civils et à la peine de mort par le gibet. » L'exécution de la sentence eut lieu le 3/15 avril, jour du Vendredi-Saint.

IX

La catastrophe du 13 mars produisit une consternation générale; elle réveilla des sentiments de sympathie profonde pour la royale victime et de réprobation contre les assassins. Mais, à coup sûr, l'opinion publique aurait exprimé plus fortement ses regrets, si elle avait mieux connu, à cette heure d'émotions spontanées, la sincérité du libéralisme et la magnanimité d'Alexandre II. Au commencement de l'année 1881, il s'était montré disposé à écouter les propositions faites par le comte Loris Mélikof d'élargir le cercle des libertés russes. Le plan de réformes que le ministre avait conçu comprenait la convocation d'une assemblée nationale élue par les états provinciaux et les municipalités des grandes villes, composée de gouverneurs, de représentants des zemstvos et des villes. Les attributions de ces représentants de l'empire seraient, d'ailleurs, limitées à l'étude des projets de lois soumis par le gouvernement à leur examen. C'était là une garantie contre les empiètements sur l'autorité autocratique du tsar.

Le désir de remplir complètement les devoirs de chef d'État inspirèrent à Alexandre II les généreuses paroles qu'il prononça dans le conseil de l'empire : « Messieurs, ce qu'on nous propose, c'est l'assemblée des notables de Louis XVI. Il ne faut pas oublier ce qui suivit. Si pourtant vous jugez cela utile au pays, je ne m'y oppose point [2]. »

[1] Hessa Helfman, d'origine juive, était une femme du peuple. Elle gagnait sa vie comme couturière à Kief quand elle entra dans le mouvement révolutionnaire. Accusée d'avoir prêté son concours à l'échange de correspondance entre révolutionnaires, elle fut condamnée à quatre années de prison. C'est là qu'elle devint foncièrement nihiliste. Sa peine achevée, la police l'interna dans le gouvernement de Novgorod. Elle se sauva à Saint-Pétersbourg le 2/14 octobre 1879. Depuis lors elle fut la messagère attitrée du parti nihiliste; elle se chargeait notamment de la distribution du journal *Narodnaïa Volya* et autres publications de l'imprimerie clandestine. Son mari Nicolas Kolotkevitch, arrêté comme terroriste en février 1881, fut condamné à mort un peu plus tard. Hessa Helfman était enceinte au moment de l'assassinat d'Alexandre II; pour cette raison, sa peine fut commuée en celle des travaux forcés, mais seulement le 9/21 juillet 1881, plusieurs mois après l'exécution de ses complices. Elle mourut en prison le 13 février 1882. Un numéro de la *Narodnaïa Volya*, du mois de mai, en donne la nouvelle.

[2] M. Leroy-Beaulieu, auquel nous empruntons ces détails, dit les tenir

L'utilité de cette importante réforme fut admise en principe dans un conseil auquel assistèrent le tsarévitch et plusieurs grands-ducs. Une commission fut nommée pour la discuter à nouveau et en préciser les détails. La rédaction d'un nouvel oukase fut sans doute arrêtée d'une manière presque définitive dans le courant du mois de février 1881. Dès le 1er mars, le matin même de sa mort, Alexandre II avait envoyé à Loris Mélikof l'ordre d'annoncer dans le *Messager officiel* du lendemain lundi, la convocation prochaine d'une assemblée représentative. Au moment de se rendre à la revue des troupes, en prenant congé de la princesse Iourievskaïa, il lui dit : « Je viens de signer un papier qui, je l'espère, fera une bonne impression et apprendra à la Russie que je lui accorde tout ce qui est possible. » Et il ajouta en faisant un signe de croix, comme il avait coutume dans les circonstances solennelles : « Demain ce sera publié, j'en ai donné l'ordre. » Cette volonté impériale n'eut pas son effet. Quelques heures plus tard, Grineviski lançait la bombe homicide...

Alexandre II venait d'expirer quand Loris Mélikof demanda au nouveau souverain s'il devait se conformer aux ordres reçus le matin même : « Ne change rien aux ordres de mon père, répondit Alexandre III, ce sera son testament. » Au milieu de la nuit, Alexandre III, sur le conseil de certains courtisans, revint sur cette première détermination, et avisa aussitôt le ministre de l'intérieur d'arrêter, à l'imprimerie du *Messager officiel*, la publication du projet de réformes. Quelques jours plus tard, un conseil extraordinaire auquel étaient convoqués plusieurs survivants du règne de Nicolas et des partisans de l'ancien état de choses, déclarait imprudente et prématurée la convocation de l'assemblée des notables. « Des témoins oculaires, dit M. Anatole Leroy-Beaulieu, m'ont affirmé qu'à la fin de ce conseil l'empereur avait été pris d'une sorte de malaise et de faiblesse, comme si en se ralliant à ce parti, il en avait pressenti la gravité[1]. »

de « source sûre ». (*L'Empire des Tsars et des Russes*, t. II, p. 610.) M. Tikhomirof, qui a des attaches avec le parti nihiliste, ne parait pas mettre en doute le libéralisme d'Alexandre II et de Loris Mélikof en cette circonstance. (*La Russie politique et sociale*, p. 496 et 497).

[1] *L'Empire des Tsars et les Russes*, p. 613. M. Tikhomirof donne une indication qui n'est pas absolument concordante sur ce point et je la cite ici sous réserves : « Une semaine après la mort de son père, Alexandre III convoqua en séance extraordinaire le conseil des ministres. Là éclatèrent de vrais orages. On accusa Loris Mélikof de vouloir détruire l'autocratie. Il prit feu et démontra chaleureusement que les réformes étaient indispensables pour consolider la monarchie elle-même. Quand la question fut mise aux voix, le conseil, par une majorité de neuf voix contre cinq, se

On conçoit les premières hésitations d'Alexandre III à adopter une mesure politique d'une gravité exceptionnelle, sous le coup du malheur qui venait de le frapper inopinément. L'attitude des nihilistes, au lendemain même de leur crime, n'était pas de nature à produire sur lui une impression favorable. Convoquer l'assemblée des notables, c'eût été faire droit aux réclamations impérieuses des assassins de son père. Dans le numéro de la *Narodnaïa Volya* du 2/14 mars, les nihilistes chantent l'hymne de leur triomphe et publient sous forme d'un appel au peuple ce programme politique :

« Gens de la campagne, exposez au tsar vos réclamations, envoyez-lui des délégués, faites-lui connaître les souffrances du peuple russe, plus lourdes à supporter aujourd'hui que sous le joug des Tatars. Réunissez-vous, habitants des villages, et signez des pétitions demandant :

« 1° Que le tsar ordonne un nouveau partage des terres sans rachat;

« 2° Qu'il ne permette à aucun fonctionnaire ou officier de police de s'immiscer dans les affaires communales;

« 3° Qu'il diminue les impôts;

« 4° Qu'il convoque une assemblée nationale composée de délégués élus par le peuple;

« 5° Que désormais le tsar ne puisse augmenter les impôts, ni faire la guerre, ni aucune autre chose sans le consentement du peuple.

« Si le tsar veut faire droit à cette pétition, la justice régnera encore avec éclat sur la terre, l'oppression et le mal disparaîtront. »

Une lettre du comité exécutif à Alexandre III, du 10/22 mars, imprimée à plusieurs milliers d'exemplaires comme un manifeste du parti, n'ajoute rien d'essentiel à la proclamation du journal révolutionnaire. Cependant les nihilistes y expriment leur répugnance pour le terrorisme : « Nous souffrons plus que qui que ce soit de la perte de tant de talents, de tant d'énergies voués à une œuvre de destruction et de besognes sanglantes, lorsque, sous l'empire d'autres circonstances, ces mêmes efforts auraient pu engendrer des travaux féconds, développer l'esprit populaire, servir les citoyens.

« Mais d'où vient la nécessité de cette lutte sanglante? D'où elle vient, Majesté? De ce qu'un gouvernement de justice, un gouver-

prononça pour la publication du décret. L'empereur remercia la majorité de sa sincérité, mais s'abstint de tout acte. » (*La Russie politique et sociale*, p. 500.) Le comte Loris Mélikof, deux mois après la mort d'Alexandre II, donna sa démission de ministre de l'intérieur et quitta la Russie. Il est mort à Nice le 24 décembre 1888.

nement au sens vrai du mot n'existe pas chez nous. Un gouvernement doit, s'il est conforme au principe même de son existence, être l'expression des aspirations du peuple, suivre la volonté du peuple. » Et plus loin, ils ajoutent : « Les conditions nécessaires pour que le mouvement révolutionnaire se change en une rénovation pacifique n'ont pas été créées par nous, mais par l'histoire... » Et ils réclament à nouveau la convocation d'une assemblée nationale, et en attendant, une amnistie générale pour tous les condamnés politiques, la liberté de la presse, de la parole, des réunions publiques, des professions de foi électorales. « C'est le seul moyen, disent-ils enfin, de faire entrer la Russie dans une voie pacifique et de régler son développement. Nous déclarons solennellement à la face de la patrie et du monde entier que notre parti se soumettra sans conditions à l'assemblée nationale réunie selon nos désirs, et qu'il ne se permettra pas de mettre opposition au gouvernement que l'assemblée nationale voudra sanctionner. »

Les demandes des nihilistes sont, comme on le voit, inacceptables dans leur ensemble ; les accueillir ce serait pour le tsar se lier les mains. Toutefois, elles ont une importance significative, en ce qu'elles concordent, dans une certaine mesure, avec les aspirations d'un grand nombre de libéraux russes. Plusieurs *zemstvos* (assemblées provinciales qui ont quelque ressemblance avec nos conseils généraux) ont vivement soutenu la cause du libéralisme par des déclarations que l'on peut considérer comme autant de chapitres des cahiers généraux de la Russie. Ce ne sont là que des échos d'opinions locales, mais on ne saurait en méconnaître le caractère. Les membres des zemstvos, alors même qu'ils expriment des idées libérales, ne peuvent passer pour nihilistes. La spontanéité de leurs remontrances sur la politique générale de l'empire est d'ailleurs d'autant plus remarquable que le gouvernement est bien loin de les encourager. En 1879 et 1880, durant la période la plus sanglante du nihilisme, Alexandre II avait demandé au pays son concours pour la répression des manifestations révolutionnaires. En réponse à cet appel, les zemstvos de Kharkof, de Tchernigof et de Vladimir exprimèrent leur opinion avec une patriotique franchise. Le zemstvo de Tchernigof osa faire un tableau de l'état de la Russie et de ses besoins, auquel la modération de la forme donne une valeur toute documentaire[1] : « Les évènements de ces der-

[1] Cette délibération du *zemstvo* de Tchernigof, dit M. Arnaudo (*le Nihilisme et les Nihilistes*, 1879), fut lithographiée et on en répandit un grand nombre d'exemplaires. — Le gouvernement russe n'ayant pas autorisé la publication immédiate du texte, la presse russe de l'étranger, notamment le *Obchtché Dielo* de Genève se chargea de le faire connaître.

niers temps ont montré avec une clarté suffisante que les mesures répressives et les châtiments les plus sévères sont impuissants à arrêter le torrent des idées pernicieuses qui pénètrent dans l'organisme social et infectent les individus par contagion. Dès lors que les dispositions de notre code pénal, le plus sévère de toute la législation criminelle de l'Europe, sont impuissantes à réprimer de tels malheurs, par cela même est prouvée l'existence des causes qui fatalement produisent le présent état de choses ; ce qui veut dire qu'il y a dans notre propre organisme social un germe morbide qui exige un traitement général et méthodique et non des remèdes locaux et limités...

« La pensée que les idées, même les plus anarchiques, peuvent être détruites par le fer et par le feu, révélerait la plus profonde ignorance de la manière dont elles se développent et se propagent ; une idée ne vit et ne grandit que lorsqu'elle trouve un milieu ambiant et approprié ; supprimez-lui son atmosphère propre et elle périra... La société russe présente, en ce moment, toutes les conditions voulues pour la naissance et le développement des idées contraires au principe de l'organisation de l'Etat, contraires à la volonté du gouvernement... Par suite, la lutte contre les individus isolés restera stérile, tant que l'état des choses restera le même, à la place d'un membre amputé repousseront de nouveaux rejetons... La lutte contre les idées destructives est seulement possible dans la société qui a, à sa disposition, les armes nécessaires ; ces armes sont : la liberté de penser, la tribune libre, la presse libre, la chaire libre... Tandis que les idées anarchiques se propagent à l'aide d'une presse clandestine et d'une conspiration permanente, la société sera incapable d'exprimer sincèrement ses opinions. Disons en outre qu'il n'existe pas même d'opinion publique, puisque, dans l'état de choses actuel, il n'y a pas d'organe pour l'exprimer... Le silence est la règle de nos institutions publiques [1]... Ne respectant aucune loi, ne trouvant pas la moindre garantie en elle-même, sans une opinion publique qui pourrait mettre un frein aux aspirations incompatibles avec les intérêts sociaux, privée du droit de libre critique des idées et des opinions, la société russe présente une masse inerte et désorganisée, apte à tout absorber ; elle n'a pas en elle-même de force pour la lutte [2]. »

[1] « Les débats des zemstvos sont publics, dit M. Leroy-Beaulieu, mais les comptes rendus des séances ne peuvent être publiés qu'avec l'approbation du gouverneur. Si la parole est libre, elle ne peut sortir de l'enceinte du zemstvo qu'en se courbant sous le joug de la censure. » (*L'Empire des Tsars et les Russes*, t. II, p. 194.)

[2] André Daniel. (*L'Année politique*, 1880.)

Quelques zemstvos, en adressant leurs condoléances à Alexandre III, après l'attentat du 1er/13 mars 1881, ont fait des allusions discrètes à l'établissement d'une constitution. De même, plusieurs journaux russes : *l'Ordre*, *le Pays* (*Strana*), *la Voix* (*Golos*), ont exprimé l'espérance de voir le nouveau souverain entrer dans la voie des réformes [1].

Alexandre III, porté au trône inopinément, dans des circonstances tragiques, mis tout à coup aux prises avec mille difficultés d'ordres divers, a cru faire acte de sage prudence en ne se laissant pas entraîner dans l'engrenage des innovations hâtives et téméraires. Toutefois, dès le début de son règne, il a tenté une expérience dont il faut justement reconnaître la portée. Sur son initiative, une commission de trente-deux membres désignés officiellement sous le titre d'experts, ayant pour but d'éclaircir deux questions d'économie sociale, celle des cabarets et celle des migrations de paysans, s'est réunie à Saint-Pétersbourg en septembre 1881. Ces experts furent choisis par le gouvernement, mais, pour la première fois en Russie, ils furent pris avec une grande impartialité et dans tous les rangs de la société. On vit figurer, dans cette petite assemblée, des membres des zemstvos et des municipalités à côté des maréchaux de la noblesse; un paysan y fut appelé et même M. Gordéienko qui, précédemment, avait été l'instigateur de la déclaration du zemstvo de Kharkof, contenant des remontrances à Alexandre II. Les discussions, contrairement à la coutume, purent franchir l'enceinte de l'assemblée, les journaux eurent le droit de les reproduire, et ils en usèrent largement. Cette tentative d'enquête faite auprès des représentants du pays était un premier pas dans la voie libérale; elle avait suffi pour faire naître des espérances. Quelques mois plus tard, une nouvelle commission fut chargée d'étudier un plan de réorganisation générale de l'adminis-

[1] « Sire, dit *l'Ordre*, les sévères mesures de contrainte ont prouvé leur insuffisance. Interrogez le pays dans la personne de ses élus. »

« Il faut, dit *le Pays*, que les mesures fondamentales de la politique intérieure soient inspirées par les représentants de la nation et que, par cela même, ils en aient la responsabilité. Il faut que la personne du tsar ne soit plus à l'avenir que le symbole également sympathique à tous de notre unité nationale, de notre puissance et de la prospérité croissante de la Russie. »

« De tous les faits précédents, dit *la Voix*, se dégage la nécessité de fonder une organisation nationale, propre à contribuer, de concert avec le gouvernement, à la prospérité de la révolution qui nous est si chère à tous. Il est indispensable de reprendre les réformes interrompues par la sédition en appelant à l'aide les forces de la nation. »

Le *Pays* et la *Voix* reçurent des avertissements de la censure.

tration; mais cette fois, elle fut exclusivement composée de fonctionnaires; les membres des États provinciaux ne pouvant y paraître qu'à titre de déposants.

Alexandre III, bien que peu porté par tempérament au libéralisme, a pris à tâche d'user de son pouvoir pour assurer le succès de toutes les réformes qui lui paraissent utiles à la prospérité et à la grandeur de son empire. Sous son impulsion et par sa volonté, la Russie, depuis moins de dix ans qu'il gouverne, s'est transformée; l'armée et la marine russes ont été réorganisées, il a achevé, en 1883, l'œuvre de l'émancipation des serfs, par un oukase imposant aux propriétaires fonciers l'obligation de faire droit aux réclamations des paysans, concernant le rachat définitif des terres; cette année même il a donné son assentiment à la formation d'une société de patriotes pour l'achat, dans la Russie méridionale, de propriétés appartenant à des Allemands, des Polonais, des Autrichiens, afin de les céder à des agriculteurs russes. Il a supprimé, le 18 juillet 1890, l'exil en Sibérie, en le remplaçant par la colonisation de terres non peuplées de l'empire; il a ouvert la route de l'Asie et relié entre elles les parties les plus lointaines de la Russie, par l'établissement du chemin de fer transcaspien. Il n'a cessé de prodiguer ses encouragements à l'agriculture, au commerce, à l'industrie[1].

X

Les nihilistes ferment les yeux à tous ces bienfaits, il ne leur paraît point que la prospérité et la grandeur de la Russie soient possibles sans une brusque transformation gouvernementale qui jetterait le pays dans les plus dangereuses aventures. Ils continuent à mettre en pratique leurs procédés sauvages. Si les attentats restent isolés, c'est que la police a été plus heureuse que jadis à les prévenir. Elle a fait avorter de nombreuses tentatives, en découvrant des travaux préparatifs de mines, des imprimeries clandestines, des dépôts de dynamite et de bombes explosibles. Il est bon toutefois de rappeler l'assassinat d'un espion et quelques attentats contre des fonctionnaires : contre Tchévérin, chef de la police au ministère de l'intérieur (décembre 1881), contre Strelnikof, procureur militaire à Odessa[2] (18/30 mars 1882), contre Iliaschevicht, gouverneur en Sibérie (septembre 1882).

[1] Il convient de rappeler qu'Alexandre III a pour ami personnel et conseiller intime M. Pobedonostzef, président procureur du Saint-Synode, membre correspondant de l'Institut de France et membre des *Unions de la paix sociale* fondées par Le Play.

[2] Un procès contre les nihilistes complices de l'assassinat d'Alexandre II,

Trois semaines après l'assassinat de Strelnikof, la *Narodnaïa Volya* donnait son approbation au crime, refusait de faire la paix avec le tsar, jusqu'à ce qu'il eût octroyé au peuple les libertés nécessaires. En même temps elle annonçait de nouvelles vengeances.

En octobre 1885, ce journal, qui ne paraissait plus qu'à de rares intervalles, déclarait, en se plaignant des sévérités de la police, que la lutte terroriste devait être réduite désormais à l'essentiel de la défense [1], c'est-à-dire à la punition des traîtres. Il ne paraît pas que les nihilistes aient tenu compte de cette déclaration; ils n'ont pas renoncé au tsaricide. Les attentats dirigés contre Alexandre III en sont la preuve. On n'a pas oublié le plus important, celui du 1/13 mars 1887, jour anniversaire de la mort d'Alexandre II; s'il n'eût pas été découvert en temps opportun par une police vigilante, il aurait été la répétition du drame sanglant du canal Catherine [2]. Il est inutile d'insister sur le complot auquel devaient prendre part les nihilistes arrêtés à Paris et condamnés le 5 juillet 1890. Leurs complices ont comparu, à Saint-Pétersbourg, devant le Sénat le 4 novembre dernier [3].

Nous voici à la dernière période de l'histoire du nihilisme; son

ou auteurs de précédents attentats, s'était terminé le 15/27 février 1882 par des condamnations à des peines diverses. Il y eut dix accusés condamnés à mort; parmi eux étaient Trigoni, Sajounof, la marchande de fromage de la petite Sadovaya, Anna Yakimova, et une amie intime de Sophia Perovskaïa. Alexandre III leur fit grâce de la vie en exceptant seulement Sajounof, ancien officier de marine, qui repoussait d'ailleurs toute commutation de peine. A la clémence impériale les nihilistes répondirent presque immédiatement par le meurtre d'un coup de revolver de Strelnikof. Les deux assassins furent pendus à Odessa dès le 22 mars/3 avril. On ne sut que plus tard qui ils étaient : l'un, Khaltourine, l'auteur principal de l'explosion du Palais d'Hiver; l'autre, Chelvakof, ancien étudiant de l'université de Saint-Pétersbourg.

[1] Dans ces dernières années, deux cents nihilistes environ ont émigré de Russie et se sont établis en Suisse, spécialement autour du lac de Genève et à Paris; un petit groupe s'est rendu à Londres.

[2] Six étudiants portant des boules explosibles furent arrêtés dans les rues par lesquelles devait passer la famille impériale.

[3] Trois des accusés, Sophie Gunsbourg, Simon Stoianovski et Freifeld ont été condamnés à mort le 9 novembre. Certains journaux ont prétendu avec quelque vraisemblance que l'assassinat du général Séliverstof est un acte de représailles et comme une réponse à ces condamnations. L'assassin Padlevski a confirmé cette opinion dans le récit donné par le journal *l'Éclair*; il a dit d'ailleurs que son père et son frère aîné, impliqués dans le procès des cent quatre-vingt-treize, sont morts en prison. D'après des informations très récentes, le tsar aurait commué l'arrêt de mort prononcé contre Sophie Gunsbourg et ses complices.

évolution est aujourd'hui complète [1], le terrorisme en est l'expression la plus aiguë et les révolutionnaires ne sont pas gens à revenir sur leurs pas et à l'abandonner. Ils persistent à se laisser conduire par cette idée fausse que le crime et la violence peuvent affranchir la Russie et assurer le bonheur de son peuple.

XI

En présence du mouvement persistant, raisonné, systématique des nihilistes, une question se pose. Est-il possible, dans l'état actuel de la Russie, de prêter l'oreille à leurs revendications? Est-il vrai, comme ils le disent, que l'établissement immédiat et sans transition d'une constitution « est le seul moyen de faire entrer la Russie dans une voie pacifique et de règler son développement? »

La Russie ne paraît pas encore mûre pour une constitution [2]; sa formation historique l'y a fort mal préparée. L'invasion des Tatars a eu jadis pour effet de détruire chez elle les premiers éléments du progrès social. Le peuple opprimé est resté inerte, tandis que le pouvoir suprême se développait sans opposition sur le modèle asiatique. Tous les intérêts religieux, moraux, politiques, économiques furent concentrés sur une seule tête. Devant le pouvoir autocratique ainsi établi, tout cède : la noblesse se confond avec le fonctionnarisme, le clergé oublie sa dignité et son indépendance spirituelle, qui sont la raison même du respect dû aux vérités religieuses dont il est le propagateur et l'apôtre; l'aristocratie libre et riche et la bourgeoisie n'occupent pas dans l'État la place à laquelle elles ont droit. Aucune lutte, aucune manifestation spontanée, aucune discussion d'intérêts n'est possible ni ouvertement tolérée entre gens d'opinions diverses. La Russie a donc suivi une voie exclusive comparativement aux autres nations de l'Europe occidentale : elle n'a pas eu comme nous les franchises du moyen âge, les universités libres, les états généraux, les parlements, la Révolution. En France, le mouvement vers la liberté, aidé et encouragé par le pouvoir royal, a été continu dans son ensemble : la France a passé par gradations successives de l'état de barbarie à l'état féodal, de la féodalité à l'unité monarchique, de la monar-

[1] C'est l'opinion même du prince Krapotkine, énoncée il y a déjà huit années : « Life and evolution move quickly during revolutionary times; and the Russian revolutionary party, young as it is, already has a whole history. » (*Fortnightly review*, 1882.)

[2] Le prince J. Lubomirski disait en 1879 : « Aujourd'hui la monarchie constitutionnelle serait aussi fatale à la puissance de la Russie qu'une république. » (*Le Nihilisme en Russie*. Paris, 1879.)

chie plus ou moins absolue à la monarchie constitutionnelle. On a vu tomber de siècle en siècle les liens qui tenaient le peuple dans l'asservissement. Si cela ne paraît pas assez clairement, rapprochons deux dates. En 1180, Louis VII, roi de France, affranchit les serfs d'Orléans; en 1858, le tsar Alexandre II affranchit les serfs de ses domaines.

La Russie contemporaine est dans la situation d'un étudiant qui a commencé fort tard son éducation et qui, pour se mettre au niveau des compagnons de son âge, doit sauter des classes. Elle devra, dans un nombre d'années relativement limité, subir une crise de croissance intellectuelle et morale dont on ne peut lui épargner les dangers qu'avec d'infinis ménagements.

En se plaçant à ce point de vue — et sans insister même sur les difficultés que présenterait l'établissement d'une constitution dans le vaste empire russe, composé de peuplades de races diverses, n'ayant pas les mêmes mœurs et ne parlant pas la même langue — comment ne pas penser qu'une constitution à la mode de l'Europe occidentale, telle que la demandent les révolutionnaires russes, — c'est-à-dire la convocation de représentants du peuple, librement élus et pris dans toutes les classes de la société, — équivaudrait pour le tsar à une abdication ou à un renversement du trône plus ou moins prochain, mais à peu près certain?

L'insistance des nihilistes à réclamer la réunion d'une assemblée nationale peut inspirer des défiances et des craintes d'autant mieux fondées, que le but immédiatement visé par leur parti est, d'après un des derniers programmes du comité exécutif « une insurrection politique qui se propose de transmettre le pouvoir au peuple ». Aussi bien, les apologistes des doctrines nihilistes voient dans la constitution russe l'aurore du socialisme. M. Dragomanof fait cet aveu fort explicite : « L'Assemblée générale, ou pour mieux dire les états généraux de Russie ne peuvent accomplir une autre tâche que celle accomplie par des assemblées analogues en Europe occidentale, — c'est-à-dire en finir avec le féodalisme, affaiblir l'absolutisme, et transporter le centre du pouvoir à ce qu'on appelle la bourgeoisie; — après quoi, le mouvement socialiste en Russie prendra une marche analogue à celle que nous présente l'Occident. Ce mouvement recevra pour base naturelle le parti ouvrier, dont l'organisation est maintenant impossible en Russie. *On doit s'attendre aussi aux accès du césarisme démocratique* en Russie, même aux allures communalistes qui ont beaucoup de chances de séduire un grand nombre de popularistes (*narodniki*) parmi les socialistes russes, surtout dans la Moscovie, ce nid du pouvoir des tsars, qui a des prétentions de donner au vieux

monde occidental le spectacle d'un développement complètement original [1]. »

Mais si l'heure d'octroyer une constitution à la Russie n'est pas encore sonnée, il est urgent, ce semble, de donner satisfaction aux revendications légitimes. Les libéraux les mieux intentionnés en Russie sont nombreux et tacitement d'accord sur le bien fondé de quelques-unes des réformes proposées par les terroristes. Ainsi, ne serait-il pas utile d'accorder aux zemstvos le droit de formuler des vœux, de publier sans autorisation et intégralement les comptes rendus de leurs séances? de tolérer une certaine liberté de presse et de réunion? d'abolir les tribunaux d'exception, de renoncer aux condamnations par voie administrative et sans contrôle? Ces réformes supprimeraient de fréquents sujets de plainte; en permettant à l'opinion publique de se manifester, elles auraient pour résultat de faire connaître exactement au gouvernement les souffrances et les besoins de la nation. La Russie, pour remplir ses destinées, ne pourra se passer d'ici longtemps d'une tutelle vigilante, mais il faut qu'elle soit tantôt tolérante et tantôt sévère. L'histoire même de la Russie ne doit-elle pas rappeler à Alexandre III le mot de Tacite : *Imperaturus es hominibus, qui nec totam servitutem pati possunt nec totam libertatem.* — Ton devoir est de dominer des hommes auxquels ne convient ni un complet esclavage ni une entière liberté. »

La Russie a beau différer des autres nations européennes, il ne faut pas oublier que la somme des vérités et des connaissances est aujourd'hui éminemment cosmopolite. La civilisation, par suite de la fréquence et de la facilité des rapports entre les peuples, tend à être une pour toute l'humanité. Sans doute, toutes les nations n'ont pas le même idéal social, ni les mêmes aptitudes, ni les mêmes goûts, ni les mêmes besoins, mais il y a une soif de liberté et d'égalité en Europe dont il faut tenir compte. La Russie ne pourra toujours rester isolée du mouvement général, elle y entrera par toutes les questions qui se rattachent à sa vie sociale et intellectuelle et elle subira les évolutions historiques inhérentes à toutes les sociétés modernes [2].

[1] *Le Tyrannicide en Russie et l'action de l'Europe occidentale.* Genève, 1881. — M. Dragomanof est l'auteur de plusieurs autres brochures sur le nihilisme, écrites en russe, parmi lesquelles il faut citer : *les Femmes du procès socialiste de Moscou*, 1877 (on y trouve le discours de Sophia Bardina); *Sur l'affaire Zassoulitch*, 1878; *Le Terrorisme et la liberté en Russie* 1880.

[2] N'est-ce pas un évènement significatif de constater dans l'Extrême-Orient le contre-coup des idées européennes, et de voir le Japon, où le despotisme était en vigueur depuis des siècles, mis par la volonté de son souverain en possession des avantages du régime parlementaire, avec

Le jour n'est pas assurément lointain où le développement de l'industrie et du commerce, déjà en voie de rapides progrès, où le mouvement de centralisation aidé par l'établissement des chemins de fer, produiront visiblement leurs effets en Russie. Le nombre des ouvriers des villes ira grandissant. Comment alors ne pas supposer que parmi eux les nihilistes recruteront sans peine des partisans?

Le paysan russe est resté jusqu'à présent opposé aux idées nihilistes; cependant ses mœurs communales ont développé chez lui des tendances socialistes. L'existence du *mir* démocratique fait contraste avec l'autocratie tsarienne; le paysan n'en a pas conscience et il aime le tsar. Mais, en même temps, sa passion pour la terre lui inspire la haine du gouvernement et de ses représentants. « Il est convaincu, dit M. Courrière [1], que les nobles et les employés, qu'il regarde comme étrangers, le trompent et qu'ils sont un obstacle entre le tsar et son peuple... que sans eux, il recevrait en propriété toute la terre... c'est en vain que l'empereur Alexandre III lui-même, lors de son couronnement, annonça aux *starschinas*, réunis à Moscou, que la propriété de chacun devait être respectée. Le peuple se tait et attend. C'est là qu'est le danger qui menace un jour la Russie. Dans ce pays, s'il y a une révolution, ce sera une révolution agraire, et notez bien que cette révolution se fera au nom du tsar lui-même contre les employés et les grands propriétaires fonciers. »

Les révolutionnaires russes le savent si bien que depuis 1825 (date du complot des décembristes), ils ont tout mis en œuvre afin d'exciter les appétits des paysans en exploitant leurs espérances dans une prochaine liquidation foncière.

Les hautes classes de la société ne sont pas moins envahies par les idées révolutionnaires. Dans les universités, on trouve des étudiants, avides de science, épris des doctrines funestes des économistes allemands, prêts à s'émeuter et à braver les rigueurs de la police dès que l'on refuse d'écouter leurs réclamations [2]; dans les séminaires, une jeunesse peu portée à la piété sacerdotale, accessible même parfois aux idées de révolte [3]; dans l'armée,

deux Chambres, Chambre des pairs et Chambre des députés? Les lois constitutionnelles promulguées en février 1889 ont fixé les élections, qui ont eu lieu au mois de novembre 1890.

[1] *Revue française. — Exploration*, 1er mars 1890.

[2] Des désordres ont éclaté à l'Institut technologique de Saint-Pétersbourg, dans les derniers jours de mars 1890; ils n'ont cessé qu'après l'arrestation par la police de 280 étudiants environ.

[3] M. A. Leroy-Beaulieu (*Revue des Deux Mondes*, 15 octobre 1887) cite

des officiers d'infanterie, d'artillerie et de marine se laissant gagner par les principes socialistes [1], comme le prouvent les procès politiques dans lesquels quelques-uns d'entre eux ont été impliqués, surtout depuis 1882.

XII

Le danger de voir grossir les forces d'opposition au gouvernement est donc réel, s'il n'est pas imminent. La Russie souffre du même mal que tous les peuples d'Europe, mais à un degré plus intense [2]. Aussi, le jour où la révolution y fera ses premiers pas,

des faits tout à fait significatifs. En 1879, les séminaristes de Voronéjé avaient voulu se débarrasser de leur inspecteur; deux ans plus tard, sous Alexandre III, mécontents de leur supérieur, ils avaient tenté de le faire sauter au moyen de matières explosibles placées dans un calorifère donnant sur son cabinet. Parmi les conspirateurs qui en mars 1887 avaient fabriqué pour l'empereur Alexandre III des bombes strychninées, se trouvait « un candidat en théologie » de l'Académie ecclésiastique. « On sait du reste, dit M. Leroy-Beaulieu, qu'il n'est pas de procès politique où ne figurent des fils de popes. »

[1] En octobre 1884, sept officiers, dont l'un était lieutenant-colonel, ont été convaincus d'affiliation au parti nihiliste. Voy., pour plus de détails, *Le Tsarisme et la Révolution*, par Serguis Stepniak. Paris, 1886, pages 45 et suiv.

[2] On lit dans le *Soleil*, du 27 octobre dernier : « A en croire les journaux anglais, les idées subversives trouveraient actuellement plus que jamais des adeptes acharnés dans l'empire des tsars.

« Les personnes poursuivies pour avoir manifesté des tendances révolutionnaires appartiennent généralement aux classes éclairées : ce sont des étudiants, des professeurs ou même des officiers. De nombreuses arrestations ont été opérées. L'on assure que dans chaque ville d'une certaine importance, l'on compte au moins deux ou trois sociétés secrètes dont les unes auraient pour but d'attenter à la vie de l'empereur, les autres de propager les doctrines révolutionnaires.

« Un mouvement similaire s'est produit dans les campagnes. Il est dû à la promulgation d'une loi nouvelle qui a pour effet d'enlever aux populations rurales la gestion directe de leurs intérêts et de les confier à des gouverneurs investis de pouvoirs judiciaires et administratifs très étendus. Cette loi rencontre une résistance opiniâtre dans les campagnes. On cite des conflits nombreux qui auraient éclaté entre les autorités et le peuple. Dans le gouvernement de Kharkof, le gouverneur a été obligé de recourir à la police et à un corps de Cosaques pour refouler l'émeute dirigée contre lui. Dans le gouvernement de Pskof, des faits semblables se sont signalés. Dans le gouvernement de Simbirsk et dans le district de Novomoskovsk, division administrative du gouvernement de Jékaterinoslav, de véritables combats ont été livrés entre la population et la gendarmerie accourue pour défendre les nouveaux administrateurs.

« Dans certains districts, les paysans soutiennent leurs revendications en

il ne sera pas aisé d'entraver sa marche envahissante; elle trouvera partout des complices, elle disposera bientôt d'une véritable armée, organisée d'avance, pour ainsi dire, dont les soldats seront enrégimentés tout de suite par des chefs capables de diriger leurs violences.

Dans ce mouvement socialiste et révolutionnaire qui se propage en dépit du pouvoir autocratique, quel rôle assigner aux nihilistes? On est tenté d'abord d'en exagérer l'importance en se remémorant la fréquence et la hardiesse des attentats, ou d'en atténuer la gravité en considérant le nombre relativement petit des membres actifs de leur parti. A vrai dire, si les nihilistes ont séduit par leurs doctrines des esprits aventureux et inexpérimentés [1], on doit admettre aussi que la sauvagerie de leurs actes a indisposé contre eux bon nombre d'honnêtes libéraux. Ils ont donc dépensé, en pure perte pour le bien de l'empire russe, une grande somme de ténacité et d'héroïsme. Sans l'assassinat d'Alexandre II, depuis plus de dix ans la Russie serait entrée, à son heure, dans la voie des libertés, et Alexandre III n'éprouverait pas une méfiance du libéralisme justement motivée.

En résumé, avec du sang et de la dynamite, les nihilistes ont signalé la nécessité des réformes; mais en même temps ils les ont rendues difficiles à accomplir, les ont retardées, ou même les ont empêchées.

Norbert Lallié.

employant des procédés peu avouables. A Riazan, dans la Grande-Russie, de nombreuses arrestations ont eu pour cause des incendies allumés par les mécontents.

« La situation s'aggraverait. Jeudi dernier, un télégramme chiffré parvenait au ministère de l'intérieur, l'avisant que le mouvement s'étendait jusqu'au gouvernement de Moscou. Deux des nouveaux gouverneurs, le prince Tscherskassof et M. Tarnorsky ont été grièvement blessés dans une révolte de paysans des environs de Moscou. Il serait très regrettable que le gouvernement russe fût obligé de recourir aux moyens violents pour mener à bien l'œuvre de transformation sociale si vaillamment poursuivie. »

[1] Il est bon de remarquer que presque tous les membres actifs du parti nihiliste ont moins de trente ans.

A PROPOS DU MÉTROPOLITAIN

LE PROJET HAAG

Dans l'étude que nous avons récemment consacrée à la question du Métropolitain[1], après avoir développé les raisons qui, à notre avis, rendaient inacceptables tous les projets proposés, nous avons fait exception en faveur du plan de M. Haag, le seul, disions-nous, qui offrît un ensemble bien conçu, bien coordonné, susceptible de procurer une satisfaction suffisante aux principaux besoins en souffrance. Si, malgré cet éloge, nous n'avons pas conclu à l'adoption du projet, c'est qu'il nous paraissait trop grandiose et que l'exécution d'une œuvre aussi considérable nous semblait disproportionnée avec les conditions financières, économiques et politiques du temps où nous vivons.

M. Haag nous a demandé si, par notre entremise, l'hospitalité du *Correspondant* pourrait lui être accordée, pour répondre à quelques-unes de nos objections. La question offrait un trop grand intérêt pour que notre adhésion personnelle fût douteuse, et le directeur de cette Revue s'y étant prêté avec sa bonne grâce habituelle, nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs la lettre que nous avons reçue de M. Haag, et que nous ferons suivre d'une courte réponse. Mais auparavant il importe de préciser, beaucoup mieux que nous ne l'avions fait dans nos précédents articles, les lignes principales du projet de l'éminent ingénieur.

Ce qui distingue de tous les autres le plan de M. Haag, c'est la façon très large, et, selon nous, très rationnelle, dont le problème métropolitain y a été envisagé. L'auteur n'a point poursuivi cette chimère, de mettre partout de vrais chemins de fer à la disposition des principaux courants de la circulation urbaine. Convaincu que les omnibus et les tramways sont les modes de transport qui conviennent par excellence aux petits parcours, c'est-à-dire à l'immense majorité des déplacements qu'impose le séjour d'une grande ville, il n'a voulu d'engins plus puissants que pour

[1] Voy. le *Correspondant* du 25 octobre et du 10 novembre 1890.

les traversées relativement longues, et encore a-t-il su combiner la satisfaction de ce besoin avec la réalisation, depuis si longtemps désirée, de la jonction des grandes gares entre elles.

M. Haag a remarqué que ces gares principales formaient deux groupes bien distincts, l'un qui comprend, avec la gare Saint-Lazare, les embarcadères du Nord et de l'Est, l'autre constitué par l'ensemble des terminus de Vincennes, de Lyon et d'Orléans. L'idée lui est ainsi venue d'une artère centrale reliant la Bastille à la gare Saint-Lazare, d'un côté avec embranchements sur le Nord et l'Est, de l'autre avec un tracé en boucle, qui reviendrait aux Halles après avoir touché les gares de Lyon et d'Orléans; l'avantage de cette boucle étant de procurer aux trains un circuit complet, sans rebroussement ni décomposition. De cette façon, une liaison directe se trouverait établie entre les deux principaux centres de dispersion des Parisiens dans la banlieue, à savoir la gare Saint-Lazare et celle de Vincennes, et cette jonction s'opérerait suivant la direction même que les voyageurs, arrivant par ces deux terminus, tendent le plus souvent à suivre.

Ainsi comprise, l'artère centrale devient un diamètre de l'ellipse que décrit le chemin de fer de petite Ceinture; elle fait ainsi disparaître le principal reproche qu'on pût adresser à ce chemin, celui de ne relier les quartiers extérieurs qu'entre eux, sans les rattacher au centre. En même temps, cette artère unit les grands réseaux par la voie la plus courte. Enfin, au milieu du parcours, non loin de la Bourse, le projet prévoit la construction d'une grande gare, non pour réaliser l'utopie inadmissible d'un terminus unique, où se formeraient tous les trains, mais à titre de gare de passage, recevant, de toutes les directions, les trains formés dans les embarcadères où les manœuvres sont possibles. Une ligne secondaire, qui partirait du terminus d'Orléans et passerait par le Champ de Mars, puis sous le Trocadéro, pour aboutir à la porte Maillot, desservirait la rive gauche, dotant ainsi la capitale d'un chemin circulaire intérieur, très analogue à l'*inner circle* du métropolitain de Londres.

Naturellement la circulation intense, à laquelle l'artère centrale est prédestinée, exigerait, comme à Berlin, un groupe de quatre voies, dont deux affectées au service urbain (qui admettrait, sur cette artère, jusqu'à seize trains par heure), et les deux autres réservées aux relations des grandes lignes. Le tout, en raison de la largeur nécessaire, ne saurait être établi que sur un viaduc, et nous avons déjà dit que le tracé de ce viaduc avait été combiné de façon à ne nuire à aucun des monuments ni des aspects artistiques de Paris. M. Haag a même poussé le respect du passé jusqu'à laisser

en dehors de son parcours les vieux hôtels, pourtant si délaissés, de Beauvais et de Sens, et il a eu soin de choisir, pour le passage des grands boulevards, le coude du faubourg Poissonnière, où il était assuré de ne pas rompre une perspective déjà brisée en ce point.

Il faut ajouter que l'artère centrale ne serait pas seulement une trouée, ouverte de vive force à travers de vieilles maisons, pour livrer passage au seul Métropolitain. Le viaduc y serait bordé, de chaque côté, par deux larges voies, qui formeraient, comme l'a dit l'auteur du projet, un véritable *boulevard du commerce et de l'industrie*, constituant, pour la voirie parisienne, une acquisition d'une incontestable valeur. En effet la capitale, dans sa partie la plus populeuse, ne possède guère que deux directions d'artères, les unes parallèles, les autres perpendiculaires à la Seine. Seules, l'avenue de l'Opéra, d'un côté, la rue de Turbigo, de l'autre, font exception à cette règle, et le mouvement qui s'y produit dit assez combien ces directions diagonales sont recherchées. Nul doute qu'il n'en fût de même pour une percée qui relierait la Bastille au faubourg Montmartre, en sillonnant les quartiers où la population commerciale est le plus dense, après avoir mis en valeur, par le fait même de son ouverture, un grand nombre d'anciens îlots, que les percements du nouveau Paris avaient à peine effleurés jusqu'ici.

C'est pourquoi M. Haag a proposé de diviser la réalisation de son projet en deux parties : une opération de voirie, par laquelle la Ville, utilisant l'excellent crédit financier dont elle dispose, entreprendrait elle-même, sous la garantie des droits de péage à exiger plus tard des grandes compagnies, l'exécution de la trouée nécessaire; ensuite une opération de construction, pouvant être menée à bonne fin, sans aucune incertitude sur le coût de travaux à ciel ouvert, par une société qui trouverait sa rémunération dans l'excédent des péages fournis par l'exploitation de la ligne (exploitation confiée au syndicat des compagnies), comme dans la location des boutiques et magasins situés sous le viaduc.

Telle est l'économie de ce remarquable projet, le seul, assurément, qui soit digne de la capitale; le seul aussi qui ne doive pas porter ombrage aux entreprises de voitures actuellement existantes; car il leur laisse toute leur efficacité, se bornant à leur enlever les voyageurs de longues traversées, c'est-à-dire précisément ceux dont le transport n'est pas rémunérateur; celui de tous, enfin, qui s'inspire le mieux des vraies nécessités du public, et qui cherche loyalement à les satisfaire, sans froisser ni sans favoriser de parti-pris aucun intérêt particulier.

A présent, nous laissons la parole à M. Haag :

Paris, le 3 décembre 1890.

Mon cher ami,

J'ai lu, comme tout le monde, avec le plus grand intérêt, les remarquables articles que vous avez publiés dans le *Correspondant* sur la question du Métropolitain. J'ai eu le plaisir de constater que, sur le fond de cette question si controversée, nous sommes parfaitement d'accord, et que les principes que vous posez vous-même sont précisément ceux qui ont servi de base à toutes mes études.

Comment se fait-il donc que, partant des mêmes prémisses, nous n'aboutissions pas aux mêmes conclusions, ou plutôt, tout en rendant justice à mes travaux, pourquoi en arrivez-vous à considérer mon projet comme « venu trop tard dans un monde trop vieux », et désormais irréalisable?

Vous reconnaissez comme moi qu'il faut désencombrer Paris au moyen de percements nouveaux, rapprocher du centre les gares excentriques, et que la jonction rail à rail des grandes lignes à travers les quartiers centraux répondrait à des besoins de circulation de premier ordre. Mais vous reculez devant les sacrifices qu'exige la réalisation de ce programme, et vous concluez en définitive par ces mots décourageants : « il est trop tard! »

Permettez-moi de protester contre une affirmation aussi absolue.

Je crois d'abord que vous vous exagérez notablement l'importance des sommes à débourser et des risques à courir.

En premier lieu, la solution que je défends ne doit s'appliquer qu'au *réseau central* de jonction des grandes lignes, réseau qui se réduit pour ainsi dire à une ligne unique; et je suis tout à fait de votre avis en ce qui concerne les lignes secondaires, exclusivement municipales, qui doivent être établies à peu de frais, suivant des systèmes économiques.

Pour la ligne centrale, au contraire, qui constitue le véritable « nœud gordien » à trancher, aller à l'économie serait se préparer les pires mécomptes, puisqu'il s'agit d'assurer une circulation sans précédents, dont le mouvement de la gare Saint-Lazare, déjà si considérable, peut à peine donner une idée.

Or pour le réseau central et pour les opérations de voirie qui l'accompagnent, la dépense totale prévue ne serait pas supérieure à 415 millions, dont 315 pour les acquisitions de terrains. Je serais heureux de vous communiquer tous les documents justificatifs de cette évaluation, qui a été faite avec la plus consciencieuse minutie et je suis convaincu qu'après en avoir pris connaissance, vous reconnaîtrez qu'aucun dépassement n'est à craindre.

Assurément ce sont encore là de gros chiffres, fort comparables cependant à ceux qui ont été atteints pour de moindres résultats dans d'autres capitales. Mais remarquez d'abord qu'il s'agit non seulement de la construction d'un chemin de fer, mais d'une opération de voirie, qui dotera la capitale d'une nouvelle et précieuse ligne de boulevards; qu'ainsi une partie des 315 millions doit être considérée comme affectée

à un intérêt différent de celui du Métropolitain, et non moins vital pour la municipalité. Réfléchissez en outre que mon artère centrale, par le tracé que j'adopte, supprime justement de notables fragments de tout un ensemble de percées, prévues par la Ville comme travaux d'avenir, et sur lesquels elle réaliserait de ce chef une économie que je puis chiffrer à 40 millions. Enfin et surtout, peut-on dire d'une entreprise qu'elle est trop dispendieuse, lorsqu'elle est assurée de couvrir ses frais? Je crois l'avoir établi pour mon projet par l'estimation de ses recettes; car, si vous voulez bien prendre connaissance également de cette partie de mon dossier, vous constaterez, je l'espère, que le revenu annoncé de 16 400 000 francs constitue un minimum d'évaluation des recettes annuelles à prévoir.

Vous exprimez le regret que ma conception n'ait pas vu le jour au moment où M. Haussmann commençait le remaniement général de Paris et procédait à de grands percements, auxquels aurait pu aisément s'associer celui de mon « artère centrale ».

Il est certain qu'à cette époque, la réalisation de mon projet aurait été plus facile à bien des points de vue. La direction gouvernementale unique aurait aplani bien des obstacles; le bon marché de la main-d'œuvre, le prix moins élevé des immeubles, auraient grandement réduit la dépense. Mais, d'un autre côté, les nécessités de désencombrement n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui, les besoins d'expansion de la population étaient bien moindres et la circulation beaucoup plus bornée; de sorte que, si la réalisation de mon projet eût été moins dispendieuse, on peut affirmer à coup sûr que son exploitation aurait été beaucoup moins productive.

La statistique du mouvement des rues de Paris et des transports en commun, par les énormes accroissements qu'elle constate, ne peut laisser aucun doute à cet égard. Elle démontre, d'une part, la nécessité d'un Métropolitain et, d'autre part, le besoin urgent de l'achèvement du plan de M. Haussmann, ainsi que l'ouverture de percées nouvelles, propres à décharger certaines voies trop encombrées, en même temps qu'à assainir les quartiers centraux du vieux Paris. Tout le monde a été d'accord, récemment, pour approuver le prolongement de la rue du Louvre, celui de la rue Étienne-Marcel, etc. Croit-on donc que l'opinion publique serait moins favorable à un percement nouveau et non moins utile, qui ne touche en rien à l'œuvre déjà faite, qui s'associe avec son développement futur, et dont le Métropolitain pourrait payer les frais?

Je sens bien comme vous que l'instabilité gouvernementale de ces dernières années est un obstacle à la réalisation de toute œuvre de cette importance. Mais le découragement n'est pas un sentiment auquel il faille se laisser aller dans un pays qui a autant de ressort que le nôtre, et, d'ailleurs, un gouvernement qui ferait aveu d'impuissance, en matière de grands travaux, ne signerait-il pas lui-même sa propre condamnation?

A ces considérations générales, un peu longues déjà, auxquelles je

me suis laissé entraîner, permettez-moi d'ajouter encore quelques mots pour rectifier une ou deux inexactitudes de détail qui se sont glissées dans votre intéressant travail.

A propos de la *Stadtbahn* de Berlin, vous dites que le compte des recettes et des dépenses se solde par un déficit annuel de 8 millions. Or le prix d'établissement s'étant élevé, comme vous le constatez, à 90 millions en nombre rond (exactement 71 647 000 marks), l'intérêt de ce capital, calculé à 4 pour 100 pour l'État qui l'a fourni, représente 3 600 000 francs. D'autre part, l'exploitation se trouvant confondue avec celle des chemins de fer qui appartiennent à l'État prussien, la statistique n'en dégage pas les chiffres propres. Mais un simple calcul sur le mouvement officiel de la circulation permet de suppléer approximativement à cette lacune.

Le mouvement des trains sur la Stadtbahn comportait, en 1887, un chiffre de 145 882 trains par an, soit, pour une longueur de 12 kilomètres, 1 750 584 trains-kilomètres, qui, à raison du prix moyen de 2 fr. 50, généralement admis, représenteraient une dépense annuelle de 4 376 460 francs. L'intérêt du capital et les frais d'exploitation réunis conduisent donc au chiffre de 8 millions, que vous avez donné comme perte annuelle. Mais il en faut déduire les revenus, qui vont en croissant chaque année et qui s'élevaient déjà, en 1887, à 4 160 000 fr. (exactement 3 348 130 marks). Le déficit, qui tend à s'atténuer chaque jour, était donc, dès 1887, inférieur à 4 millions par an. Et n'est-il pas juste, en dehors des avantages stratégiques et économiques de toutes sortes que la création de la Stadtbahn a réalisés, de tenir compte également des opérations de voirie et d'assainissement, auxquelles a donné lieu la construction du viaduc, et qui représentent plus de la moitié de la dépense?

Il n'est donc pas exact de considérer la création de la Stadtbahn de Berlin comme une œuvre financièrement désastreuse et que l'Éta prussien ne se serait imposée que dans un intérêt purement stratégique.

A ce dernier point de vue même, s'il ne s'était agi que de relier entre elles les grandes lignes de l'Ouest et de l'Est, en dehors de la ceinture ou *Ringbahn* qui existe déjà, rien n'eût été plus facile que de créer, à peu de frais, des lignes de jonction dans les landes plates et sablonneuses qui entourent la ville; et si l'on n'a pas adopté cette solution économique, c'est qu'au point de vue militaire lui-même, on a compris l'intérêt que présentait la jonction directe et bout à bout des voies ferrées qui aboutissent à la capitale, et la création d'une puissante transversale, dont le trafic intense en temps de paix, serait une garantie de bon fonctionnement en temps de guerre.

Excusez, mon cher ami, la longueur de cette lettre et les quelques rectifications que je me suis permis de vous adresser. Je connais trop votre esprit de haute indépendance et votre absolue impartialité pour douter de l'accueil que vous voudrez bien leur faire, et vous comprendrez, d'autre part, l'intérêt qu'il peut y avoir, dans une question si

importante et si embrouillée, à ne pas laisser s'accréditer les moindres erreurs, surtout à l'abri d'un témoignage ayant la valeur du vôtre.

Recevez, etc. Paul HAAG,
Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées.

Il ne nous en coûte aucunement de donner acte à notre ami M. Haag de ses intéressantes et judicieuses observations.

Évidemment le métropolitain de Berlin [1] doit être envisagé comme un cadeau princier, qu'un gouvernement victorieux a su faire à la capitale de son nouvel empire, tout en satisfaisant à une nécessité stratégique de premier ordre. A la faveur des restes d'une indemnité de guerre qui lui rendait la générosité facile, le pouvoir central, avec une intelligence qui lui fait honneur, a combiné ses plans de manière à doter la métropole d'avantages auxquels les ressources propres de cette dernière lui eussent interdit d'aspirer. La *Stadtbahn* est ainsi devenue, pour Berlin, un puissant instrument de développement; et quand nous entendons dire qu'aujourd'hui la capitale de la Prusse compte plus de 1 500 000 habitants [2], il est juste de penser qu'une bonne part de ce prodigieux accroissement est le fruit de la prévoyance que le gouvernement a déployée dans la construction du métropolitain. Heureuses les capitales auxquelles le pouvoir central peut faire de pareils cadeaux! Ah! si, en France, on pouvait nous laisser entrevoir, non pas une indemnité de guerre, qui ne saurait être obtenue qu'au prix de torrents de sang, et en jouant l'existence même de la patrie, mais des excédents budgétaires, auxquels on destinerait un pareil emploi! Comme il serait agréable d'y pouvoir applaudir! Malheureusement nos budgets ne connaissent plus les excédents. Et puis la plupart de nos ministres sont du Midi et, quand ils font des cadeaux, en accroissant d'un cœur léger le déficit annuel, c'est la Provence qui en recueille le bénéfice. On la couvre de chemins de fer, qu'on a soin de déclarer stratégiques pour y intéresser l'honneur national; et tandis que la métropole pâtit, le pays du soleil s'enrichit d'un fantastique réseau de voies ferrées à quatre rails, aussi superflues en temps de paix qu'elles seraient inutilisables en cas de guerre. Mais ne faut-il pas que les populations continuent à bénir les noms des ministres qui représentent à la Chambre les rivages de la Méditerranée?

[1] Nous ferons remarquer que le chiffre de huit millions et demi, que nous avons indiqué comme exprimant le déficit annuel, correspond aux frais d'exécution de la *Stadtbahn* et de la *Ringbahn*, considérées par nous comme formant un tout indivisible.

[2] Le dernier recensement, terminé il y a peu de jours, en accusait 1 574 485.

Après tout, dira peut-être M. Haag, il n'y a pas lieu de réclamer, comme à Berlin, un cadeau du gouvernement, puisque, d'après le projet, l'artère centrale doit se suffire à elle-même en payant ses frais. Effectivement, après avoir, comme il nous a été donné de le faire, pris connaissance par le détail de la façon dont toutes les évaluations étaient établies, nous admettons volontiers que les chiffres de l'auteur pourraient ne recevoir de l'expérience aucun démenti,... si l'opération de voirie était correctement conduite; si les travaux de démolition et de construction pouvaient être poursuivis sans accroc; enfin si l'on réussissait à établir, entre les compagnies de chemins de fer, l'État et la Ville, l'accord nécessaire à l'exploitation du Métropolitain.

Mais c'est précisément l'accomplissement de ces conditions qui nous inquiète, en raison même de la grandeur du projet. Qui nous garantit qu'aussitôt après la publication des plans parcellaires, toutes les maisons à exproprier ne se trouveront pas, comme par enchantement, possédées par des amis dévoués de l'assemblée municipale, de sorte que l'administration sera violemment sollicitée d'acquérir ces immeubles à l'amiable, à des prix de faveur, en remerciant même les généreux intermédiaires du concours apporté par eux à la réussite de l'entreprise; absolument comme, lors du dernier emprunt, les amis et les employés de l'Hôtel de Ville se dévouèrent à l'envi, pour assurer... la perception d'une belle prime, acquise sans bourse délier? Qui nous dit qu'une fois les travaux commencés, et les ruines accumulées à travers la capitale, des grèves n'éclateront pas dans ce grand atelier national, sous les auspices mêmes des autonomistes ou des anarchistes du Conseil, obligeant les entrepreneurs à des capitulations désastreuses, sous la pression d'une opinion publique que les entraves apportées à la circulation, dans de pareils quartiers, ne manqueront pas d'exaspérer? Enfin de quelle autorité dispose aujourd'hui le pouvoir central, pour amener à composition, au nom du bien public, les intérêts rivaux des cinq compagnies de chemins de fer? Ce n'est pas comme à Berlin, où toutes les voies ferrées sont dans la main de l'État. Chez nous, il faut savoir tenir une juste balance entre les prétentions, souvent opposées, de plusieurs sociétés puissantes et d'ailleurs parfaitement respectables. Il faut, en outre, apprécier avec une suffisante équité la situation faite à ces compagnies par les conventions qui ont lié leurs intérêts à ceux du trésor public. Existe-t-il dans l'administration, à un degré quelconque de la hiérarchie, des personnes en possession d'un crédit assez indiscutable pour assumer ce rôle d'arbitres? Et combien le danger n'est-il pas aggravé par la déplorable perversion qui s'est introduite depuis

peu dans les mœurs, aujourd'hui que tout se décide à coups de millions, et que le premier soin d'une entreprise qui veut naître doit être de répandre, à titre de « mensualités » ou autrement, des flots d'or sur tous ceux qu'il importe de se rendre favorables?

Est-ce tout? Non; car ce qui doit garantir le succès de la grande opération de voirie conçue par M. Haag, c'est la revente et la mise en construction des terrains en bordure sur la nouvelle percée. Dans un temps de prospérité, ce résultat ne laisserait aucun doute. Mais comment affronter sans crainte un aussi gros risque, à l'heure où le crédit public subit des ébranlements comme celui qui, au moment où nous écrivions nos précédents articles, a failli amener, sur toutes les places financières, d'irrémédiables catastrophes? Qu'importerait même la garantie collective des plus puissantes maisons, quand nous les voyons, les unes après les autres, sombrer ou chanceler sous le poids d'imprudences dont aucune n'a su se préserver? Et qui donc pourrait se sentir encouragé en lisant aujourd'hui, dans les journaux, de quelle façon désastreuse se termine la liquidation des opérations engagées pour la Bourse de commerce?

Voilà ce qui nous inspire une incurable défiance; voilà ce qui nous avait fait exprimer le regret que le projet de M. Haag n'eût pas vu le jour dans des circonstances meilleures. Autrement, sans toutes ces craintes, nous regarderions comme un devoir de réclamer l'exécution d'un plan aussi bien conçu; car, parmi ses incontestables mérites, il a encore celui de confier à la Ville la principale opération financière, ce qui fait qu'avec une administration correcte, il prêterait, moins que tout autre projet, aux tripotages qui accompagnent le lancement des grandes affaires. Mais vraiment il serait bien téméraire celui qui oserait taxer nos défiances de chimériques et se porter garant de la façon dont les deux pouvoirs, municipal et central, conduiraient aujourd'hui une entreprise aussi grosse de tentations?

Maintenant, nous serions-nous trompé en reprochant au projet Haag d'être venu au monde trop tard? Et ne conviendrait-il pas, peut-être, de changer la formule, en disant, au contraire, qu'il est trop tôt pour y songer, ce qui réserverait l'avenir?

A une telle question, nous aurions probablement, il y a deux mois, répondu par la négative. Aujourd'hui, nous l'avouons, notre jugement serait moins désespéré. La France est le pays des surprises. Chez elle, jamais il n'y a rien de définitif, ni la grandeur, ni l'abaissement, ni la prospérité, ni la ruine. On la croit accablée quand, d'un bond, elle se relève, déroutant tous les calculs et forçant ses ennemis à une admiration au moins momentanée. Quel

exemple n'en donnait-elle pas, tout récemment encore, quand la Bourse de Paris assistait presque impassible à l'effondrement des marchés de Londres, de New-York et de Berlin? Allez, messieurs les moralistes d'Angleterre et d'Allemagne, déblatérez à votre aise contre la Babylone moderne, contre la nation corrompue qui n'a d'autre dieu que le plaisir! Ces jeux effrénés, ces spéculations éhontées, c'est vous qui les avez inventés, vous qui les conduisez, même chez nous, où les agents d'origine germanique et saxonne peuplent les colonnades de la Bourse. La France ne fait que vous suivre, et encore à longue distance, gardant la mesure quand vous la perdez; si bien qu'aujourd'hui, c'est son or qui vous sauve; c'est son bon sens qui vous préserve d'une ruine universelle; c'est sa générosité qui vous aide, sans la moindre tentation d'usure, à sortir d'embarras! En vérité, la nation qui fait preuve d'un tel ressort, qui sait résister à de pareils entraînements, qui maintient un si juste équilibre entre ses forces productives et sa consommation, cette nation-là ne doit pas être condamnée sans retour, et l'espoir de jours meilleurs y est encore légitime!

Que faut-il donc pour que cette espérance se réalise? Une seule chose : que l'énervante politique cesse d'absorber toutes les forces vives du pays. Eh bien, là encore, ne se produit-il pas des symptômes rassurants? Quelque opinion que l'on professe à l'endroit des manifestations contraires qui s'entrecroisent depuis un certain nombre de jours, n'est-il pas évident qu'un souffle de sagesse et d'apaisement commence à passer sur les esprits; qu'on est fatigué des rancunes perpétuelles comme des stériles affirmations doctrinaires; qu'après avoir trop longtemps philosophé au bord des abîmes, on semble enfin décidé à vivre, ce par quoi la sagesse des nations enseigne qu'il faudrait toujours commencer? Le mouvement se dessine si bien que déjà les sectaires s'en épouvantent. Sentant que leur funeste domination est gravement menacée, les voilà qui s'efforcent d'aviver à nouveau les discordes religieuses, dans l'espoir de creuser un fossé infranchissable entre les hommes de bonne volonté qui, partis de points opposés, cherchent à l'envi quelque terrain d'action commune.

Qu'adviendra-t-il de ce mouvement? Il serait téméraire de le vouloir prédire; et les derniers votes de la Chambre ne paraissent pas faits pour encourager des espérances prochaines. Pourtant, avec quelque patience, on verra peut-être se calmer les passions haineuses, et les braves gens, si fort maltraités jusqu'ici, pourront reprendre leur place au soleil. Si cette éventualité se réalise, si le pouvoir ministériel échoit à des mains aussi capables que pures de tout soupçon; si la Ville de Paris confie le soin de ses affaires à des

hommes plus préoccupés de veiller au bien public que de toucher une allocation illégale, ou d'aspirer à la jouissance gratuite du landau qui attend le président de l'assemblée municipale devant le café où il va faire sa partie quotidienne de dominos; alors on pourra parler de l'exécution du projet Haag; personne, à coup sûr, n'y poussera plus volontiers que nous.

En attendant, que demandons-nous, au fond? Simplement qu'on ne fasse rien, afin de laisser la question entière. Tout ce qu'on a proposé ne constitue que des solutions bâtardes, avant tout inspirées par des intérêts particuliers, et dont le commun défaut serait de rendre impossible, dans l'hypothèse de jours meilleurs, la réalisation du seul projet désirable. L'ajournement que nous souhaitons serait d'ailleurs bien loin d'être stérile, si on l'employait à corriger la circulation parisienne des mille défauts de détail que nous avons signalés. Serait-ce mal utiliser son temps que de rétablir la paix entre l'édilité, d'une part, les services d'omnibus et de tramways, de l'autre; de s'entendre pour tout un système d'améliorations, dont ces entreprises sont susceptibles; de réprimer, à l'aide d'une police vigilante, les abus sans nombre dont on peut dire que Paris a le monopole?

En effet, nous ne saurions trop le répéter : un grand nombre des défectuosités qu'on signale à bon droit dans le fonctionnement de l'appareil circulatoire de la métropole sont purement factices et pourraient disparaître aisément devant les efforts d'une administration ferme et éclairée. Nous voulons demeurer sérieux et il nous en coûterait d'encourir le reproche d'écrire comme un caricaturiste. Pourtant nous ne craindrons pas de dire qu'à bien des égards, le cas de la Ville de Paris n'est pas sans analogie avec celui d'un maire qui tiendrait à son conseil municipal le langage suivant : « Vous avez créé à grands frais une avenue qui devait être la principale artère de la ville; malheureusement cette avenue a été adoptée par les gamins, qui viennent jouer au bouchon sur la chaussée, et par les forains, qui l'encombrent de leurs installations. Il nous serait pénible de déloger ces braves gens; c'est pourquoi nous venons vous demander des millions pour ouvrir un nouveau boulevard. » On peut assurer sans risque que les conseillers seraient unanimes à repousser la proposition du maire et se borneraient à voter les quelques milliers de francs nécessaires à l'entretien d'une brigade de police, qui aurait pour mission de donner la chasse aux gamins et de reléguer les forains dans ces terrains vagues, où leurs exhibitions malsaines devraient toujours être confinées.

Eh bien! nous, Parisiens, agissons de même; avant de consentir

à de coûteuses expériences; avant, surtout, de laisser entamer des travaux qui ne peuvent donner que des solutions très imparfaites, exigeons qu'on administre au lieu de discourir, qu'on sache conduire avec méthode les travaux de la Ville, qu'on fasse respecter les règlements des voitures ainsi que la police du roulage et qu'on améliore sans relâche tous les organes qui servent à la circulation dans la capitale. En vain objecterait-on que les Parisiens sont incorrigibles et qu'on ne parviendra pas à réformer leurs habitudes. L'empire les a bien réformées, tout d'un coup et sans lutte, quand MM. Haussmann et Alphand ont réussi à installer, sur nos promenades publiques, d'élégants jardins à la place de ces fondrières comme celles qui bordaient les Champs-Élysées et où, même en plein jour, de dangereux rôdeurs piétinaient des détritus innommés. On disait sur tous les tons que les fleurs seraient arrachées, les bordures brisées, les corbeilles mises à sac. Pourtant, du jour au lendemain, le peuple de Paris a appris le respect de ces nouveautés. Et depuis lors, il n'est pas une circonstance où l'on n'ait acquis la preuve que quelques escouades d'agents résolus, ou tout simplement bien commandés et sûrs de leurs chefs, sauront toujours maintenir l'ordre au sein d'une population qui, au fond, est essentiellement pacifique et craint par-dessus tout les horions. D'ailleurs, si nos gouvernants étaient en peine d'obtenir l'obéissance des entreprises de voitures et de camionnage, nous pourrions leur enseigner un moyen infaillible : ce serait d'assimiler ces services à des congrégations. Alors on saurait bien leur appliquer, non seulement les lois existantes, mais même celles qui n'existent pas; et plus d'un Brisson escaladerait les degrés de la tribune pour exiger des voitures (avec pleine justice, cette fois) un *droit d'accroissement* qui les ferait rentrer dans l'ordre.

Encore une fois, en attendant des jours meilleurs, résignons-nous à faire de petite, mais utile besogne. Corrigeons et améliorons ce qui existe, au lieu de risquer de le tuer en créant quelque nouveauté mal conçue, qui ne serait elle-même pas viable. Pendant ce temps, nettoyons les écuries d'Augias, en nous efforçant de ramener, dans les services publics comme dans le maniement des grandes affaires, quelque chose de cette correction qui, jadis, était l'honneur de notre pays. A entreprendre résolument une pareille tâche, on mériterait bientôt la récompense promise aux peuples sages : celle de posséder le gouvernement qu'ils méritent, et de pouvoir, sous les auspices d'une autorité respectable et respectée, aborder les grandes et belles entreprises, sans crainte de les voir dégénérer en dilapidations ou en ruines.

A. de Lapparent.

LA VILLA DES ORMES

M. et Mme Lycett-Landon n'étaient plus de la première jeunesse; leur position était faite, leur fortune acquise. Quoique appartenant au monde du commerce, ils étaient l'un et l'autre de bonne famille et fort bien apparentés, ce qui, il y a trente ans, n'était peut-être pas, dans leur monde, aussi fréquent qu'aujourd'hui. Son père, à lui, était un baron irlandais; son père, à elle, un laird écossais. Pour ne pas mentir à son origine, Robert Landon aurait dû avoir une jeunesse un peu orageuse : il n'en fut rien. Il montait à cheval mieux que ne monte d'ordinaire un industriel ou un banquier; il aima, dès sa jeunesse, mais sans excès, les plaisirs auxquels les gens qui appartiennent aux affaires ne prennent part qu'une fois leur fortune faite : voilà tout ce qu'on peut dire. Si M. Lycett-Landon n'était pas ce qu'on appelle très riche, en prenant ce mot dans le sens où il est pris à Liverpool, en revanche, il avait toujours eu de l'aisance. En faisant sans regret et sans répugnance sa carrière du commerce, l'idée d'arriver un jour à la fortune lui paraissait une excellente idée, M. Lycett-Landon avait accepté une position de début dans la maison de banque d'un parent éloigné; et, si l'existence à Liverpool manquait un peu de poésie, elle était de tous points confortable, ce qui compensait largement son prosaïsme. Le jeune homme fit, à quelque temps de là, un fort bon mariage : un mariage où tout se trouvait réuni. La jeune fille avait de l'argent, ce qui est d'un grand secours pour créer une position; elle avait aussi de précieuses relations de parenté dans l'ouest de l'Ecosse, où les meilleures familles sont alliées au commerce; et, au moyen de ces relations, M. Lycett-Landon se poussa très facilement. La jeune fille était, d'ailleurs, charmante; d'un aimable caractère, d'une intelligence au-dessus de la moyenne, et son éducation avait été très soignée. A cette époque-là on apprenait la musique, plutôt pour se rendre utile ou agréable à l'occasion, que par amour de l'art. Mme Lycett-Landon, qui n'était pas de force à aborder Mozart ou Beethoven, qui aurait reculé devant une fugue de Bach et que Brahms eût mise en fuite, n'avait

pas de rivale quand il s'agissait de jouer une valse ou un quadrille. Toute la jeunesse dansante était unanime pour la préférer à n'importe quel orchestre. Pas moyen, à des jambes de vingt ans, de résister à l'entraînement de ce jeu si parfait de mesure et dont la fougue était contagieuse. Que de gens, ayant droit au repos par leur âge et qui n'y résistaient pas non plus! C'était aussi une maîtresse de maison idéale. Dans une position de fortune modeste, qu'eût-elle pu faire? Je l'ignore et il n'y a nul besoin de s'en préoccuper, puisque ce n'était pas le cas; mais comme son luxe était bien entendu! Quelle intelligence, quel goût et en même temps quel ordre dans ses dépenses pourtant largement faites! Peut-être critiquait-elle avec un peu trop de sévérité des femmes qui, n'ayant pas ses ressources, ne pouvaient pas faire aussi bien qu'elle; peut-être, quoi qu'elle pût en penser, n'eût-elle pas mieux fait, elle-même, dans des conditions analogues. Mais les natures les plus angéliques ont de ces faiblesses, et ces faiblesses sont bien pardonnables, surtout quand elles ne vont pas plus loin, et quand, par excès de bonté, l'intervention ne suit pas. Et, c'est une justice à rendre à Mme Lycett-Landon, elle n'intervenait jamais. Seulement, Dieu sait ce qu'il lui en coûtait pour s'abstenir! Ce léger travers, son mari l'avait, de son côté, à l'égard des négociants qui ne réussissaient pas. — « Ah! si un tel voulait bien se donner la peine de réfléchir que... » disait-il, pendant que Mme Lycett-Landon se désespérait de ne pouvoir aider madame une telle à remettre sa maison sur un bon pied. Malheureusement, dans notre société, telle que l'a faite la civilisation, il est d'usage que M. X ou Mme Z soient libres d'accumuler, suivant leur fantaisie, sottises sur sottises, sans que les gens intelligents qui les regardent, aient d'autre droit que celui de s'indigner.

La maison Lycett-Landon, Fareham et Ce, — M. Lycett-Landon avait conservé l'ancienne raison sociale, — avait, outre son siège principal à Liverpool, des succursales à Glasgow, à Londres et même en Amérique, et faisait des affaires considérables. M. Lycett-Landon avait commencé par habiter un des plus beaux quartiers de Liverpool. La ville était alors loin de s'être étendue, comme elle l'a fait depuis, dans de luxueux faubourgs; aussi, quand les enfants arrivèrent, il parut plus pratique d'aller vivre à la campagne. M. et Mme Lycett-Landon s'établirent donc sur l'autre rive de la Mersey, aux « Ormes », une grande maison entourée de vastes jardins et de magnifiques ombrages. Elle avait vue sur la rivière qui, bien qu'asservie par le commerce, n'en offrait pas moins un spectacle très intéressant. Au crépuscule du soir, quand la ville commençait à perdre de son réalisme dans la pénombre vaporeuse; la

nuit venue, quand elle s'éclairait de toutes parts, que les grands bâtiments allumaient leurs fanaux et que, pareils à d'insaisissables feux follets, les petits vapeurs couraient au milieu des géants à l'ancre, c'était une véritable féerie. Je me garderais bien de déprécier la Mersey quand le jour paraît, quand le soleil brille, mais tout le monde la connaît dans ces conditions et peu de gens se doutent que c'est la nuit qu'il faut la voir. Sans doute il y avait des mois où le froid était très vif aux « Ormes », des époques où le brouillard rendait le passage de la rivière presque dangereux; mais c'étaient là des inconvénients qu'on voulait croire exceptionnels et, en temps ordinaire, tous les Lycett-Landon, petits et grands, regardaient comme une charmante distraction de faire une traversée de dix minutes pour aller à Liverpool au lieu de l'habiter, ce dont ils auraient rougi, car ils ne se faisaient pas faute de taxer d'inhabitable, pour des gens distingués, la ville industrielle qui leur avait donné la richesse; et pourtant, malgré le dédain avec lequel ils affectaient d'en parler, ils lui gardaient une certaine affection; et, quand ils avaient des visites de parents ou d'amis étrangers au pays et que leurs hôtes s'enthousiasmaient pour la vue de la Mersey, leur amour-propre, un amour-propre de propriétaire, se trouvait agréablement chatouillé, bien qu'ils n'en convinssent pas. L'ingratitude pour Liverpool était, d'ailleurs, spéciale aux enfants et un peu à leur mère. M. Lycett-Landon ne la partageait pas; loin de là. Si on attaquait Liverpool devant lui, il répondait par la statistique et ajoutait que manquer de respect au second port du royaume était aussi sot que peu patriotique.

Lorsque se produisirent les évènements que nous allons raconter, la famille Lycett-Landon se composait de huit personnes : le mari, la femme et six enfants. M. et Mme Lycett-Landon pouvaient être comptés parmi les heureux de ce monde; ils avaient eu, pourtant, leurs jours douloureux, et il existait plus d'un vide dans leur intérieur. Horace, l'aîné aujourd'hui, n'était pas leur premier enfant; et, depuis la naissance du petit Julien, un autre était mort comme l'aîné. Le temps avait fini par effacer ces tristesses, comme il fait de tout, bien qu'on se refuse à le croire; mais l'épreuve avait mûri l'expérience; le souvenir qui en restait avait accoutumé aux pensées sérieuses et, pour la mère du moins, créé un sanctuaire dans lequel, au milieu de l'agitation de son existence, elle s'isolait souvent, et d'où, sans en avoir conscience, elle sortait plus résignée et plus forte. Horace avait vingt ans; sa sœur Millicent dix-huit; les autres allaient s'échelonnant à des espaces inégaux; le dernier avait six ans. L'éducation se faisait sérieusement dans cette famille, et si Mme Lycett-Landon, qui la dirigeait, n'avait pas le temps de faire du

latin et du grec avec ses fils, elle s'en dédommageait en leur faisant travailler la musique, sans négliger les autres cultures intellectuelles, qui lui étaient familières. Ces études remplissaient, et au delà, des journées où il ne restait pas de place pour l'inaction, et quand M. Lycett-Landon rentrait le soir de Liverpool, il restait seul après le dîner, dans la salle à manger, en déclarant qu'il ne se sentait pas à « la hauteur ». Mais qui aurait pu blâmer un honorable négociant de cinquante ans de faire un léger somme après ses repas?

Horace était destiné à prendre la suite des affaires de son père, et bien que, hanté peut-être par ces rêves qui bercent la jeunesse, il se fût tout d'abord attendri sur lui-même et se fût regardé comme une victime, volontaire il est vrai, s'immolant pour les siens, au lieu de suivre ses nobles aspirations, il finit par s'accoutumer, peu à peu, à l'idée d'acquérir des millions et, qui sait? de devenir, peut-être, une puissance.

Il serait superflu d'ajouter qu'il avait en profonde pitié la prudence de son père et du vieil associé de la maison, M. Fareham, qu'il accusait, l'un et l'autre, d'avoir laissé échappé des occasions merveilleuses dont, à leur place, les « jeunes », — Horace en faisait partie, naturellement, — auraient su habilement profiter. Aussi, il se promettait, quand ce serait le tour des « jeunes », d'arriver à mettre la maison sur le pied de celle des princes de la finance. Ce n'était pas sans une certaine réserve qu'il laissait entrevoir ses espérances; d'une part, il rougissait un peu que ses aspirations se bornassent maintenant à des ambitions de trafic; et puis, surtout, il redoutait les railleries de sa mère et de sa sœur. En cela, il était dans une profonde erreur. Quelle mère et quelle sœur ont jamais raillé les projets, même chimériques, d'un fils ou d'un frère? Mme Lycett-Landon et Milly n'eurent qu'une admiration enthousiaste pour cette ambition, qu'elles trouvèrent noble et grande; Milly, cramoisie de joie et d'orgueil, et le regard humide, se déclara fière de son frère. Elle rappela la république de Venise, où tous les négociants étaient des princes, des généraux ou des hommes d'Etat. Une fois sur ce chapitre, qui échauffait sa verve, elle ne tarissait plus. Et, sans aller chercher dans le passé, n'y avait-il donc pas assez d'exemples contemporains? Non; M. Lycett-Landon était dans une position de fortune qui lui permettait de s'entourer de toutes les jouissances du luxe; mais Horace serait un grand homme! Et pourquoi la gloire ne s'attacherait-elle pas aux opérations commerciales, puisqu'on l'accorde aux talents militaires, au génie artistique, aux succès littéraires? Loin de se sentir refoulé dans ses aspirations, Horace y fut donc très encouragé. M. Lycett-Landon jeta bien un peu d'eau froide sur cet enthousiasme.

— Qu'il fasse aussi bien qu'on a fait avant lui, dit-il, et cela suffira. Ne lui mettez donc pas de folles idées dans la cervelle ; et, surtout, qu'il n'emporte pas ces chimères-là à Londres, car le mal qu'elles pourraient lui faire, là-bas, est incalculable !

— Mais, mon ami, objecta Mme Lycett-Landon, il me semble qu'il ne peut y avoir d'inconvénient à ce qu'il y emporte le désir de réussir.

— Laissez-moi donc ! Qu'il en fasse autant que son père, c'est tout ce que je lui demande.

Et, sans doute, c'était là un sentiment naturel. S'il y a des parents qui sont heureux de voir leurs fils les surpasser, il y en a beaucoup aussi qui, persuadés de l'excellence de ce qu'ils ont fait eux-mêmes, n'éprouvent que du dédain pour les prétentions des « gamins » qui se flattent de voler plus haut qu'eux.

— Je l'attends lorsqu'il aura mon âge, ajouta M. Lycett-Landon.

— Quand il sera sorti d'ici, reprit la mère, quand il sera à Londres, lancé dans le monde, je suis bien sûre qu'il percera tout de suite, qu'il sera recherché partout et qu'on voudra de lui...

— A Windsor, n'est-ce pas ?

Et M. Lycett-Landon tourna les talons en haussant les épaules.

Sa fille Milly caractérisa ce départ en disant :

— Papa paraît être dans une phase d'offensive !

C'est une attitude qui ne lui était pas habituelle. Mais que pourrait faire un pauvre homme, qui ne veut pas subir une domination complète, contre une mère de famille soutenue par ses enfants, s'il ne se fâchait pas de temps en temps ? M. Lycett-Landon ne se rebiffait que rarement, mais encore se rebiffait-il quelquefois ; et si fier qu'il fût, au fond, de son fils Horace, — il ne voyait guère au-dessus d'Horace que Milly, — il y avait des moments où il le traitait de petit sot, de petit orgueilleux et où il refusait de comprendre comment on pouvait penser qu'il y eût en lui l'étoffe d'un homme supérieur à son père. Dans ces occasions-là la mère et la fille étaient exaspérées, mais sans que cela tirât à conséquence. Elles savaient bien que la mauvaise humeur de M. Lycett-Landon, à supposer qu'elle ne fût pas jouée, ne durerait pas longtemps.

En fait, la succursale de Londres était destinée à Horace. Il devait commencer par y faire un stage d'un an, pour se « reconnaître », prendre un peu plus d'expérience et s'initier à tous les détails du commerce de la grande ville, sous la direction du chef actuel de la maison, parent éloigné de M. Fareham, et qui, l'apprentissage d'Horace terminé, lui céderait la place pour, lui-même, aller se mettre à la tête du comptoir de New-York et lui donner de l'extension. En attendant, M. Lycett-Landon faisait de fréquents voyages à Londres pour s'assurer que tout y marchait

régulièrement, et peu à peu il arriva que ses séjours y devinrent plus prolongés, ce qui, à son retour, provoquait les plaisanteries de sa femme et de sa fille.

— Papa n'a pas le temps de travailler quand il est à Liverpool; on y rencontre trop de monde. Mais à Londres, c'est différent. Il y fait énormément d'affaires, surtout le soir, dans les théâtres où tous les filateurs prennent rendez-vous.

— Mauvaise plaisante! répondait en riant M. Lycett-Landon.

Pourtant, une plaisanterie, par trop répétée, finit tôt ou tard par ne plus amuser celui qui en est l'objet; et c'est ce qui arriva pour M. Lycett-Landon. Un beau jour, il ferma la bouche à sa fille en disant d'un ton sec :

— C'est bon. En voilà assez!

Et Milly ouvrit de grands yeux, car elle était accoutumée, avec son père, à toujours avoir le dernier mot.

— Comment! encore? déjà? s'écrièrent d'une seule voix Eléonore et sa fille.

M. Lycett-Landon venait d'annoncer, non sans une nuance d'embarras, qu'il partait pour Londres. Or, c'était son troisième voyage en quatre mois. La gêne imperceptible de M. Lycett-Landon avait échappé à la mère comme à la fille, mais elles avaient ressenti une sorte d'inquiétude en apprenant ce nouveau départ. Qu'y avait-il donc?

— Robert, certainement il y a quelque chose que vous ne nous dites pas? Il s'agit du jeune Fareham, n'est-ce pas? J'en suis sûre. Cela ne va pas?

— Ma chère Eléonore, j'aurais mieux aimé ne pas en convenir et, je vous en prie, pas un mot au pauvre vieux Fareham qui serait au désespoir. La vérité est que Dick m'inquiète un peu. La discipline s'est trop relâchée là-bas. Il arrive et s'en va à ses heures. Ce n'est pas ainsi qu'on devient un homme sérieux. Il faut que je le surveille.

— Oh! mon bon excellent père! s'écria Milly. Et moi qui vous taquinais toujours!

— Bah! bah! tu sais que je ne m'en fâchais pas. Seulement, maintenant que vous avez mon secret, que rien dans vos paroles, même dans vos regards, ne puisse vous trahir auprès de Fareham. Pas d'allusions. Pour rien au monde, je ne voudrais que la chose s'ébruitât. Mais, vous devez le comprendre, il ne me conviendrait pas qu'Horace prît ces allures-là.

— D'autant plus que, quand on a commencé, on ne sait jamais où on s'arrêtera, ajouta Mme Lycett-Landon, pâle d'émotion. Oh! Robert, notre Horace qui ne nous a jamais donné une minute d'ennui! J'aimerais mieux aller vivre à Londres, m'exiler au bout du monde, si.....

— Heureusement cela n'est pas nécessaire. Il ne faut pas, tout de suite, mettre les choses au pis, suivant l'habitude des femmes. Je n'ai aucune raison de supposer qu'il y ait autre chose qu'un peu de légèreté, mais c'est déjà beaucoup trop dans les affaires. Encore une fois, pas un mot à Fareham. Il faut absolument qu'il ne puisse rien soupçonner.

— Pourtant, son neveu lui doit tant que, peut-être, son intervention aurait une bonne influence.

— C'est justement cette intervention que je veux empêcher. Fareham qui, par parenthèse, n'est pas l'oncle de Dick, mais simplement son cousin assez éloigné, Fareham commencerait par se fâcher, sermonner, accabler le coupable de reproches, et cela serait détestable. Non, avoir l'œil sur lui suffira.

— Que vous êtes bon, mon père! s'écria Milly en se précipitant pour l'embrasser.

Mais il ne s'y prêta pas.

— Voyons, voyons, dit-il, j'ai encore bien des choses à préparer. Eléonore, occupe-toi de ma malle. Il faudrait y mettre mon vêtement de demi-saison, car, à cette époque, la température peut fort bien s'adoucir brusquement.

On était au mois d'avril et, comme le disait M. Lycett-Landon, le temps, jusque-là assez désagréable, semblait vouloir se mettre au beau. Cela n'expliquait peut-être pas très clairement en quoi M. Lycett-Landon pouvait avoir besoin, à Londres, de son vêtement gris, mais la mère et la fille n'en firent pas, sur le moment, la réflexion. Toutes leurs préoccupations se portaient sur Dick Fareham.

— Un garçon qui avait été, jusque-là, si sérieux et si rangé! disait Mme Lycett-Landon tout en faisant, par une vieille habitude prise au temps où ils n'avaient que de l'aisance, la malle de son mari. Un modèle! Moi qui me réjouissait tant qu'Horace l'eût pour guide!

— C'est toujours comme cela, dit soucieusement Milly, au grand amusement de sa mère.

— Ton expérience te permet sans doute cette manière de voir. Quant à moi, je pense tout autrement. Il y a bien des chances pour qu'un jeune homme qui est resté irréprochable jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans ne change pas plus tard.

— Peut-être, maman. Mais c'est vous-même qui aviez dit qu'une fois qu'on a commencé on ne s'arrête plus.

— Moi? Au fait, c'est vrai, reprit Mme Lycett-Landon avec un peu de confusion. Eh bien, je conviens que je n'ai pas assez pesé mes paroles. Il ne faut pas se montrer trop exigeant avec les jeunes gens. Ils ne sont pas tous les mêmes. Ton père, si exact en toutes choses qu'il n'a pas une seule fois, depuis que nous sommes ici,

manqué le bateau pour aller à Liverpool, ne pardonne pas à ceux qui le manquent. En résumé, c'est peut-être moins grave que je ne l'avais cru d'abord.

— Il est impossible qu'on mette Horace en contact avec un jeune homme qui n'est pas parfait sous tous les rapports.

La gravité avec laquelle Milly avait fait cette réflexion amena de nouveau un sourire sur les lèvres de sa mère.

— Il faudrait alors, répondit-elle, qu'il ne quittât pas les Ormes. Mais je compte sur ses principes pour le sauvegarder.

Malgré le ton léger avec lequel Mme Lycett-Landon avait parlé, elle n'en réfléchit pas moins plus tard qu'Horace ne pouvait débuter à Londres que sous les auspices d'un homme sûr, et que M. Lycett-Landon avait cent fois raison de vouloir surveiller Dick Fareham. En revenant de la gare, où elle avait été conduire son mari avec Horace et Milly, elle fit, un peu à mots couverts, quelques questions sur Dick. Qu'en pensait-on à Liverpool? Etait-il apprécié? Etait-il sympathique? Le regardait-on comme un garçon sérieux? Qu'en disait M. Pearce, le premier commis de la maison, lui dont l'opinion faisait loi?

— Mais, ma mère, jamais vous ne vous étiez autant intéressée à Dick. Est-ce qu'il demande Milly en mariage?

— M'épouser, moi?

Milly était indignée.

— J'espère qu'il n'a point perdu la tête à ce point-là.

— Il n'a pas perdu la tête le moins du monde. C'est un charmant garçon et tu ne seras pas à plaindre si tu trouves jamais un mari qui ait seulement la moitié de sa valeur et la moitié de ses qualités.

— A cet égard, interrompit Mme Lycett-Landon, quand il s'agira de marier ta sœur, ton père et moi saurons prendre les informations nécessaires. Mais, pressons le pas, mes enfants, ou nous manquerons le premier départ.

Le passage de la rivière, par cette belle soirée d'avril, était un vrai plaisir. C'était l'heure où chacun rentrait après le travail de la journée. Les amis, les connaissances qui habitaient la même rive que les Lycett-Landon se retrouvaient sur le petit bateau à vapeur et le voyage était charmant. Les femmes étaient chargées de paquets, acquisitions de la journée; les hommes rapportaient les journaux, les brochures nouvellement parues; c'étaient, de tous côtés, des conversations animées auxquelles se mêlaient la gaîté de la jeunesse et les rires des enfants. Si le départ de M. Lycett-Landon avait tant soit peu attristé sa famille, mis un nuage dans leur ciel toujours si bleu, les distractions de la traversée le firent vite oublier. Mme Lycett-Landon elle-même vit ses appréhensions disparaître une

à une. Sa vie n'avait-elle pas été toujours calme, heureuse? Qu'avait-elle à redouter tant que Dieu laisserait la santé à ses enfants?

M. Lycett-Landon ne revint qu'à la fin de mai, et il revint dans une singulière situation d'esprit : soucieux, agité. Il avoua à sa femme que loin de s'être calmées, ses inquiétudes étaient plus vives que jamais. Il n'accusait pas absolument et uniquement Dick Fareham, mais enfin les choses ne marchaient pas. Peut-être Dick n'avait-il pas la maturité et la fermeté nécessaires pour maintenir le personnel sous ses ordres. Il ajouta que cela le déciderait sans doute à garder encore Horace à Liverpool, où, avec son vieil associé Fareham, il n'y avait rien à redouter.

— J'en serais bien heureuse, quant à moi, répondit Mme Lycett-Landon. Mais je crains que cela ne cause à ce pauvre enfant un bien grand désappointement.

— Un désappointement, un désappointement, ce n'est pas là la question. Il a du temps devant lui pour l'oublier, son désappointement. Ce n'est pas à son âge, c'est au mien que les désappointements signifient quelque chose.

— Il est certain que nous sommes bien obligés, en vieillissant, de nous accoutumer à la perte de nos espérances. C'est ce que nous avons fait!

Il lui lança un regard irrité.

— Je voudrais bien savoir quel désappointement vous avez jamais eu, vous, pour parler ainsi? O Robert! (les larmes lui étaient venues aux yeux) ce mot ne peut s'appliquer à ce que je pensais!

— Vous voulez parler... des enfants? Je ne sais pourquoi les femmes ressassent ainsi toujours le passé! Je vous déclare nettement qu'à mon point de vue, vous n'avez jamais éprouvé un seul désappointement. Il n'est pas d'ailleurs dans votre nature d'avoir une seule fois désiré quoique ce soit avec passion. Et supposons, par impossible, que cela vous soit arrivé, je mets en fait qu'au moment même où votre pensée s'y portait avec le plus d'ardeur, vous n'auriez eu qu'un regret modéré si...

Il s'interrompit brusquement pour reprendre avec un rire singulier :

— Il est assez bizarre que je discute ces sortes de choses avec vous.

— Ces sortes de choses? quelles sortes de choses? Je ne vous comprends pas du tout, Robert. Avez-vous donc un désir dont vous ne m'ayez pas fait part?

— Que vous êtes donc terrible de toujours tout prendre au pied de la lettre!

Et il sortit en haussant les épaules.

En dépit de ses efforts pour se persuader que cette conversation n'avait pas d'importance, Mme Lycett-Landon s'en tourmenta. Si son mari avait un projet quelconque dont il lui faisait un mystère, ce projet, elle en était sûre, ne pouvait avoir trait qu'à son commerce ou à ses enfants; mais, elle n'en pouvait douter, il avait une secrète préoccupation. Qu'est-ce que cela pouvait être? Horace leur donnait une entière satisfaction; les affaires marchaient à souhait; il fallait donc que cette histoire de Londres fût seule en cause. Son attitude, la contraction presque habituelle de son visage indiquaient l'homme qui hésite au moment de prendre une détermination grave et que l'incertitude rend irritable. Il attendait son courrier avec une impatience fébrile et semblait plus agité encore quand il l'avait ouvert. Il se montrait, à l'égard de ses enfants, d'une impatience déraisonnable et n'était pas plus aimable pour sa femme. Si elle venait pour causer avec lui, pour le consulter sur une chose ou sur une autre, il l'interrompait avec mauvaise humeur avant presque de savoir de quoi il était question.

— Qu'y a-t-il encore? c'est toujours pour ces mioches?

Ceci visait un projet de Mme Lycett-Landon. Elle désirait avoir une institutrice pour ses deux plus jeunes enfants, Fanny et Julien.

— Je n'entendrai donc jamais parler que des toilettes de bal de Milly et de l'institutrice de Fanny? Une fois pour toutes, réglez toutes ces niaiseries-là à vous seule et ne venez pas m'en casser la tête, quand j'ai l'esprit occupé de choses autrement sérieuses.

— J'aurais pensé que rien ne pouvait être plus sérieux que ce qui touche les enfants.

— Oui, oui, sans doute, quand il s'agit de questions véritablement importantes, reprit-il avec une irritation croissante.

Ce fut presqu'une querelle. Mme Lycett-Landon, ulcérée, ne put s'empêcher de se dégonfler auprès de sa fille.

— Et tout cela, parce que sa maison de Londres lui donne de l'ennui!

— Oh! maman, dit Milly, il faut qu'il ait là une cause bien réelle d'inquiétudes!

Et la pauvre enfant avait les yeux pleins de larmes.

— Je crains que nous ne soyons obligés de quitter les Ormes et d'aller nous établir à Londres. Je crois que cela devient chez ton père une idée fixe, une monomanie. Nuit et jour, il ne pense qu'à cela.

Mme Lycett-Landon n'envisageait cette éventualité qu'avec terreur; mais si elle avait espéré que sa fille partagerait ce sentiment, elle s'était trompée, car ce fut avec un regard triomphant que Milly s'écria :

— Habiter Londres!...

— Qui parle d'habiter Londres?

M. Lycett-Landon venait d'entrer à l'improviste.

— Il me semble, mon ami, que c'est ce que nous devrons nous résigner à faire, si votre pensée est toujours là-bas, si...

— Allons, c'est décidé. Il n'y a pas moyen de vous faire perdre cette habitude de toujours chercher midi à quatorze heures. Je suis très ennuyé de ce qui se passe à Londres, cela n'est pas douteux; mais j'aimerais mieux y fermer ma maison que de quitter les Ormes. J'ai pris mon parti de ces voyages, si fréquents qu'ils puissent être, ajouta-t-il en s'animant; quant à vous transplanter tous à Londres, je ne sais pas ce que je n'aimerais pas mieux.

Bien que surprise du ton de son mari, Mme Lycett-Landon répondit :

— Je suis ravie de ce que vous me dites là. Nous avons toujours été si heureux ici! Mais vous savez bien que, pour vous, je serai prête à tous les sacrifices.

— Vrai moyen pour que je ne fusse nullement satisfait. Quoi qu'il arrive (ceci d'une voix très radoucie), je n'ai pas l'intention que vous soyez sacrifiée.

— Il n'y aurait pas du tout de sacrifice, s'écria joyeusement Milly, bien au contraire. Nous n'aurions plus à nous séparer d'Horace et, pour ma part...

— Fais-moi le plaisir de te taire, et que je n'entende plus de pareilles sottises!

Milly se le tint pour dit.

Quand M. Lycett-Landon retourna à Londres, on fut presque heureux de son départ aux Ormes. On ne l'avoua pas; on voulut rester sur l'illusion que son absence allait faire un grand vide dans la maison; mais, en fait, le ciel sembla s'éclaircir aussitôt qu'il eut pris le chemin de fer. On eût dit qu'il emportait l'idée d'une catastrophe possible, l'appréhension d'un danger; cette lourdeur dont est chargée l'atmosphère quand il y a de l'orage dans l'air. Lui aussi était presque gai en montant en wagon, en envoyant, de la main, un dernier adieu à ceux qui l'avaient escorté jusqu'à la gare.

— Mon père est enchanté d'aller revoir sa chère ville de Londres.

— C'est qu'il sait bien que, quand il est là, rien ne cloche, répondit Mme Lycett-Landon.

Avertie par une sorte d'instinct, elle se sentait tenue à expliquer le visage épanoui de son mari.

Il y eut donc, après le départ du père de famille, une véritable détente. Mme Lycett-Landon eut à répondre à de nombreuses invi-

tations dans lesquelles Horace et Milly étaient toujours compris. Ce n'est pas à dire que M. Lycett-Landon ne se prêtât pas autant que sa femme à procurer des distractions à ses enfants; mais, enfin, il avait moins d'entrain qu'elle pour tout ce qui le sortait de ses habitudes, et son absence, cela est certain, donna plus de liberté. Ainsi la mère était la première à proposer un changement dans les heures du repas, pour ne rien perdre d'une partie de plaisir. Si pareille chose avait été proposé à M. Lycett-Landon, il l'aurait impitoyablement refusée. Celui qui gagna le plus au voyage de Londres, ce fut Horace; car, tout en donnant l'exemple de l'exactitude pour les heures de son bureau, comme s'il avait toujours été sous l'œil de son père, il accompagna partout sa mère et sa sœur.

Aussitôt son arrivée, M. Lycett-Landon avait écrit qu'il parviendrait sans doute à tout réformer sans sévir. Il reconnaissait qu'après tout Dick Fareham valait mieux qu'il ne l'avait cru tout d'abord; il laissait entendre cependant que, jusqu'à nouvel ordre, Horace resterait à Liverpool. Dans un an, si les choses s'arrangeaient, on verrait.

Ces détails donnés, M. Lycett-Landon n'écrivit plus que très irrégulièrement, au grand déplaisir de sa femme. Plusieurs fois par semaine, elle lui envoyait une espèce de journal de tout ce qui se passait aux Ormes. Comme réponse, elle ne recevait que quelques lignes, sans que cela la préoccupât autrement, M. Lycett-Landon se disant très bien portant; elle se contenta de lui reprocher sa paresse.

Il y a des moments dans la vie où l'on s'inquiète pour un rien. Il y en a d'autres où, sous la menace d'un danger, on reste l'esprit en repos, malgré des indications précises qui devraient nous mettre sur nos gardes. Que de fois il est ainsi au moment où le malheur est imminent! Pourquoi les oreilles les plus fines sont-elles, alors, tout à coup frappées de surdité? Pourquoi les meilleurs yeux sont-ils couverts d'un brouillard? Mme Lycett-Landon se désespérait d'un petit mal blanc dont souffrait Julien; elle était à l'égard de son mari dans une sécurité absolue. Elle ne s'assombrit un peu qu'en recevant de lui un mot dans lequel il disait qu'étant très enrhumé, il allait être obligé de se soigner pendant quelques jours. Mais au bout du compte, un rhume n'est jamais qu'un rhume, c'est-à-dire à peine une indisposition. Pourtant elle l'engagea immédiatement à ne pas négliger ce malaise, à garder la chambre; et elle ajouta en post-scriptum : « Je vous envoie une ordonnance de votre médecin. Vous savez que vous vous êtes toujours bien trouvé de ses prescriptions. Il est entendu que sur un signe de

vous, j'accours vous rejoindre. » Cette fois, la réponse ne se fit pas attendre. Par le retour du courrier, M. Lycett-Landon se défendit d'avoir besoin qu'on vînt le soigner. Il était d'ailleurs presque guéri.

Puis silence complet. Jamais il n'était resté aussi longtemps sans écrire.

Un soir, Mme Lycett-Landon rencontra l'associé de son mari, le « vieux » Fareham — c'est ainsi qu'on l'appelait aux Ormes, — dans un grand dîner à Liverpool. Ce dîner devait être suivi d'un bal, Horace et Milly accompagnaient leur mère. Ils étaient arrivés presqu'en retard; on avait annoncé le dîner aussitôt qu'ils avaient paru; il en était résulté que Mme Lycett-Landon n'aperçut M. Fareham que quand on fut à table. Il était placé en face d'elle et put, malgré les gerbes de fleurs qui les séparaient, la saluer de loin et, dans un intervalle de silence, lui demander si elle avait des nouvelles de Londres.

— Pas depuis quelques jours, répondit-elle.

M. Fareham, qui avait d'ordinaire beaucoup de verve et d'entrain et une gaîté un peu plébéienne, qu'expliquait son origine, était ce soir-là fort sombre. C'est en vain que le maître de la maison voulut, à plusieurs reprises, le dérider et provoquer une bonne humeur, sur laquelle il avait peut-être compté pour amuser ses convives, ce fut peine perdue. Le vieux négociant faisait bien un effort de quelques instants, mais c'était pour retomber très vite dans un mutisme absolu.

Après le dîner, dès qu'il rentra dans le salon, il s'approcha de Mme Lycett-Landon et se penchant sur son fauteuil :

— Alors vous n'avez pas régulièrement des nouvelles de Landon?

— Je ne vous ai pas dit cela. Je vous ai dit que sa dernière lettre a déjà quelques jours de date.

— Nous n'avons rien reçu de lui non plus. Vous ne pensez pas qu'il soit malade? Il a fait de longs séjours à Londres cette année.

Elle eut peine à ne pas trahir son émotion. Mais, enfin, ce pauvre homme ne pouvait pas savoir que c'était la conduite de son parent qui nécessitait ces voyages. Elle fit un effort sur elle-même et répondit avec calme :

— Oui, il a pensé, pour différentes raisons, que sa présence à Londres serait une bonne chose dans ce moment. Ma réponse lui serait bien douloureuse, pensa-t-elle, s'il savait la vérité!

— Ah! pour différentes raisons? dit-il en la regardant fixement. Pensez-vous, comme lui, que sa présence à Londres soit une bonne chose?

— Vous savez que je reste étrangère à tout ce qui est affaires.

Elle ne se sentait nullement troublée par cette question.

— Il est certain que son absence nous laisse un grand vide, mais jamais je ne me suis opposée à sa volonté.

— Oui, vous avez toujours été pour lui une femme excellente, une femme parfaite. Ainsi, vous n'avez aucune inquiétude? Vous ne supposez pas que sa santé laisse à désirer? En un mot, rien ne vous préoccupe? A votre place, je voudrais savoir ce qu'il devient. Est-ce que vous avez su qu'il est malade?

— Voyons, M. Fareham, il est malade, n'est-ce pas? et vous voulez me l'apprendre avec ménagement?

Elle s'était levée brusquement; M. Fareham la fit doucement se rasseoir.

— Pas du tout, pas du tout; je n'en sais pas plus que vous; j'en sais probablement beaucoup moins que vous, chère madame.

— Alors, pourquoi me faites-vous ces terreurs?

Elle se renversa dans son fauteuil en souriant, quoiqu'avec un violent battement de cœur.

— Ah! que vous m'avez donc effrayée! J'ai réellement pensé que vous saviez quelque chose qu'on m'avait caché.

— Pas le moins du monde, et je suis enchanté que vous soyez sans inquiétude. C'est égal, c'est une mauvaise chose que d'être absent de chez soi aussi longtemps et, à votre place, je voudrais savoir ce qu'il fait.

— Mais, encore une fois, vous savez donc quelque chose que j'ignore?

— Non, chère madame, mille fois non; je vous en donne ma parole. Seulement, il me semble que Landon prolonge trop son séjour à Londres, et, à votre place, je vous le répète, je voudrais savoir ce qu'il y fait.

L'idée qu'elle allait passer la nuit au bal devint, peu à peu, pour Mme Lycett-Landon, un vrai supplice. Elle eut, un instant, la pensée de partir; mais quand elle en parla à ses enfants, ils furent tellement surpris qu'ils l'accablèrent de questions. « Qu'avait-elle appris? Leur père était donc malade? » Elle n'avait pas prévu cela et fut bien obligée d'avouer qu'il n'y avait absolument rien. La seule chose qui l'ennuyait, c'est que M. Fareham trouvait l'absence de leur père extraordinaire, et lui avait demandé si elle n'était pas inquiète de sa santé. S'il était malade, pourtant, sans avoir voulu le dire! Au premier moment, Horace et Milly furent très impressionnés, puis ils se mirent à rire, en se rappelant que leur père aimait trop à se faire soigner, quand il était malade, pour avoir dissimulé, même une légère indisposition. On resta donc au bal; on coucha à Liverpool, on s'y leva tard et on passa toute la matinée

en récriminations contre le « vieux Fareham », l'être le plus insupportable de toute la création.

— S'il connaissait le véritable motif du séjour de votre père à Londres?.. ne put s'empêcher de dire Mme Lycett-Landon, qui se trouvait bien mal récompensée d'avoir voulu ménager l'associé de son mari.

La mère et la fille employèrent le reste de la journée à courir les magasins et attendirent la fermeture des bureaux pour rentrer aux Ormes en même temps qu'Horace. Ce fut pour y trouver une lettre qui la jeta dans une grande perplexité. L'écriture de l'adresse était à peine reconnaissable, Elle n'avait pas été écrite du club où M. Lycett-Landon faisait, le plus souvent, sa correspondance; le papier n'avait pas, non plus, l'en-tête de la maison de la Cité, elle n'était pas datée et portait simplement le timbre de Londres. Et voici ce qu'elle disait :

« Ma chère amie, je ne vous écris que quelques mots; ne vous en tourmentez pas. Je me suis blessé à la main et je puis difficilement tenir une plume. Je veux cependant vous avertir que je ne vous écrirai sans doute pas d'ici quelques jours, bien que ma blessure soit tout à fait insignifiante. J'embrasse les enfants. Bien tendrement à vous. « R. L.-L. »

Mme Lycett-Landon devint toute pâle en lisant cette lettre.

— Je comprends tout maintenant! se dit-elle. C'est un accident. M. Fareham ne s'est pas senti le courage de me l'apprendre. Horace, où est l'indicateur? Je vais partir pour Londres. Milly, mets-moi dans une valise tout ce dont je puis avoir besoin.

— Qu'y a-t-il donc, ma mère? demanda Horace. Une blessure à la main? Oh! ce ne sera rien.

— Il est possible que ce soit sans gravité; pourtant il n'est pas dans les habitudes de ton père de prendre tant de précautions pour m'éviter une inquiétude. Et puis, il y a dix jours qu'il n'a écrit. Je suis très tourmentée!... Non, mon ami, ne me dis rien. Donne-moi vite les heures des trains pour Londres.

— Oh! je les sais par cœur. Le premier est à dix heures et il arrive au milieu de la nuit. Il vaudrait bien mieux attendre à demain matin et commencer par envoyer une dépêche.

— Non, je partirai à dix heures.

— Mais vous arriverez entre deux et trois heures du matin!

— Peu importe! Je me ferai conduire à l'hôtel Custon, où votre père descend la plupart du temps. Il est possible que je l'y trouve, car il n'a jamais dit où il loge.

— Vous pouvez être certaine qu'il n'est pas à l'hôtel Custon. Il

est à Jermyn-Street. Il ne descend à l'hôtel Custon que lorsque son séjour doit être de courte durée.

— Je le trouverai d'une manière ou d'une autre.

Chacun avait beau se répéter à satiété qu'il serait ridicule de s'inquiéter et que M. Lycett-Landon rirait bien, plus tard, de la commotion produite par sa lettre, personne n'était tranquille et, à l'heure du dîner, personne ne put manger. Milly aurait bien voulu accompagner sa mère; mais en l'absence de Mme Lycett-Landon, sa présence, elle dut l'admettre, était indispensable aux Ormes. Horace finit par s'imposer, pour ainsi dire, à force d'insistance et de prières. Ils se préparèrent donc pour le train de nuit. Milly et Charles, son second frère, qui venait d'avoir quinze ans, les accompagnèrent jusqu'à l'embarcadère de la Mersey.

— Je ne crois pas à un accident, dit la jeune fille à sa mère en l'embrassant une dernière fois au moment du départ. Je me figure plutôt que c'est, comme l'an dernier, un accès de goutte.

— Raison de plus pour que ma présence lui soit nécessaire, répondit Mme Lycett-Landon en mettant le pied sur le bateau.

Milly et Charles se hâtèrent de rentrer aux Ormes et de courir à la serre, d'où ils purent, pendant quelques minutes, suivre des yeux le fanal du vapeur. Puis la maison ferma ses fenêtres et ses portes, et les enfants s'endormirent paisiblement, malgré l'absence du père et de la mère.

Traduit de l'anglais de Mrs Oliphant, par O. Bignon.

La suite prochainement.

UN PETIT PEUPLE CATHOLIQUE

ET LES LUTTES DE LA DÉMOCRATIE

DANS LA CONFÉDÉRATION SUISSE

Le jeudi 11 septembre 1890, à huit heures du soir, assemblé à Berne, le Conseil fédéral livrait à la publicité la note suivante :

« D'après des dépêches que le Conseil vient de recevoir du Tessin, l'arsenal et le palais du gouvernement, à Bellinzona, ont été envahis par les émeutiers. Les conseillers d'Etat Cazella et Gianella, sont arrêtés, le conseiller Rossi a été tué. Le président Respini est prisonnier à Lugano. Un gouvernement provisoire a été nommé, une assemblée populaire tenue devant le palais du gouvernement, a déclaré le Conseil d'Etat et le grand Conseil déchus : elle annonce des élections à bref délai. »

Cette brutale conspiration avait éclaté à trois heures. A l'instant l'intervention, fédérale fut décidée, et M. Kunzli, conseiller national, nommé commissaire. Il partait le lendemain avec deux bataillons bernois.

L'opinion publique, tout d'abord indignée, exigeait ces mesures réparatrices — satisfaction d'ailleurs immédiatement tempérée par le choix du commissaire, un radical avéré, — n'était-ce pas le placer en position peu compatible avec ses tendances que de l'envoyer redresser les torts de ses amis politiques.

Aussi n'y eut-il de châtiment pour personne. Les conseillers d'Etat dispersés ne furent point remis en place comme le voulait le bon sens uni à l'équité. On se demandait quel était le crime de ces magistrats. N'étaient-ils pas en place de par le fonctionnement légitime du suffrage universel et d'une constitution démocratique sanctionnée par les autorités fédérales ? En ceci, semblables à ceux d'autres pays, les radicaux tessinois ne s'estiment jamais libres alors qu'ils ne sont pas au pouvoir. Les conservateurs y étaient; c'était leur crime.

Dans toute la Suisse, le sentiment moral fut blessé à la vue de ces justiciers s'efforçant de tenir la balance égale entre les deux partis. Cette conduite dénonçait la politique de ménagements suspects depuis tant d'années implantée au Tessin.

Le moment n'est-il pas opportun de se demander les motifs de cette attitude qui prétend s'inspirer des plus purs principes de la démocratie et d'en chercher les origines, mais cette étude ne saurait se faire sans interroger l'histoire. Aussi bien celle de ce petit peuple catholique du Tessin, par certains côtés, est-elle curieuse : tout au moins ne sera-t-elle pas dépourvue d'enseignements.

I

Les contrées alpestres qui, sur le versant méridional du Saint-Gothard, forment aujourd'hui le canton du Tessin, n'ont dans l'histoire une existence politique séparée que depuis le quinzième siècle. Ces vallées montagneuses n'attiraient guère les ducs de Milan. Elles s'ouvrent cependant sur les plus riants paysages. Les eaux du Tessin forment le lac Majeur. La renommée de celui de Lugano et des campagnes que baignent ses eaux, n'est plus à faire. Manzoni ne les a-t-il pas illustrées à jamais en y plaçant les scènes gracieuses de ses *Fiancés*.

Les montagnards d'Uri et les Suisses des cantons primitifs les appréciaient davantage. Ces contrées — par le service étranger dès le quatorzième siècle — ils avaient appris à les connaître, ils descendaient si souvent alors dans les plaines italiennes. Leur lutte pour l'indépendance, si glorieusement soutenue contre l'Autriche, avait mis en grand relief leurs qualités guerrières. Désormais les soldats suisses vont paraître dans toutes les armées de l'Europe. Les papes et les souverains lombards de ce temps-là sollicitaient constamment leur présence.

Ce concours se payait assez cher, aussi voit-on la solde de ces mercenaires jouer un rôle dans les transactions politiques. Il arrivait que des lambeaux de territoires fussent engagés pour la garantir. Il y eut quelque chose de pareil, la tradition le veut, dans la formation des bailliages tessinois : une anomalie géographique s'il en fut, car pas de pays plus italien.

Pour qui n'a lu que les historiens suisses, Jean de Muller et ses successeurs, ces origines demeurent obscures. Ce n'est qu'à partir de la conquête du Milanais par Louis XII, que la clarté commence. Il est probable qu'à un titre quelconque, Uri et Unterwald possédaient la Levantine avant la venue du roi de France; aussi les historiens italiens sont-ils mal venus d'imputer aux Français le démembrement du Milanais.

Un érudit, M. de Maulde, s'est livré récemment à l'étude de ce coin d'histoire. Il en a fait le sujet d'une note curieuse communiquée à l'Académie des inscriptions.

D'après M. de Maulde, il n'y aurait eu, paraît-il, aucun pacte entre la France et les Suisses, alors aux gages du duc de Milan (Ludovic le More). Les Suisses, il est vrai, abandonnèrent le duc moyennant finance : mais ils ne s'étaient point engagés à le livrer, et ils ne le livrèrent pas. Ils avaient promis seulement de rentrer chez eux par Domo d'Ossola sans s'arrêter nulle part. Il n'y a là que des nuances de procédés, mais dans ce temps-là ces subtilités morales étaient fort en usage. La trahison paraît évidente? mais si les Suisses n'étaient pas payés.

L'entrée de Louis XII à Milan jeta le pays dans un grand trouble, à la faveur duquel les Suisses faillirent à leur parole. Ils passèrent par Bellinzona : ils trouvèrent bon d'y rester et de faire la conquête du pays. Le roi de France fit ce qu'il put pour prévenir cette prise de possession ; mais, pressentant que les Suisses étaient appuyés par l'Autriche, ne trouvant pas le moment opportun pour se brouiller avec l'empereur d'Allemagne, il s'arrêta. Les Suisses gardèrent donc Bellinzona (1500). Ce fut la première étape d'une conquête qui se compléta plus tard.

La coutume s'était alors introduite que les Suisses possédassent, à titre de sujets, des domaines souvent considérables. Berne détenait de la sorte la haute Argovie et le pays de Vaud ; dans les mêmes conditions, Fribourg s'était emparé du comté de Gruyère.

Bonstetten, ce patricien bernois, fin lettré et homme du monde, si souvent, à Coppet, le commensal de M[me] de Staël, fut plusieurs fois envoyé dans le Tessin comme juge inspecteur, au nom des cantons confédérés ; c'était dans les dernières années du dix-huitième siècle. Il parle au long de cette mission dans ses *Mémoires*, c'est pour lui une occasion d'informer ses lecteurs au sujet de l'étrange régime que les Suisses avait imposé à leurs sujets. En fin de compte, ils s'étaient emparés de tout le pays.

Bonstetten raconte qu'une même domination n'embrassait pas alors les contrées qui forment aujourd'hui le canton du Tessin. Les vallées furent conquises l'une après l'autre par les confédérés. Chaque acquisition avait produit une situation différente. La Levantine, la plus haute vallée, celle qui voit s'ouvrir à Airolo le tunnel du Gothard, appartenait en propre à Uri ; Bellinzona aux trois Waldsetten, Uri, Schwyz et Unterwald. Les bailliages du sud, Locarno et Lugano étaient sujets de tous les cantons confédérés réunis, sauf du petit Appenzell. A tour de rôle, ceux-ci envoyaient un bailli qui gouvernait pendant deux ans.

En soi, dit notre patricien, la position donnée, une organisation pareille n'était point si mauvaise, mais dans le fait, cependant, elle semblait consacrer tous les abus. Point tendres, d'ailleurs, ces

Suisses primitifs! Il faut lire, dans l'historien Zschokke, le récit de la répression d'une révolte survenue dans la Levantine en 1755. Les chefs des insurgés arrêtés, la population du pays fut rassemblée. Il y avait là trois mille hommes, que l'on fit mettre à genoux la tête nue. Les troupes fédérales se formèrent en bataille autour de cette foule. La sentence prononcée, les trois chefs de la révolte furent décapités séance tenante.

Il se comprend qu'un pareil gouvernement se préoccupa fort peu d'instruire ses sujets et d'accroître leur bien-être. Les Tessinois porteront longtemps la peine d'avoir enduré cette éducation déplorable.

En 1798, les bailliages tessinois devinrent libres. Ils formèrent d'abord deux cantons, puis un seul. Pendant le règne du premier Napoléon, ils furent presque toujours occupés par les troupes françaises, sous prétexte de contrebande et d'infidélité au blocus continental. L'empereur, du premier coup d'œil, avait jugé de l'état d'abandon où les cantons confédérés avaient laissé croupir leurs sujets du Tessin. Il argua même de ce motif pour s'emparer de ces bailliages. Il ne renonça à ce dessein que cédant aux instances réitérées des envoyés de la diète. Il venait d'imposer l'acte de médiation, il se laissa fléchir : toutefois les troupes françaises continuèrent à occuper le pays, si bien que c'est à peine si l'on peut dire qu'il ait été réellement un canton suisse de 1798 à 1814.

En 1815, établissement d'un régime conservateur sous l'influence de la réaction aristocratique qui s'étendit sur la confédération entière jusqu'en 1830.

Nous devons insister davantage sur le mouvement libéral qui se prépare dans les années qui suivirent.

II

Les Tessinois sont de purs Italiens. Ils en ont la nature mobile, sensible, prompte aux impressions. De l'Italie encore ils ont reçu le sens artistique et littéraire, le goût des arts, ils aiment l'éclat et ce qui brille. Très capables de culture, ils ont de leurs ancêtres la tradition du droit. Chez eux, les légistes sont nombreux et distingués.

On a vu les bizarres incidents de l'histoire qui ont disposé du sort de ce petit peuple. Ces Italiens, par le droit de la conquête, sont tombés sous la férule passablement dure de populations germaniques. C'étaient de rudes montagnards que ces Uraniens et ces Waldsetten qui ont mis la main du vainqueur sur la Levantine. Pour les juger avec équité, il faut, pour quelques instants,

s'abstraire des mirages de leurs légendes historiques, du drame de Schiller surtout et de la musique de Rossini.

Ce n'est pas exagérer que de dire des Tessinois qu'ils ont été maltraités et mal formés. L'éducation politique qu'ils ont reçue n'était assurément pas pour leur inspirer des vertus civiques, on n'exigea d'eux, que l'obéissance passive. On a vu ce que pensait Bonstetten de cette éducation en définitive peu moralisante.

Tout ce que les Tessinois ont reçu de civilisation et de culture, ils le doivent à l'Italie et avant tout à l'Eglise catholique, qui dans tous les temps fut pour eux secourable et prévoyante. C'est aux évêques de Côme et de Milan dont ils dépendaient depuis la primitive Église, qu'ils sont redevables des bienfaits de l'instruction. Les évêques ont tout fondé pour le Tessin, des écoles, des collèges, des séminaires pour le clergé. Ces établissements ecclésiastiques et pédagogiques reliaient les populations tessinoises à la Lombardie. Quoi de plus dans l'ordre naturel.

En vertu des mêmes contacts, les ordres religieux italiens se répandirent dans le Tessin et en grand nombre. Les Franciscains y étaient très populaires. Le peintre Luini, ce célèbre élève du Vinci, est mort à Lugano. Malade et fuyant le bruit, il s'était réfugié chez les Capucins de cette ville. Le voyageur du Nord qui descend du Simplon ou du Saint-Gothard a la première révélation du grand art italien devant cette admirable fresque de Notre-Dame des Anges, qui déroule devant lui les mystères douloureux de la Passion du Seigneur. Luini a peint cette fresque étonnante pour acquitter la dette de l'hospitalité auprès des moines qui lui fermèrent les yeux après l'avoir entouré des soins les plus assidus.

Quand dans les familles aisées des vocations se manifestaient pour les carrières libérales, c'était aux universités italiennes de Bologne et de Pavie que les jeunes Tessinois devaient recourir au sortir des collèges de Milan.

III

Il est dans l'histoire de règle assez ordinaire que les populations longtemps soumises à une domination despotique et peu libérale en conservent une empreinte : si bien que le caractère national en demeure altéré. Puis survenant une période d'émancipation et rendues à elles-mêmes, il arrive souvent que l'usage des institutions libres ne leur soit pas immédiatement favorable. Ni elles ne savent en jouir avec mesure; ni elles ne savent s'en servir avec les tempéraments nécessaires. Il ne faudrait pas abuser de ces observations trop aisément transformées en lois par des publicistes

doctrinaires; mais la remarque, on doit le reconnaître, n'est pas sans mériter d'être appliquée chez nos Tessinois, sortant du régime de compression et de fiscalité rigoureuse que les Suisses confédérés leur avaient imposé jusqu'au dix-huitième siècle.

Il n'y avait aucune assimiliation possible entre ces Tessinois imaginatifs et mobiles et ces Helvétiens germaniques lourds et sévères. Aussi verrons-nous les Tessinois émancipés singulièrement prompts à subir les influences libérales, allant même à bien des extrémités. Ajoutons à l'instant que ni les excitations ni les exemples funestes ne leur feront défaut. Ils partiront même d'en haut, comme on le verra tout à l'heure.

Parler ici de l'Irlande serait peut-être hors de proportion avec le sujet : cependant pour l'Europe du dix-neuvième siècle, quelle effroyable démonstration de ce que l'action lente et persévérante d'une domination despotique peut faire d'un peuple brave et généreux. Qui a poussé à bout les Irlandais, qui a faussé leur caractère, qui en fin de compte les a rendus ingouvernables, si ce n'est le joug égoïste et cruel de l'Angleterre?

Rentrons en Suisse. A l'autre extrémité de la Confédération, sur les bords du Léman, les Bernois avaient aussi des sujets, les habitants du pays de Vaud, conquis par eux au seizième siècle, dans un moment de défaillance des ducs de Savoie. Les Vaudois avaient opposé peu de résistance, ce qui leur fut reproché, et ce dont ils conservèrent un pénible souvenir. Le régime qu'ils durent subir était intelligent, pas trop avide, ce qui n'excluait pas le despotisme des allures. Les insubordinations étaient sévèrement réprimées; la décapitation du major Davel (1723) en porte témoignage.

Libérés du joug de Berne par la Révolution française, les Vaudois, se dédommageant des années de contrainte, sont devenus les plus intransigeants des radicaux. Chez eux, la minorité conservatrice, encore bien que fort respectable, est strictement mise à l'écart. Sur douze députés que ce canton envoie au Conseil national, les conservateurs n'en nomment pas un.

Le Vaudois rural jalouse les rentiers et les grands propriétaires. Il considère trop en eux, peut-être, et bien injustement, les successeurs de Leurs Excellences de Berne. L'impôt progressif, adopté dans ce canton pour blesser les possesseurs de fortunes au-dessus de la moyenne, trahit des tendances économiques quelque peu socialistes, qui ont pénétré dans ce beau canton sous l'impulsion d'un radicalisme niveleur. Ces allures, chez lesquelles la passion n'exclut pas un certain calcul, sont d'un peuple qui ne s'est pas toujours appartenu et qui s'en souvient.

IV

La révolution de Juillet, en France, fut dans toute la Suisse le point de départ d'un mouvement libéral très prononcé. De ce moment date le développement d'un parti centralisateur, qui a conclu à la réforme du pacte fédéral de 1815. Mais avant que d'arriver au pacte nouveau, la Confédération devra traverser de mauvais jours. Les expéditions des corps-francs, cette détestable incubation des mœurs radicales, préparent la guerre du Sonderbund. L'on sait la victoire de la majorité centraliste et les rudes épreuves infligées par des vainqueurs peu généreux aux cantons catholiques qui avaient constitué le parti de la résistance.

La guerre du Sonderbund fut malheureusement une guerre religieuse. Sans doute, après quelques années, des résultats utiles, que l'on ne conteste pas aujourd'hui, sont issus du nouveau pacte; mais on ne saurait nier non plus que la victoire du radicalisme n'ait été signalée par une attaque des plus vives à l'Église catholique et à ses institutions; cette hostilité a subi des périodes d'accalmie, mais, aujourd'hui encore, elle est toujours le mobile déterminant de la politique des assemblées, du Conseil fédéral surtout. Les récents évènements du Tessin ne l'ont que mis en évidence.

Le Tessin, canton catholique, ne fit cependant pas partie du Sonderbund. Depuis 1839, il était en plein régime radical. Ses bataillons portaient le brassard fédéral; si bien qu'un des rares succès obtenus par le Sonderbund, dans cette lutte si inégale, fut la défaite des Tessinois à Airolo. Le colonel Luvini, qui les commandait, fut sévèrement battu par les Uraniens, pas trop mécontents ce jour-là de châtier leurs anciens sujets.

Le mouvement libéral qui s'éleva dans l'Italie du Nord, vers 1821, devait avoir un sérieux retentissement dans le Tessin; les deux pays étaient limitrophes, les habitants du même sang, du même caractère. De très bonne heure, les cantons protestants et la majorité fédérale se montrèrent sympathiques aux ferments révolutionnaires de la péninsule. Il s'y mêlait à l'ordinaire un levain d'opposition contre l'Église qui flattait chez eux une passion toujours dominante. Meilleurs politiques, les protestants conservateurs auraient dû s'en défendre. Cette réserve intelligente avait eu ses partisans à Neufchâtel, à Genève, à Berne même, pendant la période de la Restauration et plus tard encore. A partir de 1848, elle n'est plus que l'attribut d'un petit nombre.

L'Italie du Nord, qui avait supporté sans peine l'autocratie brillante et imagée de gloire du premier Napoléon, se retrouva

frémissante sons le joug de M. de Metternich. Les loges maçonniques, les ventes des carbonari, les innombrables sociétés secrètes qu'il est dans le génie italien d'enfanter, trouvèrent plus que jamais un prétexte de conspirer dans ce retour de l'Allemand détesté.

Il y eut des révoltes promptement réprimées. Le Tessin, si proche de Milan, ne tarda pas à devenir l'asile de nombreux exilés. Les relations avec les habitants devinrent d'autant plus immédiates que plusieurs Lombards trouvaient au delà de la frontière des parents, des familles alliées, des amitiés contractées sur les bancs universitaires de Bologne et de Pavie.

Mazzini le conspirateur type, l'âme des antres maçonniques, venait souvent à Lugano. Cette ville devint son quartier général, sa place de sûreté; c'est dire quel genre d'action il exerça. Tous les émigrés lombards cependant n'étaient pas des émissaires et des instruments dans la main de Mazzini.

A Lugano comme à Milan on pouvait distinguer un élément modéré tout aussi patriote, plus pur dans son origine comme dans le but final qu'il se proposait. Ce groupe se rattachait à l'école du *Conciliateur*, du nom d'une revue plus littéraire encore que politique, où des hommes tels que Monti, Maroncelli, Confalonieri, osaient exprimer leurs vœux pour la patrie. Silvio Pellico était le rédacteur en chef. Ce nom seul aurait dû être une garantie, cependant la police autrichienne n'accorda qu'une année de vie au *Conciliateur*.

Mais ce n'est pas l'école du *Conciliateur* qui tout d'abord prévalut. En vibrant à l'unisson avec les proscrits exaltés, bien des Tessinois subirent le contact des ferments révolutionnaires; ceux-là ne devaient que trop vite faire preuve de cette solidarité qui s'établit à l'ordinaire très immédiate entre les impulsions du libéralisme et l'hostilité à l'Église.

Par ce dernier caractère l'émancipation tessinoise devait promptement être agréée dans les régions fédérales. On n'y était que trop disposé à rechercher des auxiliaires pour la guerre confessionnelle qui, en Suisse, depuis le seizième siècle, ne finit jamais.

Le Tessin se trouvait donc parfaitement préparé pour entrer dans ce mouvement libéral qui, depuis 1830, entraînait la Suisse. Il ne s'agissait, au premier abord, que de réformer les institutions d'ancien régime de la constitution de 1814, mais la limite qui séparait l'esprit moderne de la ferveur révolutionnaire ne tarda pas à être franchie. Si bien qu'en 1839, après un *pronunciamiento*, un véritable coup de force dirigé par le colonel Luvini, le gouvernement devint tout à fait radical. Dès lors la majorité fut visiblement opprimée par un

parti violent, lequel cependant ne se serait jamais maintenu au pouvoir sans l'appui permanent de la Confédération.

Cette période de radicalisme devait durer jusqu'en 1876.

V

Voici le Tessin entièrement sous la direction du Conseil fédéral et inféodé à sa politique, c'est une intervention de chaque instant. Aussitôt que ses protégés semblent faiblir, c'est un envoi de commissaires, même de milices. Il faut bien diriger et surveiller les élections.

En 1854, les conservateurs, qui luttaient toujours, l'emportent au scrutin pour le Conseil national. A l'instant les élus sont invalidés pour vice de forme.

En 1876, les conservateurs enfin reprennent le pouvoir, vous allez croire qu'on va les laisser en repos. Pendant la session de 1882 les assemblées fédérales, pour donner une marque de sympathie à leurs amis tombés en minorité, s'empressent de faire de la géographie électorale à leur profit. Ils découpent un arrondissement expressément pour permettre l'avènement d'un ou deux députés radicaux.

Sur le terrain confessionnel, l'intervention des autorités fédérales ne se montra pas moins tenace. De 1840 jusqu'à 1880, c'est sur ce domaine un conflit perpétuel de questions litigieuses. Les conseillers du Tessin apparaissent toujours doublés de négociateurs fédéraux. Les uns et les autres, dans leurs rapports avec les nonces et les représentants du clergé local, rivalisent de volonté mauvaise et d'âpreté dans les procédés. C'est de leur part un propos délibéré d'user de paroles blessantes et de mettre en oubli les formes diplomatiques les plus ordinaires.

Pour tout dire sur ce déplorable sujet, il faudrait de longues pages et abonder en de fastidieux détails [1].

Le prétexte choisi pour ouvrir les hostilités fut la rupture avec les évêchés de Côme et de Milan. Des Suisses, disaient les radicaux, ne devaient pas demeurer sous la direction spirituelle d'évêques autrichiens.

La question n'était pas nouvelle; déjà, en 1803, elle avait été agitée pour le simple motif des limites territoriales. Toujours retardée, elle fut reprise et suivie par le Conseil fédéral avec la pensée bien

[1] Les notes échangées entre le Saint-Siège, les nonces, le Conseil fédéral et les autorités tessinoises, ont été réunies dans un volume publié à Genève en 1863, sous le titre : *La Question du Tessin, par un citoyen genevois.* Voy. aussi l'*Histoire de la cité de Côme*, par Cantù.

arrêtée, en traînant l'affaire en longueur, de relâcher de plus en plus les liens des Tessinois avec l'Église.

On avait leurré clergé et fidèles en promettant la création d'un évêché national. Rome consentait, mais la confédération avait en tête bien d'autres desseins.

Le diocèse séparé fut refusé. Au mépris des distances et de la différence des langues, les délégués fédéraux proposèrent de rattacher les Tessinois au diocèse de Coire, puis à celui de Bâle; c'étaient déjà des fins de non-recevoir; mais le comble fut de proposer de n'avoir qu'un seul évêque pour les catholiques de la Suisse entière. Ces insanités ont fait verser des flots d'encre. Enfin, las de ces délais injurieux, le nonce, Mgr Bovieri, abandonne la partie.

Les Tessinois n'ont obtenu une administration épiscopale séparée qu'en 1884, après le retour du régime conservateur. Mettant à profit un moment d'accalmie (1882), le pape Léon XIII fit des ouvertures au Conseil fédéral dans le but d'apaiser les conflits existants dans le diocèse de Bâle, au Tessin et à Genève. Mgr Lachat, évêque de Bâle, fut transféré au Tessin avec le titre d'administrateur apostolique.

Entre temps, les catholiques tessinois, toujours fidèles à l'Eglise ainsi que leur courageux clergé, ont joui de toutes les aménités du *Kulturkampf* avant la lettre, le terme n'était pas encore inventé : le vieux-catholicisme non plus, cette autre hypocrisie allemande de 1871.

Le Conseil d'État se substitua à l'évêque, il s'arrogea le droit de nommer les curés et d'introduire des règlements pour la dispensation des sacrements. Quant aux vexations fiscales, on n'en parle pas.

Pour les ordres religieux, on peut croire qu'ils ne furent pas ménagés. On agit avec eux par les procédés les plus sommaires de l'incamération; un incident singulier survint à leurs propos. Un jour le Conseil d'État voulut séculariser les couvents de Capucins. Or il se trouva qu'il y avait là soixante sujets lombards. Au mépris de leurs droits de propriétaires, sans autre forme de procès, ils furent conduits à la frontière, à la lettre, avec la besace et le bâton. Cette fois-ci le gouvernement autrichien se fâcha. Il usa de représailles, six mille Tessinois, domiciliés dans le Milanais, furent exilés et contraints de rentrer dans leur patrie. On comprend la perturbation déterminée par cette mesure.

Le Conseil d'État du Tessin ne s'en tira qu'au prix d'une somme de 115 000 francs, fixée à titre d'indemnité pour les Capucins exilés.

VI

Si ce petit peuple tessinois mérite quelque attention, ce n'est assurément pas pour son histoire ; ses destinées de peuple conquis furent vulgaires. Mais si l'on se prend à considérer ce qu'il est arrivé de ce canton, de bonne heure pourvu de toutes les institutions démocratiques, oh ! alors l'intérêt s'éveille : pour l'observateur, il devient un sujet d'étude, et il y sera d'autant plus attiré que le Tessin est un pays catholique, qu'il l'a toujours été ; enfin, qu'après des épreuves inouïes et des tentations sans nombre, il n'a jamais voulu cesser de l'être.

Une position aussi disputée et en des conjonctures aussi extraordinaires, n'a-t-elle pas sa signification morale, — disons-le bien haut, — tout à l'honneur du Tessin ?

Aux yeux de tous, humainement parlant, le pays catholique devait succomber sous la double influence des réfugiés italiens et du gouvernement helvétique. Les premiers avaient passionné les classes lettrées ; les Conseils fédéraux n'épiaient-ils pas toutes les circonstances pour confirmer en lui l'esprit révolutionnaire et ruiner sa foi religieuse.

Or quelle était, il y a quelque soixante ans, l'opinion générale en Suisse chez les radicaux libres-penseurs soutenus à l'envi par les protestants de toutes nuances : c'est que les peuples catholiques devaient fondre sous le souffle des institutions de la démocratie moderne ; qu'ils ne soutiendraient jamais la libre concurrence des doctrines et le choc perpétuel des idées.

On peut le dire, les Tessinois ont honorablement soutenu le combat. Après cinquante ans de sollicitations de leur part et de refus du côté de la Confédération, ils ont enfin obtenu chez eux la présence d'un évêque, c'est-à-dire le rétablissement de la vie religieuse normale.

Ce résultat est énorme. Pour en apprécier l'importance, que l'on considère la ténacité du dessein poursuivi.

Si les conservateurs, battus depuis 1839, ont fini par l'emporter en 1875, s'ils ont obtenu la solution de la question épiscopale en 1884, pour autant les radicaux n'ont pas désarmé, toujours soutenus par la Confédération, ceux-ci n'ont cessé de s'agiter, dans l'espoir d'un retour de fortune. Le scandale du 11 septembre n'était pas, on l'a vu, la première affaire de ce genre. Faut-il que le parti conservateur ait dans le pays des racines profondes pour n'avoir pas succombé ; tous les moyens d'influence dont dispose un gouvernement, le Conseil fédéral les a mis en œuvre contre les conservateurs.

Le 5 octobre 1890, trois semaines après l'échauffourée, le gouvernement légitime étant suspendu, les radicaux l'ont emporté de 94 voix seulement, encore furent-elles contestées. Le peuple était consulté ce jour-là sur la question de savoir s'il voulait la révision de la constitution.

Le 26 octobre, élection des députés au Conseil national. Le Conseil d'État légitime étant rétabli, les conservateurs l'ont emporté de 1500 voix.

Malgré cet échec, les radicaux se croyaient si complètement assurés de l'appui du Conseil fédéral, qu'ils ne pouvaient croire qu'ils ne seraient pas mis en possession du pouvoir. Il faut dire que le commissaire les ménageait toujours, si bien qu'enhardis par ces procédés bienveillants, une collision se produisit entre une bande de radicaux et les troupes fédérales d'occupation. Cette fois-ci la mesure était comble. Le commissaire dut sévir, il ne pouvait pas laisser insulter le drapeau fédéral ; de ce moment la situation devint moins équivoque. Le Conseil fédéral, ne pouvant plus se soustraire à la pression de l'opinion publique écœurée par le spectacle de ses condescendances, se décida à prendre son rôle de médiateur au sérieux.

VII

Le Tessin conservateur sortira-t-il victorieux de la lutte? Qui oserait l'affirmer ; mais ce dont il ne faut pas faire l'ombre d'un doute, c'est de la valeur réelle de ce parti depuis tant d'années imperturbable dans sa résistance. Il a produit des hommes de mérite : M. Pedrazzini, un orateur, un légiste très fort, qui a représenté son pays avec distinction, au Conseil d'État et au palais fédéral ; M. Respini, le sympathique président du Conseil d'État, si traîtreusement attaqué le 11 septembre. Sa conduite en ces conjonctures a été digne des plus grands éloges ; il a montré autant de sang-froid que de dignité courageuse. Il a tenu à être replacé sur son siège de président, mais pour se démettre à l'instant et rendre la conciliation plus aisée.

Une grande part de louange à son jeune collègue Rossi, celui qui a reçu la balle homicide de Castioni.

Mais dira-t-on dans quel but le Conseil fédéral a-t-il attaché un si grand prix à dominer le Tessin et à lui imposer l'attache du radicalisme.

Il y a bien le désir de faire de la propagande doctrinale, mais il y a un intérêt plus prochain, acquérir des voix dans les assemblées.

Avant le Sonderbund (1847), les cantons étaient tous égaux en diète. Zug, le plus petit au moment du vote, avait autant de valeur que Berne ou Zurich.

La nouvelle constitution (1848) conserva sous le nom de Conseil des États la représentation de l'ancienne diète, en y ajoutant, sous le nom de Conseil national, une assemblée nouvelle issue du suffrage universel qui représente les cantons d'après le chiffre de leur population. Le Conseil fédéral, composé de sept membres, est nommé par les assemblées réunies.

Un mémorable discours de l'illustre comte de Montalembert, le plus beau peut-être des triomphes de sa carrière oratoire, a donné le vrai sens historique de cette défaite du Sonderbund. De ce moment ce fut dans toute l'Europe le signal d'un déchaînement révolutionnaire. En Suisse, le radicalisme devint le mobile unique de la politique fédérale. Il règne toujours. Il n'a cessé de défendre sa position avec une persévérance jamais démentie.

Voici quarante-deux ans de cette évolution centraliste. Aux violences des premiers jours ont succédé des périodes d'administration paisible, des adversaires de la veille ont fraternisé dans les tirs fédéraux. Vis-à-vis des puissances étrangères, les hôtes du palais fédéral ont représenté la Suisse avec une dignité qui n'est pas sans courage. Dans le domaine de la législation et du droit, il s'est opéré quelques réformes heureuses.

Pourquoi faut-il avoir à constater qu'à travers ses succès la politique fédérale conserve pour objectif continu l'attaque aux catholiques. ? Comment qualifier autrement les droits attribués par la constitution au gouvernement fédéral sur l'épiscopat suisse, sur le nombre des diocèses et leurs délimitations? Comment excuser l'exclusion permanente de certains ordres religieux. Nous n'intervenons pas en faveur des Jésuites. A leur propos, en Suisse, radicaux et protestants ne savent que déraisonner : mais les Rédemptoristes. Vit-on jamais les cantons catholiques prétendre s'immiscer dans les opinions et les règlements des consistoires réformés. Si bien qu'il est en toute vérité permis de dire que sur le sol fédéral le droit commun n'existe pas pour les catholiques. Toutes les occasions ont été saisies pour les diminuer, pour entraver leur expansion, pour — en tant que les mœurs du siècle l'ont permis, — les tenir à l'état d'infériorité économique et sociale.

Les catholiques comptent pour plus d'un tiers dans l'ensemble de la population. Depuis 1848 aucun représentant des cantons catholiques n'a fait partie du Conseil fédéral ; même système d'exclusion pour le tribunal fédéral, pour la présidence au Conseil national et aux États.

Après le Sonderbund, les vainqueurs établirent de vive force des gouvernements radicaux dans les cantons vaincus, c'est-à-dire toutes les institutions qui caractérisent les démocraties modernes,

le suffrage universel, sans oublier la persécution sous prétexte de liberté des cultes, etc. Les vainqueurs avaient la bonne opinion que, soumis à un tel régime avec interdiction pour un terme fixé d'en modifier les conditions initiales imposées par les troupes fédérales, les catholiques n'y pourraient tenir, qu'ils devaient sortir de là absolument transformés.

La pression du radicalisme fédéral a été odieuse; pas seulement dédaigneuse de toute forme conciliante, mais provocante par une absence préméditée de ce respect pour les convictions intimes auxquelles ont droit tous les adversaires, à plus forte raison des concitoyens et des confédérés. Les cantons opprimés ont dû conserver ces institutions imposées par la violence. Ils ont fait plus; ils en ont pris leur parti, ils se sont presque accoutumés à ce corset de force qui devait anéantir, — on y comptait bien, — et leur foi religieuse et leur esprit national. Se renfermant en elles-mêmes, ces nationalités cantonales des Waldsetten, du Valais et de Fribourg, elles ont attendu et elles ont vaincu; attestant ainsi qu'il n'y a nulle incompatibilité entre les institutions de la démocratie moderne et la vie sociale d'un peuple catholique; à la condition que ces institutions seront loyalement appliquées et non pas sophistiquées et bassement transformées en instrument déloyal de despotisme, comme il n'est que trop souvent arrivé en Suisse et ailleurs.

VIII

Cependant peu à peu les cantons du Sonderbund s'étaient affranchis du régime radical. Ils étaient redevenus tout simplement eux-mêmes, c'est-à-dire conservateurs, ce qui ne veut pas dire réactionnaires, car ni ils ne pouvaient, ni ils ne cherchaient à se soustraire aux changements constitutionnels qu'ils avaient dû subir. Les cantons protestants au contraire demeurèrent tous courbés sous le joug radical. Aucun n'est sorti de l'épreuve affranchi comme le Valais et Fribourg. Neufchâtel, le dernier qui ait résisté, a fléchi sans pensée de retour. Genève, conservateur, dont la voix en diète (1846) fut un instant si importante, succomba un an avant la guerre civile. Aujourd'hui (1890), la majorité des électeurs genevois, par les questions confessionnelles, en dépit de quelques louables efforts, est toujours liée au radicalisme.

La masse compacte du radicalisme helvétique est constituée par les protestants. Quelques députés modérés envoyés par les Grisons, par Saint-Gall et par Genève sont sans influence sur l'allure générale du parti.

Soleure, canton aux deux tiers catholique, dès avant le Sonderbund était déjà inféodé au radicalisme. Un instant, il y a quatre ans, on a pu croire que le peuple soleurois allait ouvrir les yeux en présence du désordre financier de ses magistrats. Il y a amélioration, mais les radicaux règnent toujours. Quant au Tessin, on a vu par quelles menées le pouvoir central s'efforce d'y maintenir l'influence du radicalisme.

Cette résurrection du sens conservateur ne fut pas sans étonner grandement la majorité radicale. Les protestants durent se convaincre qu'un peuple franchement catholique ne puise pas sa force de résistance uniquement dans la présence d'un évêque ou d'un ordre religieux. C'est dans la conscience qu'il faut chercher la source des convictions catholiques. Il faut dire aussi qu'en Suisse comme en France, comme en Italie, comme partout, le radicalisme démocratique s'est présenté aux cantons catholiques sous la forme de l'irréligion absolue. Il y apparaît trop souvent comme s'il signifiait les résolutions des loges maçonniques.

Les radicaux n'avaient donc pas vu sans déplaisir s'évanouir leurs espérances à l'endroit des cantons catholiques. Il fallait bien cependant s'arrêter devant les injonctions du suffrage universel; ils accordèrent quelques années de paix relative. Aussitôt les rapports furent détendus, la cordialité s'y retrouva comme dans les anciens jours. Acceptée d'abord avec plus de résignation que d'enthousiasme, la centralisation avait montré que pour les postes, pour le militaire, pour certaines mesures d'unification juridique, elle se présentait sous des aspects favorables.

En 1871, les Conseils fédéraux ne surent pas résister à la tentation mauvaise de ressusciter les querelles confessionnelles, cette fois-ci sous la forme la moins avouable. Nous voulons parler de la déloyale entreprise du *vieux-catholicisme*.

On sait les débuts du vieux-catholicisme en Allemagne et l'intérêt passionné de M. de Bismarck à son succès. Qu'une manifestation en sa faveur se fût produite spontanément en Suisse, il n'y avait pas là pour surprendre; qu'en vertu du droit commun les *vieux* se fussent organisés en secte religieuse, rien n'était plus naturel. Mais que des gouvernements de cantons, que les autorités suprêmes de la Confédération aient fait leur affaire de ces troubles confessionnels, qu'ils se soient mis en quête de consciences disponibles pour organiser le mouvement et s'en faire une arme de combat, voilà ce que la loyauté la plus élémentaire ne saurait comprendre. Et penser que pareille entreprise était ourdie contre les populations catholiques du Jura bernois et de Genève, annexées à la Suisse en 1815, sous la réserve expresse que les

droits des consciences de ces nouveaux citoyens suisses seraient respectées, qu'il ne serait rien changé à leur culte ni à leurs rapports avec la hiérarchie. Ici la parole d'honneur de la Confédération était deux fois engagée (1816 et 1858)? Comment qualifier qu'elle y ait failli, si ce n'est en disant que ses représentants ne pouvaient pas commettre d'acte plus antipatriotique.

La passion séculaire du protestantisme contre l'Église a été le mobile principal. Les gouvernements de Berne et de Genève s'imaginèrent avoir trouvé cette occasion par eux toujours cherchée d'amoindrir, qui sait même, de faire disparaître ces minorités catholiques toujours redoutées. C'était cependant grâce à leur annexion que Genève avait dû de pouvoir être admis dans la Confédération.

Désormais, pour être catholique il fallut accepter toutes les définitions dogmatiques votées par les grands Conseils de Berne et de Genève. Le mensonge s'étalait ici jusque dans le titre de la loi (Organisation du culte catholique). On prenait aux catholiques leurs églises, leurs presbytères, les biens de leurs pauvres, jusqu'à leur nom; pour les adjuger à une coalition d'apostats étrangers et de libres-penseurs qui, grâce à ce subterfuge, croyaient pouvoir sans rougir coucher dans le lit d'autrui.

Le Conseil fédéral accepta la responsabilité de ces violences. Il consentit à l'exil des évêques (Mgrs Lachat et Mermillod), au bannissement des curés du Jura, au brigandage électoral de Notre-Dame de Genève, aux dénis de justice de La Chaux-de-Fonds, ainsi qu'à toutes les élections frelatées qui partout ont signalé l'installation du schisme.

Et cependant l'entreprise du vieux-catholicisme a été le plus complet des insuccès : il n'a pas fallu dix ans pour en démontrer le néant. Si bien qu'après des années de troubles, d'aigreur et de déshonneur, sans profit pour la patrie suisse; considérant de plus en plus le mauvais renom acquis au pays, les intérêts en souffrance, l'infructueux de ce mouvement tout d'abord si acclamé, les meneurs de la politique se mirent à penser que le moment était venu de faire de la conciliation, c'est-à-dire de s'arrêter. C'est alors (1880) qu'acceptant la main tendue par le pape Léon XIII, le Conseil fédéral entra dans la voie des négociations qui ont amené Mgr Mermillod à Fribourg comme évêque de Lausanne, et Mgr Lachat à Lugano.

IX

Une conséquence de la victoire du radicalisme centraliste fut d'imposer à tous les cantons le niveau uniforme des institutions

démocratiques. C'était désormais, semblait-il pour tous, par l'essor naturel de la constitution adoptée, la paix et la liberté assurées.

Il a fallu revenir de ces espérances. Si bien qu'à l'égard des expériences faites, un scepticisme décourageant s'est produit. La funeste crise du *Kulturkampf* est entrée dans une voie d'apaisement : il le fallait bien devant vingt ans de résistance de la part des catholiques, mais se peut-il dire qu'elle soit terminée? La démocratie bien comprise n'aurait-elle pas dû prévenir de pareils excès?

Un côté original de la politique intérieure de la Suisse qui la distingue des autres États de l'Europe, c'est que la Suisse est un État fédératif. Les rapports du Conseil fédéral avec chaque canton (souverain toujours) ne sont pas seulement d'administration : ils sont d'influence, ils sont aussi de police intérieure. Il y a une infinie latitude dans les relations de cet ordre, l'esprit de parti, les camaraderies, y pèsent pour beaucoup. Les inconséquences y abondent plus souvent que la logique. Ces compromis bizarres, qui tournent au comique, s'y produisent parfois; c'est ainsi que l'on a vu les alcools entrer en compensation avec les universités, des questions de péage avec la liberté d'enseignement, etc.

On a apprécié l'incident qui a nécessité l'intervention dans le Tessin. Après trois mois d'atermoiements, les délégués des deux partis convoqués et leurs griefs entendus : pour conclure, les arbitres imposent aux Tessinois dans les élections du grand Conseil la *représentation proportionnelle*, ce palliatif électoral introduit il y a quelque vingt ans devant le public par le professeur Ernest Naville. Au Conseil d'Etat, trois membres seront pris chez les conservateurs, deux chez les radicaux.

En se rangeant à la décision du Conseil fédéral, les conservateurs ont fait acte d'abnégation. La rapidité de l'acquiescement des radicaux a surpris : ils sont à l'ordinaire si peu favorables au système de la représentation proportionnelle.

Que cette manière d'aller faire le ménage de ses confédérés et d'accommoder leurs différends ait en soi quelque chose de patriarcal, nous l'accordons volontiers; nous serions plus touchés encore si, s'inspirant de mobiles plus désintéressés, la justice distributive apparaissait moins intermittente, moins comptable de favoritisme et de partialité.

Le Conseil fédéral, cette fois-ci, est allé au Tessin. Il y est resté, surtout, à son corps défendant; il a été contraint par le soulèvement de l'opinion; il a accompli son devoir d'arbitre, c'est fort bien; mais il n'y a pas en Suisse rien qu'au Tessin que se passent des faits contre l'ordre, la justice et le droit.

On n'a pas vu des commissaires envoyés au Jura le jour où,

pour avoir rempli leur devoir, quatre-vingt-neuf curés furent conduits à la frontière. A Genève, où il en vint quelquefois, il n'y en avait point au lendemain du scrutin frauduleux qui disposa de l'église Notre-Dame. Fribourg reçut maintes fois des garnisaires; serait-il vrai qu'il ait été question d'en envoyer derechef, il y a quelques semaines, à propos des élections du Conseil national?

La représentation proportionnelle! voilà l'idée à l'ordre du jour dans la Confédération. La lassitude des partis est bien pour quelque chose dans la faveur qui se prend à ce système. Sachons n'y voir que la pensée de justice et de pacification poursuivie par son estimable promoteur. On annonce que le vote proportionnel va faire son chemin; plusieurs cantons seraient disposés à tenter l'aventure, Neufchâtel et Genève en particulier. Le Conseil fédéral a imposé la mesure d'office au Tessin, comme marque de conciliation. Que n'en fait-il l'essai pour lui-même en appelant au nombre de ses membres un représentant des cantons catholiques.

Cette expérience de la représentation proportionnelle ne sera pas sans être de quelque intérêt pour les pays de suffrage universel et de régime démocratique, c'est-à-dire aujourd'hui à peu près pour tout le monde.

Il y a peu de jours, un membre du Conseil fédéral était à élire. La droite conservatrice, souhaitant de voir enfin cesser le procédé injuste et malséant qui se reproduit chaque année depuis 1848, proposait M. Kopp, de Lucerne, un légiste à tous égards parfaitement qualifié pour entrer au Conseil. La majorité, toujours vindicative, outrée d'avoir vu l'opinion la contraindre de céder au Tessin, a porté ses voix sur un député de Bâle-Campagne, M. Frey, un radical autoritaire, récemment signalé par un discours prononcé à Olten, où il réclamait le maintien absolu des mesures agressives du *Kulturkampf*.

C'est dire qu'il n'y a rien de changé. La politique de persécution contre les catholiques s'affirme sans trêve. Reste l'espoir, pas toujours déçu, de voir les collègues de M. Frey, plus anciens dans la carrière, mûris par l'expérience, adopter parfois la voie des tempéraments. Mais si les décisions de MM. Velti et Kuchounet sont à louer quelquefois, il n'est pas malheureusement à pouvoir dire encore qu'une ère véritable de réparation soit inaugurée.

Edouard Dufresne.

LE JUBILÉ DE M. ERNEST NAVILLE

Le 26 de ce mois, on célèbre à Genève le jubilé de M. Ernest Naville, ancien professeur à l'Académie de Genève, associé étranger de l'Institut de France.

M. Ernest Naville, présentant au public le *Journal intime* de Maine de Biran, disait : « Ce livre ne s'adresse pas seulement aux métaphysiciens. Son contenu est fait pour intéresser toutes les âmes sérieuses; sa forme le rend accessible à tous les esprits cultivés. » J'applique ces paroles aux ouvrages de M. Naville lui-même, et je crois en faire le meilleur éloge en disant qu'ils sont dignes de l'attention, de l'étude de tous les penseurs, et qu'à toutes les âmes sérieuses, à tous les esprits cultivés ils doivent plaire et profiter.

Il est juste que la France s'associe particulièrement aux fêtes destinées à honorer plus de cinquante ans de nobles travaux et de dévouement aux meilleures causes, dans ce mois de décembre 1890 où l'éminent professeur atteint sa soixante-quinzième année. Si les leçons faites à la Faculté des lettres de Genève, si les discours prononcés à Genève et à Lausanne ont eu à l'étranger un salutaire retentissement, n'est-ce pas la France surtout qui s'y est intéressée? Un citoyen de Genève est un Français dans la cité des esprits. M. Naville parle notre langue, il partage nos préoccupations; avec un tour qui est bien à lui, il a nos idées et nos sentiments. Des *Revues* françaises, surtout la *Revue philosophique*, ont publié bon nombre de ses remarquables articles; plusieurs de ses ouvrages ont été édités à Paris, et notre Académie des sciences morales a voulu le compter parmi ses membres. Le *Correspondant* a, si je puis dire, un lien spécial avec lui : M. Naville a aimé le P. Gratry et en a été aimé; le P. Gratry le citait volontiers, et lui-même a cité souvent et cite encore le P. Gratry. C'est de tout cœur que, pour notre part, nous adressons notre hommage de profonde estime, je ne dis pas assez, de respectueuse admiration et de cordiale sympathie, à M. le professeur Ernest Naville, à l'auteur du *Père céleste*, du *Christ*, de la *Vie éternelle* et du *Problème du mal*, de

la *Physique moderne*, de la *Logique de l'hypothèse* et de l'*Etude sur le libre arbitre.*

Je viens de nommer quelques-uns de ses écrits. Avec la *Vie* de Maine de Biran et la magistrale *Introduction* aux *Œuvres inédites* de ce philosophe, ce sont les plus considérables. Les titres seuls indiquent la double préoccupation constante de M. Naville. Chrétien et philosophe, M. Naville est de ceux qui pensent d'une part que la science, comme on se plaît à dire maintenant, et la philosophie ne sont pas incompatibles, loin de là, qu'entre elles il peut, il doit y avoir accord; d'autre part, que la philosophie et la religion ne sont point ennemies, loin de là, que l'une appelle l'autre et que l'une et l'autre se trouvent bien d'une entente conforme à leur essence même. C'est là une façon de voir qui devient rare. M. Naville s'y est attaché sans défaillir jamais, sans varier, et c'est une chose singulièrement intéressante et instructive que de le suivre dans ses démarches diverses, pour saisir la méthode qu'il observe toujours et l'esprit qui l'anime partout.

Je sais que dans sa patrie on honore de plus, en lui, le défenseur de la liberté religieuse et le promoteur de la réforme électorale. Je n'ai garde d'oublier ces services et ces mérites d'une autre sorte; mais la source en est en ce qui fait l'unité de sa pensée, l'unité de sa vie : ne parlant ici que du philosophe et de l'apologiste, je ne parlerai pas de toutes les œuvres de l'homme, mais ce sera, d'une certaine manière, parler de tout l'homme et de ce qui, en lui, est le principe de tout le reste.

Se servir le mieux possible de la raison, l'employer et la déployer tout entière, avec prudence, avec vigueur, puis, en présence des plus graves questions qui intéressent les hommes, la reconnaître, non pas impuissante, mais insuffisante, et demander à la foi un indispensable supplément et complément : c'est la vraie sagesse. Sagesse très difficile aujourd'hui. Il faut rendre la raison à elle-même, et la soumettre, non pas éperdue et désarmée, mais ranimée et victorieuse, à la foi chrétienne. La raison tremble et fuit devant la science : il faut la remettre en état d'envisager la science, de retrouver dans la science même ses propres principes sans lesquels nulle science ne serait, puis de ressaisir par delà la science ce que la science ne peut ni expliquer, ni détruire. Alors, quand la raison a repris le respect d'elle-même, la confiance en ses ressources propres, la possession et la direction de ses mouvements, la philosophie distincte de la science, supérieure à la science, c'est-à-dire à ce qu'on nomme exclusivement ainsi, mais science aussi à sa manière et en un sens très vrai, la philosophie ne suffit plus à la

raison dont elle est le plus bel ouvrage : la raison devient chrétienne et rend chrétienne la philosophie, non par désespoir, non par une sorte de coup d'État, mais par conviction raisonnable encore et raisonnée; car si c'est un premier effet de la grâce du Christ de sentir le besoin que l'âme a du Christ, c'est obéir aussi à la loi fondamentale de la raison, dont tout l'office est de rendre raison des choses, que de reconnaître qu'on ne rend point raison de la vie humaine en tournant le dos au christianisme, et que, d'ailleurs, du christianisme lui-même, qui est un fait, on ne rend pas raison sans y avouer quelque chose qui passe la raison. « L'âme tend au bien et à la vérité, elle y aspire, elle les entrevoit, elle les reconnaît dès qu'ils lui sont présentés si elle n'a pas éteint sa propre lumière. Mais le bien et la vérité dans leur plénitude ne lui sont présentés en effet, et elle ne réussit à se les approprier que dans l'économie chrétienne, dans la lumière et la force du Rédempteur. » Et « dans l'Evangile » comment ne pas « admettre l'intervention de Dieu » ? Pourquoi serait-on « en droit d'exclure du domaine de la science des hommes qui n'auraient d'autre tort que de rapporter à un acte particulier de la puissance infinie un fait dont les causes naturelles ne sauraieut rendre raison à leurs yeux » ? — « Le philosophe, dit M. Secrétan, cité par M. Naville, le philosophe devient chrétien sans abdiquer lorsqu'au lieu de tergiverser, il a regardé le christianisme en face comme un fait historique dont la philosophie de l'histoire est tenue de rendre compte, et qu'il s'est convaincu qu'une intervention directe de Dieu est la seule raison suffisante de ce phénomène. »

La méthode philosophique de M. Naville consiste d'abord à chercher, en toute question, ce que la raison, normalement développée et loyalement consultée, admet d'elle-même, ou plutôt ne peut pas ne pas admettre. Il commence donc par simplifier toute question. Il importe de se faire une idée juste de cette méthode que j'estime excellente. Voici comment je la comprends.

Tout objet qui fait question est embrouillé : sinon, il n'y aurait pas de question. Un premier débrouillement est nécessaire : c'est d'écarter certaines complications étrangères à l'objet même. On le dégage ainsi de ce qui n'est pas lui. Mais, réduit à soi, il apparaît compliqué encore : il a avec tant de choses voisines de si intimes liens, de si indispensables relations. Ici supprimer n'est plus de mise, car ce serait dénaturer, mutiler, fausser. Ce qui tient de si près à l'objet n'en saurait être distrait sans l'entamer. Mais en ces nécessaires entours de la question on peut mettre un ordre, retenir ce qui importe plus, ajourner ce qui importe moins, écarter comme prématuré ce qui importe beaucoup, sans doute, mais n'a pas

besoin d'une solution immédiate. Par cette sage distribution on se débarrasse des complications créées par l'inattention, par les préjugés de toute sorte, par les subtilités d'école, par les réminiscences d'un prétendu savoir mal digéré ou par les anticipations d'une pensée témérairement hâtive. La question se montre alors ramenée à des termes simples : simples dans tous les sens du mot; car on a sous les yeux des notions dégagées de tout ce qu'une vue confuse y mêle d'autre, et l'on ne veut pas y considérer encore ce qu'elles recèlent en leur sein et qu'une analyse subséquente y pourra découvrir; or de telles notions ne demandent pour être saisies qu'un esprit attentif, sain, ferme, capable de cette première réflexion sans laquelle il n'y a point d'usage de la raison, elles ne supposent aucune initiation particulière : c'est donc, à vrai dire, la raison se reconnaissant elle-même, reconnaissant ce que je nommerai son *avoir* naturel, ou encore les premières *données* de la pensée, et cela appliqué aux premiers *faits*, lesquels sont des *données* aussi, puisque tels que la nature les offre avant tout art d'observer, ils sont ce que tout homme a en soi et est soi-même par cela seul qu'il est homme et qu'il agit.

M. Naville excelle à mettre en relief ces notions supérieures et antérieures à tout système, à toute discussion, à toute étude. Remarquons bien qu'il n'y voit pas un *minimum* de raison et de philosophie dont il faille se contenter. Ce n'est pas là du tout son point de vue. Il y voit le *fond* commun que tout présuppose. Qui voudrait s'y tenir ne philosopherait pas; mais qui en ferait fi philosopherait de travers. On ne peut ni s'y borner ni s'en passer. Ce n'est pas un *minimum* auquel il soit permis de se réduire, c'est ce qu'il est *essentiel* d'avoir pour avancer. Et quel vigoureux effort de pensée déjà dans ce premier travail qui est la recherche de la notion simple! Comme cette attention donnée à des choses communes en vue de découvrir des vérités communes, exige des qualités rares et exquises! Quelle originalité dans cette profondeur et cette délicatesse du regard attaché aux premières idées et aux premiers faits, dans cette persévérance pénétrante, dans ce souci de ne rien voir que ce que tous peuvent et doivent voir, mais de le voir nettement démêlé parmi tout le reste, de ne découvrir dans les choses que ce qui y est sans y rien mettre de soi, mais de découvrir cela d'une façon sûre et de le montrer distinctement aux autres! Puis, quand ce fond commun est trouvé, quelle vigueur dans cette autre analyse qui, s'appliquant à la notion simple, en développe la riche simplicité, et fait apparaître toute la suite des idées qui y étaient renfermées! Cette manière de philosopher, sans prétention, sans subtilité, sans raffinement, devient bientôt très

attachante, et elle laisse une impression de santé intellectuelle, de solidité, de force qui rend l'œuvre satisfaisante et donne de l'auteur la plus avantageuse idée.

Je viens de lire le *Libre arbitre*. C'est le tout récent ouvrage de M. Naville. Cette lecture m'a fait penser à Bourdaloue. Je ne serais pas étonné que l'on s'en étonnât. Entre cette *Etude* et un *sermon* de Bourdaloue, quel rapport? Mais ceux qui ont lu avec une entière attention l'*Etude* ont certainement éprouvé l'ascendant que l'auteur, par degrés insensibles, prend sur le lecteur. Rien au début pour frapper. Un commencement qui n'a l'air de rien ou de presque rien aux yeux des gens blasés avides de nouveauté piquante. Si vous voulez vous en aller, l'auteur vous laissera faire; mais si vous demeurez, il vous tiendra : vous lui appartiendrez. Il y a là une dialectique qui peu à peu enserre, et l'intérêt, qui naît des choses, va grandissant. Vous vous plaisez dans cette lecture si grave. Peut-être aviez-vous eu quelque peine à vous y mettre : vous auriez maintenant à la quitter beaucoup de peine. Vous êtes gagné, et la seule raison y a suffi : sa force, en se faisant sentir, a pris un charme austère, tout-puissant.

C'est là justement ce que Bourdaloue a produit en moi la première fois que je l'ai lu, je m'en souviens, et cette impression se renouvelle à chaque lecture. Le sermonnaire a un *sérieux* qui rebute les esprits légers et qui les captive s'ils ont seulement consenti à l'entendre quelques instants. Il parle avec tant de compétence, tant de logique, que tout son discours s'impose avec empire, et l'*autorité* de cette parole sûre, ferme, si habile à instruire et à éclairer, devient une séduction.

Le sérieux, l'autorité, avec la simplicité, la sincérité, la droiture : je suis revenu à M. Naville, ces mots le définissent. Et quel heureux exemple, n'est-ce pas, au milieu de l'anarchie intellectuelle d'aujourd'hui, que cette solide façon de philosopher? Les écrits qui en sont le fruit rendent à la vérité un double service : ils la défendent, et ils montrent ce que le bon sens a de réelle efficace, et j'oserai dire d'originalité.

Cette sagesse n'est point timidité, ni impuissance de voir loin, ni ignorance des tentations ou des difficultés qui assaillent la pensée. M. Naville connaît bien son temps et il en est. Il a vu, il a touché tout ce que la critique contemporaine amasse d'objections contre les antiques vérités, tout ce que le mouvement scientifique de ce siècle amène d'idées neuves, de hardiesses engageantes, de brillantes témérités. Il n'est étranger à aucune des préoccupations qui assiègent les esprits, il n'est fermé à aucune des idées qui les sollicitent. S'il combat, il comprend ce qu'il combat. S'il s'arrête,

il voit les raisons que tant d'autres croient avoir de pousser plus avant. Les méthodes des sciences lui sont familières. Les légitimes exigences de l'esprit scientifique, nettement définies par lui, obtiennent de lui un respect inviolable. Les découvertes avérées, les théories bien établies, excitent son admiration. De tout cela il distingue soigneusement et fermement les prétentions de certains savants, les rêves de certains philosophes grisés par la science ou les concessions de certains autres terrifiés par ses progrès. Il la met elle-même hors de cause, n'entreprenant rien contre elle, et convaincu qu'elle ne peut rien entreprendre contre les vérités d'un autre ordre.

Ce n'est pas qu'il élève entre les vérités dites scientifiques et les vérités morales « un mur de séparation ». Il n'admet pas que la vraie science puisse avoir raison chez elle et tort dans un autre domaine, ni que les vérités morales, contredites par la science, subsistent en dépit de cette contradiction, comme le trésor d'une foi qui les conserve, malgré la raison et contre la raison. Ces procédés violents lui répugnent : contraires à l'instinct fondamental de la raison, ils créent une scission là où il faut qu'il y ait unité. Ce que veut M. Navillle, c'est d'abord qu'à la science on substitue les sciences, et qu'on en distingue bien deux sortes, les sciences physiques et physiologiques d'une part, les sciences psychologiques et morales de l'autre. Or au seuil des unes et des autres, on trouve des faits, c'est-à-dire ce sans quoi notre esprit ne peut rien, ce contre quoi il ne peut rien. « Les faits sont pour une science sérieuse la base et le contrôle des théories. » Cela est vrai partout. Ainsi « le déterminisme est le postulat de l'étude de la matière ». Pourquoi s'en troubler? S'il y a des faits d'un autre ordre qui ne se laissent pas réduire au déterminisme, ces faits prévaudront : contre quoi? contre tout déterminisme? Non pas, mais contre une extension illégitime du déterminisme. Les sciences physiques et physiologiques ne recevront de ces faits aucune atteinte, mais ces faits à leur tour n'auront rien à craindre de ces sciences. Autre est leur objet, autre est leur nature. Le déterminisme demeurera donc le postulat légitime de ces sciences sans devenir « la règle suprême de l'univers ». Précisément, vouloir l'appliquer à tout, c'est contraire à la vraie méthode scientifique, puisque c'est nier, au nom d'une conception nullement certaine de la science, des faits certains : comme aussi ce serait manquer à cette vraie méthode scientifique que de prétendre, au nom de faits psychologiques et moraux, infirmer le postulat réclamé « par l'étude de la matière ». Voilà en quel sens les deux domaines sont distincts. La raison règne dans les deux. La raison

avec ses principes solides et avec les faits dont elle enseigne le respect, réussit à faire les sciences des deux sortes, empêche qu'elles n'empiètent les unes sur les autres, les lie les unes aux autres sans les confondre, les maintient parfaitement distinctes sans les opposer. Elle poursuit par les unes et les autres l'unité, qui est son but : elle sait chercher la satisfaction dont elle a besoin, non plus dans telle ou telle idée empruntée à une science particulière, mais « dans l'idée de la cause suprême, qui fait la diversité des éléments par son pouvoir et leur harmonie par l'unité de son plan ». Ainsi rien n'est sacrifié, tout est à sa place; et l'esprit, toujours attaché aux principes directeurs de la pensée, mais toujours soigneux de soumettre l'hypothèse au contrôle des faits, « unit dans une juste mesure la confiance qui fait sa force et la modestie qui fait sa sûreté. »

Je serais heureux si, en exposant la méthode philosophique de M. Naville, j'avais pu en donner une idée juste, nette et vive. Les méditations religieuses qui forment la plus haute partie de sa philosophie et puis la dépassent, ont ce même caractère de fermeté modeste : c'est la même attention à la notion simple, le même attachement à la vérité certaine, le même respect des faits, la même netteté et tranquillité du regard en face de l'objection et de la difficulté, la même sincérité et la même droiture dans la discussion, le même soin scrupuleux de ne rien mêler du sien aux choses qui doivent par leur seul éclat subjuguer les esprits et les âmes. Mais la nature des objets et aussi les conditions de l'exposition permettent ici une douceur pénétrante, une chaleur communicative, quelque chose de discrètement ému : il s'agit de religion et ce sont ordinairement des discours. « La religion, c'est le centre de la vie, le soleil intérieur toujours présent. » Et pour en convaincre tout le monde, la parole de l'orateur prend une singulière puissance. Il voudrait montrer à ses grands auditoires, montrer à tous « qu'il faut, non pas toujours parler de religion, mais parler de tout religieusement; non pas faire toujours des actes de piété, mais parcourir pieusement le cercle de l'existence. » Aussi défend-il de toutes ses forces les sublimes objets de la religion, le Père céleste, le Christ, la Vie éternelle. « Lorsqu'on oppose à l'Évangile la science et le raisonnement, il répond par la science et le raisonnement. Lorsqu'on veut élever une muraille entre les âmes et Dieu, au nom de l'intelligence, il recourt à l'intelligence pour abattre cette muraille. » C'est sa tâche propre, c'est son office, puisqu'il est philosophe. « Dans cette lutte vive et puissante contre la foi commune à tous les chrétiens », il est au

premier rang parmi les défenseurs. Il veut arrêter « la parole de néant qui se répand dans le monde ». Sans doute il sait et il redit que c'est par sa vie surtout qu'on doit affirmer sa foi; et, effrayé de voir combien souvent « nous manquons à la vérité qui ne nous manque pas », il nous convie à « faire la vérité, à réaliser la pensée du Christ »; lui-même a su souffrir pour lui demeurer fidèle : mais l'apologie du christianisme, par le livre, par le discours, demeure sa grande affaire. « Les bases essentielles de la doctrine chrétienne » sont aujourd'hui « ébranlées plus qu'à l'ordinaire » : il s'emploie pour sa part à les soutenir, et il cherche à susciter partout des esprits résolus à les soutenir comme lui.

M. Naville répète avec insistance que, dans cette lutte, les chrétiens de toute communion doivent s'unir en oubliant ce qui, d'ailleurs, les sépare. Est-ce donc que ces différences aient peu d'importance? Si le Christ est le Docteur, le Consolateur, le Législateur, le Rédempteur, le Seigneur que M. Naville adore et présente à l'adoration du monde, ce n'est pas chose indifférente d'entendre, d'accepter, de professer plus ou moins purement, plus ou moins complètement, la doctrine et la loi du Christ. Les églises qui parlent en son nom ne tiennent pas toutes de lui des enseignements qui ne concordent pas. L'autorité, la mission, le titre à enseigner, dans ces sociétés différentes, ne peuvent être les mêmes, ni être également fondés, également légitimes. Il ne peut y avoir qu'une seule Église véritable. Et le christianisme, sans l'Église, est en proie à chacun : chacun peut l'entendre à sa manière, en faire ce qu'il lui plaît, prendre ceci, rejeter cela, retrancher, ajouter, et, tout en prétendant garder l'esprit, tout modifier, tout bouleverser, tout détruire. Il s'est trouvé des chrétiens, des hommes d'église, M. Naville le constate avec douleur, pour nier la réalité de la résurrection de Jésus-Christ : sans l'Église, seule mère et maîtresse de tous, qui décidera avec autorité que ce christianisme de leur goût n'est plus du christianisme? C'est le caractère propre de l'Église catholique d'avoir une autorité visible et visiblement souveraine, et d'être, avec une inexorable sévérité, la gardienne du dépôt de la foi. Seule elle oppose à la multiplicité l'unité, aux *variations* la fixité. Vivante à sa manière, et ayant, comme tout ce qui vit en ce monde, une évolution, un progrès, elle se développe mais ne change pas. Aussi n'a-t-elle jamais considéré le changement comme peu de chose : elle y voit l'erreur, elle y voit un danger, et elle condamne, elle s'inquiète, elle s'arme. La défense du dogme contre les dissidences qui en altèrent la pureté et l'intégrité est, à ses yeux, un droit inviolable et un devoir sacré.

M. Naville, qui parle souvent si bien de l'Église catholique, qui

« a reçu, à Fribourg, dans la cellule d'un moine franciscain », le P. Girard, « quelques-unes des impressions les plus salutaires de sa vie », ce sont ses propres paroles, — mais qui n'est pas né dans l'Église catholique, M. Naville n'a point cette jalouse susceptibilité. Assurément; mais que ce serait mal entendre sa pensée que de supposer que, selon lui, toutes les églises se valent et que les divergences confessionnelles ne signifient rien! Comme ce serait se méprendre que d'imaginer qu'il réduit le christianisme à un *minimum* et que, pourvu que ce *minimum* soit sauf, il est content! Je répéterai des vérités chrétiennes ce que j'ai dit plus haut des notions philosophiques. Quand M. Naville cherche ce qui peut être mis au-dessus de tout débat, il a en vue non un *minimum*, mais ce qui est l'*essentiel*, et essentiel en ce sens précis que c'est ce sans quoi rien ne demeure. Ce n'est pas ce qui suffit, c'est l'indispensable fondement. Dans l'ordre des vérités chrétiennes, « la réalité du Dieu destinant sa créature à la vie éternelle, le péché de la créature qui la sépare de son Dieu, la grâce de la rédemption qui l'y ramène », voilà « les bases de l'Évangile ». Or, « on nie Dieu, on nie Jésus-Christ, on nie la vie éternelle. La lutte est ouverte, la lutte est manifeste », en Allemagne, en France, partout. Est-ce le moment de se combattre entre chrétiens? « Je me sens plus pressé de contredire celui qui nie mon Dieu que de contester avec celui qui l'adore. Je me sens plus pressé de contredire celui qui nie mon Sauveur que de bien établir tous mes dissentiments avec celui qui place son espérance dans la croix et la résurrection de l'Homme-Dieu ». Donc, « que tous ceux qui croient encore à Dieu, à l'âme, au devoir, à la sainteté, à l'immortel avenir, se rapprochent, s'unissent, et que tous ensemble, à la parole de néant, qui va se répandant sur la terre, ils répondent avec fermeté : la vie éternelle »!

Ce n'est point là une tactique; ce n'est point une coalition à la façon des politiques. C'est du bon sens d'abord. Là où l'esprit de secte est absent, l'adhésion à la vérité, encore qu'incomplète et mélangée, autorise à combattre avec les autres croyants pour ce qui intéresse tous les croyants. Puis, comme l'on aime et l'on défend ensemble les mêmes vérités, cet amour et cette action unissent les cœurs sans que les droits des vérités encore méconnues de quelques-uns soient en rien sacrifiés.

La pensée de M. Naville est bien comprise de tous ceux qui le lisent comme il faut, mieux encore de tous ceux qui le connaissent. A Genève, je le sais, il y a des catholiques, il y a des prêtres, qui, en parlant de lui, disent : « Notre ami. » Le cardinal Mermillod l'a en grande considération, et le lui témoigne : il se sou-

vient de sa courageuse attitude au milieu des persécutions dont les catholiques de Genève ont été récemment l'objet. Beaucoup de catholiques, en Suisse et ailleurs, s'associent aux fêtes de son jubilé.

C'est une doctrine constante de l'Église catholique que l'on peut appartenir à l'âme de l'Église sans appartenir à son corps. Point de salut hors de l'Église! Mais à nul il n'est donné de pénétrer le mystère de l'intime relation entre l'âme et Dieu. Nul ne saurait mesurer l'obstacle qui, se dressant devant l'intelligence, peut l'empêcher de voir toute la vérité. Comme l'ignorance invincible, l'invincible erreur excuse : elle seule, mais elle, certainement. C'est tout ce que nous pouvons savoir et dire. Et alors, très sévères, très exigeants pour nous-mêmes, je veux dire très attentifs à ne pas manquer à la vérité, nous nous gardons de juger nos frères. Nous nous disons que c'est une grande faute de ne pas profiter de la lumière : ayant la grâce de l'avoir complète, nous tremblons pour nous et ne prétendons pas mesurer ce que les autres en ont. Quand nous voyons nos frères séparés sincères, droits, ardents au bien, généreux, nous saluons ce christianisme qui est en eux. Nous leur souhaitons la plénitude de la foi; et pour un chrétien, souhaiter, c'est contribuer, en priant, à procurer le bien que l'on souhaite. En attendant, nous respectons, nous aimons, nous louons ce que nous voyons de foi et de vertu, et, quand celui à qui s'adresse notre hommage est un noble, un courageux, un éloquent défenseur des vérités chrétiennes, c'est l'admiration, c'est la gratitude qui se mêle au respect, à la sympathie, et du fond de l'âme, nous lui disons : Honneur à vous!

M. Naville a consacré à Maine de Biran de belles pages. Il s'est plu à suivre le progrès de ce grand esprit, de cette âme sincère, vers le vrai. Je comprends que Maine de Biran l'ait ainsi attiré et captivé. Avec une toute autre puissance de rayonnement, avec une clarté dans l'exposition, une décision dans le jugement, une étendue dans les connaissances, une ardeur dans l'action, que Maine de Biran n'eut jamais, M. Naville a, comme lui, une philosophie sincère, qui enfonce dans les profondeurs de l'âme, qui va jusqu'au christianisme. Il a loué l'auteur des *Nouveaux essais d'anthropologie* « d'être venu à la foi sans déserter la science. » C'est bien ainsi que lui-même y demeure et y avance. Il sait ce que la science vaut, celle qui est vraie et complète. Il met au-dessus la morale, science encore, à sa manière. De l'Évangile seul il attend ce qu'il nomme si bien « la restauration des âmes ».

Léon Ollé-Laprune.

LE CHRIST AUX LIMBES[1]

Nous sommes Carinus et Leucius, deux frères.
Ecoutez-nous. Ceux-là seraient trop téméraires
Qui, ne se laissant point troubler par le remords,
Mépriseraient aussi la parole des morts.
Vous disiez : « Que son sang retombe sur nos têtes ! »
Soit. Il en sera fait ainsi, chiens que vous êtes.
Le sang du Christ, le sang terrible et précieux,
Au jour du Jugement coulera dans vos yeux;
Et, pour que vous gardiez un silence farouche,
Le sang du Juste vous inondera la bouche.
Lui qui ressuscita lumineux et si beau,
Brisant pour nous aussi la porte du tombeau,
Voyez, il nous a fait surgir pleins de colère,
Afin que, sous le pur soleil qui vous éclaire,
Nous puissions hautement témoigner en ce lieu
Qu'il était bien le Christ et le vrai Fils de Dieu.
Ainsi, vous qui payez exactement vos dîmes,
Ecoutez en tremblant ce que nous entendîmes ;
Ce que virent nos yeux, voyez-le par l'esprit,
O gens de bien, pieux bourreaux de Jésus-Christ !

Nous mourûmes tous deux, un soir, à la même heure.
Vers la mystérieuse et lointaine demeure,
Vers les Limbes, par un redoutable chemin
Nous descendîmes seuls et la main dans la main.
Au terme de ce long voyage, nous comprîmes
Qu'ayant toujours vécu sans hontes et sans crimes
Il nous était permis d'aller avec les saints,
Pour attendre, mêlés à leurs sombres essaims,
Que l'apparition du Christ parmi les Limbes
Allumât sur nos fronts le cercle d'or des nimbes,

[1] D'après l'Évangile apocryphe de Nicodème.

Et que le doux Seigneur, hors de ces lieux maudits,
Nous guidât vers les beaux jardins du Paradis.

Longtemps, nous ne saurions dire combien d'années,
Nos deux âmes sans joie et comme abandonnées,
Aveugles, n'entendant pas même un souffle humain,
Dans l'ombre de la Mort se tinrent par la main.

Tout à coup un vent frais erra sur nos visages.
L'obscurité pâlit. Comme, à l'aube des âges,
Lorsque dans son néant elle entendit ta voix,
La lumière parut pour la première fois,
Seigneur, — telle, chassant les ombres souterraines,
L'aurore illumina de ses clartés sereines
La triste région des Limbes, et voilà,
Sous nos yeux, comme un champ de blé mûr, ondula
Toute la multitude innombrable des justes,
Prophètes, rois pieux, patriarches augustes,
Nos pères qui depuis vingt siècles ne sont plus,
Des femmes, des enfants, la foule des élus...

Un frisson traversa la sainte multitude.

Certes, nous sentions tous avec inquiétude
Que Satan nous tenait encore en son pouvoir;
Nous le devinions là, près de nous, sans le voir.
Mais un homme à la face inspirée et terrible,
Un de ceux que l'épreuve avait passés au crible,
Fit un geste et parla. « Vous tous, qu'avais-je dit?
Aux jours de sa détresse, Israël m'entendit
Saluer de bien loin cette aurore suprême;
Car je suis le prophète Isaïe, oui, le même
Qui criait aux tribus : Quel changement soudain,
Terre de Nephtali par delà le Jourdain,
Terre de Zabulon, païenne Galilée!
La face du soleil enfin s'est dévoilée.
Dans l'ombre de la Mort brille un jour radieux;
Une grande lumière est apparue aux yeux
Du peuple qui marchait dans les ténèbres. »

Grave,
Le prophète se tut.

« O Satan que je brave,

Dit une voix, le temps de ta force est passé.
Mes yeux verront Celui que j'avais annoncé.
Frères, si je fus roi, je fus aussi prophète.
Ma harpe est dans mes mains et l'or cercle ma tête;
Voyez, je suis David. »

Nous restions anxieux,
Quand nous vîmes surgir un vieillard, et nos yeux
Reconnurent en lui Siméon notre père.
Il parla sans nous voir. « Le Christ en qui j'espère,
Dit-il, visitera bientôt ce lieu profond.
Souvent l'Esprit de Dieu vint planer sur mon front.
Or je ne devais point descendre sous la terre
Sans avoir vu l'Enfant conçu dans le mystère,
Le salut d'Israël, Jésus, l'Oint du Seigneur.
Un jour, je me sentis pénétré de bonheur.
Guidé par l'Esprit saint, je courus vers le temple;
Là, j'aperçus l'Enfant. Seigneur, je le contemple,
Dis-je en prenant Jésus dans mes vieux bras tremblants.
C'est bien, je puis mourir, paix à mes cheveux blancs,
Puisqu'avec une joie immense je salue
Cet Enfant qu'attendait, Seigneur, ta race élue! »
Le vieillard, se taisant, resta comme ébloui.
Pour qu'il nous reconnût, nous allâmes vers lui;
Nous prîmes ses deux mains, qu'en pleurant nous baisâmes;
« C'est nous, père, c'est nous! » et longtemps nos trois âmes
Se mêlèrent dans une étreinte...

Brusquement
Parut un solitaire au grossier vêtement;
Sa tunique sauvage était en poils de chèvres.
Dans sa barbe touffue on vit frémir ses lèvres,
Et lentement il dit : « C'est Jean que vous voyez,
Le dernier de tous ceux qui furent envoyés
Pour annoncer le Christ et préparer sa voie.
Lorsqu'il vint me trouver, je tressaillis de joie.
Voici l'Agneau de Dieu qui porte les péchés
Du monde, m'écriai-je. O mes pères, sachez
Que dans l'eau du Jourdain je baptisai le Maître.
Je vis une colombe éclatante paraître
Au-dessus du Sauveur dans le ciel enflammé;
Puis j'entendis ces mots : Voilà mon Bien-aimé,
Le Fils en qui j'ai mis toute ma complaisance.

Dieu témoignait ainsi de sa triple présence.
Or, avant que Jésus gravît le Golgotha,
Je mourus par l'épée et ma mort délecta
L'impure Hérodias, qui redoutait mon blâme.
A son tour, je le sais, Christ vient de rendre l'âme;
Et moi je vous annonce, hommes des jours anciens,
Qu'il va descendre ici, tant il aime les siens! »

Alors, ne doutant plus, tous, nous nous regardâmes.
Les yeux resplendissaient. De ce tourbillon d'âmes
Un immense et joyeux murmure s'éleva.
Tous les saints qu'à travers les siècles Jéhova
Pénétra d'un esprit ardent de prophétie
Voyaient s'illuminer leur mémoire obscurcie.
Ces justes, vénérés parmi tous les Hébreux,
S'abordaient avec joie et se disaient entre eux
Les plus belles de leurs paroles prophétiques,
Si bien que nous pensions revivre aux jours antiques.
Mais un homme plus grand que les autres parut.
La foule, pour le voir de plus près, accourut;
Et tous, en l'admirant, furent saisis de crainte,
Tant, sur sa face, était visiblement empreinte
L'image de Celui qui, le sixième jour,
Pétrit la noble chair de l'homme avec amour...

L'ancêtre, comme s'il se faisait violence,
Laissa tomber ces mots dans le profond silence :
« Oui, les temps sont venus; béni soit notre Dieu!
Quand l'aveuglante épée aux spirales de feu
Me chassa de l'Eden, hélas! après ma faute,
Michaël me parla d'une voix claire et haute.
Ton âme, dit l'archange, — et je pâlis soudain, —
Languira dans la Mort tant que l'eau du Jourdain
N'aura point effacé la tache originelle;
Mais alors tu naîtras à la Vie éternelle. »

Ayant ainsi parlé comme s'il était seul,
Le premier homme, Adam, le vénérable aïeul,
Enveloppa d'un long regard la foule immense;
Et, louant le Seigneur, dont la haute clémence
Avait multiplié sa race à l'infini,
Il se sentit absous par ses fils, et béni.
Pourtant, comme il songeait, dans le fond de son être,

Aux malheurs que sa faute unique avait fait naître,
Il se prit à pleurer abondamment sur nous.
Tous l'entouraient. Plusieurs lui dirent à genoux :
« Ne pleure pas! le juste a le Ciel en partage... »
Et comme, pour ne point affliger davantage
Celui qui gémissait sur toutes nos douleurs,
Nous détournions les yeux de son visage en pleurs,
Nous vîmes à sa droite Eve, mère des hommes,
Qui tous nous enfanta, tous, pécheurs que nous sommes.
Mais, sans apercevoir ses innombrables fils,
Sur son cœur, son vrai cœur maternel de jadis,
Elle étreignait Abel. Ah! quelle joie amère!
Pâles, nous regardions. Les cheveux de la mère
Enveloppaient l'enfant tout entier dans leurs flots,
Et nous n'entendions plus que le bruit des sanglots...
Alors, en se penchant vers elle avec tendresse,
Comme s'il partageait une lente caresse
Entre la mère en pleurs et le fils tant pleuré,
L'homme dit : « Que ton cœur cesse d'être ulcéré.
Tu le vois, femme, il ouvre enfin ses yeux candides.
Dans le céleste Eden, sous les palmiers splendides
Où jamais le Serpent n'enroulera ses nœuds,
Vont s'écouler pour nous des siècles lumineux.
Certes, je le sais trop, l'arbre de la Science,
Qui nous charmait aux jours d'heureuse insouciance,
Par ses fruits douloureux a fait nos longs malheurs;
Mais tout cela n'est plus; il faut sécher nos pleurs.
Christ a planté pour nous, Eve, ma bien-aimée,
Un arbre plein de grâce, à l'ombre parfumée,
Riche en grappes de pourpre et tout baigné de miel :
L'arbre de la Pitié, qui fleurit dans le ciel. »

Ecartant les cheveux dont elle était voilée,
Eve, à ces mots, les yeux en pleurs, mais consolée,
Apparut dans sa grâce auguste d'autrefois ;
Et tous la contemplaient, quand, d'une sourde voix,
Pareille au bruit lointain des flots pendant l'orage,
L'impur Satan, toujours invisible, avec rage
Admonesta l'Enfer. « Sais-tu bien qui j'attends?
Un homme que j'exècre; et, dans quelques instants,
Il va, je t'en préviens, surgir devant ta porte.
Ouvre, et referme-toi sur lui. Ceci m'importe.
Car, chassant les démons qui tourmentent les corps,

Rendant l'ouïe aux sourds, la lumière aux yeux morts,
Guérissant mes lépreux et mes paralytiques,
Cet homme au doux langage, aux regards extatiques,
Me faisait une guerre opiniâtre. Mais
Aujourd'hui je triomphe et je te le soumets.
Certe, il n'est pas le Fils de Dieu comme il s'en vante,
Ce discoureur subtil que la Mort épouvante!
Au mont des Oliviers, où je rôdais hier,
Je l'ai vu tout baigné de sueur et peu fier.
Voilà donc le rabbi vantard qui me résiste :
Un pauvre homme dont l'âme, à ce qu'il dit, est triste,
Triste jusqu'à la mort! Oui, de son propre aveu.
Mais que dis-je? Il n'est plus. Abandonné par Dieu,
Qui le laissa clouer sur l'arbre du supplice,
Brisé, livide, ayant épuisé le calice,
Bu le fiel et tordu ses misérables bras,
Il a rendu le souffle entre deux scélérats. »

Une autre voix, la voix ténébreuse du gouffre,
Parmi de bleus éclairs et des vapeurs de soufre,
Répondit à Satan : « Peux-tu dire, ô Trompeur,
De cet homme inouï, que la Mort lui fait peur?
L'aveugle voit; le sourd est stupéfait d'entendre;
Des yeux levés au ciel, une parole tendre,
Suffisent au puissant rabbi pour les guérir,
Et tu me soutiendras qu'il a peur de mourir!
Je crois qu'il a voulu, Maudit, te prendre au piège,
Et que tu vas bientôt t'écrouler de ton siège,
Pour être torturé dans mes abîmes. — Moi?
Lâche et stupide Enfer, calme un peu ton émoi.
Pour livrer aux bourreaux l'homme qui va paraître,
J'ai suscité parmi ses disciples un traître.
Au cœur du peuple juif — mon peuple — j'ai soufflé
La plus âpre fureur. Mes mains ont affilé
La lance qui devait percer le Fils de l'Homme,
Car c'est ainsi que, plein de lui-même, il se nomme.
J'ai préparé sa croix avec un soin jaloux;
Pour ses mains et ses pieds, seul, j'ai forgé les clous;
Et j'ai mêlé moi-même, — Enfer, je m'en fais gloire! —
Le vinaigre et le fiel qu'on lui tendit à boire.
Sa mort est mon ouvrage, entends-tu? Maintenant,
Tâche de bien garder ce rabbi surprenant,
Qui, dans le fond du cœur, te chérit comme il m'aime.

Sa parole t'a fait plus de mal qu'à moi-même!
C'est lui qui, ranimant des morts déjà glacés,
T'a plusieurs fois ravi ta proie... — Assez! assez!
Cria l'Enfer: tais-toi. Tout entier je frissonne.
Qui donc, jusqu'à présent, dompta la Mort? Personne.
Satan, tu m'as perdu. Cet homme, je le vois,
Est celui qui, criant : Lazare! à haute voix,
Fit surgir de la tombe un mort déjà putride.
Ah! tu ris? ce miracle effrayant te déride?
Tu grinceras des dents tout à l'heure, Maudit.
L'âme du trépassé, sitôt qu'elle entendit :
« Lazare, lève-toi! » violant toute règle,
Hors de mes sombres murs s'envola comme un aigle.
Celui qui fit cela, certe, est le Fils de Dieu!
Que vais-je devenir? On verra d'ici peu
La Mort sans aiguillon et l'Enfer sans victoire.
Ton aveugle fureur, lâche et blasphématoire,
Fait descendre parmi tous ces morts oubliés
Celui qui me les doit arracher par milliers,
Et tu t'en applaudis, misérable? J'espère
Que dans mon plus infect et glacial repaire,
Toi, du moins, tu seras à jamais torturé
Par une intolérable angoisse; et je rirai
De te voir englué jusqu'aux yeux dans mes fanges,
O porc immonde, toi sur qui crachent les anges! »

Une grande clameur s'éleva parmi nous.
Joyeux de bafouer le vieux Serpent jaloux,
En le cherchant des yeux nous criâmes ensemble :
« Satan! Satan! malheur à toi! pâlis et tremble! »
Reconnaissant alors sa monstrueuse erreur,
Le Maudit bégaya des mots pleins de terreur;
Puis, tout à coup, hurlant : « Je ne veux pas qu'il entre
Je défends même à Dieu de violer mon antre.
N'as-tu pas des verrous et des chaînes de fer,
O mon antique ami, mon exécrable Enfer?
Qu'avons-nous à trembler comme deux feuilles mortes?
Qui me vaincra? Qui donc, ayant brisé tes portes,
Que Michaël forgea d'inébranlable airain,
M'arrachera les clefs du monde souterrain?
Qui posera son pied sur ma nuque? Silence,
Vous, les âmes! Celui qu'a transpercé ma lance
Ne délivrera point ses stupides élus,

Ses justes que je hais... »

Il ne dit rien de plus;
Car, dans le même instant, une voix éclatante,
Terrible, mais si douce aux âmes dans l'attente,
Une céleste voix, une voix de splendeur,
Fit tressaillir l'Enfer jusqu'en sa profondeur.
Ses paroles étaient lentes et solennelles.
« Ouvrez-vous en silence, ô Portes éternelles,
Disait la voix d'en haut; le Seigneur est clément.
O Portes, relevez la tête fièrement;
Ouvrez-vous, et livrez passage au Roi de gloire. »
Le psaume de David nous revint en mémoire;
Tous les cœurs palpitaient. Mais, ayant entendu
Ces paroles, Satan, comme un homme perdu
Qui, devant son malheur, s'obstine à n'y pas croire,
Mugit horriblement : « Quel est ce Roi de gloire? »
Alors David lui-même, avec un fier accent,
Répondit à l'Impur : « C'est le Dieu tout-puissant,
Le Seigneur d'Israël, le Maître des royaumes,
Comme je l'ai chanté, moi, dans l'un de mes psaumes.
Il commande aux Vertus innombrables; le chœur
Des Séraphins l'exalte; il est le Christ vainqueur,
Celui qu'on attendait dans l'ombre froide et noire;
Il est le Roi de gloire, il est le Roi de gloire! »

Tous, respirant déjà l'air frais du Paradis,
Nous fixions nos regards sur les portes, tandis
Qu'une vive clarté transparaissait en elles.
« Ouvrez-vous, dit la voix, ô Portes éternelles! »
Un flot de jour entra dans nos Limbes profonds,
Pendant qu'avec lenteur, sur leurs terribles gonds,
Les portes de l'Enfer roulaient silencieuses,
Et le Christ apparut. Des gouttes précieuses,
De rouges pleurs baignaient l'or de ses cheveux longs,
Sa face rayonnante et sa poitrine. « Allons,
Dit le Maître, Satan est vaincu; paix aux justes! »
Et, plein d'amour, tendant vers nous ses mains augustes
Dont les paumes saignaient, il dit : « Voici mes mains. »
Comme nous maudissions ses bourreaux inhumains,
Nous vîmes à son flanc une large blessure;
Tous pleuraient. Mais il fit le geste qui rassure,
Car sa puissante voix nous aurait fait trembler,

Puis il dit : « Viens, Satan! » On entendit hurler
Le lâche instigateur de la faute première.
Noir, hideux, aveuglé par la pure lumière
Comme un oiseau de nuit que cernent les flambeaux,
— Lui qui brilla parmi les anges les plus beaux, —
Sans que le vaste Enfer lui fournît un refuge,
Il vola lourdement jusqu'aux pieds de son Juge.
Abaissant ses regards sur l'Ennemi rampant,
Notre-Seigneur lui dit sans colère : « O serpent!
Puisque tu fis le mal, toujours, avec délices,
Moi, ton Dieu, je te livre à d'éternels supplices.
Maudit, sors de ma vue. » Et, détournant les yeux,
Il repoussa du pied l'archange monstrueux
Qui roula dans l'abîme, où la peur le fit taire.
Mais Jésus, nous voyant la face contre terre :
« Relevez-vous, dit-il, car vous fîtes le bien,
Vous tous dont le visage, hommes, ressemble au mien. »

L'Époux nous souriait après un long veuvage.
Pressés comme les grains de sable du rivage,
Nous entourions le Christ, heureux, ne craignant plus,
Et nous extasiant — nous tous, peuple d'élus,
Brebis dont le Pasteur divin connaît le nombre —
Devant son radieux visage sans une ombre...

Adam ne venait point se mêler parmi nous.
A la droite du Christ il fléchit les genoux;
Et, pâle comme ceux que trop de joie oppresse,
Il leva sur Jésus des yeux pleins de tendresse.
« Pour moi, dit-il, pour moi mon Seigneur s'est fait chair! »
Des pleurs qui maintenant n'avaient plus rien d'amer,
De larges pleurs jaillis des sources de son être,
Coulèrent sur les mains de notre divin Maître,
Tandis que, prosternée en face du Sauveur,
Eve, pleurant aussi, baisait avec ferveur
Les pieds nus et saignants qui, par delà l'espace,
Allaient guider ses fils, loin de tout ce qui passe,
Vers l'éternel repos dans la gloire, au milieu
Des anges qu'éblouit la vision de Dieu.

« Au nom, dit le Seigneur, de mon Père céleste,
Du Fils et de l'Esprit, bientôt, je vous l'atteste,

Vous serez tous dans mon royaume. Paix à vous
Qui fûtes en Eden les deux premiers époux;
Adam, paix à tes fils! O mes justes, c'est l'heure.
Suivez-moi : votre Christ, en sa haute demeure
Où le péché, l'angoisse et la mort n'entrent pas,
Vous fera tous asseoir au céleste repas;
Et là vous goûterez, car le juste en est digne,
La fleur de mon froment et le fruit de ma vigne. »

Puis, sur nous tous, il fit le signe de la croix.

Hors du lieu souterrain aux murs sombres et froids
Nous suivîmes ses pas, nous, les âmes fidèles,
Comme une légion de libres hirondelles
Qui, folles de soleil et fuyant l'âpre hiver,
Volent sans épouvante au-dessus de la mer.
Quels durs sentiers, au flanc de terribles abîmes,
Sur les pas lumineux du Maître nous gravîmes!
Mais bientôt, notre essor s'élevant au-dessus
Des noires profondeurs de la terre, Jésus
Nous guida vers le Ciel par un chemin d'étoiles.
Les âmes frissonnaient sous leurs splendides voiles
Tissés d'or et de neige; un cercle rayonnant
Illuminait le front des saints; et maintenant,
Nous planions sans effort dans les hauteurs paisibles
Au mélodieux bruit des harpes invisibles,
Tandis qu'un vent suave et qui soufflait du ciel,
Baignant de frais parfums les vierges d'Israël,
Soulevait doucement leurs chevelures...

Pâle
Sous les caillots de sang et la noirceur du hâle,
Nu, sordide, accablé par une lourde croix,
Un homme, tout à coup, surgit devant les rois,
Les prophètes, les saints, les graves patriarches.
Ezéchiel lui dit : « Le chemin où tu marches
Me semble dangereux pour toi. Quel est ton nom? »
Puis, l'autre se taisant, il reprit : « Compagnon,
Ton extraordinaire audace nous effraie.
N'es-tu pas un larron? — Hélas! la chose est vraie,
Répondit l'homme, plein de honte et de douleur;
On me nommait Dismas, et je fus un voleur.
J'étais de ceux qu'avec justice on crucifie.

Aussi, pour expier les crimes de ma vie,
Je fus aujourd'hui même attaché sur ce bois
Qui, près du Paradis, m'écrase de son poids.
Or un certain Gestas partageait mon supplice;
Et c'est entre nous deux, dont la noire malice
Aux rapines joignit le meurtre bien souvent,
Que l'on crucifia le Fils du Dieu vivant.
Moi, j'étais à sa droite. En regardant le Maître,
Je me sentis mourir et tout à coup renaître,
Tandis que sous nos pieds riait un peuple affreux.
Des prêtres insultaient le Christ; et l'un d'entre eux,
Pâle comme la Mort et suant le blasphème,
Criait avec fureur : « Qu'il se sauve lui-même,
Lui qui voulait sauver les autres! » J'oubliai
Que j'étais sur la croix et durement lié,
Saignant, près de mourir, tant je plaignis le Juste.
Mais Gestas, qui tordait son corps souple et robuste,
Raillait le Fils de Dieu. « Sauve-nous tous les trois!
Allons, fais un effort et descends de la croix,
Hurlait-il. Tu peux bien accomplir ce prodige,
Puisque Dieu t'aime tant! — O mon frère, lui dis-je,
Ne raille point : voici l'heure du jugement. »
Puis, regardant Jésus, je repris humblement :
« Daigne penser à moi, Seigneur, dans ton royaume! »
Et voilà, je sentis comme un céleste baume
S'épandre sur mon corps tout meurtri par la croix.
Je murmurai du fond de mon âme : « Je crois. »
Je vis, tremblant d'amour, une joie infinie
Resplendir dans les yeux du Christ à l'agonie,
Et j'entendis ces mots : « Homme, je te le dis,
Tu seras avec moi, ce soir, en Paradis. »

O Jésus, ô la plus aimante des victimes,
Tu sais qu'en écoutant cet homme nous sentîmes
Des larmes, lentement, nous monter dans les yeux;
Mais, comme on se taisait, son cœur fut anxieux.
« Christ m'a promis le Ciel malgré mon infamie,
Et vous me repoussez, mes pères? » Jérémie,
Au nom de tous, alla vers l'homme et lui parla.
« Te repousser? dit-il. Si nous faisons cela,
Que la main du Seigneur sur nous s'appesantisse!
Ton repentir égale au moins notre justice;
Et nous, les serviteurs fidèles de la Loi,

Les justes d'Israël, nous vénérons en toi
Le premier homme élu par la divine Grâce.
Le chemin qui pour toi s'ouvre à travers l'espace
Va droit au Paradis, frère, n'en doute pas.
Viens, la splendeur de Dieu se fait plus manifeste;
Nous allons tous entrer dans la gloire céleste. »

Jérémie achevant ces paroles, voilà
Que, très douce et très forte, une voix appela :
« Dismas! Dismas! » On vit tressaillir le prophète;
L'homme devint tout pâle; et nous, levant la tête,
Nous restâmes troublés, sans parole, interdits,
Car le Seigneur était au seuil du Paradis...
Deux anges attentifs, l'ayant vu faire un signe,
Déployèrent le vol éblouissant du cygne;
Ils furent près de nous en un clin d'œil. L'un d'eux
Prit des mains du larron plein de sang et hideux
L'arbre où sa chair connut la suprême détresse;
L'autre, ayant essuyé sa face avec tendresse,
Le vêtit de lumière; et lui, transfiguré,
Nous apparut alors comme un être sacré.

« Venez, dit le Seigneur de sa voix souveraine.
Pour une éternité lumineuse et sereine,
Venez, et par la main menez-moi celui-ci,
Que vient d'illuminer ma divine Merci.
Approchez-vous de moi, justes. Je vous convie
A partager un pain qui, seul, donne la Vie;
Entrez dans la Maison de mon Père! » Et, joyeux,
Vers le mystique Époux, sans le quitter des yeux,
Enivrés par l'encens, le cœur plein de louanges,
Nous montâmes aux cris victorieux des anges...

Voilà ce que fait dire aux Juifs le Seigneur Dieu.
Étaler devant vous la gloire du Saint Lieu
Serait la profaner, ô misérables hommes!
Mais nous avons parlé; vous savez qui nous sommes;
La nuit, quand vous serez seuls et silencieux,
Notre image viendra terrifier vos yeux.
Maudits, vous entendrez nos paroles en songe!
Ce n'est pas pour souiller nos lèvres d'un mensonge
Que vers vous, ô bourreaux, nous fûmes envoyés.
Tous les deux nous traçons sur nos langues — voyez —

Le signe de la croix au nom de Dieu le Père
Du Fils et de l'Esprit. Qu'il tremble et désespère,
Celui qui dans la foule abreuva de mépris,
Flagella par son rire atroce ou par ses cris
Le doux Crucifié!... Durant quelques semaines,
Nous, proférant ainsi des paroles humaines,
Nous hanterons les champs et les montagnes. Puis,
Comme on verrait au ciel transparent de vos nuits
Deux étoiles glisser, — nos âmes fraternelles,
Qui sentent l'immortel amour brûler en elles,
Fendront d'un vol égal l'air limpide et subtil
Pour aller vers la paix du Christ. Ainsi soit-il.

Maurice Bouchor.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

COURRIER DU THÉATRE, DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS

La lymphe du docteur Koch. Le monument de Gustave Flaubert à Rouen; l'écrivain et ses panégyristes. Académie des sciences morales et politiques : l'éloge de M. Caro par M. Jules Simon. L'Académie française et M. de Freycinet. — Les désastres du théâtre. Période de transition. Reprise de la *Fiammina* au Gymnase. Opéra-Comique : *Benvenuto,* paroles de M. Hirsch, musique de M. Eugène Diaz. Les débuts à la Comédie-Française : M. Jean Coquelin et M. Dehelly. Petit-Théâtre : *Noël ou le Mystère de la Nativité,* par Maurice Bouchor. Vaudeville : *Mme Mongodin,* par MM. Blum et Toché. Le vaudevilliste Laurencin. Le sculpteur Ottin. La maison de retraite Galignani. Eugène Lami, Adolphe Belot, Mlle Zénaïde Fleuriot. La fin d'un grand nom. — L'hiver de 1890. Les étrennes du budget. Livres d'art : *l'Art gothique,* par M. L. Gonse. *La Renaissance en Italie,* par M. Eugène Müntz. *Le Tour du Monde.*

I

Le docteur Koch a-t-il trouvé le remède à la tuberculose? Voilà ce que le monde civilisé tout entier se demande avec anxiété depuis un mois. Hélas! les espérances des premiers jours semblent s'atténuer de plus en plus, et l'on compte jusqu'à présent moins de cures que de dénouements funèbres à l'actif de la fameuse lymphe, sans parler de tous ceux qu'a tués la température glaciale dans cet immense exode qui les a entraînés vers Berlin.

Mais ce n'est pas à moi, profane, de donner un avis quelconque sur la grande question en débat, qui divise les savants et les médecins des deux mondes. Tout ce que je puis dire, c'est que la Prusse et la science nous devaient bien une compensation. Le docteur Koch nous est apparu tout d'abord comme l'antithèse et la revanche de M. de Moltke et du prince de Bismarck; sa lymphe aux propriétés vivifiantes, comme une sorte de restitution en échange des hécatombes humaines de Sadowa, de Frœschwiller et de Sedan. D'autre part, il nous semblait d'un bon exemple que la science, qui jusqu'à présent n'a guère servi qu'à perfectionner les engins de destruction, entrât résolument en campagne contre la souffrance et s'efforçât de faire reculer la mort au lieu de la hâter. Nous apprécions fort la dynamite, la panclastite, la roburite, la mélinite, les canons rayés, le fusil Lebel, la poudre sans fumée et toutes ces jolies inventions de la chimie moderne étudiées avec applica-

tion par les nihilistes et les anarchistes, mais le moindre remède certain contre la migraine et les maux d'estomac, qu'on ne guérit guère plus aujourd'hui que du temps d'Hippocrate, ferait bien mieux notre affaire, et un seul tuberculeux sauvé pèserait plus dans la balance que des centaines d'hommes écharpés par un obus d'un nouveau système.

Le remède de Koch et le toast retentissant du cardinal Lavigerie à la santé de la République ont rempli tout ce mois. Mais ce sont là de trop hauts sujets pour les modestes pipeaux de la chronique. Revenons à nos moutons et *paulo minora canamus.*

Au moment où paraissait notre dernière causerie, la ville de Rouen érigeait un monument à Gustave Flaubert, ou plutôt les amis de Gustave Flaubert lui érigeaient un monument dans sa ville natale. Flaubert n'aimait pas les bourgeois, moins encore ceux de Rouen que de tout autre endroit, parce qu'il était plus en contact avec eux, et ce qu'il n'aimait pas, il ne le ménageait guère. Ce n'est point à lui qu'il fallait demander les demi-teintes et les précautions oratoires. Cet homme, qui prêchait l'impassibilité dans l'œuvre d'art, était d'une véhémence et d'une vibration singulières en dehors de ses livres. Plus il se surveillait et se contenait en écrivant l'*Education sentimentale* ou la *Tentation de saint Antoine*, plus il éprouvait le besoin de se décharger dans sa conversation et dans sa correspondance, et quand les nuages accumulés crevaient, c'était un fracas et une averse terribles. Suivant son mot à George Sand, il étouffait sans cesse d'opinions rentrées, et, pour peu qu'il leur ouvrît la porte, elles exécutaient des *sorties torrentielles*. Il vivait dans un état d'exaspération continuelle contre le *bourgeoisisme*, et la plus tonitruante invective qui soit jamais sortie de sa plume est celle dont il foudroya ses compatriotes qui marchandaient un buste à son ami Louis Bouilhet.

En homme d'esprit, M. le maire de Rouen n'en a pas moins présidé la cérémonie, accueilli les invités et reçu le monument au nom de la ville, assurant dans son discours qu'il n'y avait eu qu'un léger malentendu entre l'auteur de *Mme Bovary* et ses concitoyens, qui, au fond, s'aimaient bien tout de même. Mais les Rouennais n'ont pas jugé à propos d'appuyer cette opinion conciliante. Ils se sont tenus à l'écart de la fête, qui s'est passée en famille. La veille, on avait joué au théâtre des Arts l'opéra écrit par M. Ernest Reyer sur le livret tiré de *Salammbô*, qui jusqu'alors n'avait encore été entendu qu'à la Monnaie de Bruxelles : la salle était plus qu'à moitié remplie de Parisiens, car le théâtre des Arts n'est pas beaucoup plus loin des boulevards que l'Odéon. C'est M. de Goncourt qui, sous un de ces ciels gris et pluvieux traversés de rafales

comme ceux que Flaubert a décrits dans le premier et le plus célèbre de ses romans, a prononcé l'éloge de l'écrivain et remis à la ville l'œuvre où Chapu, reprenant pour la dixième fois un motif qui nous charma d'abord dans le monument d'Henri Regnault, mais qui commence à s'épuiser, a représenté, au-dessous du médaillon de G. Flaubert, une figure allégorique, — est-ce la Vérité? est-ce l'Histoire? est-ce la Muse? est-ce le Génie des arts ou des lettres? — inscrivant sur ses tablettes les titres des livres où l'auteur de *Salammbô* se consuma dans les « affres du style ». Le groupe est appliqué contre la façade du Musée-bibliothèque : il ne gênera pas la circulation dans la ville.

L'inauguration du monument a rouvert les écluses à un large flot d'articles biographiques, d'études ou plutôt de dithyrambes sur Gustave Flaubert. Pour la jeune génération, l'auteur de *Madame Bovary* est un ancêtre. L'école naturaliste le reconnaît pour son patron, et c'est de lui, plus encore peut-être que de Balzac, qu'elle se réclame. Ce culte idolâtrique ne se comprend qu'à demi. Ne parlons pas de l'*Éducation sentimentale*, roman pénible, fastidieux, opaque, sans air et sans perspective, que l'amour seul du paradoxe et le plaisir bien doux de se mettre en contradiction avec le goût général ont pu pousser les disciples les plus intransigeants du maître à traiter en chef-d'œuvre. On peut dire d'eux qu'ils sont plus royalistes que le roi, car je crois bien que Flaubert lui-même, au fond, ne se faisait pas illusion sur l'ouvrage. Il n'y en a pas un, on le voit par sa correspondance, qu'il ait composé plus péniblement : « Cela ne marche pas du tout, écrit-il à George Sand... Quelle lourde charrette de moellons à traîner! — J'ai peur que la conception n'en soit vicieuse, écrit-il dans une autre lettre, ce qui est irrémédiable. Des caractères aussi mous intéresseront-ils? » L'échec, qui fut complet, l'affligea plus qu'il ne le surprit. Il enregistre avec une amertume résignée, si je puis ainsi dire, les *éreintements* dont il est l'objet. Il constate qu'il est « dénigré par les feuilles », traité de *crétin*, « trépigné d'une façon inouïe, roulé dans la fange ». Ses meilleurs amis, ceux à qui il a envoyé un exemplaire orné de sa griffe, évitent de lui en parler, par peur de se compromettre, ou par pitié pour lui.

Et pourtant l'*Education sentimentale* était un roman admirable en comparaison de l'illisible *Bouvard et Pécuchet*, qui, après un heureux point de départ, n'est plus qu'un entassement indigeste de notes où ce cerveau, surmené par le travail des mots et le soin prodigieux du détail, semble arrivé à l'impuissance de la conception. Ne parlons pas non plus d'*Un cœur simple*, qui n'est qu'un conte de quelques pages, mais un conte tout imprégné d'un sen-

timent vrai et touchant que les réalistes purs ne connurent jamais. Dans *Madame Bovary* même, qui le rattache certainement à l'école, il faut tout au moins noter des traits qui n'ont rien de commun avec elle, comme son effort pour faire de chaque personnage un type résumant toute une classe. A l'inverse des réalistes, Flaubert ne partait point de l'observation minutieuse des faits; il commençait par imaginer des figures, qu'il faisait évoluer ensuite dans un cadre vivant très étudié.

Et, en dehors de ces romans, il reste *Salammbô*, la *Tentation de saint Antoine*, *Hérodiade*, la *Légende de saint Julien l'Hospitalier*, — la moitié de son œuvre au moins, — qui sont en rupture complète avec les lois essentielles du naturalisme. Pour parler la langue de M. Edmond de Goncourt, Flaubert n'est pas seulement « un peintre de la contemporanéité », mais « un résurrectionniste des sociétés barbares, des civilisations disparues, des humanités mortes. » C'est une antithèse, ce n'est pas une contradiction. Dans les premiers ouvrages, il satisfaisait sa haine du bourgeois; dans les seconds, son besoin de lyrisme, son sens des grandeurs et des héroïsmes farouches, son envie d'échapper aux étroitesses et aux platitudes qu'il observait autour de lui. Les magnificences de la vieille Carthage, évoquées dans une vision puissante, le consolent et le dédommagent des mesquineries étriquées d'Yonville. Il y pouvait donner pleine carrière à son amour de la belle phrase, de la période sonore, de l'épithète rare, de la description à la fois précise et vivante. Mais dans les uns et les autres il restait le même par le soin du style et du détail, l'amour de l'exactitude matérielle poussé jusqu'à la manie, son dédain de la moralité de l'art, son impersonnalité et sa psychologie toute physiologique.

A la séance annuelle de l'Académie des sciences morales et politiques, le secrétaire perpétuel, M. Jules Simon, a prononcé l'éloge de M. Caro. Comme d'habitude, l'abondance, la finesse, la variété d'aperçus, la souplesse ingénieuse et facile de l'orateur ont charmé l'auditoire. Il a parfaitement défini la tâche que s'était imposée M. Caro et dont il ne dévia jamais : celle de défendre la société française en défendant les doctrines spiritualistes qui en sont l'honneur et le rempart, en la protégeant contre l'invasion meurtrière du matérialisme et de l'athéisme. Dieu et l'âme ont trouvé en lui un champion sans défaillance, polémiste infatigable, mais courtois, impitoyable seulement pour les idées, saluant l'adversaire avant de le combattre et se faisant une loi, dans la discussion, de n'effleurer jamais ni l'honneur ni le talent même de ceux qu'il combattait. M. J. Simon a bien indiqué aussi les raisons d'un succès mondain qui finit par devenir excessif et par être importun à M. Caro lui-

même. Il est certain que, après avoir joui peut-être de se voir adopté par la mode, il ne tarda pas à en souffrir, que non seulement il ne fit rien pour attirer ou pour retenir l'élégant public féminin qui se pressait à ses cours de Sorbonne, mais qu'il s'efforça de le dérouter et de le rebuter. Vains efforts! les *Carolines* ne lâchaient point leur proie, et le professeur, désespéré de son succès, ne put se dérober à elles qu'à l'aide de véritables et persévérants subterfuges. Rien ne blessa plus au cœur M. Caro que ce titre de « philosophe pour dames » qu'on affectait parfois de lui donner : il avait le malheur d'être un peu plus sensible qu'il ne faut à la critique, surtout à l'épigramme, et c'était là, dit le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, une faiblesse d'enfant gâté. Je me demande s'il n'eût pas trouvé moyen de souffrir du discours même prononcé par M. Jules Simon, où il eût cru deviner des réticences, lire çà et là des sous-entendus entre les lignes, où il lui eût semblé peut-être que son panégyriste s'échappait trop volontiers en digressions sur Castor et Pollux.

On se rappelle que l'Académie française, le 1er mai, avait dû renvoyer à l'automne l'élection du successeur d'Emile Augier, après sept tours de scrutin qui n'avaient donné aucun résultat définitif. MM. Lavisse et Thureau-Dangin tenaient la tête dans ce *steeple-chase* académique et c'était entre ces deux champions, ce semble, que devait se concentrer la lutte; mais, au dernier moment, M. de Freycinet, président du conseil, est venu jouer le rôle de troisième larron, si l'on me passe cette comparaison qui n'est juste que sur un point et cloche sur tous les autres.

M. de Freycinet! On peut dire que la candidature était imprévue. Mais l'imprévu en ce genre réussit souvent. La candidature de M. de Freycinet à l'Académie est le pendant de celle de M. Carnot à la présidence de la République. Ancien ingénieur, ancien préfet, ancien ministre des travaux publics, des affaires étrangères, des finances, encore ministre de la guerre, l'universel M. de Freycinet tenait à compléter son cycle et à montrer qu'il a décidément toutes les aptitudes, qu'il est à la hauteur de tous les titres, et propre, d'emblée, à toutes les fonctions. Ministre de la guerre sans avoir été militaire, qui l'empêchait de devenir académicien sans avoir écrit? C'est une harmonie de plus dans cette carrière ondoyante et complexe dont la spécialité est de n'en pas avoir, ou de les avoir toutes.

Quand, le terrain prudemment sondé pour n'avancer qu'à coup sûr, M. de Freycinet déclara enfin sa candidature, d'abord démentie, le trouble se mit dans le bataillon des candidats, du côté des fonctionnaires. M. Ferdinand Fabre, qui est conservateur à la bibliothèque Mazarine; M. Eugène Manuel, qui est inspecteur de

l'enseignement secondaire; M. Ernest Lavisse, qui est professeur en Sorbonne, se retirèrent devant le président du conseil, et M. Pierre Loti, qui est lieutenant de vaisseau, s'effaça devant le ministre de la guerre : question de discipline et de hiérarchie. Comme écrivain, M. Pierre Loti peut être le supérieur de M. de Freycinet; comme militaire, il est son subordonné.

Pendant ce temps, à la Chambre, la discussion du budget mettait un moment le cabinet à deux doigts de sa perte. Que fût-il arrivé de la candidature académique si, huit jours avant l'élection, M. Rouvier fût tombé en entraînant le président du conseil dans sa chute? La Providence a épargné cette épreuve délicate à l'Académie et à M. de Freycinet. Le 11 décembre c'était bien encore un premier ministre intact qui se présentait aux suffrages de l'illustre compagnie. Les quarante étaient presque au complet : outre le défunt, il n'y manquait que M. Emile Ollivier, académicien irrégulier, sinon réfractaire, et on peut dire de lui, que, dans cette circonstance, l'ancien ministre du 2 janvier, élu le 7 avril à l'unanimité des votants moins deux voix, bientôt renversé du pouvoir pour toujours, et dont jamais la séance de réception n'a eu lieu, brillait par son absence même, qui soulignait le rapprochement.

La victoire de M. de Freycinet n'a pas été aussi éclatante que celle de M. Em. Ollivier. Il n'a pas fallu moins de trois tours de scrutin pour la décider : au premier tour, M. Thureau-Dangin le serrait de près, séparé de lui par une voix seulement, et au dernier, il ne l'a emporté qu'à la majorité la plus stricte. Mais enfin il l'a emporté. Embarrassée de faire un choix parmi tant de candidats qui avaient des titres, l'Académie s'est tirée d'affaire en choisissant celui qui n'en avait pas. Il fallait un écrivain, elle a pris un ministre, comme si elle eût voulu suivre, en ce qui la concerne, le mot d'ordre de S. Em. le cardinal Lavigerie. Notre ministre de la guerre a enfin conquis le droit de porter l'épée. Curieuse séance, on peut le prédire d'avance sans se compromettre, que celle où le directeur et l'historien de la guerre en province pendant le siège de Paris, où l'homme d'affaires et l'homme d'État que nous connaissons aura à faire revivre l'auteur de l'*Aventurière* et du *Mariage d'Olympe*, et où le directeur de l'Académie devra apprécier l'œuvre écrite du récipiendaire : le *Traité de mécanique rationnelle*, l'*Analyse infinitésimale*, les *Pentes économiques en chemin de fer*, l'*Emploi des eaux d'égout en agriculture*, etc. Je ne vois guère que M. Joseph Bertrand qui soit capable de s'en tirer à son honneur, — ou encore M. Pailleron, — l'auteur de la *Souris*.

II

Ce mois-ci n'a pas été aussi brillant pour le théâtre que l'avait été le précédent, à moins, toutefois, qu'on ne veuille faire entrer en ligne le théâtre de la cour d'assises, où les amateurs d'émotions fortes ont pu se dédommager en assistant à cet affreux mélodrame de l'affaire Gouffé, qui vient enfin, après une si longue attente et toutes les péripéties que l'on sait, d'aboutir à l'épilogue prévu.

Le théâtre des Nouveautés, sur le boulevard des Italiens, où je n'avais pas souvent à mener le lecteur, — déjà ébranlé depuis longtemps, allant presqu'à l'aventure du vaudeville à l'opérette sans parvenir à s'asseoir dans un genre bien déterminé, a reçu le dernier coup de la mort de son directeur. On l'a mis en adjudication et peut-être son nouveau possesseur le relèvera-t-il.

A peine ouvert, dans un quartier riche et bien choisi, dans une salle élégante, à deux pas de l'Opéra, avec un directeur qui avait fait ses preuves et dont on chantait les louanges, avec une troupe excellente, avec une partition de Saint-Saëns et une autre de Bizet, le Théâtre-Lyrique n'en a pas moins dû fermer déjà ses portes. Comment vivre sans répertoire et sans subvention? Il faudrait faire une croix ici, car c'est au moins la dixième tentative de ce genre qui avorte. Et vous pouvez être sûrs qu'il se trouvera encore des audacieux pour recommencer l'expérience, qui aura toujours le même dénouement.

Au Gymnase, *Dernier amour*, de M. Georges Ohnet, n'a pas vécu plus de huit à dix soirées : la chute est plus complète et plus profonde encore qu'on ne l'avait cru. Où sont les beaux soirs du *Maître de forges?* La direction a remplacé en toute hâte l'ouvrage de M. Ohnet, pour se donner le temps de monter une pièce nouvelle, par une courte reprise de *Paris fin-de-siècle* et par la *Fiammina*, de M. Mario Uchard. Mais cette comédie elle-même, ou plutôt ce drame larmoyant, qui avait remporté jadis un si éclatant succès rue Richelieu, n'a réussi qu'à demi boulevard Bonne-Nouvelle. On a trouvé l'ouvrage vieilli. Trente ans, c'est un grand espace dans la vie d'un homme et dans celle d'une pièce de théâtre. Seuls les chefs-d'œuvre sont sûrs de résister à cette épreuve du temps, et la *Fiammina* n'est point un chef-d'œuvre, mais simplement un drame mené d'une main habile, avec quelques scènes émouvantes et des situations plus pathétiques que neuves. Déjà, en 1857, cette histoire de l'actrice mariée, qui a abandonné son mari et son enfant, mais dont le sentiment maternel renaît tout à coup et vient éveiller le remords dans sa vie de luxe et de honte, ne pouvait passer pour inédite, mais l'auteur l'avait traitée

d'une façon qu'on trouvait assez nouvelle et avec des détails qu'on disait *vécus*. A l'attrait de l'œuvre prise en elle-même s'ajoutait un intérêt de curiosité et de chronique. Cet intérêt a disparu, et, d'autre part, le thème de la *Fiammina* a été repris plus d'une fois depuis, particulièrement dans l'*Odette* de M. Sardou. Il est presque devenu banal, et les *naturalistes* nous ont habitués à des audaces qui font paraître bien timides les hardiesses d'antan. On a été d'autant plus sensible à l'invraisemblance d'un dénouement tout conventionnel où l'on voit une mère qui a abandonné son enfant et, pendant vingt ans, n'a plus songé à lui, se sacrifier héroïquement pour son bonheur dès qu'elle le revoit. Enfin, ceux qui ont gardé le lointain souvenir de l'interprétation passée, — une interprétation hors ligne où Geffroy, Bressant, Got, Delaunay, luttaient de talent et d'effort, — la trouvaient insuffisamment rappelée sur la scène du Gymnase.

L'art dramatique se trouve dans une crise de transition qui peut se prolonger et qui rend sa situation difficile. La jeune école, issue du Théâtre-Libre ou qui s'y rattache, n'est point parvenue encore, grâce à Dieu, à imposer sa formule d'art : presque toujours, lorsqu'elle se produit sur une scène ordinaire, elle tombe à plat; mais elle est parvenue à discréditer les vieilles traditions. On sent qu'il faut du nouveau; on en demande, sans l'avoir trouvé; entre ces deux formes, l'une dont on ne veut plus, l'autre dont on ne veut pas encore, les théâtres demeurent incertains et les succès en suspens. Le *Maître* de M. Jean Julien, la *Grand'mère* de M. Georges Ancey, *Renée* de M. Émile Zola, échouent complètement aux Nouveautés, à l'Odéon, au Vaudeville; mais, en revanche, *Dernier amour* ne réussit pas davantage, et la *Fiammina* même, qui fut jadis presque un triomphe, est taxée aujourd'hui de vieux jeu.

En musique, la situation, sans être absolument la même, est cependant analogue. Nul doute, par exemple, que le *Benvenuto* de M. Diaz n'eût obtenu un plein succès, devant la critique aussi bien que devant le parterre, il y a vingt à vingt-cinq ans. Aujourd'hui la critique s'est montrée généralement sévère, et parfois jusqu'à la dureté, pour cette partition dont l'auteur a voulu demeurer fidèle aux traditions de l'ancienne école, et entièrement étranger au mouvement wagnérien. Il a fait contre le compositeur du *Lohengrin* le serment d'Annibal : il a juré de ne conclure aucun pacte, de ne se plier à aucun compromis avec le barbare, d'adorer toujours les dieux de sa jeunesse, — et s'il n'en reste qu'un, il sera celui-là!

M. Eugène Diaz est le fils du peintre célèbre. Il a aujourd'hui près de cinquante-quatre ans, mais n'avait fait jouer encore qu'un

petit opéra comique en 1865, et, en 1873, la *Coupe du roi de Thulé*, couronnée au concours ouvert en 1867 par le gouvernement impérial pour la régénération des théâtres lyriques. Il n'eût pas mieux demandé sans doute que de faire plus souvent parler de lui, et ce n'est pas sa faute si son *Benvenuto* a si longtemps attendu dans les cartons de l'Opéra-Comique avant de voir le jour de la rampe. S'il est le dernier venu des ouvrages inspirés par le turbulent orfèvre-statuaire, héros de tant de romans, d'opéras et de drames, il n'en est certes pas le plus récent, et il était composé surtout bien avant l'*Ascanio* de M. Saint-Saëns, avec lequel d'ailleurs on peut dire qu'il n'a rien de commun, quoique le sujet en soit emprunté à la biographie du même personnage.

Le livret, dû à M. Gaston Hirsch, est monotone et confus, quoique peu compliqué. Il met en scène, mais en les rapprochant dans une action unique, des faits qui dans la vie de Cellini sont entièrement distincts. Ceux qui ont lu ses *Mémoires* connaissent sa rivalité avec l'orfèvre Pompéo et son emprisonnement au château Saint-Ange par le pape Paul III. M. Hirsch a réuni ces évènements, qui n'ont aucun rapport l'un avec l'autre. Il donne à Pompéo une sœur, Pasiléa, que Benvenuto a aimée et qu'il abandonne pour épouser Delphe, la fille de l'ambassadeur de France à la cour de Rome. Pasiléa, désespérée, donne un rendez-vous à l'artiste dans l'espoir de regagner son cœur; elle échoue, ne respire plus alors que la vengeance et s'associe aux projets meurtriers de son frère. Mais Benvenuto Cellini manie aussi habilement la dague et l'épée que l'ébauchoir : il met en déroute les spadassins chargés de l'occire, et tue Pompéo d'un coup de pointe en pleine poitrine. Il s'enfuit à Rome, où il est saisi et jeté en prison, en attendant le supplice. Heureusement le peuple romain est pour lui, et aussi l'ambassadeur de France, gagné par sa fille. Cédant aux sollicitations qui l'assaillent de toutes parts, le gouverneur, au lieu de la mort, ne prononce que le bannissement. Dans sa fureur, Pasiléa tente d'empoisonner Delphe au moyen d'une lettre, à la mode du seizième siècle, mais elle ne réussit qu'à produire en elle une défaillance passagère; en la voyant revenir à la vie, elle se tue, et il ne reste plus à Benvenuto qu'à partir pour la France, en compagnie de Delphe, sans même se retourner vers le cadavre de celle qu'il aima autrefois.

Pour peu qu'on aille entendre *Benvenuto* sans aucun parti-pris, avec la résolution de ne point discuter le système de l'auteur et d'accepter ce qu'il a voulu faire, en ne lui demandant compte que des impressions qu'il a réussi à produire, on sera plus juste pour *Benvenuto* que ne l'ont été beaucoup de critiques qui se croient en

droit d'imposer une école au compositeur. Son opéra a la coupe longtemps consacrée; les mélodies s'y détachent nettement; l'orchestration n'est qu'un accompagnement, sans aucune prétention symphonique; on n'y trouverait pas un seul *leitmotive.* Mais la partition renferme bien des pages d'un éclat, d'une chaleur ou d'une grâce incontestable et qui ont produit de l'effet sur le public. Notons particulièrement le grand air de Pasiléa et son duo dramatique avec Benvenuto, qu'elle cherche à reconquérir; la scène du duel; la belle cantilène, d'un dessin large et d'un sentiment profond, chantée dans sa prison par Benvenuto, et, à la fin du même acte, le trio de l'artiste, du juge et du gouverneur de Rome, d'un style élevé, d'une grande ampleur de facture, dont le succès a été très vif; au dernier acte, les supplications touchantes adressées par Delphe à son père, et le finale, trop long, mais traité en un style vraiment dramatique. M. Diaz abuse un peu des chœurs, tant sur la scène que dans la coulisse, mais il en est de fort beaux, comme le grand chœur du premier acte auquel se marie un septuor bien agencé, et les gentils chœurs des jouvencelles et du couvre-feu.

Le ballet n'offre rien de remarquable. Dans cet opéra *comique* où l'on chercherait en vain le plus petit mot pour rire et qui est en réalité un grand opéra, on n'a pas cru pouvoir se passer de ballet, et vous ne devineriez jamais où il se danse!... Dans la prison de Benvenuto. Il est vrai que c'est en rêve. Cellini a une vision : le fond de son cachot s'ouvre et s'illumine. Sa Vénus lui apparaît, représentée par une figurante qui, sous les feux de la lumière électrique, demeure immobile dans la plus gênante des attitudes pendant qu'une foule de nymphes viennent tourbillonner et marcher sur leurs pointes autour de l'artiste. Il faut avouer que, pour des créatures vaporeuses de rêve, elles ont bien du corps, et aussi qu'il est assez difficile, avec la meilleure volonté du monde, de s'expliquer le rôle de Benvenuto dans ce songe, où il est à la fois témoin et acteur, tantôt s'asseyant pour mieux jouir des évolutions de ces dames, comme un monarque de féerie qui va s'écrier : « Maintenant que la fête commence! » tantôt saisi et entraîné par elles et se mêlant à la vision au lieu d'en rester le spectateur.

Sans doute, on pourrait reprocher à M. Diaz quelques procédés trop visibles empruntés à l'école italienne, et particulièrement à Verdi : des fins, et parfois des milieux de phrases musicales ponctués par des éclats de cuivre, l'abus des accords plaqués, quelques rythmes saccadés et sautillants, quelques ritournelles banales. Mais il serait injuste de méconnaître l'abondance des idées mélodiques, la clarté générale, la franchise de l'allure et l'impression produite par un grand nombre de morceaux. M. Diaz écrit pour les chanteurs,

et les chanteurs ont admirablement fait valoir les qualités de son œuvre, surtout Mme Deschamps-Jehin, qui joue en tragédienne et dont les moyens dramatiques sont servis par une très belle voix, et M. Renaud, qui vient de la Monnaie de Bruxelles et qui, dès le premier soir, a conquis droit de cité à Paris par sa voix magnifique, l'art avec lequel il la dirige, la justesse et le goût de son expression. L'organe de Mlle Clarisse Yvel est frêle et menu, mais d'un timbre très pur et rend bien les passages de grâce et de tendresse. Enfin, parmi les autres interprètes, pas un n'est resté au-dessous de sa tâche, et nous avons rarement pu constater un ensemble plus irréprochable dans l'exécution d'une œuvre lyrique.

La Comédie-Française ne nous a rien donné de nouveau, que des débuts encore. Et tout d'abord M. Jean Coquelin, dans le Gros René du *Dépit amoureux*. M. Jean Coquelin est le fils de Coquelin aîné et le neveu de Coquelin cadet. On pourra écrire un jour la *Famille Coquelin*, comme M. Samson jadis écrivit la *Famille Poisson*, — ou les *Trois Coquelin*, comme on a écrit les *Trois Oronte* et les *Trois Racan*. M. Coquelin père s'était modestement, — oui, modestement : que ne peut l'amour paternel! — relégué dans le rôle secondaire de Mascarille, pour laisser le premier plan à son fils. Il était ému, mais Jean Coquelin ne l'était pas. Ce jeune homme a non seulement les yeux, la voix, le nez, les gestes, mais l'assurance et l'aplomb de son père. Il est dans son droit et il est dans son rôle. Jamais les deux Sosies ne se ressemblèrent davantage. Parisiens, dormez : vous avez encore du Coquelin pour longtemps sur la planche! Mais quant à nous, avant de juger le fils, il nous faut attendre qu'il ait montré sa personnalité propre et ce dont il est capable par lui-même et par lui seul.

Jean Coquelin, c'est son père à vingt ans, et de même M. Dehelly, c'est Delaunay à dix-huit ans. Rappelez-vous le mot historique, pieusement recueilli par les reporters, de l'ancien jeune premier à M. Claretie en lui recommandant son élève : « C'est un cadeau que je vous fais; je crois me revoir en 1844. » Mais M. Dehelly, dans l'Horace de l'*École des femmes*, qu'il avait choisi pour ses débuts, n'a point répondu aux espérances de son maître et du public : il ne savait que faire de ses bras, de ses jambes, ni même de son chapeau. En dépit des bravos complaisants prodigués par les camarades qui se pressaient au parterre, il n'y a point à dissimuler un échec qui a été complet, et ce qu'on peut faire de mieux, c'est de l'attribuer au « trouble inséparable d'un début. » Mais cette mésaventure du premier prix de comédie pour hommes, après celle du premier prix de tragédie et de comédie pour femmes, (Mlle Moreno), n'est-ce pas une nouvelle preuve que la maison

de Molière ne devrait s'ouvrir à ces jeunes gens qu'après un stage dans un théâtre secondaire?

De la Comédie-Française au Petit-Théâtre de la galerie Vivienne, il y a loin. Le Petit-Théâtre n'a pour acteurs que des marionnettes, et pourtant c'est lui qui nous a donné la représentation la plus littéraire que nous ayons eue depuis un mois, celle qui a le mieux mérité l'attention de la critique : le *Noël* de M. Maurice Bouchor, mystère en quatre tableaux. M. Bouchor avait déjà donné l'an dernier, sur la même scène minuscule, un *Tobie* dont on a beaucoup parlé. A vrai dire, nous n'étions pas sans éprouver certaines inquiétudes, que ne contribuait point à dissiper le souvenir de quelques scènes un peu risquées de *Tobie*. Nous nous défions de la naïveté des poètes contemporains, même lorsqu'ils cherchent à rajeunir leur inspiration en la retrempant aux sources primitives, et il est bien rare que leur mysticisme ne sente pas légèrement le boulevard. Nous sommes heureux de reconnaître que nos défiances avaient tort. Si M. Maurice Boucher, né trop tard dans un siècle trop vieux, n'a plus la candeur des anciens temps, il a fait un effort sincère pour s'y reporter, et son enluminure sur fond d'or, avec des touches plus savantes et des gestes plus étudiés, rappelle d'aussi près qu'elle le pouvait les belles miniatures du moyen âge où l'on voit les rois et les bergers adorer l'Enfant-Dieu dans l'étable, entre des angelots jouant de la viole et du rebec.

La pièce a une partie comique : deux ou trois personnages en sont chargés. Sur ce point, l'auteur n'a fait que suivre la tradition des mystères et des noëls. Ce comique est fort inoffensif, nous dit-il dans son avertissement, et il faudrait être bien ombrageux pour y voir un objet de scandale : « Ne serait-ce pas rendre à la religion un bien mauvais service que de la faire paraître ennuyeuse? » Ce n'en est pas moins là le côté le plus délicat de l'œuvre. Nos pères vivaient dans une atmosphère respectueuse où la plaisanterie ne tirait pas à conséquence et où l'on pouvait prendre avec les choses saintes des familiarités dont le sentiment n'était point suspect; nous vivons, nous, dans une atmosphère de scepticisme qui impose au poète plus de sévérité et au critique plus de défiance. Il est à craindre que la raillerie ne se glisse sous le couvert de la gaieté, que les plaisanteries traditionnelles ne servent de passeport à l'épigramme et que, sous couleur de restitution naïve et de jeu innocent, on ne donne une pâture d'autant plus raffinée à la malice des beaux esprits. C'est ainsi que La Monnoye a traduit les noëls ingénus d'autrefois à l'usage du dix-huitième siècle. Hâtons-nous de dire que M. Bouchor n'a encouru aucun reproche sérieux de ce genre : tout au plus voudrions-nous adoucir et éteindre légèrement

quelques traits un peu vifs, quelques mots parfois un peu gros et d'un timbre trop moderne, dans les rôles rustiques du maître de l'étable et de Bartomieu, le paysan riche, avare, poltron et gourmand. L'auteur nous paraît surtout avoir trop appuyé sur la goinfrerie de ces personnages, qui est pourtant, il faut le reconnaître, l'un des défauts raillés le plus amplement dans nos vieux noëls et nos vieux mystères.

Au lever du rideau, nous sommes dans l'étable de Bethléem. L'archange Gabriel vient faire l'annonce en beaux vers; il exhorte les spectateurs à redevenir enfants et à se refaire un cœur pur avant d'écouter cette pièce très simple, mais qui

Pour dénouement sublime a le salut du monde.

L'âne et le bœuf s'entretiennent entre eux : l'âne prophéties comme celui de Balaam; le bœuf ne se contente plus de ruminer, il parle, comme, dans certaines légendes populaires, il le fait encore pendant la nuit de la Nativité. Leur maître est une brute égoïste, qui ne songe qu'à boire et qu'aucun sentiment humain n'a jamais touché. Mais lorsque Joseph entre, lui demandant l'hospitalité, il se sent transformé tout à coup; une émotion inconnue pénètre dans son cœur, attendri par la Merci divine qui descend sur la terre. L'auteur a eu ici la délicatesse et le tact de ne point nous montrer la Vierge avant la naissance de Jésus; le rideau tombe au moment où, à l'appel de saint Joseph, elle va entrer dans l'étable.

Le deuxième tableau se passe aux champs. C'est une idylle charmante, de la saveur champêtre la plus franche et la plus fine à la fois. Rien de plus gracieux que ce couple de Myrtil et Marjolaine, s'aimant d'un amour très pur, que le père de Myrtil refuse de marier parce qu'il est riche et Marjolaine pauvre, mais que tout à l'heure, gagné par la bonté universelle dont les cœurs s'imprègnent à l'approche du Sauveur, il unira sans plus de résistance. Le rossignol chante dans la nuit, et le vieux Farigoul, savant au langage des oiseaux comme tous les bergers des anciens temps, comprend ce qu'il dit et l'interprète aux pastours ravis qui l'écoutent :

Je suis certain
D'avoir bien compris son latin.
Bergers, le monde est en servage,
Dit le gai rossignol sauvage ;
Tous les hommes sont malheureux,
Car le démon règne sur eux.
Mais un joli prince va naître.
A présent, vous aurez pour maître
Un beau petit enfant de lait,
Dit le joyeux rossignolet.

L'ange paraît et leur annonce la grande nouvelle, que les bonnes gens accueillent avec joie, et Marjolaine chante un délicieux noël dont l'air classique, plein d'un entrain joyeux, a enlevé la salle.

Le ton s'élève et s'épure à mesure qu'on approche du moment divin. Tout le tableau des Mages, sauf une scène épisodique où reparaît Farigoul, est du style le plus noble et de l'inspiration la plus élevée. M. Bouchor a voulu faire de ses trois rois le symbole des races issues de Sem, Cham et Japhet, et le Roi nègre parle à ses compagnons, le Roi indien et le Roi chaldéen, de sa monstrueuse Afrique où il a vu

D'horribles dieux, ouvrage informe de nos mains,
De rouges lacs de sang, des mers de pleurs humains,
La mort plus douce que la vie,

en strophes d'un grand éclat lyrique qui pourraient servir d'épigraphe à la Société anti-esclavagiste. L'étoile qui les guidait s'est éteinte un moment dans le ciel; ils la recherchent avec angoisse; ils prient, et elle reparaît. Ils dialoguent avec elle, et elle chante elle-même, dans cette nuit merveilleuse où toute la nature prend une voix pour célébrer le grand mystère :

Salut, rois, salut!...
Je vous guiderai
Vers le lieu sacré,
Vers l'étable où dort, sur la paille fraîche,
L'enfant radieux!

Au dernier tableau, nous sommes dans la crèche resplendissante de lumière. Bergers et mages sont groupés, dans l'attitude de l'adoration, autour de l'Enfant-Dieu que Marie, assise, tient entre ses bras. Joseph debout, un lis à la main, les accueille et leur parle. La Vierge ne parle pas. Immobile, dans l'attitude consacrée, elle se borne à chanter une sorte de cantique pieux, attristé par la vision du Calvaire, dont les couplets alternent avec les belles stances des rois et avec les chœurs des anges invisibles. On chante beaucoup dans ce dernier tableau, tout baigné d'une harmonie pénétrante et qui n'est qu'un hymne pieux flottant comme un nuage d'encens autour du groupe hiératique de la sainte Famille, placé, pour ainsi dire, entre ciel et terre. Le poète a voulu laisser le public sur une impression religieuse, et il y a complètement réussi. Quand le rideau tombe lentement sur le chant aérien des légions célestes :

Dors, petit Jésus, dans tes pauvres langes,

nous sommes à cent lieues de *Cléopâtre*, à mille lieues de *Ma cousine*.

Un jeune musicien, M. Paul Vidal, a écrit pour le *Noël* de M. Bouchor toute une petite partition qui s'assortit parfaitement à la poésie et concourt à l'effet. Les marionnettes, de grandeur naturelle, ajustées avec goût, empruntent la voix de personnes placées dans la coulisse et, lorsqu'elles ne marchent pas, elles pourraient faire illusion sans leur visage immobile. Les voix sont celles de poètes amis de l'auteur, et parmi elles, au premier rang, l'organe sonore et bien timbré de M. Richepin, qui dit avec une onction édifiante le rôle de l'archange Gabriel.

Madame Mongodin ne nous retiendra pas longtemps. Non que ce soit une chute : loin de là. Le Vaudeville tient même, avec les trois actes de MM. Blum et Toché, une suite au succès de *Feu Toupinel.* Mais il serait excessif de raconter en détail une farce qui confine à la parade. M. Mongodin est opprimé, traité en petit garçon par sa femme, qui l'enferme sous clef, lui inflige des pénitences et des pensums, le prive de dessert, le met au pain sec. Le pauvre homme se laisse faire en vrai fantoche et plie lâchement devant sa terrible moitié. On ne résiste pas à une héroïne, et Mme Mongodin n'est ni plus ni moins qu'un dragon de vertu, une Lucrèce, qui a jadis frappé d'un couteau, conservé sous verre depuis lors et vénéré comme une relique, un audacieux, tenté par ses charmes. Mais un beau jour il se découvre que cette histoire digne de Plutarque n'est qu'une légende sans aucun fondement : loin d'avoir défendu son honneur à coups de couteau, Mme Mongodin a failli, au contraire, donner un coup de canif dans le contrat. Dès lors le mari opprimé reprend le dessus, et c'est à son tour de lui faire sentir la férule. Saupoudrez ce thème d'épisodes drôlatiques et parfois saugrenus, de situations bouffonnes, de mots amusants, généralement plus gais que fins, — il y en a même de très gros, — et vous aurez *Mme Mongodin*, où l'inénarrable Jolly, pour qui l'on fait maintenant des rôles comme pour Sarah Bernhardt, tient la scène d'un bout à l'autre de la pièce, à la grande joie des spectateurs.

Un auteur dramatique, jadis très connu et qui a fait en collaboration près de deux cents vaudevilles, M. Laurencin, vient de mourir à quatre-vingt-cinq ans. Il y a peu de temps, un autre vaudevilliste, Henri Dupin, mourait plus que nonagénaire. L'acteur Geffroy, qui a juste le même âge, vit toujours dans sa retraite. Le chanteur Chollet, qui créa le *Postillon de Longjumeau*, est né en 1798 et semble tout disposé à devenir centenaire. Combien d'autres exemples, dans le monde des comédiens et des auteurs dramatiques! Qui croirait que le théâtre puisse être un Conservatoire de la vie humaine?

M. Laurencin était l'un des pensionnaires de la maison de retraite Galignani. Et c'est là aussi qu'est mort le sculpteur Ottin, grand prix de Rome de l'an 1836, artiste d'une rare fécondité, dont le talent a souvent concouru à la décoration de nos monuments ou de nos jardins publics, et dont on connaît surtout le groupe de *Polyphème surprenant Acis et Galatée*, qui orne la fontaine de Médicis, derrière le long bassin bordé de platanes, à l'entrée du Luxembourg. C'est également à lui qu'on doit les statues mythologiques qui remplissent les niches et les Fleuves qui épanchent leurs ondes de chaque côté du fronton. Sans sortir du même parc, on trouverait encore de lui une *Laure de Noves* parmi les statues de femmes célèbres alignées sur la terrasse. Il a beaucoup travaillé aussi pour l'étranger. Il faut croire que tant de productions ne l'avaient pas enrichi, puisqu'il avait dû chercher un asile pour sa vieillesse dans une maison hospitalière.

Nous n'avions pas jusqu'alors trouvé l'occasion de parler à nos lecteurs de cette maison de retraite due à la libéralité posthume des deux frères Antoine et William Galignani, Anglais d'origine, naturalisés Français, propriétaires et directeurs du *Galignani's Messenger*, fondé à Paris par leur père en 1814. Les frères Galignani étaient deux philanthropes déjà connus par d'autres fondations charitables, à Paris et à Corbeil, dont l'aîné fut longtemps maire. Par testament, ils laissèrent un terrain, situé boulevard Bineau, et une rente de 140 000 francs pour élever et pour entretenir un asile en faveur d'hommes de lettres ou d'artistes vieillis, de leurs veuves et de leurs filles. Les frais de construction ont nécessité l'aliénation d'un capital d'environ 1 200 000 francs. Il restait donc à peu près 90 000 francs de revenus pour les besoins annuels de l'institution et les nécessités imprévues. L'ensemble comprend un pavillon central, avec une série de constructions disposées autour d'une cour que précède un jardin. Les bâtiments du fond, hauts d'un seul étage, sont réservés aux services généraux; les pensionnaires logent dans les bâtiments latéraux, élevés de trois étages, mais desservis par des ascenseurs. L'asile peut recevoir cent personnes, dont la moitié est admise à titre gratuit, tandis que l'autre moitié paie 500 francs par an : c'est à cette dernière catégorie qu'appartenait le vaudevilliste Laurencin. Chaque pensionnaire a une chambre confortable et un cabinet de toilette, tous peuvent se réunir dans une grande salle de lecture et de jeu. On n'a pas oublié la chapelle et, d'après une disposition spéciale du testament, le service intérieur est confié à des sœurs de Saint-Vincent de Paul. La maison de retraite Galignani a été inaugurée l'an dernier par le préfet de la Seine, et

nous nous rappelons avoir vu, au salon de 1888, les statues des deux frères, l'un debout, l'autre assis, commandées par l'État à M. Chapu pour une place publique de Corbeil.

M. Eugène Lami, né le 12 janvier 1800, était l'aîné de M. Laurencin. Chose bizarre : ce vieillard, plus que nonagénaire, avait la coquetterie de vouloir se rajeunir. On le chagrinait en lui laissant voir qu'on n'ignorait pas la date exacte de sa naissance : il s'efforçait de cacher deux ou trois ans, comme une femme qui a dépassé la trentaine. Il laisse une œuvre considérable, car, depuis 1824, date de sa première exposition, on peut dire qu'il ne s'était pas arrêté un moment, quoiqu'il fût très répandu et très recherché dans le monde. Il ne manquait pas un seul des petits salons de la rue de Sèze, et, il y a quelques mois, on y pouvait voir encore six aquarelles de lui. C'est dans ce dernier genre qu'il aura surtout marqué. Le peintre, dont le Luxembourg et les galeries de Versailles conservent plusieurs grands tableaux historiques, est aujourd'hui oublié; le spirituel aquarelliste, l'élégant et ingénieux illustrateur de *Musset*, de *Manon Lescaut*, de *Paul et Virginie*, a été goûté jusqu'au dernier jour.

Le nom de M. Adolphe Belot, auteur dramatique et romancier, rappelle un certain nombre de succès, dont tous ne sont pas de bon aloi, dont quelques-uns même firent scandale. Le plus éclatant qu'il ait remporté sur la scène est celui du *Testament de César Girodot*, qu'il partagea avec M. Villetard. On y peut joindre *Miss Multon*, l'*Article 47*, le *Drame de la rue de la Paix*. Pour ses romans, il suffit de rappeler *Mlle Giraud* et la *Femme de Feu*, où il eut la gloire peu enviable de devancer les audaces et les licences du *naturalisme*.

Ce fut une romancière aussi que Mlle Zénaïde Fleuriot; elle était née la même année; elle est morte le même jour; mais ce sont là les seuls rapprochements qu'on puisse faire entre eux. Pendant près de quarante ans, la plume infatigable de Mlle Zénaïde Fleuriot n'a cessé d'enrichir de ses causeries et de ses récits les journaux de la famille. Sous son nom et sous le pseudonyme anagrammatique d'Anna Edianez, qu'elle avait adopté d'abord, je crois qu'elle ne laisse pas loin d'une centaine de volumes, dont plusieurs ont obtenu des succès considérables, et dont pas un n'est dépourvu d'intérêt. Ces romans domestiques, où l'on ne trouverait pas une ligne à retrancher, ont charmé bien des jeunes gens et surtout bien des jeunes filles, et l'agrément de l'invention, le tour aisé du style, la vérité de l'observation, dans leur cadre modeste, faisaient de beaucoup d'entre elles des œuvres non moins littéraires que morales.

Avec M. Edmond de La Fayette, sénateur de la Haute-Loire,

vient de s'éteindre un nom historique. M. Edmond de La Fayette était le petit-fils du célèbre général qui fut tour à tour l'idole et le bouc émissaire de la Révolution. Ce fut sa plus grande gloire. Son père, fils unique du grand homme, s'appelait Georges-Washington, en souvenir de la guerre d'Amérique, et l'une de ses sœurs Ile-de-France. Le nom illustre des La Fayette disparaît avec lui sans éclat; suivant le sort commun à la plupart des grands noms.

III

A l'heure où paraît cette causerie, l'année 1890 est tout près d'aller rejoindre ses aînées dans la grande fosse commune où gisent par couches superposées toutes les vieilles lunes. Elle est entrée en agonie, et sa maladie est de celles que ni la lymphe du docteur Koch ni l'élixir Godineau (voir les annonces) ne sauraient guérir. Nous entrons dans la dernière dizaine du siècle. La bise est aigre, l'hiver est rude; on grelotte au coin du feu; les marchands de bois, les marchands de fourrures et les membres du Cercle des patineurs sont heureux. Depuis longtemps ces derniers n'avaient été à pareille fête. La Seine charrie des glaçons; les asiles de nuit regorgent; les pauvres diables qui passent leur hiver à se chauffer gratis encombrent les bibliothèques, les musées, les bureaux d'omnibus, les cours de la Sorbonne et du Collège de France, même le cours de thibétain, peu habitué à pareille aubaine, tous les endroits enfin où ils peuvent emmagasiner un peu de calorique sous les plis de leur redingote râpée. On les voit causant, au coin des rues, avec le marchand de marrons, afin d'avoir le droit d'étendre leurs mains au-dessus de la poêle; ou, dans les églises, plantés sur les bouches de chaleur, la casquette à la main, l'air respectueux, feignant de dire leurs prières ou faisant « semblant de rien ». Ce serait le moment de rétablir les chauffoirs publics et même les *braseros* en plein air installés pendant le rude hiver de 1879-80, qui dépassa encore, il est vrai, et même notablement, les rigueurs de celui-ci.

Par cette température quasi groënlandaise, il ne faut pas moins s'occuper des étrennes. On ne rencontre plus par les rues que des dames, pâles de froid et le bout du nez légèrement rougi, portant suspendus au bout d'un doigt, par des ficelles, de légers paquets dont le papier crevé laisse parfois entrevoir le pied d'une poupée ou la bosse de Polichinelle. Et les devantures des libraires se sont garnies du haut en bas de couvertures rouges, de tranches dorées et d'éblouissantes images. Il me semble pourtant qu'il y en a un peu moins qu'à l'ordinaire et surtout que les riches et coûteuses publications illustrées d'autrefois deviennent de plus en plus rares.

C'est que les temps sont durs et que, dans le vote du budget, le gouvernement et la Chambre ont commencé par nous donner nos étrennes à nous-mêmes en augmentant d'un pour cent l'impôt sur les valeurs mobilières et en décrétant le remboursement forcé, par anticipation, des obligations trentenaires du Trésor et des bons de liquidation départementaux.

Cela n'a l'air de rien du tout sur le papier, ce remboursement forcé, et ce n'est rien à côté du monstrueux impôt dont l'application vise à l'anéantissement radical des congrégations religieuses par les mains crochues du fisc. Pourtant, à mon humble avis, cette mesure, que de plus violentes ont fait passer presque inaperçue, n'est ni plus ni moins qu'une véritable spoliation. Je connais, par exemple, un honnête bourgeois qui, ayant un peu d'argent à placer, a cherché, consulté, calculé et finalement s'est décidé de la sorte. Il a acheté d'abord dix obligations du Trésor, obligations créées, en vertu de la loi du 29 décembre 1876, pour une période qui ne devait se clore qu'en 1907. Elles étaient à 512 francs; elles pouvaient monter plus haut : on les lui reprend à 500 francs, alors qu'il devait se croire absolument garanti pendant dix-sept ans encore contre toute opération de ce genre et compter sur toute latitude pour s'en défaire à son gré et à un prix supérieur au prix d'achat. De ce chef, il perd déjà 120 francs. Il a acheté ensuite vingt-cinq bons de liquidation départementaux. Ils étaient à 537 francs le 1er décembre. Non seulement rien ne présageait la décision de la Chambre, mais rien ne permettait d'y songer. Ici encore il marchait sur la foi des traités : la période d'amortissement n'expirait qu'à la fin de 1898. Sans doute un de ses titres pouvait sortir dans quelque tirage et être remboursé au pair : mais ce n'était là qu'un *aléa*, et un *aléa* de détail, si peu à redouter en somme qu'il n'avait pas empêché la hausse dans les proportions que nous avons dites. En tout cas, il était garanti contre un remboursement en bloc par un contrat positif, en vertu duquel on n'était en droit de le rembourser que par fractions et par voie de tirage au sort. De ce nouveau chef, le coup de filet de l'Etat lui emporte 925 francs, sans même lui avoir laissé le temps de toucher un seul terme. Faites donc des placements de père de famille! Prenez donc des valeurs *de tout repos*, comme disent les agents de change!

Ce n'est pas la première fois, il s'en faut, que le gros budget de la République porte ainsi la perturbation dans les petits budgets des ménages, mais je ne sais si elle avait encore violé avec autant de sans-façon un traité qui l'engageait aussi bien que nous. Autant dire que les lois ne sont que des chiffons de papier, et les contrats des paroles en l'air qu'on observe ou qu'on viole à son gré! Un

expédient de ce genre est une véritable atteinte au droit de propriété. Il a surpris les détenteurs à l'improviste, comme une attaque sur la grande route. Le jour même où il en a été question pour la première fois, le titre a fléchi dans des proportions énormes, et le jour où il a été voté, il est tombé à 511 francs. Il fallait vendre alors, direz-vous, et la perte se fût trouvée réduite à 26 francs par titre. Mais vendre, c'était se priver de l'intérêt échu, qu'on n'avait pas même touché une fois. Et d'ailleurs, qui sait? Si le Sénat allait réformer sur ce point la décision de la Chambre! Hypothèse aventurée, sans doute, mais qui n'a pourtant rien d'impossible. Les sénateurs doivent être des hommes justes, comme ils sont des hommes d'âge et de sens rassis. Puis ils auront eu le temps de réfléchir, s'ils n'ont pas beaucoup le temps de discuter. Bref, on se raccroche à toutes les espérances, si fragiles qu'elles soient, et à moins d'être dans le secret des dieux, d'avoir saisi les premiers bruits au vol et pris son parti avant toute parole portée à la tribune, on est pris.

Qui ne se rappelle les vers de Boileau :

> Plus pâle qu'un rentier
> A l'aspect d'un arrêt qui retranche un quartier.

C'est la Ville qui était cette fois la coupable, et le chevalier d'Aceilly nous l'apprend dans une épigramme qui lui servit de consolation, faute d'une meilleure :

> Pourquoi s'en émouvoir la bile?
> Nous n'avons qu'à changer de lieu :
> Nous allions à l'Hôtel-de-Ville,
> Et nous irons à l'Hôtel-Dieu.

Un commentateur de Boileau exprime ici dans une note son indignation toute démocratique sur de pareils procédés, dignes du pouvoir absolu, et qu'on se permettait si aisément en ces temps d'arbitraire! Eh bien, ce n'est pas une fois, c'est cinq ou six fois que la République, par ses conversions, ses impôts et ses remboursements anticipés, nous a retranché un quartier.

Voilà les étrennes du gouvernement. Celles que la librairie nous propose sont plus agréables et moins coûteuses. Qu'on me permette d'en présenter quelques-unes au lecteur, car il n'y a pas moyen pour le chroniqueur, au moment actuel, de se dérober à la nécessité d'un coup d'œil chez les grands éditeurs d'art.

Je crois bien que la palme appartient cette année au magnifique in-quarto de M. Louis Gonse, publié par la maison Quantin, sur l'*Art gothique*. La haute compétence de M. Gonse dans le domaine artistique est connue : il est le directeur de l'excellente *Gazette des*

beaux-arts. On lui doit déjà bien des travaux dont chacun fait autorité : nous le félicitons d'avoir abordé cette fois un sujet d'un intérêt bien autrement solide et élevé que l'art japonais.

Tout d'abord l'auteur s'excuse d'employer un terme aussi impropre que celui d'*art gothique*, tellement consacré par l'usage qu'il est presque impossible de le remplacer par un autre, surtout dans le titre d'un ouvrage de vulgarisation qui se propose de dépasser le petit cercle des archéologues pour atteindre un public plus étendu. Ce nom n'est pas seulement impropre, il est injuste ; il est marqué au coin de l'outrageant mépris qu'on éprouva longtemps, après que la Renaissance eût détourné le cours de nos traditions nationales, pour un art qu'on regardait comme le fruit de la barbarie. Le livre de M. Gonse serait encore d'un très haut et très vif intérêt lors même qu'il ne mettrait en évidence que ces deux faits : le caractère logique et rationnel, complet, homogène de l'art gothique, qui est l'expression définitive et absolue, non seulement d'une époque, mais d'une civilisation ; en outre, son caractère profondément national, dans son essence, son origine et ses développements. Il eût voulu l'appeler *l'Art* ou *le Style français*, car c'est de la France qu'il a rayonné sur le reste de l'Europe, et cette étude équivaut à une œuvre de patriotisme qui nous montre l'influence universelle de notre pays, conquérant, pour ainsi dire, le monde chrétien par l'expansion du vieux génie gaulois.

On juge bien que nous n'avons aucune prétention d'analyser les cinq cents pages du volume, dont il nous suffira, après ces quelques mots, d'indiquer le plan général. A la suite d'un premier chapitre intitulé *Réhabilitation du moyen âge*, M. Gonse étudie d'abord la transformation de la basilique pendant la période romane, puis les origines et les développements du style ogival, dans l'ordre chronologique, jusqu'à la fin du quinzième siècle. Naturellement l'architecture, et en particulier l'architecture religieuse, tient la première et la plus large place. C'est elle qui résume le mieux cette phase de notre histoire et qui en exprime l'idéal. L'Eglise était vraiment la maison commune dans chaque localité ; les actes même de la vie civile s'y déroulaient à côté des actes de la vie religieuse ; l'homme du peuple, sorti de son humble logis, se sentait chez lui dans la belle cathédrale qui élevait son âme, qui ravivait sa foi, qui exaltait ses espérances, dont il était fier comme si elle lui eût appartenu, — et elle lui appartenait, en effet. Après l'architecture religieuse, viennent les architectures civile et militaire, puis tous les arts qui s'y rattachent et en découlent : la sculpture, la peinture, l'orfèvrerie, l'enluminure des manuscrits, etc. Un chapitre spécial étudie aussi l'art gothique en dehors de la France.

Le texte est éclairé et complété par une illustration d'une abondance et d'une richesse rares, qui reproduit, dans leur ensemble et souvent aussi dans leurs parties diverses, les principaux monuments en chaque genre, toujours directement d'après les originaux et sans rien donner à la fantaisie, avec une netteté et une exactitude parfaites, enfin par les procédés les plus perfectionnés. C'est tout un musée pittoresque où l'on se promène avec délices ; mais c'est en même temps une collection de documents qui vous met en quelque sorte tout le moyen âge sous la main.

La Renaissance en Italie, par M. Eugène Müntz [1], fait suite à *l'Art gothique*, mais elle en est aussi la contre-partie, car cet ouvrage, comme le précédent, n'est pas seulement une histoire, c'est une apologie, et si, suivant M. Gonse, le seizième siècle a été une déviation, où nous avons lâché la proie pour l'ombre, M. Müntz le considère comme une résurrection et comme un âge d'or. *L'âge d'or*, c'est même le sous-titre que porte son volume, mais ce volume est consacré à l'Italie, tandis que celui dont nous venons de parler s'occupait avant tout de la France. On pourrait trouver là un terrain de conciliation entre les deux critiques, s'il n'était plus simple à un modeste chroniqueur de se récuser dans un tel litige, qui comporte tant de points de vue divers et qui demanderait tant de distinctions. L'Italie serait d'ailleurs le terrain le plus favorable à la thèse de M. Eug. Müntz : c'est là que la Renaissance a brillé de son plus vif éclat, qu'elle s'est épanouie dans toute sa splendeur, qu'elle s'est montrée le plus conforme au génie de la race et qu'elle est, pour ainsi dire, sortie du sol et du ciel même. Mais c'est trop de parler d'une thèse, et l'on se méprendrait sur le caractère de son ouvrage en prenant le mot à la lettre. Les premiers chapitres du volume sont plutôt une théorie qu'une thèse, au sens propre du terme; une analyse des éléments constitutifs de la Renaissance, un exposé de ses conditions et de ses principes, théorie savante, logique, qui forme un ensemble et qui se tient solidement, où il y aurait beaucoup à approuver, beaucoup à discuter aussi. Mais le véritable intérêt pour la majorité des lecteurs est dans l'histoire critique de cette efflorescence extraordinaire, où, surtout pendant un demi-siècle, de l'avènement de Laurent le Magnifique à la mort de Léon X, toutes les forces intellectuelles de l'Italie se trouvent portées à leur plus haut degré de puissance et de perfection.

Sans doute, les arts plastiques sont l'objet principal du livre,

[1] Hachette, 1 magnifique volume, avec 500 gravures dans le texte, 10 planches en taille-douce, 16 chromotypographies, etc.

mais l'auteur ne néglige pas les autres, et la poésie même a sa part. Non seulement toutes les formes de l'art se tiennent, mais les points de contact entre les deux domaines étaient plus multipliés alors, et les artistes eux-mêmes vivaient en rapports plus intimes et plus étroits avec les lettrés. Ils ne se particularisaient pas, comme aujourd'hui; beaucoup cultivaient à la fois la peinture, la sculpture et l'architecture; d'autres y ajoutaient la poésie; quelques-uns, comme Léonard de Vinci, étaient universels. M. Müntz étudie tous ces courants, il en note les analogies et les différences; il montre, dans l'idéal de l'âge d'or, l'alliance du réel et du beau. L'art était considéré alors comme un des facteurs essentiels de l'éducation publique. Mais il faut bien reconnaître qu'il s'est assez mal acquitté de sa tâche et qu'il serait fort insuffisant à la remplir, puisque cette période de l'histoire italienne nous offre le rapprochement continuel d'un sensualisme effréné avec l'idéalisme le plus pur, et que les protecteurs des artistes, les Mécènes de l'Italie du quinzième et du seizième siècle, étaient pour la plupart de petits princes sans scrupules, d'esprit raffiné, mais corrompus jusqu'aux moelles.

Un mot seulement sur le *Tour du Monde*, car que dire de cette publication qui n'ait été dit des centaines de fois? Tout éloge serait une surérogation et une banalité. Il suffit d'en donner le titre. Le volume de cette année, fidèle à la méthode du recueil, où les pays les plus voisins et ceux même qu'on croit le mieux connaître, ne sont pas plus oubliés que les autres, nous promène de l'Irlande et des Iles Baléares au Tonkin, au Soudan français, au Groënland, à Terre-Neuve, et que sais-je encore? Vous y trouverez aussi le voyage de Stanley *dans les ténèbres de l'Afrique*, à la recherche d'Émin-Pacha, avec les gravures de l'édition anglaise. Nous y verrons sans doute l'an prochain la traversée des plateaux du Pamir par M. Bonvalot et le prince Henri d'Orléans. Voici bientôt trente ans que le *Tour du Monde* a entrepris sa longue course, sous la direction de M. Edouard Charton, qu'il a perdu cette année, mais dont l'esprit survit toujours dans le recueil : tous les ans, il s'annexe quelque région nouvelle, en enregistrant chaque découverte, chaque exploration, à mesure qu'elle se produit. On peut espérer maintenant que le demi-siècle ne s'achèvera pas sans que le *Tour du Monde* ait entièrement justifié son titre et pris possession du globe tout entier.

Victor FOURNEL.

LIVRES D'ÉTRENNES

LIBRAIRIE HACHETTE

C'est naturellement par les publications de cette grande maison, l'une des gloires de la librairie française, qu'il convient de commencer cette rapide revue annuelle des *Livres d'étrennes*.

L'Enfer, de Dante Alighieri, traduction française de P.-A. Fiorentino, avec les 76 grandes gravures de Gustave Doré, nouvelle édition. Un magnifique volume, cartonné, 30 francs.

Voici d'abord le groupe des écrivains qui procèdent par l'inspiration ou l'imagination. Ils avancent conduits par Dante, l'immortel amant de Béatrix, l'évocateur des ombres de *l'Enfer*, accompagné de Gustave Doré. Le grand poète italien a vécu; les siècles ont passé depuis que sa voix s'est éteinte; mais son œuvre lui survit éternelle, parce qu'elle retrace, dans des légendes touchantes ou poignantes et sous des traits caractéristiques, l'éternelle histoire des passions et des souffrances humaines. Les épisodes d'Ugolin et de Francesca de Rimini sont dès longtemps populaires.

Les visions sublimes du poète qui hantent notre esprit de mille formes vagues, étranges et confuses, prennent corps, se précisent, se fixent sous le merveilleux crayon de Gustave Doré.

Ce qui frappe au premier coup d'œil dans les illustrations dantesques de Doré, c'est le milieu où se passent les scènes qu'il dessine et qui n'a aucun rapport avec les aspects de notre monde sublunaire. L'artiste a inventé le climat de l'enfer, les montagnes souterraines, les paysages inférieurs, l'atmosphère brune où jamais le soleil n'a lui et qu'éclairent des réverbérations du feu central, les fleuves, épais, semblables à des courants de lave, et pour le cercle du froid, un Spitzberg infernal plus gelé que celui du cercle arctique où le mercure se fige, et dont la glace brûle les mains comme du fer rouge. Ce climat surnaturel, il le maintient d'un bout à l'autre du livre avec une rigueur de logique et une vraisemblance de détails incroyables.

Mireille, poème provençal de Frédéric Mistral, traduit en français par l'auteur; nouvelle édition. Un magnifique volume contenant 25 eaux-fortes, par Eugène Burnand, reproduites par le procédé de M. Lumière, de Lyon, et 35 dessins du même artiste, reproduits en typographie. Broché, 25 francs; richement relié avec fers spéciaux, 33 francs.

Lorsqu'en 1859, Lamartine publia ses entretiens familiers sur la littérature, il intitulait l'un d'eux : *Apparition d'un poème épique en Provence*, et il expliquait le titre de la manière suivante :

« Je vais vous raconter aujourd'hui une bonne nouvelle :

« La littérature villageoise est trouvée; grâce et gloire à la Providence! Un grand poète épique est né. La nature occidentale n'en fait plus; mais la nature méridionale en fait toujours : il y a une vertu dans le soleil. Un vrai poète homérique dans ce temps-ci, un poète, né comme les hommes de Deucalion, d'un caillou de la Crau; un poète primitif dans notre âge de décadence, un poète grec à Avignon; un poète qui crée une langue d'un idiome, comme Pétrarque a créé l'italien; un poète qui, d'un patois vulgaire, fait un langage classique plein d'images et d'harmonie, ravissant l'imagination et l'oreille; un poète qui joue sur la guimbarde de son village des symphonies de Mozart et de Beethoven; un poète de vingt-cinq ans qui, du premier jet, laisse couler de sa veine, à flots purs et mélodieux, une épopée agreste où les scènes descriptives de l'*Odyssée* d'Homère et les scènes naïvement passionnées de *Daphnis et Chloé* de Longus, mêlées aux saintetés et aux tristesses du christianisme, sont chantées avec la grâce de Longus et avec la majestueuse simplicité de l'aveugle de Chio. »

Le poète, si chaudement préconisé par l'auteur de *Jocelyn* et de *Graziella*, c'était Mistral, un fils de la Provence; le poème, c'était *Miréio* ou *Mireille*, que l'auteur dédiait au grand poète dans des vers d'une adorable simplicité :

« Je te consacre *Mireille*, c'est mon cœur et c'est mon âme; c'est la fleur de mes années, c'est un raisin de Crau qu'avec toutes ses feuilles... t'offre un paysan. »

On vient de voir avec quel enthousiasme Lamartine accepta le parrainage.

Les critiques ont ratifié le jugement du grand poète. Voici comment l'un d'eux accueillait la fleur éclose sous les chauds rayons du soleil de Camargue : « C'est la Provence tout entière qui revit dans ce livre charmant, à la fois poème et idylle, qui tantôt vous berce et vous émeut jusqu'aux larmes, tantôt vous entraîne avec lui dans un élan lyrique d'une ampleur et d'une élévation qu'aucun poète moderne n'a surpassé...

L'histoire de la pauvre Mireille n'est pas neuve; c'est celle de tous

les amours contrariés : elle est riche, il est pauvre; elle a une belle métairie avec biens au soleil et bêtes à l'écurie; il gagne sa vie sur les grands chemins. Ce n'est pas un parti pour elle. Mais qu'y faire? Un jour de printemps, du haut d'un mûrier que la jeune fille effeuille pour nourrir ses vers à soie, elle voit passer sur la route le jeune vannier Vincent, et le dialogue s'engage, vif et enjoué à la façon du Midi, entre ces deux jouvenceaux; il monte dans l'arbre auprès d'elle; on s'assied sur une branche et l'on cause; il n'en faut pas davantage : l'amour leur vient sans qu'ils y pensent. Il leur vient si bien que la pauvre enfant en meurt, mais non pas comme l'on meurt chez les gens raffinés de nos villes que le chagrin consume parce qu'ils n'ont rien de mieux à faire que d'y songer tout le long du jour; l'amour est la cause de sa mort, mais ce n'est pas lui qui la tue; c'est le soleil, ce terrible soleil qui brûle les cailloux de la Crau, des mêmes rayons dont il brûle les sables du Sahara. Il la surprend en route, comme elle va en pèlerinage aux Saintes-Maries pour leur demander de fléchir le cœur de son terrible père, et elle tombe foudroyée sur le rivage de la mer; quelques jours plus tard, elle est morte; le père cruel a pardonné, l'amant éconduit a été rappelé, mais trop tard.

Telle est la trame peu compliquée de cette humble histoire; elle a été écrite cent fois, et vraiment elle paraît neuve; c'est sans doute qu'elle a pour cadre cette lumineuse Provence et qu'elle a pour contenu cette chose si vieille et toujours jeune pour qui sait nous la raconter : le roman du cœur humain.

Et quel roman que celui de *Mireille* qui a su inspirer de si belles strophes à Mistral, de si beaux dessins à Burnand, de si beaux accents à Gounod! Le poème a engendré naturellement la partition d'opéra; les vers du poète chantent d'eux-mêmes.

Le Journal de la Jeunesse, année 1890. Deux volumes grand in-8°, illustrés d'un très grand nombre de gravures. Brochés, 20 fr.; cartonnés en percaline rouge, tranches dorées, 26 fr.

Cette attachante publication qui date de dix-neuf ans déjà, poursuit le cours de ses succès, en s'assurant à elle-même le privilège d'une jeunesse perpétuelle. D'abord, elle aime les conteurs et particulièrement les aimables conteuses, car, au cours de l'année 1891, nous y trouvons des récits non seulement de MM. Victor Tissot et Maldagne, qui retracent l'histoire d'une *Prisonnière du Mahdi*, mais encore ceux de M[mes] P. de Nanteuil, Zénaïde Fleuriot, J. Colomb, S. Blandy, etc... Ce n'est pas seulement l'imagination que le *Journal de la Jeunesse* s'applique à satisfaire chez ses jeunes lecteurs; il s'efforce de les tenir au courant de toutes les nouveautés, de tous les sujets intéressants

qui occupent une place dans les évènements de la vie contemporaine. Ainsi, à côté des lettres d'un élève de l'école de Saumur, et de celles qu'un jeune aspirant écrit au cours de la croisière d'instruction de la frégate-école *l'Iphigénie*, nous trouvons une suite d'articles sur la chasse, écrits par un disciple distingué de saint Hubert, M. Charles Diguet, puis d'autres articles sur les jeux et exercices sportiques récemment mis à la mode parmi nos jeunes écoliers; enfin, une captivante revue de nos bataillons de chasseurs alpins.

Emin-Pacha et la rébellion de l'équateur. Neuf mois d'aventures dans la plus reculée des provinces soudanaises, par A.-J. Mounteney-Jephson, l'un des officiers de Stanley. Un volume in-8° raisin, contenant 47 gravures et une carte, broché 10 francs, relié, 14 fr.

Jephson, qui a partagé la vie et les aventures tragi-comiques d'Emin-Pacha pendant neuf mois, c'est-à-dire durant le temps consacré par Stanley à la recherche de son arrière-garde, nous raconte dans un récit des plus intéressants les causes très plausibles des hésitations d'Emin-Pacha et de ses troupes. Voilà des gens qui s'étaient acoquinés dans un pays qu'ils gouvernaient à leur bon plaisir, et qui était pour eux un véritable pays de cocagne. Privés de communications, depuis des années, avec le reste du monde, ignorant les victoires du Mahdi, la chute de Karthoum et la mort de Gordon, se rappelant qu'ils étaient venus d'Egypte par le nord, ils ont pris pour un imposteur l'homme qui venait par l'ouest leur dire qu'il était l'envoyé du khédive, qu'il devait par son ordre les sauver, et qui, en conséquence, leur enjoignait d'abandonner tout ce qu'ils possédaient, de quitter le pays où ils vivaient grassement pour se jeter avec lui dans l'inconnu et ne retrouver au bout que la misère et l'ingrat abandon du gouvernement qui prétendait les sauver. De là l'insurrection d'Emin, de là des tergiversations de ce dernier, qui n'était pas sans partager pour lui-même les regrets de ses troupes, de là son indignation et son ressentiment des procédés autoritaires et violents de Stanley. Tout cela ressort vivement, clairement de l'intéressante relation de Jephson, animée encore par des épisodes émouvants ou touchants.

Deux Campagnes au Soudan français, par le lieutenant-colonel Gallieni. Un magnifique volume contenant 166 gravures d'après les dessins de Riou, et deux cartes en couleurs. Broché, 15 fr.; relié, tranches dorées, 20 fr.

A la conduite si bruyante et si vaine des explorateurs américains ou anglais, nous aimons à opposer l'attitude si modeste, la conduite si

digne et si féconde en résultats des officiers de notre armée, qui emploient tous leurs efforts à fonder sur des bases solides notre empire dans le Soudan occidental.

Nous pouvons en juger par le livre du colonel Gallieni, *Deux Campagnes au Soudan français*, illustré par Riou. Au mois d'aout 1886, le colonel Gallieni recevait du ministre de la marine l'ordre de prendre le commandement des régions du Haut-Sénégal et de travailler à écarter les dangers qui nous y menaçaient de tous côtés. Fortement établis sur le cours du Sénégal où nous entretenons des postes fortifiés, notamment à Bakel et à Kayes, maîtres d'une route de communication défendue par des postes échelonnés, qui conduit de cette station à celle de Banmakou, sur le Niger, nous étions continuellement inquiétés par l'attitude hostile de deux chefs musulmans dont l'autorité s'exerçait de part et d'autre de notre grande ligne de circulation : au sud du Niger, le marabout Mahmadou-Lamine, qui, par ses prédications, cherchait à soulever toutes les populations contre nous; au nord, le sultan Ahmadou. En deux campagnes habilement préparées et sûrement conduites, le colonel Gallieni mit fin aux agitations du marabout Mahmadou-Lamine, qui perdit la vie dans la lutte; par contre-coup, le sultan Ahmadou, intimidé par les succès que nous venions de remporter, renonça à son attitude hostile et nous donna des preuves positives de son bon vouloir.

Mais ce n'est pas à ce double et fécond résultat que se borna l'action du colonel Gallieni : il se préoccupait, en outre, d'étendre notre influence au delà du Niger. Il choisit deux officiers, le lieutenant de vaisseau Caron et le capitaine Peroz, et les chargea, le premier de descendre le cours du Niger sur la canonnière de ce nom, jusqu'à Tombouctou, pour y montrer les couleurs françaises; le second, d'aller jusqu'au cœur du Soudan s'assurer des bonnes dispositions de l'Almany Samory; un troisième, le lieutenant Plat, était chargé d'aller reconnaître les régions du Fouta-Djalon.

En esclavage, par Mme P. de Nanteuil. Un volume illustré de 60 gravures, d'après Myrbach. Br., 4 fr.; cart. perc. tr. dorées, 6 fr. (Nouvelle collection à l'usage de la jeunesse.)

L'une des collaboratrices les plus distinguées du *Journal de la Jeunesse*, dont par deux fois les précédents ouvrages, *Capitaine* et l'*Épave mystérieuse*, ont été couronnés par l'Académie française, Mme P. de Nanteuil, nous tient sous le charme, cette année, en nous racontant les palpitantes aventures d'une famille de colons français à l'époque de la conquête de l'Algérie.

Le colonel de Belcourt, à la suite d'incidents de famille qui l'ont obligé à se séparer de sa sœur la chanoinesse, personne aigrie par les

émotions éprouvées au cours de la période révolutionnaire qu'elle a traversée, emmène avec lui en Algérie, où il a obtenu de grandes concessions de terres, sa femme, ses enfants, la fille de sa sœur de lait et un petit cousin de celle-ci. Au plus fort de la lutte des troupes françaises contre Abd-el-Kader, le colonel est obligé de quitter la ferme de Karmouss, où il vient d'installer sa famille. Pendant son absence, un parti d'Arabes l'assaille, en tue les défenseurs, emmène les femmes et les enfants, met le feu aux bâtiments. On juge du désespoir du colonel en découvrant ce désastre.

La trace des pauvres prisonniers emmenés en esclavage est enfin retrouvée. Le colonel la poursuit avec ardeur, et après des épisodes nombreux, dont Mme de Nanteuil profite pour tracer d'intéressants tableaux de l'Algérie à l'époque de notre lutte avec Abd-el-Kader, des mœurs et du caractère des Arabes, il finit par rejoindre et par délivrer les êtres qui lui sont plus chers que la vie. On aura plaisir à lire ce livre plein de faits bien présentés, de mouvement, de couleur locale, et écrit d'un style agréable et facile.

Après les grandes publications, viennent celles d'un prix moins élevé, mais toujours augmentées de nombreuses et élégantes illustrations. Il faut citer :

Popo et Lili, par Mme la marquise de Moussac, charmante histoire en dialogue de deux jumeaux d'un caractère qui semble mal assorti à leur sexe, la petite fille ayant le tempérament fougueux d'un garçon, et le petit garçon toute la douceur d'une fillette.

Jean le Savoyard, où Mme Cazin, dans une action très serrée et très dramatique, raconte les aventures mouvementées de son héros.

La Petite Maison dans la Forêt, de Mme de Witt, née Guizot, qui met en scène une famille isolée au fond des bois et où entre le petit Jacques, la jeune Salomé et la vieille servante Barbe, la gaieté se mêle à l'émotion.

La Fête de Saint-Maurice, par M. André Surville, qui met en contraste la nature méchante, égoïste et avare d'une vieille tante exceptionnelle avec le caractère aimable, droit et généreux d'un petit neveu.

Un drôle de petit bonhomme, par Girardin, nous montre où peuvent s'élever des enfants laborieux et dociles qui deviennent l'un colonel, l'autre magistrat, le troisième professeur distingué d'un grand lycée de Paris.

Rayon de Soleil, de la regrettée Mlle Zénaïde Fleuriot, montrant l'influence bienfaisante qu'exerce parfois dans les familles la chaleur d'un cœur généreux, comme le rayon de soleil échauffe, dilate et féconde tout dans la nature.

La Fille des Bohémiens, par Mme J. Colomb, qui retrace l'existence aventureuse d'une pauvre enfant qu'une conscience droite et un jugement sain préserve du mal dans le milieu corrupteur où elle se trouve, et qui, servie heureusement par les circonstances, finit par devenir l'ange d'une famille d'honnêtes gens.

Princesse Rosalba, par Mme Chevron de la Bruyère, histoire attachante d'une jeune créole qui devient l'éducatrice de sa mère, le salut du foyer et l'heureuse épouse d'un brillant officier aimé depuis l'enfance.

La Part du Cadet, par Mme Blandy, où nous voyons un cadet, au détriment duquel a été avantagé l'aîné de la famille, se refaire vaillamment une fortune à travers l'Europe et l'Asie et rapporter une riche dot à sa famille, tandis que l'aîné, l'héritier favorisé, voit dépérir entre ses mains la part qu'il n'a pas su faire fructifier.

Dans la collection des voyages illustrés, signalons *Trois mois en Irlande*, par Mlle M.-A. De Bovet. Un volume avec 50 gravures et cartes, broché, 4 fr.; cartonné en percaline tranches rouges, 5 fr. 50.

Une faible distance nous sépare de l'Irlande, et nous ne connaissons guère, cependant, ce pays et ses habitants que par les nouvelles répandues de temps à autre sur la misère du peuple irlandais, et les efforts qu'il tente périodiquement pour s'affranchir de l'exploitation des landlords. Mlle A. de Bovet a entrepris de parcourir ce pays, et c'est le résultat d'un voyage et d'une requête où l'esprit d'observation le plus fin tient la plus grande place, qu'elle nous fait connaître dans *Trois mois en Irlande*. La terre avec ses aspects grandioses, sauvages ou pittoresques, l'homme avec ses souffrances, sa résignation farouche ou ses emportements désespérés, y sont dépeints avec une sincérité de touche qui fait pénétrer dans l'esprit du lecteur l'impression même de la réalité.

Contes mythologiques, par H. de La Ville de Mirmont. Un volume illustré de 50 gravures. Broché, 7 fr.; cart., 10 fr.

L'instinct du merveilleux, l'un des premiers sentiments de l'enfance, qui s'est fait sentir avec une intensité si poétique dès les premiers âges de l'humanité, n'a jamais trouvé de formes plus séduisantes que dans ces admirables légendes mythologiques de la Grèce. Elles sont attachantes, passionnantes comme un roman, parce qu'elles renferment l'image de la vie humaine, image agrandie, amplifiée, puisqu'elle s'élève au-dessus de la terre pour remplir l'Olympe d'êtres prodigieux, hommes par l'apparence, dieux par leur puissance surhumaine.

C'est ce roman que M. de La Ville de Mirmont, familier de l'ancienne

société grecque, amoureux de sa culture et de sa poésie, a entrepris de conter. Respectueux de la jeunesse qu'il a en vue d'instruire, M. de La Ville de Mirmont a fait une œuvre forte et solide qui convient à tous les âges, à ceux qui ont la curiosité d'apprendre comme à ceux qui recherchent le charme du souvenir. Ses récits sont illustrés de reproductions d'œuvres d'art d'après l'antique ou d'après les plus grands maîtres de la peinture moderne.

Les Statuettes de terre cuite dans l'antiquité, par Pothier. Un volume illustré de 70 gravures, par J. Devillard. Broché, 2 fr. 25; cart. percaline bleue, tr. rouges, 3 fr. 50. (Bibliothèque des Merveilles.)

Presque en même temps que l'homme, à ces âges reculés, apprenait à se servir du caillou de silex pour s'en faire un outil ou une arme, il apprenait encore à se servir de l'argile, à la pétrir, à la façonner pour en faire des vases, capables de retenir l'eau. Les premières de ces grossières poteries, si rustiques qu'elles fussent, dénotaient déjà un effort considérable; elles marquaient profondément l'abîme qui sépare l'homme de l'animal. Mais l'instinct artistique existait chez l'homme en même temps que le génie industriel; on le voit se trahir dès les époques les plus reculées par des essais de dessins d'abord maladroits, plus tard, plus perfectionnés, gravés sur des fragments d'os ou sur l'argile des poteries. Un savant archéologue, conservateur au musée du Louvre, M. Pothier, nous montre dans son livre sur les *Satuettes de terre cuite*, l'inépuisable variété de ces petites figurines qui ont conservé jusqu'à nos jours l'empreinte extérieure et jusqu'à la physionomie des sociétés pour lesquelles elles furent faites. Les statuettes de terre cuite nous rendent, pour la connaissance des sociétés disparues, les mêmes services que nous rend aujourd'hui la photographie pour la connaissance des sociétés modernes. Dans les nécropoles de Tanagra et de Myrina, notamment, l'abondance et la diversité des statuettes est telle que l'on y retrouve des types de tous les membres de la société grecque dans les actes les plus ordinaires de leur existence, depuis le marchand des rues jusqu'à la jeune fille la plus élégante et la plus gracieuse, depuis le grave philosophe jusqu'à l'historien comique, depuis l'être le plus idéal jusqu'au grotesque le plus ridicule. Le livre de M. Pothier renferme l'un des chapitres les plus intéressants de l'histoire de la civilisation grecque.

L'Enfance de l'humanité, l'âge de la pierre, par le docteur Verneau. Un volume illustré de 70 gravures. Broché, 2 fr. 25; cartonné percaline bleue, tranches dorées, 3 fr. 50. (Bibliothèque des Merveilles.)

Quelles sont les premières races d'hommes qui ont, des centaines

ou des milliers de siècles avant notre ère, paru les premières à la surface de la terre? Comment ces hommes, jetés nus sur le sol, ont-ils fait pour pourvoir à leur défense, à leurs premiers besoins? Quels sont les premiers outils dont ils se sont servis? Comment, de perfectionnements en perfectionnements, dont le moindre n'a peut-être été réalisé qu'après des siècles de tâtonnements, sont-ils passés de l'outil de silex en pierre éclatée à l'outil de pierre taillée, de celui-ci à l'outil de pierre polie, avant d'arriver à la découverte du bronze, puis à celle du fer? Il est intéressant de voir comment le moindre caillou, le moindre fragment d'os conservé dans les couches d'alluvions ou de débris qui ont successivement recouvert la surface du globe, peut, entre les mains d'hommes habiles et clairvoyants, devenir un document historique de la plus haute certitude. Et ces archives terrestres inépuisables commencent à peine à être interrogées depuis quelques années!

Les Merveilles de l'émaillerie, par Molinier. Un volume illustré de 60 gravures. Br., 2 fr. 25; cart. perc. bleue, tr. dorées, 3 fr. 50. (Bibliothèque des Merveilles.)

Les Grecs aimaient déjà, pour se rapprocher de la réalité, à parer leurs statues et leurs statuettes de couleurs gaies et voyantes qui donnaient au moins aux draperies dont étaient couvertes ces figures inanimées l'apparence du vêtement réel. Mais les couleurs, même les plus solides, subissent les outrages du temps et s'effacent à la longue irrémédiablement. C'est lorsque cette fragilité de la couleur eut été constatée que les artistes s'ingénièrent à trouver un moyen de lui assurer la même durée qu'au support de pierre ou de terre à l'existence duquel elle devait être liée : de là naquit l'art de l'émaillerie.

Albums. Les enfants, grands et petits, aiment bien à regarder les images. Il y en a, cette année, à profusion, pour tous les goûts : *Mon premier alphabet*, séduisant dans sa jolie couverture en couleurs; *Marie-sans-soin*, de Bertall; les *Gourmandises de Charlotte*, délicieuse histoire d'une petite gourmande qui subit la peine de son vilain défaut, si joliment racontée par cette pauvre Jeanne Samary, si tristement enlevée à l'affection des siens, de ses petits enfants, pour lesquels elle l'avait inventée, et à l'admiration du public; et enfin, la monumentale *Histoire du capitaine Castagnette*, de Quatrelles, désopilant récit des aventures de l'invalide à la tête de bois de légendaire mémoire.

LIBRAIRIE JOUAUST

Il n'est pas d'éditeur qui procède sur un plan de publications plus méthodique et plus sûr que l'éditeur Jouaust, qui mêle avec plus de bonheur le respect des traditions classiques de son art avec le goût éclairé et prudent des innovations réclamées par le progrès et imposées par l'expérience. Il y a plaisir, pour les dilettantes, à constater chaque année ces évolutions qui tendent toutes à concilier avec la réalisation d'un idéal de perfection dont il convient de se rapprocher sans cesse, les concessions indispensables faites aux vicissitudes du goût public et à ce que la mode a de légitime dans ses variations. Il est évident que ce qu'on appelle, typographiquement et artistiquement parlant, un beau livre ne saurait être taillé en 1890 sur le même modèle que celui qui paraissait le type parfait aux yeux d'un bibliophile de 1690, d'un amateur comme Colbert ou l'abbé de Marolles. Il est évident aussi, pour ceux qui feuillettent, par exemple, les *Mémoires* de Mme de Staal-Delaunay[1], tels qu'ils viennent de sortir des presses de l'habile et savant imprimeur de la rue de Lille, que l'auteur elle-même de ces charmants Mémoires, si elle eût pu les lire dans l'édition Jouaust, se fût complue à se mirer dans cette traduction matérielle si digne par la fine netteté de son caractère elzévirien et par les exquises vignettes qui ornent ses pages, de la simplicité élégante, de la grâce dans la clarté de ce style qui coule avec la vivacité et la limpidité de l'eau de source.

Mme de Staal-Delaunay est, avec Mme du Deffand, le meilleur écrivain féminin du dix-huitième siècle. Villemain a dit un jour de Mme du Deffand, pour la caractériser, que c'était la femme-Voltaire. Il aurait pu en dire autant de Mme de Staal, qui fut la contemporaine et l'amie de Mme du Deffand, qui écrivit des lettres que Mme du Deffand aurait pu signer et des Mémoires comme elle aurait pu les faire, si elle n'eût reculé devant la difficulté de se raconter et de se peindre, ne fût-ce qu'en buste. Ni chez l'une ni chez l'autre aucune culture littéraire intensive, aucune imitation ni peut-être aucune connaissance des maîtres de l'antiquité : un don naturel, affiné et aiguisé par la conversation des gens d'esprit et le commerce de quelques chefs-d'œuvre presque contemporains : ceux de La Rochefoucauld, de La Bruyère, de Fontenelle, de Mme de La Fayette, de Mme de Sévigné, de Mme de Lambert et surtout de Voltaire, le préféré, le favori. Mme du Deffand n'aimait pas et Mme de Staal n'eût pas aimé, si elle eût vécu assez

[1] *Mémoires de Mme de Staal-Delaunay*, avec une préface par Mme la baronne Double et 41 eaux-fortes, par Ad. Lalauze. 2 vol. in-18, Paris, 1891. Librairie des Bibliophiles, Jouaust, rue de Lille, 7.

pour le connaître, J.-J. Rousseau, qui devait exercer une grande influence sur ses contemporains et surtout ses contemporaines, mais qui eût fort énervé et agacé ces dames, éprises de naturel, de simplicité et de clarté. Il devait avoir ses fanatiques de salon, son couvent, comme disait un homme d'esprit du temps. Mais dans ce couvent qui devait compter les d'Epinay, les d'Houdetot, et tant d'autres jusqu'à Mme Roland et à Mme de Staël, ne seraient jamais entrées les du Deffand et les Staal. Elles sont du couvent de Voltaire. Pourtant Mme de Staal, avant Rousseau et comme lui, a écrit ses Mémoires, a raconté sa vie depuis son enfance jusqu'au mariage de raison qui en forme le dénouement, et sur lequel elle tire le rideau de ses confidences, ne trouvant plus rien à dire de ce bonheur tempéré, fait de repos dans le désenchantement, qui ne saurait avoir d'histoire. Mais combien ces confidences de bon ton et de bon goût, aux discrétions faites de tact plus encore que de coquetterie, sont différentes des *Confessions* de Rousseau !

Les aveux de Rousseau sont de cette fausse humilité qui est le comble de l'orgueil. Il s'admire dans ses succès et dans ses fautes même, dont il parle avec un cynisme sans repentir. Mme de Staal raconte son enfance d'enfant prodige, sa jeunesse de favorite subalterne, son emprisonnement à la Bastille, où son esprit fut toujours libre, mais où son cœur fut prisonnier, ses illusions déconcertées tour à tour par les jeunes roués du temps, les Silly et les du Ménil, sa retraite qui la console du monde, ses amitiés qui la vengent des déceptions de l'amour avec une saveur piquante, une de ces ironies légères où l'expérience se venge en riant des leçons qui coûtèrent des larmes. Elle sème les tableaux croqués au vol et les portraits qui sont observés et peints plus à fond, avec une désinvolture sans affectation. Elle ne se plaint pas de ses déceptions, elle avoue ses erreurs sans trop de repentir, elle n'a ni fausse sentimentalité ni déclamatoire mélancolie. C'est une femme d'esprit qui trouve une distraction, une diversion pour son ennui à refaire le songe du passé qu'elle regrette. Mme Marie Double, dans son étude piquante et légère, digne du modèle, pense que Mme de Staal fut une passionnée. De tête peut-être, mais de cœur nous ne le croyons pas. Ce qui manque peut-être à ces spirituels récits, c'est cette fraîcheur, c'est cette rosée du sentiment. Mme de Staal, qui ne trouve qu'une comparaison géométrique pour donner l'idée de l'amour tour à tour croissant et décroissant qu'elle inspira à un galant de province, qui, en parlant de la mort de son père, dit : « Je le pleurai, mais je ne sais pas d'où partirent ces pleurs », n'est pas une tendre. C'est une sèche, mais il est bon que le commerce (littéraire bien entendu) des sèches élégantes, gracieuses, claires et fines nous dédommage de celui des tendres, des sentimentales, des orageuses,

des nébuleuses, des véhémentes, des pédantes, des tonnantes, et que les Staal fassent pendant et contre-poids aux Staël.

L'illustration d'Ad. Lalauze est dans une pleine et entière harmonie avec son sujet. Elle est leste, vive, claire, fine, gaie, suivant pas à pas le récit, pour y trouver sans peine d'heureux motifs. Par une innovation qui nous semble un vrai progrès et dont nous ne saurions trop louer l'initiative chez l'éditeur-imprimeur, à qui en revient le mérite, ces 41 eaux-fortes de Lalauze ne sont pas seulement tirées à part et hors page, lorsque les scènes qu'elles représentent forment de véritables petits tableaux, mais encore semées dans le texte sous forme de croquis épisodiques qui attirent l'œil au coin ou à la tête d'une page, et qui l'égayent comme d'un sourire. C'est une très jolie idée que celle de mêler ainsi le texte imprimé et le commentaire pittoresque d'une façon plus intime, plus libre, plus familière que ne le comporte le système de la séparation.

Les eaux-fortes gravées par Boilvin sur les dessins de Delort sont d'un autre caractère, plus étoffées et de plus d'envergure. Elles conviennent très bien à leur sujet, comme celles de Lalauze convenaient très bien au leur. On ne peut illustrer des Mémoires, qui sont l'image fidèle et piquante d'une vie aventureuse et romanesque, mais qui fourmillent de vérité, qui pétillent de réalité, comme on peut et doit le faire pour les comédies poétiques et romanesques de ce délicieux théâtre d'Alfred de Musset qui ne vivent que de la vie fantastique, de la vie idéale, et où s'agitent des figures qui ne se rencontrent que dans ces pays entre terre et ciel dont la géographie ne peut être tracée que par l'imagination. On demandait à Scribe où était située telle ville qu'il avait baptisée de façon à dérouter les recherches : *En Scribie*, répondit-il. Alfred de Musset aurait pu se dire à de bien autres titres que Scribe le découvreur, le conquérant, l'auteur d'un monde inconnu avant lui, et dont la clef a été perdue avec lui, ou enfermée dans sa tombe. C'est ce monde idéal, ce royaume de l'imagination et du sentiment qu'on pourrait appeler du nom de son auteur la *Mussetie* qui n'a et n'aura jamais rien de commun avec la *Béotie*. Ce n'est qu'en *Mussetie* qu'on trouve de vertueuses et malicieuses châtelaines comme Barberine, d'honnêtes servantes implacablement dévouées comme Kalekaïri, qui punissent d'un insolent pari, attentatoire à la foi conjugale et à l'hospitalité, ce fanfaron de Rosemberg, fanfaron à l'allemande, un peu lourd, gauche et naïf dans ses prétentions, en l'obligeant à filer à son tour à la quenouille gardienne des rêves honnêtes du foyer, tout entier au fidèle souvenir de l'absent. Ce n'est qu'en Mussetie qu'on rencontre des chérubins ingénus comme Fortunio ou des oncles comme l'oncle Van Buck. Et ce n'est aussi que chez le maître imprimeur et le maître éditeur Jouaust que

les dilettantes, les curieux, les voluptueux de la bibliophilie pourront trouver cette édition du théâtre d'Alfred de Musset [1], qui revêt du plus exquis des vêtements typographiques ce qu'il y a de plus exquis dans l'œuvre du poète des raffinés et des derniers ennemis du philistinisme triomphant.

Il n'est pas étonnant (c'est le contraire qui le serait), que l'administration des beaux-arts ait, par un choix qu'a ratifié et que lui eût imposé l'opinion, confié aux presses de Jouaust ce *Livre d'or du salon de peinture et de sculpture* [2] dont la douzième année vient de paraître. Cette publication contient chaque année, précédée d'une intéressante et compétente préface de M. Lafenestre, un critique qui est un poète et n'en rougit pas, la description de toutes les œuvres récompensées, et celle des principales œuvres hors concours. Elle est ornée, dans ce douzième volume, de quatorze planches gravées par nos aquafortistes les plus distingués, parmi lesquels on trouve cette fois des noms comme ceux de MM. Duvivier, Daumont, Champollion, Lalauze, Le Rat, Toussaint, Salmon. Ce n'est donc pas seulement le livre d'or de la peinture et de la sculpture, mais aussi celui de la gravure.

LIBRAIRIE DIDOT

La maison Didot a, comme toujours, très habilement et très heureusement fait, dans ses publications de fin d'année, la double part de la tradition et du progrès, de l'art et du métier, du luxe et du bon marché. Son rayon de *Christmas* est des plus attrayants et des plus variés; il s'adresse à tous les goûts, à toutes les bourses, et contient de quoi faire tour à tour la joie des enfants, des jeunes gens et des parents. La place d'honneur de la table de famille doit être réservée à un ouvrage digne, par sa composition et son exécution, de toutes les bibliothèques.

C'est un voyage à travers les chefs-d'œuvre de la peinture dans tous les pays et dans tous les temps, fait sous la conduite du plus ingénieux et du plus autorisé des guides. C'est le Salon carré du musée du Louvre, mis sous un format commode s'il n'est pas portatif, sous la main et à la portée de tous ceux qui veulent rajeunir et renouveler les souvenirs de ce pèlerinage d'admiration qu'il faut accomplir une fois au moins par mois, si l'on veut garder en soi toujours allumé le feu sacré du goût et de l'intelligence du beau [3]. L'idée est de Fromentin,

[1] *Théâtre d'Alfred de Musset,* t. III, introduction par Jules Lemaître. Dessins de Delort gravés par Boilvin (*Barberine — le Chandelier — Un Caprice*).

[2] *Le Livre d'or du salon de peinture et de sculpture,* douzième année.

[3] *Voyage autour du Salon carré du musée du Louvre,* par F.-A. Gruyer,

un grand artiste et un grand critique d'art. « Quelqu'un nous rendrait, disait-il, un grand service en écrivant un *Voyage autour du Salon carré.* »

Ce vœu a été réalisé par un écrivain bien connu par ses beaux travaux sur Raphaël et qui était le plus capable de le comprendre dans toute sa portée, de le maîtriser dans toute son étendue.

On en peut juger par la grande allure de cet exorde :

« Dans le domaine du beau, le *Salon carré* au musée du Louvre est un des lieux où se trouvent les plus grandes choses. La peinture des plus belles époques y a réuni ses plus rares chefs-d'œuvre. Les écoles, en apparence, les plus disparates s'y mêlent sans se heurter ni se confondre. Les maîtres que l'on pourrait croire les plus éloignés les uns des autres y vivent dans un harmonieux accord : il est impossible de se méprendre sur aucun deux; chacun y parle la langue de son pays, et y garde les habitudes de son temps, mais l'esprit qui les a soulevés les porte à des hauteurs où les génies le fondent dans l'unité suprême. »

Ce voyage esthétique et critique commence par l'Italie, se continue par l'Allemagne, la Flandre, la Hollande, et se termine par la France. On y remarquera l'absence de l'Angleterre, dont l'école de peinture ne fleurit guère qu'au dix-huitième siècle. On y remarquera aussi que ce choix de chefs-d'œuvre s'arrête à la fin du dix-septième siècle et se clôt avec le règne de Louis-le-Grand.

Notre guide nous en donne la raison. C'est qu'un monde finit à ce moment et qu'un autre commence. Nos peintres au dix-huitième siècle, parlent pour ainsi dire une autre langue. Leur idéal s'est transformé et abaissé. On a fait l'épreuve de placer au Salon carré le plus beau des Watteau du musée du Louvre, le *Départ pour Cythère*, et il n'a pu s'y tenir. Il y a eu peut-être des scrupules exagérés à séparer ainsi nos grands peintres classiques et nos grands peintres romantiques. Il est certain pourtant que dans la grande église de la religion du beau, l'art du dix-huitième siècle, avec sa chapelle profane, eut un peu détonné.

L'ouvrage, comme l'assurent d'avance la noblesse de son sujet et le nom de son auteur, n'est pas un simple catalogue, une nomenclature raisonnée mais aride. C'est bien un voyage et un voyage vivant et animé, à travers les grands maîtres et les grandes écoles. Le guide est un maître savant à qui rien de ce qui touche aux choses de l'art n'est étranger. Chemin faisant nous apprenons avec un plaisir qui n'a rien de monotone, ce que l'histoire et la biographie, dans leurs rapports

membre de l'Institut. Ouvrage illustré de 40 héliogravures exécutées d'après les tableaux originaux par Braun, un vol. in-4°.

avec la critique et la philosophie de l'art, ont conquis de définitif sur chaque maître et chaque tableau. Des dissertations substantielles, sans pédantisme, attrayantes sans frivolité, nous mettent au courant du dernier mot de l'érudition et de la critique en ce qui touche Raphaël, Léonard de Vinci, Albert Dürer, Rubens, Rembrandt, Murillo, Velasquez, etc. Ce voyage à travers le *Salon carré* est un bon, un excellent et un agréable livre dans un beau livre, orné de ces héliogravures où M. Braun a atteint le dernier degré de la perfection de cet art nouveau de la reproduction des chefs-d'œuvre qui donne des images incontestablement plus fidèles que celles de la gravure.

C'est un ouvrage d'un autre genre, mais qui a aussi, ses mérites, et rend aussi ses services que l'ouvrage d'initiation et de vulgarisation forcément un peu rapide, un peu bref dans ses jugements, réduits à la concision synthétique, qu'ont écrit MM. R. de Wyzewa et X. Perreau.

Ce n'était pas une tâche facile ni commode que les auteurs, pourtant, ont su rendre utile et agréable pour le lecteur, que celle de lui fournir en 500 pages des notions forcément élémentaires et rudimentaires, mais substantielles, sur le mouvement de l'art en Allemagne, en Espagne, en Angleterre et en France (période contemporaine), le tout suivi de l'histoire sommaire de la peinture japonaise [1].

Les ouvrages qui comprennent l'histoire simultanée de l'art dans divers pays donnent toujours lieu à des comparaisons intéressantes, d'où résultent souvent de piquants contrastes. C'est ainsi que, pour l'Allemagne, par exemple, la grande floraison, le grand épanouissement de la peinture, éclatent au quinzième et au seizième siècle. Les grands peintres de l'Allemagne sont les *primitifs*, qui, chez elle, s'appellent Albert Dürer, Holbein, Lucas Cranach, tandis qu'en Angleterre, par exemple, l'école nationale ne commence qu'au dix-huitième siècle. En Espagne, à ce moment, le flambeau s'éteint, si brillant grâce aux Velasquez et aux Murillo, et ne donne ses dernières lueurs que grâce aux Goya et aux Fortuny, ce dernier un peu trop surfait par l'engouement des amateurs contemporains. Nous ne dirons rien de l'essai sommaire sur la peinture japonaise, pour laquelle nous n'avons pas le faible un peu affecté de ce temps-ci. Nous avouons ne pas goûter outre mesure ces magots grimaçants et difformes, ces gestes contorsionnés, ces expressions de poupée de cire, ces paysages rudimentaires, tout cet appareil mécanique, toute cette physionomie fantastique de l'art japonais, art de paravent, art décoratif, mais qui ne saurait avoir rien de commun, selon nous, avec celui qu'ont illustré les Raphaël, les Titien, les Rubens, les Rembrandt. Nous ne

[1] *Les Grands peintres de l'Allemagne, de la France* (période contemporaine), *de l'Espagne et de l'Angleterre*, suivi de l'*Histoire sommaire de la période japonaise*, par T. de Wyzewa et X. Perreau. Ouvrage illustré de 320 gravures.

sommes pas japoniste ou japonisant à outrance, et, par exemple, nous préférons de beaucoup à ces bizarreries et à ces monstruosités de l'art exotique les vives, claires et tour à tour fines et fortes manifestations du génie national dans notre école de peinture contemporaine. Quelle variété de talent, quelle souplesse de main, quelle fécondité d'inspirations, quelle ingéniosité de procédés, quelle nombreuse et puissante famille que celle de l'école française, dont les trois ancêtres sont, selon nos auteurs : Ingres, Delacroix et Paul Delaroche!

Nous ne contestons pas la justesse générale de cette attribution; cependant, n'y a-t-il pas à tenir compte d'autres influences, et si celle de David paraît effacée, de même que celle des quatre G (Guérin, Gros, Girodet, Gérard), en est-il pas de même de celle de Géricault et de Prudhon? Nous ne le croyons pas.

Nous savons combien il est difficile de procéder, pour une école aussi nombreuse et aussi variée que notre école contemporaine, à des classifications irréprochables. C'est ainsi qu'il arrivera à nos auteurs, après avoir énuméré la postérité artistique d'Ingres, de Delacroix et de Paul Delaroche, d'être obligés de laisser en dehors, sous la rubrique : *les Indépendants*, des artistes comme MM. Puvis de Chavannes, Baudry, Gaillard, Ribot, Henner, Bonnat, Fantin-Latour, Delaunay.

En général, les jugements de nos auteurs sont marqués au coin d'une sage et juste critique. Nous leur savons gré d'avoir apprécié, en le ramenant à ses véritables proportions, le talent trop surfait de M. Meissonnier, qui n'est qu'un grand miniaturiste; d'avoir rendu justice à Millet, sans enfler sa valeur aux exagérations des achats américains et des achats Chauchard; d'avoir parlé de Manet et de l'impressionnisme comme il convient, c'est-à-dire comme d'un maître très relatif et d'un procédé ou d'une méthode qui ont leur bon côté de réaction en faveur du plein air et de la vraie lumière, mais dont la superstition produit des caricatures dans le genre de cette *Olympia* qui grimace au musée du Luxembourg.

Il est bien difficile de juger beaucoup et souvent sans certaines erreurs de balance et de poids. N'est-ce pas trop, par exemple, que de faire de Chintreuil un peintre de génie, et de regarder Dehodencq commme un émule de Delacroix?

En somme, livre des plus intéressants, des plus amusants, avec son perpétuel commentaire pittoresque de 320 gravures, et que tout homme qui veut avoir une idée du mouvement comparé des beaux-arts en Europe, et de la physionomie de notre école contemporaine, doit avoir sur sa table.

Voici un autre livre, bien intéressant, bien amusant, bien utile aussi, car la manie du brevet pour les jeunes filles, et l'obligation du service

militaire pour les garçons, sont deux traits de mœurs et de lois destinés à modifier profondément l'état familial et social à venir [1].

L'auteur est un philosophe dont la sagesse s'assaisonne volontiers d'une pointe de scepticisme. « En France, dit-il avec raison, on passe des examens un peu pour tout; pour être marin, soldat, prêtre, peintre, musicien, bachelier, licencié, docteur, vétérinaire... On passera bientôt des examens pour être cordonnier ou épicier; on en use et on en abuse. L'examen dont on abuse le moins est certainement l'examen de conscience; il ne donne droit à aucune place, il n'augmente pas les appointements, et ne peut augmenter que les vertus. Avons-nous le temps, vraiment, de nous occuper de ces choses-là, et ne rirait-on pas si l'on nous voyait, comme Benjamin Franklin, avoir un petit cahier, diviser les pages en colonnes, et noter, jour par jour, à l'encre rouge ou à l'encre noire, les fautes que nous commettons, ou les qualités que nous croyons acquérir?... »

Donc la France est, comme la Chine, soumise, depuis 1872, aux règles du mandarinat. On n'a de position sociale qu'avec un brevet. Les jeunes filles ont fait comme les jeunes gens; elles passent aussi, à l'envi, des examens : les unes, par luxe, par mode; les autres, par nécessité, en vue d'une fonction dans l'enseignemeut, d'une place dans les postes, dans les télégraphes, dans les bureaux de certaines compagnies industrielles ou financières, le Crédit lyonnais, par exemple. Mais que d'illusions et que de déceptions à affronter! Ce brevet est loin de constituer un droit; il y a peu de places et beaucoup de candidats. A l'heure qu'il est, rien que pour les fonctions de l'enseignement, les cartons administratifs regorgent d'une pléthore de 25,000 demandes appuyées sur le brevet, et qui attendent leur tour. Et il y a à peine 500 places de libres par an.

Trop d'examens, trop de brevets, trop de candidates, vraiment. Et à raison de la difficulté de trouver place et case, trop de jeunes filles à cartons, trop de jeunes filles à lunettes, encombrant les avenues de cette place de l'Hôtel-de-Ville, où les écoles normales, les lycées de filles, les institutions préparatoires déversent chaque année, à l'époque des examens, des milliers et des milliers de postulantes, d'aspirantes qui s'agitent et qui se pressent en vue de l'obtention du fameux brevet primaire ou supérieur, lequel, pour beaucoup, ne sera qu'un dérisoire et stérile trophée. « Certes, dit M. Lemaistre, les soins du ménage ne sont pas complètement oubliés dans l'éducation qu'on donne actuellement aux jeunes filles; après l'histoire, la littérature et les sciences, le dessin et la musique, on laisse une petite place à la couture et à la

[1] *Nos jeunes filles aux examens et à l'école,* texte et dessins d'après nature, par Alexis Lemaistre, ouvrage illustré de 45 gravures hors texte.

cuisine; on explique, dans les livres de classe la façon de conserver les haricots verts et de mettre le pot-au-feu. Des écoles spéciales ont même été fondées où l'enseignement professionnel l'emporte sur l'instruction proprement dite, et dans lesquelles les élèves ne sont pas préparées en vue des examens; mais il suffit de voir tous les ans des milliers de jeunes filles se présenter au brevet élémentaire et au brevet supérieur — brevets qui les laisseront parfaitement mourir de faim — et de consulter les programmes de ces examens pour s'inquiéter et se dire que si nos grands-mères n'en savaient pas assez, leurs petites-filles, un de ces jours, pourraient bien en savoir trop. »

Ces réserves faites, et on voit que l'auteur les fait spirituellement, il n'est pas de livre plus utile que ce manuel, que ce bréviaire des programmes et des conditions des examens à tous les degrés, qui est aussi rempli d'anecdotes amusantes, de types curieux, croqués sur le vif, de tableaux et de portraits de ce petit monde scolaire depuis les écoles maternelles jusqu'aux écoles normales où nous introduit un guide plein de bon sens et de belle humeur.

La maison Didot ne pouvait négliger de faire dans son rayon de livres d'étrennes, la part de l'histoire contemporaine et celle du roman patriotique. Au premier de ces titres, elle a inscrit à son actif et, on peut le dire, à l'actif du succès : *les Souvenirs et impressions d'un capitaine prisonnier de guerre en Bavière*[1], et ces impressions et souvenirs ont la valeur morale et la valeur littéraire d'un témoin digne de foi, étant de ceux dont parle Pascal, qui « se font tuer ». Cet ancien officier ajoute à son épée un beau brin de plume, ainsi que l'attestent ces souvenirs et impressions d'une saveur toute personnelle et d'une piquante verdeur de style. Et à ce beau brin de plume, notre conteur qui trousse fort bien un récit, notre observateur qui croque fort bien un tableau ou un portrait, ajoute un beau brin de crayon, car les dessins de l'ouvrage sont de lui. Il ne lui aurait plus manqué que de les graver. Mais notre auteur ne grave qu'à la plume. Point de préface, comme il sied à un auteur qui est surtout un homme habitué à se présenter sans façon et à entrer en plein dans son sujet dès l'abord, dédaigneux des insinuants exordes et des cérémonieux saluts. Quel rapport y a-t-il (il semble au moins devoir être d'étroite parenté) entre le capitaine prisonnier en Bavière, après l'affaire héroïque et désastreuse de Wissembourg, et le procureur général, au tempérament militant, qui a porté le harnais de campagne en 1870-71, et que son talent littéraire de romancier avait fait connaître avant que sa part

[1] *La France moderne. — De Wissembourg à Ingolstadt*, (1870-1871), *souvenirs d'un capitaine prisonnier de guerre en Bavière*, par Alfred Quesnay de Beaurepaire. Ouvrage illustré de 26 dessins hors texte, d'après nature, par l'auteur.

décisive à des évènements qu'il ne nous convient de rappeler ici que par allusion ne mît sa figure en pleine lumière? Point de préface, avons-nous dit, point d'explications qui nous mettent sur la trace. Quoi qu'il en soit, il y a plaisir amer et mélancolique, et profit moral à lire ces impressions et souvenirs d'un officier lettré qui n'apporte pas sa contribution à l'histoire des évènements de 1870-1871 et de leur contre-coup chez nos vainqueurs, sans s'être approvisionné et munitionné de souvenirs et de rapprochements historiques ou littéraires, souvent heureusement et à propos invoqués. Il a beaucoup lu, beaucoup vu, beaucoup retenu, et nous lui devons sur les caractères et les mœurs en Bavière, des révélations qui témoignent d'une grande finesse d'observation.

Le roman scientifique aurait-il fait son temps? Nous serions tentés de le croire, bien que son inaugurateur et initiateur Jules Verne continue à exploiter cette mine épuisée et à y trouver de temps à autre quelques veines de l'ancien filon pour ranimer sa gloire et augmenter sa fortune. On dit que le roman historique, trop longtemps éclipsé par les études soi-disant naturalistes, photographies souvent trop ressemblantes de la brutale ou infecte réalité, reprend aussi son ancien empire, et que le goût public, par une de ces vicissitudes dont les revirements, loin de procéder du caprice, obéissent à une loi logique et contiennent une leçon, salue cette restauration avec empressement. C'est le moment, pour les futurs émules de Walter Scott, de relire leur maître, et ils trouveront fort à apprendre dans le nouveau volume paru de cette belle collection de traductions dont celle-ci, notamment, digne en tous points de l'original, est due à la plume d'un érudit et consciencieux confrère, M. Paul Louisy [1].

Une des formes les plus fécondes et les plus attrayantes du roman historique, c'est le roman patriotique, quand il est écrit par des auteurs ayant vu, vécu, souffert ce dont ils parlent, quand il respire et communique le feu sacré de l'amour du pays et n'a point l'affadissante sentimentalité, l'énervante horreur de l'héroïsme et du martyre qui caractérise les romans d'Erckmann-Chatrian.

Les *Aventures de Sidi-Froussard* [2], un vieux hussard qui s'est un peu amolli dans les délices de Capoue de la vie civile et domestique, et qui, pris de la peur d'avoir peur, lance sa vieille carcasse au milieu du danger, frappe comme un sourd et se trouve un héros sans le

[1] *Walter Scott illustré. Peveril du Pic,* traduction de M. P. Louisy. Dessins de M. Ad. Moreau. Librairie Firmin-Didot et Cie.

[2] *Romans patriotiques. Les Aventures de Sidi-Froussard* (Haï-Dzuong, — Hanoï, — Sontay, — Bac-Ninh, — Hong-Hoa), par Georges Le Faure, préface de Paul Bonnetain. Ouvrage illustré de 175 dessins inédits, par F. Fau et L. Vallet, et accompagné de 8 cartes ou plans.

savoir, sont des plus intéressantes, des plus amusantes. Le lecteur, surtout le lecteur juvénile, y prendra un plaisir extrême et, chemin faisant, il fait connaissance intime avec les paysages du Tonkin, ses habitants, ses mœurs, ses usages et certains types caractéristiques de notre récente colonie.

Outre sa série historique, sa série artistique, sa série littéraire que nous venons de passer en revue, la maison Firmin-Didot a son rayon que nous appellerons des ouvrages de genre.

En tête de ces ouvrages cavalcade fièrement et gracieusement un livre dont le prompt et juste succès vient de nécessiter un nouveau tirage, et qui a sa place dans toutes les bibliothèques militaires et mondaines. C'est un superbe défilé, enlevé au galop d'une plume leste et d'un crayon encore plus alerte, des cavaliers et cavalières de tous les temps et de tous les pays. Nous disons des cavalières, car il y a le groupe des amazones anciennes et modernes, où nous aurions voulu voir quelques types de la Fronde : les Longueville, les Chevreuse, les Frontenac, tout l'escadron de Mlle de Montpensier, les héroïnes, comme Mme de Saint-Balmont et les amazones vendéennes. Quoi qu'il en soit de ces quelques omissions inévitables, dans les gravures, sinon dans le texte, nous avons là un cortège de personnages typiques, caractéristiques, dont l'attitude équestre rehausse la martiale élégance ou la grâce vaporeuse. La Grèce, Rome, les hordes huniques, la chevalerie des tournois et des croisades, l'époque Henri III, l'époque Henri IV où, comme le roi populaire qui la domine, la noblesse usait plus de bottes que de souliers, l'époque Louis XIII, le siècle de Louis XIV, le siècle de Louis XV, l'Empire, la Restauration, sont représentés dans ce cortège, dont les dernières figures portent la dernière mode, militaire ou civile, de 1890.

L'intérêt d'un tel sujet, au point de vue de l'histoire de l'armée, des costumes, des mœurs, des modes, n'est pas contestable. C'est une parade telle qu'en ont vu défiler, à leurs jours de fête, nos grandes écoles, ou le Cirque, dont le livre fixe à jamais, — pour qu'on puisse en reprendre et en savourer à loisir la volupté, — l'éblouissante vision. Et ce spectacle exalte en nous le sentiment de la force, de l'élégance, de la grâce. L'auteur du livre est aussi l'auteur des dessins, qui révèlent un des meilleurs élèves de Detaille. Notre grand peintre militaire a accepté la dédicace du livre en termes flatteurs. Un jeune et brillant écrivain qui a conquis si vite, dans les lettres et au théâtre, une place légitime au premier rang de ceux qui sont l'espérance de l'avenir, M. Henri Lavedan, a autorisé la reproduction d'un morceau de lui, juste éloge du cheval, la plus belle conquête que l'homme ait jamais faite, qu'on peut appeler un morceau de bravoure, d'une virtuosité entraînante. Rien ne manque donc à l'attrait, rien ne manque au

succès de ce livre, qui est un des plus beaux et un des plus agréables à feuilleter et à lire de cette fin d'année [1].

M. G. de Cherville est un brillant romancier à qui une part est à faire dans les derniers grands succès d'Alexandre Dumas, dont il fut le collaborateur. Depuis quelques années retiré dans les délices modestes mais sûres de la vie du gentilhomme campagnard, il a consacré à l'étude des fleurs et des animaux, les ressources d'une finesse d'observation des plus aiguisées et d'un talent plein de souplesse et d'élégance. Nul comme lui ne sait nous initier aux mystères de la nature, nous exposer les merveilles de la science appliquée à l'agriculture ou à l'horticulture. Nul ne raconte avec plus de verve les épisodes, les anecdotes de ses pérégrinations et expéditions de chasse. Nul n'excelle comme lui à écrire l'histoire intime d'une fleur, d'un fruit, d'un oiseau, d'un chien, d'un chat, d'un cheval. Les types de la vie champêtre sous tous ses aspects, lui sont familiers, et il trace des figures originales du monde rustique, des portraits pleins de couleur et de relief à la fois. Rien de plus intéressant, de plus amusant que ces confidences, que ces révélations sur les curiosités de l'existence des bêtes au foyer, dans le jardin, dans la prairie, dans la forêt.

Nul ouvrage ne réalise au même degré que le sien, les promesses de la devise : instruire en amusant [2].

Un ouvrage qui s'adresse particulièrement au public féminin, bien que les hommes puissent y trouver de quoi s'y instruire et s'y plaire, c'est cette curieuse et fine histoire de la dentelle dans tous les temps et dans tous les pays, tracée par la main agile et sûre de Mme Bury Palliser, une maîtresse femme qui sait son sujet assez à fond pour pouvoir orner la trame solide de ses dissertations de l'agréable broderie d'un commentaire historique et anecdotique des plus intéressants, car l'histoire de la dentelle, c'est l'histoire d'un art véritable, d'une mode longtemps triomphante, aujourd'hui minée par ces deux ennemis de la parure artistique : la mécanique et le bon marché [3].

M. de Lescure.

[1] *Le Chic à cheval*, histoire pittoresque de l'équitation. Préface de M. Henri Lavedan, ouvrage illustré de plus de 300 gravures, dont 50 en couleur, d'après les dessins de l'auteur, M. L. Vallet, ancien cavalier-élève de l'école de Saumur.

[2] Les *Bêtes en robe de chambre*, par le marquis de Cherville; ouvrage illustré de nombreuses gravures sur bois et de 8 planches en couleur. 1 vol. grand in-8°. Firmin-Didot, éditeur.

[3] *Histoire de la dentelle*, par Mme Bury-Palliser. Traduction française. Ouvrage illustré de 161 gravures sur bois et de 16 planches en couleur.

LIBRAIRIE DELAGRAVE

La Chevalerie, par Léon Gautier, membre de l'Institut. — Grand in-4° de 850 pages magnifiquement illustré. Prix broché : 25 fr.

Il suffit de tracer le nom de cette grande librairie pour éveiller aussitôt, dans l'esprit, le souvenir de mille publications gracieuses faites non moins pour la joie de l'enfance que pour le perfectionnement intellectuel et moral de la jeunesse. La librairie Charles Delagrave, toutefois, ne se limite pas à ces productions spéciales et aux excellentes éditions classiques que l'on connaît de reste : elle tient à honneur d'attacher son nom à des ouvrages de littérature et de science édités souvent avec luxe, toujours avec beaucoup de soin et de goût.

La plus belle et la plus importante est une nouvelle édition de *la Chevalerie*, l'admirable ouvrage de M. Léon Gautier, de l'Institut.

La Chevalerie! Ce seul mot évoque le souvenir de toutes les luttes héroïques que nos pères ont soutenues pour la défense de leur pays et de leur foi. Il rappelle les croisades et Godefroi de Bouillon; la guerre de Cent ans avec Duguesclin et Jeanne d'Arc; les beaux coups d'épée du seizième siècle, et ce Bayard « qui fut sans peur et sans reproche ».

C'est une étrange destinée que celle de l'institution célèbre à laquelle est consacré le livre de M. Léon Gautier. Elle est à la fois estimée et peu connue. « D'où vient-elle? A quel moment la voit-on, pour la première fois, paraître dans l'histoire? Quels sont les éléments dont elle se compose? Quelle est l'époque de sa splendeur? Quelles furent les causes de sa décadence? » Ce sont là autant de problèmes difficiles, que l'auteur avait le devoir d'aborder et de résoudre. Il l'a fait vaillamment, et nous propose pour chacun d'eux, dès les premiers chapitres de son livre, une solution claire et, nous le croyons, juste.

La Chevalerie est une institution, un idéal, une abstraction qui a donné lieu à bien des systèmes, à bien des erreurs; mais le Chevalier, lui, est un être vivant qu'il est plus facile d'observer et de peindre. C'est ce qu'a compris M. Léon Gautier, qui a toujours été attiré par les études sur la vie privée de nos pères. Il s'est donné pour tâche de raconter à ses lecteurs la vie d'un baron depuis l'heure de sa naissance jusqu'à l'heure de sa mort, de nous faire assister à l'enfance et à la jeunesse du futur chevalier, à son entrée dans la chevalerie, à son mariage, à l'une de ses journées depuis le premier matin jusqu'au soir, à l'une de ses campagnes, à toutes les péripéties de sa vie domestique, militaire et religieuse, et aux derniers jours d'une existence si bien remplie. C'est cette biographie que M. Léon Gautier a entrepris d'écrire, d'après des milliers de textes, qui sont principalement empruntés aux poèmes français du moyen âge. « Naissance

d'un baron dans un vieux château; éducation première, école et jeux; instruction générale et spéciale; premiers symptômes de la vocation chevaleresque; vie du damoiseau et de l'écuyer; longue et rude préparation à l'ordre de la Chevalerie; rites de cette réception solennelle; mois charmants des fiançailles et jour des noces; costume, armure, ameublement; description détaillée d'un château, d'un donjon, d'une chambre; longs dîners à plusieurs *mets* ou services; histoire d'une expédition militaire; récit d'un siège et d'une bataille en plaine; stratégie naïve ou savante; parties de chasse au lévrier ou au faucon dans les grandes forêts ou sur le bord des étangs; pèlerinages et tournois, tous les détails, enfin, de la mort et des funérailles du chevalier »; voilà ce que l'on trouvera dans ce livre, qui est le résultat de vingt années de travail et qui, écrit avec chaleur, d'après les documents originaux, a tout l'intérêt d'un roman et toute la valeur d'une histoire.

La *Chevalerie*, comme on le voit, donne plus que son titre ne promet, et il n'est pas téméraire d'affirmer qu'elle contient notamment toute une Histoire de la vie privée dans la haute société du douzième siècle. Seulement, tant de précieux éléments sont épars, et il importe de les savoir chercher. C'est cette recherche qu'on s'est proposé de faciliter aux lecteurs, en ajoutant à cette seconde édition une table très développée, par ordre alphabétique de matières. On sera étonné de tous les renseignements que, sur cent objets divers, on pourra trouver dans ce répertoire méthodique. Ce sera comme une lumière éclairant tout le livre.

Une telle œuvre, si attrayante qu'elle puisse être ne serait pas complète sans la parure d'une abondante et exacte illustration. L'image, toujours utile, est ici nécessaire et, dès qu'il s'agit de vie privée, le lecteur entend qu'on lui fasse voir et toucher. C'est à ce désir légitime que l'éditeur a donné satisfaction dans une longue série d'images, véritablement scientifiques, qui reproduisent les divers éléments du costume et de l'armure chevaleresques, l'architecture et l'ameublement du château, les tapisseries des chambres, la vaisselle des tables, l'éducation des faucons et des chiens, les machines de guerre, et tout ce qui caractérisait les mœurs et les habitudes de nos pères depuis le berceau de l'enfant jusqu'à la mort du vieux baron. On croit, en parcourant ces pages, retrouver soudain un château du temps de Philippe-Auguste, tel qu'il était en l'an 1200.

Ce livre, d'inspiration toute française, s'adresse à toutes les classes de lecteurs, même aux femmes, même aux enfants; mais surtout aux jeunes gens et à ceux qui, aimant leur pays comme il faut l'aimer, veulent pour reconstruire la France nouvelle, mettre à profit les traditions et les vertus de la vieille France.

Passant du sérieux au plaisant, nous trouvons un album humoristique d'Albert Guillaume : *Le repas à travers les âges*.

C'est la première fois peut-être que l'histoire de l'humanité a été envisagée spécialement au point de vue gastronomique ; c'est la première fois, en tous cas, que cette histoire a été écrite, comme vient de le faire Albert Guillaume : histoire essentiellement animée, vivante, pittoresque, car l'auteur ne raconte pas, il fait voir ; il fait voir en 62 compositions, 62 tableaux, les grandes époques de l'histoire culinaire et ses pages célèbres. Dans l'antiquité, Ésaü et son plat de lentilles, le festin de Balthasar, le brouet noir des Spartiates, etc. Puis les temps modernes avec le repas de Lucrèce Borgia, la poule au pot, etc. Enfin la période contemporaine. C'est là que l'artiste semble avoir donné plus libre cours encore à sa verve et à sa fantaisie ; tout serait à citer : En famille, Le repas de noces, A la gamelle, Su l'pouce, Malgré les Anti-forains, etc., etc. Il y a dans tout cela une dépense énorme d'observation, de philosophie et d'esprit. Il y a aussi le trait satirique, la note cinglante dans nombre de pages telles que l'Élysée aujourd'hui et l'Élysée il y a quelques années, le buffet des bals de l'Hôtel de Ville, etc.

Comment ne pas parler aussi de scènes si drôlement croquées, comme le Five o'clok tea, l'Arbre de Noël de Bougival, aux Ambassadeurs, chez Ledoyen, etc. En résumé, si M. Albert Guillaume a pris son sujet par le côté gai, il n'en a pas moins fait une œuvre véritable et d'une originalité indiscutable. Son album sera assurément l'une des publications les plus curieuses et les plus artistiques de cette année [1].

C'est également Albert Guillaume qui a illustré le roman d'Hippolyte Gautier, *En se cherchant*, sorte d'épopée humoristique où le drame est sans cesse mêlé aux incidents comiques, œuvre dont une analyse, même détaillée, donnerait difficilement un aperçu, grâce aux péripéties, aux incidents sans nombre qui s'enchevêtrent, sans toutefois que la clarté de l'intrigue en souffre, et sans que la note amusante faiblisse jamais. Les dessins sont à l'unisson du texte et l'écrivain et l'artiste semblent avoir rivalisé d'imagination et de gaieté [2].

Un volume qui ne peut manquer aussi d'avoir un gros succès, dont l'auteur et l'illustrateur jouissent auprès du public d'une faveur égale, c'est *Un cadet de Normandie au dix-septième siècle*, récit chevaleresque sur la jeunesse de l'illustre marin Tourville, dû à la vive imagination et à la plume brillante de M. du Boisgobey et magistralement illustré par Adrien Marie. Au total, une superbe publication qui sera

[1] Album oblong, cartonnage de luxe, 25 fr.
[2] Broché 3 fr. 50 ; relié 5 fr. 50.

vivement appréciée par les amateurs de saine et intéressante littérature [1].

Dans la *Chasse au mouflon* ou petit voyage philosophique en Corse, M. Émile Bergerat, à la poursuite d'un insaisissable et très problématique gibier, nous fait assister à une excursion des plus accidentées, dans un pays fort peu connu si ce n'est de ses habitants, délaissé bien à tort par les touristes. Nombre de types curieux et de sites pittoresques défilent dans ce volume où l'auteur a prodigué sa verve et son entrain habituels. L'ouvrage ne renferme pas moins de 50 dessins de Mme E. Bergerat, accompagnés de 43 gravures hors texte d'après des photographies [1].

Au temps de Guillaume Tell, par E. Dupuis, est une émouvante évocation d'un fait qui appartient peut-être à la légende, peut-être à l'histoire. Un artiste réputé, Jacques Wagrez, y a trouvé le sujet de nombreuses et exquises illustrations. C'est un des ouvrages les plus gracieux et les plus coquets qui aient été écrits pour la jeunesse [1].

Sous le titre *Aux États-Unis du Brésil* (voyages et impressions de M. Théotime Durand), M. J. de Santa Anna Néry a publié un livre documentaire, sérieux et amusant tout à la fois, où se trouvent condensés une série de renseignements inédits sur les hommes et les choses du Brésil actuel. De récents évènements ont attiré l'attention sur ce grand État assez mal connu jusqu'ici par nombre de côtés. Aussi le livre de M. Santa Anna Néry arrive-t-il merveilleusement à point : établi d'après des documents de première main, il a tout l'attrait d'un roman. L'auteur a su placer dans un cadre de fantaisie un tableau exact de la vie sociale et économique du Brésil contemporain, il a donné une esquisse d'une saisissante exactitude de la littérature, du commerce, des mœurs et de la vie des *Fazendas* dans ce grand État. Ce volume contient de nombreuses illustrations dans le texte et hors texte d'après des photographies [1].

C'est à la fois œuvre d'historien et de patriote que vient de faire M. Brunel, en publiant son ouvrage *le Général Faidherbe*, biographie intéressante entre toutes, d'une de nos plus grandes figures militaires contemporaines. Mieux placé que personne pour entreprendre cette étude, M. Brunel, directeur de l'enseignement dans le département du Nord, a notamment retracé avec une fidélité saisissante le rôle glorieux du général Faidherbe pendant la guerre de 1870 [1].

A côté de cette publication se place naturellement celle du commandant F. Azibert, *les Sièges célèbres*, étude technique et anecdotique sur les défenses des places [2].

Aux amateurs d'histoire naturelle et d'entomologie, nous recom-

[1] Broché 10 fr.; relié 13 fr.
[2] Broché 5 fr.; relié 7,50.

mandons les *Mémoires d'un hanneton*, par Jeanbernat [1], et les *Souvenirs entomologiques* (4e série) du professeur Henri Fabre [2].

Il nous faut passer maintenant à ces ravissantes publications pour la jeunesse, auxquelles la librairie Delagrave sait donner un cachet tout particulier d'élégance et de distinction.

Les aventures de Pikepikécomégram, qu'un de nos publicistes les plus distingués, M. Arsène Alexandre, a pris à tâche de raconter, sont bien amusantes, bien mouvementées, bien étranges, non moins étranges que ce bizarre personnage au nom plus bizarre encore. Tour à tour acteur, auteur dramatique, brigand malgré lui, soldat toujours flanqué de son inséparable Bourébourératatam, il passe son existence en mille et une péripéties qui feront la joie des lecteurs, petits et grands. Ce volume est abondamment illustré, et de la façon la plus originale, par Louis Morin, l'habile dessinateur qui a déjà donné dans nombre de publications artistiques des compositions si remarquées [3].

Pourquoi? Pourquoi? par Tante Nicole, avec illustration de Birch. Pourquoi, après avoir mangé son œuf, en faut-il briser la coquille? N'est-ce pas là un de ces « pourquoi » enfantins, parfois si difficiles à résoudre? Eh bien, en dépit des origines que pouvaient trouver à cette coutume les plus sagaces et les plus érudits, c'est tout simplement pour empêcher les méchants pygmées de troubler la tranquillité du royaume de Tout à la joie. Comment cela? C'est ce qu'explique le volume, et les petits enfants qui l'auront lu affirmeront que cette explication est la seule vraiment plausible [4].

Le Robinson des Vacances, par Pierre du Chateau, illustrations de Geoffroy. Comment Adrien se trouva-t-il abandonné, pendant ses vacances, dans une ferme déserte, de quelles aventures amusantes ou dramatiques fut-il le héros? Voilà ce que les jeunes lecteurs apprendront avec plaisir dans ce beau livre [5].

A la conquête du courage, par Mme Berthe Vadier, est le récit très attachant des efforts d'un jeune garçon pour vaincre sa poltronnerie naturelle, efforts couronnés de succès, car maintes prouesses marquées finissent par le classer parmi les plus braves. Les illustrations sont d'Adrien Marie [6].

De joyeux récits, des scènes désopilantes, voilà ce que l'on trouve dans les *Contes et Comédies* de la jeunesse et allègrement écrits par Lemercier de Neuville, illustrés de si spirituelle façon, par Boutet

[1] Broché, 10 fr.; relié, 13 fr.
[2] Broché 3 fr. 50.
[3] Broché 5 fr ; relié 7 fr. 50.
[4] Broché 3 fr. 50; relié 5 fr.
[5] Broché 1 fr. 50; relié 3 fr. 50.
[6] Broché 1 fr. 90; relié 4 fr.

de Monvel, Kauffmann, etc. Parmi les volumes enfantins à succès, celui-là est à mettre au premier rang [1].

Avec *Bons joueurs et Mauvais joueurs*, nous terminons et de bonne façon la série des nouveautés pour les enfants; c'est un bel album destiné aux tout petits qui savent déjà bien lire. Il renferme une douzaine de ces compositions enfantines, où Geoffroy excelle et autant de belles histoires, par Tante Nicole [2].

Une nouveauté de tous les ans, c'est l'*Année musicale*, de M. Camille Bellaigue, élégante publication qui en est à sa quatrième année et qui constituera, en s'accroissant, de véritables archives de la musique contemporaine [3].

Il nous reste à parler des publications d'étrennes par excellence, celles qui du commencement à la fin de l'année jouissent d'un attrait toujours nouveau : les journaux illustrés. La librairie Delagrave en publie trois : 1° le *Saint-Nicolas*, élégante gazette pour les enfants de six à quinze ans, hebdomadaire, remplie d'histoires, de petits romans, nouvelles, contes, anecdotes, articles de science amusante, illustrés d'une façon incomparable par nos meilleurs artistes, et présentant surtout deux attraits essentiels, la correspondance entre saint Nicolas et ses jeunes lecteurs et les concours de toute nature ouverts d'une façon ininterrompue entre ces derniers, avec récompenses nombreuses et variées pour les lauréats [4].

Le *Musée des Familles* est le doyen des périodiques illustrés; il entre dans sa cinquante-huitième année. C'est dire assez quel succès durable lui ont valu sa rédaction d'un intérêt toujours soutenu et d'une judicieuse variété, la richesse de son illustration [5].

L'École illustré n'a encore qu'un an d'existence, mais le succès n'a pas attendu le nombre des années, et l'on peut dire qu'ils sont des légions innombrables les enfants de nos écoles qui, tous les jeudis, attendent avec impatience l'arrivée de leur journal. Ce succès s'explique facilement si l'on songe que cette étonnante publication donne, pour un sou seulement par semaine, seize pages, du format in-8°, avec nombreuses gravures.

Cet aperçu serait incomplet si nous ne rappelions au moins par leurs titres quelques volumes tels que : *L'an* 1789, cet ouvrage monumental où tous ceux qui veulent revoir la France d'il y a cent ans trouveront une sorte d'évocation de cette année mémorable, un aperçu de celles qui l'ont précédée, embrassant, expliquant et commentant

[1] Broché 2 fr. 90; relié 4 fr. 75.
[2] Cartonné 3 fr.
[3] Broché 3 fr. 50.
[4] 18 fr. par an.
[5] Un an, Paris 14 fr., départ. 16 fr.

tout par le récit et par les gravures au nombre de 650; *le Langage équestre*, par J. Pelletier; *l'Histoire de l'École de Saint-Cyr*, par un ancien Saint-Cyrien; *la Farce du cuvier*, *la Farce du pâté* et *la Farce de maître Pathelin*; la splendide édition des *Mille et un jours*, avec les cinq cents dessins de Gaillard; *la Bibliothèque de récréation du bibliophile Jacob*, *la Mythologie artistique*, de René Ménard, et *la Géographie artistique*, du même; *le Voyage au Cambodge*, de Delaporte, des collections variées à des prix différents, des albums, des jeux géographiques, etc., etc., pour lesquels nous ne pouvons que renvoyer au Catalogue de livres d'étrennes de la librairie Delagrave.

C'est par un ensemble de publications d'un intérêt tout exceptionnel, une véritable bibliothèque en quatre ouvrages, que nous avons voulu terminer; d'une part, l'*Encyclopédie en trois grands dictionnaires généraux*; d'autre part, l'*Atlas du colonel Niox*, qui en est le complément indispensable [1].

Les trois grands dictionnaires comprennent : 1° *Lettres, beaux-arts, sciences morales et politiques*, etc., par Bachelet et Dezobry; 2° *Sciences théoriques et appliquées*, par Privat-Deschanel et Focillon; 3° *Biographie et histoire, géographie ancienne et moderne comparées, antiquités et institutions*, par Ch. Dezobry et Th. Bachelet. Une dixième édition de ce dernier dictionnaire, refondue par M. E. Darsy, vient d'être mise en vente [2].

A ces trois dictionnaires on peut joindre le Dictionnaire général de la langue française du dix-septième siècle jusqu'à nos jours, actuellement en cours de publication. Cette œuvre, due à la collaboration de MM. Arsène Darmesteter, A. Hatzfeld et A. Thomas, comptera certainement parmi les travaux littéraires les plus célèbres de notre époque [3].

LIBRAIRIE QUANTIN

Nous avons signalé plus haut, dans le courrier de M. Fournel, le magnifique ouvrage de M. Gonse sur l'art gothique. Il faut mentionner ici *le Yacht*, histoire de la navigation maritime de plaisance, par Philippe Daryl, avec les illustrations de Boudier, Bourgain, Brun, Montader et Vallet.

« Le yachting, dit M. Philippe Daryl, est l'expression suprême du sport, celle qui ouvre le plus vaste champ à la valeur physique et

[1] Relié 45 fr.
[2] 1° 25 fr., 2° 32 fr., 3° 25 fr.
[3] 30 fr.

morale de l'être humain, à l'affirmation de son individualité propre, de son courage, de son énergie, de toutes les qualités qui font l'homme véritablement digne de ce nom.

« C'est l'acceptation volontaire, à titre de délassement et de plaisir, de la vie la plus active, la plus rude, la plus périlleuse, — celle du marin. C'est l'exercice continu de toutes les puissances musculaires, non pas seulement en plein air, mais dans l'air le plus pur, le plus vif, le plus riche, le plus exhilarant qu'il y ait à la surface du globe. C'est la mise en jeu de toutes les facultés intellectuelles, physiques et morales, dans le milieu le plus fécond en dangers, en fatigues, en difficultés, en surprises de tout ordre.

« Ajoutez la variété du cadre, l'élégance des formes, l'imprévu des rencontres, le piquant des rivalités, l'intensité de la vie animale, les joies du chez-soi associées à celles du voyage, le sentiment profond de l'indépendance complète, l'affranchissement de toutes les servitudes sociales... Puis trouvez, s'il est possible, une autre manière de combiner des sensations aussi aiguës, aussi neuves et aussi saines. »

Le yachting fait aujourd'hui partie de l'éducation nationale. Est-il besoin de rappeler quels progrès ont fait chez nous, depuis ces dernières années, tous les sports : l'équitation, l'escrime, la natation, la vélocipédie, sans parler du rowing, définitivement admis dans les lycées de Paris?

Le yachting, en France, a pris ce développement considérable depuis cinq ou six ans. Quelques chiffres préciseront l'importance de notre flotte de plaisance. Il existe actuellement en France 1049 yachts, tant à voiles qu'à vapeur, sans compter les embarcations ou canots non pontés dont le nombre est très considérable. On commence même à construire des yachts à pétrole et quelques canots à l'électricité, précurseurs des yachts mus par cette nouvelle force, destinée à détrôner un jour la vapeur.

Le goût de la mer s'est développé partout, et nombre de gens très occupés courent prendre la barre de leur yacht dès que leurs affaires leur laissent quelques loisirs. Le yachting, en effet, n'est plus resté l'apanage des rentiers et des oisifs, il passionne aujourd'hui un peu tout le monde.

Le moment était opportun pour consacrer au yachting et à l'histoire de son développement en France, en Angleterre et en Amérique un volume digne de ce noble genre de sport. Et le volume que nous annonçons est un magnifique livre d'étrennes, en même temps qu'un livre documentaire des plus intéressants à consulter.

LIBRAIRIE E. PLON, NOURRIT ET Cᵉ

La maison Plon et Cᵉ, qui, depuis si longtemps, occupe légitimement un des premiers rangs de la librairie française, ne cesse de mériter tous les éloges par la variété et le soin qu'elle apporte dans ses grandes publications et par la grâce qu'elle sait donner à ses albums humoristiques.

C'est à l'hagiographie qu'appartiennent les deux principales nouveautés de cette année. A côté du *Jésus-Christ* du R. P. Didon et de *la Sainte Marguerite de Cortone* du R. P. de Chérancé, viennent se grouper une *Vie de saint Ignace de Loyola* et une *Histoire des pèlerinages français de la très sainte Vierge.*

Nous avons déjà signalé le *Saint Ignace.*

L'*Histoire des pèlerinages français de la très sainte Vierge* (grand in-8° d'environ 1300 pages, avec 450 gravures, 20 cartes, 10 planches en couleurs : 20 fr.), publiée sous le patronage des Pères Augustins de l'Assomption, est écrite par le R. P. J.-E. Dronchon et contient des dessins, d'une vérité et d'un pittoresque achevés, dus au crayon de M. Hubert Clerget. Elle renferme les monographies de plus de 1400 pèlerinages, divisés par provinces et par diocèses, depuis les lieux les plus renommés (Lourdes, la Salette, Fourvières, Chartres, etc.), jusqu'aux plus récentes et plus modestes fondations.

A ces productions sérieuses, dotées d'une illustration si abondante et si instructive, succèdent les livres aimables destinés à l'adolescence : *Quand j'étais petit*, par Lucien Biart; — *le Grand-Père Maxime*, par M. L. Moulignié; — puis, pour les grands enfants, *les Jeux du cirque et la Vie foraine*, de MM. Jules Garnier et Hugues le Roux; — *les Types de Paris*, décrits par de maîtres écrivains, et cent autres publications charmantes; puis encore l'inépuisable série d'albums originaux, en noir et en couleurs, dont le texte récrée délectablement notre imagination, en même temps que leur brillante illustration charme délicieusement nos regards; tels, par exemple, les albums de Caran d'Ache (*les Courses dans l'antiquité, la République athénienne*) et les merveilleux recueils de tableaux mondains, de Mars (*Paris brillant*, *Aux bains de mer d'Ostende*, *Plages de Bretagne*, *Aux rives d'or*).

Enfin, aux vrais bébés, la librairie Plon réserve bon nombre de ses plus agréables recueils d'images : *L'Equitation puérile et honnête*; — *La Chasse à tir*; — *La Chasse à courre*, de Crafty; — *Nos soldats du siècle*, de Caran d'Ache; — le *La Fontaine choisi pour les enfants*; *La Civilité puérile et honnête*, — *Vieilles Chansons et Rondes*. — *Chansons de France*, si humoristiquement interprétées par M. B. de Monvel; — enfin, les ravissants albums de Mars :

Nos Chéris, — *Compères et Compagnons*, auxquels s'ajoute, cette année, un recueil exquis, *Joies d'enfant* (in-4° oblong; richement relié et illustré en couleurs, 10 fr.), où les amusements de chaque saison nous font parcourir le joyeux cycle de l'année enfantine, avec une grâce, une verve, un esprit d'observation charmants.

LIBRAIRIE ROGER ET CHERNOVIZ

La Sainte Bible, traduite avec notes, par M. l'abbé Glaire. — Seule approuvée, par une Commission d'examen nommée par le Souverain Pontife. — Nouvelle édition, avec instructions, notes complémentaires et appendices, par M. F. Vigouroux, directeur à Saint-Sulpice. — 4 beaux volumes in-8°. Pour les souscripteurs, 24 francs; la souscription close, le prix sera porté à 26 francs.

La traduction française de la Bible, par M. l'abbé Glaire, a sur toutes les autres versions faites en notre langue l'avantage unique d'être *formellement approuvée par le Saint-Siège*, pour le Nouveau Testament (décret de la Congrégation de l'Index du 22 janvier 1861), et, pour l'Ancien Testament, par trois archevêques désignés à cet effet par la même Congrégation de l'Index, au nom du Souverain Pontife, par rescrit du 22 janvier 1873. Ces trois archevêques étaient le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, Mgr Guibert, archevêque de Paris, devenu depuis cardinal, et Mgr de La Tour d'Auvergne, archevêque de Bourges. Ils avaient été choisis par le Saint-Siège à la suite d'une supplique adressée à cet effet au Souverain Pontife Pie IX, le 5 juillet 1870, par cinquante-cinq archevêques et évêques français ou parlant la langue française. Les trois prélats nommés officiellement pour l'examen de la version de l'Ancien Testament de M. l'abbé Glaire l'approuvèrent chacun respectivement par lettres du 1er, du 4 et du 5 mars 1873.

La traduction de M. Glaire, publiée avec de telles garanties de fidélité et d'exactitude et avec la plus haute des approbations, a reçu des fidèles le meilleur accueil, et il s'en est déjà écoulé un très grand nombre d'exemplaires.

En publiant une nouvelle édition, on a désiré rendre cette Bible française encore plus utile, s'il est possible, en accompagnant le texte de la version, qui reste naturellement intact, de tous les renseignements propres à rendre plus facile à comprendre la parole de Dieu. M. l'abbé Glaire, conformément aux sages prescriptions de l'Eglise, avait joint à sa traduction un certain nombre de notes, mais elles étaient insuffisantes, et il était à propos de faire profiter les lecteurs de la nouvelle édition des lumières que jettent sur le

texte sacré les travaux historiques et archéologiques faits dans ces dernières années.

Les améliorations apportées à l'édition nouvelle consistent principalement en trois choses :

1° Une introduction placée en tête de chaque livre de l'Écriture pour donner au lecteur les notions préliminaires destinées à en faciliter l'intelligence. M. Glaire n'avait point jugé nécessaire de s'imposer ce travail, parce qu'il avait composé une Introduction générale aux Livres Saints, à laquelle il renvoyait, mais la plupart n'ont pas cette Introduction entre les mains et ils manquent ainsi des renseignements indispensables pour comprendre nos Livres sacrés.

2° De nombreuses notes ajoutées au bas des pages. Elles ont pour but de faire connaître tout ce qu'il est utile de savoir au point de vue historique, géographique et archéologique, d'après les plus récents travaux des voyageurs et des archéologues. L'ordre et la suite des pensées sont indiquées dans tous les livres de l'Ecriture où il est important de rendre compte de la marche suivie par l'auteur sacré comme dans le livre de Job, les Psaumes et les Prophètes. Les références des divers passages bibliques ont été aussi notées au bas de chaque page.

3° Des appendices, placées à la fin de chaque volume, traitant les questions scripturaires les plus importantes auxquelles il n'était pas possible de donner dans les notes les développements convenables. C'est ainsi qu'on trouve à la fin du Nouveau Testament des études sur la double généalogie de Notre-Seigneur en S. Matthieu et en S. Luc, sur les Pharisiens et les Sadducéens, la description de Bethléem et de Nazareth, le tableau de concorde des quatre Evangiles, etc., et à la fin du premier volume, la cosmogonie mosaïque, la date de la création du monde et de l'homme, le paradis terrestre, le déluge, le mont Sinaï, Jérusalem, etc. Une table alphabétique des matières à la fin de chaque tome permet de retrouver aisément tous les sujets sur lesquels on désire des informations. En tête du Nouveau Testament on a mis aussi pour la commodité des fidèles une table des Epîtres et des Evangiles pour tous les offices de l'année. Telles sont les améliorations principales apportées à cette nouvelle édition de la *Sainte Bible.*

Quant à l'exécution, la partie matérielle de l'ouvrage est digne de sa valeur scientifique. C'est tout dire.

LIBRAIRIE ARMAND COLIN ET Ce

En dehors des importants travaux historiques et littéraires, des ouvrages de vulgarisation et de pédagogie dont elle possède un fonds

si riche, la librairie Armand Collin vient, comme tous les ans, nous offrir quelques livres d'étrennes proprement dits.

C'est d'abord une œuvre magistrale de M. Charles Seignobos, *Scènes et épisodes de l'Histoire nationale*, magnifique volume in-4°, imprimé par Lahure, sur papier du Marais, orné de 60 compositions hors texte, sur papier teinté, 50 francs. L'illustration, qui ne le cède point en beauté à l'intérêt du texte, est le résultat d'une multiple collaboration artistique; on se rendra aisément compte de sa valeur, en considérant que les 60 grandes compositions hors texte, gravées avec le plus grand soin par Méaulle, et toutes inédites, sont dues à des artistes tels que MM. Cormon, Ed. Detaille, J.-P. Laurens, Fr. Flameng, Rochegrosse, etc.

Après cette publication capitale, viennent les productions destinées aux jeunes lecteurs : *Frères d'armes* (grand in-8°; 10 fr.), roman historique superbement illustré, dont l'action se passe, tant en France qu'en Amérique, à l'époque de la guerre de l'indépendance des États-Unis.

La *Bibliothèque du Petit Français* s'accroît aujourd'hui de trois volumes : le *Voyage du matelot Jean-Paul en Australie*, par M. C. de Varigny; *Jacques la Chance et Jean la Guigne*, récit amusant et plein de bonnes leçons, par Mme Marie Robert Halt; *Robert le Diable et Ce*, ingénieux petit roman, par M. Edmond Pascal. Il n'est pas besoin de rappeler que ces charmants récits, ornés de nombreux et jolis dessins (in-18; chaque volume, bien relié, 3 fr.), ont paru en partie dans le *Petit Français illustré* (6 francs par an), excellent journal des écoliers et des écolières, qui compte déjà plus de 200 000 lecteurs, au moment où il va entrer dans sa troisième année.

LIBRAIRIE WESTHAUSSER

La nouvelle librairie de la jeunesse, Louis Westhausser, 10, rue de l'Abbaye, nous apporte une série de charmantes nouveautés que nous nous empressons de signaler à nos lecteurs.

Nous remarquons d'abord *la Bibiothèque pour l'Adolescence*, qui débute avec trois volumes :

1° *La Fille de l'aveugle*, par Mme Nelly Lieutier.

2° *Une Pauvre petite*, par Mme Marie de Bosguérard.

3° *Jean et Jacques*, par René Sosta.

Ces captivants petits romans s'adressent spécialement aux jeunes gens et jeunes filles de quinze à dix-huit ans. Chaque volume, du format in-8° carré, est illustré de gravures en noir par Fernand Fau et d'un ravissant frontispice en couleur. Prix : Jolie reliure toile rouge, plaque et tranches or, 3 fr. 50.

La belle collection blanche, dont le succès a toujours été en

augmentant, vient de s'enrichir d'un nouveau volume, *Autour du Foyer*, par Ernest d'Hervilly, illustrations de Harriett M. Bennett. Comme ses aînés, *les Heures enfantines*, *Quenottes et Menottes*, *Nids et Berceaux*, *Surprises de Noël*, *Contes anciens et nouveaux*, *Amis de Bébé*, c'est une petite merveille de grâce enfantine, qui se trouvera bien vite entre les mains des amateurs du beau. Prix : 6 fr.

Parmi les nombreux albums publiés par la même librairie, nous remarquons encore deux délicieux albums petit in-4° : *Petits nez et grands yeux*, et *Bonshommes de neige*, signés : Ernest d'Hervilly, illustrés de très fines gravures en couleur. Prix : 2 fr. — Nous voyons aussi deux très jolis albums religieux : *La première fête de Noël*, par l'abbé Poyer, prix : 2 fr. 50, et *Le Devoir avant tout*, par G. Gaillardon, prix : 2 fr., édités avec le plus grand soin.

Signalons encore, parmi les *Albums d'images estampés* :

1re série. — *Au bord de la mer*, par Ernest d'Hervilly, 2 francs.

2e série. — *Souvenir*, 1 fr. 50.

3e série. — Textes par Ernest d'Hervilly. Le volume, 1 fr. 25 :

1. *Passe, passe, passera*. — 2. *Joies d'enfants*. — 3. *Marine d'été*. — 4. *Ami d'hiver*. — 5. *Feuilles d'automne*. — 6. *Mimi*. — 7. *Pensées*. — 8. *Souvenirs* (Pensées). — 9. *Souvenir* (Roses).

Rien de plus délicat et de plus coquet que ces petits volumes sous forme de *Tambour de basque*, de *Feuille morte*, de *Pensée*, de *Chat*, de *Rouge-gorge*, de *Bateau à voile*, de *Crabe*, etc., remplis de petites aquarelles très fines.

Le petit arithméticien réunit d'une façon très ingénieuse les quatre opérations, addition, soustraction, multiplication, division, en permettant, grâce à un mécanisme des plus faciles, d'obtenir immédiatement le résultat demandé.

L'appareil, muni d'une méthode d'emploi, est renfermé dans une élégante boîte et se vend au prix de 5 francs.

La grande revue de Longchamps, dessins de Coll-Toc et texte d'Ernest d'Hervilly — est un très amusant album mécanique à manivelle, d'un genre tout à fait nouveau. — Placés dans les tribunes, les spectateurs assistent, à domicile, au brillant défilé de nos braves soldats, présenté par le crayon habile du peintre bien connu. Prix : 5 fr.

(Dans la même collection *l'Arche de Noé*.)

Journal des enfants. Noël, Jour de l'An, par Ernest d'Hervilly. Illustrations en couleur par Coll-Toc.

Charmant petit *Album* humoristique *trompe l'œil* présenté sous forme d'un *journal mis sous bande* (bande bleue, M. Bébé) (bande rose, Mlle Bébé), qui à raison de son prix modique (0 fr. 75) est accessible à toutes les bourses ; il aura certainement bon nombre de petits *abonnés*. Bonne chance à ce nouveau petit *confrère*.

CHRONIQUE POLITIQUE

23 décembre 1890.

Le jour même où s'imprimait la dernière chronique, les journaux publiaient la réponse adressée par le cardinal Rampolla à un évêque français, relativement aux questions qu'avait soulevées le discours du cardinal Lavigerie à Alger. Dans ce grave document, tout empreint de la sagesse romaine, nous avons reconnu les principes dont nous avions emprunté la magistrale exposition à l'encyclique du pape Léon XIII, du 10 janvier 1890, et qui, — selon le témoignage tout spontané de nombreux évêques que nous tenons à remercier ici, — avaient, en ces controverses, inspiré le *Correspondant.*

Sous une forme dont l'ampleur permet à toutes les nuances de la pensée de s'allier à tous les ménagements du langage, l'éminent secrétaire d'État dit très distinctement ce qu'il veut faire entendre à tous. Pleine justice est rendue aux catholiques de France, « à leur zèle admirable pour la religion, à leur remarquable amour pour la patrie. » Pas une parole ne leur demande de rejeter de leur conscience ou de leur raison les convictions politiques qui, pour beaucoup, sont comme une foi terrestre. Pas un mot dont ait à s'inquiéter ou à s'attrister cette religion des souvenirs, qui touche de si près à l'honneur, et qui se passe même de l'espérance! Plus rares qu'autrefois, ces sentiments existent encore, ils sont respectés par la lettre venue de Rome dans leurs délicatesses les plus exquises. Rappelant des traditions constantes, le premier ministre de Sa Sainteté a soin d'ajouter que l'accomplissement du sublime ministère de l'Église, qui, pour ses fins éternelles, lui commande d'entrer en relation avec tous les pouvoirs civils, « ne préjudicie rien quant aux droits qui pourraient appartenir à des tiers : » droits d'ordre contingent et de création humaine, sans doute; mais droits souvent inhérents aux racines mêmes d'un peuple, à sa constitution naturelle, aux lois historiques et providentielles de son développement, aux nécessités légitimes de sa vocation, et qui, tout vaincus, gardent sur les esprits un inévitable empire, tant que les révolutions ne les ont pas fait oublier par d'autres combinaisons plus tutélaires pour la grandeur et la prospérité nationales. Le vieil adage reste toujours vrai : on ne détruit que ce qu'on remplace.

En même temps, par-dessus les diversités d'opinion et de situa-

tion, l'organe du Souverain Pontife déploie, une fois de plus, les règles immuables : « L'Église catholique, dont la divine mission embrasse tous les âges et tous les lieux, n'a rien dans sa constitution ni ses doctrines qui répugne à une forme quelconque de gouvernement, car chacune d'elles peut établir et maintenir un excellent état de société, si l'on en use avec justice et sagesse. L'Église donc, s'élevant au-dessus des formes changeantes de gouvernement, comme des rivalités et des passions de parti, considère avant tout le progrès de la religion et le salut des âmes, qui sont le suprême bien au soin et au développement duquel elle doit consacrer tout son zèle et tout son labeur. »

De ces règles, quelle application les enfants de l'Église peuvent-ils faire à l'heure présente, en notre pays de France? A l'exemple de l'Église elle-même, animés du même souci, il convient, répond le cardinal Rampolla, « que les fidèles prennent part aux affaires publiques, afin d'obtenir, par leur action et par leur autorité, que les institutions et les lois se conforment aux règles de la justice, et que l'esprit de la religion et sa bienfaisante influence pénètrent dans tout l'organisme social. »

C'est là le but, *le noble but*, proposé aux efforts des catholiques qui aiment leur pays : « Ils feront œuvre opportune et salutaire, leur dit la même parole autorisée, s'ils se déterminent à entrer dans la voie qui les y conduira plus promptement et plus efficacement. » Il leur est dit encore « qu'il importe souverainement qu'ils assument le rôle dans lequel ils pourront exercer l'activité de leurs forces et la grandeur de leur zèle. » L'éminent conseiller ne se dissimule pas les difficultés accumulées; pour les aplanir, il compte « beaucoup sur l'action sage et concordante des évêques, beaucoup sur la sagesse des fidèles eux-mêmes, et enfin, plus encore, sur l'action progressive du temps. » Il a foi dans l'intelligence et le dévouement des catholiques français « pour comprendre parfaitement quels sont les devoirs que leur impose la nécessité des temps ». Il recommande avant tout « un complet accord des esprits et l'union des forces ». Il termine par cet avertissement : « Ceux qui, mettant en œuvre les querelles suscitées par les rivalités des partis, voudraient engager l'Eglise et les forces catholiques dans un combat plus étroit, ceux-là écarteraient leur pensée des biens suprêmes vers lesquels il faut faire converger leurs forces. »

Est-ce que ce langage n'est pas clair? Si quelques-uns lui reprochaient de manquer de clarté, c'est qu'au fond ils trouveraient qu'il en a trop. S'exprimant par la bouche de son ministre, le Pape remplit ici l'office suprême de modérateur et de régulateur, dont la Rome pontificale est coutumière : d'une question mal posée, il

dégage la solution juste; il corrige l'excès; il met les choses au point, à ce point indivisible dont parle Pascal, qui n'est ni trop près, ni trop loin, ni trop haut, ni trop bas, et qui est, comme le remarque encore l'immortel écrivain, le véritable lieu de voir les tableaux. Quel est l'homme sincère et désintéressé, quel est le Français de bonne volonté, qui, entendant cette parole auguste convier tous les enfants d'un même sol et d'une même foi, tous ceux qui *ont à cœur le salut de la société*, à ne pas s'épuiser en querelles et en rivalités de parti, à ne pas se confiner dans d'étroits combats, à s'accorder ensemble, à concerter leurs esprits et leurs forces, à travailler, par les moyens les plus prompts et les plus efficaces, aux affaires publiques, à l'amélioration des institutions et des lois, ne dise aujourd'hui, dans les obscurités et les perplexités où nous sommes : Le Pape a raison !

Isolez-vous des polémiques violentes, confuses et routinières; écoutez, dans les profondeurs de la nation, cette voix tranquille, un peu monotone, du bon sens, que M. Clausel de Coussergues dépeignait si bien dans son beau discours de l'autre jour. Elle sort même des lèvres qui, dans l'âpreté des disputes, se soucient le moins de la contredire; et elle forme comme un écho universel à la parole du Pape.

Voici, par exemple, un des députés les plus militants de la Chambre, M. Paul de Cassagnac. Nous l'avons vu, dans son journal, partir en guerre, avec foudres allumées, contre le cardinal Lavigerie qui, lui aussi, avait un peu oublié que, dans nos sociétés compliquées, les campagnes ne se mènent pas sommairement comme dans les espaces neufs et vides de son continent africain. Eh bien ! tout chaud encore de la bataille, M. de Cassagnac se présente à la tribune, il y est apaisé comme s'il était au confessionnal. Faisant l'examen de conscience de son pays et de son parti, poussant même ses impressions trop au noir, ne s'en remettant pas assez à l'inconnu qui, pour ranimer les meilleures causes, dort dans le mystère des évènements, il arrive à des déclarations qui, exagérées, contiennent à peu près les mêmes conclusions que la lettre beaucoup plus pondérée et réservée du cardinal Rampolla : « Je n'irai pas jusqu'à dire que nous renonçons à la question dynastique, ce serait inexact; on ne renonce pas à ce que l'on considère comme le bonheur de son pays. Mais, après les traverses que nous avons subies, après la mort du prince impérial, après la mort du comte de Chambord, après l'échec du boulangisme, il y a eu dans le pays, non pas un découragement chez les monarchistes, mais comme une lassitude qui a fait penser à une solution plus relative, moins absolue. » Sans qu'une dénégation s'élève des bancs

de ses amis, l'orateur dit à la majorité républicaine : « Je tiens à ce qu'on le sache en dehors de cette enceinte; il n'y a qu'une chose qui nous sépare, mais absolument, c'est la question religieuse! (Très bien! très bien! à droite.) »

Voici maintenant un député d'un autre groupe, un membre de cette droite constitutionnelle que M. Piou a si brillamment représentée dans la discussion sur le droit d'accroissement. Avec un air de dissidence, le langage de M. de Montfort, député de la Seine-Inférieure, est à peu près le même que celui de M. de Cassagnac. Pour expliquer son attitude constitutionnelle, M. le vicomte de Montfort écrivait ces jours-ci au *Nouvelliste de Rouen :* « Nous ne faisons qu'une chose bien simple, tenir la parole donnée à nos électeurs. Nous leur avons promis de ne pas faire d'opposition de parti-pris, de voter les mesures bonnes, d'où qu'elles viennent, et de repousser les mauvaises. C'est là notre règle, et nous prétendons nous affranchir des querelles de mots pour ne servir que des réalités. » Est-ce de la politique républicaine? C'est, en tout cas, de la politique nationale. Si c'est là ce qu'on appelle entrer dans la République, le député de la Seine-Inférieure établit comment ses amis et lui entendent faire cette entrée : « Nous voulons y entrer tout simplement, comme on rentre chez soi, le front haut, par la porte grande ouverte, dans cette maison qui est la patrie, car elle nous appartient, à nous, comme elle appartient à tous. »

Voici enfin, non plus un membre des droites, mais un membre de la gauche, M. Henry Fouquier, député des Basses-Alpes, qui croit devoir, à son tour, déposer devant le public. Celui-là est des soixante députés républicains qui ont voté l'amendement de M. Clausel de Coussergues; il déclare même que, sans l'espèce de promesse calmante que le ministère a faite d'étudier la question, les soixante dissidents auraient été le double ou le triple. M. Henry Fouquier écrit dans un grand journal de Paris que l'heure est venue d'*une orientation nouvelle de la politique*, l'heure d'*une transaction large et féconde;* que, s'il est des politiciens qui vivent de la persécution religieuse, la France en est lasse : « Nous aussi, dit-il aux radicaux, nous pouvons faire appel au pays, un appel plus profond, plus intime que celui qui s'arrête aux politiciens. Et je suis sûr que la masse des bourgeois, des paysans, des ouvriers même, nous répondrait : « Arrangez-vous pour en finir avec les que- « relles religieuses qui se répercutent dans nos ménages. Arrangez- « vous pour que nous ayons la paix et que nous puissions nous « occuper des réformes économiques et sociales qui nous intéressent « seules. » On peut, je crois, affirmer que c'est là le cri du pays.

Se plaçant au point de vue républicain, le député de la gauche,

qui ne semble mû que par un esprit pratique et sceptique tout ensemble, résume ainsi la situation à laquelle le gouvernement est amené, et où il ne pourra indéfiniment piétiner : « Le problème est parfaitement bien posé, clair, net, et il faudra le poser mieux encore, si c'est possible, en déchirant tous les voiles. Il s'agit de séparer la politique de la religion. Il faut sauver celle-ci du danger qui existe pour elle à attacher à la croix le drapeau d'un parti. Car, lorsqu'on secoue le drapeau, disait un évêque, on ébranle la croix. Il faut aussi, en débarrassant la République de l'esprit sectaire, ne plus laisser à personne un prétexte plausible pour ne pas s'y rallier, et y faire rentrer les conservateurs qui lesteront le navire, feront sa marche un peu plus lente peut-être, mais plus sûre[1]. »

Rassemblez tous ces témoignages, toutes ces déclarations, émanés de gens divers; pesez les différences, souvent légères, qui les séparent; et demandez-vous si leur réunion n'exprime pas un fond commun d'opinion, une moyenne d'idées, auxquels, s'inspirant des conseils de Rome, les conservateurs devraient appliquer leur attention et leurs efforts pour en tirer, au service de leurs intérêts les plus chers, non peut-être le salut, mais le soulagement? Nous ne voyons point, pour notre part, d'autre politique plus actuelle et plus immédiate que celle-là.

Malgré son dénoûment misérable, la discussion de la Chambre des députés sur le droit d'accroissement n'a rien qui puisse décourager. Il faut avouer que jamais énormité plus palpable n'avait été déférée à une assemblée : des administrateurs et des jurisconsultes l'ont prouvé sans contradiction possible; une nouvelle et lumineuse démonstration en est faite aujourd'hui même dans *le Correspondant*. Abusif en soi, dans sa destination primitive; abusivement étendu des congrégations non reconnues que, d'après les affirmations répétées des auteurs les plus républicains de la loi, il visait seules, aux congrégations reconnues, déjà très lourdement frappées par l'impôt de mainmorte; le droit d'accroissement, qui, pour des accroissements illusoires et fictifs, arrive, à chaque décès de congréganiste, à représenter des taxes de 75 à 80 pour 100, est *une véritable confiscation.* C'est le nom poli que lui donnent sans phrases, pièces en main, deux recueils spéciaux et techniques : *le Journal de l'Enregistrement* et *le Journal de l'Administration française.* Ce nom même est encore trop beau. La confiscation, si justement bannie de nos codes par les Bourbons, perd son nom, lorsqu'elle n'est plus, comme autrefois, la conséquence pénale d'une condamnation judiciaire encourue. Elle devient purement et

[1] *Figaro* du 15 décembre.

simplement le vol, lequel, à son tour, s'il s'exerce sournoisement et grandement, se complique, — par un droit incontesté d'accroissement, — de filouterie et de brigandage.

L'indignation augmente encore quand, examinant le jeu du nouvel impôt, on considère sur quelle nature de victimes il tombe. Ces victimes, ces dépouillés, ces volés, ce sont des pauvres qui se sont faits les serviteurs des pauvres, ce sont les fils et les filles de saint Vincent de Paul, les Petites-Sœurs, les admirables Sœurs de Saint-Joseph de Cluny et de Notre-Dame de Chartres, les missionnaires, les enfants les plus héroïques de la France. Pendant la guerre de Crimée, trente Sœurs de Charité sont mortes à la peine dans nos ambulances d'Orient; si la République avait existé alors, quelle bonne aubaine ces trente morts, coup sur coup, lui auraient value! Une persécution en Chine, qui moissonne nos missionnaires, devient une excellente affaire pour notre fisc. La République gagne à ce système un moyen commode de se faire de l'argent. Dans ses moments de gêne, pour combler les déficits nés de ses gaspillages financiers et de ses sinécures lucratives, elle n'aurait qu'à demander aux congrégations de porter au double, au triple, plus encore, leurs convois de religieux et de religieuses dans celles de nos colonies où règne la fièvre jaune et où sévissent des épidémies; cela ferait beaucoup de décès et beaucoup d'écus. La première république elle-même, n'avait pas eu cette ingénieuse idée de battre monnaie sur les cercueils des congréganistes... Voyons, Français, vous laisserez-vous déshonorer ainsi? Lorsque M. Paul Bert accepta d'être envoyé en pacha dans l'Indo-Chine, le sacrifice parut si grand, qu'un traitement de 200 000 francs lui fut alloué, et qu'après sa mort, des funérailles nationales et deux statues lui furent décernées, sans compter une pension bien méritée pour sa veuve. Chaque jour, nos religieux et nos religieuses s'en vont là-bas, simplement, sans tambour ni trompette; le sacrifice est leur état. Pour eux, point de dotations, point de rentes, point de statues; ils n'en voudraient pas, ils ne demandent ni ne désirent rien. Ils ne forment qu'un vœu aujourd'hui : c'est, à l'heure de leur mort sur un grabat d'hôpital ou sur la natte de leurs cellules, de n'avoir plus au cœur cette douloureuse pensée, que cette France, pour laquelle ils meurent, guette leur dernier soupir pour rançonner et dévaliser, comme dans un bois, la communauté où ils ont puisé leur goût sublime d'immolation.

A la Chambre des députés, l'illégalité et l'iniquité du droit d'accroissement, soit dans le principe, soit dans le mode de son application aux congrégations autorisées, ont été souverainement démontrées par M. Piou, par M. Clausel de Coussergues et par

Mgr Freppel. L'amendement de M. Clausel de Coussergues exprimait le minimum qui pouvait être requis; il demandait qu'au décès d'un congréganiste, le droit fût perçu au bureau de l'enregistrement du siège social de la Compagnie, au lieu d'être répété à tous les bureaux de l'enregistrement dans la circonscription desquels la congrégation a des biens, — ces biens ne consistassent-ils, comme il arrive souvent pour l'Institut des Frères, que dans un mobilier scolaire. — Orateur d'affaires consommé, moins riche en arguments que M. Dufaure, dont il rappelle la manière, moins varié dans les tours et détours de ses développements, mais plus nerveux dans l'action rapide de son discours, allant droit au but, imperturbable dans sa dialectique, redoutable dans ses ripostes, M. Clausel de Coussergues, avec une force contenue et une ironie cachée, a réduit la question à sa plus simple expression, à cette expression où elle n'était plus qu'une question de sens moral et de sens commun.

Survenant après des débats qui, en dehors de la Chambre, duraient depuis plusieurs années, le discours de M. Clausel de Coussergues avait jeté une si vive lumière qu'il ne restait qu'à conclure. La majorité était faite. Qu'imagina le ministère? Rien de plus drôle. Il y a quelques mois, interpellé sur la scandaleuse inconvenance qu'il y avait à élever, sur nos places publiques, des statues à Danton tout ruisselant du sang des massacres de Septembre, M. Constans avait répondu qu'ignorant ces détails, il avait recouru, pour se renseigner, à son dictionnaire de Larousse qui ne se prononçait pas sur la question. Sans annoncer qu'il étudierait dans son Larousse le droit d'accroissement, M. Rouvier a joué la même comédie. Il ignorait, a-t-il dit, les monstruosités fiscales dénoncées par M. Clausel de Coussergues. Il a pris la mine effarouchée d'une vierge qui entend parler du mal pour la première fois. Il n'y croit pas encore, il n'en peut croire ses oreilles. Il étudiera, il consultera, il ordonnera des enquêtes! S'il découvre que tout ce qu'a révélé M. Clausel de Coussergues est exact, il jure ses grands dieux, sur sa vertu et sur celle de tous ses collègues, que la loi sera corrigée.

Grâce à cette échappatoire puérile, la majorité déjà faite fut défaite; quelques députés s'amusèrent à prendre acte des déclarations du ministre, et, leur conscience tranquillisée à peu de frais, votèrent contre l'amendement. La responsabilité de ce dénoûment, — l'honneur, suivant les uns; la honte, suivant les autres, — retombe tout entière, d'un aveu unanime, sur le ministère, depuis M. Ribot, l'homme rigide d'autrefois, l'homme souple d'aujourd'hui, jusqu'à M. Yves Guyot qui, toujours radical, domine ses collègues de toute la hauteur de ses convictions gardées et imposées. Si des bruits

trop vraisemblables sont vrais, ce serait le président du Conseil qui aurait décidé la conduite du cabinet; homme *comme il faut*, sans préventions ni préjugés, sans fanatisme athée, incliné aux idées religieuses jusqu'à reconnaître le doigt de Dieu dans nos prodigieuses infortunes [1], qu'ont donc fait les congrégations à M. de Freycinet? Elles ont fait que, s'il ne les avait pas livrées, il lui manquerait les voix des radicaux de Paris aux élections sénatoriales du 4 janvier prochain.

Ces mêmes considérations supérieures condamnaient sans rémission l'interpellation contre la laïcisation des hôpitaux de Paris, que M. Armand Desprès, médecin et républicain, a soutenue avec tant de vigueur et de compétence. Après les élections du 4 janvier, elle avait des chances; avant, elle n'en avait pas.

Dans l'intermède de ces répugnantes scènes, treize membres de l'Académie, presque tous fonctionnaires, qui se sont péniblement élevés à vingt, ont donné un fauteuil dans leur compagnie à M. de Freycinet. Ses titres littéraires sont minces; on ne peut rappeler le volume sur *La guerre en province* sans songer à Bourbaki vivant encore, au vainqueur de Coulmiers, à tant de vaillants qui ont parlé et maudit. Une élégante fluidité de discours, qui sait glisser entre les portes et passer entre les trous d'aiguille ou de souris, n'a jamais fait l'éloquence. A tous les prix de vertu que distribue l'Académie, ces académiciens zélés ont voulu ajouter le prix de la vertu politique.

Aujourd'hui même, devant le Sénat où M. de Kerdrel vient de faire sur la marine un discours tout vibrant d'une bonne et saine émotion patriotique, la question du droit d'accroissement sera reprise; des libéraux ont relevé l'amendement de M. Clausel de Coussergues. Quelque meurtri qu'il soit de la puissante étreinte où l'a tenu M. Buffet pendant la discussion du budget, nous espérons que M. Rouvier aura eu le temps de recueillir des informations. Il serait regrettable que, pour esquiver un vote précis, il s'abritât encore derrière une équivoque.

Mais, en dépit de son résultat final, détourné plutôt qu'avorté, la forte discussion de M. Clausel de Coussergues à la Chambre des députés a porté coup devant l'opinion, elle a ruiné moralement une cynique illégalité. Elle a suscité, de plus, un spectacle inusité, celui d'une imposante minorité de 231 voix, dans laquelle se sont joints aux conservateurs 60 républicains avérés, quelques-uns même avancés, comme MM. Méline et Raynal, anciens membres du ministère de M. Jules Ferry, M. Cavaignac, M. Reinach, rédacteur en chef de

[1] *La guerre en province*, par Charles de Freycinet, page 351.

la *République française*. Ce n'est assurément qu'une rencontre, ce n'est pas même un rapprochement; c'est l'indication d'une possibilité plutôt que d'une réalité. Si petit qu'il soit, le germe est assez gros pour que M. Ranc, qui se croit toujours le directeur de la sûreté générale de la République, dénonce déjà, dans sa profession de foi adressée aux électeurs sénatoriaux de la Seine, la conjuration ourdie pour changer et renouveler les éléments de la majorité législative. C'est aux conservateurs, dans le Parlement et dans la presse, à ne pas jouer le jeu de M. Ranc. Très sobres de provocations et de revendications d'apparat; soucieux de ne pas laisser déplacer le terrain de leurs luttes; attentifs aux dispositions raisonnables du pays, auquel, en ce moment, la plupart des candidats sénatoriaux de gauche ne parlent que d'apaisement sans persécution, et la plupart des candidats de droite, que d'amélioration sans révolution; c'est à leur esprit politique à ne rien faire pour fermer et à tout faire pour élargir la fissure qu'a révélée le vote sur l'amendement de M. Clausel de Coussergues. S'ils peuvent avoir l'espérance de quelques réparations, elle est là, dans la rupture d'une concentration anormale qui, minée par ses passions, ne s'est soutenue que par la peur de l'ennemi commun.

Après la clôture des débats sur le droit d'accroissement, devant le dépouillement des scrutins, nous avons été surpris de lire dans un organe conservateur, naguère très bruyant boulangiste : Quelle leçon pour M. Piou! Quel échec pour la droite constitutionnelle! Sans avoir ni à critiquer ni à prôner la droite constitutionnelle, nous avouerons que la logique du raisonnement nous a complètement échappé. Ah! sans doute, si la campagne électorale de 1889, d'où est sortie la composition de la Chambre actuelle, avait eu pour plate-forme un programme quelconque de droite constitutionnelle; si, pourparlers, négociations, échanges et sacrifices mutuels, propagande, argent, tout avait tendu à faire triompher, coûte que coûte, une alliance des modérés de tous les partis; les adversaires de cette politique pourraient, à la rigueur, avec des airs de triomphe, étaler en regard de l'effort tenté l'inanité ou l'insuffisance des résultats. Mais est-ce ce qui s'est passé? N'est-ce pas tout le contraire? C'est avec les violents et les extrêmes que l'alliance, — la marche parallèle, si le mot plaît davantage, — a été pratiquée. Nous rappelant alors toutes les conférences, toutes les compromissions, tous les millions prodigués, nous sommes bien obligé de constater que, dans cette minorité de 231 voix qui ont accepté l'amendement de M. Clausel de Coussergues, — à côté de 60 républicains, — ne figurent même pas les plus gros bonnets de ce boulangisme si grassement choyé. Sur la question la plus élémen-

taire de liberté religieuse et de probité nationale, M. Laguerre, M. Laisant, M. Le Hérissé, M. Laur, les boulangistes les plus notoires, ont voté avec le gouvernement et les radicaux.

S'il est des conservateurs qui gémissent d'une politique condamnée à temporiser, à négocier, à transiger, nous serons de leur avis. Plus on trouve sa cause belle, et plus on voudrait pouvoir dire pour elle, comme César : Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu! Malheureusement ces merveilles n'arrivent guère qu'à la comédie. Lorsqu'en 1848 la patrie de César dit superbement : *Italia farà da se*, elle s'attira une déconvenue terrible qui la décida, pour sa revanche de 1859, à plus compter sur le sang français que sur le sien. Grands ou petits, chacun a besoin de son voisin; partis ou nations, tous ont besoin d'alliés. Les esprits exigeants, — qui ne sont pas toujours les esprits agissants, — auraient tort de se révolter contre cette nécessité; qu'ils cherchent un pays de l'Europe où, à l'heure présente, elle ne s'impose aux gouvernements, aux races, aux citoyens! En Suisse, c'est par des concessions réciproques, par un partage presque égal des principales fonctions, que, malgré les griefs les mieux fondés des catholiques, se sont terminés les conflits du Tessin. En Espagne, le ministère conservateur de M. Canovas del Castillo n'a pu ressaisir le pouvoir et ne peut le garder, que parce qu'il a fait place dans son sein à d'anciens adversaires qui, un jour même, avaient déserté la dynastie. A Londres, lord Salisbury n'a rendu un regain de splendeur aux tories qu'en prenant pour aide et associé leur plus brutal contempteur, M. Chamberlain, l'ennemi de la Chambre Haute, des substitutions, du droit d'aînesse, de toute la vieille et aristocratique Angleterre; et à son tour, l'Irlande, si chargée de douleurs et de vengeances, a dû, pour faire épouser sa cause à la populaire éloquence de M. Gladstone, se donner la vertu qu'elle n'avait pas, celle de se modérer et de ne pas dire : tout ou rien. Si, dans un manifeste incendiaire, M. Parnell vient de renier avec des rugissements la politique de sagesse qu'il avait menée si bien, et qui l'avait conduit si haut, c'est que, dans le naufrage de sa moralité privée et de son autorité publique, il veut, au risque de faire sombrer la cause irlandaise, mettre le désordre dans l'État pour y perdre et comme y noyer le désordre de sa vie.

Tout puissant qu'il est, tout fier de sa devise : *Sic volo, sic jubeo*, l'empereur Guillaume, tumultueusement engagé dans les affaires les plus diverses et dans les problèmes les plus disparates, est tenu de composer, tout comme un simple mortel. Il composait hier avec M. Windthorst pour le renvoi des nouveaux projets de loi scolaire à une commission d'études; il composera peut-être demain

pour la rentrée des Jésuites, que l'intolérance protestante dispute aux droits de l'égalité civile et de la liberté religieuse. Qu'est-ce que la laborieuse existence de l'Autriche, sinon un universel et incessant compromis? C'est d'un compromis qu'est sorti le mariage de raison des deux couronnes. Là où le compromis se fait, comme en Galicie entre les Polonais et les Ruthènes, l'empire se fortifie. Là où le compromis craque, comme en Bohême entre les Allemands et les vieux et jeunes Tchèques; ou bien, là où le compromis tarde, comme en Hongrie entre les Madgyars et les Slaves de la Croatie auxquels se joignent les Slovènes des provinces dalmates; l'empire est ébranlé. Malheur aux peuples dont les prétentions sont de telle nature qu'elles échappent à toute transaction! C'est le cas de l'Italie empêtrée dans sa Rome intangible; pressée par la banqueroute, assaillie de difficultés et de divisions, le principe inguérissable de son mal est la question insoluble dans laquelle des téméraires ont noué et comme étranglé ses destinées. Quoi qu'il fasse, le roi d'Italie sentira toujours à Rome quelqu'un de plus grand que lui, il y sera l'étranger et l'intrus, il y paraîtra un sous-ordre. Rien ne prévaudra contre ce préjugé du genre humain : ailleurs qu'à Rome, le roi d'Italie aurait plus de prestige. Adossé aux immenses souvenirs de la Ville Eternelle, l'établissement piémontais ressemble à une de ces échoppes qu'on voyait autrefois dans quelque pan du Colisée, et qui n'étaient là que par une tolérance provisoire. Les élections municipales de dimanche dernier, où la liste catholique a la majorité, sont une réponse à M. Crispi.

Modéré comme tous les politiques, prince de la paix par la grâce de Dieu, le pape Léon XIII aura montré par son glorieux exemple que condescendance n'est pas faiblesse, et que la patience longanime n'exclut pas les résistances inflexibles. Nous avons entendu ses conseils de sagesse en Angleterre, en Irlande, en Allemagne, en France; et en même temps, quelle indomptable énergie dans ce prêtre sans soldats contre l'Italie révolutionnaire qui l'enserre! Quelle flamme pour soutenir et encourager l'épiscopat hongrois dans ses luttes pour la sainteté du mariage et l'intégrité de la famille chrétienne! Cette prudence et cette force, cet art souverain qui sait attendre, négocier, traiter avec les hommes, se créer des appuis, ne livrer que les batailles nécessaires, préparer au sein de la défaite l'immanquable triomphe, sont de grandes leçons données au monde, et en particulier aux conservateurs, aux catholiques de France, au milieu des inquiétudes et des difficultés que l'année qui finit lègue à l'année qui va s'ouvrir.

H. DE LACOMBE

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Histoire de Marie-Antoinette, par M. de la Rocheterie.

On a publié depuis vingt ans beaucoup de lettres, de Mémoires, de documents de toute espèce sur Marie-Antoinette, mais aucun historien n'avait encore cherché à mettre ces riches matériaux en œuvre. M. de la Rocheterie s'est voué laborieusement à cette tâche, et il a fait un livre qui restera définitif pour une longue période.

L'Académie l'a reconnu en lui décernant un des prix Marcelin Guérin, et M. Camille Doucet, l'éminent secrétaire perpétuel, s'est exprimé ainsi dans son rapport sur le concours de l'année 1890 :

« On a beaucoup écrit sur la reine Marie-Antoinette, et la touchante histoire de l'infortunée princesse fera couler encore bien des larmes. Après l'avoir jugée sans flatterie, avec un respect mêlé d'indulgence et de sévérité, M. de la Rocheterie complète son portrait en la montrant « vraiment reine par la dignité de son attitude et l'éclat de sa majesté; vraiment femme par la séduction de ses manières et la tendresse de son cœur. »

« Dans ce livre émouvant, M. de la Rocheterie nous fait assister aux dernières, aux plus douloureuses scènes du grand drame de la France ancienne. »

L'Histoire diplomatique de l'Europe, que M. A. Debidour, inspecteur général de l'Instruction publique, a publiée à la librairie Félix Alcan, comprend la période historique de 1814 à 1878, c'est-à-dire de l'ouverture du Congrès de Vienne à la clôture du Congrès de Berlin.

L'intérêt de cette histoire consiste dans le récit des assauts et des transformations qu'a subis et que semble destiné à subir encore l'édifice politique élevé en 1815 par le Congrès de Vienne.

L'auteur a recherché tous les témoignages, d'où qu'ils vinssent, pourvu q'uils fussent sérieux. Tout ce qu'il a pu trouver de pièces officielles, de correspondances, de mémoires concernant son sujet, il l'a réuni, étudié, se gardant bien de croire que la vérité fût tout entière dans les documents français, et recourant le plus possible aux sources étrangères. Il fait connaître exactement ses autorités au bas de chacun de ses chapitres. On verra par là qu'il a fait de son mieux pour être bien renseigné et pour juger les hommes, comme les choses, avec la mesure et l'équité qui conviennent à l'histoire. (2 vol. in-8°, 1200 pages, 18 fr., *Bibliothèque d'Histoire contemporaine*, Félix Alcan, éditeur.

David d'Angers et ses relations littéraires. 1 vol., par Henry Jouin (Plon).

M. Henry Jouin, l'auteur de la *Vie de David d'Angers*, si magnifiquement éditée en 1878 par MM. E. Plon, Nourrit et C[ie], publie chez les mêmes éditeurs un nouvel ouvrage sur le statuaire dont la vie et l'œuvre lui sont familières. Il s'agit cette fois des relations littéraires du grand sculpteur. Trois cents lettres inédites du maître ou de ses correspondants : Chateaubriand, Lamennais, Lamartine, Victor Hugo, Cousin, Ballanche, Nodier, Lafayette, Charlet, Delacroix, Schlegel, Cooper, Schelling, Tieck, lady Morgan, Humboldt, etc., ont pris place dans ce volume. Le but de M. Jouin a été de montrer un grand artiste en relations étroites avec les écrivains, les philosophes, les poètes de son temps, et cette intimité est à ajouter à son génie. Le volume embrasse la

période brillante qui s'étend de 1810 à 1856. On y retrouve l'histoire anecdotique de la presse, de la politique, du théâtre et des arts du dessin durant un demi-siècle. Des commentaires, rédigés avec soin, éclairent le texte des lettres. Un portrait inédit de David d'Angers ajoute encore à l'intérêt de cette publication.

Normandie. Texte, dessins et lithographies, par A. Robida. (Librairie illustrée.)

Le volume sur la *Normandie* est le commencement d'une série de volumes pittoresques sur nos vieilles provinces si intéressantes, si magnifiques souvent, et en beaucoup d'endroits moins bien connues que l'Afrique centrale.

La Normandie nous offre maintes belles choses intactes, d'admirables palais gothiques ou Renaissance, des cathédrales gigantesques, des rues à pignons formidablement ventrus et à silhouettes fantastiques; il suffit de nommer Rouen ou Caen, les deux capitales.

Des ruines de châteaux, en voici de toutes les tailles et de toutes les époques, depuis le donjon de Falaise, l'immense Château-Gaillard, Tancarville sur sa falaise, Gisors, Arques, Dieppe, etc., depuis les grands donjons mélancoliques habités par les corbeaux recelant sous leurs plumages noirs les âmes des soudards d'antan, jusqu'aux petits châteaux encore bien vivants, et des manoirs transformés en fermes.

Des abbayes maintenant; voici Jumièges en ruines, et le merveilleux moutier de Saint-Michel, debout sur son roc avec la petite ville accrochée à ses flancs, ses remparts, ses tours formidables, ses salles gothiques et son cloître...

Des villes grandes ou petites, célèbres ou oubliées, villes de vieilles pierres comme Bayeux, ou de bois comme Lisieux, si curieuses accumulations de maisons sculptées, villes de l'intérieur ou de la côte, du Tréport à Granville, les voici décrites dans leurs aspects caractéristiques et illustrées de dessins nombreux, par le crayon d'un artiste amoureux des belles choses de notre vieux pays.

Mme Marie Pape-Carpantier. — *Sa vie et son œuvre*, par Emile Gossot, professeur honoraire de l'Université.

On sait avec quelle foi persévérante, quel esprit de simplicité et quel amour de l'enfance Mme Pape-Carpentier s'est occupée de l'éducation du premier âge. S'inspirant des idées du P. Girard, de Pestalozzi et de Frœbel, elle a surtout attaché son nom aux « leçons de choses », dont elle exposa la théorie à la Sorbonne. Depuis, les « leçons de choses » ont pénétré partout, dans les salles d'asile, dans les écoles primaires et jusque dans les lycées. Le nouvel ouvrage de M. Emile Gossot, dont les travaux pédagogiques ont été maintes fois récompensés par l'Académie française, retrace, d'une façon saisissante, les différentes phases de ce que nous appellerons l'apostolat laïque de Mme Pape-Carpantier.

A ses souvenirs personnels M. Emile Gossot a pu joindre une foule de renseignements qu'il doit à l'affection confiante des filles de Mme Pape-Carpantier. En mêlant à l'analyse des œuvres les récits de la vie intime, au commentaire des doctrines, la peinture des sentiments, M. Emile Gossot ne nous fait pas seulement connaître à merveille Mme Pape-Carpantier, mais, en outre, il nous la fait aimer. Son livre est d'un admirateur fervent et d'un ami profondément dévoué, double titre à la sympathie de tous ceux qui honorent la mémoire d'une éducatrice et d'une femme de bien.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.


GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00669 7938